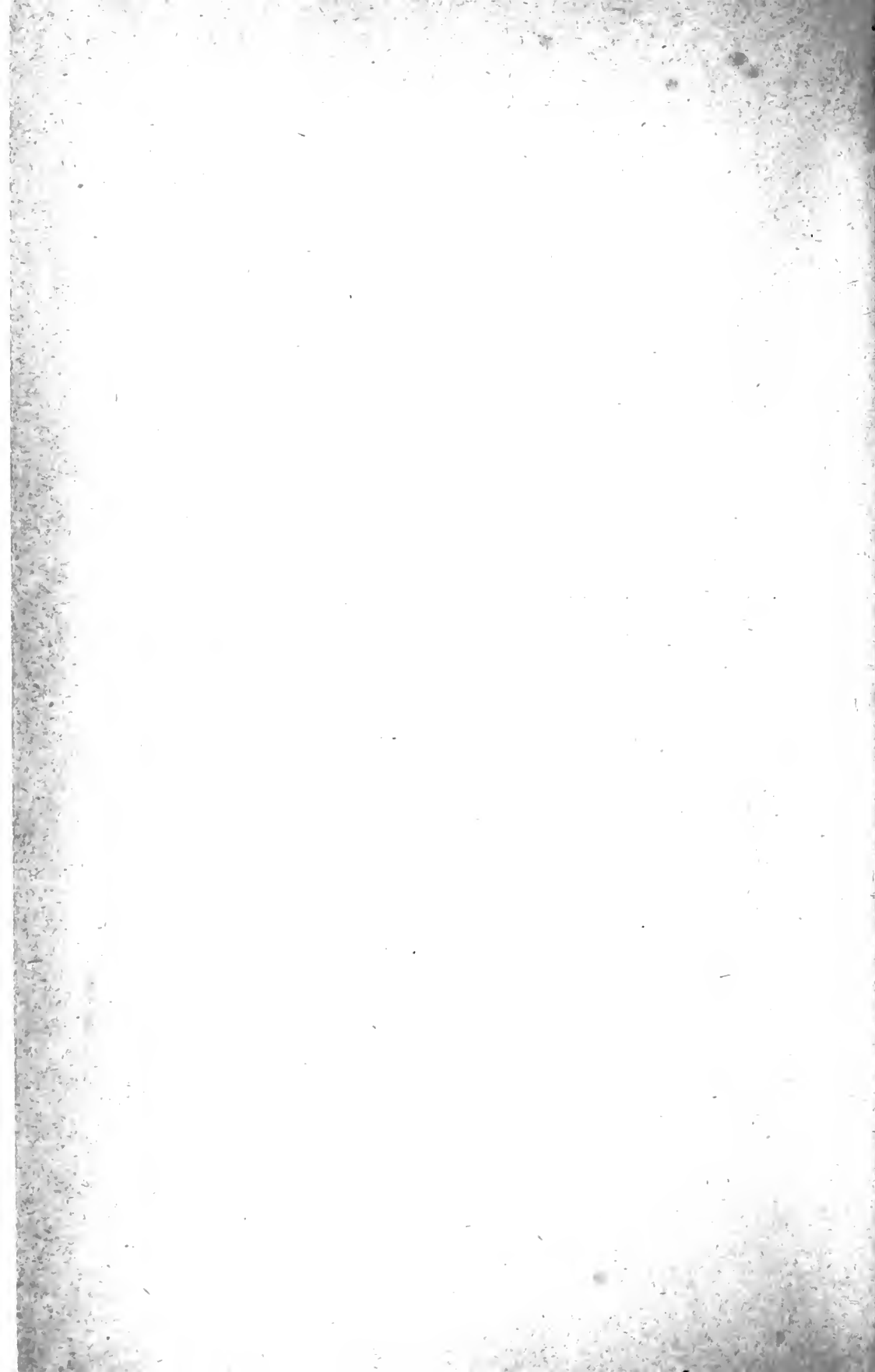




Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

BIOGRAPHIE NATIONALE.



M. S. in
AUG 9 1973

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME TREIZIÈME.

MA — MASSEUS.



BRUXELLES,

BRUYLANT-CHRISTOPHE & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

SUCCESSEUR

ÉMILE BRUYLANT,

RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1894-1895.



CT

1163

A2

1866

v.13

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(JUILLET 1895).

- MM.** **Alph. Wauters**, délégué de la classe des lettres, *président*.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
Fr. Crépin, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
G. Vander Mensbrughe, délégué de la classe des sciences.
Alph. Le Roy, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
P. Willems, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
H. Hymans, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Samuel, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU TREIZIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

-
- Alvin (Frédéric)**, homme de lettres, à Bruxelles.
Arenbergh (Émile Van), juge de paix, à Auderlecht.
Baes (Edgar), homme de lettres, à Bruxelles.
Beeckman (A.), directeur au Ministère de la Justice, à Bruxelles.
Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.
Bergmans (Paul), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Bernaert (Frédéric), général, à Bruxelles.
Béthune (baron **Jean**), à Bruges.
Borchgrave (Émile de), membre de l'Académie royale, à Vienne.
Chestret de Haneffe (baron **J. de**), membre de l'Académie royale, à Liège.
Crépin (François), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Devillers (Léopold), archiviste de l'État, à Mons.
Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale, à Liège.
Du Bois (Adolphe), avocat, à Gand.
Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liège.
Even (Édouard Van), membre de l'Académie royale, à Louvain.
Frederichs (Jules), professeur à l'Athénée royal, à Ostende.
Goemans (Léon), docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
Goovaerts (Alphonse), archiviste adjoint du royaume, à Bruxelles.
Haeghen (Victor Vander), archiviste de la ville de Gand.
Heins (Maurice), avocat, à Gand.

LISTE DES COLLABORATEURS

- Henrard (Paul)**, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Jacobs (Daniel), préfet des études du collège d'Ypres.
Jacques (Victor), docteur en médecine, à Bruxelles.
Kieckens (J.-F.), S. J., à Bruxelles.
Lamy (Thomas), membre de l'Académie royale, à Louvain.
Le Paige (Constantin), membre de l'Académie royale, à Liège.
Le Roy (Alphonse), membre de l'Académie royale, à Liège.
Linden (Herman Vander), docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
Loise (Ferdinand), membre correspondant de l'Académie royale, à Saint-Servais.
Lonchay (Henri), professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
Marchal (chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.
Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.
Nève (Jules), avocat, à Bruxelles.
Piot (Charles), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand.
Rahlenbeek (Charles), homme de lettres, à Bruxelles.
Renard (A.-F.), membre de l'Académie royale, à Wetteren.
Renier (J.-S.), homme de lettres, à Verviers.
Reusens (E.-H.-J.), professeur-bibliothécaire à l'Université de Louvain.
Roersch (Alphonse), chargé de cours à l'Université de Gand.
Rooses (Max), membre de l'Académie royale, à Auvers.
Schoolmeesters (E.), curé-doyen, à Liège.
Schrevel (A.-C. de), directeur du Séminaire épiscopal de Bruges.
Soil (Eugène), juge au tribunal de première instance de Tournai.
Stecher (Jean), membre de l'Académie royale, à Liège.
Straeten (Edmond Vander), musicologue, à Audenarde.
***Thonissen (J.-J.)**.
Tierenteyn (Louis), avocat, à Gand.
Varenbergh (Émile), à Sleydinge.
Vreese (Willem De), à Leiden.
Wauters (Alphonse), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
-

M

MABUSE (Jean DE), peintre. Voir GOSSAERT.

MACAGGE (Louis-Joseph), en religion le Père *Herman*, né à Furnes, le 19 avril 1751, décédé à Ypres, le 3 mai 1828. Entré dans l'ordre des Récollets, au couvent d'Ypres, le 3 octobre 1771, il fit, l'année suivante, sa profession religieuse à Audenarde, et changea, à cette occasion, son prénom de Louis-Joseph en celui de Herman. Ordonné prêtre à Gand, le 10 juin 1775, il devint successivement professeur de philosophie au couvent de son ordre à Courtrai, en 1778, lecteur de théologie à Dixmude, en 1784, à l'abbaye de Zonnebeke, en 1786, et enfin à Ypres, en 1788. Au moment de la suppression des maisons religieuses par les Français, il remplissait les fonctions de gardien dans le dernier de ces monastères. Arrêté, le 19 novembre 1798, par ordre de la République, parce qu'il refusait de prêter le serment de haine à la royauté, il fut conduit à Rochefort (France), où il arriva exténué et malade à la suite des sévices qu'il endura pendant le trajet, au point qu'on fut obligé de le transporter à l'hôpital de la marine. Un séjour de plusieurs mois dans cet établissement répara ses forces. Il fut alors déporté à l'île d'Oléron, et y débarqua, avec deux autres prêtres belges, le 18 octobre 1799. Remis en liberté, le 21 février 1806, il revint

en Belgique, et fut nommé vicaire de Saint-Martin, à Ypres. Il conserva cette humble position jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 3 mai 1828, bien que ses supérieurs ecclésiastiques lui eussent offert, à plusieurs reprises, des places plus importantes, que le P. Macagge refusa toujours, trouvant au milieu de ses occupations vicariales plus de loisir pour s'adonner aux lettres. Ses amis lui érigèrent une pierre tumulaire, sur laquelle ils firent graver l'épithaphe suivante : D. O. M. ET PLÆ MEMORIÆ R. D. LUDOVICI JOSEPHI (IN RELIGIONE HERMANNI A S. FRANCISCO) MACAGGE, NATI FURNIS 19 APRILIS 1751. OBIIT IPRIS 3 MAII 1828, ANNOS NATUS 77. VICEPASTOR PRIMARIUS S. MARTINI ANNIS 22, PRIUS LECTOR ET GUARDIANUS IN SUO RECOLLECTORUM CENOBIO, VATES INSUPER ET ORATOR NON INFIMUS.

Le P. Macagge cultivait la poésie flamande. Il a publié : 1. Une traduction en vers flamands des *Tristiad* d'Ovide, avec le titre de *Treur-Gedigten*, imprimée à Ypres, chez Annoy-Vande Vyver, en 1814 et 1815; in-8°. — 2. *T' Gewezen Roomen* (Ypres, chez le même éditeur, 1813; in-8°), description de la Rome moderne, comparée à la Rome ancienne.

Désintéressé et charitable envers les pauvres, il composa et imprima ces deux ouvrages pour en laisser le bénéfice au

profit des indigents. Nous transcrivons ici les derniers vers de ses *Treur-Gedigten*, dans lesquels il explique les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette publication :

*Ik heb getragt
Naer myne magt
Om Nasoos schoone Treur-Gezangen
Cyt het latyn
Te brengen in
Myn moedertael. Om wat belangen
Niet om of eer of eygen baet
Maer op dat ook dit werk verstaet
Awie niet heeft latyn geleerd
En evenwel de digt-konst cert
'K heb 't ook gedaen
Om by te staen
Met 't gene d'uyting my zal geven
Waere arme lieu
Die 'k niet kan zien
Met een stuk brood en water leven.*

E-H -J. Reusens.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. IV, p. 89. — *Annuaire ecclésiastique de l'archevêché de Malines*, 1860, 2^e partie, p. 431. — J.-B. Van Bavegem, *Het Martelaarsboek der belgische geestelijkheid*, t. IV, p. 66. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères-Mineurs de l'Observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas*, p. 408.

MACAIRE (Saint). En 1011, un pèlerin disant s'appeler Macaire et être archevêque d'Antioche, en Arménie, vint frapper à la porte du monastère de Saint-Bavon, à Gand, et y fut recueilli. Il y avait déjà longtemps qu'il allait de monastère en monastère : avant d'arriver à Gand, il avait séjourné successivement à Malines, Maubeuge, Cambrai et Tournai. Saint-Bavon devait être sa dernière étape : le 10 avril 1012, il y mourut de la peste. Son austérité, ses vertus le firent considérer comme un saint par les moines gantois. En 1014, l'abbé Erembold fit rédiger sa biographie : ce texte est très court et son auteur ne connaît aucun détail sur son héros avant l'arrivée de celui-ci à Gand. Au contraire, un second biographe, qui écrivit en 1067, nous raconte longuement la vie de saint Macaire : son éducation, son élévation au siège archiepiscopal d'Antioche, son pèlerinage à Jérusalem et ses voyages à travers l'Europe. Malheureusement, le second biographe mérite fort peu de confiance. Henschen, qui l'a édité dans la collection des *Acta Sanctorum*, laisse entendre (p. 865, col. 1) qu'il le con-

sidère comme très suspect. Quant à M^r Holder-Egger, il rejette décidément tout son récit. On voit que l'on sait bien peu de chose sur saint Macaire. L'année qu'il passa à Gand est la seule époque de sa vie qui nous soit bien connue. Quant à sa dignité d'archevêque d'Antioche, en Arménie, elle est au moins douteuse : il n'existe pas, en effet, en Arménie de ville appelée Antioche.

H. Pirenne.

Vitæ S. Macharii, éd. Henschen (*Acta sanctorum Boll.*, avril I, p. 864 suiv.). — O. Holder-Egger, *Zu den Heiligengeschichten des Genter St. Bavosklosters (Historische Aufsätze an G. Waitz gewidmet, Hanovre, 1886)*, p. 631.

MACAIRE (*Lancelot* Havermans, dit). Voir HAVERMANS (*Lancelot*).

MACAR (*Jean DE*), ou MACARIUS, polygraphe. Voir LHEUREUX.

MACHAIRE (*Barthélemy*), ou MACHARI, poète latin, né à Tongres, florissait au xve siècle. Valère André dit qu'il était *commissarius* de sa ville natale. Il cite de lui un poème léonin sur les guerres de Charles le Téméraire contre le pays de Liège : *Bella suo tempore in patria Leodiensi gesta potissimum per Carolum Burgundum*, dont le manuscrit, vraisemblablement perdu aujourd'hui, se trouvait jadis chez les chanoines réguliers de Tongres. Il faut sans doute l'identifier avec les *Poemata de Ludovico episcopo Leodiensi*, que Sanderus mentionne dans cette bibliothèque. L'évêque dont il s'agit ici est Louis de Bourbon, qui fut prince-évêque de Liège de 1456 à 1482.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (1643), p. 408. — A. Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta* (1644-1644), t. II, p. 189. — Ch.-M.-T. Thys, *le Chapitre de Notre-Dame à Tongres* (1887-1889), t. I, p. 465, note 4.

MACHEREN (*Jean VON*), ou Joannes Theodorici MACHERENTINUS, écrivain ecclésiastique, né à Grevenmacher, sur la Moselle (Luxembourg), vers 1540, mort à Trèves, le 7 janvier 1610, selon Sotwel, le 3 janvier, selon une *Historia collegii Fuldensis* manuscrite, attribuée

au P. Christophe Brouwer. Admis au noviciat des Jésuites à Trèves, le 8 mars 1563, il enseigna les humanités, puis la philosophie et la théologie dans cette ville et se livra ensuite à la prédication à Cologne, à Fulda, à Aix-la-Chapelle et à Spire. Il a laissé les deux ouvrages suivants : 1. *Pie ac solidæ ex Francisco Costero, Petro de Soto, et auctore Methodi confessionis catecheses*. Trèves, Henri Bock, 1590 ; in-8°. Réédité sous des titres variant assez sensiblement : Trèves, 1610 ; Cologne, 1611 ; Trèves, 1611 et 1612. Toutes ces éditions sont anonymes, sauf la dernière, dont voici le titre : *Explanatio catechismi catholici una cum praxi catechistica*. Trèves, Henri Bock (pour P. Henning, libraire à Cologne), 1612 ; in-8°, 637 pages. — 2. *Quis dives Salvus Salviani Massiliensis presbyteri adversus avaritiam sub nomine Timothei, ad Ecclesiam catholicam epistolares libri quatuor*. Trèves, H. Bock, 1609 ; pet. in-4°.

Paul Bergmans.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XII, p. 388-394. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (3^e éd.), t. V (1894), col. 261-262.

MACQUE (*Jean DE*), compositeur du xv^e siècle. Mr Edmond Vander Straeten, l'érudit musicologue, le dit Flaman, et prétend qu'il doit être originaire du Brabant. Il parle des membres de la famille de Jean de Macque comme si cette famille était connue, mais n'appuie ses assertions d'aucune preuve. Ses suppositions au sujet de l'orthographe du nom de notre compositeur sont fort sujettes à caution. Nous préférons avouer que nous n'avons rien trouvé concernant l'origine de Jean de Macque. Les qualifications de *Flander* et *Belga* indiquent seulement qu'il appartenait aux Pays-Bas. *Flander* ne signifie pas *flamand*. En Italie et en Espagne, on appelait *Flander* tout habitant des provinces méridionales des Pays-Bas. Nous savons donc uniquement que la Belgique peut placer Jean de Macque parmi ses enfants.

Il était né dans les premières années du xv^e siècle. Il est certain qu'il fut l'élève de Philippe de Mons. Le titre du premier livre de ses madrigaux à six voix, publié à Venise en 1576, dit : *Di Giovanni de Macque, discipulo di M. Filippo de Monte*. Fétis en a conclu que « de Macque reçut son éducation musicale comme enfant de chœur de la collégiale de Soignies, où Philippe de Mons était chantre dans les premiers temps de sa carrière ». C'est avec raison que Mr Vander Straeten a fait observer que rien ne prouve ce fait.

En 1521, le vice-roi de Naples fit recruter des chantres aux Pays-Bas. On ne sait pas si Jean de Macque fut chantre avant d'être organiste. S'il le fut, il ne serait pas impossible qu'il eût quitté nos provinces lors du recrutement de 1521. Quoi qu'il en soit, dès 1540, Jean de Macque était organiste du vice-roi de Naples, et nous savons, par de nombreux témoignages des plus élogieux, qu'il fut un artiste de premier ordre. Cerone le classe parmi les meilleurs compositeurs de madrigaux, parmi ceux qu'on peut imiter sans danger, et le met à côté des meilleurs maîtres du genre, tels que Thomas Crequillon, Adrien Willaert, Cyprien de Rore, Pedro Vincio, Philippe de Mons, Orland de Lassus. Cerreto aussi le range parmi les plus fameux compositeurs et organistes de la ville de Naples et Pitoni rappelle ces précieux témoignages. Fabio Colonna nous apprend que Jean de Macque était encore au service de la cour de Naples en 1592, en qualité de maître de chapelle, et Cerreto affirme qu'il vivait encore en 1601. On publia de lui : en 1540, à Naples, *Litanie a otto voci* ; en 1555, dans la même ville : *Canzonette alla Napoletana a sei voci* ; pendant la même année et dans la même ville : *Il primo libro de' Madrigali a sei voci*. Ce qui parut de 1555 à 1576 semble perdu. En cette dernière année, Angelo Gardano publia à Naples le premier livre d'une véritable série de madrigaux à quatre, cinq et six voix de notre compositeur. Le titre qu'il lui donna prouve qu'il s'agissait de compositions nouvelles

et non pas d'une réimpression de celles qu'on avait éditées en 1555. Ce titre porte : *Di Giovanni de Macque, discipulo di M. Filippo de Monte, il primo libro de' Madrigali a sei voci, novamente da lui composti e dati in luce*. Ce premier livre d'une série qui en eut six, fut suivi, en 1587, du second, publié à Venise par Giacomo Vincenti et dédié, par une épître datée de Naples, le 20 mai 1587, à Don César d'Avalos d'Aragona. Il est intitulé : *Il secondo libro de' Madrigali a cinque voci, novamente composti e dati in luce*, et contient vingt et un madrigaux. Nous ne connaissons pas l'année de l'apparition du troisième livre, mais nous savons que celui-ci fut réimprimé deux fois à Naples, par la maison Gardano, en 1604 et en 1610, sous ce titre : *Madrigali a quattro voci, libro terzo*. On ne sait pas davantage quand les livres quatre, cinq et six de la série virent le jour pour la première fois, mais nous connaissons une réimpression du sixième livre, faite à Venise par les héritiers de Bartolomeo Magni, en 1613, et intitulée : *Il sesto libro de' Madrigali a cinque voci*. A Anvers, de Macque avait fait paraître, chez Pierre Phalèse, en 1600, une collection de *Madrigaletti a sei voci*. Des compositions de Jean de Macque furent reproduites dans plusieurs recueils importants dont les éditions se multiplièrent. Quand Hubert Waelrant, auteur lui-même de si charmants madrigaux, publia sa collection intitulée : *Symphonia Angelica di diversi eccellentissimi musici a IIII. V et VI voci, nuovamente raccolta per Huberto Waelrant, et data in luce. Nella quale si contiene una scielta di migliori Madrigali che hoggidi si cantino*, c'est-à-dire un recueil des « meilleurs » madrigaux, composés par « les plus excellents » musiciens, il y inséra des compositions de Jean de Macque. Cette collection fut publiée à Anvers, en 1565, par Hubert Waelrant lui-même, associé, comme typographe musical, avec Jean de Laet, et réimprimée trois fois dans la même ville, par Pierre Phalèse et Jean Bellère, en 1585, 1590 et 1594. Elle ne contenait pas moins de cinquante-huit compositions. Une pu-

blication italienne, qui parut à Rome en 1582 et à Venise en 1585 : *Dolci affetti. Madrigali a cinque voci di diversi eccellenti musici di Roma. Novamente posti in luce*, contient aussi des compositions de Jean de Macque. Faut-il conclure du titre de ce recueil... *di diversi eccellenti musici di Roma*... que notre compositeur a aussi résidé à Rome? Nous n'avons aucune indication à ce sujet. Quand André Pevernage réunit soixante-six compositions prises parmi les « plus excellents » madrigaux des « plus excellents » musiciens de son temps, pour en faire un recueil intitulé : *Harmonia Celeste di diversi eccellentissimi musici a IIII. V. VI et VII voci, nuovamente raccolta per Andrea Pevernage, et data in luce. Nella quale si contiene i piu eccellenti Madrigali che hoggidi si cantino*, il n'oublia pas non plus son compatriote établi à Naples depuis un demi-siècle, mais dont les productions étaient fort connues aux Pays-Bas. Les éditeurs anversoises Pierre Phalèse et Jean Bellère publièrent quatre éditions de ce recueil, qui virent le jour en 1583, 1589, 1593 et 1605. Pendant la même année 1583, Vittorio Baldini publiait à Rome un recueil intitulé : *Il Lauro Verde. Madrigali a sei voci da diversi autori*, et y insérait des compositions de Jean de Macque. Cette collection fut réimprimée à Anvers, chez Pierre Phalèse et Jean Bellère, en 1591, sous le même titre, excepté que les *diversi autori* de l'édition de Rome devinrent à Anvers des *diversi eccellentissimi musici*. Encore la même année 1583 vit paraître, chez les célèbres imprimeurs anversoises Phalèse et Bellère, la première édition d'une collection d'œuvres de dix-neuf compositeurs « illustres », recueil qui eut un grand succès et fut réimprimé plusieurs fois. Pierre Phalèse avait choisi lui-même les compositions à insérer dans son recueil; parmi les dix-neuf auteurs « illustres » auxquels il empruntait des œuvres, figure Jean de Macque, entre Philippe de Mons et Palestrina, le prince de la musique. Le recueil est intitulé : *Musica Divina di XIX autori illustri, a IIII. V. VI et VII voci*,

nuovamente raccolta da Pietro Phalèsio, et data in luce. Nella quale si contengono i più eccellenti Madrigali che hoggidi si cantino. Six éditions en parurent chez Phalèse et Bellère et chez les descendants de Pierre Phalèse, en 1583, 1588, 1591, 1594, 1595 et 1623. On trouve aussi des compositions de Jean de Macque dans la superbe publication de l'Anversois Emmanuel Adriaensen, le luthiste le plus célèbre de son siècle, intitulée : *Pratum musicum longe amœntissimum*, qui ne contient pas moins de cent quatre-vingt-quinze compositions d'Orland de Lassus, Philippe de Mons, Palestrina, Cyprien de Rore et d'autres grands maîtres du XVII^e siècle. C'est encore chez Pierre Phalèse et Jean Bellère, à Anvers, que ce recueil vit le jour en 1584 et qu'il fut réimprimé en 1592 et en 1600. Angelo Gardano ayant imprimé à Venise, en 1596, son recueil intitulé : *Il Trionfo di Dori, descritto da diversi, et posto in musica, da altrettanti autori, a sei voci*, Phalèse le réimprima à Anvers, la même année, et en donna d'autres éditions en 1601 et en 1614; son exemple fut suivi à Nuremberg en 1612 et en 1613. Le *Trionfo* contient aussi des compositions de Jean de Macque. Celui-ci ne fut pas oublié non plus quand Pierre Phalèse publia, en 1596, à Anvers son *Paradiso Musicale di Madrigali et Canzoni a cinque voci, di diversi eccellentissimi autori*, et, en 1597-1598, son *Rossignol musical des chansons de diverses et excellens autheurs de nostre temps, à quatre, cinq et six parties. Nouvellement recueilli et mises en lumière*. Ici, il le plaça entre George de La Hèle, Claudin Le Jeune, Renaud de Melle, Philippe de Mons et Swelinck, le précurseur du grand Bach. Jean Rudenius se souvint aussi de notre habile compatriote quand il publia, en 1600, chez Voegel, à Heidelberg, ses *Flores Musicae*. En 1605, parut à Leyde, dans la succursale de l'imprimerie plantinienne, dirigée par les Van Raphelingen, une collection de quatre-vingt-sept compositions de différents auteurs, intitulée : *Nervi d'Orfeo, di eccellentiss. autori, a cinque et sei voci*;

Jean de Macque y est représenté, ainsi que les meilleurs compositeurs de l'époque. Enfin, quand en 1607, Pierre Phalèse, d'Anvers, publia un recueil de *Canzonette alla Romana de diversi eccellentissimi musici romani a tre voci*, il tint à y insérer, en même temps que des œuvres de Nanino, d'Anerio, de Soriano, de Palestrina et de Renaud de Melle, des compositions de notre Jean de Macque.

Alphonse Goovaerts.

Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. — Cerone, *De la Musica teorica y practica*, p. 89. — Cerone, *Melopejo*, livre XIII, chap. 61. — Cerreto, *Practica musicale*, livre III, p. 136. — Fabio Colonna, *Histoire des plantes*, 2^e partie. — Robert Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd. — Goovaerts, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse, imprimeur de musique à Anvers au XVI^e siècle*. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*. — Léonard Nicodemo, *Additions à la Biblioteca Napolitana de Toppi*, p. 72. — Edm. Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*.

MACQUEREAU (Robert), ou MACQUÉRIAU, historien, né à Valenciennes, mort vers 1530. Il est l'auteur d'une chronique dont la première partie s'étend de 1500 à 1527, et la seconde, de 1527 à 1529. La première partie a été mise au jour par Paquot, en 1765, sous ce titre : *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charle-Quint jusqu'au cinq juin MDXXVII; composée par Robert Macquereau, de Valenciennes, sous le titre de Traicté et recueil de la maison de Bourgoigne, en forme de chronique*. Louvain, impr. académique, 1765; pet. in-4^o. La seconde a été publiée en 1841, par J. Barrois, qui l'a intitulée : *Histoire générale de l'Europe durant les années 1527, 1528 et 1529, composée par Robert Mocquériau, sous le titre de Ce est la maison de Bourgonne pour trois ans*. Paris, Techener, 1841; in-4^o, avec un fac-similé du manuscrit.

Léop. Devillers.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 1077. — Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, p. 4284 (édition de 1862).

MACROPEDIUS (Georges), connu également sous le nom de LANGVELDT ou LANKVELDT, humaniste et poète dra-

matique latin, né à Gemert, près de Bois-le-Duc, vers 1475, mort à Bois-le-Duc, en 1558. Macropedius appartenait à l'ordre des Frères de la vie commune ou *Hiéronymites*. Nous ne connaissons rien de sa vie avant son entrée chez ces religieux ; depuis lors elle se passa tout entière dans les collèges qu'ils avaient institués dans les villes de Bois-le-Duc, Liège et Utrecht ; notre personnage y fut professeur et directeur, mais nous manquons à cet égard de détails bien précis. Il enseignait spécialement les humanités ; il fit aussi des cours de mathématiques, notamment en 1528.

Il dirigea en premier lieu l'école de Bois-le-Duc, qui sous lui ne compta pas moins de douze cents étudiants. Cette maison possédait à Liège une succursale. Macropedius y fut envoyé probablement au commencement du xv^e siècle et mis à la tête de l'établissement. A cette époque, le collège de Liège, de création récente (il fut fondé en 1495 ; la première pierre fut posée le 21 juillet 1496), se distinguait déjà parmi ses émules. Macropedius nous apprend lui-même, dans son *Epistolia*, que dès l'âge de sept ans, les écoliers y parlaient le latin couramment, et qu'à moins de quatorze ans, ils écrivaient si bien la prose et les vers, qu'ils auraient pu rivaliser avec les meilleurs littérateurs. En dernier lieu, Macropedius fut recteur à Utrecht. Il s'y trouvait déjà en 1537 ; c'est de cette ville du moins qu'il date l'épître dédicatoire de son *Andrisca*. Il remplit ces fonctions jusqu'à ce que la maladie et surtout la goutte le forcèrent à prendre du repos : il se retira dans la maison de Bois-le-Duc à un âge fort avancé, nous ne savons exactement à quelle date. Ce fut probablement vers 1554 ; le 25 mai 1553, il figure encore en qualité de recteur sur un acte de rente en faveur de seize écoliers pauvres du collège. (Dodt, *Arch.* VII, 387, cité dans Ekker, op. cit.).

Macropedius enseigna avec le plus grand succès. Il compta parmi ses élèves, dit Burmann, presque tous les hommes remarquables de la Hollande à cette époque. Citons Guillaume Canter ; Henri

Sedulius ; Guillaume Cuyckius, évêque de Ruremonde ; Guillaume Estius, professeur et chancelier de l'université de Douai ; l'historien François Haræus ; Jean Sakerides ou Sasgert, professeur de théologie et chancelier de l'université de Copenhague ; Jean Heurnius, professeur de médecine à Leyde ; Godefroid Montanus, doyen d'Eindhoven ; Jean Lentius, conseiller à Utrecht, etc.

Tout en remplissant ses fonctions, Macropedius écrivait les ouvrages qui lui donnèrent tant de réputation auprès de ses contemporains et firent passer son nom à la postérité. Son œuvre comprend deux parties bien distinctes : 1^o théâtre ; 2^o livres d'enseignement.

Le théâtre de Macropedius se compose des comédies suivantes : *Rebelles*, *Aluta*, *Petriscus*, *Asotus*, *Andrisca*, *Hecastus*, *Bassarus*, *Lazarus*, *Josephus*, *Adamus*, *Hypomone*. Ces onze pièces furent réunies en 1552-1553 sous le titre : *Omnes Georgii Macropedii fabulæ comicæ*. Utrecht, H. van Borculo ; 2 vol. On en cite, en outre, quatre que nous n'avons pas vues : *Susanna* (?) ; *Passio Christi* (vers 1540) ; *Jesus Scholasticus* (Utrecht, 1556) ; *Dimulla* (?). La plupart furent jouées par les élèves ; Macropedius n'admettait pas, toutefois, que le Christ parût sur la scène.

Il est un adepte fervent du théâtre et est pleinement convaincu de son excellente influence.

Quid enim, dit-il dans la dédicace de *Aluta et Rebelles*, *plus pueris ad eruditionem, plus adolescentibus ad honesta studia, plus provecioribus, imo omnibus incommune ad virtutem conducat, quam docta comædia* ? Et dans le prologue de *Andrisca* : *Inter tot, interque adeo discrepantia scholaria exercitia, nullum (ut arbitror) maioribus mihi prosequeundum laudibus, quam scenicus ludus (modo absit fœditas) actusque comicus. Alii versus canant, alii legant scribantque crebro epistolæ, alii aliud exercitium honestum tractitent, comædia una facile præstat omnibus.*

C'est sur les exhortations de Reuchlin que notre auteur se mit à écrire. Macropedius produit des personnages

vivants; il choisit ses types dans la vie réelle et les dessine d'après nature. Cet amour de la vérité le mène parfois un peu loin. Comme il est d'avis qu'il faut montrer le vice à la jeunesse pour lui apprendre à l'éviter, certaines de ses comédies renferment des passages fort risqués. Il avertit, du reste, le spectateur, dans le prologue de *Joseph*, et lui dit de ne pas se scandaliser des paroles et des gestes de la femme de Putiphar : ils ne sont là que pour faire ressortir le mérite du jeune homme. La peinture est achevée dès les premières scènes et le principe *persona sibi constat* est appliqué dans toute sa rigueur, ce qui n'est pas toujours le cas à cette époque. Macropedius ne pêche pas non plus par l'enflure. Il est vif, concis, pittoresque; peu de longueurs, pas de répétitions.

Son latin, qui est souvent peu coulant et incorrect dans les œuvres de sa jeunesse (il le reconnaît dans la dédicace de son *Asotus*), s'améliore beaucoup dans la suite. Les emprunts aux comiques latins sont aussi plus fréquents au début. Les réminiscences de Plaute sont nombreuses; l'*Asotus* renferme des vers entiers de cet auteur, une scène imitée de la *Mostellaria*, une autre des *Captifs*. Le comique ne procède pas seulement des situations qu'amènent les farces et les mauvais tours de certains acteurs, l'esprit consiste souvent en jeux de mots. Parfois aussi, Macropedius parodie le tragique : le fils prodigue célèbre le chaste mariage d'après la *Médée* d'Euripide; son esclave lui répond par les vers de la traduction d'Erasmus.

Les pièces de Macropedius sont en cinq actes, précédés d'un prologue dont la forme est empruntée à Térence. Une légère modification se manifeste dans *Rebelles* et *Aluta* : un personnage nommé Morio (*Rebelles*) ou Morus (*Aluta*) accompagne et interrompt à diverses reprises le *Prologus* et finit par quitter la scène avec lui. Le chœur est conduit avec art; il se chante d'après une mélodie déterminée. La musique du premier verset est notée dans le recueil de 1552. M^rR. von Liliencron a reproduit, avec des observations, plusieurs de ces

chœurs (*die Chorgesänge des latein. deutschen Schuldramas im XVI Jahrh.* dans *Vierteiljahrscr. f. Musik-Wissensch.*, VI, 1890, 3; p. 309-387).

On trouve dans ses vers, comme le reconnaît la préface de l'*Aluta*, toutes les licences de la métrique des anciens comiques.

D'autre part, Macropedius publia des ouvrages qui se rapportent d'une manière plus directe au développement intellectuel de ses élèves : grammaire latine, grammaire grecque, syntaxe, rhétorique, prosodie, manuel épistolaire, ainsi qu'un calendrier suivi de chronologie et de règles de calcul.

Dans sa retraite, il fit encore paraître, en 1555, le texte des Epîtres et Evangiles lus dans les églises de Liège, Utrecht et Cologne, avec des notes grammaticales. Ce fut sa dernière œuvre; il mourut en juillet 1558. Il fut inhumé dans l'église de la communauté; sur son monument funéraire, on grava l'épigramme :

COELO POTITUS POST LABORES PLURIMOS
 GEORGIUS MACROPEDIUS,
 SCHOLASTICI MODERATOR OPTIMUS GREGIS,
 TOTO ORBE NOBILIS SENEX,
 CORPUS RELIQUIT HOC PODAGRICUM LOCO,
 LONGO LABORE EXERCITUM.
 HUMANITAS, STUDIUM JUVANDI MAXIMUM,
 BENIGNITAS AMABILIS,
 CANDOR ANIMI, PIETAS & ERUDITIO,
 HUNC REDDIDERE COELITEM.
 CID ID LVIII. MENSE JULIO. CORNELIUS VALERITUS AMICO
 POS. IVLIVS EXPIRANS SILVÆ DVICIS OCCVPAT
 ARTVS MACROPEDI TENVES : SPIRITVS ASTRA TENET.
 COMICO DOCTISSIMO, PRÆCEPTORI SUO PIETATIS ERGO,
 JOANNES LENTIUS, REGIUS SENATOR, POSUIT GEORGIO
 MACROPEDIO, GRAMMATICO & POETE.
 IVLIVS ÆSTIVO COLLVSTRANS NVBILA PHOEBO
 MACROPEDI EXTINCTOS VEXIT AD ASTRA DIES.

Macropedius jouissait chez ses contemporains d'une grande réputation; il passait pour un homme d'un très grand savoir, pour le plus grand grammairien de son époque. Il est encore fort estimé de nos jours; Gœdeke le cite comme le plus remarquable dramaturge latin du xvii^e siècle. Suivant l'habitude, ses admirateurs le chantèrent en leurs vers. Chr. Vladeraccus, qui lui succéda à Bois-le-Duc, lui consacra avec quelques autres poètes : *Apothesis, sive Carmen funebre in Georgii Macropedii obitum* (Anvers, G. Silvius, 1565). On

trouvera son portrait dans *Ph. Gallei virorum doctorum effigies*. Antv., 1572 ; dans Foppens, p. 338.

Les critiques cependant ne lui manquèrent pas de son vivant. On lui reprocha d'attaquer le elergé en ses comédies et de corrompre la jeunesse par la représentation de travers et de vices qu'il eût mieux valu passer sous silence.

Voici la liste et l'analyse des ouvrages de Macropedius avec l'indication du titre des éditions *les plus anciennes*.

A. — PIÈCES DE THÉÂTRE.

1. *Comicarum Fabularum Georgii Macropedii duæ, rudibus adhuc et tenellis Traiectinæ scholæ auditoribus nuncupate, quarum altera Rebelles, altera Aluta inscribitur*, Bois-le-Duc, Hatard, 1535 ; in-8°, 40 ff. Ces pièces furent publiées plus de vingt ans après leur composition. Dans la première, deux jeunes gens quittent le collège des Hiéronymites ; ils y ont été frappés par le directeur, alors que leurs mères avaient mis pour condition de leur entrée qu'ils ne recevraient point de coups. Ils mangent et jouent leur argent et finissent par voler un paysan endormi. Ils sont arrêtés, jugés et condamnés à être pendus. Ils ne doivent leur salut qu'à l'intervention du directeur qui, sur les instances des deux mères, les revendique comme ses écoliers, non justifiables *privilegiis scholæ*. On a fait plus tard à l'auteur le reproche de plagiat : il avoue avoir vu une pièce avec le même argument, mais écrite en prose fort brièvement. D'autre part, la comédie des *Rebelles* a inspiré Wickram (*Knabenspiegel*, 1554) ; Hayneceius (*Almansor*, 1578 et 1582) ; Mauriceus (1606), et Schonæus (*Dyscoli*, 1666). Elle fut traduite deux fois en allemand, notamment par Simon Roth (1557).

2. L'*Aluta* roule sur des sujets populaires : ce sont les mésaventures d'une femme adonnée à la boisson. Deux habiles fripons lui dérobent la volaille avec laquelle elle s'est rendue au marché et lui promettent de revenir payer. En attendant leur retour, la naïve campagnarde se rend au cabaret, elle s'y grise et

tombe, en rentrant chez elle, sur le chemin. Les fripons la rejoignent, la déshabillent jusqu'à la chemise et la mettent dans un filet à poisson, etc. La pièce est menée avec beaucoup d'entrain, Macropedius l'a écrite en quatre jours sans même interrompre ses classes. Le premier épisode ressemble à la farce vingt-neuvième de *Tiel Uylenspiegel* (aventures publiées par Delepierre. Bruxelles, 1840, p. 111). Le second est fondé sur un conte qui se retrouve, entre autres, dans Grimm (*Kinder und Hausmärchen*, n° 34 : *Die Kluge Else*). Il se retrouve également dans Corn. Schonæus, *Vitulus* ; ici seulement, il s'agit d'un homme ivre, volé, déshabillé et cousu dans une peau de veau. Dans *Reynaert de Vos* (Ed. J.-F. Willems) au vers 297, est mentionné *Vrouwe Alenten goeden haene*. Il ne nous paraît pas que l'on puisse y voir une allusion à la farce d'*Aluta*.

La pièce de Macropedius a été traduite en allemand par Simon Roth (1557) et a inspiré Jacques Ayrcr : *Possenspiel, von einer versoffenen Bäurin, wie sie umb ihren kram vnd kleider betrogen und jhren Mann fast nackt heimgeschickt ward* (Ayrer, *Dram. hggb.* v. v. Keller, IV, n° 40).

3. *Petriscus Georgii Macropedii, fabula iucundissima*. Bois-le-Duc, Hatard, 1536 ; in-8°, 32 ff. Dédié au jeune Adrien van Krimpen. C'est le sujet des *Rebelles* traité d'une autre façon ; la comédie est bien conduite et mêlée d'épisodes plaisants ; elle renferme des vers assez libres que l'auteur met dans la bouche des mères. Imitée plus tard, en Allemagne, par Hayneceius.

4. *Asotus Evangelicus, seu evangelica de filio prodigo parabola, a Georgio Macropedio comice descripta*. Bois-le-Duc, Hatard, 1537 ; in-8°, 40 ff. C'est la première œuvre de notre poète ; il l'écrivit vers 1507, ainsi qu'il ressort de l'épître dédicatoire adressée à Godefroid Bollius, conseiller à Utrecht. La parabole de l'enfant prodigue avait été mise en scène par Gnapheus dans son *Acolastus* (editio princeps, Anvers, juillet 1529), mais le travail de Macropedius est indépendant de celui-ci. C'est de cette dernière œuvre

et non de l'*Asotus*, comme on l'a souvent répété, que parut à Anvers, une traduction littérale sous le titre : *L'Histoire de l'Enfant prodigue*, réduite et estendue en forme de comédie, et nouvellement traduite de latin en français, par Antoine Tiron (Anvers, J. Waesberghe, 1564). Des imitations de l'*Asotus* ont été faites en Allemagne par Nicolas Risleben de Salzwedel, et peut-être par Chr. Schön. La pièce fut jouée en 1566 par les étudiants de Prague.

5. *Georgii Macropedii Andrisca Fabula lepidissima*. Anvers, Hillenius, 1538; in-8°, 24 ff. Dédié à Jean Hillenius, Utrecht, 12 kal. nov. 1527 (peut-être une faute pour 1537). La première édition de cette comédie est perdue. Le poète raconte la façon dont deux paysans font entendre raison à leurs épouses, oubliées de leurs devoirs. On y rencontre de grossières plaisanteries; les injures dont s'accablent les deux femmes sont du goût le moins fin. L'action a lieu au temps du carnaval. Un des chœurs est composé de bacchantes; l'autre de jeunes gens: un d'eux stigmatise la luxure en termes énergiques. Traduit en allemand.

6. *Hecastus Macropedii, Fabula non minus pia quam iucunda*. Anvers, Hillenius, 1539; in-8°, 36 ff. Macropedius dédie cette pièce, représentée par ses élèves l'année précédente, à l'un de ses anciens élèves, Godefroid Montanus, doyen d'Eindhoven (Utrecht, pridie cal. April. 1539). Hecastus, qui accomplit extérieurement les devoirs du chrétien, mène une vie assez licencieuse. Le messager de l'Éternel vient le sommer de comparaître au grand tribunal et lui donne lecture d'un écrit renfermant des textes hébraïques (Macropedius savait l'hébreu, chose rare à cette époque); ni lui ni son fils, bien que lettrés, ne peuvent les comprendre. En vain le malheureux accusé supplie-t-il les siens de lui servir d'avocat, seule la vertu naguère négligée vient à son aide, et malgré les efforts du démon le réconforte en ses derniers moments. Ekker (*op. cit.*) rapproche l'*Hecastus* du sujet d'un mystère intitulé : *Den Spiegel der salicheyt van elckerlyc, hoe dat elckerlyc*

mensche wert gheduecht gode rekeninghe te doen. Macropedius a travaillé d'après une pièce latine de Ischyrius : *Homulus* laquelle était déjà inspirée par d'autres. Renvoyons à ce sujet à l'édition avec introduction du Dr Logeman : *Elckerlijck, etc.* (Gand, 1892); à Bolte, *Eingleitung zu J. Strickers Schlömer* (1889, p. 15 et 45); enfin, à G. Kalf : *Elckerlijck, etc.* (dans *Taalk. Tijdschr.*, IX, 1, p. 12-20). L'œuvre de Macropedius qui est bien conduite et renferme de fort belles parties, a eu un grand succès; elle fut traduite en allemand par Hans Sachs (1549), Rappolt (1552), Spangenberg (1564), Rebenstock (1566), Schreckenberger (1589); en danois même, au commencement du XVII^e siècle. En 1540, une version allemande de l'*Homulus*, avec fragments de l'*Hecastus*, fut publiée à Cologne par l'imprimeur Jaspar von Gennepe; enfin, en 1681, parut à Göthenborg une traduction suédoise de la traduction de Rappolt.

7. *Georgii Macropedii Bassarus, Fabula festivissima*. Anvers, Hillenius, 1541; in-8°, 24 ff. Dédicace à Georges Albertus, datée d'Utrecht, III kal. septemb. Cette comédie mérite pleinement son qualificatif de *festivissima* par la succession plaisante des mauvais tours que joue un sacristain fort rusé à son curé et au bourgmestre (*præses*) de son village *quod sordidi essent et tenaces plurimum*.

8. *Lazarus Mendicus*, Bois-le-Duc, Schoeffer, 1541; in-8°, 32 ff. C'est l'histoire de Lazare, tirée du chapitre XVI de l'Évangile selon saint Luc; elle fut représentée avant sa publication. Dédicée à Georges Brunon.

9. *Josephus Macropedii, Fabula sacra, pietatis et pudicitie cultoribus perlegendam*. Anvers, Hillenius, 1544; in-8°, 40 ff. Dédié à Jacq. Delius, Utrecht, 16 août 1544. C'est l'histoire de Joseph chez Putiphar, selon l'Ancien Testament; mais Joseph finit par épouser la fille de son maître qu'il avait instruite au culte du vrai Dieu. Rien pendant l'action ne fait présager ce dénouement. Macropedius mit à profit pour cette pièce le *Fils perdu* de Gnapheus et le drame de Cor-

nelius Crocus sur le même sujet (1537). Son *Joseph* fut traduit en français par Antoine Tiron : *l'Histoire de Joseph*, extraite de la sainte Bible et réduite en forme de comédie. Anvers, J. Waesberghe, 1564.

Les deux pièces qui suivent ne se trouvent que dans le recueil des pièces de Macropedius.

10. *Adamus Macropedii Fabula Christianæ Pietatis plæna*. Macropedius dédie cette œuvre (Utrecht, 14 octobre 1551), et laisse le soin de décider si elle mérite l'impression, à Lambert Canter, docteur ès lois et conseiller à Utrecht. Il tient à le remercier de sa générosité à l'égard des élèves du collège. L'*Adamus* offre une succession de tableaux dans lesquels Adam et Eve, personnifiant l'humanité souffrante, sont mis, après leur chute, en présence des événements de l'Ancien Testament, prédisant la venue du Messie. Au dernier acte, Marie, Elisabeth, Siméon et Gabriel annoncent la naissance du Rédempteur.

11. *Hypomone seu Patientia Macropedii Fabula sacra*; dédié à Jean van Lent, conseiller à Utrecht (Utrecht, novembre 1553), et représentée en faveur des élèves pauvres des Hiéronymites dont il s'est toujours montré le protecteur. Hypomone et l'Écriture consolent successivement de leurs infortunes Job couvert d'ulcères, David cherchant à se soustraire aux fureurs de Saül, Héli dans son exil, Tobie frappé de cécité et les élèves pauvres des Hiéronymites. Les espérances qu'ils ont fait naître sont réalisées au cinquième acte.

Nous avons déjà parlé des quatre autres pièces de Macropedius que nous n'avons pu voir; il nous reste à mentionner encore, avec ses œuvres littéraires, deux odes latines sur la naissance de Jésus-Christ : *Cantilena Scholæ Hieronimianæ Ultraiecti pro anno 51*. Utrecht, Borculous; in-8°, 4 ff. — *Id. pro anno 52*. Utrecht, *ibid.*

B. — LIVRES DE CLASSE.

1. *Græcarum Institutionum Rudimenta Hieronymiani Traiecto gymnasiij tyrunculis, per tabulas, compendiosius*

aliquanto quam ante perstricta, autore Georgio Macropedio eiusdem gymnasiij archididascalo. Bois-le-Duc, Hatard, 1535; in-4°, 16 ff. Une première édition avait paru en 1530; l'ouvrage a été fort abrégé dans celle-ci.

2. *Syntaxeos Præcepta autore Georgio Macropedio denuo recognita, et plerisque in locis castigata, in quibus pene nihil eorum, quæ ab alijs fusius latiusque tractata sunt, pretermissum est, Traiectinæ scholæ tyrunculis dedicata. Accesserunt huic postremæ æditioni græcarum constructionum annotationes breviusculæ & exempla, singulis fere canonibus adiecta, ex quibus studiosus puer facile animaduertet, in quibus græcus nobiscum conveniat, aut non conveniat*. Bois-le-Duc, Hatard, 1538; in-4°, 16 ff. Ce titre est, comme on le voit, toute une table de matières. La première édition parut vers 1533, elle est ici considérablement remaniée.

3. *Simplex disserendi Ratio à Georgio Macropedio Traiectinæ iuventuti præscripta*. Bois-le-Duc, Hatard, 1536; in-8°, 56 ff. Simple résumé dédié aux élèves. Macropedius veut combler une lacune; les ouvrages analogues péchant par l'obscurité, la prolixité ou l'excès contraire, ou ne pouvant être mis en usage par suite des opinions de leurs auteurs. Une nouvelle édition considérablement abrégée parut en 1549.

4. *Fundamentum Scholasticorum, auctore Georgio Macropedio*. (Utrecht), Bernardi, 1538; in-4°, 16 ff. Premiers éléments de la grammaire latine renfermant les lettres, l'indication des parties du discours avec leurs divisions et accidents, les paradigmes des déclinaisons et conjugaisons, neuf règles principales de syntaxe et quatre règles pour faciliter les conjugaisons. Cet ouvrage fut édité avec une traduction néerlandaise interlinéaire par Jean-Henri Scoenderword. Anvers, Loëus, 1552; in-4°, 24 ff. Le privilège est daté de Bruxelles, 7 mai 1548.

5. *Institutiones Grammaticæ*. Bois-le-Duc, Hatard, 1538; in-4°, 36 ff. Dans sa préface, Macropedius nous apprend qu'il avait préparé cet ouvrage en latin et en grec; mais les détracteurs de cette

dernière langue sont nombreux, et force lui est de céder momentanément à leurs exigences. Quelques règles sont en vers contrairement à l'usage; les élèves les retiendront plus facilement. L'auteur traite d'une façon assez brève les parties indéclinables du discours; il se réserve d'y revenir avec plus de détails quand il pourra donner suite à son premier projet. Un vocabulaire latin-flamand a été dressé pour les *Institutiones Grammaticæ*, par Jean-Henri Scoenderword. Anvers, Loëus, 1552; in-4°, 18 ff. Le privilège est daté de Bruxelles, 7 mai 1548.

6. *Prosodia Georgii Macropedii*... Anvers, Loëus, 1550, in-4°, 49 ff. C'est un bon traité. Il est divisé en trois sections: la quantité des syllabes, les pieds, la composition, tous les genres de vers latins y sont passés en revue. Une première édition parut probablement en 1541; celle-ci, *recognita denuo et quibusdam in locis correcta* renferme une dédicace du 5 id. April. 1541. Mais si Macropedius pense qu'il faut louer ceux qui connaissent parfaitement la grammaire, peuvent réciter de mémoire des poésies, des pages entières de Cicéron et composer des vers, il est d'avis qu'il faut avant tout savoir écrire élégamment une lettre. Il a publié à ce sujet un traité renfermant d'excellents préceptes et des exemples pour tous les genres:

7. *Epistolica Georgii Macropedii studiosis Traiectinæ scholæ tyrunculis nuncupata*. Anvers, Hillenius, 1554; in-8°, 80 ff. L'ouvrage fut réimprimé après la mort de l'auteur avec un appendice, *de paranda copia verborum et rerum*, sous le titre: *Methodus de conscribendis epistolis, a Georgio Macropedio secundum veram artis rationem tradita*. Dillingen, Mayer, 1565; in-8°, 119 ff. Parmi les seize éditions et réimpressions que l'on cite du traité de Macropedius, signalons celle qui parut à Cologne en 1570, suivie de l'art épistolaire de Hegendorf.

8. *Textus Evangelicarum et Apostolicarum Lectionum*. Bois-le-Duc, Schœffer, 1555; in-4°, 48 ff. Comme l'indique une exhortation, sous forme de préface de l'imprimeur, recommandant à toutes les écoles la lecture des évangiles, cet

ouvrage est un livre de classe: il renferme le texte des épîtres et évangiles lus pendant la messe dans les églises de Liège, Utrecht et Cologne, avec de courtes explications des mots difficiles en latin et en flamand. Un index termine le livre.

9. *Kalendarius Georgii Macropedii chiro metricus (sic)*. Utrecht, Borculous, 1541; in-8°, 32 ff. Renferme pour chaque mois deux séries en vers, signalant les fêtes religieuses avec courtes explications, — des règles en prose et en vers pour trouver divers renseignements de chronologie; le tout terminé par des préceptes de calcul, usage de l'abaque et règle de trois.

Alphonse Roersch.

Les ouvrages de Macropedius. — Paquot, *Mém. litt.*, t. II, p. 612 (éd. in-fol.). *Bibliotheca belgica* (ouvrage capital). — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XX, p. 19 (article sur Macropedius, par Daniel Jacoby). — *Georg Macropedius von D. Jacoby; Beilage z. Programm d. Königstädtischen Gymnas. Berlin, 1886; 31 p.* (analyse des trois pièces). — *Ekker, de Hieronymusschool te Utrecht, 1ste ged. 25, 43.* — Gulielmus Gnapheus, *Acolastus*, hggb. von J. Bolte. Berlin, 1891. — O. Francke, *Terenz und die Lat. Schulen*. Weimar, 1877. — Alphonse Roersch, *Une Description de la ville de Liège au XVIIe siècle* (d'après Macropedius), dans *Annales de la Soc. liegeoise de Bibliog.*, t. I, fasc. 2, Liège, 1892. — M^r le doct. J. Bolte, à Berlin, qui prépare une édition de *Rebelles* et de *Aluta*, nous a très obligeamment permis de profiter des notes qu'il a recueillies à cet effet.

MADELBERTE (vierge), fille de saint Vincent Madelgaire et de sainte Waudru. La date de sa naissance est controversée: on doit la placer, en tout cas, dans la première moitié du VII^e siècle. Entrée de très bonne heure, semble-t-il, ainsi que sa sœur Aldetrude, au monastère de Maubeuge, fondé par sa tante sainte Aldegonde, elle y devint plus tard abbesse. Elle est morte vraisemblablement vers l'année 706. Saint Hubert, quelque temps après, transporta ses reliques à Liège.

H. Pirenne.

Acta sanctorum Boll., sept. III, p. 403-411 (Perrierus). — Chesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 490-503 (Smetius).

MADELGAIRE (saint). Voir VINCENT DE SOIGNIES.

MADOT (*Jehan*), poète et copiste artésien, florissait au XIII^e siècle. Il a écrit une bonne partie du volumineux manuscrit de la Bibliothèque nationale, n^o 6987, qui renferme le roman du Rou, diverses branches du roman d'Alexandre, et d'autres pièces moins importantes. Les principaux morceaux de sa main sont : le *Roman de Thèbes* (f^o 36), le *Roman de Troyes*, de Benoît de Saint-Maure (f^o 68), et le célèbre *Congé*, de Jean Bodel (f^o 162). Madot a encore écrit la chanson de geste d'*Alexandre*, œuvre commune d'Alexandre de Bernay et Lambert le Cort (f^o 164), mais, à partir du feuillet 182, sa tâche a été continuée par Perrot de Neele, qui lui est inférieur comme scribe.

A la suite de sa copie du roman de Troyes, Madot a mis quelques vers qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire, parce qu'ils nous fournissent des renseignements précis sur le célèbre trouvère artésien Adam de La Halle, dont notre copiste était le neveu ; c'est de ce passage qu'on a tiré la seule date sûre de la biographie de l'auteur du *Jeu de Robin et Marion*. Comme ces vers sont la seule production de Madot connue jusqu'à ce jour, nous croyons utile de les publier ici ; on verra que, pour des vers de copiste, ils sont loin d'être dénués de mérite :

Devant, vous ai dit et retrait
 Qui premiers ot trové et fait
 Le dit rimé et la matere,
 Qui prisié doit estre en tere.
 Mais cis qui c'escrist, bien saciés,
 N'estoit mie trop aisiés.
 Car sans cotele et sans seurcot
 Estoit, par un vilain escot
 Qu'il avoit perdu et païé
 Par le dé qui l'ot engignié⁽¹⁾.
 Cis Joanes Mados ot non,
 Q'on tenoit à bon compaignon.
 D'Arras estoit. Bien fu connus
 Ses oncles, Adans li bogus,
 Qui pour revol⁽²⁾ par compaignie
 Laissa Arras. Ce fut folie ;
 Car il est cremus⁽³⁾ et amés.
 Quant il moru, ce fu pités,
 Car onques plus engiger hon
 Ne moru, pour voir le set on.
 Si, prions à Dieu bonement
 Que s'arme meté à sauvement,
 Et gart Madot de vilonnie
 Qui l'escriture a parfurnie,

- (1) Séduit.
 (2) Rébellion.
 (3) Redouté.

Ensi com vos oi l'avés.
 Ces livres fu fait et finés
 En l'an de l'incarnacion
 Que Jhesus souffri passion
 Quatre vins et mil et deux cens
 Et wit. Biaus fu li tans et gens,
 Fors tant que ciex avoit trop froit
 Qui seurcot ne cote n'avoit.

Il en résulte que, comme son oncle, Jehan Madot avait les habitudes déréglées des trouvères et jongleurs de son temps. Dans cette joyeuse société de poètes qu'Arras réunissait alors, on le tenait pour *bon compaignon*, et il fréquentait, avec eux, les tavernes, aimant les ripailles, s'adonnant au jeu et y perdant jusqu'à ses vêtements. C'est, sans doute, pour avoir de quoi se payer un nouvel habit, qu'il acheva la transcription du *Roman de Troyes*, car il s'apitoie si profondément sur les pauvres gens qui n'ont *ni surcot ni cote*, par cette froide journée de la Chandeleur, que l'on y devine aisément la conviction personnelle (1).

Dans ses *Trouvères Artésiens*, Arthur Dinaux a commis une singulière méprise à l'égard de Madot. Prenant le mot *escrire* dans son sens moderne de composer, au lieu de lui laisser le sens matériel d'écrire, il lui a attribué l'invention des poèmes qu'il n'avait fait que copier, et en a fait l'auteur du *Roman de Thèbes* et du *Roman de Troyes*.

Paul Bergmans.

Paulin Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 190-199. — *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 666-667. — Arthur Dinaux, *les Trouvères Artésiens*, p. 321-324. — Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge* (1888), p. 190.

MADOU (*Jean-Baptiste*), peintre et dessinateur, une des sommités de l'école belge moderne, naquit à Bruxelles, le 14 pluviôse an IV (3 février 1796), et fut présenté au baptême dans l'ancienne église Saint-Géry comme fils de Jean-Baptiste-Matthias Madou, employé à la mairie, et d'Anne-Marie Vander Gucht, l'un et autre natifs de Bruxelles. Le

(1) La langue de Madot a été étudiée par C.-A. Windahl, dans l'introduction de son édition de *Li Vers de le Mort*, poème artésien anonyme du milieu (?) du XIII^e siècle, qu'il a publié pour la première fois (Lund, Malmstone et Cie, 1887 ; in-8^o, p. xxx-xxxiii).

futur artiste reçut une éducation soignée, si l'on a égard à la modeste situation de sa famille. Même ses parents veillèrent à cultiver le vif penchant pour le dessin dont l'enfant avait donné des preuves, en quelque sorte dès ses premiers pas dans la vie. Il eut d'abord pour maître Antoine Brice (1752-1817), peintre de peu de notoriété, qui professait à l'Académie un cours de principes. Ce fut à l'Académie même que Madou remporta ses premiers succès. En 1810, il perdit son père. Aîné d'une famille de cinq enfants, dont trois filles, il connut les préoccupations d'avenir à un âge où d'autres sont tout entiers à leurs jeux. Par l'intervention de la comtesse d'Allegambe, Madou, à dater de 1811, fut admis dans l'atelier de Pierre-Joseph-Célestin François (voir ce nom), faveur alors très appréciée. Dans le même atelier se trouvaient Navez, Decaisne, les frères Boëns. Madou participa au Salon de 1813 avec un dessin de l'*Apollon du Belvédère*, jugé digne d'être acquis par la commission au prix de soixante francs. Ignace Brice (1795-1866) ayant repris le cours de son père, Madou fut son assistant, et grâce, en outre, à un joli talent de calligraphe, put se créer quelques ressources par des leçons d'écriture. C'était précaire, aussi le jeune homme accepta-t-il de grand cœur un poste d'expéditionnaire, au département des finances, à la constitution du royaume des Pays-Bas. Sa nomination porte la date du 31 août 1814.

Exempt de la conscription, comme soutien de veuve, Madou ne put se résoudre à quitter Bruxelles quand surgirent en sa faveur des propositions d'avancement; il devint alors copiste dans les bureaux d'un fabricant de savon, M^r Coûteaux dont, chose curieuse, le fils devait, un demi-siècle plus tard, être l'acquéreur des meilleures productions de l'artiste. Enfin, après avoir occupé les fonctions de teneur de livres chez un marchand de nouveautés, M^r Waerseggers, Madou sollicita et obtint d'être attaché comme dessinateur calligraphe à la division topographique placée sous la direction du colonel van Gorcum et

chargée de la confection de la carte des frontières des Pays-Bas. Ce service, dont le siège était à Courtrai, comptait déjà parmi ses employés civils les frères Boëns, anciens condisciples de Madou. Tout en s'acquittant de ses fonctions à l'entière satisfaction de ses chefs, Madou ne cessa de s'adonner à l'étude du dessin et de la musique. Il se fit à Courtrai une notoriété suffisante pour obtenir, dès le mois d'août 1818, le titre de membre honoraire de la Société des Beaux-Arts, avec faculté de participer aux expositions. Les travaux de la carte topographique touchant à leur fin, Madou fut envoyé à Mons pour les travaux du canal, alors en voie de construction. Le changement fut tout à son avantage. L'ancienne capitale du Hainaut était un centre intellectuel vivace, et le jeune employé du Waterstaat se trouva bientôt membre actif du cercle dont le bibliothécaire Delmotte était l'âme et où figuraient des hommes fort distingués par leurs talents et leur intelligence. Il existe des romances écrites par Jean-Baptiste Stevens, un compositeur montois loué par Fétis, sur des paroles de Delmotte, illustrées de frontispices dessinés par Madou. Notre artiste exposa à Mons ses premières aquarelles, très influencées par Charlet et Vernet; il y dessina des portraits remarquables par leur précision; ce fut à Mons, enfin, que, sur les conseils mêmes du colonel van Gorcum, vint le chercher Jobard (voir ce nom), alors en quête de dessinateurs pour l'établissement lithographique qu'il montait à Bruxelles avec Weissenbruch. Madou s'engagea pour trois années, à dater de 1820. C'est donc en cette dernière année que débute, à proprement parler, la carrière artistique du maître.

L'association de Jobard et de Madou donna naissance à un nombre énorme de travaux d'une surprenante variété. Mal rétribuées, souvent d'une nature infime, ces œuvres eurent cependant l'avantage de mettre rapidement leur auteur au courant des ressources de la lithographie et, par la force des choses, de donner l'évidence de ses aptitudes.

Il serait aujourd'hui difficile, pour ne pas dire impossible, de rassembler les premières œuvres de Madou. Beaucoup sont anonymes. Cartes, plans, titres de livres et de romances, portraits, vignettes se suivaient, au hasard de la commande. Jobard se préoccupait peu de mettre en relief le nom de son collaborateur; le sien seul était mentionné dans les pompeuses réclames qu'il adressait aux journaux, ce qui n'empêchait pas ses planches d'être imprimées le plus médiocrement du monde. Mais les progrès de Madou furent extraordinairement rapides. Il est aisé de s'en convaincre par le rapprochement de ses premiers dessins sur pierre insérés dans le *Voyage en Circassie*, de Taitbout de Marigny, avec les planches de la *Vie de Napoléon*, ensemble dont il put se montrer toujours très légitimement fier. Le *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, de De Cloet, est, pour les deux premiers volumes, presque exclusivement son œuvre. Bien que les planches soient exécutées d'après les dessins du général de Howen, la mission de Madou ne consistait pas seulement dans leur mise sur pierre, mais aussi dans la rectification des perspectives (en quoi il était aidé par Kreins), surtout dans un étoffage qui en décuple l'intérêt et annonce le futur peintre de genre. Pour ce qui concerne la *Vie de Napoléon*, accompagnée d'un texte de M. Gréban de Saint-Martin, il s'agit, à proprement parler, d'une réduction des planches du recueil de d'Arnault. Pourtant Madou y a ajouté diverses planches de sa propre composition et deux portraits fort remarquables, l'un de Bonaparte; premier consul, l'autre de Napoléon, empereur. L'ensemble est de cent quarante planches, exclusivement dessinées par notre artiste, dont, cette fois, le nom fut porté sur le titre et le talent loué dans le prospectus. Madou avait présumé à ce recueil par plusieurs lithographies illustrant les épisodes de la mort et des funérailles de Napoléon, planches aujourd'hui très rares, comme le sont également quatre vues de la rue de la Madeleine, à Bruxelles, dessinées par

Schouten, et auxquelles notre artiste ajouta de petits épisodes de la vie locale touchés avec un esprit remarquable.

Madou aspirait à la liberté, et quelque avantageuses que fussent les offres nouvelles de Jobard et des nombreux concurrents que lui avait suscités la vogue de la lithographie, il ne voulait avoir pour guide désormais que sa propre fantaisie. Il tenait surtout à pouvoir s'inspirer de la nature. L'avenir des siens était assuré. Habile illustrateur jusqu'alors, il voulait s'élever au rang d'artiste. Le premier fruit de ce louable effort fut le *Costume du peuple de toutes les provinces des Pays-Bas*, recueil entrepris pour Vanden Burggraaff, lithographe de l'Académie, et dans lequel J.-J. Eeckhout intervint pour quelques planches. Madou y apporta non seulement la conscience qui était le fond de son caractère, mais la finesse d'observation qui donne un si grand prix à ses moindres travaux. Toutes les figures du *Costume des Pays-Bas* sont dessinées d'après nature. Madou fit même un séjour en Hollande pour y recueillir les types des provinces septentrionales. Jobard, menacé par le succès de l'œuvre nouvelle de son ancien collaborateur, s'empressa de solliciter le concours de celui-ci pour les *Costumes belgiques anciens et modernes, militaires, civils et religieux*, publication qui ne fut achevée qu'en 1830, et qu'il faut se garder de confondre avec le recueil de Burggraaff, rapidement épuisé, et dont Madou donna une réduction plus rare encore que l'édition-type. Il y a une différence notable entre les planches du livre de Jobard et celles de la publication de Burggraaff. Madou, en 1825, était médiocrement versé dans la connaissance des époques que Jobard avait voulu ressusciter. Ses costumes anciens sont de pure fantaisie. Remarquons, au surplus, que sur les cent vingt-quatre planches dont se compose le recueil, un quart tout au plus procède de son crayon et ce ne sont point les meilleures, par la raison que la partie moderne de l'ouvrage fut confiée à d'autres artistes : De Loose, Bertrand, Linati, enfin Van

Hemelryck. Ce dernier l'acheva, et avec un incontestable talent, influencé déjà par l'exemple de Madou.

Les *Costumes de l'armée des Pays-Bas* suivirent de près la collection des *Costumes du peuple*. Commencé par Schouten-Carpentier, avec le concours de Courtois et de Léopold Boëns, cet important recueil fut poursuivi par Madou, d'abord pour Schouten, ensuite pour Delfosse, son successeur. Madou refit pour ce dernier les planches déjà parues, tout en respectant la disposition générale de l'œuvre de ses devanciers. Il existe ainsi des exemplaires disparates dont, jusqu'à ce jour, les bibliophiles n'ont pu s'expliquer la formation. L'ouvrage complet se compose de cinquante-trois planches. Les douze premières, redessinées par Madou pour Delfosse, parurent sous l'adresse de celui-ci (1). Les planches 13 à 26 ont conservé l'adresse de Schouten-Carpentier. Enfin, les planches 27 à 53 ne portent plus que celle de Delfosse. A tous les points de vue le recueil des uniformes de l'armée des Pays-Bas mérite de compter pour une œuvre de premier ordre. La fidélité la plus scrupuleuse s'y trouve mêlée à une tendance humoristique dont seuls, jusqu'alors, les dessinateurs militaires français avaient donné l'exemple. Sans avoir porté le fusil, Madou adorait le soldat. Il avait tenu à donner place dans son ouvrage à ceux de ses amis qui étaient sous les drapeaux : de Marnette, le capitaine Outies, le capitaine Roloff, Pletinecx, etc. Lui-même donna le modèle des planches coloriées. Devenue rare, la collection a, aujourd'hui, une importance historique considérable. Il y a moins de bien à dire de deux grandes planches de la *Bataille de Waterloo* et de la *Bataille des Quatre-Bras*, exécutées pour l'éditeur Van Bever. Il est vrai que ces deux vastes ensembles, toujours recherchés, ont été gravés assez gauchement par Gibèle.

En 1826, parurent chez Dero-Becker les portraits en pied de David et de Talma, que la mort avait frappés l'un et

l'autre en l'espace de quelques mois. L'image de David est une œuvre exquise et le meilleur portrait du personnage, de l'avis même de son petit-fils et biographe. Debout, dans sa longue redingote, les mains derrière le dos, le peintre des *Horaces* est représenté comme, chaque soir, Madou le voyait au café et comme, d'ailleurs, il l'a montré une seconde fois dans une grande planche de la *Place de la Monnaie*, publiée par Van Bever. Talma, Madou le connaissait non seulement pour l'avoir vu dans ses rôles, car il fut toujours un passionné du théâtre, mais dans les lieux publics. Le grand tragédien, pensionnaire du roi Guillaume, se sentait absolument chez lui à Bruxelles. Madou l'a figuré en costume de ville, drapé dans son ample manteau et coiffé du bolivar, mais toujours imposant. Après un séjour des plus productifs à Paris, Madou fit paraître, avec le concours de Dero-Becker et de Vanden Burggraaff les *Souvenirs de Bruzelles*, inspirés d'une œuvre similaire, les *Souvenirs de Paris*, dus au crayon d'Eugène Lamy. Les *Souvenirs de Bruzelles* eurent un grand nombre d'éditions. La première est de 1827.

A l'époque où fut décidé le licenciement des troupes suisses au service des Pays-Bas (1828), les officiers des régiments 29 et 31, cantonnés respectivement à Anvers et à Namur, voulant perpétuer le souvenir de leur fraternité d'armes, firent appel au crayon de Madou. Cette manifestation touchante donna naissance à une double suite, l'une de trente-deux, l'autre de trente-quatre portraits du format in-4^o et tous lithographiés par Madou. Remarquables par leur consciencieuse exécution, ces images ne sont pas signées. Elles sont extrêmement rares.

Les éditeurs de la Hollande, non moins que ceux de la Belgique, se disputaient les œuvres du vaillant dessinateur. Appelé à La Haye, il y exécuta quelques dessins d'après les tableaux du musée, pour le recueil de Last, ainsi que les portraits du roi, du baron Vander Cappelle et de diverses autres notabilités; enfin une planche capitale

(1) La planche 40 seule fut respectée.

des nouveaux uniformes de l'armée néerlandaise, estampe des plus rares. Rentré à Bruxelles, il donna à l'éditeur Tencé des planches pour le recueil de la galerie d'Arenberg, accompagné du texte de Spruyt, conservateur de la galerie. *L'Histoire de la Toison d'or*, de de Reifenberg, parue en 1830, est également enrichie de planches de Madou, notamment d'un beau portrait du prince d'Orange dans le costume de l'Ordre. Nous avons, sous la même date, une vue de la mémorable exposition de peinture, avec la foule massée devant le *Vander Werf*, de Wappers, point de départ, comme l'on sait, de la rénovation de l'école belge. Madou participa au Salon avec un portrait d'homme exécuté à la sépia, en collaboration avec Kreins.

Les événements de 1830 ont laissé leur trace dans l'œuvre de l'artiste.

Divers épisodes des journées de septembre ont été perpétués par son crayon : Lafeuillade, dans le rôle historique de Mazaniello ; les funérailles de Jenneval, la Jambe de bois, les grenadiers dans le Parc, etc., se rencontrent dans divers recueils édités, non seulement en Belgique, mais à l'étranger. Pendant plusieurs années, en effet, l'éditeur Motte, à Paris et à Amsterdam, fit paraître, sous le titre d'*Etreennes*, des séries de planches dont le débit fut considérable. Madou déployait dans les œuvres de cette catégorie une verve, une ingéniosité d'invention, un naturel, un bon goût absolument remarquables. Ses petites scènes tour à tour rustiques, bourgeoises, militaires, ne brillent pas seulement par une entente fort rare de la composition, elles sont également remarquables par leur exécution soignée et approfondie. Ce sont, peut-on dire, des petits tableaux achevés, car, en réalité, Madou fut peintre avant même d'avoir manié le pinceau. Les grandes planches de *l'Inauguration de Léopold Ier*, les *Uniformes de l'armée belge*, publiés par Dero-Becker, et lithographiés pendant un séjour de Madou à Paris, furent l'occasion d'un nouvel et magnifique ensemble de productions dédiées au roi.

Observateur pénétrant, dessinateur

habile, Madou devait être un portraitiste distingué. Il ne se fit pas toutefois du portrait une spécialité. Nous nous bornons à citer en passant, comme des œuvres parfaites, les portraits du compositeur F.-J. Fétis et de ses parents (1831), et celui du bourgmestre van Crombrugge, de Gand, le plus développé des portraits exécutés par Madou.

Après avoir dessiné pour M^r Modeste Rotterdam, ancien officier polonais, les *Souvenirs de l'émigration polonaise*, destinés à garder la mémoire de l'accueil fait aux réfugiés dans les divers pays de l'Europe (1834), Madou s'appliqua bientôt tout entier à un ouvrage qui devait mettre le sceau à sa réputation : *la Physionomie de la société en Europe, depuis 1400 jusqu'à nos jours* (1836), quatorze planches de grand format, illustrant par des épisodes appropriés le Moyen âge, la Renaissance et les temps modernes. Le caractère des époques est rendu avec une précision entière, non seulement par le costume des personnages, mais par l'ensemble des motifs appartenant à la scène choisie. La *Physionomie de la société* est donc une véritable iconographie du costume. Edité conjointement à Bruxelles, à Paris et à Rotterdam, l'ouvrage porte une dédicace à la reine Louise dont le portrait figure au frontispice. Il est accompagné d'un texte de Collin de Plancy. Son succès fut considérable et mérité. Exposé au Salon de 1836, il valut à son auteur la médaille d'or, accordée en même temps à Gallait.

« La collection de dessins originaux qui ont servi de modèles pour la lithographie formera, » dit Alvin, dans son compte rendu du Salon, « un précieux monument qui fera certainement beau coup d'honneur à l'art belge. » Ces dessins, après avoir fait partie de la collection du chevalier de Koninck, à Gand, devinrent, en 1856, au prix de dix mille francs, la propriété de M^r Fodor, d'Amsterdam. Ils ornent aujourd'hui le musée fondé par ce célèbre amateur. Madou, grâce au judicieux emploi des matériaux patiemment rassemblés dans les collections de Belgique et de France, avait à

ce point fait œuvre d'archéologue érudit que trente-cinq ans après l'apparition de son ouvrage, M^r Henry Havard a pu, avec l'aide des esquisses de ce même recueil, illustrer une étude nouvelle, étude intitulée *Les Quatre Derniers Siècles* (Harlem, Schalekamp, 1879). Madou avait, pour caractériser l'année 1836, montré une société élégante feuilletant un album d'aquarelles. Aquarelliste distingué lui-même, l'auteur est apprécié dans les termes les plus chaleureux par M^r Schœlcher, dans la *Revue de Paris*, précisément en cette même année 1836. « Un artiste vraiment supérieur et dont le nom résonnera bientôt », écrit le critique français, « c'est M. Madou. Nous avons vu deux dessins de lui dans le célèbre album du Dr Roger, d'une beauté si complète que nous les regardons comme deux chefs-d'œuvre ». Les aquarelles de Madou sont, en effet, remarquables; elles n'ont pas cependant, au même degré que ses lithographies, résisté à l'épreuve du temps.

La *Physionomie de la société en Europe* fut suivie, à peu d'années d'intervalle, d'un ouvrage plus important encore, les *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*. Ce nouvel ensemble fut achevé en 1842, et l'on peut, à certains égards, le considérer comme supérieur encore à son devancier. Vingt grandes lithographies retracent les principales époques de l'école néerlandaise de peinture par autant d'épisodes empruntés à la vie de ses plus glorieux représentants, depuis Hubert van Eyck jusqu'à Vander Meulen. Chaque planche est accompagnée d'un texte illustré de gravures sur bois également dessinées par Madou, et signé Van Hasselt, P. De Decker, J. de Saint-Genois, M.-L. Polain, Barth. Dumortier, Alvin, Ad. Deschamps, Quetelet, A. Baron, de Reiffenberg, Ad. Mathieu, Octave Delepierre, N. Cornelissen, Félix Bogaerts, Aug. Voisin, Ernest Buschmann, Théodore Juste, Moke, baron de Stassart et Philippe Lesbroussart, les noms les plus distingués de la littérature belge du temps. Madou ne s'est pas contenté de donner à chaque

scène l'exacte physionomie du temps où elle se passe, il a su s'inspirer encore, d'une manière extrêmement heureuse, du style de chaque maître. Vander Meulen au siège de Valenciennes, Teniers à une kermesse, Ostade dans une tabagie, sont autant d'œuvres conçues dans le style de ces peintres typiques, bien que parfaitement originales et vivantes. Ce grand ouvrage fut aussi le couronnement de la carrière de Madou comme dessinateur. La lithographie, de créatrice qu'elle avait été jusqu'alors, crut trouver une nouvelle vogue dans la traduction des œuvres peintes. Elle perdit des représentants illustres pour acquérir en échange de praticiens habiles, et, peu à peu, le public se désintéressa de ses travaux. Madou lui devait des succès signalés. Professeur de dessin à l'école militaire, dès l'origine de la constitution de cet établissement, il s'était vu, en 1839, accorder la croix de l'ordre de Léopold. Se vouer à la peinture constituait pour un homme de son âge et de sa notoriété une épreuve quelque peu périlleuse; il en triompha en maître. « M. Madou, tel qu'il est aujourd'hui », écrit Ch. Robin dans la revue du Salon de 1842, « brille déjà au premier rang des peintres de genre; lorsque le temps et l'expérience auront mûri son pinceau et vivifié un peu son coloris, le pays sera fier de posséder une spécialité rivale de l'immortel Wilkie qui fait la gloire et l'orgueil de la nation anglaise ». Ces lignes étaient écrites à propos du *Croquis*, tableau commandé par le gouvernement pour la loterie de l'exposition et ensuite lithographié par Ghémar. Les tableaux de Madou furent bientôt aussi populaires aussi recherchés que l'avaient été ses lithographies. Amateurs et marchands se disputaient ses œuvres dont le remarquable esprit d'observation et la sincérité faisaient aisément oublier le coloris quelque peu terne et froid. Lorsque, en 1851, fut exposée pour quelques jours, au musée de Bruxelles, la *Fête au château*, composition de plus de cent cinquante figures, exécutée pour le baron de Man de Lennick, l'œuvre ne trouva que des

admirateurs. Même à Paris, à l'exposition universelle de 1855, elle fut jugée de la manière la plus favorable. « *La Fête au Château*, de M. Madou, » écrivait Edmond About, « est peinte avec autant « d'esprit, de recherche et de curiosité « que les meilleurs tableaux de l'école « anglaise ». Suit une longue analyse du tableau; elle se termine par cette phrase : « Il faudrait un volume pour « décrire ce tableau et une journée pour « le voir ». C'est à la suite de l'exposition universelle que Madou obtint la croix de la Légion d'honneur. Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles alla en corps le féliciter. Passée dans la galerie d'un grand amateur de Berlin, la *Fête au château* ne parut à aucun Salon belge. Le gouvernement belge en acquit l'esquisse, après la mort du peintre, au prix de trente-trois mille francs; cette esquisse figure au musée de Bruxelles. Un amateur bruxellois en possède une réduction.

Ce fut en 1851, à l'occasion de la fête artistique et pour décorer la salle érigée dans la cour du Palais ducal (actuellement le palais des Académies), que fut peint le tableau connu par la gravure de Calamatta et Biot, sous le titre de *Oh!* Il s'agit d'un groupe de campagnards ébahis que l'auteur suppose admis à visiter la salle de fête. Les figures, d'assez grandes dimensions, sont traitées, cette fois, avec une vigueur dont jusqu'alors les travaux de Madou n'annonçaient guère la possibilité. Dès le mois de janvier 1844, sous le ministère Nothomb, le gouvernement avait chargé notre artiste d'interpréter un épisode de l'histoire nationale pour en décorer le Sénat. Madou, ne se sentant pas les aptitudes d'un peintre d'histoire, ne crut pas devoir donner suite à la commande. Le jury du Salon de 1851 proposa au gouvernement de reprendre les négociations en chargeant cette fois l'artiste d'une œuvre importante pour le musée de l'Etat. Accueillie avec empressement par Rogier, cette proposition donna naissance au *Trouble-fête*, une des meilleures créations du maître, en même temps qu'une des plus développées.

Dans la vaste salle d'une hôtellerie de campagne, décorée pour la fête, deux muscadins font preuve auprès des gracieuses villageoises d'un empressement médiocrement agréable à leurs rustiques adorateurs. Grand émoi. Averti par le garde champêtre, le bailli, très pénétré de son importance, s'apprête à tancer vertement les perturbateurs. Ailleurs, de placides bourgeois sont tout entiers à leur partie de piquet, tandis que, déjà, au fond de la salle, ont lieu les préparatifs de la danse. Tout cela est composé avec un goût parfait et peint dans une gamme fort agréable. Peu d'œuvres donnent une idée plus avantageuse du talent de Madou.

Nous sommes arrivés au point culminant de la carrière du peintre. Ses productions subséquentes, pour nombreuses et distinguées qu'elles pourront être, ne feront plus que confirmer un renom désormais européen. *La Chasse au rat*, peinte en 1857, pour le duc de Brabant, et qu'une excellente gravure de Meunier rendit populaire; *l'Arquebusier*, reproduit par le burin du même artiste et commandé par le Cercle artistique de Bruxelles pour servir de grand prix au Tir national de 1860, de même que *le Coup de l'étrier* (galerie Brugmann), comptent parmi les meilleures productions de Madou. Telle était sa verdure, qu'en 1864, âgé de soixante-huit ans, il entreprenait pour décorer l'une des pièces de son habitation, une série de grandes peintures dont les sujets, empruntés aux fables de La Fontaine : *le Meunier, son fils et l'âne*; *l'Huître et les Plaideurs*; *les Compagnons et l'Ours*; *les Femmes et le Secret*, sont traduits avec une puissance d'analyse et une justesse d'expression peut-être uniques dans l'école belge moderne. Et dix ans plus tard encore, à soixante-dix-huit ans, Madou fit, à la demande du roi, une série analogue de six grandes peintures pour décorer son château de Ciergnon.

Président de la Société belge des aquarellistes à la fondation même de cette société (1855), Madou ne cessa de lui prêter sa très active et précieuse coopération, que la société reconnut, d'ail-

leurs, en 1860, par la frappe d'une médaille à l'effigie de son vénérable président. Ce fut au Salon de 1877 que parut la dernière œuvre de Madou, le portrait de M^{lle} Derivis, cantatrice au théâtre de la Monnaie, dans le rôle de *l'Ombre*. Le 31 mars, faisant au roi les honneurs de l'exposition, le grand artiste s'affaissa, frappé d'une attaque de paralysie. Trois jours après il avait cessé de vivre. « Ses funérailles », dit Félix Stappaerts, « furent célébrées le 6 avril 1877, au milieu d'une foule émue et silencieuse, composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Le représentant de l'Académie, le secrétaire des Aquarellistes, le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, — MM. Alvin, Pinchart et Jottrand, — y rendirent un touchant hommage aux vertus de celui qui n'était plus. Le bourgmestre annonça que la place publique habitée par le défunt prendrait dorénavant le nom de place Madou, honneur rendu non seulement à la supériorité de l'artiste, mais au caractère de l'homme, aux généreux sentiments du patriote et du citoyen ». Doyen de l'école belge, Madou avait eu ce rare bonheur de fournir une carrière exceptionnellement longue sans lasser un instant l'attention du public. Peu d'artistes belges ont, du reste, possédé au même degré l'esprit d'observation, servi par un goût plus sûr, par une compréhension plus juste des exigences d'un sujet. Inférieur à Wilkie comme peintre, Madou ne le lui cède ni en distinction ni en délicatesse de sentiment. Comme Wilkie, encore, homme d'excellente compagnie, esprit cultivé, il aborde les scènes rustiques et populaires, les tabagies sans s'abaisser jamais jusqu'à la trivialité. Souvent, en revanche, il émeut par la pénétrante simplicité de ses scènes de famille, inspirées, semble-t-il, de quelque souvenir personnel et lointain.

Madou fut, à dater de 1850, professeur de dessin des enfants royaux. Parmi les artistes, il n'a point, que nous sachions, laissé d'élèves. Son fils unique, Adolphe, promettait de donner à l'école

belge un peintre digne du nom qu'il portait. La mort l'enleva à l'âge de vingt ans, en 1854; il avait donné des preuves d'un talent remarquable. « Cette perte irréparable resta », dit Stappaerts, « comme une plaie saignante au fond du cœur de l'artiste et ne se cicatrisa jamais ». Madou avait épousé, en 1832, M^{lle} Lannuyer, sœur utérine de Quetelet, douce, elle-même, d'un joli talent d'artiste. Elève de Navez, elle figura à divers Salons avec des tableaux de genre remarquables. Une des filles de Madou épousa le peintre Alexandre Robert. Membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique depuis sa constitution, en 1845, membre des académies d'Amsterdam et d'Anvers, membre honoraire des deux célèbres sociétés de peintres à l'aquarelle de Londres, Madou occupait dans l'ordre de Léopold le rang de commandeur. Chevalier du Lion néerlandais et de la Légion d'honneur, il avait été créé commandeur de l'ordre de François-Joseph à la suite de l'exposition universelle de Vienne, en 1873.

L'œuvre de Madou est fort considérable; ses peintures, ses aquarelles, ses lithographies se chiffrent à un millier de créations. Nous ne citons ici que les principales de ses publications imprimées. Une liste des peintures du maître a été donnée par Félix Stappaerts, dans la notice insérée dans l'*Annuaire de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de 1879*. Cette notice, d'ailleurs fort intéressante, n'est pas, surtout en ce qui concerne les débuts de Madou, d'une exactitude scrupuleuse. Elle est accompagnée du portrait gravé de notre artiste. Bagniet a laissé également de Madou un portrait de grand format, lithographié d'après nature en 1840, et inséré dans les *Artistes contemporains*. Au musée d'Anvers, dans la galerie des Académiciens, figure un portrait de Madou, peint par son gendre Robert. Son buste se trouve au musée de Bruxelles.

Voici la liste des recueils publiés par Madou, ou avec sa collaboration :

1. Taitbout de Marigny, *Voyage en*

Circassie, fait en 1818. Bruxelles, 1821; in-folio. — 2. Charles Le Coq et F. baron de Reiffenberg, *Nederlands Grootheid; Fastes belgiques.* Bruxelles, 1822; in-folio. — 3. De Cloet, *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, 1825; 4 vol. in-folio. — 4. *Costumes du peuple de toutes les provinces des Pays-Bas,* lithographiés par J.-J. Eeckhout et J. Madou. Bruxelles, Vanden Burggraaff, 1825; 50 p. in-4°. — 5. *Militaire costumen van het koninkryk der Nederlanden.* Bruxelles, Schouten-Carpentier; 53 planches in-4°. — 6. *Souvenirs de Bruxelles,* dessinés par Madou. Bruxelles et Amsterdam, Jobard; titre et 12 planches in-4° (1827). — 7. *Vie de Napoléon, révisée pour une société de gens de lettres, ornée de planches lithographiées d'après les premiers peintres de l'école française,* par Madou. Bruxelles, Jobard, 1827; 144 planches, 2 vol., petit in-folio. — 8. *Costumes belgiques anciens et modernes, militaires, civils et religieux.* Bruxelles, Jobard, 1830; 1 vol. in-4°. — 9. [Événements de Bruxelles, Laeters, etc.], en collaboration avec Laeters, Sturm, Cooper et autres; petit in-fol. sans date. — 10. *Étrennes pour 1831 ou Album lithographique composé de 12 sujets,* par Madou. Bruxelles, Dewasme-Pletinckx, petit in-folio. — 11. Collection de rebus, 40 planches lithographiées. Paris, Fourquemin. Bruxelles, Dero-Becker (1831?); in-folio. — 12. *Douze sujets composés et dessinés sur pierre,* par Madou. Paris, Charles Motte, lithographe du roi et du duc d'Orléans, 1832; petit in-folio. — 13. *Album pittoresque, par Madou, Verboeckhoven, Laeters et Fourmois.* Bruxelles, Dewasme-Pletinckx, 1832; 10 p. in-folio. — 14. *Croquis de Bruxelles, Album par Madou,* Bruxelles, Société des beaux-arts, Dewasme et Laurent, 1840 (réimpression de l'album de 1832). — 15. *Album lithographique,* par Madou. 1832, Imprimé et publié par Dero-Becker, Bruxelles et Paris; 12 pages in-fol. — 16. *Collection des costumes de l'armée belge en 1832 et 1833.* Paris et Bruxelles, Dero-Becker; 22 planches gr. in-fol. — 17. *Douze*

sujets composés et dessinés sur pierre par Madou. Paris, Motte, 1833; pet. in-fol. — 18. *Douze sujets composés et dessinés par Madou.* Paris, Ch. Motte, 1834; petit in-fol. — 19. *Souvenirs de l'émigration polonaise, cinq tableaux dessinés par Madou, dédiés aux amis des Polonais.* Bruxelles, Vanden Burggraaff, 1834; grand in-4°. — 20. *Album de onze sujets composés et lithographiés par Madou et Fourmois.* Paris, Aubert; Bruxelles, Rotterdam, 1835; in-fol. — 21. *Sujets composés et dessinés sur pierre par Madou, professeur de dessin à l'école militaire belge.* Paris, Ch. Motte, 1835; 12 planches in-fol. — 22. *Le Keepsake des enfants,* en collaboration avec Laeters, Tavernier, W. Le Roy, Dero-Becker fils, F. et L. Stroobant, Lacoste et Verboeckhoven. Bruxelles, Dero-Becker; Paris, Aubert, sans date (1836?); 50 planches petit in-fol. — 23. *Portraits des principaux auteurs du livre intitulé Paris ou les Cent et un.* Bruxelles, Th. Lejeune (vers 1836); in-8°, 1^{re} livraison. Nous ignorons s'il y en a eu davantage. — 24. *Physionomie de la société en Europe, depuis 1400 jusqu'à nos jours.* Bruxelles, 1837; 1 vol. gr. in-fol. — 25. *Voyage à Surinam,* par P.-J. Benoit. Bruxelles, Société des beaux-arts, 1839; 1 vol. grand in-folio (en collaboration avec Laeters). — 26. *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise.* Bruxelles, 1842; 1 vol. grand in-folio. — 27. *les Quatre Derniers Siècles,* par Henry Havard. Harlem, Schalekamp; 1 vol. in-folio (1879).

Henri Hyman.

Presque tous les dictionnaires biographiques contiennent des notices sur Madou. — Des études de sa vie et de son œuvre figurent dans l'*Art journal*, de Londres, 1816, p. 37 et sq.; dans la *Commune*, de Saint-Josse-ten-Noode, n° du 20 novembre 1870; dans la *Zeitschrift für Bildende Kunst*, 1877, p. 331, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, de Paris, 1879, t. XIX, p. 383-394 (par Mr Camille Lemonnier), et dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, pour 1879 (par F. Stappaerts); cette dernière a été tirée à part. C'est à nos informations personnelles que nous avons eu recours pour la rédaction de la présente notice.

MAELCAMP (Jean-Baptiste-Séraphin), baron, seigneur de Vlienderbeke, fils de

Jacques-Fortuné Maelcamp, et de Sabine-Jeanne Du Bois, né à Gand, baptisé à Saint-Bavon, le 14 novembre 1730. Il entra en 1754 comme volontaire dans le régiment wallon d'infanterie Los Rios (actuellement régiment d'infanterie n° 9), et obtint avec l'autorisation du conseil aulique de la guerre, en date du 15 février 1755, et par achat, une place de capitaine dans le régiment de Guillaume, prince de Saxe-Gotha (plus tard régiment d'infanterie Prince de Ligne, et actuellement régiment d'infanterie n° 30). Ce régiment prit part, ou du moins certaines de ses fractions, à différentes affaires de la guerre de Sept ans, et le capitaine Maelcamp y participa. A la suite d'une autorisation du conseil aulique de la guerre, datée du 23 mars 1768, notre compatriote acquit par achat, et pour la somme de 10,000 florins, la charge de major dans le même régiment de ligne, dont le prince Charles déclara, le 12 septembre 1775, ce qui suit : « Nous certifions par la présente, pour toute justice, que le premier commandant Maelcamp a servi avec le plus grand zèle et avec la plus grande gloire pendant vingt-quatre années, savoir : deux années comme cadet volontaire, quatorze années comme capitaine et huit années comme commandant; que, pendant la dernière guerre, il a pris part, avec notre régiment, à six expéditions militaires, et que nous ne demandons rien de mieux que de voir que Sa Majesté Impériale et Royale daigne nommer lieutenant-colonel le dit commandant de notre régiment, attendu qu'il s'est acquis l'estime générale de tous les officiers, ensuite eu égard aux qualités qu'il possède pour maintenir la discipline et le bon ordre, ainsi que la qualité qu'il possède d'éveiller chez autrui l'amour de la gloire dans le service de Votre Majesté, et qu'il considère comme une chose principale de toujours maintenir le bon esprit ».

Le baron de Maelcamp occupa pendant deux ans l'emploi de lieutenant-colonel en second, avec le traitement

de major. Le 18 octobre 1777, il fut nommé lieutenant-colonel effectif et, le 17 novembre suivant, second colonel. Par lettre autographe de l'empereur, en date du 13 mai 1784, il fut promu commandant du même régiment. Mis à la retraite le 6 septembre 1786, avec le grade de général-major, le baron Maelcamp, après avoir vécu jusqu'en 1794 dans les Pays-Bas, se réfugia, après le départ des troupes autrichiennes, d'abord à Düsseldorf, puis à Duisbourg (en Westphalie), où il mourut en avril 1797, laissant dans les rangs de l'armée autrichienne son fils Gustave, mort le 31 mars 1799, comme major du régiment Benjovsky n° 3, à la suite de blessures contractées au service de l'empereur.

Général Bernaert.

De Stein, *Annuaire de la noblesse belge*. — Documents officiels des archives de Vienne.

MAELCOTE (Jean van), fils de Laurent et de Gertrude van Grieken, juriconsulte, naquit à Louvain, en 1536, selon un acte de 1553, ou en 1539, d'après son épitaphe. Il mourut à Bruxelles, le 13 août 1616. Entré à l'université de Louvain au mois d'août 1552, il fit ses études d'humanités dans la pédagogie du Château. Il suivit ensuite le cours de droit en cette université, et fut élu, à deux reprises différentes, doyen des bacheliers. Au mois de mars 1565, il prit le grade de licencié, fut nommé président du collège Winckelius, à Louvain, en 1569, et devint docteur en droit, le 5 juin 1570. Ce grade lui permit d'enseigner le droit à l'université en qualité de professeur extraordinaire. Il ne resta pas longtemps dans cette position. Par lettres patentes du 27 août 1571, Philippe II le nomma conseiller ordinaire surnuméraire au conseil de Brabant. Pendant l'année 1576, des troubles très graves ayant éclaté à Bruxelles, siège du conseil, les Espagnols furent obligés d'abandonner la ville. Van Maelcote, partisan dévoué de Philippe II, les suivit. Rentré à Bruxelles en 1578, il reprit ses fonctions au conseil de Brabant en vertu d'une nouvelle commission du roi, signée le 10 décembre 1577,

qui le nomma définitivement conseiller ordinaire. Il resta en cette ville jusqu'en 1582, époque à laquelle il suivit tous les conseillers restés fidèles au roi. Il reçut de nouvelles lettres patentes, le 21 mai 1582. Par rang d'ancienneté, il parvint au grade de vice-chancelier, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Lorsque, par suite de la trahison de Guillaume Simple, commandant des Ecossais au service des Etats généraux, la ville de Lierre fut livrée aux Espagnols, le 2 août 1582, le gouverneur général des Pays-Bas chargea Van Maelcote et Vuesels, son collègue au conseil de Brabant, de réorganiser la justice dans cette ville. En remplissant cette mission, Van Maelcote constata que cette place était à peu près inhabitée : un tiers des maisons étaient abandonnées. Il intercéda auprès du gouverneur général pour obtenir un pardon général en faveur de cette malheureuse population. Il intervint aussi dans la réconciliation de Bruxelles avec Philippe II, et, à ce titre, il signa, le 10 mars 1585, l'acte de soumission de cette ville présenté par Alexandre Farnèse. Il fut enterré dans l'église des Dominicains, à Bruxelles. Son épitaphe est reproduite dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*.

On a de lui : *Joannis Malcoti ad titulum XIII, lib. col. de juris et facti ignorantia, prælectio academica, extra ordinem habita*. Louvain, 1682, et Liège, 1699. Il avait épousé la fille d'Odon de Viron.

Gh. Piot.

Molanus, *Historie Iovaniensium*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*. — Archives de la Chambre des comptes et de l'université de Louvain, au dépôt du royaume, à Bruxelles. — Archives de l'audience, *ibid.*

MAELCOTE (Odon van), fils de Jean et de Marie de Viron, naquit à Bruxelles, le 28 juillet 1572. Il fut reçu au noviciat des Jésuites, à Tournai, le 12 février 1590, et devint, pendant quelque temps, professeur au collège de son ordre à Anvers. Plus tard, il enseigna les mathématiques et l'hébreu à Rome. Il revint d'Italie au commencement de l'année 1607, comme il résulte de la dédicace, datée du 1^{er} mars 1607, de

son *Astrolabium æquinoctiale*. Son séjour à Bruxelles ne fut pas long : en 1609, nous le retrouvons à Rome ; il était alors l'un des quatre astronomes attachés à l'observatoire du collège romain. En possession d'un télescope que lui avait apporté de Belgique un de ses anciens élèves, Pierre Scholiers, il put, dès cette époque, en compagnie d'un de ses compatriotes appelé à de hautes destinées, Grégoire de Saint-Vincent, observer les singulières apparences que présente Saturne (lettre de Grégoire de Saint-Vincent à Huygens, *Correspondance de Huygens*, t. II, p. 489-491), et constater le mouvement de Vénus autour du soleil. Aussi, lorsqu'un an après l'apparition de son *Nuncius siderens*, en mars 1611, Galilée vint à Rome, les astronomes du collège romain purent-ils reconnaître la réalité des phénomènes observés par l'illustre professeur de Padoue. Vers cette époque, Odon van Maelcote revint dans sa patrie, car c'est de Bruxelles, le 11 décembre 1612, qu'est datée une lettre qu'il adressa à Kepler (*Kepleri Epistolæ*, 1718). Dans cette lettre, le savant Bruxellois se montre bien au courant des recherches de l'astronome allemand et manifeste surtout son enthousiasme pour ses travaux sur la planète Mars. Il ne tarda pas à retourner à Rome, d'où il écrivit à Kepler une seconde lettre datée du 8 février 1614, quelques semaines avant sa mort, arrivée le 14 mai.

Van Maelcote s'était occupé de la théorie de l'astrolabe et avait appliqué une idée ingénieuse à la construction de cet instrument qui a pour principe, comme on sait, la projection stéréographique de la sphère : c'est de projeter les deux hémisphères de deux pôles diamétralement opposés. Cette idée est exposée dans les deux ouvrages suivants :

1. *Astrolabiorum seu utriusque planisphærii universalis et particularis vsus, per modum compendii traditus a Valeriano Regnartio Belga. Ilmo et Excmo D. D. Francisco Peretto, principis Venetii filio*. Bruxelles 1607. (Je cite cette édition d'après le P. De Backer, mais je ne l'ai jamais rencontrée et je doute qu'elle

existe.) *Id.* Rome, Barthélemy Zanetti, 1610; in-4^o, 60 pages, 3 pl. — 2. *Astrolabium Æquinoctiale, Odonis Malcotij Bruxellensis e Soc. Jesu. Per modum compendij a Leonardo Damerio Leodiensi in lucem editum.* Bruxelles, Rutg. Velpius, 1607; in-8^o de 8 ff. n. ch., 1 pl. Le père de Léonard Damry, Lambert, avait publié une planche gravée, représentant l'astrolabe; je n'en connais aucun exemplaire. L'existence de cette planche est attestée dans la dédicace de l'ouvrage précédent. — 3. On attribue souvent à Van Maelcote des *Opuscula mathematica*, d'après un passage, mal compris, de la géométrie de Clavius.

C. Le Paige.

Paquot, *Mémoires*, t. XI, p. 149. — Quetelet, *Histoire des sciences math. en Belgique*, p. 498. — C. Sommervogel, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jesus*, t. V, col. 281. — C. Le Paige, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège*, p. 43. — G. Monchamp, *Galilée et la Belgique*, p. 23-25.

MAELCOTE (Robert VAN), ou MALCOTIUS, écrivain ecclésiastique, frère de Jean (voir plus haut), né à Louvain, en 1533 ou 1534, mort dans cette ville, le 2 juillet 1578, selon Molanus, le 3 juillet, selon Paquot. Après avoir achevé ses études de théologie, il fut chargé d'enseigner cette science à l'abbaye du Parc, comme successeur de Jean de Lens. Il fut nommé chancine du premier rang de la collégiale Saint-Pierre, le 22 novembre 1566, et passa son doctorat en théologie le 1^{er} juin 1568. Elu, trois mois après, président du Petit Collège, en remplacement de Corneille Reyneri, il succéda, en 1569, à Cunerus Petri en qualité de pléban de Louvain. Ce titre lui donnait le droit de professer la théologie à l'université, dont il devint recteur en 1573. On connaît de lui trois ouvrages restés manuscrits :

1. *Tractatus de Ecclesia*. — 2. *Tractatus de veneratione sanctorum*. — 3. *De heresibus*. Les deux premiers étaient jadis conservés à l'abbaye de Parc, le troisième à celle des Dunes.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas (1763-1770)*, t. XI, p. 143-146. — J. Molanus, *Historiæ Iovaniensium libri XIV*, ed. P.-F.-X. de Ram (1861), p. 321-322.

MAELCOTE (Thierry VAN), ou MALCOTIUS, écrivain ecclésiastique, parent des précédents, né à Louvain vers 1533, mort dans cette ville, le 3 mai 1568, âgé de trente-cinq ans seulement. Son père, Libert van Maelcote, qui lui survécut de dix années, fut plusieurs fois bourgmestre de la ville de Louvain. Thierry étudia successivement la philosophie et la théologie. Après avoir été reçu licencié dans cette dernière science, il en devint lecteur, en 1562 et 1563, au couvent des Célestins d'Héverlé. Puis, il fut élu président du collège Sainte-Anne, en 1567; mais il abandonna bientôt cette charge pour devenir principal du collège du Lys. Il est l'auteur de quelques petits écrits de polémique religieuse, rédigés en flamand, et dont voici les titres :

1. *Een christelyck onderwys ende instructie van den dienst der missen*. Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8^o. Écrit sous forme de dialogues. — 2. *Een warachtich beoys van Martinus Lutherus wanckelbaerheit ende onstantaflicheynt int gheloove*. Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8^o. Également écrit sous forme de dialogues entre un catholique et un luthérien. Une traduction allemande, due à François Agricola, en parut à Cologne en 1583. — 3. *Refutatie van een kettersch boeck ghenamt : korte belydinge des geloofs*. Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8^o. — 4. *Refutatie van een kettersch boeckken ghenamt : 't oudt Christen geloove*. Louvain, J. Boogaerts, 1567; in-8^o.

Paul Bergmans.

J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, (1739), t. I, p. 281, et t. II, p. 1117. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas (1763-1770)*, t. XI, p. 150-152. — N. De Le Ville, *Annales cœnobii Heverlani* (ms. à la Bibl. royale, à Bruxelles).

MAELDERGEM (Adrien VAN), ou VAN MALDEGEM, curé à Ursel (Flandre orientale), plus tard ministre calviniste, mort à Bruges le 5 novembre 1568. Vers 1566, on voit, à la suite de l'exemple donné par Jean Castelinus, curé de Somergem, les curés de quatre autres villages voisins, Ursel, Vinderhaute, Sleydinge et Oostwinkel, passer en même

temps à la Réforme et devenir ministres calvinistes. Les trois premiers s'appelaient Adrien van Maeldergem, Gilles de Meyer et Martin Smetius (ou de Smet). Le nom du quatrième nous est resté inconnu, parce que seul il échappa à l'inquisition.

Après son abjuration, Adrien van Maeldergem se retira en Angleterre, où s'était formé un centre de propagande calviniste, composé exclusivement de réfugiés néerlandais. Ce consistoire se tenait à Londres. Il semble que les pros crits aient, dès 1568, formé le projet de faire triompher leurs doctrines dans les Pays-Bas par l'emploi de la force. Ce but fut atteint, quatre années plus tard, par un effet du hasard ; mais les consistoriens de Londres espéraient arriver à leurs fins par la conspiration. Maeldergem fut un de ceux qui furent envoyés en Flandre pour engager le peuple à préparer ses armes en vue d'un soulèvement général entrepris de commun accord avec les calvinistes d'Angleterre : on incendierait les églises et les couvents, on tuerait les moines et les prêtres, ainsi que les magistrats et officiers catholiques.

Les émissaires ne furent pas heureux. Adrien fut arrêté, vers le 26 septembre de la même année, presque en même temps qu'un de ses compagnons, Pierre de Hase. Le premier fut jugé à Bruges, le second à Ypres. Celui-ci fut brûlé vif dans cette ville dès le 23 octobre. Adrien ne subit le même supplice à Bruges que le 5 novembre. Ses juges, craignant l'effet de son éloquence sur un peuple trop porté à se laisser séduire, ordonnèrent qu'on lui mit une bride dans la bouche pour le conduire au bûcher. Le peuple murmura, puis poussa des cris d'indignation, à tel point que les prêtres eurent devoir se mettre en lieu sûr. Avec Adrien périrent encore quelques-uns de ses coreligionnaires, peut-être d'autres ministres, dans tous les cas des membres du consistoire.

J. Frederixhs.

A.-C. van Haemstede, *Historie der Martelaren* (Amsterdam, 1671, fol. 399, b. — H.-Q. Janssen, *De Kerkhervorming in Vlaenderen* (Arnhem,

1868), t. I, p. 427. — H.-Q. Janssen, *De Kerkhervorming te Brugge* (Rotterdam, 1856), t. I, p. 444-446, 456; t. II, p. 253-256. — F. Vander Haeghen, Th.-L.-J. Arnold et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica, Martyrologes*, p. 221, 96.

MAELE (*Siger VAN*), ou VAN MALE, chroniqueur flamand, né à Bruges, en 1504, mort dans sa ville natale, le 7 juillet 1601. Elu gouverneur de l'hôpital *ten Bogaerde*, en 1550, puis conseiller de la ville en 1555, il resta attaché au magistrat brugeois jusqu'à l'époque des troubles. Il rentra alors dans la vie privée et se consacra à recueillir les événements dont il était témoin. Lorsque la tranquillité fut rétablie, il revint aux affaires publiques et fut nommé échevin de la ville. Il s'était marié deux fois et avait en dix-huit enfants, comme le montre un ex-voto peint par Pourbus, et qui se trouve encore actuellement dans l'église Saint-Jacques, à Bruges.

On lui doit les deux ouvrages suivants : 1. *Den Spieghel memorial, sprekende van het gouvernement van de Godshuysen, ten Bogaerde, geschreven ter 1555*. Histoire, restée manuscrite, de l'hôpital dont Siger van Maele fut gouverneur. — 2. *Een kort verclaers ende deerlicke lamentatie ende beclach van de destructie ende groote declinatie, sonderlinghe van de stede van Brugghe*. Composée à l'âge de quatre-vingt-sept ans comme l'indique ce quatrain :

*Och beminden leser! hoort hier een droef beclach
Van de groote declinatie der Bryngsche stede,
Die Zeeghere van Maele in 't leven sagh,
Oud 87 jaeren. Golt gheve hem vrede.*

Cette « lamentation » sur la décadence de Bruges, à la suite des troubles religieux, contient le récit des événements qui se sont passés à Bruges de 1577 à 1591, et renferme des détails intéressants et fort précis. On en connaît plusieurs copies, dont une, notamment, à la Bibliothèque nationale, à Paris. P. Beaucourt a inséré une partie de la chronique de Siger van Maele dans son histoire du commerce de Bruges (1775), et le chevalier de Schietere de Lophem l'a résumée dans les *Annales de la Société d'Emulation* de Bruges (1845). Enfin, elle a été publiée en entier, en 1859,

par le chanoine Carton pour la Société des bibliophiles flamands.

Paul Bergmans.

P. Beaucourt de Noortvelde, *Beschryving van den opgank, voortgank en ondergank der brug schen koophandel* (Bruges, 1775), p. 195 et suiv. — F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique* (Bruxelles, 1817-1838), t. I, p. 90-91. — *Annales de la Société d'émulation*, 2^e série, t. III (Bruges, 1815), p. 276-308 (aussi paru en brochure à Bruges, en 1816). — *Lamentatie van Zegher van Male* (Gand, 1859; in-8°, IV et 130 p.). Publication de la Société des bibliophiles flamands, 3^e série, n^o 3. — G. Huet, *Catalogue des manuscrits néerlandais de la Bibliothèque nationale* Paris, 1868, p. 51, n^o 69.

MAELEN (*Philippe-Marie-Guillaume VANDER*), géographe, mort en 1869. Philippe Vander Maelen naquit à Bruxelles, le 23 décembre 1795, de Guillaume Vander Maelen et de Barbe-Anne de Raymaeker, tous deux de Louvain, et décédés à Bruxelles, Guillaume Vander Maelen le 12 décembre 1816, et Barbe-Anne de Raymaeker le 11 février 1837. Ses ancêtres avaient, pendant plusieurs générations, exploité la ferme de Diependael, aujourd'hui démolie et qui appartenait à l'abbaye de Nlierbeck; son père, avant son mariage, pratiqua l'art de la médecine et devint ensuite maître savonnier, à Bruxelles, rue Rempart-des-Moines (n^o 76), au coin de la rue de Boulet. C'est là qu'est né l'homme qui devait tant contribuer au progrès de la science géographique dans son pays natal. Pour obéir aux désirs de ses parents, qui avaient accumulé une fortune considérable, il exerça d'abord la même profession qu'eux, mais il laissa son frère François continuer son industrie après la mort de leur père, et il se livra tout entier à l'étude de la géographie, vers laquelle il s'était senti entraîné dès sa jeunesse. On rapporte à ce propos que, en 1805, pendant la campagne qui se termina par la journée d'Austerlitz, il suivait sur les cartes les mouvements des armées et en représentait les marches et les contre-marches; les luttres gigantesques dont l'Europe centrale fut le théâtre jusqu'en 1815, ne purent qu'exciter et développer en lui ce goût caractéristique.

Il entreprit d'abord de comparer entre elles les différentes méthodes de projec-

tion et se forma ainsi lui-même. Sa résolution et sa passion favorite lui permirent de surmonter tous les obstacles et d'entreprendre avec succès la publication de grands travaux de géographie, publication pour laquelle il possédait d'ailleurs un moyen presque inmanquable de réussite, c'est-à-dire une fortune considérable qui le garantissait contre la mauvaise chance. A cette époque, Charles Senefelder, le frère de l'inventeur de la lithographie ou gravure sur pierre, se trouvait à Bruxelles et y avait exécuté différents travaux qui répandirent le goût de ce procédé. Vander Maelen comprit le parti que l'on pouvait en tirer et n'hésita pas à l'appliquer en grand à la fabrication des cartes géographiques, qui ne s'était exécutée jusqu'alors qu'à l'aide du travail lent et coûteux de la gravure sur cuivre. Ses parents avaient acheté, le 9 décembre 1815, à l'entrée du faubourg de Molenbeek-Saint-Jean, hors de la porte de Flandre, une blanchisserie de coton. De concert avec son frère Jean-François, grand amateur de fleurs, il y fit construire de vastes ateliers, formant un carré et encadrant une cour, et de grandes serres longeant la Seine. Les caves du bâtiment principal reçurent des presses lithographiques et le rez-de-chaussée et l'étage, où furent installés des bureaux et des ateliers, se virent peu à peu occupés par des collections de livres, de cartes géographiques, d'objets d'histoire naturelle. Un grand jardin, bien dessiné et s'étendant jusqu'à la chaussée de Bruxelles à Gand, et une longue avenue de peupliers, commençant au nouveau canal vers Charleroi, rehaussèrent encore la beauté de ces bâtiments, qui prirent le nom d'*Etablissement géographique de Bruxelles*. Ce local devint bientôt populaire, grâce à l'aménité avec laquelle on y était accueilli et grâce au soin que Philippe Vander Maelen prit toujours de le rendre accessible et utile à la foule. Plus tard, vers 1840, on construisit sur la partie de ce terrain qui longe la chaussée de Gand deux beaux hôtels, dont l'un est encore habité par M^r Joseph Vander Maelen, fils de Philippe,

après avoir été occupé par François Vander Maelen.

Deux publications d'une importance capitale valurent à Vander Maelen de grands encouragements. La première est l'*Atlas universel de géographie physique, politique, statistique* (6 vol. in-folio, 1827), à l'échelle de 1/1,641,886, ou d'une ligne sur 1,000 toises, et composé de 400 feuilles, qui ne tarda pas à être épuisé; la seconde, l'*Atlas de l'Europe* (1829-1830), à l'échelle de 1/600,000, composé de 165 feuilles.

Aujourd'hui que d'heureuses explorations ont permis d'achever la reconnaissance du sol de l'Amérique et d'entreprendre celle du sol de l'Afrique presque entière, aujourd'hui que le développement des connaissances géographiques a provoqué la création d'autres instituts s'occupant exclusivement de cette branche des connaissances humaines, et permis la publication incessante d'atlas, de cartes, de plans exécutés avec le dernier soin, ces essais, grandioses pourtant, peuvent paraître imparfaits ou arriérés. A leur apparition, ils furent salués par d'unanimes applaudissements. Un écrivain hollandais, le baron de Derfelden de Hinderstein appelle l'*Atlas universel* « un des monuments les plus considérables que l'on ait érigés aux sciences géographiques ». L'achèvement de l'*Atlas de l'Europe* coïncida avec la révolution de 1830, ce qui en rendit le débit et la diffusion plus difficiles; mais le soin qui avait présidé à cette publication, l'exactitude des détails qu'elle présentait en répandirent peu à peu la connaissance et l'usage.

Les événements de 1830 mirent fin aussi à un autre projet, qui aurait singulièrement relevé la position de Bruxelles comme centre scientifique. Le gouvernement hollandais avait formé le projet d'organiser à Bruxelles un grand musée, scientifique et industriel à la fois, et de lui donner plus de relief en y annexant des cours publics. Ce plan reçut un commencement d'exécution : les cours s'organisèrent et s'ouvrirent au Musée; les collections se formèrent dans un bâtiment de la petite rue des Longs-Cha-

riots. Il fut aussi question alors de réunir à l'Etablissement géographique les richesses du musée de Leyde, et des négociations s'ouvrirent dans ce but avec M^r Canzius. Le divorce complet qui s'opéra entre le nord et le midi du royaume des Pays-Bas anéantit ces beaux projets et, pendant plusieurs années, il plongea dans le marasme l'industrie, si florissante à cette époque, de la Belgique.

Loin de se laisser décourager par ces circonstances défavorables, le fondateur de l'Etablissement géographique persista dans ses projets avec plus de ténacité que jamais et donna à ses publications un plus grand attrait, en les rattachant, plus étroitement que précédemment, à la Belgique, qui se constituait alors en Etat indépendant et dont la population affirmait de toute manière son caractère particulier. Il avait entrepris une série de cartes spéciales de différents pays, tels que l'Allemagne, les Iles-Britanniques, l'Espagne, la France, l'Italie, la Turquie d'Europe, la Grèce, la Pologne, l'île de Java, Sumatra; il aborda bientôt un autre terrain. En 1832, il réédita, à grandeur égale et en gravure sur pierre, la belle carte des Pays-Bas autrichiens de Ferraris, au 86,400^e, bien entendu en y substituant aux anciennes délimitations des divisions nouvelles et conformes à ce qui existait à l'époque de la publication; il donna à cet atlas quarante-deux feuilles, dont six consacrées aux villes principales. A l'est de la Sambre et de la Meuse, Ferraris s'était contenté d'assemblages à la planchette, évidemment insuffisants lorsqu'il s'agit de provinces entières; Vander Maelen, faute de temps, ne put alors corriger ce défaut. Son œuvre, gravée sur pierre, resta inférieure au modèle, admirablement gravé sur cuivre; mais, par la modicité du prix et l'opportunité de l'apparition de la carte, il rendit un véritable service au pays, qui était absolument dépourvu d'une représentation graphique, à la fois exacte, complète et d'un prix modéré.

Parallèlement à cette entreprise, Vander Maelen en commença une autre,

qu'il conduisit presque à bonne fin. Je veux parler de sa publication du *Dictionnaire géographique des provinces belges*, qui devait se composer de douze volumes, mais dont il n'a paru que huit volumes, un par province (le Brabant seul n'a jamais été terminé). La Belgique ne possédait sous ce rapport que des travaux en quelque sorte rudimentaires, tels que ceux d'Oudiette et de Dewez, le premier presque entièrement administratif, le second plutôt historique. La publication de Vander Maelen, plus complète, fut surtout précieuse comme réunissant dans un cadre bien déterminé des notions nombreuses sur la topographie, les productions naturelles, l'industrie et l'importance, d'abord de toute la province, puis de chaque commune considérée isolément. Ces volumes parurent dans l'ordre suivant : Liège en 1831, Namur en 1832, le Hainaut en 1833, la Flandre orientale et Anvers en 1834, le Limbourg en 1835, la Flandre occidentale en 1836, le Luxembourg en 1838. Nothomb, qui joua un rôle influent dans le gouvernement de la Belgique pendant les premières années du règne de Léopold Ier, ajouta un grand nombre de notes historiques à ce dernier volume, qui se distingue avantageusement, sous ce rapport, des autres parties de la collection. L'histoire y étant en général sacrifiée ou traitée avec peu de développements, il en résulte que l'œuvre a perdu beaucoup de son intérêt, car les détails de statistique ont également beaucoup varié et n'ont plus la même importance que précédemment.

C'était cependant sur ces derniers détails que Vander Maelen comptait pour le succès de son œuvre. C'est même pour les réunir qu'il s'adressait à toutes les autorités, à toutes les associations, à toutes les individualités dont il désirait la collaboration. Faire de son établissement un centre d'informations de tout genre, c'est le but qu'il se proposait surtout, c'est la tâche à laquelle il vouait tous ses efforts. Il s'était associé le docteur Meïsser, à l'aide duquel il noua de très actives correspondances avec des sa-

vants des différentes parties du monde, correspondances dont une faible partie a été imprimée en tête du *Dictionnaire géographique de la province de Liège* (p. v à LXXXVII). Il aurait voulu fonder à Bruxelles une *société cosmopolite*, dans le but de recueillir, de centraliser et ensuite de répandre sur tous les points du globe les renseignements utiles, les nouvelles découvertes sur tout ce qui est de nature à augmenter les connaissances, la moralité et le bien-être.

La notoriété qui s'était attachée au nom de Philippe Vander Maelen lui avait valu de nombreuses distinctions. Il était membre de l'Académie royale de Bruxelles depuis le 10 janvier 1829, et il entra successivement dans de nombreuses sociétés scientifiques (près de 80); il ne prenait, d'ailleurs, aucune part à leurs travaux, car, absorbé par la direction de l'Etablissement géographique, il n'avait guère le temps d'assister à leurs séances. Il participa aux expositions de l'industrie qui eurent lieu à Bruxelles en 1830, en 1835 et en 1841. Celle de 1835 lui valut une médaille d'argent, outre la croix de chevalier de l'ordre de Léopold qui lui fut accordée le 23 octobre 1836; celle de 1841 lui valut la médaille d'or. Mais depuis, aucune promotion ne récompensa son activité et son dévouement. Quant à lui, il trouvait sa récompense dans la popularité qui l'entourait et dont il recevait à chaque instant de nouveaux témoignages. L'Etablissement géographique était constamment visité par des personnages de haut rang, parmi lesquels figurèrent le roi Léopold Ier, la reine Louise, les princes français et, en général, tous les étrangers de distinction, tous les savants et lettrés qui visitaient Bruxelles. Dans les années qui suivirent 1830, plus d'un exilé, et dans ce nombre, nous citerons l'Italien Gioberti et le Polonais Lelewel, devinrent des hôtes assidus de la bibliothèque de l'Etablissement, et y trouvèrent d'excellents matériaux pour les travaux auxquels ils s'étaient voués.

Un monde de projets, d'essais, de tentatives de toute espèce surgit à cette

époque de l'Établissement géographique, qui joua un rôle important dans le développement des sciences dans notre pays. Aidé par son frère François, qui s'était spécialement consacré aux progrès de l'horticulture, Vander Maelen envoya au Mexique Galeotti, qui résida pendant plusieurs années dans cette contrée, d'où il envoya en Belgique une grande quantité de plantes inconnues et peu connues, qui, depuis lors, se sont multipliées à l'infini dans nos jardins et nos serres. Peu de temps après, se forma à l'Établissement géographique la Société des Missions belges de l'Océanie, qui avait pour but de rechercher et de faire connaître les productions naturelles de la Nouvelle-Hollande et des pays voisins. Si cette dernière entreprise échoua, ce fut, non la faute de ses promoteurs, mais le peu de conscience que les agents apportèrent à remplir leur mission.

Vander Maelen ouvrit chez lui des cours, cours qui étaient gratuits et pour lesquels il fournissait tous les instruments nécessaires. C'est ainsi que Louyet, dont j'ai écrit la biographie dans le volume précédent, y enseigna la chimie; Scheidweiler, depuis directeur de l'école vétérinaire, enseigna la botanique et Alexandre Delhassé la géologie; Warzée, l'auteur, encore vivant, de travaux sur les journaux et les almanachs de la Belgique, y remplit plusieurs années les fonctions de bibliothécaire; Fassiaux, secrétaire général du ministère des travaux publics, et moi y avons commencé notre carrière. Bientôt naquit l'idée d'utiliser les ressources dont disposait l'établissement pour y fonder un établissement d'instruction. On y organisa une école normale, à laquelle fut annexé un pensionnat. Mais, ici encore, l'œuvre échoua, sans que le moindre reproche pût être adressé à Vander Maelen.

Avec le concours de plusieurs hommes de grand mérite et d'un personnel dévoué, celui-ci ne discontinuait pas la série des publications importantes qui avaient fait sa réputation. Il serait superflu d'énumérer les atlas, cartes, volumes, etc., qui sortirent de l'Établisse-

ment, à cette époque d'une fécondité exceptionnelle. Il en est cependant quelques-unes qui méritent une mention particulière. Tel est le *Nouveau Plan géométrique de la ville de Bruxelles avec ses faubourgs et ses communes limitrophes*, à l'échelle de 1 à 2,500^{mes}, dressé et publié par W.-B. Craan, ancien ingénieur vérificateur du cadastre de la province de Brabant (1835), comprenant quatre feuilles format grand-aigle et deux vastes tableaux synoptiques. Ce plan, dont l'exécution topographique et la gravure pouvaient soutenir la comparaison avec ce qui se faisait de mieux en ce genre, fournit la preuve frappante des améliorations qui se réalisaient dans les productions de l'Établissement géographique. A partir de cette époque, le travail matériel de la gravure sur pierre y fit d'immenses progrès, et quelques-uns de ceux qui y furent employés, tels que Pierre Doms et Jean-Baptiste de La Hoese, ont réalisé de véritables prodiges. Dans des œuvres exécutées exceptionnellement, ils ont atteint, on peut le dire, par la netteté et la beauté du travail, la gravure sur cuivre. Il existe du dernier, notamment, une petite carte de l'île de Corse qui est un véritable bijou.

Vander Maelen avait introduit l'usage de déponiller chaque jour les renseignements scientifiques et surtout géographiques répandus dans les journaux, revues, bulletins, mémoires et autres publications périodiques arrivant à l'Établissement. Ces notes atteignirent bientôt le chiffre énorme de plusieurs millions. Elles étaient classées les unes par ordre alphabétique, les autres par province ou contrée, quand elles en concernaient spécialement une, les dernières enfin par science. Elles étaient destinées surtout à servir à la publication d'un grand dictionnaire géographique, mais une partie seulement en a été utilisée et publiée sous le titre d'*Epistémologie, tables générales d'indications des connaissances humaines* (Bruxelles, 1840, in-8°). Vander Maelen édita, de concert avec le Dr Meisser, la liste des annotations sans nombre déjà

recueillies à cette époque sur les chemins de fer et qui occupent quatre-vingts colonnes, précédées d'un prospectus et d'un tableau général des connaissances humaines adopté pour la publication des sections de l'ouvrage. Ce spécimen seul, par son étendue même, témoigne des difficultés qu'aurait rencontré l'entreprise ; à l'heure qu'il est, s'il avait été tenu au courant de tout ce qui se publie, il serait devenu un volume énorme, qui, en peu de temps, deviendrait incomplet. L'activité d'un homme, fût-elle prodigieuse, serait impuissante à tenir au courant une œuvre pareille, gigantesque et extrêmement utile, mais irréalisable, et dont la pensée n'en honore pas moins le nom de celui qui l'a conçue et qui a essayé de la réaliser.

Vander Maelen désirait beaucoup doter son pays d'une carte nouvelle, mieux en rapport que celles qui existaient avec l'état actuel de la contrée, ses subdivisions, son réseau de routes et d'autres voies de communication. Le premier, il comprit les ressources immenses qu'il pourrait puiser dans les plans du cadastre, levés à l'échelle de 25,000^{mes}, et qui présentent les moindres détails topographiques, tant sous le rapport des routes, chemins et cours d'eau qu'en ce qui concerne les grandes masses de culture, les hameaux et jusqu'aux habitations isolées, chaque commune reposant sur les points trigonométriques de petites triangulations cantonales, calculées par les procédés de la géométrie plane et déduites de bases à la chaîne de plusieurs kilomètres. Réduire ce travail pour en former les détails d'une carte, telle fut l'idée que conçut Vander Maelen ; il compléta la triangulation de nos provinces, autant qu'il le put, en s'aidant des travaux entrepris tour à tour par le gouvernement autrichien et le gouvernement hollandais et par les travaux similaires entrepris sur notre frontière orientale par Tranchet et sur notre frontière du midi par le département de la guerre de France. C'est de la sorte qu'il parvint à corriger le travail de Ferraris dans ce qu'il avait d'incomplet. Pour achever

son œuvre, Vander Maelen fit opérer un nivellement général de la Belgique, par P.-F. Dekeyser, qui aida également Dumont à tracer, sur les feuilles de sa carte géologique, les limites que ce savant assignait à chaque formation, et dont Dumont parlait souvent avec les plus grands éloges.

Il entreprit aussi de reproduire le cadastre du pays, sans s'effrayer de l'importance de cette entreprise, devant laquelle un gouvernement aurait reculé. Avec l'autorisation du baron d'Huart, ministre des finances, il en fit copier les plans pour les reproduire textuellement, et il en fit graver quatre-vingt quinze à l'échelle de 5,000^{mes}; quarante-deux autres furent gravés ou autographiés à l'échelle de 5,000^{mes}. On sait que, depuis, cette tentative qui fut peu encouragée par le public, a été reprise par Popp, de Bruges, qui a publié une grande partie du cadastre du pays, sans avoir achevé cette entreprise grandiose, pour laquelle il n'a guère reçu d'encouragements.

Les données accumulées à l'Etablissement géographique servirent d'abord à l'exécution de la carte de la Belgique en vingt-cinq feuilles, publiée à l'échelle de 80,000^{mes} de 1837 à 1853, œuvre remarquable sous tous les rapports et qui, comme le plan de Bruxelles de 1835, atteste les immenses progrès réalisés à l'Etablissement. Cette carte devait représenter en quelque sorte la Belgique dans le réseau européen, et c'est pourquoi Vander Maelen accorda tant de soin à son exécution matérielle, ainsi que le suppose Houzeau. Quant à la topographie, le fondateur de l'Etablissement fut aidé par les lumières de Gérard, inspecteur du cadastre dans la Flandre orientale, qui apporta à ce travail un soin tout particulier. Peu de temps après, toujours infatigable, il fit exécuter dans ses ateliers l'*Atlas des chemins vicinaux* au 10,000^{me}, travail immense qu'il entreprit pour le gouvernement et auquel il employa les années 1841 et suivantes.

Il était en ce moment préoccupé par le grand projet qu'il ne tarda pas à réali-

seret auquel il travailla de 1846 à 1854. Il voulait employer les plans du cadastre à la confection d'une carte de la Belgique au 20,000^{me} en deux cents cinquante feuilles, travail immense qu'il entreprit sans le concours de personne, sans la moindre aide du gouvernement, sans que qui que ce soit ait paru jamais lui savoir gré de l'énormité de la tâche qu'il s'imposait. « Nulle part, on peut l'affirmer », dit Houzeau, « on n'est encore entré d'une manière aussi large dans la voie de la publicité »; aucun pays, ajouterai-je, ne possède une carte pareille, à l'aide de laquelle on peut parcourir la contrée, sans avoir besoin de demander son chemin, sans courir jamais le risque de s'égarer. Pour arriver à ce résultat, il fallait marcher rapidement, achever environ, par mois, trois feuilles de 70 centimètres sur 50. Tout cela fut exécuté, et quelques-unes de ces feuilles, celles des environs de Bruxelles et des bassins houillers, devinrent rapidement d'un usage tellement fréquent, qu'elles furent reproduites jusque trois fois et chaque fois avec des changements et additions notables.

On a pu faire autrement, on a pu donner aux cartes une valeur nouvelle en y introduisant des courbes de nivellement; mais si l'on songe que Vander Maelen était un simple particulier, qu'il n'avait pas à sa disposition un corps éprouvé d'officiers de mérite, on s'émerveillera de ce qu'il a osé entreprendre et de ce qu'il a eu la gloire d'avoir réalisé.

Citons encore les *Cartes hypsométriques des provinces*, au 100,000^{me}, formant neuf grandes feuilles, une par province, publiées de 1851 à 1861; la *Carte des concessions houillères de la Belgique*, au 100,000^{me}, publiée en 1862; la *Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique*, en quatre feuilles, publiée dans la même année 1862, et qui fut dressée par Mr Joseph Vander Maelen, qui suivait avec beaucoup d'intérêt les travaux historiques publiés dans le pays. « En dehors de ces travaux principaux, il faudrait rappeler », dit avec beaucoup de justice Mr le colonel Hennequin, « qu'il

« a fait tout cela en produisant nombre de cartes d'application, dont chacune révèle une entente aussi remarquable du but à atteindre que des moyens à employer, et en exerçant autour de lui une influence bienfaisante dont nous constatons encore les effets ». Enumérer ses publications, reproduire les titres des atlas, des cartes, des volumes auxquels il attacha son nom, serait une œuvre fastidieuse ou inutile, car il existe des catalogues spéciaux des productions de l'Établissement géographique, et nous croyons avoir assez fait pour la mémoire de Ph. Vander Maelen en rappelant celles d'entre elles où il fit preuve d'initiative. Ses presses, ses ateliers de gravure étaient constamment occupés par des publications de tout genre. On aimait à traiter avec lui, car il était d'un commerce sûr, d'une loyauté à toute épreuve. Jusqu'à la fin de sa vie on le vit constamment au travail, se levant tôt et ne quittant son établissement que vers les quatre heures, pour passer sa soirée en famille; toujours simple dans sa mise, on ne le voyait jamais ni dans le monde, ni dans les réunions officielles, à moins que sa présence ne fût nécessaire. S'il était économe de ses deniers, c'est que, engagé dans de grandes entreprises, il voulait être prêt à faire face aux avances qu'elles lui imposaient et qu'elles ne couvraient parfois qu'avec difficulté; il était, en effet, bienfaisant, généreux et aimait à reconnaître les services rendus. En somme, un homme d'initiative et un beau caractère.

En 1848, Vander Maelen reçut du gouvernement russe une proposition qui montre à quel point ses talents étaient appréciés à l'étranger. On avait réuni, dans ce pays, un certain nombre de canevas géodésiques, de levés partiels, d'itinéraires. On songeait à coordonner tous ces éléments pour doter l'empire d'une nouvelle carte basée sur des données certaines, et on proposa à notre géographe la direction de ce travail, avec une position scientifique et les avantages matériels qu'elle devait entraîner. Cette brillante proposition fut déclinée par Vander Maelen, qui, d'ail-

leurs, n'aurait ni su quitter son pays natal, auquel il était étroitement attaché, ni aller vivre sous le froid climat de Saint-Pétersbourg; il lui aurait fallu rompre mille liens, changer ses habitudes, abdiquer son franc parler, renoncer à diriger son établissement.

L'assiduité au travail de Vander Maelen, sa vie un peu trop sédentaire, car on ne le voyait guère hors de l'établissement, finirent par lui être funestes. A l'âge de soixante-quatorze ans il fut emporté par une inflammation intestinale, qui ne dura qu'une semaine. Il mourut le 19 mai 1869, et fut enterré trois jours après au cimetière de Laeken. Des discours furent prononcés à la maison mortuaire par Charles Piers, échevin de la commune, au nom de la commission des hospices; par Olivier Demets, au nom du personnel de l'établissement, et sur sa tombe, par J. Moreau, professeur de mathématiques à l'athénée royal et à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. D'autres voix plus autorisées auraient peut-être dû se faire entendre dans cette circonstance et proclamer hautement les services importants que le défunt avait rendus. Mais, modeste autant que laborieux, Vander Maelen n'avait jamais réclamé de distinctions. Il était membre d'un très grand nombre de sociétés savantes; mais, ces titres, il les avait conquis tout simplement par ses relations, par ses échanges de publications ou de documents. Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis trente-trois ans: il resta chevalier. On avait souvent eu recours à son établissement quand il s'agissait de dresser des projets, de se procurer des cartes; il n'avait jamais marchandé ses services et s'était cru payé de ses peines par le seul empressement que l'on mettait à recourir à lui.

La même indifférence accueillit la nouvelle de la fermeture de l'établissement et la vente des collections qui y étaient réunies. Son fils, M^r Joseph Vander Maelen, avait maintenu d'abord ses ateliers en activité et acheva plusieurs publications de son père, notamment sa *Carte de la Belgique en vingt feuilles*,

mais les négociations ouvertes avec l'Etat pour la reprise totale ou partielle de l'établissement ayant échoué, tout fut mis aux enchères. La bibliothèque, riche surtout en ouvrages de géographie générale ou locale, de statistique, d'économie politique; la splendide mappothèque, une des plus belles qui existaient, les collections de tout genre furent vendues les 16 novembre 1880 et jours suivants. J'y ai vu débiter des ouvrages utiles au mètre cube. Une partie de l'établissement géographique fut alors aliénée, et la belle avenue qui conduisait a été transformée en une rue, à laquelle l'édilité communale a donné le nom de *rue Vander Maelen*. Une des gloires les plus incontestées de la Belgique, Houzeau, a consacré à Vander Maelen une notice pleine d'intérêt et admirablement écrite dans l'*Annuaire royal de Belgique pour 1873* (p. 111 à 142). Un double hommage a été rendu par la science à la mémoire des frères Vander Maelen; on a donné leur nom patronymique à un lac voisin de la source du Mississipi et à un genre de fleurs de la nombreuse famille des orchidées, qu'ils ont tant contribué à répandre et à multiplier.

Le directeur de l'établissement géographique avait épousé une dame issue d'une vieille famille flamande, Thérèse-Louise van Goethem, qui mourut le 12 novembre 1876, âgée de soixante-dix-neuf ans. Il avait eu deux fils Félix, mort jeune, et Joseph, qui vit encore, et deux filles, Barbe-Léopoldine-Thérèse, femme de Léopold Maertens, président de la Banque de Flandre, et Clémence, femme du chevalier Auguste de Wouters de Bouchout. Son frère, François Vander Maelen, qui avait pris une part active à plusieurs de ses entreprises, est mort le 2 septembre 1872. Ses médailles anciennes et ses chinoiseries furent vendues en mars 1878, en la salle de ventes de Billen. Il existe de Philippe Vander Maelen un bon portrait photographié, au bas duquel on lit ces mots qui le peignent tout entier: « L'homme au lit de la mort attache peu de prix à la gloire, à la réputation, aux vaines

« distinctions dont il a été l'objet, mais « s'il a été utile à ses semblables, il es- « père dans la miséricorde de Dieu ». C'est d'après cette photographie qu'a été exécuté le portrait qui se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie*.

Alphonse Wauters.

Drapiez, *Notice sur l'Établissement géographique de Bruxelles*, Bruxelles, 1833, in-16; 10^e édition, 1863. — Jomard, *Rapport à la Société géographique de Paris*, dans le *Bulletin* de cette société pour 1836. — Maldau, *Rapport à la Société impériale d'horticulture de Paris*, dans le *Bulletin* de cette société, décembre 1852 et janvier 1853. — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 338. — Tarlier, *Description de la Belgique*, p. 451 et suiv. — Goucet, *Biographie de P.-M.-G. Vander Maelen*, dans l'*Histoire générale* (partie comprenant les hommes de science et les fondateurs de grands établissements), Genève, 1863 (lithographié à Bruxelles, en 1869, en une feuille in-fol.). — *Discours prononcés à la maison mortuaire et à Laeken* (lithographiés en une feuille in-fol.). — Houzeau, *Notice citée plus haut*. — Hennequin, *Étude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique*, Bruxelles, 1891, in-8^o (p. 53-80 et 115-119).

MAELSAECKE (*Jacques VAN*), lecteur en théologie, écrivain ecclésiastique, vivait à Gand au milieu du XVIII^e siècle. Frère mineur récollet, il remplissait les fonctions de provincial de la province de Saint-Joseph, en Flandre, quand il publia à Gand un petit traité flamand sur l'oraison mentale et la méditation, adressé aux religieuses de son obédience : *F. Jacobus van Maelsaecke, lector jubilatus der H. Godsgeleertheit, minister provinciael der Paters Minderbroeders Recolletten van de provincie van St-Joseph in het Graefschap van Vlaenderen, aen alle in den Heere sver beminde religiensen van alle de vromc-kloosters aen onse sorge bevolen...* (Gand, Michel de Goesin, 1758); petit in-8^o, 28 pages. Daté du 15 janvier 1758. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cet auteur qui présida, le 20 avril 1751, la thèse de Damase Reygoudt : *Theologia practica seraphico-subtilis quam... præsida F. Jacobo van Maelsaecke defendit P. Damosus Reyngoudt...* Bruges, Pierre Vande Cappelle, 1751; petit in-8^o.

Paul Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (1858-1869), t. III, p. 237, n^o 3011.

MAERE (*Wauthier VAN*), artiste brugeois, à la fois décorateur et peintre de tableaux et de statues, comme tous ses contemporains qualifiés du titre de *pictores ymaginum*. C'est un des premiers peintres laïques connus en Flandre. Il occupait dans l'art encore rudimentaire du commencement du XIV^e siècle une place assez importante pour mériter d'être choisi, par les échevins de Bruges, pour exécuter des travaux d'ornementation dans la maison scabinale de cette ville. Si ce choix indique un homme d'une capacité certaine, l'entreprise elle-même qui nécessita le concours de plusieurs élèves, avait à cette époque une valeur artistique plus sérieuse qu'on ne le croirait aujourd'hui, le métier de décorateur étant alors aussi bien rémunéré que celui de maître ès œuvres.

E. Bacs.

Comptes de la ville de Bruges. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2^e série, t. VIII, p. 182.

MAERLANT (*Jacques VAN*), l'un des plus grands poètes flamands du moyen âge, est né dans le Franc-de-Bruges, d'après la tradition, à Damme. La date de sa naissance n'est pas exactement connue; mais, si l'on considère qu'il composa son premier ouvrage entre 1257 et 1260, et qu'il était encore relativement jeune à ce moment, on peut admettre qu'il naquit entre 1230 et 1240 (d'après la tradition, en 1235).

Les quelques détails qu'il donne sur lui-même dans ses divers ouvrages constituent à peu près tout ce qu'on sait sur l'histoire de sa vie.

Dans le prologue de son *Ystorie van Troyen* (*Histoire de Troie*), Jacques van Maerlant énumère les différents romans de chevalerie qu'il avait déjà composés : *Hier toe voren dichten hy Merlym | ende Alexander wytten Latyn, | Toerecke ende dien Sompiarys | Ende den cortten Lopydarys*. Mais ce n'est évidemment pas là l'ordre chronologique de ses écrits; car le roman d'*Alexandre*, nommé en second lieu, se trouve cité dans le *Merlin* (voir vs. 37-39), nommé d'abord, et doit donc avoir été écrit avant celui-ci.

Ce roman d'*Alexandre* est une traduc-

tion très précise, presque littérale, de l'*Alexandris*, épopée en hexamètres virgiliens écrite vers 1178, par Gautier de Chastillon. A chaque hexamètre de l'original correspondent chez Maerlant presque régulièrement deux vers néerlandais.

On peut déterminer approximativement quand cet ouvrage fut écrit. L'empereur Frédéric II et le pape Innocent IV étaient déjà morts, lorsque Jacques van Maerlant y travaillait (voir *Alexander*, VII, vs. 657-661). Or, le dernier mourut le 7 décembre 1254. D'un autre côté, le roi de France, Louis IX, de retour de sa croisade d'Orient en septembre 1254, se voit exhorté par notre poète à entreprendre une nouvelle croisade, et le duc de Brabant, à empêcher les brigands à Rupelmonde de lever des droits sur l'Escaut (V, vs. 1223-1234), ce que le duc ne pouvait faire qu'après le 13 octobre 1256, lorsqu'il eut été choisi comme arbitre entre les Flamands et les Hollandais. Le duc en question ne peut être que Henri III, qui mourut le 12 février 1261. Il est donc certain que notre poète composa son roman d'*Alexandre* entre 1257 et 1260.

Gautier de Chastillon avait dédié son *Alexandris* à Guillelmus, archevêque de Reims, en commençant chaque livre par une lettre du nom de son protecteur. Maerlant imita son original, en commençant chacun des six premiers livres de sa traduction par une lettre du nom de la femme en l'honneur de laquelle il avait entrepris l'ouvrage. Cette femme s'appelait *Gheile*. Il est difficile de se faire une idée exacte des relations qui ont existé entre cette *Gheile* et l'auteur. Quand on considère froidement les différents endroits où Maerlant parle d'elle dans son *Alexandre*, il ne semble guère possible d'être de l'avis de ceux qui croient que *Gheile* était une personne aimée du poète. Ses paroles témoignent d'un profond respect plutôt que d'amour. (Voir *Alexander* I, vs. 23-25; IV, vs. 1719-1720; V, vs. 1236-1238; X, vs. 1236-1238.)

A la fin du quatrième livre, Jacques

van Maerlant déclare que son ouvrage en aura encore six autres, bien entendu si « la belle qui le fait poëner » y donne son adhésion. Ce n'est pas sans raison, me semble-t-il, qu'on a déduit de ce passage que *Gheile* prenait connaissance de certaines parties du roman, avant qu'il fût complètement achevé, et qu'elle résidait donc dans le voisinage du poète.

Le roman d'*Alexandre* se trouvant cité dans le *Merlin*, et tous deux, avec le roman de *Torec*, dans l'*Histoire de Troie*, on admet que le *Torec* fut écrit après le *Merlin*.

Jacques van Maerlant dédia son second ouvrage à Albert, seigneur de Voorne, le conseiller intime du comte de Hollande, Florent V (*Merlin*, vs. 14-16). Ce prince succéda à son père entre le 22 mars 1258 (date à laquelle on trouve un diplôme signé par celui-ci) et le 1er mai 1261, lorsque lui-même dota le seigneur de Naaldwijk de plusieurs fiefs. Le roman de *Merlin* doit donc avoir été écrit vers 1260 ou 1261.

En réalité, le titre de *Merlin* est inexact, car l'ouvrage consiste en deux romans bien distincts : *Die Historie van den Grale* (l'*Histoire du Saint-Graal*, *Merlin*, vs. 1118), allant jusqu'au vs. 1926, et *d'Boec van Merline* (le *Livre de Merlin*) allant du vs. 1927 jusqu'à la fin. C'est une traduction, au commencement très libre et très abrégée, du *Joseph d'Arimathie* (qu'on nomme aussi le *Petit Saint Graal*) et du *Merlin*, deux romans en prose du cycle breton, œuvres du poète franc-comtois Robert de Boron, ce que le poète néerlandais mentionne d'ailleurs lui-même (vs. 20-24 et 1878-1881).

L'*Histoire du Graal* commence par un récit très succinct de la vie et de la passion du Christ. Joseph d'Arimathie reçoit de Pilate, comme prix de ses services, le corps de Jésus et le vase dans lequel celui-ci a « sacrifié » pour la première fois (*daer... Ihesus die eerste misse in sanck*, *Merlin*, vs. 345). Après que Joseph a ôté le corps de Jésus de la croix avec l'aide de Nicodème, il s'aperçoit que les plaies du Seigneur saignent,

et il reçoit ce sang dans le vase. Mais les juifs voient tout cela d'un mauvais œil, et jettent Joseph en prison, d'où il est délivré par le Christ lui-même, le jour de sa résurrection.

Vers ces temps-là, l'empereur Tibère souffrait d'une maladie incurable. On finit par lui conseiller de faire chercher Jésus de Nazareth, qui, disait-on, guérissait tout le monde sans drogues, par sa seule parole. L'empereur envioie donc un messenger en Judée, à la recherche de Jésus. Pilate, qui avait laissé tuer Jésus sans l'assentiment du sénat romain, parvient à se disculper devant l'envoyé de l'empereur, qui jure que les juifs payeront cher leur crime. Il retourne à Rome, emportant une toile, sur laquelle se trouve empreint le visage du Christ. Le messenger avait reçu cette toile, non sans beaucoup de peine, d'une vieille femme qui, souffrant depuis dix-huit ans de la jaunisse, avait été guérie par Jésus. L'empereur Tibère guérit à la seule vue de ce portrait.

Dans sa miséricorde, Dieu veut donner aux Juifs le temps d'expier leur crime; mais ils persistent dans le mal. Quarante-deux ans seulement après la mort de Jésus, la vengeance céleste descend sur eux (1): [la ville sainte est détruite par Titus, et le peuple juif dispersé. Joseph d'Arimathie aussi doit se rendre dans des contrées étrangères ac-

(1). On trouve ensuite dans le *Merlin*, vs. 637-641: « Les Juifs étaient très fâchés de ce que Titus vint assiéger Jérusalem, car ils s'étaient réunis tous dans leur ville sainte au jour de Pâques, parce qu'ils voulaient d'après leur coutume... » Après ces mots, il manque au seul manuscrit qu'on possède du *Merlin* deux feuillets, soit 312 vers, contenant probablement un récit détaillé de la destruction de Jérusalem, et aussi du départ de Joseph d'Arimathie, ceci apparemment d'après la version donnée par Robert de Boron, car le texte moyen néerlandais reprend au milieu de l'allocation du Saint-Esprit à Joseph, qui est traduite fidèlement par Jacques van Maerlant d'après l'auteur français. Il est probable que le poète néerlandais fait intervenir aussi Vespasien dans le châtiment des Juifs, car le chapitre est intitulé: *Hoe God gewroken wart van Tytus ende van Vaspasianus* (comment Dieu fut vengé par Titus et Vespasien). La partie du résumé entre crochets [...] est donc faite par conjecture; celle entre parenthèses (...) d'après le roman de Robert de Boron. Il est probable que Jacques van Maerlant avait commencé un nouveau chapitre quand il reprit l'histoire de Joseph d'Arimathie.

compagné de ses amis qui, comme lui, aimaient Jésus-Christ].

(Pendant longtemps, Joseph et les siens furent très heureux; mais, dans la suite, ils n'eurent plus que des malheurs. C'était un châtement de Dieu, parce qu'ils s'adonnaient à la luxure. C'est ce que Joseph apprend, lorsqu'il invoque le Sauveur, craignant d'avoir fait lui-même quelque action qui eût courroucé le Seigneur. Mais la voix du Saint-Esprit se fait entendre à Joseph et lui dit: « Joseph, tu feras l'épreuve que voici, afin de distinguer les bons des méchants. Tu mettras mon sang et moi-même en épreuve devant les pécheurs. Rappelle-toi que lorsque je fus à la Cène, chez Simon, je dis que) celui qui me trahit, mangeait avec moi. Alors Judas se retira, et depuis il ne se retrouva plus dans la compagnie de mes disciples. Ceux-ci en prirent un autre à sa place. Rappelle-toi aussi la table à laquelle j'étais assis: tu en feras une pareille; tu appelleras Brons, ton beau-frère, qui est sage et de qui maints hommes sages naîtront. Dis-lui qu'il aille à l'eau que tu lui indiqueras, et qu'il y pêche un poisson; qu'il t'apporte le premier qu'il prendra. Prépare la table dans l'entre-temps, mets-y une nappe, prends ce vase et mets-le au milieu de la table; couvre-le d'une toile, et mets à côté le poisson que Brons t'apportera. Puis convoque ton peuple, et dis-lui qu'on va voir qui sont ceux qui ont péché.

« Alors assieds-toi en mon nom; ainsi que je le faisais à la Cène, place Brons à la droite; tu verras qu'il se retirera en arrière et laissera une place vide entre toi et lui, ce qui signifiera que Judas perdit sa place. Ce vide ne sera rempli tant qu'un petit-fils de Brons ne s'en rendra digne. Appelle alors ton peuple et dis-leur que s'ils croient en Dieu, à la Trinité et à mes commandements, ils s'asseient à la grâce ».

Joseph fit comme Dieu le lui avait commandé, et l'épreuve réussit. Les bons s'assirent; les méchants ne l'osèrent point, et finirent par s'en aller.

Ainsi fut institué le service du Saint-Graal, car les bons revinrent chaque jour à tierce. Il n'y avait qu'un seul parmi les méchants qui voulut absolument rester auprès des bons : il s'appela Moïse. En apparence, il était sage et consciencieux. Il montra pendant longtemps une grande douleur, au point que tous ceux de la grâce prièrent Joseph de lui permettre de s'asseoir à la table du Saint-Graal. Joseph leur fait observer que ce n'est pas à lui à donner la grâce, mais au Seigneur. Il promet cependant de consulter Dieu. Lorsque Joseph, agenouillé devant son vase, prie Notre-Seigneur de lui dire la vérité au sujet de Moïse, la voix du Saint-Esprit se fait de nouveau entendre et lui dit :

• Le temps est venu où tu vas faire l'épreuve du lieu vide entre toi et Brons. Si Moïse aime tant la grâce comme il en fait semblant, qu'il se présente et s'asseye à la table et tu verras ce qu'il deviendra. »

Lorsque Moïse vint alors à la grâce, il courut autour de la table et ne trouva place où s'asseoir ailleurs que près de Joseph. Il s'y mit, mais à peine fut-il assis, qu'il disparut soudain, car la terre s'ouvrit sous lui, l'engloutit, et se referma tout de suite.

Tous furent très effrayés ; et, à la prière de ses gens, Joseph invoqua de nouveau le Seigneur et lui demanda ce que Moïse était devenu. Il apprit alors que le méchant était précipité dans un abîme, et qu'on n'en parlerait plus avant que celui qui remplira le lieu vide ne l'aurait trouvé.

Sur l'ordre de Dieu, les fidèles du Graal se divisent à présent en quatre sections : à la tête de la première se trouve Alein, le plus jeune fils de Brons ; Pierre, à la tête de la seconde, se dirige vers l'Occident ; Brons lui-même commande la troisième, après avoir reçu de Joseph, qui reste avec la quatrième, le vase du Saint-Graal, afin de le remettre plus tard au plus méritant de ses petits-fils.

Tel est le contenu de l'*Histoire du Graal*. On n'apprend rien du sort des différentes sections, pour la bonne rai-

son que Jacques van Maerlant n'en trouva rien chez Robert de Boron. Le poète néerlandais promet de traduire cette suite, dès qu'il la trouvera « en roman », ce qui n'a apparemment pas été le cas.

Le *Livre de Merlin* raconte comment les diables, fâchés de ce que Jésus avait délivré des enfers ses amis, font plaider leur cause devant Dieu, par leur procureur Mascaron. Celui-ci perd le procès, car la Vierge a pris la défense des hommes. Les diables cherchent à présent un moyen pour perdre l'humanité, qui leur échappe depuis la constitution du christianisme. Un des diables engendre un fils, par incubation, à une pauvre fille. Cet enfant est Merlin. Dans la pensée des diables, il doit devenir l'antipode du Christ, mais ils sont frustrés dans leur attente. Merlin possède, comme eux, la connaissance complète du passé ; mais la piété de sa mère le pousse à employer sa science surnaturelle à rendre les hommes heureux. Dieu lui donne encore le don de prévoir l'avenir. Quand Merlin a atteint l'âge de sept ans, il est recherché par le roi Vertegier, qui avait chassé Uter et Pendragon, les héritiers légitimes de son prédécesseur. Vertegier faisait notamment bâtir une tour, qui s'éroulait chaque fois qu'on voulait la reconstruire, et ses sages prétendaient que la tour ne resterait debout que quand on arroserait ses fondements du sang d'un certain enfant qui n'avait pas de père. Quand Merlin est trouvé, il confond les sages de ce roi, en faisant retourner le terrain où se trouve la tour. On y trouve deux dragons, l'un blanc et l'autre rouge, qui secouaient la terre et rendaient ainsi la construction impossible. Quand les deux monstres sont délivrés, ils s'attaquent l'un l'autre. Le dragon rouge est tué, ce qui signifie d'après Merlin que Vertegier sera battu par Uter et Pendragon. Cette prophétie est bientôt réalisée. Mais Pendragon aussi perd la vie, dans un combat contre les Saxons. Alors Uter ajoute le nom de son frère au sien, et règne seul sur le pays de Logres. Merlin devient son conseiller intime ; il

fait nombre de prophéties et institue, pour le roi, la Table Ronde. Il aide aussi Uter dans ses relations adultères avec Ygerne. Sa science magique lui donne le pouvoir de donner à Uter la forme du duc de Tintavel, le mari d'Ygerne. De cette façon, le roi devient le père d'Artur. Après la mort du duc, le roi épouse Ygerne. Artur est choisi comme successeur d'Uter, lorsqu'il a retiré un glaive d'une enclume, sur laquelle était inscrit en lettres d'or que celui qui pouvait retirer le glaive, deviendrait roi. Artur est couronné, et pendant longtemps il règne en paix.

Le prologue du *Merlin* contient encore un renseignement précieux sur notre poète. Il s'y nomme notamment *Jacob die coster van Merlant* (Jacques le sacristain de Merlant). Notre poète avait donc quitté sa patrie, et s'était fixé à Maerlant, qui, au xive siècle, était une paroisse très florissante située dans l'île de Oost-Voorne (comté de Hollande), et qui fut plus tard réunie au village voisin de La Brielle. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le poète dise : *In West-Voorne te waren | Ne mach ghene ratte leven : | Dat weet hi, die dit heeft bescreven* (*Naturen Bloeme* II, vs. 2952-2954). Quand Maerlant alla-t-il se fixer en Hollande et pourquoi ? On ne le sait. Peut-être y résidait-il déjà, lorsqu'il traduisit l'*Alexandreis* de Gautier de Chastillon ; car, quand il parle du blason de son héros, il décrit les armoiries de Hollande, et non celles de Flandre.

Son séjour à Maerlant explique en même temps ses relations avec Albert de Voorne, avec le seigneur Nicolas van Cats, qui l'amena plus tard à composer son poème des *Naturen Bloeme*, et surtout avec *Grace Florens, coninc Willems sone*, sur l'invitation duquel il entreprit, à un âge relativement avancé, la traduction du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Où mieux qu'à la cour de Voorne, Jacques van Maerlant aurait-il pu faire la connaissance du futur Florent V, qui y passa toute sa minorité ?

Le troisième ouvrage de Jacques van Maerlant, le roman de *Torec*, ne nous

fournit pas autant de renseignements. Le poète lui-même n'en parle qu'une seule fois, notamment dans le prologue de l'*Histoire de Troie*, cité plus haut. Le *Torec* ne nous est parvenu que sous une forme très mutilée. Il est compris dans la grande compilation connue dans la littérature néerlandaise du moyen âge sous le titre de *Lancelot* (III, vs. 23127-26964). Nous ne possédons donc plus le prologue, qui renfermait peut-être quelque indication intéressante.

Le récit s'ouvre par une aventure qui concerne les parents du héros. Le roi de l'Île Rouge, Briant, poursuivant à la chasse un sanglier, se hasarde si loin qu'il se voit séparé de sa suite. A un moment donné, il aperçoit, assise entre les branches d'un arbre, une belle jeune fille, ceinte d'un cercle (c'est-à-dire une couronne) d'or. Charmé par sa beauté, le roi veut l'aider à descendre, ce que la jeune fille accepte, à condition que Briant l'épouse. Étant descendue de l'arbre, la jeune fille raconte alors comment elle est venue là, qu'elle a nom Mariole, et qu'à son diadème sont attachées des vertus merveilleuses : à qui-conque le possède ne manqueront jamais les richesses ni les honneurs. Le roi et Mariole ne sont mariés que depuis peu, lorsque cette couronne est ravie à la reine par Bruant de la Montagne, qui agit sur l'instigation de sa maîtresse, dans l'espoir que celle-ci deviendra sa femme. Pour comble de malheur, le roi Briant meurt encore la même année. Désespérée, Mariole met au monde une fille dont la naissance lui coûte la vie. Avant de mourir, elle l'expose sur la mer, enfermée dans un tonneau avec une lettre qui raconte toutes ses infortunes. On recueille l'enfant dans le royaume de Basse-Rivière, où il est porté au roi, appelé Idor, qui la baptise du nom significatif de Tristouse. Devenue grande et belle, elle devient la femme de son père adoptif, et elle donne bientôt le jour à Torec. A la naissance de son enfant, Tristouse, qui jusque-là, songeant toujours aux infortunes des siens, n'avait jamais eu un

moment de joie, rit pour la première fois de sa vie, et retombe ensuite dans sa mélancolie. Quand Torec a vingt ans et qu'il vient d'être armé chevalier, Tristouse lui montre la lettre qui raconte les malheurs de sa famille. Le jeune chevalier jure aussitôt de venger les siens et de reprendre à Bruant le cercle d'or. Il obtient de son père la permission de partir à l'instant; Tristouse le voyant s'éloigner rit encore une fois, heureuse de se savoir vengée, et pleure en même temps, parce qu'elle doit se séparer de son enfant bien-aimé (*Dat sceden maect mi tongemake, | Ende ic lachge om die wrake, Torec, vs. 269-270*).

Après divers exploits, Torec arrive au château de Bruant, qui est gardé par deux lions et deux géants. Il tue d'abord les deux géants à coups de flèches, puis les deux lions, et se présente devant Bruant, qu'il trouve occupé à jouer aux échecs. Torec somme Bruant de lui rendre le cercle d'or. Ils combattent, et Bruant, vaincu et repentant (Torec lui coupe la main avec laquelle il avait ravi le cercle d'or), devient l'ami de son adversaire, mais il ne peut lui livrer la couronne : lui-même avait dû la céder à Mirande, sa belle-sœur, laquelle est la plus belle « pucelle » du monde, et qui seule peut guérir Torec de la blessure empoisonnée qu'il a reçue dans le combat. En outre, elle ne donnera le cercle d'or, avec sa main, qu'à un chevalier qui aura vaincu tous les compagnons de la Table ronde. Torec jure de n'épouser qu'elle et se met en route à l'instant pour le château de Mirande, où il arrive après plusieurs aventures, les unes aussi extraordinaires que les autres. Mirande, qui l'aimait déjà depuis trois ans, rien que sur la renommée de ses exploits, lui fait demander s'il se sent la force et le courage d'abattre tous les chevaliers de la Table ronde. Torec répond affirmativement, et l'on prie Artur d'envoyer ses quarante meilleurs chevaliers. Ils arrivent bientôt, Gauvain à leur tête. Ayant appris le téméraire engagement de notre héros, ils tiennent conseil. Le courtois Gauvain est d'avis qu'il serait bien dommage que

Torec perdît son amie à cause d'eux, et propose qu'on coupera secrètement les sangles des chevaux, de façon que Torec puisse les désarçonner facilement. Le sénéchal Keu ne veut pas consentir, de sorte que vingt chevaliers se refusent à adopter le généreux subterfuge de Gauvain. A la joute, Torec renverse d'abord Keu et ses amis; le lendemain, les vingt chevaliers qui avaient suivi le conseil de Gauvain. Après cette épreuve victorieuse, la belle Mirande est prête à épouser Torec; mais Keu fait observer qu'elle ne tient pas son serment, puisqu'il y a encore d'autres chevaliers à la cour du roi Artur, avec lesquels Torec n'a pas combattu. « J'irai les chercher », s'écrie le héros, « et je les désarçonnerai à leur tour ». Tout le monde accompagne Torec qui abat maintenant tous les chevaliers qui restaient, et dont une partie d'ailleurs, incitée par Gauvain, lui a, cette fois encore, facilité la victoire de la même manière. Mais Artur, voyant la déconfiture de toute sa « maisnie », entre lui-même en lice, ce qu'il ne fait jamais. Torec est à son tour désarçonné par le roi, mais il a cependant rempli son engagement; il épouse Mirande, et il ceint le cercle d'or. Ses parents viennent à la noce. Tristouse rit pour la troisième et dernière fois : elle meurt peu après, ainsi que le roi Idor, et Torec va prendre possession de ses Etats.

Telle est l'action principale du récit; nous avons passé sous silence les nombreux épisodes qui en retardent la marche; nous aurons, d'ailleurs, à nous occuper plus loin de la plus importante de ces digressions.

De même que le *Merlin*, le roman de *Torec* est traduit du français. C'est le poète lui-même qui nous l'apprend (*Torec*, éd. Te Winkel, vs. 2378). L'original français est perdu, mais l'existence en est attestée. La librairie du Louvre possédait, au XIV^e siècle, un volume contenant « Torrez, rimé, bien historié » et escript ». La reine Isabeau de Bavière l'avait entre les mains le 12 novembre 1392, et en 1411 on constata qu'il manquait. On ne l'a plus re-

trouvé depuis (DELISLE, *Le cab. des Manuscrits de la Bibl. nat.*, III, p. 168).

Les deux autres ouvrages cités dans le prologue de l'*Histoire de Troie* sont perdus. Le *Sompiarys* traitait sans le moindre doute de l'explication des songes, et le *Lapidarys* des merveilleuses vertus curatives et talismaniques des pierres précieuses. Il est très probable que le *Lapidarys* de Jacques van Maerlant était une traduction d'une des nombreuses versions françaises qui furent faites, dès le commencement du XIII^e siècle, du poème latin (en hexamètres) de Marbode, évêque de Rennes. Les allégories religieuses appliquées aux propriétés fabuleuses des pierres précieuses, qu'on trouve dans ces traductions françaises, étaient bien faites pour tenter le poète néerlandais.

Jacques van Maerlant écrivit ensuite son *Histoire de Troie*, énorme poème de près de quarante et un mille vers, dont il se nomme l'auteur à différentes reprises (*Istorien v. Troyen*, éd. de Pauw et Gaillard, vs. 53 et suiv.; 1932; 6579; 2776; *Rijmbijbel*, 7778-7780; 7915-7918; 7923-7926; *Spiegel Historiaal* I², 16, vs. 21-26). Vu le peu d'étendue du *Merlin*, il est impossible que Maerlant y ait mis beaucoup de temps; de sorte qu'on peut admettre que l'*Histoire de Troie* date d'environ 1264.

C'est une traduction du *Roman de Troie*, composé vers 1160 par Benoît de Sainte-More, qui avait puisé largement dans deux écrits très goûtés au moyen âge : l'*Ephemeris belli Trojani* de Dictys Cretensis, et l'*Historia de excidio Troia*e de Dares Phrygius.

Jacques van Maerlant n'était ni le seul ni le premier poète néerlandais qui traduisit le *Roman de Troie*. Avant lui, Segher Dengotgaf avait traduit une partie, environ 1,300 vers, auxquels il en ajouta encore mille autres de son invention. Cette partie originale est désignée sous le titre de *tPrieel van Troyen*; la partie traduite sous celui de *tParlement van Troyen*.

Maerlant a connu la traduction de son compatriote; il l'a même intercalée

dans la sienne, en indiquant très honnêtement où commencent et où s'arrêtent ses emprunts.

Notre poète a élargi beaucoup l'original de Benoît de Sainte-More, en traduisant et en intercalant dans son ouvrage des morceaux assez étendus de l'*Achilleis* de Papinius Statius, un résumé de l'*Aeneis* de Virgile, et quelques parties du treizième livre des *Metamorphoses* d'Ovide.

C'est probablement vers l'année 1266 que Jacques van Maerlant traduisit les *Secreta Secretorum*, attribués généralement à Aristote pendant tout le moyen âge. Maerlant dit lui-même, dans le prologue, qu'il est l'auteur de cette traduction (vs. 9). L'ouvrage, destiné à initier un jeune prince dans l'art difficile de régner, est composé de quarante-trois chapitres, se suivant d'une façon très peu systématique, tandis qu'un bon tiers des 2150 vers traite d'hygiène au lieu de politique.

Il est admis de nos jours que Jacques van Maerlant traduisit les *Secreta Secretorum* à l'intention du jeune prince hollandais Florent, qui fut déclaré majeur en 1266, ce qui détermine évidemment la date approximative de la *Heimlicheit der Heimlichen*. Puisque le comte Florent n'avait alors que douze ans, il n'y a rien d'étonnant à ce que Maerlant l'interpelle comme son « cher petit-fils » (*lieve neve*, vs. 8).

On n'a absolument pas d'indication quant à la date du premier *Martijn*. Peut-être fut-il écrit avant, peut-être après la traduction des *Secreta Secretorum*. Une chose est certaine, c'est que le premier *Martijn* est un des derniers ouvrages que le poète composa à Maerlant en Oost-Voorne; car, au commencement du second *Martijn*, il fait dire à son interlocuteur :

*Jacob, du woens in den Dam
Ende ic Utrecht; dies ben ic gram,
Dat wi dus sijn versceeten.*

(Jacques, tu demeures à Damme, et moi à Utrecht. Je suis bien fâché que nous vivions séparés.)

Partant de Voorne, Jacques de Maerlant était allé se fixer à Damme, où il

devint, d'après la tradition, greffier du banc des échevins (*scepenclerc*). En quelle année ce retour au pays natal eut-il lieu? Nous n'en savons rien, de même que nous ignorons les raisons qui peuvent avoir déterminé notre poète à quitter Maerlant. On admet généralement que ce fut vers 1267.

Une question restée jusqu'ici sans réponse certaine est celle qui concerne la date des deux autres *Martins*. Nous venons de voir qu'ils sont sans aucun doute écrits à Damme, non à Maerlant. Mais faut-il en placer la composition avant ou après les *Naturen Bloeme*?

On est unanime à admettre que Maerlant rima ses *Naturen Bloeme* à Damme. On se fonde sur le fait que le poète dit, à différentes reprises, qu'en pays flamand on appelle tel animal de tel nom, auquel il oppose alors le nom employé dans la langue commune ou littéraire qu'il appelle *dietsc* (*Naturen Bloeme*, II, vs. 1769 et suiv.; vs. 2111; vs. 357-359; III, vs. 399 et suiv.; V, vs. 635-637; etc.).

D'aucuns attachent à cette particularité trop d'importance. Jonckbloet prétend que Maerlant avait désappris son dialecte maternel, et voulait ainsi se rendre plus compréhensible pour ses compatriotes. Te Winkel, de son côté, en déduit que le poète aurait composé son ouvrage peu après son retour en Flandre, puisque, dans cette mention de noms d'animaux propres à sa province, percerait la joie du poète de se retrouver dans sa patrie.

Ce que Jonckbloet dit est absolument impossible, en ce sens que Maerlant a toujours écrit la même langue (notamment le *dietsc*), aussi bien avant qu'après son retour, et cette langue écrite différerait notablement du patois west-flamand du poète. Il n'est pas absolument impossible que Maerlant ait désappris quelque peu son patois; mais c'est une chose qu'on ne peut constater.

Quant à l'assertion de Te Winkel, elle me semble dénuée de tout fondement, car le poète donne ces noms dialectiques sans laisser percer le moi-

dre enthousiasme. Ce sont de simples mentions comme la suivante, où il est question de l'*eracinus*: *Een eghel heement in Dietscher tale; | In Vlaemsche, een heerts*. On ne trouve, d'ailleurs, nulle part chez Maerlant la moindre allusion au bonheur qu'il aurait éprouvé de se retrouver en Flandre.

L'explication de la particularité en question est tout autre et, comme on verra, bien simple.

Vander Naturen Bloeme est une traduction, quelquefois assez libre, du traité *De Natura rerum*, sorte d'histoire naturelle en vingt livres, attribué très souvent, au moyen âge, à Albert le Grand, notamment aussi par Jacques van Maerlant lui-même, dans le prologue de sa traduction (*Naturen Bloeme*, prol. vs. 112-115, et III, vs. 1504-1506). C'est à tort cependant. Le véritable auteur du livre *De Natura rerum* est Thomas de Cantimpré, écrivain étevé et fécond, originaire du Brabant, élevé dans les écoles de Liège, d'abord chanoine régulier de l'abbaye de Cantimpré, au diocèse de Cambrai, puis religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs à Cologne, à Paris et à Louvain. Lui-même dit, au commencement de son ouvrage *Bonum universale de proprietatibus apum: Rogatus instantissime a quibusdam familiaribus mets, librum de prelatibus et subditis multa sollicitudine et labore conscripsi. Revolvi autem librum illum "De natura rerum", quem ipse multo labore per annos quindecim de diversis autoribus utilissime compilavi...*

Que trouve-t-on maintenant dans le livre de Thomas de Cantimpré? Les noms vulgaires sous lesquels différents oiseaux, différents poissons, étaient connus dans les différents pays où l'auteur a résidé; par exemple: *De aucipitre qui vulgariter dicitur OSTORS; Borbothæ pisces sunt fluviales sic in Galliis vulgariter appellati, cum anguilla similitudinem habere videntur...*; *BORBOTE gallice, LUMBE vel QUAPPE theutonice vocantur, secundum idiomata diversa; RAITHE vel RAIS aut ROCHEN, ut eas vulgus diversis linguis appellat, pisces maris sunt; VEUTH piscis est sic vulgariter*

dictus, qui latine aristosus dicitur (Histoire littéraire de la France, t. XXX, p. 375).

Voilà ce qui explique suffisamment, me semble-t-il, les noms dialectiques dans la traduction de Maerlant : celui-ci n'a fait que suivre, en y apportant les changements que comportaient les circonstances, l'exemple qui lui avait été donné par son original.

Le poète néerlandais a probablement intercalé dans le douzième livre de ses *Naturen Bloeme*, du moins partiellement, son traité sur les pierres précieuses, qu'il avait composé quelques années auparavant.

Maerlant traduisit le livre *De Natura rerum* dans un but bien déterminé, qu'il nous fait connaître dans son prologue, notamment afin d'en faire don à un noble de Zélande :

*Jacob van Maerlant, die dit dichte
Omme te seudene tere ghiehte,
Wille dat men dit boec noene
In dietsche der naturen bloeme...
Dit dicht ic dor sinen wille,
Dien ics an hude ende stille.
Dots mijn here Nyclaus van Cats.
Omdat mi gebreec scats;
Bi dien biddic, dat heu ghename si
Dit jurvelkijn van mi.
(*Naturen bloeme*, prol. vs. 1-4 et 147-152.)*

Ce Nicolas van Cats a été un chevalier très influent en Zélande, un conseiller intime du comte Florent V. Il fut armé chevalier en 1272. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que notre poète l'appelle « noble jeune homme » (*edel jonghelinc*, *Naturen Bloeme*, III, vs. 2654), puisqu'il devait être encore assez jeune, lorsque Maerlant lui dédia son ouvrage.

On a voulu déduire des trois derniers vers cités, que Maerlant avait des obligations envers le seigneur Van Cats. Ce n'est pas impossible; mais ces vers sont trop peu précis, me semble-t-il, pour essayer d'en tirer un renseignement utile.

Probablement après les *Naturen Bloeme*, dans tous les cas entre l'époque de son retour en Flandre et le 25 mars 1271, Jacques van Maerlant entreprit de traduire l'*Historia Scolastica* de Petrus Comestor, proprement Petrus Trecentis, c'est-à-dire Pierre de Troyes,

en Champagne, qui avait acquis, grâce à cette œuvre, une très grande renommée. C'est une compilation de tout ce qu'il y a d'historique dans les livres de l'Ancien Testament, y compris les livres apocryphes, ainsi qu'un Nouveau Testament; on y trouve aussi çà et là de courtes mentions d'événements contemporains de l'histoire profane, et quelques annotations sur la géographie.

Dans son *Rijmbijbel*, Jacques van Maerlant n'en a pas fait une traduction complète. Très souvent il a laissé de côté des passages fort étendus, par exemple l'histoire de Ruth; d'autres fois, il n'en traduit pas la dixième partie, « parce que c'est trop long et trop » fatigant » (vs. 4885-4887). D'un autre côté, il y ajoute des interprétations mystiques de l'histoire biblique, le plus souvent en l'honneur de la Vierge, et il y intercale aussi fréquemment de virulents passages sur les vices du clergé. En tout l'ouvrage comprend 27102 vers.

Le *Rijmbijbel* à peine achevé, Jacques van Maerlant se met de nouveau au travail, pour lui donner une suite; il déclare le faire à la prière d'un ami inconnu. « Ce ne serait ni gentil ni juste », dit le poète, « si je le lui refusais, » car il l'a bien mérité » (*Rijmbijbel*, vs. 27105-27118). Cette espèce de supplément, connu sous le titre de *Die Wrake van Jherusalem*, est une traduction très abrégée (« parce que c'était » trop long », dit encore Maerlant) du *Bellum Judaicum* de Flavius Josephus. Le tout fut terminé le 25 mars 1271 (c'est-à-dire le jour du nouvel an), comme le poète le rapporte à la fin de son ouvrage.

Le *Rijmbijbel* ne semble pas avoir porté bonheur à son auteur. Déjà dans son prologue, le poète déclare qu'il veut entreprendre cette rude besogne, « en » dépit de ceux qui sont toujours prêts » à critiquer ses œuvres » (voir vs. 73-77). Il trouve des paroles pleines d'indignation pour leur reprocher leur méchanceté et leur injustice. Plus tard, dans le prologue du *Spiegel Historiae*, il raconte que des prêtres jaloux lui en voulaient beaucoup, parce qu'il avait

révéle aux laïques les secrets de la Bible, ce que confirme un poète du siècle suivant, Jean de Weert d'Ypres, dans son *Wapene Rogier* (vs. 70-74). Il existe même une tradition, d'après laquelle Jacques van Maerlant aurait dû se justifier auprès du pape d'avoir traduit la Bible en langue vulgaire. Il aurait cependant été acquitté. On lit notamment dans l'*Historia dogmatica* d'Usserius (Londres, 1689, p. 165) : *Auditum est a Germano quodam fide digno, olim Belgam, cui nomen erat Jacobus Merland, integram bibliam belgice vertisse. Propterea interpres magno a quibusdam odio habitus, sese coram papa judicandum sistere jussus est, liberque examine submissus; qui tandem magnopere approbatus illi in manus remissus est ad inimicorum confusionem.* Mais c'est là le seul endroit où il soit question de cette affaire. On ne sait pas, d'ailleurs, à quelle source Usserius a pu puiser ce renseignement, ce qui commande encore plus de réserve. On s'est demandé s'il y avait une relation quelconque entre cette tradition et ce que l'on trouve dans l'épithaphe du poète : *Quem laus dictandi rhytmos, proverbialia fandi, transalpinavit.* Ce n'est pas impossible ; mais si Jacques van Maerlant s'est rendu réellement à Rome, il est étonnant qu'il ne parle jamais de ce voyage, pas même dans son *Spiegel Historiae*, où il cite très souvent la Ville sainte, sans qu'on y trouve un seul mot d'où l'on pourrait conclure que le poète la connaissait pour l'avoir visitée en personne.

Afin de tirer parti de cette tradition, on a supposé, d'autre part, que Jacques van Maerlant serait allé se justifier, non pas devant le pape, mais devant l'évêque d'Utrecht, Jean de Nassau, dans le diocèse duquel Damme était situé. Nous savons que le poète a fait un voyage à Utrecht, mais nous ne savons absolument rien quant aux circonstances qui ont nécessité ce déplacement. Ce voyage nous est connu par le prologue de *St-Franciscus leven* (la Vie de saint François), que Jacques van Maerlant déclare avoir traduit parce que ses amis d'Utrecht l'en avaient instamment prié (*Franciscus,*

vs. 74-77). Parmi ces amis, Maerlant cite le frère Allard, probablement le second supérieur du couvent des Franciscains à Utrecht, monastère qui existait déjà en 1246.

Ce poème sur la vie de saint François était une traduction, comme presque toutes ses œuvres; mais contre l'habitude de notre poète, elle était tout à fait littérale, sans additions ni abréviations. Elle doit avoir été composée avant 1273, car Maerlant appelle l'auteur de son original frère *Bonaventure*; or, celui-ci devint cardinal en cette année et mourut en juillet 1274. Il n'y a pas moyen de préciser davantage la date du *St-Franciscus*. Généralement on admet qu'il fut composé après le *Rijmbijbel*, donc en 1271 ou 1272; je ne vois pas trop bien pour quels motifs.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur une vie de sainte Claire, que Maerlant déclare avoir traduite (*Franciscus*, vs. 1785), mais qui n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Maerlant a encore écrit plusieurs autres poèmes, dont la date est absolument inconnue. D'abord, *Die Clausule vander Bible* (545 vers, traitant de la maternité de la Vierge), dont il dit être l'auteur en termes exprès. En second lieu, le poème *Der Kerken Clage* (la *Complainte de l'Eglise*), qui nous est conservée avec la mention placée en tête : *Dit dichte oec Jacob van Maerlant.* Ce n'est pas une traduction, mais une imitation assez fidèle des deux *Complaintes de Sainte Eglise* de Rutebœuf. *Der Kerken Clage* est pleine de reproches adressés au clergé, à cause de la vie mondaine et corrompue des prêtres, toujours avides d'argent. Ce poème a certainement été composé par Maerlant à la fin de sa vie; car il y dit (vs. 105-107) : « Que vois-je dans le miroir clair? » Ma vieillesse, mes cheveux gris ! »

On attribue encore unanimement à Jacques van Maerlant trois autres petits poèmes, quoiqu'il ne soit nommé nulle part comme leur auteur; on les trouve, en effet, dans les manuscrits, ensemble avec d'autres de ses ouvrages, et ils ont une ressemblance frappante avec les

Martins, aussi bien pour le fond que pour la forme, qui est presque tout à fait identique. Ce sont : 1. *Van den vijf vrouden*, six strophes (72 vers), où le poète chante les cinq joies de la Vierge ; c'est sans le moindre doute une traduction d'une des nombreuses hymnes *De gaudiis beatæ Mariæ* que le moyen âge a connues. — 2. *Van ons Heren wonden*, 10 strophes (120 vers), parvenues jusqu'à nous dans un état lamentable ; elles sont traduites du latin : *De passione Domini, vexillo crucis et vulneribus Christi*. — 3. *Ene disputacie van onser Vrouwen ende van den heiligen Cruce*, discussion entre la Vierge et la Croix sur leurs mérites respectifs envers l'humanité. Ce poème est probablement en partie traduit et en partie original. Les strophes 16 à 32 n'ont de lien ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Le poète fait parler le Christ lui-même, se plaignant de la corruption qui règne dans son Eglise, et de l'indifférence des chrétiens pour la Terre Sainte. Ces strophes sont d'un lyrisme touchant.

On a attribué à Maerlant, mais à tort, un ouvrage sur la *Croix du Christ* (*dboec randen houte*). D'aucuns croient, mais sans preuves suffisantes, qu'il a traduit séparément les chapitres de Vincent de Beauvais relatifs aux miracles de la Vierge, avant d'entreprendre la traduction de l'ouvrage entier.

Cette traduction de la troisième partie du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, intitulée *Spiegel Historiae*, est l'œuvre capitale de Jacques van Maerlant. Nous ne savons pas au juste quand le poète a mis la main à l'œuvre ; ce fut probablement vers 1282 ou 1283, car la première partie comprend trente-trois mille vers, et au commencement de la troisième, il déclare vouloir passer l'histoire sainte, parce qu'il en a traité, treize ans plus tôt, dans sa *Scolastica* ou *Rijmbijbel*. Or, nous savons que la suite du *Rijmbijbel* fut achevée en 1271. On peut donc admettre que le *Spiegel Historiae* fut commencé vers 1284, probablement vers la fin de cette année. Vu l'étendue de la première partie, on peut supposer avec raison qu'il commença le

tout au moins un an auparavant, sinon davantage. Maerlant rapporte lui-même qu'il finit la troisième partie en 1286. On ne sait pas pourquoi le poète passa la seconde partie. Prévoyait-il qu'il ne pourrait pas achever son œuvre ? En effet, parvenu, en 1288 ou 1289, au trente-quatrième chapitre du troisième livre de la quatrième partie, Jacques van Maerlant dut déposer la plume. Était-il tombé malade ? On le dirait, car il déclare avoir besoin de repos, jusqu'à ce que Dieu lui permette de reprendre son travail.

Maerlant raconte, dans son *Spiegel Historiae*, l'histoire du monde, depuis la création jusqu'en 1250, le tout divisé en trente et un livres, contenant ensemble plus de quatre-vingt-dix mille vers. Ce n'est pas une traduction littérale de l'ouvrage de Vincent de Beauvais, car Maerlant n'a pas traduit la moitié de son original. Il abrège très souvent ce qui lui semble trop long ou trop prolixe ; il laisse de côté tout ce dont il a déjà traité dans sa *Scolastica* ; enfin, il nous donne dans son *Spiegel Historiae* environ dix mille vers, dont on ne trouve pas la moindre trace chez Vincent de Beauvais : ces parties relatent des faits historiques empruntés par notre poète à toutes espèces de sources. Vincent de Beauvais, par exemple, n'avait parlé qu'en passant de la Flandre, du Brabant et de la Hollande. Maerlant a bien soin de combler cette lacune, en usant largement, pour l'histoire de la Hollande, de la *Rijmkronijk* de Melis Stoke ; pour raconter en détail la première croisade, il s'aide de l'*Historia Hierosolymitana expeditionis* de Thomas Aquensis, etc.

Le vœu du poète, de pouvoir un jour reprendre son travail, n'a jamais été exaucé. Ce fut un autre qui composa la seconde partie, Philippe Utenbroeke, et encore un autre qui acheva la quatrième et écrivit la cinquième : Louis de Velthem. Ce dernier nous apprend que Maerlant mourut pendant qu'il travaillait à sa quatrième partie.

Cette assertion ne peut pas cependant être prise au pied de la lettre ; car lors-

que la nouvelle parvint en Flandre que Saint-Jean d'Acres était tombé au pouvoir des musulmans, Jacques van Maerlant eut encore la force de composer son beau poème strophique *Van den lande van Oversee (du Pays d'outre-mer)*.

Quand mourut-il? Nul ne le sait. Buckelare qui, au XIII^e siècle, traduisit les trois *Martins* en latin, rapporte que Maerlant fut inhumé à Damme (*in Dam fossa tui lecti sub campanis*), sous la tour de l'église, du côté gauche de l'entrée. Beaucoup plus tard, au moins après 1350, on plaça sur la tombe une plaque de marbre, qui y resta jusqu'au moment où elle fut vendue, en 1829, avec une quantité d'autres pierres tumulaires de l'église de Damme. Elle fut brisée en 1830. Déjà en 1584, l'épithaphe qui s'y trouvait inscrite était devenue à peu près indéchiffrable, comme le rapporte maître Van Belle, greffier de la ville de Bruges, au commencement du XVII^e siècle. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à lire les vers suivants :

*Hic recubat Jacobus a Mellant, ingeniosus,
Trans homines gnarus, rhetor, astutus disertus,
Quem laus dicandi rhythmos, proverbia fandit,
Transalpinavit, fama que perenne donavit.
Huic miserere, Deus, cujus sextus jubilæus
Post summum nomen numeri, probi abstulit omen.*

Van Belle ajoute : *Constat sepultum obiisse anno 1300 ex ultimis duobus versibus*. Paquot et d'autres, de nos jours encore C.-A. Serrure, ont accepté cette date comme basée sur les deux derniers vers de l'épithaphe. Jonckbloet le premier, plus tard De Vries ont, au contraire, émis l'avis que ces derniers vers ne donnent pas de sens convenable, et ces savants ont évidemment raison. Il est, en effet, difficile de comprendre comment on peut traduire *cujus... abstulit omen*, par : *a enlevé de ce monde*, comme le fait Paquot. Le greffier Van Belle aura probablement mal lu plusieurs mots, ce qui n'a, d'ailleurs, rien d'étonnant, car lui-même nous apprend qu'il n'a pu déchiffrer l'épithaphe qu'en devinant le sens probable et en se fondant sur la mesure des vers (*tandem ex sensu et pedum carminum numero eam [circumscriptionem] assequuti sumus*). Le parti le plus sage est d'admettre que le

poète mourut dans les dernières années du XIII^e siècle.

Considérons à présent de plus près l'œuvre grandiose de Jacques van Maerlant.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande différence qui existe entre les ouvrages du commencement de sa carrière et ceux de son âge mûr : notre poète suit d'abord la mode de son temps, en traduisant ou en imitant des romans de chevalerie français de l'époque. De là son *Roman de Torec*, son *Histoire du Saint Graal*, son livre de *Merlin*, et, à un certain point de vue, son *Alexandre* et son *Histoire de Troie*. Tout ce que Maerlant écrit après ce dernier ouvrage appartient à un tout autre genre ; il crée en Flandre le genre didactique. Non seulement il cesse de rimer des romans de chevalerie, mais il répudie tous ses écrits de jeunesse. Au début de son *Rijmbijbel* il invite tous ses lecteurs à prier avec lui pour que Dieu lui pardonne, par égard pour le digne ouvrage qu'il entreprend à présent, de s'être souillé autrefois en écrivant des histoires mensongères, égaré qu'il était alors par un esprit étourdi et un cœur léger, et surtout par l'amour des choses de ce monde. Quand il mentionne, dans le *Spiegel Historiae*, la naissance d'Alexandre le Grand, il dit que la version qu'il donnera à présent des faits et gestes de ce monarque est la seule véritable, quoiqu'il ait relaté dans son *Alexandre* beaucoup d'épisodes faux, qu'il ne veut plus répéter (*Spiegel Historiae* I^o, 56, vs. 39-55). Il fait la même déclaration par rapport à son *Histoire de Troie* (*Spiegel Historiae* I^o, 14, vs. 35-56). Mais c'est son *Merlin*, principalement la première partie, contenant l'*Histoire du Saint Graal*, qui lui causa apparemment le plus de chagrin : à part la mention qu'il en fait dans le prologue de l'*Histoire de Troie*, il n'en parle plus nulle part ; l'occasion ne lui en fit cependant pas défaut, puisque, dans son *Spiegel Historiae*, il dénonce comme faux plusieurs événements qu'il avait relatés lui-même dans son *Merlin*. Il est même notoire qu'il ne croit plus

du tout à l'existence du Graal, et il ne craint pas d'appeler les auteurs de l'histoire du Saint Graal des menteurs (*Spiegel Historiae*, I^o, 39, vs. 61-64 : *Van desen Joseph van Arimathien, | Maken hare favelien | Die loghenaren van den Grale, | Dat ic vor niet houde altemale*). Toute cette histoire, dit-il ailleurs, n'est qu'une farce, une plaisanterie (*Spiegel Historiae*, prol. I^o, vs. 55 : *Die boerde van den Grale*), une niaiserie (II^o, 42, vs. 15 : *Truffen van den Grale*).

Ce revirement dans la manière de voir du poète n'est pas dû à un caprice personnel, mais est en rapport direct avec la situation politique et économique de la Flandre au XIII^e siècle. La société était bouleversée de fond en comble. La féodalité s'écroulait, pour faire place à un pouvoir nouveau; dans nos contrées surtout, c'étaient les communes, dont le développement matériel et intellectuel allait toujours grandissant; elles deviennent un Etat dans l'Etat. La haute bourgeoisie, toute-puissante alors, était déjà menacée à son tour. En face de la féodalité qui ne connaissait que des privilèges, en face du prince et du patriciat des villes qui affirmaient leurs droits absolus, naît, dans la seconde moitié du siècle, un parti démocratique dont le mot d'ordre est l'égalité et la fraternité, et qui réclame avant tout pour la masse populaire un bien-être matériel plus grand et une part plus sérieuse dans la gestion des affaires publiques.

C'est en Flandre que ces aspirations se firent jour avec le plus de force et furent satisfaites dans la plus large mesure. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les romans de chevalerie, reflétant l'idéal d'une classe privilégiée qui s'affaiblissait, idéal qui, au surplus, était loin d'être en harmonie avec l'esprit pratique des communiens flamands, il n'y a rien d'étonnant, disons-nous, à ce que ces romans ne satisfissent plus les goûts de la société flamande du XIII^e siècle. Et le grand mérite de Jacques van Maerlant est précisément d'avoir senti et compris les exigences de son temps. Mais s'il a été inspiré par les circonstances, il a contribué puis-

samment au plus grand développement, à la propagation et au triomphe des idées démocratiques. Tellement il est vrai que le siècle fait les hommes, et que les hommes à leur tour font le siècle.

D'ailleurs, même dans les romans de Jacques van Maerlant, on trouve déjà les germes de sa seconde manière; au milieu du fatras des légendes chevaleresques percent déjà son amour de la vérité et son désir d'instruire, qui font pressentir ce que l'auteur deviendra un jour. On s'en rend parfaitement compte en étudiant de près la façon dont Maerlant traduit ses originaux. Ses ouvrages ne sont rien moins que des versions serviles; ils portent tous l'empreinte d'un génie personnel et original. Jacques van Maerlant ne traduit pas parce que le génie et le talent pour faire œuvre originale lui font défaut, mais parce qu'il veut populariser la science qui s'exprimait alors exclusivement en latin. Traduire était donc sa seule ressource; tout ce qu'il pouvait faire de plus, c'était de soumettre ses originaux à une critique sévère, et c'est un nouveau titre de gloire de n'y pas avoir manqué. Il laisse de côté, ou ce qui lui semble ne pas avoir assez d'importance pour son public, ou ce qu'il estime être faux; il met à la place sa conception, son interprétation à lui, ou ce qu'il estime convenir mieux à ses lecteurs.

On le remarque déjà dans son *Alexandre*. Au livre II, il raconte en 142 vers des épisodes de l'histoire de Babylone, depuis la tour de Babel jusqu'à la mort de Cyrus, alors que Gautier de Châtillon n'y consacre que 35 vers; au livre IV, nous trouvons un résumé de l'histoire des Juifs, comprenant 700 vers: Gautier en a à peine 90. Au cinquième livre, le poète néerlandais consacre une bonne centaine de vers à l'histoire de Jules César, résumée en trois vers dans l'original; au livre VIII, vs. 547 à 614, on trouve le récit détaillé du combat pour les armes d'Achille, raconté en quatre vers par Gautier; au livre V, vs. 699 à 738, Jacques van Maerlant s'étend sur Crésus, Cyrus et Xerxès, alors que le poète français ne leur consacre que

quatre vers. L'*Alexandre* contient encore un grand nombre de digressions pareilles, soit que notre poète croie utile de développer les données de son original, soit qu'il profite d'une occasion favorable pour y intercaler du sien. Un exemple remarquable, c'est la digression géographique bien connue, au livre VII, vs. 837-1776, c'est-à-dire 939 vers de Maerlant remplaçant les cinq vers qu'on trouve chez Gautier de Chastillon. Cette digression est une adaptation, fidèle dans ses grandes lignes, d'un écrit de Honorius Augustodunensis *De Imagine mundi*. La description de l'Europe, surtout de la Gaule, en est la partie la plus personnelle.

Passons au *Merlin*. Le système suivi par le poète néerlandais est le même que pour l'*Alexandre*, mais déjà avec quelque chose en plus : non seulement Jacques van Maerlant y met du sien, mais il combat ouvertement son original ; à tel point, qu'il est presque inexact, pour ce qui regarde la première partie, contenant l'*Histoire du Saint Graal*, de dire que le poète néerlandais a traduit le texte français. Les vers 155 à 641 ne sont qu'une longue polémique dirigée contre Robert de Boron. Lorsque celui-ci appelle Joseph d'Armathie un chevalier de Pilate, nous apprenons de Maerlant qu'il n'a lu cela nulle autre part qu'ici. « La vérité », dit-il, « c'est que Pilate et tous ses chevaliers étaient païens, c'est-à-dire pas même juifs ». Jacques van Maerlant combat ainsi continuellement les assertions erronées de Robert de Boron, en y opposant la version de l'Évangile selon saint Jean ; à chaque instant il convainc l'auteur français d'inexactitude ; il ne se gêne même nullement pour employer le mot *mensonge*. Aux endroits qu'il ne peut contrôler, il traduit l'ouvrage français, presque toujours en le résumant, et en prévenant son lecteur qu'il ne le fait que sous toute réserve, parce qu'il n'a pas d'autres sources à sa disposition. Voici, du reste, les autres sources employées par le poète néerlandais chaque fois que le secours du quatrième Évangile lui fait défaut. « Le poète français

rapporte », dit Maerlant, « que Joseph d'Armathie resta emprisonné jusqu'à ce que Vespasien vint le délivrer ; mais c'est là un mensonge, car alors Joseph serait resté en prison pendant quarante-deux ans ». Notre poète donne ensuite le récit de la délivrance de Joseph d'après le chapitre XV des *Gesta Pilati* (*Merlin*, vs. 415-426), auxquels il emprunte aussi le chapitre XIII (*Merlin*, vs. 450-472), dont on ne trouve pas de traces du tout chez Robert de Boron. Pour la légende de sainte Véronique (vs. 473-581), Maerlant a fait usage du petit traité *Mors Pilati*. Autant cet écrit diffère des *Vindicta Salvatoris*, autant Maerlant diffère de Robert de Boron. On trouve, en outre, chez le poète néerlandais certaines particularités qu'il a empruntées aux *Epistolæ Pilati*.

Personne ne s'étonnera à présent de trouver chez Jacques van Maerlant un contresens tel que le suivant : Robert de Boron dit que Joseph d'Armathie reçut son vase de Pilate, et raconte ensuite que Jésus, lorsqu'il apparut à Joseph dans sa prison (une tour dans laquelle il était scellé), le lui rapporta. Il faut donc supposer que Joseph n'avait pas eu le temps de prendre l'objet précieux avec lui, lorsqu'il fut emmené par les juifs, où bien que le vase avait été égaré d'une autre façon quelconque, de sorte que Dieu seul pût le retrouver. Dès cette apparition du Christ, le vase ne sort plus des mains de Joseph d'Armathie ; aussi le Saint-Esprit lui dit-il plus tard : « prends ton vase ». Or, Jacques van Maerlant admet comme Robert de Boron, que Joseph a reçu la vase de Pilate, mais il rejette tout ce que son original raconte de l'emprisonnement de Joseph et tout ce qui s'y rattache ; de sorte que, lorsqu'il traduit d'après Robert de Boron la première harangue du Saint-Esprit, il se voit obligé d'y apporter un seul changement : « prends ce vase », ce qui est en contradiction avec le commencement de son récit.

Mais Jacques van Maerlant ne se contente pas de combattre l'auteur de son original. A chaque instant il at-

taque un poème moyen néerlandais *Van Ons Heren Wraken*, qui ne nous est pas parvenu, et qui traitait très probablement de la destruction de Jérusalem. « C'est un ouvrage », dit Maerlant, « très connu en Flandre, qu'on dit « avoir été traduit en flamand par un « curé; mais », ajoute-t-il, « je puis à « peine le croire, tellement il est rempli « de mensonges » (*Merlin*, vs. 25-35). Cette critique continue de deux ouvrages, mélangée aux idées de l'auteur lui-même, ne laisse pas de rendre très fatigante la lecture de cette partie du *Merlin*.

Notre poète ne procède pas autrement que dans son *Merlin*, lorsqu'il traduit plus tard l'*Histoire de Troie*, de Benoît de Sainte-More. Arrivé aux prophéties de Cassandre, emprisonnée par Priam, Maerlant prévient son lecteur qu'il abandonne Benoît pour suivre le poète Stace, afin de pouvoir parler longuement d'Achille (vs. 4479 et suiv.) : *Hier moet ic laten Benoyts* (texte : *bij noets*) *werck*, | *Ende volghen Stathius den clerck*, | *Ende van Achilles tellen langhe* | *Eer ic aen tRomaens weder vanghe*. C'est l'*Achilleïs* de Papinius Statius, que notre poète intercale alors complètement (voir vs. 189-198) dans son ouvrage (vs. 4783-6575). Lorsqu'il a mentionné la mort d'Hector, Jacques van Maerlant fait des emprunts continuels à Virgile et à Ovide, pour compléter le récit de son original; et il combat énergiquement Benoît de Sainte-More sur la question des causes de la perte de Troie. L'auteur français raconte notamment, à l'exemple de Darès, qu'Anténor et Enée ont trahi leur patrie, en livrant le palladium à Ulysse, tandis que, d'après les auteurs classiques, le palladium a été enlevé par Ulysse et Diomède. Ce qu'il considère comme une inexactitude de son original importune tellement notre poète, qu'il revient à la charge jusqu'à cinq fois, pour convaincre son lecteur (voir vs. 23546 et suiv.; vs. 23700 et suiv.; vs. 31233 et suiv.; vs. 31426 et suiv.; vs. 33405 et suiv.).

Un autre point sur lequel Jacques van Maerlant se déclare en désaccord

avec Benoît de Sainte-More, est la façon dont le fameux cheval de bois a été introduit dans la ville de Troie. D'après l'auteur français, Anténor et Enée y auraient eu la main, ce que Maerlant déclare être parfaitement faux. Lui-même suit la version de Virgile, qui est pour lui, comme pour tout le moyen âge, un oracle. Presque toute l'*Enéide* a été intercalée par notre poète dans son *Histoire de Troie*, afin de compléter son récit; Maerlant a fait, en outre, de larges emprunts aux *Métamorphoses* d'Ovide.

Pour la question qui nous occupe, le *Torec* est d'une plus grande importance encore. Nous avons là une œuvre de pure imagination; il n'y avait donc pas lieu de se livrer à des polémiques sur la vérité ou l'exactitude de tel ou tel fait historique. Et cependant ce roman de Maerlant se caractérise par un esprit foncièrement critique et bourgeois. Le récit est interrompu à chaque instant par des spéculations morales; le chapitre XI, en particulier, n'est qu'un long réquisitoire contre les vices de ce monde. Le héros Torec arrive, après diverses aventures également bizarres, dans un château, où il est conduit dans une *chambre de sagesse*. C'est une salle magnifique, où des vieillards, des chevaliers, des dames discutent sur divers sujets. Un des vieillards accuse les grands seigneurs d'avoir abandonné le chemin de la vertu et de corrompre le monde, alors qu'ils devraient servir d'exemple au peuple. Un second démontre que c'est réellement là la source de tout mal ici-bas; quand les grands sont méchants, comment les petits ne le seraient-ils pas? De plus, il n'y a plus de bravoure nulle part. Cette dernière plainte donne lieu à une question d'un troisième vieillard. Il désire savoir ce qui vaut mieux : le savoir-vivre (*lovescheit*), la bravoure ou la libéralité. Chacune de ces qualités trouve ses défenseurs. Ce que l'on dit à propos de la troisième est caractéristique : la libéralité est recommandable, pourvu que l'on tienne le juste milieu. Il n'est pas bien de donner trop; mais donner trop peu

est pire; ce dernier défaut n'est que trop commun de nos jours, ajoute le vieillard. Un quatrième renchérit encore sur les précédents. Le monde, d'après lui, est plein d'imposture; autrefois les arts étaient honorés; à présent c'est l'argent qui règne. Le riche est bien reçu partout, on loue tout ce qu'il dit. Si le pauvre hasarde la moindre parole, on lui répond qu'il ne dit que des sottises. La pauvreté est devenue une honte. Si le pauvre fait quelque chose de louable, on n'y fait pas attention. La pauvreté cache ses qualités, sa beauté, sa jeunesse, sa libéralité. Veut-il faire la charité, il ne le peut. Que de fois ne doit-il pas se dire : Je voudrais être riche ! Et s'il l'était, il ne serait certainement pas avare. Il vivrait et laisserait vivre ! L'avarice, c'est le vice le plus répandu à présent.

L'original français étant perdu, on ne peut savoir si Jacques van Maerlant a trouvé ce chapitre dans son modèle; mais ces débats entre les vieillards, ces controverses ont un caractère de gravité qui nous autorise à croire qu'elles ont été ajoutées par le poète néerlandais, surtout si l'on considère que les sentiments énoncés dans ce chapitre ont une ressemblance frappante, indéniable avec certains passages d'autres ouvrages de Maerlant, entre autres du *Martin*.

Ces quelques détails montrent suffisamment que la tendance didactique apparaît déjà nettement, quoique n'y étant pas encore l'essentiel, dans les premiers ouvrages de Jacques van Maerlant. Notons, en outre, que le *Lapidaire* et le *Somniaire* étaient, sans le moindre doute, purement didactiques.

L'*Histoire de Troie* a été le dernier ouvrage du poète néerlandais dans ce qu'on peut appeler son premier genre. Tous ceux qui suivirent ont été écrits dans le but bien déterminé de contribuer au développement intellectuel et moral de ses concitoyens. Dans le prologue de ses *Naturen Bloeme*, par exemple, Maerlant déclare avoir entrepris cet ouvrage « pour procurer du profit et la connaissance de la vérité à ceux qu'en-

nuient les romans et que fatiguent les mensonges, et cela, quoiqu'un homme de mérite, Willem Utenhove, prêtre à Aerdenbuch, eût déjà entrepris une besogne semblable. Mais celui-ci s'était fourvoyé; car il avait traduit du français et avait abandonné la vérité, tandis que lui, Maerlant, traduisait du latin » (*Naturen Bloeme*, prol., vs. 85-88 et vs. 101-116). L'ouvrage d'Utenhove cité ici par notre poète n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'était très probablement une traduction ou du *Bestiaire* de Philippe de Thaon, prêtre anglo-normand du commencement du XIII^e siècle, ou du *Bestiaire* de Guillaume le Clerc, écrit un siècle plus tard. L'essentiel dans ces deux poèmes romans est l'interprétation allégorique des renseignements donnés sur les animaux, tandis que le but de Jacques van Maerlant est avant tout de répandre des connaissances utiles sur la nature.

Le reproche que Maerlant adresse à Willem Utenhove, d'avoir traduit du français, est bien caractéristique. Nous avons vu sa polémique contre Robert de Boron, qui n'a pas peu altéré le caractère romantique de son *Merlin*. Sa méfiance à l'égard des romans français n'a fait que croître avec les années, de telle sorte qu'à un âge plus avancé, il rejette absolument tout ce qui est écrit en français, comme le montre sa critique du *Bestiaire* de Willem Utenhove. Il ne laisse passer aucune occasion pour mettre ses lecteurs en garde contre ce genre d'ouvrages (*Spiegel Historiaal*, III^e, 31, vs. 71-72; 32, vs. 77-90; 48, vs. 59-62; 54, vs. 51-60; III^e, 60, vs. 89-94). Les livres « romans » ne méritent que des malédictions (*Spiegel Historiaal*, IV^e, 29, vs. 41 et suiv.); à un moment donné, Jacques van Maerlant écrit même un chapitre entier, rien que pour combattre les marchands de bourdes, « borderers » (*Spiegel Historiaal*, IV^e, 29), *die scone Walsche valsche poeten die meer rimen dan si weten* (loc. cit., vs. 27). *Wat walsch is valsch is*, telle est sa devise en matière de science.

Faut-il en conclure que Jacques van Maerlant ait été un ennemi de la France?

Loin de là. En dehors de sa propre nation, il n'y a pas de peuple qu'il estime plus que le peuple français. Déjà dans son *Alexandre*, il avait dit à deux reprises que la noblesse de France était la fine fleur de la chevalerie du monde entier (*Alexander*, VII, vs. 1797 et suiv.; X, vs. 1143); plus tard, dans son *Spiegel Historiael*, il vante plus d'une fois la France comme le pays de la science, de la *clergie* par excellence (*Spiegel Historiael*, III^e, 8, vs. 35-39; IV^e, 30, vs. 67-70), et cela de son propre mouvement, et non comme traducteur de ce qu'il trouvait chez Vincent de Beauvais. La vérité est que Jacques van Maerlant ne se méfiait pas de ce qui était écrit par des Français, mais bien de ce qui était écrit en français. Les livres français lui sont suspects, parce qu'il y trouve, à son gré, trop peu de sérieux et d'esprit de vérité, ce qui est pour lui le point capital. Il leur oppose les livres écrits en latin, parce qu'il est persuadé que leurs auteurs sont des hommes de science auxquels on peut se fier, tandis qu'il estime que le but de ceux qui écrivent en français est plutôt de plaire que d'instruire. Or, Maerlant veut instruire avant tout. Faisons, d'ailleurs, remarquer que ses deux ouvrages principaux, le *Rijmbijbel* et le *Spiegel Historiael*, sont des fruits de la science française, à laquelle, en général, il est redevable de la plus grande partie de son savoir, comme au XIII^e siècle presque tout l'Occident, dont Paris et la France étaient le centre scientifique.

L'œuvre didactique de Maerlant se divise naturellement en deux parties : une partie éthique et une partie scientifique. Passons-les rapidement en revue, en commençant par la première. La transition de sa première à sa seconde période se montre le mieux dans ses dialogues célèbres, les trois *Martins*, que nous examinerons donc d'abord.

On pourrait diviser le premier *Martin* en dix chapitres, correspondant respectivement aux dix questions qui y sont traitées. Il n'y a pas toujours un rapport bien évident entre le sujet des différents *quodlibets*, comme on disait au

moyen âge, mais la méthode est toujours la même : Jacques ou Martin pose une question, à laquelle l'autre donne la réponse; l'interlocuteur finit toujours par adhérer à la solution donnée par son ami, en y ajoutant par fois encore quelques nouveaux arguments.

Jacques commence, en guise d'introduction, par une plainte sur le peu de progrès que fait le monde. « Est-ce que Dieu souffrira encore longtemps », demande-t-il, « que l'honnête homme doive céder le pas aux vils flatteurs ? » Il invite son ami à rechercher avec lui la cause du mal. La première question qu'il pose à Martin est celle-ci : Autrefois, d'aucuns ont été élevés au-dessus de leurs semblables à cause de leurs vertus; mais d'où vient que ceux qui sont devenus seigneurs ont exilé la vertu (*Ver Ere*)? Martin reconnaît que la noblesse devient de plus en plus corrompue : « De la même façon que les nuages empêchent le soleil de répandre ses rayons, de même les méchants et les trompeurs corrompent les honnêtes gens : car le mensonge est pour eux la plus haute sagesse. On ne se demande plus d'où vient le profit, et l'on ne s'occupe que de ce qui rapporte de l'argent. A quoi servent encore le cachet et la cire du seigneur, si ce n'est à faire illusion, puisqu'il n'y a plus de bonne foi ? » Jacques est tout à fait de cet avis. « Mais comment se fait-il alors, » telle est la seconde question, « que, s'il y a un Dieu qui gouverne tout l'univers, le méchant ait tout ce qu'il désire, tandis que l'honnête homme tombe dans la misère ? Il faut bien que Dieu ait confié notre vie au destin aveugle, qui change à chaque instant ! » Ces dernières paroles irritent Martin : « Es-tu fou, es-tu devenu hérétique ? » s'écrie-t-il. « Dieu ne s'est jamais fatigué de veiller sur nous tous. S'il permet que le méchant amasse des trésors et qu'on l'appelle sage, tant pis : il tombera d'autant plus bas dans l'enfer, qu'il aura été élevé plus haut, car le plus court chemin vers l'enfer, c'est le bonheur dans le péché, surtout si

« l'on ferme son cœur aux misères du
 « pauvre ». Jacques reconnaît que son
 ami a raison. Dorénavant sa confiance
 en Dieu ne faiblira plus. Il désire savoir
 cependant pourquoi Dieu est tellement
 irrité contre les pécheurs, qu'il les fait
 souffrir perpétuellement pour ce qu'ils
 ont fait pendant leur courte vie. Est-ce
 que la punition n'est pas trop forte?
 Non, répond Martin, car Dieu ne
 punit pas le péché lui-même, mais la
 volonté, l'intention de faire le mal.
 « Est-il vrai », telle est alors la qua-
 trième question, « que si je me suis
 « rendu coupable de beaucoup de pé-
 « chés capitaux, il ne servirait à rien de
 « distribuer tous mes biens aux pauvres
 « ou de me soumettre à de grandes ma-
 « cérations ? » Martin répond : « Jac-
 « ques, il y en a plus d'un qui croit
 « comprendre les livres saints, et qui ra-
 « conte aux laïques ce qu'il croit y avoir
 « trouvé, alors qu'il ne fait que défigurer
 « la parole de Dieu. Dire que le Sei-
 « gneur ne tiendra pas compte de nos
 « bonnes œuvres, c'est dire qu'il est
 « sans miséricorde. Or, le contraire est
 « vrai : Dieu récompense le moindre
 « bienfait, comme il punit le moindre
 « péché. La justice et la miséricorde de
 « Dieu sont indivisibles. Le Seigneur
 « ne dépend de personne, quoi qu'en
 « disent les sots. Conserve ta foi ! Plus
 « d'un de ces porcs tonsurés est parvenu
 « à la prêtrise, mais il n'entrera pas au
 « ciel ».

Jacques, très satisfait de cette expli-
 cation, passe à un autre ordre d'idées :
 « On dit communément que l'amour est
 « aveugle ; mais si cela est vrai, il doit
 « occasionner beaucoup de chagrin et
 « de misère ; et cependant c'est par
 « amour pour nous que le fils de Dieu
 « s'est fait homme. — « Tu me demandes
 « des choses bien difficiles », répond
 Martin. « Sache donc qu'il y a trois
 « espèces d'amour : d'abord, l'amour
 « de Dieu, la *charité* ; en second lieu,
 « l'amour des biens et des plaisirs *mon-*
 « *dains* ; enfin, l'amour qui nous de-
 « mande les plus belles années de notre
 « vie. L'amour de Dieu est ce qu'il y a
 « de plus grand. Si Dieu n'était pas la

« *charité* en personne, aurait-il consenti
 « à verser son sang pour nous ? Celui
 « qui connaît cet amour ne se sent jamais
 « malheureux. Mais ce ne sont que les
 « véritables amis de Dieu qui goûtent
 « ce bonheur ; on peut leur prendre la
 « vie à ceux-là, mais leur âme reste
 « intacte. Le second est un amour mon-
 « dain, qu'on reconnaît à la cupidité et
 « à l'ambition. Il conduit les nobles
 « chez les usuriers. Tel perd corps et
 « biens pour acquérir de la gloire ; tel
 « autre ne serait pas encore satisfait, s'il
 « possédait tout l'or du monde entier.
 « Or, pour atteindre à la véritable re-
 « nommée, il faut éviter ce qui afflige
 « Dieu ; il faut s'évertuer à faire ce qui
 « lui est agréable et ce qu'il nous or-
 « donne. Vieux ou jeunes, nous devons
 « toujours étouffer notre orgueil. Les
 « éloges d'un flatteur sont sans valeur
 « aucune, soyez donc sourd à tel par-
 « leur. D'un autre côté, si nous fai-
 « sons un bon usage de nos richesses,
 « nous nous procurons une vie heu-
 « reuse. Quant à la troisième espèce
 « d'amour, c'est le plus grand plaisir
 « qui existe, pourvu qu'il soit accom-
 « pagné de fidélité et de modestie. C'est
 « une force qui joint deux cœurs dans
 « un seul et même sentiment. Si l'on ac-
 « cuse l'amour d'être aveugle, c'est parce
 « qu'il y a beaucoup d'hommes qui ne
 « savent pas résister à leurs passions,
 « ou qui sont inconstants comme le vent.
 « Il n'y a pas plus d'amants fidèles que
 « de cygnes noirs ». Jacques est tout à
 fait d'accord avec son ami : « Tous les
 « poètes nous chantent sur tous les tons
 « que l'amour les tient prisonniers,
 « mais on ne s'en aperçoit guère ».

A ce moment du dialogue, Martin
 devient à son tour simple interlocuteur.
 « Penses-tu », dit-il à Jacques, « que
 « tu me fasses plaisir en me poursuivant
 « ainsi de tes questions ? Tu me répon-
 « dras à présent à ton tour ». Jacques
 accepte et Martin lui dit : « Puisque
 « nous descendons tous d'Adam, com-
 « ment se fait-il que l'un est gentil-
 « homme, l'autre homme libre, un troi-
 « sième serf ? Pourquoi, dit-on, au vi-
 « lain : « Fi, va-t'en ! Dieu te confonde !

« Tu es le scandale du monde ! » tandis
 « que le noble est partout et toujours
 « le bienvenu ? Voilà ce qui m'irrite ». Jacques répond d'une façon très détaillée. Il commence par rappeler à Martin que si un usurier parvient à soutirer beaucoup d'argent au monde, il sera bien vite considéré comme gentilhomme :
 « Richesse oste l'ordure ». « C'est à
 « tort », continue-t-il, « qu'on croit
 « que les serfs descendent de Cain ou
 « de Cham, car la Bible nous rapporte
 « que toute leur race a trouvé la mort
 « dans le déluge. Le serpage provient
 « d'un pouvoir illégitime : les prison-
 « niers de guerre, que le vainqueur a
 « fait vendre, furent les premiers serfs.
 « Dieu veut que les générations naissent
 « et disparaissent. Personne ne connaît
 « ses décrets ; mais la postérité de celui
 « qui l'a aimé le plus, sera élevée au-
 « dessus des autres. Le véritable gentil-
 « homme, quels qu'aient été son père ou
 « sa mère, c'est celui qui est fidèle, ver-
 « tueux et chaste. On peut le vendre
 « comme esclave si l'on veut, mais on
 « ne peut lui ravir ses vertus. La vérita-
 « ble noblesse est celle qui part du
 « cœur : celui qui veut s'élever jusqu'à
 « elle, doit être diligent, dédaigner les
 « richesses et aimer la vérité ». « C'est
 « bien vrai », répond Martin, « Allain
 « de Lille a beau dire que la noblesse
 « est jadis sortie des richesses, il n'en
 « est rien. Cette noblesse-là, on peut
 « l'effacer ; si l'on devient pauvre, c'en
 « est fait ; tandis que la véritable no-
 « blesse nous vient de Dieu ».

Martin pose à présent une nouvelle question (la septième) : « Comment se
 « fait-il, puisque nous descendons tous
 « de même père (Adam), que les liens de
 « parenté se soient à tel point relâchés,
 « qu'on ne fait que s'entre-tuer ? —
 « L'envie et l'orgueil sont nés dans
 « le ciel », telle est la réponse de Jac-
 « ques, « depuis que Lucifer voulut
 « être l'égal de Dieu. Jeté dans l'enfer.
 « il envoia depuis lors son poison, la
 « cupidité, dans le monde. Il y a ici-bas
 « deux mots néfastes : *mien* et *tien* ; si
 « l'on parvenait à les bannir, la tran-
 « quillité, la paix seraient assurées ;

« tous seraient libres, personne ne
 « serait serf, hommes aussi bien que
 « femmes. Tout serait en commun ; et
 « par-delà l'Océan comme sur le Rhin
 « on ne verrait plus d'homicide. Mal-
 « heureusement, chacun n'a qu'un seul
 « désir : celui de posséder tout à lui
 « seul. Voilà pourquoi l'on verse du
 « sang et pourquoi l'on bâtit des châ-
 « teaux forts qui font verser tant de
 « larmes ». La réponse de Martin n'est
 pas moins significative que l'explication
 de son ami : « Je vois bien que vous
 « avez raison. Il y a assez de richesses
 « dans ce monde, pour qu'elles puissent
 « servir à tous, et surtout pour qu'on
 « en donne aux pauvres ; et au lieu de
 « guerroyer, on devrait s'occuper du
 « salut de son âme ».

Suit la huitième question, par laquelle
 les deux amis passent brusquement à un
 tout autre ordre d'idées : « Quand on
 « est pris d'amour, à qui la faute : à
 « l'œil ou au cœur ? — Tu es un drôle
 « d'homme, » répond Jacques. « Tu
 « parles comme un Frison qui n'a jamais
 « aimé. Le cœur et l'œil se querellent
 « déjà de toute éternité à ce propos, et
 « se font l'un à l'autre des reproches
 « plus ou moins fondés. La raison nous
 « dit cependant, que tous les deux sont
 « coupables. La faute du cœur est plus
 « grande que celle de l'œil ; celui-ci
 « n'est que la cause accidentelle ; le
 « cœur n'a donc qu'à être sur ses
 « gardes ». La conversation à bâtons
 rompus continue et Martin demande à
 présent : ce qui est plus sûr, la pau-
 vreté ou la richesse. Il lui semble que
 tout le monde, clerc et laïque, vieil et
 jeune, est avide au même degré. « Fais »,
 telle est la réponse de Jacques, « ce que
 « les successeurs de Moïse t'ordonnent.
 « Il est vrai qu'ils ne mettent générale-
 « ment pas leur morale en pratique : ils
 « ne sont ni bienfaisants ni pauvres.
 « Mais il y a des exceptions : ce sont
 « ceux qui ne recherchent pas les biens
 « de ce monde ; ils souffrent tout pour
 « ne pas arriver dans l'enfer. Cette voie
 « est la plus sûre. C'est le Christ lui-
 « même qui nous a montré que la pau-
 « vreté est la route qui mène au ciel. Il

• n'est pas possible d'y entrer bien vêtu,
 • gros et gras, alors que Jésus, tout nu,
 • souillé de sang, blessé au côté droit,
 • fut cloué à la croix. Ce n'est pas à
 • dire que le riche n'aille au ciel. Loin
 • de là, s'il emploie utilement son
 • argent. Mais il vaut toujours mieux
 • éviter la tentation, car les richesses
 • aveuglent l'homme de telle façon,
 • qu'il ne connaît plus Dieu, et qu'il
 • finit par tomber au pouvoir du diable.
 • — Tu dis bien vrai », répond Martin,
 • mais le chemin que tu m'indiques
 • est si étroit, si difficile, si mal tracé.
 • — Tu n'as qu'à t'occuper du pauvre »,
 • est la réponse. • Partage avec lui ce
 • que tu possèdes, honore l'Eglise, sois
 • miséricordieux ! »

Arrive enfin la dixième question de
 Martin : • Est-il vrai qu'Eve fut la
 • cause première de notre vie coupable ?
 • N'est-ce pas elle qui a commis le pre-
 • mier péché, à cause duquel nous nous
 • trouvons ici, et non en paradis ter-
 • restre ? » Jacques répond catégorique-
 • ment : • Personne n'a le droit d'impu-
 • ter à un autre le mal qu'il a fait. Les
 • femmes ne sont pas des aimants : on
 • peut fort bien se soustraire à leur in-
 • fluence. La femme est bonne d'ins-
 • tinct : elle ressemble à la flamme et
 • au vin qui réjouissent le monde ; il
 • s'agit seulement de ne pas trop boire
 • de vin, ni d'approcher de trop près du
 • feu. Si la femme est inconstante, la
 • faute en est à l'homme, qui lui fait la
 • cour d'une façon indigne. Quant à
 • Eve, ce fut précisément sa faute qui
 • fit notre bonheur, car elle fut la cause
 • indirecte que Jésus devint homme,
 • pour apaiser la colère de Dieu. Si ce
 • fut une femme qui commit le premier
 • péché, ce fut une autre femme qui em-
 • pêcha la ruine de l'espèce humaine ». En
 • manière de conclusion, Martin reprend :
 • Jacques, tu es favorable à la
 • femme, tu mets toute la faute sur
 • l'homme. Je suis du même avis. Par
 • amour pour la Vierge, je pardonne aux
 • femmes tout le mal qu'elles engen-
 • drent. Qu'elle soit louée mille fois
 • celle qui a nourri notre Sauveur de
 • son lait ».

Il est très difficile, sinon impossible,
 de rendre, par une traduction résumée
 comme celle qui précède, toute la force
 et l'intensité de sentiment qu'on admire
 dans l'original ; mais ce résumé suffira
 certainement à montrer l'élévation et
 l'indépendance de caractère du poète
 néerlandais : homme du tiers état, il
 n'épargne personne, ni seigneur, ni
 prêtre ; les grands qui corrompent le
 monde possèdent en trop ce qui manque
 aux petits. Le poète, sous l'influence
 de son mysticisme, va même jusqu'à
 prêcher la communauté des biens qui
 engendrerait la félicité universelle.

On doit certainement considérer le
 premier *Martin* comme l'ouvrage le plus
 important de Jacques van Maerlant, non
 seulement parce qu'on y voit mieux que
 partout ailleurs que notre poète était
 avant tout moraliste, mais aussi et sur-
 tout parce qu'il y développe d'une façon
 expresse ses principes de morale. La
 critique des mœurs de l'époque est ici
 l'essentiel, tandis que dans ses autres
 ouvrages le poète n'en traite que plus ou
 moins accidentellement. Cette critique
 chez Maerlant est dirigée avant tout
 contre le clergé. Ceci n'est, d'ailleurs,
 que naturel. Puisque le prêtre prêchait
 la morale chrétienne, on était en droit
 d'attendre de lui une observation rigou-
 reuse de ces mêmes principes qu'il
 recommandait comme les seuls vérita-
 bles. Mais le clergé du XIII^e siècle
 était loin de prêcher d'exemple. Nous
 ne devons donc pas nous étonner si
 le poète n'a pour lui que des paroles
 dures et sévères. Partout et toujours,
 il se range du côté des laïques, et ceci
 par conviction. A la fin de sa carrière,
 dans son *Spiegel Historiae* (III^e, 43,
 vs. 39-46), il s'est défendu énergique-
 ment de toute prévention ou rancune
 contre les gens d'église. Cette défense
 n'est pas superflue, car on pourrait pré-
 ter aisément à Maerlant des sentiments
 pareils, puisqu'on sait qu'il avait mé-
 contenté le clergé par plusieurs de ses
 ouvrages, surtout par son *Rijmbijbel*.

Cependant Maerlant ne se laisse pas
 intimider. Sa critique ne devient que
 plus sévère avec le temps. Au com-

mencement du second *Martin*, il se plaint, par la bouche de son ami, que toutes leurs discussions n'aident à rien. C'est pourquoi il revient à la charge. Dans ses *Naturen Bloeme*, et surtout dans son *Rijmbijbel*, il ne laisse échapper aucune occasion pour dénoncer la corruption du clergé. A la fin de sa vie, son indignation était si grande, qu'il composa exprès son poème *der Kerken Clage* (*la Complainte de l'Eglise*).

« On dirait bien », dit le poète, « que le règne de l'Antechrist a commencé. Un vilain peut être parjure : s'il a de l'argent, il siègera dans le conseil des seigneurs. Et à quoi sert-il qu'un fou soit pourvu d'une tonsure large jusque derrière les oreilles ? Il n'en devient pas plus sage. Les temps sont loin où cette tonsure fut pour saint Pierre un signe de déshonneur ! A présent, ils vivent de ce qu'elle leur rapporte, ces cupides que rien ni personne ne peut satisfaire, tellement ils sont avides de lucre. Ils devraient servir d'exemple au peuple ; mais quand les pasteurs sont fous et se baignent dans le luxe et les voluptés, comment les brebis ne seraient-elles pas récalcitrantes, haineuses et cupides à leur tour ?

« Plus d'un loup est devenu pasteur à présent ! Si l'on ose dire la vérité, on n'a pas lieu de s'en réjouir. Les prêtres montent à cheval, portant des habits magnifiques et indécents, des épées larges ; ils font bonne chère et s'informent où l'on vend le meilleur vin, sans penser qu'à Jésus, mourant de soif, on a donné du fiel et du vinaigre. Est-ce que des hommes pareils, qui ont leur garde-robe bien fournie, alors que leur maître était dénué de tout, peuvent nous montrer le chemin ? Est-ce qu'une main salie peut laver le visage d'autrui ?

« Mais les prêtres vont encore plus loin : ils n'osent plus dire la vérité devant les seigneurs. Leur propre intérêt leur est cher avant tout. Ils ne tiennent absolument pas à souffrir le martyre, pas même ceux qui semblent vivre comme des saints. Leur but

principal, c'est d'imiter les seigneurs, d'être les premiers partout ! Si un bourgeois arrive à la prêtrise, et se voit admis à la table des grands, une fois qu'il s'est mis en tête de ne poursuivre que son profit, il ne connaît plus de modération. Tant que le bonheur lui sourit, il suit le mauvais chemin. Nous ne devons donc pas nous occuper de lui lorsque nous l'entendons, plus tard, pleurer ses pertes, puisque le luxe lui a fait oublier tout bon sens. Et pendant que des gens pareils, qui doivent enseigner le bien au peuple, vivent dans l'opulence, le pauvre s'en va transi, malade, nu, se lamentant et mendiant de quoi apaiser sa faim. Eux, les prêtres, restent à leur aise assis près du foyer qui flambe, et chassent ceux qu'ils devraient secourir et protéger.

« Mais ils n'échapperont pas à leur punition. Un jour viendra où ils seront humiliés, comme le riche qui persécutait le malheureux Lazare ».

Telles sont les principales accusations que Maerlant lance contre le clergé, et qu'il répète dans tous ses ouvrages, en insistant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre.

Il ne faut pas en conclure que notre poète était un ennemi de l'Eglise ou de la foi. Loin de là. S'il dénonce les prêtres indignes, ce n'est pas parce qu'il n'en connaît pas d'autres, mais parce qu'il juge inutile de parler des bons (*Kerken Clage* vs. 1-5). Maerlant était un chrétien très orthodoxe ; il croyait sincèrement aux différents dogmes de l'Eglise et allait même plus loin qu'elle. Nous trouvons des preuves multiples de son orthodoxie dans ses divers ouvrages. Dans son *Spiegel Historiael*, par exemple, il condamne énergiquement les différentes hérésies contre lesquelles l'Eglise avait déjà eu à lutter, surtout l'arianisme, le pélagianisme et le nestorianisme. Plus concluant encore est son troisième *Martin*, qui porte aussi le titre : *De la Trinité*. On pourrait appeler ce poème le symbole de saint Athanase en beaux vers néerlandais. En effet, le poète y traite absolument les

mêmes questions : la Trinité et les deux natures du Christ, avec les mêmes arguments que l'Eglise. Il proclame que la raison humaine est insuffisante pour comprendre ces questions, et il finit par dire que s'il y a quelqu'un qui contredise à ce mystère de la Trinité, il sera damné pour toujours.

Jacques van Maerlant est, en outre, un défenseur ardent du culte des images, comme le prouve la façon fort peu obligeante dont il parle de l'empereur Constantin Copronyme (*Spiegel Historiae*, III^e, chap. 70 et 81), qui avait convoqué, en 754, un concile à Constantinople, où l'icônolâtrie avait été condamnée.

Il est aussi partisan fervent des indulgences (*Spiegel Historiae*, III^e, 46, vs. 1-14), mais il ne néglige pas de prévenir ses lecteurs qu'on ne doit pas trop s'y fier. Il vaut mieux travailler soi-même à son salut (*Spiegel Historiae*, III^e, 51, vs. 57-66). Les indulgences dégénèrent trop souvent en simonie, contre laquelle notre poète élève la voix avec une grande indignation et une rare énergie. Il reconnaît le droit du pape d'accorder des indulgences, mais seulement à condition que celui dont les péchés seront pardonnés, se rende digne de ce pardon par le repentir et l'expiation. Dans ses *Naturen Bloeme*, on trouve la comparaison d'un oiseau de passage (*glutis*) appliquée aux pèlerins qui se rendent en Terre Sainte; le poète les divise en deux classes : les vrais et les faux. Ceux-ci, lorsqu'ils rencontrent des obstacles, retournent chez eux, et tâchent d'obtenir des dispenses en faisant accroire à leur confesseur qu'ils ne peuvent supporter le voyage. Puis vient une plainte amère sur la facilité avec laquelle de pareilles dispenses sont accordées, pourvu que l'on paye. « Quel bonheur », dit le poète, « de se voir soulagé ainsi de tous ses péchés, avant de mourir ! Mais combien d'ermites et de moines n'y a-t-il pas qui passent une longue vie à prier, à chanter, à veiller, sans avoir même la nourriture nécessaire, et qui ne reçoivent jamais d'indulgences !

« Heureusement que Dieu a promis qu'il jugera chacun d'après ses mérites ! » (*Naturen Bloeme*, III, vs. 1929-1954).

Nous ne pouvons enfin passer sous silence la vénération extraordinaire que Maerlant a professée pour la mère du Christ. Déjà, à la fin de son *Alexandre*, il déclare mettre tout son espoir en elle; nous avons vu, à la fin du premier *Martin*, qu'il voulait pardonner tout aux femmes, pour l'amour de la Vierge. Lorsqu'il commence ses *Naturen Bloeme*, le poète supplie Dieu et Marie de l'inspirer; de même, pour le *Rijmbijbel*, il prie la Vierge de lui accorder les lumières du Saint-Esprit. Dans la première partie du *Spiegel Historiae* on trouve mentionnés un grand nombre de miracles de la Vierge. Le poète traduit, en outre, les légendes relatives aux dernières années de la vie de Marie, à son inhumation et à son assumption, le tout d'après un petit traité (attribué erronément par Maerlant à Melito, évêque de Sardes), *De transitu Virginis Mariæ*. Il est à remarquer que l'assumption corporelle de la Vierge n'était pas encore un dogme au XIII^e siècle. Le poète a soin d'attirer là-dessus l'attention de ses lecteurs.

« Quoique l'Eglise ne tienne pas à cette tradition, on doit cependant y croire, car elle n'est pas du tout contre la foi » (*Spiegel Historiae*, I^e, 52, vs. 1-14). Enfin, Maerlant a composé trois poèmes séparés en l'honneur de la Vierge : *Ene Disputacie van onser Vrouwen ende den heiligen Cruce*, *Van den vijf Vrouden*, et *die Clausule van der Bible*.

Dans le premier de ces poèmes, Jacques van Maerlant nous dépeint la *Mater dolorosa* au pied de la croix. Elle se plaint amèrement de retrouver sur cette croix le même fruit qu'elle a porté comme mère et vierge, son fils, souffrant quoique innocent, « entre deux chiens », et mourant, alors qu'il est lui-même la source de toute vie. La croix répond que l'humanité ne peut être sauvée que par cette iniquité. Comme homme mortel, le Christ doit mourir, mais il reviendra immortel, à l'instant même où il aura

ouvert les portes de l'enfer. Il faut que Marie montre la croix à tous ceux qui cherchent son fils, et leur fasse comprendre que celui qui veut le suivre, portera sa croix à son tour. A qui donc s'adresser? ainsi finit le poète : à Marie ou à la croix? Ni à Marie seule, ni à la croix seule, telle est la réponse; mais à la Vierge au pied de la croix, à la *Mater dolorosa*.

Le poème *Van den vijf Vrouden* est, comme le titre l'indique, une digression sur les cinq joies de la Vierge : le message de l'archange, la naissance du Christ, sa résurrection, son ascension, et enfin sa propre assumption. Et c'est parce qu'elle est montée au ciel que le poète croit fermement qu'elle peut détourner des hommes la colère divine et qu'elle obtient l'absolution de leurs péchés.

Die Clausule van der Bible, enfin, est une glorification de la virginité et de la maternité de Marie, surtout par l'explication allégorique et mystique de toutes espèces de récits du Vieux Testament, qui sont considérés comme des prototypes de la vie de la Vierge. C'est dans ce poème que Jacques van Maerlant montre le plus d'amour et de vénération pour la mère du Christ.

L'orthodoxie de notre poète est telle, qu'on a pu dire avec raison qu'il a devancé son temps. C'est ainsi qu'il a pris la défense de l'Immaculée Conception, combattue par son célèbre contemporain, Thomas d'Aquin. Par deux fois, Maerlant raconte en résumé la vie de la Vierge, d'abord dans la *Clausule vander Bible*, selon Johannes Damascenus; ensuite dans le sixième livre de la première partie de son *Spiegel Historiael* (chap. 29 et suiv.), cette fois d'après deux traités que l'Eglise avait déclarés apocryphes et même hérétiques : l'*Evangelium de Nativitate St. Marie* et le *Protoevangelium Jacobi*. C'est dans cette seconde version que le poète prêche l'Immaculée Conception (*Spiegel Historiael*, I^e, 30, vs. 35-51). On voit par là combien il est absurde de prétendre, comme d'aucuns ont fait, que Maerlant fut un précurseur de la Réforme.

Moins souvent, mais non avec moins de force et d'indignation, la critique de Jacques van Maerlant se tourne contre les seigneurs. On a pu voir plus haut que le poète prétend, dans son premier *Martin*, que la corruption toujours croissante du monde est l'œuvre des nobles; et il ne laisse pas de flageller leurs rapines et leur corruptibilité en matière de justice. Ce qui est avant tout remarquable, c'est la façon dont il oppose constamment l'homme du tiers état au seigneur. Partout où l'occasion s'en présente, Maerlant se déclare le défenseur du pauvre et du petit. C'est un point de vue absolument personnel, un de ses meilleurs titres de gloire : il n'estimait pas plus le noble que le vilain; la noblesse du cœur est la seule véritable, démontre-t-il dans son premier *Martin*. Déjà, dans son *Alexandre* (I, vs. 545-564) et dans son *Torec* (vs. 2445-2451), à une époque où il était donc encore relativement jeune, il avait émis le même principe. Il était fermement convaincu que devant Dieu tous les hommes sont égaux (*Rijmbijbel*, vs. 24872-76), une idée qui l'a poussé probablement plus que toute autre à se demander quelle pouvait bien être l'origine de la différence entre les diverses classes de la société (voir plus haut) et à prêcher le communisme.

Un des traits caractéristiques de la foi ardente de Maerlant fut sa vénération passionnée pour les croisades. Il parle avec enthousiasme de ces temps passés, où tant de héros versèrent leur sang dans les contrées qui virent le martyr du Sauveur. Arrivé, dans son *Spiegel Historiael*, à l'époque des croisades, Maerlant entame un nouveau livre parce que, dit-il, un âge d'or commence avec elles. La comparaison de ces temps glorieux avec le siècle où il vivait devait attrister profondément le poète, comme nous le voyons dans ses poèmes *Ene Disputacie van onser Vrouwen* et *Vanden Lande van Oersee*.

Dans le premier de ces deux ouvrages, le Christ apostrophe tout à coup les membres de son Eglise, se plaignant de ce que la Palestine est complètement per-

due. Il demande à l'homme : « Que
 • pouvais-je faire plus que te sauver de
 • l'enfer? Et que fais-tu pour me récom-
 • penser? Tu ne me sers qu'en appa-
 • rence, alors que le monde ne devrait
 • pas exister pour toi. Tu ne recherches
 • que l'argent; tu oublies ton Seigneur,
 • qui fut crucifié tout nu! La faute en
 • est au clergé : les prêtres vivent au
 • milieu du luxe et de l'abondance,
 • font bonne chère et ont leur garde-
 • robe remplie de beaux habits, tandis
 • que moi je dois mendier mon pain à
 • haute voix; on me chasse tout nu de
 • la société. Les moines ne se com-
 • portent pas mieux; l'hypocrisie se
 • cache sous leur robe de poil; la si-
 • monie est pratiquée partout; les pré-
 • tres s'approprient l'argent qui revient
 • aux pauvres ». Le Christ finit par un
 appel à son peuple : « Ayez pitié de la
 • Terre Sainte, que j'ai donnée à mon en-
 • nemi pour vous punir de vos péchés.
 • Aucun prince n'a voulu étendre la
 • main; c'est pourquoi je l'ai donnée
 • aux chiens. Arrachez-vous au péché;
 • prenez mon blason; rendez-vous en
 • Syrie; vous battriez bien vite les bar-
 • bares ».

Lorsque la nouvelle de la prise de
 Saint-Jean d'Acre par les Turcs parvint
 en Flandre, en 1291, le poète fut un de
 ceux qui en furent profondément affligés.
 Pour la dernière fois il saisit la lyre, et
 chante ses plus belles strophes : *Vanden
 Lande van Oversee*. « Chrétiens, dormez-
 • vous? » s'écrie-t-il, « pourquoi ne ser-
 • vez-vous pas votre Seigneur! La Terre
 • Sainte est perdue sans avoir été dé-
 • fendue : les enfants de Satan y sont
 • les maîtres. Les chrétiens ont oublié
 • leur Dieu; ils nagent dans l'opulence
 • et ne songent qu'à obtenir des biens
 • terrestres. Ils ne s'en inquiètent pas,
 • si l'office divin est troublé, les monas-
 • tères pillés, les religieuses violées, la
 • croix traînée dans la rue. L'Eglise est
 • corrompue à tous ses degrés. A quoi
 • a-t-il servi de combattre les musulmans
 • en Tunisie et en Aragon? Ce n'était
 • pas la pitié, mais l'avidité du lucre
 • qui animait les combattants ». Le
 poète continue à se plaindre, sur ce ton

véhément, de la corruption de l'Eglise,
 qu'il considère comme la cause des dé-
 faites infligées aux chrétiens en Orient.
 Il ne néglige pas de réprimander les
 seigneurs qui s'amuse à la chasse au
 lieu de prêter l'oreille aux plaintes de
 l'Eglise, et qui ne peuvent plus se van-
 ter du nom de chrétiens. Il se reporte
 avec douleur vers cet âge d'or, où Gode-
 froid de Bouillon s'empara de Jérusalem.
 Cependant, il ose espérer que son appel
 ne sera pas fait en vain. Que les princes
 flamands et français prennent les armes!
 Que l'Eglise elle-même tire l'épée et
 s'assure que sa lame n'est pas émoussée,
 et qu'elle en fasse forger une meilleure
 si la vieille épée ne peut plus servir!

Il est facile de reconnaître, dans plus
 d'une des particularités que nous venons
 de rapporter, l'influence du mysticisme,
 qui avait atteint son apogée à l'époque
 où Maerlant vivait.

L'exégèse allégorique de la Bible,
 dont on trouve de nombreux exemples
 dans les ouvrages de notre poète, est de
 même un produit du mysticisme. Dans
 son poème *Van ons Heren Wonden*, Jac-
 ques van Maerlant applique ce système
 d'explication aux plaies du Christ. Cha-
 cune des blessures que Jésus reçut à la
 crucifixion, a une signification spéciale;
 le sang, coulant des mains et des pieds,
 est dit avoir son origine dans le pa-
 radis céleste, dont le Christ est la per-
 sonnification, tout comme les quatre
 fleuves Pison, Géhon, Heddikel et Prath
 avaient leur origine dans le paradis ter-
 restre. De même dans le *Rijmbijbel*, on
 trouve un grand nombre d'explications
 allégoriques des récits bibliques, appli-
 quées toujours à la naissance surnatu-
 relle de Jésus. On retrouve les mêmes
 allégories dans *Die Clausule van der
 Bible*; mais ici elles servent à illustrer
 la vie de la Vierge. On trouve de même
 un grand nombre d'explications allégo-
 riques de miracles.

Le cinquième *quolibet* du premier
Martin, où le poète enseigne que l'es-
 sence de la Divinité est l'amour (*caritas*),
 est une autre preuve que le mysticisme a
 exercé une grande influence sur Jacques
 van Maerlant. De même son second *Mar-*

tin, où il démontre que l'amour est la plus grande force et la plus grande vertu, au moyen d'une allégorie empruntée à l'amour mondain. Le poète pose notamment à son ami Martin la question suivante : « Une femme m'a charmé au point » que je voudrais tout sacrifier pour » elle ; mais elle ne m'aime pas, et, ce » qui pis est, ne veut m'aimer à aucun » prix. Cependant une autre femme » m'aime par-dessus tout, tandis que » moi je ne suis pas du tout sensible à » ses charmes. Supposons que ces deux » femmes soient sur le point de perdre » la vie. Je suis en état d'en sauver une, » mais je dois laisser périr l'autre. La- » quelle des deux dois-je sauver ? »

Martin prétend qu'il faut suivre la voix du cœur et sauver celle qu'on aime. La nature le veut, comme le prouve l'exemple de Narcisse et de Médéc. Partout et toujours la passion l'emporte sur la raison.

Cette réponse ne satisfait pas le poète. « Comment trouver une solution » quelconque », objecte-t-il, « sans » consulter la raison ? Des exemples » comme Martin en cite un ne prou- » vent rien. Au contraire, si l'on con- » sulte la Bible, on s'aperçoit que les » hommes saints ne se laissaient pas » aveugler par l'amour. Ils aimaient » avec intelligence. Abraham renvoya » sa concubine par amour pour sa » femme. Ne serait-ce donc pas insensé » de ma part, de sauver celle qui » me dédaigne ? » Martin est d'avis qu'on trouve des exemples de l'amour aveugle aussi bien dans la Bible qu'ailleurs, par exemple l'histoire de Samson, de David, de Salomon. De plus, le mot « amour » ne signifie-t-il pas une passion en opposition avec la raison (1) ?

Maerlant ne se laisse pas encore persuader, car il ne faut pas imiter les fautes des sages. L'amour de Dieu a été si grand qu'il a voulu verser son sang pour nous sauver. « Et moi je laisserais » périr celle qui m'affectionne plus que » tout autre ? » Martin se déclare

1) *Amor = Animi Motus Obstans Rationi*, ce que Maerlant traduit par : « Porringe die den sin ontief entie redene te' gemoetene plet. »

vaincu et reconnaît que sa conception de l'amour était criminelle.

Mais le mysticisme ne s'occupait pas exclusivement de théories abstraites et de contemplations ; il avait un côté éminemment pratique, en ce sens qu'il poussait à bien vivre et à bien faire. De même pour notre poète, qui est avant tout un moraliste bien plus qu'un mystique.

Maerlant est aussi un vulgarisateur opiniâtre de toutes les connaissances humaines de son époque. Dans sa traduction des *Secreta Secretorum*, il veut apprendre aux hommes de quelle façon ils doivent soigner leur corps, afin de pouvoir se passer de médecins. Le corps de l'homme, dit Maerlant, se compose des quatre éléments, dans une proportion déterminée. Il faut avant tout que cette proportion ne soit pas détruite, et à cette fin il faut tenir en tout la juste mesure, principalement pour le manger et le boire. Il faut entendre par là, non qu'il faut boire et manger le moins possible, mais qu'on mange et boive précisément ce qui vaut le mieux pour sa constitution, et ce que la saison exige. Suit une explication étendue des divers mets et boissons qui conviennent aux diverses saisons. Le poète traite ensuite des principaux membres : la tête, la poitrine, les yeux, les parties génitales, pour s'étendre ensuite sur les avantages et les désavantages de la viande, du poisson, de l'eau et du vin.

De plus d'importance est son ouvrage des *Naturen Bloeme*, une véritable histoire naturelle en vers. Dans le premier livre, Jacques van Maerlant traite de l'homme ; dans le second, très étendu, des quadrupèdes, dans l'ordre alphabétique de leurs noms latins (le poète avait adopté cet ordre, dit-il, parce qu'il y avait tant d'animaux dont il ne connaissait pas le nom flamand). Le troisième livre traite des oiseaux ; le quatrième, des monstres marins ; le cinquième, des poissons ; le sixième, des serpents (c'est-à-dire des reptiles) ; le septième, des insectes. Le huitième livre est consacré aux arbres ; le neuvième, aux épices « qui croissent en Orient » ; le dixième,

aux plantes médicinales; le onzième, aux sources; le douzième, aux pierres de toutes espèces; et enfin le treizième, aux sept métaux : l'or, l'argent, l'électrum (un mélange d'or et d'argent), le cuivre, l'étain, le plomb et le fer.

Maerlant donne la description de la forme extérieure de tous ces animaux et objets, et, pour les premiers, leurs habitudes caractéristiques et les avantages qu'ils procurent à l'homme, soit par le travail qu'ils sont aptes à faire, soit par la nourriture qu'ils fournissent, soit enfin et surtout pour les remèdes dont ils donnent les ingrédients. Les *Naturen Bloeme* contiennent, en réalité, toute la pharmacopée du moyen âge. C'est à ce même point de vue que sont traitées les pierres précieuses; ce qu'on entend à présent par minéralogie et géologie n'est l'objet que du douzième livre, mais il y expose les vertus occultes des pierres, surtout des pierres gravées, qui servaient de talismans, non seulement contre les malheurs, mais aussi contre les maladies. Une place importante est prise par la médecine vétérinaire : nous trouvons, par exemple, des remèdes contre la rage dans le second livre, et dans le troisième, le traitement des oiseaux malades. Au commencement du dixième livre (vs. 1-52), on trouve la théorie des quatre éléments : l'eau est humide, la terre lourde, l'air sec, le feu chaud. Ces quatre éléments se retrouvent dans tous les corps; un élément ne peut pas se trouver seul; et la nature des choses dépend de la proportion dans laquelle chaque élément est représenté. Selon que l'un d'eux prédomine, plus ou moins que chez l'homme, dans un produit de la nature, celui-ci est appelé humide, sec, lourd ou chaud à un certain degré. Si, par exemple, une plante renferme moins de chaleur que l'homme, elle est dite chaude au premier degré; si elle renferme autant de chaleur que l'homme, chaude au second degré; si un peu plus, au troisième; enfin, si beaucoup plus, au quatrième (c'est-à-dire au plus haut degré).

Quel que soit le renom de Maerlant

comme moraliste et comme vulgarisateur scientifique, ce sont avant tout ses ouvrages historiques qui l'ont rendu célèbre, particulièrement son *Spiegel Historiae*, par lequel il est devenu au moyen âge l'historien populaire des Pays-Bas par excellence. Nous avons vu plus haut que le poète n'a pas traduit le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais d'une façon servile, mais qu'il fit œuvre personnelle. Mieux encore, il fit aussi œuvre critique pour autant qu'on puisse parler de critique au XIII^e siècle. Il s'efforce à rassembler des renseignements complets, en s'assurant soigneusement de leur probabilité intrinsèque. Il va de soi qu'il ne considère pas comme invraisemblables ni improbables les miracles et ce qu'il rapporte de surnaturel de ce genre. Il s'assure si ses auteurs sont dignes de foi; il veut savoir s'ils sont assez impartiaux pour dire la vérité et suffisamment au courant pour la connaître; les témoins oculaires ont pour lui le plus d'autorité. Cette critique est, sans doute, bien souvent insuffisante et imparfaite. Notre poète admet comme vraies bien des choses que nous savons être fausses; mais il n'est, à ce point de vue, en rien inférieur à ses contemporains. Comme eux, il est trop porté à admettre comme vrais des récits moraux et édifiants, et à rejeter ceux dans lesquels le héros ne joue pas le plus beau rôle, surtout lorsque ce héros est Charlemagne. De là sa colère contre les auteurs de romans chevaleresques.

On peut dire, sans exagérer, que la quantité de connaissances dont Jacques van Maerlant fait preuve dans ses ouvrages est même réellement prodigieuse pour l'époque. Il entendait parfaitement le français et le latin : il s'est rarement mépris sur le sens de ses originaux. Les ouvrages dont on sait avec certitude qu'il s'est servi pour composer ses propres œuvres, sont au nombre de trente-huit; et c'est là un nombre respectable pour l'époque. De plus, n'oublions pas que les sources de plus d'un de ses poèmes nous sont encore inconnues. Ajoutons à cela la quantité innombrable

d'auteurs et d'ouvrages, tant français et latins que néerlandais, qu'il cite soit en passant, soit pour les combattre avec plus ou moins de développements, et l'on devra reconnaître que Jacques van Maerlant était un grand savant pour le XIII^e siècle.

Il fut en outre un grand poète. On pourrait en douter à ne considérer que ses premiers romans de chevalerie et ses grands traités de vulgarisation scientifique, qui sont écrits en prose rimée. Mais, pour le voir dans toute sa force, il faut lire ces poèmes à moitié lyriques, à moitié didactiques, qui suffiraient déjà à sa gloire : les trois *Martins*, *Die Disputacie van Onser Vrouwen ende den heiligen Cruce*, *Die Clausule vander Bible*, et surtout *Der Kercken Clage* et *Vanden Lande van Oersee*, sont des œuvres de toute beauté, qui font de leur auteur le plus grand poète néerlandais du moyen âge. On est frappé tout à tour par l'élévation de la pensée, par la profondeur des sentiments, par la fraîcheur de l'impression, par la virulence des apostrophes mordantes du poète, par l'âpreté de son sarcasme; enfin, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus : le fond ou la forme, qui brille d'un éclat, d'une vivacité et d'une force qu'on ne trouve que chez les plus grands poètes. On est bercé, entraîné par l'harmonie de cette strophe de treize vers, pleine de difficultés, à trois rimes seulement, riches souvent, pures toujours (*aabaabcbcb*); on est étonné de rencontrer si peu de ces chevilles et de ces hémistiches parasites qu'amènent trop souvent chez tous ses contemporains les nécessités de la rime. En un mot, on sent que le poète se joue de cette langue poétique dont il est pour ainsi dire le créateur.

Par le fond comme par la forme, Jacques van Maerlant a exercé une grande influence sur la littérature néerlandaise. Pendant deux siècles, il est resté le plus célèbre des poètes flamands. Non seulement il a été le père de l'école didactique, mais elle-ci a tellement pris le pas sur tous les autres genres, qu'au XIV^e siècle on a pu proclamer Maerlant « le père de tous les poètes

« néerlandais ». Ses *Martins* ont été les modèles d'après lesquels Jean van Boendale et Jean de Weert ont composé au XIV^e siècle l'un sa *Teesteye*, l'autre son *Wapene Rogier*; il en est de même pour le poème connu sous le titre de *Quatrième Martin*. Le premier *Martin* eut même les honneurs de la parodie : nous possédons encore huit strophes qui, avec les mêmes rimes et partiellement avec les mêmes mots, recommandent précisément le contraire de ce que Jacques van Maerlant enseigne dans les huit premières strophes de son premier *Martin*. On les appelle le *Verkeerde Martijn* (*Martin à rebours*). Dans un poème du XIV^e siècle, *Den lof van Maria ghemaect op drie staven* (*Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, édit. par N. de Pauw [Gand, 1893], p. 1-10), il est dit que Jacques van Maerlant sut faire le meilleur éloge de la Vierge, ce qui se rapporte sans doute à son poème *Die Clausule van der Bible*.

Par deux fois, les trois *Martins* furent traduits en latin dans la première moitié du XIV^e siècle. Vers 1480, une traduction en vers français, très bien faite, dans le même mètre que l'original, fut publiée à Bruges, par Jean Briton. L'original lui-même fut imprimé à Anvers en 1496, par Henrick die Lettersnider, de Rotterdam. A ce moment, la langue du poète avait déjà vieilli : aussi l'éditeur anversois s'était-il permis quelques changements. En 1515, un autre Anversois, Claes de Grave, publiant le *Spiegel Historiaal* remanié en prose, qui fut réimprimé en 1556, déclare au lecteur que la traduction versifiée de l'ouvrage de Vincent de Beauvais est devenue incompréhensible, ce qui prouve que l'œuvre de Maerlant ne lui était pas inconnue. Il la connaissait même si bien, que cette traduction en prose n'est, en grande partie, que le texte de Maerlant, modernisé et sans rimes.

Ce qu'il y avait de suranné et d'incompréhensible dans la langue du poète n'aura pas peu contribué à le faire tomber dans l'oubli. Meyerus, dans ses *Annales* (1561), en savait si peu, qu'il

l'appelle, à l'année 1206, l'auteur du *Reinaert*. Marcus van Vaernewyck est cependant mieux informé : il rapporte, dans son *Historie van Belgis* (1574), livre III, chapitre 26, que « Jacques de Meerlant » est enterré à Damme, sous le clocher, et qu'on a de lui, entre autres ouvrages « subtils », un livre nommé *der Naturen Bloeme*.

C'est la dernière mention qu'on trouve de notre poète. A Damme même, on ne le connaissait pour ainsi dire plus. La pierre qui recouvrait son tombeau était salie et usée; l'inscription était devenue à peu près illisible. Heureusement que le greffier de Damme, J.-B. van Belle, à son retour d'exil en 1584, sut se rappeler que cette inscription était encore lisible en 1556. Il fit nettoyer la pierre et déchiffra l'építaphe tant bien que mal.

Au XVII^e siècle, l'oubli devint complet. Il n'y a plus que Sanderus, Sweertius, Foppens et Usserius (voir plus haut) qui mentionnent le nom du poète. Le seul ouvrage qu'ils connaissent est le *Rijmbijbel*, qu'on trouve cité une seule fois dans les provinces du Nord, notamment par Zuerius van Boxhorn, qui en avait vu un exemplaire.

C'est par ce même *Rijmbijbel* qu'a commencé la résurrection de Jacques van Maerlant. Le savant Huydecoper en possédait deux manuscrits dont il usait largement pour son édition de la chronique de Melis Stoke. Isaac Le Long en possédait plusieurs autres et projeta même une édition de luxe. A mesure que l'étude de notre littérature du moyen âge progressait, on s'occupait de plus en plus de Maerlant. L'intérêt et l'admiration allèrent toujours grandissant jusqu'à ce qu'on ait pu mesurer toute la valeur de cet homme. On a vu que l'histoire des Pays-Bas du Sud au XIV^e siècle n'est, en grande partie, que l'histoire de l'influence de Jacques van Maerlant sur son peuple; qu'en particulier, l'histoire de notre littérature de cette époque n'est que l'histoire de son école; que la *Teeslye* n'aurait probablement pas été écrite sans lui. On a vu, enfin, que Jacques van Maerlant a été un instruc-

teur et un bienfaiteur de son peuple; qu'il a aidé ses concitoyens à avoir conscience de leurs droits et de leur force, et on est bien près actuellement de donner raison au poète moderne Jean van Beers qui a présenté la victoire de 1302, dans les champs de Groeningue, comme le premier grand résultat de l'œuvre de Jacques van Maerlant.

W. de Vreese.

Voir, pour les différentes éditions des œuvres de Jacques van Maerlant : L.-D. Petit, *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal- en Letterkunde* (Leiden, 1888, blz. 101-122, et ajouter : *Vit is die Istory van Troyen van Jacob van Maerlant*, naar het vijftiendeuwsche handschrift van Wessel van de Loe, met al de middelnederlandsche fragmenten, diplomatisch uitgegeven door Mr. Mr. Napoleon de Pauw en Edward Gaillard, Gand, 1889 et suiv., gr. in-8^o (en cours de publication). — Karel Stallaert, *Verlag van de Bestendige Commissie over het handschrift onlangs door het Belgisch Staatsbestuur aangekocht te Cheltenham*, dans *Verstagen en Mededeelingen der Kon. Vlaamsche Academie*, 1888, p. 241 et suiv. — J. Verdam, *Nieuwe Aanwinsten voor de kennis van onze Middelnederlandsche Taal en in het bijzonder voor de critiek van Maerlant*, dans *Verstagen en Mededeelingen der koninklijke Academie van Wetenschappen*, afd. Letterkunde, 3^e série, t. VI (1889), p. 88-135. — Le même, *Nieuwe lezingen in Maerlant's Spiegel Historiaal*, 1^{re} partie, *ibid.*, t. VII (1890), p. 5-32. — Le même, *Nieuwe aanwinsten voor de kennis van het Middelnederlandsch*; *ibid.*, t. VIII (1891), p. 14-46. — K. De Flou, *Een fragment van Jacob van Maerlant's Spiegel Historiaal*, dans *Nederlandsche Dicht- en Kunsthal*, 1891.

Pour la vie de Jacques van Maerlant : J.-F. Willems, *Jacob van Maerlant, dans Belgisch Museum*, t. II (1838), p. 438-461. — C. Carton, *Rapport sur les fouilles faites sous la tour de l'église de Damme, pour retrouver le tombeau de Jacques van Maerlant*, dans *Annales de la Société d'Emulation pour l'histoire de la Flandre occidentale*, t. I (1839), p. 273-286. — W.-A.-J. Jonckbloet, *Geschiedenis der Middelnederlandsche Dichtkunst* (La Haye, 1853-1855), t. III, p. 1-163. — J. van Beers, *Jacob van Maerlant* Gand, 1860. — M. de Vries, *Rede nitiesproken aan den voet van het standbeeld van Jacob van Maerlant*, dans *Handelingen van het VI^e Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres* 1850, p. 197-200. — C.-A. Serrure, *Jacob van Maerlant* (Gand, 1861; 2^e éd., *ibid.* 1867; inséré aussi dans C.-A. Serrure, *Letterkundige Geschiedenis van Vlaanderen* Gand, 1872, p. 209-353 et 440-446). — K. Versnaeyen, *Jacob van Maerlant en zijne werken* (Gand, 1861). — W.-A.-J. Jonckbloet, *Rede over Jacob van Maerlant*, dans *Handelingen van het VII^e Taal- en Letterkundig Congres* 1862, p. 58-74; cf. *ibid.*, p. 74-77. — M. de Vries, Introduction à son édition du *Spiegel Historiaal* (Leiden, 1863-1879). — Max Rooses, *Jacob van Maerlant*, dans *Een drietal Verhandelingen over de geschiedenis der Letterkunde* 1865, p. 37-93. — J. van Vloten, *Jacob van Oostvoorne. Bijdrage tot toelichting van verschillende Maerlants-vragen*, dans *Taal- en Letterbode*, t. I (1870), p. 83-93. — Eelco Verwijs, *Jacob van Maerlant en Jacob van Oostvoorne*, dans *Taal- en Letter-*

bode, t. II (1871), p. 73-88. — J. van Vloten, *Jacob van Oostvoorn*, dans *De Levensbode*, t. IV (1871), p. 614-618. — J. Verdam, introduction à son édition des *Episodes uit Maerlant's Historie van Troyen* (1873). — J. te Winkel, introduction à son édition du *Toree* (1875). — Le même, *Maerlants werken, beschouwd als Spiegel van de dertiende eeuw* (Leiden, 1877; 2^e édition à Gand, 1892; cf. les critiques importantes de J. Franck, dans *Anzeiger für deutsches Alterthum*, IV (1878), p. 153-156; et, pour la 2^e édit., de Buitenrust Hettema, dans *Taal en Letteren*, t. III (1893), p. 53-56. — Eelco Verwijs, *Van eenen manne, die gherne enollen vercoopt, ene goede boerde* (1878). — Le même, introduction à son édition des *Naturen Bloeme* (1878). — F. von Heliwald, *Jacob von Maerlant ein Culturbild des XIII Jahrhunderts*, dans *Allgemeine Zeitung*, 1878, supplém. 13-14. — J. te Winkel, *De Borron's Joseph d'Arimathie en Merlin in Maerlant's verhaling*, dans *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde*, t. I (1881), p. 305-363. — J. Franck, introduction à son édition de *L'Alexandre* (1882). — E. Martin, *Jacob van Maerlant*, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1884), p. 41-46. — F. von Heliwald und Lina Schneider, *Geschichte der Niederländischen Literatur* (Leipzig, 1887), p. 102-119. — J. Stecher, *Histoire de la Littérature néerlandaise en Belgique* (Bruxelles, s. d. 1887), p. 93-114. — J. te Winkel, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, t. I (1887), p. 311-333. — W.-J.-A. Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*, 4^e édition, t. II (1889), p. 17-113. — Bethune de Villers, *Le Tombeau de Jacob van Maerlant à Damme*, dans les *Bulletins des commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique*, 1889, n^o 42. — J. te Winkel, *Niederländische Literatur*, dans *Paul, Grundriss der Germanischen Philologie*, II (1889-1893), p. 433-493; chap. IV, *Jacob van Maerlant*.

MAERTELAERE (Louis DE), peintre, né à Gand, le 4 décembre 1819, mort dans sa ville natale, le 24 mars 1864. Il eût pu acquérir une brillante renommée dans le paysage, si les déboires de la vie n'avaient pas, à chaque instant, curayé sa carrière et si la mort, enfin, ne l'avait enlevé à la fleur de l'âge. Il a laissé quelques paysages avec animaux, et surtout de nombreuses études qui témoignent d'un amour ardent de la nature et d'un souci absolu de la vérité.

M. Heins,

Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, t. IV, p. 137. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*. — Catalogue du Musée de peinture de Gand.

MAERTENS (J.), négociant, vivait à Gand à la fin du XVIII^e siècle. Il est l'auteur d'un traité d'arithmétique pratique dont voici le titre : *Arithmetica, of klaere en verlichte reken-konst, waer in op eene nieuwe en duidelyke wyze geleerd*

worden alle de deelen der reken-konst, zoo in 't geheel als in 't gebroken. Bruges, J. Bogaert, 1792; pet. in-8^o, 287 pages.

Paul Bergmans.

MAES (André), ou **MASIUS**, naquit à Lennick, le 30 novembre 1514. Comme le village de Lennick est rapproché de Bruxelles, Masius, sans doute pour cette raison, s'est appelé *Bruzellanus* dans le titre de sa traduction du *Traité de Moïse Bar-Cépha sur le Paradis terrestre*. Après avoir achevé ses humanités, il suivit les cours de philosophie à la pédagogie du Lys, à Louvain, et fut proclamé *primus* sur cent sept concurrents au concours général de 1533. Masius étudia à Louvain, non seulement la langue latine, qu'il écrivait avec pureté et élégance, mais les langues grecque et hébraïque qu'il connaissait à fond, comme le témoignent, du moins pour la langue hébraïque, les deux savants hébraïsants d'alors, Sébastien Munster et Fagius. Il alla ensuite prendre le titre de docteur *in utroque jure* on ne sait dans quelle université. Peu de temps après, il devint secrétaire de Jean de Wèze.

Après la mort de ce prélat, arrivée en 1548, Masius résolut de ne plus accepter d'emploi, afin de consacrer tout son temps à l'étude particulièrement des sciences bibliques. Masius possédait un patrimoine qui n'était pas sans importance et jouissait en outre de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Occasionnellement cependant il remplissait les fonctions d'agent et de conseiller pour le duc de Clèves, Guillaume, et pour le prince-électeur Frédéric II. C'est ainsi que nous le voyons à Rome en 1547-1549 et 1551-1552.

Ce fut en cette ville qu'il rencontra un prêtre syrien, nommé Moïse, originaire de Soba ou Nisibe, près de Mardin, en Mésopotamie, venu à Rome comme légat du patriarche Jacobite Ignace. Masius prit Moïse pour son maître de syriaque et fit des progrès si rapides en cette langue, qu'il put bientôt correspondre avec son guide. André Müller nous a conservé deux lettres de cette correspondance syriaque, et il a indiqué

le contenu de six autres. Masius était alors le seul savant européen qui connût suffisamment le syriaque pour servir d'interprète. C'est pour cette raison qu'il fut chargé, en 1552, de traduire en latin la profession de foi de Moïse et celle de Sind ou Soulaca, catholique des nestoriens, arrivé à Rome sur ces entre-faites. Masius étudia aussi l'arabe et eut pour maîtres le célèbre Guillaume Postel et ce Moïse de Mardin dont nous venons de parler; mais il se plaint, dans une lettre de 1554, de ne pouvoir qu'avec difficulté comparer le texte arabe des Évangiles avec le texte grec.

Masius quitta Rome au commencement d'avril 1553; sa santé avait souffert, à plusieurs reprises des fièvres de la ville éternelle. De 1553 à 1558 ses lettres nous le montrent à Bruxelles, à Anvers, à Waldsassen, à Rome, traitant ses propres affaires ou celles du duc de Clèves, et entretenant une correspondance active avec plusieurs humanistes et savants de l'époque.

En 1558, il se maria à Clèves et fut fait conseiller en titre du duc Guillaume, qui était un prince éclairé et protecteur des lettres. Il occupa cette charge jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 avril 1573. Durant ce temps, Masius écrivit les ouvrages que nous énumérons plus loin et continua sa correspondance avec plusieurs des savants d'alors. Nommons Antoine Augustin, archevêque de Taragone, dont il fit la connaissance à Rome; Jules Pflug, évêque de Naumbourg; Arias Montanus; Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers; Gérard Mercator, notre géographe; Augier Busbeck, et Sébastien Munster, au dire duquel Masius savait si bien le latin et l'hébreu qu'il semblait avoir été élevé dans l'ancienne Rome ou dans l'ancienne Jérusalem. Masius était, dit Paquot, un homme de bien et d'une candeur admirable, qui mettait du choix dans ses amitiés, et qui rendait à ses amis tous les services qu'ils pouvaient attendre de lui. Il était infatigable au travail; aussi avait-il acquis des connaissances très profondes et très étendues. Outre sa langue maternelle et

l'allemand, il entendait le français, l'italien et l'espagnol. Il possédait à fond le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen et le syriaque (et même l'arabe), et était très versé dans le droit public et en particulier dans l'histoire et la géographie ancienne, et nul, de son temps, ne le surpassa ou peut-être ne l'égalait dans la critique sacrée.

On a de lui : 1. *In obitum Rmi principis Joannis a Wetza, episcopi Constantiensis et archiepiscopi Lundensis carmen tricolon tetrastrophon.* Dans la *Chronologia monasteriorum Germaniæ*, auct. G. Bruschio. Sulzbach, 1682. — 2. *De paradiso commentarius, scriptus ante annos septingentos a Mose Bar-Cepha Syro... omnia ex syriaca lingua nuper translata per Andream Masiium Bruxellanum.* Anvers, Christ. Plantin, 1569; in-12. Moïse Barcepha, évêque jacobite de Beth-Raman († 903), est aujourd'hui bien connu. Son *Traité sur le Paradis terrestre* est assez remarquable pour l'époque. C'est un commentaire littéral et mystique sur les chapitres II-III de la Genèse. Moïse cite, dans cet ouvrage, non seulement les écrits de saint Basile, de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Jean Chrysostome, dont il possédait une version syriaque, mais encore les écrits des anciens hérétiques que nous ne possédons plus. Il cite aussi les écrivains de sa nation, nommément : S. Ephrem, Philoxenus, évêque de Maboug, Sévère d'Antioche, Jacques d'Edesse († 708) que Masius a confondu avec saint Jacques de Nisibe. On ignore ce qu'est devenu le texte syriaque. La version de Masius a été insérée dans la *Bibliothèque des Pères* de Margarin de la Bigne et dans la *Patrologie grecque* de Migne au tome CXI et dans les *Critici sacri*, 2^e éd., t. II, 2^e p., p. 387-495. A ce traité sont joints quelques opuscules : l'*Anaphore de saint Basile*, d'après un manuscrit syriaque très ancien; la *Profession de foi de Moïse* de Mardin, publiée à Rome, en 1552; la *Profession de foi de Soulaca*, catholique des Nestoriens, émise en 1553, avec deux lettres, adressées au souverain Pontife, par la communauté nestorienne,

pour se réunir au siège romain, enfin une courte *Contemplation* de Moïse de Mardin sur la Trinité. Tous ces opuscules traduits du syriaque par Masius sont reproduits dans la *Bibliothèque des Pères* et dans les *Critici sacri*. — 3. *Syrorum peculium, hoc est, vocabula apud Syros scriptores passim usurpata: targumistis vero aut prorsus incognita, aut in ipsorum vocabulariis adhuc non satis explicata, Andreas Masius sibi, suæ memoriæ iuvandæ causa colligebat*. Antv., Chr. Plantin, 1572; in-fol. C'est le premier essai de dictionnaire syriaque publié en Europe. Moïse de Mardin en avait apporté un en Europe qu'il avait voulu vendre à Masius. Masius l'avait refusé. Dans cet essai, Masius emprunte à Moïse l'explication d'un certain nombre de mots. Il tire le reste de saint Ephrem, de Moïse Bar-Cepha et d'autres sources qu'il ne nomme pas. L'année précédente il avait publié également chez Plantin, la première *Grammaire syriaque*, écrite par un Européen. Comme le dictionnaire, elle a été composée à la demande de Philippe II et d'Arias Montanus pour la polyglotte d'Anvers, dont elle fait partie avec le *Syrorum peculium*. Elle a aussi été éditée séparément dans le volume qui contient le dictionnaire, sous ce titre : *Grammatica linguæ syriacæ inventore atque auctore Andrea Masio*. Antv., Christ. Plantin, 1573; in-fol. Masius s'excuse de ce que le temps lui a manqué pour rendre sa grammaire aussi complète qu'il l'aurait désiré. Mais il a dû céder à l'impatience des éditeurs de la Polyglotte, qui ne pouvaient attendre. La préface de la grammaire et celle du dictionnaire sont datées de l'an 1570. Ce premier essai de grammaire syriaque ne contient pas de syntaxe, il se borne aux formes grammaticales des verbes et des substantifs avec et sans affixes. Il traite d'abord des lettres et des points voyelles. Il n'oublie pas les pronoms qu'il joint au verbe et les particules qu'il met à la fin. Ce premier essai est fort remarquable. Masius a écrit une grammaire syriaque plus complète, que l'on conserve manuscrite à la Bibliothèque royale de Bruxelles. — 4. *Josue*

imperatoris historia, illustrata atque explicata ab Andrea Masio. Antverp., Chr. Plantin, 1574; in-fol. Reproduit dans les *Critici sacri*, t. II. C'est l'œuvre principale de Masius : elle est divisée en deux parties; Masius donne d'abord la critique du texte, ensuite l'explication. La critique du texte comprend le texte hébreu masorétique avec une traduction littérale en regard, le texte des Septante avec une traduction littérale; au bas des pages, la version latine de saint Jérôme dont l'Eglise se sert. Masius ajoute une seconde fois la version des Septante, traduite d'après le *Codex Vaticanus*, puis le texte de la polyglotte de Complute et les *Hexaples* d'Origène que Masius avait retrouvés dans la version syriaque faite à Alexandrie, en 616, par Paul, évêque de Têla, sur un exemplaire provenant de la bibliothèque d'Eusèbe de Césarée et de saint Pamphile. Cette version syriaque est faite mot pour mot. On a cru que Masius s'était servi d'un manuscrit de l'an 616, mais c'est la version contenue dans ce manuscrit qui a été faite en cette année. Le manuscrit de Masius contenait encore une partie du Deutéronome, les Juges, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, Tobie, Judith. On ne sait ce qu'il est devenu. Le commentaire de Masius est un peu long; il fait ressortir le sens littéral qu'il accompagne d'observations théologiques, morales, historiques, politiques et géographiques. Il eut une controverse avec Mercator au sujet de l'emplacement des monts Hébal et Garizim. Les découvertes récentes lui ont donné raison contre le savant géographe. Masius montre surtout une grande connaissance des commentaires rabbiniques. — 5. On a inséré dans les *Critici sacri*, t. II, les *Notes* de Masius, sur les chapitres XVII-XXVIII du Deutéronome. Elles sont surtout tirées de la version syriaque hexaplaire. — 6. *Disputatio de cæna Domini opposita calvinistarum impiis corruptelis*. Anvers, Chr. Plantin, 1575. — 7. La correspondance de Masius a été recueillie récemment et éditée par le d^r Max-Losson sous ce titre : *Briefve von Andreas Masius und seinen Freunden*,

1538-1573. Leipzig, 1886. Ses lettres à Moïse de Mardin sont reproduites en syriaque avec traduction latine dans *Andreae Mulleri symbolæ syriacæ*. Bero lini, 1673. On trouve une lettre du 30 octobre 1563 aux jeunes Taxis dans *Clarissimorum virorum Epistolæ* de Jean Brant (Amst., 1702); trois lettres à Georges Cassandre, datées de Clèves, 1564, dans *Syloges Epistolarum collecti per P. Burmannum*. Leidæ, 1727, II, 284, sqq.; une lettre à Busbeck sur l'ordination de Soulaka dans J.-S. Assemani, *Bibliotheca orient.*, I, 523. Les autres lettres imprimées sont indiquées par Max Losson.

T.-J. Lamy.

Henri de Weze, *Epistola de morte Masii*, à la suite du Commentaire sur Josué. — D^r Max Losson, *Ouvr. cit.* — Paquot, *Mémoires litt.*, t. II, p. 274-278. éd. in-fol.

MAES (Alexandre), professeur, philosophe et théologien, de la Compagnie de Jésus, né à Anvers le 26 mai 1649, mort à Bruxelles le 15 mai 1710. Il commença son noviciat à vingt ans, le 3 novembre 1669, et occupa successivement les chaires d'humanités et de philosophie, puis de théologie à Anvers et à Louvain. Il a laissé l'ouvrage suivant : *De lectione Scripturæ sacræ dissertatio, qua illustrissimorum Belgii episcoporum decreti indicatur equitas et urgetur observantia debita*. Mayence, veuve Nicolas Heyl, 1692; in-16 (sous le nom de P.-M. de Reuire). Il a présidé, en outre, la soutenance de nombreuses thèses énumérées dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

Ferd. Loise.

P. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 288-290.

MAES (Bernardin), écrivain ecclésiastique, nommé aussi parfois *Masius*, né à Louvain, le 4 août 1656, et décédé à Amersfoort (Pays-Bas), le 26 décembre 1729. Son père, qui portait le même prénom que lui, était le frère de Jean Maes, abbé de Parc, dont nous donnons ci-dessous la notice. Après avoir suivi les cours de philosophie à la pédagogie du Lis, et obtenu, en 1674, la vingt-quatrième place sur cent trente-

trois concurrents à la promotion générale de la faculté des arts, il s'appliqua à l'étude de la théologie, probablement au collège du pape Adrien VI, sous la direction du président Gommaire Huygens et de l'ex-président François van Vianen; car, le 29 janvier 1681, il défendit publiquement, sous la présidence de ce dernier, des thèses théologiques *De charitate et internis ejus actibus*. Ce fut sans doute, à cette époque, qu'il s'inféoda à la secte janséniste, dont Huygens était un des coryphées à Louvain, et dont lui-même resta un des adeptes les plus fervents jusqu'à la fin de sa vie. En plusieurs circonstances, il manifesta sans détours son attachement aux erreurs condamnées par l'Église, notamment, le 4 avril 1696, en souscrivant, avec cent quatorze autres signataires, la délégation illimitée donnée à Vanden Nesse, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, pour traiter, au nom de tous, avec la cour au sujet des controverses jansénistes. Le 17 octobre 1682, Bernardin Maes fut nommé vicaire du grand béguinage de Louvain. Il remplit ces modestes fonctions jusqu'au commencement de l'année 1729, époque à laquelle il fut obligé, à cause de son refus d'adhérer à la constitution *Unigenitus* de Clément XI, de se réfugier en Hollande, avec plusieurs autres jansénistes obstinés. Il se fixa à Amersfoort; mais, à peine y était-il arrivé de quelques mois, qu'il y mourut.

Bernardin Maes a publié les ouvrages suivants : 1. *Christelyke waerheden met godtruchtige oefeningen voor de Sondagen en Feestdagen van de Mysterien van Christus*. Cet ouvrage, dont l'approbation est datée du 5 mai 1703, et le privilège d'impression du 9 juin 1705, eut plusieurs éditions. La troisième, publiée à Anvers, en 1709, par Jean van Soest, forme un volume in-12 de 541 pages. — 2. *Het leven van de H. Theresia door haer selve beschreven, en in dese nieuwe oversettinghe op verscheyde plaetsen verkort*. Anvers, Chrétien Vermey, 1707; in-16, 360 pages. — 3. *Kort begryp van de boecken en brieven van de H. Theresia, behelsende de voornaemste zedele-*

ringen en stichtende exempelen die er in besloten zyn. Anvers, Pierre Jouret, 1714; in-16, 432 pages. — 4. *De Kloekmoedigheid der Heylige Martelaers en Martelaressen met eenige godvruchtige Bemerkingen en ghebeden, verdeylt in dry deelen voor alle dagen van het jaer.* Anvers, Van Soest, 1708; 3 vol. in-16 de CLXXII-516, 517-1300, et 1301-2099 pages. Il existe aussi des exemplaires de cette même édition distribués en 4 volumes de CLXXII-393, 394 à 944 pages, etc. — 5. *De Penitentie der Heylige Moniken, Eremyten en andere die in de eenigheid geleest hebben, met eenige godvruchtige Bemerkingen, en verdeylt in vier deeltjens, voor alle dagen van het jaer.* Anvers, Van Soest, 1711; 4 vol. in-16 de 594, 482, 483-1218 et 643 p. — 6. *De Godtsdienstigheid der Heylige Belyders en Belydsters, soo geestelyke als werelyke die buyten de eenigheid geleest hebben, met eenige, enz.* Anvers, Jean van Soest, 1715; 6 volumes : I-III (1710 pages), IV-VI (1890 pages). Les ouvrages mentionnés sous les numéros 4, 5 et 6 sont une traduction libre de l'ouvrage *Vies des Saints* du janséniste français A. Baillet, dont les Bollandistes ont, à bon droit, signalé la critique outrée, en lui appliquant l'épithète d'*hypercritiens*.

On doit probablement aussi à Maes les traités suivants : a. *Manieren om met Godt en de Heyligen te verkeeren en te handelen.* Anvers, Jean van Soest, 1699; in-16, 71 pages; et b. *Dagelyksche oeffeningen rakende de voornaemste Plichten van ieder christen mensch, met eenige Bemerkingen, enz.* Anvers, J.-B. Jouret, 1726; in-16, 69 pages.

E.-H.-J. Reusens.

MAES (Boniface), écrivain ecclésiastique, naquit à Gand dans la première moitié du XVII^e siècle, et y mourut en 1706. Il entra en religion chez les Récollets, en 1648, enseigna la théologie dans le couvent de son ordre à Gand, devint définitif, puis gardien du couvent des Récollets à Ypres, fut élu à différentes reprises ministre provincial, et dut accepter dans sa vieillesse la charge de commissaire général des cou-

vents des récollets. C'était un mystique; parmi les ouvrages qu'il a laissés, il en est un où il expose ses principes, et qui est en quelque sorte le catéchisme de sa doctrine; d'autres sont des espèces de manuels à l'usage des religieux ou du public. Ils jouirent d'une grande vogue à la fin du XVII^e siècle et eurent plusieurs éditions. Le style du P. Maes est simple, clair, et respire une certaine bonhomie.

Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Mystieke theologie ofte verborgen Gods gheleertheit. Seer nuttich voor alle devote zielen, om humen Godt volmaectelyck te beminnen ende met hem inwendich vereenicht te worden...*, door een pater recollect. Gand, Maximil. Graet, 1668; in-32, 156 pages. L'approbation est de 1667. Cet ouvrage publié en flamand, en français et en latin eut en tout treize éditions que voici : b. Anvers, Fr. Crabbens, 1669; c. Anvers, Fr. Crabbens, 1669; d. Gand, Fr. d'Erle, 1672; e. idem, 1673; f. Cologne, J. Friesssem, 1677; g. Cologne, Friesssem, 1677; h. Gand, hér. de Jean Vanden Kerchove, 1687; in-12, 188 pages; i. Col., Friesssem, 1677; j. Ypres, P. de Rave, 1687; k. Innsbruck, 1704; in-16, en allemand; l. Cologne, 1712; m. Louvain, Van Linthout et Cie, 1854; cette dernière édition a été publiée par le professeur Ubaghs. — 2. *Praxis seraphica qua docetur quomodo per bona opera sive possit aeternam caeli coronam intendere; nec non animas in Purgatorio detentas juvare.* Imprimé d'abord à Gand, en 1671, ce traité fut joint dans la suite à toutes les éditions de la *Theologia mystica*. — 3. *Corte uytlegginghe der oprechte devotie, ende brant der Liefde.* Gand, Fr. d'Erle, 1672. — 4. *Soete beweghingen uyt de aendachtigheyt, op den ghecruysten Christus.* Gand, Franç. d'Erle, 1672. — 5. *Consolatorium piorum sive resolutio qua exponitur qualiter sub gravi peccato homo christianus et praesertim religiosus in praesenti hac vita teneatur esse perfectus.* Gand, Franç. d'Erle, 1672; in-12. Le Père carme Herman de Saint-Norbert, réfuta ce traité dans une brochure : *Responsio brevis ad aliquam doctrinam libelli cui*

titulus : Consolatorium, etc. (Anvers, 1672). Maes riposta par : 6. *Consolatorium piorum, ac ejusdem confirmatorium a quondam Patre S. theologiae lectore provinciae comitalis Flandriae S. Joseph ff. Minorum recollectorum ad consolationem piorum omnium praecipue religiosorum concinnata*. Gand, v^e et hér. de Jean Vanden Kerchove, 1672; in-12, 71 pages et 7 pages d'approbations. — 7. *Confirmatorium consolatorii sive demonstratio qua... eodem doctrina ab ipso Consolatorii auctore stabiliter, ac luculentius demonstratur*. Gand, v^e et hér. J. Vanden Kerchove, 1672; in-12, vi-99 et 7 pages d'approbation. — 8. *Deughde jacht waer alle christenen, soo weerlijcke personen, als religieusen naer het betrachten der volmaecktheit voorsichtelijck aengejaecht worden*. Gand, Fr. d'Ercele, 1673; in-12. — 9. *Wyndel der deughden waer alderhande soorten van deughden in haer eyghen naturelick wesen op- en ten tooghe voorgelegt worden*. Gand, Fr. d'Ercele, 1673; in-12, 8 ff. lim., 210 pages et 2 p. non cotées. — 10. *Instructiones pro dominis syndicis fratrorum Minorum juxta decreta summorum Pontificum Nicolai III, Clementis V, Martini IV et V, et Pauli IV*. Lille, Ignace de Rache, 1675, in-18. — 11. *Resolutiones quomodo fratres Minores sese gerere debeant vel possint quoad expansionem elemosynae pecuniariae in necessitates ipsorum per personas idoneas*. Lille, Ignace de Rache, 1675; in-18. Cet ouvrage et le précédent ont été publiés ensemble avec titres séparés; ils parurent également en flamand, en 1676, à Gand, chez les héritiers de Jean Vanden Kerchove. — 12. *Officina virtutum in qua diversa virtutum species, quaeque juxta propriam naturam se essentiam per definitionem, vel descriptionem clare proponuntur, et dilucide expli-cantur*. Cologne, Jean Utruy, s. d.; les approbations sont de 1680. — 13. *Vocabularium psalterium [sic] Davidici*. Gand, Maurice Vander Ween, 1705; in-fol., 2 ff. lim., 486 pages et 4 de table. Le titre fautif fut changé l'année suivante.

Il existe au sujet du P. Maes un

opuscule fort curieux, c'est une pièce qui lui fut adressée à l'occasion de son jubilé de cinquante années de profession religieuse et dont voici le titre : *Ecloga Epinicia qua Lycidas (representans provincias Germaniae superiores Belgii, Hiberniae, etc., FF. Minorum recollect.) et Tityrus (representans provinciam comitalis Flandriae S. Joseph eorundem FF. Min. recoll.) reverendissimo in Christo Patri F. Bonifacio Maes... post 50 annos in religione tot tantisque in muniis summa cum laude peractos, solemniter jubilaeum celebranti... Gandavi in conventu FF. Min. Rec. 28 Julii 1698*. Gand, Jean Danckaert, 1698; in-8o, 8 ff.

Emile Varenbergh.

Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent*. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Servais Birks, *Histoire littéraire et biographique des Freres Mineurs de l'Observance de S. François en Belgique et dans les Pays-Bas*.

MAES (Charles), évêque d'Ypres, puis de Gand, fils de Jacques, conseiller au conseil de Brabant, et d'Adélaïde de Tassis, naquit à Bruxelles, en 1559, et mourut à Gand, le 21 mai 1612. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé (10 mai 1590) doyen de la cathédrale d'Anvers, puis grand aumônier des archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas espagnols. Cette position et le dévouement que sa famille avait toujours montré à la cause des archiducs lui valurent sa nomination d'évêque d'Ypres. Il a été sacré en cette qualité le 24 juin 1607. Ce fut à titre d'évêque de ce siège qu'il assista, en 1611, au sacre de Malderus, évêque d'Anvers. Par suite de la mort de Pierre Dumont, Maes fut appelé au siège épiscopal de Gand, dont il prit possession le 5 novembre 1610. Selon Sanderus et Hellin, c'était un prélat d'un esprit supérieur et d'une conduite exemplaire. Il tâcha de bien gouverner son diocèse pendant le règne si difficile des archiducs, qui se ressentait encore des agitations du siècle précédent. Des travaux trop assidus finirent par nuire à la santé si faible du prélat, et le conduisirent au tombeau lorsqu'il avait à peine atteint l'âge de cinquante-trois ans. Un de ses

principaux héritiers fut Marguerite Maes. Il légua différentes reliques à sa cathédrale et y fut inhumé dans la crypte, où un monument lui a été élevé. Celui-ci fut très endommagé en 1666. Un autre, qui existe encore aujourd'hui, fut érigé dans le chœur de sa cathédrale. Le chanoine Antoine De Smet prononça l'oraison funèbre du défunt.

Ch. Piot.

Sanderus, *Flandria illustrata*. — De Ram, *Synoptis ecclesie Antverpiensis*. — Hellin, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de St-Baron à Gand*.

MAES (*Engelbert*), juriconsulte, décédé à Bruxelles, le 9 octobre 1632, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et enseveli à l'église collégiale de Sainte-Gudule. Il était fils de Jacques et de Aleyde de Tassis. Homme de science, il fut en correspondance avec les gens de lettres remarquables de son époque et notamment avec Juste Lipse et Eryce Puteanus. Après avoir occupé un siège de conseiller au grand conseil de Malines, il fut élevé, le 8 octobre 1614, à la présidence du conseil privé. D'un caractère peu noble, il se rendit odieux à la population, et eut des démêlés fréquents avec le chancelier du Brabant, Jean Scheyfve. Sa conduite fut une des causes principales qui déterminèrent le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, ainsi que les délégués de la noblesse et des États réunis à Bruxelles, à demander à Philippe II la réorganisation du conseil privé. Le prince d'Orange, désigné pour exprimer les vœux de l'assemblée, manifesta l'intention de dire au roi entre autres choses : « Que les « sujets ne supporteraient plus long- « temps de voir la justice administrée « par des juges aussi corrompus et « aussi hostiles l'un à l'autre que Maes « et Scheyfve ».

L. Tienteyn.

Vander Aa, *Biogr. woordenboek*. — Wagenaar, *Vad. Hist.*, d. VI, p. 403. — Juste Lipse, *Epist. select. centuria prima ad Belgas*. Anv., 1602, 40. — *Tomb. des Hommes ill. du conseil privé*, p. 21. — J. Lipse, *Opera*, t. II, p. 4039. — E. Puteanus, *Epist. app.*, cent. I, p. 65; cent. II, p. 26; cent. III, p. 403; cent. IV, p. 47, 68. — Médaille frappée en son honneur. V. Van Loon, *Ned. hist. Pen.*, d. II, bl. 442.

MAES (*Godefroid*), peintre d'histoire, né à Anvers de Godefroid Maes et d'Anne Eeckelmans, baptisé à l'église Saint-Georges, le 15 août 1649, et mort le 30 mai 1700. Le 20 mai 1675, il avait épousé Josine Baeckelandt. Van Lierus le qualifie de Godefroid Maes le Jeune et attribue à son père la qualité de peintre. Nous ignorons sur quelle preuve se base ce renseignement. Nulle part nous ne trouvons que Godefroid Maes, le père, fût artiste, et le fils ne fût pas admis dans la corporation de Saint-Luc comme fils de maître, mais bien aux conditions ordinaires. Cette admission eut lieu en 1664-1665 : Godefroid Maes est désigné comme apprenti de Pierre van Lint.

En 1672-1673, il obtint la maîtrise. De cette dernière date jusqu'à sa mort, il reçut dix-neuf élèves. Il fut doyen en 1683-1684. Le nombre considérable de jeunes artistes qui fréquenterent son atelier prouve la grande réputation dont il jouissait et à laquelle il avait des titres sérieux. Godefroid Maes fut le dernier des épigones dans l'école de Rubens. Il mourut dans l'année où le xvii^e siècle finit et avec lui s'éteignit la seconde et dernière génération des peintres qui restèrent fidèles aux traditions du grand maître. Ses tableaux, inférieurs par le coloris, ont encore la noble ampleur dans la composition et la vigueur dramatique dans l'expression. Sa courte carrière doit avoir été féconde, si l'on peut en croire Campo-Weyerman qui le mentionne sous le nom de N. Maes (*De Levensbeschrijvingen der Nederlandsche Konst-schilders*, III, 280) et lui attribue des centaines de tableaux d'autel et d'histoire et des modèles de tapisseries, sans compter nombre de magnifiques dessins lavés à l'encre de Chine. De tout cela, il ne nous reste pas grand'chose : au musée d'Anvers, un *Martyre de saint Georges*, datant de 1684 et fait pour le maître-autel de l'église paroissiale Saint-Georges d'Anvers; sur l'hôtel de l'hôpital Sainte-Elisabeth, une *Assomption de la Vierge*; dans la collection de tableaux appartenant aux hospices civils

d'Anvers, une *Sainte Famille* et une *Sainte Rosalie*; dans l'église de Hoboken, une *Assomption de la Vierge*; au musée de Gand, un *Saint Nicolas* datant de 1689; au musée de Bordeaux, un portrait d'homme et un portrait de femme datés tous deux de 1680; au musée du Louvre, un dessin représentant un *Prêche*, daté de 1685. Quelques tableaux mentionnés par les auteurs ont disparu. En 1682, il fit don à la chambre de rhétorique de *Olijftak* d'une peinture allégorique représentant les *Arts*; en 1695, il offrit à la corporation de Saint-Luc un autre tableau représentant les *Sept Arts libéraux* qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, orna le local de la confrérie. Le catalogue de Hoet et Terwesten lui attribue les personnages dans un paysage de Rysbräck (vente Siebrecht, Anvers, 1754), et un *Martyre de saint Georges* de moindre dimension que son tableau du musée d'Anvers (vente de Proli, Anvers, 1762).

Il fit des dessins pour illustrer des livres. Le musée Plantin-Moretus possède de lui dix de ces travaux faits pour servir de modèles aux gravures d'autant de planches pour un bréviaire. Les emblemes et autres illustrations du livre : *De Ongemaskeerde Liefde des Hemels door den Eerw. P.-F.-Jo. a Castro, minderbroeder* (Anvers, veuve Joris Willemssens, 1686; in-8°), ainsi que les planches de l'ouvrage : *den Boeck van het Stervende leven der Menschen door den Eerw. Pater F.-Joannes a Castro minderbroeder* (Anvers, Guillaume-Engelbert Gymnicus, 1689), sont signés par lui.

Godefroid Maes exécuta quelques eaux-fortes dans le genre de celles de Corneille Schut. Le cabinet des estampes de la ville d'Anvers possède de lui un écusson d'armoiries tenu par trois figures allégoriques et une madone avec l'enfant Jésus auquel deux anges viennent offrir une corbeille de fleurs. Le catalogue imprimé de cette collection attribue cette dernière pièce à un Pierre Maes imaginaire. L'erreur provient de ce que dans la signature de cette eau-forte le *G.*, abréviation de *Godefroid*, a les allures d'un *P.*, particularité qui se remarque,

d'ailleurs, dans d'autres signatures de l'artiste. Il dessina également le modèle de la gravure qui se distribuait annuellement dans la cathédrale d'Anvers, le 18 octobre, à la fête de saint Luc, et qui fut taillée en bois par Gonzalve van Heylen.

Max. Rooses.

Van Lerijs, *Catalogue du Musée d'Anvers*. — F.-Jos. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*. — Campo-Weyerman, *Nederlandsche konst-schilders*, etc.

MAES (Guillaume), ou MASIUS, jurisconsulte, né à Leendt, près de Bois-le-Duc, le 10 mai 1588, mort à Louvain, le 5 ou le 6 janvier 1667. Après avoir fait ses humanités à Maestricht, il étudia la philosophie, puis le droit à Louvain, où il pratiqua, pendant une dizaine d'années, comme avocat. Il prit le bonnet de docteur en droit le 23 novembre 1621, et obtint, le 1er mars 1627, une chaire de droit civil, vacante par suite de la promotion de Corneille de Paep, nommé professeur de Digeste. A la mort de ce dernier, survenue l'année suivante, Maes le remplaça dans cette fonction, qu'il remplit pendant plus de trente-huit ans. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Singularium opinionum libri sex, in quibus diversæ juris materiæ, præcipue de eo, quod certo loco, de mora et usuris, de lege commissoria in pignoriis, de tacita antichresi, de novi operis initiatione, de testibus testamentariis, etc., enodantur, legesque receptæ lectioni vindicantur*. Louvain, 1629; in-4°. Idem, deuxième édition, augmentée de deux livres. Louvain, Jacq. Zegers, 1641; in-4°. — 2. *Tractatus de rei debitæ æstimatione*. Louvain, André Bouvet, 1653; in-4°.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. VIII, p. 143-146.

MAES (Henri), poète, florissait vers la fin du xve siècle, à Malines. Ayant embrassé le sacerdoce, il vivait en cette ville d'un bénéfice ecclésiastique. Il consacra ses loisirs à la poésie et conquit, paraît-il, quelque renommée par son talent. Vers 1486, Philippe le Beau ayant érigé à Malines et à Bruxelles une confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs,

Henri Maes composa à cette occasion un drame en vers flamands sur les souffrances de la mère de Dieu. Cette pièce fut représentée à Malines : le duc de Bourgogne y assista avec toute sa cour, sans se rebuter de la longueur du spectacle, qui dura cinq heures.

Emile Van Arenbergh.

Dhanis, *Opkomst en bloei van het christendom in Mechelen*, p. 272.

MAES (Jacques), juriconsulte, né à Anvers, en 1505, mort à Bruxelles, en 1569. Il était fils de Jean et de Gommaire van Merle. Homme de capacités éminentes et de grande science, il fut investi de dignités et de missions importantes. Ses qualités morales ne furent pas moins remarquables; il donna la mesure de l'indépendance de son caractère en s'opposant aux placards rigoureux publiés par Charles-Quint sur « le fait » de l'hérésie ». Cependant, le gouvernement ne l'inquiéta pas à raison de cette opposition virile. La distinction avec laquelle il s'acquitta des difficiles fonctions de syndic ou pensionnaire de la ville d'Anvers, le désigna au choix de la régente Marie qui lui confia le mandat de membre du conseil privé. Lors du transfert des Pays-Bas, le 25 octobre 1555, il fut chargé de la délicate mission de répondre, au nom de tous les Etats, au discours prononcé par l'empereur Charles-Quint. L'année suivante, il sollicita et obtint un siège de conseiller près le conseil souverain de Brabant, place qu'il occupa avec la compétence et l'autorité qui le caractérisaient. De son mariage avec Aleyde de Tassis étaient issus quatre fils qui se distinguèrent, à des titres divers. C'étaient Engelbert qui devint président du conseil privé; Charles, évêque de Gand et d'Ypres; Jean-Baptiste, conseiller au conseil de Brabant, et Philippe, greffier aux Etats de la même province.

L. Tierenteyn.

Vander Aa, *Biogr. woordenboek*. — Pontus Heuterus, *Rec. austr. lib. XIV*, c. 2. — *Epp. select.*, *Vigili ab Ayta ad diversos* : Hoeynek van Papendrecht, *Anabeta*, t. II, p. 1, p. 349. — *Epp. ad Popperum*, *ibid.*, t. I, p. 41, p. 554. — *Bor. Nedert. Hist.*, b. V, p. 224, v°. — Strada, *de Bello belg.*, 1733, t. I, p. 8 et 9. — Scheltema,

Staatk. Nederlanden, d. II. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. I, p. 335.

MAES (Jacques), ou **MASIUS**, écrivain ecclésiastique. Voir **JACQUES DE BRUGES**.

MAES (Jean), ou **MASIUS**, abbé de Parc, né à Louvain, le 26 juillet 1592, et décédé dans son abbaye, le 24 mai 1647, était fils de l'imprimeur Jean Masius. Il fit ses humanités chez les Pères Augustins de sa ville natale et étudia la philosophie à la pédagogie du Faucon. Il entra ensuite dans l'ordre de Prémontré, à l'abbaye de Parc. Après sa profession religieuse, en 1611, il fut envoyé au collège de son ordre à Louvain, afin d'y suivre les cours de théologie de l'université. De retour à son abbaye, il remplit, pendant quelque temps, les fonctions de circateur. En 1617, il prit le grade de bachelier en théologie, et fut nommé peu après par le professeur Rampen *prieur des vacances, prior vacantiarum*, tâche des plus honorables parmi ses condisciples, dont il s'acquitta pendant deux ans avec beaucoup de tact et de talent; celui qui la remplissait était chargé d'ouvrir et de diriger la discussion dans les exercices que faisaient entre eux les bacheliers qui se préparaient à recevoir la licence.

Rappelé à Parc, il y enseigna aux jeunes religieux de l'abbaye, d'abord la philosophie, du 3 décembre 1622 jusqu'au 2 avril 1624, et ensuite, pendant quelque temps, la théologie morale.

En 1625, il fut délégué par les abbés de la circairie ou province du Brabant au chapitre général des Norbertins, et y traita avec une grande habileté les affaires de l'ordre. S'étant de nouveau rendu, avec son abbé, au chapitre de 1627, il fut chargé de surveiller l'impression des nouveaux statuts, ainsi que du cérémonial ou *ordinarium* de Prémontré.

Après sa promotion au grade de licencié en théologie, qui eut lieu le 15 juin 1627, il se mit à faire des recherches dans les archives de l'abbaye, et réunit, par ordre chronologique, les principaux événements de l'histoire du monastère depuis son origine. Ce

travail, ou plutôt cette chronique, restée manuscrite et conservée jusqu'à nos jours à Parc, fut utilisée plus tard par son successeur, l'abbé Libert De Pape.

Nommé curé à Lubbeek, paroisse importante située entre Louvain et Diest, le 24 septembre 1630, il remplit ces modestes fonctions jusqu'au moment de son élévation à la dignité abbatiale. Elu au mois d'avril 1634, il n'obtint ses lettres de confirmation que le 16 avril de l'année suivante, à cause de la mort de l'archiduchesse Isabelle. A peine eut-il reçu la bénédiction abbatiale des mains de l'archevêque de Malines, assisté des abbés de Ninove et de Saint-Michel, à Anvers, que l'armée gallo-batave se jeta sur le Brabant, et, après avoir pillé et incendié la ville de Tirlemont, vint camper devant Louvain, du côté de l'abbaye de Parc. Dès que l'abbé Maes apprit que l'armée ennemie avait commencé sa marche offensive contre Louvain, il se transporta en toute hâte, avec ses religieux et tous les objets précieux possédés par le monastère, au refuge que son abbaye possédait dans la ville de Louvain. Ce ne fut que le 10 juillet qu'il put rentrer à l'abbaye avec ses chanoines. Son premier soin fut de faire réparer les dégâts causés par l'ennemi tant à l'abbaye-mère qu'au refuge de l'abbaye à Tirlemont, qui avait particulièrement souffert.

Pendant les années de calme et de tranquillité qui suivirent la défaite des troupes françaises et hollandaises, l'abbé Maes se consacra tout entier au bien-être intellectuel et matériel de son abbaye.

Pour stimuler, chez ses religieux, le zèle pour l'étude des sciences sacrées, il leur procura des professeurs distingués et fit prendre les grades en théologie par les plus capables d'entre eux.

Dès l'année 1637, il reprit les travaux de reconstruction du cloître qui avaient été commencés par son prédécesseur, l'abbé Charles Vander Linden. Les trois côtés, qui manquaient sur quatre, furent terminés par ses ordres. Il fit ensuite placer des verrières peintes, repré-

sentant des scènes de la vie de saint Norbert, dans les quarante et une fenêtres, au moyen desquelles le cloître recevait le jour du côté du préau intérieur. Ce travail, qui fut terminé en 1644, coûta la somme de 2,640 florins. Il dota aussi l'église de l'abbaye d'une nouvelle chaire à prêcher, de grandes orgues, d'un bel ostensor en argent ciselé et doré, et de riches vêtements sacerdotaux. Enfin, il fit reconstruire la chapelle du refuge que l'abbaye possédait à Louvain, dans la rue des Récollets.

Épuisé par une existence aussi mouvementée et aussi active, l'abbé Maes ne fournit pas une longue carrière; il succomba à une attaque d'apoplexie, le 24 mai 1647, n'ayant pas encore terminé la cinquante-cinquième année de son âge. Il fut inhumé dans le chœur de son église abbatiale. Le docteur Jacques Pontanus prononça son éloge funèbre, le 2 avril 1648.

Masius publica, en 1630, le commentaire de Jacques Janssonius, professeur à l'université, sur l'Évangile de saint Jean: *In Evangelium S. Joannis expositio* (Louvain, Bernardin Maes; in-8° de xvi-702 pages, plus les errata et les tables), qu'il dédia à l'abbé Jean Drusius, et qu'il fit précéder de l'*Elogium et Vita Er. D. Jacobi Janssonii, per Pr. Ioannem Masium S. Th. Lic. canonicum Norbertinum et subpriorem Parcensem*.

E.-H.-J. Heusens.

J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 688.
— F.-J. Raymaekers, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*, dans la *Revue catholique*, 1838.

MAES (Jean), peintre, né à Bruges, où il mourut en 1677. Les biographes ne fournissent aucun renseignement détaillé à son sujet. Cependant les œuvres de Maes, conservées dans les églises et les collections particulières à Bruges, sont nombreuses et ne manquent pas de mérite. Maes peignait les scènes religieuses dans le genre mis en faveur depuis Rubens, mais il est surtout remarquable par ses portraits et ses groupes de famille, dont plusieurs dénotent un talent peu commun. L'*Inventaire des objets d'art qui ornent les*

églises et les établissements publics de la Flandre occidentale (1852) donne une liste des tableaux de Maes qui se trouvent dans les églises de Bruges : trois à la cathédrale Saint-Sauveur, quatre à Notre-Dame, trois à Saint-Gilles (parmi lesquels son chef-d'œuvre : une *Sainte recevant la communion*). On signale encore au Béguinage un tableau d'autel, peint en 1653, et qui fut payé à l'artiste 6 lb. gr. Le musée de Bruges ne possède aucune œuvre de J. Maes, mais on en rencontre encore à l'église primaire d'Ostende, ainsi que dans plusieurs paroisses rurales de la Flandre occidentale.

Jean Maes était peut-être fils d'un Jean Maes, verrier, mentionné dans le registre de la corporation des peintres comme étant décédé en 1647; lui-même n'est cité dans ce document qu'à l'occasion de sa mort, en 1677. On sait toutefois qu'il eut pour élève Louis De Deyster, un des plus brillants représentants de l'école brugeoise au XVIII^e siècle.

Baron Jean Béthune.

Van le Castele, *Documents divers de la société St-Luc, à Bruges*, p. 337. — Weale, *Bruges et ses environs*, 4^e édit., p. 260. Cet auteur cite un Jean Maes (fils ?) qui aurait manié le pinceau jusque après 1720. Nous n'avons trouvé aucune autre mention de cet artiste.

MAES (*Jean-Baptiste-Louis*), peintre d'histoire et de portraits, plus connu sous le nom de Maes-Canini, qu'il prit après son mariage avec une Italienne. Il naquit à Gand, le 30 septembre 1794, et mourut à Rome, en 1854. D'abord élève de son père, il fréquenta ensuite les cours de l'Académie des beaux-arts, à Gand. Il remporta un premier prix à l'Académie de Gand, en 1816, et une médaille d'or à Malines, la même année, avec un tableau allégorique au sujet du mariage du prince d'Orange. Il remporta encore d'autres médailles aux expositions de Bruxelles, d'Auvers, de Gand et de La Haye. En 1826, il obtint du gouvernement un subside pour voyager en Italie, où il resta dix ans environ. Revenu en Belgique en 1836, il s'établit à Gand, où il eut son atelier dans l'ancien local du couvent de Sainte-Agnès, et y admit des élèves. Il retourna ensuite à Rome, s'y maria à

une Romaine du nom de Canini, et vécut dans cette ville jusqu'à sa mort. Ses principales œuvres sont : *le Bon Samaritain*, au musée d'Harlem; *la Belle Frascatane*, *le Départ de Tobie*, une *Sainte Famille*, une *Madeleine*, *la Vierge présentant l'enfant Jésus à sainte Anne*; il fit plus tard la réduction de ce dernier tableau; *la Vierge, saint Jean et l'enfant Jésus*, dont il fit don à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; *Apollon et les Muses*, au musée de Rotterdam; une *Fruitière romaine*, à Hambourg. Il avait également peint en gouache plusieurs scènes sur les arcades extérieures du chœur de la cathédrale Saint-Bavon : *l'Arche de Noë sur les eaux*, *l'Arc-en-ciel après le déluge*, *le Samaritain*, *l'Enfant prodigue*; mais ces peintures ont disparu.

Maes-Canini eut un frère, également peintre, qui restaura les armoiries des chevaliers de la Toison d'or à Saint-Bavon, détériorées par l'incendie de la cathédrale, en 1822. Ils naquirent tous deux dans une maison démolie en février 1839, située contre le Pont-Neuf, à l'enseigne du *Bateau d'or*.

Ad. Siret, dans son *Dictionnaire*, reproche à Kramm d'avoir confondu Maes-Canini avec son fils. Celui-ci, dit-il, partit pour l'Italie en 1821, et revint en 1826. D'après cela, en supposant qu'au moment de son départ, il eût eu vingt ans, Maes-Canini, son père n'aurait eu que six ans, à l'époque de sa naissance. Nous ne nous rendons pas bien compte des calculs de Siret.

Émile Varenbergh.

Piron. — *Messenger des Sciences historiques*, années 1826, 1827-28, 1829-30, 1889. — Kramm. — Kervyn (Th.), *les Églises de Gand*. — Siret, *Dict. des peintres*.

MAES (*Léon*), prédicateur. Voir **LÉON DE SAINT-LAURENT**.

MAES (*Nicolas*), évêque de Sarepta. Né à Bruges — au témoignage de Sanders et de tous les historiens qui l'ont suivi —, il fut reçu dans l'ordre des Frères mineurs et prit le grade de docteur en théologie, probablement à l'université de Paris. Au xv^e siècle,

l'évêque de Tournai, dont la juridiction s'étendait sur la plus grande partie de la Flandre, se choisissait habituellement, parmi les religieux dominicains ou franciscains, un auxiliaire ou « suffragant », qui recevait le caractère épiscopal avec le titre *in partibus* de Sarepta, et dont Bruges était la résidence. Nicolas Maes, qui était déjà investi de cette dignité en 1433, exerça fréquemment en Flandre les fonctions pontificales. Il mourut le 2 juillet 1438 et fut inhumé dans l'église des Franciscains, à Bruges, sous une épitaphe dont Sanderus reproduit le texte, en ajoutant que, de son temps, elle était déjà presque effacée.

Baron Jean Béthune.

Sanderus. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 91. — *Houd den Heerd*, 1818, p. 286.

MAES (Nicolas), peintre. Le nom de cet artiste ne se retrouve pas dans les registres de la corporation Saint-Luc, de Bruges. M^r Weale, qui a fait de nombreuses recherches sur les anciens artistes de cette ville, donne l'année 1632 pour date de sa naissance et celle de 1693 pour son décès; il cite notamment comme dus au pinceau de ce maître, deux des portraits des tuteurs de l'hôpital Saint-Jean, conservés dans la collection artistique de cette maison.

Baron Jean Béthune.

Vande Castele, *Documents de la société Saint-Luc, à Bruges*. — Weale, *Bruges et ses environs*, 4^e édit., p. 260.

MAES (Robert-Benoît), natif de Bourbourg, passa sa licence en médecine à l'université de Louvain, le 19 février 1683, et remplit les fonctions de chirurgien-major dans l'armée espagnole. S'étant fixé à Bruges, il y acquit, dit le docteur De Meyer « une brillante réputation », et fut élu par ses confrères président de la société médicale de Saint-Luc, en 1694.

En 1689, Maes éditait un « traité » fort singulier « au témoignage du même auteur, portant pour titre : *Tractael van de voortkomste ende generatie des mensch, waer in behoont wort* : 1^o dat

inghevolghe de leeringhe van CARTHESIUS het lichaem van den mensch is gelyk een orologie, door welckers dispositie de ryf nytcendighe sinnen, ende de passien aen de redelycke ziele daghelycks geschieden; 2^o dat een kindt uyt syn moeders ligchaem kan gesneden worden sonder dat de moeder ofte het kindt komt te sterren : ende oft de moeder verobligeert is, de uytmyndinghe te laeten geschieden; 3^o van de overvrugtinghe, monsters, ende hermaphroditen, ende in wat sexe zy moeten aentveerden den houcelycken staet; 4^o van de onvrughtbaerheyt ende hoe men de selve sal helpen als sy voort-komt door het knoopen van den ligula; 5^o oft men met medicamenten de onvrughtbaerheyt lichtelyck kan veroorsaeken, ende wort de contrarie met argumenten ghesustineert; 6^o van de imaginatie ende alle de wonderlycke uytwerksels, die door de selve voortkomen. Ten laesten waerom inde eerste tyden des wereldts, het leven van den mensch, was soo langduerig, en nu soo kort, mel noch veel nieuwe onderrindinghe, inde medecyne, verthoont door ROBERTUS BENEDICTUS MAES, licentiaert inde medecyne, de selve oeffenende inde stadt Brugghe. Bruxelles, Jean De Griecq, 1689; in-8o, 115 pages. (Traité de l'origine et de la génération de l'homme, où il est prouvé : 1^o que d'après la doctrine cartésienne, le corps humain est semblable à une horloge, disposée de telle manière que les cinq sens externes et les passions sont journellement réglés par l'âme raisonnable; 2^o que, l'on peut pratiquer l'opération césarienne sans déterminer la mort de l'enfant ou de la mère, et si celle-ci est tenue de la subir; 3^o des superfétations, des monstres, des hermaphrodites et dans quel sexe il faut les ranger pour le mariage; 4^o de l'impuissance et du moyen d'y remédier lorsqu'elle est déterminée par le nœud de la ligula; 5^o qu'il n'est pas aisé d'amener l'impuissance par des médicaments, avec preuves à l'appui; 6^o de l'imagination et de ses effets merveilleux; enfin pourquoi la vie humaine, si longue dans les premiers âges du monde, est si courte maintenant; avec beaucoup d'autres expériences médicales, exposées par

Robert-Benoît Maes, licencié en médecine et médecin à Bruges).

Il suffira de transcrire ce long titre de l'opuscule de Maes, pour donner une idée de ses idées fantaisistes en physiologie. Il semble que l'étude de la doctrine cartésienne et son application aux questions médicales préoccupaient particulièrement le praticien brugeois, car il écrivit encore un « Dialogue des anciens » et des modernes sur la saignée, dans lequel Descartes en démontre, par des arguments, les grands et journaliers abus, et Hippocrate en prouve la nécessité et réfute tous les arguments de « Descartes » (*Dispuyt tusschen de oude ende nieuwe schryvers over het ghebruyck van het ADER LAETEN alwaer CARTESIUS probeert met argumenten, de groote abnysen, die daegelyckx door de laetinghe roort-comen, ende HIPPOCRATES verthoont de nootsarckelyckheyt van de selve, ende wederlegt alle de argumenten van CARTESIUS. Verthoont door R.-B. MAES, licentiaert inde medecyne*). Bruges, Josse Vander Meulen, 1695; in-8°, 48 pages. On doit aussi à la plume de Maes un opuscule de piété, publié, semble-t-il, à l'occasion du centenaire de la dévotion envers la statue de la Vierge, dite du « Thuyt ». Cette image vénérée — qu'il ne faut pas confondre avec la Vierge tutélaire de la ville d'Ypres — avait reçu ce nom parce qu'elle était placée sur la clôture du chœur (*thuyt*) de l'ancienne église Sainte-Walburge à Bruges. L'opuscule, où l'auteur prend le titre de « docteur », porte pour titre : *De groote eere ende lof toegeeygent aen de H. Maegt Marie (geseyt) O. L. Vrouwe van den THUYT, met diverse geschiedenissen doen het beeldt van deze H. Maegt ten jaren 1597 devotelyck wierdt aensocht in de kerke van S. WALBURGHE, vertoont door R. MAES, docteur in de vermaerde stadt Brugghe*. Bruges, Martin de Sloovere, 1697; in-8°, 20 pages. Cet opuscule a été réimprimé en 1756 et en 1866.

R.-B. Maes avait épousé Marie Bourdeau, dont les obsèques furent solennellement célébrées en l'église Sainte-Walburge, le 14 juin 1698. Lui-même

mourut le 26 avril 1700, et fut inhumé auprès de son épouse.

Baron Jean Béthune.

Dr De Meyer, *Analectes médicaux*, t. I, p. 221; t. II, p. 441 et 280. — Le même, *Notice historique sur la Société médico-chirurgicale de Bruges*, p. 44. — Gailliard, *Inscriptions funéraires*, t. III, p. 59.

MAES (Thomas), peintre, né à Anvers, vers 1660, et reçu dans la corporation de Saint-Luc, en 1682. Il était probablement le frère cadet de Godefroid Maes dont le talent, très apprécié, et la réputation ont dû contribuer à effacer le souvenir de Thomas parmi les amateurs et les biographes. Cependant en 1708, quelques années après la mort de Godefroid, il avait acquis assez de notoriété pour être élu aux fonctions de doyen qu'avait remplies son aîné. Il décéda à Anvers en 1732.

E. Baes.

MAES (Tydeman ou Tiedeman), sculpteur brugeois, du milieu du xve siècle. Nous ne connaissons de cet artiste de talent que l'achèvement, en 1443, du tombeau de Michelle de France, première femme de Philippe le Bon, morte à Gand, en 1442. Ce tombeau, commencé par Gilles le Blackere, figura dans l'ancienne abbaye de Saint-Bavon jusqu'en 1540, époque où il fut transféré dans la crypte de la cathédrale actuelle de Saint-Bavon.

Edm. Marchal.

Kervyn de Volkaersbeke, *les Eglises de Gand*.

MAESEN (Gérard VANDER), ou MOSANUS, écrivain ecclésiastique, né aux environs de Ruremonde, mort à Lyon (?), dans la seconde moitié du xvie siècle. Il prit l'habit de dominicain en Allemagne, et passa ensuite en France, où il se fit agréger, en 1559, au couvent de Lyon, après y avoir vécu une quinzaine d'années en qualité d'étranger. C'est ce qui ressort d'un acte du chapitre tenu, dans le cours de cette année, à Troyes, en Champagne. On lui doit la publication d'une volumineuse compilation commencée par Laurent Cunidius et intitulée : *Bibliotheca homiliarum et sermonum priscorum Ecclesie*

patrum. Lyon, Junte, 1588; in-folio, 4 vol.

Paul Bergmans.

J. Quéfif et J. Echar, *Scriptores ordinis Praedicatorum* (1719-1721), t. II, p. 321. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. XII, p. 423-425.

MAESMAN (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, plus connu sous le nom de *Mosander*, était originaire de la Flandre (*Flander*), où il naquit probablement pendant le deuxième quart du XVII^e siècle. Après avoir été curé et doyen de chrétienté, il entra, en 1570, dans l'ordre des Chartreux à Cologne, à l'occasion d'un pieux pèlerinage qu'il fit dans cette ville. Après sa profession religieuse, il fut envoyé au couvent appelé Vallée-de-Josaphat, et situé près d'Olmütz, en Moravie, et mourut dans ce monastère en 1589. Il fut chargé par ses supérieurs ecclésiastiques de la publication du septième et dernier volume des vies des saints (*De probatis sanctorum historiis*), que Laurent Surius, mort le 23 mai 1578, n'avait pu terminer. Il s'acquitta de cette tâche à la satisfaction de tous. Ce volume in-folio, très estimé des savants, mais malheureusement fort rare, parut en 1581; il renferme, outre les tables générales des matières, etc., des suppléments importants, et une nouvelle édition du *Martyrologe d'Adon*.

E.-H.-J. Reusens.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 369. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 530. — Jos. Hartzheim, *Bibliotheca colonienensis*, p. 451. — Aug. Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*, p. 91-92.

MAESMANS (*Jean-Baptiste*), né à Anvers, le 10 avril 1655, entra dans l'ordre des Jésuites, le 25 septembre 1673. Il partit pour le Chili en 1683. Nous avons de lui : *Exemplar Epistolæ datæ primæ Julii* 1685; *Carthagenæ, ad Reverendum patrem præpositum domus professæ*; p. 49-54, avec traduction flamande, p. 55-61 de *Wonderbaere Reyze, door den zeer eervo. Pater Ignatius Toebast, jesuit*. Gand, s. d.; in-8°.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MAESTERTIUS (*Jacques*), jurisculte et professeur à l'université de Leyde. Il fut baptisé à Termonde, le 2 avril 1610, sous le nom de Sébastien Mesterton, fils d'Adam et d'Anne's Bruynen, et mourut à Leyde, le 5 avril 1658. Après avoir fait des études à Bruxelles, puis à l'université de Louvain, il voyagea en France et en Angleterre, berceau de sa famille paternelle. Finalement il arriva à Leyde, où il embrassa le protestantisme. Inscrit à l'université de cette ville (23 mars 1634), il y fut proclamé docteur en droit, le 24 mai suivant. Par suite de l'obtention de ce grade, les curateurs de l'université lui permirent, le 8 novembre 1635, d'enseigner publiquement le droit féodal en qualité de professeur extraordinaire. Le 24 octobre 1637, il fut nommé professeur extraordinaire pour enseigner le droit civil et, le 18 juillet 1639, professeur ordinaire en remplacement de Cunæus. Selon Elbertus, Maestertius serait arrivé à Leyde n'ayant pour toute fortune que son épée et son *corpus juris*. Il y aurait séduit la fille d'un des bourgmestres; mais il paraît que ces faits sont inexacts. Ses publications sont : 1. *Dissertatio de artificio juridice disputandi*. Leyde, 1636. — 2. *Tractatus de Senatus consulto Velleiano*. Ibid., 1630. — 3. *Tractatus de emptione et venditione*. Ibid., 1630. — 4. *Sedes materiæ illustriæ, ex libris universi juris selectarum*. Ibid., 1636, cum augmento. Ibid., 1664. — 5. *Dissertatio de imminuendo labore studii juridici*. Ibid., 1639. — 6. *Tractatus de lege commissoria in piguoribus : de compensationibus at de secundis nuptiis*. Ibid., 1639. — 7. *De justitia Romanorum legum libri II*. Ibid., 1634 et 1647; — 8. *De vi ac potestate, quam juris gentium conventiones ad obligandum habent, jure populi Romani*. Ibid., 1640. — 9. *Beschryving van stadt en landt van Dendermonde in costuymen*. Ibid., 1634. Ce dernier ouvrage, qui est en grande partie la reproduction du livre de Lindanus, lui sert de supplément. Maestertius avait aussi promis un travail sur le droit féodal, dont il avait fait une

étude approfondie selon Kock. Quelques-unes de ses opinions concernant le droit romain furent l'objet d'une critique sévère, à laquelle prit part Regnerus ab Oostringa (Cyprianus) dans un écrit intitulé : *Duplicatio adversus defensam opinionem Jacobi Maestertii, J. O. de vi ac potestate, quam juris gentium conventiones ad obligandum habent jure populi Romani*. Leyde, 1640. Burman, Van Ryckershoeck, Leyser, Struvius et Dresch s'accordent pour considérer les travaux de Maestertius comme étant de peu de valeur.

Ch. Piot

Anhus Apronius a Villafranca (Adam Elbertus), *Reisbeschreibung durch Teutschland, Holland, Englant, etc.* — Sax, *Onomasticon literarium*. — Valere André, *Bibliotheca belgica*. — Struvius, *Bibliotheca juris*. — Poppens, *Bibliotheca belgica*. — Siegenbeek, *Geschiedenis der Leidsche hoogeschool*. — Album studiosorum *Academii Lugduno Batav.* — Kock, *Vaderlandsch woordenboek*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Wytman, *Notice sur la ville de Termonde*.

MAESTRICHT (Barthélemy DE), théologien. Voir BARTHÉLEMY.

MAETENS (Augustin-Joseph), historien, fils de Thomas et d'Honorine-Catherine Laveine, naquit à Enghien, le 2 octobre 1715, et y décéda le 11 janvier 1751. Il appartenait à une des familles les plus notables de la ville. Il suivit les cours d'humanités au collège des Augustins et fut ensuite ordonné prêtre. De retour dans sa ville natale, il y fut pourvu du bénéfice ecclésiastique de prémissaire et de vice-pasteur. Dans les loisirs que lui laissait l'exercice de ses fonctions, il écrivit une notice sur les institutions de la ville d'Enghien. Ce travail, d'un grand intérêt, est un exposé très exact des origines et des développements des institutions civiles, militaires, religieuses et industrielles qui existaient de son temps à Enghien; resté inédit jusqu'ici, il mériterait d'être publié. Des copies en sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles et à la bibliothèque du Cercle archéologique d'Enghien.

Ernest Matthieu.

Etat civil d'Enghien, aux archives communales de cette ville. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*.

MAFFEUS (Pierre), dominicain. Voir MALPEUS (Pierre).

MAFLIX (Baudouin DE), écrivain ecclésiastique. Voir BAUDOUIN DE MAFLIX.

* **MAGALHAENS** (Pierre DE), ou plutôt PEDRO MAGALHANES DE GANDAVO, historien et voyageur, né à Braga, en Portugal, vers 1540. Son père était Gantois, d'après Barbosa, dans sa *Bibliotheca Lusitana*, t. III. Cette assertion et le nom de Magalhanes nous permettent de le considérer comme un membre de la famille gantoise des Sermagelein, qui fournit des magistrats à la cité, disparut d'ici au XVII^e siècle; Sanderus le cite parmi les nobles familles de Gand. Elle portait d'or à trois lions de sable, 2. 1. Pierre passa quelques années au Brésil. Son voyage eut lieu, selon toute probabilité, vers 1572, époque où le roi Sébastien divisa ce pays en deux gouvernements. Il revint ensuite dans son pays natal, et s'établit dans la province d'Entre-Douro et Minho, où il se maria et ouvrit une école qu'il dirigea jusqu'à la fin de sa vie. Il composa pour elle un ouvrage contenant les *Règles qui enseignent à écrire correctement la langue portugaise*. Cet ouvrage, publié à Lisbonne, en 1574, fut réimprimé en 1590 et en 1592. Son principal ouvrage est une histoire du Brésil, en portugais, imprimée à Lisbonne, en 1576, chez Gonzalve, sous le titre de : *Historia da provincia Santa Cruz a qui vulgarmente chamamos Brazil*. Ce volume est tellement rare qu'on en connaît à peine trois ou quatre exemplaires, et que jusqu'à une époque récente, nul bibliographe n'en faisait mention; il est orné d'une gravure représentant un monstre marin. Il fut traduit en français et publié par H. Ternaux-Compans, parmi la collection des voyages et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique (Paris, 1837, chez Arthur Bertrand). Mr Gachard en a vu un manuscrit à l'Escurial.

Magalhanes passe pour un des écrivains qui manièrent le mieux la langue

portugaise, ainsi que l'attestent des vers du Camoëns en tête de l'ouvrage. Il dédia son livre à don Léonis Pereira, ancien gouverneur de Malaga, et de plusieurs parties de l'Inde méridionale, et y traite aussi bien de l'histoire naturelle, de la situation économique, des avantages commerciaux du Brésil que de l'histoire proprement dite; il engage ceux qui vivent misérablement en Lusitanie à chercher un meilleur sort au Brésil.

Il est probable que le navigateur Magalhães, dont les Français ont fait Magellan, appartenait également à une branche de la famille Sérinageleïn, de même que don Rodrigo da Fonseca Magalhães, né à Coïmbre, en 1787, et qui fut ministre de l'intérieur en Portugal en 1835 et 1839.

Émile Varenbergh.

Messenger des sciences historiques de Belgique, 1844. — *Biographie générale de Dulaet*. — *Dict. de la conversation* (Bruxelles, Wahlen). — Pirelo, *Bibl. orientalis et occidentalis*. — *Bibl. greviliana*. — *Dict. de l'Acad. portugaise* (table des auteurs). — Barbosa Machado, *Bibl. Lusitana*, t. III.

MAGDALENET (*Jacobs*), MAGDALENUS ou MAGDALIUS. Voir JACOBUS MAGDALIUS.

MAGGHIELS (*Jean*), compositeur de la seconde moitié du XVII^e siècle. Il n'est guère connu que par une seule publication : *Chansons à quatre, cinq et six voix*. Douai, 1600.

Alphonse Goovaerts.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. V, p. 390. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 289.

MAGHE (*Englebert*), abbé de Bonne-Espérance et historien, né à Familleureux, le 1^{er} avril 1636, mort le 29 octobre 1708. Il était fils d'Etienne et de Jeanne Guillot et fut tenu sur les fonts baptismaux par Englebert de Grisse, seigneur de Marche lez-Ecaussines, et Marguerite-Jeanne de Montmorency, dame de la Buissière et de Familleureux. Ses nobles protecteurs lui facilitèrent les moyens d'étudier, et, en 1653, Englebert était admis comme religieux à l'abbaye de Bonne-Espérance. Il fut,

après avoir terminé son noviciat, désigné pour enseigner la philosophie et la théologie dans ce monastère. A la mort de l'abbé Augustin de Felleries (voir ce nom), Maghe fut choisi par le roi de France Louis XIV, le 7 juin 1671, pour le remplacer; il fut installé le 2 juillet et reçut, le 8 juillet suivant, dans l'église de Saint-Jean *in vineis*, à Soissons, la consécration abbatiale des mains de l'évêque de cette ville. Il adopta comme devise : *Fortia suaviter*. L'administration de l'abbé de Felleries avait été marquée par des dépenses excessives et de fortes impositions de guerre. La tâche de son successeur était lourde. Maghe eut d'abord à remédier à une situation onéreuse et s'efforça de satisfaire les créanciers du monastère; les dettes s'élevaient à son entrée en fonctions à 507,931 livres 9 sous 8 deniers. D'autres difficultés lui furent suscitées au milieu de ses embarras financiers. Un sieur Delhour contesta à Bonne-Espérance la propriété de la baronnie de Chaumont qu'elle possédait depuis des siècles. Il fallut recourir aux titres anciens. Maghe n'hésita pas à entreprendre de classer et de copier tous les actes conservés dans les archives de la communauté. Ce travail, qui lui permit d'obtenir gain de cause dans le procès contre Delhour, forme un vaste recueil de dix-huit gros volumes in-folio. Il contient : t. I à III, actes relatifs à la fondation et à la dotation du monastère à Vellereille et dans les environs; t. IV, propriétés d'Anderlues; t. V à VII, baronnie de Chaumont; t. VIII, Courcelles et Morlanwelz; t. IX, Souvret; t. X, Sombreffe; t. XI, Familleureux, Seneffe et Nivelles; t. XII, Binche, Houdeng et Merbes-le-Château; t. XIII, Erquelines, Boussoit et Bois-d'Haine; t. XIV, les Estinnes et Bray; t. XV, Gennetines, Obaix, Torembaix et Gouy; t. XVI, vente des biens de Morteng et de Semmeries; t. XVII, titres de l'échange des possessions de Daigny contre Hamme et Sainte-Genève, en 1681; ce tome est orné des armoiries de l'abbaye et de l'abbé Maghe; t. XVIII, biens de Thieusies et Feluy. Tous les actes transcrits dans ce volumineux car-

tulaire (actuellement déposé à la bibliothèque du Séminaire de Bonne-Espérance), ont été authentiqués par un notaire, de manière à permettre de suppléer à la perte des originaux.

La recherche et la mise en ordre de tous ces documents fournirent à Maghe des éléments historiques d'une valeur indiscutable pour la rédaction d'une chronique de son monastère. C'est ce qu'il déclare lui-même dans la préface de son ouvrage, datée du 1^{er} novembre 1704; « ces recherches lui firent trouver des particularités curieuses et utiles qu'il vous seroit agréable de connaître. J'écris donc cette histoire pour vous dire quels furent vos ancêtres, vos fondateurs, vos bienfaiteurs, et les abbés auxquels vous devez de la reconnaissance. Elle vous dira aussi les commencements et les progrès de ce monastère, ses jours de pauvreté et ses jours de prospérité ». Pour éditer son livre, Maghe ne trouva rien de plus pratique que d'établir une imprimerie dans l'abbaye même. L'ouvrage parut en 1704, sous le titre : *Chronicon Beatæ Mariæ Virginis Bonæ Spei, per R. D. F. Engelbertum Maghe, abbatem*. Cette chronique forme un volume in-4^o de 628 pages, plus une page d'errata et trois de liminaires. L'auteur y a inséré une multitude de diplômes et un catalogue très curieux de la bibliothèque monastique, au XII^e siècle. Il fait preuve de beaucoup d'érudition, mais il écrit dans un latin peu littéraire. Sa publication s'arrêtait à la mort de son prédécesseur, l'abbé de Fellerieus. Mais à l'instigation de plusieurs religieux, il écrivit le récit de ce qui s'était passé sous sa prélature et le fit imprimer en 1708, à l'usage des seuls chanoines de Bonne-Espérance, sous le titre : *Proseccio chronici ecclesiæ B. Mariæ Virginis Bonæ Spei ordinis Præmonstratensis, per R. D. F. Engelbertum Maghe, quadragesimum secundum abbatem. Solis Bonæ Spei canonicis. Bonæ Spei, Sacræ Majestis Catholicæ permissu. MDCCVIII*. C'est une autobiographie dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, malheureusement incomplet. Les pages qui restent contiennent les docu-

ments relatifs à l'élection de Maghe et l'état détaillé des dettes du monastère en 1671; l'auteur établit que son prédécesseur n'a pu les justifier par le malheur du temps, mais qu'elles sont imputables à son défaut d'économie. La partie où l'auteur justifie son administration manque entièrement et nous prive de détails intéressants.

La chronique, qui n'a pas été mise dans le commerce, est toujours restée d'une grande rareté. L'abbé en avait fait présent à un petit nombre d'amis; mais, après sa mort, les religieux supprimèrent tout ce qui restait de l'édition, ainsi que le supplément, et cherchèrent à faire rentrer le peu d'exemplaires distribués. L'imprimerie monastique cessa dès lors de fonctionner.

Maghe gouverna avec sagesse son monastère dont il parvint à rétablir les finances. Il acquit une grande considération et fut nommé visiteur des curies de Flandre et de Florefe. Sa sollicitude pour la diffusion de l'enseignement s'étendait au dehors de son abbaye. Le collège de Binche se trouvait, en 1702, dans un état pitoyable par suite de l'absence de maîtres. « La jeunesse pendeletoit et vagabondoit, faute d'enseignement », comme le constatait avec peine le magistrat de cette ville. Maghe offrit de fournir « trois religieux capables et idoines pour pleinement satisfaire à l'instruction et à la politesse de la jeunesse, sans aucune charge pour la ville ». Les jurés et les proviseurs de ce collège acceptèrent son offre avec empressement et reconnaissance, le 29 juin 1702. Pendant la vie de Maghe, ces religieux dirigèrent cet établissement scolaire avec succès, mais à peine cet abbé eut-il fermé les yeux que, dès le 3 septembre 1709, l'abbaye renonçait à donner l'enseignement. Il semble que son successeur ait voulu détruire toutes ses entreprises.

Ernest Mathieu.

Declèves, Notre-Dame de Bonne-Espérance. Bruxelles, 1869. — Lejeune, Notice sur le village de Famillecureux. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV et t. XXIII. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 1860-1861, p. 21-22. — Archives communales de Binche.

MAGNÉE (*François*), calligraphe, né à Mons, le 8 octobre 1798, décédé à Bruxelles, le 8 mai 1865. Il a porté le dessin à la plume à une perfection étonnante. Il obtint, en 1824, une médaille de vermeil à l'exposition de Tournai, pour un dessin représentant *Bélisaire*; en 1825, une médaille d'argent à l'exposition des beaux-arts d'Harlem, pour un portrait de Guillaume Ier; en la même année, une médaille de vermeil à l'exposition de Valenciennes, pour trois compositions : *Marie Stuart*, *la Tendresse maternelle* et un paysage. A la même époque, il exposa dans une salle de l'hôtel de ville de Mons *le Couronnement de Charles X* et *le Triomphe d'Espagne*. Nommé, en 1828, premier calligraphe du roi des Pays-Bas, et, en 1834, premier calligraphe du roi des Belges, sa renommée fut si grande que les éditions successives de ses exemples de calligraphie étaient rapidement épuisées. Notre artiste obtint des récompenses aux expositions de Bruxelles (1847), de Paris (1855) et de Londres (1851 et 1862). La plupart de ses dessins ont été gravés. Citons notamment les portraits de Léopold Ier et de la Reine des Belges. On conserve à la bibliothèque publique de Mons les œuvres les plus remarquables de Magnée.

Léop. Devillers.

MAGOTEAU (*Jean*), professeur et poète dramatique, né à Habay (Luxembourg) en 1673, mort à Namur le 24 octobre 1746. Il entra au noviciat de l'ordre des Jésuites en 1695, et enseigna la poésie et la rhétorique à Luxembourg de 1709 à 1714.

Nous avons de lui les pièces dramatiques suivantes : 1. *Adonias*, représenté à Luxembourg le 8 février 1709. — 2. *A Messieurs les Bourgeois...*, 1710. — 3. *Regulus*, 3 septembre 1710. — 4. *Daphnis*, en 1711. — 5. *Salomon....* 22 février 1713. — 6. *David...*, 3 septembre 1714.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MAHAUDEN (*Raymond*), littérateur, né à Enghien le 4 décembre 1812, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 10 juillet 1842. On a de lui : *une Comédie* en 1837, comédie en un acte, représentée à Bruxelles, au théâtre de la Monnaie, le 5 avril 1838 (Brux., Lelong, 1838; in-18); *les Demoiselles de Saint-Cyr*, comédie-vaudeville en deux actes (Bruxelles, Lelong, 1844; in-18); *les Hommes et les Choses*, poème composé à propos de la destitution du baron de Stassart; enfin un grand opéra intitulé : *Marie de Brabant*, mis en musique par Ch. Haussens et qui fut représenté également au théâtre de la Monnaie. Les journaux de la capitale donnèrent des comptes rendus favorables de ces compositions dramatiques; elles sont devenues presque introuvables. Mahauden ne manquait pas de talent, et nul doute qu'il aurait acquis une légitime renommée littéraire, si une mort prématurée ne l'avait enlevé à trente ans. Mahauden collabora à plusieurs journaux et revues, notamment à *la Belgique littéraire et industrielle*.

Ernest Matthieu.

Van Hollebeke, *Morceaux choisis de poètes belges*, p. 547. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 738. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 570.

MAHAUT, comtesse d'Artois et de Bourgogne, était fille de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenay. Elle épousa en 1285 Othon IV, comte de Bourgogne, dont elle eut quatre enfants : Jeanne qui épousa en 1307 Philippe de Valois; Blanche, mariée l'année suivante à Charles de Valois, comte de la Marche; Robert, mort à l'âge de dix-huit ans en 1317, et Jean qui ne vécut quelques semaines. En 1302, à la mort de son père tué à la bataille de Courtrai, Mahaut devint comtesse d'Artois et un an après (1308) au décès de son mari, elle prit le titre de comtesse de Bourgogne. Mahaut fut donc une des plus puissantes princesses féodales du commencement du XIV^e siècle. On s'explique par là les brillants mariages de ses filles qui épousèrent toutes deux des fils de Philippe le Bel. Du reste, ces mariages ne furent pas heureux.

Accusées d'adultère, les deux princesses furent jetées en prison, et si l'innocence de Jeanne ne tarda pas à être reconnue, Blanche déclarée coupable, dut se retirer à l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut en 1326.

La plus grande partie de la vie de Mahaut fut occupée par les procès passionnés qu'elle eut à soutenir contre son neveu Robert, comte de Beaumont, qui en 1302, en 1309 et en 1318 revendiqua le comté d'Artois comme représentant de son père Philippe, mort en 1298. Ces procès, restés célèbres dans l'histoire de France au *xiv^e* siècle, jettent un triste jour sur l'état moral de la haute noblesse de l'époque. Les adversaires recoururent l'un contre l'autre aux accusations les plus atroces, s'accusèrent de magie et de sorcellerie. Robert ne craignit même pas de faire fabriquer des faux à l'appui de ses revendications. D'ailleurs, ses efforts restèrent vains. Chaque fois il fut débouté de ses prétentions.

Mahaut mourut en 1329. Elle semble avoir été une princesse intelligente et énergique et avoir gouverné ses pays avec prudence et fermeté. On a conservé les comptes de son hôtel, dont M^r J.-M. Richard a tiré un tableau intéressant et instructif de la vie d'une princesse féodale au commencement du *xiv^e* siècle.

H. Pirenne.

J. M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne 1302-1329*. Paris, 1887. — Kervyn de Lettenhove, *Le procès de Robert d'Artois (Bulletin Académ., 2^e série, t. X, XI)*.

MAHIEU DE DIESTVELT (*Florent-Joseph DE*), général-major, né à Ath, le 29 mars 1778, décédé à Ixelles, le 16 août 1853. Appartenant à une ancienne famille noble du Hainaut, de Mahieu fut admis comme cadet, le 20 mai 1793, au corps de chasseurs Leloup, et fit, au service de l'Autriche, les campagnes du Rhin, en 1793 et 1794, et de l'armée d'Italie de 1795 à 1800. Plusieurs fois blessé de coups de feu et de coups de sabre, entre autres près de Louvain lors de la retraite des Autrichiens, il se distingua tout particulièrement dans le combat du col de Scharl (avril 1799), sous les ordres du

général Haddick. Lors du licenciement du corps de chasseurs Leloup, le 1^{er} octobre 1802, il reçut la médaille d'or de Marie-Thérèse et revint dans son pays. La Belgique était alors sous la domination française. De Mahieu fut nommé, le 29 mai 1808 capitaine, dans la cohorte de l'Escaut. Chargé intérimairement du commandement de la place de Breskens, il reçut, le 27 septembre 1809, dans l'île de Cadzand un coup de feu, sous l'œil droit. Le corps dont il faisait partie ayant été licencié le 21 janvier 1813, de Mahieu fut nommé successivement capitaine au 37^e régiment d'infanterie légère (28 mars 1813), puis au 85^e de ligne (28 octobre), et enfin chef de bataillon deux mois après (27 décembre 1813). C'est en cette qualité qu'il fit campagne en 1813 et 1814 à l'armée du Rhin. Démissionné sur sa demande, le 20 janvier 1815, il entra le 25 mars dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant-colonel, et fut désigné pour commander le 37^e bataillon de milice. Mis en disponibilité le 1^{er} juin 1819, il fut rappelé à l'activité deux ans après et commanda successivement la place de Naerden (18 décembre 1821) et la place d'Ypres (12 avril 1823), où il fut nommé colonel (16 avril 1829). Passé au service de Belgique le 9 octobre 1830, il fut nommé général-major commandant militaire de la Flandre occidentale, puis, le 18 août 1831, de la Flandre orientale. Mis en disponibilité le 28 mai 1832, il fut pensionné le 14 avril 1834. Le roi le nomma chevalier de l'ordre de Léopold par arrêté du 16 juin 1836. Il portait les armes : *Ecartelé, au premier et quatrième d'or à trois merlettes de sable; au deuxième et troisième de sable, à trois maillets d'argent; sur le tout, d'argent à trois roses de cinq feuilles de gueules.*

P. Henrard.

Extrait de la matricule. — Guillaume, *Hist. des régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche*. — F.-J. Delcourt, *Généalogie de la famille de Mahieu*.

MAHIEU (*Jean DE*), ou *Makusius*, écrivain ecclésiastique, naquit au commencement du *xv^e* siècle, à Audenarde,

de Pierre-Jacques de Mahieu et de Livine van Santvoort. Il fit ses études à l'université de Louvain, où, en 1524, il fut **primus** de la faculté des arts. Il prit ensuite l'habit religieux chez les Frères mineurs, fut gardien et lecteur de l'Écriture sainte à Anvers et à Louvain. Il dirigeait le couvent de son ordre à Bruxelles, lorsqu'il fut délégué, en 1551, avec sept autres docteurs des Pays-Bas au concile de Trente. A son retour, en 1561, il fut promu à l'évêché de Deventer, dans l'Overyssel; mais l'opposition des habitants, qui s'étaient ralliés à la Réforme, l'empêcha de prendre possession de son siège. Bien qu'il n'ait pas été consacré, il assista néanmoins, en 1565, au synode provincial d'Utrecht. Accablé d'infirmités, il se retira, en 1570, dans un îlot de l'Escaut, non loin de sa ville natale. Lors du sac de cette place, deux ans après, il fut surpris dans son refuge, maltraité et laissé pour mort par la soldatesque gueuse. Contrairement à ce qu'avance son épitaphe, inscrite sur sa tombe au couvent de son ordre à Audenarde, il survécut à ses blessures. Il ne mourut, selon Foppens, que cinq ans plus tard, le 10 mai 1577. On a de lui, outre un abrégé des *Commentaires sur les Psaumes* de Fr. Titelmans, les ouvrages suivants : 1. *Homilia LIV D. Joannes Chrysostomi in xxv priora capita Matthæi purgavit a facibus Arianorum*, F. Joannes Mahusius. Anvers, Jean Steelsius, 1537. — 2. *Epitome Annotationum in Novum Testamentum ex quinta et ultima Des. Erasmi Roterodami editione*. Anvers, J. Steelsius, 1538; in-12. — 3. *S. Bonaventuræ Seraphici doctoris in Lucam Enarratio*. Anvers, 1539. — 4. *Sententia Joh. Mahusii, Aldenardensis, ord. S. Francisci de observantia, ad quosdam articulos de Sacramento penitentia*, dans Le Plat, *Monumentorum ad historiam concilii Trideit.*, potissimum spectantium ampliss. collect., IV, 303. Il laissa encore d'autres œuvres manuscrites, dans son couvent à Anvers. La bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède de lui deux volumes in-4^o de sermons flamands manuscrits. Ces deux recueils datent de 1566 et de 1568; ils

sont inscrits dans le catalogue de la Bibliothèque sous les nos 4297 et 4298.

Émile Van Arenbergh.

Serv. Dirks, *Hist. litt. et bibliogr. des Frères mineurs*, p. 68. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 683. — Lenneken, *Promot. in artibus ab erectione Univ. Lovan.* ms. de l'Univ. de Louvain, à l'année 1524. — De Ram, *Mém. sur la part que le clergé de Belg. et special. les doct. de l'Univ. de Louv. ont prise au Concile de Trente*, p. 30. — Van Heussen, *Hist. episc. Jurd. Belgii; hist. episc. Darentriensis*, p. 19. — Ravensius, *Spec. heret. erudit.*, p. 238.

MAHIEU (*Nicolas-Joseph*), militaire, né à Mons et baptisé en l'église Saint-Nicolas-en-Havré, le 2 décembre 1777, était fils d'Alexis et de Catherine-Joseph La Hure. Entré au service de France, Nicolas Mahieu parvint rapidement au grade de sous-lieutenant. En l'an VII, il faisait partie de l'armée d'Italie et se trouvait sous les ordres de son oncle, le brave chef de brigade La Hure, qui devint lieutenant général (voir t. XI, col. 49). Le 29 prairial an VII (17 juin 1799), il fut blessé en combattant dans les rangs opposés à l'armée de Souvarow. Mahieu passa depuis dans la garde impériale, devint chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur. Ce brave fut tué au combat d'Heilsberg, dans la campagne de 1807 (10 juin).

Léop. Devillers.

Archives du nord de la France et du midi de la Belgique : *Les hommes et les choses*.

MAHIEU DE GAND, trouvère du XIII^e siècle. Voir MATHIEU.

MAHU (*Etienne*), célèbre compositeur de musique, né vers la fin du XVI^e siècle, mort, selon toute apparence, en Allemagne. Il passe pour l'un des fondateurs de l'ancienne école d'outre-Rhin, sans que l'on soit parvenu à ramener son origine à la souche germanique. On essaye maintenant de le rattacher à la race flamande, en se fondant sur certaines probabilités admissibles jusqu'à démonstration contraire. Charles-Quint, admirateur du génie musical néerlandais, installa, partout où il parvint à établir une alliance de famille, des chantres et des instrumentistes venant des bords de l'Escaut et de la Meuse. Pendant son

séjour assez prolongé à Audenarde, en 1521, il y vit défiler l'élite de ces artistes, au nombre desquels il aura pu remarquer particulièrement Etienne Mahu, dont le nom de famille remémore une série de membres qui s'illustrèrent dans la peinture, la littérature, etc. Le musicien, sensément engagé par l'impérial dilettante, aura pu faire, dès lors, partie d'un convoi de chantres recrutés aux Pays-Bas et expédiés à Vienne, pour y être attachés à la chapelle de Ferdinand Ier, définitivement installé alors sur le trône, et qui, depuis, se plut à proclamer le mérite exceptionnel de ses compatriotes. Ces inductions sont longuement exposées dans un article que le *Guide musical de Bruxelles* a publié (nos 10 et 11 juillet 1892).

On place généralement la période artistique de Mahu vers 1520. Cette période, d'après Herman Finck, devrait être reculée de quelques années. Or, l'auteur de la *Practica musica* ayant vécu au milieu du XVII^e siècle, son information n'offre qu'une valeur secondaire. Les premières compositions de Mahu virent seulement le jour en 1536 ! Son existence se résume jusqu'ici dans ses fonctions de chanteur impérial et dans ses œuvres peu nombreuses. L'emploi modeste qu'il remplissait à la cour de Ferdinand Ier n'implique nullement un degré d'infériorité de talent. L'institution, protégée par Charles-Quint, comme toutes celles formées par lui à l'usage de sa proche famille, était composée de l'élite des maîtres. Il y en eut, dans le nombre, qui, avant leur déplacement, avaient la direction suprême dans une cathédrale néerlandaise. Etienne Mahu ne se trouve pas mentionné dans la notice de von Koechel offrant la nomenclature du personnel de la chapelle viennoise, laquelle, il est vrai, ne commence qu'en 1543. L'artiste passa-t-il à d'autres fonctions plus lucratives ? Son nom est absent aussi de la série de compositions de la collection Joannelli vouées à la glorification posthume de Ferdinand Ier (1564). L'idée qui se présente tout d'abord, est qu'il avait cessé de vivre alors, et elle n'est point dépourvue d'une certaine

apparence de vérité. Mais voici une considération bien inattendue à faire valoir, tant pour cette omission que pour la précédente. Etienne Mahu, renonçant, de gré ou de force, à sa position viennoise, prêta son appui moral et artistique à la Réforme. Il fournit notamment un motet au recueil de Georges Rhau, édité à Wittenberg, en 1538, avec une préface de Martin Luther. Il livra encore cinq pièces de chant à la grande collection du même éditeur contenant des compositions destinées aux écoles réformistes et parue en 1544. Où se trouvait-il alors ? Un voile mystérieux plane provisoirement sur cette phase de son existence.

Les écrivains spéciaux sont unanimes à vanter hautement ses œuvres religieuses, avec cette réserve, faite par quelques-uns d'entre eux, qu'elles appartiennent, les premières en date du moins, à un style quelque peu démodé, critique à laquelle les plus grands maîtres qui ont fondé notre illustre école, n'ont pu échapper. Son séjour au delà du Rhin lui permit d'exercer son talent dans l'assimilation artistique des chansons et ballades si pittoresques de ces contrées, et il y apporta, dit-on, la quintessence de son génie. L'appréciation autoritaire d'Ambros doit être consultée avant tout : « Mahu », estime-t-il, « est un maître d'une valeur et d'une importance qui permettent de l'élever au rang des meilleurs compositeurs de son temps. Son œuvre capitale, une création de premier ordre, se trouve dans le *Thesaurus* de Joannelli : *Lamentationes Jeremiae*, à quatre voix ». Puis, ratifiant le jugement de Fétis, il assigne un mérite supérieur à un motet à cinq voix « où perce la haute et magistrale technique des compositions néerlandaises ». Enfin, des éloges sans restriction sont voués, par l'historien german, aux *Lieder* de Mahu, « où brille la coloration des ballades et romances allemandes ».

Pour la nomenclature des recueils renfermant des œuvres de Mahu, une simple désignation suffira, je pense, car les descriptions complètes ne sont de

mise que dans le cas d'une collaboration efficace. D'abord les imprimés, avec les timbres des morceaux dus à Mahu :

Schöne auszerlesne Lieder des hoch berümpften Henrici Sinckhem, et autres chansons nouvelles pour voix et instruments. Nuremberg, Jérôme Formschneider, 1536. « Es ging wolgezogner Knecht », à quatre voix. — *Fünff und sechzig teütscher Lieder*. Strasbourg, Pierre Schoeffier et Mathieu Apiarum, 1536. « Es wolt ein alt mann anf die Bullschafftgan », à cinq voix. — *Symphoniæ jucundæ atque adeo breves quatuor vocum*, recueil de divers auteurs. Wittenberg, George Rhau, 1538. « Accessit ad pedes Jesu », à quatre voix. — *Modulationes aliquot, quatuor vocum*. Nuremberg, Johan Petreius, 1538. « Da pacem, Domine ». — *Ein Aufzug guter alter und neuer Teutsche Liedlein einer rechten Teutschen Art*, avec parties instrumentales. Nuremberg, Johan Petreius, 1539. « Wes edel ist dieser frist », à quatre voix. — *Selectissimæ necnon familiarissimæ cantiones ultra centum*. Augsbourg, Melchior Kriesstein, 1540. « Ecce Maria », à cinq voix. — *Selectissimarum mutetarum partim quinque partim quatuor vocum, tomus primus, Georgio Forstero selectore*. Nuremberg, Joannes Petreius, 1540. « Domine, libera animam », à cinq voix. — *Neue deutsche geistliche Gesänge CXXIII*. Wittenberg, Georges Rhau, 1544. « Christus ist erständer » ; « Eine feste Burg ist unser Gott » ; « Herr Gott erhör mein Stim und Klag » ; « Wir glauben all an einen Gott » ; « Von edler Art auch rein und zart », toutes à cinq voix. — *Hundert und fünfzehnen guter newer Liedlein*. Nuremberg, Jean Otthon, 1544. « Loft Gott in Christen allen » ; « O Herre Gott leg nade mich », à cinq voix ; « Vatter unser der du », à quatre voix. — *Der dritte teyl schöner teutscher Liedlein*, avec parties instrumentales. Nuremberg, Jean vom Berg et Ulrich Neuber, 1549. Collection poursuivie en 1552, 1556 et 1563. « Ich armes kintlein kleine heut solig », à quatre voix. — *Thesaurus musicus*, recueil de motets, t. I. Nuremberg, Jean Montanus et Ulricus

Neuberus, 1564. « Da pacem, Domine », à huit voix. — *Novus Thesaurus musicus*, collection de motets formée par les soins de Pierre Joannelli, de Bergame. Venise, Antoine Gardane, 1568. « Lamentationes Hieronime. Feria quinta lectio, 1-3 » ; « Feria sexta, 1-3 » ; « Sabbato sancto lectio, 1-3 », à six voix.

Au nombre des compositions manuscrites de Mahu, citons les suivantes :

Recueil d'hymnes, de motets et de Noël's dus à divers auteurs (1567). « Ecce Maria genuit salvatorem », à cinq voix. Breslau. — Recueil d'hymnes, de motets et de chansons de divers auteurs (XVII^e siècle). « Da pacem, Domine », à huit voix. Breslau. — Deux « Magnificat », à quatre voix ; un « Da pacem, Domine », à huit voix, et une autre composition insuffisamment désignée. Munich. — La *Musica sacra* de Commers renferme un des « Magnificat » susdits. On trouve encore des œuvres de Mahu dans la *Geschichte der Musik* de Forkel, la *Musica sacra* de Proske, etc.

Edmond Vander Straeten.

Les sources citées. Notes particulières.

MAHUE (Corneille), peintre de natures mortes et d'accessoires, né à Anvers en 1613, mort dans la même ville, le 15 novembre 1689. Admis à la maîtrise, sans indication d'apprentissage, en 1638, Corneille n'avait pas attendu son émancipation pour s'engager dans les liens conjugaux. Dès l'âge de vingt ans, il était devenu l'époux de la fille du peintre Wolfvoet, un élève de Rubens, chez lequel s'était peut-être formé notre artiste. Le genre adopté par Mahue a longtemps fait confondre ses œuvres avec celles de l'école hollandaise. On peut à très juste titre le ranger parmi les bons représentants de l'art national. Ses productions, d'ailleurs peu communes, ont peut-être été démarquées au profit d'artistes plus notoires. Elles représentent indistinctement des tables servies ou, pour parler plus justement, desservies, car les cruches renversées y apparaissent à côté des reliefs de festins, à la manière de Heda et de Pieter Claesz. Les musées de Gand, de Prague, de

Berlin, la belle collection Dahl, à Dusseldorf, font avantagement connaître Corneille Mahue. Le tableau de Berlin est daté de 1648. Veuf en 1653, Mahue convoitait, la même année, en secondes noces pour contracter, en 1661, une troisième union. Il mourut le 15 novembre 1689, laissant plusieurs enfants. De ses cinq fils, deux furent peintres à leur tour : Corneille, élève en 1669-1671 de Jean-Baptiste Couquel et dont aucune œuvre ne nous est connue; Victor, franc-maître en 1689-1690, mort en 1700. De celui-ci le musée de Berne possède deux tableaux signés, absolument inspirés de Teniers.

Henri Hymans.

F. J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Rombouts et Van Lerijs, *les Liggenen de la gilde de Saint-Luc d'Anvers*. — Notes personnelles.

MAHUE (*Guillaume*), peintre bruxellois du XVII^e siècle, est cité par divers biographes comme un portraitiste de grand mérite. Corneille De Bie lui consacre, dans son *Gulden Cabinet* (1661), cinq lignes dans lesquelles il fait l'éloge de la remarquable ressemblance des nombreuses effigies où se manifeste le talent du maître. Il est au moins étrange que pas une seule œuvre de ce portraitiste réputé ne soit venue jusqu'à nous. Kramm et d'autres le font naître à Bruxelles en 1517 et mourir dans la même ville en 1569. Mahue aurait donc été le contemporain de Holbein, de Moro et d'autres peintres fameux dans la branche qu'il est dit avoir cultivée avec le plus de succès. Ses œuvres se confondent peut-être avec les leurs. Il faut noter toutefois, que Van Mander le passe absolument sous silence, omission à peine explicable et faite pour inspirer les doutes les plus sérieux sur la valeur du personnage. Et si l'on cherche en vain les peintures de Mahue, c'est vainement aussi que l'on cherche une estampe où se reflète le caractère de son talent. S'agirait-il d'un être imaginaire? Nous inclinons à le croire, non sans nous demander pourquoi les De Bie, les Houbraken, les Campo-Weyerman, les Descamps consacrent son souvenir. La

seule indication quelque peu précise sur l'existence d'un Guillaume Mahue nous est fournie par les listes de l'ancienne corporation des peintres de Bruxelles, publiées en 1877 par Pinchart (*Messenger des sciences historiques*). Sous la date de 1611, nous relevons, parmi les supposés de la gilde, un Guillaume Maehu (*sic*), fils de Guillaume, bourgeois, inscrit comme élève de Pierre Coelemans, de Malines. Ce nouveau Mahue dont, au surplus, nous ne connaissons aucune œuvre, n'aurait pu être que le petit-fils du peintre à qui est consacrée la présente notice.

Henri Hymans.

MAHUSIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. Voir MAHIEU (*Jean DE*).

MAHY (*Bernard*), professeur et poète, né à Namur, le 21 août 1684, entra, comme trois de ses frères, dans la Compagnie de Jésus et fit son noviciat à Tournai en 1702. Il enseigna pendant sept ans les humanités, puis il se confina pendant vingt-sept ans dans les fonctions du saint ministère. Une mort subite l'emporta, quand il prêchait à Saint-Lambert, à Liège, le 7 avril 1744. Il a laissé : 1. *Philippe le Bon*, pièce dramatique, représentée à Luxembourg, le 13 février 1711. — 2. Des poésies dans *Serenissimo Electori Maximiliano...* — 3. *Histoire du peuple hébreu*, tirée de l'Écriture sainte, depuis la création du monde jusqu'à la ruine entière de la Synagogue sous Tite et Vespasien. Liège, Everard Kints, 1742; in-12, 3 vol. La dédicace est signée par l'auteur.

Ferd. Loise.

Paquot, *Mémoires*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 322.

MAHY (*Corneille*), orateur de la chaire, né à Namur, le 16 mars 1661. Entré dans la Compagnie de Jésus, en 1680, il fut ordonné prêtre à Rome, en 1690, fut recteur de Douai de 1720 à 1723, provincial de 1723 à 1726, recteur de Tournai de 1730 à 1733, et de Mons de 1733 à 1736. Il mourut dans cette dernière ville, le 31 mars 1740.

Nous avons de lui : 1. *Oraison funèbre des officiers et des soldats catholiques morts pendant la dernière campagne au service de notre saint père le Pape, de Sa Majesté Impériale et Royale, de la sérénissime république de Venise et des autres princes chrétiens contre les Turcs; prononcée à Mons dans l'église paroissiale de Saint-Germain, le 22... de l'an 1717.* Mons, ve Laurent Preudhomme, 1717; in-4^o, 25 pages. — 2. Il prononça à Mons, le 18 mai 1434, l'oraison funèbre d'Alexis de Nassau. (Clef du cabinet, juillet 1734, p. 73.)

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 322-323.

MAIGRET (*Athanase*), religieux augustin, docteur en théologie, écrivain, né à Bouillon, en 1608, mort à Huy, le 5 juin 1686. Il était neveu du P. Georges Maigret : à seize ans, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin sous le nom religieux d'Athanase, se fit recevoir, comme son oncle, docteur en théologie à Louvain, le 17 novembre 1648, et enseigna cette branche des études ecclésiastiques à Louvain, à Cologne et à Saint-Ghislain. Il dirigea la maison de son ordre à Bouillon et à Bouvignes; puis il succéda à son oncle dans la direction du couvent des Augustins fondé par ce dernier à Huy, et en devint ainsi le second prieur. Il fut également deux fois visiteur et définitiveur de la province de Flandre. Il mourut à Huy, le 5 juin 1686, fut inhumé dans l'église Saint-Georges aux pieds de son oncle, et eut, comme lui, les honneurs d'une épitaphe.

Il a laissé un seul ouvrage : *les Grands de l'Eucharistie mises en lumière et démontrées pour confondre les hérétiques, ennemis de Dieu et de sa gloire.* Liège, G.-H. Streel, 1661; in-12.

Eug. Duchesne.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, appendice, p. 53. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. 1, p. 459.

MAIGRET (*Georges*), religieux augustin, docteur en théologie, écrivain, né à Bouillon, en 1573, mort à Huy, le 15 mai 1633. A l'âge de dix-sept ans,

il entra dans l'ordre des Augustins qui venaient de s'établir dans sa ville natale. Il acheva ses études à Louvain où, après les premiers grades, il prit celui de docteur en théologie, le 17 novembre 1604; il était alors prieur de Tournai. En 1611 ou 1612, il fut nommé à Liège prieur de la maison de son ordre, succédant à J.-B. de Glen. Il conserva cette charge et celle de censeur des livres dont il avait été également revêtu, pendant douze ans. En 1614, il obtint du prince-évêque Ferdinand de Bavière la cure de Saint-Georges à Huy; à peine installé, il y fonda un couvent d'Augustins, qui fut uni à la cure de Saint-Georges sans que celle-ci cessât pour cela d'être une paroisse de la ville. Il y ouvrit l'année suivante un collège d'humanités qui existait encore en 1790. Le P. Maigret fut élu provincial de la basse Allemagne, au chapitre de son ordre tenu à Enghien, le 15 avril 1622. Il eut aussi le rang de définitiveur et de visiteur, et il présida à quatre chapitres de sa province. En 1624, la maison qu'il avait fondée à Huy étant devenue un prieuré, il en fut le premier prieur. Il y mourut le 15 mai 1633, dans la soixante et unième année de son âge. Son corps fut déposé à l'entrée de l'église Saint-Georges, sur un pilier de laquelle se lisait encore son épitaphe au siècle dernier. Il eut la réputation d'unir à de grandes connaissances beaucoup d'habileté et de prudence dans la direction des religieux placés sous son obédience. Il a laissé de nombreux ouvrages, presque tous écrits en français :

1. *Le Noviciat ou Niveau de la vie monastique, pour l'instruction des jeunes novices.* Douai, 1602 et 1609; in-12. Réimprimé à Liège, en 1615, et dédié à Winand, abbé de Neufmoustier, près de Huy, sous le titre de : *le Petit Noviciat ou Compas journalier de la vie monastique*; in-12. — 2. *Le Trésor ou Coffret honoraire de Jésus-Christ et des Saints, auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la Ceinture de Saint-Augustin.* Douai, 1604; in-12. Liège, 1611; in-12. Anvers, 1628; in-12. Traduit en latin par le P. Mel-

chior de Daelhem, sous le titre de : *Arca honoraria Christi ac Sanctorum*. — 3. *Petit Ray on Atome de la splendeur monastique sur les fruits que recueillent les fidèles par la bienvenue et joyeuse entrée des religieux dans les villes, pour contrepoison au régal de Satan, et des hérétiques, au ministres*. Douai, 1608; in-12. — 4. *La Vie du bienheureux Jean de Sagahun, de l'ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin, canonisé par notre S. P. le pape Clément VIII*. Tournai, 1610; in-12. Dédié par l'auteur à l'infante Isabelle. Traduit en latin par le P. Nicaise Bax d'Anvers : *Vita Joannis Sagahuniani*. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-12. Cette vie est tirée des Mémoires du P. Antonilez, augustin, archevêque de Compostelle, mort en 1626. — 5. *Brièves relations des progrès de l'Évangile au royaume des Perses en la conversion des Mores, item les grandes conquêtes du grand roy de Perse sur nos communs ennemis les Turcs*. Liège, Christian Ouwerx, 1610; in-12. — 6. *Rejettons sacrés, pullulants de la Palme triomphante des premiers martyrs de l'ordre, dit des Frères Ermites de Saint-Augustin*. Liège, Christian Ouwerx, 1612; petit in-12. Cet ouvrage, la production la plus intéressante peut-être de l'auteur, eut deux éditions. La première, en français, est dédiée à Arnout de Waechtendonck, chanoine de Liège et archidiacre de Brabant, renferme vingt-sept vies abrégées de martyrs augustins. Elle est ornée d'autant de gravures en taille-douce par Adrien Collaert. L'édition latine est un peu plus considérable; elle parut sous les titres suivants : *Iconographia Martyrum ordinis Eremitarum S. Augustini*. Anvers, 1615; in-12. *Vite SS. martyrorum ord. Eremit. S. Augustini*. Liège, 1620; in-12. *Martyrographia Augustiniana. Editio nova, cæteris multo antior*. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-12. — 7. *Les Larmes ou Gémissement de l'héraclite chrestien, ressuscité miraculeusement de l'enfer, et baptisé, pour apprendre à un chacun l'art de déplorer sa misère, selon l'un et l'autre hommes*. Liège, 1613; in-12. — 8. Une édition

nouvelle de l'*Antiphonaire* et du *Processionnel* de son ordre. Anvers, Jérôme Verdussen, 1625; in-4^o. — 9. *Augustino-Pyctacium provinciae Flandriae, seu Germaniae inferioris*. Bruxelles, H. Antonius, 1625; in-12. C'est une carte de cette province; il la présenta au chapitre général des Augustins, tenu à Rome la même année. — 10. *Litaniae Augustinianæ*. Louvain, G. Rivius, 1625; in-12. — 11. *Abrégé de la vie de saint Thomas de Ville-Neuve, archevesque de Falence, de l'ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin*. Liège, 1626; in-12. — 12. *La Vie de sainte Elizabeth, reine de Portugal; avec les cérémonies faites à Rome en sa canonization*. Liège, 1626; in-12. Le P. Maigret avait assisté à cette solennité. — 13. *Oraison funèbre de Madame Josine l'Aumosnière, comtesse de la Marc, etc., épouse de Monseigneur le comte de Rochefort, prononcée publiquement...* Liège, 1627; in-12. — 14. *Tractatus brevis, quo clare ostenditur religiosos mendicantes ad alium ordinem, etiam strictiorem, transire non posse (excepto solo Carthusianorum) absque speciali summi pontificis licentia*. Liège, 1630; in-12. — 15. *Théâtres tragiques et anatomiques, auxquels sont exposées les principales misères, que les Provinces-Belgiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ*. C'est un *Carême* que l'auteur avait prêché à Bruxelles. Des raisons de politique en ont arrêté l'impression.

Eug. Duchesne.

Paquot, *Mémoires*, t. III, p. 365. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 344. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, appendice, p. 52. — Beedelievre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 436. — Villenfagne, *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires*, p. 165.

MAILLAERT (Pierre). Voir MAILLARD (Pierre), missionnaire.

* **MAILLARD** (Claude), théologien, né à Bayon sur la Moselle vers 1586, mort à Ruremonde, le 5 novembre 1655. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 7 septembre 1606, et prêcha à Bruxelles et dans d'autres villes des Pays-Bas. Il fut également recteur des collèges de Charleville (et

non de Charleroi, comme l'ont répété plusieurs biographes), et de Nancy. On connaît de lui les ouvrages suivants : 1. *Sépulchre de la princesse madame Claude de Moy, comtesse de Chaligny, fondatrice et religieuse professe de l'ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, à Charleville, par P. C. E. M. J. Charleville, Raoult, 1628, in-8^o. Il faut sans doute lire : P[ère] C[laud]E M[aillar]D J[é]s[uite]. — 2. *Traité des indulgences et des conditions pour les gagner. Si elles peuvent prouffiter aux âmes du Purgatoire. Et de la communion générale.* Gand, Servais Manilius, 1641; in-12. Cet ouvrage, dédié à la princesse de Phalsbourg, eut du succès et fut réimprimé sous le titre de : *Traité du Jubilé, et autres indulgences, et des conditions pour les gagner, tant pour soy que pour les âmes de Purgatoire.* Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1645; in-12. Ce changement de titre a induit en erreur Sotwel qui croit que ces deux ouvrages sont différents. On en connaît encore d'autres éditions : Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1648; in-12; — *ibid.*, Jean van Horicke, 1649; in-12; — *ibid.*, 1650; in-12; — Paris, Jean De Launay, 1651; in-12. — 3. *Le Bon Mariage ou le Moyen d'estre heureux et faire son salut en estat de mariage, avec un traité des vestes.* Douai, Jean Serrurier, 1643; in-4^o. Dédié au magistrat d'Ypres. Deuxième édition : Paris, Jean De Launay, 1647; in-4^o. Cette édition est dédiée par le libraire au marquis de Molac. — 4. *Eschele mystique ou contemplations divines du R. P. Léonard Lessius de la Compagnie de Jésus... traduite de latin en françois.* Bruxelles, Godefroid Schoevaerts, 1643; in-12. Dans la préface, Maillard se défend du reproche qu'on pourrait lui adresser d'avoir traité en français un sujet aussi « relevé ». « Je vous avertis », dit-il, « que vous n'en preniez pour tant aucun degoust, condamnant mon dessein qui semble trop vulgaire ce qui devrait estre plustot révééré sous le voile de la langue latine, que d'estre comme prophané par une traduction françoise. Dieu est-il plus latin que françois? Le S. Esprit est-il plus dé-*

pendant de la langue latine que de la françoise? » Le P. Turrien Le Febvre a également traduit en français le traité de Lessius, sous le titre suivant : *Les Flammes de l'amour divin, ou les Oraisons de pratique.* Douai, veuve Jacques Mairesse, 1663; in-8^o. — 5. *La Magdelaine convertie ou les Saillies de l'ame esprise de l'amour de Dieu, et du désir d'une vraye conversion, représentées dans le tableau de la Magdelaine aux pieds de Jésus-Christ, chez Simon le Pharisien.* Bruxelles, Jean Mommaert, 1646; in-4^o. Il y a dans cet ouvrage, dédié à la comtesse de Lalaing et de Berlaymont, trois gravures, dont la première est fort curieuse. — 6. *Histoire de Nostre-Dame de Hale.* Bruxelles, Hubert-Antoine Velpius, 1651; in-8^o. Cette histoire, qui a été traduite en flamand par le P. Poirters, a été réimprimée de nos jours. Hal, Vanden Broeck-de Smeth, 1866; in-18.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (1894), col. 334-336.

* **MAILLARD** (...) médecin, vint exercer son art à Spa de 1769 à 1781 inclusivement. On sait peu de chose sur ce personnage, que Capitaine dit né dans la principauté de Liège et mort jeune encore en 1778. M^r A. Body, avec raison, sans doute, le considère comme Français, non seulement à cause de l'élégance de son style, tout autre que celui de nos médecins liégeois, bien que la plupart eussent étudié à Montpellier, mais surtout à cause de quelques données qu'il est parvenu à découvrir. Ainsi, notre personnage figure dans la liste des seigneurs et dames venus aux eaux de Spa en 1769, avec cette mention : de l'Amérique. Les protocoles des notaires spadois mentionnent qu'il habita la Grenade, une des petites Antilles, qui appartient aux Français jusqu'en 1762, époque à laquelle les Anglais la leur enlevèrent. On peut croire sans trop de témérité qu'il quitta ce pays après la conquête pour rentrer en Europe. Quelques années plus tard, il vint pratiquer à Spa pendant la saison des eaux, en même temps que nos médecins les plus renommés. Il paraît s'être associé au

d^r Vivegnis, qui avait fondé l'établissement de bains de la source du Tonnelet; il fit donation à Briart (voir ce nom), en 1772, de tous les droits qu'il possédait sur ce bâtiment.

Maillard a publié, sans nom d'auteur : *Avis aux buveurs d'eaux minérales affligés de maux de nerfs, précédé de l'Eloge de Spa et de ses avantages*. Liège et Spa, Bollen fils, 1776; in-12, 116 pages et un feuillet d'errata. Des exemplaires portent : Liège, Bassompierre. L'auteur expose succinctement les conditions requises pour prendre avec fruit les eaux minérales et donne quelques aperçus sur l'économie animale et la digestion. Il recherche l'origine des maux de nerfs et préconise contre eux les eaux ferrugineuses. Il fait un grand éloge du Tonnelet, tout en mettant le Pouchon au premier rang. Il recommande aussi les bains d'eau minérale suivis de frictions.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*. — A. Body, *Bibliographie spaïsoise* et renseignements manuscrits.

MAILLART (*Philippe-Joseph*), graveur, mort à Bruxelles en 1856. Fils de François-Joseph, maître orfèvre, et de Marie-Livine van Wymers, il fut baptisé à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 4 février 1764. Son père se ruina à collectionner des curiosités et surtout des armures, ainsi qu'à faire établir sa généalogie; il fit dans ce but des voyages en France, en Espagne et en Italie. Quant à Philippe-Joseph, il s'adonna à la gravure, particulièrement à la gravure de cartes géographiques. Pendant la révolution brabançonne, il se montra vonckiste ardent et fit beaucoup de planches satiriques sur les événements de l'époque. Il joua lui-même un certain rôle. Au retour des Autrichiens, il exécuta, en quatre feuilles mesurant ensemble 1^m,06 sur 0^m,98 une *Carte du théâtre de la guerre aux Pays-Bas en 1790, dédiée et présentée à Son Excellence le baron de Bender, grand'croix de l'ordre royale (sic) et militaire de Marie-Thérèse, maréchal des armées de Sa Majesté, gé-*

néral commandant des troupes (sic) des Pays-Bas, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie au service de sa dite Majesté, par son très humble et très obéissant serviteur J.-B. de Bouge, géographe et géomètre de la province de Gueldre (Bruxelles, 1791). Cette œuvre, signée Ph.-J. Maillart sculp., se vendait chez l'auteur (De Bouge), rue de Loxum. Maillart témoigna, à cette époque, son dévouement à la maison d'Autriche victorieuse en exécutant le portrait de plusieurs de ses princes et hommes d'État : *Léopold II, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche*, d'après Kreutzinger (Ph.-J. Maillart, sculp. à Bruxelles, le 24 novembre 1790); *François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche* (Ph.-J. Maillart, sculp., à Bruxelles, chez J.-B. de Bouge, rue de Loxum); *Mathias, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas* (Ph.-J. Maillart, sc.); *don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas* (Ph.-J. Maillart, sculp.).

Lorsque les Français conquièrent la Belgique, il se rallia au nouveau gouvernement. On lui dut alors de nombreuses publications et entre autres les suivantes : *Costumes des représentants du Peuple, membres des deux conseils du Directoire exécutif, des ministres, des tribunaux, des messagers d'Etat, huissiers des administrations et autres fonctionnaires publics, etc., gravés et coloriés par Ph.-J. Maillart et sœur, conformément au décret de la Convention nationale du 3 brumaire de l'an 4^{me} de la République française*. Dans cette publication, pour laquelle Maillart fut aidé par sa sœur Jeanne-Catherine, qui avait été baptisée, également à Sainte-Gudule, le 19 février 1782, chaque figure est accompagnée d'une notice historique; Maillart demeurait alors rue des Pierres, n° 1005 de la huitième section. De ce temps date aussi une carte en une feuille, offrant, d'un côté : *la Carte du théâtre de la guerre actuelle en Allemagne, comprenant le cours du Danube jusqu'à Presbourg, le cours du Rhin jusqu'à Cologne, les cercles d'Empire, la Bohême, l'Autriche, la Bavière, et une partie de la Haute et Basse Saxe,*

de Moravie et Silésie, etc., et de l'autre : la Carte de la guerre actuelle en Italie, comprenant la république de Venise, le Milanais, le Mantouan, le Tyrol, l'Etat de l'Eglise, le royaume de Naples et de Sicile, etc. Sur la première de ces cartes on lit, en outre : dessinée par Ph.-J. Maillart et gravé (sic) par sa sœur en 1796 (v. s.); sur la seconde : par Ph.-J. Maillart et sœur, an 7 de la République française. A Bruxelles, chez l'auteur, rue des Pierres, plus bas que le Poids de la ville, à côté de Pouwels (sic), sect. 8 ; n° 1005 ; 0m,90 de haut sur 0m,39 de large. Ce fut là aussi qu'il édita une Nouvelle Carte du département de la Dyle, divisé en trente-huit cantons et dressée d'après des renseignements exacts fournis par les municipalités de chaque canton (dessinée et gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, an 6 de la République française) et une Nouvelle Carte du département de l'Escaut divisé en quarante-quatre cantons. Dressée et gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, an 7 de la République française (de 0m,50 sur 0m,43). On lui doit aussi un grand nombre de vignettes portant pour titre : Imp. des Armées et destinées aux différents services des troupes républicaines. Il grava également onze gravures in-18, signées : (P. Morillier del.) et un portrait de Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie (signé Ph.-J. Maillart, s., à Bruxelles, rue des Eperonniers, n° 480).

Il alla ensuite se fixer à Vilvorde, où il continua ses travaux. De cette ville (rue de Louvain, sect. 2, n° 19) sont datés : un atlas de cent trente-sept planches coloriées, petit in-4°, intitulé : Collection de costumes de tous les ordres monastiques supprimés à différentes époques dans la ci-devant Belgique, 1811 ; (chaque figure est accompagnée d'une note historique, indicative de l'époque de l'institution du couvent, de sa suppression et du nom de son fondateur) ; une Carte du théâtre de la guerre dans le nord de l'Allemagne, comprenant le pays entre Hambourg, Moskou et Saint-Pétersbourg, les cours de l'Elbe, l'Oder, la Vistule et le Dniéper ou Boristhènes (par Ph. Maillart et sœur, en 1813) ; une

Nouvelle Carte du département des Deux-Nèthes, divisé en trois arrondissements et justices de paix (dressée par Ph.-J. Maillart et sœur) ; une carte intitulée : Monument historique du dix-neuvième siècle. Juin MDCCCXV. Carte du théâtre de la guerre, position et mouvements des armées ; attaques du 15, combats du 16, et bataille de Mont-Saint-Jean, dite de la Belle-Alliance le 18 suivant, gagnée par les armées alliées sur l'armée française, commandée par Buonaparte (gravée par Ph.-J. Maillart et sœur, à Vilvorde, et renfermée dans un étui ou carton sur lequel on voit que la carte fut publiée par M. D. B. ou De Bouge) ; une carte portant pour titre : Plan topographique de la ville de Bruxelles et de ses faubourgs, publié pour l'année 1816, dressée par D. B., ou De Bouge, et gravée par Ph.-J. Maillart, de 0m,56 sur 0m,54 ; elle est annexée à l'ouvrage intitulé : Itinéraire de Bruxelles et de ses faubourgs, ou Guide des étrangers, rédigé par D. B. (Bruxelles, Aug. Wahlen, ou chez Maillart, à Vilvorde, 1816) ; de Nouvelles Cartes des provinces de la Flandre orientale, de Namur, du Brabant méridional, du Hainaut, de la province de Liège, de la province d'Anvers, toutes, sauf les deux dernières, portant : dessinées et gravées par Ch.-J. Maillart et sœur, à Vilvorde. Les deux dernières sont sans doute les plus récentes et indiquent probablement la fin de la collaboration de Jeanne-Catherine Maillart aux travaux de son frère, c'est-à-dire l'époque de son décès. Quant au graveur lui-même, il data encore de Vilvorde une Vue de la place Royale à Bruxelles. En 1813, il était, dans la première de ces villes, adjoint au maire et membre de la commission administrative de la maison de détention ; le 19 septembre 1824, il y fut nommé juge de paix, fonctions dans lesquelles il fut maintenu par le gouvernement provisoire de 1830 et plus tard par le roi Léopold Ier.

A l'âge de cinquante-six ans (en 1820, par conséquent), Maillart commença à peindre des tableaux. Il en fit un nombre considérable, mais la plupart manquent d'originalité, et ses héritiers n'en

possèdent qu'un seul peint d'après nature. C'est une vue du canal de Willebroeck aux environs de Vilvorde. Il avait toujours soin d'inscrire son âge sur ses tableaux, et le dernier est signé : Ph.-J. Maillart, 88 ans et deux mois. Doué d'une forte constitution, cet artiste avait coutume, lorsqu'il habitait Ixelles, de faire tous les matins, en guise de promenade, le tour de Bruxelles par les boulevards et cela presque jusqu'à la fin de sa vie. A la mort de sa femme, Catherine-Caroline van Boeckhout, il se fixa à Ixelles, chez son gendre, M^r Dautzenberg, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1856.

En terminant cet article sur un graveur qui est aujourd'hui presque tout à fait oublié, quoique la date de son décès soit peu ancienne, nous y avons joint ce que nous connaissions des travaux de sa sœur. Nous ne devons pas oublier que celle-ci a signé seule la *Nouvelle Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, dédiée aux amateurs des arts comme début d'un premier ouvrage, par J.-B. De Bouge, géographe*. Bruxelles, 1789. Dans cette œuvre remarquable au point de vue de l'exactitude et de la précision et qui est évidemment une imitation, non une simple copie, de la carte des Pays-Bas, de Ferraris, le graveur a encore suivi l'ancienne tradition, en ornant les cours d'eau navigables et l'Océan de vaisseaux dessinés avec goût. La *Nouvelle Carte des Pays-Bas* mesure 1^m,25 de haut sur 1^m,60 de large (dans le cadre). On n'y trouve aucun détail orographique, mais les divisions administratives, les routes et principaux chemins, les bois y sont nettement indiqués, et les noms de localités s'y rencontrent nombreux, sans confusion et reproduits en différents genres d'écriture, d'après leur importance.

Alphonse Wauters.

Renseignements de famille.

MAILLART (*Pierre*), chantre, compositeur et théoricien musical. Tous les biographes se sont trompés à son sujet.

Quelques-unes des erreurs commises par Doni, Mattheson, Walther, Forkel, Gerber et Lichtenhal furent redressées par Becker et par Fétis; mais ceux-ci, à leur tour, en commirent d'autres. Le dernier en date, M^r Edmond Vander Straeten, tout en voulant corriger Fétis, versa dans des erreurs nouvelles. Nous avons donc dû remonter aux sources, ce qui nous permet d'asseoir cette notice sur des bases irréfutables. Pierre Maillart naquit à Valenciennes en 1550. M^r Vander Straeten dit qu'on inséra de lui des motets dans le recueil publié à Nuremberg de 1554 à 1556, intitulé : *Evangelia Dominicorum et Festorum dierum musicis numeris pulcherrimè comprehensa et ornata*. L'année de la naissance de Maillart prouve que l'artiste dont il s'agit dans cette collection n'est pas celui dont nous nous occupons. Les motets imprimés par Jean Montanus et Ulrich Neuber sont de Jean Maillart, un compositeur français, dont Hubert Waelrant et Jean de Laet publièrent aussi des motets dans les volumes I, II, III et V de leur belle publication intitulée : *Sacrarum Cantionum (vulgo hodie Moteta vocant) quinque et sex vocum*, volumes qui parurent à Anvers, également de 1554 à 1556. Les mêmes typographes anversois publièrent des chansons spirituelles de ce Jean Maillart en 1556, dans le second livre de leur *Jardin Musical, contenant plusieurs belles fleurs de Chansons spirituelles à quatre parties*. Après avoir rendu à César ce qui appartient à César, nous pouvons reprendre la biographie de Pierre Maillart. Né en 1550, il était à l'âge de treize ans, en 1563, à Madrid, enfant de chœur dans la chapelle flamande du roi d'Espagne, Philippe II, en même temps que Charles Renard, Gaspard Locquembourg, Georges de La Hèle, Michel Bavais, Thomas Bus, Chrétien de Bietere, Antoine Diest, Brice Gandi, Michel de La Murette, David Padbroeck, Antoine Pevernage, Folcard Richardi, Antoine Rodart, Jean van Brabant, Paul van Couwenhove et un Charles Maillart qui était peut-être le frère de Pierre. Celui-ci était en 1568

« désigné aux chapelles et personats
 « de Haynault », alors que Charles
 l'était « aux chapelles de Valenciennes ».
 Qui fut le maître de Pierre Maillart ?
 Fétis dit que ce fut Jean Bonmarché,
 musicien célèbre né à Ypres. M^r Vander
 Straeten a contesté le fait, qui n'était
 cependant pas contestable, attendu que
 notre artiste le déclare lui-même dans
 son ouvrage sur *les Tous*, dont nous
 traiterons plus loin. Dans ce livre cu-
 rieux, Maillart parle par trois fois de son
 maître Jean Bonmarché, dans des termes
 qui prouvent qu'il l'avait en véritable
 vénération. La première fois, c'est à la
 page 346, où il dit, à l'appui d'une de
 ses thèses : « Je pourroy icy alléguer
 « l'autorité de *mon maistre le sieur Jean*
 « *Bonmarché*, homme de grand sçavoir
 « et de grand jugement en la musique,
 « en son temps Maistre de la chapelle du
 « Roy Catholique Philippe second, lequel
 « m'a laissé quelque escrit de sa main,
 « où il dict expressément, que l'absence
 « des signes parfaicts suffit pour co-
 « gnoistre les degrez imparfaicts ». Ce
 passage est important ; il ne prouve pas
 seulement que Maillart fut l'élève de
 Bonmarché : il prouve encore que ce
 maître est l'auteur d'un traité de mu-
 sique resté en manuscrit, oublié et perdu
 peut-être. Dans la phrase suivante,
 Maillart dit que ce traité ne fut pas im-
 primé : « Mais d'autant que ledict escrit
 « n'est mis en lumière et qu'on n'en
 « croira non plus qu'on ne voudra, j'en
 « nommeray d'autres de plus grande
 « autorité, les escrits desquels sont
 « connus par tout ». A la page 352 de
 son livre, Maillart dit encore : « Mais
 « afin que la jeunesse ne s'embrouille
 « pas trop avec tant d'opinions con-
 « traïres, et pour choses qui jamais, ou
 « bien rarement se trouvent en prati-
 « que, j'ay trouvé expédient, pour ren-
 « dre ceste matière plus claire et plus
 « facile, de suivre l'advis de *mondict*
 « *maistre Monsieur Bonmarché* ». Enfin,
 à la page 360 du même ouvrage, nous
 « trouvons : « Il seroit bien difficil de
 « pratiquer le touchement du Temps
 « parfait, voir mesmes du Temps im-
 « parfait, entre plusieurs Musiciens du

« jourd'hui. Si est-ce que l'ignorance
 « des particuliers ne doit donner loy
 « aux autres : et partant ay bien voulu
 « donner icy à entendre ce qui se doit
 « faire, afin d'instruire ceux qui auront
 « volonté de l'effectuer, et puis dire
 « l'avoir veu pratiquer par plusieurs, et
 « nommément par *ledict sieur Bonmarché*,
 « *mon maistre*, en chantant les Messes de
 « Josquin des Prets, et aucuns Motets,
 « tant dudict autheur, que des autres ».
 Où et quand Pierre Maillart fut-il l'élève
 de Jean Bonmarché ? A Madrid, où Mail-
 lart était déjà enfant de chœur quand
 Bonmarché y arriva en 1564 pour diri-
 ger la chapelle flamande du roi, direc-
 tion qu'il conserva jusqu'en 1569, l'an-
 née de sa mort. C'est donc pendant cinq
 ans que Maillart étudia à Madrid, sous
 Bonmarché, de sa quatorzième jusqu'à
 sa dix-neuvième année. Il conserva jus-
 qu'à la fin de ses jours le meilleur sou-
 venir de son séjour en Espagne. Dans
 son livre déjà cité, qu'il publia à l'âge
 de soixante ans, il s'écrie avec enthousiasme : « Qui est celuy qui peut dire
 « (s'il est homme sensible) n'avoir ja-
 « mais resseny la force et efficace de la
 « musique, oyant chanter quelque bonne
 « pièce, ou toucher quelque excellent
 « joueur d'instrument ? Quant à moy, si
 « mon tesmoignage peult venir sur les
 « rangs, et s'il est d'aucune autorité,
 « je puis dire, qu'oyant en Espagne
 « quelquefois un Fabricio Dentice Ita-
 « lien, sonner de son Luth, un An-
 « thonio Caveçon Espagnol toucher et
 « chanter sur ses Orgues, et autres
 « excellents personnages ; et spéciale-
 « ment estant en Alcalá, oyant aucuns
 « estudiants chanter sur la Ghitaire
 « (ce que l'Espagnol sçait fort bien
 « faire à la Moresque, et qui approche
 « de plus près à l'ancienne manière de
 « chanter) je fus tellement ravy et si
 « vivement esmeu, que je ne pouvois
 « plus doubter de la force, efficace, et
 « effect de la musique » (page 171).
 Mais cet enthousiasme pour les Espa-
 gnols ne l'empêcha pas de rendre justice
 à ses compatriotes et de rappeler, au
 début de son livre (page 30), que Guic-
 ciardini témoigne, dans sa *Description*

des Pays-Bas, avoir remarqué dans nos provinces, plus que partout ailleurs, que
 « les hommes grossiers et mécaniques
 « usent, non seulement de diapason,
 « diapente et diatesseron, ains aussi
 « qu'ils font des médiations, composent
 « des chansons et des voix de villes,
 « contenant des harmonies entières et
 « très-parfaites, sans avoir jamais eu
 « autre maistre que la nature mesme ». Et quand il parle de ses devanciers dans la carrière musicale, c'est aux compositeurs flamands qu'il accorde la plus belle part : « Il y a environ deux cens
 « ans », écrit-il en 1610, « que vivoit
 « Okeghem, Hobrecht, Pierre de la
 « Ruë et semblables. Les musiciens du
 « jourd'hui peuvent sçavoir quelle mu-
 « sique ils nous ont laissé. A ceux-là
 « ont succédé Josquin Després, Jean
 « Mouton, Richafort et autres ; lesquels
 « ont trouvé un autre air et une autre
 « manière de composer. Depuis, sont
 « venus Nicolas Gombert, Mancicourt,
 « Clemens non Papa, Criquillon, Cer-
 « ton et plusieurs autres semblables,
 « lesquels ont disposé la musique tout
 « d'une autre façon. Et puis a encor
 « esté changée par Adrien Willart, Cy-
 « prian de Rore, Orlando di Lassus,
 « Philippe de Monte et autres de sem-
 « blable humeur. Et de nostre temps,
 « nous la voyons encore traicter d'une
 « autre sorte, par Jacques de Wert, Luca
 « Marenzio, Jean Feretti et leurs sem-
 « blables » (p. 150). Du reste, Maillart semble avoir eu assez vite le mal du pays. Il ne resta pas bien longtemps en Espagne après la mort de son maître, c'est-à-dire après 1569, car il nous apprend lui-même dans son livre (page 61), qu'il demeurait à Anvers en 1574 et qu'en ce moment « on ne parloit là entre
 « les musiciens que des nouvelles notes ». En effet, c'était l'époque où Hubert Waelrant enseignait le solfège dans l'école de musique qu'il avait fondée à Anvers, d'après sa nouvelle méthode, à laquelle il avait donné le nom de *bocédisation* et qui rejetait le système des nuances. Nous n'avons pas pu découvrir si Maillart resta longtemps à Anvers et s'il y remplit des fonctions, mais nous savons que,

sur ces entrefaites, il avait embrassé l'état ecclésiastique. Le 9 janvier 1589, Pierre Maillart fut reçu chanoine de la cathédrale de Tournai, par voie de permutation avec Nicolas Goubelle, et en vertu de lettres de nomination accordées par l'évêque Jean de Vendeville, qui venait de monter sur le siège épiscopal de Tournai quelques mois auparavant, le 29 mai 1588. En 1598, le chapitre de Tournai fit réimprimer son processionnel chez Plantin, à Anvers, par les soins de Pierre Maillart et d'André Pevernage, maître de chapelle de la cathédrale. Maillart parle de cette réimpression à la page 232 de son livre, au chapitre intitulé : *De la fin du Pseaume, signifié par Euouaë*. Il ne parlera, dit-il, que des *Euouaë* « qui se pratiquent au-
 « jourd'hui, selon l'usage de Rome, im-
 « primé chez Plantin, lequel est main-
 « tenant reçu en la plus part des Eglises
 « du Pays-Bas et notamment en nostre
 « Eglise de Tournay ». Fétis dit que Maillart fut chanter de la cathédrale de Tournai dès 1583 ; c'est une erreur : il n'obtint ces fonctions que le 23 mai 1606, succédant à Anselme Barbet, mort le même jour. La musique avait toujours été en grand honneur à la superbe cathédrale de Tournai. Déjà au XIII^e siècle, son école de musique s'était acquis un grand renom sous la direction du célèbre Odon d'Orléans, chanoine et écolâtre de Tournai, puis abbé de Saint-Martin, enfin évêque de Cambrai. Son renom se soutint sous Aluf, chanter de la cathédrale pendant le même siècle. C'est de cette école que sortit Pierre le Chanter, qui fut à la même époque chanoine et chanter à Paris. Au XVII^e siècle, la cathédrale de Tournai avait eu des maîtres de chapelle célèbres, tels que François Regnard et Georges de la Hèle, dont l'élève Géry de Ghersem devint célèbre à son tour. A l'époque de Maillart, il y avait « dix choriaux ou
 « enfans de chœur et douze autres en-
 « fans qu'on appelle *Primitivi*, Prime-
 « tiers, sans plusieurs enfans de la ville,
 « qui du congé du Chanter et de l'Escho-
 « lastre portent l'habit, chantent et ser-
 « vent au chœur parmi les Primitiers ».

Les services en musique y étaient fort nombreux ; c'est Cousin, l'historien contemporain de Tournai, qui nous l'apprend : « Outre les heures canonicales de Prime, Tiers, Sexte, None, Vespres et Complies, et les Vigiles des Trespasés », dit-il, « on chant tous les jours au soir le salut (ou *Salve*) en musique devant l'autel de la Vierge Marie avec les orgues ». Il y avait « sept festes qu'on appelle solennité de feste triple : esuelles l'office se fait avec beaucoup de révérence et cérémonies... , le tout fort magnifiquement tant à cause de la musique des voix, des orgues et d'autres instrumens harmonieux... ». Tous les samedys, qui ne sont pas empêchés d'autre office, l'on y fait l'office de Nostre Dame avec musique ». C'est encore Cousin qui nous apprend que la « fondation du *Salve* chanté par les maîtres de chant et les enfans de chœur devant l'autel de Nostre Dame les samedys au soir » datait de l'année 1476 et que le jour de la procession, la veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, « premièrement les haut-bois et cornets vont devant... s'ensuivent autres joueurs de haut-bois et cornets... ; estant tous entrés et rangés dans l'église, les chantres vis-à-vis l'autel Nostre Dame, et les orgues alternativement font la musique ». Cependant, au milieu de ses très absorbantes occupations, maître Pierre Maillart trouva le moyen de faire des recherches concernant la théorie et l'histoire de son art. Il en résulta un ouvrage curieux, intitulé : *Les Tons, ou Discours sur les modes de Musique, et les tons de l'Eglise, et la distinction entre iceux; divisez en deux parties: ausquelles a esté adionstée la troisième, par ledict Auteur, en laquelle se traite des premiers éléments et fondemens de la Musique*. Il le dédia à ses confrères les doyen et chanoines du chapitre de la cathédrale de Tournai. C'est un livre bizarre, très mal écrit, mais prouvant une érudition considérable. L'auteur a consulté tout ce qui avait été écrit et il a eu soin de bien indiquer ses sources, ce qui augmente singulièrement la valeur de son traité.

En 1609, Maillart s'adressa aux archiducs Albert et Isabelle pour demander à nos souverains l'autorisation de faire imprimer son livre; « ne pouvant ce faire sans permission de Vos Altèzes Sérénissimes, il supplie très humblement », dit-il, « qu'il leur plaise luy accorder congé et licence de faire imprimer ledit livre par tel imprimeur que bon luy semblera, avecq privilège pour dix ans, et sur ce luy faire despescher acte en tel cas pertinent ». Le Conseil Privé ayant été consulté, l'autorisation lui fut accordée, avec privilège pour six ans, le 19 août 1609. En 1610, l'ouvrage parut à Tournai, chez Charles Martin, imprimeur juré, *Au Saint-Esprit*. La seconde partie est remplie d'exemples en musique notée. Le livre est devenu rare et se paye aujourd'hui jusqu'à cinquante francs. C'est un beau spécimen des premiers temps de l'imprimerie tournaisienne. L'ouvrage de Maillart est surtout dirigé contre l'innovation proposée en 1602, par Erycius Puteanus, dans son volume intitulé : *Musathena*, et qui consistait à ajouter aux six notes *ut, re, mi, fa, sol, la*, une septième note *bi*, appelée plus tard *si*. Le système de Puteanus prévalut, mais le traité de Maillart n'en reste pas moins intéressant et fort utile à consulter. Quoique mal écrit, ce volume de trois cent quatre-vingt pages est rempli, dit Fétis, de recherches savantes et curieuses. Le but de Maillart, expliqué dans son épître dédicatoire, fut « de découvrir les erreurs et faire une claire distinction d'entre les douze Modes et huit Tons de la musique, à quoy ay esté de tant plus esguilloné », dit-il, « que je cognoissoy le principal devoir de mon Office de Chantre, en vostre Eglise, estre, d'avoir l'œil et surintendance sur le chant susdict, et qu'il soit fait avec toute bien-séance, suyvnt sa nature et propriété, et selon les ordonnances, que du passé sur iceluy ont fait nos ancestres, et premiers pères de l'Eglise ». Jean Boucher, docteur en théologie de la Sorbonne, recteur de l'université de Paris, puis chanoine de

la cathédrale de Tournai, écrivit l'éloge en vers latins de Maillart et de son livre. Un autre de ses confrères du chapitre, le savant Jérôme van Winghe, neveu de l'évêque Morillon, fondateur de la bibliothèque capitulaire, ami de Juste Lipse, composa deux quatrains en français en l'honneur de Maillart. Dans le premier, il chanta la modestie de celui-ci en ces termes :

Maillart ne veut pas qu'on le prise
Aussi je ne le priseray.
Il n'est besoing, pour ce (qu'au vray)
Ce livre assez le solemnisé.

Dans le second il dit :

Rendre à chacun le sien, c'est acte de justice :
Maillart donques se peult dire un des nourrissons
De Thémis, quant il rend, par un fort bon office
Leurs Modes aux anciens, à l'Église ses Tons.

Pierre Maillart mourut le 16 août 1622, âgé de soixante-douze ans. Il fut inhumé dans la cathédrale de Tournai, où deux inscriptions, enlevées par les Français en 1797, rappelaient sa mémoire et sa générosité. Cousin, l'historien contemporain de Tournai, parlant des superbes clôtures des chapelles du circuit du chœur, du côté du midi, dit :
« Ces clostures fort magnifiques de
« pierres polies de jaspe, marbre noir,
« et d'albâtre, de la donation et libéra-
« lité de cinq Chanoines de nostre temps
« et de feu Monsieur l'Évesque d'Esne,
« à sçavoir de *Maistre Pierre Maillart*,
« de M. Charles de Ladeuze, de M. Jac-
« ques Chinocus, de Messire Guillaume
« Legier et de Messire Guislain de Ne-
« doncelle ». La clôture de la chapelle de Saint-Paul était due à la générosité de Maillart; elle portait l'inscription suivante : *Ad Dei gloriam, ecclesie decorem, sui suorunq; memoriam D. PÉTRUS MAILLART, Valentianus, hujus ecclesie quondam phonascus, nunc canonicus et cantor, hoc sacellum claudi eorumque vivens curavit. Obiit autem anno 1622 die 16 mensis augusti. Orate pro eo.* Maillart avait orné la même chapelle d'une sculpture en albâtre et avait fait une fondation de quatre messes hebdomadaires, libéralités rappelées dans une autre inscription qui disait : *Dominus ac magister PÉTRUS MAILLART, hujus ecclesie canonicus et præcentor poni jussit hanc*

tabulam in hoc sacello, quod vivens reparavit et ornavit, et tres missas singulis hebdomadis in eo celebrandas et quartam in altari Sancti Andreae feriis secundis instituit. Obiit 16 augusti 1622. Requiescat in pace. André Catulle, qui fut professeur de rhétorique à Louvain, puis chanoine à Bruges et à Tournai, où il fut élevé aux dignités d'archidiaque, de vicaire général et de prévôt de l'église collégiale de Saint-Hermès à Douai, publia, vingt-huit ans après la mort de Maillart, l'éloge du savant musicien, dans son ouvrage consacré aux enfants illustres de Tournai. S'étant demandé : *Quid dicam de viris illustribus et peritis in musica?* Catulle, après avoir mis en première ligne Georges de La Hèle, continue en ces termes : *secum e symphoniacis ecclesie cathedralis Tornacensis abduxit Petrum Maillartium, Gaugericum de Ghersem et N. Mussele, qui tali præceptore postea in præstantissimos musicos evaserunt, quemadmodum eorum opera musicalia typis edita testantur, et quidem Maillartius ex Hispania redur primum ecclesie cathedralis Tornacensis phonascus, deinde canonicus, non solum practice musicus fuit, sed et theorice librum eminentiorem de tonis musices in lucem emisit.* Tout ce que Catulle dit là est exact, hormis que Maillart aurait été l'élève de Georges de La Hèle. Le maître de Maillart fut Jean Bonmarché. Il y a, du reste, impossibilité absolue de regarder Maillart comme l'élève de Georges de La Hèle, puisque, Maillart étant né en 1550 et de La Hèle en 1547, le maître n'aurait eu que trois ans de plus que l'élève. Plus loin, Catulle nous apprend que Maillart composa des messes et des motets; il le cite à côté de Roland de Lassus, Cyprien de Rore, Palestrina, André Pevernage, Georges de La Hèle et Géry de Ghersem. Ces œuvres n'ayant pas été publiées, il ne nous a pas été possible de les comparer à celles des maîtres illustres parmi lesquels Catulle range Maillart. Répondant à une demande officielle du gouvernement, posée il y a quelques années, la Société historique et littéraire de Tournai comprit Pierre Maillart parmi les

personnages distingués dont les annales de Tournai ont conservé le souvenir.

Alphonse Goovaerts.

Becker, *Systematisch-chronologische Darstellung der Musikalische Literatur*, p. 272. — Cautelle, *Tornacum civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum* Bruxelles. Mommaert, 1652. — Cousin, *Histoire de Tournai* Douai, 1620, chap. 35, p. 165-171. — L. de Burbure, *Notes manuscrites* déposées aux archives et à la bibliothèque de la ville d'Anvers. — Desmazières, *Bibliographie tournaïsiennne*, n° 34. — Dodt van Flensburg, *Archief van kerkelijke en wereldlijke geschiedenissen*, t. II, p. 55 et 373. — Doni, *Compendio del Trattato dei generi, e modi della musica* (Rome, 1635), p. 127. — Forkel, *Allgemeine Literatur der Musik*, p. 274. — Gerber, *Neues historisch-biographisches Lexikon der Tonkünstler...* älterer und neuerer Zeit. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 74 et 307. — Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, t. I, p. 185, 211 et 343. — Lichtenthal, *Dizionario e bibliografia della Musica*, t. IV, p. 86. — Mattheson, *Gründlage einer Ehrenpforte worin der tüchtigsten Capellmeister, Componisten, Musiklehrten, Tonkünstler, etc. Leben, Werke, Verdienste, etc., erschienen sollen* (Hambourg, 1740), p. 218. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I, p. 240-241; t. II, p. 3, 4, 18, 20, 61; t. III, p. 444; t. V, p. 83. — Voisin, *Notice sur l'hymne pascale qui commence par ces mots : Salve festa dies*. — Walther, *Musicalisches Lexicon oder musicalische Bibliothec*. — *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VII, p. 110; t. VIII, p. 114; t. XVIII, p. 152. — *Bibliotheca Huthemiana ou Catalogue méthodique de la bibliothèque de M. Ch. van Huthen*, n° 9757 et 9758, avec notes. — Archives générales du royaume. Ancien Conseil Privé, liasse n° 163. — Archives conservées à l'évêché de Tournai.

MAILLART (Pierre), missionnaire, écrivain ecclésiastique et poète, né à Ypres, le 9 février 1585, fut admis, le 28 mai 1608, dans la Compagnie de Jésus et devint recteur de Bois-le-Duc. Les missions de Hollande l'occupèrent pendant vingt-deux ans. Il eut à subir plusieurs fois la prison pour avoir défendu ses croyances. Il mourut à Rotterdam, le 12 novembre 1640. Dans le catalogue manuscrit des *admissi* de la province Flandro-belge, il est nommé *Maillaert*.

Il a laissé : 1. *Clypens inexpugnabilis in quo continentur methodus disputandi cum Hæreticis, ex methodo Veroniana Hollandicæ Ecclesiæ accommodata*. — 2. *Rythmi Pii*. Tous deux en flamand. — 3. *Testament van den christen mensch*, par P. Antonius Sucquet, vertaald nyt

het latyn. Anvers, Jean Cnobbaert, 1625.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 341.

MAINVIELLE-FODOR (Joséphine). Voir FODOR (Joséphine MAINVIELLE).

MAISCOQ (Jean-Hubert), maître de chapelle et compositeur de musique, né à Tirlémont, le 12 septembre 1790, et y décédé le 6 octobre 1855. Il passa toute sa vie dans sa ville natale, où il était maître de chapelle de Saint-Germain. On lui doit de nombreux motets religieux qui ne manquent pas de mérite, et parmi lesquels on remarque sept *Tantum ergo*, pour différentes voix, un *Ave maris stella*, un *Pange lingua*, un *Alma Redemptoris*, un *Ave Regina*, un *Regina Cæli*, un *Salve Regina*, un *Ave Maria*, etc. Son frère, Charles-Albert, né à Tirlémont, le 21 mai 1808, s'adonna également à l'étude de la musique. Il devint chef de musique au 3^e régiment de chasseurs à pied et composa de nombreux morceaux pour harmonie et fanfares, ainsi qu'un motet : *O sacrum comicinium*. Charles-Albert Maiscoq mourut dans sa ville natale, le 6 juin 1835.

Paul Bergmans.

P.-V. Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlémont 1860-1861*, t. II, p. 196-197.

MAJOR (Jean), prédicateur et écrivain ecclésiastique, né à Béthune, le 23 mai 1543. Reçu en 1559 dans la Compagnie de Jésus, il consacra la plus grande partie de sa vie à la prédication, et mourut à Douai, le 8 septembre 1608.

Voici ce que nous possédons de lui : 1. Il prêcha en 1566 le sermon du Vendredi-Saint devant le pape. Dans une lettre au P. Perpinien, le P. Carduls écrit en 1566 : *Parascetes ad novum pontificem habiturus est Joannes Majorinus. Recusavi instantler delatam provinciam*. On ne sait si ce discours a été imprimé. — 2. *Magnum speculum exemplorum ex plus quam sexaginta auctoribus, pietate, doctrina et antiquitate venerandis, variisque historiis, tractatibus et libellis excerptis*.

tum; ab Anonymo quodam, qui circiter annum Domini M. CCCC. LXXX vixisse deprehenditur. Opus ab innumeris mendis, et fastidiosis breviationibus vindicatum, variis notis auctororumque citationibus illustratum per quemdam P. e S. J. ac demum per eundem novorum exemplorum appendice locupletatum. Douai, Balth. Bellère, 1603; in-4^o, 724 pages et 71 pages d'appendice. L'original avait paru pour la première fois en 1481, sous ce titre : *Speculum exemplorum ex diversis libris in unum laboriose collectum.* Deventer, Richard Paeffroet, 1481; in-fol. Ce qui doit faire rechercher cette compilation, dit de Backer, c'est qu'elle nous conserve des passages encore inédits. Réimprimée à Cologne en 1485, à Strasbourg, en 1487, 1490 et 1495. L'édition donnée par Major fut également réimprimée avec des additions de différents commentateurs; on trouvera la liste de ces réimpressions dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

Ferd. Loise.

Paquot, *Mémoires.* — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 379-384.

MAKEBLYDE (*Jonis*), théologien et prédicateur, né à Poperinghe, le 24 mars 1565, mort à Delft, le 17 août 1630, fils de Louis Makeblyde et de Marie Waels. Il eut six sœurs et deux frères. L'un de ceux-ci devint chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Cassel. Famille patricienne (1), et dont plusieurs membres occupèrent les premières fonctions communales à Poperinghe, les Makeblyde se distinguaient par leur attachement au culte catholique. Quant à Louis, le futur prédicateur, qui était né quelques mois avant l'époque des excès commis par les iconoclastes, on peut vraisemblablement supposer qu'il dut être impressionné dès son enfance par le récit des ravages dus aux dissensions religieuses.

(1) Makeblyde : d'azur à la fasce d'argent, chargée de 3 mouchetures d'hermine, accompagné en chef de 2 étoiles à 6 rais d'or, en pointe de 2 cygnes d'argent, becqués et membrés d'or. L'écu surmonté d'un casque; cimier : cygne au vol éployé d'argent, becqué d'or. Devise : *Ubiq̄ lectus.*

Après avoir fait des études latines à Saint-Omer, il obtint les grades de *arbitrum magister* et de docteur en philosophie au *collegium acquicintium* de l'université de Douai en 1586. Cette même année, il entra dans la Société de Jésus et commença son noviciat à Tournai le 4 octobre 1586. Il enseigna ensuite le latin pendant dix ans. S'étant rendu à Louvain pour étudier la théologie, il fut ordonné prêtre en décembre 1577. Il prononça ses derniers vœux le 22 septembre 1605. Un collège de jésuites ayant été fondé en 1600 à Berghe-Saint-Winocq, par les archiducs Albert et Isabelle, le P. Makeblyde en devint le premier recteur, et le dirigea jusqu'au 12 juillet 1604. Il fut ensuite recteur du collège d'Ypres, où il ne resta guère qu'une année. Eloquent et actif, il fut, à partir de 1605, appelé à s'occuper du ministère de la chaire et du confessionnal à Anvers et à Gand. Il data de cette dernière ville la dédicace de l'un de ses ouvrages, le 24 juillet 1610. Envoyé en mission en Hollande vers 1611 pour travailler à la conversion des hérétiques, il séjourna dans ce pays jusqu'à sa mort. Pendant huit années (1621-1629), il fut supérieur des missionnaires jésuites dans les Provinces-Unies. Ses biographes louent sa douceur, sa charité et surtout son zèle évangélique. « Ce père », dit Paquot, « avait un talent singulier pour catéchiser, pour confesser, pour consoler les malades, pour instruire en public et en particulier, et pour inspirer la piété à des gens de toute condition ».

Makeblyde est surtout connu comme auteur, ou plutôt comme premier rédacteur du célèbre catéchisme dit de Malines, à l'usage de la jeunesse, qui est employé en Belgique, non sans avoir subi de nombreux remaniements, depuis plus de deux siècles, et que Napoléon lui-même ne parvint pas à faire répudier en instituant un nouveau catéchisme en 1807. A la fin du xvi^e siècle, le catéchisme du P. Pierre Canisius était le seul en usage, mais peu à peu des livres nouveaux s'étaient introduits dans l'enseignement. De là des différences dont

les inconvénients furent constatés au concile provincial tenu à Malines du 26 juin au 20 juillet 1607 : *Diversitas libellorum doctrinæ christianæ sive catechismi magnam in discendo et docendo parit difficultatem* (titre XI, cap. V). Pour porter remède à cet état de choses, le dit concile décida qu'un nouveau catéchisme serait employé à partir de la prochaine fête de Noël. La rédaction en fut confiée au P. Makeblyde qui s'acquitta avec beaucoup de tact de cette tâche délicate. Son travail, revêtu de l'approbation (non datée) de l'archevêque de Malines, Mathias van Hove, fut imprimé à Anvers par Trognesium, qui avait obtenu à cet effet un privilège royal, daté du 1^{er} octobre 1609. Le seul exemplaire connu de cette édition se trouve à Paris (Bibl. de l'Arsenal) : *Catechismus dat is de christelücke leeringhe ghedeylt in neghen en veertich lessen voor de catholycke ionckheydt van de provincie des artsbisdoms Mechelen, achtervolghende d'ordinantie van het concilie provinciael ghehouden aldaer anno 1607*. Anvers, Trognesium, 1609. On suppose qu'il a dû exister une édition malinoise antérieure. Plusieurs colonnes de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (2^e éd. par De Backer) sont consacrées à l'examen de quelques éditions du catéchisme, dont il serait d'ailleurs presque impossible de faire une bibliographie complète, vu qu'on les compte par centaines. Un point qui n'est pas encore élucidé est celui de savoir si l'évêque de Ruremonde, Henri Cuyckius, a pris part à la rédaction du catéchisme dit de Malines. D'après l'historien Havensius, ce serait même au dit évêque qu'on devrait en attribuer la paternité.

Makeblyde a donné lui-même, en 1610, le premier commentaire de son œuvre : *Den schat der christelucker leeringhe tot verclaringhe van den catechismus uytghegeven voor de catholycke jonckheydt van de provincie des artsbisdoms van Mechelen*. Anvers, Trognesium, 1610. Notre théologien s'est aussi fait connaître comme poète néerlandais par la publication de l'ouvrage suivant : *Den Berch des Gheesteliker Vreugchden vol*

hemelsche loven ende melodieuze lofsangen. Anvers, H. Verdussen, 1618. Il traduisit du français en néerlandais la lettre du P. L. de Cerqueira, relative aux chrétiens martyrisés au Japon en 1604 (Anvers, Verdussen, 1609). Ses autres œuvres, toutes de piété, sont énumérées avec soin dans la dernière édition des *Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, par le P. Sommervogel. Au sujet des *Thien oeffeningen alle christenen menschen seer dienende om wel te leven*, nous trouvons à la bibliothèque de l'université de Gand un exemplaire avec ce titre nouveau : *Het open Paradys der Godt-minnende zielen, verciert met verscheyde schoone ghebeden, oeffeninghen ende litanien, door J. V. V. Den lesten druck*. Bruxelles, J. Vander Velden, sans date.

Les comptes de la ville de Poperinghe nous apprennent que le P. Makeblyde rentra deux fois dans sa ville natale pour prêcher. Comme rémunération, le magistrat lui offrit dix cannettes de vin à la Noël 1599, et huit en 1609.

Makeblyde fut enterré dans le chœur de l'église de Voorschoten (Hollande méridionale). On avait inscrit sur sa tombe la paraphrase de son nom : *God maakt hem blyde*. Aujourd'hui cette église a été rebâtie et le plancher qui recouvre l'ancien dallage ne permet pas de s'assurer si la pierre tumulaire existe encore.

Victor Vander Haeghen.

Valerius Andreas, *Bibl. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Sweertius, *Ath. bat.* — Diercxsens, *Anv. christo nascens*, t. IV. — Paquot, *Mém.*, t. I. — J.-F. Willems, *Verhandelungen*, t. I. — Witsen-Geysbeek, *Bibl. anth. crit. woordenb.*, t. IV. — Glasius, *Godgel. Nedert.* — Kolus in Rivécourt, t. II. — *Bibl. Hulthem.* — Cat. J.-J. Nieuwenhuyzen, p. 127, n^o 2794. — Vander Aa, *Biogr. woordenb.*, t. XII. — *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre occid.*, t. I, art. de J. de Mersseman. — Alegambe, *Bibl. script. S. J.* — *Journal hist.*, 1843, p. 86. — Vande Velde, *Synopsis.* — C. Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus.* — *Vlaamsche wacht*, 29 févr. 1880. — *Rond den Heerd*, 22^e année (1886-1887), p. 177 (art. signé S. E., mais dont l'auteur est J. Opeddrinck). — *Album novitiorum S. J.*, du couvent de Tournai.

MALAINÉ (on lit aussi MALLEINE, MALIN, MALINNE et MALEING). Plusieurs peintres tournaisiens du XVIII^e siècle portèrent ce nom, qu'on rencontre à Tournai dès la fin du XVI^e siècle.

MALAINÉ (*Joseph-Laurent*), peintre, né à Tournai le 21 février 1745, mort à Paris le 5 mai 1809. Attaché comme peintre de fleurs à la manufacture des Gobelins en 1787, Malainé y resta jusqu'au moment de la Révolution. Il eut le titre de peintre du roi Louis XVI. On trouve dans les *Nouvelles Archives de l'art français* (t. III, Paris, 1875, p. 453), le texte d'une commande qui lui est faite en vue d'une fabrication de tentures par la Savonnerie. Le tableau devait avoir 7 pieds de long sur 3 pieds 6 pouces de large et représenter un groupe de fleurs sur fond brun, avec bordure de couleur d'or. Le prix du tableau, y compris la bordure, devait être de 400 livres. Le compte approuvé par Vien, premier peintre du roi, est du 20 avril 1792. Privé de son emploi par la Révolution, Malainé se rendit en Alsace et y trouva, semble-t-il, l'occasion avantageuse d'utiliser son talent pour la fabrication alors naissante, des toiles et des papiers peints. De retour à Paris en 1798, il y fut l'émule de Van Spaendonck, à qui ses œuvres ont été plus d'une fois attribuées. On vit de ses toiles à divers Salons, jusqu'en 1808. Les rares auteurs qui s'occupent de Malainé assurent qu'une de ses productions figure à la Galerie nationale de Londres. Nous l'y avons vainement cherchée. Au musée du Prado, à Madrid, il est représenté par deux tableaux de fleurs.

D'après des notes manuscrites de Barthélemy Du Mortier, Malainé ne serait revenu à Paris que lors de la Restauration, et aurait été nommé, le 18 juillet 1814, peintre du conseil du sceau des titres, emploi qu'il aurait rempli jusqu'à sa mort, survenue seulement dans les premiers jours d'avril 1815. Du Mortier ne cite malheureusement pas la source de ses renseignements.

Henri Hymans.

Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*. Paris, 1815. — *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, publiés par Firmin Didot, t. XXXII, Paris, 1860. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — *Nouvelles archives de l'art français*, t. III, Paris, 1875, p. 453.

MALAINÉ (*Nicolas-François-Joseph*), frère de Joseph-Laurent, baptisé en la paroisse Saint-Quentin, à Tournai, le 19 octobre 1741, parcourut une carrière beaucoup plus modeste que celui-ci. Élève de son père, comme Laurent, il fut reçu maître dans le métier des peintres le 14 avril 1775. En 1769, il devint juré du métier et eut comme apprenti Armand-Fidèle Legat; en 1771, il fut élu doyen, fonctions qu'il exerçait encore en 1772 et 1774. Il est fait mention de lui pour la dernière fois comme doyen du métier en 1794 (?). L'époque de sa mort n'est pas connue. Il avait épousé le 10 juin 1764, dans l'église Saint-Quentin, Marie-Barbe Cachoir.

E.-J. Soit.

Archives de Tournai. — Notes manuscrites de M^r Barthélemy du Mortier. — Cloquet et de la Grange. *Études sur l'art à Tournai*. — Boziera, *Tournai ancien et moderne*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*, etc.

MALAINÉ (*Regnier-Joseph*), peintre, né à Tournai. Fils de Guillaume et d'Elisabeth Masure, il fut baptisé en la paroisse Saint-Jacques le 1^{er} avril 1711; il fut admis en qualité d'apprenti dans l'atelier du peintre Jean-François Rouzé, le 30 janvier 1727, comme nous l'apprend le registre de la confrérie de Saint-Luc. Dix ans plus tard seulement (11 avril 1736), Malainé « fut mis et » enregistré à maître dudit stil » dont il devint doyen en l'année 1759. Malainé forma plusieurs élèves, entre autres Nicolas-Joseph Brebar (1743), Antoine-Joseph Equenné (1751), ses propres fils dont il est parlé ci-dessus, et Piat-Joseph Sauvage (1759).

Malainé peignait les fleurs, non sans un certain talent; on conserve deux de ses œuvres au musée de Tournai (numéros 222 et 223 du catalogue de 1848), qui toutes deux représentent des fleurs dans un vase. Il fut employé aussi par l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, lors de la reconstruction de ce monastère, mais les comptes ne disent pas en quoi consista sa participation à ces travaux. Regnier Malainé décéda le 6 décembre 1762, en la paroisse Saint-Quentin. Il avait épousé à Tournai, le 14 février

1741, en la paroisse Saint-Nicaise, Reine-Marie Chuffart dont il eut de nombreux enfants et en particulier plusieurs fils. Deux d'entre eux embrassèrent la carrière de leur père, Nicolas-François-Joseph et Laurent-Joseph dont on a généralement fait jusqu'ici un seul et même homme.

E. J. Soit.

Archives de Tournai. — Notes manuscrites de Barthélemy Du Mortier. — Cloquet et de La Grange, *Études sur l'art à Tournai*. — Bozière, *Tournai ancien et moderne*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*, etc.

MALAISE (*Jacques*), compositeur de musique, florissait au XVII^e siècle. Il était chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Leffe, près de Dinant. Il s'est livré avec succès à la musique religieuse. Ses motets à trois voix, publiés sous ce titre : *Moteta sacra trium vocum, opus primum* (Anvers, 1643; in-4^o), se distinguent par une couleur mélodique très agréable, et il en est d'un caractère grave et solennel pour les grandes fêtes de l'année, qu'on a exécutés longtemps dans le diocèse de Namur.

Ferd. Loise.

F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

MALAISE (*Louis-Barthélemy*), médecin, né à Liège le 30 juillet 1808, décédé dans le même ville le 14 avril 1851. Il était fils de Barthélemy Malaise, médecin, et d'Anne-Catherine Haillot. Comme plusieurs membres de sa famille, il se destina à l'art de guérir, fit de brillantes études à l'université de sa ville natale, fut nommé au concours chef de clinique et proclamé, en 1831, docteur en médecine et en accouchements avec grande distinction. Il alla ensuite se perfectionner à Paris, où il eut l'occasion d'observer, l'année suivante, la première épidémie de choléra asiatique; il en rapporta un certificat élogieux d'Andral, dont il avait suivi la clinique de la Pitié, encombrée de cholériques. Le choléra ayant fait invasion à Liège en octobre 1832, Malaise fut compris parmi les médecins attachés aux hôpitaux temporaires. A cette occasion, il remit au *Journal de la province de*

Liège, qui l'inséra dans son numéro du 27 octobre, un article sur les précautions à prendre, le régime à suivre, les symptômes, la marche et le traitement de la maladie. C'est vers cette époque que Malaise s'adonna à l'homéopathie. Il l'essaya sur des cholériques, et l'on ne s'étonnera pas qu'il ait obtenu autant de succès que les allopathes. Quoi qu'il en soit, il pratiqua l'homéopathie avec conviction jusqu'à sa mort et s'efforça de la propager. Promoteur d'une *Société homéopathique liégeoise*, il en fut la cheville ouvrière en qualité de secrétaire général, mais elle n'eut qu'une existence éphémère.

Il a publié : 1. *Clinique homéopathique, à l'usage des médecins et des gens du monde*. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1837; in-8^o. C'est un recueil de cent dix-neuf observations de maladies aiguës ou chroniques, traitées par la méthode homéopathique et terminées par la guérison. — 2. *Observations pratiques sur l'homéopathie*, insérées dans l'*Encyclographie des sciences médicales*. Bruxelles, 1834, in-8^o; 1^{re} série, t. XXVIII.

L. Malaise avait épousé en premières noces Constantine - Agnès Hamakers, dont il eut deux fils, Constantin-H.-G.L., docteur en sciences naturelles, membre de l'Académie, et Louis-Barthélemy-Elie. Il épousa en secondes noces Mathilde-Caroline Trostorff, dont il eut un fils, Emile, capitaine commandant d'artillerie, décédé à Gand le 17 mai 1876.

G. Dewalque.

Dictionnaire des hommes de lettres..., publié par Vander Maelen. Bruxelles, 1837. — U. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1851*. — Renseignements particuliers.

MALANEL (*Mathias-Théodore*), médecin à Anvers au XVII^e siècle. D'après Eloy, à qui nous empruntons cet article, il traduisit en latin le livre de Galien : *Utrum conceptus in utero sit animal?* Cette version a paru avec un ouvrage de notre auteur, *De Melancholia, sive de atræ bilis morbo, ex Galeni, Ruffi et Aetii Sicani voluminibus collectanea*. Anvers, 1540; in-4^o.

G. Dewalque.

Eloy, *Dict. hist. de la médecine*.

MALAPERT (*Charles*), poète latin et mathématicien, naquit à Mons en 1581. Il appartenait à une noble famille de cette ville, issue des seigneurs de Bazentin, alliés aux représentants les plus considérables de la noblesse du Hainaut. En 1600, il fut reçu dans la Compagnie de Jésus et débuta à Pont-à-Mousson par l'enseignement d'une des branches de la philosophie; de là il passa en Pologne où les cours de mathématiques entrèrent dans ses attributions. Ce fut pendant son séjour dans ce pays qu'il fit paraître ses œuvres poétiques (*Poemata*. Calissii, Albert. Gedelius, 1615; in-4^o), les dédiant à Wladislas, prince de Pologne, fils du roi Sigismond III. Elles comprennent une tragédie, *Sedecias*; un poème, *De Venis*; neuf élégies sur la passion du Christ et un livre de miscellanées. Le sujet du *Sedecias* est pris au chapitre 25, 2, du 4^e livre des Rois, au chapitre 26 des Paralipomènes et aux chapitres 10 et 11 du 10^e livre des Antiquités judaïques de Joseph. La pièce, conçue entièrement dans l'esprit de l'antiquité, se ressent beaucoup naturellement du goût de l'époque; elle n'est pas sans défauts, mais renferme néanmoins des qualités nombreuses et sérieuses; le langage est pur, le style élégant, l'action bien menée. Elle eut, du reste, beaucoup de succès. Nous aurons à citer plus loin les nombreuses éditions des œuvres poétiques de Malapert: en dehors d'elles, le *Sedecias* eut les honneurs de la réimpression dans les *Selectæ PP. Soc. Jesu Tragœdiæ*. Anvers, Cnobbaert, 1634; 367 pages (aux pages 287-326). De même dans *Tragœdiæ selectæ Latinorum recentiorum*. Munich, Weiss, 1845 (le *Sedecias* est aux pages 71-134). Ecrite sans doute pour les élèves des jésuites, la tragédie ne renferme pas de rôle de femme; le sujet plut d'ailleurs à la Compagnie et nous le trouvons encore en honneur à Rome en 1732, où l'on donna: *Sedecia ultimo re di Giuda, tragedia da rappresentarsi da' signori convittori delle Camere grandi del Seminario Romano della compagnia di Gesu, nel carnevale dell' anno 1732*. Roma, 95 pages (Paris, bibl. de l' Arsenal).

Des deux chants dont se compose le *De Venis*, l'un contient une description très vive, riche en faits et en idées, de la tempête qui désola la Belgique et les contrées voisines, pendant les fêtes de Pâques de l'an 1606; l'autre est un traité *De Origine et progressu ventorum* qui rappelle Lucrèce. Le poème a été réimprimé, en 1654 aux pages 499-508 (1^{re} partie) du *Parnassus Societatis Jesu* (Francfort, Schönwetter; in-4^o). Les neuf courtes élégies dont se compose *Christus Patiens* sont des moins remarquables parmi les poésies de Malapert. Elles figurent cependant aux pages 273-290 des *Sacrarum elegiarum deliciae* de Ph. Labbe. Paris, 1684; in-12. Mieux valent les vingt-cinq pièces qui terminent le recueil, inspirées soit par des souvenirs de l'antiquité, soit par des faits d'actualité: avènement de Louis XIII, construction de l'église et des écoles de la Compagnie de Jésus à Arras, etc. Citons une parodie du *Phaëllus* de Catulle et mentionnons spécialement la poésie: *Querimonia in morbo*.

Après l'édition princeps de 1615, les poésies de Malapert ont vu successivement le jour à Anvers, *ex officina Plantiniana, apud viduam et filios Joannis Moreti*, 1616; petit in-12, 135 pages; à Cologne, *Bern. Gualtherus*, 1620, in-16, 138 pages; à Dillingen, *Udabrics Rem*, 1622; in-12; à Douai, *typis viduae Petri Telu*, 1624; petit in-12, 141 pages. Cette édition renferme en plus deux odes de l'auteur consacrées aux apothéoses de saint Ignace et de saint François-Xavier. Enfin, en 1634, l'éditeur Moretus mit en un volume les œuvres de Bauhuys, de Cabillaud et de Malapert, sous le titre: *Bernardi Bauhusii et Balduini Cabillavi e Societate Jesu Epigrammata, Caroli Malapertii ex eadem Soc. Poemata*. Anvers, Balth. Moretus, 1634; in-24, 401 pages.

Malapert demeura en Pologne jusque 1619 environ; il parait y avoir rencontré de hautes protections et de solides amitiés, à en juger par les dédicaces de deux œuvres subséquentes, la *Géométrie*, dédiée à Jean de Olesnica Olesnicki, de Lublin, et l'*Oratio habita Duaci* offerte

à un seigneur polonais, Pierre Zeroniski.

Nommé à la chaire de mathématiques à Douai, il inaugura ses leçons par un discours qu'il nous a conservé : *Oratio habita Duaci dum lectionem mathematicam auspicaretur. In qua de novis Belgici Telescopii phaenomenis non iniucunda quadam Academice disputantur*. Douai, Balthazar Bellère; in-12; 42 pages (1620; l'exemplaire de la Bibl. nat. de Paris est non daté). Nous y lisons que la science qui fera l'objet de l'enseignement du jésuite lui est assez nouvelle : *Cum casu*, dit-il, *potius quam voluntate aut consilio ad has disciplinas sim oppulsius, ... animus est in secretiora Matheseos adyta penetrare, quæ per valetudinem hactenus, aliq. studia quibus distinebar viz licuit e limine salutare*. Le discours est une véritable dissertation d'astronomie; l'auteur insiste sur les récents progrès de cette science que l'admirable invention du télescope venait de renouveler; c'est bien là l'œuvre que le P. Riccioli (Lalande, bibl. astronom., p. 181) désigne sous le nom de *Oratio Malap. de Cometis*. Nous y voyons, ce que nous constaterons pour d'autres écrits encore, que Malapert disposait dans l'Europe entière de correspondants compétents, lui transmettant leurs observations personnelles et lui permettant d'arriver à des résultats vraiment scientifiques : il reçoit sur les phénomènes astronomiques contemporains des rapports d'Anvers, Ingolstadt, La Flèche, Mayence, Paris, Pont-à-Mousson, Rome, Trèves et Würzburg.

Depuis lors, Malapert fit paraître plusieurs ouvrages de mathématiques et d'astronomie bien oubliés de nos jours. Les histoires des mathématiques de MM. Max. Marie et Cantor ne les mentionnent même pas; une étude consciencieuse en a été faite par le P. Roland, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. Citons-les dans l'ordre chronologique : 1. *Arithmeticae practicae brevis institutio : in qua nova ratio dividendi per tabulam Pythagoricam et alia non passim obvia explicantur*. Douai, Balth. Bellère, 1620; in-12, 129 pages.

Idem. Anvers, 1620; in-8°. Ibid., 1626; in-8°. — 2. *Arithmeticae practicae brevis institutio. In qua nova ratio multiplicandi et dividendi... explicantur*. Douai, Balth. Bellère, 1626; in-12, 154 pages. Ibid., 1633. De Backer attribue à l'édition de 1620, 151 pages. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris est de 129 pages plus 2 pages de table et err. non chiffrées. Selon le même auteur, le privilège serait du 19 novembre 1619 : la *Facultas* de Florent de Montmorenci, provincial de la Société de Jésus, est du 9 novembre 1620; l'approbation de Georges Colvenère de 15 février 1620. Le livre est dédié aux élèves de Malapert à Douai. On y trouve un procédé de multiplication et de division abrégées, dont l'auteur se sert depuis un certain temps pour le calcul des triangles sphériques; la méthode est analogue à celle que publia Neper en 1617, dans sa *Rabdologie*. La même invention se trouve déjà dans le *Nouveau Epitome d'arithmétique* du géomètre liégeois Jean Gallé, imprimé à Liège en 1616. Voij. C. Le Paige, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège* (Liège, 1890; pages 48 et suiv. Extrait du *Bull. inst. arch. liég.*, tome XXI). — 3. *Euclidis Elementorum libri sex priores. Quorum demonstrationes tum alibi sparsim, tum maxime, libro quinto ad faciliorem captum accomodavit M..., etc.* Douai, Balthazar Bellère, 1620; in-12, 242 pages. Idem, *editio altera emendatior*, ibid. 1625; in-12, 242 pages. Idem, 1633. Idem, Douai, ve P. Telu; in-12. Privilège du 6 novembre 1619; approbation du 20 décembre 1619. Dédié : *Juventuti mathematicae studiosae in academia Duacensi*. — 4. *Faciliorum geometriae elementorum, libri duo*. Douai, ve P. Telu, 1624; in-12, 96 pages. Ibid., 1626; in-12, 116 pages. Fac. du 20 décembre 1619. Traité élémentaire; l'auteur vise surtout à mettre ses élèves à même de mesurer un camp, d'évaluer les forces de l'ennemi, de savoir l'arpentage, etc. La seconde édition contient à la page 110 un *Appendix de Circulo (ne aliquot pagella vacaret)*. — 5. *Austriaca sidera*

heliocyclia astronomicis hypothesibus illigata. Douai, Balth. Bellère, 1633; petit in-4°, 8 pages non ch. et 151 pages. Dédié au roi Philippe IV, cal. de février. 1627. Fac. du 9 décembre 1628; approbation du 11 décembre 1628. L'auteur explique les taches du soleil par une série de couches concentriques dans la constitution de cet astre. La lumière du foyer central est interceptée par les mouvements des corps qui se trouvent entre celui-ci et l'enveloppe extérieure: Malapert donne à ces "héliocycles" le nom d'*austruca sidera*, et dédie sa découverte au roi Philippe IV. L'ouvrage avait été commencé dès 1613; l'auteur a fait lui-même et reçu de ses correspondants une série d'observations entre 1618 et 1627: de Coimbre, c'est le P. Wely; d'Ingolstadt, J.-B. Cisatus; de Kalisz et de Posnanie, Simon Perovius; de Rome, enfin, l'illustre P. Scheiner. En outre, Malapert associa à ses travaux un de ses élèves de Pologne, auquel il rend hommage, Alexis Silvius.

On attribue encore à Malapert une *Paraphrasis in omnes Aristotelis libros didacticos* sur laquelle toutes nos recherches ont été vaines. Nous ne savons, de même, jusqu'à quelle date il resta à Douai: il était recteur du collège d'Arras en 1629, quand Philippe IV érigea en université l'établissement des Jésuites à Madrid: Malapert, nommé là-bas professeur de mathématiques, se transporta en Espagne et mourut pendant le voyage, à Vittoria, le 5 novembre 1630.

On trouvera son portrait dans l'icongraphie montoise, reproduction d'une toile de la bibliothèque de Valenciennes, dont la ville de Mons possède une copie. La famille Malapert portait dans ses armoiries d'azur et de gueules de seize pièces.

Alph. Roersch.

Les œuvres de Malapert. — De Backer, *Bibl. des écriv. de la Comp. de Jésus*, 2^e éd., t. II, p. 1029. — Notice par A. Letellier, dans *Iconographie montoise*. Mons, 1840. — P. Roland, *Études astronomiques, études mathématiques de Charles Malapert*, dans *Mém. et publ. de la Soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1^{re} série, t. VI. — Lecouvet, *Du mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut*. Ibid., p. 312-324.

MALAPERT (*Michel*), historien, neveu de Charles Malapert, né à Mons le 5 mai 1603, entra dans la Compagnie de Jésus le 5 octobre 1623. Il mourut à Nivelles, le 14 septembre 1652. Il a laissé l'œuvre suivante: *Disputatio historica qua clarissime et evidentissime ostenditur Hannones esse veros Nervios, non vero Tornacenses*; publié par M^r de Reiffenberg dans le t. 1^{er}, p. LXXXIII-XCV des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Bruxelles, 1844; in-4°).

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MALAPERT (*Philippe*), écrivain ecclésiastique, né à Mons en 1595, décédé au Rœulx le 29 novembre 1649. Après avoir achevé ses humanités au collège des Jésuites de sa ville natale, il se rendit à l'université de Douai pour y étudier la philosophie et la théologie, et prit le grade de licencié en cette dernière science. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés, à l'abbaye de Saint-Feuillen, au Rœulx, où il exerça pendant quelque temps la charge de prieur. En 1637, il fut élevé à la dignité abbatiale dans le même monastère. Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il fit reconstruire une partie de l'abbaye. Il mourut après douze années d'abbatiate, et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale.

Il laissa quelques travaux manuscrits: 1. *Oratio in laudem D. Thomæ Aquinatis, doctoris angelici*. — 2. *Elenchus abbatum S. Foillani*. — 3. *Collectanea de origine, progressu et aliis rebus ad ecclesiam sancti Foilliani pertinentibus*. C'est dans ce dernier ouvrage que Philippe Brasseur puisa, avec le consentement de Malapert, des renseignements pour plusieurs de ses ouvrages relatifs à l'histoire du Hainaut.

E.-H.-J. Reusens.

A. Matthieu, *Biographie montoise dans les Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut*, 1^{re} série, t. VII, p. 251-252. — T.-A. Bernier, *Dictionnaire géographique du Hainaut*, p. 136.

MALBERG (*Bernard DE*), homme de guerre du xvi^e siècle, se fit remarquer par son dévouement à la cause nationale lors du soulèvement des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. L'historien De Water a supposé qu'il était Hollandais, et qu'après avoir été l'un des officiers de Brederode, il servit sous les ordres du prince d'Orange. Ce savant aura été trompé par une similitude de nom. Malberg appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Luxembourg. Son château patrimonial était situé sur les bords de la Kyll. C'était une baronnie libre. La sentence rendue contre lui par le conseil des Troubles, le 16 novembre 1568, l'accuse d'avoir été l'un des premiers signataires du Compromis des nobles, d'avoir sollicité ou fait entrer dans la conspiration certain nombre de ses pairs, de s'être présenté au palais de Bruxelles le 5 avril 1566, d'avoir enfin assisté à l'assemblée de Saint-Trond qui avait fait de lui un conseiller de la ligue des Gueux. Ces renseignements sont complétés par ceux que nous rencontrons dans une enquête inquisitoriale faite en mai 1569 dans le quartier de Thionville. « Bernard de Malberg », y est-il dit, « a signé le Compromis; il a été à Saint-Trond; il a tenu des prêches en sa maison de Lumey, puis est allé en France avec les noirs harnais ». Ces *noirs harnais* sont sans doute les reîtres allemands qu'il avait enrôlés aux environs de Strasbourg pour le compte du prince d'Orange et à la tête desquels il marcha contre le duc d'Albe en automne 1568. Seulement, Malberg ne put les conduire en France par la bonne raison que, le 20 octobre 1568, au combat de Jodoigne, il fut blessé mortellement. Il n'eut point d'autre épitaphe que cette mention officielle du secrétaire d'Etat Courteville : « Aussy demeura mort le seigneur de Malberghe, couronnel des Gaseons, qui avait été l'un des plus grands re-belles ». Ici il nous faut encore relever une erreur. Les Gascons dont parle Courteville ne pouvaient être que des cavaliers allemands. Malberg était marié. Sa femme, Elisabeth de Mérode, et

son fils unique se réfugièrent d'abord à Cologne. En 1576, ils se réconcilièrent avec l'Eglise et le roi d'Espagne, et rentrèrent en possession de leurs biens. Le jeune Bernard de Malberg était le dernier de sa race; il mourut bientôt après, faisant de sa mère son héritière universelle. Elle se remaria avec le baron Christophe d'Authewille.

Ch. Rahienbeek.

Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. Bruxelles, 1851, t. III, p. 331. — Pouillet, *Correspondance du cardinal de Gramelle*, t. II, p. 663-665. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 29. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison Orange-Nassau*, v. III, p. 278-271. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, 1564-1567, p. 152-153. — Baersch, *Eijflia illustrata*, 1852, t. III, 1^{re} partie, p. 522-523. — Archives gén. de Belgique. — Papiers d'Etat.

MALBRANÇO (*Jacques*), ou MALLEBRANÇOUE, historien, né à Saint-Omer (Artois), le 14 août 1579, mort à Tournai le 5 mai 1653. Si les auteurs sont d'accord sur l'époque et le lieu de décès de Malbranco, il en est tout autrement en ce qui concerne le lieu et la date de sa naissance. Quelques-uns lui ont donné Arras pour patrie, mais c'est surtout Aire et Saint-Omer qui se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître. Maillard prétend que Malbranco est né à Aire et que Marie Caverel, sa tante, était fondatrice de l'église des Jésuites de cette ville. Malbranco lui-même aurait fait don à la Société de Jésus de tous ses biens, et notamment de la maison paternelle qui lui était échue en partage, afin d'y établir un collège. Plus tard, il aurait demeuré momentanément en cette ville, puisque l'épître dédicatoire de son premier volume en est datée le 3 décembre 1638. Dom Devienne fait également naître Malbranco à Aire en 1578, de même que Henry Lefebvre, historien de Calais, Expilly, Malte-Brun et Collet. Foppens et les *Délices des Pays-Bas* désignent Saint-Omer comme patrie de Malbranco, et leur opinion est suivie par Alegambe, Feller, Chaudon et de Landine, Osmond, Weiss, Ladvoeat, Barbier, Aubin, Abot de Bazingham, Smyttère, le *Conducteur dans Saint-Omer*, la *Biographie de Beauvais* et divers annuaires.

L'année de sa naissance, selon cette série d'auteurs, serait 1580 ou 1582. Mais le P. Sommervogel a établi enfin, dans la dernière édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, la date exacte que nous donnons au commencement de cet article. Le 22 novembre 1599, Malbrancq fut admis chez les jésuites wallons de Saint-Omer et chargé d'y enseigner les humanités. Il s'y appliqua à la prédication et passa successivement par les différents emplois de sa province. Selon la *Bibliotheca belgica* de Foppens, il employa une grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse, avant d'acquérir la réputation d'un érudit du premier ordre. Les premiers ouvrages de Malbrancq furent des traductions du français en latin de la *Consolation des malades*, d'Etienne Binet de Dijon (Cologne, 1619; in-12), et des *Après dinées et propos de table contre l'excès au boire et au manger*, d'Antoine de Balinghem (Cologne, 1620; in-8°). Après la publication de ces deux ouvrages, Malbrancq voyagea dans toute l'étendue de l'ancienne Morinie, parcourant les diocèses de Thérouanne et de Tournai, visitant Ostende et Cambrai, Calais et le pays reconquis, le Boulonnais, la Picardie en deçà de la Somme, l'Artois en deçà de la Lys et la Flandre en deçà de l'Escaut. Après avoir étudié sur les lieux mêmes les divers éléments de l'ouvrage qui devait établir sa renommée, il se rendit chez les jésuites de Tournai, où il rédigea, dans le recueillement du cloître, les annales curieuses de ces peuples morins appelés par Virgile *extremi hominum*. L'œuvre de Malbrancq, intitulée *De Morinis et Morinorum rebus*, parut à Tournai, en trois volumes in-4°, avec cartes et portraits, imprimés en 1639, 1647 et 1654. Le premier volume contient la description des Morins et de leurs mœurs, suivie de recherches sur leur histoire, depuis l'an 309 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 751 de l'ère actuelle; le second volume s'étend depuis le règne de Pepin, roi de France, jusqu'à Godefroid de Bouillon, comte des Morins, en 1094; et le troisième de la mort de

Godefroid à l'an 1313. L'auteur avait composé un quatrième volume qui conduisait sa narration jusqu'à la destruction de Thérouanne par Charles-Quint, en 1553. Ce volume n'a pas été imprimé. Quant au manuscrit, Maillart allègue qu'en 1702 il se trouvait au noviciat des jésuites de Tournai, qui avaient hérité des papiers de Malbrancq. Un rédacteur de mémoires inédits sur l'histoire de Boulogne, Philippe Luto, l'y a fait demander en 1739, et il lui a été répondu que l'on n'y conservait que l'original des ouvrages imprimés. Il paraît avéré que ce manuscrit se trouvait aux jésuites de Lille en 1737, et l'on croit généralement qu'il a été brûlé en 1740, lors de l'incendie de cet établissement. En 1827, quelques bibliophiles firent à ce sujet, tant à Paris qu'à Lille, des perquisitions qui restèrent vaines. L'histoire des Morins est digne d'estime, grâce aux nombreuses autorités et traditions que l'on y trouve rassemblées. Mais on reproche, avec raison, à son auteur des déclamations continuelles, une inclination trop prononcée à faire l'orateur, qui pousse à bout la patience du lecteur, enfin une trop grande facilité à accueillir sans critique les récits fauleux du moyen âge.

A. Beeckman.

Foppens, *Biblioth. belg.*, t. I, p. 324. — Piers, *Biographie de Saint-Omer*. — *Dict. hist.*, t. II, p. 49. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 439-444.

MALCLERC DE HEMRICOURT (*Guillaume*). Voir HEMRICOURT (*Guillaume MALCLERC DE*).

MALCORPS (*Michel*), poète latin, né à Fosses, non loin de Namur, vivait à la fin du xv^e siècle. Il était prémontré de l'abbaye d'Heylissem, et a écrit en vers latins une vie de saint Norbert, fondateur de son ordre. Cet opuscule, d'une grande rareté, est intitulé : *Divi Norberti archiepiscopi Magdeburgensis, Præmonstratensium fundatoris, vita*. Liège, Chrétien Ouwerx, 1599; in-4°. Il est dédié à Jean Brazius, abbé d'Heylissem, et se termine par quelques poésies latines adressées à divers personnages.

Dans les liminaires, on remarque une pièce latine de Jean Polit.

Paul Bergmans.

F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I (1887), p. 37-38, n° 48.

MALCOTE (VAN). Voir MAELCOTE.

MALDEGEM (Adrien VAN). Voir MAELDERGEM (Adrien VAN).

MALDEGHEM (Arnould DE), dit de Waerhem, philanthrope. Il était fils de Arnulphe et de Béatrix de Moorslede. Entré dans les ordres, il était en 1241 doyen de la collégiale de Courtrai. Plus tard, il devint chanoine de la cathédrale de Tournai. En 1273, il établit à Maldeghem un hôpital pour les pauvres et les malades, sans distinction d'origine, et chargea le supérieur et les frères de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, de l'administration et de l'emploi des revenus. Il fit à cette maison de grandes libéralités dont témoignent les archives du dit hôpital. Il se montrait le protecteur des études théologiques, celles qui étaient le plus en honneur dans ce temps. Il légua par testament « aux » pauvres écoles qui iront à Paris ou « bien dans un autre endroit, pourvu » qu'on y enseigne les études *solemnelles*, « une rente annuelle et perpétuelle de » 150 livres ». Il fit don aux pauvres de son hôpital de tous les biens féodaux qu'il possédait dans les paroisses de Maldeghem, Adegchem, Aardenburg, Eecloo, Saint-Vincent et Zieselee. Les lépreux furent également l'objet de sa générosité. Il légua aux léproseries de Tournai, Gand et Bruges, de Rode et de Ghisteltes des sommes destinées à soulager leur misère; il fit d'autres largesses à ceux qui vivaient séparément à la campagne dans le diocèse de Tournai. L'hôpital de Maldeghem n'existe plus. Au xv^e siècle, en 1520, dit-on, il aurait été réuni à celui de Bruges, par suite d'une disposition souveraine et *temporairement*. Les habitants de Maldeghem ont fait de vains efforts pour rentrer en possession, au profit de leur commune, d'une fondation dont les revenus mon-

taient, au xvii^e siècle, à plus de neuf mille florins. Le fondateur lui-même mourut le 2 février 1275.

Émile de Borchgrave.

Cartulaire des Dunes. — Archives de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — Classe de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*.

MALDEGHEM (Jean - Dominique, comte DE), et de Steenuffel, etc., homme de guerre et d'Etat. Fils de Eugène-Ambroise et de Isabelle-Claire-Eugénie de Kesseler, dame héritière de Marguette, Steenuffel, Diepensteyn, Indevelde, Nederheym, etc., filleule de Philippe IV et de l'infante Isabelle, il naquit à Bruxelles, le 3 novembre 1662, et y décéda le 14 décembre 1747. A la mort de son père (1693), il lui succéda dans sa charge de lieutenant de la garde noble du corps de Sa Majesté, et suivit d'abord la carrière militaire. Colonel d'infanterie le 27 juillet 1704, il fut fait, le 5 septembre 1710, capitaine de la ville et château de Vilvorde, et autorisé à lever un régiment d'infanterie sous le nom de Brabant. Le 21 février 1716, il fut chargé d'aller prendre possession de la ville de Ruremonde et du haut quartier de Gueldre. Le 6 avril 1718, le prince Eugène de Savoie lui annonçait sa nomination de capitaine de la garde des hallesbardiers. Le 9 novembre 1733, il devenait lieutenant feld-maréchal.

La carrière politique du comte de Maldeghem commença à l'époque des troubles qui agitèrent la Belgique durant l'administration du marquis de Prié. Il fit partie, dès le début, de la « jointe » provisionnelle d'Etat », dont le marquis devait prendre l'avis dans toutes les affaires importantes. A l'égard des questions soumises aux délibérations de ce collège — refus des nations ou doyens des métiers de Bruxelles de payer les subsides de 1715 et 1716, réclamation de l'abrogation du règlement de 1704 sur l'administration économique de la ville, refus de jurer l'observation du règlement additionnel de 1700, etc., — Maldeghem adoptait, en général, une opinion mitoyenne dans laquelle le res-

pect pour les volontés de l'empereur l'emportait parfois sur son désir de descendre aux vœux du peuple. Lorsque les idées séditieuses gagnèrent du terrain, Maldeghem, à qui le marquis de Prié demanda « s'il fallait continuer à employer les voies de la douceur », opina pour la négative. Tandis que le prince de Rubempré, grand patriote, cherchait à temporiser, Maldeghem fit entendre « que de quelle manière l'on envisageoit cette matière, qu'on y entrevoyoit partout des difficultés, que le règlement (relatif au dispositif des subsides), de 1619 seroit agréable aux peuples, mais que le second de l'an 1700 seroit plus convenable à son royal service (de l'empereur) ». La jointe provisionnelle cessa ses fonctions par suite de l'établissement d'un conseil d'Etat (29 mars 1718) qui réunissait les attributions ci-devant confiées aux trois conseils collatéraux d'Etat, privé et des finances. Maldeghem fut nommé conseiller de robe courte en avril 1718. Dans ses rapports au prince Eugène, Prié expose qu'il consulte fréquemment le comte de Maldeghem, et que celui-ci se trouve être généralement de son avis. Une question de principe les avait, cependant, un moment séparés : Maldeghem jugeait, comme le duc d'Ursel et le prince de Rubempré, que le conseil étoit *délibératif*, tandis que Prié déclarait qu'il étoit simplement *consultatif*, opinion qui fut admise par l'empereur. Maldeghem se rangea à l'avis du conseil lorsque celui-ci décida à la presque unanimité qu'il étoit « opportun » de laisser faire aux nouveaux doyens « élus le serment sur le règlement de l'an 1619 ». Toutefois, lorsque en juillet suivant, Prié posa une nouvelle fois devant le conseil la question « s'il falloit user de force ou céder, ou trouver un moyen terme et en même temps obli-ger les serments à empêcher les désordres et l'émotion de la populace », le comte de Maldeghem déclara qu'on pouvoit satisfaire à la demande des nations en ce qui concernoit les deux décrets de 1717; mais il ne croyoit pas qu'il fût au pouvoir du marquis d'annu-

ler les actes antérieurs de son administration, ce point devant être réservé à l'empereur lui-même. Il vouloit, au surplus, que l'on prit des dispositions pour prévenir les pillages et que l'on fit entendre au magistrat et aux nations que si des désordres arrivaient, ils en seroient responsables. Cette opinion étoit celle du conseil. Le marquis céda encore. Dans un autre ordre d'idées, le magistrat d'Anvers ayant demandé que l'on défendît l'importation des étoffes et soies des Indes par Ostende, afin de ne pas porter préjudice aux manufactures d'Anvers, les trois conseillers de la noblesse, Ursel, Rubempré et Maldeghem se prononcèrent pour la prohibition, tandis que les trois conseillers de robe longue émirent un avis contraire, la prohibition devant empêcher le commerce qui commençoit à se rétablir à Ostende. Prié adopta le dernier avis.

Les émeutes devenant plus fréquentes à Bruxelles, Maldeghem approuva l'ordonnance rigoureuse rendue contre ceux qui tireraient des fenêtres sur les troupes ainsi que la demande de subside pour 1718; mais il fit difficulté pour requérir un secours extraordinaire au moyen de « liard au pot de la bière au plat pays », et Prié ne jugea pas à propos, en présence de sa résistance et de celle de Rubempré « de les presser davantage » et encore moins de les dispenser ». Il remontra également au marquis qu'il pourroit « être convenable pour les finances de Sa Majesté et le soulagement du pays » de ne lever que deux vingtièmes du subside sur le plat pays, mais les représentations de Prié amenèrent à un sentiment différent. Les souvenirs du temps ne révèlent pas quelle fut son attitude en regard du jugement et de l'exécution d'Agneessens; mais il n'assista pas à la séance dans laquelle le conseil d'Etat prit une série de mesures destinées à empêcher des démonstrations en mémoire d'un « criminel de lèse-majesté condamné à mort ». Son rôle à partir de cette époque se borne principalement aux devoirs de sa charge militaire.

Jean-Dominique de Maldeghem épousa : 1^o le 25 juillet 1690, Marie-Thérèse de

Gand, dite Vilain, fille de Balthasar-Philippe de Gand, dit Vilain, premier prince de Masmines et d'Iseughien, chevalier de la Toison d'or, et de doña Louise-Henriquez Sarmiento; elle était veuve de François-Philippe de Melun, marquis de Risbourg ou Richebourg, également chevalier de l'ordre, capitaine gouverneur-général du Hainaut, mort sans héritiers; 2^o le 3 novembre 1715, Anne-Amour-Florence-Charlotte-Josèphe, fille aînée de Charles-Donat, comte de Haudion, de Wacken et de Wyneghem, et de Madeleine-Françoise, baronne d'Oyenbrugge et Meldert et dame de Zurenborch, ci-devant chanoinesse à Moustier-sur-Sambre, dont il eut six enfants.

Émile de Borchgrave.

Comtesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*. — Gachard, *Documents inédits concernant les troubles des Pays-Bas sous la règne de Charles VI*. — Gachard, *La Belgique de 1716 à 1725*. — *Le Nobiliaire des Pays-Bas*.

MALDEGHEM (*Philippe DE*), connu sous le nom de *seigneur de Leyschol*, fils unique de Josse et d'Anne de Joigny-Pamele, naquit le 27 décembre 1547, probablement à Blankenberghe, où son père exerçait alors les fonctions de bailli. Il montra des dispositions précoces pour la poésie et s'essaya en vers flamands, français et même italiens. Il vécut jusqu'à vingt ans d'une vie doucement agitée par les rêves de l'imagination. Le 17 février 1567, au moment où commençaient les troubles, il épousa Martine de Boonem, fille de Charles, seigneur d'Avelghem, et de Jacqueline Romeyns, fille d'Eloi et de Josine de Marivoorde. En 1570, il figure parmi les principaux gentilshommes qui furent désignés pour aller recevoir la reine, femme de Philippe II, dont le duc d'Albe avait annoncé la venue le 22 juin. Trois ans après, son père étant mort (12 décembre 1573), Philippe lui succède premièrement en qualité de lieutenant de la vénerie de Flandre au quartier de Bruges (7 janvier 1574), puis comme échevin du Franc, dont il devient bourgmestre en 1578. Mais les troubles agitent la ville; les huguenots font entrer à Bruges le colonel Balfour avec un

régiment d'Écossais et cent cinquante chevaux au service des États. On s'empare des échevins du Franc, qu'on retient captifs à la maison de ville, et parmi eux se trouve Philippe de Maldeghem. Les révoltés lui proposent de le continuer dans sa charge et lui offrent même la dignité de grand bailli de la ville et pays du Franc. Philippe refuse, et pour tromper les ennus de ces arrêts forcés, il « prend son recours vers les « muses » et chante

Une belle dame à qui nulle égale
Peut estre de son temps...

Je crois vraiment qu'elle est une *Laure flamande*.

Quelle était cette Laure flamande? L'histoire ne le dit point. On a présumé que l'époux de Martine de Boonem, le père de huit ou neuf enfants, n'a pu avoir en vue qu'un idéal, personnification de la poésie ou de l'imagination ou de la patrie. On ne sait pas davantage combien de temps dura son emprisonnement. Une de ses poésies permet de supposer qu'il y préféra l'expatriation. Il dit, en effet :

Et puis durant toujours chez nous le mal civil,
Ça et la demeurant en *volontaire civil*,
À Bologne, à Calais, je vins enfin à Liège.

À Liège, le prince-évêque, Ernest de Bavière, l'attacha bientôt à sa personne, d'abord comme gentilhomme de sa bouche, puis comme écuyer tranchant. Il suivit alors son maître à la guerre et rapporte d'une façon assez drôle ses bonnes fortunes militaires et culinaires :

Mars, ce temps pendant, nous fit si bonne part
Qu'en Westphale vainqueurs nous mangeâmes
du lard,
Et qu'au Rin retournans joyeux de la victoire
Le vin ne nous manqua pour allegrement boire.

Au mois d'avril 1584, Philippe de Maldeghem fut envoyé en ambassade par l'Électeur de Cologne vers le prince de Parme, l'histoire ne dit pas dans quel but. Mais le mois suivant, la pacification de Bruges était conclue à Tournai, et Philippe en recevait la nouvelle avec une joie extrême :

Car pour revoir les miens ardent avois le zèle.

Il revint à Bruges en hâte et y reprit ses fonctions de bourgmestre du Franc. Pendant deux ans il resta éloigné de la

cour du prince Electeur. Puis il retourna pour remplir ses engagements. La guerre d'ailleurs n'était pas finie. Ernest de Bavière avait des ennemis qui ne se lasaient point et des compétiteurs qui ne prétendaient pas le laisser jouir en paix des deux ou trois évêchés que la fortune avait mis entre ses mains. Philippe suivit l'Electeur au siège de Neuss, dans sa guerre contre le comte de Meurs. Puis, député une nouvelle fois vers le duc de Parme, à Burick lez-Wezel, où le prince jetait un pont, il eut le malheur de se casser la jambe, ce qui le força de garder la chambre près de cinq mois. Ce repos fut donné à l'étude et, sur les instances de Dominique Lampsonius, il entreprit la traduction en vers français des poésies de Pétrarque, qu'il affectionnait depuis longtemps. En 1587, il put reprendre son service et il paraît qu'il fut envoyé à la journée de Brühl, à ce que rapporte Jean Politus, l'historien d'Ernest de Bavière. Enfin, le 20 octobre de cette même année, il quitta définitivement le prince Electeur pour retourner en Flandre, après avoir été nommé par lui son maître d'hôtel et chambellan. Philippe redevint donc bourgmestre du Franc, position qu'il occupa quatorze fois de 1578 jusqu'à 1608. Dans l'intervalle, le 15 avril 1597, se rendant au fort d'Oudenburg, il tomba dans une embuscade, fut blessé assez grièvement et fit une chute de cheval. Aussitôt rétabli, il continua son travail sur Pétrarque, et lorsqu'il l'eut achevé, il le dédia à Maximilien de Bavière. Le livre parut en 1600. Le 25 juillet de cette année, Maximilien, par une lettre datée de Munich, lui envoya ses remerciements et ses félicitations. Philippe adressa également sa traduction au grand-duc de Florence, Ferdinand I^{er} de Médicis.

Le 24 mai 1605, l'archiduc Albert récompensa Philippe de Maldeghem de sa carrière si honorablement remplie en le créant chevalier, en considération des services rendus par lui et par ses fils et en mémoire de ceux qu'avaient rendus ses prédécesseurs. Le duc Ernest de Bavière avait contribué à lui faire obte-

nir cette faveur. Il avait adressé lui-même à l'archiduc, le 24 mars 1605, une demande formelle à ce sujet.

En 1603, Philippe et sa femme voulurent choisir et se préparer d'avance la tombe où ils reposeraient après leur mort. Ils fondèrent en 1603, dans l'église des Dominicains de Bruges, une chapelle sous l'invocation de l'apôtre saint Philippe. Cette chapelle, située du côté du midi du grand autel, était ornée d'un tableau représentant le patron du seigneur de Leyschot et de deux volets placés de chaque côté. On voyait sur celui de droite Martine de Boonem agenouillée, avec ses quatre filles, Marie, Anne, Jacqueline et Sébastienne. Sur celui de gauche était Philippe, seigneur de Leyschot, aussi agenouillé, et derrière lui ses cinq fils, Adolphe, Josse, Robert, Charles et Philippe. Martine de Boonem mourut le 7 mai 1607. Philippe de Maldeghem décéda le 22 février 1611. Ils furent inhumés dans la chapelle de Leyschot, et l'on mit sur leur tombe une épitaphe en vers latins, rappelant les principales circonstances de leur carrière.

Il serait difficile d'apprécier ici le mérite de la traduction du Pétrarque par le seigneur de Leyschot. Il faudrait donner des extraits et l'espace nous fait défaut. Le recueil forme un in-8^o de xxii-558 pages, intitulé : *Le Pétrarque, en rime françoise, avec ses commentaires, traduit par Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot*. Il parut à Bruxelles, chez Rutger Velpius, imprimeur juré, près de la Cour, *A l'Aigle d'Or*, en 1600. Une autre édition fut imprimée à Douai, chez François Fabry, en 1606. Lui-même ne s'était pas fait d'illusion sur la hardiesse de l'entreprise.

Pour un Flamand (dit-il), l'emprinse estoit bien
[haute.

Et il se trouve audacieux d'avoir osé traduire en vers français le poète italien, lui

Qui ne vit onc le Pau ny l'Arne, et peu assez
Les beaux et riches champs de la Seine arrousez.

Emile de Boregrave.

Ctesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*. — Sanderus, *passim*. — Paquot, *Mémoires*. — Bul-

letins de l'Académie, t. IX, 2^e partie, p. 427. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*.

MALDEGHEM (*Robert DE*), dit *le seigneur de Grimarez*, homme de guerre et généalogiste, naquit le 12 juin 1573 à Bruges, et fut baptisé à Notre-Dame. Il était fils de Philippe de Maldeghem (voir article précédent), et de Martine de Boonem. Les troubles survenus dans sa ville natale amenèrent ses parents à l'envoyer à Calais; ensuite la famille alla se réfugier à Boulogne. Plus tard, son père ayant trouvé asile à la cour d'Ernest, Electeur de Cologne, ce prince plaça l'enfant, qui n'avait encore que onze ans, auprès de Guillaume, duc de Bavière, pour remplir les fonctions de page d'honneur et de la chambre. Robert de Maldeghem accompagna en cette qualité le duc, en 1594, à la diète de Ratisbonne. En 1595, il reçut les armes des mains du baron Bernardin d'Herberstein, grand écuyer, et il alla rejoindre son père à Bruges. Guillaume de Bavière le recommanda à l'archiduc Ernest, gouverneur général des Pays-Bas. Robert entre alors au service et il passe par les différents grades. Successivement soldat dans l'infanterie bourguignonne (28 mars 1595), il devient cinq ans plus tard alfére et lieutenant de la compagnie de Juan Giacomo Galiano et assiste, en cette qualité, à la bataille de Nieuport, le 2 juillet 1600, ainsi qu'au siège d'Ostende. Le 9 décembre 1604, il devient alfére colonel ou mestre de camp du terce du seigneur de Châlons, et, le 15 janvier 1606, il est nommé capitaine en chef du dit terce, par patente de l'archiduc Albert.

Quelques jours après cette nomination, se trouvant à Eecloo avec un détachement de quatre-vingts hommes, et n'étant retranché que d'une simple palissade sans fossé, autour de l'église, il fut attaqué par six cents hommes d'élite, à la tête desquels était le capitaine Elder, qui a donné son nom au fort d'Elderschants, près d'Ardenbourg, et y soutint deux assauts. Il repoussa l'ennemi avec perte et, dans un combat corps à corps avec le capitaine Elder, il

lui porta deux coups de pique à la poitrine et à la joue, et le renversa.

En 1609, l'archiduc Albert reforma sa compagnie et, le 15 août 1610, le crea chevalier. Les lettres patentes rappellent ses actions les plus remarquables; elles citent particulièrement sa conduite lors de la mutinerie des troupes en 1608. Détail curieux, la levée des patentes lui coûta 208 florins. Son père étant venu à mourir (1611), Robert fut appelé à l'échevinage du Franc de Bruges, et, le 6 septembre 1614, lors du renouvellement du magistrat, créé bourgmestre en remplacement d'Adrien d'Aubremont. Il prêta serment le 12, entre les mains de Georges de Montmorency, seigneur de Croysilles, grand bailli du dit pays. Après avoir habité Gand pendant quelques années, il se fixa à Bruges en 1620, et fut pourvu, le 15 janvier 1623, du commandement d'une compagnie libre de trois cents hommes, qui tenait sa garnison ordinaire dans la ville de Bruges, où depuis il commanda assez longtemps. Le 28 décembre de la même année, son fils, Nicolas de Maldeghem devint page de Wolfgang Guillaume, duc de Neubourg et comte palatin du Rhin.

Les provinces belges devenant encore une fois le théâtre de la guerre, Robert de Maldeghem fut au nombre des officiers sur lesquels le souverain avait l'habitude de compter. Le 22 mai 1635, il fut créé sergent-major du terce de vingt compagnies d'infanterie wallonne du comte de Fontaine, surintendant de la gendarmerie de Flandre, et envoyé, le 10 juin, à Bruxelles, pour défendre la résidence princière contre les entreprises des Français et Hollandais unis. Il fortifia rapidement la ville et la mit à l'abri d'un coup de main. Les environs de la porte de Hal formaient la base de son système de défense. Lorsque sa présence ne fut plus nécessaire dans la capitale, le marquis d'Aytona lui donna l'ordre de rejoindre le comte de Fontaine avec les compagnies d'infanterie qu'il avait avec lui. En 1641, nous le retrouvons à Bruges sergent-major du régiment du comte de Meghem. En 1643, il est confirmé par don Francisco de Mello dans

le gouvernement et la garde de la ville de Bruges qu'il conserva jusqu'à sa mort. Dès 1629, l'infante Isabelle l'avait appelé au conseil de guerre de Sa Majesté.

Robert de Maldeghem s'était adonné de bonne heure à des recherches dont l'histoire de sa famille était l'occasion et le point de départ. Malheureusement pour sa réputation littéraire, il n'a pu y mettre la dernière main. Il a été distrait par la guerre de ses tranquilles études et n'a laissé que des notes et des matériaux inachevés. Mais, de 1610 à 1654, il ne cessa pas un instant de s'en occuper, fouillant toutes les archives séculières et tous les dépôts de monastères, où il pensait trouver quelque butin. Il réunit ainsi un grand nombre de documents, diplômés et sceaux, demeurés inédits et conservés dans les archives de la famille de Maldeghem. Son principal manuscrit est une déduction généalogique, appuyée de preuves et de chartes pour sa maison. Ses travaux l'avaient mis en relations avec les grands historiographes de l'époque. Dès 1621, il correspondait avec André Duchesne, qui lui envoyait de Paris des copies faites au trésor des chartes et à la bibliothèque du roi et auquel il adressait, de son côté, des renseignements, presque tous imprimés dans les ouvrages de ce savant. D'Outreman, l'historien de Valenciennes, recevait de lui des dessins de sceaux et des détails curieux sur Guillaume l'Oncle, seigneur de Château-Thierry-sur-Meuse, cadet de la maison de Hainaut. Olivier de Wree (Vredius) travaillait pour ainsi dire avec lui, et peut-être ne se trompait-on pas en affirmant que le méritant historien suivit plus d'une fois ses inspirations; enfin Butkens lui envoyait des renseignements et le consultait : « J'attendray sur tout ce vostre jugement, car ce seroit un grand faict de pouvoir illustrer les branches des cadets de la mayson de Flandre comme j'ay aucunement faict celles des maisnés de Brabant ».

Robert de Maldeghem fut marié trois fois. Il épousa : 1^o à Arras, le 11 mars 1610, Catherine de Montmorency, fille de Charles, seigneur de Neuville et de

Jeanne Le Blanc, dame héritière de Houchain, Beaussart, Bléguin, etc., morte en 1629, lui laissant six enfants. Elle lui apportait en mariage la terre et seigneurie de Grimarez, dans la châtellenie de Lille, et, dès lors, Robert s'appela *seigneur de Grimarez*. C'est le nom sous lequel il fut généralement connu pendant tout le reste de sa carrière, quoiqu'il paraisse avoir vendu cette terre vers 1614. 2^o à Gand, le 22 septembre 1630, Marie Triest, fille d'Antoine, seigneur de Lovendeghem, et de Liévine de Griboval, laquelle décéda le 14 septembre 1641, laissant un fils. 3^o à Audenarde, le 29 décembre 1643, Jeanne Le Poivre, fille de Josse, seigneur de Houssoy, et de Jeanne Bette. Il trépassa en 1654, âgé de quatre-vingt-un ans et fut enterré dans la chapelle de Leysehot, que son père avait fondée. On plaça dans le mur du chœur, à droite du maître-autel, une épitaphe ornée des quartiers peints en couleurs, et qui est reproduite dans *Maldeghem la Loyale*.

Émile de Borchgrave.

Ctesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*. — Miræus, t. II, p. 1362.

MALDEGHEM (*Romain-Eugène VAN*), peintre, dessinateur, graveur et lithographe, né à Denterghem (Flandre occidentale), le 25 avril 1813 (Kramm dit à tort 1815), mort à Ixelles, le 26 août 1867. Marchant de bonne heure sur les traces de l'aîné de ses frères, Jean-Baptiste, mort à Bruxelles en 1841, il embrassa la carrière artistique sous la direction de celui-ci, poursuivit ses études à l'Académie de Bruges et les compléta, sous Wappers, à l'Académie d'Anvers. Couronné en 1838 au concours ouvert par la Société des beaux-arts de Gand pour une figure de *Charles-Quint*, il remporta, la même année, le grand prix de peinture du gouvernement avec une composition du *Serment d'Annibal*, encore conservée à l'Académie d'Anvers. Pensionnaire de l'Etat, Van Maldeghem parcourut l'Italie, la Grèce et l'Orient. Dès l'année 1839, il participa au Salon de Bruxelles avec un épisode (imaginaire) de la vie de Rubens, où ce grand

peintre, rappelé d'Espagne par la mort imminente de sa femme, ne trouve plus qu'un cadavre. La composition, du romantisme le plus pur, révèle un incontestable talent de mise en scène. Elle se ressent de l'influence de Delaroche et de Deveria; du reste, elle avait été peinte à Paris. Ce tableau fut mis en loterie au profit des pauvres de Denterghem. Van Maldeghem en a laissé une bonne et fort rare lithographie. Salué, à son retour en Belgique (septembre 1843), par un poème de Van Duyse, le jeune artiste, fixé à Bruxelles, se voua d'une manière presque exclusive à la peinture religieuse et au portrait. Ses toiles, où une sentimentalité quelque peu maladive se mêle à des éclats de couleur souvent intempésts et destinés, semble-t-il, à rappeler le séjour de leur auteur en Orient, témoignent de beaucoup d'adresse. L'*Assomption de la Vierge*, exposée en 1848 et peinte pour l'oratoire de la reine Louise, au palais de Bruxelles, est une composition de belle ordonnance. L'artiste en fit une grande lithographie, ensuite une bonne eau-forte, insérée dans l'*Album du Salon*, par Luthereau. *Le Sermon sur la montagne*, commandé par le gouvernement pour l'église Saint-Boniface, à Ixelles, se fit remarquer au Salon de 1851. En 1856, Mr P.-A. Proost prit texte de cette œuvre et d'une autre peinture de Van Maldeghem, *Notre-Dame de Bon Conseil*, peinte pour l'église Saint-Joseph, au Quartier-Léopold, à Bruxelles, pour illustrer un exposé de principes sur l'*Art chrétien et la Peinture religieuse*. Conjointement avec le *Sermon sur la montagne*, Van Maldeghem exécuta, en 1851, un *Portrait de la reine Louise*, faisant partie actuellement de la galerie historique du musée de Bruxelles. Ce portrait parut en lithographie, ayant pour pendant le portrait de Léopold Ier. Van Maldeghem fit, en outre, un tableau d'ensemble de la famille royale, lithographié par Canelle, grande planche publiée en 1852 par Cremetti. Appelé en 1852 à la direction de l'Académie des beaux-arts, à Bruges, Van Maldeghem paraît avoir exercé une influence favorable sur la marche des

études. Des raisons de convenance personnelle l'amènèrent toutefois, au bout d'une couple d'années, à abandonner ses fonctions; il revint alors à Bruxelles qu'il ne quitta plus jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée, nous l'avons dit, en 1867. Van Maldeghem était célibataire. On a de lui un portrait lithographié par Jos. Schubert. En 1874 eut lieu, dans la salle Saint-Luc, à Bruxelles, la vente des tableaux et dessins délaissés par l'artiste.

L'œuvre de Van Maldeghem est assez considérable. Outre les toiles déjà mentionnées, on peut citer de lui : *Saint Alphonse de Liguori*, chez les Rédemptoristes, à Bruxelles; *Saint Simon Stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge*, à l'église de Denterghem; *la Nativité*, à Freeren, près de Tongres; *Saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Madone*, à l'église de Wacken; le même sujet, répété à Uykercken; *Saint Antoine*, à l'église de Caprycke; un *Chemin de la Croix*, à l'église de Beveren (Waes). Il existe sur cette dernière série de travaux une brochure élogieuse, publiée chez De Mortier, à Bruxelles, en 1857. A l'hôtel de ville de Bruges se trouve un portrait en pied du duc de Brabant (Léopold II), peint par notre artiste. Ce portrait a été gravé sur bois, en grand format, par William Brown. Comme aquafortiste, Van Maldeghem a laissé neuf planches traitées avec adresse. Toutes représentent des sujets religieux. On en trouve la nomenclature dans le *Peintre-graveur hollandais et belge* de Hippert et Linnig.

Henri Hymans.

Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaemsche kunstschilders*, t. IV. — Van Peteghem, *Levenschetsen van Vlaemsche kunstenaeren* (Bruxelles, 1858). — *Album du Salon de 1848*, 4 vol. in-4^o. — Ad. Snaert, *Catalogue du Musée de Gand*.

MALDEGHEM (*Salomon DE*), homme de guerre, croisé. C'est le plus ancien châtelain et seigneur de Maldeghem (en 1145 *Maldingen*, en 1183 *Maldeghem*, en 1196 *Maldingen*), dont les historiens aient transmis le nom. Les annales de la Flandre le citent au nombre des seigneurs qui visitèrent, avec Robert le

Frison, Jérusalem et le mont Sinaï. Il aurait accompagné Robert II à la première croisade, et l'on croit qu'il y trouva la mort. Son fils aîné, Arnoul, lui fonda un obit dans l'église collégiale de Saint-Sauveur, à Harlebeke, sous la date du 27 octobre.

Émile de Borchgrave.

Les Historiens de la Flandre. — André van Hasselt, *Les Belges aux croisades*. — Clesse de Lalaing, *Maldeghem la Loyale* (1819).

MALDER (1) (*Pierre VAN*), violoniste et compositeur, fils d'Alexandre et d'Elisabeth Gobbolet (2), reçut le baptême dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 23 mai 1724, et fut enterré le 3 novembre 1768. Appartenant à une famille de musiciens, il fit partie de la chapelle royale à Bruxelles en qualité d'enfant de chœur, prit des leçons de Croes, maître d'orchestre de cette institution, et y devint premier violon. Occupant cet emploi à titre provisoire, il y fut appelé définitivement le 13 août 1755, aux gages de 450 florins par an, et moyennant la jouissance de tous les avantages attachés à cette position. Nommé valet de chambre du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, Van Malder donna sa démission (18 novembre 1758) de l'emploi de premier violon de la chapelle royale, à la condition de se faire remplacer par son frère aîné, Guillaume, premier violon, puis directeur de l'orchestre au théâtre de Bruxelles. Ce vœu fut exaucé. A cette époque, le théâtre de Bruxelles, surtout l'orchestre, jouissait, en Europe, d'une grande réputation. Le 12 décembre 1759, Van Malder y fit représenter un opéra de sa composition, intitulé : *le Dégagement pastoral*, paroles de Bret, et destiné par cet auteur à être représenté, sous forme de vaudeville, à la foire de Saint-Laurent, à Paris. Van

(1) L'acte de baptême porte van Malder, orthographe conforme à celle admise dans la pétition qu'il adresse au conseil des finances. Dans l'acte d'enterrement ce nom est écrit : van Maldere, conformément à l'orthographe admise aux titres de ses œuvres, et dans les comptes de la Chapelle royale.

(2) Dans l'acte de baptême précité on lit Loblet ; mais l'acte de mariage des parents porte Gobbolet, conformément à l'acte de baptême de Gertrude van Malder, sœur de Pierre.

Malder avait composé pour cette pièce une musique nouvelle. Selon Ed. Grégoir, il aurait encore fait représenter en cette ville deux opéras intitulés : *Lorenzo Bologna et la Politesse*. Pendant son séjour à Paris, il publia des symphonies, et y fit représenter en 1760 *les Précautions inutiles*. En 1762, il présenta au Théâtre italien un opéra intitulé : *la Bagarre*, qui tomba à la première représentation. Le public accueillit très bien la musique, mais le libretto était tellement insignifiant, que la pièce fut sifflée. Ce qui a fait dire par Van Swieten, un bel esprit du XVIII^e siècle : « On a rendu justice à la musique ; elle a été applaudie, et elle l'aurait été davantage, si les paroles avaient été un peu moins détestables qu'elles ne le sont. Depuis longtemps nous n'avons rien eu de si mauvais ». D'autre part, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, assurait à Van Swieten que lors de la répétition de cet opéra à Bruxelles, Van Malder avait obtenu un grand succès. De retour dans sa ville natale, il composa, en novembre 1766, de concert avec Vitzthumb, la musique d'un opéra bouffe en deux actes, intitulé : *le Soldat par amour*, paroles de Jean-François de Bastide. Il est aussi l'auteur de la musique du *Médecin de l'amour*, opéra comique en un acte et en vers, dont le libretto fut imprimé à Bruxelles en 1766. Selon les mémoires du prince Charles de Lorraine, Van Malder introduisit l'harmonica à Bruxelles. Cet artiste a publié en cette ville, en 1757, six quatuors pour deux violons, flûte et basse, dont le troisième en *fa*, et le cinquième en *ré* sont, selon Fétis, remarquables, pour le temps, par l'élégance de la mélodie. Il fit encore paraître en cette ville six symphonies pour deux violons, alto, basse, deux hautbois et deux cors. A Paris, il mit au jour six symphonies dédiées au duc d'Antin, six autres symphonies, sans dédicace, *opus IV*, puis six nouvelles symphonies dédiées au prince Charles de Lorraine, cinq idem pour deux violons, alto, basse, deux hautbois et deux cors, *opus V* ; des sonates

pour clavecin, *opus VI*, publiées par Van Ypen à Bruxelles; *Sei sonate a tre, due violini et basso*, dédiées au duc de Montmorency; *VI sonates for two violins with a bass for the harpsicord, un violoncel*, Londres, Walsch, en trois parties in-folio gravées. Il écrivit encore deux sonates pour violon, avec basse continue, restées en manuscrit. Selon Fétis, les symphonies de Van Malder eurent beaucoup de réputation, non seulement à Bruxelles et à Paris, mais aussi en Allemagne. Il aurait, par conséquent, devancé Haydn dans la composition d'œuvres musicales semblables. Au moment de la mort de Van Malder, dit Fétis, le prince Charles de Lorraine fit célébrer des obsèques magnifiques dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, à la mémoire de son valet de chambre favori, décédé sans avoir été marié. Ces obsèques auraient été célébrées le 16 novembre 1768.

Ch. Piot.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens et supplément*. — Piot, *Jean-François Bastide*. — Faber, *Histoire du Théâtre français en Belgique*. — Piot, *La Correspondance de Van Zwieten et du comte de Cobenzl au point de vue du théâtre*. — Van Lamperen, *Bibliothèque du Conservatoire de musique à Bruxelles*. — Ed. Grégoir, *Les musiciens belges*. — Archives du conseil des finances à Bruxelles.

MALDERÉE (*Jacques DE*), ou MALDERÉ, noble flamand, diplomate au service de Guillaume d'Orange et de son fils Maurice, mort le 16 novembre 1617. Il commença sa carrière politique vers la fin du gouvernement du prince d'Orange, avec qui il était intimement lié, et qui le nomma connétable et bailli de Veere. Il assista à la mort du Taciturne. Maurice lui continua la faveur de son père et le désigna pour représenter le « premier noble » à la réunion des Etats de Zélande, ce qui souleva une vive opposition, Malderée n'étant pas né dans la province. Maurice mit fin à cette opposition par un acte de non-préjudice, ce qui n'empêcha pas les Etats de persister dans leur refus de l'agréer. Malderée avait été auparavant au service, d'autres disent commensal du marquis de Havré, frère du duc d'Arshot et gouverneur de

la Flandre. Aussi, lorsqu'en 1595, après la mort de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Fuentès, son successeur, se décida à faire aux Provinces-Unies des propositions de paix, le marquis de Havré s'entendit avec Malderée pour conduire les négociations entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Les Etats généraux des Provinces-Unies consentirent à une entrevue entre leurs délégués et ceux des Etats généraux des Pays-Bas catholiques. Cette rencontre eut lieu à Middelbourg le 14 avril. Les négociations n'aboutirent pas. Le gouvernement de Maurice entendait bien négocier avec les délégués des Etats du Sud, non avec ceux du roi d'Espagne. Maurice se montra décidé, dans le premier cas, non seulement à faire la paix avec le Sud, mais même à le soutenir contre l'Espagne. Les troupes espagnoles devaient évacuer la Belgique ainsi que la Bourgogne; les provinces du Sud devaient souscrire aux traités conclus avec la France et l'Angleterre, reprendre une partie de la dette et laisser les questions religieuses à la décision des Etats provinciaux. La majorité des Etats généraux du Sud, inféodée à l'Espagne, repoussa ces conditions, et la paix tant désirée par le Nord et le Sud (Juste Lipse entre autres y poussa vivement) fut ajournée à nouveau. Malderée eut une autre mission diplomatique à remplir en 1607, lorsque les Etats généraux envoyèrent des ambassadeurs à différentes cours pour demander des conseils et du secours pour la guerre contre l'Espagne. Malderée fut envoyé en Angleterre avec Jean Berck, pensionnaire de Dordrecht et comme lui membre des Etats, pour faire rapport à Jacques Ier sur la situation des Provinces-Unies au point de vue de la possibilité de continuer la guerre. Malderée, pendant son séjour à Londres, déclara à l'ambassadeur du roi de France Henri IV, que les secours de son pays, ainsi que ceux de l'Angleterre, seraient inefficaces, si ces pays eux-mêmes ne déclaraient pas la guerre à l'Espagne, ce qui n'eut pas lieu. En 1608, Malderée fut encore désigné comme plénipo-

tentaire par les Etats généraux pour traiter de la paix ou de la trêve avec les délégués espagnols. Deux ans après il fut également chargé d'une mission extraordinaire en France avec Brederode et Vander Myle. Pour ce qui concerne le rôle joué par Malderée dans la politique intérieure, citons ce fait qu'il fut un de ceux qui poussèrent le plus à l'élevation de Maurice au rang de comte de Hollande et de Zélande. Dans une réunion tenue le 15 mars 1602, nous le voyons, en présence d'Olden Barneveld et des principaux hommes politiques des Provinces-Unies, prendre la parole pour défendre cette proposition.

Malderée avait épousé Marguerite de Berchem, veuve d'Alexandre Hautain.

Jules Frederichs.

A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XII, 1^{re} partie, p. 101, et les sources citées. — Arendt, *Vaderlandsche geschiedenis*, t. III, 2^e partie. — Correspondance de Leicester.

MALDERUS (*Jean*), évêque d'Anvers et fondateur du collège des théologiens annexé à l'université de Louvain. Il était fils de Roger van Malderen et d'Elisabeth Walravens, naquit à Leeuw-Saint-Pierre, le 14 août 1563, et mourut à Anvers, le 21 octobre 1633. Son oncle paternel, Jean van Malderen, curé de Leeuw-Saint-Pierre, et employé dans différentes affaires par le cardinal de Granvelle, s'occupa spécialement de l'éducation de son jeune neveu; celui-ci fit ses humanités à Bruxelles, où il entama souvent, avec ses condisciples, des discussions en matière de religion. Plus tard, il étudia la philosophie à l'université de Douai. De là il se rendit à Louvain pour y fréquenter les cours de théologie de Jean de Lens et de Jean Clarius, professeurs royaux attachés à l'université de cette ville. En même temps il suivit aussi, au collège des Jésuites à Louvain, les leçons de Jean Hamelius et de Léonard Lessius. Ses progrès étaient tels qu'il obtint, vers 1586, une chaire de philosophie dans la pédagogie du Porc à Louvain, où il enseigna cette science selon les principes d'Aristote. Les émoluments attachés à cette position lui ayant permis de

prendre ses grades en théologie, il fut proclamé, le 31 août 1594, docteur en cette science. Après avoir obtenu ce titre, Philippe II le nomma, le 1^{er} août 1596, à la nouvelle chaire de théologie scolastique de Saint-Thomas, que ce souverain avait créée les 18 décembre 1594 et 1^{er} novembre 1595. Cette nomination entraîna nécessairement celle à une prébende du chapitre de Saint-Pierre à Louvain. Philippe II avait aussi érigé en cette ville, en 1570, un collège spécial connu sous le nom de Séminaire pastoral et destiné à l'instruction des ecclésiastiques. Malderus en fut nommé président, le 7 août 1598. Pendant l'année 1602, il fut appelé aux fonctions de recteur de l'université. Il remplissait toutes ces charges avec le plus grand succès, lorsque, le 10 février 1611, les archiducs Albert et Isabelle le nommèrent à l'évêché d'Anvers, par suite de la mort de Jean Le Mire. Il fut sacré (7 août 1611) par Matthias Hovius, archevêque de Malines, aidé de Charles Maes, évêque d'Ypres, et de Jean Vandenberg, évêque de Ruremonde. Une faiblesse de poitrine, qu'il avait contractée par suite d'une trop grande assiduité aux études, l'empêcha de prêcher. Néanmoins il s'occupa avec zèle de son ministère, composa différents traités concernant les affaires religieuses, rédigea plusieurs règlements destinés à la direction de son diocèse, publia des décrets contre les blasphémateurs, obligea ses ouailles à observer les dimanches et jours fériés dans le but d'arrêter les effets des doctrines nouvelles encore très vivaces dans le plat pays de Brabant, et qui exerçaient une grande influence dans les doyennés de Berg-op-Zoom et de Breda. Il obligea aussi les fidèles à faire leurs dévotions pendant les Pâques. Malderus rédigea un règlement pour la procédure devant la cour épiscopale, divisa en deux quartiers la cure de sa cathédrale, et approuva les *Monita exorcissimorum*. A différentes reprises, il fit des libéralités pour l'ameublement et l'embellissement des églises de son diocèse, installa partout des curés instruits et zélés, spécialement dans les cures pla-

cées près des frontières des Provinces-Unies, soulagea les pauvres, s'occupa de l'organisation de l'école dominicale et des couvents. Il fut aussi un des défenseurs les plus zélés du mont-de-piété institué par Coeberger. Son rapport adressé au pape, en 1615, sur l'état du diocèse d'Anvers donne, sur la situation des esprits et ses travaux, des renseignements complets. A titre d'élève des jésuites, il favorisa aussi le collège de ces religieux établi à Anvers. Lorsque leur nouvelle église fut achevée, Malderus en fit la consécration avec grande solennité (12 septembre 1621). Il en avait fait autant, en 1618, lors de la dédicace de l'église des Augustins en cette ville. Lorsque ses forces commencèrent à l'abandonner, il songea à faire son testament et le rédigea définitivement le 26 juillet 1633. Après avoir fait un grand nombre de legs à des établissements religieux et à des membres de sa famille, il fonda, à Louvain, un collège pour les études de théologie. Il appela à la jouissance des bourses attachées à cette institution ses parents, les étudiants en théologie du séminaire de Malines et tous autres élèves qui s'occupaient de cette étude. Les publications de Malderus sont : 1. *Geestelyck onderweys, tot versterking van den crancken in 't geloore*. Anvers, 1613; in-12. — 2. *De virtutibus theologis, et justitia et religione, commentaria ad 2am 2a D. Thomæ*. Anvers, 1616; in-fol. — 3. *Modus procedendi in curia ecclesiastica*. Anvers, 1619; in-12. — 4. *Anti-synodica, sive animadversiones in decreta conventus Dordraceni, quam vocant synodum nationalem, de quinque doctrinæ capitibus, inter remonstrantes et contraremonstrantes controversis*. Anvers, 1620; in-8°. Ce traité jouit d'une grande réputation, même chez les protestants. — 5. *In 1^{um} 2^a commentaria de fine et beatitudine hominis : de actibus humanis ; de virtutibus, vitiis et peccatis ; de legibus ; de gracia ; de justificatione et meritis*. Anvers, 1623; in-fol. — 6. *Tractatus de restrictionum mentalium abusu*. Anvers, 1625; in-12. — 7. *Tractatus de sigillo confessionis sacramentalis*. Anvers, 1626; in-8°. —

8. *In Canticum Canticorum Salomonis commentarius*. Anvers, 1628; in-8°. — 9. *Meditationes theologice, universæ theologiæ summam complectentes, tribus partibus distinctæ, et in 21 dies distributæ*. Anvers, 1630; in-8°. — 10. *Ordinationes Rⁱ Dⁱ Joannis Malderi, episcopi Antverpiensis, in congregatione decanorum Christianitatis XXVII Augusti 1630, dans les Decreta et Statuta archiepiscopatus Mechliniensis, etc.* Anvers, 1680; in-8°. — 11. *Commentarii de S. Trinitate, Creatione in genere, et de Angelis, ad I partem D. Thomæ*. Anvers, 1634; in-folio. A la suite de ce volume se trouve l'oraison funèbre de Malderus, par Adrien Cools. — 12. *Judicium de ecstasi perpetua, sive partis spiritualis ab animali abstractione, et id genus anagogicis exercitiis; Pharos spiritualis*. Louvain, 1652.

Le portrait de Malderus, peint par Van Dyck, se trouve au musée d'Anvers. L'épithaphe du prélat est publiée par Paquot et mieux encore dans le *Théâtre sacré du Brabant*, où se trouvent aussi deux gravures, l'une du buste de l'évêque, l'autre du monument funéraire qui lui fut élevé dans sa cathédrale.

Ch. Piot.

Hemelarius, *Oratio de funere Malderi*. — Valere André, *Bibliotheca belgica*. — Id., *Fasti academici*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*. — *Théâtre sacré de Brabant*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*. — *Analectes ecclésiastiques*. — De Ram, *Synopsis actorum ecclesiar Antverpiensis*. — *Decreta et statuta archiepiscopatus Mechliniensis quom in synodo episcopatus Antverpiensis*. — De Ram, *Nova et absoluta collectio synodorum episcopatus Antverpiensis*. — Vissehers, *De geslacht-lijst der familie van Malder*. — Thys, *Histoire des rues d'Anvers*. — Dierexsens, *Antverpia Christo nascentis et crescens*. — Kist et Royaards, *Kerkelyke archieven*. — Archives de l'université de Louvain et de l'Audience.

MALE (*Aurèle-Augustin VAN*), en espagnol *Malinez*, homme d'Etat, né à Bruges, mort à Madrid en 1662. Il était fils de Charles van Male (né en 1553). Après avoir terminé ses études, il devint successivement lieutenant civil de Gand, conseiller au conseil de Brabant, membre du conseil d'amirauté des Pays-Bas et de Bourgogne, puis du conseil privé, et enfin premier conseiller du conseil su-

prême des Pays-Bas. C'est probablement ce même Van Male qui, en 1624, fut envoyé en mission par les archiducs Albert et Isabelle auprès du roi d'Angleterre, Jacques Ier. S'il faut en croire le *Rapport des Ambassadeurs extraordinaires de la république des Provinces-Unies à Londres en 1624*, rédigé par le célèbre Constantin Huygens, il déploya une grande habileté diplomatique en aigrissant l'humeur de Jacques Ier contre les Hollandais. Van Male eut deux fils : Charles-Aurèle-Augustin, premier écuyer des archiducs Léopold et don Juan, et Philippe, capitaine de cavalerie, puis grand-maître et garde des forêts de Brabant. Ce dernier mourut à Bruxelles, en 1707, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Léon Goemans.

Piron, *Levensbeschrijvingen*, p. 231. — *Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. II, p. 413 et suiv.

MALE (*Charles VAN*), dit *Malinez*, diplomate, administrateur, né en 1535, probablement à Bruges. Il appartenait à une ancienne famille de la noblesse brugeoise ; il était fils de Guillaume van Male, secrétaire de Charles-Quint. Quelques années après la capitulation d'Anvers (1585), il fut nommé deux fois bourgmestre de cette ville ; il remplit les fonctions de *binnenburgemeester* pendant les années 1589 à 1590 et 1594 à 1595. Il obtint ensuite la présidence de la chambre des comptes à Bruxelles. En 1598, il prit part, paraît-il, aux négociations qui précédèrent le traité de Vervins (2 mai 1598), conclu entre Henri IV et Philippe II, en qualité de député des Pays-Bas méridionaux. Il avait épousé une Prato, dont il eut un fils, Aurèle-Augustin (voir ce nom).

Herman Vander Linden.

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — Piron, *Levensbeschrijvingen*. — Bor, *Geschiedenis der Nederlandsche beroerten*. — *Mémoire historique concernant la négociation de la paix traitée à Vervins l'an 1598 entre Henry IV, roy de France et de Navarre, par messieurs de Bellière et de Sillery, Philippes II, roy d'Espagne, par les sieurs Richardot, Taxis et Verreyken, et Charles Emmanuel, duc de Savoie, par le sieur marquis de Lullin* (Paris, 1667). — Th. Birch, *An historical view of the negotiations between the courts of England, France and Brussels, from the year 1392 to 1617* (Londres, 1749).

MALE (*Guillaume VAN*), ou **MALINEUS**, écrivain et secrétaire de Charles-Quint, naquit à Bruges d'une famille noble qui portait *d'or à la croix ancrée de gueules*. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour les études classiques et devint un des premiers latinistes de son temps. Peu fortuné, il se rendit en Espagne et s'attacha au duc d'Albe. Il sollicita, sans le obtenir, quelques bénéfices ecclésiastiques. Croyant que les lettres le conduiraient plus vite aux honneurs, il traduisit en latin les commentaires de Louis d'Avila sur la campagne de Charles-Quint en Allemagne et dédia son travail à Cosme de Médicis. Fatigué de vivre dans la dépendance des grands, il rentra aux Pays-Bas. Cette fois, il fut plus heureux. Son ami, Louis de Praedt, grand bailli de Bruges, chef des finances et chevalier de la Toison d'or, qui avait apprécié sa traduction de d'Avila, lui fit obtenir, en 1550, le poste de *ayuda de camara*, c'est-à-dire de chambellan de la maison de Charles-Quint. Van Male devint bientôt le secrétaire intime, l'homme de confiance du souverain. Il nous apprend que l'empereur l'honorait tous les jours de longs entretiens, que lui-même lisait ou écrivait sous la dictée, près de sa table ou au coin du feu, même la nuit à côté de son lit et qu'il était ainsi comme lié à un potcau, *tanquam ad palum alligatus*. Il expliquait la Vulgate à son maître, y joignait des récits tirés de Josèphe, des explications empruntées à Lactance, chantait avec lui les psaumes, retouchait ses oraisons. Bientôt après, Charles-Quint quitta Bruxelles pour se rendre en Allemagne; arrivé à Cologne il s'embarqua avec son fils et après avoir remonté le Rhin, arriva à Mayence. Ce fut alors qu'il entreprit d'écrire en français le récit de ses voyages et de ses expéditions depuis 1515, récit que notre chambellan devait traduire en latin, quand il aurait été revu par Granvelle et le prince héritier. Van Male nous l'apprend, du moins, dans la lettre qu'il adressa d'Augsbourg à son ami De Praedt, le 17 juillet 1550. Charles-Quint était descendu chez les

Fugger, les richissimes banquiers, et là, dans une demeure somptueuse aux jardins délicieux, il aimait à se retirer avec son fidèle secrétaire pour travailler à ses mémoires, qui s'étendent de 1515 au mois de septembre 1548. Le temps manqua à l'empereur pour les continuer : il paraît même qu'il changea d'avis, comme si cette revue des grands faits de son règne le fatiguait. En effet, nous voyons Van Male, quelque temps après, occupé à surveiller l'impression du *Chevalier délibéré*, poème médiocre d'Olivier de la Marche que l'empereur avait traduit en prose espagnole pour se distraire et qui, remis en vers pardon Fernand d'Acunha, parut à Anvers, en 1555, chez J. Steels, sous le titre : *El Caballero determinado*. Van Male avait obtenu le privilège de l'impression qui devait lui rapporter, 500 écus, insinuaît malicieusement Louis d'Avila, à quoi Charles-Quint avait répliqué : « Eh bien, il est juste que Guillaume ait le profit, puisqu'il a eu presque toute la peine ». Mais il était douteux que la vente du livre rapportât à Van Male un bénéfice, car il avait dû faire l'avance des frais pour une édition à deux mille exemplaires de cet ouvrage insignifiant, qui n'était destiné qu'aux Espagnols, et lui-même, comme il en convient, n'était rien moins qu'un homme d'affaires. Bientôt Charles-Quint eut d'autres soucis ; l'armée de Maurice de Saxe l'obligea d'évacuer Inspruck, où il s'était établi, avec une telle précipitation que tous les livres et les papiers de Van Male furent perdus. Heureusement, le manuscrit des mémoires avait déjà été envoyé en Espagne. Charles-Quint emmena dans sa retraite de Yuste son fidèle chambellan, probablement pour continuer avec lui la rédaction du travail qui devait être la justification de toute sa politique. Mais Van Male, dont la faveur s'accroissait au point d'exciter la jalousie des Espagnols, eut bientôt à partager ses journées entre les lectures qu'il faisait pendant le dîner de l'empereur et la rédaction des bulletins relatifs à sa santé que l'on adressait régulièrement au secrétaire d'Etat, don Juan Vasquez. A la mort de son

maître, il revint aux Pays-Bas, après s'être vu arracher par Louis Quijada ses précieux mémoires à la rédaction desquels il avait pris une si grande part. Il est vrai qu'il les savait par cœur et il n'avait qu'à leur donner une forme définitive dans cette langue latine qu'il possédait à fond. Mais Granvelle nous apprend qu'il fut toujours infirme et souffrant depuis son retour et qu'il ne put mettre la main à l'œuvre. Qu'advint-il du manuscrit primitif, de celui que Charles-Quint avait commencé sur le Rhin et achevé à Augsbourg ? Il fut traduit du français en portugais à Madrid, vers 1620 ; c'est cette traduction que le baron Kervyn de Lettenhove a retrouvée en 1859 à la Bibliothèque nationale de Paris. Si Van Male ne put traduire ces fameux mémoires pour lesquels il se serait inspiré de Tite-Live, de César, de Suétone et de Tacite, il a donné des preuves de son talent d'humaniste dans cette traduction de don Louis d'Avila que nous avons signalée plus haut et qui parut à Anvers en 1550, chez Steels, sous le titre : *Ludovici ab Avila commentariorum de bello germanico a Carolo V Cesare gesto libri II* ; dans sa lettre à Paul Jove de 1555, où il fait la critique du récit de la campagne de Tunis composé par l'historiographe italien, et surtout dans les trente et une lettres qu'il adressa à son ami Louis de Praedt pendant les années 1550 à 1555, lettres datées d'Augsbourg pour la plupart. Cette correspondance, dit de Reiffenberg, qui l'a éditée en 1843, avec l'épître à Paul Jove, exhale un parfum d'honnête homme. Van Male y expose si ingénument ses tourments, ses déconvenues, ses chagrins, ses espérances, ses chaudes admirations, ses petites médisances et ses placides colères, qu'on se sent porté à l'aimer. Au reste, Juste Lipse, bon juge en ces matières, en faisait grand cas. Pour nous, ces lettres nous intéressent moins par l'élégance avec laquelle elles ont été rédigées que par les détails qu'elles nous donnent sur la vie de Charles-Quint. Elles nous font connaître le Charles-Quint des dernières années,

affligé par de précoces infirmités et acablé de dégoûts. Nous apprenons en même temps quelle était la situation d'un homme de lettres à cette époque, situation peu enviable au fond. Van Male, qui était entré si avant dans l'amitié de l'empereur, ne fut jamais récompensé comme il le méritait. Il ne put obtenir une place d'auditeur dans une chambre des comptes. Lui qui était la douceur même, fut en butte à la jalousie et aux tracasseries des courtisans. Ne soupçonna-t-on même pas ses croyances religieuses quand on apprit qu'il composait des pièces pour Charles-Quint ?

Van Male mourut à Bruxelles, le 1^{er} janvier 1560, et fut enterré à Sainte-Gudule. Il avait épousé la fille de son ami Jean Reynen. Il en eut un fils, appelé Charles (voir ce nom).

II. Louclay.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ belgicae*. — Sanderus, *Flandria illustrata*. — Sanderus, *De Brugensibus eruditioribus fama claris*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — Baron de Reiffenberg, *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*, dans le t. VIII des *mémoires in-4^o de l'Académie royale de Belgique*. — De Reiffenberg, *Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint, écrites par Guillaume van Male, gentilhomme de sa chambre*, dans le t. II des *Bibliophiles de Belgique*. — Gachard, *Traité et mort de Charles-Quint*. — Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour à Yuste et sa mort*. — Kervyn de Lettenhove, *Commentaire de Charles Quint*. — *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. VI.

MALE (*Jean-Pierre VAN*), prêtre, poète et historien flamand, fils de Siger et d'Agnès d'Herbe, naquit à Bruges, le 1^{er} août 1679, et mourut à Vladsloo, le 5 décembre 1735. Lorsqu'il eut terminé ses humanités au collège des Augustins en sa ville natale, il suivit le cours de philosophie dans la pédagogie du Château à Louvain. Ensuite il s'adonna en cette ville à l'étude de la théologie, sans prendre aucun grade. Rentré à Bruges, il y reprit les études théologiques chez les Dominicains, sans pouvoir se décider à embrasser l'état ecclésiastique, à cause, dit-on, des luttes provoquées par les jansénistes ou plutôt emporté par ses goûts pour la littérature et les arts. Il entra même dans l'atelier du peintre

Louis De Deyster, avec l'intention de se faire artiste et de voyager ensuite. Enfin, il se présenta à l'évêque de Liège, qui lui conféra les ordres sacrés en 1707. Il fut d'abord nommé curé à Zayenkerke. Pendant son séjour en ce village, il donna, en 1708, lecture, lors de la réunion de la chambre de rhétorique du Saint-Esprit à Bruges, d'un poème élégiaque sur la Passion du Christ. Cette lecture obtint le plus grand succès. A l'unanimité, les membres présents résolurent de faire transcrire l'œuvre de Van Male dans leur recueil. Il fut ensuite nommé vicaire de l'église Saint-Jacques, à Bruges, puis, en 1717, curé de Bovekerke. Pendant son séjour en cette paroisse il écrivit la biographie des hommes illustres de sa ville natale, ouvrage qui fournit bon nombre de renseignements sur l'histoire des lettres et des arts de la Flandre occidentale. Il traduisit aussi du latin en flamand la chronique de l'avocat Kempnaer. Ces travaux le mirent en contact avec les savants de la Flandre. Son style clair et facile, dans le genre de celui de Cats, lui fit obtenir beaucoup de succès. Il fut nommé curé à Vladsloo, où il mourut. Son corps a été enterré dans l'église de ce village, où une pierre sépulcrale rappelle sa mémoire. Ses ouvrages sont : 1. *Het leven van de H. Euphrosine*. — 2. *Gheestigheden der vlaemsche rhymconst, behelsende menigvuldige zinspreken, zedelessen, opschriften, hekelvaeren, etc., eepsdeels uyt de aldergheestichste latynsche schryvers*. Bruges; in-8^o. — 3. *Rosemonde treurspel*. — 4. *Aeliani geschiedenissen*, ms. — 5. *Vlaemsche kronyk of dag-register van alle hetgene voorgefallen is binnen de stad Ghendt sedert den 15 juii 1566 tot den 15 juii 1585*. Traduction de l'œuvre de Ph. de Kempnaere ou Van Campene, publiée par Blommaert. Gand, 1839. — 6. *Naukeurige beschryvinghe van de oude en hendaeghsche ghestaethede van de edel en vermaerde stad van Brugge in Vlaenderen*, ms. — 7. *Amphitheatrum illustrium virorum Brugensium*, en 2 vol. in-4^o, ms. qu'il traduisit en flamand sous le titre de *Levensbeschryving der geleerde en door*

kunst vermaerde Bruggelingen. Cet ouvrage est parfois mentionné sous le titre de *Pronkzael van geleerde en treffelyke mannen, de welke tot Brughe geboren of gestorven zyn*, ms. — 8. *Ontleding ende verdediging van de Edele ende redenrycke konste der poëzy; waer by haren ouderdom onder de Nederlanders gebruyckt ende mis-bruyckt aengezien; te zamen met de aenmerkelycke bezonderheden der redenrycke ende goddelycke hoofgilde van den H. Geest, binnen Brugge*. Bruges, 1724; in-4°. — 9. *Geschiedenis van Vlaenderen, van het jaer 1568 tot den vrede van Munster*, ms. Ce volume a été édité par F. Vande Putte, sous le titre de : *Geschiedenis van Vlaenderen van het jaer 1504, tot de vrede van Munster*. Bruges, 1842; in-4°.

Ch. Piot.

Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, arts, etc., en Belgique*. — Vander Aa, *Vervolg op Witsen Geysbeek*, t. II. — *Annales de la Société d'Emulation, à Bruges*, 1^{re} série, t. I. — Willems, *Belgisch Museum*, t. II. — L'introduction à la *Vlaemsche kronyk*, éditée par Blommaert. — Vande Putte, dans le livre de Van Male, cité plus haut sous le titre de : *Geschiedenis van Vlaenderen*. — Gaillard, *Bruges et le Franc*. — Huberts, Elberts et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

MALE (Louis DE). Voir LOUIS DE MALE.

MALE (Pierre DE), érudit, chanoine de la cathédrale de Tournai, né dans cette ville en 1567, et y décédé, le 26 mars 1603. Il s'appliqua à éclaircir les antiquités de sa ville natale, ainsi que celles de son église, et composa une très savante histoire des évêques et du chapitre de Tournai, dont Cousin tira beaucoup de renseignements pour écrire son livre. Elle fut achetée aux héritiers du chanoine de Male, par l'évêque Maximilien de Gand, et conservée dans les archives du chapitre. Catulle, homme d'un profond savoir, qui fut aussi chanoine, puis official de la cathédrale de Tournai, en parle comme d'un document digne de voir le jour. La pierre tombale de De Male se voyait derrière le chœur de l'église Notre-Dame avec cette épitaphe :

MEMORIE DNI PETRI DE MALE PRES-

BITERI, J. N. LICENCIATI IN HAC ECCLESIA CANONICI, QUI POST MULTOS IN EVOLVENDIS AC DIGERENDIS ECCLESIE MONUMENTIS ET ALIOS EXANTLATO LABORE, INSTITUTA UNA MISSA HEBDOMALI, ANNOS NATUS XXXVI, DENATUS EST VII. KAL. APRILIS, ANNO MDCIII.

JOANNES CURLE EPISCOPALIS SCRIBA, FRATER VIVENS MÆSTUS CONFICI, ET POST ILLIUS OBITUM LUDOVICUS ET ROLANDUS DICTI JOANNIS FILII, HIC APPONI CURARUNT. LECTOR, EIS BENE PRECARE.

Fréd. Alvin.

Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de la cathédrale de Tournai*, t. II.

MALE (Rombaut VANDEN), écrivain ecclésiastique, né en 1670, mort à Bruxelles le 16 décembre 1756. Entré dans l'ordre des Récollets, il devint lecteur en théologie, et fut, pendant trois ans, gardien du convent d'Anvers. On le voit assister, en 1723, en qualité de custode, au chapitre général tenu à Rome. Il remplit ensuite les fonctions de commissaire-visitateur des provinces de Flandre et de Saxe, ainsi que celles de ministre provincial et de définiteur général de l'ordre. En 1727, il publia une édition séparée de la description des couvents des Récollets de Bruxelles, de Louvain, de Boetendael, de Malines et d'Anvers, faite par Sanderus dans sa *Brabantia illustrata*. Le travail de ce dernier auteur s'arrêtait en 1662; le P. Vanden Male le continua jusqu'en 1724. Voici le titre de cet ouvrage : *Antonii Sanderi Chorographia sacra conventus Bruzellensis, Lovaniensis, Boetendalensis, Mechliniensis et Antverpiensis patrum Minorum, ex monasteriorum tabulis et principum diplomatibus suis locis insertis eruta, et imaginibus aeneis illustrata*. La Haye, Chr. van Lom, 1727; in-fol., 5 planches.

Paul Bergmans.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1886]), p. 378-379.

MALE (Siger VAN), chroniqueur. Voir MAELE (Siger VAN).

MALEINGREAU (*Jean DE*), magistrat, homme d'Etat et écrivain, né à Mons, le 27 octobre 1620, de Charles et d'Anne de Wandre. Après avoir terminé ses humanités, il suivit les cours de l'université de Louvain. Le 18 août 1638, il soutint brillamment sa thèse philosophique qui fut imprimée et dont un exemplaire sur soie, rehaussé de son portrait, est conservé aux archives de l'Etat, à Mons. Jean de Maleingreau fut nommé membre du conseil ordinaire de Hainaut, par lettres patentes du 23 avril 1658; il remplit les fonctions d'avocat fiscal pendant plusieurs années. Des conférences ayant été ouvertes à Lille en 1668, conformément au traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, de Maleingreau y fut député par le roi Charles II. Le 17 mai 1681, le roi le choisit pour assister aux conférences tenues à Courtrai, en exécution du traité de Nimègue du 11 août 1678. Il s'acquitta de sa tâche avec une savante habileté. Il mit au jour, en 1682, le *Procès-verbal d'entre les procureurs des rois catholique et très chrétien aux conférences de Courtray*. Le roi d'Espagne, pour le récompenser de ses bons services, lui conféra, le 22 octobre 1684, la place de premier conseiller de la cour souveraine de Hainaut.

Jean de Maleingreau était seigneur de Quenaast, de Jayette, de La Haye, de Macon, etc.; il avait épousé Marie de Behault, le 3 septembre 1624. Il mourut à Mons, le 26 juillet 1685, et fut inhumé dans la grande nef de l'église Sainte-Waudru. Ses descendants obtinrent le titre de chevalier, des supports et une couronne au lieu de bourrelet, par lettres patentes du 27 novembre 1723. Les armes de la famille Maleingreau sont : *de gueules, au chevron d'argent; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Léop. Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons*. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

MALEINGREAU (*Siméon-Florent-Joseph DE*), magistrat et jurisconsulte, né à Mons, le 20 juin 1700, y décédé, le 2 mars 1790, appartenait à une famille

noble du Hainaut. Il était seigneur d'Havrech, de Tourneville, de Bois-Boussu, et acheta de la famille de Gavre la seigneurie d'Hembise à Mainvault; il fut élevé à la dignité de baron par lettres patentes du 18 octobre 1749. Quelques années après avoir achevé ses études de droit, de Maleingreau fut choisi, le 6 octobre 1729, par la chambre du clergé de Hainaut, pour remplir la charge de pensionnaire, en remplacement de Jacques Du Puis, décédé. Les services particuliers qu'il rendit à ce corps lui valurent, dès le 21 octobre 1732, une augmentation de traitement qui fut portée à deux cents livres. Nommé conseiller au conseil souverain de Hainaut le 13 mai 1734, en remplacement de Léopold Bernaerts, il dut abandonner les fonctions de pensionnaire du clergé. Il prêta serment le 17 mai suivant et siégea pendant quarante-trois années consécutives dans la plus haute cour judiciaire de la province; sa parfaite connaissance du droit, son intégrité, sa droiture lui acquirent une légitime influence. Vu son âge avancé, il fut dispensé, par acte du 25 octobre 1777, de fréquenter les séances du conseil, tout en conservant sa place et son traitement. De Maleingreau épousa, le 8 janvier 1728, Marie-Angélique-Françoise de Brabant, qu'il perdit le 30 juin 1777. Il a laissé des notes manuscrites sur les chartes du comté de Hainaut.

Ernest Matthieu.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*. — *Annuaire de la noblesse belge*. — Archives de l'Etat, à Mons : fonds du conseil souverain et de la Chambre du clergé de Hainaut.

MOLFESON (*Ignace-Balthazar*), ingénieur, architecte et directeur des travaux des Etats de Flandre dans le district de Gand. Il naquit à Menin, et y fut baptisé le 16 septembre 1710; il était fils de Gilbert et d'Isabelle Remmery. Il mourut à Gand, le 22 mai 1786. Les données sur son éducation et les maîtres qui lui enseignèrent son art manquent complètement. Si aucun document connu ne constate qu'il fut élève de l'Académie de Gand, il est prouvé que, dès

1772, il était un des protecteurs de cette institution. A partir de 1755, il exécuta des travaux hydrauliques dans la Flandre, mais il n'en fut définitivement nommé directeur, par les Etats de cette province, qu'en 1756. Il s'occupait beaucoup de canaux, de constructions de ponts et d'écluses, dont il dressa lui-même les plans; quelques-uns de ceux-ci figurent à l'inventaire des cartes et plans publié par l'administration des archives du royaume en 1848. Toutes les cartes citées dans cet inventaire sont manuscrites. Une seule est gravée, c'est celle de l'écluse de Slykens près d'Ostende, construite entre les années 1754 et 1756, et que l'on regardait à cette époque comme un des plus beaux travaux hydrauliques du XVIII^e siècle. Une médaille destinée à en perpétuer le souvenir a été frappée à cette occasion. Lorsque les Etats de Flandre eurent résolu de bâtir à Gand, en vertu d'un octroi de Marie-Thérèse (17 janvier 1772), une maison de correction, Malfeson fut chargé de ce travail. Ce bâtiment, construit d'après le système rayonnant des ailes, est décrit par le vicomte Vilain XIII dans son mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs. Il a servi de prototype aux maisons pénitentiaires en Europe et en Amérique. Les cinq premières ailes ont été élevées par cet architecte, les trois dernières datent de 1825. Malfeson construisit aussi l'entrepôt de Gand entre les années 1779 à 1784. Ce bâtiment a été démoli en 1844.

Ch. Piot.

Piron, *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — Immerzeel, *Leven en werken der hollandsche en vlaamsche kunstenaars*. — Le vicomte Vilain XIII, *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs*. — Steyaert, *Beschrijving van Gent*. — Inscriptions funéraires de Gand, qui le font mourir à l'âge de 67 ans, au lieu de 76. — *Kunstlievende mengelingen door de Akademie van Gent*.

MALHERBE (*Denis*), écrivain ecclésiastique, né vers le commencement du XVIII^e siècle, mort en 1777 à Stavelot. Il était, suivant Becdelièvre, prévôt de l'abbaye bénédictine de cette ville, et y enseignait la philosophie et la théologie. La Rote romaine ayant décrété la supré-

matie de l'abbaye de Stavelot sur celle de Malmédy, dom Malherbe publia la pièce suivante : *Secundus* (1) *Sancti Remacli de monasterio Malmundariensi triumphus...* Stavelot, l'auteur (Liège), 1746; in-fol., 84 pages. Elle fut suivie, en 1747, d'un autre factum intitulé : *Secundum auctarium additionale in Triumphum Sancti Remacli de imperiali cœnobio Malmundariensi, in completas dicti triumphus vindicias et adæquatam ejusdem apologiam*. Stavelot, l'auteur (Liège), 1747; in-fol., 123 pages.

Paul Bergmans.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise* (1836-1837), t. II, p. 475. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise* (2^e éd., 1885), col. 543-545.

MALHERBE (*Dieudonné-Damien*), littérateur, né à Liège, le 2 septembre 1765. Malgré nos recherches, nous manquons de renseignements sur la vie de ce personnage qui n'est pas cité dans les répertoires biographiques; nous ignorons jusqu'à l'époque de son décès. Tout ce que nous savons, c'est qu'il fit ses études au grand collège de sa ville natale, où il eut, notamment, pour maître l'abbé Joseph Ramoux. Le 25 février 1785, il remporta un accessit au concours ouvert par la Société d'Emulation avec un éloge de l'évêque Notger. A partir de ce moment, sa biographie se résume dans l'énumération de ses œuvres, qui forment une série de brochures assez curieuses au point de vue local, mais sans grande valeur littéraire. Dieudonné Malherbe s'est jugé, peut-être plus justement qu'il ne le croyait, dans cette épitaphe qu'il avait composée pour lui-même :

CI-GÛT UN HOMME GRAND ET NON PAS UN GRAND HOMME,
DONT LE CORPS ET LE NOM DORMENT DU MÊME SOMME.

Voici la liste complète de ses œuvres :
1. *Eloge historique de Notger, prince-évêque de Liège*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Liège, ou Collection de discours historiques qui ont concouru à la Société d'Emulation*. Maestricht et Liège, Lemarié, 1785; in-8°, p. 49-62. — 2. *Les Délices de Chaufontaine, ou Description de*

(1) Le *Primus S. Remacli triumphus* est imprimé dans Chapeauville.

la promenade de Liège à cet endroit célèbre. Liège, C. Bourguignon, 1801; petit in-12, x-86 pages. En prose et en vers, dédié « aux dames de tous les pays ». — 3. *Hommage à la Société d'Emulation... ou Galerie de portraits d'auteurs et d'artistes liégeois, et de quelques autres petites pièces qui leur sont relatives.* Liège, C. Bourguignon, 1802; in-8°, 55 pages. Dédié à l'abbé Ramoux. En guise d'avant-propos, Malherbe y donne un petit discours sur cette question : *Quelle est la cause du peu de progrès que les Liégeois ont fait jusqu'à ce jour dans les belles-lettres?* Parmi les pièces contenues dans l'*Hommage*, citons la traduction d'un poème latin de J. Ramoux sur la ville de Tongres. Les « portraits » sont une suite de quatrains consacrés à des célébrités liégeoises. — 4. *Les infiniment-petits de la littérature, ou huitains, sixains, quatrains et distiques, avec un grand nombre de notes historiques et critiques, sur les hommes de lettres de la France, précédés et suivis d'autres bluettes en prose et en vers.* Liège, C.-C. Chefneux, 1803; in-8°, 136 pages. En tête du recueil, se trouve une traduction, en vers français, d'une élégie de Sidronius Hosschius. — 5. *Le Berneur berné, suivi du juge de soi-même comme il y en a peu, opuscule burlesque pour servir de réponse à une satire contre les Délices de Chaufontaine et l'Hommage à la Société d'Emulation.* (Liège), 1803; in-8°, 28 pages. Réponse à une critique supposée. — 6. Dans la préface des *Infiniment-petits*, Malherbe cite, comme restés inédits, deux discours qui avaient obtenu une mention honorable aux concours de la Société d'Emulation, et un drame en deux actes et en prose.

Paul Bergmans.

Les œuvres de D. Malherbe.

MALHERBE (*Jean-Antoine*), lieutenant général, né le 27 septembre 1782, à Cornesse ou à Soiron, petites communes voisines de Verviers, province de Liège; décédé à Mons, le 21 décembre 1858. Malherbe s'engagea, le 20 mai 1799, comme volontaire cadet au régiment belge de Murray; après la conquête

des Grisons à laquelle il avait contribué, ce corps allait, avec quelques autres, par les routes de Chiavenna et de Como, renforcer l'armée austro-russe qui, sous les ordres de Souwarow, avait déjà gagné les lignes du Pô et du Tessin. Les bataillons de Murray occupèrent d'abord Milan et plusieurs villes de Lombardie, puis assistèrent près de Rivoli, le 16 septembre, au combat grâce auquel le feldmaréchal Keim repoussa les Français dans la montagne. Peu de temps après, dans les premiers jours d'octobre, les seuls bataillons de Murray, de Clerfayt, de Ligne, de Wurtemberg et de Beaulieu, qui comptaient encore un certain nombre d'officiers belges, furent réunis en un seul régiment qui fut donné en propriété à l'archiduc Joseph-François, frère de l'archiduc Charles. Il prit le nom de *sixième régiment d'infanterie wallonne*; le colonel Soudain en fut le premier commandant et, le 16 février 1800, Malherbe y reçut le grade d'enseigne. Presque aussitôt incorporé dans la brigade du général montois Wolff de la Marseille, ce régiment entra en campagne sous les ordres du général Mélas, assistait le 14 juin à la bataille de Marengo et s'y couvrait de gloire, mais au prix de pertes énormes. Malherbe y fut blessé d'un coup de feu au ventre. Après son rétablissement, le 18 janvier 1801, il fut nommé sous-lieutenant. Pendant la période de paix qui suivit, il fut agrégé à l'état-major général et travailla au lever topographique de la Croatie; mais, en 1805, il fit partie de l'armée du Danube, et le 2 décembre, à la bataille d'Austerlitz, il fut blessé d'un coup de feu à la hanche droite. Nommé lieutenant le 16 mars 1808, il est démissionné sur sa demande le 21 juillet 1809, et revient dans sa patrie, alors réunie à la France. Deux mois après, il entre avec son grade dans l'armée impériale de Napoléon, est nommé capitaine le 26 juin 1812, et fait la campagne de Russie avec la *grande armée*. Il assiste au combat de Santanofka, aux batailles de Smolensk, de la Moskowa; puis, pendant la retraite, aux affaires de Malojaroslawetz,

de Viaszina, de Krasnoi et au passage de la Bérézina. Avec un des débris de la grande armée il se réfugia dans la forteresse prussienne de Thorn; mais bientôt assiégée par les alliés, elle se rendit, et Malherbe, prisonnier, fut chargé de porter la capitulation au quartier général de Napoléon, à Erfurt. Il y fut immédiatement échangé contre un officier ennemi. Il assiste ensuite au blocus de Hambourg, prend part à la campagne de 1814, et est nommé chef de bataillon, à titre provisoire, le 30 mars de la même année; ce n'est que le 10 mai 1815 que ce grade lui fut confirmé. Il était, depuis le 15 février, attaché en qualité d'aide de camp au maréchal Davoust, avec lequel il fit la campagne. Admis, le 17 avril 1817, dans l'armée des Pays-Bas, il n'y reçut que le grade de capitaine d'état-major et ce fut seulement le 10 juillet 1830, deux mois et demi avant la révolution, que le grade de major lui fut rendu. Aussi ne tarda-t-il pas à se rallier au nouvel ordre des choses. Le 19 octobre, il passait au service de la Belgique en qualité de lieutenant-colonel et prenait le commandement militaire de la province de Liège. Nommé, le 26 décembre, colonel commandant le 5^e régiment de ligne par arrêté du gouvernement provisoire, il devint, le 1^{er} mars suivant, aide de camp du régent, qui l'appela, le 28 mars, au commandement militaire du Brabant, et, le 17 mai, général major chef d'état-major de la 2^e division. Bientôt désigné pour commander la 2^e brigade de la 1^{re} division (20 août) puis (20 octobre), la 2^e brigade de la 2^e division, il fut chargé, le 23 avril 1832, du commandement militaire de la Flandre orientale. Mis en disponibilité par arrêté royal du 21 avril 1839, il fut bientôt après rappelé à l'activité (18 juin 1839) et rendu à son commandement; il l'occupa jusqu'au 8 mars 1841, époque à laquelle il fut chargé du commandement de la province du Hainaut. Le 21 juillet 1842, il fut nommé lieutenant général et pensionné le 11 août 1847. Il était commandeur de l'ordre de Léopold et avait été nommé par Louis-Philippe officier

de la Légion d'honneur, le 5 novembre 1846.

P. Henrard.

Extrait de la matricule. — Baron Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service de l'Autriche*. — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois* pour 1838.

MALINEUS (Guillaume). Voir MALE (Guillaume VAN).

MALINES (Guillaume DE). Voir GUILLAUME DE MESSINES.

MALINES (Henri DE). Voir BATEN (Henri).

MALINES (HUYSMANS DE). Voir HUYSMANS (Corneille).

MALINES (Jean DE), poète du xiv^e siècle. Voir JEAN DE MALINES.

MALINES (Jean DE), écrivain ecclésiastique du xv^e siècle. Voir HULSTHOUT (Jean).

MALINES (Lucas, dit DE), Voir LUCAS, dit DE MALINES.

MALINES (Pierre DE). Voir PIERRE DE MALINES.

MALINEZ (Aurèle-Augustin). Voir MALE (Aurèle-Augustin VAN).

MALINEZ (Charles), diplomate. Voir MALE (Charles VAN).

MALLANTS (Pierre), écrivain ecclésiastique, vivait dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Il entra dans l'ordre des Chartreux, à Bruges, et vécut dans les couvents de Bruges et de Lierre. On lui doit les ouvrages suivants: 1. *De historie ende mirakelen van O. L. Vrouwe van Loretten, in 't latyn beschreeven in vyf boecken, door den Eerweerdigen Pater Horatio Tursellini... ende nu nieuwelycx vertaelt*. Bruges, veuve Jean Clouwet, 1666; petit in-8^o, fig. Traduction flamande de l'histoire de Notre-Dame de Lorette, composée en latin par le Père Horatio Tursellini, de la Société de Jésus. La traduction est dédiée au Père Egide de Liverloz, prieur du couvent des Chartreux de Liège; elle est précé-

déc de pièces de vers de Grégoire Marqué, P. Croon, P.-I. Vander Hoogh, J. Lambrecht, J.-B. et Maximilien Clouwet. — 2. *De Heyr-baene des Cruys... in 't latyn beschreven door... Benedictus Haftenus... nu nieuwelingsh vertaelt.* Bruges, Lucas Vanden Kerchove, 1667; petit in-8°, fig. Traduction de la *Regia via Crucis*, de A. Haftenus, dédiée à Jean Chauvet, secrétaire du chapitre général des Chartreux, et précédée de pièces de vers de P. Croon, P.-I. Vander Hoogh et de l'imprimeur L. Vanden Kerchove. Une autre édition doit avoir paru à Gand, chez Fr. d'Erckel, qui cite l'*Heyr-baene des Cruys* dans le catalogue de ses impressions. J'en ai rencontré une troisième (*den derden druck*). Anvers, Jacques Woons, 1693; pet. in-8°. Celle-ci est dédiée au chevalier Pierre-Balthasar van Caloen. — 3. *De godvruchtige, ende gulde bedenkinghen vanden zeer Eerweerdigen Vader Guigo, vyfden prior van Groot Carthuysen, ende generael van het oorden der Carthuysers, by hem in 't latyn beschreven ende nu in het neder-duytsch vertaelt.* Bruges, veuve J. Clouwet, 1668; petit in-12. Dédié à Nicolas Rommel d'Eedewalle. — 4. *Het leven, deughden, mirakelen, ende gratien van den heylighen patriarch Bruno, fundateur ende instelder van het order der Cartuysers, ghetrocken nyt verscheyde autheurs, nu eerst in het nederduytsch beschreven.* Anvers, Corneille Woons, 1673; petit in-8°, fig. Vie de saint Bruno, extraite de divers auteurs, et dédiée à Hugo de Molinghen, prieur du couvent des Chartreux de Gand. La première approbation est datée du 3 novembre 1668. En tête, deux pièces de vers par P. Croon et P.-I. Vander Hoogh. — 5. *Het leven en deughden vanden Godt-solighen Dionysius van Ryckel, cartuyser... nyt verscheyde autheurs by-een vergadert, nu nieuwelinx in het neder-duytsch beschreven, ende met vele geestelycke opmerkinghen verciert...* Gand, Fr. d'Erckel, 1675; petit in-8°, grav. Biographie du célèbre chartreux Denis de Leeuw, né à Ryckel, dit le Docteur extatique. Lettre d'envoi à Jean Pipenpoy, prieur du couvent des Chartreux de Bruxelles, et dédicace

au bienheureux Jean Vander Cruycken, fondateur des Carmes déchaussés. En tête, des pièces de vers de P. Croon et J. de Grieck. — 6. *Leer-wegh om 't ondersoecken, en 't onderscheyden den gheestelycken voort-ganck vande ziele... in 't spaensch gemaect door den Eerweerdigen P. F. Thomas a Jesus, Discalceat, daer naer door een Religieus van het selve orde overgheset in 't latyn, ende nu in het neder-duytsch vertaelt.* Gand, Fr. d'Erckel, 1675; petit in-8°. Dédié à Grégoire Macquet, vicaire du couvent des Chartreuses de Bruges. — 7. *Korte verhandeling van de verbintnisse des reghels, ende constitutien in de heylighe religien. In 't latyn ghemaect door... P. Petrus Dierkens... ende in het neder-duytsch vertaelt.* Gand, J. Danckaert, 1688; in-12. Une autre édition a paru chez le même imprimeur en 1692. Les ouvrages de Pierre Mallants, écrits pour la plupart en prose mêlée de vers, ont attiré l'attention de J.-Fr. Willems, qui considère l'auteur comme un de ceux qui ont le mieux réussi à suivre la manière de Cats.

Paul Bergmans.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (1736), t. II, p. 989. — J.-Fr. Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taal- en letterkunde* (1819-1824), t. II, p. 435-436. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (1843-1849), t. IV, p. 94. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (1832-1877), t. XII, 1^{re} partie, p. 407. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (1858-1869), t. II, p. 272, 276, 277, 303, 308; t. VI, p. 412. — C.-F.-A. Piéron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (1860), p. 235 et suppl. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde* (2^e éd.), p. 490.

MALLEBRANQUE (*Jacques*). Voir MALBRANQU.

MALLERY (*Charles van*, plus souvent **DE**) MAILLERY, MAELDERY, graveur, né à Anvers, le 31 juillet 1571, mort dans la même ville après 1635. Rangé par la plupart des auteurs dans l'école des Wiericx, à qui le rattache une évidente analogie de manière, Mallery procède en réalité de Philippe Galle dont il fut élève en 1586 — c'est-à-dire dès l'âge de quinze ans — et le gendre en 1598. Franco-maître de la Gilde de

Saint-Luc en 1597, il épousait, le 10 janvier de l'année suivante, Catherine Galle, dont la sœur aînée, Justine, était la femme d'un autre graveur notable, Adrien Collaert. Devançant de plusieurs années l'émancipation officielle, Mallery avait donné des preuves non équivoques de talent par sa collaboration aux *Evangelicæ Historiæ Imagines* du P. Natalis. Dès l'édition de 1593 de ce vaste ensemble, « monument de l'art de la gravure aux Pays-Bas », dit Alvin, il se signalait par des œuvres dignes de figurer dans le voisinage de celles des Wiericx et des Collaert, à qui les jésuites d'Anvers avaient départi le surplus de l'importante conception de Bernardo Passeri. Les éléments nous font défaut pour assigner un ordre précis aux travaux immédiatement postérieurs du jeune artiste. Il est permis de supposer que, jusqu'au jour de son mariage, il fut régulièrement au service de Philippe Galle, à la fois graveur et éditeur des plus occupés. En 1598, il signait une assez grande image de piété : *Sainte Anne agenouillée devant la Vierge et l'Enfant Jésus*, œuvre dédiée à Anne de Croy, princesse d'Arenberg, avec cette mention, expliquée par les indulgences attachées à l'oraison inscrite sur la planche : *Imprimé à Rome, à Ferrara, à Vérone, imprimé de nouveau Trevigi l'an 1592, derechef imprimé en Anvers l'an 1598*. Le dessin de la pièce étant de Martin de Vos, il est à peine besoin de dire qu'elle se confond avec l'ensemble de la pieuse imagerie dont les ateliers d'Anvers avaient le monopole. Le 6 novembre, naissait à Mallery un fils, baptisé à Notre-Dame sous le nom de Philippe (voy. ci-après), événement bientôt suivi du départ du graveur pour Paris où, à ce moment, bon nombre de libraires d'origine flamande avaient recours au burin de leurs compatriotes. Les dates inscrites sur quelques estampes de Mallery nous permettent de fixer à cinq années, pour le moins, la durée du séjour de leur auteur dans la capitale française. Peu développées d'ordinaire, et d'importance très diverse aussi, ces productions ont parfois un mérite suffi-

sant pour solliciter l'attention des connaisseurs. Comme portraitiste, Mallery occupe un rang fort honorable parmi les praticiens de son temps. Distinguées autant par leur finesse que par leur expression, ses petites effigies ne sont pas loin d'égaliser les œuvres similaires des Wiericx. En 1599, paraissait chez Paul de La Houve, au Palais, le portrait de Henri IV, à cheval; l'année suivante, un second portrait du même, à mi-corps, pour l'*Histoire de l'anatomie du corps humain* d'André Laurent; le *Portrait, d'après le naturel, de Monseigneur le Dauphin* (Louis XIII), âgé de sept mois. I. Le Clerc *excud.*; en 1605, le portrait de Jacques Turricella, évêque de Marseille, assurément la meilleure des gravures de Mallery. Les images de Robert Garnier, le poète, d'après Rabel; de Mathieu de Chalvet, président du parlement de Toulouse, d'après Dumoustier; de Marcelin Allard, le gazetier de France, d'après le même, avec ces vers :

Ce n'est icy d'Allard que la parti' muette
La vive et l'animée respire en la Gazette,

parurent sans date. D'une facture remarquablement précise et correcte, ces pièces se signalent autant par leur valeur artistique que comme documents d'histoire. Aussi sont-elles fort recherchées. On peut citer encore, parmi les portraits, l'image de la *Mère Thérèse de Jésus*, décédée en 1582, d'après le même original gravé par Wiericx et plus tard repris encore par Rubens. En 1602, Mallery gravait pour Georges Lambert le frontispice de *la Reigle de Nostre Sainte Foy catholique et apostolique* de Ch. de Mansel, ouvrage dédié à Henri IV et du *Cavalerie François*, de Salomon de la Broue, écuyer du roi et du duc d'Épernon. Chose à noter, cette estampe n'est qu'une copie, à peine modifiée, du titre gravé par Adr. Collaert d'après Stradan, pour le recueil des chevaux du haras de don Juan d'Autriche, ouvrage auquel collaborèrent les Wiericx et Henri Goltzius. Il est vrai que l'œuvre avait paru chez Philippe Galle qui, sans doute, était libre d'en disposer à sa guise. L'époque exacte du retour de Ch. Mallery à Anvers ne nous est point connue. On

peut supposer qu'en 1609 il n'était plus à Paris, attendu que plusieurs de ses estampes figurent dans la *Vita Ignatii Loyolæ*, du P. Ribadeneira, publiée en 1610 par Théodore Galle. Son talent s'y montre sous un jour avantageux, et bien que d'une sécheresse incontestable, ses planches, assez grandes, ont beaucoup de caractère. Activement mêlé aux entreprises des libraires anversois, Mallery, tantôt seul, tantôt associé à ses beaux-frères, les Galle et Adrien Collaert, a mis au jour un nombre de sujets sacrés et profanes qu'il est permis d'évaluer à plusieurs centaines, bien que le *Manuel* de Le Blanc ne lui accorde que cent quatre pièces. Parmi les *Chasses* de Stradan, il en est beaucoup où figure son nom; de même il eut une part considérable à la suite d'estampes relatives à la culture du ver à soie : *Vernis Sericus*; il collabora à la curieuse série d'images illustrant l'abus du procès, *Litis Abusus*; au recueil des *Femmes de la Bible* de Martin de Vos, à une autre suite intitulée : *Peccati fomes vincula poena medela*; enfin, il grava seul le *Circulus vicissitudinis*, titre et huit pages in-folio; le *Meunier, son Fils et l'Âne* : *Juditii popularis vanitas et stoliditas*, titre et cinq pièces d'après Ambroise Francken, sans parler d'un nombre énorme de sujets isolés. Doyen de la gilde de Saint-Luc en 1621-1622, Mallery perdit sa femme en 1623, comme nous le montrent les registres de la même corporation. En 1630-1631, il souscrivait une certaine somme pour équilibrer les comptes. En 1635, nous relevons encore son nom sur le titre du *Speculum Vanitatis* du P. Jean de Tollenaere, de Bruges, publié par Balthazar Moretus. Sa manière nous apparaît alors comme très élargie, peut-être sous l'influence des graveurs de l'école de Rubens qui, tous, à cette époque, avaient mis au jour leurs plus belles productions. Vers 1630, Van Dyck peignit le portrait de Charles de Mallery, œuvre de sa plus belle manière, aujourd'hui conservée à la Pinacothèque de Munich. Le maître y apparaît encore dans toute la force de l'âge. Ce portrait a été gravé par

Kühn, pour la Société des arts graphiques de Vienne. Van Dyck a, de plus, retracé à l'eau-forte les traits du graveur dans une estampe, achevée supérieurement au burin par Lucas Vorsterman et insérée dans l'*Iconographie*. Nagler assure que le même portrait fut gravé par Jean Morin. C'est une erreur. L'estampe dont il s'agit, mentionnée par Robert Dumesnil, dans son *Peintre-Graveur français*, semble, d'après une inscription ancienne représenter un Christyn, banquier, à Anvers. Parmi les pièces les plus intéressantes de Mallery, nous citerons le *Miroir et document des affligés*, image in-4° accompagnée de vers curieux dont voici un échantillon :

Depuis que ceste pomme
Fit perdre au premier homme
Ses très nobles moyens,
Nous ressentons la flamme
De maintes croix en l'ame
En l'honneur, corps et biens.

Les Anges portant les instruments de la Passion; in-4°. — *Sainte Thérèse agenouillée devant l'autel : un ange lui perce le sein d'un dard de flamme*; in-4°. — *Les SS. Ludolphe, Evermodus et Isfrid*; in-4°. — *Sainte Ursule*. — *Typus divinae indulgentiae*; in-4°. — *Saint Bruno entouré des principaux saints de son ordre*; in-4°. — *Granadillus frutex Indicus, Christi passionis imago*; in-4°. — *Saltator spiritualis*. — *Les évangélistes saint Matthieu et saint Luc*, très jolies petites pièces dans des bordures ornementales : *C. de Mallery, exc.* — *Les Mystères du Rosaire*. — *Histoire de sainte Elisabeth de France*, 10 pièces in-8°. — *Les Litanies de la Vierge*. — *Saint François d'Assise*, d'après le P. de Jode. — *Saint Antoine de Padoue*, d'après Stradan. — *La Trahison de Judas*, avec des vers de Kilian. — *Saint Christophe*, d'après Stradan, avec des vers de Kilian; in-folio.

Nagler mentionne une suite de vingt-neuf pièces, intitulée : *Cenotaphia*, d'après Vredeman de Vriese, et Le Blanc répète la même indication. Cette suite peut avoir été republiée par Mallery; la gravure n'en saurait être de lui, car aucune suite primitive du célèbre architecte n'a vu le jour au XVII^e siècle. De même, sous le titre : *Parerga a*

Io. Fredemanno Vrisio ingeniose inventa, a Carolo Mallery in lucem edita, 1612, on rencontre seize pièces dans le goût de Ducerceau. Ce recueil est une simple réimpression de celui qu'avait publié la première fois Gérard de Jode, sous le titre: *Grottesco in diverse manieren zeer schierlijk bequaem en oirboorlijk voor schilders... ghemaect, bij Johann Fredemanno Vriese, wtghegheven duer Geraert de Jeude*. Les deux éditions sont également rares. Nous ignorons la date de la mort de Ch. de Mallery.

Henri Hymans.

P. Génard: les Galle, dans *les Grandes Familles artistiques d'Anvers* (Revue d'histoire et d'archéologie, t. I, p. 194). — Verachter et Terbruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers* (1878). — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Nagler, *Allgemeines Künstler Lexikon*. — Ambroise Firmin-Didot, *Les Graveurs de portraits en France*. Paris (1875-1877).

MALLERY (*Philippe DE*), graveur, fils de Charles et de Catherine Galle, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame, le 6 novembre 1598; il eut pour parrain, Philippe Galle, grand-père maternel, et pour marraine Digna Vanden Valgaerde. Les renseignements que l'on possède sur cet artiste sont des plus vagues. Nul doute qu'il ne fût l'élève de son père dont il suivit la manière et qu'il surpassa. On peut croire qu'il travailla à Paris, car l'adresse de Jean Messager se rencontre sur cinq pièces de la *Passio Domini Nostri Jesu Christi*. De plus, il semble avoir collaboré au livre sur l'entrée solennelle de Louis XIII à Lyon en 1623: *le Soleil au signe du Lyon*, publié chez Jean Jullieron, où figure (p. 25), un arc de triomphe signé D. de Mallery, lequel pourrait bien être notre artiste. L'inscription de Philippe de Mallery à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, comme « fils de maître » n'eut lieu qu'en 1626-1627, ce qui confirme l'idée d'une longue absence. A Anvers, Philippe de Mallery eut des élèves, malheureusement fort obscurs: Santvliet, en 1627-1628; François Campignoën en 1631-1632. En 1634, il perdit sa femme. La date de sa propre mort est inconnue. Plusieurs estampes de Philippe ont été publiées par son père. Sur d'autres

figure l'adresse de Cnobbaert, de Théodore et de J. Galle. On rencontre une de ses planches dans le *Bréviaire des Courtisans*, de La Serre, publié en 1630; dans le *Typus mundi in quo ejus calamitates et pericla...* (Anvers, Cnobbaert, 1627); dans *Ara Cæli*, suite de vingt-trois planches. Il a gravé aussi des portraits: Girard Maynard, conseiller et juriconsulte; l'archevêque Jean Loheilius, abbé de Strahow. Une série de neuf pièces in-8° illustrant la *Vie de sainte Rosalie*, d'après Ant. Van Dyck; *Saint Milo*, premier abbé de Saint-Josse de l'ordre de Prémontré; *Saint Guillaume*, du même ordre; *saint Norbert*, très jolie image dédiée à Jean Chrisostome Vander Sterre, abbé de Saint-Michel, à Anvers, de 1629 à 1652; *Saint Aloys de Gonzague, sainte Thérèse et saint Jean à Cruce adorant la Trinité*: C. de Mallery, excud.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour C. de Mallery.

MALLION (*Etienne*), homme d'Etat, mort en 1376. Voir MAULION.

MALMEDIE (*Jean-Baptiste DE*), médecin, né à Sprimont vers la fin du xvii^e siècle. Il alla suivre les cours de l'université de Leyde, où Boerhave enseignait avec éclat, et fut promu docteur en médecine, le 15 décembre 1702. Il fit imprimer à cette occasion une thèse intitulée: *Disputatio medica de de [sic] natura et curatione phthisis*. Leyde, Ab. Elzevier, 1702; in-4°, 11 pages; il la dédia à son parent, Martin de Malmédie, juriconsulte et échevin de Sprimont. Le 1^{er} juin de l'année suivante, le collège des médecins de Liège l'admit à exercer l'art de guérir dans cette ville; dix-sept ans plus tard il fut nommé médecin de la Maison de Miséricorde. Il a publié: *Disquisitio physico-medica de natura aquæ, et quænam sit saluberrima*. Liège, J. P. Gramme, 1735; petit in-8° de XII et 95 pages. Cet ouvrage, fort rare, renferme un certain nombre de faits intéressants pour l'histoire naturelle du pays de Liège, comme les eaux de Spa et la grotte de Remouchamps, citée pour la première fois. On

y trouve aussi quelques anecdotes curieuses; Ul. Capitaine en rapporte une relative à Renkin Sualem, l'inventeur de la célèbre machine de Marly.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*. — A. Body, *Bibliographie spadoise*.

MALMEDIE (J.-F. DE), petit-fils du précédent. Ul. Capitaine nous apprend qu'il fit ses études médicales à l'université de Louvain, où il publia en 1780 une thèse intitulée : *De Podagra* (in-4°, 12 pages) pour son doctorat en médecine. Il se rendit ensuite à l'université de Montpellier et fut également reçu docteur dans cette célèbre école. Il vint enfin s'établir à Liège, où il se fit recevoir comme médecin, le 12 février 1783. Elu membre de la Société d'Emulation de cette ville en 1786, il lui communiqua divers travaux scientifiques, entre autres, un *Essai sur quelques causes de morts subites, si fréquentes aujourd'hui* (1789), notamment à Liège.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*.

MALO (Vincent), peintre, originaire de Cambrai, où il n'a guère laissé de traces, naquit vers la fin du XVII^e siècle, peut-être au début du XVIII^e, et mourut à Rome en 1645, au plus tard. Malo, venu jeune à Anvers, y fut d'abord élève de David Teniers le Vieux, ensuite de Rubens, dont il adopta la manière. Franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1623, le jeune peintre ne tarda pas à épouser Anne de Similliana. L'union fut contractée dans l'église de Saint-André le 30 novembre; elle eut pour témoins Louis Culeneer et Jacques van Ischot, dont les noms écartent l'hypothèse d'un lien de parenté quelconque avec Louis Malo, lequel était, comme l'on sait, l'époux de Gertrude, la fille d'Octave van Veen, mieux connu dans l'histoire des arts sous le nom d'Otto Venius. Nous faisons la même remarque à propos du baptême de Vincent, fils de notre peintre et d'Anne de Similliana, venu au monde en 1629. Le parrain et la marraine semblent étrangers à

la famille de l'un et l'autre époux. Jusqu'en 1634, les registres de la gilde de Saint-Luc attestent la présence à Anvers de Vincent « de » Malo. C'est donc postérieurement à cette date que doit se placer le départ de l'artiste pour Gênes, où nous savons, par Soprani, qu'il séjourna chez les frères De Wael et exécuta, pour les églises et les palais, des œuvres assez importantes, conservées en partie. Elles donnent une idée avantageuse du talent de leur auteur. A l'église Saint-Etienne, on voit un *saint Ampegli secouru par les anges*, toile remarquable par la beauté du coloris, et l'ampleur de la forme. Au palais Brignole Sale, la *Sainte Vierge et deux Anges*; au palais Peloso, *Saint François*, sont également des productions fort distinguées. Soprani mentionne avec grand éloge une *Cène*, exécutée dans des proportions considérables pour l'oratoire de Saints-Pierre et Paul. Malheureusement ce tableau fut presque détruit par des restaurations malhabiles. Malo avait peint pour le palais Carrega, dans la Strada Nuova, *Abigaïl aux pieds de David*, composition vantée par l'historien de la peinture à Gênes. Après quelques années de séjour dans cette ville, le peintre se rendit à Florence et de là passa à Rome, où il mourut à peine âgé de quarante-cinq ans.

La famille de Vincent Malo ne tarda pas à retourner à Anvers. En 1652, son fils se fit recevoir à la gilde de Saint-Luc, comme fils de maître; en 1656-1657, la gilde perçut une somme de 3 florins à titre de redevance à l'occasion du décès de la veuve de l'artiste. Salué « grand maître » par Corneille de Bie, Vincent Malo n'est aujourd'hui représenté dans les musées que par un petit nombre d'œuvres. Hoet et Terwesten relèvent un assez bon nombre de ses créations parmi les toiles offertes en vente en Belgique et en Hollande au cours du XVIII^e siècle. A l'exception d'un « portrait retouché par Van Dyck », vendu à Anvers en 1749, au prix de vingt et un florins, toutes les autres toiles renseignées par les catalogues dont il s'agit sont des pages religieuses de grandes dimensions. Un *Portement*

de la Croix atteignit la somme de 80 fl. Peut-être s'agit-il d'un sujet pareil dans le tableau d'un petit format, faisant partie de la collection Esterhazy à Nordkirchen, en Westphalie, peinture charmante et essentiellement rubénienne. Elle fut exposée à Dusseldorf en 1886. Au musée d'Amsterdam, deux tableaux sont attribués à notre artiste : *Jésus chez Marthe et Marie* et *L'Auberge rustique*. Le musée de Prague expose, sous le nom du maître, un sujet analogue. Enfin, la galerie de Hampton-Court possède une *Conversion de saint Paul*, petite peinture, signée en toutes lettres VINCENT MALO INVENT.

Henri Hymans.

Rafaello Soprani, *Vite de' pittori, scultori ed architetti genovesi* (Gênes, 1768, in-4°). — Rombouts et Van Lerijs, *Les Liggeren et autres archives de la gilde anversoise de Saint-Luc*. — De Bie, *Gulden cabinet van de edele vry schilder-konst* (Anvers, 1665). — Sources particulières.

MALOU (*Jean-Baptiste*), naquit à Ypres, le 30 juin 1809, d'une famille distinguée par sa position sociale et ses vertus chrétiennes. Son grand-père, Pierre-Joseph Malou, prit, à la fin du siècle dernier, une grande part à la lutte que les Belges opposèrent à Joseph II, et joua un rôle politique important sous la république française. Après la mort de son épouse, il se fit missionnaire et mourut curé de Saint-Pierre, à New-York, en 1827. Son fils Jean-Baptiste Malou, qui fut membre du Sénat belge, eut de son mariage avec Marie-Thérèse Vanden Peereboom trois fils et trois filles. L'aîné, Jules Malou, successivement représentant, sénateur, ministre, chef du cabinet, aurait ici sa notice si sa mort n'était trop récente. Le second fut Jean-Baptiste, dont nous nous occupons. Il reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste que portait déjà son père, en mémoire du saint précurseur dont l'Eglise célébrait l'octave ce jour-là.

Formé par sa mère à la piété dès ses tendres années, Jean-Baptiste se sentit de bonne heure appelé au service des autels. A l'âge de onze ans, il fut envoyé en France au collège de Saint-Acheul, alors fort en renom, pour s'y initier à

l'étude des belles-lettres. C'est là qu'il rencontra, parmi les nombreux enfants de la noblesse belge confiés aux Pères jésuites, le jeune Théodore de Montpellier, qui devint son collègue dans l'épiscopat et mourut évêque de Liège. Les deux amis de collège se retrouvèrent plus tard à Rome et restèrent étroitement unis jusqu'à la fin de leurs jours. Après avoir achevé avec les plus brillants succès ses cours d'humanités et de philosophie, Malou, âgé alors de dix-neuf ans, revint dans sa famille en 1828. C'était, comme on sait, le temps où les tendances anticatholiques du gouvernement néerlandais avaient fait interdire l'entrée des séminaires à ceux qui avaient cherché à l'étranger un enseignement catholique. Malou profita de ce loisir forcé pour mûrir de plus en plus sa vocation, en même temps qu'il continuait à s'adonner à l'étude, particulièrement des mathématiques.

Lorsque la révolution belge eut fait luire pour les catholiques des jours plus sereins, en 1831, Malou se rendit à Rome pour visiter le tombeau de saint Pierre et trancher là, sous l'œil de Dieu, la question toujours indécise de sa vocation. C'est là que, éclairé par les conseils du cardinal Odescalchi, il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il suivit, durant trois ans, les cours de théologie, d'abord à l'*Académie ecclésiastique* et ensuite au *Collège germanique*, institution renommée pour la solidité des études et la rigidité de son régime intérieur. Les deux années qu'il passa dans ce séminaire ne contribuèrent pas peu à fortifier ce caractère de mâle énergie, d'ardeur au travail, de piété solide et de dévouement entier à l'Eglise, ces qualités distinctives de l'évêque de Bruges. Malou reçut la prêtrise le 2 novembre 1834 ; l'année suivante, il fut promu au grade de docteur en théologie, après avoir subi les épreuves requises avec la plus grande distinction. Revenu en Belgique en 1835, il passa quelque temps au grand séminaire de Bruges, obéissant en cela au désir de Mgr Boussen, qui voulait par là lui fournir l'occasion de connaître les jeunes membres du clergé et l'esprit qui les

animait. Il aimait à rappeler, durant son épiscopat, combien cette connaissance lui fut utile dans la suite.

Dans l'entre-temps, les évêques de Belgique profitant de la liberté d'enseignement, décrétée par la Constitution, avaient fondé l'université catholique de Louvain. En 1837, ils confièrent au jeune docteur romain la chaire de théologie dogmatique qu'il occupa douze ans, montrant dans son enseignement une science solide, une érudition étendue et un talent incontestable. C'est durant ce temps qu'il publia la *Chronique du monastère d'Oudenbourg*, la *Bibliotheca ascetica*, divers petits écrits de piété et surtout le grand travail sur la *Lecture de la Bible en langue vulgaire*. Dans ce travail dirigé contre les sociétés bibliques, il traite à fond la question de la lecture de la Bible tant au point de vue doctrinal que disciplinaire. Deux ans plus tard, il publia ses *Recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Dans cet écrit, après avoir fait l'historique de la controverse, il établit par les témoignages de quinze contemporains, par les manuscrits et les éditions de ce livre, que le véritable auteur est Thomas à Kempis; il réfute ensuite ceux qui ont voulu l'attribuer à Gerson ou Gersen. Tous ces travaux avaient attiré l'attention sur le professeur de Louvain et jeté de l'éclat sur sa chaire. Mgr Boussen, évêque de Bruges, l'avait demandé pour coadjuteur durant sa dernière maladie. Les vœux du pieux évêque ne furent exaucés qu'après sa mort. Le 11 décembre 1848, Pie IX, de son exil de Gaète, préconisa le professeur Malou évêque de Bruges. Le sacre eut lieu à Bruges, le 1^{er} mai 1849, avec une grande pompe. Outre le cardinal-archevêque de Malines et tous les évêques de Belgique, on voyait à la cérémonie le nonce apostolique, l'archevêque de Londres, qui fut plus tard le cardinal Wiseman, Mgr Sibour, archevêque de Paris, et plusieurs autres prélats. En possession de son siège, Malou s'occupa de l'administration de son diocèse avec l'énergie et l'activité que lui donnaient un tempérament plein d'ardeur et un zèle que rien n'ef-

frayait. Son attention se porta d'abord sur les établissements qui forment la pépinière du clergé, puis sur les couvents de religieuses, fort nombreux dans le diocèse de Bruges. C'était là un point d'autant plus important que l'éducation des jeunes filles, dans les villes et les villages, était presque exclusivement confiée aux religieuses. Le règlement qu'il publia en 1851, *De regimine monialium*, forme jusqu'aujourd'hui la charte constitutive des communautés religieuses épiscopales dans le diocèse de Bruges. L'instruction et l'éducation de la jeunesse furent l'une des grandes préoccupations de Mgr Malou durant son épiscopat. Il établit des écoles et des collèges pour lutter contre l'enseignement officiel. Il suscita aussi un grand nombre d'œuvres de charité et revendiqua pour elles les avantages de la liberté dans un écrit de polémique intitulé : *De la Liberté de la charité en Belgique*.

Le libéralisme avait en lui un ennemi sans cesse sur la brèche, combattant par la plume et par la parole. C'est à cette lutte que nous devons l'ouvrage publié en 1860 : *De l'Administration des cimetières catholiques en Belgique*. Sans cesse préoccupé du bien spirituel de son clergé, il rédigea dans ce but les *Statuts du diocèse de Bruges*, et lui adressa durant les quinze années de son épiscopat un grand nombre de lettres pastorales et de mandements qui ont été réunis en cinq volumes. Les soins du diocèse n'absorbaient point Mgr Malou tout entier; il trouvait encore le temps de revenir à ses études et d'écrire des livres. Il fit pour la jeunesse divers opuscules de piété. En 1854, il se distingua à Rome par sa science théologique parmi les évêques réunis pour définir le dogme de l'Immaculée Conception. C'est ce qui donna naissance au grand travail qu'il publia trois ans plus tard : *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi*. Bien que cet ouvrage soit moins complet que le livre du P. Passaglia sur le même sujet, il n'en renferme pas moins une science théologique remarquable et qui a été justement louée par Pie IX.

L'évêque de Bruges trouva encore le temps d'écrire sur le culte et les reliques du Saint-Sang, sur la fausseté du protestantisme et sur le traditionalisme. Il promettait de longs travaux encore lorsqu'un mal incurable vint le saisir. Il supporta avec une patience héroïque ses longues souffrances et mourut à Bruges, le 23 mars 1864, loué pour son activité, sa fermeté et ses vertus sacerdotales.

On a de lui : 1. *Chronique du monastère d'Oudenbourg avec des notes et des éclaircissements*. Bruges, 1840; in-4°. — 2. *Pieuse explication des prières du chrétien proposée à la jeunesse chrétienne*. Louvain, 1841; in-16. Id., 2^e édit. Tournai, 1854; in-16. Traduit en flamand et en allemand. — 3. *La lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, jugée d'après l'Écriture, la tradition et la saine raison*. Louvain, 1846; 2 vol. in-8°. Deux traductions allemandes. — 4. *Bibliotheca ascetica, in qua præstantissimorum patrum opuscula exhibentur ad usum cleri*. Louvain, 1846-1850; 19 vol. in-24. — 4. *Le Martyre de sainte Stratonicé et de saint Seleucus*. Traduit en français d'après la version latine. Louvain, 1847; in-24. — 6. *D. Algeri canonici et scholastici Leodiensis de sacramentis Corporis et Sanguinis Dominici libri tres. Accedit libellus de sacrificio missæ eidem D. Algero adscriptus. Emendatus in lucem de novo edidit adjectis notis ac præfatione J.-B. Malou*. Louvain, 1847; in-24. — 7. *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*. Bruxelles, 1848; in-8°. Id., 2^e éd. Louvain, 1849; in-8°. 3^e éd. Tournai, 1858. — 8. *Du Culte du saint Sang de Jésus-Christ et de la relique de ce sang qui est conservée à Bruges*. Bruges, 1851; in-12. Traduct. flamande. Bruges, 1866. — 9. *Statuta diœcesis Brugensis*. Bruges, 1852; in-8°. — 10. *De la Liberté de la charité en Belgique*. Bruxelles, 1854; in-8°. — 11. *La Fausseté du protestantisme démontrée*. Bruxelles, 1857; in-12. Id., 2^e édit. Ibid., 1858. 3^e éd. Ibid., 1861; in-16. Traduit en hollandais, 1857. — 12. *Iconographie de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, ou de la meilleure manière de re-*

présenter ce mystère. Bruxelles, 1856; in-8°. — 13. *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi*. Bruxelles, 1857; 2 vol. in-8°. Traduit en italien. Turin, 1857. — 14. *R. F. Franc. Suarezii... opuscula sex inedita, nunc primum ex cod. romanis, lugdunensibus ac propriis eruit et præfationibus instruit... J.-B. Malou*. Bruxelles, 1859; pet. in-fol. — 15. *S. Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis, meditationes XXI olim a D. Gerberonio editæ. Quibus in hac editione accedit meditatio, seu liber, de quatuordecim beatitudinibus quem e cod. man. eruit, et præmissa præfatione nunc primum edidit J.-B. Malou*. Liège, 1859; in-32. — 16. *Règles pour le choix d'un état de vie proposées à la jeunesse chrétienne*. Bruxelles, 1860; in-12. Traduit en allemand (Mayence, 1863), et en anglais (Londres, 1874). — 17. *De traditionalismi in Belgio propugnatifalsitate intrinseca*. Bruxelles, 1860; in-8°. — 18. *De l'Administration des cimetières catholiques en Belgique*. Bruxelles, 1860; in-8°. — 19. *Traité de l'amour de Dieu... par le R. P. A. Mussoulé, avec une préface de Mgr Malou*. Bruxelles, 1866; in-12. — 20. *Collectio epistolarum pastoralium, instructionum, statutorum etceterorum documentorum ad regimen ecclesiasticum spectantium, ab an. 1849-1864*. Bruges, 5 vol. in-8°. Ces lettres forment les tomes VI à X de la collection des lettres pastorales des évêques de Bruges. — 21. *Biographie de Mgr Fr. Boussen, Annuaire de l'Univ. cath. de Louvain*. 1849.

Th.-J. Lamy.

De Montpellier, évêque de Liège, *Oraison funèbre de Mgr J.-B. Malou, évêque de Bruges*. Bruxelles, 1864. — J.-B. Jungmann, *Johannes Baptistus Malou, bischof von Brugge*. — Notice insérée dans le *Katholik* de Mayence. — *Liber memorialis* de l'université de Louvain, art. *Malou*. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 578-581.

MALOU (Pierre-Antoine), homme politique et, plus tard, missionnaire, naquit à Ypres; il y fut baptisé en l'église Saint-Pierre, le 9 octobre 1753. En 1777, le 2 juin, il épousa, à Bruxelles, demoiselle Marie-Louise Riga, qui le rendit père de deux fils : l'un, Edouard Malou-Vergauwen, représenta l'arron-

dissement d'Ypres au sénat belge; l'autre, Jean-Baptiste Malou-Vanden Peereboom fut le père de Mgr Malou, évêque de Bruges, et de Jules Malou, ministre d'Etat.

Ce fut à l'époque de la révolution brabançonne que Pierre Malou entra dans la vie publique. Un comité patriotique s'était formé à Ypres; Malou en devint l'âme. Bientôt il se mit à la tête de la petite armée west-flamande, dont plusieurs compagnies avaient été équipées à ses frais, et dont le Congrès de Bruxelles lui confia le commandement avec le grade de général. Aussi, lors du retour des Autrichiens en Belgique, Malou se vit-il exposé aux vexations continuelles du gouvernement impérial. Bientôt après, il se trouva activement mêlé aux négociations secrètes qui se poursuivaient en vue d'amener l'indépendance de nos provinces, et il fut chargé par les Etats de Flandre de plusieurs missions importantes. C'est ainsi qu'une correspondance active s'établit entre le patriote yprois, le général Dumouriez et les conventionnels Gensonné et Merlin de Douai, à l'époque où l'Assemblée nationale songeait déjà à préparer une invasion armée dans les Pays-Bas.

Après la bataille de Jemmapes, des administrations nouvelles furent organisées dans chaque province; l'assemblée des députés de la West-Flandre se réunit à Ypres le 19 novembre 1792. Le commissaire de la république, Sta, ne tarda pas à exiger du nouveau corps de district que des mesures rigoureuses fussent prises contre les émigrés et les corporations religieuses, dont on voulait confisquer les biens. Malou s'opposa énergiquement à ces réquisitions et écrivit à Dumouriez et aux conventionnels qu'il connaissait, pour leur dénoncer la conduite de leur agent; Sta répondit par des menaces. Une lettre que Gensonné, le chef des Girondins, écrivit en cette occasion à Malou, prouve qu'à ce moment la partie la plus modérée de la Convention hésitait encore à incorporer les provinces belges au territoire français. Mais ce n'était là qu'une lueur! La politique violente de Cambon

et de Danton allait l'emporter sur les vues conciliatrices de Dumouriez. Le décret du 15 décembre 1792, qui ordonnait aux généraux français de préparer l'annexion, souleva une très vive résistance dans toute la Belgique; les représentants des diverses provinces adressèrent à la Convention d'énergiques protestations et envoyèrent des députés à Paris pour les soutenir. Les mandataires de la Flandre, ayant Malou à leur tête, arrivèrent à Paris, dans les premiers jours de janvier. Malou multiplia ses démarches auprès des dirigeants de la politique française pour éviter à sa patrie les désastres d'une occupation définitive. Les lettres qu'il écrivit à ses mandants, et qui ont été reproduites dans les *Procès-verbaux des députés de la West-Flandre*, témoignent de son active et intelligente initiative. Ce fut le 26 janvier 1793, cinq jours après l'exécution de Louis XVI, que les députés de la Flandre parurent à la barre de la Convention. Malou, dans un discours éloquent, que le *Moniteur* officiel crut bon de travestir singulièrement, s'efforça d'obtenir pour sa province un sursis au décret du 15 décembre. Malgré qu'« aucun signe d'improbation » n'eût accueilli ses paroles, comme il le constate « avec bonheur » dans une de ses lettres, malgré l'appui que Dumouriez donna à ses propositions, Malou ne put réussir à détourner de sa patrie le fléau de l'invasion et bientôt celui de la Terreur; le décret du 31 janvier ordonna l'exécution immédiate de celui du 15 décembre. Peu de temps après, l'incorporation des troupes belges aux armées de la Convention vint anéantir les dernières espérances de Malou, qui, sur les conseils de Dumouriez, s'était activement occupé de réorganiser le régiment de la West-Flandre, dont il avait été nommé général par le congrès de 1790, et dont il était parvenu à faire un des meilleurs corps de troupes nationales.

Accablé par ces insuccès et ayant perdu une grande partie de sa fortune, Malou se résigna à quitter son pays; il s'établit à Hambourg, où il s'occupa de rédiger un mémoire en réponse aux as-

sertions que ses détracteurs avaient dirigées contre lui. En juillet 1795, il s'embarqua pour New-York, dans le dessein d'y chercher une installation définitive pour lui et les siens. La mort de son épouse, survenue à Ham-bourg le 18 octobre 1797, le ramena en Europe. Ce lugubre événement avait profondément frappé Malou et déterminé un grand changement dans ses projets ultérieurs. Résolu à entrer dans la vie ecclésiastique, il se rendit en octobre 1801, au séminaire de Wolsau, en Franconie, où il reçut les ordres mineurs. Après quatre années d'études dans cette maison, il partit secrètement pour Dunabourg, en Russie, où les jésuites avaient continué à se réunir, sous la protection du czar Paul IV; s'étant présenté au supérieur sous un nom d'emprunt, il sollicita humblement d'être admis parmi les frères convers et fut chargé des soins du jardin du couvent. Un jour que l'homme d'Etat était occupé à ces humbles fonctions, il fut reconnu par un visiteur de la maison, qui, malgré ses supplications, révéla le passé brillant du frère jardinier. Pour obéir à ses supérieurs, le Père Malou reçut la prêtrise et dut accepter plusieurs charges dans la communauté. Envoyé, en 1811, à New-York, pour aider dans leurs travaux les religieux de son ordre, le Père Malou fut mis à la tête d'un institut littéraire que ces religieux avaient récemment fondé, puis nommé curé de l'église Saint-Pierre, dans Barclay street. Parmi les élèves qu'il dirigea, on nomme John Mac-Closkey, devenu plus tard archevêque de New-York et cardinal. Dans ses nouvelles fonctions, le curé de New-York ne devait pas encore goûter le repos. Un débat ayant surgi avec les administrateurs laïques de la paroisse, la querelle s'envenima au point que Malou déposa ses fonctions pastorales. Avec l'autorisation de ses supérieurs, il demeura néanmoins à New-York et continua d'y exercer le ministère sacerdotal, spécialement dans les hôpitaux et dans les écoles, où sa générosité inépuisable trouvait largement à dépenser les ressources que

lui fournissaient ses parents d'Europe. Frappé de paralysie, Pierre Malou s'éteignit à New-York, le 13 octobre 1827, dans sa soixante-quinzième année, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

Baron Jean Béthune.

Feller, *La Clef du cabinet, Journal historique*, t. III, 1790. — Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e édition, t. II. — Jungmann, *J.-B. Malou, bischof von Brügge*, dans *der Katholik*. Mayence, 1866. — *Rond den Heerd*, 1875. — *Messenger des sciences historiques*, 1881. — Les *Procès-verbaux des députés de la West-Flandre*, cités par Borgnet, sont conservés à la bibliothèque de l'Université de Gand.

MALOUEL (*Jean*), artiste peintre, mort en 1415. Le nom de Jean Malouel, retrouvé par le comte de Laborde dans les *Comptes de la maison de Bourgogne*, doit figurer parmi ceux des artistes célèbres de la génération qui précéda celle des Van Eyck. On le trouve écrit, dit M^r Dehaisnes, de différentes manières : *Malouel, Maluel, Malaenel, Maluet, Maloue, Mallouhe, Malouhe, Mauloue, Maluel, Maebael*. Cette dernière forme a été adoptée pour le sceau du peintre, en 1399, et cependant, ailleurs, le peintre signe *Melluel*. L'artiste travailla presque constamment en Bourgogne et au service des ducs de ce pays; cependant il était connu et estimé à Bruxelles et avait des parents dans le duché de Gueldre, comme le prouve cet incident : en 1400-1401, deux de ses neveux, Herman et Jean Maluel, qui travaillaient chez un orfèvre de Paris, quittèrent cette ville, où une maladie contagieuse s'était déclarée, et retournèrent dans leur pays natal, en passant par Bruxelles. Comme les Gueldrois étaient alors en guerre avec les Brabançons, on les retint prisonniers durant environ six mois, aux dépens de leur mère; mais, par pitié et en faveur du peintre Malouel, des peintres et des orfèvres de Bruxelles fournirent une caution en argent pour les deux jeunes gens, à qui le duc de Bourgogne en fit abandon. La famille Malouel appartient donc, par ses relations, à notre pays autant qu'à la France centrale.

D'après Alfred Michiels, Malouel aurait été, en 1383, chargé d'exécuter des peintures pour la Chartreuse de

Dijon, peintures qui n'auraient pas été agrées par le duc de Bourgogne. Le plus ancien document qui le concerne, le montre devenu peintre de ce prince, Philippe dit le Hardi, en place de Jean de Beamez et aux mêmes gages que lui, depuis le 11 décembre 1397. L'année suivante, il fut chargé d'exécuter des retables colorés pour les autels de la Chartreuse; puis il peignit des écussons portant, entre autres armoiries, celles du duc, de la duchesse et de leur fils Jean (depuis le duc Jean sans Peur); il fit la peinture de « certaine histoire », vis-à-vis le portail à l'entrée du cloître et du parloir des religieux. Il s'adjoignit, en 1403, Herman de Cologne, « peintre et ouvrier de dorer à plat », qui non seulement l'aida à orner la croix et les statues des prophètes du puits de Moïse, à Dijon, mais dora les cinq retables destinés aux chapelles du couvent. Dans l'inventaire des meubles du duc, dressé en 1404, figure : « un grand tableau en bois, en façon de deux portes, où il y a Notre-Dame au milieu, les deux saints Jean, saint Pierre et saint Antoine », et le fist « Maluel », ajoute le document. On le trouve encore, en 1406, exécutant des harnais de joute pour le duc Jean sans Peur, qui devait assister à un tournoi donné à Compiègne, et enfin, en 1413, peignant le portrait de ce prince, portrait qui fut porté par un ambassadeur au roi de Portugal. Malouel n'était donc pas un simple badigeonneur de sculptures, comme Pont supposé à tort Crowe et Cavalcaselle; ses œuvres semblent, au contraire, avoir été importantes et l'on pourra sans doute mieux apprécier ses talents, quand on retrouvera, dans les collections artistiques du Portugal, le portrait du duc Jean, qui y existe encore très probablement.

Ses travaux, au surplus, furent largement récompensés par ses souverains. Une quittance du 14 mai 1399 nous apprend qu'il reçut à cette époque une gratification de cent francs d'or. Le duc Jean lui donna trois cents francs pour l'aider à payer le prix d'achat d'une maison qui devait lui servir de demeure

à Dijon. En 1421, sa veuve, nommée Eloye, fut gratifiée pour elle et ses enfants d'une pension annuelle de 120 livres tournois à prélever sur les produits de la saunerie de Salins, pension dont elle jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1436. Ses enfants étaient au nombre de trois : Amiot, Isabelle et Catherine. Malouel recevait, comme peintre du duc, un traitement mensuel de 20 livres, et fut remplacé en cette qualité par Henri de Bellechose de Brabant, en 1415.

Alphonse Wauters.

Behaïnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut avant le XVe siècle*, p. 500-503. Voir aussi De Salles, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, p. 461 (Paris, 1729). — Le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 565. — Michiels, *L'Architecture et la peinture en Europe*, p. 340 (Paris, 1879). — Crowe et Cavalcaselle, *Les Anciens Peintres Flamands*, t. I, p. 15 et suivantes.

MALPEUS (Jean). Voir **MALPÉ (Jean)**.

MALPEUS (Pierre), ou **MAFFEUS**, dominicain, né à Bruxelles en 1591, et décédé en la même ville, le 29 décembre 1645. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à l'université de Louvain, il entra, à l'âge de vingt-quatre ans, dans l'ordre des Dominicains à Anvers. Ses aptitudes spéciales, ainsi que sa vie exemplaire, lui valurent la dignité de prieur à Bruxelles. Il passa ensuite en la même qualité au couvent de Vilvorde, qu'il reconstruisit de fond en comble. On a de lui quelques écrits consacrés à l'histoire de son ordre; l'un a été imprimé et porte comme titre : *Palma fidei de Martyribus ord. prædicatorum*. Anvers, Cnobbaert, 1635; in-8°. Il laissa en manuscrit : 1. *Sacra purpura*. — 2. *Athenæum Dominicanum*.

L. Tierenteyn.

Vander Aa, *Biog. woordenboek*. — Valère André, *Bibl. belg.*, p. 746. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 689.

MALPÉ (François), frère cadet du peintre Jean Malpé. Il naquit à Gand, le 16 avril 1774, et s'adonna à l'étude de la gravure sous la direction de J.-B. Tiberghien. Mais il dut bientôt abandonner son art pour suivre les

armées de la république française, après la conquête de la Belgique. Il fut placé dans la réserve et séjourna un certain nombre d'années à Besançon. Il y consacra ses loisirs à la publication d'un ouvrage intitulé : *Notices sur les graveurs qui nous ont laissé des estampes, marquées de monogrammes, chiffres, rebus, lettres initiales, etc.* Besançon, 1807-1808; 2 vol., avec 5 planches. Le moment vint où, Napoléon ayant besoin de toutes les forces vives de l'Empire français, il fallut appeler même les réserves au service actif. Et Malpé, qui eût pu laisser un beau nom dans l'art de la gravure, mourut en obscur combattant sur le champ de bataille de Wagram, le 9 juillet 1809.

M. Heins.

Piron, *Levensbeschryving*. — Nagler, *Künstler-Lexicon*.

MALPÉ (Jean), ou MALPEUS, médecin, florissait à Saint-Omer au milieu du xvii^e siècle. Il a publié : *Tabula in Hippocratis Cui libello III. De Prognosticis*. Paris, Mart. Juvenis, 1563; in-4^o.

Émile Van Arenbergh.

Foppens, *Bibl. belg.*, t. II, p. 683.

MALPÉ (Jean) fut un brillant élève de l'Académie de peinture de Gand. Il était né dans cette ville, le 14 avril 1776. Il remporta, bien jeune encore, le prix dans la classe d'après le modèle vivant et alla ensuite, comme tant d'autres, se perfectionner à Paris. Puis il revint dans sa ville natale et se consacra à la peinture du portrait et des miniatures. Ce genre veut un talent hors ligne pour que ceux qui le pratiquent acquièrent un grand renom. Aussi Malpé resta-t-il ignoré, jusqu'à sa mort qui survint le 6 juin 1818.

M. Heins.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*.

* **MALPIGHI (André-Ghini)**, MALPIGLIOU MALPIGLIA, ou ANDRÉ DE FLORENCE, appartenait à une opulente famille florentine dont plusieurs membres semblent avoir été du nombre de ces Italiens que les rois de France employè-

rent si souvent, au xiv^e siècle, comme financiers ou comme diplomates. Lui-même jouit constamment de la faveur de ces princes auxquels il dut sa fortune. Après avoir pris le grade de docteur en décret soit à Paris, soit à Padoue, il fut pourvu d'un canonicat à l'église de Tournai, et sous le règne de Charles IV le Bel, siégea au conseil royal. En 1322, il avait été envoyé en Angleterre pour citer Edouard II à venir relever, en France, les fiefs qu'il tenait de la couronne. Huit ans plus tard, en 1330, il fut promu au siège épiscopal d'Arras, et, en 1334, à la mort de Thibaut de Saussoire, à celui de Tournai. Il se montra, dans cette nouvelle position, aussi dévoué à son maître que par le passé. Il s'entremet activement pour empêcher l'alliance des Flamands avec le roi d'Angleterre et réussit, du moins, à en retarder la conclusion. Lors de l'arrivée à Arras des cardinaux chargés par le pape de négocier la paix entre Philippe de Valois et Edouard III, André eut l'honneur d'être l'un des députés que le roi de France délégua auprès d'eux. Il est probable que son rôle, pendant les premières années de la guerre de Cent ans, continua d'être fort actif. Malheureusement, les renseignements sur ce point nous font complètement défaut. Il en est de même en ce qui concerne son administration épiscopale à Tournai. Les quelques vers que Gilles Le Muisit lui a consacrés sont conçus en termes trop vagues et trop généraux pour qu'on puisse s'en faire une idée. En 1342 (20 septembre), le roi de France récompensa les services d'André en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. L'ex-évêque de Tournai ne jouit d'ailleurs pas longtemps de cette dignité. Il mourut le 2 juin 1343, à Perpignan, pendant une ambassade que Clément VI lui avait confiée auprès des rois d'Aragon et de Majorque qui étaient alors en guerre. Son corps, ramené en Italie, fut inhumé au monastère de Saint-Benoît, à Florence. On fait honneur à André, non seulement de la fondation de ce monastère, mais aussi de celles du collège des Lombards à Paris et du collège de

Notre-Dame de Tournai à Padoue, dans lequel, en souvenir de sa cité épiscopale, il établit deux bourses en faveur d'étudiants tournaisiens.

H. Pirenne.

Gilles Le Muisit, *Chronicon* (De Smet, *Corpus chron. Flandr.*, t. III. — Le même, *Poésies*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II. — Cousin, *Histoire de Tournai*, t. IV. — Baluze, *Vita paparum Avenionensium*, t. I, p. 844.

MALTE (*Herman-François DE*), juriconsulte, diplomate, naquit à Liège, en 1638, et mourut à Namur, le 30 mai 1708. Il était fils de Nicolas de Malte, seigneur d'Averdisse et de Vervoz, et de Bertholine de Hulst (dite Hoffet). Il fit d'excellentes études littéraires et philosophiques, puis s'adonna au droit par vocation, et alla conquérir le diplôme de docteur à l'université d'Orléans. De retour dans sa ville natale, il se fit bientôt remarquer comme avocat par son éloquence et sa rare érudition, ainsi que par la précision de son esprit et son talent à débrouiller les questions les plus obscures. Sa réputation grandit de jour en jour et lui ouvrit le chemin des honneurs. Il fut nommé tour à tour bourgmestre de Liège, député perpétuel des Etats du pays, membre du conseil privé du prince-évêque et conseiller de sa souveraine cour féodale, résident de Sa Majesté Catholique. Louis XIV lui confia le soin de faire valoir les droits de sa maison à la couronne d'Espagne et l'inanité des prétentions de la maison d'Autriche; le roi fut si satisfait de son mémoire, qu'il en gratifia l'auteur d'une pension considérable et lui fit don de son portrait en médaille d'or. Les Etats du pays de Liège l'envoyèrent ensuite en Hollande; il s'y acquitta de sa mission de manière à satisfaire également ses mandants et les Etats généraux des Provinces-Unies, qui lui firent présent d'une chaîne d'or en témoignage de haute estime.

On doit à de Malte un livre qui eut son importance. Il est intitulé : *les Nobles dans les tribunaux*. Liège, Streel, 1670; in-folio. C'est un exposé et une discussion des questions de droit civil concernant l'*Etat noble*. L'ouvrage devait avoir une suite, spécialement con-

sacrée aux questions criminelles : l'auteur n'eut pas le loisir d'y mettre le dernier coup de main. Le volume paru contient des choses vraiment intéressantes, qui le firent rechercher en France aussi bien qu'à Liège : « C'est dommage seulement, » dit Villenfagne, « que des citations trop multipliées et quelquefois « déplacées, en rendent souvent la lecture pénible et rebutante ».

De Malte avait épousé Marguerite Jacquemin, fille d'un échevin de Dinant, quatre fois bourgmestre de cette ville. Il en eut plusieurs enfants : la cadette, Bertholine, décédée peu après son père, fut inhumée à côté de lui en l'église Notre-Dame à Namur. On grava sur leur tombeau les deux distiques suivants :

*Terrestri domino vixit, divoque fidelis;
Mortuus, hic infra fidus utrique jacet.
Filia fida sua nollens superesse parenti,
Hic recubat, fidum fida secuta patrem.*

Alphonse Le Roy.

Beudelievre. — Delvaux (de Fouron). — Villenfagne, *Recherches*, t. II.

MALTE (*Martin*), mathématicien liégeois, né vers le milieu du XVII^e siècle, mort en 1720. On manque de renseignements sur sa vie; on sait seulement qu'il enseigna l'arithmétique et la géométrie, qu'il exerça les fonctions d'arpenteur général juré et d'examineur des arpenteurs de la cité et pays de « Liège ». On lui doit les trois ouvrages suivants :

1. *Arithmétique nouvelle... tres clairement représentée, & contenant tout ce qui est de plus avantageux, d'utile & nécessaire pour le commerce, etc.* Liège, chez l'auteur, 1705; in-8°, VIII-171 pages.
— 2. *Traité de géométrie servant de règlement, à remédier aux abus dans les mesures des terres, prés, bois, pierres de taille et maçonnerie, pavés des chaussées; et des corps solides et jauges des tonneaux; le tout par des méthodes faciles et qu'on peut apprendre sans maître. Un traité des servitudes des bâtiments, selon la coutume du pays de Liège, servant de règlement aux experts et très utile aux prélocuteurs, avocats,...* Liège, sans date; petit in-4°.

Le privilège est du 14 novembre 1716.
— 3. *Recueil des mesures usitées dans le pays de Liège, pour les arpenteurs juretant d'ancienneté comme encore présentement*. Liège, Urbain Ancion, 1720; petit in-8^o.

Beedelièvre.

Alph. Le Roy.

MAMERANUS (*Henri*), savant imprimeur, né à Mamer, village voisin de Luxembourg, dans les premières années du xvii^e siècle, mort à Cologne en 1560. On ne sait pas quel a été son nom de famille; on ignore également dans quelles villes il exerça le métier de correcteur d'imprimerie avant de venir se fixer à Cologne. Il y reçut le droit de bourgeoisie, et ouvrit, en 1546, une librairie rue des Juifs. Il faut croire que ses presses furent peu productives, car on ne cite qu'un nombre restreint d'ouvrages qui en soient sortis. Quelques-uns sont de lui; à d'autres il a mis la main. On mentionne comme lui appartenant en propre : 1. *Tractatus de causa calamitatum hujus temporis*. Cologne, 1546; in-4^o. — 2. *Catalogus expeditionis rebellium principum ac civitatum German*. (en collaboration avec son frère Nicolas), 1550. — 3. *Libellus de prisca monetae supputatione*. Cologne, 1551.

Ch. Rahlenbeek.

Hartzheim, *Bibliotheca Coloniensis*, p. 340. — *Bulletin du bibliophile belge*, Bruxelles, 1859. — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (Luxemb., 1875), 1^{er} vol., p. 394.

MAMERANUS (*Nicolas*). Voir NICOLAS DE MAMER.

MAMMEZIUS (*Galerand*), ou MAZONIUS, poète latin, florissait à Louvain au milieu du xvii^e siècle. Sluper a publié, dans son recueil de poésies, deux compositions de cet auteur : l'une est une élégie datée de Louvain, le 1^{er} septembre 1563; l'autre, une épître en prose, datée de la même ville, le 15 août 1564.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, t. IX, p. 383. — Sluper, *Poemata*, p. 427, 430.

MAN (*Arnold DE*), MANILIUS ou MANLIUS, médecin et poète latin, né à Gand, vivait dans la seconde moitié du

xvii^e siècle. Nous ne connaissons de sa vie que ce que les anciens biographes nous en ont appris. D'après Paquot, qui suit Sanderus, il étudia les belles-lettres et la médecine. En 1561, il se rendit avec un de ses concitoyens, Denis Harduyu, à Paris. Plus tard, il s'attacha à un autre Gantois, Charles Rym, ambassadeur de l'empereur Maximilien II; il l'accompagna à Constantinople, où il se fit remarquer par sa connaissance du grec, et d'où il rapporta en Allemagne de nombreux manuscrits écrits dans cette langue et qu'il comptait publier. Jöcher nous apprend, en outre, qu'il fut professeur de médecine à Cologne, qui possédait alors une université florissante; Manlius est cité en cette qualité dans la *Rariorum plantarum historia* de Ch. de L'Ecluse (1601). Il écrivit des élégies, des épigrammes et des épitaphes latines, restées manuscrites, de même que ses *Prælectiones in Hippocratis aphorismos*. J'ai vu de lui trois pièces en vers latins, publiées en tête de la traduction de l'abrégé d'anatomie d'André Vésale, par Jean Wouters (*Dat epitome ofte cort begriip der awatomien*, 1593), du *De scriptoribus Frisiae* de Suffridus Petri (1593) et de l'édition d'Aurelius Prudentius, donnée par Victor Giselin (1594).

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *de Gandavensibus eruditionis fama claris* (1624), p. 23-24. — Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* (1750-1751), t. III, col. 414. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. VIII, p. 297-298.

MANAREUS (*Olivier*), écrivain ecclésiastique. Voir MANNAERTS.

MANASSÈS 1^{er}, archevêque de Reims, mort vers l'an 1100. Selon Albéric de Trois-Fontaines, ce prélat était fils de Manassès de Chavannes (*de Calva asina*) et de Béatrix de Hainaut, qui était elle-même petite-fille de Hugues Capet, premier roi de France de la troisième dynastie. Suivant Herman, moine de Laon, qui écrivit peu de temps après sa mort, il était apparenté avec Hilduin, comte de Roucy, qui prit pour femme sa sœur Adelarde ou Alïde; d'autres, enfin,

le considèrent comme un membre de la famille des comtes de Chiny. En tout cas, il appartenait à une de ces lignées de la Champagne ou de l'Ardenne, chez lesquelles le nom de Manassès reparaît fréquemment, vers l'an 1100. Il était certainement de haute naissance, et ce qui le prouve, c'est que de simple clerc il devint archevêque métropolitain de Reims. Toutefois, son élévation à cette dignité fut entourée de quelques difficultés, car, tandis que son prédécesseur mourut dès 1067, il ne reçut l'ordination épiscopale qu'en 1069 et ne data que de cette époque les actes de son administration. Cette dernière est assez mal connue. Elle fut d'abord heureuse, car Grégoire VII, qui occupait alors le saint-siège, le chargea de plusieurs missions importantes et, dans une de ses lettres, l'appelle une des colonnes de l'Eglise. Manassès se montra bienveillant pour plusieurs monastères, auxquels il accorda ou confirma des biens et des privilèges. Mouzon, Saint-Hubert en Ardenne, et Mormont sont cités dans le nombre, et l'on possède, de cette dernière abbaye, une charte dans laquelle il défend ses droits contre les agissements de Godefroid, fils de Gozelon, et duc de la Basse-Lotharingie. Peu de temps après, il appuyait énergiquement, contre le jeune duc Godefroid, depuis célèbre sous le nom de Godefroid de Bouillon, les prétentions de la duchesse Mathilde et de ses partisans, entre autres le comte Arnoul de Chiny et Foulques d'Arlon. Mais l'église était alors trop déchirée, pour que son administration fût exempte des troubles. Il ne tarda pas à se faire des ennemis nombreux et redoutables. On l'accusa d'avoir dit, et Guibert de Nogent s'est fait l'organe de cette accusation :
 « L'église de Reims est un beau bénéfice ; il est fâcheux seulement qu'elle » oblige à chanter tant de messes ». Bientôt on attaqua son faste, la violence de son caractère, son mépris des règles. En 1072, il contesta aux religieux du monastère de St-Remy, à Reims, le droit de désigner leur propre abbé et, outré de leur opposition à ses ordres, il les

déponilla de leurs biens et les expulsa de l'abbaye. Les reproches que lui valut sa conduite dans cette affaire parurent depuis moins fondés au pape Grégoire VII, qui le loua d'avoir mis l'ordre dans le monastère et placé à sa tête un homme à la fois capable et instruit, Guillaume, qui était déjà abbé de Saint-Arnoul, à Metz (14 mars 1074). Mais, dans la suite, cette querelle recommença, et plusieurs religieux, par suite de leur opposition à l'archevêque, furent victimes du mauvais vouloir de celui-ci et durent quitter le diocèse. Invité à reprocher à Philippe, roi de France, l'indignité de sa conduite licencieuse et ensuite à semoncer l'évêque de Châlons, Manassès paraît n'avoir obéi qu'avec tiédeur aux ordres du chef de la catholicité. Le pape Grégoire ordonna à Geoffroy, archevêque de Paris, de recevoir les moines de Saint-Remy dans son diocèse et de les protéger, et chargea son légat d'examiner avec soin cette contestation. Cité au concile d'Autun (septembre 1077), où il fut accusé de simonie et de violence, Manassès refusa d'y comparaître, prétendant ne pas devoir s'humilier jusqu'à l'obligation de plaider sa cause devant de simples évêques. Condamné par défaut, il fut suspendu de ses fonctions par le légat Hugues de Dié, mais il interjeta aussitôt appel à la cour de Rome. Quand ses accusateurs revinrent à Reims, l'archevêque leur tendit des embûches, détruisit leurs maisons, s'empara de leurs biens et disposa de leurs prébendes.

Ayant alors reçu des lettres de Grégoire VII, qui l'invitait à se justifier avec le concours de six évêques, il prit le parti de s'adresser directement au souverain pontife. Il le pria d'abord de lui conserver le privilège obtenu par ses prédécesseurs de n'être pas obligé de répondre aux légats de Rome, mais seulement au pape lui-même, comme il espérait le faire bientôt en se rendant à Rome pour la fête de Pâques. En envoyant une copie de la lettre de l'archevêque à Hugues de Dié et à Hugues, abbé de Cluny, Grégoire VII leur recommande d'examiner avec une grande

attention les griefs du prélat et de l'aider dans son ministère à la condition d'obéir au saint-siège. En répondant à Manassès, il rejette le privilège que celui-ci invoquait pour sa défense, en alléguant la pratique contraire constamment adoptée par l'Eglise. « On peut », ajoute le souverain pontife, suivant les circonstances, les personnes, les temps et les lieux, accorder des privilèges qu'il est permis ensuite de révoquer dans d'autres circonstances. L'Eglise de Reims même a été quelquefois soumise à un primat après le pape ».

Manassès prit le parti d'aller à Rome pour essayer de faire lever la sentence prononcée contre lui. Il fut reçu avec bonté et rétabli dans ses fonctions, après avoir juré, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il se présenterait devant le légat à la première réquisition. On remarquera que nombre d'autres évêques de la Gaule obtinrent de Grégoire VII la révocation des sentences prononcées contre eux par le légat, mais celui-ci, emporté par son zèle, ne manqua pas de sévir aussitôt contre d'autres évêques et ne tarda pas à rallumer et à envenimer la querelle qui s'était élevée entre lui et Manassès. Le légat avait d'abord indiqué Troyes pour le lieu où se tiendrait le concile, mais les accusateurs de Manassès ayant représenté qu'ils n'y seraient pas en sûreté, il choisit la ville de Lyon. Manassès, sommé de s'y rendre, y envoya des députés, qui offrirent au légat, dit-on, 300 onces d'or, outre des présents pour ses domestiques, s'il voulait autoriser l'archevêque à se justifier par serment, sans autre examen de sa conduite, devant six de ses suffragants, à son choix. Si le légat, ajoute-t-on, voulait consentir à le laisser se justifier seul, il lui donnerait des sommes immenses, en promettant de n'en rien dire à personne. Les principaux accusateurs de l'archevêque étaient, entre autres, un nommé Manassès, qui fut depuis archevêque de Reims après Renaud de Belloy, successeur immédiat de celui dont je parle, et Ponce ou Brunon, qui, après avoir été chancelier de l'archevêque, avait quitté celui-ci, était devenu cha-

noine à Cologne et devint depuis le fondateur de l'ordre des Chartreux. Manassès répondit par un mémoire dans lequel il attaquait la forme de la procédure dirigée contre lui et contestait la compétence de ses accusateurs. Sur ce qu'on le sommait, même s'il ne se présentait pas d'accusateurs, de venir au concile se justifier par serment avec six évêques, il répondit, avec raison, ce me semble, que si les accusateurs font défaut, l'accusation tombe d'elle-même. Il demanda avec instance à être jugé en France, faisant observer que Lyon ne dépendait pas de ce royaume et offrant de faciliter la réunion, dans sa province, d'un concile, où le légat serait traité avec les égards dus à son rang. « Si vous continuez », dit-il en terminant, « dans votre opiniâtreté, et que vous prétendiez nous excommunier et nous suspendre selon votre caprice, je sais à quoi m'en tenir, ainsi que l'ai écrit au pape. Je suivrai ce que dit saint Grégoire, qu'un pasteur se prive de la puissance de lier et de délier quand il l'exerce par caprice et sans raison. Si vous m'excommuniez, je soutiendrai qu'en cela le privilège de Pierre ou du pape, c'est-à-dire la puissance de lier et de délier vous manque. Car saint Léon l'a dit : *Le privilège de Pierre subsiste, quand on juge selon l'équité* par conséquent, le privilège ne subsiste pas, toutes les fois que l'on ne juge pas selon l'équité de Pierre ».

Manassès écrivit aussi, sans succès, à Grégoire VII et lui offrit d'aller se justifier à Rome. Le pape repoussa ses excuses et lui reprocha de ne pas avoir rempli ses promesses. Il devait, disait-il, se laisser juger dans sa patrie, où il était bien plus facile de réunir ses accusateurs et ses défenseurs. Grégoire VII, on le voit, ne tenait nul compte des observations de Manassès et de sa répugnance à obéir à un jugement prononcé, soit loin de Rome, où la présence du souverain pontife était une garantie d'impartialité, soit hors de France, Lyon ne faisant pas à cette époque partie du royaume obéissant aux Capétiens. Grégoire VII menaçait le prélat, en cas de désobéissance, de con-

firmer la sentence que le légat ne manquerait pas de prononcer contre lui. En effet, Manassès n'ayant pas comparu, fut déposé. Le pape approuva ce jugement au septième concile de Rome; toutefois, il donna à l'archevêque un délai jusqu'à la fête prochaine de saint Michel (29 septembre), à la condition de se justifier par serment devant les évêques de Soissons, de Cambrai, de Laon, de Châlons et deux autres à son choix; de rétablir dans leurs bénéfices Brunon et les autres qu'il en avait dépouillés, parce qu'ils s'étaient posés comme ses accusateurs, et, en attendant sa justification, de quitter son église avec un seul clerc et deux laïques, pour se retirer à Cluny ou à la Chaise-Dieu.

L'archevêque n'ayant pas obéi, fut déclaré excommunié et déposé sans espérance de rétablissement (27 décembre 1050). Le pape ordonna aux Rémois de lui résister et de soutenir le légat pour lui permettre de faire élire un nouveau prélat. Il délia les suffragants de Reims de toute obéissance épiscopale à Manassès, leur enjoignit de résister à ses ordres, et leur ordonna de faire connaître partout le jugement porté par le saint-siège. Au roi de France Philippe, dans une lettre où les menaces sont habilement entremêlées de reproches, il recommande de ne donner aucun appui à Manassès, et de s'opposer à ceux qui voudraient mettre obstacle à l'élection de son successeur. Enfin, au comte Evole de Roucy, il ordonne de repousser désormais l'amitié « pestiférée » de l'archevêque.

Manassès essaya de se maintenir sur le siège archiépiscopal de Reims, mais ses efforts furent inutiles. Le clergé, la noblesse et le peuple se prononcèrent contre lui et le forcèrent à se retirer. Renaud de Belloy fut choisi pour le remplacer; mais ce qui prouve que le parti contraire n'était pas complètement abattu, c'est que le nouvel élu ne put être sacré qu'en 1083. Quant à l'ancien archevêque, il se retira auprès du roi d'Allemagne Henri, et mourut, à ce que l'on prétend, vagabond et excommunié. Ce qui prouve qu'il n'en fut pas ainsi,

c'est qu'il figura, de nouveau, parmi des pèlerins qui s'étaient rendus à la Terre-Sainte, vers 1097, et qui furent faits prisonniers, on ne dit pas en quelle occasion, par les troupes du sultan de Babylone. Il est cité, sous le nom de l'évêque de Reims Manassès, avec l'évêque de Beauvais, l'évêque de Tarante et Guillaume l'Ermite, qui tous furent remis en liberté vers l'époque où les croisés assiégèrent la ville d'*Archas*, en Syrie. Depuis il n'est plus question de lui. Sa biographie ou plutôt un panegyrique écrit en son honneur par un sous-diacre de l'église de Meaux, nommé Fulcoïe, a été cité par Mabillon, dans son *Museum Italicum*.

Alph. Wanters.

Marlot, *Historia Remensis ecclesie*, t. II, p. 465-476, et t. III, p. 4047 (de la nouv. édition, Reims, 1844). — *Histoire littéraire de France*, t. VIII, p. 648. — Néander, *Histoire de Grégoire VII*, traduite de Voigt, p. 487, 490, 529. — Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, passim. — Mabillon, *Iter Italicum*, t. I, 4^e partie, p. 408. — Hugues de Savigny, *Chronicon Virdunense*, etc.

MANASSÈS, seigneur de Hierges, chevalier croisé, mort en 1176. Si l'on en croit une ancienne chronique écrite, à ce que l'on prétend, vers l'année 1211 et insérée en partie dans l'*Histoire de l'ancien ordre du Cygne*, par le comte de Bar, Manassès était fils de Guy, comte de Bar-sur-Seine, et d'Elisabeth ou Pétronille de Hierges, qui était née d'Hodierne de Réthel, fille d'Ide de Boulogne et sœur de Godefroid de Bouillon. Cette descendance est erronée et doit nous mettre en garde contre le récit de cette prétendue chronique; le seigneur de Hierges n'était pas apparenté avec la famille de Boulogne ou de Bouillon, mais avec Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, qui était lui-même cousin de ses prédécesseurs, Godefroid et Baudouin. On sait peu de chose sur la jeunesse de Manassès, sinon qu'il est cité comme témoin dans plusieurs chartes, et notamment celle qui confirma la fondation de l'abbaye de Brogne par l'évêque de Liège, Alexandre, en 1131; il y figure, parmi les vassaux du comte de Namur Godefroid, sous le nom de Manassès, *adolescens* ou « jeune homme » de *Hirse*. Hierges est le nom d'un château qui

existe en France, à la frontière belge, mais qui relevait jadis du comté de Namur, dont il constituait une des pairies.

Quelques années après, Manassès résolut d'aller guerroyer en Palestine. Il y était poussé, tant par un sentiment religieux que par les instances de sa parente, Mélisende, reine de Jérusalem, fille du roi Baudouin de Bourg. C'est alors que, le 24 février 1140 ou plutôt 1141, il engagea à l'abbaye de Brogne ses alleux de *Miele* (Milen) et de *Musin* (Muysen) en Hesbaye moyennant 80 mares, à condition que si Manassès mourait pendant le voyage, ces biens seraient acquis au monastère; que, s'il revenait, il pourrait les reprendre en se bornant à payer 40 mares, et que ses héritiers légitimes en prendraient possession après lui. Cet accord, par lequel Manassès fit encore quelques dons aux religieux, pour le salut de l'âme de ses parents qui y étaient enterrés, fut passé en présence de l'évêque de Liège, Albéron.

D'après ce que nous apprend Guillaume, archevêque de Tyr, ce Manassès, seigneur de *Hergets*, c'est-à-dire de Hierges, arrivé en Palestine, y fut aussitôt en grande faveur auprès de la reine Mélisende, qui était restée veuve de Foulques d'Anjou. Elle lui donna la surintendance de ses troupes et la charge de connétable. Il acquit de grands biens et une nouvelle influence par suite de son mariage avec une dame très noble, la veuve d'un seigneur Balian, seigneur de *Rama* ou Ramla. Mais Manassès, si l'on en croit l'archevêque Guillaume, se fit, par son arrogance, beaucoup d'ennemis et fut accusé par eux de s'opposer aux actes de libéralité qu'ils attendaient de la munificence de la reine. Le jeune roi Amaury entra bientôt en lutte avec sa mère, qui fut obligée de lui céder une partie de ses Etats. Peu de temps après, ne s'en tenant pas à cette première concession, il prit de nouveau les armes contre Mélisende, qui se retira dans la ville de Jérusalem. Quant à Manassès, il fut assiégé par le roi dans son château de Mirabel et, après plusieurs assauts, obligé de se rendre. Il renonça alors à

ses possessions d'outre-mer et quitta la Palestine. Son départ de ce pays eut lieu entre 1150 et 1155, car, en 1151, il fut encore le témoin d'une charte en faveur de l'église du Saint-Sépulcre, de Jérusalem, et y figure au premier rang, après le comte de Joppé ou Jaffa.

La fin de la vie de Manassès ne nous est connue que par la chronique éditée par De Bar et dont les particularités, en partie controuvées, rendent l'authenticité ou l'ancienneté fort suspectes. Il aurait, dit-on, rapporté de la Terre-Sainte une parcelle de la sainte croix, qu'il aurait reçue d'une princesse inconnue à l'histoire, une sœur de la reine Mélisende et qui était dame d'Antioche. La présence de cette relique l'aurait préservé de bien des dangers et la relique même fut ardemment convoitée par plusieurs prélats, dont un, l'archevêque de Cologne, lui aurait offert sans succès la somme énorme de 50,000 marcs d'argent, et par l'abbaye de Brogne, qui réussit à en devenir possesseur. Etant tombé malade à Milen, près de Saint-Trond, et se voyant en danger de mort, il déclara vouloir se faire moine et exigea de son fils aîné Héribrand qu'il remit immédiatement la précieuse relique aux religieux. Sur son refus, il le somma de comparaître devant Dieu quarante jours après sa mort. On ajoute qu'il expira peu de temps après (le 8 janvier, suivant une note manuscrite d'un martyrologe du XIII^e siècle), et que son fils Héribrand mourut à son tour au jour fixé par son père (le 16 ou 17 février, suivant le même manuscrit). Plus tard, la sainte croix aurait été effectivement donnée au monastère par Henri, frère d'Héribrand, sur le conseil d'un comte Louis et d'un de ses amis, Frédéric de Matignoul, non plus pour la somme exorbitante de 50,000 marcs, mais en échange des assises du pauvre village de Romérée et de quelques autres biens. Pour miner ce récit dans sa base, remarquons que le don de la sainte croix resta attribué à Manassès, et que son fils aîné, loin d'être brouillé avec les religieux de Brogne, fut enterré dans leur église, à

laquelle sa femme fit une rente annuelle de 10 sous. On vit longtemps, dans ce temple, sa tombe en marbre noir, sur laquelle étaient écrits les mots *Nobilis Manasses*. Sa femme Aleyde, que l'on dit être sa seconde épouse et avoir appartenu à la famille de Chimay, était également ensevelie à Brogne, où son anniversaire se célébrait le 11 août.

Manassès de Hierges fut évidemment victime de la rivalité qui s'était manifestée en Orient entre les anciens serviteurs de la famille de Boulogne et les partisans des d'Anjou. Ceux-ci, appuyés par les rois Baudouin et Amaury, ne tardèrent pas à triompher de la reine Mélisende, et le départ pour l'Europe du connétable de Jérusalem fut une des conséquences de leur victoire.

Alph. Wanters.

Guillaume de Tyr, l. XVI, c. 13. — Del Marmol, *L'Abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V. — Comte de Limminghe, *Chronique du comté de Namur par de Croonendael*, p. 173. Ces deux derniers auteurs ont en le tort d'ajouter foi aux récits du comte de Bar, *l'Histoire du royaume de l'ordre du Cygne* Bâle, 1780. La chronique que l'on dit avoir été composée au commencement du XIII^e siècle et qui doit avoir été rédigée beaucoup plus tardivement, puisqu'on y parle de la fabuleuse légende du Cygne, fut communiquée au comte de Bar, en 1774, par dom Eugène de Villers, prieur de Fosses. A en juger par ce que nous en connaissons, sa valeur historique peut être regardée comme nulle.

MANCHICOURT (*Pierre DE*), compositeur de musique du XVII^e siècle. Il y eut pendant la première moitié du XVII^e siècle deux personnages portant ce nom et ce prénom : *Pierre de Manchicourt*. Tous les deux étaient qualifiés de *Maître*. Composèrent-ils tous les deux ? C'est à cette question que nous avons désiré répondre avant de commencer cette notice, car si les deux Pierre de Manchicourt avaient composé, il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'attribuer à chacun d'eux les œuvres musicales qu'ils signèrent et on risquerait fort d'attribuer à l'un ce qui revient à l'autre. L'un des deux mourut à Rome en 1542, tandis que le second vécut jusqu'en 1564. Le premier avait possédé deux prébendes, celle de Saint-Pierre à Leuze et celle de Saint-Amé à Douai, et non pas de Sainte-Anne,

comme l'a écrit M^r Vander Straeten. Ce savant musicologue a fait connaître une requête adressée à la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, par maître Jean Taisnier, « maître d'escolle » des enfans de la chapelle de l'empeur », exposant qu'il avait pris possession « d'une prébende Saint-Pierre de Leuze, vacante par le trespas de Maître Pierre Manchicourt, mort à la court de Rome ... » Cette requête fut apostillée au Conseil d'Etat et de l'Audience, à Bruxelles, le 8 novembre 1542. Pour la prébende de Douai, M^r Vander Straeten a cité un document du Conseil privé, daté du « tiers jour de mars 1542 » et en conclut que le premier Pierre de Manchicourt est mort avant cette date, mais il n'a pas tenu compte de la manière de dater à cette époque : 1542 doit être lu ici 1543, le 3 mars appartenant à la période de l'année, écoulée avant la fête de Pâques, jour auquel commençait l'année du vieux style. En poussant plus loin nos recherches dans le Conseil privé, nous avons trouvé un autre document daté du 16 novembre 1542, concernant la prébende de Saint-Amé à Douai (*Sancti Amati Duacensis*), « vacante par le trespas de messire Pierre de Manchicourt, derrenier possesseur d'icelle ». On y voit que le procès mu au Conseil privé, à propos de la possession de cette prébende, avait été entamé avant le 25 juillet 1542. Le document invoqué par M^r Vander Straeten, étant la sentence prononcée par le Conseil privé, est donc bien du 3 mars 1543 et non pas de 1542. On vient de voir que ce premier Pierre de Manchicourt est nommé tantôt « Messire », tantôt « Maistre », deux qualifications données à cette époque aux ecclésiastiques. La seconde, celle de « Maistre », ne prouve pas que ce premier Pierre de Manchicourt ait été musicien ou artiste dans l'une ou l'autre branche de l'art. La qualification « *magister*, maistre, *meester* » était surtout donnée aux prêtres qui avaient pris leurs grades en théologie. Après des recherches très laborieuses, nous pouvons dire que rien ne tend à prouver que ce premier Pierre de

Manchicourt soit l'auteur de n'importe quelle œuvre musicale. Cette constatation faite, nous pouvons hardiment esquisser la biographie du compositeur de ce nom.

Le célèbre compositeur Pierre de Manchicourt, musicien de grand talent, artiste très fécond, qu'Ambros nomme à bon droit « un compositeur d'importance, un maître de premier ordre », naquit à Béthune : *A Domino magistro Petro Manchicurtio Betunio*, lisons-nous sur le titre du recueil des motets à cinq et six voix de l'artiste, publié par Pierre Phalèse, à Louvain, en 1554. Fétis pensait qu'il était né en 1510; c'est avec infiniment de raison que Mr Vander Straeten a dit qu'il doit être né plus tôt; nous pensons qu'il doit avoir vu le jour à la fin du x^ve siècle. Manchicourt passa sa première jeunesse à la cathédrale d'Arras, comme enfant de chœur sans doute. Quand, en 1553, il dédia la collection de motets dont nous venons de parler à Antoine Perrenot, évêque d'Arras (le futur cardinal de Granvelle), le compositeur rappela ce détail au prélat qui, archevêque de Malines, était alors son protecteur. Nous disons alors, parce que Granvelle n'a pu être le protecteur de Manchicourt comme évêque d'Arras. Né en 1517, Antoine Perrenot ne fut nommé au siège d'Arras qu'en 1538, alors que notre artiste avait quitté depuis longtemps cette ville. Du reste, nommé en 1538, Perrenot ne fut sacré qu'en 1543; il ne fit son entrée dans sa ville épiscopale qu'en 1545, et n'exerça guère ses fonctions épiscopales, les affaires politiques l'absorbant complètement. Fétis dit que Manchicourt fut plus tard chanoine à Arras, mais c'est une erreur. Déjà en 1525, il était de retour à Béthune et directeur de la grande école de sa ville natale. Le 11 février de cette année, notre compositeur dirigea, sur la grand-place de Béthune, une représentation théâtrale. Sa direction lui fut payée douze sous : « Maître Pierre de Manchicourt, maître de la grant escolle, pour certains jus et esbatemens par lui et ses escolliers faits au-devant de Halle, le jour du dimanche gras ». En 1539,

Manchicourt était maître de chapelle de l'église collégiale de Tours : *Petro de Manchicourt, insignis Ecclesie Turonensis prefecto auctore*, trouvons-nous sur le titre de son recueil de dix-neuf motets, publié à Paris, en 1539, chez Pierre Attaignant et Hubert Jallet. C'est donc à tort que Rigoley de Juvigny a dit que Manchicourt fut en cette année « premier chanteur en l'église de Tours ». Il ne semble pas avoir été bien longtemps à la tête de cette maîtrise, car déjà, en 1545, il était maître de chapelle à la cathédrale de Tournai. Cela se voit au titre d'un recueil de vingt-neuf chansons du maître, publié à Anvers, chez Tilman Susato, volume qui porte : *par Maistre Pier de Manchicourt, maistre de la chapelle de Nostre-Dame de Tournay*. La dédicace de l'artiste : *à tresscavant et éloquent Seigneur M. Joachim Polites, docteur es loix et griffier de la noble ville d'Anvers*, est datée de Tournai, 20 mai 1545, et doit avoir été écrite dans les premiers jours de son arrivée en cette ville. C'était l'évêque Charles de Croy (fils de Henri, sire de Croy, et de Charlotte de Châteaubriant) qui avait appelé Pierre de Manchicourt à la direction de la chapelle de sa cathédrale. L'évêque, aussitôt après l'installation de l'artiste, lui confia l'éducation de deux jeunes gens; nous avons trouvé ce détail dans le compte de l'exercice 1546-1547 des biens et revenus de l'évêché : « A Maistre Pierres Machicourt (*sic*), pour la nurture de deux jeunes enfans que mondit Seigneur [l'évêque] avoit ordonné demourer avecq luy, pour une année escheue le xvje de Juliet xvc xlvij ». Une note marginale prouve que ces enfants habitaient déjà chez le maître pendant l'exercice précédent : « Veu l'ordonnance de mondit Seigneur rendu au compte précédent, signé de sa main et quittance dudit Manchicourt ». L'artiste resta à Tournai pendant douze ans. Il y fut maître de chapelle de la cathédrale jusqu'en 1557. Deux ans après, Nicolas Payen étant mort vers le mois d'avril 1559, Philippe II confia à Manchicourt la direction de sa chapelle flamande à Madrid. Le célèbre artiste y fit preuve

de grandes aptitudes administratives et réorganisa en partie la maîtrise confiée à ses talents et à ses soins. Grâce à la haute protection du roi d'Espagne et à la bienveillante intervention de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, il obtint en 1560, peu après son installation à Madrid, une prébende capitulaire en l'église Sainte-Waudru de Mons. Le 17 mars 1560, la duchesse de Parme écrivit, à ce sujet, à Philippe II :

« Concernant ce que Vostre Majesté
 « m'escrypt, quant à son maistre de
 « chapelle Manchicourt, pour la pré-
 « bende de Mons, suivant le mémorial
 « que l'aumosnier Hangonart, au der-
 « nier partement de Vostre Majesté,
 « avoit mis es mains du président, pour
 « le rolle de ceux de sa chapelle et
 « selon son ordonnance, l'on s'est, Mon-
 « seigneur, entièrement conduit en con-
 « formité; et suivant ce, quand ledict
 « maistre de la chapelle vouldra lever
 « ses lettres de collation pour ladiete
 « prébende de Mons, sera acomply le
 « bon plaisir de Vostre dicté Majesté ».

L'artiste jouissait d'une telle estime auprès de son souverain, qu'en 1563, Philippe II le désigna pour la prébende de Courtrai, en faveur d'Adrien Le Febure, son neveu. Pierre de Manchicourt mourut à Madrid le 5 octobre 1564, âgé d'environ soixante et dix ans. Ses compositions sont très nombreuses; elles parurent de 1532 à 1580. Il écrivit beaucoup pour l'église. Deux de ses messes à quatre voix furent imprimées dans la grande et belle collection en sept volumes, contenant vingt messes, imprimée à Paris, par Pierre Attaignant, en 1532; elles sont intitulées : *Deus in adjutorium* (livre I, p. 2) et *Surge et illumine* (livre II, p. 63). Ces deux messes doivent avoir été écrites avant ou pendant l'année 1531, car le privilège accordé à Pierre Attaignant, par François Ier, est du 18 juin 1531. Notre compositeur, encore jeune alors, devait, cependant, jouir déjà d'une grande réputation, car c'est par sa messe *Deus in adjutorium* que l'éditeur parisien commença sa remarquable publication, qui contient aussi des œuvres de Claudin Lejeune,

de Mouton, de Lupus, de Richafort, de Divitis, de Prioris et de Nicolas Gombert, tous compositeurs célèbres. Dans le recueil des messes de Certon, publié à Paris, chez Attaignant, en 1546, on trouve deux autres messes de Manchicourt, intitulées : *C'est une dure départie* et *Povre cœur*. En 1546, Tilman Susato, le très fécond typographe musical d'Anvers, inséra deux messes de Manchicourt dans sa collection en trois volumes, contenant quinze messes; l'une, à cinq voix, est intitulée : *Cuidés vous que Dieu* (livre I); la seconde, *Gris et tanné* (livre III), est à quatre voix. Le 5 septembre 1556, parut à Paris, chez Nicolas Duchemin, une messe à quatre voix de Manchicourt, intitulée : *Quo abiit dilectus tuus*. Cette œuvre vit le jour séparément. Elle fut réimprimée chez le même typographe, encore séparément, en 1568, quatre ans après la mort de l'artiste. Le maître composa encore d'autres messes, car, dans le catalogue de la collection musicale de la reine Marie de Hongrie, M^r Vander Straeten a relevé un « livre avec tablettes de papier, « couvert de cuir rouge, contenant une « messe de Nostre Dame » de Manchicourt, et un autre « livre de musique, « avec tablettes de papier, couvert de « cuir rouge, orné d'or ciselé, et ayant « les feuilles dorées », ne contenant pas moins de douze messes de notre artiste. Celui-ci composa un très grand nombre de motets. Les deux premiers qu'il livra à la publicité sont écrits à quatre voix et parurent à Lyon, en 1532, chez Jacques Moderne, dans le second livre des *Mottetti del Fiore*; ils sont intitulés : *Peccantem me quotidie* et *Proba me Deus*. Le second fut réimprimé deux fois à Venise, chez Antoine Gardane : en 1539, dans les premier et second livres du recueil intitulé : *Fior de Mottetti tratti dalli Mottetti del Fiore*, et, en 1545, dans le premier livre de la publication : *Flos Florum*. Quand, pendant les années 1534 et 1535, Pierre Attaignant publia à Paris les treize livres d'un splendide recueil de motets, il inséra, en 1534, dans le cinquième livre, un *Magnificat* de Manchicourt, à quatre voix, écrit dans

le second ton, et dans le septième livre : *O Thoma Didime, O Virgo Virginum* et *O Emanuel*, trois motets à quatre voix de notre compositeur. Dans le treizième livre, paru en 1535, figure le motet *Caro mea vere est cibus*, à cinq voix, qui fut réimprimé deux fois en 1539 : à Lyon, chez Jacques Moderne, dans le *Quartus liber Mottetorum*, et à Venise, chez Antoine Gardane, dans le second livre du recueil : *Fior de Mottetti tratti dalli Mottetti del Fiore*. En 1539, Manchicourt fit paraître à Paris, chez Pierre Atteignant et Hubert Jallet, un recueil de dix-neuf motets de sa composition, auquel les éditeurs parisiens donnèrent le titre suivant : *Liber decimus quartus XIX musicales Cantiones continet Petro de Manchicourt insignis Ecclesie Turonensis prefecto auctore*. 1539. *Parisiis, in rico cithare prope Sanctorum Cosme et Damiani templum apud Petrum Attaignant et Hubertum Jallet*. La même année, Jacques Moderne, de Lyon, insérait le motet à quatre voix : *Cantantibus organis*, en l'honneur de sainte Cécile, dans le troisième livre des *Mottetti del Fiore*, et le motet à cinq voix : *Maria Magdalena*, dans le *Quintus liber Mottetorum*. Ce dernier motet fut publié en même temps à Venise, chez Antoine Gardane, dans le second livre du recueil : *Fior de Mottetti*. Le même éditeur publia en 1543, dans le volume intitulé : *Il primo libro a due voci de diversi autori*, le motet à deux voix : *Domine Deus*. En 1545, Manchicourt donna encore au public tout un recueil de motets de sa composition. Cette fois, c'était une collection de vingt-huit motets à quatre voix qu'il confia aux typographes parisiens Atteignant et Jallet. Ceux-ci la publièrent sous le titre suivant : *Liber modularum musicalium quatuor vocum auctore Petro de Manchicourt. Parisiis, ex officina Petri Attaignant et Huberti Jallet*, 1545. Depuis ce moment, il parut peu de recueils de motets en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, dans lesquels Manchicourt n'est représenté par une ou plusieurs de ses compositions. Voici les titres de ces motets, reproduits dans l'ordre chronologique de leur publica-

tion, avec l'indication des recueils dans lesquels ils furent publiés : 1. *Pater, peccavi*, à cinq voix (1546, Anvers, Tilman Susato. *Liber secundus Sacrarum Cantionum quinque vocum, vulgo Motetu vocant, ex optimis quibusque huius ætatis musicis selectarum*; — 1546, Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, *Selectissima Symphonia composita ab excellentibus musicis*; — 1553, Anvers, Susato. *Liber sextus Ecclesiasticarum Cantionum quinque vocum*; — 1556, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Quintus tomus Evangeliorum et piarum Sententiarum et Tomus sextus de la même collection*); 2. *Domine Jhesu Christe*, à quatre voix (1547, Anvers, Susato, *Liber tertius Sacrarum Cantionum*); 3. *Nunc enim si centum*, à trois et quatre voix (1547. Même volume); 4. *Dilectus meus descendit*, à quatre voix (1547, Anvers, Susato. *Liber quartus Sacrarum Cantionum*); 5. *Adornu thalamum*, à quatre voix (1549, Venise, Antoine Gardane. *Electiones diversorum Motetorum*); 6-7. *Ave virgo Cecilia* et *Benedic anima mea*, à quatre voix (1553, Anvers, Susato. *Liber tertius Ecclesiasticarum Cantionum*); 8. *Ave, stellu matutina*, à cinq voix (1553, Anvers, Susato. *Liber quintus* de la même collection); 9. *Fundata est domus*, à cinq voix (1553, même volume; — 1555, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Tomus tertius Evangeliorum et piarum Sententiarum*); 10. *Paratum cor meum Deus*, à quatre voix (1553, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Tomus secundus Psalmorum selectorum*); 11. *Tanto tempore vobiscum*, à cinq voix (1553, Anvers, Susato. *Liber quintus Ecclesiasticarum Cantionum*; — 1555, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Secundus tomus Evangeliorum*). Pendant cette année 1553, Manchicourt composa encore quatorze motets, dont neuf à cinq voix et cinq à six voix. Nous avons vu qu'il les dédia, au mois de novembre de cette année, à son protecteur Antoine Perrenot, évêque d'Arras et qu'ils furent publiés en recueil à Louvain, par Pierre Phalèse en 1554. Voici les titres de ces quatorze motets : 12. *Audite vocem de celo*, à six voix; 13. *Congratulamini mihi*, à cinq voix (réimprimé en 1557,

à Anvers, chez Susato, dans le *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*); 14. *Emendemus in melius*, à cinq voix (republié en 1556, à Nuremberg, chez Montanus et Neuber, dans le *Quintus tomus Evangeliorum*); 15. *Exaudiat te Dominus*, à cinq voix; 16. *Illuminare, Therusalem*, à six voix; 17. *In omnibus requiem quesivi* à cinq voix; 18. *O crux splendidior*, à cinq voix (réimprimé la même année à Anvers, chez Jean de Laet et Hubert Waelrant, dans le recueil intitulé : *Sacrarum Cantionum liber primus*); 19. *O crux virideligum*, à cinq voix; 20. *O decus, o patriæ lux*, à cinq voix; 21. *Osculetur me osculo oris sui*, à six voix; 22. *Puer qui natus est*, à cinq voix; 23. *Quæ est ista quæ ascendit*, à six voix; 24. *Si bona suscepimus*, à cinq voix; 25. *Tota pulchra es, amica mea*, à six voix. Le recueil de ces quatorze motets est intitulé : *Liber quintus Cantionum Sacrarum vulgo Moteta vocant, quinque et sex vocum a D. Magistro Petro Manchicourtio Betunco insignis ecclesiæ Tornacensis Phonasio nunc primum in lucem editus. Lovanii. Apud Petrum Phalesium anno M. D. LIIII. Cum gratia et Privilegio*. Dans l'entre-temps, les éditeurs de musique avaient continué à insérer des motets du maître dans leurs recueils de compositions de différents auteurs; nous poursuivons la nomenclature de ces motets : 26. *Audi, filia et vide*, à cinq voix (1554, Louvain, Pierre Phalèse. *Liber primus Cantionum Sacrarum*; — 1557, Anvers, Susato. *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*); 27. *Sustinimus pacem*, à six voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber secundus Cantionum Sacrarum*); 28-29. *Venit dilectus meus* et *Dulcis mater dulcignato*, à six voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber tertius Cantionum Sacrarum*); 30. *Homo quidam fecit*, à six voix (1554, Anvers, J. de Laet et H. Waelrant. *Sacrarum Cantionum liber primus*; — 1558, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Nocum et insigne opus musicum*); 31. *Vere Dominus est*, à cinq voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber tertius Cantionum Sacrarum*; — 1555, Nuremb., Montanus et Neuber. *Secundus tomus Evangeliorum*; — 1580. *Theatri Musici selectissimas Orlandi de Lussus*

aliorumque præstantissimorum musicorum Cantiones sacras liber II, etc.); 32. *Lux de cælo*, à quatre voix (1554, Venise, Jérôme Scot. *Motetti del Laberinto, libro secondo*); 33. *Quo abiit dilectus tuus*, à cinq voix (1554, Louvain, Phalèse. *Liber quartus Cantionum Sacrarum*); 34. *Quosque Domine*, à cinq voix (1554, Anvers, Susato. *Liber nonus Ecclesiasticarum Cantionum*); 35. *Ave, virgo prudentissima*, à quatre voix (1556, Anvers, Jean de Laet et Hubert Waelrant. *Sacrarum Cantionum liber secundus*); 36. *Domine peccavi*, à quatre voix (1556, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Sextus tomus Evangeliorum*); 37-38. *Nilpæce est* et *Recordare Domine*, à cinq voix (1557, Anvers, Susato. *Liber XIII. Ecclesiasticarum Cantionum*); 39. *Vidi speciosam sicut*, à huit voix (1564, Nuremberg, Montanus et Neuber. *Thesaurus Musicus, tomus primus*). Mais, tout en composant tant de musique d'église, Pierre de Manchicourt ne négligea pas l'art profane. Il écrivit un grand nombre de madrigaux et de chansons qui virent le jour en France, en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas et dont plusieurs furent imprimés plus d'une fois; nous en avons relevé cinquante-quatre, publiés entre les années 1533-1555. Nous en donnons ici la nomenclature, dans l'ordre chronologique, avec l'indication des recueils dans lesquels ils ont été insérés : 1. *Désir m'assault*, à quatre voix (1533, Paris, Pierre Attaignant. *Chansons musicales à quatre parties, desquelles les plus convenables à la fleuste d'allemand sont signées en la table cy dessoubz escripte par a. et à la fleuste à neuf trous par b. et pour les deux fleustes sont signées par a. b.*); 2. *Prend de bon cuer*, à quatre voix (1533, Paris, Attaignant. *Vingt et sept Chansons musicales*); 3. *Pauvres martyrs que voz femmes guettés*, à quatre voix (1538, Lyon, Jacques Moderne. *Le Paragon des Chansons*); 4. *J'ay veu le cerf*, à quatre voix (1543, Paris, Pierre Attaignant et Hubert Jallet. *Tresiesme livre de Chansons*; — 1545, Anvers, Tilman Susato. *Le neufliesme livre des Chansons*); 5. *Si franchement déclairés vostre cuer*, à quatre voix (1543, Paris, Attaignant. *Quatorsiesme*

livre des Chansons); 6-10. *Adieu celle qui l'ay servi; Elle a mon cuer; Loing de tes yeulz; Pourquoi m'est tu tant; Respons nous entre nous*, cinq pièces à quatre voix (1544, Anvers, Tilman Susato. *Le second livre des Chansons*); 11. *Longtemps mon cuer*, à quatre voix (1544, Anvers. Susato. *Le quatriesme livre des Chansons*); 12. *Que puis-je lors quant*, à quatre voix (1544, même recueil; — 1546, Paris, Attaignant. *Vingtiesme livre des Chansons*); 13. *Allons y gaiement*, à quatre voix (1545, Anvers, Susato. *Le sixiesme livre des Chansons*); 14-20. *Amour cruel; Deux cueurs voulans; Douce mémoire; Je ne puis pas; Je ceulz tousiours; Mon cuer voulut; Sy mon malheur*, sept pièces à deux voix (1545, Wittemberg, Georges Rhaw. *Secundus tomus Biciniurum que et ipsa sunt gallica, latina, germanica, ex præstantissimis symphonistis collecta*); 21. *La ne faudra*, à quatre voix (1545, Paris, Attaignant. *Seysiesme livre des Chansons*). Quand le typographe anversoïis Tilman Susato prépara le neuvième livre de son recueil de chansons, qui en eut jusqu'à treize, il le consacra entièrement à Pierre de Manchicourt. Le volume parut en 1545, sous ce titre: *Le neufiesme livre des Chansons à quatre parties, auquel sont contenues vingt et neuf Chansons nouvelles, convenables tant à la voit comme aux instrumentz. Composées par Maître Pier de Manchicourt, maistre de chopelle de Nostre Dame de Tournay, nouvellement imprimé en Anvers, par Tilman Susato, imprimeur de musique. Lan M. DXLV. Au mois de Julet*. Voici les titres de ces vingt-neuf chansons à quatre voix : 22-50. *Ayme quiouldra; Celle qui a facheur; D'amours me vient; De profundis: Du fond de ma pensée; Dictes pour quoy; En Dieu me consolle; En espérant souvent; Hellas amour puis que; Jamays ung cuer; Je changeray quoy qui m'en; Jeune gallant que d'envieulz; J'ai veu le cerf; Las ne faudra cest chose; Las qu'on congност; L'homme qui est ence monde; L'œul donne au cuer; Mon seul espoir le plaisir; O cruaulté logée; O mille fois la liberté; Petit Jacques estoit en la cuisine; Pour parvenir à la fin; Si mon plaisir s'est tourné; Si mon*

travail vous peult; Si pour aymer et desirer; Sortés mes pleurs hastés; Ung diable blanc; Ung doulz regard; Voiant souffrir celle qui; Voiez le jour et uniet tourné. Après cette publication importante, Manchicourt continua à donner des madrigaux et des chansons aux éditeurs de recueils de ce genre de compositions. Nous avons encore à relever les pièces suivantes : 51. *Mon bon rouloir*, à quatre voix (1546, Paris, Attaignant. *Vingtiesme livre des Chansons*); 52. *Faulte d'argent c'est douleur*, à huit voix (1550, Anvers, Susato. *Le treziesme livre des Chansons*); 53. *Prenez petiez du grand mal*, à cinq voix (1553, Louvain, Pierre Phalèse et Martin Rotaire. *Second livre des Chansons*); 54. *Par trop aimer Madame et Tout mon espoir confort*, à quatre voix (1555, Louvain, Phalèse. *Quatriesme livre des Chansons*).

Alphonse Goovaerts.

Archives générales du royaume, à Bruxelles: Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 13; Conseil privé, liasse 3 et registre 45; Papiers de l'évêché de Tournai, n° 319. — Becker, *Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, passim. — Baron de la Fons-Melicocq, *Les Artistes du nord de la France et du midi de la Belgique, aux XIV, XV et XVI siècles*, p. 228. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, passim. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, t. V, p. 422. — Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas*, passim. — Rigoley de Juvigny, *Les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Du Verdier*, t. II, p. 340. — Vander Straeten, *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I, II, III, V, VI, VII et VIII, passim. — Dans les archives Lanchals, conservées à la bibliothèque de l'université de Gand, se trouvent quelques documents concernant la famille de Manchicourt.

MANDER (Adam van), ou MANDE-RIUS, médecin, mathématicien, poète flamand, né à Bruges, vivait au XVII^e siècle. Il pratiqua la médecine à Gand, et Sanderus nous dit qu'il n'était pas moins versé dans l'histoire et la philosophie que dans l'art qu'il exerçait. S'adonnant aussi à l'étude des sciences mathématiques, il publia à Gand, sous le titre d'*Ephemerides meteorologie*, de nombreux calendriers calculés à la hauteur de 51 degrés de latitude; aucun d'eux n'a été retrouvé jusqu'à présent.

Il ne faut pas le confondre avec Adam van Mander, frère cadet du célèbre au-

teur du *Livre des peintres*, qui naquit à Meulebeke vers 1562, s'établit comme maître d'école à Amsterdam et pratiqua lui-même la peinture et la poésie.

Paul Bergmans.

A. Sanderus, *De Brugensibus eruditionis famularis* 1620, p. 9. — Paquet, Eloy, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, De Meyer, etc., n'ont fait que reproduire la notice de Sanderus.

MANDER (Adam VAN), naquit vers 1562 à Meulebeke. Comme son frère Ch. van Mander, il s'adonna à la poésie et à la peinture. En 1579, il suivit son frère en Hollande et se fit maître d'école à Amsterdam. On trouve dans le *Schilder-boek* de Charles van Mander une poésie dialoguée, qu'il fit en collaboration avec son frère et qui est intitulée : *Elimologie, oft uytlegh, waer 't woordt schildere, oft schildery zyn hercomst van heeft*. On lui a attribué la biographie anonyme de son frère, insérée dans la seconde édition du *Schilderboek* (1618).

Émile Van Arenbergh.

Witsen-Geysbeek, *Biogr. woordenboek*, t. IV, p. 304. — Kramm, *Levens en werken der holl. en vlaemsche kunsts.*, t. IV, p. 4081. — H. Hymans, *le Livre des peintres*, t. I, p. 7. 11.

MANDER (Charles VAN), aussi **VANDER MANDER**, **VERMANDER** et **VER MANDER**, peintre, dessinateur, poète, prosateur et historien d'art, né à Meulebeke, non loin de Courtrai, en 1548, mort à Amsterdam, le 11 septembre 1606. Les Van Mander se réclamaient d'une ancienne famille brugeoise, anoblée sous Philippe le Bon. Ils portaient de sable au eygne d'argent, colleté d'une couronne d'or. Second fils issu du mariage de Corneille van Mander, receveur et bailli du seigneur de la Verge de Thielt, avec Jeanne vander Beke, Charles, en compagnie de son aîné, Corneille, apprit le latin et le français, d'abord à Thielt, puis à Gand, non sans donner des signes manifestes de sa vocation pour les beaux-arts et pour les lettres, car il dessina et rima presque au sortir de l'enfance. A l'intervention d'un oncle paternel, François van Mander, fixé à Gand, Lucas de Heere (voir ce nom) consentit à ouvrir son atelier au jeune

homme. Doué comme l'était Van Mander, le choix d'un tel maître devait avoir les conséquences les plus heureuses sur ses destinées. Lucas de Heere, dont les œuvres, surtout conservées en Angleterre n'ont été étudiées que depuis peu, n'était pas seulement un peintre de très haute valeur, il était en outre antiquaire, numismate, poète, et peut-être faut-il voir en lui l'inspirateur du livre qui devait immortaliser le nom de son élève, car celui-ci nous assure qu'il avait écrit en vers une histoire des peintres flamands, malheureusement égarée depuis trois siècles. Ami personnel du Taciturne, activement mêlé aux événements politiques du xvii^e siècle, — ce qui ne l'empêcha pas d'arracher plus d'une œuvre d'art aux mains des iconoclastes, — de Heere fut frappé de proscription en 1568. Van Mander ne l'accompagna pas dans son exil, mais se rendit à Courtrai, chez Pierre Vlerick, un peintre de quelque valeur, ancien auxiliaire du Tintoret; il le suivit à Tournai pour retourner, au bout de quelques mois, à Meulebeke et ne plus relever que de ses propres inspirations. Van Mander avait alors vingt et un ans. Sacrifiant surtout aux muses, il ne tarda pas à se faire une réputation par des *esbattements* et des refrains. Assidu aux réunions des chambres de rhétorique, il moissonnait des palmes nombreuses dans les divers concours et faisait représenter dans des villages de la West-Flandre des *Spelen van Sinne*, dont les sujets étaient surtout empruntés à l'Ancien Testament. Il en peignait lui-même les décors. Un *Déluge*, surtout, fit sensation. La foule accourue à Meulebeke put voir, par une combinaison ingénieuse, la pluie tomber en telle abondance et le flot grossir d'une manière si naturelle, charriant des cadavres et des corps d'animaux, que nombre de spectateurs s'enfuirent dans la crainte d'une submersion. Une pièce intitulée : *La Reine de Saba*, donna lieu à une mise en scène non moins frappante. Plus de cinquante personnages y étaient rassemblés. Le jeune frère de Van Mander, Adam, remplissait le rôle de Salomon; il parut dans un

cortège superbe, et le respect de la vérité était poussé si loin que des chameaux figuraient dans l'escorte. *Nabuchodonosor*, *David*, *Dina*, furent également représentés dans diverses localités de la Flandre. Avec tout cela, Van Mander négligeait considérablement le commerce des toiles dont s'occupaient ses frères. Le temps qu'il ne passait pas à rimer, il le consacrait à la peinture, ornant de ses productions les églises du voisinage, si bien qu'en désespoir de cause on prit le parti de lui permettre d'aller poursuivre ses études en Italie. Ce voyage paraît avoir eu lieu en 1573, car un chapitre du *Livre des peintres* est intitulé : *De divers artistes italiens qui, de mon temps, étaient à Rome entre 1573 et 1577*. Nous ignorons quel chemin suivit Van Mander pour gagner la Péninsule; la chose offre de l'intérêt, car une biographie anonyme du maître, publiée au lendemain de sa mort, et due, semble-t-il, à la plume d'Adam van Mander (1), affirme qu'en route Charles visita les artistes les plus fameux. Il nous paraît infiniment probable qu'il traversa la Suisse et trouva ainsi le moyen de se renseigner sur Holbein, dont il publia, par la suite, une notice extrêmement circonstanciée. Van Mander trouva à Rome de fréquentes occasions d'utiliser son pinceau. A Terni, un gentilhomme le chargea de décorer sa villa de divers épisodes de la Saint-Barthélemy, notamment l'assassinat de Coligny. Etrange sujet de décoration, en vérité! Le biographe de notre artiste assure qu'il exécuta aussi à Rome un bon nombre de motifs dans le style dit « grotesque ». Il est certain que Van Mander entendait fort bien ce style, déjà mis en honneur par Raphaël et ses élèves. Rien ne nous autorise pourtant à accepter pour vraie l'assertion du biographe anonyme, au gré de laquelle le jeune Flamand aurait été des premiers à pénétrer dans les *grotte* romaines pour en étudier les décorations. Par une faveur spéciale du pape, Van Mander obtint de porter l'épée pendant son séjour dans la ville Eternelle. Ce fut ici qu'il fit la

rencontre de Barthélemy Spranger, le peintre anversois dont bientôt il devint le collaborateur, non seulement à Rome, mais encore en Autriche, quand Spranger se fut chargé de décorer la ville de Vienne pour l'entrée solennelle de l'empereur Rodolphe II dans cette capitale. Van Mander en quittant l'Italie, en 1577, s'était arrêté à Nuremberg et à Krems, sur le Danube, où il avait décoré de ses peintures le cimetière. C'est à tort que la notice déjà citée désigne ce dernier travail comme ayant été exécuté à Bâle. Bien que des offres avantageuses eussent été faites à Van Mander de la part de l'empereur, il ne put se résoudre à rester plus longtemps éloigné des siens. Bientôt Meulebeke saluait par d'enthousiastes acclamations le retour du plus illustre de ses enfants. Bien que les œuvres de Van Mander soient aujourd'hui des plus rares même en Flandre, nombre d'églises étaient parées de créations datant de l'époque de son retour. Elles avaient pour la plupart disparu déjà quand écrivait le biographe anonyme du peintre (1617). Nous avons sous les yeux la description d'une *Scène du Déluge*, dont les détails semblent avoir été fort curieux. L'église de Meulebeke était décorée d'un cartel votif érigé à la mémoire de François van Mander, décédé à Londres. Au milieu d'attributs funèbres on y voyait la *Résurrection*. Van Mander avait un talent particulier pour ce genre de compositions symboliques.

Au milieu de ses courses de peintre et de rhétoricien, notre artiste fit la connaissance d'une jeune fille de modeste origine, Louise Buse, et l'épousa. Elle comptait à peine dix-huit ans. Cette union qui devait être heureuse et féconde, débuta sous de tristes auspices. La West-Flandre était ravagée par les incursions des Malcontents. Ils tenaient la campagne, rançonnant les moindres localités. Meulebeke ne devait pas échapper à leurs déprédations. Van Mander, qui n'avait point tardé à mettre en lieu sûr sa femme et son jeune enfant, eut la douleur d'assister au pillage de la maison paternelle. Une circonstance en

(1) Cette notice a été également attribuée à G.-A. Bredero, le poète.

quelque sorte providentielle lui sauva la vie ; déjà le jeune peintre avait la corde au cou quand vint à passer un officier en qui il reconnut un ancien camarade de Rome. Quelques mots d'italien attirèrent l'attention du survenant et, bientôt, libre de ses liens, Charles put voler au secours de son père infirme, de sa mère livrée sans défense aux brutalités de la soldatesque. Un stratagème du jeune Adam van Mander eut pour conséquence d'arracher aux pillards une minime partie de l'avoir de la famille. Mêlé aux soldats, il put, grâce à sa connaissance du français, jouer son rôle avec assez d'adresse pour se faire, à la faveur de feintes menaces, délivrer par sa mère de l'argent et des bijoux. A la suite du désastre, la famille s'acheminait vers Courtrai, les fils portant leur vieux père auquel les Récollets donnèrent asile. Ce fut pendant le séjour de Van Mander à Courtrai, en 1581, que les tisseurs de nappes lui commandèrent le triptyque du *Martyre de sainte Catherine*, dont le panneau central se voit encore à l'église Saint-Martin. Il est daté de 1582. Un second fils étant né au peintre, Van Mander partit pour Bruges. La peste décimait la contrée. En compagnie de sa jeune femme et de son enfant, il suivait la route de Bruges quand survint une bande de Malcontents. Les fugitifs se virent en moins de rien dépouillés de tout leur avoir. Par bonheur, la pauvre femme parvint à leur soustraire une pièce d'or. Van Mander ne se posséda pas de joie en apprenant cette fortune. Prenant l'enfant aux bras de sa mère en pleurs, il se mit à gambader en chantant, disant que bientôt le travail lui ferait regagner l'argent perdu. En effet, un peintre brugeois qu'il avait connu jadis, Paul Weyts, lui procura quelque besogne. Seulement, pas plus que Courtrai, Bruges n'offrait un asile sûr. Outre que la peste y faisait des ravages, les troubles religieux nuisaient gravement au repos des citoyens. Van Mander prit alors le parti de passer en Hollande. Accompagné de sa femme, de ses enfants, de sa mère, il ne tarda point à se fixer à

Haarlem, et c'est à dater de 1583 que débute dans la carrière du maître la période hollandaise si remarquablement illustrée par des travaux tour à tour artistiques et littéraires. Un opuscule, conservé à la bibliothèque de Haarlem et intitulé : *Memoriael vande overkomste der Vlamingen hier binnen Haerlem*, donne la date de 1579 à l'arrivée de Van Mander et de sa famille dans la cité néerlandaise. L'indication est évidemment fautive. Il résulte d'un passage même du *Livre des peintres* (biographie de Corneille Cornelissen), que le séjour de Van Mander à Haarlem ne remontait qu'au début de 1583. Lié bientôt avec les hommes les plus notables de la ville, Van Mander ne tarda pas à former avec Henri Goltzius et Corneille Cornelissen une académie où l'on s'initiait au « style italien », pour emprunter les termes de la biographie anonyme. L'influence de cet enseignement ne se montre qu'avec trop d'évidence. Ce que l'on entendait alors par le style italien était ce fâcheux maniérisme dont les œuvres de Spranger sont le plus frappant échantillon. Corneille Cornelissen, Henri Goltzius et bien d'autres Hollandais arrivèrent, sous les inspirations de Van Mander, à rivaliser avec lui, poussant à peine moins loin les exagérations musculaires. Cela n'empêcha pas Van Mander de moissonner de grands succès. Les amateurs se disputaient ses œuvres, tour à tour religieuses et profanes. Tableaux, grilles, cartons de tapisseries « des salles « entières » exécutées à Delft, chez le célèbre Spierinx, peintures sur verre, patrons de toiles damassées, dessins pour les gravures, attestèrent à la fois l'extraordinaire facilité du maître et la variété de ses aptitudes. Pendant plus de vingt années, de 1583 à 1603, il séjourna à Haarlem. Il se rendit ensuite au château de Sevenberghen, non loin de Heemskerk, sur la route d'Alkmaar. Ce fut dans cette retraite champêtre qu'il mit la dernière main à l'œuvre qui devait couronner sa carrière et immortaliser son nom : le *Schilder Boeck*, mis en vente chez Pasquier van Westbusch, à Haarlem en 1604. Le privilège de huit

ans est du 19 juillet 1603 ; la dédicace de l'éditeur au magistrat de Haarlem, du 1^{er} décembre 1604. Ce fut pendant son séjour à Sevenberghen que Van Mander reçut la visite de son vieil ami Spranger, devant lequel les membres de la Société de Rhétorique : *Trouw moet blycken* jouèrent un « Esbattement » de la peinture, composé pour la circonstance par Van Mander. Dans son ensemble, le *Livre des Peintres* constitue une œuvre de rare savoir et du plus persévérant esprit d'investigation. Le titre, à lui seul, suffit à dire l'importance du travail. En voici la traduction : *Le Livre des peintres dans lequel, pour la première fois, et en diverses parties, la jeunesse studieuse est initiée à la théorie du noble et libéral art de peinture; comprenant aussi, en trois volumes, la vie des célèbres peintres des temps anciens et modernes, enfin l'explication des métamorphoses d'Ovide suivie de la description des allégories, le tout à l'usage des peintres, amateurs d'art, poètes et gens de toute position.* Ce vaste programme fut brillamment réalisé.

« Le fondement du noble et libéral art de peinture » (*Grondt der Edel Vry Schilder Const*), dédié le 3 juin 1603 à Melchior Wyntgis, maître des monnaies de Zélande, grand amateur d'art, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné, par la suite, comme faux monnayeur et concussionnaire, est un poème en quatorze chapitres formant un exposé des plus complets des connaissances nécessaires à l'artiste, illustré d'exemples tirés de l'œuvre des grands peintres anciens et modernes, le tout précédé d'une exhortation à celui qui se destine à la carrière artistique. Bien que, sans doute, il se dégage une certaine fatigue de la lecture de ces cinq mille vers, il serait injuste de méconnaître l'intérêt d'un ensemble évidemment conçu pour servir de complément à l'*Art poétique*. C'était, d'ailleurs, un tour de force d'exposer en vers la théorie des proportions du corps humain, de l'expression, l'art de draper, de composer, etc.

Le 8 juin, Jacques Razet, notaire à Amsterdam, un maître calligraphe, et, comme son confrère Corneille De Bie,

grand amateur d'art, recevait la dédicace de l'*Histoire des peintres de l'antiquité* (Alkmaar, 1603). Ecrite en prose et en grande partie fondée sur Pline, cette histoire est précédée d'un dialogue en vers entre l'auteur et son frère Adam, roulant sur l'origine du mot peintre, peinture (*schilder, schildery*) que Van Mander fait dériver de *schild*, écu. Vient ensuite la *Vie des peintres italiens*, dédiée, le 31 août, à Barthélemy Ferreris, peintre amateur, élève d'Antonio Moro et de Pourbus. Bien que Van Mander ait largement mis à contribution les *Vite* de Vasari, il y a d'importantes informations à tirer de cette partie de son travail. On y trouve notamment un chapitre consacré aux artistes que l'auteur a personnellement connus à Rome « de 1573 à 1577 ».

Le 14 mars 1604, l'explication des *Métamorphoses* d'Ovide était dédiée à Gédéon Fallet, secrétaire de la ville d'Amsterdam ; elle fut complétée par la *Description des Allégories*, dédiée au peintre Corneille Ketel, à qui l'auteur se félicite de pouvoir donner ce témoignage public d'affection et d'estime, pour protester contre les sentiments de basse envie qui trop souvent divisent les hommes d'une même profession. « L'artiste », dit Van Mander, « est par sa vocation même au-dessus de pareils sentiments ».

La Vie des peintres néerlandais et allemands (elle comprend aussi la vie de quelques peintres français) clôt la série des publications de notre auteur. Elle fut dédiée à Jean Mathysz Ban et à Corneille Vlasman, de Haarlem, amateurs d'art et brasseurs, le 28 juillet 1604, non plus de Zevenberghen, mais d'Amsterdam, où Van Mander avait alors pris résidence. « J'ai hâte », disait-il, « au moment de déposer la plume, de retourner à mes pinceaux, pour m'assurer si je suis en état de produire moi-même quelque chose qui vaille ». Si, comme il faut le croire, le maître réalisa l'expérience, les œuvres postérieures à sa grande entreprise littéraire durent être en nombre restreint ; le 11 septembre 1606 il avait cessé de

vivre, épuisé sans doute par le prodigieux effort intellectuel que représente son *Livre des peintres*.

Comment l'auteur s'était procuré l'immense ensemble d'informations contenu dans les chapitres consacrés à la vie des peintres flamands, hollandais et allemands, on le saura peut-être quelque jour. Nous n'avons, à l'heure actuelle, pour nous éclairer à ce sujet, que les passages où Van Mander se plaint du peu d'accueil que trouvaient chez les proches des artistes disparus dont il entreprenait de retracer la carrière, ses demandes de renseignements. Une chose est indéniable, c'est que rarement Van Mander s'avance à la légère. Bien plus, les recherches modernes viennent presque toujours corroborer ses dires. De tout ceci résulte que dès longtemps l'auteur s'était occupé de rassembler les éléments de son livre. Pour ce qui concerne les peintres défunts, il avait soigneusement noté, au cours de ses voyages et de ses lectures tout ce qui pouvait enrichir son sujet. Quoi qu'il en soit, si d'autres avant lui, Van Vaernewyck, Lamponius, Guichardin se sont occupés des artistes flamands, Van Mander, pour venir après eux, n'en demeure pas moins absolument original; son livre, en totalité, reste d'incalculable valeur. Pour ce qui concerne ses appréciations, nous n'hésitons pas à souscrire à l'opinion de Descamps, lequel, d'ailleurs, emprunte immensément à son devancier, que « les jugements » qu'il porte des peintres dont il écrit la « vie sont des monuments précieux du « goût de son siècle et des règles sûres « pour le nôtre ».

Bien que Van Mander ait exercé une influence notable sur les peintres hollandais de son temps, nous ne pouvons assigner qu'un rang secondaire à ses propres œuvres. Homme de vaste imagination et compositeur agréable, il le fut sans conteste possible. Son grand défaut, par malheur, fut d'exagérer encore le maniérisme qui, sous l'influence de Spranger, empoisonna l'école hollandaise et l'école allemande de la fin du XVII^e siècle. Reconnaissons, au surplus,

que la réputation de Van Mander s'est en quelque sorte localisée; peut-être même ses écrits ont-ils plus fait pour sa notoriété que ses tableaux. Ces derniers sont aujourd'hui en fort petit nombre, et de la longue série d'œuvres mentionnée par le biographe de 1618, il n'en est pas jusqu'à trois qu'on puisse identifier. Cependant on est extrêmement bien renseigné sur les aptitudes du maître par les nombreuses estampes gravées d'après ses compositions. Chose remarquable, Goltzius n'a pas reproduit une seule peinture de l'homme qui a consacré des pages si éloquentes à retracer sa carrière; mais à défaut du chef de l'école de gravure, quelques-uns de ses plus brillants satellites ont accordé à Van Mander le concours de leur talent. Jacques De Gheyn lui a donné plusieurs de ses plus belles productions. Quelques planches d'après Van Mander sont universellement connues: *la Balance du mariage*, *le Ménage dissipateur*, *le Monarque sage* et *le Monarque imprévoyant*. Presque toujours ces estampes sont accompagnées de textes composés exprès par les littérateurs les plus fameux du temps. Il n'en est pas une seule à notre connaissance où Van Mander intervienne autrement que comme dessinateur; jamais le mot *pinxit* n'accompagne son nom. Peu de musées, même en Hollande, ont recueilli les peintures de Van Mander. A l'hôtel de ville de Haarlem, un très joli cartel accompagnant une mâchoire de baleine, rapportée de ses voyages par Van Linschoten, constitue la seule œuvre où figure le nom d'un maître qui fut incontestablement une des illustrations de la cité. Au musée épiscopal, une *Nativité* peut être envisagée comme son œuvre. Une *Kermesse villageoise*, au musée d'Amsterdam reste douteuse; un sujet analogue au musée de Prague, daté de 1583, ne peut être accepté non plus sans réserve. La *Scène du Déluge* dans la galerie du palais de Schleissheim, l'*Ecce Homo* à l'hôpital d'Ypres, une seconde *Scène du Déluge* et un *Festin de Balthazar* au musée de Courtrai, enfin le *Martyre de sainte Catherine* à l'église Saint-Martin de la même ville,

page déjà mentionnée, constitueraient le plus large ensemble qu'il nous fût possible d'adjuger au maître.

Envisagé dans son rôle littéraire, Van Mander occupe un rang fort honorable. Représentant d'une époque où les hommes adonnés aux professions les plus diverses aimaient à sacrifier aux muses, il fut incontestablement un précurseur ; et alors que Snellaert et Siegenbeeck n'hésitent pas à affirmer que ses poésies brillent par leur nombre au delà de leur valeur intrinsèque, Witsen Geysbeek et Van Duyse leur accordent une importance littéraire infiniment plus haute. Avec Coornhert, mort seize ans plus tôt, dit le premier de ces juges, Van Mander peut être envisagé comme ayant mis le flambeau aux mains de Hooft, et Van Duyse cite de lui des vers dignes de rivaliser avec ceux de Spiegel lui-même. Sa *Guerre à l'Ignorance* (*Strydt tegen Onverstandt*) et sa *Plainte rustique* (*Boereclacht*) occupent la première place dans l'estime du poète. Il importe, du reste, de tenir compte du fait que Van Mander fut le premier traducteur néerlandais de l'*Iliade* (qu'il ne connut que par la version française de l'abbé de Saint-Chéron), des *Bucoliques* et des *Géorgiques*, parues en 1597, à Harlem, accompagnées de jolis dessins et précédées d'une épître en vers à Henri Goltzius. Il est ainsi, de plus d'un demi-siècle, le devancier de Vondel comme traducteur de Virgile. Envisagé comme prosateur, sans égaler Coornhert, dont il s'est grandement inspiré, l'on peut citer telle page du *Livre des peintres* d'une forme littéraire supérieure, alors surtout qu'elle concerne des individualités que l'auteur a personnellement connues, ce qui est notamment le cas pour B. Spranger et Henri Goltzius.

Van Mander expira le 11 septembre 1606. Les phases de sa maladie et sa mort sont relatées avec une simplicité touchante par le biographe anonyme. Les frères du peintre étaient à son chevet, ainsi que Jacques Razet, son ami fidèle. Il laissait une veuve et sept enfants. Trois autres l'avaient précédé dans la tombe. Le front ceint de lauriers, il

fut escorté à sa dernière demeure par une foule cuormic, et inhumé dans la grande église à la gauche du chœur. En 1609, parut chez Pasquier Van Westbusch un volume entier d'éloges composés à l'occasion de la mort du maître par les principaux lettrés du temps (1). Qu'on nous permette de répéter ici ce que nous disions en terminant la notice placée en tête de l'édition française du *Livre des peintres* : « Les honneurs funèbres rendus à Van Mander disent assez la haute estime dont la Hollande avait appris à entourer sa personne et ses travaux ; son livre, qui lui créait des titres impérissables à la gratitude du peuple au milieu duquel s'étaient écoulées les années les plus heureuses de son existence, reflétait aussi, à chaque page, la dignité, l'élévation des vues et l'inébranlable amour de la vérité de l'homme qui venait de disparaître ».

Nous avons dit l'influence de Van Mander sur les artistes de son temps. On peut, en quelque mesure, envisager Henri Goltzius et Corneille Cornelissen comme ayant été formés à son école. En qualité d'élèves directs, il eut, en dehors de son fils Charles (voir ci-après), Frans Hals, le glorieux portraitiste, Jacques de Mosscher, Evert Krynsz Vander Maes, Jacques Martensz, François Venant, Corneille Enghelesz Verspronck, et d'autres moins connus. Outre les deux Charles van Mander, déjà mentionnés, trois autres ont marqué dans l'histoire des arts. Charles, troisième du nom, fut peintre au service du roi de Danemark ; il a laissé un portrait de Vondel. Il mourut à Copenhague en 1672. Poète, comme son aïeul, il chanta le tabac à priser ! Charles van Mander IV fut un habile facteur d'instruments de précision. Son fils Charles, capitaine danois, fut bon graveur à l'eau-forte.

Il existe de Van Mander un beau portrait peint par Goltzius en 1604, et gravé par Jean Saenredam, son élève. Il

(1) *Epitaphien ofte Graf-schriften genaeckt op het afsterven van Carel van Mander, in zyn leven cheeck schildert ende poët, overleden zynde op den 11 septemb. 1606, 1 vol. in-12.*

porte la devise du peintre : *Mensch soecht veel, doch een is noodich* et l'inscription : *Coerle eer Mander een Moltbeke in Flaan-der, Schilder* *Etat* 56. Ce portrait, placé en tête de la première édition du *Schilder Boeck*, fut plus tard copié par N. Lastman ensuite par P. L'Admiral pour illustrer les éditions subséquentes du même ouvrage. On le trouve gravé en plus petit format par A. V. D. E., en tête de la *Gulden Harpe*, dont il sera question ci-après. Le type de Van Mander est énergique mais vulgaire. Le nez épaté, les yeux petits, les lèvres épaisses et irrégulières donnent au visage un caractère franchement plébéien. En revanche, le front spacieux annonce un poète.

Voici, dans l'ordre chronologique de leur publication, les œuvres de Van Mander : 1. *Sommige nieuwe schriftuerlyke liedekens*. Leyde, 1595; *id.* Haarlem, 1599; *id.* Amsterdam, 1611; in-12. — 2. *Dat hooghe liedt van Salomo tracterende van Christo ende syne bruydt de gemeynte saughryze voorghestelt. Met noch andere gheestelycke liedekens*. Haarlem, 1598; *id.* 1601; in-12. — 3. *Bucolica en Georgica, dat is : Ossenstal en Landt-werck P. Virgillii Maronis*. Haarlem, 1597; in-12; fig. sur bois; *id.*, 1597, Amsterdam. — 4. *De Harpe ofte des herten suarenspeel, inhoudende veel stichtelycke liedekens*. Haarlem, 1597; *id.* Delft, 1612. — 5. *Het Schilder Boeck, waerin voor eerst de leertustighe juyght den grondt der edel ryg schilderconst in verscheyden deelen wordt voorghedraghen. Daerna in dry deelen 't leven der vermaerde doorluchtige schilders des ouden en nieuwen tyds. Eynlyck d'wtlegghinghe op den Metamorposeou Publ. Ovidii Nasonis oock daerbeneffens wtbeeldinghe der figuren. Alles dienstich en nut den schilders consteminders en dichters, oock allen staten van menschen*. Haarlem, 1603-1604; in-4°. Portrait et frontispices dessinés par Van Mander. *Id.* Amsterdam, 1616-1618; augmenté de la biographie du maître. Les diverses parties du *Schilder Boeck* portent des dates spéciales (voir ci-dessus); plusieurs furent rééditées à part. On trouve : *Den leermeester der schilderkunst in rijn ge-*

stelt door K. van Mander, weder aan 't ligt gegeven en ontrijmt door W. De Geest. Leeuwarden, 1702; in-12. — M. L.-G. Visscher parle d'une édition de la *Vie des peintres de l'antiquité*, parue à Amsterdam en 1617. Il ne l'a point rencontrée. La description des *Metamorphoses* d'Ovide et des allégories : *Vitlegghinghe op den Metamorposeou et wtbeeldinghe der figuren* furent rééditées à Amsterdam en 1615, en 1616, en 1617, puis à Dordrecht en 1643, encore à Amsterdam en 1643, 1645, 1658, enfin en 1662. Joachim Sandart en publia la traduction allemande sous le titre : *P. Ovidii Nas. Metamorphosis, oder : des verblünten Sinns der Ovidianischen Wandlungs-Gedichte gründliche Auslegung : aus dem Niederländischen Carls von Mander übersetzt*. Nuremberg, 1679, 1 vol. in-fol. La *Vie des peintres néerlandais et allemands* fut republiée en 1764, à Amsterdam, par Jacobus de Jongh, 2 vol. in-8°. L'éditeur, sous prétexte d'en moderniser le style, a fréquemment dénaturé le sens de l'original, et les notes dont il prétend l'enrichir manquent de toute critique. En 1884 et 1885, sous le titre de *Livre des peintres*, fut publiée, à Paris, une traduction française par H. Hymans, des mêmes chapitres du *Schilder Boeck*. Elle forme deux volumes in-4°, avec notes et commentaires. Il résulte d'un passage de Campori : *Gli artisti italiani e stranieri negli stati Estensi* (Modène, 1855, p. 479-480), qu'il fut question, en 1675, d'une traduction italienne du livre de van Mander; elle devait avoir pour auteur Jean van Gelder, un neveu de Juste Suttermans. Cette traduction, si elle fut jamais faite, ne fut pas publiée. Philippe Baldinucci (1624-1696) a largement usé de l'œuvre de notre historien pour ses biographies d'artistes publiées par Nanni en 1767. Peut-être eut-il sous les yeux le manuscrit de Van Gelder. Feu M. Koloff, du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, avait fait une traduction française du *Livre des peintres*. Elle n'a point été publiée. — 6. *Olijff-Bergh ofte poëma van den laetsten dagh onses heeren*. (Enkhui-

zen), J. Tournay pour Van Westbusch, à Haarlem, 1609; in-8°. — 7. *De eerste 12 boecken van de Ilyadas, beschreven in 't grieks door Homerum... uyt francoyschen in nederduytschen dicht vertaeld door Karel van Mander*. Haarlem, 1611; in-8°. — 8. *Beschrijving van West Indien, waer in verhoelt wordt de eerste vindingh van de Eylanden, Steeden, Plaetsen, en Rivieren van het selve als mede hoe de Spanjaerts het landt verwoest verbrandt ende ingenomen hebben, etc. Beschreven door Jeronimus Benzonijs van Milaen en uyt het italiaens overgezet door Carel Vermander, 't Amsterdam, by Gillis Joosten Saeghman*; sans date, 1 volume in-4°, avec portrait de Benzonijs et gravures sur bois. Mr Visseher, dans la bibliographie des ouvrages de Van Mander, n'a point cité ce livre. Il reproduit toutefois une résolution des Etats de Hollande, en date du 1^{er} septembre 1608, accordant à Pasquier van Westbusch un privilège de dix ans pour la publication de la relation de Benzonijs, traduite par Van Mander. — 9. *De Gulden Harpe, inhoudende alle geestelycke liedekens, die by C. van Mander ghemaect zyn*. Amsterdam, 1626; in-8°. — 10. *De Gulden Harpe, inhoudende al de liedekens die voor desen by K. V. M., gemaect ende in verscheyden Boeckvens nytt ghegaen zyn nu hier tot een Boeck versamelt op den A. B. C. ende by hemselvs gecorrigeert, vermeerdert met 't Broodhuys, verscheyden liedekens ende ghedichten die inde voorgaende niet gevonden en worden*. Harlem, Passehier van Westbusch, 1627; in-12; avec le portrait de Van Mander. — 11. *Le Nederduytsche Helicon*, Alcaaar, 1610, cité par Van Duyse, contient divers poèmes importants de Van Mander : *Strydt tegen onverstandt*; *Boerenclacht*; *de Kerck der Deught*, allégorie dédiée à Ketel, sous la date du 1^{er} janvier 1600; *Verhael van 't leven des menschen afsterven ende gevolg*; *Rechtvoorstanders troost*, enfin un épithalame à Th. Schrevelius. — 12. On cite encore de *Herkomste, de Vernieling en de Wederopkomste der stad Amsterdam* et deux descriptions de Haarlem, œuvres qui n'ont point été retrouvées. Il n'est point rare de rencontrer

des vers de Van Mander dans les publications de ses contemporains. C'est ainsi qu'en tête du *Nederlandschen Landspiegel, in Ryme gestelt, de Z acharias H(e)velons*. Amsterdam, 1599, in-4°; nous relevons ce charmant quatrain, non signalé, à notre connaissance :

Aen vloedichtigen Zacharius Heyns, op zijnen Spiegel.

Dit dat men wel als cleen in cleene plaats can
 Begrijpt al 't Nederlandt 't constbaerich ducht-
 sam deel :
 Doch door dy dit nu groot dy maect soo groot
 Dat faem dyn naem ô Heyns sal konnen berghen
 nerghe.

Henri Hymans.

't Geslacht, de geboortplaats, nytt, leven ende wercken van Karel van Mander, schulder en poert, mitsgaders zyn overlyden ende begraeffenis. Amsterdam, 1618. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 213. Bruges, 1844. — Pr. van Duyse, *Karel van Mander (Belgisch museum voor de nederduytsche taal- en letterkunde*, Gent, 1842, p. 5 et suiv.). — L.-G. Visseher, *Bibliographie betreffende K. van Mander Historisch tijdschrift*, Utrecht, 1841, p. 78. — Burman-Becker, communication sur la famille Van Mander dans la *Kronijk van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht*, t. III, 4856, p. 62; 1857, p. 326. — Henri Hymans, *Le Livre des peintres*, t. I, Paris, 1884, Introduction. — *Bibliotheca belgica* Gand, 1880-1890, t. XVIII.

MANDER (*Charles VAN*), dit « le Jeune », peintre, dessinateur et fabricant de tapisseries de haute lice, né à Courtrai en 1579, mort à Delft, le 13 juin 1623, bien que les registres mortuaires donnent la date du 26 février. Fils aîné du peintre-historien-poète C. van Mander (voir ci-dessus), Charles van Mander II est l'enfant que portait dans ses bras Louise Buse pendant le trajet mouvementé de Meulebeke à Courtrai. Elève de son père à Haarlem et sans doute aussi à Amsterdam, Charles se fixa à Delft, où François Spierinx, d'Anvers (1549-1630), un ami de son père, avait érigé une fabrique de tapisseries. De 1604 à 1615, Van Mander travailla pour lui, sans arriver, semble-t-il, à amasser grand bien. Marié en 1608 à Cornélie Rooswyckx et père de nombreux enfants, le peintre, en majeure partie par sa faute, tomba dans la misère, au point que Spierinx, dans une déclaration authentique, affirme lui avoir, à plus d'une

reprise, envoyé les choses les plus nécessaires à la vie. Van Mander n'en accusait pas moins son patron de l'avoir laissé dans le dénuement. Quoi qu'il en soit, en l'année 1615, un gentilhomme hollandais, N. Snouckaert van Schrapplau, monta une fabrique concurrente à celle de Spierinex, avec Van Mander comme directeur. Il mettait dans l'affaire au delà de 85,000 florins. Les commandes affluèrent. Christian IV, roi de Danemark, peu satisfait des travaux confiés à Spierinex, demanda à Van Mander jusqu'à vingt-six pièces de tapisseries pour décorer son château de Frederiksborg. Parti de Delft le 22 septembre 1616, l'artiste qui, pendant toute la durée de son séjour en Danemark touchait du roi un salaire quotidien d'une couronne, se vit conduire dans les diverses parties du royaume, là où s'étaient passés les faits mémorables qu'il aurait à retracer en des tentures destinées à décorer la grande salle des fêtes du château royal. De retour à Delft au mois de février 1617, Van Mander reparaissait en Danemark au mois d'octobre 1619, apportant avec lui dix-huit pièces de sa tenture qu'il put livrer entièrement finie l'année suivante. Le roi en fut extrêmement satisfait. Voici, d'après une liste conservée aux archives danoises, les sujets des tapisseries que l'incendie du 17 décembre 1859 est malheureusement venu anéantir : *Couronnement du roi Christian II à Notre-Dame, à Copenhague* (29 août 1596). — *Le roi traverse un arc-de-triomphe*. — *Prise de Calmar* (3 mai 1611). — *Victoire remportée sur les Suédois* (17 juillet 1611). — *Déroute des Suédois à Wisby* (20 juillet 1611). — *Victoire de Wisby* (30 juillet 1611). — *Prise de Calmar* (3 août 1611). — *Combat naval du 1^{er} septembre 1611*. — *Débarquement à West Gothland*. — *Victoire de Witsoë* (11 février 1612). — *Siège d'Elfsburg* (5 mai 1612). — *Prise d'Elfsburg* (24 mai 1612). — *Chute du gouvernement danois à Oland* (31 mai 1612). — *Victoire de Borkholm* (1^{er} juin 1612). — *Prise de Guldburg* (11 juin 1612). — *Prise de Borkholm* (id.). —

Déroute de la flotte suédoise (1^{er} septembre 1612). — *Prise de Travemunde* (6 octobre 1612). Deux pièces représentant l'une des *Soldats buvant*, l'autre des *Soldats jouant*; enfin, deux autres pièces d'un soldat armé avec la devise du roi : *Regnum firmat pietas* et la signature KAREL VAN MANDER FECIT 1620.

Violent de caractère, d'habitudes intempérantes, Van Mander donna de justes sujets de plainte à Snouckaert, lequel, finalement, lui substitua Martin van Bocholt. A l'époque de sa mort (13 juin 1623), sa situation était si précaire que M. Bredius incline à croire qu'il aurait mis volontairement fin à ses jours. Cornélie Rooswyckx, restée veuve, se vit contrainte bientôt de suivre un procès en Danemark, où Snouckaert, créancier de son époux pour des sommes importantes, avait mis arrêt sur la partie des travaux que devait encore payer le roi Christian. Elle se mit donc en route, accompagnée de son frère et de tous ses enfants. L'action dura plusieurs années, au cours desquelles l'aîné des fils Charles, comme son père et son aïeul, donna des preuves d'un talent qui décida de son avenir. Il fut un des peintres notables du Danemark, où s'acheva sa carrière en 1672. Il y avait de lui au château de Frederiksborg un nombre considérable de portraits qui tous périrent dans l'incendie de 1859. Ses œuvres se rencontrent dans les galeries danoises, également dans celles du nord de l'Allemagne. Il a aussi gravé à l'eau-forte.

Bien que Charles van Mander II soit inscrit comme peintre à l'huile parmi les membres de la gilde de Saint-Luc à Delft, en 1613, il semble avoir voué sa vie presque entière à l'exécution des patrons de tapisseries. Ses œuvres étaient, paraît-il, fort recherchées, et si l'on en juge par les rares spécimens de son talent qui ont survécu, elles méritaient de l'être. Une superbe tapisserie : *la Défaite de Porus* parut à la vente du prince Démidoff de San Donato; cette pièce était datée de 1619; une autre tenture, non moins belle, *l'Incendie de Rome*, qui fait partie

de la collection Somzée, à Bruxelles, donne l'idée la plus avantageuse du talent de ce peintre en quelque sorte oublié. De ses compositions exécutées pour le roi de Danemark, des fragments ont été reproduits par le peintre danois Lund; ce sont des morceaux de grand style, semblant indiquer que leur auteur a vu les maîtres transalpins. Nous n'avons toutefois aucun indice d'un séjour du jeune Van Mander en Italie. Il est vrai que son père dut suppléer dans la mesure du possible à cette lacune de son éducation, en des temps où l'artiste n'était envisagé comme complet que pour autant qu'il eût fait ses études à Rome et à Florence. Si Charles van Mander le Jeune n'appartient plus à notre pays que par la naissance, on peut dire qu'il a fait honneur au nom flamand à l'étranger.

Henri Hymans.

Kronijk van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, t. III, p. 62, 4836; p. 326, 1857. — *Archief voor nederlandse kunstgeschiedenis*, t. VI, Rotterdam, 1884-1887, p. 6. — Bredius, *De Tapijtfabriek van Carel van Mander, de Jonge, te Delft (Oud Holland)*, t. III, 1885, p. 4 et sqq. — *Le Livre des peintres*, par H. Hymans, t. I, introduction. — *L'Art*, Paris, 1880, t. I, où figure une reproduction de la tapisserie de San Donato.

MANDER (*Pierre VAN*), ou **MANDERE**, graveur. Voir **MERICA** (*Pierre DE*).

MANDERLIER (*Eloi-Joachim-Joseph*), mathématicien, professeur, né à Tournai, le 13 septembre 1795, décédé à Gand, le 22 janvier 1884; il épousa Marie-Thérèse-Joséphine Clavareau, fille de l'écrivain de ce nom. Il fut nommé professeur de mathématiques de sa ville natale, à l'âge de vingt et un ans, puis à l'athénée de Namur, et enfin à l'athénée d'Anvers en 1834. En 1829, il avait acquis le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques devant la faculté libre de l'université de Gand. Sa thèse inaugurale, rédigée en latin selon la coutume de l'époque, fut remarquée; elle roulait sur certaines propriétés du quadrilatère et du tétraèdre. Le 11 décembre 1835, il fut attaché, comme professeur extraordinaire, à la faculté des sciences à l'univer-

sité de Gand; il était chargé d'enseigner un très grand nombre de matières différentes: les mathématiques élémentaires; la géométrie descriptive et ses applications à la charpente, à la coupe des pierres, aux ombres et à la perspective; la haute algèbre; enfin, la géométrie analytique à deux et à trois dimensions. Il obtint l'ordinariat en 1838 et l'éméritat le 16 décembre 1865. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 24 juillet 1849, il fut plus tard promu au grade d'officier.

Professeur consciencieux, esclave du devoir, il avait acquis une grande autorité sur ses élèves qui l'adonnaient; ses leçons étaient des modèles de clarté et de précision. Outre sa thèse, il n'écrivit guère que quelques articles dans les tomes II, III et V de la *Correspondance mathématique et physique* de Garnier et Quetelet, alors qu'il était encore candidat en sciences. Rentré dans la vie privée, il se consacra tout entier à son goût pour la musique et pour la langue et la littérature flamandes.

C. Bergmans.

Renseignements officiels et personnels.

MANDERSCHEID (*Christophe*, comte **DE**), LXII^e prince-abbé de Stavelot et Malmedy, né le 10 février 1529, mort en 1576. Il était fils de Jacques, comte de Manderscheid-Blanckenheim, et d'Anne, comtesse de Salm. Nommé d'abord coadjuteur de son oncle Guillaume, dont la notice suit, il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut appelé à le remplacer dans le gouvernement de sa principauté et de l'abbaye de Prüm. Adonné à la culture des sciences sacrées, il se distingua par son zèle et son éloquence. En 1557, à la mort de Georges d'Autriche, évêque de Liège, on jeta les yeux sur lui pour le remplacer, mais il refusa de se charger de ce qu'il appelait un fardeau au-dessus de ses forces. Il s'occupa surtout de l'administration de son pays, fit construire un pont de pierres sur l'Amblève à Stavelot, fit renouveler les registres féodaux et censaux, revisa les règlements et les constitutions, donna en 1571 un édit portant

évaluation des monnaies pour les anciens cens et rentes, bannit les hérétiques et restaura l'abbaye de Prüm. Il fit confirmer par Charles-Quint (16 mars 1553), les diplômes et chartes que Maximilien Ier avait déjà confirmés pour son prédécesseur.

Depuis longtemps les archevêques de Trèves convoitaient la riche abbaye de Prüm. Enfin, l'archevêque d'Elz, après de nouvelles démarches qu'il motivait sur le relâchement de la discipline et le mauvais état du temporel, obtint de l'empereur Ferdinand, en 1558, l'assurance écrite de la cession si ardemment désirée pour le cas où le Saint-Père y consentirait. Le prélat parvint à obtenir ce consentement, malgré les protestations de l'abbé et de ses religieux. Lorsque notre personnage connut le bref de Grégoire XIII (1572) et la confirmation impériale (1573), il tomba malade de chagrin et mourut peu de mois après.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (qui donne les anciennes sources). — Villers, *Histoire chronol. des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*.

MANDERSCHEID (Guillaume, comte DE), LXI^e prince-abbé de Stavelot et Malmedy, né au xv^e siècle, mort à Stavelot le 2 juillet 1546, dans un âge avancé. D'une ancienne famille de l'Eifel, connue dès le x^e siècle, il était fils de Guillaume, comte de Manderscheid-Kayl, et d'Adélaïde de Moers-Sarwerden. Il fut envoyé, à l'âge de neuf ans, au monastère de Saint-Arnulphe, à Metz, où il fit profession plus tard; il fut ensuite prévôt de l'abbaye de Prüm sous l'abbé Robert de Virnebourg. Il fut élu prince-abbé le 14 avril 1499, et en 1506 (1513 d'après Villers), il joignit à ses titres celui d'abbé de Prüm. Il compte parmi les princes les plus distingués de Stavelot et Malmedy. Il s'occupa d'abord de rétablir la discipline ecclésiastique parmi ses religieux, qui vivaient hors du monastère, et parvint, non sans peine, à les ramener à l'observance de la règle de saint Benoît. Il fit rebâtir l'église paroissiale de Malmedy (1500), construire le château de Stavelot (1525-

1528) sur la rive gauche de l'Amblève, pour y mettre en sûreté les archives et les objets précieux de son monastère, réparer le monastère de Malmedy (1522), dont la plus grande partie avait été détruite par un incendie l'année auparavant, et le quartier abbatial incendié en 1482. En 1534, il jeta les fondements de la tour de l'église abbatiale de Stavelot, dont la flèche fut brûlée en 1701 par le feu du ciel et dont il ne reste presque plus rien; puis, en 1540, il construisit celle de Malmedy, qui fut aussi brûlée par la foudre en 1742. D'après Brower, il frappa monnaie au château de Stavelot. En 1502, il obtint de l'empereur Maximilien Ier un diplôme qui confirme la Bulle d'Or de Lothaire II et la confirmation qui en avait été faite par l'empereur Charles IV en 1357. Il chercha ensuite à récupérer le comté de Logne, que Jean de Geuzaine (voir GODESCHALD) avait engagé à Everard de La Marek le 14 septembre 1427; mais il s'attira par là des embarras tels que, pendant les quatorze ans que durèrent les débats au tribunal de la Rote, il n'osa rentrer dans ses monastères et fut contraint de se réfugier çà et là dans l'Eifel. Après avoir obtenu une sentence favorable, il se trouva dans l'impossibilité de la faire exécuter. Les brefs de Léon X à François Ier, roi de France, et à Everard de La Marek, prince-évêque de Liège, n'eurent aucun effet. Profitant du couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle (28 octobre 1520) notre personnage obtint de l'empereur l'envoi du prince Henri de Nassau, gouverneur des Pays-Bas, qui prit et rasa le château de Logne et restitua le comté à son maître. C'est pendant ses tribulations dans l'Eifel, que celui-ci fit faire la chässe de saint Quirin pour l'église abbatiale de Malmedy. Ses hautes capacités le firent admettre dans les conseils de Maximilien Ier, puis de Charles-Quint, à l'élection duquel il avait grandement contribué. Il donna constamment l'exemple du zèle. Il avait coutume, le jour de Noël, de chanter la messe de minuit à Stavelot, la messe de l'aurore à Malmedy et celle du jour

à Prüm, à dix lieues de là. En 1544, son neveu Christophe lui fut adjoint en qualité de coadjuteur. Il mourut deux ans plus tard et fut inhumé dans le chœur de son église de Stavelot.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise* qui renvoie aux anciennes sources. — Villers, *Histoire chronol. des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*.

MANDERSCHEYDT (*Charles-Alex. vox*), écrivain ecclésiastique, né à Luxembourg, le 9 juin 1616, mort à Rome, le 20 avril 1691. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 5 novembre 1635. Il fut attaché, en qualité de chapelain, au comte de Pimentel, ambassadeur d'Espagne en Suède, accompagna la reine Christine dans son voyage à Rome et résida dans cette ville jusqu'à sa mort. Il y exerça la charge de pénitencier à Saint-Pierre. On a de lui : *Relatio epistolica de Serenissima Suecorum... Regina Christina, ejusque vitæ instituendæ ratione ac Regni administratione, Stockholmia scripta* 1653... dans le tome II des *Mémoires concernant Christine, reine de Suède*... (Amsterdam et Leipzig, P. Mortier, 1751). On trouvera les titres détaillés, ainsi que des renseignements relatifs à trois autres opuscules attribués à notre auteur, dans l'ouvrage auquel nous empruntons cette notice.

G. Dewalque.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 470-471.

MANDEVILLE (*Jehan DE*) est le nom que se donne l'auteur d'un récit de voyage en Egypte, en Terre Sainte et dans l'extrême Orient, qui a joui, durant tout le moyen âge et pendant les premiers siècles de l'ère moderne, d'une popularité surprenante. Tandis que l'on ne connaît qu'environ quatre-vingts manuscrits des célèbres voyages de Marco-Polo et d'Odoric de Pordenone, c'est par centaines que l'on compte les copies de Mandeville. De très bonne heure, à côté des textes français, latin et anglais de l'ouvrage, on constate l'existence de traductions allemandes, néerlandaises et italiennes. Enfin, dès

le xve siècle, il en paraît, en plusieurs langues, des éditions imprimées.

Jusque dans les derniers temps, on a accepté de confiance les renseignements que Mandeville donne sur lui-même dans la préface et dans le texte de son *Itinéraire*. D'après ces renseignements, notre auteur, originaire de la ville de Saint-Albans, en Angleterre, aurait porté le titre de chevalier. Il se serait embarqué en 1322, et aurait successivement parcouru l'Asie Mineure, la Cilicie, la grande Tartarie, la Perse, la Syrie, l'Arabie, l'Égypte, la Libie, l'Éthiopie, la Chaldée et l'Inde. En Égypte, il aurait bataillé contre les Bédouins pour le compte du sultan, et telle aurait été pour lui l'amitié de ce monarque qu'il lui aurait offert une princesse en mariage, à la condition d'abjurer le christianisme. De nouvelles courses auraient fait connaître à l'infatigable voyageur la Terre Sainte, la Russie, la Livonie, la Lithuanie; il se serait aventuré dans les environs de Sumatra (Lamary), et aurait enfin abordé en Chine, à Hongehu-fu (Cansay). Durant quinze mois, il aurait été dans ce pays au service de l'empereur. Enfin, en 1357, malade de la goutte, il aurait renoncé à sa vie errante et aurait repris, bien malgré lui, le chemin de l'Europe. Il se serait retiré à Liège et aurait employé ses dernières années à écrire le récit de ses pérégrinations.

La gloire d'avoir été un des plus grands voyageurs du moyen âge n'est pas la seule que le trop heureux Mandeville ait eue en partage. Les philologues ne l'ont pas moins prôné que les géographes et pendant longtemps ils ont salué en lui le père de la prose anglaise.

La critique impitoyable de notre siècle n'a pas été plus clémente pour l'œuvre de Mandeville que pour tant d'autres compilations médiévales qui, célèbres en leur temps, ont été rejetées aujourd'hui définitivement au rang des supercheries littéraires. Il en est de notre voyageur comme du pseudo Turpin : sa réputation a été d'autant plus grande que la valeur de son ouvrage était plus mince, et l'on s'expliquerait difficilement la forma-

tion d'une renommée de si mauvais aloi, si l'on ne se rappelait que le merveilleux, le fantastique et l'impossible étaient alors, pour un livre, des conditions indispensables de vogue et de popularité.

Les recherches récentes de MM. Nicholson, Yule, Vogels et Bovenschen, pour ne citer que ceux-là, ont mis fin décidément à la gloire en partie double du soi-disant chevalier de Saint-Albans. Il faut renoncer tout à la fois et à le considérer comme un émule de Marco Polo et à voir en lui le père de la prose anglaise. On peut même se demander si nous n'avons pas à faire à un vulgaire imposteur, et s'il ne convient pas de remplacer le nom de Mandeville par celui de pseudo Mandeville.

Il est certain tout d'abord que le récit des voyages de notre auteur ne constitue guère autre chose qu'une compilation effrontée. Pour la plus grande partie, il est emprunté à des relations de voyages antérieures, telles que celles de Hayton d'Arménie, d'Odoric de Pordenone, de Jean de Plan-Carpin, de Guillaume de Boldenzele, etc. Seulement, notre compilateur a eu soin de ne jamais citer ses sources. Bien plus, il n'hésite pas à s'approprier les renseignements qu'il leur prend, et se donne comme ayant vu de ses yeux les peuples et les pays dont il s'est borné à copier la description, tranquillement assis à sa table de travail. Des fables de toute sorte, dont il n'est pas toujours aisé de retrouver la provenance, ont été intercalées par lui au milieu des extraits qui forment le fonds de l'ouvrage. Il parle complaisamment de l'histoire merveilleuse du prêtre Jean et du Vieux de la Montagne; il décrit la Vallée périlleuse et la Fontaine de jeunesse, aux eaux de laquelle, nous dit-il, il s'est abreuvé; surtout, il parle de monstres de toute sorte, de prodiges, de peuples bizarres, etc.

La seule partie de tout l'*Itinéraire* qui renferme des détails originaux et qui ait été incontestablement écrite d'après les souvenirs personnels de l'auteur, est celle qui est relative à l'Égypte. En dehors de là, nous ne rencontrons que plagiats ou fables invraisemblables.

Mandeville n'a pas plus de droits à figurer dans l'histoire de la littérature anglaise que dans celle des grands voyageurs. Lui-même nous apprend qu'après avoir songé tout d'abord à écrire son ouvrage en latin, il se décida à le rédiger en français pour être compris d'un plus grand nombre de lecteurs. « Et sachez », dit-il, « que j'eusse cest escript mis en latin pour plus briefment deviser; mes, pur ceo que plusours entendent mieltz romantz que latin, jeo lay mys en romance, pur ceo que chacun lentende et luy chivalers et les seignurs et lez autres nobles homes qui ne seivent point de latin ou poy et qount estee outre meer, sachent et entendent si jeo dye voir ou noun et si jeo erre en devisant par noun souvenance ou autrement quils le puissent adresser et amender, qar choses de long temps passez par la veue tornent en obly et memorie de homme ne puet mye tot retenir ne comprendre ». Certains manuscrits de la version anglaise de l'*Itinéraire*, tout en affirmant aussi l'existence d'une rédaction française, ajoutent que celle-ci n'est que la traduction d'un texte latin primitif et nous apprennent, en outre, que l'auteur avait également, en faveur de ses compatriotes, exécuté une seconde traduction dans sa langue maternelle (1). On croyait donc devoir, en s'appuyant sur ce texte, admettre trois rédactions originales de l'*Itinéraire* : l'une en latin, la seconde en français et la troisième en anglais. Il est prouvé aujourd'hui que Mandeville n'a écrit que dans une seule langue. Mr Vogels a démontré, avec autant d'ingéniosité que de bonheur, que c'est du français et du français seulement qu'il s'est servi. Toutes les versions en langues étrangères ne sont que des traductions faites soit sur le texte français primitif, soit sur une version latine très ancienne de ce même texte. Les manuscrits anglais que nous possédons paraissent, d'après le même critique, se

(1) And zec schulle undirstonde, that I have put this Boke out of Latyn into Frensche, and translated it azen out of Frensche into Englysche, that every Man of my Nacion may undirstonde it.

diviser en deux classes : l'une reproduisant une traduction exécutée entre 1390-1400 sur le texte latin, l'autre contenant une traduction un peu plus récente, faite d'après l'original français.

On le voit, il ne reste rien ou du moins il ne reste que peu de chose de ce que l'on a dit et répété pendant si longtemps à propos de Mandeville. Du rang de voyageur célèbre auquel il a figuré pendant si longtemps, il est tombé aujourd'hui à celui de compilateur vulgaire. Nous ne pouvons plus attacher aucune créance à ce qu'il nous raconte de sa vie vagabonde et aventureuse. Ramenée aux données vraies historiques que nous possédons sur elle, la biographie du célèbre voyageur prend un aspect tout nouveau. Elle soulève aussi, comme on va le voir, quelques petits problèmes assez piquants et passablement malaisés à résoudre.

On lit dans la chronique liégeoise de Raoul de Rivo, à l'année 1367, la note suivante : « Cette année mourut, le 17 novembre, J. de Mandeville, Anglais de nation, homme remarquable et médecin éminent qui, ayant parcouru le monde presque tout entier, écrivit très doctement en trois langues le récit de son voyage. Il fut enterré dans l'église des Guillemins, non loin des remparts de la cité de Liège. » De son côté, l'épithaphe de notre personnage, telle qu'elle existait dans l'église en question, corrobore en partie, et complète aussi partiellement les renseignements que nous fournit Raoul de Rivo. Elle nous apprend, en effet, que J. de Mandeville, autrement dit à la Barbe (*ad barbam*), chevalier anglais, Sr de Compredi (Candie?) et professeur de médecine, vint mourir à Liège, après de longs voyages, le 17 novembre 1372. Ces deux témoignages, on le voit, se rapportent chacun à une date différente. Selon toute vraisemblance, il faut considérer comme exacte celle que fournit l'épithaphe. Raoul de Rivo, il est vrai, qui a cessé d'écrire en 1383, est strictement contemporain de Mandeville, et l'on pourrait être tenté par là, tout d'abord, d'attribuer à son texte une très grande valeur. Mais il semble pro-

bable que la notice dont nous nous occupons ici a été insérée dans la chronique par la main d'un interpolateur. Elle parle, en effet, de trois langues dans lesquelles l'*Itinéraire* aurait été rédigé. Or, en 1367, il en existait tout au plus, à côté de l'original français, une traduction latine. Ce ne peut donc être qu'à l'extrême fin du xiv^e siècle ou au commencement du xv^e, à une époque en tout cas postérieure à l'achèvement de la première version anglaise, que notre notice s'est glissée dans le texte de de Rivo. Mais, comme il arrive si souvent, l'interpolateur a eu la main malheureuse, et au lieu de placer son addition à l'année 1372, il l'a par inadvertance inscrite à l'année 1367. Un premier fait est donc hors de doute : Jean de Mandeville a fini ses jours à Liège en 1372 et y a été inhumé dans le monastère des Guillemins. Mais qui était ce Mandeville? Les textes que l'on vient de lire, aussi bien que tous les manuscrits de l'*Itinéraire*, s'accordent à nous apprendre qu'il était Anglais. En revache, tandis que dans les manuscrits, Mandeville se dit originaire de Saint-Albans, l'épithaphe ignore son lieu de naissance et lui donne le titre de seigneur de Compredi. La tradition liégeoise se trouve donc différer ici assez notablement des données contenues dans l'œuvre même de notre personnage. L'extrait suivant de la partie perdue de la chronique de Jean d'Outremeuse, extrait qui nous a été conservé par le généalogiste Abry, nous montre cette tradition plus développée encore : « L'an 1372 mourut à Liège, le 12 novembre (1), un homme fort distingué par sa naissance, content de s'y faire connaître sous le nom de Jean de Bourgogne, dit à la Barbe. Ils'ouvrit néanmoins au lit de la mort à Jean d'Outremeuse, son compère et institué son exécuteur testamentaire. Au vrai, il se titra, dans le précis de sa dernière volonté, messire Jean de Mandeville, chevalier, comte de Montfort, en Angleterre, et seigneur de l'île de

1) Cette date est due probablement à une erreur de copiste. Il faut lire 17 novembre.

« Campdi et du château Pérouse. Ayant
 « cependant eu le malheur de tuer, en
 « son pays, un comte qu'il ne nomme
 « pas, il s'engagea à parcourir les trois
 « parties du monde. Vint à Liège en
 « 1343. Tout sorti qu'il étoit d'une no-
 « blesse très distinguée, il aima de s'y
 « tenir caché. Il étoit, au reste, grand
 « naturaliste, profond philosophe et
 « astrologue, y joint en particulier une
 « connaissance très singulière de la phy-
 « sique (médecine), se trompant rare-
 « ment lorsqu'il disoit son sentiment à
 « l'égard d'un malade, s'il en reven-
 « droit ou pas. Mort enfin, on l'enterra
 « aux frères Guillemins, au faubourg
 « d'Avroy, comme vous avez vu plus
 « amplement cy-dessous ».

Remarquons tout d'abord que les prétendues révélations faites à Jean d'Outremeuse par le moribond ne méritent aucune créance. Il résulte des renseignements biographiques contenus dans l'*Itinéraire*, que Mandeville n'a effectué son retour en Europe qu'en 1357, tandis que Jean de Bourgogne déclare être venu se fixer à Liège dès 1343. Il va de soi qu'une telle discordance de date ne pourrait s'expliquer si le médecin et le voyageur étaient une seule et même personne. L'histoire du meurtre qui aurait fait entreprendre au prétendu Mandeville ses longues pérégrinations dans les trois parties du monde n'est qu'une invention mensongère, puisque, comme on l'a vu plus haut, celui-ci n'a pas exécuté les voyages qu'il raconte. Enfin, il en est de même du titre de comte de Montfort qu'il s'attribue sur son lit de mort, aucun comte de Montfort n'ayant porté le nom de Mandeville. Ainsi, si vraiment Jean d'Outremeuse a recueilli de la bouche de Jean de Bourgogne expirant, les confessions qu'il nous rapporte, nous devons voir dans ce dernier un des plus impudents menteurs qui se soient jamais assigné pour tâche de tromper le public. A l'heure même de la mort, à ce moment qui est pour tous celui de la sincérité suprême, il ne se préoccupe que de s'assurer une réputation usurpée et de se parer de titres qu'il n'a pas le

droit de porter. Bien plus ! oubliant les histoires fallacieuses dont il a jadis lui-même leurré ses lecteurs, il en invente de nouvelles, plus invraisemblables encore. Personne, sans doute, ne voudra croire à un manque si complet de conscience et à une duplicité à la fois si audacieuse et si naïve. Et heureusement il n'est pas besoin d'y croire. En admettant même qu'Abry ne se soit pas trompé et que le texte qu'il nous a conservé provienne vraiment de la partie aujourd'hui disparue du *Mireur des istores*, ce texte n'a qu'une valeur bien suspecte. Il n'y faut voir, sans doute, qu'une de ces fables à dormir debout pour lesquelles Jean d'Outremeuse a une prédilection si marquée (1). Quelle foi pouvons-nous avoir en des renseignements qui invraisemblables déjà par eux-mêmes, ne nous sont transmis que par un auteur à bon droit des plus suspects ! Ajoutons encore qu'en 1372, Jean d'Outremeuse n'avait pas trente-deux ans et qu'il est bien difficile d'admettre qu'un vieillard ait choisi pour exécuteur testamentaire et pour confident un homme aussi jeune.

Ne conservons donc du texte de Jean d'Outremeuse que les détails dont nous avons pour garants des sources plus sérieuses. Ces détails sont encore assez nombreux. Ils nous apprennent tout d'abord que le prétendu Mandeville s'était acquis à Liège une grande renommée par l'exercice de la médecine. Ils nous font savoir, en outre, qu'il y était connu sous le nom de Jean à la Barbe (*ad barbam* ou *cum barba*). A ce nom, Jean d'Outremeuse en ajoute un troisième encore, celui de Jean de Bourgogne, nom que nous retrouvons dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, écrit en 1371 et intitulé :
 « La préservation de épidimie, minu-
 « cion ou curacion d'icelle faite de mais-
 « tre Jehan de Bourgoigne, autrement
 « dit à la Barbe, professeur en medi-
 « cine et eytoien du Liège ».

(1) Voir pourtant la note suivante. Il en résulterait que l'histoire de Jean d'Outremeuse peut avoir un fonds de réalité. Mais, même dans ce cas, il reste vrai que J. de Bourgogne et J. Mandeville sont deux personnages distincts.

Entre le voyageur Jean de Mandeville et le médecin Jean de Bourgogne, il existe donc tout d'abord un premier point de contact. Tous deux ont été connus sous le même nom, et de cette identité du nom porté par deux contemporains, on est facilement amené à conclure l'identité des deux personnages. D'ailleurs, cette identité nous est suggérée encore par d'autres rapprochements. Certains manuscrits de l'*Itinéraire* nous parlent d'un médecin appelé *Ad barbam* rencontré au Caire par Mandeville et qui, plus tard, l'aurait engagé, à Liège, à écrire la relation de ses voyages. D'autre part, dans la nomenclature des ouvrages de Mandeville donnée, au xvi^e siècle, par l'Anglais John Bale, nous trouvons un livre *De re medica*, qui n'est probablement pas autre chose que le *Traité des épidémies* de Jean de Bourgogne que nous avons signalé plus haut. Cette conjecture est d'autant plus probable, que le manuscrit de Paris qui renferme ce traité, faisait jadis partie d'un volume copié, en 1371, par Raoulet d'Orléans, pour le roi Charles V, volume dans lequel était compris également l'*Itinéraire* de Mandeville. En voilà assez, semble-t-il, pour permettre d'affirmer qu'il ne faut voir, dans le prétendu voyageur anglais connu sous le nom de Mandeville, que le médecin liégeois Jean de Bourgogne ou Jean à la Barbe. Nous devons rejeter désormais comme un pur roman tout ce que le soi-disant Mandeville raconte de lui-même dans la compilation qui porte son nom et substituer à la biographie légendaire qui a eu cours si longtemps cette biographie beaucoup plus simple :

Jean de Bourgogne, médecin liégeois, naquit au commencement du xiv^e siècle. Il fréquenta probablement les grandes écoles de médecine de l'Europe méridionale et passa en Egypte, où il séjourna quelque temps, sans doute pour s'initier aux secrets des praticiens musulmans. Rentré dans sa ville natale à une époque inconnue, il composa en français, sous le pseudonyme de Jean de

Mandeville (1), une relation des voyages extraordinaires qu'il aurait jadis entrepris dans le monde entier, et qui obtint de bonne heure une popularité merveilleuse. Il continuait, en outre, à pratiquer la médecine avec grand succès, et écrivit même un traité des épidémies qu'il signa cette fois de son véritable nom. Après sa mort, arrivée le 17 novembre 1372, il se forma sur son compte, parmi ses compatriotes, une légende que lui-même peut-être avait eu soin de préparer de son vivant. On crut à la réalité de ses courses lointaines; on le para de titres bizarres et exotiques, on lui inventa une histoire extraordinaire, dont nous retrouvons l'écho dans Jean d'Outremeuse. Le pseudonyme de Mandeville finit par faire oublier le nom de Jean de Bourgogne et, pendant des siècles, c'est sous une appellation d'emprunt que fut désigné, même dans son pays, l'habile médecin liégeois. A partir du xv^e siècle, son tombeau, placé dans l'église des Guillemins, était une des curiosités des Pays-Bas, et les bons moines montraient aux étrangers l'épée et les éperons du célèbre voyageur, ainsi que la selle et les harnais du cheval qui l'avait porté à travers les steppes de l'Asie.

Jean de Bourgogne n'a pas seulement écrit sous le nom de Mandeville, le récit de ses voyages. Il est encore l'auteur d'un lapidaire « suivant l'opinion des Indois » et d'une légende de Joseph d'Arimathie. Ce dernier ouvrage est perdu, mais il figurait jadis dans la Bi-

(1) Le choix de ce pseudonyme peut s'expliquer par les relations qui existèrent au xiv^e siècle entre l'Angleterre et le Pays de Liège (voir Jean Le Bel). En 1313, un John de Mandeville fut amnistié pour sa participation au meurtre de Pierre Gaveston. Peut-être Jean de Bourgogne a-t-il emprunté le nom de ce personnage. — Remarquons en outre que M^r Warner, dans la préface de sa récente édition de Mandeville, signale en 1321 la présence d'un certain Jean de Bourgogne en Angleterre, compromis dans un attentat dirigé contre Hugue Despenser. Si, comme il paraît probable, ce Jean de Bourgogne et le médecin liégeois du même nom sont une seule et même personne, on comprend aisément que le compilateur de l'*Itinéraire* ait connu l'histoire de Jean de Mandeville et se soit attribué son nom. On s'expliquerait aussi, dans ces conjonctures, l'origine du texte de Jean d'Outremeuse que nous avons cité plus haut.

bibliothèque de Saint-Paul, à Liège; un manuscrit en a été signalé dans un catalogue de librairie en 1862. Quant au lapidaire, Jean d'Outremeuse en parle longuement dans son *Trésorier de philosophie naturelle des pierres précieuses*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. Le lapidaire en question a donc été écrit certainement avant l'année 1400, date de la mort de Jean d'Outremeuse; ainsi tombe l'argument principal de M^r Pannier, qui, pour en refuser la paternité au soi-disant Mandeville, en reportait la composition, sur la foi de certains manuscrits, à une époque postérieure à l'année 1408.

II. Pirenne.

Schönborn, *Bibliographische Untersuchungen über die Reisebeschreibung des sir John Mandeville*. Breslau, 1840 (programme du Gymnase de Sainte-Marie-Madeleine). — J. Vogels, *Die ungedruckten Lateinischen Versionen Mandeville's*. Crefeld, 1886. — Le même, *Handschriftliche Untersuchungen über die Englische Version Mandeville's*. Crefeld, 1891 (programme du Gymnase de Crefeld). — Nicholson, *Letters to the Academy*. 1876, nov. 11 et 1881, fév. 12. — Nicholson et Yule, *Encyclopedia Britannica*, 9^e édit. 1883, p. 472 et suiv. — A. Bovenschen, *Untersuchungen über Johann von Mandeville und die Quellen seiner Reisebeschreibung* (*Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1888). — G.-F. Warner, *The Buks of John Mandeville*. Westminster, 1889 (publication du Roxburghe Club). — H. Cordier, *Jean de Mandeville (Archives pour servir à l'étude de l'histoire, des langues, de la géographie et de l'ethnographie de l'Asie orientale)*, t. II, Leide, 1891). — L. Pannier, *Les Lapidaires français au moyen âge*. Paris, 1882. — J. Stecher, *Mandeville à Liège (Annuaire de la Soc. d'Emulation, 1867)*. — Le même, *Bullet. Acad.*, 3^e série, t. XIX, p. 627. — St. Bormans, *Bulletins de la Bibliophile belge*, 1866. — Le même, *Chronique de Jean des Preys, dit d'Outremeuse*. Préface, p. CXXXIII. — Th. Gobert, *Les Rués de Liège*, t. II, p. 321 et suiv. Liège, 1893. — L. Belisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 251. — Pour les diverses éditions de Mandeville, voy. T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palaestina*, Leipzig, 1867. — H. Cordier, *Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire Chinois*. Paris, 1878-1885. — Add. Schönborn et Cordier, *opp. cit.*

* **MANDYN (Jean)**, peintre, né à Harlem en 1500, mort à Anvers vers 1560. La première date résulte d'une déclaration faite par le maître en 1542; il se dit en cette année-là âgé de quarante-deux ans; la seconde se déduit d'une mention de Van Mander, dans la notice qu'il consacre à Barthélemy Spranger. A l'époque de la mise en apprentissage de ce dernier (1557),

Mandyn touchait à la vieillesse. Il mourut dix-huit mois après. Jusqu'à ce jour, on ne possède aucun renseignement sur la partie de l'existence de Mandyn écoulée en Hollande. On ignore également la date de sa venue à Anvers, et les registres de la gilde de Saint-Luc ne mentionnent point son admission dans ce corps artistique. Seulement, de 1530 à 1557, il reçoit plusieurs élèves, parmi lesquels Gilles Mostaert, le paysagiste, et Barthélemy Spranger, le fameux peintre de sujets religieux et allégoriques cité plus haut. Aucune œuvre de Mandyn n'a subsisté pour donner la mesure de son talent. Il travaillait dans l'esprit de Jérôme Bosch; Van Mander l'affirme, sans toutefois désigner ses peintures. Le consciencieux historien ajoute qu'il était pensionnaire de la ville d'Anvers, assertion confirmée par les recherches de M^r F.-J. Vanden Branden. En 1555 et en 1559, en effet, Mandyn figure dans les comptes scabinaux comme peintre en titre de la ville. Ce fut chez notre artiste que Pierre Aertsen logea en arrivant à Anvers. Chose singulière, Van Mander, en signalant ce fait, n'est point persuadé qu'il se rapporte au maître de Harlem. Il s'agirait, croit-il, d'un second Mandyn d'origine wallonne. Quoi de plus vraisemblable, au contraire, que le séjour de Pierre Aertsen chez un compatriote jouissant précisément d'une haute notoriété dans la ville où l'appelaient ses études? Au surplus, l'histoire des arts n'a retenu que le nom d'un seul Mandyn, celui qui fait l'objet de la présente notice. M^r Vanden Branden a recueilli la mention d'une commande faite en 1537 par l'évêque de Dunkeld, en Ecosse, à Jean Mandyn. La peinture était destinée à décorer la tombe du prélat que devait sculpter Robert Moreau, artiste anversois, dont les œuvres restent à déterminer.

H. Hymans.

Van Mander, *Het Schilderboek*. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (1883), p. 461 et suiv.

MANESSIER, ou **MENNESSIER**, « orateur et chroniqueur » de Jeanne

de Constantinople. En digne fille de Baudouin et petite-nièce du comte Philippe d'Alsace, Jeanne aimait les beaux poèmes de chevalerie. Elle ordonna à son chapelain de Lille d'achever le *Conte du Graal*, chef-d'œuvre de Crestien de Troyes. Si celui-ci l'avait peut-être abandonné par scrupule de dévotion excessive, la princesse flamande était convaincue que *Perceval le Gallois* ne pouvait être qu'un brillant parangon de piété en même temps que de courtoisie. Alf. Nutt (*Studies on the legend of the holy Grail*) et Birch-Hirschfeld (*Die sage vom Graal*) disent que Manessier, qui écrivait vers 1220 (l'année même de l'*Ars honeste amandi* d'André le Chapelain), modifia certaines données de Crestien de Troyes : il adoptait les éléments chrétiens, sans tomber dans le mysticisme. Peu créateur, il ne fit souvent que paraphraser certaines parties de la *Queste du S. Graal*. Gaston Paris dit que néanmoins cette continuation du *Perceval* fut la plus populaire. M^r Potvin donne la fin du poème d'après le manuscrit de Montpellier (*Perceval le Gallois*, VI, 157) :

Si com Manessiers le tesmoigne
 Qui mit à chief ceste besoigne.
 El non Jehane la contesse
 Qu'est de Flandre, dame et mestresse,
 La vaillant dame et la senée,
 Que Damedieix a assenée
 À sens, à valeur, a biauté,
 A cortoisie, à loiauté,
 A franchise, à largesse, à pris;
 Et par ce que tant ai apris
 De ses bonnes meurs à délivre
 Ai en son nom finé mon livre;
 El nom son aiol commença
 Ne puis ne fu dès lors en ça
 Nus hom qui la main y meist
 Ne du finer s'entremeist.
 Dame, par vos s'en est péné
 Manessiers, tant qu'il l'a liné
 Selon lestoire proprement
 Qui comença au soudement
 De l'espée sans contredit:
 Tant en a conté et dit
 Com l'on à Salebière en treuve
 Si com léscrit tesmoigne et preuve
 Que li rois Artus séella:
 Encor le pueent véoir là
 Tot séellé en parchemin
 Cil qui errent par le chemin.

Ch. Potvin (*Bibliographie de Chrestien de Troye*, p. 51) conjecture que Manessier s'est croisé en 1198 avec Thibaud de Champagne.

J. Stecher.

MANGEZ (*Pierre-Joseph*), publiciste, né à Bruxelles, le 25 juin 1796, mort à Saint-Nicolas, le 6 juin 1860. Après avoir fait des études et conquis le diplôme de licencié en droit (27 juillet 1817), Mangez se lança dans le journalisme. Fondateur et rédacteur du *Courrier de Flandre* (1829), il fut compromis dans l'opposition belge avec De Potter, Barthels, Tielemans et De Brouckere. Volontaire pendant les journées de septembre, il devint secrétaire du comité central du gouvernement provisoire. Les services qu'il avait rendus lui permettaient de demander du nouveau régime une position importante; il se contenta du modeste poste de greffier au tribunal de commerce de Saint-Nicolas (22 juin 1831), qu'il cumula plus tard avec celui de secrétaire de la chambre de commerce de cette ville (13 mars 1848). Il remporta une médaille d'honneur au concours organisé, en 1820, par la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, avec un *Eloge du comte d'Egmont*; mais ce mémoire n'a pas été imprimé.

Paul Bergmans.

Renseignements particuliers. — C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie* (1860-1862), suppl., p. 121.

MANIGART (*Jean-Henri*), fils de Henri et de Catherine Wilrez, bourgeois de Liège, licencié en théologie, obtint, en 1641, par concours, à l'université de Louvain, la cure de la paroisse de Saint-Remy, à Liège. Il devint examinateur synodal, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Barthélemy et aumônier d'un prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière. Il administra sa paroisse avec beaucoup de zèle, reconstruisit l'église de fond en comble et l'enrichit de vitraux et d'ornements de toute espèce. Il se distingua, non seulement par les travaux du saint ministère, mais encore par ses talents et ses connaissances.

Voici la liste de ses ouvrages :
 1. *Flores selecti, seu exercitia spiritualia ad sacro-sanctum missae sacrificium pie celebrandum, cum quibusdam resolutionibus moralibus, in gratiam Christi*

sacerdotum. Liège, J. Mottet, 1656; in-12, avec frontispice gravé. — 2. *Diva Leodiensis consolatrix afflictorum in Sancti Remigii templo celebris, sive imaginis ejus in civitate Leodiensi veneratio cum adjunctis quibusdam canticis spiritualibus*. Liège, B. Bronckart, 1657; in-4°. Les cantiques ont un titre spécial et ont été imprimés chez J.-M. Hovius. — 3. *Manipulus theologiæ moralis, cum resolutione difficultatum circa illa in praxi occurrentium... Accessit brevis et facilis methodus de quacunque materia cum fructu concionandi*. Liège, veuve B. Bronckart, 1660; in-12. Ce livre eut trois autres éditions en 1664, 1674 et 1754. — 4. *Les Dévotions exquisées présentées aux amateurs de Notre-Dame de Consolation, la très sainte Vierge Marie mère de Dieu*. Liège, H. Hoyoux, 1647; in-12. Ce livre eut dix éditions. — 5. *Providus pastor sive modus ægros et moribundos juvandi juxta mentem et usum S. Caroli Borromæi...* Liège, H. Hoyoux, 1680; in-8°.

Manigart mourut le 22 septembre 1682, âgé de soixante-sept ans; il avait institué pour ses héritiers les orphelins de Liège qui, en reconnaissance, lui firent ériger une sépulture ornée de ses armes. L'église Saint-Jacques, à Liège, possède plusieurs manuscrits écrits de la main de Manigart, parmi lesquels il faut citer : *Miracles ou faveurs grandes qui se sont faits par l'intercession de la très-glorieuse Vierge Marie, honorée en son image sous le titre de Notre Dame de Consolation en l'église paroissiale de Saint Remy en la cité de Liège*. Cet opuscule doit avoir été publié et imprimé chez Jean Tournai.

E. Schoolmeesters.

Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 130. — Chev. de Theux, *Bibliographie liégeoise*.

MANILIUS (*Arnold*). Voir MAN (*Arnold* DE).

MANILIUS (*Ferdinand-Abdou*), né à Ypres, le 30 juillet 1796, vint à Gand très jeune, et y était industriel et colonel de la garde civique depuis 1830, lorsqu'en 1831 il devint membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Gand. Il y siégea sans inter-

ruption jusqu'en 1856, et succomba comme candidat des libéraux aux élections du 10 juin de cette année. L'Association libérale de Gand lui offrit à cette occasion le 19 octobre 1856, un banquet de trois cent cinquante couverts et fit frapper une médaille de grand module à son effigie (sans aucune ressemblance), portant au revers : *L'Association libérale constitutionnelle de l'arrondissement de Gand à la probité politique*. 10 juin 1856. Cette manifestation imposante ne s'était pas seulement faite pour honorer Manilius; elle était principalement dirigée contre ceux qui, autrefois candidats du parti libéral, avaient assuré leur réélection en passant sur la liste de ses adversaires. Manilius remercia les auteurs de la manifestation en leur adressant son portrait lithographié, œuvre excellente de Schubert. Il entra au conseil communal de Gand en octobre 1856, reentra au Parlement le 10 décembre 1857, et mourut à Gand, le 16 mars 1861. Pendant sa longue carrière parlementaire, qui lui valut la croix d'officier de l'ordre de Léopold, il fut toujours un membre assidu, sacrifiant ses intérêts comme chef d'industrie à ses devoirs parlementaires; il prit part aux discussions sur l'organisation de l'armée, le chemin de fer de Gand à Alost, la garde civique, etc. On écoutait volontiers sa parole d'une rude et loyale franchise, qui ne passait que très modifiée aux *Annales parlementaires*.

Précédemment, le conseil communal de Gand avait compté dans ses rangs un autre membre, du nom de C.-F. Manilius, qui avait été chef de division à la préfecture de l'Escaut, sous l'Empire; il s'occupait avec intelligence des finances et de la comptabilité communale, et le *Bulletin administratif de la ville de Gand* contient quelques rapports qui lui sont dus. C.-F. Manilius fut pendant quelque temps rédacteur de la *Gazette van Gent*; il publia également les années 1812 et 1815 de l'*Annuaire statistique* du département de l'Escaut.

Ad. Du Bois.

MANILIUS (*Joseph-Jean*), ingénieur,

né à Gand le 3 juillet 1807, y décédé le 22 mars 1869. Il fit ses études supérieures à l'école des ponts et chaussées annexée à l'université de Gand, et y conquit le diplôme d'ingénieur. En 1845, il fut nommé agrégé à la faculté des sciences de l'université de Gand et répétiteur à l'école du génie civil. De 1842 à 1851, il fut chargé du cours de physique mathématique; il donna aussi de 1848 à 1850 le cours de statique, et, à partir de 1850, celui de mécanique élémentaire; enfin, en 1854, on le chargea d'enseigner la levée des plans et le nivellement aux élèves de l'école spéciale des ponts et chaussées. En 1866, Manilius prit sa retraite.

Il publia les ouvrages suivants : 1. *Sur l'équilibre des ponts en pierres*. Bruxelles, 1847; c'est un extrait des *Annales des travaux publics de Belgique*, t. VII. — 2. *Cours populaire de calcul différentiel et intégral et de mécanique*. Gand, 1849. — 3. *Théorie élémentaire pour la détermination des dimensions des arcs employés dans les fermes des ponts*. Gand, 1850. — 4. *Essai sur la métaphysique du calcul différentiel, suivi d'une nouvelle théorie sur la flexion des arcs très surbaissés*. Gand, 1850. — 5. *Méthode infinitésimale, sans métaphysique et indépendante de la méthode des limites*. Gand, 1863. Franchement partisan de la méthode infinitésimale il soutint, pour défendre ses idées, une polémique assez vive, dans le *Moniteur de l'enseignement* (année 1852), contre Lamarle, Noël, etc. Il collabora aussi à la *Correspondance mathématique et physique* de Garnier et Quetelet, et y fit insérer, entre autres, un *Essai sur la percussion* (1839, p. 231).

C. Bergmans.

Souvenirs personnels et documents officiels.

MANILIUS (*Servais II*), sculpteur à Gand, fils aîné de Servais I, l'imprimeur († 1649) et de Marie Duffels († 1669), mort à Gand le 23 mai 1665. Il fut affilié en 1627 à la corporation des arts plastiques de Gand; juré en 1637, il figure comme doyen en 1648 et en 1649. Dans les archives de la famille Mani-

lius, Servais II est toujours appelé le Jeune (*de Jonghe*) par opposition à son père dit Servais le Vieux (*de Oude*). Comme sculpteur, Servais le Jeune peut néanmoins être aussi qualifié de Manilius le Vieux par rapport à ses fils.

On trouve dans ses papiers qu'il sculptait des ornements pour confessionnaux, des encadrements, des frises, des chapiteaux, des anges, des têtes de lion, des armoiries, des feuillages, festons et rinceaux. Il entreprit, par acte du 10 décembre 1634, de tailler des chapiteaux et des cartouches pour la façade de l'hôtel de ville de Gand. Le 12 janvier 1637, il fut expert dans un procès relatif à une sculpture exécutée par Jacques Vander Meulen. Servais Manilius travailla beaucoup pour les églises. MM^{rs} de Potter et Broeckaert ont décrit le beau retable en bois orné des statues de saint Eloi et de saint Corneille qu'il fit, en 1642, pour le maître-autel de l'église de Vosselaere. Il fournit, en 1654, un tabernacle pour le saint sacrement de l'église de Watervliet. En 1665, il travailla à un autel de l'église des Augustins, à Gand. On lui doit aussi, semble-t-il, le groupe représentant le Christ mort dans le giron de sa mère, et les statues de Saint Charles Borromée et de Sainte Brigitte, sculptures en bois de grand mérite qui ornent encore actuellement la seizième chapelle de l'église Saint-Nicolas, et que Kervyn de Volkaersbeke attribue à Manilius le Vieux. En 1664, il avait pris chez lui comme élève Jacques de Back, fils de Jacques, menuisier à Ypres. Cette même année et en 1666, il fut en procès avec Norbert Sauvage, eserinier-sculpteur, devant les échevins de Gand.

Servais II, qui avait épousé en 1630 Elisabeth Mussche, fille de Jean, laissa quatre enfants : Norbert et Servais III, qui manièrent le ciseau comme leur père; Pierre, qui devint carme chaussé, et Anne, femme de Claude Cattoir, procureur au conseil de Flandre. L'état (13 mai 1666) des biens délaissés par Servais II mentionne deux maisons situées dans la *Vylderstraete*, près du *Peerden Canter*, et parmi les objets mo-

biliers : « des modèles, estampes, des-
 » sins, ainsi que les ustensiles du mé-
 » tier de sculpture et tout ce qui en dé-
 » pend ». Ces objets, qui garnissaient
 l'atelier, furent estimés 20 livres 10 es-
 calins de gros, par les maîtres sculp-
 teurs Gery Pick et Claude Lefer. On
 laissait dans l'indivision diverses créan-
 ces du chef de sculptures fournies, no-
 tamment dans d'autres localités, à Eec-
 loo, Lokeren, Thielt, ainsi que le prix
 des sièges sculptés (*siegeverck*), exécutés
 à l'église de Lede par l'intermédiaire de
 maître Jacques de Sie. Parmi les débi-
 teurs figure aussi le sculpteur Antoine
 Sauvage pour une somme de 26 liv.
 7 esc. gr. Dans le même document, on
 rappelle que l'imprimeur Baudouin Ma-
 nilius (voir plus loin) devra verser à la
 mort de la mère la somme de 250 flo-
 rins, soit un sixième du prix d'estima-
 tion de l'imprimerie et des livres dé-
 laissés par Servais I.

Norbert Manilius fut affilié à la cor-
 poration en 1666. Avant cette époque,
 il avait aidé son père à des travaux de
 menuiserie et de sculpture à l'hôtel du
 comte de Waeken, à Gand. Il y sculpta
 notamment des armoiries. En 1675,
 Norbert grava quatre sceaux aux armes
 de la ville de Gand (un lion couronné
 tenant entre les pattes un G) pour les-
 quels il lui fut payé 20 escalins de gros.

Servais III, qui était encore mineur à
 la mort de son père, étudiait en 1666
 son art à Paris. Dans une lettre qu'il
 adressa de cette ville à sa mère le
 28 janvier 1666, il annonce qu'il ne
 rentrera pas de si tôt, vu qu'elle lui
 écrit que le métier n'est pas prospère à
 Gand. Il fut inscrit le 4 mars 1669 sur
 la matricule des artistes gantois. Les
 échevins le chargèrent d'exécuter cer-
 taines sculptures destinées à figurer
 dans le célèbre *ommeganch* ou procession
 des PP. Augustins, en 1687, entre au-
 tres les modèles ou maquettes d'après
 lesquels on devait mettre en adjudica-
 tion le « traîneau de triomphe » (*slede
 van triumphe*). Il grava aussi pour
 compte de la ville divers sceaux et mar-
 ques sur bois de buis, notamment en
 1676, en 1681 et en 1689. On le trouve

cité comme expert en 1688 et 1689, à
 propos de travaux de restauration à la
 statue en bois de Charles-Quint, qui se
 trouvait au centre du marché du Ven-
 dredy, à Gand.

Servais III eut un fils nommé Gisel-
 bert, également sculpteur, reçu dans la
 corporation le 3 janvier 1712, et qui
 fut juré de 1722 à 1724.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la famille Manilius (coll. gantoise,
 à la bibl. de Gand). — Archives de la ville : dos-
 siers des travaux ; imprimeurs ; états de biens ;
 reg. des peintres et sculpteurs. — Kervyn de
 Volckaersbeke, *les Eglises de Gand*. — De Potter
 en Broeckaert, *Gesch. gemeenten Oost-Vlaan-
 deren*.

MANILIUS, célèbre famille d'impri-
 meurs, florissait à Gand de 1548 à
 1710.

MANILIUS (*Corneille*), chef de la
 famille, était né à Bruges ; il exerça son
 art à Gand de 1548 à 1558. Sa femme
 s'appelait Collyne van Eestenrycke. Au-
 teur d'une relation en vers de la Joyeuse
 Entrée de Philippe, fils de Charles-
 Quint, à Gand, le 13 juillet 1549, Cor-
 neille Manilius est rangé parmi les
 poètes flamands. Les critiques moder-
 nes, Willems et Witsen Geysbeek, ne
 lui reconnaissent guère de talent poéti-
 que. Ph. Blommaert fait remarquer,
 avec raison, que les vers de Manilius
 sont écrits dans le genre en usage de
 son temps. Aussi obtint-il un certain
 succès. Dans une épitaphe, l'artiste Lucas
 de Heere en fait un poète de génie. Un
 autre versificateur contemporain, Jean
 van Laerbeke, le rapproche assez juste-
 ment de Mathias de Casteleyn, le poète
 rhétoricien. D'après Sanderus, et tous
 les biographes subséquents, Manilius
 serait aussi l'auteur et l'imprimeur d'un
 drame flamand sur la mort : *De Dood* ;
 aucun exemplaire de cette pièce allégo-
 rique n'est parvenu jusqu'à nous. C'est
 encore Sanderus qui nous apprend
 qu'il avait cultivé les lettres latines :
Latinis litteris apprime excultus.

Manilius était imprimeur juré et admis
 par l'empereur, quand Josse Lambrecht
 (voir ce nom), par acte du 17 avril 1548
 (après Pâques), lui loua « sa cave et son

• imprimerie avec les presses et les caractères, et tout ce qui y appartient pour en faire usage en tels temps et circonstances qu'il lui plairait •. Manilius devait lui payer de ce chef six sous (*stivers*) par journée de travail. Le propriétaire se réservait la faculté de reprendre à son compte les imprimés à raison de sept sous les cent feuillets pour une pièce flamande, et de huit sous pour une impression latine ou à moitié grecque, format grand ou petit, texte ou glose. Corneille Manilius se trouvait ainsi à la tête d'un établissement qui n'avait pas de rival à Gand, l'officine de Pierre de Keyser ne produisant plus, et les autres éditeurs contemporains, Victor de Dayn, Erasme Vereecke et Robert Gualterot n'imprimant pour ainsi dire rien dans leurs propres ateliers. Mais la convention passée entre Lambrecht et Manilius fut rompue au bout de peu de temps. Vers la fin de l'année 1549, parut déjà un ouvrage de Manilius avec l'adresse de la *Schelstrate*, et Lambrecht, de son côté, recommençait à imprimer pour son propre compte dans son atelier rue Haut-Port. Vers 1558, notre imprimeur s'établit près de l'église Saint-Nicolas, dans la belle et vaste maison à façade gothique de la corporation des maçons, que Charles-Quint avait fait vendre après les troubles de 1539.

Artiste typographe de grand mérite, Manilius continua les bonnes traditions de Lambrecht en imprimant avec soin, correction et netteté. Ses impressions connues sont au nombre de vingt-huit : recueils de poésie, ouvrages de théologie et de piété, livres classiques latins, ordonnances et relations d'inaugurations princières. Le premier, à Gand, il publia un livre en deux volumes (*Pol. Virgillii Urbimatis Anglicæ Historiæ, libri viginti sex*, 1556). Aux vingt-six éditions citées dans la *Bibliographie gantoise* (t. Ier et VI, suppl.) nous pouvons ajouter les suivantes : *Communium adagiorum e chiliadibus Erasmi selectorum aliquot centuriæ*. Gand, C. Manilius, 1556; in-4°. — *Joan. Paludanus. Leges scholasticæ*. Gand, Jean Lapidanus (*typis*

C. Manilii) 1556; in-8°. Cette dernière impression, comme plusieurs autres de Manilius, fut publiée pour Jean Vanden Steene. Les marques typographiques de C. Manilius portent pour devises : *Pax optima rerum, quas homini norisse datum est. Pax una triumphis innumeris potior. Paecis is goedt*. Ces dictons se retrouvent sous diverses formes chez d'autres Manilius, ses descendants.

MANILIUS (*Gislain*), fils du précédent et de Collyne van Eestenycke, succéda à son père comme imprimeur juré en 1559. Il est l'auteur de quelques poésies flamandes qu'il signait : *Paecis is goedt* ou *Sancta probis pax est*. Ses impressions connues sont au nombre de soixante-quinze environ, dont quelques-unes publiées pour compte des éditeurs Gérard van Salenson et Jean Vanden Steene de Gand, et Jean Bellère d'Anvers. Il imprima plusieurs ouvrages importants : des travaux historiques de Guillaume Snouckaert (*Zenocarus*) et de Marc van Vaernewyck; des poésies de Lucas de Heere; Franç. Titelman, *Summa mysteriorum christianæ fidei* (1571); les mémoires d'Olivier de La Marche; des ouvrages de rhétorique de Mathias de Casteleyn; des dissertations de l'astrologue Lemnius, du médecin Marc Neefs; des ordonnances, des chansons, etc.

Il semble aussi avoir eu une grande part à la production des pamphlets et écrits anonymes de l'époque. Signalons à ce propos, une curieuse pièce dont on vient de découvrir un exemplaire, et qui semble être l'œuvre de J.-Fr. Le Petit : *le Trophée de la parole divine victorieuse au Pays-Bas, auquel est chanté l'estat et changement de la Religion, à la gloire de Dieu et à la confusion des ennemis de ses ennemis* (Gand, Gislain Manilius, 1566; in-8°, sans chiffres, 4 ff.).

Toujours disposé à perfectionner son art, il fut, à Gand, le premier typographe qui imprima la musique notée, dans ses *Psalmen David* (1565), texte flamand de Lucas de Heere, d'après la version française de Clément Marot. Bien que publié avec toutes les autorisations requises,

cet ouvrage fut porté sur la liste des livres prohibés. A quelque temps de là, en 1568, il imprima lui-même le catalogue des livres défendus, ainsi que des ouvrages destinés à la jeunesse par l'université de Louvain.

Après avoir occupé successivement pendant quelques années la maison de son père et une habitation située quai au Blé, à l'enseigne des *Cinq Casques*, il s'installa définitivement à la place dite *te Putte, Au Pigeon blanc (de Witte Duire)*, maison qu'il avait achetée par acte du 12 décembre 1565, de commun accord avec son beau-père Jacques Teypins.

Il mourut en 1573, laissant quatre enfants mineurs, Jacques, Gislain, Henri et Pétronille. Sa veuve, Adrienne Teypins, continua à imprimer pendant deux années et publia encore quatorze ouvrages, parmi lesquels *Thomas a Kempis, de imitando Christi, libri III*, 1575. Dans l'intervalle eut lieu la prise de la maison mortuaire par les soins de Gautier Manilius, oncle des enfants et tuteur au partage. Un acte du 23 juin 1575 attribua à la mère la maison où se trouvait l'imprimerie. A partir de l'année suivante jusqu'en 1584, l'officine du *Pigeon blanc* fut occupée successivement par Pierre De Clerck, par la femme de celui-ci et par Corneille de Rekenare. Ce dernier avait épousé la susdite Adrienne Teypins, veuve de Servais Manilius.

On possède deux inventaires sommaires de l'imprimerie dressés après le départ de C. de Rekenare, l'un, le 30 avril 1585, et l'autre le 9 août de la même année. Il s'y trouvait deux presses, quinze séries de caractères, dont on donne l'énumération complète; des notes de musique (*musyque noten, choore ende simple zanghuoten*); des lettres capitales en bois; quinze espèces de *morisschen* ou fleurs moulées. On comptait à ce moment dans la boutique cent quatre-vingt-dix livres reliés avec bois ou cuir.

MANILIUS (*Gauthier*), fils de Corneille, commença à éditer après la mort

de son frère Gislain en 1574. Il imprima jusqu'en 1626, c'est-à-dire pendant l'espace de cinquante-deux ans.

Il habita d'abord rue de la Monnaie et ensuite rue Breydel. En 1584, il revint occuper l'officine de sa famille *te Putte, Au Pigeon blanc*, que Corneille de Rekenare, professeur à l'école calviniste en même temps qu'imprimeur, avait abandonnée après la soumission de la ville au duc de Parme. Par acte du 11 août 1587, il acheta la maison voisine appelée *Eggeriaschuere*, qui avait une sortie dans la *Catteloinge strate*, et à laquelle on donna ensuite aussi le nom de *Pigeon blanc*. Il avait épousé Jossine de Vos († 1640), fille de Thomas et d'Agnès de Hertoghe, et le 4 décembre 1623, il put célébrer ses noces d'or. Le magistrat de Gand lui fit à cette occasion un don de deux livres de gros.

Sa bibliographie ne comprend pas moins de trois cent cinquante numéros, sans compter quelques opuscles publiés avec Corn. de Rekenare, des pièces volantes et des écrits de minime importance mentionnés dans des comptes. Il imprima pour des éditeurs de Gand et d'Anvers et prit une assez large part aux impressions anonymes, avant 1585. Ce sont ses caractères qui servirent à imprimer plusieurs pamphlets très violents contre le roi d'Espagne. Parmi les livres protestants sur lesquels il mit son adresse en 1580, on peut citer un résumé, en 157 pages, rédigé en flamand par le ministre Nicolas Vander Schueren, du grand ouvrage de Calvin : *Institutions de la religion chrétienne*, et un dialogue sur le baptême des enfants, précédé d'une préface par le ministre Bernard Buwo. A partir de 1585, il imprima des ouvrages contre la Réforme.

Son matériel était important, et il n'eut pas de concurrent sérieux à Gand jusque vers 1610. En 1621, il dut soutenir devant le conseil de Flandre un procès contre l'imprimeur Jean Vanden Steene, deuxième du nom, au sujet du droit de vendre et d'imprimer des placards.

Gauthier Manilius mourut vers la fin de l'année 1626. Sa veuve continua à

diriger l'imprimerie jusqu'au règlement de la succession, qui eut lieu le 23 avril 1631. On ne connaît que trois ouvrages publiés avec le nom de la veuve. Par acte du 29 avril 1631, Jossine vendit la maison du *Pigeon blanc*.

MANILIUS (*Servais*), fils aîné de Gauthier, imprima de 1631 à 1649, année de sa mort. Il transféra l'établissement à la rue de Brabant, en conservant l'enseigne du *Pigeon blanc*. La célèbre imprimerie commence à déchoir. Le chef, d'ailleurs, ne se pique plus d'être un lettré et d'imprimer correctement. Voici l'observation (imprimée) que l'on trouve à la fin de l'*Image du vray chrestien*, par le P. Pierre Marchant, ouvrage imprimé *typis Servatii Manilii*, en 1638, pour l'éditeur Alexandre Sersanders :

- L'imprimeur pour ne sçavoir le fran-
- çois et n'avoir à la main un correc-
- teur assuré a commis beaucoup de
- fautes, transportant quelquefois les
- lettres, quelquefois mettant l'une pour
- l'autre, spécialement les *n* pour les *u*,
- les *u* pour les *n*, les *q* pour les *p*, etc.,
- oultre les fautes de l'orthographe et
- distinction des points •.

Il était imprimeur de la ville et fournisseur officiel des almanachs. La série de ses éditions comprend une soixantaine de numéros.

Servais Manilius eut plusieurs enfants de sa femme Barbe Duffels († 1669), parmi lesquels Baudouin et Gislebert, auxquels il céda, peu de temps avant sa mort, le matériel de son imprimerie, par acte notarial passé à Gand le 16 mars 1649; le produit des recettes était néanmoins réservé à la famille.

MANILIUS (*Baudouin*), fils aîné de Servais, prit la direction de l'imprimerie en 1649. Il fut l'un des premiers visiteurs ou inspecteurs des imprimeurs, emploi créé en 1658 sur la proposition de la gilde de Saint-Augustin, érigée cette même année. Il occupa ces fonctions de 1660 à 1666 et se signala par le zèle avec lequel il intenta successivement un grand nombre de procès à des confrères ou à des commerçants qui

avaient enfreint le règlement de la gilde ou les placards. Plus tard il collabora à la rédaction du nouveau règlement de 1682.

Baudouin n'était que le directeur de l'établissement. Aussi ne demanda-t-il au souverain que le 6 octobre 1663 l'octroi pour vendre, relier et imprimer des livres. Les échevins, après avoir entendu les jurés de la corporation des imprimeurs, donnèrent un avis très favorable; le requérant, observèrent-ils, s'est initié à l'art typographique dès l'enfance dans la maison de son père, lequel imprima jusqu'à sa mort, tout comme le grand-père paternel. Par acte du 20 août 1664, passé entre les membres de la famille, il fut décidé que Baudouin ne rendrait point compte des recettes de l'imprimerie et de la boutique, à condition de payer à la mort de la mère Barbe Duffels, une somme de 250 flor. D'humeur batailleuse, il ne tarda pas à procéder judiciairement contre sa mère et ses beaux-frères. Chose curieuse, Baudouin Manilius paraît avoir été un escrimeur ardent : il avait obtenu en 1657, au concours de la gilde de Saint-Michel, la dignité de roi; il était bailli des escrimeurs en 1667. Imprimeur de la ville et fournisseur officiel des almanachs depuis le 16 mars 1649, il défendit énergiquement en 1667 son privilège contre ses rivaux, Max. et Jean Graet et les héritiers de Jean Vande Kerchove.

La bibliographie de Baudouin Manilius comprend 216 articles, sans compter les almanachs qu'il imprimait annuellement, beaucoup de placards et ordonnances renseignés dans sa comptabilité particulière; enfin, des pièces de circonstance diverses pour compte des échevins, par exemple lors de la capitulation de Gand en 1668. Citons aussi « les billets du roi » (*koningsbrieven*), ornés de vignettes, destinés à la fête de de l'Épiphanie. Parmi ses éditions (sans date) les plus rares, il faut signaler une relation du siège fabuleux de Gand par les trois rois, au x^e siècle. Remarquons encore que Baudouin Manilius est cité comme relieur; c'est dans son atelier

que le magistrat faisait reliair aux armes de la ville. Le 2 novembre 1669, il relia à nouveau le livre en parchemin où l'on inscrivait les noms des échevins, le dora et le pourvut de fermoirs. Il lui fut payé de ce chef 1 livre 13 escalins 4 gros.

Néanmoins l'officine des Manilius ne brilla plus au premier rang; elle est dépassée par celle de Maximilien Gract, le typographe gantois le plus important du XVII^e siècle. Pas plus que son père, Baudouin n'imprimait convenablement le français. Il put le constater à ses dépens. En 1664, il avait publié une traduction française, pleine de « termes vicieux et incorrects », de la sentence contre l'assassin Adrien de Jode. Le sous-bailli de Gaud, Jean de Pouillon, s'émut à l'idée que, dans les provinces wallonnes et en France, on pût croire que tel était le texte original, et il demanda qu'une punition exemplaire fût infligée à l'imprimeur. Le magistrat, par sentence du 11 mai 1664, confisqua tous les exemplaires, et, après avoir ordonné à Manilius de publier un nouveau texte, le suspendit de son office pour trois mois et le condamna aux frais de l'instance.

Baudouin Manilius avait épousé, le 22 septembre 1654, Jeanne Voet, fille de Jean; en mars 1679, il se maria avec Marie-Claire Kiekepoist (Kykenpoost ou Kiekenpoix), fille d'Adrien. Baudouin mourut le 19 avril 1684, sans laisser de postérité. Quelques jours plus tard, le 21 avril, le magistrat conféra la succession de Baudouin Manilius, comme premier imprimeur officiel, à Michel Maes, ancien employé de l'imprimerie Manilius, et qui était second imprimeur de la ville depuis le 26 août 1676, en remplacement de Max. Gract, décédé; la veuve de Baudouin obtint, à la même date, l'office de second imprimeur de la ville (1). Cependant celle-ci songeait à se remarier avec un Danois, Henri Saetreuver, employé dans son atelier depuis plusieurs années. Saetreuver, de son vrai

nom Satrøwe, écrivit, le 23 juillet 1684, à son frère à Copenhague, pour faire rechercher son acte de naissance. La réponse nous apprend que Henri était né le 6 juin 1654. Ayant obtenu, le 20 octobre 1684, l'octroi du souverain pour imprimer, il se maria encore la même année. Saetreuver, qui, dans plusieurs documents, fit valoir qu'il était le mari de la veuve de Baudouin Manilius, continua à imprimer *sub signo albæ columbæ*. Marie-Claire Kiekepoist mourut le 3 octobre 1690, laissant de son second époux trois enfants. Saetreuver reprit l'imprimerie et se maria avec Isabelle de Backer dont il eut deux fils. A la mort de Saetreuver en 1707, les affaires étaient très embrouillées; on dut donner des tuteurs aux mineurs des deux lits, et les échevins nommèrent un curateur pour régler la succession. La maison du *Pigeon blanc*, à la rue de Brabant, fut mise en vente publique et adjugée, le 6 avril 1707, à Jean de Baets. Les papiers de famille des Manilius et de Saetreuver, qui avaient été consignés au greffe des échevins des Parchons, ont été, en grande partie, retrouvés récemment dans les combles de l'hôtel de ville de Gand.

MANILIUS (*Giselbert*) frère de Baudouin, s'était établi comme libraire; il paya, en 1663, le droit de 20 escalins de gros pour l'ouverture de sa boutique. Il avait demandé et obtenu, en même temps que son frère (1663), l'octroi pour vendre, reliair et imprimer des livres. Giselbert relia beaucoup de registres qui existent encore aux archives de la ville. Visiteur des imprimeurs de 1672 à 1682, il signala son administration par la décision prise en 1673 d'employer désormais une partie des *Wynghelden* provenant des ventes de livres à une « honnête récréation » des imprimeurs, libraires et relieurs, le jour de la fête de saint Augustin. Il mourut en 1694. Sa veuve, Marie Vermeire, qui continua le commerce et fit des livraisons au magistrat encore en 1708, fut enterrée par les Alexiens, le 18 septembre 1710. Avec elle s'éteignit le nom de

(1) Elle reprit l'imprimerie, sur estimation, pour la somme de liv. gr. 294 — 45 — 6, et les outils de l'atelier de relieur pour 41 livres de gros.

Manilius dans les fastes de la typographie gantoise.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : registres scabinaux de la Keure et des Parchons ; comptes de la ville ; liasses des imprimeurs ; dossiers des travaux et des fournitures ; registres aux enterrements des Alexiens. — Bibl. de la ville : coll. gantoise ; archives de la famille Manilius. — Sanderus, *De Gand. claris.* — Sweertius, *Ath. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Paquot, *Mém.* — Willems, *Verhandeling.* — Casteleyn, *Art poët.*, édit. 1573. — Witsen Geysbeek, *Woordenb. ned. dichters*, t. IV. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibl. gant.* — Id., *Bibl. belgica.* — Snellaert, *Hist. litt. fl.* — F. de Potter, *Gent.* — Allg. *Deutsche Biog.* — P. Blommaert, *Ned. schryvers van Gent.* — *Biogr. hommes remarq. Fl. occid.* — Vander Aa, *Biogr. woordenb.*

MANIN (Henri), peintre décorateur, florissait à Ypres au xiv^e siècle. Il remplissait probablement les fonctions de peintre en titre de la ville d'Ypres, comme le montrent les nombreux travaux qu'il exécuta pour les échevins de 1311 à 1331. Son œuvre principale est l'ornementation du beffroi d'Ypres, dont il fut chargé, en 1330, et pour laquelle il fit de nombreux voyages à Bruges, à Tournai et à Valenciennes. Les comptes communaux montrent que le travail de maître Manin fut long et remarquable ; le sommet du campanile fut *suroré*, tandis que la lanterne et diverses autres parties furent couvertes de peintures polychromes, qui devaient produire un effet très pittoresque. Cette peinture décorative était très en honneur au xiv^e siècle ; et il n'était pas rare d'y voir employer des peintres de grand mérite, des *pourtraiturewerkers* ; c'est ainsi que les peintures de Manin, qui avaient naturellement beaucoup souffert des intempéries des saisons, furent refaites, en 1398, par maître Jacob Cavael, l'émule de Melchior Broederlam, un des précurseurs de Jean van Eyck.

Paul Bergmans.

Alph. Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. I (1878), *passim*.

MANISFELD (François-Joseph), peintre, né à Tournai. Il appartient à une famille qui paraît s'être fixée en cette ville vers le milieu du xvii^e siècle. Fils de François-Joseph et d'Antoinette-Josèphe *Joseph*, il fut baptisé en la pa-

roisse de Saint-Quentin, le 3 décembre 1742, épousa Cécile Barbieux, et mourut dans sa ville natale, le 2 décembre 1807, âgé de soixante-cinq ans. Manisfeld entra comme apprenti dans l'atelier de Nicolas-Joseph Brebar, à Tournai, le 20 avril 1766, et six ans plus tard, le 29 septembre 1772, il fut reçu maître dans la corporation des peintres de cette ville. Elève de la nouvelle académie de dessin fondée par Gillis et Duvivier, Manisfeld acquit une certaine notoriété comme peintre et dessinateur ; sa réputation ne dépassa pas toutefois les limites du Tournaisis. Il peignit un grand nombre de portraits, fit de bonnes copies des tableaux de peintres en renom, mais composa peu d'œuvres originales. Il dessinait avec beaucoup de facilité.

Parmi ses œuvres, encore nombreuses, conservées à Tournai, on peut citer la copie faite pour l'église Saint-Jacques du tableau de Rubens *le Purgatoire* que possède la cathédrale ; plusieurs de ses tableaux figurent aujourd'hui au musée et sont repris sous les n^{os} 224 à 229 du catalogue de 1848 : *l'Adoration des Mages*, d'après Rubens, copie d'une superbe toile ayant appartenu à l'abbaye Saint-Martin de Tournai, aujourd'hui au musée royal de Bruxelles ; *la Mort d'Abel*, d'après Vander Werf ; *Jenne Femme entourée d'enfants*, dans le genre de Greuze ; *un Enfant soufflant des bulles de savon* ; *le Vieillard aveugle* ; *le Sommeil de l'enfant Jésus* ; des aquarelles et des dessins représentant la célèbre abbaye de Saint-Amand ; ces derniers font partie de la collection de dessins et d'estampes du musée. On possède encore de lui, à l'église de la Madeleine, une grande toile qui représente *le Christ ressuscité apparaissant à la Madeleine*. Ce tableau lui fut payé 2,600 florins et atteste un véritable talent. Les œuvres de Manisfeld se distinguent par un dessin correct et un coloris fort agréable.

E.-J. Soit.

Archives de Tournai. — Notes de B. Du Mortier. — Bozière, *Tournai ancien et moderne.* — De La Grange et Cloquet, *Etudes sur l'art à Tournai.* — Cloquet, *Tournai et Tournaisis.*

MANKEN HEYN (*Henri* ANDRIESENS, dit). Voir ANDRIESENS (*Henri*).

MANLIUS (*Arnold*). Voir MAN (*Arnold* DE).

***MANN** (*Théodore-Augustin*), naquit dans le Yorkshire le 22 juin 1735. Son père, attaché au service des ponts et chaussées, où il remplit pendant plus de quarante ans le poste de *surveyor*, était un homme intelligent, qui s'adonnait passionnément à l'étude des sciences, surtout aux mathématiques et à l'astronomie. Il consacra tous ses soins à l'éducation de son fils, qu'il envoya dans les meilleurs établissements de la province. L'enfant fit de rapides progrès dans les branches qui constituaient alors le programme d'études : le grec et le latin, l'histoire ancienne, la mythologie et l'histoire nationale. Poussé par son père dans la voie des sciences exactes et naturelles, il se livra dès lors à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, de la physique et de la botanique. Esprit méthodique et réfléchi, se pénétrant profondément de ce qu'il avait appris, le jeune Mann prenait des notes, analysait ses observations. Il acquit ainsi cette vaste érudition, l'une des caractéristiques de ses nombreux travaux, qui touchent, à la fois, aux sciences, à l'histoire et à la philosophie.

Lui laissant le choix entre le barreau ou le commerce, son père l'envoya à Londres pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de l'une ou l'autre de ces professions. Mais il eut à combattre chez son fils une invincible répugnance pour ce genre d'études. Ce fut en vain qu'il tenta de l'amener à surmonter son dégoût, le jeune Mann se sentait irrésistiblement attiré par les sciences naturelles. Craignant l'irritation de son père s'il refusait de suivre la carrière du droit ou des affaires, il tomba malade et dut retourner dans sa famille où il resta quelques mois. Puis il repartit pour Londres avec la ferme résolution de se conformer à la volonté paternelle. Persuadé pourtant qu'il ferait fausse route au barreau ou dans le commerce, il

change tout à coup d'avis, prend une résolution désespérée et, oubliant tout ce qu'il doit à ses parents, il s'embarque pour la France vers la fin de 1754. Son imagination était frappée, il se croyait poursuivi par le sort et tyranniquement opprimé. Cet acte de révolte contre l'autorité paternelle n'était pas seulement provoqué par le dégoût des carrières qu'on lui avait proposées : il y avait, au point de vue religieux, des divergences d'opinion entre son père et lui. Tandis que celui-là professait le luthéranisme, le jeune Mann, s'éloignant de cette confession et n'admettant aucune religion révélée, se bornait au déisme. Durant les deux premières années de son séjour à Paris, nous le voyons en proie au doute en matière religieuse ; mais à la suite de lectures répétées de l'Histoire universelle de Bossuet, il se convertit en 1756 au catholicisme, qu'il embrassa de cœur et d'âme, ainsi qu'il le dit lui-même, et auquel il resta absolument fidèle jusqu'au dernier jour. Ce fut l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui reçut en mai 1756 son abjuration. Avec l'ardeur d'un néophyte, il se mit immédiatement à combattre les adversaires de sa nouvelle religion, s'attaquant à J.-J. Rousseau et aux philosophes avec les armes que lui fournissaient les études scientifiques auxquelles il s'était livré. Nous ne suivrons pas Mann dans cette lutte, qui ne finit qu'avec sa vie.

Peu de temps après la conversion de Mann, la guerre éclata entre l'Angleterre et la France. Comme il était Anglais, il dut quitter Paris. Il avait l'intention de revoir son père et d'en solliciter son pardon ; mais le sachant encore profondément irrité de sa fuite et de son abjuration, il renonce au projet de retourner en Angleterre et se décide à partir pour l'Espagne, sûr d'être soutenu dans ce pays par le comte d'Aranda, grand maître de l'artillerie et, par don Ricardo Wall, ministre d'Etat aux affaires étrangères, pour lesquels il avait des lettres de recommandation. Ce dernier obtint pour lui une pension de Sa Majesté Catholique et lui procura, dans

l'armée, un poste qu'il alla occuper après un court séjour à Aranjuez et à Madrid. Mann rejoignit son régiment à Calatayud ; mais il ne tarda pas à se dégoûter de la vie de garnison, où il lui était impossible de se livrer à ses études scientifiques ; il demanda et obtint de suivre les cours de l'Académie militaire de Barcelone en vue de passer dans l'arme du génie. Mais se détournant de la carrière militaire pour entrer dans le cloître, il vint en Belgique, à Nieuport, où existait une maison anglaise de Chartreux. Il s'y consacra avec ardeur à l'étude. Après un an et demi d'épreuve, il fit profession, et dès 1764 nous le voyons déjà promu à la dignité de prieur du monastère.

C'est vers cette époque qu'il publia deux dissertations, l'une en anglais sous le titre : *A dissertation of the vocal sounds possible to human organs, with characters representing them* (1759) ; l'autre en français, sur la *Théorie des causes physiques des mouvements des corps célestes d'après les principes de Newton* (1762). Travailleur infatigable dont rien ne rebutait l'ardeur, Mann ruina sa santé par des veilles prolongées. Elle s'améliora quelque peu cependant, quand, nommé prieur de la Chartreuse, il fut obligé de faire de longues courses à cheval pour veiller aux intérêts du monastère. Reprenant ses études après une courte interruption, il composa ses *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*. Cet ouvrage, terminé en 1774, ne fut imprimé qu'en 1807. Mann y établit un système de métaphysique basé sur les considérations suivantes : Il existe entre la nature de l'homme et celle de Dieu une harmonie sensible, et cette harmonie s'étend à tous les êtres du monde, d'une manière qui est proportionnée à leur degré d'existence.

Grâce à la protection de l'abbé Needham, son ami, Mann fut nommé, le 7 février 1774, membre de l'Académie des sciences que Marie-Thérèse venait de fonder à Bruxelles. Lorsque Joseph II entreprit sa lutte contre les ordres monastiques, Mann se rangea du côté de l'empereur. Deux postes importants lui

furent offerts : l'évêché d'Anvers, et la coadjutorerie de l'évêché de Québec, celui-ci par l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye. En même temps le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Bruxelles, lui demandait de venir s'établir dans cette ville, où il pouvait se rendre utile au gouvernement. L'abbé Mann accepta sa proposition, car il appréhendait que les charges ecclésiastiques ne l'empêchassent de se livrer à ses études favorites, et que sa santé ne résistât pas au climat du Canada. Il quitta, en juillet 1777, la Chartreuse de Nieuport, dont il avait été prieur pendant treize ans, et vint se fixer à Bruxelles. La cour de Vienne lui accorda un traitement de 2,400 florins, et le cardinal Hersan, ministre d'Autriche à Rome, obtint pour lui une bulle qui lui permettait de posséder des bénéfices. C'est ainsi que, peu de temps après, il obtenait une prébende dans l'église collégiale de Notre-Dame, à Courtrai, avec la dispense de résidence. La même année de son arrivée à Bruxelles, il entreprit, à la demande du ministre de Starhemberg, un voyage en Angleterre, dont il publia les résultats à son retour. Il s'y était rendu pour étudier les procédés découverts par Hartley et lord Mahon pour garantir les édifices contre les incendies. Le premier de ces savants employait des plaques de fer clouées sous les planchers. Quant à lord Mahon, il se servait d'un enduit qui présentait sur les plaques de Hartley de grands avantages au point de vue de l'économie. Mann s'appliqua à l'étude de cette question et parvint à perfectionner les procédés qu'il avait vu employer. Les mémoires qu'il consacra à ce sujet furent publiés par le gouvernement, et traduits en espagnol et en allemand.

En 1778, il se consacra à un ouvrage sur la discipline ecclésiastique qui fut publié sous le titre de : *Réflexions sur la religion et sur la discipline de l'Eglise*. Cet ouvrage fut fait avec la collaboration de Nény et à la demande de Starhemberg. La même année, l'abbé Mann s'occupait de rédiger les *Tables de mon-*

naïes, poids et mesures anciennes et modernes, travail utile et apprécié. Toutes ces recherches ne l'empêchaient pas de remanier, pour la librairie Lemaire, des livres historiques, de composer pour un autre imprimeur, Le Frank, des ouvrages de physique, d'agriculture et de botanique; il préparait en même temps une œuvre plus considérable, sorte d'encyclopédie qu'il se proposait de publier sous le titre : *Encyclopnosis cum bibliotheca universali correspondente*. Il recueillit une foule de notes pour ce travail, dans lequel il voulait faire connaître les écrivains de toutes les nations et de tous les temps et la bibliographie de chaque partie des connaissances humaines. Ce plan était trop vaste, l'ouvrage resta inachevé; d'autres œuvres ébauchées alors eurent le même sort. Mann les abandonna pour remplir la mission que lui confiait le gouvernement d'aller étudier les canaux et les rivières de la Flandre, du Brabant et du Hainaut et d'examiner s'il était possible de rétablir les ports de Nieuport et de Lombardzyde. Au temps où il était à la Chartreuse, il avait eu l'occasion de s'occuper de ces questions. Dès 1781, il remit à Joseph II, lors du voyage de celui-ci dans les Pays-Bas, les mémoires sur la mission dont il avait été chargé. Pour reconnaître ses services, on le nomma conservateur des instruments de mathématiques et de physique que l'empereur avait permis de choisir dans la collection du duc de Lorraine, et qui furent déposés provisoirement, sous la garde de l'abbé Mann, à l'abbaye de Caudenberg.

Le jour même du départ de Joseph II, Mann était chargé de rédiger un *Traité* et un *Catéchisme de morale*, un *Précis d'histoire naturelle*, un *Précis des principes d'agriculture* et d'autres manuels qui devaient servir dans les écoles belges. Ces ouvrages furent terminés à la fin de mars de l'année suivante.

Nous avons dit que l'abbé Mann partageait les idées de Joseph II quant aux réformes ecclésiastiques. C'est à lui que Starhemberg s'adressa, en 1782, pour aider à préparer l'opinion aux réformes

projetées : il l'engagea à publier quelques chapitres de son ouvrage sur la discipline ecclésiastique en y ajoutant des considérations sur les vues et les projets de l'empereur touchant ces matières. Les circonstances devaient rendre ce travail inutile. Quoique partisan dévoué de la cour de Bruxelles, à laquelle il prêtait son talent, il ne partageait en rien l'esprit irrégulier qui y régnait, et il continuait à défendre avec les arguments que lui donnait sa science, les livres saints et les traditions de l'Eglise catholique.

En 1784, il publia une note sur les effets d'extraits d'aconit et de ciguë dans le traitement de la goutte, remèdes auxquels il avait, l'un des premiers, eu recours pour combattre cette affection. Il entreprit au mois de juin de la même année un voyage en France, en Italie et en Suède avec le nonce Busca, qui devint plus tard cardinal et gouverneur de Rome. Arrivés à Strasbourg, ils furent témoins d'une ascension aérostatique, qui échoua. A Bâle, ils virent le nonce de Lucerne, J.-B. Caprara, qui les accompagna en Suisse; à la fin de juin ils se trouvaient à Berne, où ils assistaient aux expériences de magnétisme animal du docteur mesmérrien Langhans. Le retour de ce voyage se fit au mois d'août. Mann en tint un journal qui est resté manuscrit.

Rentré à Bruxelles, il se remet à l'œuvre, travaille à divers mémoires pour l'Académie et à son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles*. La partie historique de cet ouvrage est de J.-B. Foppens; la troisième partie, celle qui traite de l'histoire naturelle, est de Mann. Il paraît prouvé que ce savant faisait à d'autres de larges emprunts et les publiait en se bornant à y ajouter quelques observations personnelles, sans mentionner la source de ses emprunts. C'est aussi vers cette époque qu'il fut chargé par le gouvernement d'examiner s'il était possible d'établir des pêcheries nationales dans l'Adriatique. Le mémoire qu'il présenta sur ce sujet, en 1786, lui fournit l'occasion de décrire les usa-

ges flamands en matière de pêcheries.

En automne de l'année 1786, Mann remplit les fonctions de secrétaire de l'Académie royale de Belgique, en remplacement de Des Roches; il en devint trésorier à la place de feu le comte de Fraula. Ce corps savant le maintint dans ses fonctions de conservateur des cabinets de physique et d'histoire naturelle, auxquelles il avait été appelé par l'empereur, comme nous l'avons dit plus haut. Mann fit alors les observations météorologiques pour l'Académie de Mannheim, qui les publia sous le titre d'*Ephemerides meteorologicae*. L'activité qu'il déployait était vraiment étonnante : les notices se suivaient sans relâche, et si toutes ne témoignent pas de son originalité et de la profondeur de ses connaissances, elles prouvent du moins un grand zèle pour l'étude, un vif désir de produire et une vaste érudition. Sa réputation s'étendit et les sociétés savantes se firent un devoir d'inscrire Mann sur leurs listes : c'est ainsi qu'il devint membre de la Société d'Emulation de Liège, de l'Académie électorale palatine de Mannheim, de la Société royale de Londres, de la Société patriotique de Milan, de l'Académie de Richmond, de la Société batave de Rotterdam, de la Société zélandaise des sciences, de la Société des antiquaires de Londres. La révolution vint interrompre ses travaux. Le ministre de Trauttmansdorf chargea Mann de porter à l'archevêque de Malines des paroles de conciliation; mais l'abbé ne parvint pas à découvrir la retraite du cardinal-primat. La révolution ayant éclaté, le gouvernement dut quitter la capitale. Mann, qui s'était montré partisan du régime qui venait de tomber, fut traité comme un adversaire. On déclara nulles les lettres *De significamus* qui le dispensaient de la résidence de Courtrai, sous prétexte qu'elles avaient été accordées par un gouvernement qui n'existait plus. Il fut obligé de retourner dans sa prébende jusqu'au moment où l'Académie eut obtenu des Etats de Flandre que ces lettres continuassent de sortir leur effet. Il revint donc à Bruxelles, et, quand le gouvernement autrichien eut été rétabli,

il fut de nouveau chargé de travaux, et, en 1791, nommé assesseur de la commission royale des études.

L'invasion française, en 1792, l'obligea de quitter le pays : il se réfugia d'abord à Maestricht avec son ami Podevin, greffier de la commission des études; puis il s'embarqua pour l'Angleterre avec lord Elgin, l'envoyé de Sa Majesté Britannique à Bruxelles. Après la victoire de Neerwinden et le rétablissement des Autrichiens, l'abbé Mann revint à Bruxelles. Sa maison et tout ce qu'elle contenait de plus précieux avaient échappé au pillage; mais il trouva ses affaires dans la plus grande confusion, et le temps qu'il mit à les débrouiller ne lui permit pas de se livrer à ses études ni de rien publier. D'ailleurs, le retour offensif des Français devait bientôt l'obliger à fuir de nouveau. Il quitta Bruxelles avec Podevin au mois de juin 1794; ils se rendirent en Autriche et passèrent par la Hollande, la Westphalie et la Bavière. Les fatigues de ce long voyage ébranlèrent la santé de l'abbé, au point qu'on dut lui administrer à deux reprises les derniers sacrements. S'étant remis, il se fixa à Lintz jusqu'au moment où, de nouveau inquiété par les Français, il se retira à Prague. Il y devint le protégé de l'archevêque-prince, dont il avait été le diocésain comme chanoine de Courtrai. En 1798, il s'embarqua pour l'Angleterre. C'est de cette époque que datent ses lettres à sir Joseph Banks. Cette correspondance avec le célèbre naturaliste et explorateur anglais a été traduite en français par O. Delepierre et publiée à Bruxelles en 1845. Revenu à Prague, il reprend ses habitudes de travail, rédige quelques notices en anglais pour le bureau d'agriculture britannique dont il avait été nommé membre en 1794, et traduit en français ses *Principes de métaphysique*, dont il s'occupait depuis de longues années déjà. La publication de cet ouvrage, dont il ne pouvait prendre la responsabilité vu le mauvais état de sa santé, fut confiée à Podevin.

Pendant ses dernières années, il souff-

frit cruellement; la goutte l'avait repris et il endurait de grandes douleurs. Cependant il ne resta pas inactif et publia, en 1803, une table chronologique de l'histoire universelle, depuis le commencement de l'année 1700 jusqu'à la paix de 1803; une seconde édition de cet ouvrage dont il avait réuni les matériaux, et qui eût continué la première jusqu'en 1807, ne fut pas publiée. C'est à Prague, où il résidait depuis 1797, qu'il mourut le 23 février 1799, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Voici la liste des œuvres de l'abbé Mann :

1. *Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie. Fait par ordre du gouvernement des Pays-Bas*, 1778; in-4^o. *Supplément au Mémoire, etc.*, 1779; in-4^o. D'après Quérard, il y a, en outre, une édition de ce livre sous le titre de : *l'Art de garantir les maisons d'incendie*. Bruxelles; Lyon, frères Perisse, 1779; in-8^o, 56 pages. — 2. *Mémoire sur les lois du mouvement des fleuves et sur la quantité de leur pente, en particulier des rivières et des canaux de la Flandre, d'où l'on déduit une méthode générale et très facile de niveler tout ce pays. On y détermine la profondeur que doivent avoir les canaux et les écluses, et on indique plusieurs moyens d'obtenir un parfait écoulement des eaux superflues et incommodes*, 1781; in-4^o. Ce mémoire n'a pas été imprimé; le gouvernement se le réserva pour son usage. — 3. *Dissertation critique sur les travaux et éditions de l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres*. Bruxelles, 1780; in-8^o. — 4. *Lettre sur l'utilité de la langue grecque*, dans le Recueil du marquis du Chasteler. Bruxelles, 1781; in-8^o. — 5. *Carte du dernier voyage du capitaine Cook, gravée à Augsbourg, par Lotter*, 1781. — 6. *Route des capitaines Cook et Fourneaux autour du monde en 1772 et 1775, gravée à Augsbourg par le même*, 1781. — 7. *Mémoire sur la conservation et le commerce des grains*. Malines, 1784; in-12. — 8. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*. Bruxelles, 1785; 3 parties en 2 vol., in-8^o. Une se-

conde édition de cet ouvrage parut à l'insu de l'auteur, sous le même millésime. Il avait préparé une nouvelle édition de ce livre dont la bibliothèque de la ville de Bruxelles possède le manuscrit. La troisième partie de ce livre a paru séparément sous le titre : *Essai de l'histoire naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*, 1785; in-8^o. — 9. *Recueil de mémoires sur les grandes gelées et leurs effets, où l'on essaie de déterminer ce qu'il faut croire de leurs retours périodiques, de la gradation en plus ou moins du froid de notre globe*. Gand, 1792; in-8^o. Cet ouvrage comprend les quatre mémoires suivants :

1. *Mémoire sur le changement successif de la température et du terroir des climats, avec des recherches sur les causes de ces changements*; — 2. *Mémoire sur les gelées extraordinaires dont il est fait mention dans l'histoire depuis les temps les plus reculés, jusques et comprise celle de 1788-1789, suivi de considérations physiques sur les grandes gelées*; — 3. *Mémoire du baron de Poederlé sur les effets de l'hiver 1788-1789, sur la végétation aux Pays-Bas*; — 4. *Recueil d'observations sur l'orage du 13 juillet 1788*. — 10. *Table chronologique de l'histoire universelle du XVIII^e siècle*. Dresde, 1803, in-4^o; trad. en allemand. Ibid., 1804; in-4^o. — 11. *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*. Vienne, 1807; in-4^o. — 12. *Traité de la religion et de la discipline de l'Eglise catholique*; in-fol. — 13. *Mémoire sur les causes de la formation des grêlons et des glaçons dans les orages*; ms. in-fol. — 14. *Des Courants de la mer et de leurs effets sur le fond et les côtés des mers à l'ouest de l'Europe*; ms. in-fol. — 15. *Mémoire sur l'établissement d'une pêche nationale sur les côtes de la Carniole, de l'Istrie et de la Dalmatie autrichienne d'après celle qui existe en Flandre*; ms. in-fol. — 16. *Relation d'un voyage en France, en Suisse et en Allemagne, fait par ordre du ministre, avec le nonce Busca, dans l'été de 1784*; ms. in-fol.

Dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome I. *Mémoire sur l'ancien Etat de la Flandre maritime, sur les changements qui y sont arrivés, et les*

causes qui les ont produits; sur la nature de son climat et de son sol; sur les marées de cette côte, et leur comparaison avec la hauteur de différentes parties du pays adjacent, p. 63; — *Mémoire sur les moyens de parvenir à une théorie complète des météores*, p. 265; — *Mémoire sur la congélation de l'eau de la mer, déduit d'une suite d'expériences faites à ce sujet*, p. 287. — Tome II. *Mémoire sur le feu élémentaire considéré en général dans toute la nature, avec des conjectures sur ses différentes modifications, ses lois d'action, sa fin, et ses usages universels*, p. 1; — *Mémoire sur l'histoire naturelle de la mer du Nord, de ses courants et de ses bancs, de ses productions et de la pêche qui s'y fait*, p. 159; — *Mémoire dans lequel on examine les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huiles sur les eaux, tant tranquilles qu'en mouvement, d'après une suite d'expériences faites à ce sujet*, p. 257. — Tome III. *Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules César s'est embarqué pour passer en Grande-Bretagne et celui où il y aborda, ainsi que le jour précis où il fit ce voyage. Avec carte*, p. 231; — *Mémoire dans lequel on examine l'opinion de plusieurs auteurs anciens et modernes, qui soutiennent que les mers Noire, Cospienne, Baltique et Blanche ont anciennement communiqué ensemble*, p. 385. — Tome IV. *Mémoire sur les marées aériennes, c'est-à-dire sur l'effet produit dans l'atmosphère terrestre par l'action du soleil et de la lune*, p. 91; — *Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes (1. du sol et des productions; 2. des habitants, leur génie, les mœurs, leurs coutumes, etc.; 3. de la nature de l'atmosphère et des saisons, des phénomènes météorologiques; 4. influence du soleil et de l'atmosphère sur la santé des habitants; nature de leurs maladies)*, p. 123. — *Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 162; — *Mémoire sur la question: Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'état en général?* p. 199; — *Mémoire sur les diffé-*

rents moyens dont on peut se servir pour se garantir des funestes effets de la foudre dans les orages, p. 285. — Tome V. *Sciences. Vue générale des derniers progrès des sciences académiques, et de ce qui reste à faire pour les amener de plus en plus vers leur perfection*, p. 1; — *Dissertation sur les déluges dont il est fait mention chez les anciens, suivie de quelques considérations physiques et mathématiques sur les catastrophes*, p. 49; — *Dissertation sur les Syrtes et les marées de la Méditerranée*, p. 61; — *Mémoire sur la conservation des aliments*, p. 148; — *Tables des monnaies, poids et mesures, anciennes et modernes, de diverses nations*, p. 233; — *Extraits et résultats des observations météorologiques faites à Bruxelles par ordre de l'Académie, pendant les années 1784 et 1785*, p. 437; — *Histoire météorologique de l'hiver 1785 à 1786*; — *Suite de l'histoire météorologique jusqu'à la fin de l'année 1787*, p. 443; — *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles depuis 1785 jusqu'à 1788 inclusivement*. — Pour le tome VI de l'Académie de Bruxelles, l'auteur avait préparé plusieurs dissertations dont les manuscrits sont à la Bibliothèque de Bruxelles. Ces mémoires portent sur la découverte des vestiges du Portus Itius, sur l'accroissement graduel en élévation de la surface de la terre, sur les diverses théories de la terre sur le port et la ville de Nieuport.

Dans les mémoires de l'Académie de Mannheim : *Mémoire sur les nouvelles terres et îles qui ont paru successivement au-dessus de la surface de la mer*; — *Mémoire sur un nouveau principe d'hygrométrie*; — *Notice sur un halo solaire le 19 mars 1797 et le temps remarquable qui le suivit*; — *Observations météorologiques de 1784 à 1792*. — Dans les publications de la Société royale de Londres, il fit paraître un *Mémoire sur les courants de mer et de leurs effets sur le fond et les côtes de la mer, sur la formation de grêlons et de fragments de glace dans les orages, sur les rivières et les canaux, sur la grande gelée de l'hiver de 1798 à 1799 à Prague*. — La Société économique de Bohême publia un mé-

moire de Mann sur l'agriculture des Pays-Bas autrichiens.

Parmi les autres ouvrages imprimés signalons : 1. *Histoire du règne de Marie-Thérèse*. Bruxelles, 1781; in-8o. 2^e édition augmentée; ibid., 1786; in-12.— 2. *Abrégé de toutes les sciences; édition révisée, corrigée et augmentée à l'usage des écoles catholiques*. Ibid. in-12. Il en a été donné cinq ou six éditions jusqu'en 1794.— 3. *Dictionnaire géographique portatif*, de Vosgien. Ibid., 1783 et 1792; 2 vol. in-8o. Ces deux éditions ont été revues et augmentées par Mann.— 4. *Introduction à la géographie, à la politique, etc.* de Busching. Brux., 1786; in-12. Edition corrigée et augmentée.— 5. *Dictionnaire des jardiniers et des cultivateurs*; traduit de Philippe Miller. Edition revue et corrigée. Ibid., 1786-1789; 8 vol. in-8o.

L'abbé Mann a collaboré à *l'Esprit des Journaux*, qui contient de lui un grand nombre de notices.

De Reiffenberg, donne dans *l'Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 1850, p. 102, une très longue liste par ordre de date des ouvrages de Mann. Cette liste a été rédigée pour les neuf dixièmes par ce savant et elle comprend un grand nombre de notices qui sont restées manuscrites.

A.-F. Renard.

Fr. Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique, etc.*, t. II, p. 349.— De Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 1850, p. 75.

MANNAERTS (*Olivier*), ou MANAREUS, écrivain ecclésiastique, né à Douai (1), le 2 février 1523, décédé à Tournai, le 28 novembre 1614, entra dans la Compagnie de Jésus à la suite des prédications du P. François Strada, auxquelles il avait assisté lorsqu'il étudiait la philosophie à l'université de Louvain (2). Pendant qu'il suivait les cours

(1) Dans une de ses lettres, il dit qu'il était fils de « Nicolao Manareo, della città chiamata latine « Duacum e volgare Douay, de mediocre conditione, fatto il corso en d'arte e ricevuto il magisterio (benche cen porho frutto) in Lovanio », etc.

(2) Nous trouvons deux étudiants du nom d'*Olivier Mannaerts, de Douai*, parmi les promus de la faculté des arts de Louvain, le 30 mars 1546.

de la faculté des arts, il s'était déjà présenté au P. Pierre Le Febvre pour obtenir son admission dans la Compagnie; mais il fut remis à plus tard. Après deux années d'études théologiques à Louvain, il se rendit à Paris, en 1548, pour continuer ces mêmes études. Reçu dans la Compagnie, le 1^{er} avril 1550, il fut envoyé à Rome. En 1552, il enseigna les humanités et la rhétorique au collège de Gubbio, en Italie. En 1554, il est nommé le premier recteur du collège romain, et, peu de mois après, de celui de Lorette. Il prononça les grands vœux de profès, le 3 novembre 1560, en même temps que les PP. Ribadeneira et Jacques de Ledesma. En 1563, il fut envoyé en France avec les pouvoirs de commissaire, et visita l'Auvergne, le Dauphiné, Lyon et Tournon. L'année suivante, après que la France eut été divisée en deux provinces, celle d'Aquitaine et de France, Mannaerts fut désigné comme premier provincial de cette dernière, tout en conservant sa mission de commissaire. Il se rendit à Toulouse pour y visiter le collège de la Compagnie, et de là à Billom, où il prononça, à l'ouverture de l'église du collège, l'oraison funèbre du cardinal de Tournon, dont le corps venait d'y être transporté. Le 1^{er} juin 1564, il arrivait à Paris. Les difficultés que le collège de la Compagnie y éprouvait de la part de l'université de cette ville empêchèrent Mannaerts de se rendre à la deuxième congrégation générale de l'ordre, où l'appelaient cependant les fonctions dont il était investi. En 1570, il alla à Dieppe, où il convertit environ 1,500 protestants; il établit aussi, dans cette ville, une congrégation de la très sainte Vierge. Rappelé à Rome, il assista à la troisième congrégation générale de l'ordre (12 avril-16 juin 1573), et fut nommé assistant et

Le premier, qui obtint la 78^e place sur 137 concurrents, est appelé *Olivierus Mannaerts, Duacenus, major*; l'autre, qui fut proclamé le 128^e, est désigné *Olivierus Mannaerts, Duacenus, minor*. Nous ne saurions déterminer lequel des deux est celui qui fait l'objet de notre notice. Voyez *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. III, p. 30 et 31. L'un et l'autre étaient élèves de la pédagogie du Lis.

admoniteur du père Evrard Mercurian, et, à la mort de celui-ci, arrivée le 1^{er} août 1580, vicaire général de la Compagnie. En cette qualité, il convoqua la quatrième congrégation générale de l'ordre (7 février-22 avril 1581), qui nomma général le P. Claude Aquaviva. Nommé visiteur de la Germanie, après cette élection, il visita Lucerne, Fribourg, Augsbourg, Dillingen, Munich, Innsbruck, Hall, l'Autriche et la Bohême. Il fut provincial de Belgique du 11 mars 1589 au 23 juin 1594, et assista, à raison de cette charge, à la cinquième congrégation générale de l'ordre (3 novembre 1593-18 janvier 1594).

Le P. Manaræus a laissé plusieurs écrits; quelques-uns ont été imprimés, d'autres sont restés manuscrits. On en trouvera l'énumération exacte et complète dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque des Ecritains de la Compagnie de Jésus*, publiée par le P. Sommervogel (v^o *Manare*).

E.-H.-J. Reusens.

MANS (*Arnold VAN*), peintre, est souvent confondu, malgré l'adjonction de la particule à son nom, avec F. Mans, artiste hollandais, qui peignit le même genre et qui eut avec lui sans doute des liens étroits de parenté. Arnold est considéré cependant comme étant d'origine anversoise et comme ayant été l'élève de David Teniers II, vers 1668. Un de ses tableaux signé se trouvait il y a quelques années au musée de Berlin et attestait son habileté : il représentait les bords d'un canal hollandais avec de nombreuses figures. Ce tableau a disparu aujourd'hui du catalogue par suite des doutes provoqués par le grand nombre d'œuvres analogues de cette époque, signées par son quasi-homonyme.

E. Baes.

***MANS** (*Jean*), écrivain mystique, né à Ziriczée (Zélande), le 13 janvier 1565, entra dans la Compagnie de Jésus, le 3 août 1592. Il était recteur à Bruges, quand il mourut en soignant les pestiférés, le 28 novembre 1621. Il a traduit de l'espagnol un petit traité sur les mystères de la foi : *Méditation van de prin-*

cipaelste misterien ofte verholentheden van ons gheleove, van het leuen ende dood ons Heeren Jesu Christi, vande weerdighe Maghet Maria, ende van andere sommighe Heyligen ende Evangelien. Ghemact door den eerweerdighen P. Ludovicus de La Puente, ende overgheset in onse nederduytsche sprake. Ypres, François Bellet, 1614-1616; in-8^o, 2 vol. (1^{re} et 2^e parties). La troisième partie de l'ouvrage du P. de La Puente, traduite par l'imprimeur Bellet, parut chez lui en 1626; le P. Jacques Sasius traduisit les 4^e et 5^e parties. Cette traduction fut plusieurs fois réimprimée à Anvers, chez les Cnobbaert.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 504-505.

MANSDALE (*Antoine KELDERMANS*, dit **VAN**). Voir **KELDERMANS** (*Antoine*).

MANSDALE (*Henri*), dit **KELDERMANS**, peintre du xv^e siècle. Il était fils de Mathieu, architecte-sculpteur, et travaillait à Louvain en 1475. En 1483, il accepta comme élève un jeune homme du nom de Jean van Ouderghem, dit de Walsche. Selon le contrat rédigé devant les échevins, il devait enseigner au disciple, durant trois ans, *toutes les parties de l'art de peindre*, moyennant une rémunération de 9 florins du Rhin. L'artiste quitta Louvain en 1486. C'est très probablement ce coloriste qui devint, en 1505, propriétaire d'une maison située à Malines, marché au Bétail, entre la chapelle Saint-Eloi et l'auberge la *Fête dorée*. Il se fixa dans cette demeure et hébergea, en 1521, Albert Dürer. L'illustre maître allemand l'appelle, dans son *Journal de Voyage*, « Maister Heinrich, maler ».

Il semble que le temps n'ait pas épargné d'œuvres de cet artiste.

Ed. van Even.

Protocoles des échevins de Louvain. — Pinchart, *Additions à Crowe*, p. 209. — Ed. van Even, *L'Ancienne Ecole de peinture de Louvain*, p. 222.

MANSDALE (*Jean VAN*), sculpteur, travaillait à Bruxelles en 1360. Il portait, sans que nous sachions pour quel

motif, le surnom de *Keldermans*, surnom qui devint dans la suite le nom de la famille. On appelait les artistes de cette famille tantôt *Van Mansdale* alias *Keldermans*, tantôt *Keldermans* alias *Van Mansdale*. En 1377, Jean van Mansdale fut chargé d'exécuter les culs-de-lampe des poutres de la maison des échevins à Malines, qu'on construisait alors d'après les plans de Henri Meys. On les lui paya la somme de 24 *peters* d'or. En 1392, Jean van Mansdale exécuta le tombeau de François van Halen, chevalier, seigneur de Lillo, et de son épouse de Ghistelle, pour être placé à l'église Saint-Rombaut. Le couvercle de ce monument offrait, couchées sur le dos, les statues de Van Halen et de sa femme. L'artiste termina ce travail à Bruxelles. Il le plaça, en 1415, dans le pourtour du chœur de l'église, entre le second et le troisième pilier. Le tombeau fut polychromé par Jean van Battele, sous la direction du sculpteur. On paya le travail du peintre 6 livres de Flandre.

Le sculpteur laissa un fils, Jean van Mansdale, dit *Keldermans*, maître ouvrier des maçonneries de la ville de Malines, qui fut le père de plusieurs architectes de mérite.

Ed. van Even.

Comptes de la ville de Malines de 1377-78 et 1392-93. — Fr. Stuers, *De loutie Keldermans*. — Em. Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*.

MANSDALE (*Mathieu I* KELDERMANS, dit **VAN**). Voir KELDERMANS (*Mathieu I*).

MANSDALE (*Mathieu II* KELDERMANS, dit **VAN**). Voir KELDERMANS (*Mathieu II*).

MANSDALE (*Rombaut* KELDERMANS, dit **VAN**). Voir KELDERMANS (*Rombaut*).

MANSSEL (*Jehan*), né à Hesdin, dans le XIV^e siècle, est auteur d'une compilation intitulée : *La Fleur de toutes histoires*, qu'il fit par ordre du duc Philippe le Bon. Cet ouvrage, divisé en trois parties, n'a trait qu'aux sujets sacrés. L'auteur parle, au premier livre, des saints et des saintes de l'Ancien

Testament; au deuxième, du roi des saints (Jésus-Christ) et de la reine sa mère (la Vierge Marie), des apôtres, des anges et « d'aucuns incidents par enchantemens »; au troisième, des « chevaliers de l'arrière-garde », c'est-à-dire des saints du Nouveau Testament. Il y a ajouté « aucuns bons exemples mores ». Le troisième livre s'étend jusqu'au règne de Charles VI, roi de France. Il existe à la Bibliothèque nationale, à Paris, plusieurs copies de l'ouvrage de Jehan Mansel; une autre, sur vélin, avec miniatures, est à la Bibliothèque de Genève (n^o 64 des manuscrits français), mais la troisième partie ne s'y trouve pas. Parmi les miniatures de ce dernier manuscrit, on remarque le siège de Jérusalem par Titus où figurent des canons.

Léop. Devillers.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, nouvelle série, t. II, p. 349.

MANSFELT (comte *Charles DE*), homme de guerre, né en 1547, mort le 14 août 1596. Il était fils du comte Pierre-Ernest et de sa première femme, Marguerite de Bréderode. Tout jeune, Charles de Mansfelt prend parti contre Granvelle et, dans une scène burlesque représentée à Luxembourg en 1564 à l'occasion du baptême de son frère, Philippe-Octavien, il joue le rôle de l'un des diables à queue de renard à la poursuite d'un cardinal. L'année suivante, il est de ceux qui accompagnent jusqu'à la frontière de France le comte d'Egmont partant pour l'Espagne et, le 26 janvier, l'un des six seigneurs qui, à Cambrai, signent de leur sang l'engagement de tirer vengeance du cardinal de Granvelle et de ses complices, s'il arrive malheur au comte durant son voyage. Pendant son séjour en cette ville, dans un banquet où son oncle Henri de Bréderode avait manqué d'égards envers l'évêque Maximilien de Berghes, Mansfelt, voulant s'interposer dans la querelle, fut violemment repoussé par celui-ci, qui s'écria : « Otez-vous de là ! Quel est ce jeune homme qui vient ici me prêcher ! » Irrité, il

saisit son poignard et le leva sur l'évêque; d'Egmont et les autres convives le séparèrent. Le caractère orgueilleux et irritable du jeune comte se révéla dans une autre circonstance encore, dans un banquet chez M^e de Montmartin : le Sr de Vayte, en lui parlant, ne lui ayant pas donné du Monseigneur, Charles lui jeta des assiettes à la tête ! En cette même année 1565, il accompagna son père en Portugal, à l'effet d'y chercher la princesse Marie, qui vint épouser aux Pays-Bas Alexandre Farnèse, fils de Marguerite de Parme.

Charles de Mansfelt avait adopté avec ardeur les idées de tolérance qui avaient trouvé en Bréderode et en Louis de Nassau leurs plus fervents adeptes ; il fut l'un des premiers à patronner le *Compromis des nobles*, et l'un des exemplaires parvenus jusqu'à nous porte sa signature ; mais les menaces de son père, qui venait d'abandonner la cause des principaux seigneurs du conseil d'Etat, l'obligèrent bientôt à se retirer de la ligue. Le 21 juin 1566, il écrivit à Thomas Armenteros, secrétaire de la duchesse, qu'entré dans la conjuration à l'instigation de son oncle, il n'avait pu soupçonner le caractère qu'elle avait pris ; que désirant vivre et mourir fidèle au roi, il se séparait des confédérés, dont les actes ne correspondaient plus aux idées qui avaient provoqué à l'origine leur union, et le pria d'en informer la gouvernante. Ses protestations de fidélité portèrent bientôt leur récompense : Marguerite écrivit au roi, le 18 décembre, qu'elle est décidée à nommer Charles de Mansfelt colonel des compagnies levées par son père « parce qu'il est bon catholique et fidèle au roi ». En effet, en janvier 1567, le jeune comte est colonel d'un régiment composé de Français, de Lorrains, de Liégeois et de Luxembourgeois « qui fait de terribles dégâts partout où il passe », et plus tard, devant Valenciennes, il est chef d'un quartier des assiégeants. Le 8 octobre, il tue en duel Thierry de Pouilly, prévôt d'Ivoy, qui l'a insulté. Son père lui fit aussitôt quitter les Pays-Bas : ce n'était pas seulement le duelliste qui

fuyait la justice de son pays, c'était le signataire du Compromis qui se mettait à l'abri des poursuites du terrible tribunal des Troubles et du duc d'Albe.

Le comte Charles se retire en France et y fait un très riche mariage. Pendant toute l'administration du duc d'Albe, il sert les Valois : mais en 1574, tourmenté du désir de revoir sa patrie, il fait offrir à Requesens de passer au service de Philippe II, avec deux mille chevaux allemands et trois mille fantassins français qu'il a sous ses ordres et près d'être licenciés. Deux ans plus tard, Geronimo de Roda demande au roi, au nom du comte Pierre-Ernest, de laisser rentrer dans les Pays-Bas le comte Charles, son fils, devenu veuf, et pour lequel il réclame la succession de Bréderode, dont les biens avaient été confisqués.

Au commencement de 1577, Charles est dans le Luxembourg, près de don Juan qui, le 12 février, à Marche, lui confie, pour la remettre à Henri III, une lettre demandant le rappel de Montdoucet, son résident à Bruxelles, qui s'emploie à faire révolter « les sujets du roi ».

Le 3 octobre, don Juan écrit au monarque français qu'il est décidé à employer, sous la conduite du comte Charles, les gens de guerre, tous affectionnés à la religion catholique romaine, qui ont servi sous le duc de Guise. Bientôt le bruit se répand à Paris et à Bruxelles que Mansfelt fait en France des levées pour don Juan, et les seigneurs d'Aubigny et Mansart, ambassadeurs des Etats généraux près de Henri III, s'en plaignent à celui-ci, lui faisant observer que le comte est son sujet. Le roi promet de défendre à Mansfelt de se mettre au service de don Juan ; il refuse également de laisser sortir de France les troupes que celui-ci lui a demandées ; mais elles se sont rapprochées de la frontière et elles sont si près de Montmédy, que le bâtard de Charles-Quint est contraint, comme il l'écrivit au roi le 15 décembre pour s'en excuser, de les prendre à son service pour les empêcher de se joindre à ses ennemis.

En février 1578, le comte Charles,

nommé à la charge de maître de camp qu'avait eue le comte d'Arenberg, est avec un régiment français devant Nivelles, qu'il a déjà assailli deux fois après l'avoir canonnée, quand don Juan, accompagné de Farnèse, vient le rejoindre avec le reste de l'armée. Aussitôt les assiégés se rendent sans condition, et les Français, irrités de n'avoir pu piller la ville, que don Juan avait épargnée, demandent et obtiennent congé de rentrer dans leur pays. Mansfelt reste néanmoins dans l'armée espagnole et prend part à toutes ses entreprises. Après le siège de Maestricht, où Berlaymont, général de l'artillerie, avait été tué, il est mis à la tête de cette arme, sans en recevoir toutefois encore les patentes. Sur un état de la composition de l'armée, daté de 1582, et donné par Van Meteren, il est porté comme commandant un régiment d'infanterie allemand de dix compagnies, comportant trois mille cent quarante-quatre hommes. Dans la répartition des forces du prince de Parme entreprenant en 1583 de reconquérir les Pays-Bas, Mansfelt avec son père, le marquis de Roubaix et Hautfenne, commande les troupes du centre. Après l'entreprise du duc d'Alençon sur Anvers, il investit Byndhoven, qui se rend, faute de vivres, le 23 avril, après trois mois de blocus. Il s'empare ensuite de Turnhout, de Hoogstraeten, de Loenhout et de Viersel; de Diest qui capitule après vingt-deux jours de siège (en mai); puis du château de Westerloo, sur la Nèthe, le 5 juin.

En 1584, Mansfelt commande l'artillerie au siège d'Anvers et établit ses quartiers et son parc à Melsen, entre Calloo et Beveren; ce qui ne l'empêche pas de prendre la plus grande part à l'entreprise de Termonde, qu'il va bloquer avec cinq cornettes de cavalerie et quelques compagnies de Wallons du côté de Bruxelles, pendant que Farnèse l'attaque du côté de Waesmunster. La place se rend le 17 août, et les assiégeants regagnent leurs quartiers devant Anvers. Après la destruction partielle, par les brûlots des Anversoïis, du pont jeté sur l'Escaut, il en reçoit le commandement

en remplacement du marquis de Roubaix qui y a été tué. Le 26 mai, avec trois chaloupes à rames, sept brigantins et vingt autres embarcations chargées de troupes et munies d'artillerie, il entreprend l'attaque de la petite flotte réunie par les assiégés à Ordain; et qui comprend le grand navire, auquel ils ont donné le nom de *Arche de Noé* et de *Fin de la Guerre*. Il passe par l'ouverture de la digue de l'Escaut pratiquée près du fort Saint-Pierre et, à travers les polders inondés, il surprend les Anversoïis; aucune embarcation de ceux-ci n'aurait échappé, si accidentellement un baril de poudre en prenant feu dans la chaloupe où se trouvait Mansfelt, n'avait grièvement brûlé celui-ci et mis hors de combat la plupart des gentilshommes qui l'accompagnaient. Le désordre résultant de cette explosion permit aux assiégés de se retirer, ne laissant aux mains des Espagnols que neuf embarcations, y compris l'*Arche de Noé*.

Le 27 août, Mansfelt, guéri de ses blessures, entre avec Farnèse à Anvers par la porte Saint-Georges, et, dans le banquet offert par le prince à son armée sur le pont de l'Escaut, il sert à boire aux soldats. Le 31 août, il reçoit ses lettres patentes de maître de l'artillerie dans les Pays-Bas et prend ses quartiers d'hiver avec quatre régiments allemands et quelques compagnies wallonnes, dans les terres de Ravesteyn et de Bois-le-Duc, avec quartier général à Hesperen, afin d'être près de Gavre, que le prince comptait assiéger au printemps. C'est de là qu'il va secourir le colonel François Bobadilla, bloqué avec cinq mille Espagnols, trois régiments, dans le Bommeler-Weert, entre la Meuse et le Wahal, par les Hollandais qui avaient percé les digues. Au commencement de 1586, le siège de Gavre étant résolu, il s'empare de l'abbaye de Weterverden, entre Venloo et Assen, afin d'empêcher les secours d'arriver à la ville assiégée. Le 16 avril, il livre aux Hollandais, qui ont attaqué ses lignes, un combat, interrompu par le mauvais temps, après lequel les deux adversaires se retirent dans leurs positions respectives avec

d'égalles pertes. La place capitule le 7 juin. Le même jour, Mansfelt s'empare de Meusem, sur la rive gauche de la Meuse, de Batembourg sur la rive droite et, peu de jours après, d'Arseu. En juillet, il commande l'artillerie au siège de la ville de Nuys, qui est prise et brûlée.

L'année suivante, il s'empare du fort de Blankenberghe, puis commande l'artillerie au siège de l'Ecluse, qui se rend. En 1589, il accompagne Farnèse au secours de Gertruydenberg, assiégée par Maurice de Nassau, y entre avec lui le 10 avril, et est chargé d'y élever un fort. Quand le prince de Parme se rend à Spa pour y faire une cure, il remet à Mansfelt le commandement des troupes dans le Brabant. Charles, après avoir pris, en mai, Herft et Hemert et bloqué Heusden, sans parvenir à s'en rendre maître, entre, renforcé par trois régiments espagnols, dans l'île de Bommel, prend Brakel et Rassen, campe près de la Meuse, vis-à-vis de Crève-cœur, et, après avoir battu le fort de Hèle pendant vingt-quatre heures, le force à capituler (24 août). Cette reddition fut marquée par un acte extrêmement blâmable : la garnison fut massacrée par les soldats espagnols, surexcités et mécontents de Mansfelt qui les traitait très durement et prétendait leur faire élever des travaux de fortification à Löwestein, dans le but de faciliter le passage du Wahal à une armée destinée à envahir la Hollande. Ils appartenaient au détachement sous les ordres de Bobadilla, qui avait manqué périr trois années auparavant dans cette île de Bommel, et ils refusaient d'y passer de nouveau l'hiver. Dix-huit compagnies du régiment de don Sancio Martinez de Leyva s'étant révoltées (30 août), Mansfelt les fit cerner par les autres troupes qu'il avait sous ses ordres, obligea les mutinés à se soumettre et fit pendre huit des plus coupables. Farnèse fit casser ce régiment et disséminer les soldats dans d'autres corps.

Vers la fin de l'année, Mansfelt remplaça le marquis de Varembois dans le commandement des troupes assiégeant Rheinberg ; il s'empare d'un fort qui

favorisait l'entrée des secours dans la place, pousse avec énergie les travaux de siège et oblige le gouverneur à capituler, le 30 janvier 1590. Pour empêcher les courses de la garnison de Bréda, que les Hollandais avaient surpris le 4 mars, Mansfelt est envoyé dans les environs de cette ville à la tête d'un corps de troupes de quatre mille hommes. Il se saisit d'Oosterhout, de Teringhe, de Sevenbergh et, entre cette ville et Bréda, élève le grand fort de Terheyde. En mai, il assiège sans succès le fort de Nordam, puis s'empresse de secourir Nimègue, que le prince Maurice, pour l'éloigner de Bréda, avait fait mine d'assiéger ; il l'oblige à se retirer, puis se loge au pays de Cuyck, sur la Meuse, pour approvisionner plus facilement ses troupes.

Pendant la première campagne de France d'Alexandre Farnèse, chargé du commandement d'un corps de troupes composé de six régiments d'infanterie, de vingt cornettes de cavalerie et de quelques compagnies d'ordonnances, Mansfelt ne sut pas maintenir la discipline : ayant fait passer montre à trois régiments allemands et ayant, pour les payer, retenu la solde d'autres régiments espagnols, les garnisons de Zutphen et d'Hérenthals se mutinèrent, et de grands sacrifices furent nécessaires pour les ramener dans le devoir.

En 1592, Mansfelt reçoit le titre d'amiral de la mer et, après la mort du prince de Parme, il est mis à la tête du petit corps de troupes, composé de deux régiments allemands, du régiment wallon du colonel Claude de la Bourlotte et de quelque cavalerie, qui va renforcer l'armée des ligueurs en France. Rappelé l'année suivante pour secourir Gertruydenberg assiégée par le prince Maurice, il entre en campagne, le 6 mai, avec onze mille hommes et dix canons, se porte au secours de la place, mais ne peut l'empêcher de capituler (25 juin). Il ne réussit pas mieux dans son entreprise de surprendre le fort de Crève-cœur, dans l'île de Bommel, et est obligé de se retirer devant l'inondation provoquée par les Hollandais. Il ne parvient pas da-

vantage à faire entrer dans Bois-le-Duc une garnison que refuse la bourgeoisie de cette ville, et après avoir envoyé la plus grande partie de ses forces en Frise, il revient à Bruxelles, où le comte de Fuentes l'accuse de n'avoir pas fait tout son devoir comme général d'armée. Par ses rigueurs intempestives, par sa sévérité peu justifiée envers les troupes espagnoles, qu'il n'aimait pas, il semble, en effet, avoir provoqué l'indiscipline. L'armée qu'il avait laissée en France se mutina en rentrant en Artois et dans le Hainaut; les Espagnols s'emparèrent de la ville de Saint-Pol, où ils se fortifièrent, les Italiens de Pont-sur-Sambre; la garnison de Rheinberg chassa ses officiers, et les habitants de Nuys, Weert et Venloo chassèrent leurs garnisons qui les opprimaient. En septembre, Mansfelt dut faire passer beaucoup de cavalerie en Flandre pour tenir en bride les mutins. Il fit peu après une entreprise sur Calais, qui ne réussit pas, et s'empara, le 10 mai 1594, de La Capelle; mais pendant ce temps il laissait Maurice de Nassau se rendre maître de Groningue.

Le 21 février 1595, l'archiduc Ernest mourait, laissant l'intérim du gouvernement des Pays-Bas au comte de Fuentes. L'inimitié de Mansfelt et de Fuentes n'était un secret pour personne; le comte Charles refusait de saluer le noble Espagnol quand il le rencontrait, et l'on comprend qu'il ne pouvait consentir à l'accepter pour chef. Aussi se décida-t-il à offrir ses services à l'empereur Rodolphe II qui allait entrer en campagne contre les Ottomans. Nommé prince de l'Empire et lieutenant de l'archiduc Mathias, chef général de l'armée de Hongrie, il se comporta vaillamment et, avec le grade de maître de camp général, fut chargé de la conduite du siège de Gran (Esztergom), place qu'il emporta avec l'aide des régiments wallons qu'il avait emmenés avec lui. Mais il survécut très peu à ce succès et mourut le 14 août 1596.

Il avait épousé en secondes noces Marie-Christine d'Egmont, cinquième fille du comte Lamoral et de Sabine de

Bavière, déjà deux fois veuve elle-même, d'Oudart de Bournonville, comte de Hennin-Liétard et de Capres, mort en 1585, et de Guillaume de Lalaing, comte de Hoogstraeten et de Rennebourg, mort en 1590. Elle lui survécut jusqu'en 1622. Ils ne laissèrent pas de postérité.

P. Henrard.

Correspondance de Granvelle, de Philippe II. — Strada. — Van Meteren, etc. — Registres aux gages et pensions aux archives du royaume.

MANSFELT (Charles DE), écrivain ecclésiastique et juriconsulte, né à Luxembourg vers la fin du xv^e siècle, mort à Bruxelles, en 1661. Il était fils naturel du comte Pierre-Ernest de Mansfelt. Après avoir étudié la philosophie, la théologie et la jurisprudence à Rome, où il fut envoyé par les archiducs Albert et Isabelle, selon Paquet, il revint dans les Pays-Bas et continua ses études juridiques à Louvain, où il fut proclamé licencié dans les deux droits, le 29 janvier 1612. Aumônier et maître de cérémonies des archiducs, il devint successivement doyen de la collégiale de Notre-Dame à Ivoix-Carignan, près de Sedan, chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, conseiller ecclésiastique près le conseil provincial de Luxembourg (1627), vicaire général du délégué apostolique près les armées de Philippe IV, prévôt de la collégiale de Saint-Piat, à Seclin, près de Lille, et doyen de Sainte-Gudule. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages écrits dans un style d'une concision et d'une sécheresse souvent rebutantes. En voici la liste : 1. *Paratilla decreti : De jure sacro in genere, deque ecclesiasticorum moribus et officiis*. Louvain, Phil. Dormalius, 1616; in-12. — 2. *Utriusque juris concors discordia, qua canones cum legibus pugnantes conciliantur*. Luxembourg, Hub. Reulandt, 1620; in-12. — 3. *Manuductio ad vitam canonicam*. Luxembourg, Hub. Reulandt, 1620; in-12. — 4. *Clericorum cœnobitica sive canonicorum origo et vita*. Luxembourg, H. Reulandt, 1625; petit in-8°. — 5. *Exercitatio civilis ad regulas juris in Sexto*. Luxembourg, Hub. Reulandt, 1626; in-12. — 6. *Clericus, sive de*

statu perfectionis et perfectione status clericorum. Bruxelles, Fr. Vivien, 1627; in-12. — 7. *Exercitatio civilis ad breve apostolicum Urbani PP. VIII de constitutione et potestate delegati apostolici in militia belgica regii exercitus*. Bruxelles, Godefr. Schoevaerts, 1638; in-12. — 8. *Principis breviculum memoriae Alberti, Isabellæ et Ferdinandi sacrum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt; petit in-12. — 9. *Sacerdotii breviculum venerationi cleri sacrum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; pet. in-12. — 10. *Breviculum hierarchiæ*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; petit in-12. — 11. *Miles romanus*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1642; petit in-12. — 12. *Castra Dei, sive parochia, religio et disciplina militum*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, s. d. (1642); in-4°. — 13. *Christianus, sive de renunciationibus mundi*. Bruxelles. Mart. de Bossuyt, 1642 (?); petit in-12. — 14. *Magisterium militare, sive de jurisdictione et jure militiae belgicae*. Anvers, Jacq. Mensens, 1649; in-4°. — 15. *Religiosus, sive de statu perfectionis sacerdotii*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1647; in-16. — 16. *Job patiens, sive de Providentia Dei erga hominem*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1647; in-16. — 17. *Regulus, sive de civilibus magistratum officiis*. Bruxelles, Mart. de Bossuyt, 1650; petit in-12. Je n'ai pu rencontrer que les n^{os} 4, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 17 de cette liste, sans doute encore incomplète; les autres numéros sont cités d'après Paquot, qui ne renseigne que quinze ouvrages, tandis que J. Neumann et Aug. Neyen n'en indiquent que huit.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (1763-1770), t. IV, p. 169-172. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV (1839), p. 337-338 (art. de J. Neumann). — Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (1860-1861), t. I, p. 403-404.

MANSFELT (*Ernest DE*), homme de guerre, né à la fin du xvii^e siècle, mort à Batava (Bosnie), le 29 novembre 1626. Il était le fils naturel du comte Pierre-Ernest de Mansfelt et d'Anne de Bentzrath, d'une petite noblesse du Luxembourg. Des lettres de légitimation, datées du 28 février 1591, lui furent

accordées par Philippe II; mais, sans doute, elles furent frappées de caducité, peut-être à cause du non-paiement des droits, car, dans le testament du comte, Ernest est encore qualifié de fils naturel. Elevé dans la maison du comte Charles de Mansfelt, son frère, celui-ci l'emmena avec lui en Hongrie, en 1595, pour y faire ses premières armes; après la mort du comte, il reste attaché à l'archiduc Mathias, qui lui donne, en 1603, le commandement de sa compagnie des gardes, forte de cinq cents chevaux. Obligé, à la suite d'un duel, de rentrer précipitamment dans les Pays-Bas, il obtient, le 5 mars 1604, de l'archiduc Albert un régiment de mille soldats luxembourgeois en cinq compagnies; mais sans autorité sur eux, il ne peut empêcher la désertion de se mettre dans leurs rangs et, en arrivant devant Ostende assiégée où il devait les conduire, leur effectif était réduit à quatre cents hommes.

Peu de temps après, il tente, sous les ordres de Frédéric de Berg, de surprendre l'Ecluse; mais il échoue et il perd sa charge de colonel. Le 22 octobre 1607, il est mis à la tête d'un escadron de cuirassiers, pris parmi les mutinés de Diest qui venaient de faire leur soumission. Il est incapable d'y rétablir la discipline, et bientôt ses soldats s'enfuient en Hollande emportant, avec leurs bagages, ceux de leur capitaine. En 1610, dans la guerre pour la succession de Juliers, il prend du service dans l'armée de l'archiduc Léopold. Il s'empare de la ville de Sleyden, sur la frontière allemande, et la livre au pillage; mais, bientôt après, attaqué par le comte de Salm, il est emmené prisonnier à Düren. Rendu à la liberté, il rentre dans le Luxembourg, où sa conduite scandaleuse et les exactions dont il se rend coupable décident l'archiduc Albert à intervenir pour lui faire quitter les Pays-Bas.

Mansfelt passe alors au service du margrave de Brandebourg et embrasse le protestantisme, ce qui lui vaut de l'Union évangélique une pension de 2,000 livres, avec laquelle il vit pendant quelque temps assez obscurément

à la cour du margrave d'Anspach, un des chefs de cette Union. Bientôt, désireux de sortir de son inaction, il offre ses services à Charles-Emmanuel de Savoie, en lutte avec l'Espagne et l'Empire à cause du Montferrat, et lui propose de lever pour lui des soldats ayant fait la guerre aux Pays-Bas, réputée à cette époque la véritable école des armées. Après la révolte de la Bohême, en 1618, il conduit aux insurgés par ordre de l'Union, quatre mille hommes levés aux frais du duc, qui aspire à prendre sa part des dépouilles des Habsbourg; le 8 août, il est nommé, par les États de Bohême, général de leur artillerie; le 24 novembre, il prend d'assaut Pilsen, ville catholique restée fidèle à l'Empire, et lui impose une forte contribution. Ce succès grandit son autorité chez les insurgés, qui le chargent d'aller réclamer des secours au duc de Savoie et à la république de Venise. Les prétentions de Charles-Emmanuel, qui ne demandait rien moins que la couronne impériale et celle de Bohême, empêchent les négociations d'aboutir. Néanmoins, pour prix de ses services, Mansfelt reçoit du duc les marquisats de Castel-Nuovo et de Butiglieria. En février 1619, il se rend à Heidelberg, chez le comte palatin.

Après la mort de l'empereur Mathias (20 mars), l'insurrection de Bohême ayant pris, sous la direction du comte de Thurn, de plus grands développements, Mansfelt rejoint l'armée du comte avec son régiment d'infanterie, mille chevaux commandés par le comte de Styrum et deux canons. Le 10 juin, à Gross-Lasken, près de Natolitz, les insurgés sont complètement battus par l'armée impériale sous le commandement du comte de Buequoy; dans les bagages de Mansfelt, tombés entre les mains du vainqueur, on trouva toute sa correspondance diplomatique avec Venise et la Savoie.

Rentré à Prague, Mansfelt reforme rapidement sa petite armée, grâce aux subsides du duc de Savoie et aux recrues que les chefs de l'insurrection mettent à sa disposition; mais, après le vote des États, qui appellent le comte palatin

Frédéric au trône de Bohême, il offre sa démission (19 août). Elle n'est pas acceptée, mais, dès ce jour, l'appui du duc de Savoie est retiré aux insurgés. Bientôt après, Mansfelt assiege Krems, sur la rive gauche du Danube; repoussé avec pertes, il s'établit à Langenlois, au nord de cette ville. C'est là que, le 11 février 1620, Buequoy vient l'attaquer et, après lui avoir infligé des pertes sensibles, l'oblige à se retirer à Horn, petite place de l'archiduché d'Autriche, sur les frontières de la Moravie. Le 9 septembre Horn est pris à son tour, et c'est à Pilsen que Mansfelt court se réfugier avec sa petite armée; qui ne compte plus en ce moment que six mille fantassins et deux mille chevaux. Il feint alors de vouloir abandonner la cause du roi de Bohême et, en négociant avec les impériaux, il les retient inactifs du 8 au 22 octobre. Buequoy, s'apercevant qu'il est joué et que, pendant ce temps, l'armée du roi de Bohême se fortifie à Prague, s'avance vers cette ville, sous les murs de laquelle, le 8 novembre 1620, de concert avec Tilly et Maximilien de Bavière, il remporte une victoire signalée. Mansfelt, resté à Pilsen, par cette abstention calculée se trouve, après la bataille de la Montagne-Blanche, le seul des généraux bohêmes à la tête de forces intactes. Nommé par Frédéric feld-maréchal général, il devient le point de ralliement de toutes les troupes qui ont échappé au désastre de Prague, et au commencement de 1621, il a sous ses ordres près de treize mille hommes d'infanterie et deux mille cinq cents cavaliers. Pendant son absence, Pilsen est livrée à prix d'argent à Tilly (3 avril). Il entre alors dans le haut Palatinat. En juillet, grâce aux subsides que lui font parvenir les Provinces-Unies, intéressées à voir continuer la guerre, son armée se monte à vingt mille hommes; il l'établit dans le camp fortifié de Weidhausen. « Cette armée fut la première
 « de toutes celles de la guerre de Trente
 « ans », dit Charvériat, « qui, composées
 « uniquement de mercenaires, n'eurent
 « d'autre but que de former une sorte de
 « société commerciale, avec un entre-

• preneur chargé de les diriger et de
 • les enrichir par le pillage. Mansfelt
 • avait promis à chaque cavalier une
 • prime d'enrôlement de 20 thalers et
 • une solde de 15 florins par mois; nul
 • autre prince n'offrait autant que lui ».
 L'empereur, à cette époque, renouvela
 contre Mansfelt la mise au ban de l'Em-
 pire que Mathias avait déjà prononcée
 contre lui; il promit 100,000 florins à
 qui le livrerait vivant, 10,000 florins à
 qui le livrerait mort.

Tilly vint s'établir à Rosshaupt, à
 3 kilomètres de Weidhausen, et trop
 faible pour prendre l'offensive, empêcha
 cependant Mansfelt de rentrer en Bo-
 hême. En septembre, la jonction des ar-
 mées de Maximilien de Bavière et des
 impériaux ayant amené la reddition des
 dernières villes de Bohême tenant encore
 pour Frédéric, Mansfelt, dont les troupes
 étaient réduites à dix mille hommes par
 les désertions et les maladies, se décida
 à faire sa soumission à l'empereur
 (10 octobre 1621). Mais à peine a-t-il
 apposé sa signature au bas du traité,
 qu'il reprend les armes au prix de
 40,000 livres sterling, que l'ambassa-
 deur anglais Digby (lord Bristol) lui re-
 met au nom de Jacques Ier, roi d'An-
 gleterre, beau-père de Frédéric. Le
 23 octobre, il arrive dans le bas Pala-
 tinat et son approche oblige Gonzalès
 de Cordova à lever le siège de Franken-
 thal; après avoir pendant quelque temps
 manœuvré pour se mesurer avec le gé-
 néral espagnol, il remonte dans le Pala-
 tinat, afin d'y nourrir son armée; puis
 il s'empare successivement de Landau,
 Weissenbourg et Haguenau (6 décembre),
 où il trouve de très grands approvision-
 nements. La résistance que Saverne lui
 oppose le détermine à quitter l'évêché
 de Strasbourg (janvier 1622), après
 l'avoir ravagé, pour se jeter sur l'évêché
 de Spire. Son audace croît en raison
 directe de la circonspection de ses ad-
 versaires, qui, retirés dans leurs quar-
 tiers d'hiver, réorganisent leur armée
 pour rentrer en campagne au printemps.
 Prévoyant, devant leurs forces réunies,
 qu'il pourrait payer cher ses succès, et
 le palatin, retiré à La Haye, paraissant

peu disposé à le rejoindre, il pose ses
 conditions à celui-ci s'il veut continuer
 la guerre; le négocié secrètement avec
 l'infante Isabelle, lui proposait son con-
 cours au prix du titre de prince de
 l'Empire, de la charge de feld-maré-
 chal, et de la possession héréditaire du
 bailliage de Haguenau, plus une forte
 somme d'argent. Il allait tomber d'ac-
 cord avec elle, lorsque, le 22 avril,
 Frédéric, qui a quitté La Haye le 7,
 débarqué à Dieppe et traversé toute la
 France, la Lorraine et l'Alsace, la re-
 joint à Gemersheim. Bientôt Mansfelt, à
 la tête de son armée, renforcée par les
 troupes du margrave de Bade-Durlach,
 recommence la guerre. Il passe le Rhin,
 mais se trouve bientôt en présence de
 l'armée de Tilly. Obligé de battre en
 retraite, il met le feu, pour arrêter la
 poursuite, aux villages de Winoch et de
 Mingalsheim; mais, près de cette der-
 nière localité, chargeant avec impétuo-
 sité l'avant-garde des impériaux, qui a
 tourné l'obstacle, il lui fait perdre deux
 mille hommes (27 avril), et oblige Tilly
 à battre en retraite à son tour et à se
 retirer à Wimpfen pour y attendre Cor-
 dova. Mansfelt essaye, sans y parvenir,
 d'empêcher la jonction des deux armées.
 Elle a lieu le 3 mai; le 6, les catho-
 liques livrent au margrave de Bade la
 bataille de Wimpfen et le défont complè-
 tement. Les débris de l'armée du mar-
 grave rejoignent Mansfelt sous Laden-
 bourg qu'il a fait sommer; mais, pendant
 les négociations, les troupes prennent
 d'assaut la ville pour avoir l'occasion
 de la piller. Le bâtard en fait abattre
 les murailles et le château, puis il court
 dégager Haguenau, alors assiégée par
 l'archiduc Léopold, disperse l'armée de
 celui-ci, puis revient sur Manheim et
 Darmstadt retrouver le palatin pendant
 que ses troupes ravagent le pays jusqu'à
 Francfort. Le 8 juin, Tilly l'oblige à évacuer
 Darmstadt; apprenant que Mann-
 heim est menacé, Mansfelt court à son
 secours. Son arrière-garde, commandée
 par le margrave, est battue par la cava-
 lerie impériale et y perd la plus grande
 partie de son butin. Quelques jours
 après, un autre aventurier, le duc Chris-

tian de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque protestant ou plutôt administrateur de Halberstadt, est aussi battu par Tilly (20 juin). Mansfelt et lui, après avoir rallié leurs forces, rejoignent le palatin à Manheim. En ce moment, l'armée de Frédéric, qui s'intitule encore roi de Bohême, compte vingt et un mille fantassins, trois mille cavaliers et seize canons. Elle envahit l'Alsace (23 juin), assiège Saverne (10 juillet), et pille le pays jusqu'aux faubourgs de Strasbourg. Mais c'est le dernier effort : les progrès de Tilly dans le Palatinat et l'approche de l'archiduc Léopold décident Frédéric à terminer une lutte disproportionnée : le 13 juillet, il relève ses généraux du serment qu'ils lui ont prêté et, sous un déguisement, se retire à Sedan chez son oncle, le duc de Bouillon.

Mansfelt offre alors ses services à l'empereur, au roi de France, aux huguenots, à l'archiduchesse et aux Provinces-Unies. Il avait fait trop de mal à la maison d'Autriche pour rien en attendre ; les huguenots formaient un parti trop affaibli pour qu'il eût l'espoir d'en tirer profit, mais en paraissant négocier avec eux, il comptait se faire acheter plus cher par Louis XIII. Il avait peu de foi dans les promesses de l'infante, toujours à court d'argent, mais il fondait plus d'espérance sur les Provinces-Unies, alors aux prises avec Spinola qui assiégeait Berg-op-Zoom. En attendant le résultat de ses propositions, il avait pénétré en Lorraine, s'était attardé huit jours aux environs de Nancy, puis ayant franchi la Moselle à Stenay, était allé camper près de Beaumont, en Argonne. Pendant ce temps, se rétrécissait autour de lui le cercle d'ennemis disposés à le détruire : le duc de Lorraine lui fermait la retraite de ses Etats avec une armée de douze mille hommes d'infanterie et trente-sept compagnies de cavalerie, encore renforcés par un régiment fourni par Tilly ; le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, réunissait rapidement des troupes pour l'arrêter en face ; Cordova, posté à Ivoix, se tenait tout prêt à l'atteindre partout où il essaierait de passer. Dans le

Luxembourg, les francs-hommes, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans le Hainaut, les paysans étaient réunis en armes sous le commandement des baillis et des gentilshommes, et les routes étaient coupées de fossés et d'abatis pour mettre obstacle à sa marche. Décidé à aller dans les Provinces-Unies, Mansfelt se résout à s'y rendre en traversant les Pays-Bas et le pays de Liège. Le 25 août, il passe la Meuse, près de Mézières, et arrive le soir à Hierson ; le 26, il campe aux environs d'Avesnes ; le 27, il passe la Sambre à Marpent et Jeumont, et gîte à l'abbaye de Bonne-Espérance ; le 28, il chemine vers Binche pour gagner la chaussée romaine de Bayay à Tongres.

Cordova, en apprenant que Mansfelt a passé la Meuse, la traverse à son tour, sur un pont de bateaux, à Givet, et laisse dans cette ville quelques-uns de ses gros canons et de ses chevaux limoniers pour ne pas être retardé dans sa marche ; le 27, il franchit la Sambre à Châtelet et à Pont-de-Loup. Le lendemain soir, les deux armées sont en présence et leurs avant-postes se livrent quelques escarmouches. Le 29, au matin, la rencontre a lieu entre le village de Fleurus et la chaussée romaine, à l'endroit alors appelé le camp de César. La bataille dure de 5 à 10 heures du matin. Le bâtard prend l'offensive, et sa cavalerie, plus nombreuse que celle de Cordova, a d'abord l'avantage ; mais l'infanterie espagnole, plus nombreuse, rétablit les affaires. Quand Mansfelt et l'évêque d'Halberstadt, gravement blessé au bras, se retirent par la vieille chaussée, il ne leur reste plus que quatre mille cinq cents chevaux et deux mille fantassins. Leur artillerie, leurs bagages, leur caisse et leurs drapeaux sont aux mains des Espagnols. Ils sont poursuivis jusque Hannut par la cavalerie de Cordova, et perdent encore cinq cents hommes dans une embuscade qui leur est tendue par Jean de Nassau et le gouverneur de Grobbendonck. Mansfelt ne s'arrête qu'à Bréda. A la fin de septembre, il rejoint le prince Maurice à Gertruydenberg : tous deux se dirigent

vers Rosendaël, et Spinola, craignant de voir couper saligne de retraite et ses voies de ravitaillement, lève le siège de Berg-op-Zoom le 4 octobre. Les troupes du bâtard sont alors dirigées vers l'Oost-Frise et y prennent leurs quartiers d'hiver. L'année suivante, Mansfelt, à qui les Provinces-Unies reconnaissent le rang de prince, à cause du duché de Haguenau reçu en fief du roi de Bohême, avec ses troupes à la solde des Etats renforcées par d'autres arrivées récemment de France, se jette sur l'évêché de Munster et sur la Frise orientale : il n'omet rien, en fait d'horreurs, de ce qui peut pousser les Frisons au désespoir. Mais quand il veut traiter de la même manière le comté d'Oldenbourg, le comte Ant. Gunther, à la tête des habitants tous en armes, y met obstacle. Un instant, Tilly veut s'opposer à ses entreprises, puis il se retire en Westphalie, quand Mansfelt, ayant inondé le pays, menace de le mettre entièrement sous l'eau.

À la fin d'octobre, le comte Herman de Styrum renforce le bâtard, de six mille cinq cents hommes échappés de l'armée de Christian de Brunswick à la défaite de Stadtloo. Il possède alors dix-neuf mille hommes. Mais la famine est en Frise, la maladie fait des ravages et les habitants, poussés à bout par les exactions qu'ils ont à subir, massacrent partout les soldats isolés. En décembre, le roi de France rappelle son contingent, affaibli des deux tiers; presque en même temps, Halberstadt quitte la Hollande avec les deux mille hommes qui lui restent encore et les licencie. Au prix de 300,000 florins, les Etats de Frise obtiennent alors que Mansfelt se retire aussi de leur province. Il en sort en février 1624, emmenant avec lui six à huit mille hommes, tout ce qui lui reste. Il se rend à La Haye, mais, appelé en France par Richelieu, il rencontre le cardinal à Compiègne et lui propose, au prix d'un subside de 360,000 livres par mois, d'entretenir, sous le nom du palatin, une armée de vingt-cinq mille fantassins et sept mille chevaux.

En mai, Mansfelt se trouve à Londres; il est fort bien reçu par Jacques Ier, qui

l'autorise à lever en Angleterre dix mille piétons, trois mille chevaux et six canons, pour être employés au secours du Palatin. Le 19 janvier 1623, quatre mille Allemands arrivent à Douvres augmenter ses forces; le lendemain, il commence à embarquer ses troupes, au grand contentement des populations anglaises, heureuses d'être débarrassées de ces mercenaires qui, dans leur propre pays, s'étaient déjà rendus insupportables par leurs insolences. Le 11 février, il est devant Flessingue, mais ce n'est que le 6 mars qu'il débarque son armée. L'entassement des troupes sur la flotte produit une épidémie; le mauvais temps provoque la désertion : un mois après sa sortie d'Angleterre, Mansfelt n'a plus avec lui que six mille hommes valides; vers le milieu de mars ils sont rejoints par la cavalerie et les chevaux limoniers levés en France par Christian de Brunswick. En même temps que Mansfelt débarque en Hollande, dix mille hommes, envoyés par l'empereur dans l'unique but de le combattre, arrivent dans les Pays-Bas et rejoignent, le 24 mars, Spinola devant Bréda.

La mort du roi Jacques et celle de Maurice de Nassau (avril 1625) sont plus funestes à Mansfelt que les troupes impériales : incapable de discipline, il ne subit qu'avec contrainte la subordination que veut lui imposer Frédéric-Henri de Nassau, et au lieu de lui venir en aide, il fait échouer ses entreprises contre Spinola. Quand Bréda tombe le 5 juin, Dudley Carleton, ambassadeur de Charles Ier à La Haye, donne l'ordre au bâtard de se mettre à la disposition du palatin et comble les vœux des Hollandais, enchantés de voir partir cet hôte incommode. Ils lui fournissent quatorze canons et les équipages du train; un corps d'armée l'escorte jusqu'à Emerich, sous prétexte de le protéger, lui et Christian de Brunswick, contre la fureur des Espagnols. Les deux aventuriers, dont l'armée ne se composait plus que de trois mille Anglais, deux mille Allemands et mille chevaux, remontent la rive droite du Rhin et établissent leur camp entre Rees et

Wesel d'où ils rançonnent les environs. Richelieu, en septembre, mande le bâtard à Paris et le décide, au prix de gros subsides, à rejoindre le roi de Danemark. Mansfelt s'embarque à Emden pour Brème; mais la mésintelligence éclate bientôt entre le roi et son lieutenant général, qui se jette sur le duché de Lunembourg pour le piller, puis sur la Saxe-Lauenbourg et la Silésie, où il compte donner la main à Bethlen-Gabor. A la fin de l'année, il reçoit d'Angleterre trois mille Ecossais, de Hollande un régiment de cavalerie, ce qui porte son armée à douze mille hommes. En février 1626, il pénètre dans le Mecklenbourg, puis dans l'électorat de Brandebourg. Il se trouve bientôt en présence de Wallenstein, retranché à Aschersleben, sur l'Elbe. Le 12 avril, il attaque cette forte position, mais sans succès; renforcé quelques jours après de huit mille hommes de troupes fraîches, après avoir battu le camp impérial au moyen de trente bouches à feu, il lui donne de nouveau l'assaut le 25. Repoussé encore une fois, il est poursuivi par Wallenstein et complètement défait (bataille du Pont de Dessau).

A Burg, puis à Tongemunda, où il rallie son monde, il se trouve encore à la tête de trois mille fantassins et deux mille cavaliers. A la fin de juin, il a seize mille hommes et quinze canons, mais il doit consentir à partager le commandement avec Jean-Ernest de Saxe-Weimar, qui lui fournit deux régiments d'infanterie. Le 10 juillet, il quitte son camp, passe l'Oder à Francfort, dans le but de traverser la Silésie pour rejoindre Bethlen-Gabor alors à Debreckzin, puis à Caschau. Dans sa marche, les protestants de Silésie viennent se ranger sous ses drapeaux. Wallenstein se met à leur poursuite; mais au lieu de combattre, Bethlen écoute ses propositions de paix. Dans l'impossibilité de faire vivre son armée en Hongrie, Mansfelt en remet le commandement à Jean-Ernest, cède son artillerie à Bethlen et, à la fin de novembre, se dirige vers Venise par la Dalmatie et la Bosnie pour gagner ensuite la France et l'An-

gleterre. Douze de ses principaux officiers et de ses domestiques sont avec lui. Arrêté à Ratonna, petit village de Bosnie, par une grave maladie, Mansfelt sentit venir la mort; mais il l'avait bravée si souvent sur les champs de bataille qu'elle ne l'épouvantait pas. Le 29 novembre, à huit heures du soir, il dicta son testament; puis, se faisant revêtir de ses plus beaux habits, debout, l'épée au côté, appuyé sur deux de ses officiers, la même nuit il rendit l'âme. Il fut enterré dans une île voisine de Spalatro ou à Spalatro même, dans les Etats de Venise, où il avait désiré reposer.

Ernest de Mansfelt, qu'un de ses biographes dépeint de taille moyenne, de bonne mine, le visage long et maigre, les yeux bruns, les cheveux blonds, la barbe rousse, l'œil vif et spirituel, peu loquace et d'un abord facile, doit compter parmi les condottieri les plus éminents de la guerre de Trente ans. Sans foi ni loi, sans pitié pour les populations au milieu desquelles il passait comme un fléau, il sut toujours facilement recruter des soldats, sûrs de ne jamais manquer de butin tant qu'ils étaient sous ses drapeaux. Mais la discipline qu'il n'avait pu supporter, il ne sut jamais l'imposer aux autres; aussi ses armées se dissolvaient-elles aux moindres revers, et il en compta beaucoup, car il fut rarement heureux dans les combats. Très actif, infatigable, il se rendit redoutable par la rapidité de ses marches et l'inattendu de ses apparitions. Il ne fut certes pas un homme de guerre de premier ordre, mais Tilly et Wallenstein ne le trouvaient pas indigne de se mesurer avec eux. Pour l'Allemagne sa mort fut une délivrance, pour l'Europe entière un soulagement.

P. Henrard.

Histoire d'Ernest de Mansfelt, par le comte de Villermont. — *Histoire des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*, par le dr Du Cornet, édition de de Robaulx de Soumay. — *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*. — *Histoire de la guerre de Trente ans*, par E. Charvériat.

MANSFELT (*Philippe-Octave*, comte **DE**), plus connu sous le nom d'Octave ou Octavien de Mansfelt, homme de

guerre. Il était fils de Pierre-Ernest et de Marguerite de Bréderode, naquit à Luxembourg vers 1552 et mourut le 22 juillet 1592. En 1582, il fut question de son mariage avec la fille du comte de Kuilenbourg, union à laquelle Granvelle s'opposa par suite de la différence de religion. Entré dans l'armée espagnole, il servit avec distinction sous le commandement d'Alexandre Farnèse, dont il était particulièrement estimé à cause de sa bravoure. Ce fut surtout pendant les campagnes de ce prince dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, qu'il se distingua, tantôt à la tête de compagnies wallonnes ou irlandaises, tantôt de soldats allemands. Il commandait en 1588, de concert avec le marquis de Renty, un corps de troupes espagnoles de deux mille hommes, qui fut chargé par le gouverneur général des Pays-Bas de faire la conquête de l'île de Ter-Tholen, mais il fut repoussé, avec des pertes considérables, par les insurgés. Durant son séjour en Gueldre, Farnèse fit attaquer le fort de Knotsenbourg élevé sur le Waal, pour tenir en bride la ville de Nimègue. Le 22 juillet 1592, Farnèse fit attaquer cette forteresse, défendue par six cents hommes placés sous le commandement de Gérard de Jonghe. Ensuite il lança sa cavalerie vers les fossés pour les faire combler. L'attaque fut repoussée par les assiégés, avec une perte de deux cents hommes, au nombre desquels figurait le colonel Octavien de Mansfelt. Pendant qu'il parcourait les tranchées, il fut atteint à la tête d'un coup de feu, qui le frappa mortellement.

Son corps fut ramené à Luxembourg, où il fut inhumé dans le caveau de famille au couvent des Récollets.

Ch. Piot.

Alonso Vazquès, *Los Sucesos de Flandes y Francia, de tiempo de Alejandro Farnese*. — Pieter Bor, *Nederlantsche oorloghen*. — *Journal van Anthonis Duyck*, t. I. — Carnero, *Historia de las guerras de los Estados de Flandes*. — Schannat, *Histoire du comte de Mansfelt*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Fea, *Alessandro Farnese, duca di Parma*. — Comte de Villermont, *Ernest de Mansfelt*, t. I. — *Correspondance de Granvelle*, t. X.

* **MANSFELT** (*Pierre-Ernest*, comte **DE**), homme de guerre, né en Saxe, le 20 juillet 1517, mort le 22 mai 1604. Il était le second fils d'Ernest, comte de Mansfelt-Heldrungen, et de Dorothee, comtesse de Solms. Elevé près de Ferdinand, roi des Romains, frère de Charles-Quint, il entre au service de celui-ci en 1533, et le suit deux ans plus tard dans son expédition de Tunis; à son retour, il reste, en qualité d'écuyer tranchant, près de la personne de l'empereur, qui le crée chevalier. En 1543, il a, sous Landrecies, la charge d'une compagnie de cavalerie et, l'année suivante, Bréderode, qui avait sous ses ordres un corps de mille chevaux devant Saint-Dizier, le prend pour lieutenant et lui donne le commandement de deux cents reîtres.

Après la mort de Pierre de Werchin, Mansfelt nommé, par lettres patentes du 2 juin 1545, gouverneur du Luxembourg, s'établit dans la capitale de cette province et en fait achever les fortifications par les ingénieurs Marco de Vérone et Sweer d'Utrecht. En 1546, au chapitre qui se tient à Utrecht, il est nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Il épouse la même année Marguerite de Bréderode, fille de Renaud III et de Philippine de La Marek; elle lui apporte en dot une grande fortune, bientôt dissipée.

En 1552, après la prise de Metz par Henri II, roi de France, la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, le met à la tête d'une petite armée composée de nobles et des gens du pays. Il prend successivement Stenay, Montfaulcon, Granpré, etc.; puis, appelé à défendre la place d'Ivoix assiégée, il est trahi par la garnison, qui refuse de se défendre; fait prisonnier, il est emmené en France, d'où il ne revint qu'au commencement de 1557, après avoir payé une forte rançon.

Philippe II venait de succéder à son père; il charge Mansfelt de le représenter à la diète de Ratisbonne, et, à son retour d'Allemagne, dans l'armée réunie sous Saint-Quentin, lui donne la charge d'une compagnie de cinquante lances et le commandement d'un régiment de six

enseignes d'infanterie wallonne, avec le titre de *maître de camp général* des Allemands servant sous ses drapeaux. Bientôt après, Mansfelt contribue à la victoire de Saint-Quentin, et y est blessé d'une pistolade au genou, dont il reste estropié. Maintenu l'année suivante dans sa charge de maître de camp général, commandant d'un régiment de reîtres et d'un autre d'infanterie wallonne, il essaye, sans succès, de faire entrer du secours dans Thionville, assiégée par les Français, et qui se rend le 22 juin.

A cette époque déjà, la situation financière du comte est obérée, car, dans le chapitre de l'ordre de la Toison d'or réuni à Gand, il est réprimandé, le 1^{er} août 1558, pour avoir injurié un officier de justice du grand conseil de Malines et un bourgeois de Bruxelles qui lui réclamaient le paiement de quelques dettes. Néanmoins, Philippe II, avant de partir pour l'Espagne, le confirme dans sa charge de gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. Pendant les années de paix qui suivent, il séjourne bien plus à Bruxelles, dans son hôtel de la rue aux Laines, que dans son gouvernement; car le 12 octobre 1562, Granvelle écrit à Gonzalo Perezque, depuis trois ans, Mansfelt n'a pas passé deux mois dans le Luxembourg. Cette même année, il épouse en secondes noccs Marie de Montmorency, fille de Josse, sire de Nivelles, et d'Anne d'Egmont, veuve du comte Charles II de Lalaing et sœur du comte de Hornes et du baron de Montigny. Cette alliance le range parmi les adversaires du cardinal Granvelle; aussi, le 30 mai de la même année, quand Marguerite de Parme réunit à Bruxelles le grand conseil composé des gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre, pour aviser aux moyens d'empêcher les huguenots français de pénétrer dans les Pays-Bas pour se joindre à leurs coreligionnaires, comme on semble en être menacé, est-il du nombre de ceux qui, malgré Granvelle et la duchesse, proposent la réunion des États généraux pour en obtenir les subsides nécessaires à l'entretien des fortifications et à l'armement des places frontières.

En juillet 1563, il est de la réunion des seigneurs mécontents qui décident qu'aucun d'eux n'ira en Espagne pour rendre compte au roi de l'état des affaires aux Pays-Bas; il provoque avec eux le départ de Granvelle, et, dans les fêtes données à Luxembourg en 1564, à l'occasion du baptême de son fils Philippe-Octavien, et auxquelles assistent le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten et le baron de Montigny, il fait représenter une scène burlesque où figure un cardinal poursuivi par deux diables à queue de renard; allusion à Simon Renard, l'adversaire de Granvelle. Aussi Marguerite se garde-t-elle de le proposer pour le conseil d'État; prétextant sa qualité d'étranger, bien que son titre de chevalier de la Toison d'or et sa charge de gouverneur d'une province lui donnent des droits d'indigénat.

Toutefois, après le départ du cardinal, Mansfelt rentre en faveur: en 1565, il est nommé général de la flotte qu'équipe la duchesse pour aller chercher à Lisbonne Marie de Portugal, qui doit épouser son fils Alexandre Farnèse. Il part de Flessingue le 12 août, accompagné de sa femme et de son fils Charles. Il est de retour le 2 novembre, et aborde à Armuyden, dans l'île de Walcheren, ramenant la jeune princesse. La duchesse le remercie au nom du roi; le duc de Parme lui fait don d'un buffet de 4,000 ducats; Marguerite remet à la comtesse un collier de 2,500 et à une de ses filles un bijou de 900 ducats; et sur sa recommandation, Philippe II accorde d'autres faveurs encore au comte, qui croit un moment que la carrière diplomatique va s'ouvrir devant lui et exprime le désir d'être envoyé comme ambassadeur à la diète d'Augsbourg.

On sait comment les nobles des Pays-Bas se ligèrent entre eux à la faveur des fêtes du mariage du prince de Parme à Bruxelles et du baron de Montigny à Antoin. Appelé de Luxembourg à Bruxelles pour donner son avis au sujet de cette ligue qui venait de s'affermir par la célèbre déclaration appelée *le Compromis*, Mansfelt est le seul des sei-

gneurs qui proteste avoir ignoré ce qui se passe et ne l'avoir appris que trois jours avant son arrivée, par le comte Charles, son fils. Il ajoute qu'il considère la confédération comme chose blâmable, et menace son fils de son indignation et de sa colère, sans espoir de jamais rentrer dans ses bonnes grâces, s'il ne s'empresse de s'en retirer (28 mars 1566). Toutefois, de même que les autres gouverneurs de province, il proteste contre les ordres du roi d'exécuter dans toute leur rigueur les édits contre les hérétiques; comme eux, il est d'avis que « l'inquisition est odieuse, peu profitable au renforcement de la religion » et partant à ôster », et que les placards se doivent modérer. Cependant, peu de temps après, malgré sa parenté avec le comte de Hornes et Bréderode, on le voit se détacher de leur ligne, et la tentative que, le 2 avril 1566, le comte fait pour le persuader de renvoyer à Philippe II le collier de l'ordre, en témoignage de son mécontentement, semble n'avoir d'autre but que de compromettre Mansfelt auprès du roi et le ramener dans l'opposition. Mais son éloignement des seigneurs mécontents a des causes tout intimes, étrangères à la politique : les indiscretions du secrétaire Armenteros nous apprennent, en effet, qu'une fille de Mansfelt, emmenée par son oncle Bréderode en Hollande, y avait eu des relations étroites avec Palamèdes de Châlon, bâtard du feu prince d'Orange. Enfermée dans une tour, elle s'en était échappée en habits d'homme pour s'enfuir en Angleterre, où Châlon l'avait rejointe et épousée. Telle était la cause de la rupture de Mansfelt avec son beau-frère, qu'il accusait d'avoir manqué de vigilance.

Son changement d'attitude a bientôt sa récompense : la duchesse lui rend sa faveur et, le 1er juillet, quand le comte de Berghes part pour l'Espagne, elle le charge d'entretenir le roi des titres du comte à une indemnité proportionnelle aux sacrifices que lui ont coûtés ses charges, ses missions et sa captivité. De son côté, Mansfelt proteste de sa fidélité à Marguerite de Parme, de celle de sa

compagnie d'ordonnance et s'offre de lever pour son service deux mille cavaliers; il va même jusqu'à la délation, car c'est lui qui l'informe, à la fin de juillet, que les seigneurs fédérés ont appelé de France des ministres protestants, et qui lui remet une lettre d'un gentilhomme lorrain accusant le prince d'Orange et le comte de Hornes d'être à la tête des séditions de Flandre. Au conseil d'Etat, il vote systématiquement avec Berlaymont, d'Arsehot et Noircarmes. Aussi quand Marguerite, un moment désespérée par les fureurs des iconoclastes, renonçant à se retirer à Mons, se résigne à rester à Bruxelles, elle le nomme gouverneur de cette ville et se met sous sa protection. A cette époque, il sollicite de nouveau une ambassade auprès de l'empereur et remet à la gouvernante un exposé des mesures à prendre pour prévenir les complots et éviter une révolution générale qui amènerait la ruine de la maison d'Autriche. Son zèle pour les intérêts espagnols grandit à tel point que, dans toutes ses lettres à Philippe II, la gouvernante se loue de sa fermeté et de ses efforts pour ramener dans le devoir ses anciens amis; mais ceux-ci, en revanche, lui reprochent son servilisme, des paroles vives sont échangées à ce propos entre lui et les comtes d'Egmont et de Hornes; il s'en faut de peu même qu'il ne soit obligé de se rendre sur le terrain pour répondre à un défi de Louis de Nassau.

Le 2 janvier 1567, il persuade Marguerite d'exiger des principaux seigneurs un nouveau serment de servir le roi envers et contre tous, et le prête le premier; il décide le comte d'Egmont à le prêter également et à se réconcilier avec la duchesse, ainsi qu'à l'accompagner en mars à Willebroeck, pour essayer, avec lui, d'amener la réconciliation du prince d'Orange.

Le 13 avril, la ville d'Anvers ayant fait sa soumission et consenti à recevoir une garnison, Mansfelt y entre avec seize compagnies. Pour empêcher les soldats protestants qui s'y trouvent de l'attaquer en flanc par les rues latérales, il se fait précéder de voitures de bagage

qui ont l'ordre de se ranger devant la sortie de ces rues et de les obstruer. Le 28, il y reçoit la gouvernante qui y séjourne jusqu'en juin, puis remet le commandement de la place au comte de Lodron et à ses soldats allemands, pendant qu'il en retire ses Flamands. A cette occasion, Marguerite le nomme général de la cavalerie allemande.

A l'arrivée du duc d'Albe, Mansfelt va le saluer le 21 août à Louvain, et revient le même jour à Bruxelles, reprendre son poste près de la gouvernante. Présent à la séance du conseil qui précéda l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes (9 septembre), il va, avec Berlaymont, en porter la nouvelle à la duchesse et excuser le duc d'Albe de lui avoir caché jusqu'à ce moment l'ordre du roi. Ce premier acte de la sanglante répression qui devait marquer le séjour du lieutenant de Philippe II aux Pays-Bas, eut pour corollaire la poursuite de tous les signataires du Compromis. Mansfelt se hâta d'éloigner son fils Charles, qui en avait été l'un des plus chauds promoteurs ; il écrivit ensuite au roi pour invoquer sa clémence envers les comtes d'Egmont et de Hornes. Peu de temps après, dans une audience qu'il obtint du duc d'Albe, il protesta avec vivacité contre leur arrestation, en violation des statuts de l'ordre de la Toison d'or, dont ils étaient membres, et alla jusqu'à dire qu'il se proposait d'en réunir les chevaliers pour décider du parti à prendre. Albe lui répondit qu'il châtierait ceux qui oseraient s'assembler ; il n'avait fait, lui dit-il, qu'exécuter les ordres du roi, prononçant après mûr examen ; les chevaliers n'avaient qu'à obéir. La discussion, qui fut très vive, laissa dans le cœur de Mansfelt une profonde amertume, dans l'esprit du duc une sourde irritation ; aussi, pendant la durée de son proconsulat, Albe employa-t-il Mansfelt le moins possible et le tint-il éloigné de Bruxelles. Les seules missions qu'il lui confia furent d'accompagner jusqu'en Italie Marguerite de Parme lorsqu'elle abandonna le gouvernement de nos provinces le 29 décembre 1567, et, en 1569, de re-

joindre l'armée catholique française avec vingt-cinq enseignes d'infanterie et deux mille chevaux, pour l'assister dans sa lutte contre les protestants et le prince de Condé, qui venaient de rejoindre le prince d'Orange et ses deux frères, Henri et Louis, suivis d'un millier de reîtres. Le 3 octobre 1569, Mansfelt assista à la bataille de Montcontour et s'y distingua glorieusement ; il y fut blessé d'un coup d'arquebuse au bras droit, dont il demeura estropié. Le roi Charles IX lui écrivit pour le remercier : lui disait que, par sa vaillance, il lui avait conservé son trône et sa couronne.

Etranger aux Pays-Bas, par sa naissance et son éducation, Mansfelt avait pu ne partager ni les passions, ni les aspirations de la noblesse belge sans manquer de loyauté ; aussi quand le baron de Montigny, prisonnier au château de Ségovie, apprit que son procès allait se poursuivre dans les Pays-Bas devant le conseil des Troubles, ce fut son beau-frère qu'il chargea de sa défense ; mais le comte n'eut pas connaissance de cette marque suprême de confiance de l'infortuné gentilhomme.

En 1574, lorsque Requesens, se rendant à Bruxelles pour prendre la succession du duc d'Albe, passa par Luxembourg, ils s'étonnèrent de l'oubli dans lequel on avait laissé si longtemps le vigoureux et habile homme de guerre qui lui présentait ses devoirs ; il chercha à faire cesser cette injustice. Le 18 janvier, il demanda pour Mansfelt la charge de général de la cavalerie légère, vacante depuis le meurtre de don Juan de Mendoça, et sa nomination au conseil d'Etat. Le 10 mars, le roi autorisa le comte à se rendre à Bruxelles, si son absence ne devait pas être nuisible aux intérêts du Luxembourg, et à prendre part aux délibérations du conseil d'Etat, mais sans en faire partie. Toutefois, jusqu'à la mort du grand commandeur de Castille, le rôle de Mansfelt est, en somme, assez effacé : nous ne le voyons guère préoccupé que de réclamations au sujet de ses pensions arriérées ou des sommes avancées en diverses circonstances pour la levée de troupes, quand sa haine envers

l'archevêque de Trèves, avec lequel il est en relation de mauvais voisinage, lui laisse quelque répit. Persuadé de ses talents et de sa fidélité, Requesens renouvelle, en mai 1575, auprès du roi ses sollicitations pour l'appeler au conseil d'Etat et au gouvernement de Flandre, au lieu du comte de Rœulx qui n'était à la tête de cette province qu'en vertu d'une simple lettre patente du duc d'Albe. Mais Philippe II, trouvant ces deux fonctions incompatibles, propose de nommer Mansfelt maître de camp général, si Chiappin Vitelli, qui exerçait cette charge, vient à quitter les Pays-Bas. Requesens insista de nouveau et réclama pour le comte, très dépensier et très besogneux, une *ayuda de costa* qui pût l'aider à payer ses créanciers. Le roi se décida enfin, mais sans envoyer les lettres patentes, à le nommer du conseil *maréchal de camp de par deçà*, charge vacante par le décès du comte d'Arenberg; les lettres de nomination *par provision* furent préparées, mais la signature en fut retardée à cause de l'ignorance où l'on était des droits, émoluments, gages et traitements y attachés; et aussi, semble-t-il, parce que tout en protestant de son ardent désir de s'employer dans tout ce que Requesens lui ordonnerait, Mansfelt trouvait au-dessous de sa dignité de se contenter d'une nomination provisoire.

Le 5 mars 1576, le grand commandeur succombait presque subitement. Deux jours avant sa mort, il avait fait préparer par le secrétaire Berty un acte nommant Mansfelt son lieutenant en *toutes choses concernant la guerre*; mais la mort l'empêcha de le signer et le conseil d'Etat refusa d'en reconnaître la validité. Toutefois, appelé à Bruxelles, le comte arriva le 16 mars. Le lendemain, le conseil lui offrit la charge de maître de camp général. Le comte se récria, prétendant au commandement de l'armée et à la direction des affaires militaires que Requesens lui avait attribuées. En ce moment, des cheveu-légers mutinés se montraient dans les environs de la capitale, où l'on n'était pas sans inquiétude, et pas un homme de guerre, à

l'exception des Espagnols, dont on ne voulait plus, n'avait assez d'autorité pour les faire rentrer dans le devoir. Mansfelt obtint donc ce qu'il voulait et de plus, à la demande du magistrat, le gouvernement militaire de Bruxelles (21 mars). Dès lors, exact aux délibérations du conseil, dont il ne fit officiellement partie qu'à partir du 14 juillet, il apporta aux diverses fonctions dont il était revêtu un zèle, un dévouement auxquels Rada, le seul membre espagnol, se plait à rendre hommage dans sa correspondance secrète avec Philippe II. Aussi est-il flétri du nom d'*espagnolisé*, par les chefs du mouvement révolutionnaire, qui se prépare, et le prévôt Morillon, dans ses lettres à Granvelle, dit qu'on lui fait un crime à Bruxelles de n'être pas Brabançon et de vouloir *mettre son nez partout*.

Après la prise de Ziriczee, lorsque éclata la grande mutinerie espagnole, il essaya en vain, à Hérentals, puis à Alost, de faire rentrer dans le devoir les troupes qui avaient chassé leurs officiers et s'étaient emparées de cette dernière ville en attendant le règlement de leur solde arriérée; mais il n'avait que des promesses à leur donner, et les soldats, trop souvent leurrés, réclamaient de l'or, que les finances absolument épuisées ne pouvaient leur distribuer. Profitant de l'inertie du conseil d'Etat, réduit à l'impuissance par les dissensions intestines et la mésintelligence de ses principaux membres, autant que par l'absence de ressources et d'instructions de la métropole, quelques-uns des prélats et des bourgeois appartenant aux Etats provinciaux du Brabant, instigués, ou tout au moins encouragés, par le prince d'Orange, exécutent un coup d'Etat, qui marque dans l'histoire le premier acte de la révolution dont les événements précédents n'ont été, en réalité, qu'un terrible et sanglant prologue : le 4 septembre 1576, Jacques de Glymes, lieutenant-colonel du régiment de dix enseignes de pied, levé par la province pour tenir tête aux mutins, pénètre brutalement, à la tête de ses soldats, dans la salle des délibérations du conseil en

en faisant rompre les portes et renverse le gouvernement légal. Mansfelt, après avoir rendu son épée, est conduit, avec les autres conseillers présents, entre deux pelotons d'arquebusiers, du palais à la grand'place et enfermé au *Broodhuys*. Pour expliquer son arrestation, on fait courir les bruits les plus absurdes : on l'accuse de vouloir livrer Bruxelles à la soldatesque espagnole, de vouloir mettre la ville à feu et à sang ; on déchaîne contre lui les passions populaires, et ce n'est que le 8 mars suivant qu'il est remis en liberté, après la signature du traité entre don Juan d'Autriche et les Etats généraux.

Le principal article de ce traité était l'engagement pris par le prince d'éloigner des Pays-Bas toutes les troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes. Le 25 mars, elles se réunissent à Maestricht et dans les environs, en attendant leur payement. Le conseil d'Etat avait désigné Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, pour les conduire en Italie ; mais les Etats généraux préférèrent en charger Mansfelt, et don Juan ratifia leur choix. Bientôt le comte partit suivi d'une multitude de près de vingt mille âmes, avec dix à douze mille chevaux et mille chariots, « le tableau » de la retraite d'Israël en Egypte », écrit Roda ; par la Lorraine, la Bourgogne et la Savoie, il gagna le Milanais. Il comptait ensuite se rendre en Espagne pour porter aux pieds de Philippe II ses réclamations et lui demander la récompense de ses bons services, quand tout à coup don Juan le rappela aux Pays-Bas. C'est au château de Namur, dont le prince s'était emparé, qu'il alla le rejoindre. Le 31 octobre, Philippe II le nomma maréchal de l'ost en remplacement du feu comte d'Arenberg.

Dès lors, il est de toutes les expéditions militaires contre l'armée des Etats : à la bataille de Gembloux, il commande l'arrière-garde de l'armée espagnole ; devant Rymenan, il conseille l'attaque des retranchements. Après la mort de don Juan, il est l'un des plus fidèles lieutenants d'Alexandre Farnèse : devant Maestricht, il est maréchal de

camp général de l'armée assiégeante, et contribue à la prise de la place ; mais en désaccord avec Octavio Gonzague, il ne fait rien pour empêcher le désordre et le sac de la ville qui durent trois jours. Il entre ensuite en Gueldre avec une partie de son armée, mais est bientôt rappelé à Mons pour suivre à Arras, avec les Etats du Hainaut, d'Artois, de Lille, Douai et Orchies, les négociations commencées devant Maestricht avec les seigneurs wallons. Pendant les quelques mois qui se passent avant que le prince de Parme puisse exécuter les conditions du traité d'Arras, Mansfelt remplit intérimairement les fonctions de gouverneur et de capitaine général des provinces obéissantes ; il s'empare de Courtrai, de Mortagne, de Saint-Amand, du château de Quesnoy, etc. Plus tard, sous les ordres de Farnèse, il concourt à la prise de Bouchain, de Nivelles, de Vilvorde, d'Audenarde, et, en Campine, de Siehem et de Dalhem.

En 1585, bien qu'au conseil de guerre réuni par Alexandre Farnèse, Mansfelt eût émis l'opinion que l'armée du prince était insuffisante pour assiéger Anvers, il accepte le commandement des troupes opérant sur la rive droite de l'Escaut, vers le Brabant. Le colonel Mondragon lui est adjoint. Venant des Flandres, il passe le fleuve à Burght, avec quatre mille cinq cent hommes et huit compagnies de cavalerie ; contournant Anvers, il va s'établir à Stabroeck, à une lieue au sud de Lillo et s'y retranche solidement. Le 26 mai, il contribue à la reprise de la digue de Couvenstein, emportée par les troupes des Etats, de concert avec des navires d'Anvers. Le 11 août, dans la chapelle du fort Saint-Philippe, il donne l'investiture de l'ordre de la Toison d'or à Farnèse, qui a retardé la cérémonie jusqu'à la prise d'Anvers ; puis, la santé affaiblie par les fatigues du siège, il se retire dans le Luxembourg pour s'y reposer et s'y faire traiter de ses infirmités.

En 1588, le prince de Parme, au moment de partir pour l'expédition d'Angleterre, que le désastre de la *Grande-Armada* l'empêche d'exécuter, appelle

Mansfelt à Bruxelles, pour lui faire occuper intérimairement la charge de gouverneur général. Le comte est à cette époque le plus ancien chevalier de la Toison d'or, et nul n'est plus considéré comme militaire : le choix du prince est donc parfaitement justifié. Plus tard, chaque fois que Farnèse quitte les Pays-Bas pour aller guerroyer en France, c'est encore à lui qu'il remet ses pouvoirs. Cette fois, l'ayant sous la main, il l'envoie au secours du prince de Chimay qui, dans l'expédition au secours de l'Electeur de Cologne, assiégeait la ville de Bonn sans réussir à l'emporter. La nouvelle de l'arrivée prochaine du vieux soldat n'est pas plus tôt connue des assiégés, qu'ils demandent à capituler, craignant avec lui d'avoir à subir des conditions plus dures. Après la reddition de Bonn, à la tête des troupes de Chimay, il se dirige sur Venloo et attaque inopinément Wachtendonck, où, selon Strada, les mortiers font pour la première fois usage du tir en bombe. La place est emportée le 20 décembre. En rendant compte au roi de ce succès, le prince de Parme décerne à Mansfelt les plus grands éloges et vante son courage et sa valeur dans un âge aussi avancé.

A la mort d'Alexandre Farnèse, par lettres patentes envoyées d'Espagne, Philippe II confère à Mansfelt le gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserve jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ernest (janvier 1594). C'est durant cet intérim qu'il publie un mandement ordonnant de ne plus faire quartier à la guerre et de refuser toutes rançons, contribution ou sauvegarde, de traiter l'ennemi avec la dernière rigueur, d'obliger les habitants du plat pays à sonner le tocsin à son approche et de pendre les prisonniers. Comme il était à prévoir, les Provinces-Unies, contre lesquelles ces mesures barbares sont dirigées, y répondent en publiant un contre-placard assurant aux habitants et aux armées des Pays-Bas le même traitement.

Le 17 janvier 1594, Mansfelt se rend à Luxembourg, à la rencontre de l'archiduc Ernest; il y séjourne, dès lors,

à peu près continuellement et y meurt le 2 mai 1604, âgé de quatre-vingt-sept ans. Pendant les cinquante-huit ans qu'il avait occupé le gouvernement du duché, il avait su le conserver fidèle à l'Espagne. A l'origine des troubles, on l'avait accusé « d'opprimer le conseil de justice, d'entraver l'office du procureur général du Luxembourg, de faire apostiller les requêtes par son secrétaire, de s'approprier les amendes et d'extorquer le plus possible au pauvre paysan ». Il y avait, sans doute, dans ces accusations de l'exagération; mais joueur et dépensier, toujours à court d'argent, Mansfelt dut bien souvent se rendre coupable d'exactions qui restèrent impunies à la faveur des troubles. Fastueux, il dépensa beaucoup pour embellir son palais de Luxembourg et les magnifiques jardins de Clausen, qu'il fit orner d'antiquités trouvées dans les fouilles exécutées par ses ordres dans toute la province et surtout à Arlon. Les frères Wilheim les ont reproduites dans leur *Luxemburgum Romanum* et leurs *Disquisitiones*.

Les enfants qu'il eut de ses deux mariages sont : de Marguerite de Bréderode, Charles, mort au siège de Gran, en Hongrie, le 14 août 1596; Philippe, tué en duel par M^r de Richebourg, à Bruxelles, en 1574; Octave, colonel d'un régiment allemand, tué en 1591, au siège de Knodsembourg, et une fille, Polixine, qui épousa Palamèdes de Châlon, comme nous l'avons dit. De Marie de Montmorency, il eut trois garçons qui, sans postérité, précédèrent leur père dans la tombe. En revanche, de ses bâtards quelques-uns lui survécurent, entre autres Dorothée, qui épousa François Verdugo, un des meilleurs lieutenants du prince de Parme et qui fut gouverneur de la Frise, et le fameux Ernest de Mansfelt, si célèbre dans la guerre de Trente ans.

P. Henard.

Correspondance de Philippe II. — Correspondance de Granvelle. — Bulletin de la Commission d'histoire, 2^e série, t. IX, p. 210. — Strada, Mémoires anonymes. — Documentos inéditos, t. 74, etc. — Archives du royaume, conseil d'Etat et de l'audience.

MANSION (*Colard*), écrivain et imprimeur, vivait à Bruges au xve siècle. On n'a pu jusqu'ici, malgré de nombreuses recherches, déterminer la patrie du prototypographe brugeois. La désinence de son nom semblerait indiquer une origine française; cependant on trouve, parmi les bourgeois de Bruges, dans la première moitié du xve siècle, un Jean van Mensehone ou Manschien, jaugeur de vins, qui pourrait bien être le père du célèbre imprimeur. On ne connaît, il est vrai, de celui-ci aucun ouvrage édité en flamand; mais, d'autre part, on rencontre, dans les textes qu'il a traduits, des « flandricismes » extrêmement typiques, et les comptes de la corporation des libraires, dressés par Colard pendant son décanat, prouvent qu'il connaissait bien la langue du pays.

« Colard Mansion escriptuain » est mentionné, pour la première fois, dans le compte des bijoux du duc de Bourgogne, en 1450, pour avoir vendu « un liure » nome Rouvilion », au prix de 54 liv. Quatre ans plus tard, lors de l'organisation de la corporation des librairiers à Bruges, on cite parmi les apports des premiers confrères, une offrande de 2 esc. 9 gr. faite par « Colinet de Malchien », ce qui semble indiquer que l'artiste était encore fort jeune. De 1458 à 1470, les comptes de la gilde mentionnent régulièrement la contribution de Colard Manzioen, Monzioen, Menchoen, Mansyon, Mansioen ou Mansyoen, et ajoutent qu'il fit don d'un grand bassin à quêter. En 1461, il avait chez lui un élève nommé Hannekin (Petit Jean et non Jeannette, comme on l'a imprimé). De 1471 à 1473, « Colard Manchion » exerce les fonctions de doyen de la corporation des librairiers et en dresse les comptes annuels. En 1474-1475, le compte indique le paiement de la dette funéraire pour l'épouse du maître, et l'annate de celui-ci est soldée par un confrère. Ce n'est qu'en 1482 que son nom reparait parmi ceux des « contribuants »; enfin, l'état des recettes pour 1483-1484 indique que « Jenny qui demeurait avec Colard » Manseon, paie pour sa dette mortuaire, 4 esc. gr. ». Il semble résulter

de ces renseignements qu'après son décanat, vers 1474, Mansion s'absenta de Bruges, et l'on peut croire que ce fut pour aller s'initier à l'art de la typographie, peut-être chez Thierry Maertens qui, en cette même année, publia à Alost son *Speculum conversionis*.

A cette époque, Colard jouissait du puissant patronage de Louis de Gruuthuse, dont le goût éclairé pour les choses de l'art et surtout pour les beaux manuscrits est assez connu. C'est à la demande de ce seigneur que Mansion fit la traduction d'un ouvrage singulier, *la Pénitence d'Adam*, dont la version française est demeurée inédite. Le manuscrit original, orné d'une miniature, où l'on voit l'écrivain présentant le volume à son patron, a passé de la bibliothèque de Gruuthuse à celle des rois de France, et se conserve à Paris. Dans l'épître dédicatoire, Mansion nomme le sire de Gruuthuse son « compère », sans doute parce qu'il avait obtenu que son protecteur acceptât le parrainage d'un de ses enfants; comme il lui donne aussi le titre de comte de Winchester, que, Edouard IV d'Angleterre lui avait conféré en 1471, il est certain que l'ouvrage n'a été exécuté qu'après cette date.

C'est probablement aussi par l'intermédiaire de sire de Gruuthuse que Mansion entra en relations avec Guillaume Caxton, qui exerçait alors à Bruges les fonctions de « maistre et gouverneur des » marchans de la nation d'Angleterre ». On sait que le premier typographe anglais commença à Bruges, le 1^{er} mars 1468, sa version des *Histoires troyennes*, qu'il acheva, en 1471, à Cologne, où on suppose qu'il était allé s'initier à l'art typographique.

Le premier ouvrage publié à Bruges par Mansion, est le *Jardin de devotion*, petit in-folio de 29 feuillets à longues lignes, dont la suscription porte : *Primum opus impressum per Colardum Mansion, Brujis*. L'opuscule est imprimé en ancienne grosse bâtarde, d'un type qui, au dire de Van Praet, « n'a été » imité par aucun autre imprimeur », et débute par une grande initiale en forme de lettrine gravée sur bois.

En 1476, parut *Jehan Boccace de Certals... de la Ruyne des nobles hommes et femmes*. C'est un volume grand in-folio de 289 feuillets non chiffrés ni signés, imprimé, en deux colonnes, sur papier magnifique, en ancienne grosse bâtarde. Les initiales, indiquées en typographie par des minuscules, devaient être ajoutées à la main, de même que les vignettes, pour lesquelles une demi-page est laissée en blanc à la tête de chaque chapitre. On a signalé, en Angleterre, un exemplaire du Boccace en français, daté de 1471, et orné de nombreuses xylographies; mais ce renseignement paraît erroné. Il est cependant certain que Mansion remania cette édition; les deux exemplaires que possède la bibliothèque publique de Bruges, présentent, dans les premières pages, des variantes notables de texte et d'impression, qui n'ont pas été signalées par Van Praet.

En même temps que le Boccace français, Mansion en publiait une traduction anglaise, préparée par John Lydgate, moine de Bury, sous le titre : *Here beggineth the boke of Johan Bochas, discryving the fall of princes, princesses and other nobles*. Ce rarissime ouvrage a été récemment mis en lumière par le Dr Laing, d'après l'exemplaire appartenant à la marquise de Lothian, et conservé au château de Newbattle Abbey. Il est particulièrement remarquable en ce qu'il renferme dix grandes planches taillées sur cuivre et imprimées en tête de chaque chapitre. Ces planches, dont des exemplaires isolés avaient été signalés par Bartsch et Passavant, sont des monuments remarquables de l'art du graveur; celle qui figure en tête du deuxième livre, montre une vue de ville où les pignons de style brugeois se reconnaissent aisément. D'après le Dr Laing, ce volume serait le premier où l'on aurait associé à la typographie l'impression de gravures taillées en cuivre, ce genre d'éditions n'ayant été introduit en Italie qu'en 1477 et en France en 1488. Peut-être découvrirait-on un jour un exemplaire français du Boccace, également enrichi de ces précieuses vignettes!

Une année après le Boccace, soit en

1477, Mansion imprima, dans le même format et avec la même lettre, *le livre de Boece de consolation de philosophie* (279 feuillets). Cette œuvre, dont Mansion avait peut-être rédigé lui-même le texte français, est la première où paraissent sa marque typographique : un écu échancre, semé de croisettes et portant au centre un croissant (en flamand, *maen*), surmonté d'une **M**; l'écu suspendu, par une cordelière, à un écot d'arbre posé horizontalement. Un autre opuscule, *le Quadrilogue*, d'Alain Chartier, porte également le millésime 1477. Mansion y a ajouté un prologue de sa façon. Pour cette impression, il a fait usage de lettres de somme, à longues lignes. Le volume se compose de 30 feuillets petit in-folio, qui portent, dans le papier, des filigranes tout différents de ceux qu'on trouve dans les autres éditions du maître brugeois.

Colard publia, en 1479, un nouvel ouvrage grand in-folio, de 253 feuillets, sur deux colonnes de 47 lignes, et, comme pour le *Quadrilogue*, il y emploie des lettres de somme. L'impression est faite en rouge et noir, les initiales sont réservées pour être tracées à la main. Ce volume offre la première édition de *la Somme rurale*, par Jean Boutillier (1). C'est peut-être à l'occasion de cette publication que Mansion se rendit à Abbeville, où Pierre Gérard publia, en 1486, une seconde édition française de cette compilation. Nous savons, en effet, que Colard s'occupait, dans cette ville, de traduire du latin *le Dyalogue des créatures*, de Nicolas Pergaminus, et qu'il dédia son œuvre à Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, lieutenant du roi en Picardie. Or, Louis XI avait accordé ce gouvernement au sire d'Esquerdes en 1478, pour le récompenser d'avoir trahi la cause de la duchesse Marie. La version de Mansion parut sans nom d'auteur chez Gérard Leeu, à Gouda, en 1482. Le manuscrit original, orné de 122 miniatures, dont l'une représente l'auteur

(1) On connaît actuellement six exemplaires de la *Somme rurale* imprimée par Mansion. Celui de la bibliothèque Vergauwen a été vendu (1884) 10,000 francs pour la bibliothèque de Berlin (Voir *Bibliotheca belgica*, liv. LVI-LVII, B. 425).

occupé à écrire, se conserve à la bibliothèque nationale, à Paris.

Les travaux typographiques n'absorbent d'ailleurs, pas, toute l'activité de Mansion, qui continuait à s'adonner à la calligraphie des manuscrits. C'est ainsi qu'en 1480, le 1^{er} décembre, il s'engagea envers le sire de Gaesbeke à « lui livrer le grand Valere qui traite des vices et vertus des Romains, lyé en deux volumes, escrips de ma main ou daussi bonne, hystorié de ix grandes histoires à vignettes... » pour 201. gr., dont il signa quittance le 26 octobre 1481.

Ce ne fut qu'après un laps de cinq ans que Mansion reprit la série de ses grandes publications. Il fit paraître, en 1484, la traduction, préparée par lui-même, des *Métamorphoses* d'Ovide moralisées par maître Thomas Waleys. Le volume renferme 386 feuillets, à deux colonnes de 33 lignes, sans initiales; il est orné de 17 grandes figures sur bois et de 14 petites, qui, dans certains exemplaires, ont été richement enluminées et encadrées d'or. Pour l'impression de cette œuvre, Colard se servit de nouveau de ses beaux caractères en ancienne grosse bâtarde. Au bas de certains exemplaires, se voit le monogramme de Mansion, qui manque à d'autres. C'est, apparemment, le dernier travail du prototypographe brugeois, qui mourut en cette même année 1484.

A côté de ces grandioses publications, on connaît encore une série de plaquettes éditées par Mansion en petit in-folio (comme le *Jardin de Devotion* et le *Quadrilogue*), dont le classement chronologique est difficile, parce qu'elles ne portent pas de date. Ce sont notamment : les *Dicts morantz des philosophes* (peut-être une de ses premières productions, puisque Caxton en éditait la traduction anglaise en 1477); les *Invectives contre la secte de Vanderje* (dont le sire de Grunthuse possédait un beau manuscrit); la *Controversie de noblesse et le Débat entre trois cheualereux princes*, qui lui fait suite; la *Doctrine de bien vivre et l'Art de bien mourir*, le *Petit Traictié du commencement des monnoyes*, ainsi que le

Donat spirituel... translaté de latin en français et imprimé... par Colard Mansion, qui tous sont imprimés avec les caractères en grosse bâtarde, caractéristiques des presses de Mansion; puis les *Adveiniaux amoureux* (dont on connaît deux tirages différents); *l'Abusé en court*; le *Doctrinal du temps présent* (comportant 108 feuillets); le *Purgatoire des mauvais maris*; les *Evuangles des Quoilloles* (curieux recueil, composé à Bruges, peut-être par Mansion), et le traité de Denys l'Aréopagite de *Divinis nominibus* (en 99 feuillets). Ces sept derniers sont imprimés en lettres de somme, mais portent l'adresse de « Colard Mansion », ou « Colardum Mansionis ». Une étude attentive des caractères typographiques et des filigranes du papier pourrait aider à établir l'ordre dans lequel parurent ces divers volumes.

Toutes les publications de Colard Mansion sont rarissimes, quelques-unes n'étant même connues que par un seul exemplaire. La bibliothèque nationale à Paris en possède une série presque complète, grâce au zèle que son conservateur, Joseph van Praet, mit, pendant près d'un demi-siècle, à les rechercher. La bibliothèque de Bruges doit également à la munificence de ce savant concitoyen, une fort belle collection des œuvres du premier typographe brugeois.

Baron Jean Béthune.

Marchand, *Dictionnaire historique*. — Abbé de Saint-Léger, *Observations...*, dans l'*Esprit des journaux*, novembre 1779, p. 245. — De la Serna-Santander, *Dictionnaire bibliographique choisi*, t. I, p. 351. — Lambinet, *Recherches sur l'origine de l'imprimerie*, t. II. — Dibdin, *Bibliotheca Spenceriana*, t. I, p. 284. — *Biographie universelle*, t. XXIV (article de Beuchot). — Van Praet, *Recherches sur la vie, les écrits et les éditions de Colard Mansion*, dans l'*Esprit des journaux*, février 1780. — Van Praet, *Notice sur Colard Mansion* (Paris, de Bure, 1829). — (Scourion), *Discours qui ont été prononcés... le 9 juin 1837, lors de la remise... des éditions de Colard Mansion léguées...* par M. Joseph van Praet (Bruges, 1837). — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I, p. 75 (article de M. O. Delepierre). — *Notice sur les hommes illustres dont les statues ont décoré la Grand'place de Bruges lors des fêtes de 1850*. — Laude, *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de Bruges* (1847), p. 654. — David Laing, *Illustrations to the volume of Boccace printed at Bruges in 1476* (Edimbourg, 1867; tiré à 45 exemplaires).

MANTEAU (*Edmond-Joseph*), industriel et amateur des beaux-arts, né à Mons, le 10 février 1785, était le cadet d'une nombreuse famille. Après avoir fréquenté avec fruit l'école primaire dirigée par Pierre-Henri-Joseph Descamps, Edmond Manteau apprit le métier de serrurier, auquel son frère Gabriel-Philippe (né à Mons, le 1^{er} juin 1781) s'appliquait déjà. Un autre de leurs frères, Louis (né à Mons, le 11 décembre 1783) fréquentait un atelier de menuisier-ébéniste. Les trois frères devinrent bientôt des artistes distingués. S'étant associés, ils s'occupèrent de la construction de machines. Leurs ateliers furent établis dans la maison située rue de la Poterie, n^o 29, à l'angle de la rue de la Voussure. Le succès dépassa l'attente des frères Manteau. Ils produisaient des mécaniques si perfectionnées, que des connaisseurs qui virent fonctionner leurs machines, crurent qu'ils avaient fait leur apprentissage en Angleterre; leurs ouvrages de serrurerie étaient merveilleux. Mais ce qui excita le plus l'admiration, ce fut leur application de l'éclairage au gaz hydrogène carboné, qui eut lieu le 27 septembre 1814, à l'occasion du séjour à Mons du roi Guillaume I^{er}. Cet essai réussit parfaitement. On conserve, dans les collections du Cercle archéologique de Mons, le plan d'élevation d'une illumination au gaz exécutée à la première entrée de Sa Majesté comme prince d'Orange dans Mons en 1814, par Manteau et frère, en face de leur atelier. Philippe et Edmond Manteau furent aidés en cette circonstance par François Gossart, pharmacien et chimiste des plus distingués, que nous avons déjà eu l'occasion de citer à l'article LHEUREUX (tome XII, col. 87). Dans son ouvrage : *Mons sous les rapports historiques, statistiques, etc.*, publié en 1819, F. Paridaens dit, page 284, en parlant de Philippe et d'Edmond Manteau : « Ces deux frères sont de ces prodiges de science innée, dont la nature se plaît de temps à autre à humilier tous nos systèmes d'éducation. Demeurés orphelins très jeunes, dans un état de fortune qui

« laissait entendre les menaces du be-
 « soin, leurs dispositions, on peut dire
 « leur génie, a pris un essor précoco-
 « mais soutenu. Tous deux se sont
 « d'abord adonnés aux arts mécaniques
 « avec un succès étonnant : des ma-
 « chines, dont jusqu'alors l'Angleterre
 « s'était réservé le secret, sortaient
 « de leurs mains, devenues plus utiles
 « par des perfectionnements inconnus
 « aux inventeurs. Des capitaux, acquis
 « par ces honorables moyens et s'ac-
 « croissant chaque jour, ont rendu pos-
 « sible une entreprise considérable dans
 « les travaux de la forteresse : son
 « succès intéresse vivement tous les
 « compatriotes de ces deux hommes,
 « aussi recommandables par l'amabilité
 « de leur caractère que par leur indus-
 « trieuse activité ». Les frères Manteau
 avaient, en effet, entrepris l'exécution
 des travaux d'un lot très important des
 fortifications de Mons, de 1817 à 1820.
 Ils employèrent à ces travaux des forges
 et des outils d'une puissance inconnue
 jusqu'alors dans les ateliers de serrurerie
 de leur ville natale; ils produisirent des
 fers d'une dimension et d'une solidité
 extraordinaires. Leur entreprise termi-
 née, les frères Manteau quittèrent Mons
 en 1820 et allèrent à Bruxelles créer,
 rue des Renards, une fabrique d'huile
 et de savon qui fut pourvue d'une ma-
 chine à vapeur comme moteur prin-
 cipal.

Philippe Manteau mourut à Bruxelles,
 en 1829, et bientôt après, ses frères se
 retirèrent à Molenbeek-Saint-Jean. En
 1830, ils allèrent résider à Soignies, où
 ils s'adonnèrent tout spécialement à
 l'horticulture. En 1838, ils rentrèrent
 à Bruxelles, où Louis mourut en 1843.

Resté seul, Edmond Manteau se livra
 avec ardeur à son goût de collection-
 neur. Depuis 1829, il achetait des ta-
 bleaux et des gravures. Ses collections
 devinrent si considérables qu'elles rem-
 plissaient son habitation, place des Mar-
 tyrs, n^o 16. Il affectionnait surtout les
 peintures du xv^e siècle. Mais ses con-
 naissances artistiques n'étaient pas à la
 hauteur de son zèle, et il lui arriva,
 dit-on, d'acheter des copies pour des

originaux. Sa collection de gravures était beaucoup plus importante que son cabinet de peinture. Il possédait aussi une bibliothèque très bien composée au point de vue de l'art. Par son testament olographe du 20 août 1859, Edmond-Joseph Mantels a légué une somme de 15,000 fr. pour la fondation de deux lits à l'hospice des Chartriers de Mons. Il est mort à Bruxelles, le 15 août 1860.

Léop. Devillers.

Félix Hachez, *Edmond Mantels, industriel et amateur de beaux-arts montois*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X. — *Catalogue des tableaux, gravures encadrées et autres, et de livres d'art, formant le cabinet de feu M. Edmond-Joseph Mantels*, publié en trois parties à Bruxelles, impr. de P.-M. Michelli, 1860; in-8°.

MANTELS (*Jean*), ordinairement désigné sous le nom de *Mantelius*, historien et écrivain ecclésiastique, naquit à Hasselt, le 23 septembre 1599, de parents originaires du village de Zonhoven. Il fit ses humanités chez les jésuites de Liège, entra le 11 juin 1617 au couvent des Augustins de sa ville natale, et y prononça ses vœux l'année suivante, à l'âge de dix-huit ans. Le jeune religieux, qui avait fait des études brillantes, fut chargé de l'enseignement des belles-lettres et surtout de la rhétorique, tâche dont il s'acquitta avec succès durant plusieurs années, de 1627 à 1647. Il devint successivement sous-prieur à Bruxelles, prieur à Anvers, à Ypres, à Hasselt et à Cologne. En 1640, il fut nommé premier visiteur de sa province, qui comprenait tous les Pays-Bas et une grande partie de l'Allemagne. Ayant été député à Rome, en 1647, pour y assister, en qualité de *père discret*, au chapitre général de son ordre, il en revint avec le bonnet de docteur en théologie de l'université de Pavie; il avait pris le grade de licencié à celle de Douai, douze ans auparavant.

A partir de 1631, Mantels s'était surtout adonné à l'éloquence sacrée; il prêcha avec beaucoup de succès dans les principales églises de son ordre, ainsi qu'à Bruxelles et à Anvers; son élocution était nette, élégante et pleine de noblesse; une foule nombreuse et choisie

se pressait constamment au pied de sa chaire. Il s'occupait en même temps avec ardeur d'études historiques et théologiques. Dans sa vieillesse, entouré de l'estime de son ordre, il se retira au monastère de sa ville natale, où ses confrères lui conférèrent, pour la troisième fois, les fonctions de prieur. Il mourut le 23 février 1676, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On l'enterra dans le chœur de l'église des Augustins, où l'on voyait encore son tombeau il y a quelques années.

Mantels a mené une vie modeste, simple et pure, accomplissant fidèlement tous les devoirs inhérents à sa profession religieuse. Ses traits nobles et expressifs dénotaient eux-mêmes ce caractère d'austérité et de calme courageux qui l'élevèrent aux premières dignités de son ordre et lui firent endurer avec patience les longues et cruelles souffrances qui désolèrent la fin de sa carrière. Il connaissait parfaitement le latin et l'écrivait avec une pureté et une élégance rares, même de son temps. Il était bon musicien, savant géographe et composait des vers harmonieux et corrects, mais dépourvus de chaleur et d'enthousiasme (1). Il avait pris pour devise : *Pax in virtute*. C'est surtout comme historien de l'important comté de Looz que le nom de Mantels mérite de figurer dans les annales littéraires de la Belgique. Son *Hasseletum* et son *Historia Lossensis* rapportent plusieurs épisodes intéressants et contiennent des documents qui, sans les recherches de cet homme modeste, nous seraient complètement inconnus.

Les principaux ouvrages de Jean Mantels sont : 1. *Hant-boeckken voor de Broederschap van de H. V. Augustinus*. Liège, 1628; in-12. — 2. *Dag van devotie verdeeld in twelf uren van geestelyke oefeningen en de gebeden*. Anvers, 1633; in-32. Id., Anvers, 1634; in-16. — 3. *Speculum peccatorum aspirantium ad solidam vitæ emendationem; sive admiranda sancti Augustini conversio, historica ejusdem narratione, discursibus*

(1) M^r H. van Neuss, archiviste de l'Etat à Hasselt, a publié plusieurs échantillons des vers flamands de Mantels, dans une notice sur le couvent des Augustins de Hasselt (Hasselt, 1882).

moralibus, et emblematis in æs incisus adornata. Anvers, 1637; in-4°. Le texte renferme un grand nombre de figures en taille-douce de P. de Jode, dont quelques-unes ne sont pas dépourvues de mérite.

— 4. *Ars artium, sive de regimine sanctimonialium diatribe*. Anvers, 1640; in-8°

L'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie de toutes les difficultés qu'on peut rencontrer dans l'administration et la direction des communautés de femmes. Paquot dit avec raison que, suivant le mauvais goût de son temps, Mantels mêle à son sujet trop d'érudition profane. — 5. *De officio pastorali, libri duo, ad eorum præcipue instructionem qui oves Christi ruri pascunt*. Anvers, 1643; petit in-12. — 6. *Oratio habita Antverpiæ in fuere ... Henrici Lancelottii*. Anvers, 1643; in-4°. — 7. *Egidii Alberti quæ emblemata hieropolitica, versibus et prosa illustrabat Joannes Melitanus a Corylo, cujus accedunt Musæ errantes*. Cologne et Munich, 1647; in-12. Melitanus est l'anagramme de Mantelius, il se donne le titre de *Corylus*, parce que, suivant la tradition locale, la ville de Hasselt a été fondée dans un bois de coudriers. —

8. *D. Augustinus de venerabili Eucharistia; sive de augustissimo corporis et sanguinis Domini mysterio, qua sacrificium et sacramentum est, quid catholicis sanctæ Ecclesiæ doctor senserit, libri duo*. Liège, 1655; in-4°. — 9. *Hasselium, sive ejusdem oppidi descriptio. Qua continetur totius historiæ Lossensis compendium, præcipue cap. XX, ubi recensentur comites, celeberrimi monasterii de Herckenrode, ord. cisterciensis, fundatores*. Louvain, 1663; in-4°. Après avoir parlé de l'origine de Hasselt et de ses privilèges, l'auteur nous apprend comment le comté de Looz passa, en 1351, à Engelbert de La Marck, évêque de Liège. Dans les chapitres suivants, il parcourt l'histoire de Liège jusqu'en 1660, traite de la police de Hasselt, des auteurs et des hommes remarquables qui y sont nés. Il pousse la naïveté au point de se placer lui-même sur cette liste, énumérant ses ouvrages et y ajoutant la mention suivante :

• Il en publiera plusieurs autres, si Dieu lui prête la vie et les forces néces-

• saires ». Le même volume renferme une description minutieuse de la ville de Hasselt, de ses maisons religieuses et des environs; il finit par une histoire abrégée des comtes de Looz et de l'abbaye de Herckenrode. Mantels, qui voulait élever un petit monument à sa ville natale, a rassemblé tout ce qui pouvait en éclaircir l'origine et rehausser l'éclat; on voit qu'il a composé ce petit livre avec un soin tout particulier: il est écrit avec élégance et concision, et parsemé d'anecdotes et de souvenirs historiques racontés avec talent. — 10. *Historiæ Lossensis, libri decem, cui adjuncta sunt diplomata Lossensia, privilegia, paces, pacta, donationes, infundationes, etc., necnon recollectio edictorum, constitutionum, declarationum, jurium, etc., cum topographia seu descriptione urbium, pagorum et locorum ejusdem comitatus*. Liège, 1717; in-4°. Cette histoire, pour laquelle l'auteur avait soigneusement recueilli des matériaux depuis l'âge de dix-huit ans, ne fut publiée qu'en 1717, c'est-à-dire quarante et un ans après sa mort. L'avocat Robyns, de Liège, qui en fut l'éditeur, y ajouta une collection de diplômes, de statuts, d'édits et une topographie du pays; il y fit réimprimer en même temps la généalogie des comtes de Looz que Mantels avait déjà publiée de son vivant à Liège. Cet ouvrage est une des monographies les plus curieuses et les plus utiles qui se rapportent à l'histoire de la Belgique. Il est écrit d'un style ferme et élégant, quoiqu'on y sente parfois un peu trop le pastiche classique; la narration est exacte et semée de réflexions piquantes et agréables; mais on y trouve un peu de désordre dans les détails et dans l'agencement des parties, ce qui s'explique parce que l'auteur n'a pas assez élaboré son travail et n'a pas pu y mettre la dernière main. Une des parties les plus intéressantes est la dissertation dans laquelle Mantels se livre à l'examen de l'opinion de Wendelinus, qui plaçait le berceau de la monarchie franque dans la partie septentrionale de la province de Limbourg. A la suite de l'*Historia Lossensis*, on trouve la

Stemma comitum Lossensium, totius historię Lossensis basis, dédiée à la noble salle de Curange. — 11. *Tabula chorographica principatus Leodiensis, et comitatus Lossensis*. Amsterdam, 1639. Cette carte était probablement destinée à être jointe à l'*Historia Lossensis* (1).

Dans ses mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, Paquot, qui n'est pas prodigue d'éloges, consacre les lignes suivantes à Jean Mantels :
 « Mantels écrit d'un style ferme et poli ;
 « il narre avec exactitude ; il sème sa
 « narration de réflexions vives et agréables ;
 « il n'omet rien pour relever l'éclat
 « d'une contrée peu célèbre aujourd'hui,
 « et il en vient à bout... On doit sans
 « contredit regarder le P. Mantels comme
 « un des hommes les plus distingués de
 « son ordre, où il a heureusement allié
 « les vertus qui mènent aux emplois
 « dans l'intérieur d'une communauté
 « avec les talents qui attirent l'estime
 « et la confiance du dehors. C'étoit un
 « esprit nourri de l'étude des anciens
 « et de la connoissance des belles-lettres
 « et des beaux-arts, particulièrement de
 « la musique, de la géographie, de la
 « poésie, de la rhétorique et de l'histoire
 « ancienne et moderne ».

J.-J. Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II. — *Vie et éloge de Mantels*, en tête de l'édition de l'*Historia Lossensis*, publiée par Robyns.

MANTOUANS (Jean DE). Voir JEAN LE CHARTREUX.

MAQUINAY (N.), homme de guerre, né à Verviers. Il commandait une compagnie française, au commencement du XVIII^e siècle, au temps, où les troupes des alliés occupant Liège, l'empereur y avait placé un plénipotentiaire, tandis que le prince-évêque s'était retiré à Namur. Cet état de choses pesait au

peuple, et Maquinay forma le dessein de l'en débarrasser, en s'emparant de l'envoyé, qui était alors le comte de Weltz, comme prisonnier de guerre. Le 10 juin 1710, il dirige ses cinq cents hommes vers Liège, les y introduit par le jardin du couvent des PP. Récollets, situé au quartier d'outre-Meuse, culbute la garde postée au pont des Arches et s'empare de l'hôtel du comte, qui, par hasard, ne s'y trouvait pas. L'assaillant, pour compenser cette déception, se rend au Mont-Saint-Martin, comptant y saisir le commandant hollandais ; mais celui-ci parvient à s'échapper. Les troupes occupant la ville, revenues de leur surprise et rassemblées aussitôt, espèrent s'emparer de Maquinay ; mais, par la rapidité de ses mouvements et sa fière contenance, il sait opérer sa retraite sans perdre un seul homme.

D'après les souvenirs de la famille de ce brave, dont une descendante, du même nom, habite Verviers, il devint général au service d'Espagne et y mourut vers 1714.

J.-S. Renier.

V. Detrootz, *Histoire du marq. de Franchimont* (Liège, 1809), t. I, p. 404-405. — Beedelieuvre, *Biographie liégeoise* (Liège, 1837), t. II, p. 333. — H. Delvaux, *Dict. biog. de la prov. de Liège* (Liège, 1845), p. 82.

MARANT (Pierre-Jacques), écrivain ecclésiastique, né à Bavinchove, près de Cassel, dans la Flandre française, le 30 janvier 1743, et décédé à Courtrai, le 12 septembre 1812. Après de brillantes études d'humanités, il vint à Louvain, où il suivit les cours de philosophie à la pédagogie du Lis, et remporta la deuxième place à la promotion générale de la faculté des arts en 1765. Il se livra ensuite à l'étude de la théologie, et, grâce à ses progrès rapides, il devint, après peu de temps, lecteur ou répétiteur de cette science au collège de Drioux. Au mois de décembre 1770, il fut nommé, en vertu du droit de nomination possédé par la faculté des arts, curé de Wyt-schaete, près d'Ypres. Toutefois, il ne quitta Louvain pour aller desservir sa paroisse que vers la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante, après avoir pris, le

(1) A la fin du dernier siècle on connaissait plusieurs manuscrits de Mantels ; l'un d'eux est aujourd'hui possédé par M^r Bogaerts, ancien vicaire général du diocèse de Liège. Il est intitulé : *Loci communes*. Mantels y consignait les faits et les réflexions qui le frappaient dans ses lectures.

30 avril de cette année, le grade de licencié en théologie. Il ne remplit les fonctions pastorales que pendant trois ans et demi environ; car, au mois de février 1775, sur la recommandation du gouvernement autrichien, il fut rappelé à Louvain pour y prendre la direction du collège de Viglius. Installé le 5 du même mois, il conserva cette présidence jusqu'à son départ de Louvain en 1790.

Proclamé docteur en théologie le 22 octobre 1776, après avoir subi régulièrement toutes les épreuves pour l'obtention de ce grade élevé, il obtint, le 29 novembre suivant, le canonicat de deuxième fondation, avec la chaire de théologie y attachée, devenu vacant au chapitre de Saint-Pierre à Louvain, par le départ du professeur Welens, promu au siège épiscopal d'Anvers; et, un peu plus de deux années plus tard, c'est-à-dire en janvier ou février 1779, il succéda, dans un canonicat de première fondation, à Jean Kent, président du collège pastoral irlandais, qui venait de mourir. Le 31 août 1781, les suffrages de ses collègues l'élevèrent à la dignité rectorale, qu'il conserva, selon l'usage reçu, pendant l'espace de six mois. L'impératrice Marie-Thérèse étant venue à mourir le 29 novembre 1780, ce fut Marant, alors recteur, qui prononça, en latin, l'éloge funèbre de la défunte, pendant les obsèques solennelles qui furent célébrées à l'église Saint-Pierre de Louvain, le 11 janvier 1781. Au mois d'avril suivant, Marant obtint, en vertu du privilège de nomination dont jouissait la faculté des arts, un canonicat à la cathédrale de Saint-Donatien, à Bruges.

Marant devait sans doute sa nomination de professeur aux attaches secrètes qu'il avait avec le gouvernement autrichien. A peine nommé, il entretient des correspondances secrètes avec les agents du gouvernement. Dès le 18 avril 1778, le ministre plénipotentiaire prince de Starbemberg lui demande un rapport sur la situation de l'université. Dans ce rapport de 198 pages, intitulé : *Mémoire concernant l'université de Louvain, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles* (ms. n° 17588), Ma-

rant, en vrai courtisan, exalte les pouvoirs du gouvernement au détriment des droits et des privilèges de l'université, et encourage l'autorité civile dans les réformes qu'elle projetait.

Le 28 mai 1785, il fut chargé du nouveau cours d'histoire ecclésiastique, dont il avait provoqué la création; et, à l'occasion de cette nomination, il accepta, ensuite d'une délibération du conseil privé, datée du 14 juin suivant, et approuvée par les gouverneurs généraux, des *Directions ostensives* et des *Directions secrètes*, dont voici la première : « Il » évitera de donner dans le système de » l'infailibilité du pape et de sa prétendue supériorité sur le concile, et il » suivra à cet égard le sentiment des plus » célèbres universités catholiques. (VERHAEGEN, ouvrage cité ci-dessous, p. 223). Lors de la célèbre thèse sur le pouvoir de l'Église en matière d'empêchements du mariage, soutenue le 15 juin 1784, sous la présidence du docteur et professeur François Vande Velde, ce fut encore Marant qui dénonça au gouvernement les opinions de son collègue, et qui, l'année suivante, adressa, avec les professeurs Mayence et De Mazière, un long rapport à l'empereur pour lui suggérer l'idée d'obliger tous les membres de la faculté de théologie à faire soutenir, sur le même sujet, des thèses qui semblaient friser l'hétérodoxie. Heureusement cette mesure ne produisit pas le résultat que ses auteurs en avaient espéré.

C'est ici que doit se placer, dans l'ordre chronologique des faits, la publication de la trop fameuse *Discussio historica*, dans laquelle Marant attaque la croyance généralement reçue de l'Assomption corporelle de la Sainte Vierge, et dont nous parlerons plus longuement dans l'énumération de ses ouvrages. La préface de cet opuscule est datée du 4 février 1786.

Lorsque l'empereur Joseph II eut décrété, en 1786, la réorganisation ou plutôt la suppression de la faculté de théologie par l'établissement, à Louvain, d'un séminaire général, Marant seconda de toutes ses forces les vues du gouver-

nement impérial; il prit la part la plus active dans les persécutions de tout genre suscitées, à cette occasion, aux professeurs restés fidèles à leurs devoirs et à l'autorité ecclésiastique légitime. Aussi, n'était-ce pas sans raison qu'un de ses propres amis, dans une note confidentielle remise au conseiller Le Clerc pour la rédaction d'un rapport sur l'état de l'université, que l'empereur lui avait demandé le 31 janvier 1786, traçait de Marant le portrait peu flatteur mais vrai que voici : « Le docteur Marant », écrivait-il, « est intrigant, porté à nuire » à ses confrères, ambitieux, machiavé- « liste, etc.; il faut qu'il tâche de ne » pas se faire soupçonner que ce n'est » que par prévention qu'il parle contre » les prétendus droits de l'Eglise ». Pendant les trois années d'agitation et de troubles qu'amena la lutte contre le despotisme de Joseph II, il publia un certain nombre de pamphlets pour la défense et la justification des innovations que le gouvernement autrichien cherchait à introduire chez les Belges; nous en citerons quelques-uns plus loin.

En 1788, les professeurs du séminaire général étaient devenus tellement impopulaires, qu'ils n'osaient plus sortir ni se montrer en public, de crainte d'être insultés. Toutes les lettres adressées au gouvernement par le recteur intrus Van Leempoel, pendant les mois de mai et de juin de cette année sont relatives au mécontentement qui régnait dans la ville universitaire. Le 19 juin, le recteur écrivit : « Hier, dans un jardin des Pee- » termans, on trouva une potence avec » cette inscription : *Leplat, Mazière,* » *Marant; Dry vloggen uyt het land* ».

L'année 1789, eut lieu la célèbre enquête du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, au sujet des doctrines enseignées au séminaire général de Louvain. Marant y comparut avec ses collègues, De Mazière, Wouters, Dillen et Sentelet. Les réponses évasives et entortillées qu'ils firent aux questions proposées par l'éminent examinateur sont consignées dans la savante *Déclaration de Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines sur l'enseignement du séminaire*

général de Louvain, avec l'examen doctrinal des sentiments des professeurs et des livres classiques de cette nouvelle institution, 1789; vol. in-4°. Cette *Déclaration* est reproduite dans le *Synodicum Belgicum*, de De Ram., II, p. 78-171. Le cardinal y démasque l'hypocrisie et les tendances hétérodoxes des cinq professeurs.

Au mois d'octobre de la même année 1789, la révolution brabançonne balaya le gouvernement despote et oppresseur, et, avec lui, les professeurs du séminaire général, qui tous furent obligés de s'enfuir à l'étranger (1). Marant ne reparut plus à Louvain, même après que l'empereur Léopold II eut repris le gouvernement de la Belgique. En 1793, il fut nommé prévôt du chapitre de Harlebeke, en Flandre, et reçut, en outre, une pension. Au mois de janvier de l'année suivante, il envoya au gouvernement sa démission définitive de la chaire de théologie qu'il avait occupée précédemment.

Marant mourut à Courtrai, le 12 septembre 1812, et fut enterré à Wyt-schaete, où il avait été curé de 1770 à 1775. On y lit encore aujourd'hui, sur une pierre encadrée dans le mur extérieur de l'église, l'épithaphe suivante :
 D. O. M. | BEGRAEFPLAETZE | VAN DEN
 | ZEER EERWEERDIGEN ENDE HOOGGE-
 LEERDEN | HEER | PETRUS JACOBUS
 MARANT | GEBOORTIG VAN BAVIN-
 CHOVE BY CASSEL | DOCTOR REGENT
 VAN DE FACULTEYT | VAN THEOLOGIE
 DER UNIVERSITEYT VAN LOVEN | LEST
 PROOST DER COLLEGIALE KERKE VAN
 HARELBEKE | OVERLEDEN TOT CORTRYK
 DEN 12 SEPTEMBER 1812 | OUD 70 JA-
 REN | PASTOOR GEWEEST HEBBENDE
 DEZER PAROCHIE | VAN WYTSCHAETE
 5 JAEREN TOT DAT HY TEN JAERE 1776
 | WEDERGEROEPEN ZYNDE NAER LOVEN
 | VERZOGT HEEFT ALHIER BEGRAVEN TE
 WORDEN | BY ZYNE OUDE SCHAEPEN OM

(1) Marant fut solennellement révoqué de toutes ses fonctions par une sentence rectorale en date du 12 juillet 1790. Le texte de cette sentence a été publié, avec l'exposé de tous les griefs à la charge de l'intimé, dans l'opuscule : *Sententia lata contra eximium dominum Petrum Marant Lovanii hac duodecima Julii 1790. Lovanii, e typographia J.-P.-G. Michel; in-16, 48 pages.*

ZYNE ZIELE | IN HUNNE GEBEDEN TE MEER INDAGTIG TE MAEKEN. | R. I. P.

On a de lui les ouvrages suivants :

1. *Oratio in fovea Mariæ Theresiæ, Romanorum imperatricis, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ reginæ, archiducis Austriæ, Belgii principis, etc., etc., etc. Quam Lovanii in basilica S. Petri tertio idus Januarii MDCCLXXXI. optimæ principi justa exequiarum solemnî ritu persolverentur.* Louvain, typogr. académique, 1781; petit volume in-8°, de 55 pages, sans le titre. — 2. *Mémoire concernant l'université de Louvain*, n'ayant jamais été imprimé et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, n° 17588. Nous avons déjà fait connaître ci-dessus ce mémoire, qui fut rédigé par ordre du prince de Starhemberg. — 3. *Discussio historica. An de fide sit, aut saltem ita certum et de ecclesiæ mente, beatam Virginem matrem et corpore in cælum adsumptam esse, ut hæreticum sit, aut saltem temerarium de eo coram hist. eccl. studiosis modeste inquirere? Sen Vindiciæ assertorum in prælectionibus suis.* Louvain, typ. académique, 1786; in-8°, de xxxii-284 pages. Dans ce travail, Marant cherche à ébranler la croyance généralement reçue que le corps de la Sainte Vierge a été transporté au ciel après sa mort. Il ne fait qu'y ressasser les arguments présentés, sur le même sujet, par Jean Launois dans l'opuscule intitulé : *De controversia super exscribendo Parisiensis Ecclesiæ Martyrologio exorta judicium*, sans toutefois indiquer la source où il puise les raisons qu'il allègue. Aussi le plagiat qu'il avait commis fut bientôt signalé dans une brochure intitulée : *Epistola a R. D. Pastore *** diœcesis Leodiensis die XVI Augusti anno 1786 scripta ad eximium dominum P.-J. Marant, etc.* Leodii, 1786; in-16, de 12 pages. En 1788, Jean-Albert Salmon, curé à Mooregem, publia la réfutation de l'écrit de Marant, sous le titre de : *Apologeticum tentamen pro communi Ecclesiæ persuasione, quæ pie creditur Beatissimæ Virginis Dei-Genitricis Mariæ Immaculatum Corpus in Cælis existere : sive Synopsis eorum, quæ*

ejusdem Assumptioni objectavit P.-J. Marant, etc. Gand, P.-F. Cocquyt, 1788; in-8°, de iv-260-5 pages. — 4. *Recueil de quelques mémoires curieux et intéressants présentés au gouvernement général des Pays-Bas, par l'université de Louvain, en 1749, 1758 et 1784, concernant les séminaires épiscopaux, l'autorité du souverain en matière de discipline ecclésiastique, etc.* Ce Recueil, composé pour justifier les mesures despotiques du gouvernement à l'égard de l'université, fut réfuté par deux brochures qui parurent immédiatement après sa publication et intitulées, l'une : *Avis au public de la part de l'université de Louvain* (1788; in-8°, de 16 pages), l'autre : *Cri de la justice en faveur de l'université de Louvain* (1788; in-12, de 22 pages). Marant essaya d'y répliquer par un petit écrit, qui porte le titre de : 5. *Réponse du docteur en théologie Marant à la brochure aiant pour titre : « Avis au public », et à une autre plus hardie sous le titre de : « Cri de la Justice ».* Louvain, impr. académique, 1788; in-8° de 31 pages. — 6 et 7. *Samenspraek tusschen Clarcbot Waersoecker ende Renaert Waersegger*, et un autre opuscule intitulé : *Slinken Oogslag*, sont attribués à Marant dans les considérants de la sentence rectorale prononcée contre Marant, le 12 juillet 1790, dont nous avons parlé ci-dessus. — 8. *Copie d'une lettre du docteur en théologie Marant, aux Seigneurs-Etats de la province du Hainaut, écrite de Mayence, le 12 juin.* Mons, Emmanuel Flon; in-8°, de 40 pages. — 9. *Copie de deux lettres du docteur de théologie et professeur de l'histoire ecclésiastique de l'université de Louvain, Marant, à Monseigneur l'évêque d'Ypres, dont l'une datée de Mayence, le 29 juin, l'autre de Liège, le 19 novembre 1790.*

E.-H.-J. Reusens.

Verhaegen, *Les Cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain (1740-1797)*. — *Essai historique, etc.* Liège, Société bibliographique, 1884; vol. in-8° de viii-568 pages. — [Vander Elsken], *Versameling der brieven van den Heere Keuremme*. Tot Trier [Leuven?], 1788-1789; 2 vol. in-8°.

MARAS (Nicolas-Joseph), abbé de Grimberghe, mort en 1794. Ce reli-

gieux, qui joua un certain rôle aux Etats de Brabant pendant les discussions orageuses qui précédèrent la révolution brabançonne, était entré, comme novice, dans l'ordre des Prémontrés en 1750. Il pronouça ses vœux en 1752, devint curé de Wemmel, et fut nommé abbé en 1758, en remplacement d'Ignace-Joseph Du Rondeau. Il quitta le pays lors de la seconde invasion française, et mourut en Allemagne le 11 décembre 1794. Peu d'années après, son monastère fut supprimé; mais la communauté qu'il avait dirigée ne s'est pas éteinte; elle s'est reformée et existe encore aujourd'hui.

Alph. Wauters.

MARBAISE (M.), pratiquait la médecine à Herve dans la seconde moitié du siècle dernier. Nous manquons absolument de renseignements sur ce personnage. On lui attribue : *Coup d'œil sur le traité de M. Hakin, docteur de Clermont, au duché de Limbourg, touchant l'hémoptysie ou crachement de sang. Par M. M... Au même duché.* Liège, 1779; in-8°. Il y reproche à son confrère de nombreux emprunts à Van Swieten et autres, sans citations. Hakin répondit. Notre personnage répliqua par une *Lettre à un ami pour justifier le coup d'œil.* S. l., 1780. Cette lettre est signée M..., licencié en médecine de la faculté de Louvain. Herve, le 5 août 1780.

G. Dewalque.

MARBAIX (Charles-Joseph DE), juriconsulte et publiciste, né à Mons, le 28 septembre 1735, et y décédé, le 27 décembre 1811, époux de Marie-Madeleine Couteau. Après avoir terminé ses études au collège de Houdain et achevé son cours de philosophie et de droit à l'université de Louvain, il s'établit dans sa ville natale et y exerça la profession d'avocat. Il fut nommé, lors du jubilé du conseiller baron S.-J. de Maleingreau et par lettres patentes du 5 novembre 1777, à la place de conseiller de robe longue près la cour souveraine du Hainaut. Magistrat laborieux et savant, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses connaissances

juridiques profondes et par le talent avec lequel il élucidait les questions de droit soumises à son rapport. Mais bientôt les événements politiques absorbèrent son activité. Il combattit avec énergie les réformes que Joseph II entendait imposer à la Belgique. Le 28 avril 1787, il signa la protestation émanée de la cour du Hainaut et portant opposition aux nominations de juges de première instance à Mons; il refusa, en conséquence, les fonctions de juge que lui conféraient les archiducs Albert et Marie-Christine. Nommé rapporteur par le comité choisi, le 22 juin de la même année, par les Etats du Hainaut, il défendit vigoureusement les droits de cette province contre les usurpations de Joseph II, dans un mémoire intitulé : *Exposition de la Constitution, des lois fondamentales, libertés, franchises et privilèges du pays et comté de Hainaut, et des principales infractions qui y ont été faites, conçue dans un comité établi par les Etats du pays.* Mons, N.-J. Boequet, 1787; in-8°. Ch. de Marbaix se signala également lors de l'opposition que fit le conseil souverain à la dépêche lancée, le 8 janvier 1788, par le comte Trautmansdorff et maintenant les édits antérieurs au 1er avril 1787; il fit partie de la délégation qui fut sommée de se rendre à Bruxelles sur ordre du ministre plénipotentiaire. Tant d'indépendance devait attirer sur de Marbaix la haine de l'autorité. Il fut bientôt suspendu, et un décret du 18 mai 1789 le destitua. Encouragé dans ses actes par le conseil qui protesta contre cette mesure, il continua à lutter contre l'arbitraire du pouvoir central. Ordre fut alors donné d'arrêter de Marbaix, mais celui-ci réussit à s'échapper, se cacha d'abord à Mons, puis à Maubeuge, et y resta jusqu'au moment où les troupes autrichiennes furent chassées de la province. Le 21 décembre 1789, les Etats du Hainaut rétablirent la cour souveraine du Hainaut et replacèrent de Marbaix dans ses fonctions. Lors de la rentrée de François II dans nos provinces, ils firent leur soumission et envoyèrent une délégation au ministre plénipo-

tentiaire, le comte de Mercy-d'Argenteau. Désigné comme rapporteur, de Marbaix rédigea un mémoire qui a été imprimé sous le titre de : *Extrait des rapports de Messieurs les députés des Etats de Hainaut vers S. E. le comte de Mercy-Argenteau, à La Haye*. Mons, imprimerie des états de la ville; in-8°. Une amnistie générale fut accordée, et de Marbaix, maintenu en fonctions, occupa le siège de conseiller, jusqu'à ce que la Révolution française vint bouleverser toute l'organisation judiciaire. Sous la domination française, de Marbaix n'accepta plus aucune fonction; il résista aux instances qui furent faites pour le nommer conseiller au tribunal de cassation de France. Il préféra finir sa carrière en se consacrant exclusivement à ses études de prédilection.

Il a laissé des notes intéressantes sur les chartes du Hainaut, un grand nombre de consultations, des mémoires sur des questions de droit de haute importance, et une brochure inédite en réponse à trois questions proposées, le 8 novembre 1790, sur le parti à prendre par les Belges dans les circonstances politiques du moment. Ses papiers sont en possession de la famille Houzeau de Lehaie.

L. Tierenteyn.

Mathieu, *Biographie montoise* Mons, 1848. — *Iconographie montoise* (Mons, 1860). — *Belgique communale*, 1847, p. 201. — Pinchart, *Histoire du conseil souverain du Hainaut* Mém. cour. de l'Acad., in-8°, t. VII.

MARBAIX (*Hippolyte*), prêtre, professeur et poète, né au XVII^e siècle à Fontaine-l'Évêque, ou aux environs. Il enseigna la rhétorique au collège de Houdain, qui était le collège communal de Mons, où il avait succédé à Julien Waudré. On ne le connaît que par les vers que lui a consacrés l'auteur des *Sydera illustrium Hannonia scriptorum*. Il est regrettable qu'on n'ait point conservé ses poésies latines qui, s'il faut en croire Ph. Brasseur, étaient fort distinguées. On ne peut guère le juger, en effet, sur les quelques vers qu'il adresse à Jean d'Espieppe dans le *Testamentum* de ce dernier (1628).

Ferd. Loise.

MARBAYS (*Gérard DE*), ou **MARBEYS**, philosophe et littérateur latin, naquit à Maestricht de noble famille, vers 1467; il fut chanoine de l'église Notre-Dame en cette ville (avant 1495); en 1503, il devint écolâtre du chapitre, à la mort de Jean Rampart, et fut élu doyen le 21 août 1504; en 1505, il était membre de la fabrique de l'église; il mourut à Maestricht, en juillet 1513. Marbays se distinguait par l'étendue et la variété de ses connaissances; son érudition n'avait pas pour unique objet les lettres sacrées et profanes; il avait étudié aussi le droit et la philosophie. On lui doit un *Dialogus de Materia prima*, fort estimé à son époque, ainsi qu'un *Dialogus de Captione urbis Tongrensis*. Il s'agit de la surprise de Tongres dans la nuit du 22 décembre 1494, par Louis Vadry, chef des *Guardiens* (1), tandis que ses habitants dormaient d'un profond sommeil. Marbays ne leur ménagea par ses railleries à ce sujet. Dans son opuscule, il donne la parole à André Canther et à deux de ses compatriotes: Gilles de Holy et l'écrivain bien connu Mathieu Herben. Trithème nous apprend que notre personnage se signala encore par d'autres productions, mais il en ignore lui-même les titres. Le nom de Gérard de Marbays, membre de l'état noble du pays de Liège, figure parmi ceux des gentilshommes qui scellèrent et confirmèrent à Maestricht, le 5 mai 1492, le traité de paix conclu à Donchery entre les La Marek et Jean de Hornes.

Alphonse Roersch.

Archives de l'Etat, à Maestricht. — Trithemius, *Catalogus illustrium virorum Germaniam... coronantium*, dans *Opera historica* (Frankfort, 1601), p. 182. — De Ram, *Troubles du pays de Liège sous Louis de Bourbon et Jean de Hornes*.

MARC VAN GHISTELE, ou **VAN GESTEL**, peintre, aussi peintre-verrier et sculpteur, né, sans doute à Gand, au début du XV^e siècle, mort à Courtrai

(1) Troupes mercenaires levées par Maximilien et licenciées après la paix de Senlis faite avec le roi de France (25 mai 1493). Les *Guardiens* commirent toutes sortes de déprédations dans le pays d'Utrecht et en Gueldre, puis se jetèrent sur le Condroz et finalement sur Tongres (Paris, XV^e siècle, p. 617-648).

en 1475. Fils de Jean, ou, selon d'autres, de Marc, sculpteur dont le nom se rencontre dans les inventaires gantois de 1404, Mare van Ghistele n'est connu aujourd'hui par aucune création positive. Un inventaire des œuvres d'art et du mobilier de l'évêché de Gand, dressé en 1662 par les chanoines Augustin de Vicq et Philippe Blyleven, atteste qu'à cette époque le palais de l'évêque conservait une peinture de Van Ghistele, *la Vierge et l'Enfant Jésus*. Ce tableau a disparu. Il provenait du château de Loochristy, résidence d'été des évêques. Comme tous les maîtres de son temps, Van Ghistele faisait indifféremment des travaux artistiques et d'autres d'une nature beaucoup moins relevée. Il semble avoir travaillé de bonne heure pour la ville de Courtrai, bien qu'il n'ait dû se fixer dans cette ville qu'à dater de 1454, vu qu'en la même année, il fonctionnait encore comme juré de la gilde de Saint-Luc, à Gand. Van Ghistele avait, d'ailleurs, pris pour femme une Courtraisienne, Barbe Hazen. La liste de ses travaux est passablement longue. En 1429, conjointement avec son frère, il exécutait, pour la maison des échevins, à Courtrai, un *Jugement dernier*; en 1430, associé à Jean van Coudenbergh, il donnait à l'église de Ruysselede un retable important, avec doubles volets, représentant à l'extérieur les *Prophètes qui ont annoncé les destinées de la Vierge*, la *Verge de Jessé*, les *Episodes de la vie de Marie* et ceux de la *vie du Christ*. On ne dit point que ces peintures fussent exécutées à l'huile. La même année 1430, il dorait la grande croix de l'église Saint-Martin, à Courtrai, et l'ornait des figures de la Vierge, de saint Jean et de la Madeleine. En 1442, il livrait une verrière pour la salle des échevins, à Courtrai, et décorait les bannières du beffroi des Halles; en 1445, il donnait le tableau du maître-autel de Saint-Martin et restaurait un *Kinderbedde*, sans doute une *Nativité*. Quatre vitraux pour la *Vierschaar* avaient été exécutés par lui l'année précédente. En 1455, pour une nouvelle chapelle, à Saint-Martin, il sculpta et peignit les

images de saint Eloi, de saint Jean-Baptiste, de sainte Barbe et de saint Antoine; il fit, en outre, la croix de la même chapelle. En 1457-1465, il peignit la voûte et divers piliers de l'église et, en 1458, fit une image de la Vierge pour le Hazelaertooren; il sculpta et dora une croix pour le maître-autel de Saint-Martin en 1463, décora les clefs de voûte de la salle du chapitre, sculpta et peignit le retable du maître-autel (1466), et livra un vitrail en 1469. Enfin, il peignit et dora le tabernacle de Saint-Martin en 1472. Encore omettons-nous de cette liste les travaux d'ordre manuel assez nombreux dont fut chargé le laborieux artiste. Il paraît, du reste, avoir amassé quelque bien, car les comptes de Saint-Martin établissent que son service funèbre coûta la somme, considérable pour le temps, de 12 livres.

Henri Hymans.

De Busscher, *Recherches sur les peintres gantois des XIV^e et XV^e siècles* (Gand, 1839), p. 454-455. — Frans de Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk* (Gent, 1876), t. IV, p. 375-376.

MARCATELLIS (*Raphaël DE*), ou **MERCASTEL**, DE **MERCATEL**, DE **MARCANDELLIS**, évêque *in partibus* de Rhodus (Syrie), abbé de Saint-Bavon, mort à Bruges, le 3 août 1508. Il était fils naturel de Philippe le Bon et porta le nom du mari de sa mère, Jean de Mercastel (nom d'un château de la Picardie), qui en 1449 avait épousé une de Belleval, dame de Bonville. Après avoir obtenu le grade de licencié en théologie à l'université de Paris, il vint à Gand, où il prit l'habit de bénédictin dans l'abbaye de Saint-Pierre. En 1463, il fut élevé au rang d'abbé d'Oudenbourg, fonctions qu'il résigna après quinze années d'administration, pour passer dans l'abbaye de Saint-Bavon, dont la prélatrice lui fut déferée en 1488; le 18 mai, il y fit son entrée solennelle. La même année, il fut désigné par Maximilien pour prendre part au renouvellement de l'échevinage de Gand. En 1479, il prêta de l'argent au même prince, qui l'exempta pour l'avenir de l'hébergement des troupes. En 1482, il fit partie de l'ambassade nommée par Maximilien, à la demande

des Etats de Flandre, pour traiter de la paix avec Louis XI; cette paix fut conclue à Arras le 23 décembre 1482. En 1488, Maximilien, devenu roi des Romains, le nomma conseiller d'Etat. En 1484, le pape Innocent VIII avait nommé à l'évêché de Tournai un Italien, non approuvé par Maximilien et par Louis XI; son prédécesseur, Sixte IV, avait cependant formellement promis de ne plus nommer d'évêque de Tournai sans leur consentement. Le nouvel évêque ne fut pas reconnu. Le roi de France nomma un évêque pour les pays galli-cants, Maximilien en désigna un autre pour ses Etats de la rive gauche de l'Escaut. L'Italien abdiqua en 1492. Charles VIII fit alors introniser son candidat par l'archevêque de Reims, tandis que le pape Alexandre VI recon-nut celui de Maximilien. Pendant cette époque troublée, Raphaël de Mercatel, qui avait été sacré à Bruges, en 1478, évêque *in partibus* de Rhosus, fut invité trois fois par Philippe le Beau à conférer les ordres sacrés : à Lille, puis dans l'église Saint-Jean à Gand, enfin dans son abbaye de Saint-Bavon. L'abbé Raphaël obtint, en 1506, du pape Jules II l'exemption de l'ordinaire pour lui et pour son abbaye : l'affaire était pendante devant le saint-siège depuis 1467. En conséquence, les moines de Saint-Bavon relevèrent uniquement du pape; ce n'était, d'ailleurs, que la confirmation de ce qui existait déjà en fait depuis longtemps.

Dès 1505, l'abbé essaya de faire éri-ger son abbaye en évêché, comme le pape l'avait fait pour l'abbaye de Mont-Cassin et d'autres monastères de l'ordre de Saint-Benoit; mais, en dépit de l'ap-pui de Philippe le Beau, ses efforts n'a-boutirent pas. Jules II approuva par contre, en 1503, l'arrangement que l'abbé avait conclu avec son chapitre, et qui élevait son chapelain au rang d'as-sesseur et le désignait pour son futur successeur comme abbé et comme évêque de Rhosus. L'abbé Raphaël s'occupa beaucoup d'orner et d'agrandir les bâ-timents de l'abbaye. Van Lokeren pense qu'il fit construire un vaste cloître au-

tour du *lavacrum* : les clefs de voûte de ce qui en reste portent les armoiries de l'évêque de Rhosus. En 1507, il résigna ses fonctions et se retira à Bruges dans un refuge de l'abbaye. Il y jouit d'une pension payée par les moines de Gand. Quant aux dettes qu'il avait contractées à Rome pour faire agréer par le pape l'ar-rangement conclu pour son successeur, elles restaient à charge de l'abbaye. Il mourut à Bruges, le 3 août 1508. Son corps fut ramené à Gand, dès le lendemain, avec un escorte de cent ca-valiers, et inhumé dans l'église de l'ab-baye. En 1501, il avait traité avec un sculpteur, Jean Vyfmoolen, pour l'exé-cution d'une statue en marbre blanc, couronnée d'un dais, avec colonnes aux côtés et deux lions aux pieds, destinée pour son tombeau. Elle devait être exé-cutée au refuge de l'abbaye, dans le délai d'un an.

Raphaël laissait un fils, Antoine de Mercatel, qui devint chapelain de la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges.

Raphaël s'est aussi beaucoup occupé de bibliographie et de paléographie. Il enrichit son monastère d'une magnifique bibliothèque et fit exécuter un grand nombre de manuscrits importants. Nous connaissons les livres rassemblés par l'abbé Raphaël par deux inventaires trouvés par Pinchart aux archives géné-rales du royaume à Bruxelles et intitu-lés : *Bibliotheca Sancti Bavonis. Index omnium librorum manuscritorum biblio-thecæ D. Raphaelis de Marcandellis, episcopi Rosensis et abbatis Sancti Bavonis Gandavi, in octo catalogos distinctus, et Recollectorium librorum bibliothecæ reve-rendi in Christo patris ac domini D. Raphaelis de Marcandellis, etc.* L'un et l'autre furent rédigés au xv^e siècle.

La Bibliothèque de l'université de Gand possède une bonne partie des splendides manuscrits exécutés sur l'or-dre de Raphaël, et portant des dates variant entre 1479 et 1505, mais tous ne sont pas datés. Les lettrines, arabes-ques et miniatures qui ornent ces ma-nuscrits sont d'une fraîcheur de coloris et d'une netteté de dessin incompara-

bles. Ces manuscrits sont généralement ornés du double écusson de Raphaël de Mercatel : *parti d'azur un lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, fascé de gueules de trois pièces* (armoiries de la seigneurie de Saint-Bavon); *parti de gueules à la fasce bretessée et contre-bretessée d'argent, au chef d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or* (armoiries de l'évêché de Rhosus); l'écu surmonté de la crose et de la mitre. Sa devise était : *Faire vivre longuement.*

Jules Frederichs.

Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*. — Al. Pinchart, dans le *Bibliophile belge*, 1872, p. 21. — J. de Saint-Genois, *Catalogue des mss. de la bibliothèque de l'université de Gand*. — Voisin, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique*. — Lavaut, dans le *Messager des sciences*, 1870, p. 114. — J.-B. Malou, *Chronique du monastère d'Oudenbourg*. — Sanderus, *Rerum Gandavensium libri VI*, p. 368. — *Gallia christiana*, t. III, p. 236-237 et t. V, p. 183.

MARCELIS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Léau (Brabant), le 24 novembre 1569, et décédé à Liège, le 6 septembre 1623. On ne possède guère de détails sur la vie de cet écrivain. Tout ce que l'on en sait, c'est que, jeune encore, il entra, à Liège, au service de Van Hille, seigneur de Loverval, qui, à ce qu'il paraît, le chargea de l'administration de ses propriétés. On sait encore qu'il obtint le droit de bourgeoisie à Liège. Par son testament, il fit, à l'église de Léau, une fondation pieuse qui existe encore aujourd'hui. « Item, je laisse », y dit-il, « à la messe dict du St-Esprit » en la ville de Leewe hors de la rente « que j'ai sur la maison du Miroir, » située au marché (à Liège), neuf florins Brabant de rente argent de là « à charge et condition que la dite « messe sera tenue par son administrateur de faire célébrer annuellement, » commenant à l'an renouvelé de mon « décès, à tel iour que je sera décédé, « une messe en l'église St-Léonard, « par le pasteur sy ly plaist, synon par « quelque autre homme d'église pieux, « en mémoire de moi et de mes parens « et bienfaiteurs, et qu'elle fera unq « distribution à douze pauvres les plus « nécessiteux et vertueux de la ville,

« les faisant assembler et venir à la dite « messe pour recevoir leur distribution ». Comme les douze pauvres qu'on choisit pour venir recevoir une distribution de secours sont ordinairement des vieillards, la fondation est connue sous le nom de *messe des vieillards, pekensmis*.

On a de lui : 1. *Le Portrait de la vie religieuse ou promptuaire des bons exemples recueillis des vies des saints, traduit du latin par Jean Marcelis*. Liège, Streel, 1621; in-12, 215 pages. — 2. *Panis suarissimi saporis et alimenti saluberrimi e regis prophetae psalorum massa purissima formatus, eorum sustentationi et corroborationi, qui justitiae semitas ingressi beatitudinem quaerunt aeternam. Accesserunt quotidianum exercitium et ad judices monita ejusdem massae*. Liège, Streel, 1623; in-16, 7 ff. et 335 pages. Ce volume n'était pas entièrement terminé à la mort de l'auteur. Son neveu, Henri Sneyers, de Tongres, en soigna l'achèvement.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 153. — Bets, *Zout-Leenw*, p. 265. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, p. 73 et 79.

MARCELIS (*Pierre*), théologien, né à Tongres, le 7 novembre 1624, fils de Herman et d'Apolline Vlecken. Il fit ses premières études chez les chanoines réguliers de sa ville natale. Il suivit ensuite le cours de philosophie au collège du Château, à Louvain, et fut reçu troisième à la promotion générale de l'an 1643. Il étudia la théologie au collège du Pape, et obtint bientôt le grade de bachelier. Il devint président du collège de Hovius et professeur à l'université (1649), bénéficiaire de l'autel de l'Invention de la Croix à Tongres, curé de la paroisse Saint-Michel, à Louvain (26 novembre 1650), licencié en théologie (24 septembre 1652), et fut nommé chanoine de la collégiale de Tongres par le doyen de la faculté des arts de Louvain, Jacques Renson (14 janvier 1653); mais il ne put jamais entrer en jouissance de sa prébende, malgré l'intervention du conseil de Brabant; sa nomination fut même infirmée (1683).

Marcellis, qui avait dirigé avec beaucoup de zèle et de charité la paroisse de Saint-Michel, voulut essayer de la vie religieuse et entra, en 1671, à l'abbaye de Tongerlo; mais il n'y demeura pas longtemps, et reprit ses fonctions pastorales. Ayant attaqué violemment le conseil de Brabant, pour avoir fait saisir dans un collège universitaire plusieurs livres imprimés en haine des ordres mendiants, il dut se sauver en pays étranger, et y séjourna jusqu'au jour où ses paroissiens obtinrent sa réintégration (1678). En 1681, il résigna sa cure en faveur de son neveu, Herman Damen. Professeur d'éloquence (1682) depuis six ans, il fut nommé recteur de l'université en 1687, prit le bonnet de docteur en théologie le 10 octobre 1688, et reçut de Philippe VI, le 13 octobre 1694, un canonicat de premier rang à Saint-Pierre, à Louvain, et les fonctions de censeur de livres. Il prit part à la condamnation par la faculté de Louvain des *Dictata* de Henri Denis, professeur au séminaire de Liège. Par acte de donation du 4 mars 1705, il gratifia les pauvres de sa ville natale de trois rentes et mourut à Louvain, le 7 août 1707, à l'âge de quatre-vingt deux ans. Il fut enseveli devant le maître-autel de la chapelle de Notre-Dame-des-Fièvres, qu'il avait fait construire en grande partie. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage imprimé : *Quæstio theologica quid sigillum, quæ ejus materia et obligatio; libellus Seren. Episcopo et principi Leodiensi dicatus; indeque tres conclusiones, Eximii D. ac M. N. Præsidis judicio desumptas, ponebat pro Vesperis aulae suæ doctoralis Petrus Marcellis Tongrensis*. Louvain, *In scolis theologorum*, 8 octobre 1688.

E. Schoolmeesters.

MARCELLIS (*Charles-Henri*), industriel, poète et publiciste, né à Anvers, le 16 janvier 1798, mort à Liège, le 12 septembre 1864. Après avoir terminé ses humanités à l'athénée de Bruxelles, il vint faire à Liège ses études universitaires et fut reçu docteur en droit, le 17 juillet 1822, après avoir

soutenu une thèse sur les absents. Il prêta peu après le serment d'avocat et resta inscrit au tableau de l'ordre pendant une quinzaine d'années, mais en amateur. Il s'occupait surtout de littérature, notamment de poésie, et publia à Paris, en 1829, les quatre premiers chants de *Les Germain, essai épique* (in-8° de 152 pages), dont plusieurs journaux français parlèrent avec éloges. *Le Mercure de France* lui consacra six pages. « M. Marcellis », dit-il, « marche sous la bannière de l'école novatrice par le plan de sa composition, la hardiesse des contrastes et la nouveauté des caractères... Comme écrivain, il est resté sous le drapeau des classiques ». Après la révolution de 1830, il ne s'occupa plus guère de littérature : à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rubens, en 1840, il publia une pièce de vers, *Rubens aux Anversois*. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold lors de cette solennité. Bientôt après il fit paraître *Grétry aux Liégeois* (Liège, 1842), à l'occasion de l'inauguration de la statue de cet immortel musicien. Il faut citer encore : *Sur la mort de Sa Majesté la Reine des Belges* (Bruxelles, 1850; in-8°), et *Henri Leys*, dédié au *Cercle artistique d'Anvers* (Bruxelles, 1855; in-8°).

La révolution de 1830 changea la direction des idées de Ch. Marcellis, qui se jeta dans la vie politique. Vers la fin de cette année, il entra à la rédaction du *Politique*, journal libéral unioniste qui se publiait à Liège, et il y collabora activement pendant trois ans. En 1832, il se mit sur les rangs pour les élections législatives; il fut nommé malgré une vive opposition, mais la Chambre annula l'élection. Réélu le 3 janvier 1833, son élection fut validée après trois jours de débats orageux. Il ne siégea que quelques mois, la Chambre ayant été dissoute le 28 avril. Resté fidèle à l'*Union catholico-libérale*, il échoua contre M^r Fleussu, candidat de l'*Union libérale*. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus des affaires publiques qu'en amateur. Les écrits qu'il publia

depuis sur des questions d'actualité le montrent resté fidèle à ses opinions.

Marcellis se lança alors dans les affaires industrielles. Il acquit d'abord les forges de Raborive, sur l'Amblève, et le fourneau de Férot; en 1835, il acheta la fonderie de Mr Gomrée, à la Boverie (Liège), qu'il transforma en ateliers de construction qui prirent rang bientôt parmi les plus importants du pays (1). Doué d'une étonnante activité et d'une merveilleuse faculté d'assimilation, il se transforma sans effort en mathématicien et en constructeur, et l'industrie lui doit des progrès remarquables. Il fut surtout dominé par l'idée de substituer la fonte ou le fer au bois et à la pierre, tant dans la construction que dans l'ornementation des monuments. « Le style de la fonte, qui se crée « en ce moment », écrivait-il en 1849, « est « une des plus nobles conquêtes de notre « âge. Avec lui, l'art peut et doit se « rajeunir ». On lui doit le premier pont en fonte sur longerons, qu'il établit sur l'Escaut, à Gand, en 1846, et qui avait 20 mètres de long sur 10 de large, et supporta, lors des essais, une charge de 400 kil. par mètre carré. La ville de Gand lui donna le nom de constructeur, qui, à cette occasion, fut promu officier de l'ordre de Léopold. Ce pont fut construit suivant un système nouveau, le *système belge*, décrit dans une *Notice sur un nouveau système de ponts en fonte*, par Ch. Marcellis et Duval (Liège, 1840; in-8°, 17 pages, 2 planches). La puissance de la voûte des ponts en pierre ou de la chaîne des ponts suspendus est remplacée par la puissance du longeron. Marcellis a revendiqué, à plusieurs reprises, l'honneur de cette invention. Peu de temps après, un système analogue fut employé au pont de Menai, en Angleterre, mais avec la substitution du fer à la fonte et pour une portée bien autrement considérable.

On lui doit également la couverture de la Bourse d'Anvers, nouveauté trop importante pour que nous nous bor-

(1) Ch. Marcellis occupait plus de 500 ouvriers, et nous aimons à rappeler quelle affection il avait inspirée à tout son personnel.

nions à une simple mention. « L'ensem-
« ble du projet de M. Marcellis », écri-
« vait M^r Belpaire, rapporteur de la com-
« mission spéciale consultée par la ville
d'Anvers, « porte un cachet incontes-
« table de hardiesse et de grandeur; il
« nous paraît évident que sa réalisation
« ne pourra manquer de frapper forte-
« ment l'imagination. La grande hau-
« teur du monument, le petit nombre
« des organes employés, et surtout le
« second plan formé au-dessus de la
« couverture principale par la coupole
« qui la surmonte, tout se réunira pour
« inspirer au spectateur l'idée d'une
« grande difficulté surmontée avec une
« grande aisance, double condition né-
« cessaire pour faire naître l'admira-
« tion... L'exécution de ce projet aurait
« l'avantage incontestable d'ouvrir à
« l'architecture métallurgique une voie
« nouvelle et inexplorée; et quand on
« songe aux rares occasions qu'a eues
« l'architecture de produire des types
« nouveaux et de former école, occa-
« sions qui ne se sont présentées que
« cinq ou six fois depuis l'origine du
« genre humain, qui oserait dire qu'avec
« un type nouveau et une matière nou-
« velle, l'architecture ne va pas s'enri-
« chir d'un style inconnu, auquel l'ave-
« nir réserve les plus brillantes desti-
« nées ». Cette prédiction s'est accom-
plie. La coupole de la Bourse formait
un comble en forme de dôme imposé sur
un rectangle de 40 mètres sur 30 et né-
cessitant des fermes de 32, de 42 et
même de 52 mètres. Des arcs très con-
sidérables, de longueurs et d'inclinais-
sons diverses, et, conséquemment, de
diverses pressions obliques, tant vers le
centre que vers le dessous, semblaient
se jouer des difficultés en se séparant au
milieu pour soutenir ensemble, au-des-
sus du vide, un second dôme ovale, de
19 mètres sur 14. Cette admirable con-
struction fut inaugurée le 2 janvier 1854;
malheureusement, elle fut détruite par
un incendie, le 2 août 1858. Marcellis
en fut vivement affecté et protesta éner-
giquement, en rappelant les mesures
qu'il avait proposées, dès 1851, pour
parer à l'éventualité du sinistre.

Marcellis prit part au concours organisé pour la reconstruction de l'édifice. Le jury, par six voix contre une, décerna le premier prix au projet de l'industriel liégeois, et le second, à l'unanimité, au projet de M^r Schadde. Pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, dit Ul. Capitaine, l'administration communale donna la préférence à ce dernier.

Parmi les nombreux travaux de tout genre exécutés aux ateliers de Ch. Marcellis, une mention spéciale est due à sa machine d'épuisement de la grande cale sèche à Anvers, et à celles employées pour l'épuisement des eaux des houillères et des mines du bassin de Liège, notamment celle du Rocheux (1861, 700 chevaux), du Bleyberg (1863, 700 chevaux) et du Banneux (1863, 800 chevaux).

Ch. Marcellis épousa, le 14 mai 1823, Joséphine Regnier, fille de Regnier de Grandchamps, qui avait été procureur impérial à Liège sous Napoléon I^{er}. Il en eut deux fils, Charles et François, qui continuèrent à diriger les ateliers de construction de leur père jusqu'à leur transformation en Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse.

Marcellis a beaucoup écrit : nous devons nous borner à renvoyer à la liste donnée par Ul. Capitaine; le fonds Capitaine, à la bibliothèque de l'université de Liège, comprend trente numéros. Le présent article n'est qu'un résumé de celui de cet auteur.

G. Dewalque.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1864*.

MARCELLUS (*saint*) est, d'après la tradition, le troisième évêque de Tongres. Ni Heriger, ni Gilles d'Orval ne connaissent de lui autre chose que son nom. En réalité, ils n'en pouvaient rien connaître de plus, saint Marcellus étant un de ces évêques empruntés par l'Eglise de Liège à celle de Trèves dans le but de donner des prédécesseurs à saint Servais (347-359), le premier évêque de Tongres dont l'existence soit hors de doute.

H Pirenne.

Retsberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 204.

MARCHAL (le chevalier *François-Joseph-Ferdinand*), historien, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, mort en 1859. Il naquit à Bruxelles et y fut baptisé à l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, le 9 décembre 1780; il était fils de Jean-Nicolas Marchal, de Longwy, qui, après avoir été professeur d'architecture à l'école militaire de Malines, devint le secrétaire et le premier collaborateur du comte de Ferraris, auteur de la carte des Pays-Bas autrichiens. Jean-Nicolas Marchal épousa à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1779, Marie-Anne de Rinonville, que l'on dit avoir été une fille naturelle du prince Charles de Lorraine, et mourut à Montmédy, à l'âge de trente-cinq ans, le 22 avril 1789. Il comptait, parmi ses ascendants, Nicolas Marchal, ingénieur fort habile, qui avait fortifié plusieurs villes du duché de Lorraine, au commencement du xviii^e siècle. Sa femme lui survécut de longues années et mourut à Saint-Josse-ten-Noode, le 3 décembre 1834. L'aîné de leurs enfants, François-Joseph-Ferdinand, fit ses études au collège Thérésien de Bruxelles, puis au collège de France, à Paris, où il resta jusqu'en 1799, et où il fut l'élève de Sylvestre de Sacy et de Dupuis, le célèbre auteur du livre intitulé : *l'Origine de tous les cultes*, qui lui témoignèrent beaucoup d'amitié.

De retour dans sa patrie, il travailla avec le bibliothécaire de l'Ecole centrale du département de la Dyle, de La Serna Santander, à la rédaction du catalogue de la bibliothèque, dont une copie écrite par lui existe encore à la Bibliothèque royale. En 1800, il contribua à la fondation de la Société de littérature de Bruxelles et écrivit pour elle quelques travaux historiques et littéraires : une *Analyse raisonnée de la chronologie des principaux États de la terre*; une *Traduction de la Canzone de Pétrarque sur la noce de Laure*; un *Essai historique sur Charles-Martel*; de *l'Origine de plusieurs usages*; des *Observations historiques sur Sesostris et ses successeurs*; une *Traduction en prose de l'Ile déserte de Métastase*; un *Plan d'histoire ancienne à l'époque du triumvirat de César, Pompée*

et *Crassus*; il est encore auteur d'une *Imitation d'une ode de Pétrarque*, qui a été imprimée dans l'*Almanach poétique*, etc. (Bruxelles, pour l'an IX, p. 118). En 1803, Marchal avait été nommé salpêtrier pour les cantons de Hal et de Lennik; chargé, en 1807, de la régie du domaine de Montmédy, il entra, en 1808, dans le service administratif de la grande armée et, l'année suivante, après la bataille de Wagram, fut appelé à faire partie du personnel administratif chargé d'organiser les provinces illyriennes, devenues partie intégrante de l'immense empire français. Il remplissait en l'absence du titulaire, M. de Contades, les fonctions de secrétaire de l'intendance, lorsque la défection de l'Autriche, en 1813, et la jonction de ses armées à celles de la coalition contre Napoléon I^{er}, rendirent impossible le maintien de l'autorité française en Illyrie. Marchal fit preuve en cette occasion de beaucoup de dévouement et de courage et ne quitta son poste qu'au dernier moment.

N'ayant à faire valoir que des services rendus au gouvernement français, Marchal ne réussit pas, en 1814, à obtenir un emploi en Belgique. Après un court séjour dans sa patrie, il retourna à Paris, où on lui accorda une indemnité de 1,200 francs. Il acheva à cette époque un *Mémoire sur l'histoire et l'organisation de l'Illyrie*, qu'il présenta à l'abbé de Montesquion, ministre de l'intérieur. Ce travail, où l'auteur avait réuni des notes nombreuses sur les pays situés entre la Save et la frontière turque, sur leurs ressources, sur leurs habitants, ainsi que des données sur le passé de ces contrées, n'avait plus d'intérêt direct pour la France; aussi lorsque Marchal parla au baron de Montesquion de l'imprimer, celui-ci lui conseilla fort sagement de renoncer à ce projet. Le mémoire, déposé depuis par Marchal dans la bibliothèque de Bourgogne, y figure à l'inventaire, sous le n^o 11600. En 1815, lors du rétablissement temporaire de l'autorité impériale, l'auteur alla trouver le général comte Bertrand, qui avait été gouverneur de l'Illyrie, et lui offrit

également ce mémoire; mais sa démarche resta encore infructueuse: le général lui fit simplement espérer qu'après la conquête de la Belgique, il serait employé dans l'une des préfectures à créer dans notre pays. La journée de Waterloo ayant détruit ses espérances, Marchal se retira dans la contrée d'où sa famille était originaire, à Montmédy, et, grâce à sa connaissance de la langue allemande, y rendit quelques services lors de l'occupation de cette ville par les troupes prussiennes. Il y fut pendant un temps percepteur des impositions, puis créé sous-greffier de la ville, par arrêté du maire en date du 1^{er} décembre 1815. Il n'y resta pourtant pas, donna sa démission dès le 1^{er} juin 1816, et revint à Bruxelles.

Il trouva sa patrie soumise au gouvernement néerlandais, dont une des préoccupations principales était de faire prédominer, de toutes manières, la langue hollandaise, afin d'établir et de fortifier les barrières qui séparaient nos provinces de la France, à laquelle elles avaient été réunies pendant vingt-cinq ans. Aussi Marchal, qui était entièrement Français par son éducation et son passé, ne rencontra que des déboires dans ses tentatives pour obtenir un emploi dans l'administration nouvelle. A cette époque, des écrivains trop zélés s'efforçaient de répandre l'opinion qu'autrefois la langue hollandaise ou plutôt le flamand se parlait seule en Belgique, et que l'usage du français était d'importation étrangère et récente. Dans un article inséré au *Mercur belge* de 1819 (t. VI, 2^e partie, et t. VII, 3^e p.), Marchal combattit cette opinion et insista sur ce fait que la démarcation entre les deux langues, le flamand et le wallon ou français, était ancienne en Belgique; mais, exagérant à son tour, il prétendit que la démarcation actuelle des deux langues était antérieure à la domination romaine. Opinion insoutenable, car on ne peut admettre qu'une de ces deux hypothèses: ou le flamand a été introduit par les Francs au I^{er} siècle et a depuis lors prédominé dans la partie nord de la Belgique, ou il était parlé par tous les Belges qualifiés de Germains et,

dans ce cas, il était parlé même au delà des bornes de la Belgique actuelle. L'affirmation de Marchal était relativement exacte, mais peu de nature à plaire au gouvernement des Pays-Bas. Aussi, malgré l'appui de Van Hulthem, qui était alors conservateur de la Bibliothèque publique de Bruxelles, essaya-t-il sans succès d'arriver aux fonctions de secrétaire des Archives du royaume. Tout ce que put obtenir pour lui Falk, ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, ce fut l'expectative d'un emploi aux Indes orientales, avec un traitement provisoire de cent florins par mois, en attendant que le gouverneur général lui eût confié quelque fonction. Après une longue traversée, Marchal arriva à Batavia le 2 juin 1820, mais l'accueil bienveillant du gouverneur général baron Van der Cappellen ne lui servit de rien. Sous prétexte qu'il ne connaissait qu'imparfaitement la langue hollandaise, il fut bientôt forcé de repartir pour la Belgique et arriva à Bruxelles le 22 janvier 1822. Toujours ardent au travail, il avait profité de son séjour dans l'île de Java pour y rassembler des productions des trois règnes de la nature, qu'il ramena, non sans peine, dans sa patrie et dont une partie fut déposée au parc d'Enghien, appartenant à la famille d'Arenberg, notamment des fougères arborescentes qui, depuis, ont été acquises par Sa Majesté le roi Léopold II, et se trouvent actuellement au palais de Laeken.

C'est alors que Marchal épousa Isabelle Diez, née à Malines, le 6 janvier 1796. Se voyant repoussé par le pouvoir et même dépouillé du traitement d'attente qui lui avait été alloué, il résolut de chercher des moyens d'existence dans la fondation d'une maison d'éducation pour des jeunes filles. Mais, dans cette carrière, il eut encore à lutter contre les agissements du gouvernement hollandais et les tracasseries d'agents subalternes, qui aggravaient encore une situation rendue déjà difficile. Sans se laisser décourager, il continua ses travaux littéraires. Il avait,

dès 1819, publié le *Musée de Bruxelles ou Description des principaux tableaux qu'il renferme*, ouvrage in-8° (avec planches), dont il n'a paru que deux livraisons et que son départ pour les Indes hollandaises vint interrompre. Après son retour de l'Inde, il écrivit, sous le titre de : *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien*, par MM. Raffles et Crawford, un volume traduit des ouvrages anglais de ceux-ci, avec des gravures et des cartes coloriées (Bruxelles, 1824, un volume in-quarto de XIX et 364 pages). Il contribua considérablement, par ce travail, à faire connaître au public français le vaste empire que la Hollande avait réussi à conquérir à l'extrémité orientale de l'Asie et qui ouvrit, pour quelques années, un débouché important à notre industrie. Le roi Guillaume envoya à Marchal un mandat de 500 florins pour le remercier de l'offre d'un exemplaire de cet ouvrage, qui fut complété, en 1829, par la traduction d'un second ouvrage de Crawford sur l'île de Java (Bruxelles, 1 volume in-8°). Ce fut Marchal encore qui traduisit en français l'ouvrage de Thomas Hope sur les *Costumes des anciens* (Bruxelles; in-8° de x et 30 pages, accompagné de 208 planches). Il rédigea aussi un *Essai de mnémotechnie, adaptée à l'histoire de Hollande* (Bruxelles, 1826; in-12), et consacra à l'histoire de sa ville natale deux volumes aujourd'hui oubliés : la *Notice sur l'origine et les accroissements de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1826; in-12 de 51 pages), et le *Guide des voyageurs dans Bruxelles*, par Collin de Plancy, revu et augmenté (Bruxelles, 1827; in-12 de 54-40 et 253 pages, avec 12 planches et un plan). Il augmenta de notes relatives à l'histoire des Pays-Bas une édition de l'*Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. Lesage, comte de Las-Cases* (Bruxelles, 1827; in-folio), profita de l'enthousiasme qu'avait excité partout le soulèvement des Grecs contre le despotisme ottoman, pour faire paraître des *Considérations sur l'ancien empire grec et sur les progrès de la Russie*,

de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas dans la domination de tout l'orient de l'ancien monde (Bruxelles, 1828; in-8°), traduit de l'anglais une brochure intitulée : *Compagnie du pont sous la Tamise, commencé le 24 juin 1824* (Brux., 1828; in-8°), et encore une *Lecture sur la géographie des plantes, par John Burton* (Bruxelles, 1829; in-8°). Citons en outre la *Chronique des ducs de Brabant et des comtes de Hollande, avec un catalogue des évêques d'Utrecht, par Adrien Barlandus, suivie de la généalogie des comtes de Flandre, par Martius, Zélandais, et terminée par un supplément d'histoire des souverains des Pays-Bas jusqu'au temps actuel, et ornée de leurs portraits en pied, ouvrages extraits et traduits par J. Marchal, publiés par E. Marchal de la Kéthulle* (Bruxelles, Ode et Wodon, 1828; in-folio, avec planches), œuvre dont il n'a paru que le première livraison.

Ces labeurs incessants, plus pénibles que productifs, témoignent de l'activité dont Marchal fit preuve à cette époque de sa vie. Il avait profité de la rentrée en Europe du baron Van der Cappellen pour obtenir son admission aux Archives du royaume (mai 1827), et fut chargé du classement de plusieurs fractions de cet immense dépôt. Ce fut lui qui alla reprendre à l'hôtel de ville de Bruxelles les archives des États de Brabant et celles des corps et métiers de Bruxelles, qui y étaient déposées depuis la domination française. Ce fut lui aussi qui fut chargé de la garde de la bibliothèque de Bourgogne ou bibliothèque des anciens manuscrits appartenant au gouvernement, lorsque ce dernier, mécontent de Sylvain Vande Weyer, bibliothécaire de la ville, la sépara de la bibliothèque publique et la réunit aux Archives de l'État (2 avril 1830).

Nommé membre de l'Académie royale des sciences et des lettres de Bruxelles, le 4 février 1829, il concourut immédiatement à ses travaux par un *Mémoire sur la date du diplôme de l'empereur Othon le Grand qui confère le titre d'abbé de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Louvain*. Ce mémoire fut lu à la séance du 7 novembre 1829

et a été inséré au tome VI des *Mémoires de l'Académie*. Peu de temps auparavant, vers la fin de l'année 1829, la ville de Bruxelles le chargea de donner, au musée, un cours public d'histoire, qu'une indisposition grave vint arrêter, et qu'il reprit ensuite à l'Établissement géographique de Bruxelles, puis à l'École de commerce et d'industrie, établie dans cette ville en 1839. Le 21 avril de l'année suivante, il fut nommé docteur *honoris causa* de la faculté des lettres, par le sénat académique de l'université de Louvain. Bientôt arriva la révolution de 1830. Marchal vit, sinon avec joie, du moins avec indifférence, la chute d'un gouvernement qui avait accueilli ses plaintes et ses démarches avec peu de sympathie et se dévoua entièrement au nouvel ordre de choses. Un décret du gouvernement provisoire, du 22 février 1831, le nomma conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, distraite des Archives de l'État, et il fut confirmé dans ses fonctions par décret du régent, le 24 avril de la même année. Les manuscrits avaient souffert de l'incendie d'une partie du musée, ou de la Vieille Cour, comme on le disait à cette époque; ils étaient dans un grand désordre. Marchal en fit reliair un grand nombre et entreprit la rédaction d'un catalogue, dont trois volumes ont été publiés de 1839 à 1842. C'est ce qui constitue l'œuvre principale de Marchal, œuvre restée par malheur incomplète, et qui éternisera la mémoire de son passage à la bibliothèque. Le tome Ier, précédé d'une vaste introduction, comprend l'inventaire, par ordre de numéro, de tous les manuscrits au nombre de 18,000. Les tomes II et III donnent, par ordre méthodique, la liste détaillée des manuscrits se rattachant à l'histoire et à la géographie. Il est inutile de dire que ce vaste recueil a rendu d'immenses services, a fait connaître une foule de manuscrits précieux, a permis à de nombreux travailleurs, tant étrangers que nationaux, d'utiliser des trésors qui, avant la venue de Marchal, restaient pour ainsi dire inconnus. On a trop oublié

combien le savant bibliothécaire eut de difficultés à surmonter pour terminer et mettre au jour ce catalogue. Il ne fut aidé dans son travail que par deux jeunes gens, tous deux intelligents et dévoués, Florian Frocheur et J.-J. Van Beveren, morts depuis, et dont le premier a laissé quelques travaux estimables.

L'existence de la bibliothèque de Bourgogne était néanmoins menacée. En 1831, dans un but d'économie, on proposa de la supprimer et de la réunir aux Archives de l'État, dont la direction venait d'être confiée à Gachard. Cette réunion fut victorieusement combattue par Dumortier, Gendebien et d'autres représentants. Mais, à quelque temps de là, lorsque la Chambre des représentants décida l'achat de la bibliothèque Van Hulthem, dont le baron de Reiffenberg devint conservateur, on résolut d'y réunir la bibliothèque de Bourgogne. Marchal devenait ainsi le subordonné d'un de ses collègues de l'Académie, dont il n'avait pas à se louer et dont il n'estimait pas le caractère. Mais la nouvelle organisation ne fut pas complètement sanctionnée par le roi Léopold Ier. Ce monarque, en signant les arrêtés du 30 juin 1838, y fit insérer la réserve que Marchal conserverait le titre de conservateur de la bibliothèque de Bourgogne. Il avait eu l'occasion d'apprécier Marchal par une visite que la reine Louise fit à la bibliothèque en compagnie de sa mère Amélie, reine des Français, visite dans laquelle le savant bibliothécaire avait déployé tant d'urbanité et montré tant de savoir que la reine des Belges se fit un plaisir de la renouveler. Afin de mieux marquer ses sympathies pour Marchal, la reine s'empressa d'enrichir le dépôt qui lui était confié d'un magnifique manuscrit de la *Cyropédie* de Xénophon, manuscrit qui avait, dit-on, appartenu à Charles le Téméraire et dont elle avait fait l'acquisition (nos 11, 703 du Catalogue imprimé). Marchal, reconnaissant, orna le local de la bibliothèque d'une inscription rappelant ces incidents et que l'on a eu soin de faire disparaître. On par-

vint, en outre, à enrayer la continuation de son travail, dans lequel, au grand regret de tous, n'a jamais été comprise la liste des manuscrits intéressant le pays de Liège. A la mort de Reiffenberg, Marchal pouvait espérer de lui succéder; on jugea convenable de lui préférer Alvin, qui n'avait pas ses titres, mais était directeur de l'instruction publique au ministère de l'intérieur. Trop sensé pour se plaindre, Marchal n'en continua pas moins à montrer le même zèle pour son dépôt, la même bienveillance et le même empressement à recevoir ceux et ils étaient nombreux, qui venaient recourir aux richesses de sa bibliothèque chérie.

Dans les publications de l'Académie, Marchal fit successivement insérer dans les *Mémoires* (t. VII), un grand nombre de travaux et notamment les *Notices nécrologiques sur Kickx et Vander Linden*, lues à la séance du 4 juin 1831; dans les *Bulletins*, des *Considérations au sujet de la découverte des tombeaux antiques à Holsthum, dans le Luxembourg* (1838; in-8°, de 8 pages, 1^{re} série, t. V); *Conseils de Charles V, roi de France, au dauphin* (1839; in-8°, de 10 pages, t. VI); *Notice sur Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai* (1840; in-8°, de 8 pages, t. VII); *Notice sur le testament du comte Eberard ou Eberard, beau-frère de Charles le Chauve* (1840; in-8°, de 8 pages, t. VII); *Notice sur la déesse Néhalennia* (1842; in-8°, de 4 pages, t. IX); *Notice sur l'oppidum Aduaticorum, placé à Falais selon Napoléon* (1842; in-8°, de 12 pages, avec carte, t. IX); *Notice sur l'exil et le décès de J.-B. Rousseau à Bruxelles* (1843; in-8°, de 8 pages t. X); *Notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance* (1844; in-8°, de 24 pages, t. IX); *Notice sur Brunetto-Latini* (1844; in-8°, de 3 pages, t. XI); *Note sur l'étude de la langue grecque dans l'empire des Carlovingiens et sur la miniature grecque d'un évangélaire latin, transcrit en Allemagne pendant le second tiers du IX^e siècle* (1844; in-8°, de 18 pages, t. XI); *Notice sur un livre d'heures qui appartenait à*

Jean le Magnifique, duc de Berry, frère de Charles V, roi de France (1844; in-8°, de 18 pages, t. XI); *Notice sur la géographie de l'Europe selon le système des Phéniciens* (1844; in-8°, de 32 pages, t. XI); *Notice sur la ville gauloise de Majeroux, près de Virton* (1844; in-8°, de 27 pages, t. XI); *Relation inédite de l'ambassade de Federigo Badovare, par ordre du grand conseil de Venise, à la cour de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II à Bruxelles, en 1557* (1845; in-8°, de 30 pages, t. XII); *Notices sur le Muséum militaire de la chambre héraldique à Bruxelles, sur l'archéologie de la Bohême et sur les communications projetées des contrées intérieures de l'Amérique du Sud avec l'Europe* (1845; in-8°, de 30 pages, t. XII); *Notice sur les chartes de la ville de Virton et sur la coutume de Beaumont, en Ardenne* (1846; in-8°, de 10 pages, t. XII); *Extrait d'une notice sur la maladie des pommes de terre* (1845; in-8°, de 6 pages, t. XII); *Notice sur l'insurrection de Civitès, dans la Gaule belge* (1846; in-8°, de 25 pages, t. XIII); *Notice sur plusieurs manuscrits inédits de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne concernant les négociations des Etats généraux des Pays-Bas avec les rois de France Henri III et Henri IV jusqu'à la trêve de 1609* (1846; in-8°, de 10 pages, t. XIII); *Notice sur un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, intitulé: Relation des particularités et cérémonies passées à Bruxelles, lors de la publication des patentes royales de la cession des Pays-Bas au profit de la Sérénissime infante (Isabelle) et acceptation que les Etats généraux ont faite d'icelle, ensemble de la prestation des serments hinc inde ensuivis, les XXI^e et XXII^e d'août de l'an 1598* (1846; in-8°, de 16 pages, t. XIII); *Notice sur la liberté des consultes au gouvernement général des Pays-Bas* (1846; in-8°, de 16 pages, t. XIII); *Notice sur la carte géographique et héraldique du Franc de Bruges, ouvrage de Pierre Pourbus, d'après plusieurs manuscrits de la bibliothèque royale* (1847; in-8°, de 16 pages, t. XIV); *De la fuite de Judith, reine douairière de West-Sax, avec le comte Baudouin, et de l'infestation du*

marquisat de Flandre (1847; in-8°, de 12 pages, t. XIV); *les Projets de Philippe-Auguste, roi de France, pour la réunion de la Flandre à la couronne* (1848; in-8°, de 11 pages, t. XV); *Notice sur le mot Astrologia, cité dans le traité de l'architecture par Vitruve, d'après le manuscrit 5258 de la bibliothèque royale* (1848; in-8°, de 12 pages, t. XV); *Notice sur la Croatie militaire et sur les autres provinces illyriennes, sous l'empire de Napoléon* (1848; in-8°, de 20 pages, t. XV); *Seconde notice sur les provinces illyriennes, continuation de l'analyse du manuscrit 11600 de la bibliothèque royale* (1851; in-8°, de 19 pages, t. XVIII); *Notice sur le Rupel et ses affluents, tant naturels qu'artificiels* (1849; in-8°, de 22 pages, t. XVI); *Notice sur le canal de Gand à Selvaete et au Sas de Gand et sur le delta de l'Escant* (1849; in-8°, de 26 pages, t. XVI); *Du delta de l'Escant, seconde notice concernant le canal de Gand au Sas de Gand et à Terneuzen* (1859; in-8°, de 16 pages, avec carte, t. XIX); *Notice sur trois manuscrits inédits de Bossuet, composés pour l'enseignement du dauphin et parallèle entre l'éducation de ce prince et celle de Charles-Quint* (1850; in-8°, de 24 pages, t. XVII); *Description des funérailles d'Anne de Bretagne, analyse du manuscrit 10445 de la bibliothèque royale* (1850; in-8°, de 15 pages, t. XVII); *Notice en réponse à un passage des recherches sur les mystères des anciens concernant le dogme de l'unité de Dieu, par le baron de Sainte-Croix* (1851; in-8°, de 19 pages, t. XVIII); *Notice sur les funérailles de l'infante Isabelle, d'après deux manuscrits de Colbrant, premier roi d'armes* (1851; in-8°, de 8 pages, t. XVIII); *Notice sur l'extinction de l'ordre des Templiers* (1852; in-8°, de 24 pages, t. XIX); *Voyage de Ferdinand, cardinal-infant, depuis Madrid jusqu'à Bruxelles* (1852; in-8°, de 16 pages, t. XIX); *Notice sur Michel-Florent van Langren, cosmographe et mathématicien des archiducs Albert et Isabelle et ensuite de Philippe IV, roi d'Espagne* (1852; in-8°, de 15 pages, t. XIX); *Notice sur les causes du siège de Metz par Charles-Quint en 1552, avec un appendice concer-*

nant le mariage projeté entre la fille aînée de cet empereur et le second fils du roi François Ier (1853; in-8°, de 20 pages, t. XX); *Notice concernant l'extinction de l'esclavage* (1853; in-8°, de 8 pages, t. XX); *Relation inédite concernant l'ambassade envoyée en 1597 par l'empereur Rodolphe II à Ivan IV Vassilowitch, grand-duc de Moscovie* (1851; in-8°, de 11 pages, t. XX); *Notice sur les droits du comte d'Egmont à la succession de la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen* (1854; in-8°, de 11 pages, t. XXI); *Notice sur Denis l'Ermite, le sauveur de la ville de Dunkerque, et sur Pierre l'Ermite* (1854; in-8°, de 14 pages, t. XXI); *Observations sur le nom français du monastère d'Espagne qui fut la retraite de l'empereur Charles-Quint* (1856; in-8°, de 19 pages, t. XXIII); *Observations sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche d'Allemagne* (1857; in-8°, de 27 pages, 2^e série, t. II).

On remarquera la diversité et l'étendue des connaissances que cette énumération suppose. Marchal ne se borne ni à une branche de l'histoire, ni à une époque. Tout ce qui est relatif à cette science attire ses investigations et ses remarques. Il ne s'intéresse pas moins aux faits de l'époque moderne qu'aux épisodes des temps anciens, et son attention s'attache autant à ce qui concerne le Luxembourg qu'à ce qui est relatif à la Flandre. Ses notices, au surplus, sont moins des travaux définitifs que des aperçus rapides, ayant pour but d'appeler l'attention sur des personnages, des faits, des institutions négligés. On peut dire que, sous ce rapport, il a rendu de véritables services, et qu'il a, comme membre de l'Académie, amplement rempli la partie de sa carrière qui s'étend de 1829 environ jusqu'à sa mort. Si quelques-unes de ses conclusions n'ont pas été admises ou ont soulevé de grandes objections, il n'en est pas moins vrai qu'il a appelé l'attention sur nombre de questions intéressantes et qu'il a le premier entretenu ses collègues de points d'histoire très importants.

Ses communications à l'Académie sont

loin, d'ailleurs, de constituer la totalité de ses ouvrages. Lorsque parut le beau travail de M. de Barante sur les ducs de Bourgogne, il en enrichit de notes une édition en dix volumes in-octavo, qui parut chez Grégoire, Wouters et Cie; en 1839, il commença, sans la pousser plus loin que la première livraison, une *Histoire des Pays-Bas autrichiens* (Bruxelles, Deprez-Parent, 1842; in-8°); il fit paraître des *Fastes historiques, généalogiques et chronologiques de la Belgique et des autres provinces des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1488-1847 (Bruxelles, 1847; atlas in plano, de 9 feuillets et de 9 planches); il écrivit, à la demande du prince Pierre d'Arenberg, la *Description d'un livre d'heures en dessins manuscrits, imités du moyen âge, par Mme la comtesse de Suzenet pour Mme la princesse d'Arenberg, son amie d'enfance* (Bruxelles, Hayez, 1849; in-12); il entreprit, enfin, une *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint, avec un résumé des événements précurseurs, depuis le mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne* (Bruxelles, Tarlier, 1856; in-8°, de 758 pages), et des *Fastes généalogiques des quatre dynasties de rois et des empereurs qui ont régné sur la France et des princes et des princesses qui en sont descendus, avec leurs alliances et leurs armoiries* (tableau in plano en 4 feuilles. Bruxelles, J. Heger et G. d'Aus).

Admis à jouir d'une pension de retraite, au mois d'août 1857, Marchal n'a goûté que quelques mois le repos qu'il avait si vaillamment gagné : une apoplexie l'emporta le 22 avril 1858, à l'âge de soixante-dix-sept ans et neuf mois. Lors de ses funérailles, Alvin prononça un discours au nom du personnel de la bibliothèque et de l'Académie, discours où il fit l'éloge tant du caractère du défunt que de ses œuvres. Ceux qui, comme moi, ont fréquenté la bibliothèque de Bourgogne lorsqu'il en était le conservateur, se rappellent encore l'aménité et l'obligeance avec lesquelles on y était accueilli, et la sympathie que le docte académicien manifestait pour ceux qui montraient du

zèle et du dévouement pour ses études favorites.

Joseph Marchal était correspondant de la Société des antiquaires de France, membre titulaire non résident de la Société des antiquaires de Normandie, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes. Il était chevalier de l'ordre de Léopold, distinction qu'il ne reçut qu'en 1856, à la suite d'un arrêté, signé le 26 mai de cette année, par De Decker, ministre de l'intérieur, qui était son collègue à l'Académie. La croix de la Légion d'honneur lui avait été décernée dès 1833, à la demande de la reine Louise et en remerciement de ses anciens services en Illyrie. Celle de l'Aigle rouge de Prusse lui fut envoyée par le roi de Prusse après la publication du *Catalogue*. Il fut, en outre, décoré de l'ordre militaire du Christ de Portugal, de la Rose impériale du Brésil, de la médaille de Sainte-Hélène instituée par le gouvernement de Napoléon III. Il expira dans la maison qu'il s'était fait bâtir rue Rogier, à Schaerbeek. Il a laissé plusieurs fils, dont l'aîné est devenu secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Le 26 mars 1845, il avait été créé par le roi Léopold Ier chevalier héréditaire, titre qui a été depuis déclaré réversible sur ses fils : MM. Edmond-Léopold, Félix-Paul, général-major, et Charles-Emile, inspecteur au ministère des chemins de fer.

Alph. Wauters.

Alvin, *Le chevalier F.-J.-F. Marchal, membre de l'Académie* dans l'*Annuaire de l'Académie*, année 1859, p. 149 et suiv., avec portrait. — Le chevalier Edouard Marchal, *Notice sur le chevalier François-Joseph-Ferdinand Marchal* (même *Annuaire*, année 1889, p. 397 et suiv., avec le même portrait. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 596 et suiv. — Thonissen, *Rapport séculaire des travaux de la classe des lettres de l'Académie*, passim. — Mailly, *La Société de littérature de Belgique* (1802-1823).

MARCHAND (Louis), botaniste et poète, né à Luxembourg, le 14 février 1807, mort à Liège, le 7 mars 1843. A l'âge de huit ans, le jeune Marchand suivit sa famille à Diekirch, où son père avait été nommé tout d'abord receveur du gouvernement, puis agent du trésor. Au printemps de 1820, il fut mis avec

son frère en pension chez un curé, pour y étudier le grec et le latin. A la fin de 1821, il retourna habiter Luxembourg, chez ses grands parents. Il fréquenta pendant quatre années les cours de l'athénée de cette ville, où il remporta de brillants succès. Il y avait alors à l'athénée, comme professeur de rhétorique, l'abbé Mazuir, qui était un zélé amateur de botanique rurale. C'est vraisemblablement cet ecclésiastique qui inspira le goût de la botanique à Marchand, ainsi qu'à ses deux condisciples, Tinant et Krombach, devenus plus tard, l'un et l'autre, des floristes. En 1826, il se rendit à Paris pour y étudier la médecine, mais modifiant ses premières intentions, il quitta cette ville, en 1826, pour aller étudier la médecine vétérinaire à Utrecht. Le 5 août 1830, il obtint le brevet d'artiste vétérinaire de première classe. Il se maria la même année avec une dame hollandaise. Jusqu'en 1837, il exerça les fonctions de médecin vétérinaire au quartier général du prince héréditaire, Guillaume II. En 1837, il quitta le service hollandais et vint en Belgique; il y fut attaché au 3^e régiment d'artillerie en garnison à Liège, où son père était capitaine. Sa santé, qui, sans doute, n'était pas bien forte, s'était altérée pendant son séjour en Hollande; il ne parvint pas à surmonter le mal et, quelques années après son arrivée à Liège, il succomba, laissant une jeune femme et deux enfants en bas âge. A dix-neuf ans, il débutait par un essai poétique (*Poetische Versuche*) et par une notice sur quelques cryptogames du grand-duché de Luxembourg (*Verhandeling over eenige Cryptogamische planten van het Groothertogdom Luxemburg*, 1826). Ses recherches botaniques, presque toutes publiées dans les *Bydragen* de Van Hall, se succédèrent jusqu'en 1830 : *Verhandeling over de Slandelkruiden (Orchideæ), van het Groothertogdom Luxemburg* (1827); *Tweede verhandeling over de Cryptogamische planten van het Groothertogdom Luxemburg* (1829); *Verspreide botanische aantekeningen* (1829); *Botanische waarnemingen* (1830); *Derde verhandeling over de Cryptogamische plan-*

ten van het Groothertogdom Luxemburg (1830). Son ouvrage intitulé : *De radicibus et cavis plantarum, ou Considérations anatomico-physiologiques sur les plantes, et principalement sur leurs racines et leurs raisseaux*, a été publié en 1830, à Utrecht, en un volume in-8°. La même année encore, il publia, dans le *Magasin de l'art vétérinaire*, du dr Numan, alors directeur de l'école vétérinaire des Pays-Bas, un mémoire intéressant intitulé : *Sur les propriétés nuisibles que les fourrages peuvent acquérir pour différents animaux domestiques par des productions cryptogamiques*. Après 1830, Marchand paraît avoir perdu son activité et peut-être même son goût pour les recherches scientifiques dans lesquelles il avait débuté avec succès; du moins il ne fit plus rien paraître. Nous ne connaissons pas la cause de cet abandon. La poésie ne fut pas toutefois délaissée. Nous avons dit que, tout jeune, il s'était fait connaître comme poète. Son premier essai remonte à 1826; c'est un petit poème intitulé : *Rudolph und Adelhaide*. Celui-ci fut suivi en 1827, 1828, 1829 et 1830, d'autres pièces toutes réunies sous le titre commun de *Poetische Versuche*. En 1830, il publia, à Utrecht, une nouvelle série de chants poétiques, composés entre 1824 et 1830, et rassemblés sous le titre de : *Neue Knospen*. Quelque temps avant sa mort, c'est-à-dire en 1842 et 1843, il fit paraître, à Arlon, en deux volumes in-18, sous le titre de : *Knospen und Blüthen*, un nouveau recueil de poésies. Le premier volume renferme les *Knospen* composés entre 1822 et 1830; le second volume, avec les *Blüthen*, donne des pièces sans doute postérieures aux premières. Le volume se termine par deux petites pièces de théâtre : *Wolfram von Löwenthal* et *Jacob der Poet*. Marchand s'exerça aussi dans la poésie française et publia quelques pièces dans des revues liégeoises.

François Crépin.

Krombach, *Publications de l'Institut royal grand-ducal du Luxembourg*, t. VI, p. 92-101. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. I, p. 437-439.

MARCHANT (Antoine), professeur, philosophe et poète, né à Biourge (Lu-

xembourg), le 21 mars 1717, entra dans la Compagnie de Jésus, le 28 septembre 1725. Il professa la philosophie à Douai et mourut le 23 février 1759. Il a laissé : 1. Des poésies, dans le recueil intitulé *Poésies diverses présentées à Mgr de Bonneguize, évêque d'Arras*, Douai, 1754. — 2. *Philosophia universi præsidi R. P. Antonio Marchant, art. doct. et phil. prof. propugnabit in aula coll. cœn. Acquis. doct. dom. J.-Bapt. Bertin, Andom. die 3 Martii*. Douai, P. D. Willerval, 1755; placard in-fol.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 522.

MARCHANT (Jacques), historien, poète, né à Nieuport, en 1537, mort à Bruxelles, en 1609. Il étudia les belles-lettres à l'université de Louvain et se consacra ensuite au préceptorat. Gouverneur des enfants de Jean de Melun, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, il les accompagna en Italie et séjourna avec eux pendant deux ans chez le prince Ferdinand Gonzalve de Cordoue. De retour aux Pays-Bas, il embrassa la cause des Etats contre la domination espagnole et fut revêtu par eux de diverses charges. Il fut président du conseil d'amirauté en 1580, *landhouder* du métier de Furnes, bailli de Nieuport, fonction dans laquelle il se fit remplacer par un délégué, et commissaire d'équipement des miliciens de la West-Flandre. Après les succès des Espagnols, il se retira dans sa maison de campagne, dite de *Hoogepoorte*, près d'Alveringhem (Flandre occidentale). Il vint ensuite à Bruxelles, où il mourut en 1609, et fut inhumé chez les Dominicains de cette ville. Il laissa un fils, François Marchant, conseiller au conseil de Brabant et avocat fiscal au bureau des finances du roi d'Espagne. On a de notre auteur une courte histoire des comtes de Flandre, parue sous le titre : *De rebus gestis à Flandriæ comitibus* (Louvain, 1557; in-8°). Il publia la même année un volume de poésies latines intitulé : *Elegiarum liber* (Louvain, 1557; in-8°). Dix ans après, parut son histoire

de Flandre : *De rebus Flandriæ memorabilibus, liber singularis*. Anvers, Plantin; in-8°. La dédicace, datée de Bruges le 1^{er} novembre 1566, est adressée au célèbre comte d'Egmont. Le même recueil comprend les vies des comtes de Flandre en vers élégiaques : *Principes Flandriæ carmine descripti*. Il fut réimprimé en 1580 à Francfort, dans la collection de Feverabent, où il occupe les pages 70 à 97. En 1596, pendant sa retraite à Alveringhem, Marchant publia une nouvelle édition de son histoire de Flandre, revue et considérablement augmentée. Elle parut sous le titre de : *Flandria commentariorum lib. IIII descripta, in quibus de Flandriæ origine, commodatibus, oppidis, castellaniis, ordinibus, magistratibus, indigenisque, tam a doctrina quam nobilitate claris; tum etiam de principum Flandriæ stemmatibus, civili armataque rita, aliisque memorabilibus breviter dilucideque tractatur*. Anvers, v^o Chr. Plantin et J. Moretus; 1596; in-8°. La dédicace à l'archiduc Albert est datée : *ex rusculo nostro Alveringemio, agri Furnensis, cal. Januar. MDXCVI*. Les *Delitiæ poetarum belgicorum* contiennent des *Poemata* de Marchant (t. III).

Emile Van Arenbergh.

Foppens, *Bibl. belg.* — Sweertius, *Ath. belg.* — *Hommes remarqu. de la Flandre occid.* — S. de Wind, *Bibl. der nedert. geschiedschryvers*, p. 253. — Vander Aa, *Biogr. Woordenb.*

MARCHANT (*Jacques*), plus connu sous le nom de *Marchantins*, naquit à Couvin, vers l'an 1585, de Pierre Marchant et de Marie Goreux, son épouse. Ces honnêtes bourgeois eurent de leur mariage vingt-cinq enfants, dont quinze moururent au berceau. Des dix autres, cinq embrassèrent l'état religieux et Jacques demeura prêtre séculier. Après avoir reçu la prêtrise, il enseigna, avec beaucoup de succès, la théologie, d'abord à l'abbaye de Floresse, puis à celle de Lobbes, et devint, en 1616, curé de Couvin, qui dépendait alors de l'évêché de Liège. Pasteur zélé, pieux, éloquent, théologien instruit, excellent écrivain, il se fit estimer de tous, érigea parmi le clergé la congrégation des prêtres de Saint-Charles Borromée, et fut élu, en

1630, doyen de la chrétienté de Chimay par les curés réunis. Ses fonctions pastorales ne l'empêchèrent pas de vaquer à l'étude et d'écrire, dans le latin classique et le goût littéraire du XVII^e siècle, divers ouvrages de théologie dont le principal, l'*Hortus pastorum*, a eu jusqu'à seize éditions et est encore assez estimé pour avoir été récemment réédité et traduit en français. Jacques Marchant mourut à Couvin en 1648.

Il a écrit les ouvrages suivants : 1. *Hortus pastorum sacra doctrina floribus polymittis exemplis selectis adornatus, in lectionum areolas partitus*. Mons, Fr. Waudret, 1626-1627; 3 tomes in-4°. Le *Jardin des Pasteurs* est une théologie complète, adaptée aux besoins des curés et rédigée pour leur servir dans les prédications, les catéchismes et les confessions à la manière du *Catechismus ad parochos*. La première édition ne contient que trois livres : le premier traite de la foi ou du symbole; le second de l'espérance, à laquelle se rattache la prière, l'oraison dominicale et la salutation angélique; le troisième de la charité qui n'existe pas sans l'observance du décalogue. Un poète qui signe P.-L.-T. adressa à Marchant la pièce suivante qui se lit au commencement de l'ouvrage :

Céleste jardinier tu fais voir à nos yeux
Les roses et les lys qui croissent dans les cieux,
Et comme on peut cueillir sans crainte de l'épine
Le céleste bouton de ta rare doctrine.

Aujourd'hui nul *Marchant* ne pouvait estaller
Plus riche marchandise en un plus beau verger
Que toi, de qui la main honorant ce parterre
At emprunté des cieux pour enrichir la terre.

Toujours en ton verger puisse naître le printemps
Les roses et les lys soient toujours fleurissants.
Et que du ciel béniq la céleste rosée
Féconde ton *Eden* par longue renommée.

De 1627 à 1635, l'auteur agrandit et compléta son *Jardin* et l'orna de nouveaux parterres, de nouvelles plantes et de nouvelles fleurs, qui sortirent successivement des serres du même imprimeur montois Waudret. Voici les titres de ces traités, qui font partie des éditions postérieures de l'*Hortus*, dans l'ordre de leur composition, qui est aussi celui de l'édition de Cologne de

1635 : *le Candélabre mystique (Candelabrum mysticum)*, traité complet des sacrements, écrit en 1629; *la Vierge fleurie d'Acron (Virga Aaronis florens, 1630)*, directoire spirituel du prêtre, qui traite de la perfection de la vie sacerdotale et des vertus du prêtre; plusieurs leçons sont consacrées à la congrégation de Saint-Charles Borromée, que l'auteur avait établie parmi ses confrères. Suit un petit opuscule ascétique adressé en 1628 à l'abbé de Lobbes sous le titre de : *la Tiare sacrée (Tiara sacra)*; puis, *la Trompette sacerdotale (Tubasacerdotalis, 1632)*, renversant les murs de Jéricho, c'est-à-dire l'orgueil et les autres vices capitaux. A ce traité sont jointes les *Résolutions pastorales* et les *Questions et Réponses* en forme de catéchisme à l'usage des curés (1632). Tel est le grand ouvrage de Jacques Marchant, si connu du clergé sous le nom de *Hortus pastorum*. — 2. *Tractatus de Jubilæo et indulgentiis*. Mons, 1626. Ce traité est annexé à l'*Hortus*. — 3. *Magni principis monumentum*. Mons, Fr. Waudret, 1631; in-4°. Éloge funèbre d'Alexandre d'Arenberg. — 4. *Rationale evangelizantium, sive doctrina et veritas evangelica a sacerdotibus, pastoribus, concionatoribus, pectori appendenda, plebique per anni circulum e cathedris proponenda, exponenda*. Mons, 1637; in-4°, 2 vol. — 5. *Vitis Florigera de palmitibus electis odorem spirans suavitatis : ac cæli vinum suis propinans cultoribus*. Mons, 1639; in-4°, 2 vol. C'est un abrégé des vies des saints en forme de discours ou de leçons pour tout le cours de l'année. — 6. *Opuscula pastoralia de diversis sive commixtum Migma, quod in Area ventilatum est ut agni christiani pascantur spatioso et copiose*. Mons, 1641; in-4°. Six opuscules : Paraphrase du *Dies iræ*; Conversion de l'âme pécheresse; les « Roses et les Lys », ou sainte Catherine, sainte Cécile, sainte Barbe, sainte Thérèse, les onze mille vierges et trois autres; le « Cyprés funèbre », recueil de discours funèbres; éloge funèbre du prince Alexandre d'Arenberg; « le Lys entre les épines », ou explication de la Passion de Jésus-Christ. Un second volume contenant cinq opus-

eules, entre autres un recueil de discours de circonstance, fut édité sous le même titre à Mons en 1643. Autre édition. Cologne, 1642-1643. — 7. *Tabula votiva xeniis symbolicis adornata*. Mons, 1641; in-4°. C'est un petit recueil de six compliments en vers et en prose adressés à l'abbé de Floresse, Séveri; il fit un semblable recueil des compliments adressés à l'abbé de Lobbes, Boussut. Ces petites pièces font honneur au génie poétique de Jacques Marchant. On les trouve à la suite des *Opuscula*. — 8. *Triumphus S. Joannis-Baptistæ præcursoris*. Mons, 1644; in-4°. L'auteur y a inséré l'histoire de l'abbaye et des abbés de Florennes, parce que cette abbaye était dédiée à saint Jean-Baptiste. Le livre est dédié à Del Tombor, abbé de Florennes. — 9. *Quadriga Mariæ Augustæ qua in cælum exehitur a filiis*. Mons, 1648; pet. in-8°. Explication des antiennes à la Sainte Vierge. M^r l'abbé Ricard a traduit récemment en français presque tous ses ouvrages de Jacques Marchant. (Paris, Vives, 1865-1867; 13 vol. in-8°.)

T. J. Lamy.

Ouvrages de Jacques Marchant. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*. — Ch. Wilmet, *Faument d'une hist. ecclési. de Namur*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, p. 6.

MARCHANT (Pierre), ou MARCHANTIUS, frère du précédent, naquit à Couvin, en 1585, et prit, à l'âge de seize ans, en 1601, l'habit de récollet au couvent de l'Ermitage, près de Couvin. Il fit ses études à Louvain dans le couvent de son ordre, et fut bientôt chargé d'enseigner la théologie. A peine âgé de trente-trois ans, il fut envoyé, en 1618, comme gardien au couvent de Gand pour y introduire la réforme des Récollets. Sa prudence, sa piété profonde, son éloquence entraînant, son ardeur infatigable au travail lui procurèrent tant de succès et de renommée, que ses confrères le regardent comme le père et le fondateur de la province de Flandre. Peu après, il fut nommé visiteur et fut député au chapitre général de Ségovie, en Espagne, en 1621. De là il revint avec la charge de visiteur de Bretagne. En

1624, il fut nommé commissaire général et apostolique de la province de Flandre et de Saint-André. L'année suivante, il fut appelé à Rome au chapitre général de son ordre. C'est là qu'il fut nommé définitif général et chargé de visiter la province de Germanie inférieure. Il revint en Flandre et, dans le chapitre tenu à Gand, il fut nommé provincial. En 1633 et 1637, il remplit la charge de visiteur de la province d'Angleterre. En 1637, il fut commissaire de la province de Cologne. En 1638, il fut de nouveau réélu provincial à l'unanimité. Enfin, l'année suivante, le Père Jean Merinero, général de tout l'ordre séraphique, le choisit comme coadjuteur, et lui donna pleins pouvoirs pour administrer les provinces d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Il exerça cette charge durant douze ans à la satisfaction générale. Au milieu de ces labeurs, il trouvait encore le temps d'écrire de savants ouvrages et de s'occuper de la réforme des sœurs franciscaines de l'ordre de la Pénitence de Limbourg, dont il fut le promoteur avec la sœur Anne de Jésus, ou Jeanne Neerinek de Gand. Il mourut à Gand, le 11 novembre 1661, en odeur de sainteté, et fut enterré dans le chœur de l'église des Récollets.

Pierre Marchant a écrit les ouvrages suivants : 1. *Sanctificatio S. Josephi sponsi Virginis, nutritii Jesu, in utero asserta*. Bruges, N. Breyghel, 1630; in-8°. Le P. Carthagenas, récollet, autrefois professeur à Salamanque, ayant soutenu la sanctification de saint Joseph avant sa naissance, un chanoine de Tournai, Claude d'Ausque, l'avait combattu. Pierre Marchant crut devoir prendre la plume pour venger son confrère et publia l'ouvrage que nous venons d'indiquer. Cl. d'Ausque répliqua par un opuscule intitulé : *Binoctium adversus P. Marchantii inanias*. Marchant reprit la plume et répliqua à son tour par l'opuscule : *Fastus dies illustrans sponsi Mariæ, nutritii Jesu, gratiosam sanctificationem in utero*. Gand, A. Sersanders, 1631. Le même imprimeur publia à cette occasion une nouvelle édition de la *Sanctificatio*. La

Congrégation de l'Index mit fin à la discussion en prohibant le premier opuscule du P. Marchant, le 19 mars 1633. — 2. *Expositio litteralis in Regulam S. Francisci*. Anvers, G. Lesteeus, 1631; in-8°. Une seconde édition parut en 1648, ayant à sa suite une *Relectio theologica et litteralis de legitima institutione et usu syndicatorum apostolicorum*. — 3. *Constitutions des religieuses réformées pénitentes du Tierce Ordre de S. François, de la Congrégation de Limbourg*. Gand, J. Vanden Kerchove, 1635; pet. in-8°. Une seconde édition parut à Luxembourg, en 1722. — 4. *Baculus pastoralis sive potestas episcoporum in regulares exemptos ab originibus suis explicata*. Bruges, N. Breyghel, 1638; in-8°. C'est un écrit canonique dont Marchant a inséré le résumé dans son *Tribunal sacramentale*. — 5. *Image du vray chrestien sur le pourtrait de la règle du Tiers Ordre de N. B. P. S. François*. Gand, A. Sersanders, 1638; in-8°. Une seconde édition parut en 1647; une traduction flamande fut publiée à Gand, en 1639. — 6. *Lucerna fidei per fratres minores sancti Francisci*. Gand, A. Sersanders, 1639. Cité par Wadding. — 7. *Tribunal sacramentale et visibile animarum in hac vita mortali*. Gand, B. Pauwels, 1642-1643; in-folio, 2 vol. Sous ce titre, Marchant écrit toute une théologie morale. Le tome premier contient un traité complet du sacrement de pénitence, où l'auteur, adoptant un nouveau plan, traite successivement du sacré tribunal ou de la pénitence, du juge ou confesseur, de la matière du jugement ou des péchés, du coupable et de ses actes, la contrition et la confession, de la sentence ou de l'absolution et de la satisfaction. Le tome second traite des lois, du décalogue et des lois de l'Église. C'est le principal écrit de Pierre Marchant; il est surtout remarquable par la clarté de l'exposition. En 1650, Marchant ajouta un troisième tome traitant de la hiérarchie sacrée, de l'état religieux, de l'état du mariage et de l'état politique et civil, sous ce titre : *Speculum totius hominis christiani sive tribunalis sacramentale tomus tertius*. An-

vers, P. Bellère, 1650; in-fol. — 8. *Chronicon sive commissariorum nationalium nationis germanico-belgicæ ordinis S. Francisci origo, institutio, potestas et auctoritas*. Gand, J. Vanden Kerchove, 1651; in-4°. — 9. *Expositio mystico-litteralis SSmi incruenti sacrificii missæ*. Gand, A. Sersanders, 1653; in-8°. Une deuxième édition parut en 1660. — 10. *Notabiles resolutiones variorum casuum et questionum practicarum u multis hactenus desideratæ*. Anvers, P. Bellère, 1655; in-8°. On en cite aussi des éditions de Cologne, 1655 et 1672. Recueil résolvant des cas de théologie morale. — 11. *Fundamenta duodecim ordinis Fratrum minorum S. Francisci Fundamentis duodecim apostolorum civitatis S. Jerusalem &c. superædificata, ipso summo angulari lapide Christo Jesu*. Anvers, P. Bellère, 1657; in-folio. Cet ouvrage fut exécuté en vertu de la décision prise à la réunion générale de l'ordre de Saint-François au couvent d'*Ara cæli*, à Rome, l'an 1651. Il devait servir d'introduction à une histoire générale de l'ordre de Saint-François. L'auteur a joint à cette exposition de la règle de Saint-François, une explication du testament du patriarche séraphique et une chronologie des généraux de l'ordre. — 12. *Académie, ou exercices spirituelles sur les trois dévotions principales pratiquées en terre par la B. V. Marie, mère de Dieu*. Gand, veuve J. Vanden Kerchove, 1658; in-12. Aussi en flamand. Gand, 1657; in-12. — 13. *Excellences sur-éminentes de la grande et sacrée indulgence octroyée par Notre-Seigneur Jésus Christ à la requête du Père séraphique S. François en l'église de Notre-Dame des Anges, dite Portioncule*. Gand, veuve J. Vanden Kerchove, 1660; in-8°; traduit en flamand, la même année. C'est un exposé de l'indulgence de la Portioncule. — 14. *Cophini fragmentorum Verbi divini, in duas partes distincti, collecti ex concionibus B. P. Marchant, a F. P. Rogerio Vander Cruice*. Gand, M. Great, 1664; in-8°. Ce livre est un recueil des sermons du P. Marchant édités après sa mort sur des notes laissées par l'auteur et fournies par les auditeurs. — 15. Foppens cite encore

les ouvrages suivants : *Constitutiones reformatarum Religiosarum tertii ordinis S. Francisci congregationis Liuburgicæ*. C'est probablement le n° 3 de notre liste. — *Præterita obligatio Monialium recitandi horas extra chorum*.

T.-J. Lamy.

Ouvrages de Pierre Marchant. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II. — F. Vanden Baegen, *Bibliographie gantoise*, passim. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, Ire partie.

MARCHE (*Louis DE*), écrivain ecclésiastique, né à Liège, le 29 mai 1611. Il entra dans la Compagnie de Jésus, le 2 octobre 1630, et mourut, à Liège, le 6 février 1680. Il avait été recteur à Dinant de 1656 à 1662. Il a laissé les deux œuvres suivantes :

1. *Apologia pro veritate Constitutionis S. D. N. D. Innocentii X. Adversus novissimas obtrretatorum calumnias. Sive consensus damnatarum quinque propositionum cum doctrina Jansenii Iprensis episcopi et hæreticorum; ac disensus u SS. Scripturis, Conciliis, Patribus, præsertim a Divo Augustino. Una cum recensione aliarum Jansenii opinionum*. Liège, J.-M. Hovius, 1654; in-8°, 9 ff., 164 p., 6 ff. — 2. *Imago B. V. miraculosa. Foisensis. Foia*, dans l'*Atlas Marianus* du P. Gumpfenberg (1662), n. LXI, p. 152-153. Le P. Gumpfenberg dit : *Hæc de re litteras accepi a R. P. Ludovico Marte* (sic) *R. Coll. Dionantensis*... Il n'y a pas eu de P. Louis Marte recteur à Dinant, mais bien le P. de Marche.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 524.

MARCHIN (*Ferdinand*, comte **DE**), dit *Marsin*, homme de guerre, né à Malines, le 10 février 1656, mort le 7 septembre 1706. Il était fils de Jean-Gaspard-Ferdinand et de Marie de Balzac, comtesse de Clermont d'Entraques. Aussitôt après la mort de son père (août 1673), il quitte le pays de Liège qu'il habitait et se rend, avec sa mère, à Paris pour offrir ses services au roi de France. Il est pourvu de la compagnie des gendarmes de Flandre et fait, l'année suivante, ses premières armes à

la bataille de Senefle. Créé, par brevet du 24 août 1688, brigadier de cavalerie des armées du roi, il est, en 1689, sous les ordres du maréchal comte de Duras, à l'armée d'Allemagne. En 1690, sous le duc de Luxembourg, il assiste à la bataille de Fleurus, où il est blessé le (1^{er} juillet); en 1691, il est au siège de Mons, puis à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Baufflers. Il assiste, le 29 juillet 1693, à la sanglante bataille de Neerwinden et, bientôt après, au siège et à la prise de Charleroi (11 octobre). Après la campagne de 1694, il est créé chevalier de Saint-Louis. Nommé directeur général de la cavalerie par ordre du 14 novembre 1695, il passe en Italie. Il est au siège de Valence en 1696, et, sous le maréchal de Catinat, au siège d'Ath en 1697. En février 1698, il se démet de sa compagnie de gendarmes de Flandre. Il passe, à la fin de décembre 1700, dans le Milanais, où il est nommé lieutenant général, par pouvoir du 28 juin 1701.

Louis XIV lui donne alors une marque toute particulière de sa confiance en le nommant ambassadeur extraordinaire auprès de son petit-fils, le duc d'Anjou, devenu Philippe V, roi d'Espagne. Il arrive à Madrid au mois d'août, et, l'année suivante, accompagne le jeune souverain dans le royaume de Naples (15 avril). Il le suit dans le Milanais en juillet et combat à ses côtés à la journée de Luzzara (11 août 1702); il y reçoit trois blessures et a deux chevaux tués sous lui. Pendant son ambassade, il refusa de rien recevoir du prince auprès duquel il était accrédité : « Ni biens, ni honneurs, ni dignités, parce que », écrivait-il au roi, « c'est un des principaux moyens pour faire recevoir au conseil du roi catholique toutes les propositions qui viendront de V. M. ». Et il ajoutait : « N'ayant pas de famille, ni dessein d'en avoir, ce sacrifice apparent ne doit être compté pour rien ». — Louis XIV lui répondit : « Quoique je ne sois pas surpris de votre désintéressement, je ne le loue pas moins, et plus il est rare, plus j'aurai soin de faire voir que j'en connais le prix et

« que je suis très sensible aux marques d'un zèle aussi pur que le vôtre ». En effet, rappelé en France en décembre, il reçoit le collier de l'ordre du Saint-Esprit, le 2 février 1703. Ayant rejoint en Allemagne le duc de Bourgogne et le maréchal de Tallard, il assiste au siège de Brisach, qui capitule le 6 septembre. Un mois après, le 12 octobre, le roi le nomme maréchal de France et le donne à l'Electeur de Bavière pour commander ses armées, au lieu du maréchal de Villars rappelé en France. Après la bataille de Spire (14 novembre), et la prise de Landau le 16, il remplit pour la première fois les fonctions de son nouveau grade au siège d'Augsbourg, qui capitule le 14 décembre et où il réside tout l'hiver. A la malheureuse bataille d'Hochstedt, il commande l'aile droite et conserve durant toute l'action l'avantage sur les ennemis (13 août); quoique blessé, il ordonne la retraite qui est exécutée en bon ordre.

En 1705, il obtint le gouvernement de Valenciennes et, par pouvoir du 4 avril, le commandement de l'armée d'Alsace, qu'il partage plus tard avec le maréchal de Villars; puis, en juillet 1706, il passe à l'armée d'Italie, sous le commandement en chef du duc d'Orléans. Il ne peut empêcher le prince Eugène d'approcher de Turin, mais il est toutefois d'avis de continuer le siège. Dans le conseil de guerre où cette question est débattue, il produit un ordre du roi par lequel les autres généraux devaient déférer à son avis. Le 6 septembre, renversé de cheval par une balle de mousquet qui lui brise la jambe, il ne peut supporter l'amputation et meurt le lendemain. Il repose dans l'église de la *Madona dell Campagna*, à mi-chemin de Turin à la *Vénérie*. Son épithaphe est ainsi conçue :

FERDINANDO DE MARSIN
FRANCISCE MARESCALCHO
SUPREMI GALLIE ORDINIS EQUITIS TORQUATO
VALENCIARUM GUBERNATORI
QUO IN LOCO
VII. SEPTEMBRIS ANNO DOMINI — MDCCVI
INTER SCORUM CLADEM VITAM AMISIT
ÆTERNUM IN HOC TUMULO
MONUMENTUM.

Mort célibataire, le nom et les titres de

Ferdinand de Marchin s'éteignirent avec lui. En adoptant la France pour patrie, il avait en 1682, vendu le château de Modave, qu'avait construit son père, à Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège.

P. Henrard.

Saumery, *Delices du pays de Liège*, t. V. -- De Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, etc.*, t. III. -- A.-L. Millin, *Voyages en Savoie, en Piémont, etc.*, t. I. de Beedelieere, *Biographie liégeoise*.

MARCHIN (*Jean-Gaspar-Ferdinand DE*), dit *Marsin*, père du précédent, homme de guerre, né au commencement du XVII^e siècle, vraisemblablement au château de Huy, dont son père était lieutenant du gouverneur; mort le 21 août 1673, à Spa. Il était fils de Jean, seigneur de Ramezée, en partie, et de Modave, voué de Fosse, décédé le 5 février 1652, et de Jeanne de La Vaulx-Renard (fille de Jean, écuyer, et d'Elisabeth Jaymart de Hemricourt), décédée le 17 décembre 1613.

Entré très jeune dans la carrière militaire, Marchin, selon un de ses biographes, avait déjà servi treize ans en Allemagne dans le régiment liégeois de Tilly, lorsque, en 1635, le colonel Moulard, muni d'une commission datée du 1^{er} septembre, pour la levée d'un régiment de cavalerie liégeoise au service de la France, le prit pour lieutenant-colonel. Le régiment rejoignit les maréchaux Brézé et Châtillon en Hollande, où ils s'étaient réfugiés après leur malheureuse tentative d'invasion des Pays-Bas, dont les brillants débuts, la bataille d'Avins, avaient été suivis de toutes les calamités que l'indiscipline entraîne après elle. En 1636, Marchin rentra en France avec ce qui restait de leur armée et prit part à la funeste campagne de cette année. En 1637, le colonel Moulard étant mort, il lui succéda dans son commandement.

Envoyé en Bourgogne, il était à Dijon en 1638, lorsqu'il y rencontra le duc d'Enghien, chargé intérimairement du gouvernement de cette province en l'absence de son père, le prince de Condé, appelé au commandement de l'armée de Guienne. « Ayant fait la guerre sous les

« meilleurs maîtres ou en face d'eux, » dit le duc d'Aumale », il avait su observer et se souvenir. Eughien recueillit de précieux renseignements dans le commerce de ce soldat d'aventure dont la fortune fut pendant de longues années comme rivée à la sienne. » En 1639, Marchin est avec son régiment en Piémont; il contribue l'année suivante à la défaite du marquis de Leganez par le comte d'Harcourt; en 1641, il est au siège de Turin, au secours de Chivas, à la prise de Coni. Il passe l'hiver à Paris, car c'est dans cette ville que le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, qui fait l'office de conseil d'Etat dans la principauté de Liège, lui adresse des remerciements pour ses bons offices auprès du roi de France en faveur du maintien de la neutralité du pays de Liège (22 janvier 1642). Il suit ensuite l'armée de Catalogne, assiste au combat de Valz et est fait prisonnier. En juillet 1643, Turenne, sous les ordres de qui il a servi devant Alexandrie, en Piémont, qu'il assiege, demande au duc d'Enghien d'échanger Marchin contre don Hernando de Quesado Mendoza, comte de Gareias, maître de camp espagnol, blessé et fait prisonnier à Rocroy. « Je ferai icy une supplication très humble à V. A. d'une des choses du monde de quoi elle peut le plus m'obliger », écrit Turenne en demandant l'échange. « M. de Marsin est une personne à qui j'ai une obligation très particulière, ce qui me fait vous en supplier très humblement ». Témoignage précieux de la haute estime dans laquelle le grand capitaine tenait le vaillant officier.

A peine rentré de captivité, Marchin reçoit du roi de France commission, datée du 15 janvier 1644, de lever dans le pays de Liège deux régiments de cavalerie, deux de dragons et deux d'infanterie. Le 16 mars, le chapitre de Saint-Lambert l'autorise à lever ces troupes; en juin, il les tient réunies aux environs de Maestricht, sur les frontières de la principauté, et, de son quartier général, il écrit au chapitre « qu'il ne manquera jamais d'affection

« pour le maintien des privilèges dont « sa patrie prétend de jouir en vertu de « la neutralité qu'elle professe ». — Il expédie son infanterie à Bois-le-Duc, d'où par les canaux et la mer, elle rejoint l'armée de Monsieur, devant Gravelines; de son côté, à la tête de douze cents cavaliers et de huit cents dragons, il va rejoindre, par le Condroz, le duc d'Enghien à Certigny, près d'Yvoix (Carignan) (2 juillet). À la tête de son contingent liégeois et avec le grade de maréchal de camp, il part le 22 avec le duc d'Enghien pour secourir Turenne qui, avec une armée inférieure en nombre, tient tête au général bavarois Mercy; après treize jours de marche, le duc arrive au Rhin, trop tard pour sauver Fribourg qui avait capitulé le 28. Marchin reçoit l'ordre de passer le fleuve à Brissach avec l'armée, et, le 3 août, vers le soir, les Français attaquent Mercy dans ses retranchements. D'Enghien, pendant le combat, a auprès de lui Marchin, qui commande sa réserve. La nuit survient sans qu'on ait pu forcer Mercy, qui décampe avant le jour et va occuper une autre position plus formidable que la première. Le 5, le combat reprend avec une ardeur sans pareille; Marchin est à l'extrême gauche, à l'attaque du Josephsberg, avec le maréchal de Guiche et Palluau; mais le général bavarois se maintient dans ses retranchements. Dans la relation de la bataille, envoyée le 8 août à Mazarin, d'Enghien, parlant de Marchin, dit qu'il a fait merveilles. Bientôt après le duc l'emmène au siège de Philipsbourg; il y est de garde à la tranchée le quatrième jour de son ouverture, le 31 août; la place se rend le 9 septembre. Bientôt après, Worms, Mayence, Bingen, Landau, Neustadt capitulent; le 4 octobre, après une seule campagne, les deux rives du Rhin sur une étendue de deux cents lieues sont aux mains des Français.

En 1645, dès la fin d'avril, Marchin est sur la Moselle pour arrêter les troupes qu'à la sollicitation du baron de Beck, le duc de Lorraine doit amener au secours de la place de La Mothe, en Argonne, assiégée par Magalotti.

Le 18 mai, à Essey (*Meurthe*), il reçoit une dépêche du duc d'Enghien, lui prescrivant de passer la Moselle à Thoul et de s'acheminer vers Saverne; le 23, il est à Sarrebourg et se dirige vers Landau avec deux régiments pour y attendre le duc. Au commencement de juin, il reçoit l'ordre de rejoindre Turenne, en retraite dans la Hesse après sa défaite de Mariendal, de l'informer que d'Enghien va prendre le commandement en chef et de s'entendre avec lui sur les résolutions à prendre. Sa mission accomplie, il rejoint le duc, qui fait, le 2 juillet, sa jonction avec Turenne à Ladenbourg, près de Mannheim, sur le Neckar. Le 3 août, a lieu la bataille d'Allerheim, près de Nordlinguen: Marchin avec Bellenave, tous deux maréchaux de camp, commandent le centre; dans l'attaque d'Allerheim, il est grièvement blessé.

En 1646, rétabli de sa blessure, il est à l'armée de Flandre. Après le départ du duc d'Orléans, le commandement en chef ayant été attribué au duc d'Enghien, jusqu'alors en sous-ordre, le conseil de guerre est réuni devant Dunkerque pour donner son avis sur la possibilité de la prise de cette ville. Marchin, avec la majorité, est contraire au siège. Le duc n'en commence pas moins les opérations, et la ville tombe en son pouvoir le 11 octobre. Marchin est proposé par d'Enghien pour le gouvernement de Berghes Saint-Winocq, mais le dissentiment entre le duc et Mazarin avait déjà éclaté, et c'est Rantzau qui l'obtint.

Le 20 janvier 1649, Marchin est promu lieutenant général; d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père (26 décembre 1646), et à qui le gouvernement de la Catalogne vient d'être donné, l'envoie à Barcelone y prendre le commandement des troupes. Le 28 février, dans une longue lettre, il dépeint au prince la situation de la province, où, l'on s'en souvient, il a déjà servi; il propose d'attaquer Tarragone et d'entrer de bonne heure en campagne pour assurer des fourrages verts à la cavalerie. Mais Condé arrive le

11 avril à Barcelone, et, le 11 mai, va mettre le siège devant Lérída, dans les mêmes quartiers où l'année précédente le comte d'Harcourt avait épuisé ses forces et éprouvé une échec sensible. Marchin est sur la rive gauche de la Sègre, où les lignes de circonvallation des d'Harcourt sont encore debout, et il conduit les travaux avec énergie. Le 18 juin, le secrétaire d'Etat Le Tellier écrit au prince que, si Lérída tombe entre ses mains, le gouvernement en est assuré à M. de Marchin et il ajoute :

- Mais comme S. N. ne désire pas
- qu'une personne comme luy, qui
- a de si bons talens pour servir à
- la campagne (où Elle fait estat de
- continuer à l'employer) se renferme
- dans une place, il sera nécessaire d'y
- establir un François pour lieutenant-
- de-roy. Or, au moment où Le Tellier

témoignait ainsi de la haute estime que l'on avait à Paris pour le lieutenant de Condé, celui-ci, après avoir fait désarmer ses batteries, ordonnait la levée du siège et établissait son camp à deux portées de canon de Lérída, tandis que Marchin, avec quatre régiments de cavalerie et autant d'infanterie, occupait le *campo de Tarragone* pour se prévaloir de la récolte qui y est grande et empêcher que les ennemis ne s'en servent.

Après la campagne, dont le seul succès fut la prise de la petite ville d'Agar, Condé rentra en France, laissant à Marchin le gouvernement intérimaire de la Catalogne en l'absence de Michel Mazarin, depuis peu cardinal de Sainte-Cécile et nommé vice-roi. Arrivé à la fin de 1647, le cardinal quitta Barcelone en avril 1648 pour rentrer à Rome, où il mourut bientôt. Le maréchal de Schomberg lui succéda et signala son gouvernement par la prise de Tortose. Marchin, qui s'y était fait remarquer, en est nommé gouverneur le 25 juillet, et, dans l'attente du duc de Mercœur, nommé vice-roi le 5 novembre 1649, il commande en chef l'armée de Catalogne. Il fait entrer un puissant secours à Barcelone, menacé par les Espagnols, et prépare de tels moyens de défense que ceux-ci n'osent en faire le siège; mais il ne peut les empêcher

de s'emparer du duché de Cardonne. Son activité, son courage, ses talents semblaient devoir lui mériter le bâton de maréchal, que Condé sollicitait pour lui; mais il était trop l'ami du prince pour ne pas participer à sa disgrâce. Le 18 janvier 1650, Condé, arrêté au Louvre, est conduit au bois de Vincennes; moins d'un mois après, sur l'ordre du duc de Mercœur, par les soins de l'intendant de Bezans et de Pierre de Marea, évêque de Conserans, Marchin est enfermé dans la citadelle de Perpignan et, le 1^{er} mars, on lui ôte ses régiments d'infanterie et de cavalerie. La Catalogne, décidément, lui était funeste. Il essaya de s'échapper de la tour où on le tenait renfermé, mais il se cassa la jambe et fut réintégré dans sa prison, dont les portes ne s'ouvrirent devant lui qu'après treize mois de captivité, en même temps que Condé était rendu à la liberté. Un pouvoir du 6 avril 1651, le nomma bientôt après lieutenant et capitaine général des armées du roi en Catalogne.

Il n'occupa pas longtemps cette position exceptionnelle, équivalente à la vice-royauté. Condé, après la déclaration de la majorité du jeune roi, avait quitté Paris et s'était retiré à Bordeaux, où il avait levé l'étendard de la révolte. Il appela Marchin à lui, et Marchin, qui avait un culte pour le prince, n'hésita pas à le rejoindre. En ce moment, Barcelone était menacé par don Jnan d'Autriche et le marquis de Mortaro. Marchin informe D. José Magarite et quelques autres officiers supérieurs, qu'avec son régiment et celui de Montpouillan il va rejoindre les troupes qui tiennent en échec celles de Mortaro; puis, après avoir pourvu à la subsistance de la garnison qu'il laisse dans la ville et indiqué les endroits où les remparts doivent être renforcés en prévision d'une attaque, il part le 22 septembre à 11 heures de la nuit et prend la route de France. Il passe les Pyrénées, puis la Garonne près de Moret, s'empare de Moissac et d'autres localités sur les bords du fleuve, et rejoint M. le prince à Bordeaux. Dès lors, il est son bras droit; après le départ de Guienne, l'illustre révolté, il est

le commandant supérieur des troupes. « Pour la guerre », écrit le 23 septembre Condé à Leret, « je m'en repose sur M. de Marchin ». Quand, vers cette époque, on propose au prince une amnistie complète, il exige le bâton de maréchal pour son fidèle lieutenant, et les difficultés que cette exigence fait naître amènent la rupture des négociations. Marchin, de son côté, est dévoué corps et âme à Condé et à sa sœur, la belle duchesse de Longueville, qui semble avoir aussi exercé sur le rude soldat son irrésistible empire. Conter les faits d'armes auxquels il assiste, les événements auxquels il prend part, serait refaire l'histoire de la Fronde à Bordeaux. Quand, le 30 juillet 1653, la paix est conclue avec le roi sans y comprendre M^r le Prince, Marchin refuse l'amnistie et rêve de continuer à lui seul la Fronde en Guienne, où il compte beaucoup d'amis, si le roi d'Espagne veut lui prêter son concours. Pendant que le *Sau Salvador* conduit à Dunkerque la princesse de Condé, le jeune duc d'Enghien et Leret, il monte sur le *Tregualeguas*, aborde le 14 août à Saint-Sébastien et est le 21 à Madrid. Reçu avec de grands témoignages d'estime par Philippe IV, qui lui donne le grade de capitaine général dans ses armées, il en obtient la promesse du concours de la flotte espagnole pour s'emparer de l'île de Cazau, qui commande l'embouchure de la Gironde. Mais les délais habituels aux Espagnols l'ayant retenu vingt jours à Madrid, quand il revient le 15 septembre à Saint-Sébastien, il apprend que le fort de Cazau vient d'avoir sa garnison renforcée, que la flotte française est rééquipée et que les ducs de Vendôme et de Candouille, par leur conduite bienveillante envers les frondeurs les plus compromis de Bordeaux, ont ramené le calme dans les esprits les plus enclins à la révolte. Le marquis de Santa-Cruz, capitaine général et D. Thomas de Bagnovelles, vice-amiral de la flotte espagnole, que Marchin rejoint au commencement d'octobre, ne consentent à lui donner des troupes que pour s'emparer du château de Mortagne (30 octobre); ils feignent un mo-

ment de vouloir en débarquer dans l'île de Ré, qu'il se fait fort d'emporter; mais ils ne poussent pas bien loin l'aventure, et Marchin, désespéré, prend à son tour le chemin des Flandres.

Le prince de Condé, en ce moment à Namur, reçut son fidèle lieutenant avec une joie inexprimable; sa présence, en effet, allait le soulager de bien des embarras! Il se hâta de l'informer de ses projets; mais il ne put le décider à conduire sa petite armée vivre sur le pays de Liège. Ce dissentiment fut l'origine d'une brouille qui éclata entre eux à la suite d'une visite de Condé à Malines, où Marchin résida quelque temps. Leret cependant parvint à les raccommoder.

En 1654, nous retrouvons Marchin près de Condé au siège d'Arras. Ses troupes arrêtent longtemps le maréchal d'Hocquincourt dans l'attaque qu'il tente à la fin d'août sur les lignes de circonvallation et facilitent la retraite de l'infanterie; puis, lorsque la cavalerie sortant d'Arras et opérant sur ses derrières l'oblige à se retirer à son tour, il le fait avec tant d'ordre qu'il n'est entamé nulle part. En juillet 1656, Marchin commande le 4^e corps, composé des nouvelles levées réunies à Saint-Amand et des soldats tirés des diverses garnisons du pays; dans l'attaque de l'armée française assiégeant Valenciennes, il contribue aux succès. L'année suivante, quand la famille royale d'Angleterre, réfugiée en France, est obligée de se retirer dans les Pays-Bas à la suite du traité de paix conclu entre Mazarin et Cromwell, par pouvoir donné à Bruges, le 10 mars 1657, Marchin est nommé commandant des forces de terre et de mer sous les ordres des ducs d'York et de Gloucester. En septembre 1658, il en prend le commandement effectif, lorsqu'à la nouvelle de la mort du Protecteur, York, alors à Newport, quitte les Pays-Bas pour retourner en Angleterre. Personne n'était plus digne que lui d'occuper cette charge, car au mois de décembre précédent, lorsque don Juan d'Autriche, gouverneur de nos provinces, s'était rendu à Gand

près de Condé, gravement malade, le prince avait exprimé le vœu, s'il venait à mourir, que Marchin prit le commandement des troupes françaises sous le nom de son fils, le duc d'Enghien. La plupart des officiers français avaient approuvé ce choix éventuel, et Philippe IV, en ayant été informé, le 19 janvier 1658, chargeait don Juan de transmettre au gentilhomme liégeois les assurances de sa haute estime et le désir qu'il avait de le voir, en cas d'événement, succéder à Condé dans son commandement.

Ses services, si appréciés en Espagne, ne l'étaient pas moins en France. Le comte de Rochefort, s'il faut en croire ses mémoires, fut envoyé, en 1657, à Bruxelles par Mazarin pour engager Marchin à rentrer en France. Il lui portait l'offre du gouvernement d'une province au cœur du royaume, du cordon bleu à la prochaine promotion et d'une somme de 50,000 écus. Marchin trouva ces conditions insuffisantes : il voulait 200,000 écus, le bâton de maréchal et le commandement d'une armée en Italie. Mazarin concéda ces deux derniers points, mais refusa de donner plus de 100,000 écus, et la négociation fut rompue.

Deux ans plus tard, Condé se décidait à faire son accommodement. Dans ses instructions à son secrétaire Caillet, chargé des négociations avec Mazarin, tout en lui recommandant les intérêts de Marchin, il spécifiait qu'il ne fallait pas rompre la paix « là-dessus ». L'ancien lieutenant du prince ne fut pas compris dans l'accord et resta aux Pays-Bas.

En 1663, don Juan d'Autriche rentré en Espagne et chargé de porter la guerre en Portugal, ayant rassemblé dans l'Estremadure une armée forte de douze mille fantassins et six mille chevaux, connaissant la haute opinion que le prince de Condé avait des talents militaires de Marchin, appela celui-ci à y remplir les fonctions de capitaine général. Parti de Badajoz le 6 mai, don Juan franchit la frontière et investit la ville d'Evora, qui tomba bientôt en son pouvoir. Mais, harcelés par les Portugais,

partout soulevés contre eux dans cette guerre nationale, les Espagnols subirent une première défaite sur les bords de la Dégolie et furent obligés de battre en retraite. Attaqués de nouveau près d'Ameyrial, ils perdirent mille quatre cents chevaux, huit canons, deux mille chariots, plusieurs drapeaux, entre autres, l'étendard de don Juan, et furent obligés d'évacuer le Portugal. Quand, en 1665, la campagne fut reprise sous les ordres du marquis de Caracena, qui précédemment avait succédé à don Juan dans le gouvernement des Pays-Bas, Marchin, qui n'avait pas eu à s'en louer, refusa de servir sous ses ordres et reprit le chemin des Flandres.

En 1667, chargé par le gouverneur général marquis de Castel-Rodrigo du commandement des troupes envoyées au secours de Lille, assiégée par une armée française, il les réunit le 25 août; mais la reddition prématurée de la place l'oblige à replier son infanterie vers les villes maritimes et sa cavalerie vers le Nord. Serré de près par les Français, il arrive le 30 à Bruges pour y apprendre que l'avant-garde ennemie occupe déjà près de cette ville la route de Gand. Le lendemain au point du jour, comptant prendre les Français à revers, il sort par la porte de Courtrai, et, après un détour, passe avec ses huit cents cavaliers, divisés en trois colonnes, le canal de Gand au-dessus du seul point qu'il supposait gardé par l'ennemi. Mais, sans s'en douter, faute de s'être éclairé suffisamment, il se trouvait entre les corps des maréchaux de Bellefonds et de Créqui. Celui-ci, chargeant brusquement sa première colonne, la met en déroute et l'oblige à prendre la fuite. Les deux autres colonnes, faisant demi-tour, rencontrent le maréchal de Bellefonds et lui opposent plus de résistance, mais succombent sous le nombre. Leurs escadrons épars, connaissant bien le pays, parvinrent en grande partie à regagner Bruges par des chemins détournés; mais, en somme, Marchin, dans cette affaire, laissa entre les mains de l'ennemi, mille cinq cents prisonniers, dix-huit enseignes et plusieurs centaines de chevaux;

il eut plus de cinq cents morts et blessés. Cette défaite ne contribua pas peu à le mettre en suspiccion. Une appréciation sur les officiers généraux aux Pays-Bas, écrite vers 1670, s'exprime ainsi sur son compte : « Quelque attachement qu'il ait témoigné d'avoir à la couronne et aux intérêts de l'Espagne, il n'a pu gagner la confiance ni l'amitié des marquis de Caracena et de Castel-Rodrigo : ce qui l'a rendu mécontent en paix et peu autorisé en guerre. Cependant le comte de Fuenseldagne, qui se connaissait en hommes et qui faisait justice sur le mérite des gens, avait toute l'estime et toute l'amitié pour ce général qu'il réputait capitaine intelligent aux affaires du ministère ».

En 1672, le comte de Montereau chargea Marchin du siège de Charleroi, lui promettant, ainsi qu'au prince d'Orange, de concert avec qui il agissait de leur fournir tout le matériel et le personnel nécessaire. Mais tout manque, et après quinze jours d'attente, l'artillerie n'étant pas encore arrivée et les Français approchant, le siège fut levé. Ce fut la dernière campagne de Marchin ; le 21 août de l'année suivante, il mourut subitement à Spa, où il était allé prendre les eaux.

Leret, qui l'avait beaucoup pratiqué, disait de lui : « D'origine médiocre et de mine vulgaire, ce Liégeois était homme d'esprit, de jugement, de conduite, de valeur, de grand mérite, et prêt à tout entreprendre ». Officier de fortune, aussitôt qu'il avait pris rang dans l'armée française, Marchin avait jugé, en effet, que, quoique gentilhomme, sa naissance assez obscure pouvait l'arrêter dans sa carrière, et il n'eut de repos qu'après s'être créé une généalogie authentique par des preuves héraldiques les plus autorisées et s'être acquis les titres nobiliaires les plus recherchées. En 1642, il acheta la seigneurie de Grand-Modave, près de Huy ; trois ans après, dans leur assemblée du 16 juillet 1645, messieurs de la noblesse du pays de Liège et de Looz « estant en plein informés des qualités et mérite de la

« personne du Sr Jean de Marchin, Sr de Modave, outre les grandes et relevées charges qu'il porte parmi les armées de S. M. T. Ch. (1), l'admettent à leur estat pour y avoir séance et estre convoqué aux journées et assemblées des Estats, comme tous les autres gentilshommes d'iceluy, voire qu'à son entrée audit Estat, il devra prester le serment requis et acoustumé ». — Le cachet noir qui ferme sa lettre de juin 1644, dont nous avons parlé plus haut, est à ses armes d'argent au barbeau de gueules mis en pal, mais sans timbre ni cimier. Bientôt après, il est qualifié de seigneur de La Neuville-au-Pont et Vieux-Walleffe. En Guienne, bien qu'il signe simplement Jean-Ferdinand de Marchin, capitaine général ; dans maintes pièces imprimées relatant les événements, il est dénommé comte de Marchin. Par procuration donnée, le 5 février 1656, à Bruxelles, à Gilles Fabricius, écuyer licencié en droit, avocat au conseil de Brabant, il fait acheter le domaine de Marchin-sur-Barre, dont une partie est payée 18,000 florins de Brabant au chapitre de Saint-Martin à Liège, dont l'autre, appartenant au chapitre de Notre-Dame à Huy, lui coûte 26,000 florins. Un diplôme de l'empereur Léopold Ier, du 3 août 1658, le crée comte du Saint-Empire, rapporte sa noble origine, l'alliance de sa famille avec les Warfusée, les Neuchâteau, les Duras et Waroux, et rappelle ses faits d'armes dans les Pays-Bas, notamment aux sièges d'Arras et de Valenciennes. L'empereur l'élève, lui et sa postérité, au titre et aux honneurs des anciens comtes du Saint-Empire, érige en comté sa seigneurie de Marchin, lui permet de porter dans ses armoiries l'aigle impérial noir à deux têtes, les ailes déployées, les pattes écartées et la queue en éventail, et ordonne que les lettres à lui adressées et à ses descendants les dénommeront : Illustres et Honorés (*Hoch und Wohlgeboren*). Cette même année, en

(1) Cette phrase prouve bien qu'il est question ici de Jean-Gaspar et non de son père, comme quelques-uns l'ont cru.

février, en récompense des services rendus, le roi d'Angleterre le nomme chevalier de l'ordre de la Jarretière.

En 1659, dans l'arbre généalogique qu'il fait dresser par le roi d'armes Albert de Launay, tant sur la chronique d'Hemricourt que sur des titres domestiques, ses preuves de noblesse remontent à l'an 1102. En 1670, il fait attester cet arbre généalogique par les cinq héralds d'armes de Bourgogne, de Brabant, de Luxembourg, de Flandre et de Hainaut, et Salbray, précepteur de son fils, en éditant en 1673, à Bruxelles, chez Henri Fricx, le *Miroir des nobles de la Hesbaye*, de Hemricourt, mis en français du XVII^e siècle, dans son épître dédicatoire à celui qui, sans doute avait fait les frais de l'édition, le qualifie de comte de Marchin, du saint-Empire et de Graville, marquis de Clermont, baron des Dunes, seigneur de Modave, Mesières et Vieux-Waleffe, chevalier de la Jarretière, du conseil supérieur de guerre de Sa Majesté, son capitaine général et maître de camp général de ses armées aux Pays-Bas.

Mais aucune des preuves de noblesse que l'érudition de ses généalogistes lui procura ne vaut celle que, dans un jour de gaieté, le grand Condé improvisa, sur un air connu, en buvant à sa santé :

Je bois à toi, mon cher Marsin,
Je crois que Mars est ton cousin
Et Bellone est ta mère.
Je ne dis rien du père
Car il est incertain.
Tin, tin, tralin, tin, tin, tin.

Dans la compagnie de Condé, à Chantilly, à Liancourt, et chez M^{me} de Rambouillet, Marchin, dont le nom était fréquemment prononcé et écrit *Marsin*, comme nous venons de le voir, avait rencontré la fille cadette de Henri, marquis de Clermont d'Entraques, et de Louise Lhuillier de Boulencourt : Marie de Balzac. Il s'en était épris et l'épousa à son retour aux Pays-Bas, le 28 mai 1655 ; il en eut deux enfants, Ferdinand né à Malines en février 1656, et Louise-Agnès-Henriette, qui mourut en bas-âge. Enrichi par la guerre et par son mariage, — sa femme, à la mort de Louise, sa sœur aînée, qui avait

épousé M. d'Avangsar, ayant hérité des titres et des biens de ses parents, — Marchin mit tous ses soins à la construction du château de Modave, bâti sur l'emplacement de l'ancien donjon féodal, d'après les plans de l'architecte français Jean Goujon (?). Terminé en 1666, grâce à d'intelligentes restaurations, il est encore actuellement, à l'exception des remparts et d'un fossé avec pont-levis disparus, tel que le gentilhomme liégeois le fit édifier. Les eaux destinées aux fossés étaient amenées du pied de la colline, où coule le Hoyoux, au moyen d'une machine qu'avait inventée le Liégeois Renkin Sualem, et qui fut l'origine de la fameuse machine de Marly.

Après avoir reconstruit le château, Marchin restaura l'église de Modave, et y ajouta une chapelle qu'il destinait à renfermer les tombeaux de sa famille. Sur le monument de son père et de sa mère, il fit placer des statues en marbre de Carrare, exécutées sans doute par des artistes italiens ; le 12 août 1672, il y fit transporter également les restes mortels de son ancêtre Nicolas de Marchin, mort le 14 juillet 1621 et de sa femme Marguerite d'Orley, dite Linster ou Linchier, décédée en 1596.

Marie de Balzac survécut à Marchin et mourut le 9 novembre 1691, à Paris, où elle s'était hâtée de retourner moins d'un an après la mort de son époux, accompagnée de son fils, qui adopta la France pour patrie et mourut au siège de Turin en 1706, pourvu de la dignité de maréchal de France.

P. Henrard.

Saumery, *Delices du pays de Liege*, t. V. — de Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. 1673. — de Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, t. VII. — Duc d'Anjou, *Histoire des princes de Comté*, t. IV et V. — *Memoires de Leret*. — Balthazar, *Histoire de la guerre de Guyenne*. — *Memoires du duc d'York*. — de Beedelieuvre, *Biographie liegeoise*. — *Bulletin de l'Institut archeologique liegeois*, t. V et XI. — *Memoires de Gaspard, comte de Charvagnac*. — Archives de l'Etat, a Liege. — Archives du royaume, a Bruxelles.

MARCI (*Guillaume*), professeur et écrivain ecclésiastique, né à Dinant, le 16 mai 1574, entra au noviciat de l'ordre des

Jésuites le 16 avril 1598. Il enseigna les humanités et fut, pendant trente ans, directeur de l'école dominicale à Valenciennes. Il y mourut le 7 janvier 1638. Il a laissé : 1. *Récréation pour ceux qui désirent connoître ce qu'il y a de plus vrai dans chaque chose*. Rouen, Paris. — 2. *Histoire de la procession de Valenciennes, que l'on a coutume de faire tous les ans le VIII de septembre*. Valenciennes, Jean Vervliet, 1614. — 3. *Les Rossignols spirituels. Liguez en duo, dont les meilleurs accords, nommément le bas, relèvent du seigneur Pierre Philippe, organiste de ses Altezes Serenissimes*. Valenciennes, Jean Vervliet, 1616; in-12. Une deuxième édition parut chez le même imprimeur, en 1621, sous le titre de : *Les Rossignols spirituels... reguillardis au prime-verse de l'an 1621*. Un recueil du même titre, publié à Cologne, en 1647, contient cent quarante et une chansons dont vingt-trois seulement se rencontrent dans l'édition de Valenciennes. — 4. *Instructions pour dresser des écoles dominicales*; p. 91-102 de : *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789*, par Fontaine de Resbecq. — 5. *Le Simple Sage*. — 6. *Le Bon Mestier*. Ces deux ouvrages, avec le n° 3, sont cités en marge, en face de quatre distiques, p. 94, des *Sydera illustrium Hannonie scriptorum* de Philippe Bresseur (1637). — 7. C'est, sans doute, du P. Marci qu'il est question dans les *Litteræ annuæ S. J.*, 1612, p. 435 : « Vallencenis editus a nostris libellus » dialogo catechesin breviter, christianaque officii diurnam rationem explicans, tam avidè passim arreptus est » ut ejus exemplorum millia 12 uno semestri dividerentur ». (Serait-ce le n° 1 ?)

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 332-333. — *Bibliotheca belgica*, n° *Rossignols*.

MARCI (L'abbé Jean-François), ou DE MARCI, mathématicien de Sa Majesté Impériale Marie-Thérèse d'Autriche, écrivain et numismate, né à Chassepierre, dans la province de Luxembourg, au commencement du XVIII^e siècle, et mort à Louvain, le 15 septem-

bre 1791. Après s'être préparé par d'excellentes études à la carrière ecclésiastique dans laquelle il entra, Jean-François Marci dut à de très hautes protections d'être mandé un jour à Vienne, où l'impératrice voulut bien lui confier l'éducation des archiducs Maximilien, Léopold et Ferdinand, ses fils. L'instruction de ces princes achevée, il fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Leitmeritz, en Bohême, et placé à la bibliothèque impériale de Vienne. C'est à la bibliothèque impériale qu'il se révèle à nous comme numismate, et c'est de là que nous le voyons correspondre, en 1758, avec Van Henrek, le conseiller des finances à Bruxelles, au sujet des monnaies qui se trouvent dans le cabinet de Sa Majesté Impériale et de l'édition en préparation de l'ouvrage intitulé : *Monnaies en or qui composent les différentes parties du cabinet de S. M. l'empereur*, grand in-folio qui avait été précédé de deux ans par une première partie : *Monnaies en argent jusqu'au florin qui composent, etc.* » On espère », dit notre savant dans une de ses lettres, « que quand ces deux volumes seront » achevés, Sa Majesté voudra bien continuer la dépense pour faire graver » les petites monnaies au-dessous du » florin ». Les espérances de Marci ne se réalisèrent pas; la publication du catalogue du cabinet impérial des monnaies resta incomplète, et c'est chose regrettable.

En 1764, il revint dans sa patrie, fut nommé chanoine de l'église collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, et, quelques années après, prévôt de la même église, avec privilège accordé par lettres patentes, pour lui et ses successeurs, de porter la croix pectorale. Le 24 octobre 1772, une autre prévôté lui échut, celle de Saint-Pierre, à Louvain, vacante par la mort du baron de Breidbach de Baresheim, grand prévôt de la métropole de Trèves. Comme aux fonctions de prévôt de Saint-Pierre étaient attachées celles de chancelier de l'université, Jean Marci prit aussi possession de cette dernière charge. Enfin, le 13 mars 1785, après la mort de l'abbé

de Sainte-Gertrude, Adrien-G. de Renesse, il devint conservateur des privilèges de l'université. Il avait été désigné et admis à faire partie de la nouvelle Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 13 avril 1773, et il était encore membre de la commission que le gouvernement avait préposée aux collèges et écoles d'humanités dans les Pays-Bas. Ses obsèques furent célébrées à Louvain les 19 et 20 octobre 1791. Les journaux du temps observent que comme la fidélité du défunt envers son souverain légitime lui avait mérité le titre de royaliste, aucun des membres de l'université, qui tous devaient y être selon la coutume, n'ont daigné assister aux funérailles de leur frère. Il fut inhumé à Velthem, près de Louvain, lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture.

L'abbé Marci possédait une belle bibliothèque et une assez belle collection de médailles qui fut vendue après son décès et dont le catalogue fut publié sous le titre de : *Description de la riche, rare, grande et belle collection de médailles antiques et modernes, tant en or et en argent qu'en bronze et en cuivre, faisant partie du cabinet de feu M^r Marci, chanoine, etc.* Louvain, Van Overbeke; in-8°, 54 pages. On a de lui des dissertations académiques qui témoignent d'une érudition singulière. En voici la liste :

1. *Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle.* Mémoire lu par l'auteur, à la séance du 25 mai 1773 de l'Académie et imprimé dans le tome I^{er}, p. 27 à 41 des *Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — 2. *Réflexions sur l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Mémoire lu à la séance du 5 janvier 1774 et qui n'a pas été imprimé. — 3. *Mémoire* (lu à la séance du 16 novembre 1774) *sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse, et plus analogues aux hautes sciences auxquelles elles servent de préparation.* Mémoire présenté au gouvernement; le

prince de Stalremberg en témoigna sa satisfaction à l'Académie. — 4. *Mémoire* (lu à la séance du 13 décembre 1775) *sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux considérées comme engrais.* Mémoires de l'Académie, t. III, p. 45-74. — 5. *Observations sur les Bélemnites.* Mémoire lu à la séance du 22 janvier 1777. — 6. *Mémoire* (lu à la séance du 28 janvier 1779) *sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines.* Mémoires de l'Académie, t. III, p. 207-218. — 7. *Mémoire* (lu à la séance du 22 janvier 1784) *sur les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardenues, et sur les moyens d'y remédier.* Mémoires de l'Académie, t. V, p. 139.

Fréd. Alvin.

Notice par de Ram, dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, année 1845, p. 79. — Renseignements particuliers. — *Revue belge de numismatique*, t. II, p. 33 et 44.

MARCIEENNE (Pierre-Robert DE CARTIER DE). Voir CARTIER DE MARCIEENNE (Pierre-Robert DE).

MARCK (Adolphe DE LA), LXXV^e évêque de Liège (1313-1344), descendait de la famille des comtes d'Altena et d'Altenberg, illustre dès le xⁱⁱⁱ^e siècle, et dont plusieurs membres furent appelés plus tard à gouverner l'église métropolitaine de Cologne. Adolphe IV d'Altena fit l'acquisition de la seigneurie de La Marek, la fit ériger en comté et mourut en 1251; son fils Engelbert I^{er} prit le titre de comte de La Marek et le transmit à sa postérité. Engelbert se maria deux fois; il eut du premier lit Evrard I^{er}, qui combattit pour Jean I^{er} de Brabant, en 1288, à la journée de Woeringen; et du second lit quatre filles, qui contractèrent de brillantes alliances. Evrard I^{er} mourut le 12 décembre 1308, laissant cinq enfants: Engelbert II, qui épousa la fille unique et héritière du comte Jean d'Arenberg; Adolphe, prince-évêque de Liège; Conrad, et enfin deux filles, dont l'une entra

en religion. Notre Adolphe, prévôt de Worms, fut élevé au siège épiscopal de Liège après l'interrègne agité qui suivit la mort de Thibaut de Bar à Rome, en 1312, par acte d'autorité du pape Clément V, sollicité par le roi de France Philippe le Bel; ni le clergé du diocèse, ni la noblesse, ni la bourgeoisie ne furent consultés. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle dans Liège le 26 décembre 1313, et tout fut dit. Cependant le feu couvait sous la cendre, et la *Male Saint-Martin* (voir l'article BLANKENHEIM) avait assuré pour longtemps la prépondérance au parti démocratique, aux *petits*, comme on disait. Le premier acte du nouvel évêque fut un acte de ménagements : les échevins qui avaient péri dans la fatale journée furent remplacés par des plébiens, et les franchises des métiers reçurent une nouvelle confirmation; on convint en même temps que les frais de reconstruction de l'église incendiée resteraient à leur charge. Mais bientôt Adolphe, d'un caractère violent et emporté, ne sut rester dans de justes bornes. Rêvant le renversement du nouvel ordre de choses, il jugea nécessaire, avant tout, de se procurer des fonds : c'est ainsi qu'il engagea pour cinq ans au comte du Hainaut la ville de Malines, moyennant la somme de 15.000 livres. Il se préoccupa ensuite de faire fabriquer des machines de guerre; il donna des ordres pour mettre en état ses places fortes de Bouillon, Franchimont, Huy et Moha. Mais la reprise de la guerre des Awans et des Waroux vint entraver l'exécution de ses projets et l'obligea de compter avec la bourgeoisie. Ce fut pour lui plaire qu'il favorisa tout d'abord le parti awantois, sympathique aux *petits*; il porta un défi aux Warouisiens et se mit aussitôt en campagne. Dans deux rencontres successives, l'évêque dut battre en retraite, ce qui le disposa à entrer dans la voie des négociations. Des arbitres furent nommés et formulèrent un projet, qui fut appelé paix de Hanzinelle (1314). Les circonstances paraissent avoir empêché qu'il n'y fût donné suite : ce détail n'a d'importance qu'au point de vue du dernier article

du projet, stipulant que, si quelque désaccord survenait à propos de l'un des points considérés comme réglés, le *sens du pays* devrait être consulté et prononcerait souverainement. C'est pour la première fois qu'on trouve cette expression dans un document public (1) : le *sens du pays*, c'est l'opinion du plus grand nombre, de la *représentation nationale*, d'un *parlement* régulièrement convoqué.

Tout à coup, l'évêque fit ouvertement volte-face et se rapprocha des Waroux. Eustache le Franchomme (voir ce nom), l'un des chefs du parti d'Awans, mandé devant le prince pour avoir à s'expliquer sur une accusation de procédés violents, intentée contre lui par la dame de Warfusé, prétendit n'avoir fait qu'user de représailles. Adolphe écouta à peine sa défense et le livra aux mains de son plus cruel ennemi, le sire de Hermalle, qui le fit décapiter à Moha (1315); les Awans furent exaspérés et s'unirent aux *petits* de Liège pour reprocher au prince sa conduite inexplicable. Celui-ci proposa des arbitres; il n'aboutit pas. La peur le prit, il abandonna sa capitale envahie. Les deux partis étaient sur le point de se livrer bataille dans les plaines de Fexhe, lorsque le prince tenta un dernier effort, cette fois couronné de succès. Six arbitres, acceptés par les parties contractantes, signèrent et scellèrent la fameuse *Paix de Fexhe*, le vendredi 18 juin 1316, date mémorable dans l'histoire de Liège, ce pacte constituant, dans toute la force du terme, une charte constitutionnelle. En voici les dispositions principales : maintien des franchises et des anciens usages des bonnes villes et de tout le pays; les bourgeois ne peuvent être distraits de leurs juges naturels, et chacun doit être mené par loi et jugement des échevins; des pénalités sont édictées contre les violateurs de la loi. Tout déni de justice entraîne un dédommagement au profit de la partie lésée. Si le prince ou son lieutenant néglige de réparer le dommage causé, l'intéressé s'adressera au chapitre cathédral, qui devra réclamer

(1) Ferd. Henaux, *Histoire de Liège*, t. I, p. 333.

de l'autorité souveraine, et aux frais de celle-ci, justice et réparation. Que si, dans la quinzaine, il n'est pas fait droit à la requête du chapitre, « celui-ci doit être et sera contre nous avec le pays entier pour nous y contraindre de la meilleure manière que se pourra (1). » Et tout d'abord le dit chapitre sans détour enverra à tous les juges par lettres ouvertes, l'ordre qu'ils cessent de juger et siéger jusqu'à ce que le mépris de la loi soit réparé, lequel ordre nous et nos successeurs, regarderons tous jours comme bon et légal. Si, pour quelque cause, la loi et les coutumes du pays sont trop douces, ou trop sévères, ou trop insuffisantes, et devant être modifiées en temps et lieu par le *sens du pays*, le prince s'engagera par serment solennel à observer ses dispositions, qui lieront également ses successeurs; les membres du chapitre cathédral contracteront les mêmes engagements lors de leur réception et, d'autre part, jureront d'observer et de faire observer la paix, lors de leur entrée en fonctions, les maîtres, les échevins, les jurés et les gouverneurs des métiers. La publication de la *paix de Fexhe* fut accompagnée d'un article additionnel, où le prince déclarait à nouveau qu'il tenait du pays son pouvoir judiciaire, et qu'il ne pouvait l'exercer que conformément à la loi (19 juin). La paix de Fexhe, comme le dit fort bien Henaux, remplaça le gouvernement féodal par la souveraineté du peuple et la représentation nationale; à elle se rattacherait tout ce qui sera fait dans la suite pour la défense de l'ordre public; elle devint la charte des libertés liégeoises, fut affichée dans le grand chœur de l'église de Saint-Lambert et transmise à toutes les villes et communautés pour recevoir son exécution (2); elle vécut aussi longtemps que la principauté elle-même; les hommes de 1789 se levèrent en son nom.

La démocratie avait-elle bâti sur le sable? On put le croire en 1324, lorsqu'on vit Warnier de Dave, un officier

de l'évêque, condamner sans jugement un bourgeois de Dinant à payer de fortes sommes. La loi était manifestement violée. L'intéressé en appela au chapitre cathédral, qui proclama la résistance. Le *sens du pays* fut convoqué, mais n'eut pas à se prononcer, le prince ayant cédé (10 août). Cependant l'assemblée reconnut nécessaire de prendre des mesures pour prévenir le retour de pareils abus de pouvoir. Une commission de vingt membres fut chargée d'élaborer un règlement destiné à mettre une fois pour toutes les justiciables à l'abri des actes arbitraires du prince. Le dimanche 4 novembre 1324, le *sens du pays* donna force de loi à la *Lettre des XX*; en vain Adolphe récrimina-t-il; en vain se plaignit-il d'une mesure qui devait substituer l'autorité des bourgeois à sa souveraineté. Alors il refusa formellement de sceller la *Lettre*, ce qui amena les complications les plus graves.

On passa outre. Le prince, voyant son pouvoir méconnu, jugea prudent de quitter son palais et d'aller rejoindre à Huy un groupe d'émigrés liégeois, ses partisans (1325); ils prirent effectivement les armes au printemps de l'année suivante au profit de l'évêque et causèrent tant de dégâts dans le pays, que le légat du pape crut devoir proposer sa médiation pour mettre fin à ces excès et s'entendre définitivement sur les droits du prince. Celui-ci désigna deux arbitres et la cité deux autres; ces fondés de pouvoirs se réunirent à Wihogne, entre Liège et Tongres. Le compromis auquel ils s'arrêtèrent n'obtint pas l'approbation de la cité. Adolphe, furieux, fulmina une sentence d'interdit. Les bourgeois en appelèrent au pape et contraignirent les prêtres à vaquer au service du culte et à l'administration des sacrements. Les députés liégeois partis pour Avignon furent arrêtés en route, dans une forêt du Vermandois, et emmenés en captivité. La nouvelle de cet attentat mit le comble à l'irritation populaire. L'insurrection était imminente; elle trouva bientôt son chef, Pierre Andrieas, tribun éloquent et fougueux, prit la tête du mouvement et commença par proposer aux bonnes

(1) Ferd. Henaux, *Histoire de Liège*, t. I, p. 346.

(2) J. del Marmol, *Le Peuple liégeois*, p. 97.

villes de s'unir pour la défense commune. Les Hutois seuls refusèrent d'entrer dans cette confédération, ce qui valut à leur ville d'être investie, en même temps que le prince faisait cerner Tongres (1328). Les Hutois défendirent courageusement leurs murailles, si bien que les assiégeants durent battre en retraite. En même temps le prince remporta en personne, à Hoesselt, une victoire sanglante sur les bourgeois de Liège, et Tongres resta cerné. Cependant comme le siège de cette ville paraissait devoir traîner en longueur, les belligérants commencèrent de part et d'autre à songer à un accommodement. Le mardi 4 octobre 1328 fut publiée la *paix de Wihogne*. La ligue des bonnes villes fut dissoute et il fut déclaré qu'il n'y avait qu'une ligue légale, celle des trois États agissant comme *sens du pays*, conformément à la paix de Fexhe.

Bien qu'on eût mis bas les armes, différents points restaient à régler. Le prince n'avait pas cru rentrer dans sa capitale; il alla résider en Westphalie, au château de Blankenstein; le chapitre cathédral résidait à Huy. Cet état de choses ne pouvait durer, de nouvelles conférences furent ouvertes; elles aboutirent à la *paix de Flône*, qui proclama une amnistie entière et réserva au prince, dans la cité, la haute police judiciaire, laquelle serait exercée par le mayeur. Les tribunaux ecclésiastiques étaient du même coup relevés, et le clergé jouirait de ses anciennes immunités; enfin, les terrains communaux, ou *werichas*, tels que les ponts, remparts, fossés, etc., seraient pour moitié la propriété du prince, pour moitié celle de la cité.

Andricas protesta violemment, reprochant aux Liégeois leur couardise. « En la guerre ont eut si grant paour », dit-il selon Jean d'Outremeuse, « qu'ils se sont fais serfs et plus que serfs, dont ilhs estoient saigneurs, à le vesque ». *Vox clamantis in deserto*. Adolphe, ne rencontrant plus d'opposition, eut pouvoir accentuer son attitude réactionnaire. Il fit rentrer dans la cité le tribunal des échevins, composé de nobles à sa discrétion; il publia

une ordonnance sur les rassemblements dont l'impopularité releva le prestige d'Andricas. Tout d'un coup se répandit le bruit que le tribun allait être frappé d'une sentence d'exil, avec un certain nombre de bourgeois qui s'étaient fait remarquer par leur exaltation. Le fait est qu'Andricas travaillait en ce moment, avec les mécontents, à préparer un nouveau soulèvement. Lorsque les conjurés eurent vent de ce qui se passait, comme ils étaient précisément réunis, l'un d'eux osa proposer de massacrer dans la nuit prochaine les échevins et les nobles, partisans de l'évêque. Cette horrible proposition fut adoptée; une indiscretion heureusement sauva les victimes désignées et leur laissa le temps de s'évader. Le château de Moha, où était alors Adolphe, leur servit de refuge. « Il faut que je me venge de ces vilains », s'écria le prince furieux; « ils prétendent que je veux en bannir un grand nombre. Eh bien, j'accomplirai leur prophétie (1) ». Sans tarder, il envoya des messagers au duc de Brabant, aux comtes de La Marek, de Gueldre, de Berg, de Juliers, de Hainaut, de Namur et de Looz, pour les avertir de ce qui venait de se passer, et les inviter au *plaid* solennel qu'il se proposait de tenir à Vottem lez-Liège le 14 mai 1331. Le *plaid* s'ouvrit, en effet, à cette date, en présence d'un grand concours de monde et sous la présidence de l'évêque. Les trente-neuf conjurés, Andricas en tête, furent déclarés *aubains* et bannis à perpétuité; ne fut excepté que celui qui avait révélé le complot. La consternation régnait dans la cité; en vain Andricas épuisa son éloquence auprès des bourgeois disposés à céder; il dut quitter la ville et alla mourir obscurément à Namur, peu de temps après. Le parti démocratique voyait encore une fois toutes ses conquêtes compromises et le prince aussi puissant que jamais.

La *paix de Vottem*, publiée le 10 juillet 1331, proclama cependant quelques concessions aux *petits*. La gestion des affaires communales devait appartenir à

(1) Polain, *Histoire de Liège*, t. II, p. 428.

deux *maitres* et a quarante *jurés*, pris par moitié dans chacune des deux classes. La guerre ne pouvait être déclarée sans le consentement des bons métiers; le droit de décréter des emprunts et de voter les impôts leur était également reconnu. En revanche, l'importance politique des métiers était amoindrie par la suppression de leurs *gouverneurs*, remplacés par de simples *wardeurs*, conservateurs de leurs réglemens; les métiers tombaient au rang de confréries. La paix de Vottem prescrivait, en outre, des mesures très sévères contre quiconque troublerait l'ordre public; enfin, elle s'occupait des élections magistrales, pour lesquelles elle inaugurait un système trop compliqué pour être durable et qui fit place, en effet, dès 1343, à l'édit connu sous le nom de *Lettre Saint-Jacques*, ainsi désigné par allusion à l'élection annuelle des bourgmestres, fixée au jour de la fête de cet apôtre. Il fut établi par la *Lettre* que chaque métier choisirait désormais deux jurés sans l'intervention des nobles; que ceux-ci choisiraient un pareil nombre sans l'intervention des bourgeois; que les jurés de ces derniers nommeraient un bourgmestre, et que les jurés des nobles en nommeraient aussi de leur corps (1). Ce régime ne satisfit que pour un temps la bourgeoisie; ce qu'elle voulait, c'était l'exclusion des nobles du conseil municipal. Les successeurs d'Adolphe de La Marck en surent quelque chose. Adolphe put avoir raison des bourgeois; mais l'esprit public était contre lui, et ses triomphes ne pouvaient être qu'éphémères. La moindre occasion amenait un nouveau soulèvement, et le prince, réduit à ses propres forces (car il ne pouvait compter sur l'assistance de l'Empire), n'avait à opposer aux communes qu'une résistance souvent insuffisante. Une de ces réactions doit être mentionnée ici, à cause des graves conséquences qu'elle entraîna au point de vue des libertés publiques.

Une monnaie dite *gros tournois*, en circulation à Liège depuis un demi-

siècle, n'y était reçue qu'au taux de huit deniers, tandis qu'à Huy on prétendait qu'elle avait conservé sa valeur primitive, soit dix-huit deniers. Les Hutois se fondaient sur ce que la paix de Fexhe avait formellement déclaré à l'abri de toute atteinte « les franchises et usaiges des bonnes villes »; les gens de Huy continuaient donc à payer en cette monnaie de gros tournois les cens et les rentes qu'ils devaient aux collégiales et aux abbayes, au grand déplaisir des gens d'église, dont les revenus se trouvaient par là diminués de moitié.

Sur les instances de son chapitre, Adolphe assigna les Hutois à comparaître devant les échevins de Liège. Ils s'inquiétèrent fort peu de cette démarche, connaissant l'avidité du prince et l'état de ses finances. Ils n'hésitèrent pas à offrir secrètement au souverain une somme de 12,000 florins, s'il voulait arrêter les poursuites. Mais ces négociations échouèrent devant l'inflexibilité du chapitre de Saint-Lambert. Les Hutois eurent alors l'idée de réclamer la protection du duc Jean III de Brabant : 40,000 écus lui étaient assurés s'il voulait prendre parti contre leur évêque, et il aurait le droit de tenir garnison dans le fort de leur ville, concession qu'ils avaient refusée au prince de Liège depuis plus de cent ans. Jean fut ravi de ces ouvertures. Il alléguait l'incompétence des échevins de Liège et évoqua les franchises de la bonne ville. Adolphe se prépara à la guerre; mais l'appui des communes lui fit défaut : elles étaient mécontentes d'avoir été dépouillées de privilèges importants par les paix de Wihogne et de Vottem. C'est pour les contenter que le prince promulgua la *Lettre de Saint-Jacques*. Relativement satisfaites, elles prirent enfin les armes et firent mine d'envahir le Brabant. On entra, dès lors, dans la voie des négociations, grâce à l'intervention du comte de Hainaut. Des conférences s'ouvrirent au Val-Saint-Lambert, non seulement pour résoudre la question pendante entre l'évêque de Liège et Jean III, mais encore pour mettre un

(1) Bouille, t. II. — Villenfagne, *Recherches*.

terme aux exactions de certains agents épiscopaux, qui exerçaient à leur profit une véritable tyrannie. C'est alors que surgit ou du moins que revint sur le tapis l'idée de la création d'un tribunal complètement indépendant de l'autorité du prince-évêque. Adolphe eut beau protester; il n'y eut pas un moment de perdu. Le nouveau tribunal fut appelé des *vingt-deux*, du nombre de ses membres. Ceux-ci étaient choisis par les Etats sans l'intervention du prince, savoir : quatre pour Liège, deux pour Huy, deux pour Dinant, deux pour Tongres, deux pour Saint-Trond, un pour Fosse, un pour Bouillon; ajoutons quatre membres choisis par les chanoines et quatre parmi les barons. Les XXII étaient nommés à vie : « Juges pour juger sur toutes forfaitures, juges et officiers corriger de « exactions et faux jugement; et qu'on « poldrait traire en cause devant eux « tous conseillers, officiers et nobles du « pays, de petit jusques au plus grand, « et faire enquestes et corriger selon la « qualité de l'excès, et prononcer leurs « sentences » (JEAN D'OUTREMEUSE).

Les conférences du Val-Saint-Lambert aboutirent à la sentence du 26 août 1343, rompant l'alliance des Hutois et du duc de Brabant, et stipulant que les premiers continueraient de payer leurs cens et rentes d'après les anciens usages; qu'ils ne pourraient être attraités devant le tribunal des échevins de Liège, sinon pour des attentats commis dans la franchise et banlieue de cette ville.

Adolphe se sentit profondément humilié par l'institution des XXII. Il ne pensait qu'aux moyens de relever son autorité amoindrie. L'occasion se présenta bientôt. Les drapiers se plaignaient de la concurrence faite à leur corporation par les marchands étrangers qui fréquentaient les foires franches établies à Liège en 1339. A leur tête était un certain Jacquemont, dit Cockay li Halli, qui, en affichant un patriotisme ardent, était parvenu à se rendre populaire, si bien qu'il fut nommé maître à temps, immédiatement après la promulgation de la *Lettre de Saint-Jacques*. Mais ce personnage était, avant tout, dévoué à ses

intérêts privés. Il osa proposer au prince de l'aider à renverser les XXII, si celui-ci, en échange, consentait à supprimer les foires franches. Adolphe consentit à ce marché; quatre métiers seulement entrèrent dans le complot, mais Jacquemont n'en résolut pas moins de passer outre. Jugeant qu'il était temps d'agir, Adolphe convoqua dans son palais quelques-uns des XXII, et se plaignit amèrement à eux de certaines condamnations récemment prononcées contre ses baillis. « Ce n'est point votre office », leur dit-il, « de rabaisser de la sorte mon « autorité souveraine. Montrez-moi votre « lettre d'institution; il est impossible « que je vous ai fait pareille concession ». Les gardiens de la précieuse lettre refusèrent d'obtempérer au désir de l'évêque; celui-ci leur fit peur et tira même son poignard. La charte fut enfin livrée, et il n'hésita pas à la lacérer. Le peuple se souleva; les conjurés se cachèrent; Jacquemont fut déposé de sa charge et frappé d'une sentence de bannissement. L'évêque, rongé par son frein, se retira pour quelque temps en Westphalie. Le tribunal des XXII ne put toutefois être rétabli qu'en 1373.

L'évêque de Forli, envoyé à Liège par le pape pour s'enquérir exactement de la situation, prêta une oreille complaisante aux rancunes du prince et lança l'interdit contre les Hutois qui lui étaient représentés comme coupables. Des députés de leur ville, en assez grand nombre, partirent alors pour Liège : leur but était d'exposer au magistrat leurs griefs contre le souverain. Adolphe ordonna au bailli de Hesbaye de les attaquer à leur retour, mais il fut déçu dans son projet de vengeance; quoique pris à l'improviste, les bourgeois eurent raison du bailli et mirent en fuite ses gens d'armes. L'évêque, à cette nouvelle, fut frappé, disent les chroniqueurs, d'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, sa santé en fut ébranlée. Il mourut en son château de Clermont, entre Liège et Huy, le 3 novembre 1344, peu de jours après cet événement.

L'activité d'Adolphe de La Marck ne

fut pas complètement absorbée par la lutte que ce prince autoritaire eut à soutenir contre les revendications de la démocratie liégeoise. Trois faits principaux réclament encore notre attention : la guerre de Bouvignes ; les débats relatifs au comté de Looz ; les derniers épisodes de la guerre des Awans et les Waroux, la petite épopée liégeoise.

A peine la signature de la *paix de Fezhe* avait-elle permis aux partis en présence de respirer un peu, que la rivalité commerciale de Dinant, ville liégeoise bâtie sur la rive droite de la Meuse, et de Bouvignes la Namuroise, située sur la rive gauche, vint troubler derechef la tranquillité publique. Les Dinantais, sous un prétexte quelconque, se jetèrent tout d'un coup sur Bouvignes, et mirent au pillage les dépôts de marchandises.

Les Bouvignois, soutenus par des troupes envoyées en toute hâte par le comte de Namur, marchèrent sur Dinant avec une partie de leurs forces, tandis que l'autre se tenait cachée le long du chemin, en embuscade. Les Dinantais voyant les premiers corps s'approcher de leurs murailles, firent une vigoureuse sortie ; les assaillants se replièrent aussitôt dans la direction de l'embuscade ; les Dinantais, ne soupçonnant rien, les poursuivirent imprudemment et se firent envelopper. Beaucoup tombèrent massacrés ; il ne fut même pas fait de quartier aux prisonniers. Adolphe prit le parti des Dinantais : c'était déclarer la guerre au comte de Namur. Le duc de Brabant intervint comme médiateur et obtint une trêve de deux ans. Mais les Dinantais ne respectèrent pas l'armistice. Ils construisirent sur une des hauteurs qui dominent Bouvignes la haute tour de *Montorqueuil*, d'où ils lançaient des pierres énormes sur les maisons. En même temps, Adolphe marchait sur Bouvignes ; mais il ne parvint pas à s'en emparer. Le Namurois, de son côté, ayant essuyé un échec en Hesbaye, se montra disposé à traiter. On manque de détails, mais la paix fut signée le 13 novembre 1322.

Depuis le commencement du XI^e siè-

cle, le pays de Looz était un fief de l'église de Liège gouverné par des comtes. Nous laissons à d'autres le soin de débrouiller le chaos de ses origines (1) ; ce qui nous intéresse ici, c'est le testament du comte Louis IV, mort le 23 janvier 1336, sans enfants légitimes. Louis IV légua ses comtés de Looz et de Chiuy à son neveu Thierry de Heinsberg ; de plus, pour prévenir toute réclamation de la part d'Adolphe de Rummén, fils d'une sœur du testateur, il fit cession à ce parent de deux seigneuries et lui assura une rente héréditaire de 700 livres tournois. Mais les difficultés étaient ailleurs. Il s'agissait de savoir si le comté de Looz était un *fief masculin*, c'est-à-dire un fief qui ne pouvait passer qu'aux fils légitimes du feudataire et aux fils légitimes de ses frères. Or, le chapitre cathédral trouva dans les privilèges de l'église de Liège que si l'un de ses vassaux mourait sans laisser de fils légitime, ses fiefs faisaient retour à l'église. Par application de ce privilège, il jugea donc que le comté de Looz devait faire retour à l'église (DARIS, I, 537). Thierry de Heinsberg contesta les allégations du chapitre et invoqua les précédents : Louis II étant mort sans postérité, personne n'empêcha ses deux frères Henri et Arnould V de lui succéder. En 1321, Arnould III étant également mort sans enfants, son neveu Louis III entra en possession de son héritage sans opposition de la part de qui que ce fût. Selon Thierry, le comté de Looz n'était pas un fief masculin ; il défiait le chapitre de prouver le contraire. L'acte de donation du comté de Looz à l'église de Liège étant perdu, le chapitre ne put fournir cette preuve, mais n'en pressa pas moins le prince-évêque de prendre possession du comté après la mort de Louis. Or, Adolphe était devenu beau-frère de Thierry par le mariage de celui-ci avec sa sœur Cunégonde. Craignant qu'il ne se laissât influencer, le chapitre lui alloua la somme de 4,000 livres pour recouvrer le comté de Looz. Les États furent con-

(1) Villenfagne, *Essais critiques*, et surtout Daris, *Histoire de Looz* (Liège, 1864-1865).

voqués par les soins du prince le 15 mars 1336. Le chapitre proposa de renvoyer la question devant les tribunaux compétents; en attendant leur décision, le prince-évêque occuperait le pays lossain en sa qualité de suzerain. Les Etats acceptèrent ce *modus vivendi*, et donnèrent l'ordre de lever des troupes. Les Lossains inquiets réclamèrent la médiation du comte de Gueldre. Elle fut acceptée, et il fut convenu que le prince prendrait possession du comté *curialiter*, c'est-à-dire devant la cour des douze pairs de Saint-Lambert; tous les fonctionnaires resteraient à leur poste, et un lieutenant du souverain administrerait provisoirement le pays. Les Lossains refusant d'obéir à ce lieutenant et Adolphe ne faisant pas mine de les y contraindre, Thierry demeura paisiblement possesseur du comté (DARIS).

Cependant le procès allait suivre son cours. Le chapitre obtint non sans peine du pape d'Avignon que l'affaire serait évoquée devant son tribunal. Après de longs débats, le 13 août 1337, le pape délégua les évêques de Gènes et de Laon et l'abbé de Saint-Jacques de Liège, pour enjoindre à Thierry de laisser l'église de Liège en possession du comté jusqu'à ce que l'affaire fût jugée. L'ordre fut publié en septembre 1337, et défense faite à tout juge sous peine d'excommunication, d'évoquer l'affaire du comté devant son tribunal (WOLTERS, *op. DARIS*).

Sur ces entrefaites éclata la guerre entre Adolphe et le duc de Brabant. Thierry prit parti pour Jean III, qui, sans doute, lui avait fait des promesses et qui, d'ailleurs, était intéressé à ce que la principauté de Liège ne reçût pas d'accroissement de territoire. Il y eut un commencement d'hostilités; heureusement l'archevêque de Cologne et les comtes de Hainaut et de Juliers firent accepter leur arbitrage (paix de Montenaeken, 8 avril 1338). Quant au comté de Looz, on décida de s'en rapporter à des arbitres. Ceux-ci prononcèrent leur sentence le 18 mai. Le comté fut adjugé à Thierry, qui le relèverait de l'église de Liège et remplirait fidèle-

ment envers elle son devoir de vassal. Ce jugement étant en désaccord avec la sentence papale, Thierry fut excommunié et s'adressa au pape pour se plaindre. Survint alors la mort d'Adolphe de La Marck. Son neveu et successeur, Engelbert, était comme lui favorable à Thierry; mais, ainsi que nous venons de le dire, il fallait compter avec la cour romaine. Sur les instances de Thierry, un légat fut envoyé à Liège avec pleins pouvoirs (1348). De nouvelles difficultés furent soulevées par le chapitre; enfin il fut arrêté que le corps des chanoines se ferait représenter par cinq membres qui négocieraient avec l'envoyé et Thierry, et dont les décisions seraient sans appel. Les délégués consentirent à ce que l'évêque donnât l'investiture du comté de Looz à Thierry, sous la condition que le dit comté passerait après lui à ses enfants, et, à leur défaut, à ses frères; devaient être aussi réglés, par neuf chevaliers feudataires de l'évêque, les services et l'obéissance auxquels serait obligé le comté de Looz à l'égard de son suzerain. Thierry releva donc son comté dans une séance solennelle convoquée à Freeren, près de Tongres; les deux partis s'engagèrent mutuellement à oublier tous les torts, et l'excommunication fut levée.

Il se trouva néanmoins dans le chapitre une minorité intransigeante: l'évêque en appela au saint-siège. Au cours de ces débats et de ces négociations sans fin, la guerre privée des Awans et des Waroux continuait d'ensanglanter la Hesbaye. A chaque expiration de *quarantaine* (1), on voyait les deux groupes se grossir de nouveaux combattants, et les villes elles-mêmes prenaient fait et cause pour les uns ou pour les autres, Liège pour Awans, Huy pour Waroux. Aux anciens preux décédés, Humbert Corbeau, d'Awans, et Guillaume le Jeune, de Waroux, avaient succédé, d'une part, Guillaume, châtelain de Waremmes, et de l'autre Henri, seigneur de Hermalle. Celui-ci tomba un jour dans une embuscade que lui

(1) Suspension d'armes de quarante jours, ordonnée par l'évêque à la mort de chaque baron.

avait dressée le Warémien : criblé de blessures, il fut laissé pour mort sur la place. Quand l'ennemi se fut éloigné, les gens de Henri s'aperçurent que leur maître donnait encore signe de vie; ils le transportèrent à Herck, où l'on finit par le guérir. Il ne songea plus, dès lors, qu'à se venger. Les dernières quarantaines prescrites par l'évêque prenaient fin le 24 août 1335 : sans perdre du temps, Hermalle défit Waremme et lui notifia que le dimanche suivant, le jour de saint Barthélemy, il irait abattre la porte de son château de Haneffe. Dans tout le pays, Hesbave et Condroz, on fit les préparatifs de guerre. Les Awans comptèrent dans leurs rangs plus de deux cent soixante et dix chevaliers; les Waroux étaient un tiers plus nombreux. Le 25 août, on se rencontra dans les plaines de Dommartin. Il faut lire dans Hemricourt ou dans Polain, qui résume le récit de l'attachant chroniqueur, les pages consacrées à cette héroïque journée. Il y eut une mêlée épouvantable. Les deux commandants se recherchèrent au milieu du carnage; celui des Waroux succomba : la victoire fut, dès lors, assurée à son adversaire. Mais de part et d'autre on était fatigué; aussi bien l'opinion réclamait la paix. Dix années s'écoulèrent pourtant encore avant qu'on pût s'entendre. Enfin, le 15 mai 1335, la *paix des Douze*, rédigée par six délégués de chacun des deux partis, choisis dans les familles les plus importantes du pays, réunis à l'abbaye de Saint-Laurent lez-Liège, eut la rare chance de satisfaire tout le monde. La guerre des Awans et des Waroux avait duré trente-huit ans et coûté plus de trente mille vies.

La *paix des XII* supprima les guerres privées de château à château. Elle proclama une « annistie générale des guerres, meurtres, combats, haines, rancunes, dépits, injures, dommages, crimes, larcins, incendies, et d'autres méfaits, sans en excepter qui que ce soit, et sans que personne puisse jamais adresser aucunes plaintes à Monseigneur de Liège au sujet de ces dommages, lesquelles plaintes sont déclara-

« rées nulles pour l'avenir... Pour tout ce qui surviendra par la suite au pays et diocèse de Liège entre les familles divisées, les coupables seront punis comme pour de nouveaux attentats, et ne seront compris dans le châtiement que ceux-là mêmes qui auront commis le mal, laissant en liberté tous leurs adhérents, afin de ne pas renouveler ces funestes dissensions ». Suivent les pénalités comminées contre les violateurs de la paix : l'homicide est puni de mort; quiconque prive quelqu'un d'un membre doit perdre ce même membre, etc.

L'acte du 15 mai 1335, rompit, comme on voit, les liens de solidarité qui avaient existé jusque-là entre les membres d'un même lignage, si bien que, dit Hemricourt, « nout cure de savoir qui sont leurs enziens ». La chevalerie liégeoise en reçut un coup mortel. Décimée, épuisée, la noblesse hesbignonne perdit peu à peu ses habitudes bataillieuses et finit par s'intéresser à l'agriculture.

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois, depuis Hoeseem et Jean d'Outremeuse.

MARCK (*Auguste - Marie - Raymond de LA*), comte de La Marck et prince d'Arenberg. Voir ARENBERG.

MARCK (*Engelbert de LA*), LXXVe évêque de Liège, coadjuteur puis archevêque de Cologne, mourut au château de Brühl, le 26 août 1368, des suites d'une attaque de paralysie, et fut inhumé dans son église métropolitaine, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Il était le quatrième fils d'Engelbert II, comte de La Marek, et de Mathilde d'Arenberg. Prévôt de Saint-Lambert, il se vit appelé à occuper le siège épiscopal de Liège, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées, en remplacement de son oncle Adolphe (voir ce nom), décédé à Clermont, le 3 novembre 1344. Il était de tradition à Liège que la désignation du *mambour*, chargé de gouverner le pays *sede vacante*, appartenait au haut clergé,

c'est-à-dire au chapitre cathédral; la noblesse aurait voulu y intervenir pour sa part, mais toutes ses tentatives avaient échoué. Cette fois, la bourgeoisie se mit de la partie : les bonnes villes déclarèrent que, pour un objet de cette importance, on devait au moins les consulter. Or, le chapitre s'était emparé du pouvoir sans perdre du temps, et avait déjà promulgué des ordonnances lorsque ces prétentions se produisirent. Le premier soin des *maîtres* fut de proclamer ces actes nuls et de nulle valeur. Grand émoi parmi les chanoines; il fallait à tout prix, disaient la plupart, maintenir les libertés de l'Eglise. Mais la prudence et l'éloquence de l'un d'entre eux, Jean de Hoeseem, le célèbre chroniqueur, leur fit envisager les choses sous un autre point de vue. Il semble, dit l'orateur, que le choix du mambour intéresse tout particulièrement les bourgeois qui peuvent être mis en demeure, d'un moment à l'autre, d'aller à la guerre exposer leur vie sous son commandement. Prenons-y garde, ajouta-t-il : ces mêmes difficultés qui nous embarrassent aujourd'hui n'ont-elles pas été l'occasion d'un massacre affreux et de la ruine d'une belle église (1)? D'ailleurs, s'il est vrai que tout pouvoir vient de Dieu, il ne l'est pas moins que le choix du chef de l'Etat, de droit naturel, appartient au peuple. De qui l'évêque Lambert tint-il son mandat? De l'assemblée des fidèles de Maestricht. *Il s'agit donc d'en revenir à ce qui était jadis.* L'avis de Hoeseem prévalut : les Etats furent convoqués, et Louis d'Agimont, *le plus sage et le plus gentil chevalier de son temps*, fut élu mambour à l'unanimité des suffrages (10 novembre 1344). Sur ces entrefaites, Engelbert de La Marck, se trouvant à Avignon auprès de Clément VI, fut promu par le souverain pontife à l'évêché de Liège, et s'empessa de venir relever le mambour de ses fonctions provisoires. Engelbert entra solennellement dans sa capitale le 12 avril 1345.

La tranquillité publique, à ce moment,

(1) *La Mêle S. Martin. Voy. Polain, t. II, p. 436.*

était loin d'être assurée. Les *maîtres à temps* de Liège, nommés après la promulgation de la *Lettre de Saint-Jacques*, avaient jugé nécessaire d'instituer une enquête sur la gestion financière des échevins de cette ville et des conseillers patriciens, depuis les paix de Vottem et de Wihogne. On leur reprochait des dilapidations et des détournements. Les faits les plus graves vinrent au jour : les *faituels* (coupables) furent condamnés à restituer les sommes détournées à leur profit et frappés d'une sentence d'exil. Le nouveau prince intervint ici comme médiateur; grâce à lui, les proscrits purent rentrer, du consentement de la bourgeoisie, moyennant le paiement de l'amende comminée pour de semblables délits par la coutume et par la loi. Un autre incident, qui eut des suites beaucoup plus graves, s'était produit pendant la vacance du siège. Un bourgeois de Huy s'étant pris de querelle avec un manant du Condroz, avait porté à celui-ci un coup mortel. L'homicide obtint du mambour sa grâce, en se faisant admettre à *composition*, c'est-à-dire en consentant à payer une indemnité aux parents du défunt. Mais Engelbert ayant été nommé évêque, le bailli du Condroz fit du zèle, soutint que la composition n'était pas permise par les lois pénales en vigueur, et prit sur lui de faire décapiter le Hutois. Les gens de Huy, au nom de leurs privilèges méconnus, poussèrent des cris de rage. Les métiers s'armèrent à la hâte de tout ce qui leur tomba sous la main, se ruèrent sur la Neuville-en-Condroz, résidence du bailli, et démolirent son habitation de fond en comble. L'officier du prince en appela aux échevins de Liège, qui portèrent un décret de bannissement contre dix-huit bourgeois. Huy, de son côté, soumit sa cause aux autres villes et conclut avec elles un pacte d'union. L'autorité du prince étant ainsi bravée, Engelbert jugea prudent de se réfugier à Maestricht avec un groupe de ses partisans. De là il se rendit auprès du roi des Romains, Charles de Luxembourg, qui venait d'être élu empereur et assiégeait la ville d'Aix-la-Chapelle,

où il désirait se faire couronner. Engelbert invoqua son secours; Charles lui promit de se trouver à Vottem le 18 juillet (1346) avec un corps de troupes. L'évêque arriva au rendez-vous à point nommé; mais les milices bourgeoises l'avaient devancé. Les échevins de Liège, dûment convoqués, tinrent leur plaid au milieu de l'armée du prince, et proclamèrent *aubains* quarante-deux bourgeois signalés comme les principaux fauteurs de l'insurrection. Les troupes liégeoises, sans s'émouvoir, attendaient le signal du combat. Le contraste était frappant: d'un côté, une brillante chevalerie, Charles de Luxembourg, Jean l'Aveugle, roi de Bohême, les comtes de Gueldre, de Juilliers, de La Marck, de Viane, de Namur, de Looz, le sire de Fauquemont et d'autres puissants barons; de l'autre, des artisans et des gens de boutique. Le sire de Fauquemont prit en pitié ces petites gens et s'offrit comme parlementaire; mais son intervention généreuse n'aboutit pas. Le jugement prononcé, il n'y avait plus qu'à recourir à la force. Les petites gens soutinrent le choc formidable des cavaliers ennemis et tout d'un coup changèrent leur attitude défensive en une attaque en règle. La bataille dura plusieurs heures, acharnée, désespérée; enfin, les bataillons des seigneurs plièrent, se disloquèrent et s'enfuirent jusqu'à Wonck-sur-Geer, dans la direction de Maestricht, laissant derrière eux nombre de morts et de blessés.

La guerre n'était pas terminée, loin de là. Engelbert, qui avait partagé avec l'empereur et son père (le roi de Bohême) le commandement de l'armée vaincue, Engelbert était profondément dépité; il laissa ses troupes ravager sans merci la Hesbaye et le Condroz, ce qui provoqua, comme on devait s'y attendre, des représailles de la part des bourgeois: les châteaux de Clermont et de Hamal furent saccagés. Le chapitre eut assez de crédit pour ménager une trêve; à peine proclamée, elle fut rompue. Les communiens exigeaient: 1^o l'annulation du plaid de Vottem; 2^o une réforme ra-

dicale de l'institution des échevins. Ceux-ci étaient à la collation du prince et nommés à vie; dorénavant leur mandat ne s'étendrait qu'à un an et ne serait plus conféré qu'à des conseillers municipaux élus par le peuple. Cent vingt mille écus étaient offerts à l'évêque par la cité de Liège, s'il consentait seulement à souscrire à ce dernier article.

Les négociations rompues, et l'empereur étant trop absorbé par ses propres affaires pour continuer à se mêler de celles des Liégeois, Engelbert, en désespoir de cause, se tourna vers Jean III, duc de Brabant, lequel ne manqua pas de saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui d'entretenir les querelles intestines toujours renaissantes chez ses voisins de Liège; il ne faisait, d'ailleurs, en agissant ainsi, que rester fidèle aux traditions de sa famille. Il rassembla donc une armée que vint rejoindre en Hesbaye l'évêque lui-même à la tête de toute sa chevalerie. Les bourgeois n'étaient pas restés en arrière. Grâce aux renforts envoyés par Huy, Dinant et les autres bonnes villes, le 17 juillet 1347, juste un an après le combat de Vottem, trente mille hommes des communes firent face aux Brabançons et aux troupes de l'évêque, dans les vastes plaines qui s'étendent entre Waleffes et Tourinne-la-Chaussée. Mais cette armée, en quelque sorte improvisée, ne brillait ni par l'ordre ni par la discipline; elle se montrait plus habile à rançonner les villages qu'à faire preuve de qualités militaires; en d'autres termes, elle n'avait pour elle qu'un courage aveugle et impatient de se montrer. Les chefs eurent beaucoup de peine à contenir leurs soldats; il est permis de penser que ce fut une faute. Une reconnaissance de nuit, risquée par messire Walter de Hardegny, convainquit ce capitaine brabançon de la possibilité d'une surprise. Les sentinelles elles-mêmes étaient endormies. Il se hâta de venir trouver l'évêque et n'eut pas de peine à le ranger à son avis. L'incendie de Tourinne fut le signal de l'attaque. Les communiens se concentrèrent sur Waleffes; dispersés dans les villages

d'alentour, ils n'eurent pas le temps de se réunir en une masse compacte : chaque fois qu'un nouveau bataillon essayait de se mettre en ligne, il était foulé aux pieds, décimé, éparpillé. Le massacre fut effroyable. Selon Hocsem et Mathieu de Lewis, les Liégeois perdirent dix mille hommes dans cette funeste journée; Jean d'Outremeuse, il est vrai, n'estime leurs pertes qu'à deux mille cinq cents hommes. Les Liégeois n'avaient plus qu'à se soumettre et à négocier un arrangement. L'évêque, touché de leur situation, prit l'initiative des pourparlers, ce qui lui rallia un grand nombre de personnes. De cette situation sortit la *paix de Waroux*, proclamée au Péron de Liège, le 28 juillet 1347. Il fut stipulé que les bonnes villes conserveraient leurs lois et leurs privilèges, mais, en revanche, qu'elles cesseraient de faire opposition à la sentence cause de la guerre; qu'elles payeraient à l'évêque une amende 140,000 écus d'or, et qu'elles fourniraient au duc de Brabant, chaque fois qu'il l'exigerait, six cents fantassins, équipés à leurs frais, et tenus à un service de quarante jours (1). De plus, en vertu d'un acte additionnel, daté du 21 septembre 1347, il fut convenu qu'en cas d'invasion ou de pillage du territoire brabançon par un seigneur voisin, les Liégeois seraient tenus de prêter secours, et que, réciproquement, les Brabançons leur viendraient en aide, lorsqu'il serait porté atteinte aux franchises, aux libertés et aux anciens usages de Liège, de Huy et des autres bonnes villes de la principauté. La *paix de Waroux* régla, en outre, plusieurs matières importantes, notamment le partage égal du gouvernement de la cité entre les grands et les petits, conformément aux dernières paix. Fut aussi terminé le conflit soulevé à propos de la monnaie; le taux légal fut exigé comme taux uniforme dans tout le pays. D'autre part, il fut pris des mesures contre l'excès de pouvoir des

échevins, en ce qui concernait la police et l'administration de la justice. Des arbitres furent chargés de la revision des lois en vigueur; le fruit de leur travail fut une *loi nouvelle*, qui fut proclamée le 12 octobre 1355 et qui devait durer cent ans. Elle n'en reçut pas moins des *modifications* ou, comme on disait, des *modérations* en 1381 et en 1386.

Les dernières années d'Engelbert s'écoulèrent paisiblement, sauf les agitations auxquelles donna lieu l'interminable affaire de la succession du comté de Looz (voir ADOLPHE DE LA MARCK). C'est seulement de 1367 que date l'incorporation définitive de ce territoire à l'Eglise de Liège.

Thierry de Heinsberg étant venu à mourir en 1361, Godefroid d'Alembroeck, son neveu et héritier, prit sans retard possession du comté, malgré l'opposition des trois ordres. La guerre était inévitable. Engelbert se mit en campagne, s'empara de Bilsen et de Hasselt et fit capituler après vingt-sept jours de siège la forteresse de Stockhem, sur laquelle comptait surtout son adversaire. L'étendard de saint Lambert fut planté sur les remparts par l'évêque lui-même. Les Lossains se soumirent et les Liégeois triomphants regagnèrent leurs foyers. Cependant, Godefroid vendit ses prétentions à un neveu du dernier comte Louis, Arnold de Rummen. Celui-ci se proposait de les faire valoir devant les tribunaux; finalement, Engelbert tomba d'accord avec lui pour s'en référer à l'arbitrage de l'empereur Charles IV. Mais avant que la sentence eût été prononcée, le prince de Liège, cédant au désir du pape, fut élevé à la dignité d'archevêque de Cologne. Comme il refusa de conserver en même temps son siège de Liège, la principauté se trouva quelque temps sans chef. Arnould profita de l'occasion pour reprendre les armes. Une telle audace indigna les Etats, d'autant plus qu'Arnould poussa les choses à l'extrême en s'emparant de la ville de Herek, et en prenant le titre de comte de Looz. Les Etats décidèrent qu'on ferait le siège du Rummen. Le nouvel évêque, Jean d'Arckel, se mit à la tête

(1) C'était la première fois, remarque un historien, que les descendants des Eburons consentaient à verser leur sang dans l'intérêt d'un étranger.

de l'expédition. Arnould refusa d'entrer en arrangement; il comptait sur le duc de Brabant, Weneclas, qui lui fit défaut. Le siège du château de Rummen dura neuf semaines; les Liégeois le pillèrent et le livrèrent aux flammes. Abandonné de tout le monde, Arnould implora le prince de Liège et se désista de toutes ses revendications, en échange d'une pension annuelle de 3,000 florins. Le comté de Looz resta désormais inséparable de la principauté liégeoise (voir JEAN D'ARCKEL).

Malgré les luttes intestines qui attristèrent les premières années de son règne, Engelbert parvint à se faire estimer de ses sujets et son départ leur laissa des regrets. Il avait fait son devoir sur les champs de bataille; on savait qu'il n'en aimait pas moins la paix. Rappelons qu'après la défaite des Liégeois à Walleffes, il fut le premier à proposer des arrangements honorables pour les deux parties en présence, et prépara ainsi la paix de Waroux. Cette attitude fut appréciée, et les bruyantes acclamations qui accueillirent la rentrée du vainqueur dans sa capitale ne furent pas des applaudissements de commande.

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois.

MARCK (*Erard DE LA*), prince-évêque de Liège, archevêque de Valence, cardinal, naquit en 1472 de Robert I^{er} de La Marck, seigneur de Sedan, et de Jeanne de Saulcy, dame de Fleuranges. Il était ainsi le neveu de Guillaume et d'Everard de la Marek dont il sera bientôt parlé. Il paraît avoir fait ses études à l'université de Cologne; en 1500, il obtint un canonicat dans l'église cathédrale de Saint-Lambert; le 9 avril 1505, il était admis à la première résidence; le 30 décembre, il était postulé évêque en remplacement de Jean de Horne. Cette nomination mettait fin aux discordes intestines, puisqu'elle donnait satisfaction à l'ambition de la plus puissante famille du pays. Les La Marck n'avaient plus de motif de troubler de leurs querelles la principauté de Liège, depuis

que l'un des leurs avait revêtu la dignité suprême. L'élu montra bientôt qu'il comprenait l'importance de sa mission. En attendant la décision pontificale il se retira à Mont-Dieu, chartreuse près de Sedan, et y passa le carême dans la retraite; le samedi saint, le 11 avril 1506, il apprit que le pape avait ratifié la décision capitulaire. Il revint vers Liège et s'arrêta au monastère de Saint-Laurent, où il se prépara à recevoir les ordres sacrés. La prêtrise lui fut conférée le 13 mai. Ce fut dans le convent des chanoines réguliers à Tongres qu'il reçut la consécration épiscopale; le 30 mai, il fit son entrée solennelle dans la cité, jura de respecter ses privilèges et alla chanter un *Te Deum* à la cathédrale; dans la salle capitulaire, il prêta serment de fidélité aux privilèges de l'église de Liège et à la paix de Fexhe. Il fit ensuite le tour des bonnes villes, confirmant leurs privilèges et il fut reçu partout par des feux de joie et par ces démonstrations populaires que nos ancêtres prodiguaient à leurs souverains quand ils les recevaient pour la première fois.

Le nouveau prince eut bientôt à faire preuve de tact et d'énergie. Si l'ordre était rétabli à l'intérieur, la situation extérieure était inquiétante. Enclavée dans les Pays-Bas, confinante au royaume de France et au duché de Gueldre, terre du Saint-Empire, la principauté de Liège avait à ménager de puissants voisins, que sa situation géographique invitait en quelque sorte à venir vider leurs différends sur son territoire. Au siècle précédent, elle avait été ruinée par les ducs de Bourgogne et même privée de ses libertés politiques; maintenant, elle voyait renaître plus intense et plus redoutable la rivalité de la France et des Pays-Bas. Elle n'avait rien à attendre de son suzerain, l'empereur Maximilien, intéressé lui-même aux agrandissements territoriaux des Pays-Bas dont il avait épousé l'héritière. Il ne lui restait qu'à rester simple spectatrice des différends qui éclateraient à ses frontières; à s'interdire toute intervention en faveur de l'un ou de l'autre des

belligérants, seul moyen d'éviter les rancunes ou les représailles du vainqueur et du vaincu. Cette politique passive qui imposait aux Liégeois une stricte neutralité avait été adoptée à différentes reprises par l'assemblée des trois états ; elle avait été solennellement ratifiée dans les plaines de Haccourt en 1492 ; le roi de France Charles VIII et Maximilien, qui n'était alors que simple archiduc d'Autriche, l'avaient approuvée. Pendant les douze premières années de son règne, Erard de La Marek s'y conforma absolument.

La situation du nouveau prince évêque vis-à-vis de Maximilien était délicate. N'était-il pas d'une famille qui avait toujours défendu les intérêts de la France ; son frère, Robert de Sedan, ne soutenait-il pas le turbulent duc de Gueldre dans sa révolte contre la cour des Pays-Bas ; ne venait-il pas lui-même de recevoir du roi très chrétien le riche évêché de Chartres ? Quand on se rappelle l'origine d'Erard, les maux que ses ancêtres avaient causés dans nos provinces, on ne s'étonne pas que Maximilien, empereur d'Allemagne, ait hésité à lui conférer l'investiture laïque, qu'il ait poussé le ressentiment jusqu'à cantonner ses troupes pendant l'hiver dans la principauté, jusqu'à recommander à sa fille Marguerite, régente des Pays-Bas, de s'emparer de la personne du prélat s'il se rendait à Bruxelles sans sauf-conduit régulier.

L'habileté d'Erard dissipa les préventions des conseillers de Maximilien. Défense fut faite aux Liégeois sous les peines les plus sévères d'enfreindre la neutralité, d'offenser un prince voisin ou de suivre sa bannière, de crier : *Vive le prince!* ou *Vive la Bourgogne!* En 1509, quatre ans après son élection par le chapitre, Erard reçut enfin les droits régaliens de son suzerain apaisé. Il vit même confirmer les privilèges que les prédécesseurs de Maximilien avaient accordés aux Liégeois. Dès lors, tout dissentiment avait disparu entre l'évêque de Liège et l'empereur, qui put apprécier les talents politiques de son vassal. Erard s'interposa, en effet, tantôt entre le duc de Gueldre et le souverain des

Pays-Bas, tantôt entre le souverain des Pays-Bas et le roi de France. Louis XII, qui avait en lui une confiance particulière, recourait aussi à ses bons offices. En 1510, au fort de la guerre qu'il soutenait en Italie contre la sainte ligue, il le nomma de cette ambassade qui devait détacher l'empereur du parti pontifical et préparer la réunion d'un concile général. En même temps, notre évêque veillait à ce que de nouveaux troubles n'éclatassent pas dans ses États, réprimait avec sévérité les excès des soudards des souverains voisins, particulièrement du duc de Gueldre, et, pour mettre le pays à l'abri de toute surprise, relevait les fortifications de Stockheim, de Curange, de Huy et de Franchimont. C'est par ces mesures prudentes et énergiques que Erard signala les premières années de son gouvernement dans la principauté de Liège. Justicier sévère, négociateur habile, administrateur vigilant, il sut maintenir l'ordre à l'intérieur et se faire respecter de ses puissants voisins.

Mais un petit territoire comme le pays de Liège, sans forces militaires sérieuses, qui ne recevait aucun appui de son suzerain ni des autorités germaniques, pouvait-il maintenir une neutralité absolue ? Pouvait-il rester indifférent à cette puissance naissante des Pays-Bas au milieu desquels il était enclavé et dont le souverain allait, en portant les couronnes d'Aragon et de Castille ainsi que la couronne de Charlemagne, devenir le premier des monarques de l'Occident ? Quel que fût le génie de son prince, le pays de Liège, comme jadis la Flandre, au temps de Jacques d'Artevelde, devait tôt ou tard subir l'influence d'un de ses voisins. Or, ses voisins, c'étaient la France et les Pays-Bas. Mieux valait s'unir aux Pays-Bas dont le souverain, Charles d'Autriche, allait, en devenant empereur, se trouver le suzerain même de la principauté.

C'est ce que comprit Erard de La Marek, et, quand il vit qu'il n'avait plus rien à attendre de la France, dont le nouveau souverain, François Ier, venait de faire obtenir le chapeau de cardinal

à l'archevêque de Bourges (1), alors qu'il l'avait promis à l'évêque de Liège, il n'hésita plus. Son frère Robert, seigneur de Sedan, s'était vu retirer sa compagnie et ses pensions, sous le prétexte qu'il avait pris le parti d'Anne de Bretagne. Blessés au vif dans leur amour-propre, les deux La Marck, vers le commencement de l'an 1518, traitèrent avec Marguerite d'Autriche et les députés de Charles-Quint qui faisait alors son entrée à Valladolid. Erard sollicitait un évêché espagnol de 6,000 à 7,000 ducats de revenu, en échange de l'évêché de Chartres qu'il perdrait le jour où il romprait avec la France; la première abbaye qui deviendrait vacante dans le Brabant et 10,000 livres de quarante gros en attendant qu'il reçût son évêché. Le seigneur de Sedan réclamait un traitement égal à son rang et de nombreux avantages pour ses enfants. En retour, les La Marck offraient de laisser leurs châteaux forts au dernier survivant, afin qu'ils fussent à l'abri de toute surprise, et promettaient de servir le roi d'Espagne à leurs dépens, sous le bénéfice de la réciprocité, et de faire conclure entre le pays de Liège et les Etats de Charles d'Autriche une alliance défensive.

Ces propositions furent acceptées par les conseillers de Charles, et un traité d'alliance fut signé à Saint-Trond, le 27 avril 1518, entre les La Marck et les députés du souverain des Pays-Bas. Il stipulait que le roi catholique, le prince de Liège et le seigneur de Sedan, pour mettre un terme aux entreprises des gens de guerre et sauvegarder l'indépendance de leurs Etats, se défendraient mutuellement « envers et contre tous sans nulz exceptés », sauf contre la ville de Metz et Franz de Sickingen, et fermeraient leurs villes, châteaux ou forteresses à leurs ennemis respectifs. Les marchands et les sujets des Etats contractants trafiqueraient librement les

(1) Plusieurs historiens ont prétendu que Louise de Savoie, gagnée par le frère de l'archevêque, était responsable au même titre que le roi de l'échec subi à Rome par Erard. Paulin Paris, dans ses *Etudes sur François Ier*, a essayé de la disculper.

uns avec les autres en acquittant les droits de douane accoutumés. Chacun des signataires s'engageait à chasser les pillards et les voleurs de grand chemin de ses Etats et autorisait les magistrats aux ordres de ses alliés d'instrumenter sur son propre territoire, à condition de renvoyer les délinquants devant les juges locaux. Chacun, enfin, avertirait ses alliés des entreprises de leurs ennemis, fournirait passage à leurs troupes, les assisterait de ses forces, soit qu'il fallût lever une armée ou entreprendre un siège. Ce traité fut présenté aux trois états liégeois et ratifié d'emblée par la noblesse et le clergé, mais il fallut l'intervention personnelle d'Erard pour que le tiers état, plus défiant, se décidât à l'approuver. En tout cas, il fut stipulé formellement qu'il ne serait dérogé en rien aux privilèges des Liégeois.

Ce traité ne regardait que la principauté; un autre, qui fut conclu le même jour et qui resta longtemps secret, réglait les faveurs que la cour des Pays-Bas accordait aux La Marck : à Erard, l'expectative d'un évêché espagnol, une ou deux abbayes en Brabant; à Robert, une compagnie de gendarmes, des rentes et des honneurs pour son épouse et ses enfants; en retour, les deux frères s'engageaient à laisser leurs forteresses au dernier survivant, et Erard promettait expressément de ne disposer de son évêché qu'en faveur de son neveu, Philippe de La Marck, ou d'un autre candidat agréable au roi d'Espagne, et d'obliger par serment les commandants des places fortes liégeoises à n'ouvrir leurs portes qu'au seigneur de Sedan ou, en cas de prédécès de celui-ci, à la personne qui serait désignée par le roi d'Espagne et les états liégeois.

Erard avait donc lié sa fortune à celle de Charles d'Autriche; quant à Robert, il eut bientôt à se plaindre des ministres flamands et il retourna à François Ier. Il avait à Liège de nombreux partisans qui, lorsque les hostilités éclatèrent entre le sire de Sedan et la cour des Pays-Bas projetèrent d'introduire les Français. Mais les mesures énergiques d'Erard conjurèrent le danger;

douze des conspirateurs furent arrêtés, écartelés ou noyés, et Antoine de La Marck, fils de Robert, et chanoine de Saint-Lambert, qui avait été compromis dans le complot, se vit obligé de sortir du pays. Il se retira en France, où il reçut l'abbaye de Beaulieu, en Argonne. De son côté, le sire de Sedan était battu par Henri de Nassau, le général de Charles-Quint; le château de Bouillon lui fut enlevé et restitué à l'église de Liège, comme récompense de la fidélité que les habitants avaient montrée à l'empereur. En même temps, Erard était nommé cardinal et pourvu de l'archevêché de Valence. Par ces honneurs habilement conférés à leur prince, par les faveurs ou les largesses qu'il octroyait aux principaux magistrats, Charles-Quint s'assurait définitivement l'amitié des Liégeois. Le 20 août de cette année, il obtenait d'Erard, qui se trouvait avec lui à Bruges, la promesse de faire conclure entre les Pays-Bas et la principauté une alliance *perpétuelle*, aux termes de laquelle toutes les forteresses seraient ouvertes à Sa Majesté Catholique *quant besoin sera pour la tuition et défense de ses pays d'embas*, sinon le château de Bouillon serait donné aux Pays-Bas.

Voilà comment Erard de La Marck devint l'allié de Charles-Quint et ajoutons : un allié dont on appréciait la valeur. Aussi le voyons-nous souvent consulté par la cour de Bruxelles. Marguerite d'Autriche, comme plus tard Marie de Hongrie, eut souvent à recourir à l'expérience du cardinal. C'est ainsi qu'en 1529, elle lui soumit la minute de la paix de Cambrai; plus souvent encore elle sollicitait son intervention pécuniaire. Charles-Quint était souvent à court d'argent, et Erard de La Marck, par les revenus qu'il tirait de ses évêchés de Liège et de Valence, les pensions que lui payaient les évêques de Tournai et de Cambrai, les abbés de Saint-Michel et d'Affligera, était un des prélats les plus opulents de nos contrées. Il prêta à la cour de Bruxelles des sommes considérables qui s'élevèrent jusqu'à 100,000 florins. Charles-Quint retirait ainsi un réel

profit de son alliance avec l'évêque de Liège; il voyait disparaître cette hostilité séculaire qui avait mis si souvent aux prises les Liégeois et les Brabançons; il n'avait plus à craindre que la vallée de la Meuse devînt le chemin de ralliement des Français et des Guekdrois, ses ennemis. En retour, les Liégeois se virent assurés de la protection d'un monarque qui était en mesure de les défendre contre tout voisin entreprenant et ils reçurent, en matière judiciaire, d'importantes faveurs, telles que l'institution du *conseil ordinaire*, cour de justice, qui connaissait en première instance des contraventions aux privilèges impériaux et en appel des sentences rendues au civil par les échevins de Liège et les cours abbatiales. Décidé en 1521, ce conseil ne fut définitivement organisé qu'en 1531.

Erard ne se contenta pas de favoriser les projets militaires de son impérial allié, il le seconda énergiquement dans sa lutte contre le protestantisme. Déjà, en 1509, il avait pris des mesures sévères contre les blasphémateurs; la première fois, le coupable était condamné à une amende d'un florin; la seconde fois, l'amende était triplée; la troisième, on était cloué par l'oreille à un poteau. Quand Charles-Quint eut condamné solennellement Luther à Worms, en 1521, et décrété la peine de mort contre ses partisans, Erard songea à appliquer dans la principauté la législation qui venait d'être inaugurée en Allemagne à l'égard des défenseurs des idées nouvelles. En 1523, il proposa l'adoption du décret de Worms aux trois états, sans le concours desquels, aux termes de la paix de Fexhe, aucun changement ne pouvait être fait à la législation. Il rencontra une vive résistance; après une longue discussion, dit Chapeville, la publication du décret impérial fut ajournée; ce n'est qu'en 1527 qu'elle fut autorisée par les députés de la nation. Dans l'intervalle, le prince-évêque avait pris comme chef du diocèse d'énergiques mesures pour que son clergé ne fût pas atteint de l'hérésie. Un mandement de l'année 1526, conservé dans le carton n° 13 des archives de l'ab-

baye de Sainte-Gertrude, à Louvain (1), défend à tout clerc de prêcher ou de célébrer la messe sans l'autorisation des vicaires généraux; interdit la célébration du saint sacrifice sur des autels portatifs ou dans des lieux profanes; oblige les prêtres étrangers à se pourvoir d'une autorisation spéciale pour s'acquitter de leur ministère dans le diocèse; ordonne aux doyens de sévir contre les prêtres concubinaires et de les traduire devant l'official; défend surtout d'imprimer ou de vendre des livres protestants. Cette sévérité explique pourquoi l'hérésie ne pénétra qu'assez tard dans la vallée de la Meuse; aussi Erard méritait-il les éloges que le souverain pontife Clément VII lui décerna le 23 janvier 1524. L'année suivante, le même pape nommait notre prince inquisiteur général pour les Pays-Bas. Mais cette nomination, qui eût fait d'Erard le prélat le plus puissant de notre pays, rencontra une vive opposition à Bruxelles. Les conseillers de Marguerite d'Autriche craignirent qu'un évêque étranger n'abusât des pouvoirs exorbitants qui venaient de lui être conférés et n'empâtât sur la juridiction des juges laïques ou sur les droits du souverain. Aussi la gouvernante conseilla-t-elle à l'empereur de refuser son placet au bref papal, et Erard n'insista pas. Il n'en fut que plus énergique dans ses propres Etats. En 1525, il recommanda au chapitre cathédral et aux échevins de la cité de veiller à l'observation du décret de 1521. Un prêtre français convaincu d'hérésie avait été livré au bras séculier. Erard décréta qu'on devait le chasser s'il se rétractait et le brûler s'il persistait dans ses erreurs. Le prisonnier refusa d'abjurer et fut brûlé vif près du couvent des Eccliers.

Un inquisiteur de la foi, Jamolet, qu'Erard avait nommé dans le diocèse, d'accord avec le pape, se signalait par son zèle à rechercher les luthériens. On s'émut de cette infraction aux constitutions du pays qui voulaient qu'un citoyen fût jugé ou tout au moins examiné par ses juges naturels, et le conseil de la

cité soutenu par les bons métiers réclama l'observation de la loi. Force fut à Erard de s'incliner devant la volonté nationale. L'édit du 3 décembre 1532, tout en renouvelant la défense d'ouvrir une école ou de tenir un conventicule où l'on enseignerait les doctrines nouvelles, sous peine pour le défaillant de perdre ses droits de bourgeoisie et d'être exclu de son métier, stipula expressément que le délit en question devait être au préalable constaté par *loi et franchise*, c'est-à-dire par les échevins assistés des deux bourgmestres et d'un certain nombre de jurés. Reconnu coupable, le prévenu devait être renvoyé devant le juge ecclésiastique. L'édit du 9 juin 1533 confirma ces dispositions et condamna au banissement et à la confiscation des biens huit bourgeois qui avaient été d'abord convaincus d'hérésie. Quel que fût leur attachement à la religion catholique, les Liégeois ne voulurent jamais renoncer aux privilèges qu'ils avaient obtenus en matière de justice répressive, privilèges qui faisaient d'eux l'un des peuples les plus libres de l'Europe. Aussi Erard n'entreprit-il plus aucune poursuite contre les réformés sans s'être concerté avec les autorités locales. Le 6 mai 1534, il réunit, en sa présence, les échevins de la cité, les bourgmestres, les conseillers communaux et les commissaires. Il leur exposa la nécessité de conserver la religion par la répression de l'hérésie. Il leur proposa de s'entendre avec quelques bons bourgeois de chaque paroisse pour prendre les mesures nécessaires. La proposition du prince fut acceptée et on convint du projet suivant : les bourgeois accusés ou convaincus d'hérésie et qui avaient pris la fuite, seraient censés avoir perdu le droit de bourgeoisie, et l'officier du prince-évêque disposerait de leurs biens; ceux qui depuis l'édit du 9 juin précédent avaient favorisé l'hérésie ou avaient été dénoncés par leurs coreligionnaires exécutés, seraient arrêtés et jetés en prison; toutefois, les honnêtes bourgeois sur qui ne planait auparavant aucun soupçon d'hérésie, ne seraient arrêtés qu'après due informa-

(1) Aux archives du royaume à Bruxelles.

tion et ne seraient soumis à la torture qu'après s'être défendus devant les bourgeois-mestres et gouverneurs de leurs métiers; les commissaires des paroisses s'adjoindraient un échevin et quelques conseillers communaux; ils feraient des enquêtes contre les hérétiques qui n'avaient pas encore été ni dénoncés ni convaincus d'hérésie, et on procéderait contre eux par *loi et franchise*; s'ils étaient jugés *appréhensibles*, ils ne pourraient présenter leurs décharges que le pied lié; les fugitifs, après trois mois d'absence, seraient considérés comme coupables et privés de leurs droits de bourgeoisie; ce règlement, enfin, était exécutoire tout de suite, mais il n'avait de force que pour un an et il ne pouvait être déroge aux statuts antérieurs.

Les enquêtes firent découvrir plusieurs bourgeois entachés d'hérésie luthérienne ou anabaptistes. Erard les fit instruire des vérités de la foi par de savants théologiens, surtout par des carmes et des dominicains, qui en ramenèrent plusieurs à la religion catholique. Quant aux obstinés, quelques-uns furent brûlés, d'autres exilés. Plusieurs de ceux qui demandaient à être instruits davantage furent retenus en prison jusqu'à leur conversion ou envoyés dans des écoles catholiques. On continua ces enquêtes pendant toute l'année 1535. On trouva quelques hérétiques obstinés, quelques catholiques hésitants et indécis et quelques suspects. Deux des premiers qui tenaient Luther pour un prophète et un évangéliste, furent brûlés; plusieurs autres furent exilés. L'année suivante, le 29 janvier 1536, un luthérien obstiné fut condamné à mort. Arrivé au lieu de l'exécution, il demanda à parler au peuple. Erard, loin de le lui permettre, lui fit percer la langue d'un clou. D'autres qui avaient suivi cet exemple, subirent la même peine. L'hérésie se répandit dans toutes les parties de la principauté, principalement dans la partie flamande, et surtout à Maestricht, où l'évêque partageait la souveraineté avec le duc de Brabant. La plupart des coupables furent condamnés soit par les cours de justice, soit par l'officialité, juge su-

prême en matière religieuse pour tout le diocèse. Les archives de cette cour renferment pour le règne d'Erard quelques sentences rendues contre des hérétiques; elles sont intéressantes, parce qu'on y voit la procédure suivie par les juges d'église contre les ennemis de la foi, luthériens dans les villes wallonnes, anabaptistes dans les villes flamandes.

Erard, qui avait assisté à la diète de Worms de 1521, se rendit également à celle d'Augsbourg en 1530, et prit part aux délibérations que l'empereur ouvrit lui-même le 8 avril. Ce fut pendant cette diète, le 20 octobre 1530, que Charles-Quint, à la demande du prince, confirma l'ancien privilège en vertu duquel les arrêts des échevins de Liège, en matière criminelle, étaient sans appel. Erard assista à l'élection du roi des Romains, Ferdinand, qui eut lieu à Cologne le 5 janvier 1531; il accompagna le nouveau roi à Aix, où il fut couronné le 11 du même mois. Il revint dans notre pays avec Charles-Quint. Le 14 février, il réunit les trois états, où l'on traita de l'organisation définitive du *conseil ordinaire* et de la réforme des cours de justice. Il partit ensuite pour Bruxelles. Ce fut pendant cette absence qu'éclata l'insurrection dite des *Riva-grois*. Irrités à cause de l'excessive cherté des vivres, instigués peut-être par des émissaires du roi de France, qui venait d'entrer en rapport avec les membres de la ligue de Smalkalde, les habitants des villages de Tilleur, de Jemeppe, d'Ans, de Montegnée et des environs, au nombre de sept à huit cents, s'avancèrent, le dimanche 2 juillet 1531, vers la cité, dont les portes étaient fermées. A la demande du magistrat ils formulèrent leurs exigences par écrit : conservation des privilèges nationaux; mise en liberté de Jean Alberti ou Jean Albrecht, qui était détenu à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il eût été acquitté à Maestricht; extension à tous les citoyens et non seulement aux feudataires, des privilèges accordés récemment par l'empereur; stricte observation de l'édit sur la vente et le prix du grain; restriction de la juridiction de l'official aux seuls ecclésiasti-

ques. Le chapitre et le conseil communal firent quelques concessions, de crainte que les mécontents, les aïamés de la cité, n'ouvrirent les portes aux insurgés qui commençaient déjà à piller les faubourgs. Erard revint à Liège le 10 juillet. Il convoqua aussitôt le chapitre, le magistrat, les trente-deux métiers, exposa le péril et les moyens d'y pourvoir, insista sur la nécessité d'une prompte répression, réclamant le concours de toutes les autorités civiles et religieuses; en même temps, il faisait acheter du blé à l'étranger, blé qui fut revendu en ville à un prix inférieur; le clergé et le magistrat en supportèrent la perte. Les métiers adhèrent aux propositions du prince, après avoir réclamé toutefois la suppression des abus et protesté contre les privilèges du clergé en matière d'impôts, les empiètements de la cour de l'official sur la juridiction laïque, l'élévation des frais de justice et des honoraires des avocats, la libre exportation des grains. Le maieur et les cours de justice firent des enquêtes générales et envoyèrent leurs procès-verbaux à une commission de seize membres, composée mi-partie de laïques et d'ecclésiastiques. Treize Rivageois furent arrêtés, renfermés dans la tour de l'official, mis à la torture et condamnés à mort. Trois furent graciés, les autres subirent le dernier supplice et leurs têtes furent exposées sur les portes de la ville. Ceux qu'ils avaient entraînés dans la révolte furent condamnés à une pénitence publique, à une amende et à la perte de leurs privilèges et du droit de porter les armes. Le 1er août, ces malheureux parurent à la porte de Sainte-Marguerite, pieds et tête nus, en manche de chemise, la corde au cou et ils furent ainsi conduits à la cathédrale, où ils demandèrent pardon à genoux au prince et aux chanoines; ils se rendirent ensuite au Marché, où ils demandèrent pardon au magistrat et au peuple. Le bourreau les reconduisit enfin par la porte d'Avroy. Le 10 août, un second groupe fit la même pénitence publique. Le 10 juin 1535, Erard renouvela l'édit du 5 août 1531, qui privait les Rivageois graciés du droit de porter

des armes et qui les obligeait à déposer entre les mains de la justice celles qu'ils détenaient encore.

Erard consacra les trois dernières années de son règne à éteindre la dette publique qui s'élevait à 250,000 florins, opération qu'il sut mener à terme, sans que les services publics en eussent souffert, grâce à la confiance des états qui lui avaient abandonné pour quatre ans le produit des impôts. Il avait réglé l'usage du droit de chasse par son édit du 30 juin 1534, et il leva souvent des troupes pour chasser les maraudeurs et les souldards qui infestaient la principauté. Il mourut, le 16 février 1638, complètement épuisé. Trois mois auparavant, le pape Paul III l'avait nommé *legat à latere*, titre qui lui accordait de nouveaux pouvoirs sur tout le clergé du diocèse. Erard, qui pensait souvent à la mort, avait fait construire, en 1527, un mausolée en cuivre doré qu'il plaça dans le chœur de la cathédrale de Saint-Lambert. Le 13 février 1530, par un acte de donation entre-vifs, il fonda son anniversaire. Une fausse interprétation de cet acte, dont Chapeville a reproduit le texte, a fait croire à Sleidan et à d'autres historiens que l'évêque de Liège aurait fait célébrer son anniversaire de son vivant! Le successeur d'Erard fut Corneille de Berghes, nommé coadjuteur, en 1522, à la demande de Charles-Quint.

Tel est en raccourci ce règne de trente-trois ans, si remarquable à tant d'égards. Erard est sans contredit le plus grand des princes-évêques que Liège ait eus après Notger. Administrateur vigilant, il sut faire refleurir le commerce et l'industrie dans la principauté dont il avait réprimé les dernières agitations par sa fermeté; prélat sévère, il sut ramener les religieux de son diocèse à la discipline monacale. Diplomate habile, il devina la puissance de Charles-Quint et sut s'en faire un allié. En signant le traité de Saint-Trond, il travailla à l'union de la principauté avec les Pays-Bas, auxquels, dans notre siècle, elle a été rattachée pour toujours; en fermant l'ère des guerres civiles, il maintint

l'indépendance de son diocèse qui, plus heureux que celui d'Utrecht, échappa au démembrement ou à la sécularisation dont il était menacé. Et ce prince-évêque faisait grande figure au milieu de ses contemporains; en traitant avec Charles-Quint, le monarque le plus autoritaire de son temps, il n'oubliait ni sa propre dignité ni les droits de son église. La cour de Bruxelles retrouvait souvent la fierté des La Marek dans notre prélat, quoique Marie de Hongrie, dans un moment de dépit, le représentât un jour à son frère, l'empereur, comme un *très dangereux épiscier* (1). Et ce qui donne à ce règne un éclat exceptionnel, c'est le génie des grands artistes qui introduisirent à Liège les traditions de la Renaissance. Le prélat qui correspondait avec Erasme de Rotterdam, qui prenait pour secrétaire le célèbre humaniste Jérôme Alcandre, l'ami du cardinal Reginald Pool et de tant de savants illustres, fut le Mécène des Liégeois qui se distinguèrent dans la peinture, la gravure ou l'architecture. Rappeler son nom, c'est rappeler les Lombard, les Zutman ou Suavius, les Borset, tous les artistes qui ont travaillé à la restauration du palais épiscopal, à l'achèvement des splendides basiliques de Saint-Martin, de Saint-Paul et de Saint-Jacques. Erard de La Marek fut un grand prince, et la postérité l'aurait placé au premier rang, s'il n'avait quelquefois montré dans la recherche des honneurs une avidité peu digne d'un pasteur des âmes, s'il n'avait pas persécuté avec une cruelle sévérité les protestants de son diocèse, de ce diocèse où l'un de ses prédécesseurs, Wazon, avait répondu jadis que mieux valait convertir les hérétiques par la persuasion que par la rigueur (2).

H. Lonchay.

Archives du royaume à Bruxelles, *Registre sur le fait des hérésies et inquisition*. — Ibidem, Papiers d'Etat et de l'audience, *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie*, passim. — Tous les documents de ces précieuses collections relatifs au règne d'Erard de La Marek

1 Marie de Hongrie à Charles-Quint, 1 janvier 1536. V. Ed. de Marneffe, *la Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. I.

(2) Anselme, *apud* Chapeville, chap. CV.

ont été publiés par M^r Edgard de Marneffe dans le recueil déjà cité : *la Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. I. — Archives de l'Etat à Liège, fonds divers. — Chroniques de Brusthem et de Jean de Los. — Chapeville, *Gesta Pontificum leodiensium*, t. III. — Fisen, *Historia ecclesie leodiensis*. — Foulton, *Historia leodiensis*. — Mantelius, *Hassletum*. — Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*. — Mélarl, *Histoire de la ville et du château de Huy*. — Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay (1513-1552). — Mémoires de Robert de La Marek, sire de Fleuranges, maréchal de France (1490-1537). — Robert Macquerau, *Traicté et recueil de la maison de Bourgogne en forme de chronique*, dans Buchon, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*. — Pontus Heuterus, *Actum belgicarum libri XV*. — Guillaume de Meef, *la Mutinerie des Rivageois*, éditée par Polain. — De Louvrex, *Recueil des édits et réglemens du pays de Liège*. — Polain, *Recueil des édits et ordonnances de la principauté de Liège*. — Polain et Raikem, *Coutumes du pays de Liège*. — Galesloot, *Edits et ordonnances de Charles-Quint*. — Le Glay, *Correspondance de Maximilien avec Marguerite d'Autriche*. — Vanden Berg, *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*. — Paulin Paris, *Etudes sur François I^{er}*. — Rahlenbeck, *L'Eglise de Liège et la Révolution*. — Rahlenbeck, *les Pays d'Outre-Meuse*. — Habels, *De Wederdoopers te Maestricht*. — De Hoop-Scheffer, *Geschiedenis der Kerkhervorming in Nederland*. — Lenoir, *Histoire de la réformation dans l'ancien pays de Liège*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Ferd. Hénau, *Histoire de l'ancien pays de Liège*. — De Gerlache, *Histoire de Liège*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*. — H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVII^e siècle*, dans le t. XLI des mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique. — J. Helbig, *Histoire de la peinture dans l'ancien pays de Liège*. — J. Helbig, *La Sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. — Joseph Demarteau, *A travers l'exposition de l'art ancien au pays de Liège*. — Baron J. de Chrestet de Hanelle, *Histoire de la munimantique liégeoise*. — De Theux de Montjardin, *Histoire du chapitre de Saint-Lambert*. Paul Frédéricq : *Corpus inquisitionis nerlandicae*, t. I et II.

MARCK (Everard DE LA), frère du Sanglier des Ardennes, seigneur d'Arenberg, bailli de Hesbaye, gouverneur du comté de Looz, châtelain d'Agimont et de Mirwart, apparaît pour la première fois dans l'histoire de Liège vers l'année 1465, où nous le voyons proposé pour la dignité de mambour par un grand nombre d'artisans. En 1467, il défendit le château de Huy contre les Liégeois, que commandaient son propre frère Guillaume et Raes de Heers. Il resta fidèle à Louis de Bourbon jusqu'au jour où le Sanglier des Ardennes fut banni, c'est-à-dire jusqu'en 1482. Il

prit alors les armes contre le prince et amena des renforts à son frère, renforts nécessaires, puisque Louis XI venait de rappeler ses troupes. Il prit une part active à toutes les entreprises des siens dans la principauté, et se signala par la défaite qu'il infligea aux bourgeois de Maestricht, quand ils voulurent s'emparer du château de Sichein. En 1485, à la mort du Sanglier, il s'unit à son autre frère, Robert Ier, seigneur de Sedan, et tous les deux, après avoir solennellement protesté, le 9 juillet, contre la trahison dont leur frère avait été la victime et contre la violation des privilèges nationaux dont Maximilien et Jean de Horne s'étaient rendus coupables, entrèrent en campagne. Ils s'emparèrent du pouvoir souverain à Liège et dominèrent par la terreur toute la principauté, qui eut de nouveau à souffrir des horreurs de la guerre civile. Everard se fit proclamer capitaine général des troupes et donna à Guy Vandenbosch, seigneur de Canne, de Spauwen et de Moppertingen, ancien ami du Sanglier des Ardennes, le titre de mambour. Sous leurs ordres vinrent se ranger tous les aventuriers et les brigands de la contrée. En même temps, Robert de La Marek, le jeune, son neveu, s'emparait par surprise du fort de Stockheim. La commanderie de Gruytrode et l'église d'Aldeneyk furent converties en forteresses. De leur côté, les de Horne, maîtres de Saint-Trond, de Maestricht, de Huy et de Ciney, enrôlèrent des soldats et reçurent des secours de Maximilien. Hasselt dut se rendre à Everard, Saint-Trond fut mis au pillage. Guy de Canne ravagea horriblement le comté de Horne. Ce féroce chef de bandes, exerçant à la fois les fonctions de mambour et de majeur, fut un moment le maître de la cité. Pour mieux y dominer, il leva des troupes en France et fortifia la porte de Sainte-Walburge. Il tyrannisa la population jusqu'au jour où le peuple, las de son despotisme, prit les armes contre lui. Guy de Canne fut tué sur les degrés de Saint-Lambert, le 29 mars 1486.

Cependant Maximilien s'efforçait de mettre fin à une guerre désastreuse qui

l'obligeait de distraire une partie de ses forces pour intervenir dans la vallée de la Meuse. Grâce à sa médiation, Jean de Horne put se réconcilier avec ses bons bourgeois de Liège qui, après la mort du Sanglier des Ardennes, avaient dû prendre les armes contre lui. Il rentra dans sa capitale le 10 mai de cette année. Mais les La Marek refusèrent de désarmer. Ils possédaient les places de Stockheim, d'Aigremont, de Logne, de Montfort, de Franchimont; le 24 juillet 1486, ils tentèrent de s'emparer de la cité. L'année suivante, Everard et son neveu Robert prirent le couvent des Chartreux, près du faubourg d'Amercœur, et y restèrent dix jours, ce qui leur permit de ravager la baulieu. De là ils envahirent le duché de Limbourg, pillèrent Herve, Eupen et les environs. Frédéric de Horne, seigneur de Montigny, fut mis à la tête des milices nationales. A plusieurs reprises, il délogea l'ennemi de ses positions, mais il échoua sous les murs de Franchimont. Le 14 mars 1488, profitant de l'absence de l'évêque qui s'était rendu à Bruges au secours de Maximilien, les La Marek entrèrent par surprise à Liège. Everard augmenta ses forces en levant de nouveaux mercenaires, fit restaurer les châteaux de Montfort, de Franchimont et de Logne, prit le titre de *protecteur et défenseur de l'église et du pays de Liège*, et proposa au clergé de remplacer Jean de Horne par Jacques de Croy, son ancien concurrent à l'évêché.

La guerre continua dès lors entre les La Marek et les de Horne, désastreuse pour les malheureuses populations livrées sans défense à la férocité des soudards et des brigands. Ni Frédéric de Brandebourg, ni Guillaume de Juliers, ni même l'empereur Frédéric, quand il passa par Maestricht, en 1488, ne réussirent à réconcilier deux familles qui s'étaient voué une haine implacable. L'intervention du souverain pontife, les menaces de l'excommunication ne firent pas plus d'impression sur les rebelles. Les soldats du roi de France allié des La Marek entrèrent dans Liège; peu s'en fallut que la principauté ne reconnût

Charles VIII pour souverain. Mal secondé par Maximilien aux prises alors avec ses propres sujets de la Flandre et du Brabant, Jean de Horne ne pouvait repousser l'envahisseur. Il y a plus; Maximilien fit la paix avec les La Marek, le 27 septembre 1489.

Jean de Horne ne perdit pourtant pas courage, malgré deux efforts infructueux pour rentrer dans sa capitale. Le 3 avril 1490, il remporta dans les bruyères de Zonhoven une victoire qui lui rallia toutes les bonnes villes de la principauté. Seule la cité était au pouvoir des rebelles. On crut un moment que l'entente allait se rétablir. Le 10 avril, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle; elle portait que l'affaire de l'exécution de Guillaume de La Marek serait soumise à l'arbitrage de l'archevêque de Cologne, du duc de Juliers et d'Englebert de Nassau; la ville et les échevins de Maestricht qui étaient intervenus dans l'exécution de Guillaume de La Marek se soumettraient au même arbitrage, sous réserve de leurs privilèges; la cité payerait une amende au prince, si les trois arbitres la condamnaient, sans que les bourgeois qui avaient tenu le parti du prince fussent obligés d'y contribuer; le prince accorderait une amnistie générale et pardonnerait à ses sujets tout ce qui était survenu après la mort de Guillaume; Englebert de Nassau prendrait possession de la ville de Liège, au nom du prince; les La Marek en sortiraient avec tous leurs soldats et évacueraient aussi les autres places jusqu'à l'exécution complète de la paix.

Or, les La Marek étaient humiliés de devoir sortir de la cité et de rendre leurs forteresses; le 11 avril, jour de Pâques, ils suscitèrent des troubles. Il leur fallut pourtant s'exécuter quand Englebert fut venu à Liège proclamer la paix; d'autre part, leurs partisans refusaient de déposer les armes. Ce ne fut qu'après deux ans d'efforts, après de laborieuses conférences à Aix, à Maestricht, à Tongres, à Saint-Trond, que l'on tomba d'accord sur les conditions d'une paix définitive. Préparée à Donchery, entre Sedan et Mézières, cette paix fut, enfin, signée

à Haccourt, le 5 mai 1492, par les députés du prince, des La Marek et de la cité et après avoir été approuvée par les chanoines de Saint-Lambert, les abbés des monastères, plus de quatre-vingts nobles et les délégués de quinze bonnes villes. Il fut convenu que les trois états payeraient aux La Marek, dans le terme de huit ans, la somme de 150,000 florins; qu'il y aurait une amnistie générale; que le pays de Liège observerait la neutralité vis-à-vis des nations voisines; que les églises et les bonnes villes conserveraient leurs privilèges. La réconciliation entre les La Marek et les de Horne fut achevée et célébrée par de grandes fêtes et des tournois. S'il fallait en croire Jean de Brusthem, l'évêque, Jean de Horne aurait demandé humblement pardon à genoux et jusqu'à trois fois à Everard de La Marek, d'avoir fait exécuter son frère à Maestricht, et à la fin Everard, vaincu par l'émotion, aurait répliqué : « Vous me demandez « pardon de la mort de mon frère, au « nom d'un Dieu mort pour nous tous; « eh bien ! je vous l'accorde ». Mais les chroniqueurs contemporains n'ont point rapporté cette scène, et il y a lieu de douter qu'un prince-évêque de Liège se soit ainsi humilié devant un de ses vassaux, en présence de toute la noblesse, alors que la paix ne stipulait rien de tel. En tout cas, les deux familles se tendirent loyalement les mains et pour rendre la concorde définitive, Jean de Horne accorda au jeune Everard les fonctions de grand maître avec la main de sa nièce Marguerite. Jean de La Marek, seigneur d'Aigremont, fut nommé sénéchal du district de Montenacken.

Everard mourut à Liège, le 19 juin 1496. Il avait épousé Marguerite de Bouchoute. Une de ses descendantes, Marguerite de La Marek, comtesse de la Marek et d'Arenberg, épousa en 1547 Jean de Ligne, baron de Barbançon, et lui apporta en dot le comté d'Arenberg. C'est de ce Jean de Ligne que descendent les ducs et princes d'Arenberg actuels.

H. Lonchay.

Sources citées plus bas pour Guillaume de La Marek.

MARCK (*Guillaume DE LA*), seigneur de Lummen, dit le *Sanglier des Ardennes*, était le troisième fils de Jean de La Marck d'Arenberg, seigneur de Sedau, d'Arenberg et de Lummen, et d'Anne de Virnebourg. Il appartenait à une branche cadette de cette vieille maison de La Marck, originaire de la Westphalie, et qui, par suite d'acquisitions nombreuses dans les Ardennes et la vallée de la Meuse, était devenue la famille la plus puissante du pays de Liège. Son frère Robert avait recueilli de la succession paternelle la seigneurie de Sedan; un autre, Everard, l'aîné, la seigneurie d'Arenberg; quant à lui, que les chroniqueurs appellent tantôt Guillaume de La Marek, tantôt Guillaume d'Arenberg, et que les contemporains surnommèrent le *Sanglier des Ardennes*, à cause de ses violences et de ses rapines, il reçut le domaine de Lummen ou Lumey, au comté de Looz, dont le titre seigneurial passa à sa descendance. Son nom paraît pour la première fois dans les annales liégeoises en 1467. Philippe le Bon, duc de Bourgogne et souverain des Pays-Bas, venait de mourir, et les Liégeois, brûlant de ressaisir leurs privilèges confisqués par le défunt, assiégeaient le château de Huy où s'était réfugié leur évêque Louis de Bourbon. Guillaume figure en ce moment parmi les assiégeants, tandis que son propre frère Everard reste fidèle au prince. La place dut se rendre, fut mise au pillage et Guillaume eut la mission de la garder. L'arrivée de troupes bourguignonnes le fit partir; il se retira dans le comté de Looz, pendant que Charles le Téméraire envahissait La Hesbaye; quand il apprit la défaite de ses compatriotes à Brusthem, il fit la paix avec le vainqueur, se contentant d'assurer au pays lossain les bénéfices d'une trêve. Pendant une période de six à sept ans, les chroniqueurs se taisent sur son compte.

Que faisait La Marck pendant que la patrie liégeoise gémissait sous l'odieux despotisme du Téméraire? Loin de soutenir la cause nationale, de jouer le rôle héroïque que lui a prêté un romancier moderne, le Sanglier des Ardennes, que

d'aucuns veulent nous présenter comme un patriote, vit tranquillement dans ses terres. S'il en sort, c'est pour tenter un coup de main ou commettre un crime. En 1474, il dévaste les biens de l'abbaye de Saint-Laurent à Momalle, et, le 10 août de cette année, assisté de Jean de Rosoux et d'un autre affidé, il tue à Saint-Trond Richard Troncillon, vicaire général de l'évêché; après quoi il se retire dans son castel d'Aigremont. Que devint-il alors? Les chroniqueurs ne sont pas d'accord. Peut-être songeait-il à provoquer de nouveaux troubles en profitant de l'éloignement des troupes bourguignonnes. Il venait de vendre sa propriété de Peer au sire de Humbercourt, son château patrimonial de Lummen, au seigneur de Vere. Il fortifiait Aigremont et recrutait des partisans auxquels il faisait porter comme épaulette la hure de sanglier, sa livrée. Il protestait cependant de sa fidélité à la maison de Bourgogne; il renouvela même ses offres de service au Téméraire quand celui-ci passa par Maestricht pour aller secourir l'archevêque de Cologne; en même temps, il traitait secrètement avec la France, le seul pays auquel sa famille ait jamais été sincèrement attachée. Après s'être rendu dans le pays de Cologne, selon les uns, en France, selon les autres, il leva des troupes pour combattre le Téméraire qui assiégeait alors la ville de Neuss dans l'archevêché de Cologne. Un moment, vers la fin du mois d'août de cette même année 1474, le bruit s'était répandu à Liège que le Sanglier arrivait à la tête de tous les mécontents. Les bourgeois effrayés voulaient sortir de la ville, ils ne restèrent que sur les injonctions du bailli. Il ne paraît pas toutefois que Guillaume s'avançât au delà du pays de Franchimont. Louis de Bourbon convoqua ses vassaux et, soutenu par les milices de Hesbaye, les secours de ses parents et les renforts du duc de Bourgogne, il alla s'emparer du château d'Aigremont qu'il fit raser. La Marek fit aussitôt défier le prince-évêque et son allié, le duc de Bourgogne.

Bientôt après, le 5 janvier 1477,

Charles le Hardi trouvait la mort sous les murs de Nancy, et le pays de Liège recouvrait la liberté. Everard de La Marck s'interposa en faveur de Guillaume et celui-ci fut aussi amnistié; ordre fut donné de ne plus le traiter en ennemi. Ayant rencontré Louis de Bourbon, Guillaume se jeta à ses pieds et implora son pardon; l'évêque le lui accorda, à condition qu'il se réconciliât avec la famille de Richard de Troncillon. Il le rétablit dans sa seigneurie d'Aigremont, dans sa charge d'avoué de Hesbaye, le nomma chef de sa maison, même grand maître de Liège, lui donna une escorte de vingt-quatre cavaliers dont il prit l'entretien à sa charge et lui fit don du château de Seraing en Hesbaye. On ne pouvait être plus généreux. Un moment La Marck devint l'homme de confiance de Bourbon; il fut son représentant dans différentes cérémonies, et conduisit les troupes épiscopales contre Raes de Heers qu'il força de déposer les armes; c'est encore lui qui alla saluer, au nom de l'évêque, l'archiduc Maximilien qui venait dans notre pays épouser Marie de Bourgogne, et il accompagna le prince, de Maestricht jusqu'à Diest. Il présida, en qualité de grand maître, à l'exécution de quelques malfaiteurs qui avaient comploté de s'emparer de la cité, d'égorger l'évêque et de piller les maisons riches. Ayant prêté à Bourbon une somme de 4,000 florins du Rhin, il reçut en engagée la forteresse de Franchimont en vertu d'un acte qui fut ratifié par le chapitre cathédral. En même temps, il prêtait un nouveau serment de fidélité et s'engageait à ne plus faire la guerre, fût-ce en dehors du pays, contre le gré de l'évêque et des états liégeois. Enfin, il accompagna Bourbon en Gueldre, où l'évêque allait visiter ses parents; il assista à la réunion des états du pays tenue au printemps de l'année de 1478 et prit part avec le souverain aux réjouissances populaires qui marquèrent le retour du péron national.

La cession de Franchimont était une imprudence. En effet, Guillaume de La Marck ourdissait de nouvelles intrigues. Il augmentait sa garde personnelle, alors

que l'évêque diminuait la sienne pour faire droit aux réclamations de ses sujets qui voulaient éviter toute dépense inutile. Peut-être instigué, comme le prétend Jean de Los, par Louis XI pour faire la guerre à Maximilien, ou cédant à ses instincts pervers, il ne se montra plus en public qu'avec un appareil menaçant, dominant par la terreur l'entourage du prince, au point qu'aucun secrétaire n'osait rédiger une lettre ni un édit sans son approbation. Il reçut très mal les représentations que l'évêque ou quelques-uns de ses conseillers crurent devoir lui faire au sujet de sa conduite privée et se retira dans son château de Franchimont, après de vaines tentatives de la part du magistrat liégeois pour le rapprocher de son souverain.

Revenu à Liège avec une brillante escorte, La Marck ne craignit plus d'offenser le prince. Craignant pour sa vie, Bourbon se retira à Tongres, puis à Saint-Trond, toujours suivi par le Sanglier, qui méditait sans doute un hardi coup de main, mais qu'une grave maladie et la défaite de ses amis de France à Guinegate condamnèrent pour quelque temps à l'inaction. Bientôt après, La Marck fut mis hors la loi et déclaré ennemi public. Bourbon obtint une garde composée de deux hommes par métier, et la cour des échevins de Liège, par un arrêt du mois de septembre 1480, condamna son ennemi au bannissement et à la confiscation de ses biens. Le roi de France, Louis XI, protesta contre cette condamnation, qui n'était que trop justifiée, et la regarda comme une offense personnelle, puisqu'elle frappait celui qu'il appelait son ami et son serviteur. Un billet daté du 11 janvier 1481 et adressé aux états liégeois, billet dont le chroniqueur Adrien du Vieux-Bois nous a donné la traduction latine, ne laisse plus aucun doute sur les relations de La Marck avec ce roi perfide, dont les trahisons avaient déjà causé tant de maux à la principauté.

Cependant la misère était grande à Liège; les houilleurs se révoltèrent et Louis de Bourbon dut même faire exécuter deux meneurs. Guillaume se flatta

de rallier à sa cause la moitié de la population; voyant que l'intervention du roi très chrétien n'avait pas fait lever la sentence de bannissement dont il était l'objet, il résolut de s'imposer par la force à ce peuple qui ne voulait pas de lui. Il quitta Franchimont avec douze cents cavaliers et trois mille piétons, recrutés pour la plupart parmi les bannis liégeois; le 29 août 1482, il était aux portes de Liège. Louis de Bourbon qui avait convoqué les milices bourgeoises, revint de Huy à Liège, alors qu'il eût dû rester dans la première de ces deux places et y attendre les secours de Maximilien, car ses forces étaient inférieures à celles de l'ennemi.

La nouvelle de l'arrivée du Sanglier jeta l'épouvante dans la cité. Les habitants ne songeaient qu'à fuir par les faubourgs de Sainte-Walburge et de Sainte-Marguerite. Cependant l'ennemi s'approchait du faubourg d'Amereœur où il comptait entrer après avoir passé la Vesdre à Chénée. Son avant-garde culbuta les soldats que Bourbon avait amenés de Huy. Dans l'armée épiscopale régnait la plus grande confusion. Les artisans étaient indécis; sauf dans l'entourage du prince, personne n'était prêt aux grands sacrifices. Le plus sage eût été de rentrer dans les murs, de s'y fortifier jusqu'à l'arrivée des secours du prince d'Orange. Jean de Horne, qui portait l'étendard de Saint-Lambert, opinait, paraît-il, en ce sens. On discutait les dispositions du combat, quand les Hutois réclamèrent des renforts. Bourbon n'hésite plus, il s'élance vers le fond de la vallée, espérant rallier les siens; il trouve son avant-garde déjà mise en déroute; il se voit bientôt isolé; ses plus fidèles amis Adam des Trois Grés, les seigneurs de Herck Saint-Lambert, de Vogelsanck, Guillaume Botton, Guillaume Longhis, Adam Clermont, Herman de Mette-coven étaient morts quand, près du moulin de Wez, à Grivegnée, dans la partie la plus étroite du chemin, il fut frappé au front par un des soudards du Sanglier. En vain supplia-t-il qu'on lui fit grâce de la vie, Guillaume lui asséna

un nouveau coup d'épée, ordonnant à l'un de ses soldats de l'achever, et le corps du malheureux pontife, dépouillé de ses derniers vêtements, resta abandonné dans le ruisseau de Wez. Le vainqueur entra dans la cité, laissa piller par ses mercenaires les maisons d'un grand nombre de bourgeois, et par ce qui restait en ville du chapitre de Saint-Lambert se fit nommer mambour du pays en même temps qu'on conférait à son frère Robert la garde du château de Bouillon. Le 23 septembre, il fut excommunié par l'archevêque de Cologne.

Le cadavre de Louis de Bourbon resta trois jours dans la boue. Des religieux obtinrent, à force d'instances, qu'on lui rendit les derniers honneurs, qu'on inhumât ses restes dans la cathédrale devant le maître-autel de Saint-Lambert. Guillaume contraignit la minorité du chapitre qui était restée à Liège à désigner pour l'épiscopat son propre fils Jean de La Marek, qui jouissait d'une prébende de chanoine sans avoir reçu les ordres sacrés. La majorité réunie à Louvain protesta contre ce choix et se divisa, les uns se prononçant pour l'archidiacre Jacques de Croy, frère du comte de Chimay, les autres pour ce même Jean de Horne qui portait l'étendard national à Wez et n'avait échappé au massacre qu'à prix d'or. Les voix se partageant, c'était au pape à décider.

Le triomphe de Guillaume, triomphe dû en grande partie aux subsides en hommes et en argent de Louis XI, inquiétait Maximilien. A sa demande, les états de Brabant levèrent des troupes et appelèrent à leur secours ceux du Hainaut. Saint-Trond fut occupé par les soldats de l'archiduc, Looz, Hasselt mis au pillage, La Hesbaye entièrement ravagée. Liège même fut un moment menacé, puis ce fut le tour de Tongres, qui dut se rendre à merci. D'autre part, Louis XI rappelait ses troupes. Everard de La Marek les remplaça, et les deux frères dévastèrent à l'envi la principauté, tout en faisant le coup de feu avec les partisans de Maximilien. Guillaume remporta un léger succès près de Landen, et Everard obligea les milices de

Maestricht à lever le siège de Sichem. Ces avantages accrurent l'audace du mambour. Au commencement de 1483, à la tête d'une bande d'aventuriers, de gens de bas étage et de citoyens enrôlés par force, il provoqua l'armée brabançonne qui s'était retranchée près du château de Hollogne-sur-Geer, dont elle venait de s'emparer. Dédaignant d'observer les règles de la stratégie la plus élémentaire, il commença l'attaque avec sa furie habituelle; il fut honteusement repoussé. Nombre de mercenaires suisses et gascons périrent. Adolphe de La Marck, commandeur des Vieux-Jones, seigneur de Straihle, et Guy de Canne furent faits prisonniers. Les fuyards rentrèrent pélemêle dans la cité. Ivre de fureur, Guillaume fit massacrer ceux qui osèrent parler de paix, c'est-à-dire les délégués du magistrat et le seigneur de Tiribu, envoyé par la ville de Huy; d'autres citoyens notables que l'on soupçonnait de vouloir traiter avec les vainqueurs furent recherchés, arrêtés par les émissaires du Sanglier et tués chez eux.

Or, une quinzaine de jours avant la déroute de Hollogne, Louis XI avait signé le traité d'Arras avec Maximilien et s'était engagé à ne plus assister Guillaume de La Marck. La défection du plus puissant de ses alliés ne découragea pas le mambour, et la malheureuse principauté continua de souffrir des ravages des La Marek et des représailles des Brabançons. Peu s'en fallut que l'abbaye de Saint-Laurent ne fût incendiée par le féroce Guy de Canne. Maximilien, qui avait fait mine de se porter sur Liège, obligea Tongres à capituler et à recevoir Jean de Horne comme l'élu national. Il ne put toutefois forcer la citadelle de Huy, dont le Sanglier avait fait le centre de ses opérations militaires.

Les Liégeois avaient hâte de conclure la paix; aussi acceptèrent-ils les propositions de Jean de Chalon, prince d'Orange, et de Philippe de Clèves. Les préliminaires furent signés le dimanche après Pâques, et l'on convint d'une trêve; le 10 avril, la paix fut signée à Huy. Satisfaite de ces événements, la cité de Liège accorda le surlendemain à

Guillaume de La Marck une rente viagère de 800 florins, réversible sur son fils, Guillaume, mais avec la réserve que ladite rente s'éteindrait dès que Jean, son autre fils, aurait reçu du pape l'insitution canonique.

Or, le pape ratifia l'élection de Jean de Horne, et Guillaume se regardant comme trompé reprit les armes. Ce ne fut que le 21 mai 1484 que les hostilités cessèrent définitivement. La paix de Tongres, comme on l'appelle, portait que le domaine de Seraing-le-Château serait rendu à Guillaume; on lui payerait la somme de 36,000 livres et il pourrait garder comme caution les châteaux de Franchimont et de Bouillon; Jean de La Marck obtiendrait des bénéfices jusqu'à la concurrence de 1,000 livres de revenu; les cinq échevins nommés par Guillaume et les autres fonctionnaires nommés à vie par lui conserveraient leurs fonctions; les fonctionnaires amovibles pouvaient être révoqués moyennant la restitution des deniers qu'ils lui auraient payés; il y aurait pardon et oubli des injures; le prince, à son entrée, ferait le serment d'usage; il se ferait accompagner de Guillaume de La Marck qu'il traiterait comme parent, vassal et sujet; le prince et les états protégeraient Guillaume de La Marck et ses adhérents contre toute tentative de vengeance au sujet des faits passés; le jugement prononcé contre Guillaume de La Marck et ses adhérents sous Louis de Bourbon, quoique approuvé par les trois états, était cassé. Telles étaient, pour ce qui concerne le Sanglier, les clauses principales de ce traité qui, si avantageux qu'il fût, ne reçut de commencement d'exécution de sa part qu'au mois d'octobre. Le 7 de ce mois, Jean de Horne fit son entrée solennelle à Liège et prêta serment de fidélité aux libertés du pays.

Pendant quelque temps la paix régna à Liège. La Marck et de Horne paraissaient se témoigner la plus sincère amitié; ce n'étaient plus entre eux qu'entrevues, prêts d'argent; Jean de Los rapporte même que Jean de Horne offrit plus d'une fois l'hospitalité à La

Marck et, suivant l'usage du temps, partagea avec lui le même lit de repos. Mais les nouveaux amis se défiaient l'un de l'autre. Sous leurs démonstrations d'amitié se cachaient de perfides projets. Guillaume, qui tenait déjà les forteresses de Franchimont, de Seraing-le-Château, de Bouillon et de Longchamps, demandait encore le fort de Grevenbroek. Comme jadis, au temps de Louis de Bourbon, il intervenait dans toutes les affaires de la principauté. Cette imixtion dans son gouvernement indisposait Jean de Horne; d'autre part, Guillaume avait conservé des intelligences avec les étrangers ennemis du pays; Pontus Henterus, écrivain généralement bien informé, prétend même qu'il avait conclu une alliance avec le duc de Lorraine contre Maximilien et le prince de Liège; il ajoute que Maximilien, décidé à en finir, appela près de lui Frédéric de Horne, seigneur de Montigny, son général, et le chargea de s'emparer par ruse de la personne de Guillaume et de le conduire à Maestricht pour l'y faire juger et exécuter. Jean de Horne, qui partageait la souveraineté à Maestricht avec le duc de Brabant, adhéra à ce projet, et c'est ainsi, par une insigne perfidie, que fut résolue la mort du Sanglier des Ardenues.

Vers la mi-juin de 1485, Guillaume se trouvait à Saint-Trond en partie de plaisir avec le prince et le frère aîné de celui-ci. Le seigneur de Montigny vint le rejoindre escorté d'une troupe de gens d'armes. On banquetait dans l'hôtel que le Sanglier possédait à Saint-Trond. Le lendemain après de nouveaux échanges amicaux, la conversation étant tombée sur les chevaux, Jean de Horne défia son rival à la course. Le pari fut accepté, et aussitôt après le diner, Jean de Horne et Guillaume prirent le chemin de la campagne. Montigny les avait prévenus, il avait posté ses gens dans les champs et ceux-ci purent se saisir de son ennemi désarmé. « Enfin, lui cria Montigny, se démasquant alors, » enfin « je te tiens en mon pouvoir, seigneur « Guillaume, toi dont j'ai vainement « tant de fois essayé de me rendre mai-

« tre. » — « Montigny, » répondit le vaineu, « si je t'avais pris pour un « traître, j'eusse aisément déjoué tes « projets. Il y a longtemps, cependant, « que j'aurais dû me défier de toi : c'est « de ton frère l'évêque lui-même que je « tiens qu'on avait essayé d'empêcher la « ratification de son élection à Rome en « y affirmant que lui et tous les siens « n'étaient que des traîtres. Je croyais « qu'on faisait erreur : il te connaissait « mieux, toi et les tiens, que je ne vous « connaissais moi-même ».

Conduit à Maestricht, dans une ville qui lui était particulièrement hostile, le Sanglier fut enfermé dans le palais du prince-évêque et condamné sans forme de procès par les deux cours de justice réunies, pour avoir tué Louis de Bourbon, dit la chronique de la ville. L'échafaud fut dressé pendant la nuit. Guillaume se confessa à Arnold Proenen, prieur des dominicains, et le lendemain, le 18 juin 1485, il monta sur l'échafaud avec son intrépidité habituelle. Suffridus Petri raconte que le prince s'était rendu à Maestricht et qu'il assista à l'exécution de son ennemi; mais ce fait n'est point rapporté par les autres chroniqueurs. Le corps du Sanglier fut enterré dans l'église des Dominicains. Un de ses partisans, Gilbert van Entbroek, maître de Looz, fut arrêté avec lui et emmené à Maestricht. Mis à la torture, il avoua devant la double cour de justice qu'il avait entendu dire par Guillaume à Saint-Trond, que bientôt son fils serait évêque de Liège. Il fut exécuté peu de jours après.

Telle fut la mort de celui qui avait terrorisé pendant tant d'années la principauté de Liège. Il faut l'étrange partialité de Henaux pour voir un patriote dans cet audacieux chef de bandes, qui semble n'avoir jamais eu d'autre dessein que de démembrer la principauté ou de la séculariser au profit de sa famille. Mais quelle que fût l'ambition du Sanglier, quels qu'eussent été ses crimes, Jean de Horne devait observer à son égard les formes de la justice, c'est-à-dire le traduire devant les échevins de Liège, ses juges naturels. L'arrestation

du Sanglier fut un odieux guet-apens; sa condamnation, une violation flagrante des privilèges que les bourgeois de Liège possédaient en matière judiciaire. Guillaume, en effet, était chevalier, vassal de l'église de Liège et du prince-évêque, bourgeois de la cité et, détail que la plupart des historiens omettent, engagé dans les liens de la cléricature; quoique marié, il portait la tonsure et l'habit ecclésiastique. Ses juges, si l'on peut donner ce nom à ceux qui servirent les projets criminels de Maximilien et de Jean de Horne, enfreignaient les paix locales, les immunités ecclésiastiques et, crime plus grave, l'amnistie solennellement proclamée à Tongres l'année précédente. Ce sacrifice des droits de la justice à la raison d'Etat, disons mieux, ce crime juridique, loin d'assurer la tranquillité de la petite principauté, raviva les plaies dont elle avait si longtemps souffert. « Ma tête saignera longtemps », avait dit le Sanglier du haut de l'échafaud; cette prédiction ne tarda pas à se réaliser. La guerre civile qui s'ensuivit et qui dura jusqu'en 1492, est une des plus horribles de l'histoire de Liège, si féconde pourtant en événements tragiques et en révolutions sanglantes.

Guillaume de La Marek avait épousé Jeanne de Schoonhoven, dont il eut Jean de La Marek, seigneur de Lummen et de Seraing-le-Château, qui épousa Marguerite de Runckel. Deux fils furent issus de ce mariage : Jean de La Marek, l'aîné, qui recueillit de l'héritage paternel les seigneuries de Lummen et de Seraing, et Guillaume, qui entra dans le chapitre de Saint-Lambert et devint archidiacre de Brabant. Celui-ci, que les contemporains appellent souvent l'archidiacre de Seraing, espérait succéder à Erard de La Marek. Déçu dans ses projets, attiré, d'ailleurs, par son cousin Robert IV de Sedan, il se jeta dans les bras de la France et conspira, vers 1541, contre Corneille de Berghes, le successeur d'Erard au trône épiscopal. Ses menées furent favorisées par son frère Jean de La Marek, par Guillaume, bâtard de La Marek, et par son cousin Philippe de La Marek, comme lui cha-

noine de Saint-Lambert et archidiacre de Hesbaye. Il s'agissait de renverser Corneille de Berghes, que Guillaume aurait remplacé, et de s'ouvrir ainsi une porte en Brabant par où passeraient les Gueldrois unis en ce moment aux Français contre Charles-Quint. Mais la cour de Bruxelles était sur ses gardes. Trois agents de la France furent arrêtés et incarcérés à Vilvorde; ils révélèrent le complot. Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, députa à Liège Philippe Nigri et Charles de Bernen-court pour réclamer justice des coupables; leurs réclamations furent appuyées par le représentant de Charles-Quint, le conseiller et maître des requêtes, Charles Boisot. Quelques-uns des conspirateurs arrêtés à Liège furent exécutés dans le courant du mois d'août 1543. Les vrais coupables, les La Marek, échappèrent. Guillaume avait pris la fuite à temps. Philippe fut soumis à un interrogatoire par ses confrères de la cathédrale, mais il paraît que sa responsabilité fut écartée, car on trouve qu'il vivait paisiblement à Liège, le 6 juillet 1545. Quant à Jean de La Marek, arrêté par ordre de Marie de Hongrie dans son propre château de Lummen, il fut, sur les énergiques protestations de sa mère, rendu à ses juges naturels, les échevins de Liège. Son procès traîna en longueur à cause des exigences de l'empereur; malgré la pression exercée sur les magistrats, le sire de Lummen, à qui on avait assigné comme prison le château de Curange, fut acquitté le 4 août 1545. Guillaume, qui s'était retiré à Cologne, continua ses intrigues jusqu'à ce que la paix eût été conclue à Crespy, en 1544, entre l'empereur et la France. Il ne revint toutefois pas à Liège et mourut en France, où le roi Henri II lui avait donné les abbayes de Barbeaux, près de Melun, et de Beaulieu, en Argonne. Jean, son frère aîné mourut le 15 décembre 1552 et, non en 1557, comme l'affirme Chapeville. C'est le père du fameux Guillaume de La Marek, le chef des gueux de mer, dont la biographie suit, et de Philippe de La Marek qui épousa Catherine de Manderscheidt et

continua la branche des seigneurs de Lummen.

H. Lonchay.

Chronique d'Adrien du Vieux-Bois, dans le t. IV de *L'Amplissima collectio* de Martene et Durand. — *Chronique de Jean de Los*, dans de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne*. — *Chronique de Sufriidus Petri*, dans le t. III des *Gesta pontificum leodiensium* de Chapeville. — *Chronique de Jean de Brusthem*, publiée en partie par le chanoine Reusens, dans le t. VIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. — Pontus Heuterus, *Rerum belgicarum libri XV*. — *Analecta leodiensia*, dans de Ram, recueil précité. — Placentius, *Catalogus omnium antistitum Tungrorum, Trajectensium et Leodiorum*. — Chapeville, *Gesta pontificum leodiensium*. — *Cronyk van Maestricht*, dans le t. I^{er} des publications de la Société historique et archéologique du Limbourg. — Philippe de Commines, *Mémoires*. — Edgard de Marnelle, *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XV^e siècle*, 4 vol., dans les publications de la Société des Bibliophiles liégeois. — C. de Borman, *Notes relatives aux comtes de La Marck*, dans le t. XI du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. — Fisen, *Historia leodiensis ecclesiarum*. — Foulton, *Historia leodiensis*. — Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*. — De Gerlache, *Histoire de Liège*. — Stanislas Bormans, *Les Seigneuries féodales du pays de Liège*. — Ferd. Benaux, *Histoire du pays de Liège*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*. — Rahlenbeck, *L'Eglise de Liège et la révolution*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — De Theux de Montjardin, *Histoire du chapitre de Saint-Lambert*. — Joseph Dewarteau, *Guillaume de La Marck, le Sanglier des Ardennes*. — Henri Lonchay, *De l'Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XV^e siècle*, dans le t. XLI des mémoires in-8^o de l'Académie royale de Belgique. — Baron J. de Chestret de Hanefte, *Les Conjurations des La Marck formées à Liège contre Charles-Quint*, dans le t. XXI de la 3^e série du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*.

MARCK (**Guillaume DE LA**), dit *l'archidiacre de Seraing*, prétendant à l'évêché de Liège, naquit, vers 1515, de Jean de La Marck, seigneur de Lumay (Lummen) et de Seraing-le-Château, et de Marguerite de Runckel. Le fameux Guillaume de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, était son aïeul, et son père avait été, dans sa jeunesse, postulé pour évêque de Liège. Pourvu, à quatorze ans, d'un canonicat à Saint-Lambert, il fut reçu, le 28 janvier 1529, par dispense du pape, et mis en possession de l'archidiaconé de Brabant, le 21 août 1533. Le cardinal Erard de La Marck, dans le palais duquel il avait passé son adolescence, fut sur le point de lui faire obte-

nir la coadjutorerie de son évêché de Liège, dont Corneille de Berghes voulait se débarrasser; mais la mort ne lui permit pas d'assurer, par ce moyen, le trône épiscopal à un membre de sa famille (1538). Charles-Quint s'était constamment opposé à ce projet, en favorisant un candidat qui lui inspirait plus de confiance. Aussi, dès que le cardinal eut fermé les yeux, s'empressa-t-il d'acheter la renonciation de Guillaume de La Marck, en lui promettant une pension de 6,000 florins.

L'inexécution de cet engagement, la déception qu'il avait éprouvée, l'influence enfin de son cousin Robert de La Marck, seigneur de Sedan, déterminèrent l'archidiacre à se jeter dans les bras de la France. Depuis les terribles démêlés des Liégeois avec la maison de Bourgogne, il était resté parmi eux un parti français, prêt à saisir la première occasion de rompre les liens qui unissaient leur pays à l'Empire. Fort de l'appui d'une partie du chapitre et secondé par quelques membres de sa famille, Guillaume de La Marck devint le chef occulte autour duquel se rallièrent les mécontents. On était au temps où François I^{er}, roi de France, se préparait, par une alliance avec le duc de Clèves, alors maître de la Gueldre, à envahir les Etats de Charles-Quint. Afin d'assurer ses communications avec son allié du Nord et isoler les Pays-Bas de l'Allemagne, la conquête de la principauté de Liège offrait au roi un avantage inestimable : il promit le trône épiscopal à l'archidiacre de Seraing, s'il parvenait à livrer la ville aux Gueldrois. Dès lors, tantôt à Liège, tantôt à Sedan, Guillaume ne cessa de jouer le rôle de conspirateur. Une première tentative avorta, moins par la vigilance de l'évêque, Corneille de Berghes, que par l'énergie de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Quelques conjurés subalternes furent arrêtés au mois de décembre 1541, et payèrent de leur tête l'ambition de l'archidiacre.

En 1542, on le retrouve à Liège, en relations suivies avec le sire de Longue-

val, ambassadeur du roi à la cour de Clèves. Cependant, malgré l'ouverture des hostilités, les Français n'osèrent se hasarder à opérer leur jonction avec l'armée du maréchal de Gueldre, Martin van Rossem. Une occasion plus favorable se présenta au printemps suivant, après la défaite des troupes impériales devant Sittard. Déjà toutes les mesures étaient prises pour l'occupation de la principauté, lorsque des agents français, arrêtés à Bruxelles, dénoncèrent l'archiduc de Seraing et ses complices. L'empereur irrité, voulant faire un exemple, somma les Liégeois de procéder contre les conspirateurs. Huit d'entre eux subirent la peine capitale, les uns au mois d'août 1543, les autres au mois de janvier suivant. Seul, Guillaume de La Marek, au profit de qui devait se faire cette révolution, ne fut point inquiété. Retiré à Cologne, où il attendait les événements, il se garda bien d'affronter la justice. Cependant la fin tragique de ses complices n'avait pas lassé son ambition; il essaya de renouer le fil de ses intrigues; mais la paix de Crépy, conclue au mois de septembre 1544, vint ruiner à tout jamais ses espérances. L'archiduc ne chercha plus désormais qu'à revenir impunément à Liège, et surtout à rentrer en possession de ses bénéfices confisqués par Charles-Quint. Peine inutile! le roi de France, Henri II, après lui avoir donné l'abbaye de Barbeaux, près de Melun (1547), eut beau joindre ses instances à celles du sire de Sedan, l'empereur se montra inflexible. Guillaume de La Marck, devenu abbé commendataire de Beaulieu, en Argonne, mourut en France, en 1557.

Baron J. de Chestret de Hanefle.

Chapeville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III, p. 343, 347, 382. — J. de Theux, *le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 60. — H. Lonchay, *De l'Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI^e siècle* (Mém. cour. par l'Acad. roy. de Belgique, t. XL). — *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, documents publiés par Edg. de Marneffe, t. I, II, III. — Manuscrits généalogiques de Le Fort, aux archives de l'Etat, à Liège. — J. de Chestret, *Les Conjurations de La Marck formées à Liège contre Charles-Quint* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2^e série, t. XXI).

MARCK (*Guillaume DE LA*), amiral et chef des gueux de mer, connu sous le nom de *Zwemy*, naquit vers 1542 de Jean de La Marck, seigneur de Lummen et de Seraing-le-Château, dont il a été parlé plus haut, et de Marguerite de Wassenaer. Il était l'arrière-petit-fils du Sanglier des Ardennes. Il était aussi le cousin du fameux Henri de Bréderode, dont le père avait épousé la sœur de Jean de La Marck, et apparenté au comte d'Egmont. Il se signala tout jeune par cette bravoure sauvage qui dégénérerait souvent en cruauté et qu'il avait héritée de son terrible ancêtre. Nombreux furent les rapines et les crimes commis par le sire de Lummen dans le pays de Liège pendant les années 1562, 1564, 1565. En 1566, il signa, avec les nobles des Pays-Bas, le Compromis et fut banni par le duc d'Albe. Pendant que le prince d'Orange levait des troupes en Allemagne pour chasser les Espagnols de nos provinces, Lummen tentait d'insurger les Liégeois contre leur prince-évêque, Gérard de Groesbeek. Au mois de décembre de cette année, il se rendit avec ses gens à cheval à Hasselt pour y aider les calvinistes à s'emparer du pouvoir communal, à saccager les églises et les couvents et à fortifier la ville pour résister au prince; il portait avec ses gens, comme marque distinctive, des queues de renard; il fut même parrain au baptême qu'Herman de Stuyker administra publiquement au marché à la façon des calvinistes. Vers la même époque, un commissaire de l'officiel se rendit avec son clerc à Seraing-le-Château pour y entendre des témoins dans une affaire civile entre le couvent de Lens-Saint-Remy et Philippe Roër; le seigneur de Lummen, prétendant être seul maître à Seraing, accabla de coups le commissaire et son clerc, menaça de les tuer et déchira leurs papiers. Lorsque Nicolas Passart, drossard du comté de Looz, eut ordonné aux paysans, par ordre du prince, de conduire des fourrages à Diest, contre juste payement, pour les troupes du duc d'Albe, Lummen s'opposa à ce que ses manants le fissent et il menaça de mort l'officier du prince. Quoique sujet et

vassal de l'évêque de Liège, il se rendit au camp du prince d'Orange, qui lui donna le commandement d'une compagnie à cheval. Quand les insurgés eurent, au mois d'octobre 1568, passé la Meuse entre Stockheim et Maestricht, Lummen somma le commandant de Stockheim d'ouvrir les portes de la ville au prince d'Orange. Il introduisit les soldats du prince dans la ville de Tongres, où il mit en fuite le seigneur de Bièvres et s'empara de ses chevaux; il y battit, maltraita et chassa les moines du monastère des Réguliers. Il entra ensuite à Saint-Trond. L'abbé fut pris et emmené prisonnier; les gens d'église furent mis à rançon, quelques-uns par le seigneur de Lummen en personne; la ville fut rançonnée, les grains et biens des ecclésiastiques furent vendus publiquement, les monastères et les églises en grand nombre profanés et pillés; les vases, ornements et autres objets sacrés, dérobés; depuis Stockheim jusqu'à Saint-Trond, tous les villages et les églises furent pillés et saccagés. L'armée du prince d'Orange s'avança jusqu'à Jodoigne et brûla l'abbaye de Heylisseem et plusieurs églises et villages du diocèse. Lorsqu'elle revint sur ses pas, le sire de Lummen la devança, emmena en sa maison de Seraing plusieurs prisonniers, après avoir couru et pillé la Hesbaye. Avec ses gens de cheval, il envahit le monastère de Flône, où il enleva les calices et les ornements; il mit ensuite le feu à l'église. Le 29 octobre, il arrêta la barque marchande qui faisait le service entre Liège et Huy, malgré sa sauvegarde; il y saisit un religieux de l'abbaye de Gembloux qu'il fit lier à un cheval et qu'il conduisit ainsi au trot au château de Seraing; après l'avoir détenu prisonnier pendant quelques jours, il le fit attacher à un arbre et arquebuser. Quand le prince d'Orange, au retour de sa campagne en Brabant, assiégea la cité, du 2 au 5 novembre, Lummen dévasta les monastères de Saint-Laurent, de Saint-Gilles et du Val-Benoît, les églises d'Awans, de Mons, d'Ans. Ce fut pour tous ces faits que la cour des évêques, le 15 mars 1569, le condamna comme criminel de

lèse-majesté, à la perte de son honneur, au ban perpétuel, à la perte des fiefs qu'il tenait du prince de Liège et à la confiscation de tous ses autres biens, au profit du prince et du pays.

En 1571, Guillaume de La Marck se joignit aux Gueux de mer et devint un de leurs chefs; il avait fait représenter sur son étendard dix pièces de monnaie, afin de réveiller dans l'esprit des populations le souvenir de l'imposition du dixième denier. Quand la reine Elisabeth ent enjoint aux Gueux de sortir des ports anglais, Guillaume, qui avait choisi pour son lieutenant ou vice-amiral Barthel Entes de Mentgheda, se dirigea vers le nord de la Hollande avec une flotte de vingt-cinq ou trente navires. Un vent contraire le poussa dans l'embouchure de la Meuse et près de l'île de Voorne qui avait pour chef-lieu la ville de La Briele. Le 1^{er} avril 1572, un mardi, vers deux heures de l'après-midi, les navires commandés par les capitaines Martin, Brand et Daen, arrivèrent les premiers en vue de l'île; le gros de la flottille suivait. A leur approche, plusieurs navires marchands, en charge pour l'Espagne, s'étaient hâtés de déployer leurs voiles pour se réfugier à Rotterdam. Frustré de l'espoir d'enlever ces vaisseaux à l'ennemi, La Marck se proposait de rentrer en mer, lorsque le vent changea et le retint dans la Meuse. Alors Treslong, un de ses officiers, émit l'idée de s'emparer de La Briele pour en faire une place de retraite; et ce projet, qui devait avoir des résultats inespérés, fut immédiatement approuvé. Les habitants de La Briele et ceux de Maeslandshuys, en voyant venir la flottille des Gueux, avaient d'abord supposé que c'étaient aussi des bateaux marchands que les vents contraires leur amenaient. Mais ils ne tardèrent point à être détrompés; un émissaire qu'ils avaient envoyé vers l'escadre, revint leur dire que Guillaume de La Marck exigeait la reddition immédiate de la ville, au nom du prince d'Orange, ancien stathouder du roi en Hollande. Il ajoutait que le prince viendrait bientôt lui-même bien accompagné, afin de

délivrer le pays de la tyrannie du duc d'Albe et de l'imposition du dixième denier. Les habitants ne pouvaient songer à opposer une résistance sérieuse; deux compagnies de soldats espagnols, qui gardaient naguère cette place importante, en avaient été éloignés pour renforcer la garnison d'Utrecht. Pendant que les bourgeois délibéraient en tumulte sans oser prendre de résolution, les Gueux débarquèrent entre huit et neuf heures du soir. Treslong mit le feu à la porte du sud, tandis que La Marek faisait enfoncer avec un mât celle du nord. Bientôt il fut dans la ville avec ses marins. Dès le lendemain, les églises furent pillées, les images abattues, les prêtres et les moines persécutés. Les autels furent également renversés dans tous les villages de l'île, au nombre de neuf ou dix. Cependant, La Marek et la plupart de ses compagnons, après avoir examiné la place, la trouvaient trop peu forte pour qu'on pût espérer de la défendre avec succès et ils se montraient disposés à l'abandonner; mais les représentations de Treslong, qui signalait surtout la commodité du havre, firent prévaloir une autre résolution. Les Gueux augmentèrent les fortifications et annoncèrent qu'ils tiendraient La Briele jusqu'à la dernière extrémité.

Un autre chef de Gueux, Martin Brand s'empara de Gorcum, le 27 juin suivant. Dix-neuf prêtres réguliers et séculiers, arrêtés et jetés en prison, furent conduit à La Briele, le 5 juillet, par Jean d'Ornal, un des capitaines de Guillaume de La Marek. Celui-ci les fit mettre à mort. L'Eglise les honore comme martyrs, le 9 juillet. Lieutenant du prince d'Orange pour la Hollande méridionale, Lummen ordonna partout la dévastation des églises et des couvents et se signala par sa rage contre les prêtres. Le 13 décembre, à Hillegem, entre Leyde et Harlem, il fut surpris par les Espagnols, commandés par don Fadrigue. Il n'eut pas le temps de mettre en bataille ses troupes composées d'Allemands, de Flamands et d'Anglais. Il tint néanmoins tête à l'ennemi avec Bartel Entes, cent cinquante cavaliers

et deux compagnies de fantassins. Aveuglée par la neige et bientôt dispersée, la cavalerie entraîna les fantassins dans sa fuite. Protégé par les Français et les Wallons de sa garde, La Marek échappa aux Espagnols après avoir eu deux chevaux tués sous lui. Les Espagnols prirent dix drapeaux, une cornette, le guidon de La Marek, l'artillerie et le convoi. Toujours cruels, ils attachèrent les prisonniers au gibet, la tête en bas. Par représailles, La Marek fit pendre également ceux qu'il avait en son pouvoir, après quoi il revint à Delft. Un prêtre de cette ville, Corneille Musius, prieur de Sainte-Agathe, fut mis à mort par ses ordres, au mois de septembre de l'année suivante, après avoir été torturé d'une manière atroce. Ce nouvel acte de férocité porta au comble l'exaspération des catholiques et le mécontentement du prince d'Orange, qui avait, paraît-il, de l'affection pour Musius et voyait les excès de son sauvage allié compromettre la cause de la Réforme. Quelque temps après, l'autorité des états de Hollande fut méconnue par La Marek et par son lieutenant Bartel Entes. Celui-ci, dont les soldats n'étaient pas régulièrement payés, s'en prit aux députés du pays et les accusa de trahison. Le prince d'Orange fit mander à Delft La Marek et son lieutenant; mais loin de faire des excuses aux états, Bartel Entes redoubla d'insolence. Les états ayant voulu le faire emprisonner, La Marek épousa la querelle de son compagnon et annonça le dessein de l'emmenner hors de Delft. En vain le prince d'Orange s'efforça-t-il de le calmer. Voyant que ses exhortations étaient méconnues, il fit réunir, au son de la cloche, la garde bourgeoise de Delft et arrêter La Marek et son lieutenant. Cependant les états, croyant devoir ménager un homme qui leur avait rendu de grands services, ne prirent pas contre La Marek des conclusions criminelles; ils se bornèrent à lui faire remettre la liste de leurs griefs, et l'ancien chef des Gueux de mer essaya de se défendre, en alléguant son zèle pour la religion réformée. Il tint enfin relâché, puis arrêté de nouveau au mois de mai,

lorsque les états eurent appris qu'il machinait contre eux quelque mauvais coup avec ses solkats wallons. Il fut alors enfermé au château de Honingen, près de Rotterdam. Le prince et les états voulurent encore le ménager, en ne lui faisant pas un procès en règle, quoique les charges ne manquaient pas; mais il fut gardé et surveillé, malgré ses protestations, jusqu'à ce que, au mois de mai 1574, il obtint enfin l'autorisation de quitter la Hollande avec tout ce qui lui appartenait. Il revint à Liège et y habita son hôtel au mont Saint-Martin. Dès l'année 1569, il avait appelé à la Chambre impériale de Spire de la sentence qui le privait de ses fiefs et biens et y avait obtenu gain de cause. Il ne fut point inquiété à Liège, grâce à de puissantes protections ou parce qu'on craignait qu'il ne suscitât des troubles. Il mourut de la morsure d'un chien enragé, en 1572, d'après Chapeville, le 1^{er} mai 1578, d'après Strada. Il fut enterré au caveau de sa famille, dans l'église de Lummen. Après son départ de la Hollande et peut-être sur un faux bruit de sa mort, un poète flamand avait composé son épitaphe :

Hier ligt de graef Van der Marcke
Hy leefde als een hond en stierf als een varcke.

Guillaume eut pour héritier son frère Philippe de La Marck, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert. Ce Philippe, après avoir résigné son canonicat, épousa Catherine de Manderscheidt et s'empara des châteaux de Sleiden et de Kerpen, qui avaient appartenu aux oncles de sa femme. Son fils, Ernest de La Marck, baron de Lummen et de Sleiden, épousa en deuxième noces Catherine Richard d'Esche, dont il eut François-Antoine de La Marck, qui se distingua en France sous les ordres de Turenne et qui épousa Catherine-Charlotte de Vallenrode. De ce mariage naquit Louis-Pierre-Engelbert de La Marck, lieutenant général des armées du roi de France, dont il est parlé plus bas.

H. Lonchay.

Archives de l'Etat à Liège. Papiers du héraut d'armes Le Fort. — Grand greffe des échevins, registre 61, fol. 7 et 169. — Archives de Coblenze, documents concernant Sleiden; voir à ce

sujet une notice de Kreklinger, dans le t. V de la 2^e série des Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire. — Chapeville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III. — Eisen, *Flores ecclesiarum leodiensis*. — Emmanuel van Meteren, *Historie der Nederlanden*. — P. Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Strada, *De bello belgico*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVII^e siècle*. — Th. Juste, *Le Soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* et tous les historiens du XVII^e siècle.

MARCK (*Jean DE LA*), d'Arenberg, baron de Lummen (Lumay), évêque élu de Liège, dit le *postulé*, était fils de Guillaume, le *Sanglier des Ardennes*, et de Jeanned'Aerschot, baronne de Schoonhoven. Le meurtre de Louis de Bourbon (voir ce nom) accompli, Guillaume fit sans retard une sorte d'entrée triomphale dans Liège, où il comptait beaucoup de partisans. Le même jour, la plupart des membres du chapitre cathédral, légitimement inquiets, allèrent chercher à Louvain un refuge contre les entreprises éventuelles du féroce vainqueur : il n'en resta que dix-sept à Liège. Sous l'empire de la contrainte, réservant toutefois formellement les droits des trois Etats, ils élurent *mambour* Guillaume de La Marck, le 31 août 1482; l'élection d'un nouveau prélat fut fixée au 14 septembre suivant. Les chanoines émigrés reçurent une convocation, mais ne répondirent point à cet appel. Les dix-sept crurent pouvoir passer outre. Leurs suffrages unanimes se portèrent sur le jeune Jean d'Arenberg, qui n'était pas même sous-diacre. Cette élection parut illégitime aux dissidents : ils fixèrent, en conséquence, une réunion générale à Louvain pour le mois d'octobre, et ils prirent bon soin de convier à y assister leurs confrères restés à Liège. Plusieurs de ceux-ci, entre autres le doyen, quittèrent la ville dès qu'ils le purent, ce qui prouve bien que leurs actes avaient été influencés par la terreur qu'inspirait le *mambour de son choix*. Malheureusement on ne parvint pas à se mettre d'accord à Louvain : les suffrages se répartirent également entre Jean de Horne (voir ce nom) et Jacques de Croy, frère du comte de Chimay, l'un et l'autre membres du chapitre.

On se trouva de la sorte en présence

de trois évêques *élus*. Tous trois s'adressèrent au saint-siège pour obtenir l'insitution canonique et se firent représenter à Rome par des procureurs. Pendant que les ambitions rivales se donnaient ainsi carrière, le pays de Liège restait livré à toutes les horreurs de la guerre civile. Jacques de Croy crut satisfaire ses compétiteurs en proposant de diviser le diocèse en trois parties, qui auraient eu pour chefs-lieux Liège, Louvain et Namur. D'après un autre projet appuyé par le duc Maximilien, on aurait simplement dédoublé le diocèse de Liège et créé deux nouveaux diocèses, l'un de Louvain, l'autre de Namur ou de Maestricht. Les procureurs de Jean de Horne à Rome protestèrent énergiquement contre toute idée de démembrement. Quant à Jean de La Marck, il soutint sa candidature au moyen des fonds que lui procura son père : 200 florins fournis à titre de prêt par l'abbaye de Stavelot et Malmédy, et 4,000 ducats d'or empruntés çà et là, avec une partie de l'argenterie de la cathédrale pour caution. Rien n'y fit : par une bulle du 17 décembre 1483, le pape Sixte IV confirma l'élection de Jean de Horne. La décision du souverain pontife, conférant à ce dernier le siège épiscopal de Liège, fut connue en cette ville le 20 janvier 1484. Guillaume dissimula son mécontentement : il déclara en public qu'il reconnaîtrait le nouvel évêque, mais aussi qu'il défendrait comme par le passé les privilèges de la cité, s'il entraînait jamais dans la pensée du souverain d'y porter atteinte.

Jean de La Marck fut *indemnisé* par de riches bénéfices ; mais ce n'était pas assez pour son père. On peut croire que le Sanglier et ses parents n'attendaient qu'un moment favorable pour se débarrasser de Jean de Horne à leur profit. Ainsi du moins le comprirent le nouveau prélat et le duc Maximilien. Il en coûta la vie à Guillaume, et la prolongation de la guerre civile acheva d'épuiser la contrée (voir JEAN DE HORNE). Le parti des La Marck conserva une influence considérable à Liège ; mais il ne fut plus question des prétentions de Jean de

Lummen. Nous le voyons mentionné comme seigneur d'Aigremont, nommé sénéchal du district de Montenacken, à l'occasion de la réconciliation des de Hornes et des La Marck, en 1492. Sept ans plus tard, il renonça à son canonicat pour épouser Marguerite de Runckel ; on a dit ci-dessus qu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés. Il mourut en 1522. On évitera de le confondre avec son fils JEAN, qui trempa dans les conjurations formées à Liège contre Charles-Quint, sous le règne d'Erard de La Marck (1), épousa, en 1534, Marguerite de Wassenaer, et mourut en 1548.

Alph. Le Roy.

Les historiens liégeois, notamment J. Daris.

MARCK (*Louis-Pierre-Englebert DE LA*), diplomate et homme de guerre, naquit à Cologne de François-Antoine de La Marck, baron de Lummen et de Seraing-le-Château, et de Catherine-Charlotte de Vallenrode. Sa mère du vivant de son mari était devenue la maîtresse du fameux Guillaume de Furstemberg, plus tard cardinal et prince-évêque de Strasbourg, lequel, lorsqu'elle fut veuve, lui fit épouser son propre neveu, le prince Emmanuel de Furstemberg, âgé de vingt ans à peine. En 1674, elle était partie avec son amant pour Cologne et l'on prétendit que notre Louis-Pierre-Englebert, son second fils, qui naquit cette année-là, était le fruit de leurs amours adultérins. Son père avait pris du service en France et donné son nom au régiment dit régiment de *La Marck*, qui fut formé, le 10 août 1680, de quatre compagnies franches du Rhin et de douze compagnies réformées du régiment de Furstemberg. En 1697, Louis-Pierre-Englebert en est le maître de camp ou le colonel. Nommé brigadier, en 1704, il va servir sous le maréchal de Villeroy et il se distingue dans la campagne d'Allemagne. En 1705, il accompagne son chef en Flandre, où il resta jusqu'à la fin de la guerre, et c'est là qu'il achève de se former. En 1709,

(1) Voir à ce sujet l'étude de M. le baron de Chestret de Haneflé (*Bull. de l'Acad.*, 3^e série, t. XXI, n^o 5, p. 684 et suiv.).

nous le voyons maréchal de camp; il servait alors sous Villars; il commandait à l'aile gauche à la bataille de Malplaquet. De 1711 à 1715, nous le trouvons défendant les intérêts de la France, tantôt à la cour de Bavière, tantôt auprès de l'électeur palatin. En 1717, il fut chargé d'une mission diplomatique en Suède; en 1718, il fut créé lieutenant général; en 1724, chevalier des ordres du roi; en 1739, il reçut la Toison d'or au retour d'une mission en Espagne; en 1741, il devint grand d'Espagne de première classe et gouverneur du Cambrésis. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 7 novembre 1750, âgé de soixante-seize ans.

Louis-Pierre-Englebert était comte de La Marck, de Schleiden, de Gueldorf, de Boulogne, avoué héréditaire du marquisat de Franchimont. Il avait épousé, le 12 juin 1700, Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot dont il eut Louis-Englebert, comte de La Marck, marquis de Vardes, qui épousa en premières noces Marie-Anne-Hyacinthe de Visledou, et en secondes noces Marie-Anne-Françoise de Noailles; celle-ci est la célèbre comtesse de La Marck, l'amie de Gustave III. La fille unique issue du premier mariage, Marguerite de La Marck, épousa le 18 juillet 1730, Charles, duc d'Arenberg. Le blason des La Marck se trouva de nouveau accolé à celui des d'Arenberg. C'est de ce mariage que naquit Auguste-Marie Raymond, comte de La Marck et prince d'Arenberg, l'ami de Mirabeau, dont il a été parlé à l'article **ARENBERG**.

H. Lonchay.

Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. IV et V. — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (A. II, Suède, et t. VII, Bavière, Palatinat, Deux-Ponts) publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères de France. — De la Chesnaye des Bois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII. — Sur les derniers comtes de La Marck, voir von Steinen, *Westphälische Geschichte*. — Georg. Bärsh, *Eisba illustrata* et les historiens de la Westphalie. — P. Griffet, *Lettres militaires pour servir à l'histoire militaire de Louis XV*. — Comte de Grimoard, *Collection de lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne*. — De Vault et Pelet, *Mémoires militaires de Louis XIV*, t. III et IV. — Général comte Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. VII, p. 490.

MARCK (*Robert I DE LA*), ou ROBERT LE VIEUX, seigneur de Sedan, était le fils aîné de Jean de La Marck et d'Anne de Virnebourg (voir plus haut l'article GUILLAUME DE LA MARCK, le Sanglier des Ardennes). Il fut nommé par les chanoines de Saint-Lambert châtelain de Bouillon, le 31 août 1482, le même jour où son frère Guillaume, le Sanglier des Ardennes, recevait le titre de mambour du pays de Liège. Après la mort de celui-ci, il prit les armes contre l'évêque Jean de Horne avec son frère Everard, et fit une guerre acharnée à tous ceux qui avaient complété l'arrestation du Sanglier. En 1486, il s'intitula duc de Bouillon, concurrentement avec l'évêque, et le roi de France, pour se l'attacher définitivement, lui reconnut ce nouveau titre. Trois ans plus tard, les hostilités ayant éclaté entre la France et l'Empire, Robert se rangea du côté de son protecteur et alla faire le siège d'Yvoy. Il fut tué devant cette place et enterré dans le sanctuaire de l'abbaye de Mouzon.

Robert de La Marck avait épousé Jeanne de Saulcy, dame de Fleuranges, dont il eut Robert II de La Marck, qui lui succéda dans la seigneurie de Sedan, et Erard de La Marek, prince-évêque de Liège, dont il a été parlé plus haut.

H. Lonchay.

Chronique de Jean de Los et les différents documents réunis par de Ram, sous le titre de *Analecctia leodiensia*, dans le recueil déjà cité. — P. Norbert, *Chronologie des faits concernant la ville de Sedan*. — Peyran, *Histoire de Sedan*. — Ozeray, *Histoire de la ville et du château de Bouillon*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XV^e siècle*, et tous les historiens liégeois.

MARCK (*Robert II DE LA*), ou ROBERT LE JEUNE, seigneur de Sedan, fils du précédent, se distingua de bonne part par ses talents militaires. Nous le trouvons d'abord guerroyant avec son père et son oncle, le Sanglier des Ardennes, contre les partisans de Jean de Horne. En 1484, il fut excommunié avec les autres membres de sa famille par le pape Sixte IV. Le traité de Tongres lui alloua une indemnité pour les dépenses qu'il avait faites en gardant le

château de Stockheim. Après la mort de son oncle, il en appela au pape et à l'archevêque de Cologne de la conduite de Jean de Horne et reprit les armes contre les partisans de l'évêque. Il s'empara du château de Stockheim, assista à la prise de Saint-Troud avec son oncle Everard de La Marek et, en 1486, se rendit à Liège à l'appel de Guy de Canne. Il en sortit bientôt et retourna à Saint-Troud. L'année suivante, il revint encore avec son oncle assiéger la cité. En 1487, il succéda à son père dans la seigneurie de Sedan et le gouvernement de Bouillon. En 1490, nous le retrouvons à Liège à la tête d'une armée recrutée en France et il se fait nommer mambour du pays par les chanoines de Saint-Lambert qui avaient pris le parti des La Marek. Il fortifia la ville, puis en sortit avec toute sa famille, et parcourut en tout sens la principauté qui eut à souffrir des ravages de ses souldards jusqu'à la fin de la guerre. Il fut député par sa famille aux conférences de Donchéry et signa la paix qui fut conclue dans cette localité, préliminaire de la réconciliation définitive des La Marek et des de Horne.

Le traité de Senlis, qui intervint en 1493 entre Charles VIII et Maximilien d'Autriche, permettait à Robert de déposer les armes et lui offrait une occasion de se rapprocher de Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas. Mais il était dit que les La Marek seraient d'incorrigibles bronillons et qu'on ne pourrait jamais, à Bruxelles du moins, compter sur eux. La guerre éclate-t-elle en Gueldre, Monsieur de Sedan, avec l'aide de la France, soutient les révoltés. Partout où il porte ses armes, il se distingue par une brutalité sauvage qui lui vaut, comme à son oncle, le terrible surnom de *Saiglier des Ardennes*. En 1502, avec huit cents chevaux, il va ravager les terres du seigneur de Belle-Fontaine qui avait fait pendre un de ses serviteurs coupable de quelque méfait et il s'en fallut de peu que cet acte de brigandage n'amenât de sanglantes représailles. S'il faut croire Brantôme, Robert avait pris pour patronne sainte Marguerite « que l'on peint avec un dragon à ses pieds, dra-

« gon qui représente le diable et offrant
 « deux chandelles à cette sainte, il en
 « vouait une à elle et l'autre à monsieur
 « le diable avec ces mots : *Si Dieu ne
 « veut m'ayder, le diable ne me peut man-
 « quer* ». Emule et ami de François de
 Sickingen et d'autres aventuriers alle-
 mands, il leva et forma des bandes de
 lansquenets et hérissa sa seigneurie de
 châteaux forts occupés par des soldats
 aguerris, toujours prêts à se jeter sur les
 contrées voisines, entièrement dévoués à
 un chef qui tolérait tous les pillages et
 dont la valeur était incontestable. La
 cour de Bruxelles avait à différentes rep-
 prises recherché l'alliance d'un aussi
 habile capitaine. En 1506, le sire de
 Chièvres conclut avec lui un traité de
 neutralité moyennant une pension an-
 nuelle de 3,000 livres de 40 gros de
 Flandre et la solde de dix hommes d'ar-
 mes et de dix archers. Par ce traité, le
 seigneur de Sedan s'engageait à renoncer
 au service de la France dans les six mois
 qui suivraient le décès de Louis XII et
 à passer à celui du roi d'Espagne qui
 doublerait sa pension, porterait à vingt
 ses hommes d'armes et ses archers et lui
 paierait 4,000 livres pour l'entretien de
 sa maison.

Ce traité, qui fut signé le 6 juin, n'eut
 aucune suite. Robert resta fidèle à la
 France, et avec son appui et celui de
 Charles d'Egmont, le compétiteur de
 Philippe le Beau et de Charles-Quint au
 duché de Gueldre, il reprit les armes
 contre les Pays-Bas. D'allié douteux il
 était devenu l'ennemi déclaré de la mai-
 son d'Autriche; il ravagea toute la Cam-
 pine, débaucha une partie des lansque-
 nets de Maximilien, menaça Yvoy, enva-
 hit la Hesbaye et causa des dégâts sans
 nombre dans le pays de Liège, le nord
 du Brabant et le Luxembourg jusqu'à la
 conclusion de la paix de Cambrai, en
 1508. Il se disposait à se joindre aux Guel-
 drois pour assaillir l'évêque d'Utrecht,
 quand Louis XII, en guerre avec le
 pape Jules II, lui ordonna de se rendre
 en Italie. Il montra dans les guerres de
 la Péninsule une éclatante bravoure; à
 la journée de Novare, il sauva la vie à
 deux de ses fils, les sires de Jamets et

de Fleuranges, et revint dans sa seigneurie de Sedan plus ambitieux que jamais. Il était de l'intérêt de la cour de France de ménager un capitaine aussi vaillant, mais dont la susceptibilité égalait la bravoure, et Louis XII n'y avait pas manqué. Mais François I^{er}, son successeur, ne montra pas la même habileté. Il se fit un plaisir d'humilier les La Marck. Nous avons dit plus haut comment il trompa l'évêque de Liège en faisant obtenir à l'archevêque de Bourges le chapeau de cardinal; il cassa la compagnie du seigneur de Sedan « sous prétexte qu'elle était mal vivante », et lui retira sa pension. Nous savons comment les deux frères offrirent leurs services à la cour des Pays-Bas. Robert, pour sa part, réclamait un traitement de 6,000 livres, une indemnité annuelle de 2,000 livres pour l'entretien de ses hommes d'armes, une garde personnelle de vingt-cinq gendarmes et de cinquante archers, une pension de 1,500 livres pour un de ses fils, Jean de La Marck, seigneur de Sauley, qui voulait passer en Flandre, une autre de 300 livres pour sa femme, Catherine de Croy, et le transfert sur le comté de Chiny d'une hypothèque que Charles-Quint lui avait donnée sur la prévôté de Bastogne pour un prêt de 3,000 florins d'or d'Allemagne. Ces conditions furent acceptées et confirmées par le traité *secret* de Saint-Trond du 27 avril 1518 (voir l'article ERARD DE LA MARCK).

Malgré ces avantages, le seigneur de Sedan ne demeura pas longtemps au service de l'empereur. Un riche gentilhomme, nommé Aimery ou d'Esmerly, avait été contraint, par jugement des pairs de Bouillon, de rendre aux enfants du prince de Chimay, de la maison de Croy, la ville d'Hièrges, dans le duché de Bouillon. D'Esmerly, qui avait prêté à Charles-Quint, avant son élection à l'Empire, une somme d'argent que celui-ci n'était pas en état de lui rendre, avait obtenu, en récompense de ce prêt, qu'on revisât la première sentence et qu'on le remit en possession d'Hièrges. Robert, dont la femme était de la maison de Croy, avait réclamé auprès de l'empereur

et n'avait pas obtenu justice. Cette déception, les sollicitations de sa femme et de sa belle-fille, les offres de Louise de Savoie, le ramenèrent dans le parti de François I^{er}. Il déclara la guerre à Charles-Quint et lui fit, dit-on, porter une lettre de défi à Worms, là même où l'empereur avait convoqué la diète germanique. Il envahit le Luxembourg, et son fils Antoine, chanoine de la cathédrale, soutint sous main les Liégeois qui voulurent, en 1521, livrer la cité aux Français.

Mais Robert de La Marck, qui avait assiégé Virton, s'aperçut bientôt qu'on ne faisait pas impunément un outrage au plus puissant monarque de l'Europe. Henri de Nassau, le général de Charles-Quint, battit les troupes de Robert, les chassa des châteaux forts de Logne, de Messincourt, de Sauley et de Fleuranges. Le château de Bouillon fut rendu à l'évêque de Liège, et Philippe de La Marck, aussi chanoine de la cathédrale, dut renoncer à l'expectative de l'évêché de Liège que lui réservait le traité secret de Saint-Trond. Son frère Antoine, compromis dans les troubles de 1521, avait dû quitter le pays. L'invasion de Robert de La Marck fut le prélude de la longue guerre qui, de 1521 à 1525, mit aux prises toutes les forces de l'Espagne avec celles de la France. Par le traité de Madrid qui la termina, François I^{er} s'engagea à ne fournir aucun secours à son allié, le sire de Sedan, dans le cas où il ferait quelque entreprise contre l'empereur. Robert de Sedan, que la cour de Bruxelles avait essayé de reprendre à son service, resta jusqu'à sa mort fidèle à François I^{er}. Raconter la part qu'il prit à la deuxième et à la troisième guerre de François I^{er} et de Charles-Quint, après le récit de ses nombreux méfaits dans les campagnes précédentes, serait faire une monotone répétition des brigandages dont la principauté eut à souffrir si souvent de la part de cette turbulente famille des La Marck.

Robert II mourut en 1536. Il avait épousé, en 1491, Catherine de Croy, dont il eut de nombreux enfants : Robert, l'aîné, dit le seigneur de Fleuranges,

qui lui succéda à Sedan (voir l'article suivant); Guillaume, seigneur de Jamets; Jean, seigneur de Sauley; Antoine et Philippe, tous deux chanoines de la cathédrale, dont il a été parlé plusieurs fois dans cet article et dans les précédents.

H. Lonchay.

Inventaire des archives du duc de Caraman à Beaumont, publié par Gachard, dans le t. XI de la 2^e série des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*. — *Analecta Leodicensia* précitées de de Ram. — *Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay*. — *Mémoires de Fleuranges*. — *Journal de Philippe de Viquantes, bourgeois de Metz*, dans les *Chroniques messines* recueillies par Huguenin et rééditées par Michelant, à Stuttgart, en 1852. — Edgard de Marnelle, *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*. — Brantôme, *Vie des hommes illustres et des grands capitaines français*. — Paulin Paris, *Études sur François I^{er}*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Charles Rahlbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, et du même, *La légende des Marençois*, dans le t. XI de la 1^{re} série des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*; enfin, tous les historiens du pays de Liège et de la principauté de Sedan.

MARCK (Robert III DE LA), seigneur de Sedan, fils du précédent, connu sous le nom de Fleuranges ou de *l'Aventurieux*, naquit à Sedan en 1491, et montra la même valeur que son père. En 1510, il défendit Vérone contre les Vénitiens; en 1512, il contribua à la prise de la Mirandole. A la bataille de Novare, il fut renversé de cheval, entouré par les ennemis. Il allait périr ainsi que son frère, le seigneur de Jamets, quand son père accourut et parvint à les dégager et à les emporter sur son cheval. A Marignan, Robert commandait l'avant-garde de l'armée française. Il ne suivit ni son père ni son oncle, Erard de La Marek, évêque de Liège, quand ceux-ci traitèrent à Saint-Trond, en 1518, avec les députés de Charles-Quint; il travailla, au contraire, à ramener son père à François I^{er}, son ami, et il y réussit. La guerre ouverte, il accompagna les troupes paternelles au siège de Virton, mais il ne put empêcher les Impériaux d'entrer dans la seigneurie de Sedan ni de s'emparer de sa terre de Fleuranges. Plus tard, il retourna en Italie et fut fait prisonnier avec François I^{er}, à Pavie. Il fut nommé maréchal de France pendant sa captivité, et décoré

de l'ordre de Saint-Michel. Son dernier exploit fut la défense de Péronne contre les Impériaux, en 1536. A la nouvelle de la mort de son père, il accourut à Sedan; mais, l'année suivante, il fut pris d'une fièvre maligne, dont il mourut. Pendant sa captivité, il avait rédigé des mémoires connus sous le nom de *Mémoires de Fleuranges*, et qui s'étendent de 1419 à 1521. Ils sont intéressants par les renseignements qu'ils nous donnent sur les seigneurs de Sedan et leurs rapports avec les États voisins.

Robert III avait épousé Guillemette de Saarbrück; il en eut Robert de Sedan, quatrième du nom, dont la biographie suit.

H. Lonchay.

Voir les sources citées plus haut, particulièrement les *Mémoires* de Fleuranges.

MARCK (Robert IV DE LA), dit le maréchal de Bouillon, fils du précédent, naquit vers 1520. Il avait hérité de l'antipathie de ses ancêtres contre la maison d'Autriche. Nous avons vu qu'il favorisa les menées de son cousin Guillaume de La Marek, dit l'archidiacre de Seraing, pendant les années 1541 et 1544. La mort de François I^{er}, survenue en 1547, ne diminua pas son crédit à la cour de France. Henri II le fit maréchal de France et lui donna les seigneuries et chatellenies de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne. Dès 1539, sa seigneurie de Sedan avait été érigée en terre souveraine, et il voulut dès lors traiter d'égal avec les princes voisins. Comme ses prédécesseurs, il eut des démêlés avec l'évêque de Liège au sujet des limites du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan. Des conférences s'ouvrirent à cet effet, en 1548, à Stenay, mais Robert prétendait prendre, à la suite du titre de maréchal de France, celui de duc de Bouillon, et cette prétention rompit les négociations. L'évêque Georges d'Autriche porta plainte à l'empereur, qui l'autorisa à tirer raison de cette usurpation et des attentats du seigneur de Sedan dans les forêts de Bouillon; on se garda pourtant de tout moyen extrême; une rupture avec le sire de Sedan aurait pu rallumer

les hostilités; or, Charles-Quint avait intérêt alors à ne point se brouiller de nouveau avec la France. En 1549, Robert acquit la seigneurie de Raucourt, et, en 1550, Henri II l'envoya auprès du pape Jules III pour lui prêter obéissance. Les hostilités entre la France et l'Espagne recommencèrent bientôt après. En 1552, Robert marcha sur le château de Bouillon à la tête des légionnaires de Champagne, de deux à trois mille lansquenets, de sa compagnie d'hommes d'armes et de douze à quinze cents chevaux avec six pièces de grosse et de moyenne artillerie. La place était gardée, au nom de l'évêque et de l'église de Liège, par Guillaume, bâtard de la famille de Horion. Attaquée le 2 juillet, au point du jour, la place ne riposta que faiblement; à midi, elle promit de se rendre, si elle n'était pas secourue dans les quatre jours; ce délai était trop court et ne permit ni au comte d'Egmont ni au comte d'Arenberg d'amener les renforts que Marie de Hongrie avait envoyés sur les instances de l'évêque. A l'heure dite, les assiégés se rendirent. Cette conquête entraîna celle des forts et des châteaux du petit duché qui entra dans la maison de Sedan et lui resta jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Quant à Guillaume de Horion, il fut condamné à mort pour n'avoir pas résisté jusqu'au dernier moment; il subit sa peine le 14 avril 1553 et ses biens furent confisqués. Son fils, qui était médecin de l'évêque, en mourut de chagrin.

L'année suivante, nous retrouvons le seigneur de Sedan, qui avait obtenu rang de duc en France, au siège de Hesdin. Il avait été chargé de la défense de la place, et, dit Rabutin, « s'était parforcé « davantage à la fortifier d'hommes et « de toutes choses bastantes pour arres- « ter les ennemis et empescher d'exé- « cuter leurs entreprises jusqu'au temps « que le roy projetait son armée estre « preste et assemblée ». Une foule d'illustres gentilshommes, disposés à défendre vaillamment la place, s'étaient réfugiés auprès de lui. Mais les Impériaux, que commandait Emmanuel-Philibert de Savoie, triomphèrent de leur

résistance. La Marek dut demander à capituler. Or, les termes de la capitulation venaient d'être arrêtés quand le feu prit aux artifices préparés à la brèche. Les Impériaux, croyant à une violation de l'armistice, allumèrent les mèches de leurs mines qui renversèrent une partie du château, et avant que les Français se fussent reconnus, ils pénétrèrent en foule dans la place. Quand La Marek demanda l'exécution de la capitulation, Philibert répondit qu'il n'en était plus question, puisqu'il était maître de la ville; il retint prisonnier tout ce qui n'était pas tombé sous le fer du soldat. Robert fut conduit d'abord à Gand, puis transféré à l'Ecluse et ne fut relâché qu'en 1556, en payant une rançon de 100,000 écus. Comme il devait vendre ou engager une partie de ses biens pour se procurer la somme, sa femme et sa fille se constituèrent prisonnières pendant que lui-même allait chercher des acquéreurs. A peine fut-il rentré en France après sa délivrance, qu'il expira dans de violentes convulsions, et les médecins attribuèrent sa mort à un empoisonnement. On accusa de ce crime Philippe II, qui aurait voulu obliger le prisonnier à passer à son service en lui cédant Sedan et en restituant Bouillon à l'église de Liège. Mais, ajoute Brantôme, « j'ai su qu'il mourut pour un « autre sujet que je ne diray point « pour fuir scandale, et empoisonné « pourtant par ses plus proches ».

Robert IV avait épousé, en 1538, Françoise de Brézé, comtesse de Maulévrier, fille aînée de Louis de Brézé et de Diane de Poitiers. Il eut pour successeur son fils Henri-Robert de La Marek, duc de Bouillon et prince de Sedan, qui épousa Françoise de Bourbon Montpensier. Celui-ci laissa deux enfants; l'aîné, Guillaume-Robert de La Marek, étant mineur à la mort de son père, la régence fut confiée à sa mère, Françoise de Bourbon. Ce Guillaume-Robert mourut à Genève en 1588, et comme il ne laissait pas de postérité, la principauté passa à sa sœur Charlotte de La Marek, qui avait épousé Henri de la Tour d'Auvergne. Charlotte legua

tous ses biens à son mari, à l'exclusion de son oncle, le comte de La Marck, et du duc de Montpensier, ses héritiers naturels.

II. Lonchay.

Sources précitées et Rabutin, *Commentaires des guerres de Belgique, 1531-1538*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, et les historiens de la principauté de Sedan.

MARCKE (*Charles DE LUMMENE DE*). Voir LUMMENE DE MARCKE (*Charles DE*).

MARCKE (*Jacques-Corneille DE LUMMENE DE*). Voir LUMMENE DE MARCKE (*Jacques-Corneille DE*).

MARCKE (*Jean-Baptiste VAN*), peintre, né à Bruxelles, en 1797, mort à Liège, en 1849. Il se rendit, jeune encore, à Paris, pour y étudier sous la direction du paysagiste Watelet. Il prit dans cet atelier le goût des sites montagneux et alpestres, alors en honneur, mais sut éviter un engouement exagéré pour les paysages de la Suisse. Il se rappela que notre pays abonde en motifs pittoresques qui peuvent leur être comparés, et fréquenta donc surtout les bords de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre. Les environs de Tilly et de Remouchamps lui suggérèrent ses meilleures productions : une grande *Vue de Tilly*, notamment, fut fort remarquée à Liège. Il avait été attaché pendant quelque temps à la manufacture de Sèvres, comme peintre sur porcelaine; il épousa la fille du directeur de cet établissement, M^{lle} Julie Robert, qui elle-même peignait les fleurs avec talent, et obtint une médaille vers 1839 à l'exposition de Paris; elle aida son mari, en 1830, lors de son retour à Liège, à organiser une école de peinture assez fréquentée. Cette dame mourut en 1875. De ce mariage sont nés deux fils, dont l'un, Emile, a été l'élève de son père, puis a continué ses études à Paris sous la direction de Troyon dont il a imité la manière avec succès. Ses tableaux, recherchés à Paris, lui ont valu à la fois la réputation et la fortune. Un autre fils, Gustave, musicien distingué, obtint un premier prix au Conservatoire de Bruxelles, et alla, vers 1850,

se fixer à Cordoba, dans la République Argentine. Parmi les frères et les sœurs de J.-B. van Mareke, tous décédés aujourd'hui, se trouvaient : Joseph, peintre décorateur, qui épousa la veuve de celui qui nous occupe; Xavier, lithographe; Charles, marchand d'antiquités et d'estampes, célèbre par un procès que lui intenta l'Etat belge pour la vente d'un faux diptyque; Edouard, peintre décorateur, professeur à l'Académie de Liège.

Jean-Baptiste, que l'on appelait Jules dans l'intimité, fut impotent durant les vingt dernières années de sa vie; dans son atelier se trouvaient scellés des anneaux pour lui permettre de se redresser ou de se déplacer, car il était atteint d'une maladie de la moelle épinière et ne marchait que très péniblement à l'aide de béquilles. Cette infirmité ne l'empêchait pas de s'installer chaque année aux bords de l'Amblève et d'y faire de nombreuses études. Il exécuta, vers 1836-1839, deux assez grands tableaux panoramiques représentant les établissements Cockerill à Seraing, et qui furent offerts au fondateur de cette usine. Un des tableaux de son fils Emile, non un de ses meilleurs, appartient au musée de Liège. Les œuvres de Jean-Baptiste ont figuré à la plupart des expositions en Belgique, jusqu'à l'époque de son décès.

Jean-Baptiste van Mareke paraît avoir eu droit à l'adjonction à son nom du titre de *Lummene*, porté par des membres de sa famille en Hollande, et dont Emile van Mareke découvrit l'authenticité : ce dernier le porta ostensiblement jusqu'à sa mort, vers la fin de 1891.

Edgar Baes.

MARCOING (*Jean DE*), poète, florissait à Tournai à la fin du xve siècle. Il fit partie, jusqu'au mois d'octobre 1484, du *Pny d'escole de rhétorique* qui s'était formé dans cette ville en 1477. Le manuscrit conservé à la bibliothèque de Tournai, et qui contient les annales du *Pny*, renferme vingt et une pièces de Jeau de Marcoing; une seule a été cou-

ronnée, quatre autres chapelées. La pièce couronnée (4 décembre 1481) roule sur ce refrain : *Brief approche nostre redemption*; elle est imprimée dans les *Ritmes et refrains tournésiens*. Ajoutons que Jean de Marcoing fut chef de la 5^e et 15^e *congregation* ou réunion.

*Paul Bergmors.

[Fréd. Hennebert, *Ritmes et refrains tournésiens* (Mons, 1837), p. XIII, 32-33; public. des Bibliophiles de Mons, n° 3.

MARCO (*Pierre DE*), dont nous reproduisons le nom d'après sa signature, autographe, naquit à Lille, le 30 août 1611. Son père se nommait Guillaume, et était marchand de vin; sa mère s'appelaît Gérardine Des Maretz. Pierre suivit les cours d'humanité des collèges des jésuites de Lille et de Bruxelles, et obtint ensuite le grade de maître ès arts, après deux années données à la philosophie à Douai, sous la direction des Pères Jean Le Pessier et Bernard Robionois. Il paraît qu'un personnage haut placé, plein d'estime pour les vertus et les brillantes qualités de ce jeune homme de dix-huit ans, lui offrit alors une charge ecclésiastique fort honorable qu'il refusa. Les lettrés du Japon étaient pleines, à cette époque, de détails sur la mort glorieuse de nombreux missionnaires jésuites de cet empire, où la persécution avait duré de 1617 à 1628. L'ambition de l'apostolat et du martyre fit demander à Pierre de Marcoing son admission dans la Compagnie de Jésus. Il entra au noviciat de Tournai le 2 octobre 1629. Rappelé bientôt à Lille par sa mère mourante, celle-ci expira sous ses yeux en lui disant : « Je meurs contente, mon enfant, car j'ai appris du ciel que vous resterez dans la Compagnie de Jésus et que vous mourrez parmi les anthropophages ». Pierre crut voir dans ces paroles la réalisation de son plus vif désir et même la prédiction de son martyre. Il fit dès lors de grandes instances auprès de ses supérieurs, dans des lettres qu'il signait de son sang, pour obtenir son départ. En attendant, il enseigna pendant plusieurs années la langue grecque et la rhétorique au collège d'Arras, puis il se livra à l'étude de

la théologie. C'est à cette époque qu'il écrivit l'unique œuvre qui nous est restée de lui et où il fit preuve d'un talent poétique remarquable. C'est une sorte d'autobiographie sous forme d'épître latine de deux cents distiques, adressée au Père Mutius Vitelleschi, alors général de la Compagnie de Jésus. Cette pièce, qui ne fut publiée que cinquante-trois ans après sa mort, est devenue aujourd'hui fort rare. Elle porte pour titre : *Petri de Marcoing à Societate Jesu ad patrem generalem, pro obtinenda missione Japonica, Epistola* (Douai, M. Mairesse, 1696; in-12, 23 p.). Le Père Vitelleschi fut touché de l'ardent désir de l'apostolat qui éclata dans cette œuvre, et permit au Père De Marcoing de s'adjoindre à cinq autres jésuites belges désignés, en 1639, pour les missions du Paraguay. Parmi eux se trouvait le Père Nicolas Du Toiet ou *del Techo*, son compatriote et le futur historien des Réductions. Leur embarquement eut lieu à Lisbonne, le 2 février 1640. A peine le navire qui les portait fut-il au delà du Cap-Vert, au commencement du mois d'avril, qu'un mal inconnu éclata à bord et enleva les Pères Antoine Van Suereck, d'Anvers, et Jean Soier, de Maubeuge. Le Père De Marcoing lui-même fut atteint et il contracta les germes du mal qui devait l'emporter au début de ses travaux. Il ne travailla que trois ans dans la réduction de Saint-Joseph du Parana, où une fièvre lente l'épuisa bientôt entièrement. Il mourut en 1643, laissant au Paraguay, comme souvenir de son apostolat et de sa patrie, une petite statue faite du chêne de Notre-Dame de Foy, à laquelle les Indiens vouèrent la plus grande vénération.

J.-F. Kickens, S. J.

Album novitorum domus probationis soc. Jesu Tornaci. Ms. 3330 de la bibl. de Bourgogne. — *Nicolaï del Techo soc. Jes. Historia Provinciarum Paraguarie, soc. Jes.* Liège, J.-M. Hovius, 1673; fol. — Oresz, L., *Decades Virorum illustrium Paraguarie S. J. ex Historia Provinciarum et aliunde promptæ, auctore R. P. Nicolao del Techo, S. J. Gallo-Belga insulano, perpolitur.* Tyrnau, 1759; fol. — Paquet, *Mémoires* (Louvain, 1763), t. XII. — Peerlkamp, éd. in-8°, p. 407. — C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 534-535.

MARCQUIS (*Godefroid*), fils de Lazare et frère de Guillaume, dont les notices suivent. Godefroid naquit à Anvers, et fut baptisé à l'église Saint-Jacques, le 28 mars 1610. Ainsi que tous ses frères, il fit ses humanités au collège des Jésuites à Anvers. Comme ses frères Barthélemy et Gérard, il embrassa l'état ecclésiastique. Barthélemy fut chanoine du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre; Gérard fut carme déchaussé à Anvers. Godefroid Marcquis entra dans l'ordre de Saint-Dominique ou des Frères-Prêcheurs; c'est au convent d'Anvers qu'il prononça ses vœux. Docteur en théologie, il fut maître d'études pour la théologie, dans le convent des Dominicains à Louvain, de 1644 à 1647, puis professeur de philosophie et orateur de la congrégation de la Vierge. Il dirigea les études au convent d'Anvers, dont il fut prieur. Il fut vicaire de celui de Tongres, vicaire capitulaire de l'ordre, définiteur provincial, définiteur du chapitre général à Rome et provincial en Autriche. Nommé provincial pour la Bohême, la Moravie et la Silésie, il fut appelé par l'empereur Ferdinand III, pour restaurer les convents de son ordre dans ces provinces. Elu provincial pour la Belgique, il remplit ces importantes fonctions de 1668 jusqu'au 7 mai 1672, jour où il les résigna. Envoyé en mission dans les Provinces-Unies, ses prédications y obtinrent un grand succès. Il dirigea pendant dix ans les Sœurs-Noires et les Dominicaines à Anvers. Godefroid Marcquis mourut le 18 septembre 1677, la même année que son frère Guillaume, le grand et savant médecin. Il était âgé de soixante-sept ans et allait, ayant quarante-neuf ans de profession, fêter son jubilé. Ses voyages et ses multiples occupations ne permirent sans doute pas au savant religieux d'écrire et de publier des ouvrages; dans ses moments de loisir, cependant, Godefroid Marcquis cultivait les muses. Dans le beau volume *Decas Pestifuga*, de Guillaume Marcquis, nous trouvons une pièce de vers que Godefroid composa en 1627, à l'âge de dix-sept ans, en l'honneur de son frère. Grand amateur d'art, c'est Godefroid Marcquis qui, comme

directeur du convent des Dominicaines, à Anvers, fit graver le superbe tableau d'Antoine van Dyck qui ornaît le maître-autel de l'église Sainte-Catherine de Sienna ou des Dominicaines. Ce tableau, représentant le Christ en croix, avec saint Dominique et sainte Catherine de Sienna, avait été donné en 1629 par l'illustre peintre aux Dominicaines d'Anvers, en reconnaissance des bons soins qu'elles avaient prodigués à son père pendant sa dernière maladie. La sœur Sara Derkennis, supérieure des Dominicaines, dans une chronique du convent, relate qu'en 1651, donc deux ans après la mort d'Antoine van Dyck, Godefroid Marcquis fit graver le chef-d'œuvre (conservé aujourd'hui dans le musée d'Anvers) par Schelte a Bolswert et commanda une copie de la planche au graveur Nicolas Lauwers.

Alphonse Goovaerts.

E. Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain. Convent ou collège des Dominicains (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XXII, p. 484). — Catalogue du Musée d'Anvers, 2^e éd., p. 225. — Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, t. IV, p. 500 et t. V, p. 428 et 493.*

MARCQUIS (*Guillaume*), médecin célèbre, écrivain très distingué, naquit à Anvers en 1604, et fut baptisé à l'église Saint-Jacques le 11 mai. Il était fils de Lazare Marcquis (dont la notice suit) et de Marie Vanden Broeck. Comme son père, Guillaume Marcquis fit ses humanités au collège des Jésuites dans sa ville natale. Ses humanités terminées, il alla à l'université de Louvain, et à vingt ans il était licencié en médecine: son diplôme est daté de 1624. Ses professeurs à Louvain avaient été Gérard de Villers, seigneur de Villers, et Thomas Fyens, dit Fienus, célèbre chirurgien, médecin des archiducs Albert et Isabelle et de l'Electeur de Bavière. Son esprit ouvert et les progrès rapides qu'il avait faits dans ses études médicales, en même temps que son heureux caractère, lui avaient valu l'estime de ses maîtres. Fienus l'honora de son amitié pendant sa vie entière. Marcquis termina ses

études avec la plus grande distinction et s'établit à Hulst, en Hollande, comme médecin pratiquant. Dans la notice consacrée à Lazare Marequis, nous rappelons les immenses ravages que la peste avait faits si souvent dans les Pays-Bas. Pendant que Guillaume Marequis était établi à Hulst, le fléau avait reparu. Le jeune médecin rentra à Anvers, où son père avait présenté, en 1624, son remarquable rapport au Magistrat. Guillaume se livra à une étude approfondie de la peste, et, en 1627, il publia un ouvrage qui était un coup de maître : *Decas Pestifuga, seu decem questiones problematicæ de Peste. Una cum exactissima instructione purgandarum ædium infectarum*. Marequis le dédia au magistrat de sa ville natale, auquel, dit-il, il offrait ses prémisses : *Interea Patres Patriæ meæ ad Altare sanctæ virtutis vestræ primitias hæc meas offero*. Cette dédicace est datée d'Anvers : *ex musæo meo hoc 20. Aug. 1627*. Le volume parut chez César-Joachim Trognèse ; il compte deux cent trente-huit pages et est écrit dans un style clair, précis et parfois même élégant. Il est précédé d'une petite pièce de vers de Lazare Marequis, intitulée : *Doctoris Lazari Marequis adhortatio ad filium Guilielmum Marequis de peste Theoremata edentem* ; d'une poésie latine, *Urbs urbinum Antverpia*, de Jean Schenaerts, d'Anvers, religieux dominicain, qui devait mourir de la peste, à Naples, le 1^{er} janvier 1631 ; d'un autre éloge de Marequis, en vers latins, composé par son cousin germain, Lazare Marequis, religieux du tiers ordre de Saint-François ; d'un troisième éloge, également en vers latins, de la composition de son frère, Godefroid Marequis, religieux dominicain (dont la notice précède). Le savant docteur ajouta à son livre la liste des auteurs qu'il avait consultés et qu'il citait ; elle ne porte pas moins de deux cent treize noms. Comme le titre l'indique, l'ouvrage *Decas Pestifuga* est divisé en dix chapitres. Voici les dix questions que l'auteur s'était posées et auxquelles il fournit de très savantes réponses : 1^o Existe-t-il un virus pesti-

lentiel? — 2^o A quels médecins doit-on confier le traitement de la peste? — 3^o Les cadavres des pestiférés peuvent-ils communiquer la maladie par infection? — 4^o Le traitement par l'arsenic est-il recommandable? — 5^o Y a-t-il une espèce de peste sans fièvre? — 6^o La saignée est-elle utile dans la peste? — 7^o Est-il utile d'administrer un purgatif et quand doit-on le faire? — 8^o Doit-on recourir à des purgatifs doux ou à des purgatifs drastiques? — 9^o Les vomitifs sont-ils utiles? — 10^o Comment faut-il nettoyer les maisons des pestiférés? Avec le docteur Broeckx, nous pouvons dire que Marequis, quoique âgé de vingt-trois ans seulement, « fit » preuve des connaissances les plus étendues, d'une sagacité et d'une érudition étonnantes, pour résoudre des « questions qui alors occupaient tous les « esprits ». On sent que Marequis s'était non seulement nourri de l'esprit des chefs-d'œuvre de l'antiquité, mais qu'il était également au courant des travaux de ses contemporains. Dans le *Decas Pestifuga*, il se demande si la peste est un venin et si c'est toujours le même venin qui produit l'affreuse maladie? Il examine cette question primordiale à tous les points de vue et, finalement, conclut qu'il existe plusieurs espèces de venins, et que la peste diffère selon les diverses constitutions médicales sous l'empire desquelles elle s'est manifestée. Il examine consciencieusement et discute mûrement les préservatifs et les remèdes à employer ; en un mot, il traite sous toutes leurs faces les dix questions les plus controversées de son temps.

En 1631, Guillaume Marequis fut nommé médecin juré de la ville d'Anvers et médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, fonctions devenues vacantes par la mort de Jean-Baptiste van den Hove, son beau-frère. En 1633, il publia à Anvers, chez Guillaume van Tongeren, son second ouvrage, un volume de cent soixante pages, consacré à l'aloës et intitulé : *Aloë morbifuga in sanitatis conservationem concinnata*. Dans un salut au lecteur, l'auteur dit : *Amice Lector, cum Antverpiam Hulsto redur, ubi*

praxim medicam per aliquot annos exercui; c'est par cette phrase que nous connaissons son séjour à Hulst. Dans ce beau travail, Marquis étudie les propriétés de l'aloës, dont il conseille l'usage dans un grand nombre de maladies et même dans l'état de santé. « Cet agent guérit », dit-il, « les maladies » des vieillards, en chassant le superflu « de l'humide excrémental; il ne con- » vient pas », ajoute-t-il, « aux femmes en- » ceintes, aux phthisiques et aux pleu- » rétiques ». Le 15 novembre 1633, Guillaume Marquis épousa, à l'église Saint-Jacques d'Anvers, Madeleine Martini, appartenant comme lui à la noblesse. Elle avait trois ans de plus que son mari, ayant été baptisée à Saint-Jacques, le 20 juillet 1601; elle était fille de maître Maximilien Martini, avocat bruxellois qui s'était établi à Anvers. En 1640, Antoine van Dyck, pendant le court séjour qu'il fit à Anvers après son mariage contracté en Angleterre, peignit le portrait de Guillaume Marquis. Il le représenta de profil et fit ressortir merveilleusement la distinction de la tête fine et intelligente et de la physionomie ouverte, sympathique et aristocratique du savant médecin. Celui-ci avait une belle chevelure blonde, longue et bouclée; il portait une barbiche et des moustaches relevées, également blondes. Sur une colonne, le peintre peignit les armoiries des Marquis, avec lambrequins et cimier. Ce superbe portrait, dont il existe une belle gravure, par Pierre de Jode, est un des derniers que peignit le plus grand portraitiste de l'École flamande, mort le 9 décembre 1641. Pendant cette dernière année, un autre maître flamand, portraitiste trop peu connu, François Denys, fit à son tour un excellent portrait de Guillaume Marquis, mais qui diffère de celui de Van Dyck par son allure plus officielle. Le grand médecin, debout, appuie la main droite, ornée d'une bague, sur deux volumes, ses ouvrages sans doute, posés sur une table; de la main gauche, il tient un gant. Même distinction native comme dans le portrait d'Antoine van Dyck;

même finesse des traits; même intelligence dans le regard. Une chose frappe même dans ces deux portraits: c'est une ressemblance assez grande avec Antoine van Dyck. Le second portrait fut gravé supérieurement par Paul Pontius; il en existe une autre gravure, par Delelie.

En 1646, Marquis publia à Anvers, chez Martin Binnaert, un troisième ouvrage, volume de trois cent quarante-quatre pages, intitulé: *Van d'ophoudinghe der Urine, met de curatie ende preserratie derzelve: ende sommighe remedien tegen het graveel, mitsgaders eene maniere om het Spa-water te drinken, 't zy 't huys oft tot Spa*. Ce traité de la rétention des urines « mérite de figurer » au premier rang », dit le docteur Broeckx, « et sera encore consulté avec » beaucoup de fruit par ceux qui écri- » ront sur les maladies des reins; » on peut aussi y remarquer les indications de Marquis sur le traitement de la gravelle et l'usage des eaux de Spa. Le 18 octobre 1648, Marquis perdit son épouse; enterrée à Saint-Jacques, notre docteur et sa fille unique Jeanne Marquis lui élevèrent un monument dans le chœur de cette église. Il se passa alors une chose très curieuse. Quoiqu'il fallût être majeur pour passer un acte devant l'échevinage ou par-devant notaire, nous voyons la fille de Guillaume Marquis comparaître le 3 janvier 1649, âgée de douze ans seulement, par-devant le notaire H. Fighé, de résidence à Anvers, aux fins de léguer tous ses biens à son père; le 6 juillet 1651, âgée de quatorze ans et demi, elle comparait devant le notaire J. Ceurlinx, pour approuver et confirmer le testament qu'elle avait fait en faveur de Guillaume; mais, le 15 septembre 1657, alors qu'elle avait vingt et un ans révolus et qu'elle était donc majeure, elle révoque tout simplement son testament devant le notaire qui l'avait minuté, et cela sans donner aucune explication. Le *Collegium Medicum Antverpiense* ayant été réorganisé et officiellement reconnu par le magistrat, Guillaume Marquis en fut le premier président en 1659; ses confrères lui confièrent encore la

présidence en 1661, 1663, 1665 et 1673. Le collège était devenu une institution importante; en 1659 il comptait soixante-cinq membres. En 1660, le magistrat nomma Marcquis membre de la commission chargée de visiter les pharmacies de la ville. Guillaume Marcquis prit une grande part à la confection de la pharmacopée galéno-clinique d'Anvers qui vit le jour en 1661 et qui est restée en vogue jusqu'en 1812. En 1664, Marcquis offrit sa démission de médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, fonctions qu'il avait remplies pendant trente-trois ans, et dans lesquelles il avait rendu de signalés services à l'administration. Il fit construire, à ses frais, la tisanerie de cet établissement, et fit placer sur la façade de ce bâtiment une pierre ornée des armoiries de la famille Marcquis et d'une inscription commémorative. En 1666, il donna aussi sa démission de médecin juré de la ville. C'est peu après que Guillaume Marcquis doit avoir été honoré du titre de docteur agrégé du roi d'Espagne. Le 11 juin 1676, on fêta son jubilé de cinquante années de pratique médicale. A cette occasion, une messe solennelle fut célébrée à l'église Saint-Jacques, à laquelle assistèrent tous ses confrères de la faculté et tous les membres de la famille Marcquis. Un an après, jour pour jour, le grand médecin mourut. C'était le 11 juin 1677. Par testament, il avait légué une somme de 100 florins de Brabant au *Collegium Medicum*, auquel, pendant sa vie entière, il avait porté tant d'intérêt. De son vivant, les marques d'estime et de reconnaissance ne lui avaient pas fait défaut. Son contemporain, le savant docteur Michel Boudewyns, dans la dédicace d'un de ses ouvrages, lui décerna ce bel éloge : *Dat alle inwoonders deser stadt U vader der ghesontheit heeten : dat alle ghenees Heeren van Antwerpen U kennen voor haeren President ende Opperhoofst.* Les habitants d'Anvers appelaient donc Guillaume Marcquis le *Père de la santé* et les médecins le reconnaissaient unanimement comme leur président et leur chef. Le même docteur Boudewyns, mé-

decin pensionnaire de la ville et syndic du *Collegium Medicum*, résume les éminentes qualités de Guillaume Marcquis par cette expression : *pravi et stilo clarus!* Comme l'a dit avec raison son biographe, le docteur Broeckx, Guillaume Marcquis était un homme de grande érudition et un praticien remarquable; sa vaste science, la variété de ses connaissances et ses talents réels dans l'art de guérir l'avaient fait rechercher par ses confrères, qui le consultaient souvent, par l'administration et par les malades; il rendit de grands services pendant plusieurs épidémies qui ravagèrent, au XVII^e siècle, notre métropole commerciale; il fut l'un des défenseurs les plus ardents de l'honneur et de la dignité médicales; enfin, il emporta les regrets de ses concitoyens, du corps médical et du monde savant.

Alphonse Goovaerts.

C. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIX^e siècle* (Gand, 1837). — Le même, *Notice sur les illustrations médicales belges* (Anvers, 1843). — Le même, *Eloge de Guillaume Marcquis, docteur en médecine, médecin juré de la ville d'Anvers, médecin en chef de l'hôpital Sainte-Elisabeth, président du collège de médecine, etc.* (Ibid., 1844). — Le même, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX^e siècle* (Ibid., 1847). — Le même, *Levensschets van Dr Willem Marcquis* (Ibid., 1855). — Le même, *Histoire du Collegium Medicum Antverpiense* (Ibid., 1858). — Le même, *Prodrome de l'histoire de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain, depuis son origine jusqu'à sa suppression* (Ibid., 1865). — Le même, *Galerie médicale universelle* (Ibid., 1866). — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine* (Mons, 1778). — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II, p. 17 et 53. — Archives de la ville d'Anvers. Collections des Protocoles scabinaux, des Minutes des Notaires et des Registres paroissiaux. — Archives des Hospices civils d'Anvers. Fonds de l'hôpital Sainte-Elisabeth. — Bibliothèque royale de Belgique. Section des gravures.

MARCQUIS (Lazare), médecin célèbre, écrivain et professeur distingué. Ses biographes le font naître en 1571, mais c'est une erreur. Lazare Marcquis naquit à Anvers en 1574, et fut baptisé à l'église Notre-Dame le 7 janvier. Il était issu d'une famille noble, portant : *d'azur au compas d'or, accompagné de trois étoiles du même, posées deux en chef et une en pointe.* La devise de la

famille Marcquis était : *Tempore et Mensura*, allusion aux ciseaux et aux balances portés par un enfant mi-corps qui, comme cimier, surmontait les armoiries de la famille. Lazare était fils de Barthélemi Marcquis, négociant d'origine wallonne, établi à Anvers pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, et de Catherine Noppen, de Bois-le-Duc. Le père de Lazare Marcquis faisait le commerce de diamants. Dans les archives si riches de la ville d'Anvers, nous avons trouvé une procuration donnée par Barthélemi Marcquis, en 1597, à Ferdinand de Lact, un autre négociant anversoïis, alors à Edimbourg, à l'effet de toucher en son nom une somme de 700 livres écos-saises que lui devait, pour des bijoux que Marcquis lui avait vendus, la reine d'Ecosse, Anne de Danemark, épouse du fils de Marie Stuart, Jacques VI d'Ecosse, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Jacques I^{er}. Dans l'acte de baptême de Lazare, le nom de famille est écrit : *de Marquis*; dans d'autres actes on trouve : *de Merquis, le Marquis, Markys, Marquis et Marcquis*; c'est bien cette dernière forme qui semble être la véritable. Comme la plupart des jeunes gens appartenant aux bonnes familles d'Anvers, Lazare Marcquis fit ses humanités au collège des Jésuites dans sa ville natale. C'est là qu'il devint le camarade de Pierre-Paul Rubens, qui avait trois ans de moins que lui, mais avec lequel il se lia d'une de ces amitiés fortes qui ne finissent qu'avec la vie. Comme le grand peintre, Lazare Marcquis fut un brillant élève, qui fit honneur à ses maîtres. Ses humanités terminées, Marcquis connaissait six langues : le latin, le grec, le néerlandais (qui était la langue maternelle de sa mère), le français (celle de son père), l'italien et l'espagnol. Il était, de plus, très versé en histoire et en philosophie. Étudia-t-il la médecine à Louvain? Dans les archives de l'ancienne université, nous n'avons rien trouvé qui le prouve. La création de l'université de Louvain avait affranchi, en grande partie, les Belges de l'obligation d'aller acqué-

rir des connaissances médicales en pays étranger; mais, comme le remarque le docteur Broeckx, « de prime abord, l'en- » seignement médical à Louvain ne fut » pas capable de rivaliser avec les écoles » médicales de France et d'Italie ». De là, que plusieurs de nos compatriotes allèrent se perfectionner en Italie, « en » assistant aux démonstrations anatomi- » ques qu'on continuait à y faire sur des » cadavres ». Lazare Marcquis se rendit à Padoue et là, dans la célèbre université où son illustre compatriote André Vésale avait si brillamment professé l'anatomie, il conquit le bonnet de docteur en médecine en 1599. Muni de son diplôme, Marcquis quitta aussitôt Padoue, y laissant un compatriote avec lequel il s'était fortement lié d'amitié, le bruxellois Adrien Vanden Spieghel, qui devint peu après professeur d'anatomie et de chirurgie de l'école de Padoue, fonctions dont il s'acquitta avec un très grand succès. Il est permis de supposer que si Marcquis avait voulu rester en Italie, l'université de Padoue se le serait attaché comme professeur, mais l'amour le rappelait dans sa ville natale et le 13 novembre de la même année, le jeune docteur, nommé, dès le 28 juin, médecin juré de la ville, épousait, à Notre-Dame d'Anvers, Marie, fille du savant médecin Guillaume Vanden Broeck. En 1601, Lazare perdit un de ses frères, Guillaume Marcquis, mort à Bantam, dans les Indes orientales. Une fois établi à Anvers, Lazare Marcquis fit honneur à la réputation scientifique qui l'avait précédé lors de son retour dans le pays. Il justifia par de grands succès de praticien, en médecine et en chirurgie, l'heureux choix que le magistrat avait fait en le nommant médecin juré de la ville. En 1606, il fut nommé médecin et chirurgien de l'hôpital Sainte-Elisabeth, aux gages de 136 florins par an. Rubens, rentré à Anvers en 1608, après son séjour en Italie, attirabientôt chez lui, à des réunions artistiques, littéraires et scientifiques, tout ce que la ville comptait alors d'hommes célèbres dans les sciences et dans les arts. Lazare Marcquis devint un habitué de ces soirées où l'il-

lustre maître discutait d'art et de science avec le célèbre bourgmestre Nicolas Rockox, le philologue Gaspard Gevartius, le savant Philippe Rubens, son frère, le peintre Déodat Delmont, le chevalier Jean Vanden Wouwer, seigneur de Quenast, philologue et archéologue, l'historien Laurent Beyerlinck, le célèbre chanoine Aubert Miræus, Jean et Balthazar Moretus, François Sweertius, historien, biographe et archéologue. Le grand Rubens rendait peu de visites, mais il faisait volontiers exception pour son ami Lazare Marcquis. Bien souvent il alla voir l'habile médecin dans cette maison de la rue Neuve (aujourd'hui le n° 51) que Marcquis habita pendant quarante-deux ans, de 1605 jusqu'à sa mort. Il n'existait pas encore alors de sociétés savantes officiellement instituées. Les réunions chez Rubens donnèrent-elles à Lazare Marcquis l'idée de fonder une société de médecine? Le fait est qu'en 1610 Marcquis proposa à ses confrères de la faculté de fonder une institution de ce genre. Dans une assemblée tenue le 24 novembre de cette année, les médecins d'Anvers déléguèrent deux des leurs, pris parmi les plus célèbres (*insignes medicos*), pour s'entendre avec le Magistrat. Les deux délégués étaient Lazare Marcquis et Godefroid Vereycken. Les négociations préliminaires furent longues. En 1617, les deux délégués, ayant l'assentiment unanime de leurs confrères, purent leur faire signer une requête au Magistrat pour demander l'institution d'un *Collegium Medicum*. Le Magistrat nomma deux échevins, Pierre Daems et le savant Jean Vanden Wouwer, pour examiner l'affaire. Les généreux efforts de Marcquis furent couronnés d'un plein succès : le 28 avril 1620, le Magistrat d'Anvers décréta l'érection d'un *Collegium Medicum* chargé de la police médicale et sanitaire; c'était la première institution de ce genre en Belgique.

Sur ces entrefaites, le Magistrat, qui voyait Lazare Marcquis à l'œuvre comme médecin juré de la ville et comme médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth, le nomma professeur de chirurgie et d'ana-

tomie à l'école de chirurgie, au traitement de 50 livres d'artois par an. Cette nomination date du 15 novembre 1611, depuis ce moment, Marequis, dans ses leçons, fit des démonstrations anatomiques sur les cadavres, devant un auditoire nombreux de praticiens et d'élèves. En 1613, Marequis perdit son père et, en 1617, il eut encore la douleur de perdre sa mère. Il leur éleva, à l'église Saint-Jacques, un monument orné des armoiries des familles Marcquis et Noppen. En 1616, il avait donné à l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth, pour fêter le dixième anniversaire de son entrée en fonctions comme médecin et chirurgien de l'hôpital, un vitrail représentant la résurrection de Lazare, son patron, et orné de son blason, de sa devise : *Tempore et Mensura* et d'une inscription commémorative. Il se démit en même temps de ses fonctions à l'hôpital Sainte-Elisabeth.

Le *Collegium Medicum* était à peine érigé que la peste vint une fois de plus désoler plusieurs parties des Pays-Bas et des pays voisins. L'horrible maladie avait sévi en Belgique dès le VIII^e siècle. Au XIV^e, surtout, elle fit tout particulièrement meurtrière dans nos provinces; les épidémies de 1319, de 1349 et 1369 furent des plus terribles. En 1571, la peste sévit cruellement à Turnhout et des habitants de cette ville introduisirent la contagion à Anvers qui, à son tour, en fut affligée de 1574 à 1577 et plusieurs fois pendant la première moitié du XVII^e siècle. En 1620, la peste se déclara en même temps à Lille et à Tournai, à Cologne et à Wesel, à Amsterdam, à Audenarde, à Montaigu et à Oostmalle, près d'Anvers. Le Magistrat d'Anvers s'adressa immédiatement au corps médical, afin de connaître les meilleurs moyens à employer pour en préserver la ville. Lazare Marcquis fut choisi par ses confrères pour élaborer un rapport au Magistrat; « son travail, « remarquable par le style et la luci- « dité, pourrait encore », dit le docteur Broeckx, « servir aujourd'hui de modèle « aux médecins chargés de pareilles mis- « sions ». Il enleva l'approbation una-

nime du corps médical et fut reçu avec reconnaissance par le Magistrat qui avait en ce moment à sa tête le célèbre bourgmestre Nicolas Rockox, ami éclairé des arts et des sciences, en même temps qu'administrateur modèle. L'écrit de Marequis fut imprimé par les ordres du Magistrat et aux frais de la ville. Il fut publié en 1624, par l'imprimeur Guillaume Verdussen, qui reçut de la ville 10 florins pour l'impression de l'opuscule et pour la livraison de cent exemplaires à distribuer aux membres du Magistrat et aux fonctionnaires communaux. La publication est intitulée : *Cort adveys van de Doctoren van Antwerpen teghen de Peste*. Elle obtint un véritable succès et fit le plus grand honneur à son auteur, qui, le premier, avait placé la question sur le terrain pratique des moyens de préservation à employer, de la distinction à établir entre les différentes espèces de peste et des différents modes de traitement à employer contre la terrible maladie. Comme le remarque le docteur Broeckx, Marequis, en théorie partisan de Paracelse, regardait la peste « comme » subordonnée à l'influence des astres, « comme un effet direct de l'action d'une » planète, d'une éclipse, d'une comète « que Dieu, dans sa colère, nous envoie » et dont l'apparition précède ordinairement le fléau ». Dans la symptomatologie, il paraissait avoir profité des observations des médecins hippocratistes. « A cause de la nature spirituelle de la » maladie », remarque son biographe, « il conseille de n'employer pas seulement les substances terrestres, mais il » prescrit aussi des extraits, des quintessences, tels que l'esprit de zédoaire, « d'impératoire et de tormentille ». Pour prouver le succès qu'obtint la publication de Lazare Marequis, ajoutons qu'elle eut plusieurs éditions. Imprimée en 1624, elle fut traduite et publiée l'année suivante à Malines et à Lille. A Malines, elle parut en flamand, avec des additions de Renier Bruytsma, médecin juré de cette ville; à Lille, elle fut traduite par le bailli Sasbout de Variek et publiée en français. L'auteur lui-même, heureux de la faveur avec laquelle les autorités

médicales et administratives avaient accueilli son travail, le revit et l'augmenta pour en faire une édition nouvelle qui parut à Anvers chez Guillaume Verdussen, en 1633, sous ce titre : *Cort adveys der Doctoren van Antwerpen teghen de Peste, vermeerderd ende distinctelijcker de oorsake, teeckenen oock der doode lichaemen, prognostike, onderscheyden, ende curatie gheexpliceert. Daer by ghevoecht de ordonnancie der Magistraten om Peste te weiren, ende hoemen de huysen, menbelen en cleeren swyveren sal, met beter maniere als oydte te roven ghedaen is. Ende hoe de Biechtvaders ende Medicijnen de gheinfecteerde persoonen visiterende hen preserveren sullen*. Cette nouvelle édition eut autant de succès que la première, même davantage, car, aussitôt lancée, elle fut enlevée, quoique les travaux sur la matière devinssent, à Anvers, de plus en plus nombreux. Devant le succès croissant de son œuvre, Marequis revit de nouveau son travail et, cette fois, le remania complètement, de façon à faire de ce qui, primitivement, n'était qu'un savant rapport anonyme, un mémoire complet sur la matière. L'opuscule de soixante-deux pages devint un livre étudié qui en comptait deux cent dix, et auquel il donna le titre suivant : *Volcomen Tractael van de Peste... In het welck distinctelijcker d'oorsaken, de teeckenen der levende ende doode lichamen, de prognostiquen, d'onderscheyden, de preserwatie, ende de curatie der peste gheexpliceert zyn: Oock d'ordonnantie der Magistraten, om de peste te weyren... Ende hoe de Biechtvaders ende Medicijns de gheinfecteerde personen visiterende, sich van de contagie preserveren sullen*. Dans ce livre, Marequis reprit la devise d'Hippocrate : *Ars longa, judicium difficile, experientia fallax, occasio præceps*. Dans sa dédicace, nous lisons que l'auteur le publiait parce que la peste venait de réapparaître à Anvers et dans la campagne anversoise, et que des ignorants continuaient à appliquer des remèdes stupides : *Dat sommige ignoranten in hunne botte curen perseceren, disant pour ainsi dire : Ons en baten keerssen oft brillen, als wy niet en sien en willen*. Dans ce

traité, l'auteur donne d'excellentes descriptions de la peste, de la suette qui avait décimé la population d'Anvers en 1528, de l'ophtalmie, de la pleurésie pestilentielle et de l'angine; contre cette dernière affection, il conseille la trachéotomie. « Les moyens préservatifs qu'il décrit, » dit Broeckx, « et les conseils qu'il donne aux magistrats sont excellents ». Il les appuya, du reste, d'exemples pris dans les cas qu'il avait eus lui-même dans sa propre clientèle et à l'hôpital qu'il avait dirigé pendant de longues années. Ce livre fut publié en 1634, à Anvers, chez César-Joachim Trognèse, qui en fit encore une édition augmentée en 1636. Ce succès était mérité, car, comme le remarque son biographe, dans ce traité, Lazare Marquis « donne des preuves évidentes de son immense savoir. Il discute judicieusement les opinions des grands maîtres de l'art et n'admet aucun point avant de l'avoir soumis au creuset de la critique et avant de l'avoir comparé avec son expérience personnelle. Il fit connaître plusieurs aperçus nouveaux, plusieurs idées neuves et, ce qui est plus utile, plusieurs applications heureuses au traitement de ce fléau ». En 1640, Lazare Marquis eut la douleur de perdre son vieil et fidèle ami Rubens, dont il avait été le médecin et qu'il avait assisté, avec le docteur Spinosa, pendant sa dernière maladie, jusqu'à son dernier soupir. En 1643, il perdit celle qui avait été sa compagne dévouée pendant quarante-quatre ans. En 1646, âgé de soixante-douze ans, malade et découragé, il s'adressa au Magistrat d'Anvers pour rappeler tout ce qu'il avait fait et pour demander la juste rémunération de ses longs et honorables services, « moins », dit le docteur Broeckx, « dans son intérêt personnel que dans l'intérêt général de la corporation médicale à laquelle il avait montré tant de dévouement ». Sa requête est intéressante à examiner. Marquis avait, disait-il, pendant quarante-sept ans, soigné les riches pour un petit salaire et les pauvres pour l'amour de Dieu; il s'était dévoué pendant les épidémies; son grand

âge et sa faiblesse dans les jambes l'avaient obligé à prendre depuis quelque temps un carosse, un domestique et un cheval, et, cependant, il n'avait pas compté une obole de plus à ses malades, il demandait donc qu'on lui payât ses vacations et autres services rendus à la ville, ainsi que les arriérés de ses gages de médecin juré, arriérés qui étaient considérables. Cette requête n'ayant pas obtenu de résultat satisfaisant, Lazare Marquis en rédigea une seconde l'année suivante, ainsi qu'un mémoire explicatif des très grands services qu'il avait rendus à l'administration. Ce mémoire résume admirablement toute sa vie de médecin juré. On y voit que Marquis était le médecin légiste de la ville d'Anvers; qu'il visitait les prisonniers malades, ou feignant de l'être, enfermés dans la prison du *Steen*; qu'il était chargé d'analyser les remèdes apportés à Anvers, pour combattre la peste, par des médecins étrangers à la ville et par des charlatans; qu'il examinait les candidats aux fonctions de *Pestmeester* et les candidates aux fonctions de sage-femme jurée; qu'il dirigea la restauration de la chambre d'anatomie et du théâtre anatomique à l'école de chirurgie; qu'il forma un grand nombre d'élèves qui, par leur science, lui firent le plus grand honneur. En mars 1647, sa santé devenant de plus en plus mauvaise, le savant vieillard, qui avait conservé une clientèle considérable et auquel on demandait souvent, d'autres localités, des consultations écrites, donna sa démission comme professeur d'anatomie et de chirurgie, fonctions qu'il avait remplies pendant trente-six ans. Le Magistrat accepta sa démission, mais lui continua le paiement de son traitement qui était resté invariablement fixé à 50 livres d'artois. Marquis ne jouit pas longtemps de cette petite faveur, car neuf mois après, le 26 décembre 1647, il s'endormit doucement pour ne plus se réveiller. Il était âgé de soixante-quatorze ans moins douze jours. « Il avait pris à cœur », dit le docteur Broeckx, « les intérêts sacrés de l'humanité; il avait pendant près de cinquante ans

« été sur la brèche pour braver la mort
 « dans diverses épidémies; il rendit
 « d'immenses services à la cité; il s'était
 « distingué parmi ses confrères par son
 « savoir et par son heureuse pratique;
 « il avait gagné l'estime et la considéra-
 « tion publique et il mourut emportant
 « les regrets universels ».

Lazare Marequis avait eu treize enfants, dont quatre moururent en assez bas âge : Marie, Alette, Michel et Thomas. Citons les autres : sa fille aînée Catherine, qui avait épousé Jean-Baptiste Vanden Hove, docteur en médecine, médecin de l'hôpital Sainte-Elisabeth de 1626 à 1631, année de son décès; son fils Guillaume (voir plus haut); Barthélemy, né le 12 avril 1608, inscrivit le 28 février 1622 à l'université de Louvain, entré dans les ordres, et qui fut chanoine et écolâtre du chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, où il mourut, le 24 avril 1691; on trouve des vers latins de Barthélemy Marequis dans le volume *Aloë morbifuga* de son frère Guillaume; Godefroid (voir plus haut); Barbe, née le 12 mai 1612, supérieure du couvent du Val Sainte-Anne, dit Luythagen, à Anvers, où elle mourut en 1675; Jean-Baptiste, né le 27 septembre 1613, pharmacien à Anvers; Corneille, né le 6 octobre 1616, docteur en médecine, qui épousa le 6 février 1644, Catherine Coeck, fille de Jean Heymansson Coeck, capitaine et ingénieur militaire au service du roi d'Espagne; Gérard, né le 7 octobre 1618, qui entra dans l'ordre des Carmes déchaussés, reçut en religion le nom de *Gabriel a Sancta Catharina*, fit profession au couvent d'Anvers, le 30 novembre 1640, et y mourut le 1^{er} mai 1684.

Un monument funéraire fut élevé à Lazare Marequis, par ses fils, dans l'église du couvent des Dominicains, à Anvers. Il porte l'inscription suivante :

D. O. M.
 LAZARO MARCQVIS ANTWERPLE NATO
 PADOVE IN MEDICINA DOCTORI GRADVATO
 HVIUS CIVITATIS ARCHIATRO IVRATO
 ANATOMIE ET CHIRVURGIE PRÆLECTORI
 PRIMUM NOSOCOMII DEINDE HVIUS CONVENTVS
 VLTIA XXX ANNOS MEDICO FAMOSISSIMO
 PARENTI OPTIMO FILII POSVERVNT
 OBIT .ÆTAT. ANNO LXXXVI. SALVTIS MDCXLVII
 DIE XX DECEMBRIS
 R. I. P.

C'est la mention : *Obiit ætat. Anno LXXVI* qui induisit en erreur les biographes de Lazare Marequis, au sujet de l'année de sa naissance; nous croyons que c'est par distraction qu'on aura mis VI au lieu de IV.

Antoine van Dyck fit un superbe portrait de Lazare Marequis. Cette belle œuvre semble perdue, mais il en existe une admirable gravure à la manière noire, par Sébastien Barras, portant : *Lazarus Moharkyzus Medicus Antverpiensis. Ant. van Dyck pinxit. Se. Barras sculpsit.* Le célèbre peintre flamand a représenté Lazare Marequis, assis dans un fauteuil, dans une pose très dégagée et vraiment artistique. Le visage est vu de profil. Le docteur, âgé d'une cinquantaine d'années, a une physionomie malade, mais extrêmement intelligente et sympathique, aux fines moustaches relevées et à la barbe fort légère. Les mains, très fines et distinguées, sont d'un dessin remarquable. Le portrait est orné des armoiries de la famille Marequis, avec lambrequins et cimier, et de la devise : *Tempore et Mensura.* Il doit avoir été peint entre le séjour de Van Dyck en Italie et son départ pour l'Angleterre, c'est-à-dire entre 1628 et 1632.

A l'occasion, Lazare Marequis cultivait les muses. Quand, en 1633, son fils Guillaume écrivit son traité : *Aloë morbifuga*, Lazare lui envoya des vers intitulés : *De Lazarus Marcquis ad Filium Guilielmum Urbis et Nosocomij Antverpiensis Medicum.* Dans le volume : *Decas Pestifuga* du même, on trouve une pièce de vingt-quatre vers latins de Lazare, intitulée : *Doctoris Lazari Marcquis Adhortatio ad filium Guilielmum Marcquis de peste Theoremata edentem.* La mémoire du docteur Lazare Marequis resta vénérée parmi ses confrères. En 1659, douze années après sa mort, le savant docteur Michel Boudewyns, secrétaire et président du *Collegium Medicum Antverpiense*, dans un ouvrage des plus curieux, rappela les grands services rendus à la science médicale par « le

- très célèbre et illustre docteur Lazare
- Marequis . .

Alphonse Goovaerts.

C. Broeckx, *Notice sur le Dr Lazare Marequis, médecin et ami de P.-P. Rubens*. Anvers, 1851. — Le même, *Levensschets van doctor Lazarus Marequis, geneesheer en vriend van P.-P. Rubens*. Ibid., 1854, et les autres sources citées col. 362. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II, p. 210; t. IV, p. 351; t. V, p. 48, 24.

MARCQUIS (*Lazare*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, et baptisé à l'église Saint-Jacques, le 28 janvier 1607, fils de Bernard dit Bernardin Marequis et d'Anne de Kemp, était le neveu et le filleul du célèbre docteur Lazare Marequis, et le cousin germain de Godefroid et de Guillaume Marequis. Après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites à Anvers, il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans le tiers ordre de Saint-François. Il était poète. Dans le *Decus Pestifuga* de Guillaume Marequis; nous avons trouvé une ode latine, qu'il composa en 1627, à l'âge de vingt ans; cette poésie donne une idée très favorable de son talent. Dans le volume *Aloë morbifuga* du même, publié en 1633, se trouve une autre poésie latine, de vingt-huit vers, de Lazare Marequis. Celui-ci traduisit de l'espagnol en flamand deux livres ascétiques de l'évêque Juan de Palafox y Mendoza. En 1653, avait paru à Bruxelles une édition du traité de Palafox, intitulé : *Carta pastorul, y conociamientos de la divina gracia, bondad, y misericordia*. Marequis le traduisit et donna à sa traduction le titre suivant : *Harders-Brief en bekenenissen van de goddelijcke genade*. Lorsque parut à Bruxelles, en 1655, une édition du *Pastor de Noche-buena* du même auteur, Marequis le traduisit également sous le titre de : *Harder van de Goede Nacht, of korte aenwijzing der Deught ende Ondeught*. Il fit imprimer ces deux traductions en 1658, à Anvers, chez Arnold van Brakel.

Alphonse Goovaerts.

MARCUARD, abbé. Voir **MARQUARD**.

MARCUS A S. FRANCISCO, écrivain ecclésiastique. Voir ORSAEGHEN (*François VAN*).

MARÉE (*Valentin*), écrivain ecclésiastique, vivait dans le pays de Liège, au XVIII^e siècle. Ayant pris l'habit des récollets, il fut vicaire des couvents des Bolland et de Verviers, et instructeur ou directeur des Frères scolastiques de la communauté de Liège. Il mourut à Verviers, en 1660. Le P. Marée est l'auteur d'un ouvrage, devenu rare, et dont voici le titre : *Traicté des conformités du disciple avec son maistre, c'est-à-dire de S. François avec Jesus-Christ en tous les mysteres de sa naissance, vie, passion, mort, etc.* Liège, 1656-1660; in-4°, 4 parties en 3 volumes. Les deux premiers ont été imprimés dans l'officine particulière du couvent des Récollets de Liège, le troisième chez Henri Tournai. C'est De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, qui a, le premier, attiré l'attention sur ce curieux traité, dont on trouvera des analyses détaillées dans les *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège* de de Villenfagne, dans la *Biographie liégeoise* du comte de Beedelevère et dans la bibliographie du P. Dirks. Le style en est fort naïf et les « conformités » parfois singulières; toutefois le P. Dirks reconnaît une réelle valeur à l'œuvre du P. Marée, « dont les instructions pratiques ajoutées à chaque chapitre sont « très solides », dit-il, et constituent, pour le prédicateur et le directeur d'âmes, « un vrai trésor d'érudition « ascétique ».

Paul Bergmans.

Comte de Beedelevère, *Biographie liégeoise* (Liège, 1836-1837), t. II, p. 128-135. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. 1886.), p. 213-216.

MARES (*Josse DE*), ou **DES MARETZ**, humaniste. Voir **DES MARETZ** (*Josse*).

MARESCHALLE (*Samuel*), ou **MARSCHALL**, organiste et compositeur de musique, né à Tournai en 1557, mort à Bâle (Suisse), dans un âge très avancé. Il se rendit de bonne heure en Suisse et

devint, vers 1578, organiste de la cathédrale de Bâle, emploi qu'il occupait encore en 1627, comme le montre le monument qu'il fit élever à sa femme, morte en cette année. Il était aussi musicien de la ville et de l'université. En vue d'améliorer sa situation peu aisée, il adressa au Conseil, en 1622, une supplique qui nous apprend qu'il avait alors onze enfants. On doit à Mareschall une œuvre importante : la transcription musicale à quatre voix du psautier protestant, d'après la version allemande de Lobwasser. Elle est intitulée : *Der ganz Psalter von Herrn Ambrosio Lobcasser D. Hievor auss der Frantzösischen Composition, mit gleicher Melodey und zahl der Syllaben in Deutsche Reymen zierlich und lieblich gebracht. Dessgleichen etliche von H. D. Martin Luther und andern Gottsgelehrten manuern gestellte Psalmen und geistliche Lieder. Jetzund auff's neue mit vier stimmen zugerichtet, also dass Chor alzeit im Discant, dergleichen vormalen im Truck nie aussgangen* (1). On en cite une première édition, de Leipzig, 1594, dont on ne connaît, jusqu'à présent aucun exemplaire. Deuxième édition : Bâle, Louis Kœnig, 1606 ; in-12. Comme l'a fait remarquer Georges Becker, Mareschall se trompe en affirmant qu'il a, le premier, donné au dessus le chant attribué auparavant au ténor ; Lucas Osiander l'avait déjà fait dans ses *Fünfftzig geistliche Lieder und Psalmen* (Nuremberg, Catherine Gerlach, 1586 ; in-1^o obl.). Cela ne diminue pas, d'ailleurs, le mérite du psautier de Mareschall, qui eut une troisième édition en 1743, et dont Robert Eitner fait un grand éloge ; il trouve sa phrase énergique et expressive, et fait remarquer le talent que l'auteur a dû déployer pour éviter la monotonie dans ses transcriptions. Sur la foi de Baldnanus, on attribue encore à Mareschall un traité élémentaire de musique : *Porta musices, das ist Einführung zu der edlen Kunst Musica, mit einem kurzem Bericht und*

(1) Trompés par des copies fautives ou tronquées du titre, Gerbert, Fétis et d'autres musicographes ont fait deux ouvrages distincts de ce psautier : *Der ganz Psalter et Psalmen und geistliche Lieder*.

Anleitung zu der Violen. Bâle, 1592 ; in-4^o.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (2^e éd., 1860-1865), t. V, p. 466. — Ed. Grégoir, *Histoire de l'orgue* (1865), p. 225. — G. Becker, *La musique en Suisse* (1874). — Em. Bohn, *Bibliographie der Musik-Druckwerke bis 1700 welche zu Breslau aufbewahrt werden* (1883), p. 203. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1884), p. 313 (art. de R. Eitner).

MARESIUS (*Daniel*), ou DES MARÊTS, écrivain protestant, naquit en 1635 à Maestricht. Il était fils de Samuel Des Marêts et d'Abigaïl Le Grand et, comme son père, il se voua à l'apostolat de la Réforme. En 1656, il était ministre de l'Eglise wallonne à Groningue. Il fut ensuite pasteur à Middelbourg, en 1657, et à La Haye, en 1662. Forcé par ses infirmités de résilier ses fonctions religieuses, il reçut l'éméritat le 1^{er} octobre 1689. Il obtint de la libéralité de Guillaume III, dont il avait gagné la faveur par son savoir et son intelligence, une retraite à Honsholredijk. C'est là qu'il termina ses jours dans la culture des belles-lettres. Il collabora à la *Sainte Bible française*, dite de Des Marets et éditée par son père et son frère Henri. On a de lui : *Sermon sur Ps. V. 8 Prononcé chez l'ambassadeur des Provinces-Unies*.

Émile Van Arenbergh.

Bayle, *Dict. hist. et crit.* — Haag, *La France protest.* — Kok, *Vad. woordend.*, t. XXII, p. 238. — De Riemer, *s'Gravenh.*, t. I, p. 440. — Adami, *Naaml. van Gron.* pred., p. 13.

MARESKA (*Daniel-Joseph-Benoît*), chimiste, médecin, professeur, né à Gand, le 9 septembre 1803, décédé dans cette ville, le 31 mars 1858. Ses débuts furent difficiles, mais son excellente conduite, non moins que ses talents, appelèrent l'attention sur lui. Entré à l'université de Gand, il remporta le prix à l'université de Liège, en 1823, pour un mémoire sur la théorie des limites. Il obtint bientôt la même distinction à Gand, pour un mémoire sur les caustiques par réflexion et par réfraction, sujet qui occupait beaucoup les mathématiciens de ce temps. Bientôt il obtint le grade de docteur en sciences, et publia à cette oc-

casion une thèse sur les lois de l'électricité dynamique (1826). L'année suivante, il fut chargé de l'enseignement des sciences mathématiques à l'athénée de Gand, et de la chimie à l'école industrielle annexée à l'université. Néanmoins, il se détourna bientôt des sciences, et il obtint le grade de docteur en médecine en 1829; sa thèse avait pour sujet l'usage prophylactique et médical des chlorures d'oxydes (hypochlorites). Après la révolution de 1830, il fut chargé d'enseigner la chimie à la faculté libre qui s'était constituée après la suppression de l'université. Il conserva cette chaire jusqu'à la réorganisation de l'enseignement supérieur en 1835; il fut alors nommé professeur à l'université et chargé du cours de chimie; il le conserva jusqu'à la fin de sa vie.

En 1845, Mareska adressa, en collaboration avec son jeune préparateur, Mr Donny, une lettre à Dumas *Sur la suspension de l'affinité par le froid*; elle fut imprimée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (7 mars). Relatant ces recherches dans son rapport sur les progrès de la chimie, Berzelius déclarait ces expériences « de la plus haute importance pour la chimie théorique. » La même année, un travail semblable parut dans les *Bulletins* de notre Académie. La même année encore, les auteurs publièrent, dans les *Mémoires couronnés* de l'Académie de Bruxelles (t. XVIII), un *Mémoire sur un appareil de Thilorier modifié et sur les propriétés de l'acide carbonique liquide et solide*. Ce travail, fort bien fait, fut l'objet d'appréciations très favorables et fut traduit en allemand; on peut ajouter qu'il fallait une bonne dose d'intrépidité pour recommencer la liquéfaction en grand de l'acide carbonique après l'accident arrivé, peu d'années auparavant, à la leçon de Dumas. Bientôt après parut, dans les *Bulletins* (t. XIV), un travail remarquable *Sur les sophistications des farines et du pain*. Vers la même époque, Mareska publia, en collaboration avec son collègue, Mr Valérius, sous le titre de *Cours de chimie*, la traduction du manuel de Wochler, *Grundriss der Chemie*, qui jouissait d'une

réputation méritée et servit longtemps à l'enseignement. Enfin, en 1852, il publia, avec Mr Donny, ses *Recherches sur l'extraction du potassium* (*Nouv. Mém.*, t. XXVI: reproduit dans les *Ann. de ph. et de ch.*, t. XXXV). Il était alors correspondant de l'Académie. Le récipient de forme spéciale, employé par les auteurs pour la condensation de la vapeur du métal, est une heureuse création; il fut adopté plus tard par H. Deville dans ses travaux sur la préparation du sodium. On voit par ces écrits que Mareska, fort bien préparé par ses études universitaires à faire de la chimie scientifique, était à la fois un expérimentateur très habile et un fort bon esprit. Si la médecine ne l'avait distrait de ses travaux, la Belgique compterait un grand chimiste de plus.

Ce n'est pas seulement l'exercice de l'art de guérir qui occupa Mareska: son savoir, son impartialité, son intégrité le firent appeler à de nombreuses fonctions administratives, fort absorbantes. Ainsi, il fut l'un des collaborateurs les plus actifs de la *Pharmacopœa belgica nova* (1854) et fit paraître (1857, avec Martens et D. Sauveur, une réponse aux critiques dont cette publication avait été l'objet. Médecin de la maison centrale de détention, il s'occupa activement de l'état sanitaire des détenus, des effets de l'emprisonnement sur les forçats, de la réforme pénitentiaire. Membre de la commission médicale provinciale, il publia divers rapports sur les épidémies, surtout de fièvre typhoïde, qui désolèrent les Flandres à cette époque (1841). En commun avec son confrère Heyman, il publia une *Enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton* (Gand, 1845). Il fut aussi l'un des membres fondateurs de la *Société de médecine de Gand*, dans les publications de laquelle il fit paraître diverses communications, notamment sur des questions de chimie médicale ou d'épidémiologie. Nommé membre de l'Académie de médecine de Belgique, il publia, dans le *Bulletin* de la compagnie, quelques notes du même genre, un discours sur l'enseignement

de la pharmacie et un rapport sur l'avant-projet de loi relatif à l'organisation sanitaire de l'art de guérir (1854). On trouvera la liste de ses publications dans la notice de Quetelet. Le roi l'avait créé chevalier de son ordre.

G. Dewalque.

A. Quetelet, *Notice sur D.-J.-B. Mareska (Annuaire de l'Acad., 1860).*

MARGOT DE HAINAUT, née à Mons en 1401, se rendit célèbre par sa dextérité au jeu de balle. Elle excellait à cet exercice, et pouvait se mesurer avec les meilleurs joueurs. Pasquier rapporte que cette femme « jouoit mieux à la paulme » qu'aucun homme eust veu, et avec ce « jouoit de l'avant-main et de l'arrière-main très puissamment, très malicieusement et très habilement comme » pouvoit faire un homme, et y avoit « peu d'hommes qu'elle ne gaignast, si » ce n'estoit les plus puissans joueurs ». Margot fit grand bruit en France. Elle se rendit à Paris, lors du séjour qu'y fit Philippe le Bon, en septembre 1429. Le duc de Bourgogne affectionnait le jeu de paume (1). Les protecteurs de Margot de Hainaut l'excitaient à revêtir des habits d'homme pour être plus habile encore; mais elle n'y consentit jamais. Etant revenue au pays natal avec une bonne somme d'argent, elle alla dans la suite en Flandre et en Brabant, puis se fit religieuse au pays de Namur, où elle mourut.

Léop. Devillers.

Etienne Pasquier, *Recherches de la France*, p. 350. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition des Bibliophiles de Mons, t. IV, p. 125.

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte en 1194.

Marguerite, la troisième des filles de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Sybille d'Anjou, joua un rôle peu remarquable dans l'histoire; on dit d'elle seulement qu'elle était belle et douée de toutes les qualités de la femme. Son ma-

(1) Après avoir tenu à Mons un chapitre de la Toison d'or, le 2 mai 1431, le duc resta quelques jours en cette ville, « et il s'esbattoit au jeu de » paulme avec ses seigneurs », lorsqu'il recut la nouvelle que Mahomet II projetait le siège de Constantinople. Vinchant, t. IV, p. 211.

riage avec Baudouin, le fils et l'héritier du comte de Hainaut Baudouin dit l'Edificateur, fut, paraît-il, l'une des clauses d'un traité d'alliance conclu entre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, son frère, et le comte Baudouin, son beau-père, traité qui mit définitivement fin aux querelles qui avaient divisé les deux pays depuis une centaine d'années. Cet événement, qui eut lieu au mois d'avril 1169, paraît avoir été salué par les acclamations des deux peuples. Marguerite reçut en dot une rente annuelle de 500 livres, à prélever sur le produit du tonlieu de Bapaume. Le comte Baudouin étant mort le 8 novembre 1171, le mari de Marguerite d'Alsace devint comte de Hainaut, et, comme Philippe d'Alsace n'avait pas d'enfants de son mariage avec Eléonore, comtesse de Vermandois, ce fut à lui et à Marguerite qu'il confia le gouvernement de la Flandre lorsqu'il se rendit en Terre sainte en 1177. Mais dès l'année 1180, la méintelligence se mit entre les deux princes. La comtesse était accouchée à Lille, en avril 1170, d'une fille nommée Elisabeth; Philippe d'Alsace, qui était alors tout-puissant à la cour de France, lui fit épouser le jeune roi de ce pays, depuis célèbre sous le nom de Philippe-Auguste. Sans se soucier du démembrement de son patrimoine, il en assigna une partie (un acte nouvellement découvert en Allemagne dit même le tout), pour en jouir après sa mort, à la jeune Elisabeth, dont le mariage fut célébré à Bapaume le 28 avril 1180. Le comte de Hainaut fut très mécontent de cette clause, mais ne pouvant lutter à la fois contre son beau-père et son gendre, il resta attaché à la politique de Philippe d'Alsace jusqu'à ce que, ce dernier ayant rompu son alliance avec Philippe-Auguste, il l'abandonna pour embrasser la cause de celui-ci.

Pendant que Baudouin guerroyait contre ses voisins, Marguerite vivait oubliée. On sait qu'au mois d'août 1183 elle se rendit en pèlerinage à Saint-Gilles, en Provence, et qu'elle en revint le 19 octobre de la même année. La naissance de ses enfants fut, plusieurs

fois, marquée par de graves incidents. L'un d'eux venait de naître, en juillet 1171, lorsque la ville de Valenciennes où elle se trouvait, fut ravagée par un terrible incendie, qui consuma, à ce que l'on rapporte, quatre mille maisons; en 1184, elle était enceinte, quand elle fut obligée de se renfermer dans le château de Mons, qui n'était entouré que d'un mur peu élevé et dont la garnison ne consistait qu'en cent quarante chevaliers et arbalétriers. Philippe d'Alsace étant une seconde fois parti pour l'Orient, laissant la Flandre aux mains de sa seconde femme, Mathilde de Portugal, il mourut dans cette expédition, au siège d'Acre, le 1^{er} juin 1191. Ce n'est pas le lieu de parler ici des compétitions qui s'élevèrent aussitôt au sujet de ses domaines. On sait comment Philippe-Auguste devint maître d'Arras et de Saint-Omer, suzerain du Boulonnais et du comté de Guines, et comment Baudouin fut obligé de laisser à Mathilde de Portugal, comme douaire, la possession d'une autre partie de la Flandre. Marguerite d'Alsace et son mari firent hommage du comté au roi Philippe en mars 1192, mais ils rencontrèrent beaucoup d'opposition chez leurs nouveaux sujets, surtout de la part des Gantois. En mai 1194, la comtesse tomba malade et se rendit en bateau à Mons, où elle recouvra la santé, mais pour peu de temps. De retour à Bruges, elle se trouva de nouveau indisposée et mourut au château de Male (et non à Wynendael, comme on lit dans d'Oudegherst) le 15 novembre 1194. Elle fut enterrée dans l'église Saint-Donatien de Bruges, devant le maître-autel; mais, en 1352, on transféra son cercueil sur les côtés du chœur, afin de faire place au monument sépulcral de Louis de Crécy, comte de Flandre. On trouva à cette époque, dans son tombeau, l'inscription suivante, gravée sur une lame de plomb :

HÆC FUIT MARGARETA, UXOR BALDUINI COMITIS FLANDRIÆ ET HANNONIÆ, PRIMI MARCHIONIS DE NAMU., MATER ELISABETH SANCTISSIMÆ FRANCORUM REGINÆ, FILIA THEODORICI ET

SOROR PHILIPPI, COMITEM FLANDRIÆ. HÆC FUIT PLURIMORUM MERITORUM, PRÆCELLENS IN OMNI OPERE BONO CUNCTAS MULIERES VIVENTES IN TEMPORE SUO. OBIT XVII KALENDAS DECEMBRIS ANNO MCXCIV, MENSE NOVEMBRI. REQUIESCAT IN PACE.

La mort de Marguerite d'Alsace fit passer le gouvernement de la Flandre à son fils Baudouin, qui devint depuis empereur de Constantinople. Circonstance qui mérite d'être notée : lorsque, en 1195, son mari mourut à son tour, ce fut dans l'église Sainte-Waudru que ses restes furent déposés. Ainsi, contrairement à la coutume presque générale, les deux époux ne furent pas déposés dans la même tombe. Avait-il existé entre eux quelque cause grave de dissentiment? A la fin de sa vie, la comtesse avait fait quelques donations aux établissements religieux. A Saint-Donatien, elle fonda et dota trois prébendes sacerdotales; elle assigna des rentes annuelles à plusieurs abbayes : Eeckhout, Nonnenbosch, Papinglo, Voormezele; en Hainaut, elle laissa des marques de sa libéralité à l'hospice de Boussu, à la léproserie du Quesnoy, au couvent d'Orsinval, près de cette ville.

Alph. Wauters.

Giselbert, *Chronica Hammonia*, passim. — Miæus et Foppens, *Opera diplomatia*, t. I, p. 293. — Lesbroussart, *Annales de Flandre de D'Oudegherst*, t. II, p. 28, etc.

MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante générale des Pays-Bas, morte en 1530. Cette princesse, qui a joué dans l'histoire du pays un rôle des plus importants, naquit non à Gand, comme on l'a souvent prétendu, mais à Bruxelles, ainsi qu'en témoigne Olivier de La Marche, le serviteur dévoué de la maison de Bourgogne. Elle était fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, l'unique héritière de Charles le Téméraire. Elle vit le jour au palais, le 10 janvier 1479-1480, et fut tenue sur les fonts baptismaux, à l'église Sainte-Gudule, par Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, par Jean de Chalon, prince d'Orange, et par Marguerite d'York, sœur du roi

d'Angleterre Edouard IV, et veuve de Charles le Téméraire, qui l'avait épousée en dernières noccs. Elle eut pour nourrice la femme d'un gentilhomme, qui devint depuis son maître d'hôtel, Le Veau de Bonsanton. Elle n'avait que trois ans lorsqu'elle perdit sa mère, morte à Bruges, le 27 mars 1481-1482, des suites d'une chute de cheval. Cet événement eut les plus graves conséquences pour Marguerite. Son père était alors au plus mal avec les Flamands, qui l'accusaient de vouloir empiéter sur leurs libertés et de tolérer les injustices et les exactions de son entourage. Excités par les émissaires de Louis XI, roi de France, et encouragés par l'appui qu'ils rencontraient dans une partie des États généraux du pays, ils insistaient sur la prompte conclusion d'une paix avec la France, et firent signer le traité d'Arras (23 décembre 1482), par lequel il fut convenu que la jeune Marguerite serait fiancée à Charles (depuis le roi Charles VIII), dauphin ou héritier du royaume, et qu'elle serait remise entre les mains de Louis, pour être élevée à sa cour. La princesse fut conduite à Heslin par Mme de Ravenstein et reçue par la fille aînée du roi, Anne de Beaujeu, puis accueillie à Paris avec enthousiasme, le 2 juin 1483. En France et dans les États de la maison de Bourgogne, on espérait que l'union projetée mettrait fin aux guerres qui avaient divisé les deux pays. Mais le traité d'Arras n'avait été accepté qu'à contre-cœur par l'archiduc Maximilien, qui voulait reprendre l'Artois et la Bourgogne conquis par Louis XI. Il se bronilla, en outre, avec les Flamands, qui lui refusaient la tutelle de son fils Philippe, et engagea contre eux une série de luttes qui, plusieurs fois calmées et reprises, se terminèrent enfin par son triomphe complet. L'archiduc, devenu roi des Romains, aurait voulu se remarier avec Anne, duchesse de Bretagne, et se procurer ainsi les moyens de guerroyer contre la France avec plus d'avantage, mais ses négociations dans ce but n'aboutirent pas. Il fut devancé par les Français, qui réussirent à faire épouser

l'héritière de Bretagne à leur jeune roi Charles VIII (6 décembre 1491).

La situation de Marguerite d'Autriche à Paris devenait fort pénible, bien qu'elle y eût été toujours traitée avec beaucoup d'égards et qu'elle y eût reçu une excellente éducation, qui avait été confiée à sa dame d'honneur, Mme de Secret. L'ancienne fiancée de Charles, alors dédaignée, ne pouvait plus rester dans le pays où elle avait espéré devenir reine. Aussi, aux premières tentatives de paix, fut-il question de la remettre à son père. A la suite de la paix de Senlis, conclue le 23 mai 1493, elle fut conduite à Saint-Quentin et de là à Vendhuile, près de Cambrai, où s'opéra la remise de sa personne dans un moulin, le 12 juin. On se rendit de là à Cambrai, puis à Valenciennes, où elle arriva le 13, à neuf heures du soir, et où les bourgeois l'accueillirent avec beaucoup d'enthousiasme. Mais le cœur ulcéré de Marguerite n'était pas disposé à accueillir leurs transports d'allégresse, et tandis qu'ils se précipitaient au-devant d'elle aux cris de *Noël! Noël!* elle répondit avec colère : « Ne criez pas Noël, mais vive « Bourgogne ! » Elle ne témoigna cependant aucune rancune aux seigneurs et aux dames françaises qui l'avaient accompagnée jusqu'à Valenciennes et qui prirent là congé d'elle; elle leur distribua à tous des cadeaux magnifiques. Son ressentiment éclata dans une pièce de vers intitulée : *la Complainte de dame Marguerite d'Autrice, fille de Maximilien, roy des Romains*, où se révèle à la fois l'excellence des soins que l'on avait donnés à son éducation et son aptitude à manier la langue du peuple sur laquelle elle comptait régner. « Moy, « Marguerite », y dit-elle :

Moy Marguerite, de toutes fleurs le choix,
Ay esté mysse au grand vergier francoys
Pour demourer, croistre et hanter ainchoys
Que feusse grande, emprés la fleur de lys :
Là ay receu tous biens et tous esbanois,
Là ay veu joustes, danses et tournois.
Là maintenant je vois et sy cognoys
Que ces grands biens ne sont prins et fallis,
Pas n'en doivent les miens estre iolis.

Plus loin, elle se plaint du roi Charles, qui l'a abandonnée, à l'empereur Frédéric III, son grand-père, à son père

Maximilien, à son frère l'archiduc Philippe, aux Flamands, à qui elle reproche de l'avoir placée dans la position où elle se trouve, en ajoutant :

Tous les Franchois vous tenez pour amis
Que vous devez tenir pour ennemis ;
Car faussé vous ont ce qu'ilz vous ont promis,
Touchant de luy et moy le mariage ;
Mené m'avez en paynible voiage.

La douleur de Marguerite était légitime, mais ne devait-elle pas accuser aussi la politique de Maximilien ? Vouloir soumettre la Bretagne à une domination étrangère et en faire un nouveau champ de bataille entre ses sujets et ses voisins, c'eût été causer à la France un immense préjudice. D'ailleurs, le traité d'Arras n'avait pas été observé ; Maximilien avait reconquis l'Artois les armes à la main ; toutes les bases sur lesquelles on avait établi la paix furent changées à la suite des négociations de Senlis. Marguerite fut la victime d'une situation politique qui s'était complètement modifiée.

Quelques années se passèrent, pendant lesquelles Marguerite vécut au château de Namur ; Maximilien d'Autriche, devenu empereur, et toujours préoccupé du soin de se ménager des alliances, avait fait des offres très avantageuses à Ferdinand, roi d'Aragon et de Castille, afin de s'assurer son amitié. De leur côté Ferdinand et Isabelle la Catholique, sa femme, lui envoyèrent une ambassade chargée de négocier le double mariage de leur fils don Juan avec Marguerite, et de leur fille Jeanne avec Philippe, le frère de celle-ci, et qui gouvernait alors les Pays-Bas. Marguerite s'embarqua à Flessingue. Son vaisseau ayant été battu par une violente tempête, elle composa, dit-on, l'épithaphe si connue, dans laquelle elle plaisante sur son double mariage, qui ne l'empêchera pas de mourir vierge :

Ci gît Margot, la gente demoiselle
Qu'eüst deux maris et si morut pucelle.

Elle enveloppa, dit-on, ces vers dans un linge, y ajouta ses bijoux et jeta le paquet à la mer, qui le poussa vers les côtes d'Angleterre. Le roi Henri VII lui fit un accueil empressé dans son châ-

teau d'Hampton Court, où elle séjourna trois semaines. Elle continua ensuite son voyage et aborda au port de Saint-André, en Galice, où le connétable de Castille et un grand nombre d'autres seigneurs espagnols allèrent la recevoir. Elle se rendit de là à Burgos, où elle trouva le roi Ferdinand et la reine Isabelle. Le lendemain, on procéda à la cérémonie du mariage, mais l'union de la princesse et de l'infant fut de courte durée, celui-ci étant mort le 17 octobre 1497, laissant Marguerite enceinte d'un enfant qui mourut en naissant. La princesse s'empressa de quitter l'Espagne et ne tarda pas à contracter une nouvelle union, en 1501, avec Philibert II, duc de Savoie, qui, d'après Altmeyer, s'inquiétait beaucoup plus de sa belle taille et de sa belle chevelure que des grands événements de son temps, et donnait aux tournois et à la chasse tout le temps qu'il ne consacrait pas aux soins de sa toilette. Le contrat de mariage fut signé au palais de Bruxelles, le 26 septembre 1501. Marguerite devait recevoir comme dot la somme de 300,000 écus d'or, outre la rente de 20,000 écus qui lui avait été assignée, pour douaire, en Espagne. En cas de prédécès de son mari, elle devait recevoir, par an, 12,000 écus d'or, pour lesquels le comté de Romont, les pays de Vand et de Faucigny étaient donnés en garantie. Escortée par deux cent cinquante chevaliers, Marguerite partit de Bruxelles, le 21 octobre, et se rendit dans les Etats de son fiancé en passant par Dijon. La cérémonie nuptiale eut lieu à Dôle, en Franche-Comté. Philibert y fut représenté par son frère bâtard, René de Savoie, qui, après le festin, accompagna dans sa chambre Marguerite, et, en présence de la cour, se plaça sur le lit à ses côtés ; un instant après il se dressa et, en lui demandant pardon d'avoir interrompu son sommeil, il s'agenouilla et demanda un baiser, qui lui fut accordé. Se levant alors, il remercia Marguerite et promit d'être toujours son loyal serviteur. Marguerite, en prenant congé de lui, lui offrit un anneau d'or orné d'un brillant de grand prix. Le mariage fut ensuite célébré à

l'abbaye de Rome-Moustier, près de Genève, par l'évêque de Maurienne, et suivi de fêtes magnifiques, surtout de tournois. Mais une espèce de fatalité semblait s'attacher à Marguerite; le 10 septembre 1504, elle perdit son mari, qui mourut d'une pleurésie contractée à la chasse et qui expira au château de Pont-d'Ain, en Bresse, dans la chambre même où il était né le 10 avril 1480. Elle eut quelques démêlés avec le frère et successeur de Philibert II, le duc Charles de Savoie; mais le conseil du pays les termina en lui assignant la possession viagère de la Bresse et des pays de Vaud et de Faucigny, du comté de Vilers et de la seigneurie de Gordans. C'est en mémoire de ce mariage, trop tôt brisé par la mort, que Marguerite, réalisant un vœu de sa belle-mère, Marguerite de Bourbon, fonda à Brou-en-Bresse, un couvent de l'ordre de Saint-Augustin et y fit bâtir une église, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture ogivale que possède la France. Ce temple, dont la construction fut dirigée par Louis van Bodeghem, architecte bruxellois, alors maître des maçonneries du Brabant, fait encore l'objet de l'admiration des visiteurs. C'est là que voulut reposer Marguerite d'Autriche, à côté de son mari et de sa belle-mère, sous de magnifiques mausolées exécutés par Conrad Meyt, sculpteur allemand, et ornés des statues des personnages qui y furent inhumés. La pose de la première pierre de l'église de Brou eut lieu en 1506, par Marguerite elle-même, mais les travaux de construction ne furent terminés que longtemps après, et on n'en opéra la consécration que le 22 mai 1532, lorsque la princesse y reposait déjà du dernier sommeil.

Quoique jeune encore, Marguerite résolut de ne plus former de nouveaux liens et refusa les offres d'Henri VII, roi d'Angleterre, et de Louis II, roi de Hongrie, qui prit depuis pour femme sa nièce Marie. Elle adopta pour devise ces mots : *Fortune infortune fortune*, dont on a plus d'une fois tenté l'explication, et qui constituent plutôt une sorte de rébus qu'une pensée juste et éner-

gique. L'occasion de remplir un rôle politique se présenta bientôt et elle s'y voua avec ardeur. Son frère Philippe était devenu, en 1494, souverain des Pays-Bas et était mort en 1506, ne laissant que des enfants en bas âge, dont l'aîné, Charles, depuis l'empereur Charles-Quint, n'avait que six ans. La Belgique se voyait menacée à cette époque à la fois au nord et au midi, ici par la France, là par le duc de Gueldre, Charles d'Égmond. Une partie des États généraux du pays en confia la régence à l'empereur Maximilien d'Autriche; mais ce prince, étant retenu dans l'Empire, déféra la charge de régente à sa fille Marguerite, par des lettres patentes datées du 18 mars 1506. Le duc de Berg et de Juliers, le marquis de Bade, le prince d'Anhalt et Sigismond Phloeg, conseiller de l'Empire, furent chargés de comparaître au nom de Maximilien et de prêter pour lui les serments accoutumés. Le 27 mars, la princesse arriva à Louvain, où les États généraux de nos diverses provinces, réunis en assemblée générale, proclamèrent son père régent des Pays-Bas et tuteur des enfants de Philippe le Beau. Ils exprimèrent en même temps à Marguerite leur satisfaction du choix de sa personne pour représenter le monarque et agir en son nom. Après avoir été successivement reçue dans les principales villes du Brabant, du Hainaut, de l'Artois, de la Flandre, de la Zélande et de la Hollande, et y avoir reçu et prêté les serments ordinaires, Marguerite arriva, avec son neveu Charles et ses nièces, le 7 juillet 1507, à Malines, où elle avait résolu de fixer sa résidence, non qu'elle eût alors des griefs contre les Bruxellois, mais parce qu'elle élevait sur cette ville des prétentions particulières qui furent satisfaites lorsque son père Maximilien régla avec elle ses droits sur le patrimoine paternel. Lors de son mariage avec Philibert de Savoie, elle y avait renoncé complètement; mais ce mariage s'étant dissous par la mort, elle éleva des réclamations auxquelles l'empereur satisfit par lettres patentes du 20 février 1509, dépêchées sous son

nom et sous celui de son petit-fils, le jeune Charles. On transporta à la princesse la souveraineté du comté de Bourgogne (en Franche-Comté), du comté de Charolais, etc., à condition qu'à sa mort ces pays retourneraient au souverain des Pays-Bas. Dès 1506, le seigneur de Chièvres et Jean Micault avaient fait l'acquisition, pour elle, de l'hôtel de Jean Laurin, seigneur de Watervliet, situé à Malines, rue de l'Empereur et près de l'église des Saints-Pierre et Paul. Cet hôtel, qui fut plus tard vendu au célèbre Granvelle, devint, en 1616, le palais du grand conseil de Malines, et n'était séparé que par la voie publique de l'ancienne *Cour de Bourgogne*, que Marguerite d'York avait acquise le 18 novembre 1477, pour 4,000 florins d'or, de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, et que cette princesse avait donnée, le 4 août 1487, aux enfants de Maximilien d'Autriche, l'époux de sa belle-fille. Ce dernier hôtel, connu sous le nom de *Cour de l'Empereur*, servit d'habitation aux enfants de Philippe le Beau, qui y furent élevés à partir de 1507, sous les yeux et sous la direction de leur tante.

Celle-ci, dans sa nouvelle position, déploya une habileté qui justifia la confiance que son père avait mise en elle et qui lui valut rapidement une grande réputation. « Cette princesse », dit un écrivain français, Dubos, « avoit tous les talents des hommes pour le maniement des affaires : elle étoit dès lors bien plus capable qu'eux, puisqu'elle joignoit encore à leurs talents ceux de son sexe, élevée dans la dissimulation de ses sentiments les plus naturels, si propre par sa souplesse à fléchir les esprits, à concilier les humeurs les plus opposées et à persuader à tous les partis qu'on est aveuglément dans leurs intérêts ». Elle parvint, à la fois, à négocier avec l'Angleterre un traité de commerce fort avantageux pour le pays, à conclure avec la Gueldre une trêve, et enfin à arrêter à Cambrai les bases d'une alliance entre le pape, l'empereur, la France et le roi d'Aragon, et destinée à abattre

la puissance de la république de Venise.

Marguerite réussit, dit Gaillard (*Histoire de Marie de Bourgogne*, p. 210), « à préparer l'abaissement des orgueilleux Vénitiens, enrichis des dépouilles de l'Europe, et à rassembler contre eux, dans une ligue étonnante, une foule de princes dont les caractères étaient incompatibles et les intérêts opposés. Elle égara la sagesse de Louis XII, elle éblouit le cardinal d'Amboise, elle entraîna tous les autres. Jamais affaire si difficile et si compliquée n'avait été conduite avec tant d'art et de succès. Toute l'Europe s'étonna dans la suite d'avoir été un instrument aveugle dans la main d'une femme habile qui, sous prétexte de châtier les Vénitiens, n'avait voulu, en effet, que servir son père et que se venger de la France en l'engageant dans un labyrinthe inextricable ».

Ce succès diplomatique n'eut d'autre résultat que de cimenter une coalition qui n'était pas durable, d'attirer sur l'Italie les ravages de la guerre, et de fournir aux Vénitiens l'occasion de montrer combien leur république était forte et redoutable. L'empereur et le roi de France restèrent longtemps unis, mais l'alliance de celui-ci avec le pape et le roi d'Aragon se rompit bientôt. Aux Pays-Bas, le duc de Gueldre ne voulut cesser ni ses armements, ni ses entreprises contre la tranquillité des États de Bourgogne, et, malgré toutes les négociations, la guerre recommença contre la France. Marguerite voulut ensuite se concilier les bonnes grâces de Ferdinand, roi d'Aragon; celui-ci s'était brouillé avec Maximilien en lui enlevant la régence de la Castille, où la fille de Ferdinand, Jeanne d'Aragon ou Jeanne la Folle, la veuve du fils de Maximilien, régnait alors nominativement. Ferdinand voyait avec colère à la cour de Bruxelles, près de son petit-fils, le jeune Charles, don Juan Manuel, l'ancien favori de Philippe le Beau. Sous l'inculpation d'avoir pratiqué des moyens pernicieux tendant à faire priver le jeune Charles de plu-

sieurs grands royaumes, Marguerite le fit arrêter, au mois de janvier 1513, par l'écouète de Malines, Jean Vander Aa, et conduire au château de Vilvorde. Mais dou Manuel était chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et ses confrères réclamaient en prétendant qu'ils étaient ses seuls juges compétents. Ils entraînèrent dans leur opinion le jeune archiduc, et leur résistance fut si énergique, leurs plaintes si persistantes, que Marguerite se vit obligée de laisser Manuel partir pour l'Autriche, où il resta jusqu'à la mort de Ferdinand. Il revint alors à Bruxelles, où Charles le traita avec distinction.

Peu de temps après, eut lieu l'inauguration de Charles, en qualité de prince des pays de par-deçà, ou des Pays-Bas. Cet événement eut, pour quelque temps, une influence fâcheuse pour Marguerite, qui vit son autorité sur l'esprit de son neveu annulée par celle du seigneur de Chièvres. Ce dernier et les autres membres de la famille de Croy étaient partisans d'une alliance avec la France, tandis que Maximilien et Marguerite auraient voulu maintenir l'union avec l'Angleterre et Ferdinand, roi d'Aragon. Mais les événements furent plus forts que toutes les insinuations. La mort du dernier de ces princes permit à Charles, non seulement d'étendre son autorité sur la Castille, mais aussi de succéder au patrimoine de son aïeul, l'Aragon. Puis la mort de Maximilien amena de nouveaux germes de haine entre Charles et le roi de France, François Ier, qui tous deux aspiraient à l'Empire. Charles ayant été choisi par les électeurs, la jalousie de son rival n'en devint que plus ardente et amena bientôt une nouvelle guerre entre les deux rivaux. Obligé de se rendre en Espagne, puis de venir prendre possession de l'Empire; bientôt contraint de repasser une seconde fois la mer, afin d'aller en Castille affermir son pouvoir, que la révolte des Communeros avait fort ébranlé, Charles-Quint ne pouvait continuer son séjour à Bruxelles. Une seule personne pouvait l'y remplacer. C'était sa tante, qui lui avait déjà rendu tant

de services, donné tant de preuves d'affection. Il avait, dans le principe, méconnu ses conseils pour suivre entièrement ceux du seigneur de Chièvres et se rapprocher de la France, contrairement aux désirs de l'empereur Maximilien. Elle trouve, à cette époque, dans une lettre du 24 décembre 1515, adressée à ce monarque, qu'on ne lui parle plus des affaires sérieuses, et, vers le même temps, elle est forcée de se plaindre à son neveu du peu d'égards que l'on a pour elle et de se justifier du reproche d'avarice qu'on lui adressait. Mais lors d'un voyage qu'il fit à Bruxelles, en mars 1517, Maximilien eut avec son petit-fils des entretiens qui paraissent avoir modifié quelques-unes de leurs idées. Peu de temps après ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Maximilien partit pour l'Allemagne et Charles prépara son premier voyage d'Espagne. Pendant son absence, il institua un conseil privé, dont le président était Claude de Carondelet et où la première place, si le cas l'exigeait, devait être réservée à l'empereur Maximilien; Marguerite n'y figurait qu'au même titre que les princes du sang et les chevaliers de l'ordre (23 juillet 1517). Insensiblement Charles s'aperçut du manque de tact dont il avait usé envers elle, et, se trouvant à Saragosse, le 24 juillet 1518, il lui rendit la signature de tous les actes, la surintendance du conseil des finances et la collation des offices dont elle disposait auparavant avec le conseil privé; il lui alloua, en outre, un traitement de 20,000 livres par an. Peu de temps avant son élection à l'Empire, s'étant aperçu qu'il ne rencontrerait jamais dans son entourage de conseiller aussi dévoué que sa parente, il augmenta encore ses pouvoirs par décret daté de Barcelone, le 1er juillet 1519. Il l'établit « régente » et gouvernante, en son nom, de tous « les pays d'embas, ensemble de ses sujets et affaires d'iceux ». Non content de lui avoir donné cette marque éclatante de satisfaction, il lui céda et transporta, pour en jouir sa vie durant, la ville et la seigneurie de Malines (18 septembre 1520). Lorsqu'il devint, en quel-

que sorte, le chef laïque de la chrétienté, par suite de son élection à l'Empire, il voulut témoigner toute sa satisfaction à l'habile princesse qui avait préparé son élévation, et il l'institua de nouveau régente et gouvernante générale des Pays-Bas, en établissant auprès d'elle un conseil privé qui n'eut plus, en réalité, qu'un caractère consultatif (19 octobre 1520). Enfin, le 15 avril 1522, en partant de nouveau pour l'Espagne, il laissa à Marguerite le soin de toute la correspondance secrète et, à cet effet, il lui fit remettre un chiffre spécial, ainsi que ceux dits d'Espagne et d'Allemagne, parce qu'ils étaient généralement destinés à la correspondance concernant ces deux contrées.

Cette dernière époque de la vie de Marguerite en fut aussi la plus brillante. Laissée seule à la tête de provinces peu faciles à dominer et à conduire, elle sut les défendre contre les agressions du dehors; d'une part, elle repoussa avec succès les attaques des Français, de l'autre, elle étendit l'autorité de Charles-Quint sur l'évêché d'Utrecht et sur la Frise. Tandis que les lieutenants de son neveu en Italie détruisaient l'armée française à Pavie et s'emparaient de Rome, elle secondait leurs efforts par ses négociations diplomatiques, et sa correspondance montre le dévouement absolu qu'elle montrait pour les intérêts de sa maison et celui qui en était alors le chef respecté. Le second traité de Cambrai, qui se conclut en 1529, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Paix des Dames*, parce que la reine-mère de France, Louise de Savoie, et Marguerite en furent les auteurs, jeta un dernier rayon de gloire sur la carrière politique de la princesse. Complétant en quelque sorte, par ses intrigues diplomatiques, les triomphes obtenus sur les champs de bataille, elle réussit à la fois à satisfaire ses propres rancunes et à porter à l'apogée la grandeur de Charles-Quint. La France, affaiblie, se vit obligée de renoncer à ses conquêtes passées, à renoncer à toute influence en Italie, à payer une énorme contribution au vainqueur. La régente des Pays-Bas prouva, une fois

de plus, les immenses ressources de son esprit et, disons-le aussi, son peu de scrupule à user de tous les moyens, et surtout de l'influence de l'or, pour arriver au résultat qu'elle se proposait. La ville de Cambrai, qui était regardée comme neutre, bien qu'elle fût placée sous la protection de l'empereur, fut de nouveau le lieu de la réunion d'un congrès. Le 5 juillet 1529, on y vit arriver: d'un côté, Marguerite d'Autriche, assise dans une magnifique litière, escortée par vingt-quatre archers à cheval, vêtus de robes noires brodées de velours, et suivie de ses femmes, montées sur des haquenées, et, d'un autre côté, la reine Louise, accompagnée de la sœur de François Ier, Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon. Marguerite se logea à l'abbaye de Saint-Aubert, et Louise adopta pour demeure provisoire un hôtel qui faisait face au monastère, l'hôtel Saint-Pol, afin de pouvoir communiquer avec Marguerite avec plus de facilité. Les conférences avaient commencé dès le 2 juillet entre leurs conseillers respectifs; elles se prolongèrent jusqu'au 24, après des incidents d'une nature telle que la reine-régente se disposait déjà à quitter Cambrai; mais enfin la paix fut conclue et le traité signé le 31. Le 5 août, une messe solennelle fut célébrée dans l'église Notre-Dame par l'évêque Robert de Croy, et, après un discours prononcé par le prélat, les trois princesses et l'ambassadeur d'Angleterre se mirent à genoux sur un banc couvert de drap d'or, et, en face de l'autel, la main sur l'Évangile, jurèrent d'observer fidèlement la paix, qui fut proclamée après le *Te Deum*. Le 9 août, le roi de France, qui se trouvait dans le voisinage, vint saluer Marguerite d'Autriche et repartit pour Paris le 20. Cette paix laissa, il est vrai, la Bourgogne au roi de France, mais le Charolais devait rester à Marguerite et à Charles-Quint, leur vie durant; François Ier confirma ses renonciations antérieures à la Flandre, à l'Artois, à la ville de Tournai; il promit de payer, pour la rançon de ses deux fils, la somme de 2,000,000 d'écus d'or, et abandonna à Charles-Quint la

ville de Florence et Charles d'Égmont, comte de Gueldre, jusque-là ses alliés fidèles.

La dernière partie de l'administration de Marguerite fut entourée de graves difficultés. L'aristocratie, qui fournissait à Charles-Quint quelques-uns de ses meilleurs généraux et de ses ministres les plus dévoués, la tourmentait quelquefois par ses exigences ou ses reproches. La désunion, à cet égard, alla si loin que Marguerite fut accusée auprès de Charles-Quint de partialité envers ses serviteurs; on lui reprochait de n'accorder de faveurs qu'à de petites gens « qui n'avaient rendu aucun service ». La princesse fut obligée d'envoyer à l'empereur le seigneur de Rosimbos, son maître d'hôtel, pour rappeler à son neveu les grands services qu'elle avait rendus et les difficultés dont elle était entourée. Malgré son attachement aux dogmes de la religion, elle eut des démêlés sérieux avec une partie du clergé régulier, à qui on demandait constamment d'énormes subsides, et à qui on parvint à enlever, en partie, le choix des supérieurs des monastères, élus désormais par l'empereur sur une liste triple de candidats. Dans cette lutte contre le clergé, lutte qui resta, d'ailleurs, dans les limites légales, elle déploya une raideur peu ordinaire. Elle alla jusqu'à écrire à son neveu qu'il fallait « mettre les récalcitrants au sac, » en un bateau, pour les noyer au fond », tant elle trouvait déraisonnable toute résistance à ses volontés, tant l'exercice du pouvoir avait développé en elle le mépris pour toute opposition. Elle trouva encore plus de répugnance à lui obéir dans le tiers état, surtout dans la partie la plus nombreuse et la plus remuante de cette partie de la nation, les corps de métiers, qui constituaient, dans les grandes villes surtout, un centre d'opposition aux exigences du pouvoir. A chaque demande de nouvelle aide, les métiers faisaient entendre des plaintes sur l'énormité des sacrifices que l'on demandait d'eux, et montraient de plus en plus de mauvaise volonté pour accorder leur consentement. A Gand, à Maestricht, à Louvain, à Bruxelles surtout, le mécon-

tentement se traduisait par des refus nombreux et persistants. A Bois-le-Duc éclata une émeute redoutable, qu'il fallut comprimer par la force. En 1528, fatiguée de l'énergie avec laquelle les métiers de Bruxelles et de Louvain refusaient de voter l'aide, elle ordonna au chancelier de Brabant, Jérôme Vander Noot, de faire procéder à l'assiette de l'impôt comme si, par acte signé des trois États du Brabant, il lui était apparu « de leur consentement général, » entier et conforme ». Vander Noot s'étant excusé de sceller un ordre notoirement contraire aux prescriptions de la Joyeuse Entrée, Marguerite lui arracha le sceau des mains et, en présence du conseil privé, l'apposa elle-même aux lettres patentes qu'elle avait fait préparer. Dans sa colère contre Bruxelles, elle fit émaner une ordonnance qui modifia complètement l'administration communale de cette ville et réduisit considérablement le nombre des personnes qui assistaient aux délibérations des neuf nations ou des corps des métiers, « assemblées », dit-elle dans sa lettre du 7 juillet, « qui avaient toujours été tenues d'une manière indécente et contraire au bon ordre et étaient une source de séditions ». Il fut interdit aux métiers de se réunir en assemblée générale, de tenir un registre de leurs délibérations, etc. Ainsi plus d'entente en commun, plus de recours aux rétroactes; en un mot, plus d'énergie et de suite dans la vie de la commune. C'est ce que voulait Charles-Quint, qui n'avait qu'un but : faire prévaloir partout sa volonté; c'est ce que fit pour lui Marguerite, trop fidèle dépositaire des intentions de l'empereur. Mais la volonté de fer à laquelle elle devait obéir lui fut funeste. Elle sema de dégoûts la fin de sa vie; élevée de plus dans la pratique des devoirs religieux, elle vit naître et se développer dans le pays le goût des controverses théologiques et se multiplier autour d'elle les sectateurs des doctrines de Luther et de Calvin; vainement l'Église appela-t-elle à son secours les bras séculier, vainement une multitude de victimes payèrent-elles de leur vie

leur adhésion aux idées nouvelles, les hérésies faisaient chaque jour de nouveaux progrès; sans doute, Marguerite triomphait de toutes ces causes de difficultés; elle réussissait à comprimer par la force les adhérents aux idées de réforme religieuse, mais elle les voyait se développer à l'étranger; dans le pays même, plus d'un homme de talent, Erasme le premier, émigrerait afin d'échapper au despotisme vainqueur. L'aristocratie se pliait aux volontés du souverain; mais toute une génération naissait, qui devait se distinguer plus tard dans une lutte furieuse et sanglante contre le successeur de Charles-Quint; le clergé et le tiers état, accablés de taxes, ne supportaient qu'avec indignation la mutilation de leurs antiques privilèges; le pays s'était agrandi, mais par l'acquisition de provinces, qui la plupart, étaient en général mal pliées au joug. Les Pays-Bas enfin étaient entourés d'alliés douteux ou d'ennemis. Marguerite connaissait cette situation mieux que personne et n'ignorait pas son impopularité. Est-il étonnant qu'elle n'ait pu résister plus longtemps à tant de soucis, à tant de déboires ?

A la dernière partie de la vie de Marguerite d'Autriche se rattache un souvenir laissé par elle à la ville de Bruxelles; une maladie épidémique nommée *la suette* y avait fait de grands ravages en 1529; pour conjurer le fléau, on ordonna des processions générales qui parcoururent la ville à plusieurs reprises. A cette occasion, la princesse décida que, tous les ans, le dimanche après la fête de sa patronne (fête qui était célébrée, dans notre pays, à cette époque le 13, et non le 20 juillet), il y aurait tous les ans une procession solennelle en l'honneur du Sacrement de Miracle, honoré dans l'église Sainte-Gudule. Cette procession a encore lieu de nos jours, et c'est alors qu'à lieu la grande kermesse ou fête annuelle de Bruxelles.

Marguerite avait déjà annoncé son intention de se retirer au couvent des Sept-Douleurs ou des Annonciades, qu'elle avait fondé hors la porte des

Anes, près de Bruges, lorsqu'elle fut atteinte de maux de jambe, qui s'aggravèrent dans les premiers jours de novembre 1530, et que l'on crut d'abord être des atteintes de goutte. On lui fit ensuite des incisions à la jambe qui n'amènèrent aucune amélioration et, le mal allant constamment en s'aggravant, elle expira dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, entre minuit et une heure. Avec une rare présence d'esprit, elle avait pourvu à toutes les nécessités de la situation; constitué son neveu, l'empereur, pour son héritier universel; conféré, par provision, le gouvernement au comte de Hoogstraeten; institué de nombreux legs en faveur de son entourage, et dicté la lettre suivante, véritable monument de la lucidité et de l'étendue de son intelligence : « Monseigneur, l'heure
 « est venue que je ne puis vous plus
 « écrire de ma main, car je me trouve
 « en telle indisposition que doute ma
 « vie estre briefve. Je suis pourvue et
 « reposée de ma conscience, et de tout
 « résolue à recevoir ce qu'il plaira à
 « Dieu m'envoyer; je n'ai regret quel-
 « conque, réservé de la privation de
 « vostre présence et de ne vous pouvoir
 « voir ni parler encore une fois avant
 « ma mort, ce que (pour la doute que
 « dessus) supplérez en partie par ceste
 « mienne lettre, qui, je le crains, sera
 « la dernière que vous aurez de moy.
 « Je vous ai institué mon héritier uni-
 « versel seul et pour le tout, aux char-
 « ges de mon testament, l'accomplisse-
 « ment duquel vous recommande. Je
 « vous laisse vos pays de par-deçà que,
 « durant vostre absence, n'ay seulement
 « gardés comme me les laissâtes à votre
 « parlement, mais grandement augmen-
 « tés; je vous rends le gouvernement
 « d'iceulx, auquel me cyde estre léale-
 « ment acquittée, et tellement que j'en
 « espère rémunération divine, contente-
 « ment de vous, monseigneur, et gré de
 « vos subjects. Je vous recommande
 « singulièrement la paix et par espécial
 « avec les roys de France et d'Angle-
 « terre. Et, pour fin, vous supplie, mon-
 « seigneur, que l'amour qu'il vous a

« pleu porter au pauvre corps, soit mé-
 « moire du salut de l'âme, en recom-
 « mandation de nos povres serviteurs
 « et servantes, vous disons le dernier
 « adieu, auquel jesupplie, monseigneur,
 « vous donner prospérité et longue vie.
 « De Malines, le dernier jour de no-
 « vembre 1530. Vostre très humble
 « tante, Marguerite ».

Les funérailles de la princesse furent célébrées à Saint-Pierre et Saint-Paul de Malines, par les évêques de Cambrai et de Tournai, et durèrent trois jours, du 16 au 18 janvier 1531. Le deuil était conduit par son petit-neveu, le prince de Danemark, fils de Christiern II et d'Isabelle d'Autriche. L'oraison funèbre fut prononcée par le célèbre Corneille Agrippa. Les restes de la défunte, sauf ses entrailles, furent transportés à Bruges, où on déposa le cœur à l'église de Notre-Dame, dans la tombe de Marie de Bourgogne, et le corps au couvent des Annonciades, d'où il fut transporté à Brou, au couvent de Saint-Nicolas de Tolentin, où il fut solennellement déposé, en 1532, en présence des délégués de l'empereur, le maréchal de Bourgogne, le comte de Lalaing et l'archidiaque de Favernay. On plaça sur son cercueil une lame de cuivre, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

HIC JACET CORPUS DOMINI MARGARETE ARCHIDUCISSE
 AUSTRIE, COMITISSE BURGUNDIE, ET QUONDAM MA-
 XIMILIANI
 CÆSARIS FILIE, CAROLI VERO QUINTI IMPERATORIS ET
 FERDINANDI ROMANORUM REGIS FRATRUM AMITE,
 PHILIBERTI DUCIS SABAUÆ VIDUE, HUIUS MONASTERII
 SANCTI NICOLAI DE TOLLETINO PATRONÆ ET FU(N)DA-
 (TRICIS
 QUE KALENDIS DECEMBRIS IN SUO NECHILIMENSI
 OPIDO, CAMERACENSIS DIOCESIS, A(N)NO DOMINI MILLE-
 [SIMO
 QUINTESIMO TRICESIMO DIEM SUAM CLAUSIT
 EXTREMAM. ANIMA EIUS IN PACE QUIESCAT.

Ses entrailles furent déposées dans l'église Saint-Pierre de Malines, et, après que cet ancien temple eut été démoli, à la nouvelle paroisse du même nom, ancienne église du couvent des Jésuites. Là, dit M^r de Quinsonas, à gauche du maître-autel, une croix de Malte, gravée sur une pierre, croix devenue très fruste à cause du passage continuel des personnes qui vont

du chœur à la sacristie, indique seule la place où se trouvent ces débris de Marguerite d'Autriche. Le corps de cette princesse est resté à Brou, mais dans quel état. Brisé en quelque sorte, peu de temps après la mort, lorsqu'on en retira le cœur et les entrailles, on en a retrouvé les débris confondus avec ceux du cercueil; la belle tête de Marguerite, encore parée de sa longue chevelure blonde, sans le moindre cheveu blanc, reparut intacte. Le tout a été religieusement replacé dans l'église, le 1^{er} décembre 1856.

Longtemps avant sa mort, le 20 février 1508, Marguerite avait fait, à Bruxelles, un testament auquel elle ajouta quelques dispositions le 17 mars 1512, et qu'elle fit suivre d'un codicille, le 28 novembre 1530. Elle institua Charles-Quint son unique héritier; elle légua divers objets soit à des personnes qu'elle affectionnait ou dont elle voulait récompenser les services, tels que la reine de Hongrie, le roi de Danemark, ses nièces, les princes de Danemark, ses petits-neveux, le duc de Lorraine, le comte de Hooghstraeten, le seigneur de Rosimbos, les comtesses de Luxembourg et d'Egmont et quelques serviteurs de sa maison, soit à des établissements religieux auxquels elle portait un intérêt particulier : l'église de Battel près de Malines, le couvent des Annonciades de Bruges et surtout l'église et le couvent de Brou. Elle laissa une somme d'argent pour doter cent jeunes filles prêtes à marier, afin qu'elles priassent « Dieu » pour elle ». La plupart des exécuteurs testamentaires désignés par elle en 1508 étant morts, elle en choisit de nouveaux : les comtes de Nassau et d'Hooghstraeten, Jean de Berghes, le seigneur de Praet, Pierre de Rosimbos, Antoine de Montent, abbé commandataire de Saint-Vincent à Besançon, son confesseur; Jean Ruffault, Jean de Marnix et Guillaume des Barres. Charles-Quint trouva, dans les coffres de sa tante, beaucoup de pièces d'or et d'argent de France; il les fit fondre en 1532, ainsi que sa vaisselle d'or et d'argent, et convertir en nouvelles monnaies, ce qui

produisit 50,000 florins, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien, Nicolas Tiepolo.

Marguerite avait l'esprit vif et enjoué; elle aimait passionnément les lettres et faisait le plus brillant accueil aux savants; elle joua en quelque sorte aux Pays-Bas le rôle de François Ier en France. Molinet, Jean Lemaire de Belges, Remacle de Florennes, les quatre Everardi ou Evertz, Adrien d'Utrecht, qui devint pape sous le nom d'Adrien VI, Erasme, Corneille Agrippa, eurent part à sa faveur; mais plusieurs d'entre eux ne purent continuer à habiter à Bruxelles et s'éloignèrent des Pays-Bas, soit afin d'écrire avec plus de liberté, soit afin de se soustraire à des poursuites qui devenaient souvent dangereuses. Les arts trouvèrent également en Marguerite une protectrice dévouée, et l'on peut lui attribuer l'heureuse issue du procès dans lequel Bernard d'Orlev se vit engagé pour avoir assisté à des conférences tenues par un prédicateur de la réforme. Cet artiste renommé, à qui elle donna, le 23 mai 1518, le poste de son peintre en titre, travailla beaucoup pour elle, ainsi que l'architecte Van Bodeghem et les tapissiers Pierre de Pannemaecker et Gabriel Vander Tommen. Louis van Bodeghem commença la construction de la Maison du Roi à Bruxelles, mais bientôt il fut remplacé, en 1517, par Henri van Pede, architecte de la ville, Louis étant constamment occupé pendant une grande partie de l'année, particulièrement en été, au service de Madame, en Savoie, c'est-à-dire à l'église de Brou. Quant à Pannemaecker et Vander Tommen, ce furent eux surtout qui enrichirent le palais de Bruxelles et l'hôtel de Marguerite à Malines de ces splendides tapisseries qui portaient au loin, à cette époque, le renom de sa ville natale.

J'ai déjà cité plusieurs pièces de poésie dues à la princesse; quoiqu'elle y ait prodigué les recherches, les subtilités du bel esprit, on y trouve souvent du naturel, de la finesse et de la grâce. Le morceau suivant, où elle s'adresse

à ses filles d'honneur, donne un exemple de sa manière :

Belles parolles en paiement
A ces mignons présomptueux
Qui contrefont les amoureux
Par beau semblant ou autrement,
Sans nulz crédo, mais promptement
Donnez pour récompense à eulx
Belles parolles en paiement.

Mot pour mot, c'est fait justement
Ung pour ung, aussi deulx pour deulx;
Se devis ils font gracieux,
Respondez gracieusement,
Belles parolles en paiement.

Cette petite pièce est réellement une des plus belles productions de la littérature française au xvi^e siècle. Elle montre que l'auteur, au milieu de ses préoccupations, ne manquait pas d'enjouement et connaissait l'art d'entourer de fleurs les principes de morale. Marguerite avait aussi une grande prédilection pour la musique, art dans lesquelles Belges précédaient alors presque tous les autres peuples, et se faisait un plaisir d'entendre des instrumentistes de toute espèce et des chanteurs. On possède, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, un recueil venant d'elle et intitulé : *des Belles Danses*, où se trouvent, annotées en musique, plus de cinquante danses différentes. Bien que très pieuse et très attentive à suivre les prescriptions de l'Eglise, Marguerite d'Autriche n'affectait, en aucune façon, une austérité déplacée. Sa cour, constamment fréquentée par des diplomates, des ambassadeurs, des étrangers de distinction, était luxueuse et brillante. Les seigneurs des Pays-Bas, qui formaient son entourage habituel, rivalisaient de luxe et d'élégance, et si l'on en croit des traditions qui paraissent dénuées de fondement, l'un d'eux, Antoine de Lalaing, comte d'Hooghstraeten, surintendant des finances, aurait vécu avec la princesse sur le pied d'une intimité trop complète, et aurait eu de cette liaison un enfant naturel.

Pour nous résumer, disons que Marguerite d'Autriche est l'une des figures les plus attrayantes de ce xvi^e siècle qui devait enfanter tant de grands hommes. Tout en gardant sa dignité de femme, elle sut montrer les qualités d'un

grand politique. Si elle montra peu de scrupules dans les moyens qu'elle employa pour parvenir à ses fins, si elle montra peu de soucis pour les droits de la conscience humaine et les libertés du peuple, elle peut se défendre devant l'histoire en alléguant la situation difficile dans laquelle elle se trouva presque toute sa vie. On lui sait gré d'avoir énergiquement défendu le territoire et d'avoir hautement encouragé les lettres et les arts. Si Graphæus, dans le poème latin qu'il lui consacra et qu'il écrivit, en 1532, sur l'ordre du comte d'Hoogstraeten (voir dans les *Archives philologiques* du baron de Reiffenberg, t. Ier, p. 201, et de nouveau dans ses *Extraits des manuscrits de la Bibliothèque dite de Bourgogne*, t. Ier, 1^{re} partie, la seule partie), n'est pas sorti de la médiocrité, de bons écrivains se sont occupés d'elle au XIX^e siècle et lui ont consacré soit des travaux considérables, soit des études sérieuses. En 1849, la ville de Malines lui a élevé, sur sa grand'place, une statue, due au sculpteur Tuerlinex, qui perpétue le souvenir de son séjour dans cette ville.

Alphonse Wauters.

Blondeau de Charnaye, *Abrégé de l'histoire de Marguerite d'Autriche*. Paris (1764); in-12. — Von Münck, *Margaretha von Oesterreich, Oberstatthalterin der Niederlande. Biographie mit Nachlass*. Stuttgart, 1833; in-8°. — Altmeyer, *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, sa vie, sa politique et sa cour, dans la Revue belge de Liège, années 1840 à 1844*. — Le docteur Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche, de 1507 à 1519*. Paris, 1839; 2 vol. in-8° (ouvrage publié par la Société de l'histoire de France), et *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, dans les Trente premières années du XVII^e siècle*. Paris, 1845; 2 vol. in-4° (publié par le gouvernement français). — Le comte E. de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas*. Paris, 1855; 3 vol. in-8°. — Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*. Bruxelles, 1858; 10 vol. in-8°. — Dr Ulmann, dans le *Zeitschrift für allgemeine Geschichte*, année 1885, 4^e livr. — Michelant, *Inventaire des vaiselles, joyaux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc., de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523 (et clos en avril 1524)*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XII, p. 5. — Wauters, *La Maison du roi à Bruxelles*, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1845, et *Bernard van Orley*. Paris, 1893; in-8°, dans la collection des *Artistes célèbres*. — Azevedo, *Chronycke van Mechelen*. — Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*, Lyon,

1660; 2 vol. in-fol. — Von Bochoz, *Geschichte der Regierung Ferdinand der ersten*. Vienne, 1831; 9 vol. in-8°. — Cussinet, *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et sur le monument de Brou*. Lyon, 1838; in-8° (livre où l'on fait mourir la princesse, en 1514, d'avoir pris une trop forte dose d'opium). — Bulckens, *Notice sur Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas*. Malines, 1844; in-8°. — Discours prononcé par M. Philippe De Pauw, bourgmestre de la ville de Malines, au pied de la statue de Marguerite d'Autriche, le 2 juillet 1849, jour de l'inauguration de ce monument; in-8°, de 8 p. — *Fêtes inaugurales de Marguerite d'Autriche à Malines, vie de Marguerite d'Autriche, programme des fêtes, cavalcade*. Malines, 1849; in-4°, de 25 pages et de 12 planches. — D'Avoine, *Essai historique sur Marguerite d'Autriche*. Anvers, 1849; gr. in-8°.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme. Voir MARGUERITE DE PARME.

MARGUERITE D'AVESNES, impératrice des Romains, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, dame de Frisc. Voir MARGUERITE DE HAINAUT.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, naquit au mois d'octobre 1374. Cette princesse avait d'abord été promise à Léopold, fils du duc Léopold d'Autriche, par un accord conelu le 7 juillet 1378, à l'abbaye de Remiremont. Elle fut mariée, le 11 avril 1385, à Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, et de Marguerite de Liehnitz. Le même jour, son frère Jean, comte de Nevers (qui devint Jean sans Peur), épousa Marguerite de Bavière, sœur de Guillaume. A l'occasion de cette double union, Jean de Malines composa un petit poème. Guillaume de Hainaut prit le titre de comte et sa femme celui de comtesse d'Ostrevant. Celle-ci mit au monde, en juillet 1401, une fille qui reçut au baptême le nom de Jacqueline et fut leur unique enfant (Voy. t. X, col. 59 et suiv.). Le duc Albert de Bavière étant mort à La Haye, le 12 décembre 1404, son fils Guillaume lui succéda dans tous ses Etats. Dès le début de son règne, le duc Guillaume eut à soutenir contre les d'Arckel et le comte de Gueldre une

guerre qui fut longue et désastreuse pour la Hollande; il prit ensuite, avec son beau-frère de Bourgogne, une part active à une expédition contre les Liégeois et à la soumission de ceux-ci, puis fut mêlé aux affaires de France. La duchesse Marguerite intervint fréquemment dans les négociations diplomatiques de l'époque. Le rôle qu'elle remplissait volontiers dans la politique, alla en grandissant. Poussée par des vues ambitieuses, elle négocia à la cour de France le mariage de sa fille Jacqueline avec Jean, duc de Touraine, fils de Charles VI. Cette union fut décidée à Compiègne le 22 juin 1406. Le duc de Touraine était âgé de neuf ans et Jacqueline n'en avait que cinq. La duchesse Marguerite revint en Hainaut, et s'installa au château du Quesnoy avec le duc et la duchesse de Touraine dont elle eut la direction. Les députés de la ville de Mons allèrent les saluer le 8 juillet. Le duc et la duchesse étaient traités comme des enfants royaux; ils se voyaient souvent en la compagnie de la duchesse Marguerite. Un maître chevalier, un écuyer, la demoiselle de Wagnouville, un chapelain, un médecin et un maître d'école étaient attachés à leurs personnes. Les officiers de la cour du Quesnoy cherchaient à procurer au jeune prince d'agréables distractions. On lui donnait des compagnons de son âge avec lesquels il jouait à la paume et à d'autres jeux. La duchesse Marguerite emmenait souvent les jeunes époux en Hollande, où son séjour de prédilection était La Haye.

La France était en proie à des luttes sanglantes. Cependant la paix fut faite entre la maison d'Orléans et le duc de Bourgogne, le 4 septembre 1414. La duchesse Marguerite, qui avait pris une grande part aux négociations, se hâta d'informer la ville de Mons de la publication du traité. Cette paix, si péniblement obtenue, ne fut que le prélude de nouvelles dissensions et d'événements de plus en plus graves : la bataille d'Azincourt, l'élevation du comte d'Armagnac au gouvernement du royaume.

Par la mort de Louis, duc de Guyenne (18 décembre 1415), son frère le duc

de Touraine était devenu dauphin de France et se trouvait désormais en butte à la haine des Armagnacs. Mandé en France de la part du roi, le prince différa de s'y rendre, écoutant les conseils de son beau-père et se mettant sous la protection du duc de Bourgogne. Il continuait à séjourner en Hollande avec sa jeune femme, sous la surveillance affectueuse de la duchesse Marguerite et du sire d'Audregnies. Mais la mort du duc de Berry dont il était l'héritier, et d'autres affaires exigèrent sa présence à Paris. La dauphine et la duchesse sa mère revinrent en Hainaut, vers la fin d'août 1416. Le dauphin et le duc Guillaume se mirent en route un mois après et arrivèrent à Mons le 26 septembre. Le prince héritier demeura en Hainaut auprès de son beau-père, négociant avec le conseil du roi de France pour trouver le moyen de se rendre sans inconvénient à Paris. En dépit de ses efforts pour rester neutre entre les partis qui divisaient le royaume, il se vit forcé de contracter une alliance plus étroite avec son oncle le duc de Bourgogne. Des conférences furent ouvertes à Valenciennes, le 12 novembre, en présence de la duchesse Marguerite et du comte de Charolais, son neveu. Le duc Jean promit solennellement au dauphin de le secourir contre ses adversaires; à sa demande, il jura d'aider le roi Charles VI contre tous malveillants, et déclara qu'il ne voulait nuire à personne, à l'exception toutefois de Louis, roi de Sicile. Le duc Guillaume donna, de son côté, l'assurance formelle qu'il ne remettrait le dauphin au pouvoir de n'importe qui, sans en avoir averti le duc de Bourgogne.

Le dauphin fut mené en France par son beau-père. Ils s'arrêtèrent d'abord à Saint-Quentin, puis se rendirent à Compiègne, où la duchesse Marguerite alla les rejoindre avec la dauphine. Après un séjour de plusieurs mois, pendant lesquels le duc Guillaume négociait avec le conseil du roi, un événement funeste survint. Le dauphin mourut empoisonné, le 5 avril 1417, vers midi. A son retour en Hainaut, le duc Guillaume alla loger en son château de Bouchain, où la ma-

ladie dont il souffrait depuis quelque temps déjà le retint. Une plaie qu'il avait à la jambe, et qui provenait de la morsure d'un chien, s'était rouverte. D'autre part, la mort de son gendre l'avait profondément accablé. Une fièvre violente l'affaiblissait de jour en jour; il mourut le 31 mai, après avoir exprimé le vœu que sa fille se remariât avec Jean IV, duc de Brabant, qui était son cousin germain. Le duc Guillaume croyait avoir trouvé dans ce prince un protecteur pour sa fille. La duchesse Marguerite poussa les Etats de Hainaut à donner leur adhésion à l'union projetée.

Jacqueline de Bavière n'avait pas atteint sa seizième année, lorsqu'elle succéda à son père. Les états de Hainaut la reconnuent pour leur souveraine. Mais en Hollande, son oncle, Jean de Bavière, l'élu de Liège, lui suscita des embarras qui furent pour elle la cause de nouveaux malheurs.

La jeune princesse partit pour la Hollande avec sa mère. Elle fut reçue dans toutes les villes, excepté à Dordrecht, et parvint à gagner le plus grand nombre de ses sujets. Son mariage avec Jean IV eut lieu au château de La Haye, le 10 mars 1418. Cette union était mal assortie. Jacqueline ne ressentait que de l'aversion pour ce prince d'un caractère faible et d'une complexion fort délicate. La duchesse Marguerite eut à intervenir fréquemment dans les innombrables affaires qui surgirent soit en Hollande et en Zélande, où la guerre fut en permanence, soit dans le Hainaut. Elle fit partie du conseil que Philippe, duc de Bourgogne, réunit à Malines, le 7 octobre 1419, pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre à l'occasion du meurtre de Jean sans Peur. Elle se rendit avec sa fille à l'assemblée des états de Brabant qui se tint à Vilvorde, le 29 septembre 1420, et à laquelle Jean IV ne voulut point paraître. Elle remplit les fonctions de régente durant le séjour de Jacqueline en Angleterre (1421-1424). Le mariage de celle-ci et du duc Humfroy de Gloucester avait singulièrement compliqué la situation politique des Etats de cette princesse. Le

duc de Bourgogne avait pris le parti de soutenir les intérêts de Jean IV et de faire valoir auprès du duc de Bedford les obstacles que l'union de Gloucester avec Jacqueline devait apporter dans leurs relations et dans leurs projets. Sûr de Jean de Bavière, il désira mettre dans ses desseins la duchesse Marguerite. Par lettres du 15 février 1424, Gloucester se soumit à l'arbitrage des ducs de Bedford et de Bourgogne, au sujet de la validité du mariage contracté par le duc de Brabant. Au mois d'octobre suivant, la duchesse douairière et la ville de Mons eurent connaissance du débarquement, à Calais, du duc de Gloucester et de la duchesse Jacqueline, et de leur intention de venir en Hainaut pour prendre possession du pays. N'écoutant que son cœur, la duchesse Marguerite alla à la rencontre de sa fille. En dépit des mesures prises pour empêcher l'invasion de l'armée anglaise qu'amenait Humfroy, celui-ci entra à Mons avec la duchesse Jacqueline et sa mère, et une suite de trois cents cavaliers. L'armée anglaise, composée d'environ cinq mille hommes, fut logée dans les faubourgs et dans les villes voisines. Elle eut à se défendre contre les troupes que le duc de Bourgogne avait levées et auxquelles s'étaient jointes les bandes indisciplinées de Jean IV et de Philippe de Saint-Pol. Le territoire qui s'étend de Soignies à Nivelles fut le théâtre de la guerre.

Le duc de Bourgogne avait laissé dévoiler ses projets, d'abord en provoquant en duel le duc de Gloucester (3 mars 1425), puis en déclarant qu'il prenait sous sa protection la duchesse Jacqueline, sa mère et le pays de Hainaut (15 mai 1425). Son but était évidemment de se rendre maître de la dame héritière. Mais celle-ci était douée d'une rare énergie; elle put résister longtemps aux entreprises de son tyrannique cousin. La sortie de Jacqueline de Mons, son évasion de Gand, la guerre qu'elle soutint en Hollande en donnent la preuve. La duchesse Marguerite seconda sa fille de tout son pouvoir dans cette lutte opiniâtre. Cependant Philippe cherchait à se la rendre favorable,

en la faisant rentrer en possession des parties de son douaire qui avaient été confisquées (1427). La mort de Jean IV n'empêcha pas le procès canonique, relatif à son mariage avec la duchesse Jacqueline, de suivre son cours. La sentence de la cour de Rome fut définitivement prononcée le 9 janvier 1428; elle confirmait la validité de ce mariage et annulait toute autre union que la duchesse pouvait avoir contractée. Lâchement abandonnée par Gloucester, privée des secours de ses sujets, Jacqueline dut céder aux conditions que le duc de Bourgogne lui imposa (traité de Delft du 3 juillet 1428). Elle parut s'y résigner et se retira au château de Ter-Goes, dans le Zuidbeveland.

La pauvre princesse n'avait pas quitté sans regret le Hainaut, où elle avait laissé sa mère. Celle-ci, pour s'assurer des revenus suffisants, avait été contrainte de promettre d'entretenir la paix de Delft, tout en se déclarant « bien contente et joyeuse de la dite paix », par ses lettres datées de Leyde, le 16 juillet 1428. Marguerite avait, au Quesnoy, une petite cour qui lui était fidèle. Elle entretenait avec Jacqueline des relations intimes. Les finances lui faisaient assez souvent défaut; cependant elle envoyait de temps en temps des cadeaux à sa fille et allait la voir assez fréquemment. Habitée au luxe, l'entretien de son hôtel et ses nombreux voyages absorbaient facilement ses revenus. A la mort de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant et de Limbourg (4 août 1430), elle se rendit à Louvain pour faire valoir ses droits à la succession de ce prince. Mais les Etats de Brabant ne lui furent pas favorables, et elle retourna au Quesnoy cacher sa déception.

Un événement inattendu vint aggraver la situation. Jacqueline s'était unie clandestinement à Frans van Borselen, gouverneur de Zélande. Grande fut la colère du duc de Bourgogne, lorsqu'il en eut connaissance; mais, cédant bientôt à d'autres sentiments, il conclut avec sa cousine un traité qui enlevait à celle-ci la souveraineté des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et

de la seigneurie de Frise (12 avril 1433). La duchesse Marguerite éprouva le plus vif dépit de voir sa fille ainsi dépouillée. Sa cour partagea son irritation, et l'un de ses officiers, Gilles de Potelles, poussa si loin son désir de venger sa souveraine légitime, qu'il résolut de tuer le duc Philippe dans une partie de chasse. Potelles fit entrer plusieurs gentilshommes dans sa conspiration. Mais celle-ci ayant été découverte, il fut arrêté au château du Quesnoy, et décapité à Mons avec l'un de ses serviteurs. Jean de Vendegies, qui était dans le complot, parvint à se sauver et obtint plus tard sa grâce. Pendant longtemps on soupçonna la duchesse-mère d'avoir trempé dans ce complot, mais elle s'en défendit suffisamment, et le duc ne témoigna aucun mécontentement envers sa tante.

Le duc de Bourgogne se réconcilia avec Van Borselen, et, le 5 juin 1434, il eut à Mons une entrevue avec la duchesse Marguerite. Le 7 du même mois, il fit avec elle un accord pour l'administration régulière des revenus qui composaient son douaire. Moyennant cet arrangement, la duchesse déclara renoncer à la somme de 50,000 francs que lui avait léguée le duc son père et dont elle réclamait le paiement, et par lettres datées de Binche le 8, elle se déshérita, en faveur du duc, du comté de Ferrette (Alsace), et des biens meubles et immeubles que tenait en Bourgogne feu sa sœur la duchesse d'Autriche. Le 28 juillet suivant, Philippe lui donna de nouvelles garanties pour le paiement de la rente de 32,000 piêtres et la jouissance de ses terres et seigneuries tant en Hainaut qu'en Hollande, en Zélande et en Frise. A partir de cette époque, l'existence de la duchesse Marguerite fut moins agitée. Ses revenus étaient assez exactement payés; cependant elle éprouvait parfois des embarras financiers. Il est vrai que son genre de vie était tout à fait princier. La duchesse habitait de préférence son château du Quesnoy; de temps en temps elle allait séjourner à Binche et à Baudour. Elle venait à Mons pour assister aux assemblées des Etats. Ses largesses envers les établis-

sements pieux et charitables ne taris-
saient pas. En 1418, elle avait fait
présent de son portrait à l'église de
Saint-Antoine en Barbefosse, près de
Mons; en 1420, elle avait fait orner
une chapelle de cette église d'une belle
verrière où elle figurait avec sa pa-
tronne, et en 1422, elle avait donné
une grande verrière à l'église de Saint-
Nicolas-en-Havré, à Mons, dont le curé,
Nicole Coppin, fut son confesseur.

Après la mort de sa fille (8 octobre
1436), la duchesse Marguerite s'adonna
uniquement aux œuvres de piété. Elle
conçut le projet de faire, dans l'église
du Quesnoy, une fondation de six can-
tuaires perpétuels, avec donations de
draps, linges, chausses et souliers en
faveur des plus pauvres personnes du
Quesnoy, et, en particulier, de celles
qui avaient servi dans les hôtels de son
mari et de sa fille. Le due Philippe la
seconda gracieusement dans son pro-
jet en lui accordant, le 5 février 1440,
les lettres d'amortissement qu'elle lui
avait demandées pour la constitution
d'une rente de 300 saluts d'or, par
an, assise sur la terre et seigneurie de
Gommegnies. L'acte de fondation fut
daté de son hôtel du Quesnoy, le
1^{er} mars 1441.

La duchesse Marguerite mourut le 8
du même mois, et fut inhumée en l'église
paroissiale du Quesnoy, dans la cha-
pelle de Sainte-Marguerite, où l'on
voyait, avant 1794, son tombeau en
marbre, élevé de trois à quatre pieds,
mais de la plus grande simplicité. Ce
monument a été détruit avec l'église
qu'il décorait. Mais la fondation de la
pieuse princesse existe toujours; elle est
administrée par le bureau de bienfai-
sance de la ville du Quesnoy.

Léop. Devillers.

De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne. —
Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement
de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Ba-
vière*, t. IV et V. — Michaux, *Fondation de can-
tuaires dans l'église paroissiale du Quesnoy*,
dans les *Annales du cercle archéol. de Mons*,
t. XII, p. 129-142.

MARGUERITE DE BRABANT, com-
tesse de Luxembourg, reine des Romains,
qui mourut vers 1312, était la fille du

duc de Brabant Jean I^{er}. Celui-ci avait
d'abord été l'ennemi de la maison de
Luxembourg, qui avait pris le parti de
Renaud de Gueldre dans la guerre de la
succession du Limbourg. Mais après la
bataille de Woeringen (1288), où suc-
omba le comte Henri III, Jean I^{er} se
réconcilia avec le fils de ce dernier,
Henri IV, et lui donna sa fille Margue-
rite en mariage. Ce mariage fut conelu
au mois d'avril 1292, par l'entremise de
la reine de France, Marie, de Guy, de
Bourgogne, de Robert, duc de
Flandre, de Robert, duc de
Bourgogne, et de quelques autres per-
sonnages. Lorsque son mari fut élu em-
pereur (1309), Marguerite le remplaça
pour la signature de certains actes con-
cernant spécialement le comté de Luxem-
bourg; elle s'occupa d'une manière assez
active de l'administration du comté et
favorisa surtout les œuvres charitables;
elle fonda, entre autres, un grand hôpi-
tal à Luxembourg. Elle mourut proba-
blement en 1312.

H. Vander Linden.

Van Heelu, *Chronique de la bataille de Woe-
ringen; Codex diplomaticus*, p. 535, 536 et 537.
— Vredius, *Genealogia com. Flandria*, pr. II,
p. 27. — *Publications de la Société du grand
duché de Luxembourg*, t. XXIII, p. 204 et 205. —
Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 447, 454. —
Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*.
Luxembourg, 1741-1743. — J. Schötter, *Geschichte
des Luxemburger Landes*, éd. K.-A. Herchen et
N. van Werveke. Luxembourg, dep. 1882.

**MARGUERITE DE CONSTANTI-
NOBLE**, comtesse de Flandre et de
Hainaut, morte le 10 février 1279-1280.
La biographie de cette princesse, qui
gouverna une partie de la Belgique pen-
dant le milieu du XIII^e siècle, a long-
temps été remplie d'erreurs, répandues
par des écrivains mal informés ou pré-
venus, tels en particulier que Jacques
de Guyse; mais la publication de docu-
ments nombreux, restés inédits jusqu'à
ce jour, et les travaux critiques de quel-
ques savants ont rétabli la vérité sur
les principaux événements du règne de
Marguerite. C'est à l'aide de ces travaux
que nous allons esquisser rapidement
l'existence de cette princesse et la situa-
tion de ses Etats, à son époque.

Marguerite était la seconde fille de
Baudouin, comte de Flandre et de Hai-

naut, qui devint, à la fin de sa vie, empereur de Constantinople, et de Marie de Champagne. Elle naquit, paraît-il, vers l'année 1202, et fut, ainsi que sa sœur, baptisée à Valenciennes, dans l'église Saint-Jean, comme elle l'atteste elle-même dans un diplôme daté du mois de novembre 1278. On a dit qu'elle fut séduite par Bouchard d'Avesnes, chevalier, qui avait d'abord été clerc et qui, après avoir fait des études brillantes, avait renoncé à l'état ecclésiastique, puis avait aidé le comte de Namur à gouverner la Flandre et le Hainaut en l'absence du comte Baudouin et de son frère Henri. Il n'en est rien. Bouchard d'Avesnes avait, en effet, reçu les ordres inférieurs; mais, comme beaucoup de chevaliers de l'époque, il avait quitté son état de clerc, et exerçait, en 1211, les fonctions de bailli du Hainaut. Marguerite résidait alors à Mons, et comme, selon l'expression de Philippe Mouskès, elle était fort belle, il l'aima éperduement, réussit à s'en faire aimer, et l'épousa publiquement au Quesnoy. Toutes les formalités requises pour légitimer leur union furent observées, et ce fut un prêtre, nommé Werry de Nouvion, qui célébra leurs épousailles.

La comtesse Jeanne et son mari Ferrand de Portugal furent avertis de ce mariage, et n'en montrèrent alors aucun mécontentement. Ferrand intervint dans l'accord que Bouchard conclut avec son frère aîné, Walter ou Gauthier d'Avesnes, au sujet de l'héritage paternel; peu de temps après, lui et sa femme consentirent à se soumettre à ce que décideraient quelques-uns de leurs vassaux, à propos de l'héritage du comte Baudouin. Mais la bataille de Bouvines vint changer cette situation. Le roi de France Philippe-Auguste n'avait pu voir qu'avec un vif déplaisir le mariage de Marguerite, qui assurait à la famille des d'Avesnes la possession de la Flandre ainsi que celle du Hainaut, dans le cas où Jeanne mourrait sans enfants, comme cela arriva plus tard. Déjà il avait essayé de marier cette princesse à un de ses vassaux, et ce fut très probablement à son instigation que Jeanne

rompit avec Bouchard, et se plaignit amèrement au pape Innocent III d'un mariage qu'elle avait connu et toléré depuis trois ans, en alléguant que Bouchard était sous-diacre et avait enlevé Marguerite, « affirmant impudemment qu'elle était devenue sa femme ». Elle provoqua la publication d'une bulle du pape Innocent III, du 19 janvier 1216, où cette accusation est répétée, sans que le prétendu ravisseur eût été entendu.

Le pape Honorius III, successeur d'Innocent, confirma cette bulle et en fit publier de nouvelles contre Bouchard; mais celui-ci n'en tint pas compte. Réfugié dans l'empire d'Allemagne, dont le souverain, Frédéric II, vécut presque constamment en rupture complète avec le saint-siège, il s'était fixé, avec sa femme, à Houffalize (dont le seigneur était un de ses parents), sous la protection de Waleran, duc de Limbourg et comte de Luxembourg; celui-ci disputait alors à Jeanne le comté de Namur, sur lequel il revendiquait des droits parce qu'il avait épousé la fille du comte Henri l'Aveugle, nommée Ermesinde. C'est là que les deux époux vécurent pendant six ans, Bouchard s'occupant surtout de chasser dans leur retraite de l'Ardenne. Leur union était alors parfaite, et elle eut pour résultat la naissance de deux fils : Jean, qui naquit au mois d'avril 1218, et Baudouin, qui vint au monde au mois de septembre 1219. Mais cette année même, Bouchard fut fait prisonnier dans une incursion dans les Etats de sa belle-sœur. Après une détention à Gand, il obtint sa liberté sans rançon, mais sa femme dut se séparer de lui; elle se retira près de la dame de Rosoy, puis vint habiter en Flandre.

Marguerite ne parvint à obtenir la liberté de Bouchard qu'en se soumettant à des conditions très rigoureuses. Elle consentit à se séparer tout à fait de lui, et Bouchard fut astreint à aller à Rome solliciter l'absolution de ses fautes et la mainlevée de l'empêchement de son mariage. Pendant qu'il guerroyait en Italie pour le saint-siège, la comtesse Jeanne profita de son éloignement pour

déterminer Marguerite à prendre un autre époux, Guillaume de Dampierre, et ce nouveau mariage, comme l'a remarqué M^r Duvivier, se conclut avec une telle précipitation, que l'on ne s'aperçut pas qu'il était nul, Marguerite et Guillaume étant parents à un degré prohibé par l'Eglise. Le pape Honorius III défendit aux nouveaux conjoints de cohabiter ensemble, mais il ne déploya pas, dans cette seconde cause, la sévérité avec laquelle il avait agi dans la première. Dès l'année 1224, Marguerite avait une fille de Guillaume de Dampierre. Selon Mathieu Paris, elle aurait alors répondu à Bouchard : « Bouchard est dans les ordres; qu'il serve l'Eglise et vive d'offrandes. Marguerite jouit d'embrassements qu'elle désirait depuis longtemps ». Ces paroles sont probablement de pure invention. La princesse avait ardemment aimé Bouchard; en 1222, elle le qualifiait encore de « son époux ». Elle ne pouvait ainsi démentir toute une période de son existence.

L'opinion publique se déclara contre elle et contre sa sœur. On s'en aperçut bien lors de l'apparition du faux Baudouin. Le déchaînement contre la comtesse fut universel et, sans l'appui du roi de France Louis VIII, l'usurpateur aurait triomphé. Bouchard s'était prononcé pour lui; on l'en punit en livrant ses deux fils à Archambaud de Bourbon, frère aîné de Guillaume de Dampierre, près de qui ils restèrent pendant plus de huit ans. Ils ne furent remis en liberté que lors de la mort de Guillaume de Dampierre, en 1231 ou 1232.

Marguerite montra toujours, pour les enfants de son second lit, une préférence marquée; toutefois elle consentit, en janvier 1235, à un arrangement ayant pour but de régler le partage éventuel de sa succession, non compris, bien entendu, le douaire que Guillaume de Dampierre lui avait assigné. Elle avait sept enfants : Jean d'Avesnes; Baudouin, son frère consanguin; Guillaume de Dampierre; Guy, qui fut après lui comte de Flandre; Jean, seigneur de Saint-Dizier; Marie, qui entra comme reli-

gieuse dans l'abbaye de Flines, fondé par sa mère; et Jeanne, femme de Hugues de Rethel, puis de Thibaud de Bar. La succession fut partagée en sept parts égales; l'un ou l'autre des enfants venant à mourir, leur part devait accroître le bien de ses frères et sœurs consanguins. Le roi de France, Louis IX ou saint Louis, l'évêque de Liège, la comtesse Jeanne, les deux familles intéressées, l'archevêque de Reims et ses suffragants ratifièrent cet accord. Mais la principale question, celle de la légitimité des d'Avesnes était toujours contestée. Le pape Grégoire IX, sans les entendre, se prononça contre eux (31 mars 1237), tandis qu'il confirma la dispense verbale accordée jadis par son prédécesseur à Marguerite et à Guillaume de Dampierre (26 mai 1239).

La mort de Jeanne vint enfin ouvrir à Marguerite, sa sœur, l'accès à la succession des deux beaux comtés de Flandre et de Hainaut, qu'elle gouverna pendant trente-cinq ans (de 1245 à 1280). Son premier mari, Bouchard d'Avesnes, était décédé depuis un an, mais sa mort n'avait pas éteint l'inimitié de Marguerite contre les fils qu'elle avait eus de lui, et qu'elle ne regardait plus que comme des enfants nés d'une union illégitime. On avait déjà, en 1242, essayé de la réconcilier avec eux; tous les efforts avaient été inutiles. Rebutés de ce côté, condamnés par le pape, les d'Avesnes s'étaient adressés à l'ennemi de ce dernier, l'empereur Frédéric II, et ils en avaient obtenu un acte de légitimation, « en tant que leur naissance » présentât quelque irrégularité. Un nouveau souverain pontife, Innocent IV, étant monté sur le trône de saint Pierre, ils s'adressèrent à lui; mais le débat fut, d'un commun accord, déferé au roi Louis IX et au légat Eudes ou Ode de Châteauroux, évêque de Tusculum. Dans leur sentence, qui fut rendue en juillet 1246, les arbitres assignèrent à Jean d'Avesnes tout le comté de Hainaut et ses dépendances, et à Guillaume de Dampierre tout le comté de Flandre. On ne toucha pas à la question de légitimité, qui fut passée sous silence; la

toucher, c'eût été nettement condamner la sentence même, car Jean d'Avesnes était fils naturel ou était légitime. Dans le premier cas, il n'avait droit à rien ; dans le second, il héritait de tous les fiefs, sauf les apanages revenant à ses frères. Mais la décision était conforme aux vues politiques de la cour de France; elle voulait affaiblir le patrimoine de Baudouin de Constantinople en le scindant. Elle voulait de plus en maintenir la partie la plus considérable, c'est-à-dire la Flandre, dans une dépendance étroite. Or, il y avait une différence énorme entre les d'Avesnes, issus d'une race dont les principales possessions relevaient de l'Empire, et les Dampierre, dont les domaines avaient toujours reconnu la souveraineté des rois de France.

La comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, avait confirmé tous les traités que Philippe-Auguste et ses successeurs avaient imposés à la Flandre. Elle fit plus, elle reconnut la suzeraineté de ces monarques sur un domaine qu'ils n'avaient jamais, jusqu'à cette époque, revendiqué : le pays de Waes, et elle promit également de ne pas fortifier le château de Rupelmonde sans leur assentiment. Et cela à l'époque même où elle sollicitait et obtenait de l'empereur Frédéric II l'investiture de la Flandre impériale, dont faisait partie le pays de Waes (juillet 1245). Mais, tandis que ce dernier acte avait pour but d'attester la plénitude de ses droits, la promesse du roi de France lui assurait l'appui de ce monarque. Elle eut, à cette époque, des démêlés avec Guillaume, comte de Hollande, qui lui refusait l'hommage auquel il était tenu envers elle pour les îles de Zélande. Dans une expédition qu'elle fit en Zélande, Jean et Baudouin d'Avesnes mirent tout en œuvre pour la contrecarrer; puis, levant le masque, ils s'emparèrent du château de Rupelmonde. Mais ils y furent bientôt assiégés, et Rupelmonde fut obligé de se rendre. Dans le même temps, les d'Avesnes sollicitèrent de l'évêque de Liège, Henri de Gueldre, l'investiture du

comté de Hainaut, dont Jean fit le relief le 25 septembre 1247; mais Marguerite resta en possession du comté, et, malgré la nomination de Guillaume à la dignité de roi des Romains ou d'Allemagne, il fut obligé de conclure un traité avec Marguerite, par lequel il s'engageait à respecter les droits de la comtesse sur la Zélande. Les d'Avesnes se réconcilièrent avec celle-ci et approuvèrent à Paris, au mois de novembre 1248, la sentence rendue en 1246. Par contre, Marguerite s'engageait à obtenir, de ses fils et de Guillaume de Dampierre, quittance des 60,000 livres qu'ils réclamaient du chef des torts causés par l'incident de Rupelmonde.

Jean d'Avesnes et sa mère semblent s'être réconciliés à cette époque; le premier reçoit même, dans une charte de la comtesse, les qualifications de son « cher » premier né et son successeur au comté « de Hainaut ». La question de la légitimité de la naissance de Jean et de Baudouin, son frère, se traitait de nouveau devant des commissaires délégués par le pape Innocent IV; elle fut enfin solennellement décidée en leur faveur par une bulle du pape, du 17 avril 1251. Un congrès réuni à Bruxelles, en 1250, mit momentanément fin aux débats relatifs à l'hommage pour la Zélande, et le roi Guillaume reconnut formellement les droits de la princesse. Tout semblait favorable au maintien de la paix, lorsqu'un événement malheureux vint remettre tout en question. Guillaume de Dampierre, qui avait accompagné Louis IX à la croisade en Egypte, fut tué dans un tournoi à Trazegnies, le 6 juin 1251; on accusa de sa mort les amis des d'Avesnes, et cette accusation trouva bientôt de l'écho, bien que ceux-ci eussent protesté de leur innocence et que le duc de Brabant, beau-frère de Guillaume, se fût porté leur garant.

Marguerite, a-t-on dit plus tard, ressentit une douleur profonde de la mort du jeune Guillaume, mais on ne voit pas qu'elle ait accusé les d'Avesnes de fratricide. Cependant ses ennemis qui la savaient dépourvue de son principal appui, le roi de France, alors res-

tenu en Syrie, ses ennemis voulurent profiter de son isolement. Le roi Guillaume, par un jugement solennel, du 11 juillet 1252, déclara que, faute d'en avoir fait relief, elle avait forfait ses fiefs impériaux, et en investit son beau-frère, Jean d'Avesnes. Celui-ci conclut un accord avec Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke, et se fit livrer le château de ce nom. Marguerite, décidée à défendre ses droits avec énergie, rassembla à Biervliet une nombreuse armée, à la tête de laquelle marchaient ses fils Guy et Jean de Dampierre, Thibaud, comte de Bar, leur beau-frère, le comte de Guines et un grand nombre d'autres chevaliers français et flamands. On accusa, mais probablement sans fondement, la comtesse d'avoir secrètement envoyé à ses fils l'ordre d'envahir la Zélande, bien qu'une trêve de trois jours eût été conclue. Quoi qu'il en soit, les Flamands débarquèrent dans l'île de Walcheren, à Westcapelle; mais, attaqués aussitôt par Florent, frère du roi Guillaume, ils furent complètement vaincus (4 juillet 1253). La plupart des envahisseurs furent pris, tués ou noyés en essayant de fuir; la défaite fut si terrible que, selon l'auteur contemporain, Mathieu Paris, dont le récit est empreint d'une exagération évidente, une seule cité de la Flandre perdit en cette journée dix mille combattants. Les deux Dampierre, le comte de Bar et de Guines et une foule d'autres personnages de distinction furent au nombre des prisonniers. Suivant le même auteur, dont je viens de signaler l'assertion inadmissible, Jean d'Avesnes aurait aussitôt écrit à Marguerite en ces termes : « Chère mère, si tu ne veux » avoir pitié de moi, aie pitié du moins » de tes fils, mes frères utérins, que je » tiens en prison, et consens à une paix » avantageuse pour toi. — Mon fils », aurait répondu la comtesse, « tes frères » sont entre tes mains, je ne me lais- » serai point attendre pour eux. Ils sont » à la merci de ta volonté et de ton ca- » price. Egorge-les, cruel boucher, et » mange-les, l'un bouilli et préparé au » poivre, l'autre rôti et assaisonné à

» l'ail ». Ces paroles, aussi folles que dures, ont été avec raison niées par plus d'un historien de nos jours. Les Dampierre n'étaient nullement au pouvoir des d'Avesnes, mais du roi Guillaume et de son frère Florent; ils étaient, d'ailleurs, les enfants préférés de leur mère, qui les aimait trop pour les abandonner dans l'infortune.

Le jour même de la défaite de Walcheren, l'abbé de Fulde, chargé par le pape de l'exécution de sa bulle du 3 décembre 1252, faisait sommer Marguerite d'abandonner les fiefs qu'elle tenait de l'Empire, sous peine d'excommunication. Malgré l'appel adressé au saint-siège par Marguerite, l'abbé de Saint-Laurent, de Liège, lança l'excommunication contre elle et mit sa terre en interdit. Loin de céder, la comtesse obtint l'appui de Charles d'Anjou, frère du roi de France, et lui céda à toujours le comté de Hainaut; la comtesse ne se réserva que la libre disposition de 300 ou 400 livrées de terres (31 octobre 1253); elle confia à Charles la garde du comté de Flandre; toutes les villes furent invitées à lui promettre obéissance, à condition qu'il les gouvernerait « à droit » et loi ». En outre, elle obtint l'appui du puissant et belliqueux Conrad, archevêque de Cologne, qui, après avoir soutenu le roi Guillaume, s'était brouillé avec lui, et des Frisons, qui se déclarèrent en rébellion ouverte contre Guillaume. A Liège, le tribun populaire Henri de Dinant, alors à l'apogée de son influence, fit repousser par les métiers de cette ville, une demande formulée par l'évêque, afin d'obtenir une prise d'armes en faveur de Jean d'Avesnes. Ainsi, secondée de toutes parts, la comtesse apparaissait redoutable. Elle avait intéressé à sa cause le pape Innocent IV, qui avait déclaré, par une bulle du 13 décembre 1253, la prendre, elle et ses États, sous la protection du saint-siège, et ordonné, le 14 mars suivant, de suspendre les effets de l'excommunication lancée contre elle. Aussi le comte Charles d'Anjou fut-il reconnu partout ou peu s'en faut en Hainaut, et prit-il le titre de comte de ce pays. On a dit plus tard, et

Jacques de Guyse s'est fait l'écho de ces bruits, que Marguerite et lui y étaient très impopulaires; que la première avait terrorisé le pays en y introduisant des fonctionnaires flamands; qu'une société secrète, appelée la *Société des Ronds*, s'était formée contre ceux-ci, et avait tiré vengeance de leurs exactions en en immolant un grand nombre. Le même historien raconte aussi que Valenciennes n'ouvrit ses portes à Charles d'Anjou qu'après un siège et aux termes d'un accord, par lequel il ne fut reconnu comte de Hainaut que jusqu'à la mort de Marguerite, le droit de l'héritier légal étant réservé. Il n'y a rien de fondé dans ces récits qui ont été répandus plus tard dans l'intérêt des d'Avesnes, et dont j'ai fait justice sans que l'on ait ébranlé le moins du monde la force de mes arguments. Loin d'être favorables aux d'Avesnes, les Valenciennois furent l'objet de leurs vengeances dès qu'ils eurent hérité du Hainaut.

Jean d'Avesnes avait, de son côté, énergiquement défendu ses droits. Tandis que sa mère essayait de faire approuver la cession du Hainaut à Charles d'Anjou, il obtint de l'évêque de Liège une sentence solennelle, rendue à Malines le 15 février 1254, et confirmée le même jour par le roi Guillaume, en vertu de laquelle les seigneurs du comté étaient tenus de lui rendre hommage. Le duc de Brabant paraît être resté neutre, mais les comtes de Gueldre, de Juliers, de Luxembourg, à qui Jean d'Avesnes avait donné en fief le comté de Namur, et d'autres princes, s'étaient déclarés pour lui. Charles d'Anjou, de son côté, réunit une nombreuse armée; un grand nombre de communes du nord de la France lui fournirent des hommes et lui avancèrent de l'argent. Au milieu de récits contradictoires, on ne peut que difficilement démêler ce qui se passa en cette occasion. Il est certain, toutefois, que Jean d'Avesnes s'empara de la ville de Grammont, et que Siger d'Enghien défendit avec succès ses domaines contre les Français. Mais ceux-ci restèrent en possession de presque toutes les villes du comté, et l'arrivée du roi Guillaume,

à la tête d'une armée considérable, au mois de juillet 1254, n'aboutit qu'à de faibles résultats. Il s'avança jusqu'à Quesnoy, s'empara de cette ville; mais, ne pouvant forcer Charles d'Anjou à livrer bataille, consentit à des trêves qui laissèrent chaque parti en possession de ce qu'il avait.

Bientôt des événements favorables à Marguerite vinrent rétablir la balance en sa faveur. Tandis que le roi de France revenait de la croisade, le roi Guillaume engageait contre les Frisons une guerre dans laquelle il périt le 28 janvier 1256. Cette mort privait Jean d'Avesnes de son principal appui; Marguerite, au contraire, pouvait plus que jamais compter sur l'appui du roi Louis, qui, au mois de novembre 1255, vint jusqu'à Gand pour essayer de rétablir la paix. Ces premières négociations n'aboutirent pas, à cause, paraît-il, des murmures qui s'élevèrent en Flandre lorsqu'on connut les charges qu'entraîneraient pour le pays la conclusion de la paix et le rachat du comte Guy; mais elles eurent plus de succès l'année suivante et, le 24 septembre 1256, saint Louis prononça sa sentence qui porte, dans l'histoire, le nom de *Dit à Péronne*, d'après la petite ville de France où elle fut prononcée. Le roi confirma sa sentence de 1246, mais en retranchant du Hainaut Crèveœur, Aleux, Bouchain, l'Ostervant, qu'il attribua à la Flandre. Les d'Avesnes durent faire hommage au comte Charles et jurer qu'ils ne causeraient aucun tort à ceux qui avaient soutenu sa cause. Marguerite rentra en possession de Hainaut, moyennant le payement à Charles d'Anjou de 160,000 livres tournois. Des stipulations nombreuses, ayant toutes pour but de mettre fin aux débats existants entre les princes belges furent arrêtées à Bruxelles, le 10 octobre et jours suivants.

A partir de cette époque, Marguerite gouverna paisiblement la Flandre et le Hainaut pendant vingt-quatre ans, sans que l'on puisse entrevoir dans ses États une trace de mécontentement. C'est donc une grave erreur que de lui attribuer le surnom de *Marguerite la Noire*, qu'elle

aurait dû aux malédictions de son peuple, et au souvenir de sa conduite envers les d'Avesnes. Vingt-quatre années de paix effacent bien des souvenirs, et lorsqu'elle vint à décéder, on se préoccupait peu, sans doute, du souvenir des malheurs de Bouchard d'Avesnes. Jean d'Avesnes, qui avait tenté de refaire sa fortune politique en s'attachant à Richard de Cornouailles, l'un des prétendants au trône d'Allemagne, était mort dès 1258, ne laissant d'autres héritiers que des enfants très jeunes encore et dont l'aîné, comme son père, ne porta, pendant la vie de la comtesse Marguerite, que le titre d'héritier du comté de Hainaut. Baudouin d'Avesnes s'était réconcilié avec sa mère. Quant à Guy, délivré de prison, il s'intitula de nouveau comte de Flandre, comme il l'avait fait depuis la mort de son frère Guillaume; mais il laissa la plus grande part de l'autorité à Marguerite, avec qui il semble avoir toujours vécu en parfaite communion d'idées. Celle-ci adopta une politique sage et prudente, peut-être même un peu effacée. Lorsque Richard de Cornouailles et Alphonse, roi de Castille, se disputèrent la succession au trône impérial, Marguerite se déclara d'abord pour celui-ci (6 novembre 1258), tandis que son fils Guy reconnaissait l'autorité de Richard (6 novembre 1258); mais ce dernier, qui se fit proclamer sur les bords du Rhin tandis qu'Alphonse ne quitta pas l'Espagne, ne tarda pas à se réconcilier avec la comtesse. Le 27 juillet 1260, il lui donna l'investiture des fiefs impériaux. Le comté de Namur, qui relevait du comté de Hainaut, avait suscité de graves embarras à Marguerite; on avait voulu lui en enlever la suzeraineté, qu'elle avait cependant gardée, tout en déclarant que ses fils, les Dampierre, n'y pouvaient rien acquérir ou posséder, ce comté devant être un fief du Hainaut, et, par conséquent, appartenir aux d'Avesnes. Néanmoins, en 1258, elle le prit en sa garde et voulut en défendre le château contre le comte de Luxembourg. Ses troupes furent repoussées, et cependant son fils Guy, malgré les en-

gagements contractés par lui en 1257, l'acquit de Baudouin de Courtenai, et en resta plus tard possesseur, grâce à son mariage avec Isabelle de Luxembourg. Non seulement Marguerite agrandit ainsi sa sphère d'influence, mais elle accepta, le 10 février 1271, l'hommage du château de Vianden, que lui fit Philippe, comte de cette ville.

Marguerite avait insensiblement renoncé à une partie de ses domaines, dont elle abandonna la direction à son fils Guy. Le 6 juillet 1271, elle lui céda le pays de Waes, le comté d'Alost et les autres terres qu'elle tenait de l'Empire, et le 20 décembre 1278, elle lui fit don du comté de Namur. Tout semblait présager à son successeur un règne calme et prospère. Elle avait réglé ses débats avec le comté de Hollande, qui, en 1256, avait reconnu ses droits de suzeraineté sur la Zélande. Son fils Guy avait épousé en secondes noces, Isabelle, fille du comte de Luxembourg; une de ses petites-filles, Marguerite, était devenue la femme du jeune duc de Brabant. Un autre enfant de Guy et de Mahaut de Béthune, Robert, qui prit le surnom de Robert de Béthune, s'était couvert de gloire en secondant l'invasion de Charles d'Anjou dans le royaume de Naples.

Un seul point noir menaçait la tranquillité de la Flandre : le débat qui s'éleva dans la commune de Gand entre l'échevinage de cette ville qui, organisé en un collège de trente-neuf personnes, perpétuait pour ainsi dire dans les mêmes mains l'administration de cette grande cité, et d'autres habitants de cette ville, qui se plaignaient des charges énormes dont ils étaient accablés. En 1275, Marguerite, à la demande de ceux-ci, remplaça les trente-neuf par un collège de trente personnes; mais les trente-neuf en appelèrent au roi de France; la décision de Marguerite fut annulée, sauf que sept des anciens magistrats de Gand furent révoqués (22 juillet 1276). Telle fut l'origine de ce grand conflit qui se ranima du temps de Guy et qui fut la principale origine des malheurs de la Flandre sous le règne de ce prince.

L'issue de ce débat semble avoir déterminé la comtesse à prendre une grande résolution. Après avoir dicté ses dernières volontés et institué un grand nombre de legs en faveur de fondations pieuses et charitables, elle mit solennellement son fils Guy en possession de la Flandre, le 29 décembre 1278; peu de temps après, elle mourut, le 10 février 1279-1280. Son corps fut enseveli dans l'abbaye de Flines, près de Lille, qu'elle avait fondée, et pour laquelle elle avait toujours marqué de grandes préférences.

On peut reprocher à Marguerite son abandon de son premier mari et des enfants qu'elle avait eus de lui, ainsi que son attachement aux Dampierre; on peut également lui reprocher de s'être complètement soumise aux volontés du roi de France, qui était, à la vérité, son unique appui contre ses ennemis. Mais on ne peut contester que, durant son règne, la Flandre et le Hainaut jouirent d'une paix ininterrompue, qui ne fut troublée, pour ce dernier pays, que, pendant les années 1253 à 1256, et, pour la Flandre, qu'en 1247 et 1248. Toute cette partie de la Belgique se développa, à cette époque, de la manière la plus brillante, et l'on ne peut nier que le caractère de Marguerite y ait eu une grande part. Dès son avènement, en 1245, elle avait réalisé un désir de sa sœur Jeanne, en exemptant de la servitude les « sains-teurs », c'est-à-dire les serfs des nombreux abbayes et autres corporations ecclésiastiques du Hainaut, et en les autorisant à hériter, sauf abandon du meilleur meuble au souverain (juillet 1245). En Flandre, elle avantagea de la même manière les serfs de ses domaines, au mois d'août 1252, en leur imposant de plus l'obligation de payer une taxe annuelle de trois deniers et, en juillet 1261, elle octroya à un grand nombre de ses sujets l'exemption du droit de partage des successions (ou *halve-halve*), droit qui était tenu d'elle en fief par le chevalier Jean de Praet. Sans doute, ces concessions étaient moindres que celles octroyées aux Brabançons par les ducs Henri II et Henri III, mais elles allégèrent toutefois le fardeau qui pesait sur

la masse de la population, et elles furent encore complétées par des immunités octroyées à des localités. Une keure générale accordée à la Flandre (janvier et février 1275), d'autres, plus spéciales, telles que la keure du Vieux-Bourg de Gand, de 1268, celle des Quatre-Métiers, de 1271, la division du vaste territoire appelé le Franc de Bruges en trois circonscriptions ayant chacune leur *rierschare* ou banc d'échevins (25 août 1266), etc., contribuèrent à améliorer l'ordre et la justice dans les campagnes, tandis qu'à l'intérieur des villes la richesse s'accroissait grâce à des institutions plus parfaites. Bruges et Gand surtout s'agrandissaient, et, dans plusieurs villes, Marguerite introduisit l'usage de créer des échevins annuels, afin d'empêcher les abus qui pouvaient naître du trop long maintien au pouvoir des mêmes personnes. L'établissement, à Douai, d'un tribunal de dix magistrats dits *apaiseurs* (10 décembre 1268) et la publication d'une ordonnance relative aux trêves, à Valenciennes (juin 1275), montrent combien il était difficile de maintenir la tranquillité dans ces grands centres de populations.

Le règne de Marguerite est remarquable, dans l'histoire de la Flandre, par le développement inouï que prirent à cette époque les travaux destinés à faciliter la navigation intérieure. En 1251, la ville de Gand construisit, dans la direction du nord, le canal qui prit le nom de *Lieve*, et Ypres fut autorisée à en faire creuser un autre, qui pût la mettre en communication avec Nieuport. La Deule à Lille, la Scarpe qui passe à Douai, etc., les cours d'eau voisins de Bruges furent aussi l'objet d'améliorations notables. Outre un règlement général pour la police des rivières arrosant la contrée voisine de Douai et de Valenciennes (10 décembre 1265), Marguerite fit, à la suite d'une vaste enquête, publier une ordonnance relative à la détermination des tonlieux qui se trouvaient sur l'Escaut et la Scarpe (26 mai 1271). Des foires, des marchés, des processions solennelles, comme celles de Lille et de Soignies, furent institués, et ces mesures locales

furent accompagnées d'un règlement général relatif aux foires, qui date du 29 janvier 1267. Les monnaies furent aussi l'objet de mesures que l'on ne rencontre pas antérieurement; on fit, en 1265 et en 1266, des essais officiels pour déterminer la valeur intrinsèque des monnaies ayant cours en Flandre, selon qu'elles étaient connues sous des dénominations différentes. Le soin que l'on apportait de plus en plus à régulariser ces transactions à l'intérieur de la Flandre et la sécurité qui en résultait avaient pour conséquence immédiate d'améliorer et d'étendre le commerce extérieur. La Flandre devenait de plus en plus un vaste entrepôt, où les nations éloignées échangeaient leurs produits. Le port de Gravelines était fréquenté par les marchands de La Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, de Niort, et des autres villes du Poitou et de la Gascogne, qui obtinrent de grandes libertés de la comtesse Marguerite en juin 1262; les marchands d'Espagne entretenaient aussi des relations avec la ville de Lille, où on régla, le 15 septembre 1267, le taux des taxes qu'ils auraient à payer pendant la franche foire. Les cités de l'Allemagne impériale avaient des rapports suivis avec les ports de Damme et de Bruges, et Gand avec la métropole rhénane, Cologne, comme le prouve le traité de réconciliation qui se conclut entre ces deux dernières cités, le 14 novembre 1249. Les guerres dont le pays entre la Meuse et le Rhin fut le théâtre au XIII^e siècle ayant rendu confuses les règles relatives à la perception des tonlieux, Waleran, duc de Limbourg, remédia à cet abus au mois de janvier 1249. Mais ce qui importait surtout aux marchands flamands de cette époque, c'était le marché d'Angleterre; Marguerite montra plus d'une fois sa sollicitude pour eux en intervenant en leur faveur auprès du roi Henri III et, en 1274, elle usa de représailles, pour obtenir le redressement des torts qui leur avaient été causés; mais ce différend ne fut pas de longue durée.

Comme mesure importante, et qui est un indice de l'inquiétude que commen-

çait à inspirer l'accroissement excessif des biens du clergé, citons une ordonnance de Marguerite interdisant, en général, l'acquisition ou la donation pour les établissements religieux; notons cependant que la comtesse dérogea souvent à la règle posée par elle-même, et qu'elle fonda ou combla de dons les abbayes et les convents, et, en particulier, les convents des Dominicains, l'abbaye de Flines, les béguinages, etc. Mais elle ne faisait par ces libéralités que se conformer aux idées généralement répandues. Comme toute sa famille, elle encouragea les œuvres poétiques, qui prirent de son temps un grand essor. On n'a conservé d'elle qu'une effigie fort discutable: c'est le portrait en pied, que l'on conserve à l'hospice des Béguines, à Mons, et qui a été reproduit dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (t. VI, p. 217). On retrouverait mieux ses traits, ou une apparence de ses traits, dans les sceaux dont elle se servit successivement et qui sont reproduits dans Vredius: le premier la représente à cheval, le faucon au poing; c'est celui dont elle se servit pendant sa jeunesse; l'autre, dont elle usa tout le restant de sa vie à partir de son avènement au comté, la montre debout, en costume de veuve, ayant près d'elle, de chaque côté, un petit écusson chargé d'un lion.

L'historien De Meyer fait de cette princesse l'éloge suivant, que Warnkönig et Gheldolf reproduisent, mais auquel nous ne pouvons souscrire qu'avec réserve: « C'était une femme fort entendue aux affaires du gouvernement, pleine de courage, pieuse et surtout amie des pauvres. Elle parcourait fréquemment ses Etats pour surveiller en tous lieux l'administration. Raplant la splendeur de son père, qui avait occupé le trône de Constantinople, elle vécut elle-même avec une magnificence et une dignité vraiment royales; en un mot, ce fut une princesse distinguée par sa grandeur d'âme, l'activité de son génie et la générosité qu'elle montra en toute occasion ». Si l'activité et le génie politique de Margue-

rite sont peu contestables, on ne pourrait admettre la générosité dont De Meyer la gratifie. Sa conduite envers Bouchard d'Avesnes et les enfants de son premier mariage ne méritent que le blâme, et la magnificence royale dont elle avait fait preuve, n'est attestée par aucun document.

Alphonse Wauters.

Jacques de Guyse, *Annales Hannoniaë*. — Mathieu Paris, *Historia major Angliæ*. — Oudegherst, *Annales de Flandre*, publiées par Lesbroussart, t. II, p. 434 à 200. — Amand, *Mémoire historique sur les différends qui s'élevèrent entre Jean et Baudouin d'Avesnes et Marguerite de Constantinople* (Maestricht, 1791; in-8°). — Lebon, *Bouchard d'Avesnes et Marguerite*, dans la *Revue du Nord* (1835-1836). — Warnkœnig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 243 à 264, et *passim*. — Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, p. 70 à 146. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 162 à 349. — Wauters, *Henri III, duc de Brabant*, et *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. Introduction aux t. IV, p. IV, et t. VI, et *sur le peu de créance que méritent plusieurs de nos sources historiques* (dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, année 1894). — Duvivier, *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* (2 vol. in-8°, Bruxelles, 1894).

MARGUERITE DE COURTENAY, comtesse de Namur, femme du comte Henri de Vianden, morte à Marienthal, le 17 juillet 1270. Elle était la fille de la comtesse Yolende de Namur et de Pierre de Courtenay.

Elle ceignit la couronne comtale après la mort de son jeune frère, Henri II († 1229), profitant de l'absence de son autre frère, Baudouin, qui venait de monter sur le trône de Constantinople. Mais la légitimité de son avènement fut immédiatement contestée. Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, fit valoir les prétentions qu'il élevait sur le comté de Namur du chef de sa femme, Jeanne de Constantinople, nièce de Philippe le Noble. Il obtint la protection du roi des Romains, Henri (VII), et fut investi du comté par un diplôme du 3 juin 1229. D'autre part, Marguerite chercha l'aide du pape, Grégoire IX, qui se déclara en sa faveur, et, en recevant son hommage pour le château de Samson, l'évêque de Liège reconnut implicitement la validité de ses titres. Une guerre s'ensuivit entre les deux prétendants;

Ferrand se jeta sur l'Entre-Sambre-et-Meuse et s'empara de Vieuville, de Golzinne et de Floreffe. Devant les succès de son adversaire, Marguerite se vit forcée d'entrer en négociations avec lui : elle signa un traité de paix qui était dû principalement à l'intervention de Philippe, comte de Boulogne, et qui fut conclu à Cambrai, le 1^{er} novembre 1232. Marguerite abandonnait au comte de Flandre Vieuville, Golzinne et le douaire que Marie, sœur de Philippe, comte de Boulogne, et veuve de Philippe le Noble et depuis du duc de Brabant, avait possédé dans le comté. En retour, Ferrand renonçait à toute prétention sur le reste du pays de Namur et sur les terres que Philippe de Courtenay avait autrefois possédées dans la Flandre et dans le Hainaut. Mais le comte de Namur s'engageait à prêter hommage au comte de Flandre.

Pendant son règne, Marguerite favorisa plusieurs monastères; elle fit des donations aux abbayes de Floreffe et du Val-Saint-Georges, près de Namur, et fonda l'abbaye de Grandpré (1231). On attribue, en outre, à cette comtesse l'agrandissement de la ville de Bouvignes.

Marguerite et son mari ne jouirent pas longtemps de la paisible possession du comté. Vers l'année 1237, l'empereur de Constantinople, Baudouin II, frère cadet de Marguerite, était revenu en Occident pour solliciter du secours contre les Grecs. Il réclama en même temps ses possessions de Flandre et revendiqua le comté de Namur, qui lui appartenait de droit, comme seul survivant des fils d'Yolende. Grâce aux secours fournis par le roi de France et la comtesse de Flandre, il réussit dans son entreprise. Marguerite succomba après une vive résistance et se retira avec son mari dans le comté de Vianden. En 1247, Baudouin de Constantinople déclara qu'il la constituait héritière du comté de Namur dans le cas où il serait mort sans postérité. Mais cette disposition ne devait jamais être appliquée, car à la suite de la guerre que Baudouin eut à soutenir contre Henri de Luxem-

bourg, il vendit le comté à Guy de Dampierre.

Lors de son départ pour la Terre sainte (c. 1252), le comte Henri de Vianden laissa l'administration de son comté à son fils puîné, Philippe : il mourut pendant son voyage en Palestine, on ne sait en quelle année. Marguerite se retira au monastère de Marienthal, où elle mourut le 17 juillet 1270.

On a conservé son épitaphe : sur le tombeau que lui avait élevé sa fille Yolende, était représenté le petit-fils de Marguerite, Henri, tenant un rouleau, où étaient gravés ces mots :

ILÆC EST AVIA MEA
SOROR BALDWINIS IMPERATORIS
CONSTANTINOPOLITANI
SOROR MARGVARITA
QVONDAM COMITISSA VIENNENSIS
QVÆ OBIT
XVI. KAL. AVGVSTI ANNO DOMINI MCCLXX.

Herman Vander Linden.

De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — J. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 81. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 137-139. — Piot, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*. — Le Glay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, p. 189. — Lünig, *Codex Germanicæ diplomaticus*, t. II, c. 269.

MARGUERITE DE FLANDRE, duchesse de Brabant, morte en 1285. Cette princesse naquit du mariage de Guy de Dampierre, comte de Flandre, et de Mathilde, dame de Béthune et de Termonde. Dès l'âge de neuf ans, elle fut fiancée, en 1256, à Florent, frère de Guillaume, roi des Romains et comte de Hollande, alors tuteur de son neveu, le comte Florent; mais cette union ne se réalisa pas, Florent étant mort peu de temps après. En l'année 1273, elle épousa le duc Jean Ier de Brabant, qui venait de perdre sa première femme, Marguerite de France, fille du roi saint Louis. Elle mourut à son tour le 3 juillet 1285, et fut ensevelie à Bruxelles, dans l'église conventuelle des Frères Mineurs, où son mari reçut plus tard également la sépulture. Elle avait eu de lui plusieurs enfants et, entre autres, le duc Jean II, qui succéda à son père en 1294.

Alphonse Wauters.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 332.

MARGUERITE DE FLANDRE ou **DE MALE**, comtesse de Flandre, morte en 1405. Marguerite, l'unique enfant du comte Louis de Male et de Marguerite de Brabant, fut d'abord mariée à Philippe, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne, et seigneur de Salins, l'un des plus puissants feudataires du trône de France; mais cette union se rompit bientôt, Philippe étant mort en 1360, à peine âgé de quinze ans, et peu de temps après son retour d'Angleterre, où il avait été retenu comme otage. Le patrimoine de ce prince fut divisé : la Bourgogne échut au roi de France, Jean, dont la mère était une fille du duc Robert de Bourgogne; quant au comté de Bourgogne (ou Franche-Comté), à l'Artois, à la seigneurie de Salins, ils échurent à Marguerite de France, veuve du comte de Flandre Louis de Crécy et mère du comte Louis de Male. La main de la jeune veuve fut chaudement disputée entre les Anglais et les Français. Les premiers, fortement appuyés par les villes de Flandre, parvinrent à obtenir une promesse formelle du comte Louis en faveur du mariage de sa fille avec Edmond, comte de Cambridge, fils du roi Edouard III. Une convention en ce sens fut signée, le 19 octobre 1363, d'une part, par le duc de Lancastre, les comtes d'Arundel, de Hereford, d'Oxford et de Suffolk, et d'autre part, par Henri de Flandre, Louis de Namur, Roland de Poucke et Gérard de Rasseghem. Edouard III promettait à son fils 6,000 francs de rentes; de plus, il lui cédait le Ponthieu, le comté de Guines, la terre de Marcq et le château de Calais, ainsi que tous les droits que la reine d'Angleterre, Philippine de Hainaut, pouvait revendiquer sur le Hainaut, la Hollande, etc. Louis de Male, de son côté, devait recevoir 100,000 francs. Les villes flamandes étaient très portées pour cette alliance, qui resserrait leurs relations avec l'Angleterre. Mais tout ce qui était partisan de la France s'y opposa avec énergie. Le roi Jean eut recours au pape Urbain V, qui défendit expressément de consommer l'alliance

de Marguerite et d'Edouard, attendu qu'ils étaient parents au troisième et au quatrième degré. Le pape Innocent VI avait, il est vrai, accordé des dispenses de cette parenté au prince anglais, mais Urbain V révoqua sa bulle et s'empressa d'accorder les mêmes dispenses en faveur d'un mariage avec un prince français, bien que la parenté avec celui-ci fut encore plus étroite.

Si l'on en croit nos vieux chroniqueurs, ce fut l'intervention de la mère du comte Louis qui décida ce dernier à manquer à la parole donnée. Après l'avoir en vain pressé de prendre ce parti, elle jeta son manteau, et ouvrant sa robe par devant, prit dans sa main sa mamelle droite. « Comme comtesse d'Artois », lui dit-elle, « je te prie et commande de faire la volonté du roi de France, et je promets à Dieu que si tu y manques, je couperai ma mamelle et la jeterai aux chiens, et vous ne jouirez jamais de mon comté ». Alors, ajoute-t-on, le comte mit un genou en terre et dit : « Madame, vous êtes ma mère, faites-en à votre bon plaisir ». Cette scène, très dramatique, mais assez peu vraisemblable, n'a probablement été inventée que pour servir d'excuse à Louis de Male, dont les sympathies étaient toutes françaises. Après la conclusion d'un accord signé le 12 avril 1369, par lequel le roi Charles V rendait au comte et à ses hoirs les châtelainies de Lille, de Douai et d'Orchies, qui devaient être réunies à la Flandre, sauf qu'à défaut d'héritier mâle, les rois de France pourraient les revendiquer en échange de terres valant par an 10,000 livres, Marguerite de Male épousa à Gand, en l'église Saint-Bavon, le 19 juin de la même année, Philippe, fils du roi Charles, à qui celui-ci donna le duché de Bourgogne. Les deux mariés devaient plus tard hériter de Louis de Male le comté de Flandre et la seigneurie de Malines, et de sa mère, Marguerite de France, veuve de Louis de Crécy, le comté de Bourgogne et celui d'Artois. C'est ainsi que se prépara la réunion des provinces de la Belgique et la grandeur de la nouvelle famille de Bourgogne, dont les posses-

sions allèrent se fondre, au xve siècle, dans celles de la maison d'Autriche.

Philippe de Bourgogne, que l'on surnommait *le Hardi*, à cause de son caractère audacieux, succéda à son beau-père en 1383. La Flandre était alors ruinée par les guerres, qui ne se calmèrent qu'en 1385, à la suite de négociations ouvertes avec les Gantois. Marguerite de Male montra alors qu'elle attachait un grand prix au rétablissement de la paix, en n'hésitant pas à demander grâce pour ces indomptables communiens, qui se refusaient à cette humiliation. Elle perdit son mari en 1404, mort à Hal pendant son pèlerinage à Notre-Dame, dans cette ville, et mourut à son tour onze mois après, à Arras, d'une attaque d'apoplexie, le 11 mars 1405. Elle laissait trois fils: Jean surnommé *sans Peur*, qui hérita du duché de Bourgogne, du comté de Flandre et de l'Artois, et de la seigneurie de Malines; Antoine, qui eut en partage les duchés de Brabant et de Limbourg, dont sa mère était l'héritière par sa tante, la vieille duchesse Jeanne, morte en 1406, et Philippe, comte de Nevers et de Réthel. Elle eut, en outre, quatre filles, savoir: Marguerite, femme de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; Catherine, femme de Léopold, duc d'Autriche; Bonne, morte après avoir été fiancée à Jean, fils de Louis de Bourbon; Marie, femme d'Amédée, duc de la Savoie, depuis pape sous le nom de Félix V. Le corps de Marguerite de Male fut transporté à Lille, où il fut déposé, conformément à ses dernières volontés, près de ceux de son père Louis de Male et de sa mère Marguerite de Brabant. Elle avait eu une vie assez peu agréable: pendant une grande partie de sa jeunesse, elle vit la Flandre ravagée; plus tard, elle eut le chagrin d'apprendre la défaite de son fils Jean à Nicopolis. Quand son époux, qui était prodigue, mourut, il ne ne laissa que des dettes, et pour éviter des poursuites judiciaires, elle dut renoncer à sa succession mobilière. Suivant un antique usage, dans les vingt-quatre heures qui suivirent sa mort, la

riche héritière du plus beau comté de la chrétienté dut venir déposer sur le cerueil de son mari sa ceinture, sa bourse et ses clefs, et faire dresser un acte notarié de l'accomplissement de cette cérémonie.

Dans un travail curieux, intitulé : *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison*, (inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2^e série, t. VII), M^r Canat de Chizy a donné de nombreux détails sur les dépenses de la maison de cette princesse, d'après les comptes de son hôtel pour les années 1384-1385. On y voit qu'elle voyageait fréquemment, entourée d'un grand luxe. Quelquefois, cependant, la duchesse n'était accompagnée que de son train particulier, ayant auprès d'elle ses enfants et plus occupée de leur éducation et de leur santé que des affaires de l'État. Parfois elle dinait sur l'herbe, sous le toit des forêts, et se donnait l'innocent plaisir de manger des cerises ou d'acheter elle-même le poisson qui était servi à son repas; puis, elle faisait provision, pour elle, de fuseaux de bois et, pour ses enfants, de lignes à pêcher et de trompettes. Elle ne dédaignait pas de choisir elle-même le poisson destiné à la confection de certaines galantines réservées, qui ne devaient paraître que sur la table ducale. Elle voyageait d'ordinaire dans sa litière ou palanquin porté par deux coursiers, et plus souvent dans un véhicule plus confortable et que le roi et quelques seigneurs puissants avaient seuls adopté en France. C'était un char branlant, nommé aussi le *curre* ou *cuerre*, et qui consistait en une caisse montée sur quatre roues et ayant deux coffres fermant à clef. Il était si haut juché qu'il fallait une petite échelle pour s'y introduire. À l'extérieur il était richement peint et à l'intérieur de moelleux tapis et des carreaux de tapisserie le garnissaient. M^r Canat évalue à 43,318 livres la dépense annuelle d'une princesse du rang de Marguerite de Flandre, ce qui équivaldrait à 2,382,490 francs, en donnant à l'argent un pouvoir égal à celui qu'on lui

attribuait lors de la publication du mémoire sur Marguerite de Flandre, c'est-à-dire en 1859.

Alphonse Wauters.

OEuvres de Froissart. — *Chroniques de Saint-Denis*. — Monstrelet. — Lesbroussart, *Chroniques de Flandre de d'Oudegherst*. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. III et IV, etc.

MARGUERITE DE HAINAUT, impératrice d'Allemagne, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise, morte en 1356.

Cette princesse était la fille aînée de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, et de Jeanne de Valois, et fut mariée, en 1323, à Louis de Bavière, roi des Romains. Son père embrassa avec zèle la cause de ce dernier dans sa lutte contre les princes de la maison d'Autriche, qui lui disputaient l'autorité souveraine en Allemagne. En 1328, Marguerite accompagna son mari lorsqu'il alla se faire reconnaître en Italie et reçut avec lui la couronne impériale à Rome, le 17 janvier. Peu de temps après, le 8 mai, il lui naquit un fils, dont elle annonça elle-même la naissance à l'abbé d'Egmont et qui, du lieu où il naquit, prit le nom de Louis le Romain. Cette expédition, qui fut, d'ailleurs, peu heureuse pour Louis de Bavière, aggrava le dissentiment qui déchirait alors l'Empire, et l'inimitié de Louis et du pape Jean XXII, dont la politique fut également celle de ses successeurs, Benoît XII et Clément VI. Ceux-ci, appuyés par les rois de France et la famille de Luxembourg, entretenirent en Allemagne une guerre civile qui se ralluma à chaque instant. Louis de Bavière, de son côté, appuya les prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, au trône de France, et lui donna le titre de vicair de l'Empire, afin d'augmenter le prestige dont il jouissait dans nos contrées. Le frère de Marguerite, le comte Guillaume II, qui venait de succéder à son père Guillaume, était un des plus ardents défenseurs de la cause d'Edouard, dont la femme Philippine de Hainaut, était sa sœur; Marguerite elle-même le secondait de toute son influence. Après le siège infructueux de Tournai, en 1340,

des trêves furent conclues entre les belligérants. Louis de Bavière révoqua la nomination d'Edouard comme vicaire de l'Empire, et le comte Guillaume tourna son activité contre une partie de ses sujets, les Frisons, qui, après avoir refusé de lui obéir, défirent ses troupes dans un combat terrible, où lui-même fut tué (25 novembre 1345).

Guillaume n'ayant eu de sa femme, Jeanne de Brabant, qu'un enfant nommé également Guillaume et mort jeune, sa succession revenait à ses sœurs, qui étaient au nombre de quatre : l'impératrice; Jeanne, marquise de Juliers; Philippine, reine d'Angleterre, et Isabelle, femme de Robert de Namur, seigneur de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse. Aucune contestation ne s'éleva à ce sujet. On a écrit que le roi d'Angleterre avait élevé des droits sur l'héritage de son beau-frère et, en particulier, sur la Zélande; c'est une erreur. Edouard III chargea simplement quelques délégués de veiller aux intérêts de Philippine et continua à vivre avec Marguerite en bonne harmonie. On aurait pu, au nom de l'Empire, réclamer comme fiefs masculins venus à vaquer, la Hollande et la Zélande (le Hainaut était à cette époque, non comme le dit Vinchant, une terre allodiale, mais un fief tenu de l'église de Liège). La dignité impériale étant en ce moment entre les mains de son mari, Louis de Bavière, Marguerite n'avait rien à craindre de ce côté.

L'empereur avait été marié deux fois. Béatrix, fille de Henri, duc de Glogau, lui avait donné quatre enfants : Louis dit le Vieux, à qui son père donna, dès l'année 1322, l'électorat de Brandebourg; Etienne, qui devint, après son père, duc de Bavière; Mathilde, femme de Frédéric, marquis de Misnie, et Agnès, qui prit l'habit religieux. Marguerite de Hainaut, à son tour, devint mère de quatre fils et d'une fille : Louis dit le Romain, électeur de Brandebourg parcession de son frère, Jean le Vieux; Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; Albert ou Aubert, seigneur de Nubingen, successeur de Guillaume; Othon, électeur de Brandebourg après

la mort de Louis le Jeune; Elisabeth, femme de Jean, duc de la Basse-Bavière, puis d'Ulric, comte de Wurtemberg. D'après des conventions antérieures, les enfants de Marguerite devaient partager avec les autres héritiers de leur père ses biens patrimoniaux; quant à l'héritage de Marguerite, il revenait à eux seuls. Par des lettres données à Nuremberg, le 15 janvier 1346, Louis investit solennellement sa femme de la Hollande, de la Zélande et de la seigneurie de Frise; le même jour, il déclara que ces contrées, ainsi que le Hainaut ou aucune partie d'entre elles, ne pourraient être séparées ou aliénées par lui, sans le consentement exprès de la comtesse. Il existait alors, dans ces pays, des craintes très vives pour le maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques. On redoutait une attaque des Anglais, qui avaient, appuyés par les Flamands, renouvelé les hostilités contre la France; on craignait aussi une attaque de la part de l'évêque d'Utrecht, Jean d'Arckel. En outre, de graves dissensions s'étaient manifestées en Hollande, entre les villes et la noblesse, particulièrement à Dordrecht et à Ziericzee. On se trouvait dans l'impuissance de faire face aux nombreuses dépenses que le dernier comte avait contractées. Toutes ces circonstances déterminèrent le clergé, les nobles et les villes à solliciter énergiquement l'impératrice Marguerite à venir prendre possession de ses Etats héréditaires (3 février 1346). Elle se mit en route, avec son fils Aubert, qui n'avait alors que neuf ans, et une nombreuse suite, et, après avoir traversé la Lorraine, dont le duc et la duchesse l'accompagnèrent dans son voyage, elle se rendit en Hainaut, où elle arriva le 14 mars à Mons, puis le 23 à Valenciennes; ici elle fut reçue comme comtesse par les bourgeois, ayant à leur tête le prévôt, Jean Du Gardin, et conduite à l'église Saint-Jean, où elle prêta le serment ordinaire. Puis elle repartit pour la Hollande, le 26 mars. Elle se trouva le 18 avril à Middelbourg, le 30 à Dordrecht, le 10 mai à La Haye, le 4 juin à Leyde, le 5 à Harlem, le 15 à Ael-

brechtsberge, le 1^{er} août à Gertruidenberg. Le 24 septembre elle était de retour à Mons.

On possède peu de renseignements sur ce qui se passa en Hainaut et en Hollande à cette époque, mais tout nous révèle une période de troubles. A Valenciennes, il y eut, le 21 mars, une violente émeute au sujet des maltôtes ou accises, et les séditieux essayèrent de briser l'entrée du beffroi; les nobles et les bourgeois notables parvinrent à rétablir l'ordre. Quarante personnes furent arrêtées et seize d'entre elles décapitées. Les nobles et le clergé profitèrent de l'arrivée de l'impératrice pour exiger le redressement de ce qu'ils considéraient comme des abus, « contraires aux bons et anciens usages du Hainaut ». Deux de ces prétendus abus sont caractéristiques: le premier consistait dans l'existence de bourgeoisies foraines, c'est-à-dire dans le fait que, dans les seigneuries du comté, il existait des bourgeois jouissant des immunités accordées par les comtes à des villes ou bourgs privilégiés; un autre dans l'admission des serfs dans les bourgeoisies. Les douze délégués de la noblesse et du clergé demandèrent notamment, et cela leur fut accordé le 3 juin 1346, que, pour être bourgeois du souverain, il fallut être couchant et levant, c'est-à-dire habiter constamment dans la ville franche dont on se réclamait, et qu'un seigneur pourrait chaque fois qu'il lui plairait réclamer ses serfs. Restreindre l'importance des villes, maintenir le servage, constituaient donc les plus graves préoccupations de la classe nobiliaire du temps. Par contre, le séjour de l'impératrice en Hollande fut marqué par de nombreux privilèges accordés surtout aux villes où elle séjourna successivement. Elle en octroya aussi, et de très importants, aux bonnes gens de plusieurs districts, tels que la Zuid-Holland, le Kennemerland, etc.; dans ces derniers on remarque des clauses qui étaient peu de nature à plaire aux bourgeois, telles que l'obligation de séjourner dans les localités dont ils réclamaient les immunités. Ailleurs dominait le sentiment de la nationalité hollan-

daise; Marguerite s'engagea envers les habitants d'Amsterdam, d'Oudewaater et du pays de Woerden à ne jamais les séparer du comté.

Il semble que la conduite de Marguerite ait provoqué des mécontentements et des dissentiments entre ses fils. Dès le 18 avril, elle avait donné à son fils Othon le vicomté de Zélande et la seigneurie de Voorne, pour en jouir après la mort de Mathilde, dame de Voorne, plus une rente de 4,000 livres que son père, le comte Guillaume, lui avait assignée: 2,000 livres sur les tonlieux d'Amers et de Niemansvrient, et 2,000 livres sur les revenus de la terre de Binche, ainsi que la seigneurie de Baudour, près de Mons. Ces libéralités faisaient peut-être craindre qu'elle ne dissipât les produits de ses domaines. Est-ce pour ce motif que, le 7 septembre, son mari promulgua une déclaration formelle en faveur de l'union indissoluble du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, et annonça que l'aîné de ses fils nés de Marguerite, Louis dit le Romain, avait renoncé expressément à tout droit sur ces contrées et qu'il en avait proclamé héritier son deuxième fils Guillaume, et, pour le cas où celui-ci viendrait à mourir sans enfants, le troisième, Albert ou Aubert? C'est alors, comme le raconte un contemporain, Albert de Strasbourg, que Guillaume de Bavière vint dans notre pays, accompagnant le comte de Catzenelbogen, le suivant comme un valet et monté sur un méchant cheval afin de mieux se dérober à l'attaque de ses ennemis. Sa mère, après avoir eu une entrevue à Ypres avec sa sœur Philippine, au mois d'octobre, revint en Hainaut, d'où elle ne tarda pas à partir pour aller rejoindre son mari à Munich. Elle laissa à Mons pour gouverneur Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, tandis qu'elle confia la Hollande, la Zélande et la Frise à son fils Guillaume, qui promit de lui payer, sur les revenus de ces pays, une rente annuelle de 10,000 florins d'or (13 novembre 1346).

Le Hainaut vécut en paix pendant le restant du règne de Marguerite, qui

s'attacha, paraît-il, à garder la neutralité dans les querelles des pays voisins. Si sa noblesse et, en particulier, son oncle, sire Jean, seigneur de Beaumont, se rattachait à la France, ses bourgeois n'entendaient pas briser leurs relations d'amitié et leurs alliances avec celles du Brabant et de la Flandre. L'impératrice, à la demande des villes de Valenciennes, de Mons, de Binche et de Maubeuge, les y autorisa, le 17 juin 1347. Cette alliance fut renouvelée dans un parlement, qui se tint à Ath et auquel prirent part des ambassadeurs anglais, comme l'atteste le chroniqueur tournaisien Le Muisit, qui était contemporain (1). Toutefois, mécontente des magistrats de Valenciennes, qui avaient banni de leur ville ceux du Quesnoy, elle les condamna eux-mêmes au bannissement (9 novembre 1350).

L'empereur Louis étant mort, le 11 octobre 1347, d'une chute de cheval arrivée à la chasse, Marguerite déclara, peu de temps après, confier à son fils le gouvernement de la Hollande, de la Zélande et de la seigneurie de Frise, à condition d'acquitter toutes les charges pesant sur ces contrées et en se réservant seulement le Hainaut. Le même jour, elle renouvela sa donation du vicomté de Zélande à son fils Othon (Munich, le 5 janvier 1348). Le jeune comte eut alors à lutter contre quelques-uns de ses sujets et contre l'évêque d'Utrecht. Il parvint à conclure des trêves avec ce prélat et à rétablir l'ordre dans la ville de Dordrecht, qui lui paya une amende de 1,400 livres, et se soumit complètement à ses volontés (21 juillet 1348). Mais bientôt, sous prétexte qu'elle n'était pas régulièrement payée de la rente qui avait été constituée en sa faveur, Marguerite révoqua tout ce qu'elle avait fait pour son fils Guillaume, et reprit entre ses mains l'administration de la Hollande (27 mai 1350). Le véritable motif, c'est qu'il s'était formé dans ce pays deux factions redoutables qui se disputaient avec acharnement le pouvoir et dont la

querelle se prolongea longtemps et couvrit le pays de ravages et de ruines. L'une comptait parmi ses chefs un grand nombre de seigneurs, l'autre était forte de l'adhésion de presque toutes les villes. Les défenseurs de la dernière prirent le nom de *Cabelliaux*, ceux de l'autre se qualifiaient de *Hoecks* ou hameçons. Dans un acte d'alliance conclu, le 25 mai 1350, entre Guillaume et les Cabelliaux, qui le favorisaient, on cite les sires d'Arckel, d'Egmont, de Waterland, de Culembourg, etc., tandis que, dans les rangs opposés, combattaient Guillaume de Duvensvoorde, l'ancien favori du comte Guillaume Ier, sire Jean de Polanen, Thiéri de Brederode, etc. Les partis se distinguaient par la couleur de leurs bonnets, qui étaient blancs pour ceux-ci, gris pour ceux-là. Les Cabelliaux, soutenus par les villes de Dordrecht, de Delft, de Leyde, de Harlem, d'Amsterdam, d'Alkmaar, de Medemblik, d'Oudewater, de Rotterdam, de Schiedam, de Vlaardingén, de Gertruidenberg, etc., attaquèrent leurs adversaires et leur prirent en une année dix-sept châteaux.

Guillaume, qui se qualifiait déjà de comte de Hollande, de Zélande, et, attendant (*voorbeyder*) ou héritier de Hainaut, renonça à ces titres, se contentant, en apparence du moins, de celui d'héritier des domaines de sa mère. De plus, dans une assemblée tenue à Gertruidenberg, le 27 septembre 1350, il abandonna l'administration de la Hollande et déclara libérer de leurs promesses tous ceux qui s'étaient engagés envers lui. Des négociations s'ouvrirent pour la remise au roi d'Angleterre de la garde de cette province, que ce prince confia, le 26 octobre, au chevalier Guillaume de Stury. Aidé par ses deux fils, Louis le Jeune, qui déclara alors n'avoir jamais renoncé à ses droits sur l'héritage maternel, et Othon, la comtesse essaya de multiplier le nombre de ses partisans. Elle rallia à sa cause la plupart des nobles zélandais, et, dans le but de s'attacher les bourgeois de Dordrecht, confirma à cette ville son droit d'étape, dont elle exempta toutefois ceux de

(1) Voir De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II, p. 264.

Middelbourg et de Ziercée (17 mars 1351). Elle avait aussi, pour apaiser son fils Guillaume, consenti à lui laisser l'administration de la Zélande, pour laquelle il devait lui payer une somme annuelle de 2,000 florins (20 janvier 1351). Mais ces concessions, volontaires ou forcées, n'aboutirent à aucun résultat, et Louis le Romain dut appeler aux armes les vassaux du Hainaut (28 avril 1351). D'autre part, Guillaume fut reconnu comme comte de Hollande et de Zélande par ses partisans, et il s'ensuivit une guerre qui fut sanglante, mais de peu de durée. Dans un premier combat livré à Vere, les troupes de Marguerite, secondées par des Anglais, furent victorieuses, mais une seconde bataille se livra, le 4 juillet, entre La Brielle et s'Gravesande et eut des suites bien différentes. Le chef des auxiliaires anglais fut tué, ainsi que plusieurs nobles du parti de Marguerite, entre autres Costin de Renesse et Florent de Haemstede; d'autres furent pris ou se noyèrent dans la Meuse. La princesse prit la fuite et se réfugia en Angleterre. Guillaume s'y rendit également et parvint à s'y concilier de nombreux amis en épousant Mathilde, fille de Henri, duc de Lancastre. Le roi Edouard s'étant proposé pour médiateur entre lui et sa mère, un accord fut conclu. Guillaume fut reconnu pour l'héritier de sa mère, qui lui abandonna le gouvernement de la Hollande et de la Frise, à la condition de lui payer 40,000 florins, plus une rente viagère de 8,000. Marguerite se réserva le Hainaut; en outre, Guillaume renonça, en faveur de Louis, son frère aîné, à tout droit sur les possessions de la maison de Bavière. Il se chargea du payement de toutes les dettes concernant la Hollande, la Zélande et la Frise. Plus tard, cet accord fut ratifié au château de Mons, le 7 décembre 1354; deux arbitres nommés et acceptés par les parties contractantes, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, en avaient fixé les bases, que Marguerite avait promis de ratifier dès le 29 novembre, et que Guillaume, par

un acte daté d'Audenarde le lundi suivant, s'était engagé à accepter. Une seule des conditions fut alors modifiée; la rente due par Guillaume à sa mère fut réduite à 7,000 florins de Florence.

A partir de cette époque, Marguerite séjourna presque constamment en Hainaut, où elle constitua pour gouverneur le châtelain de Mons, seigneur de Havré. Elle eut à cette époque de nombreuses contestations avec les princes ses voisins: le roi de France, à raison de leurs droits réciproques sur l'Ostrevent; le comte de Flandre, à cause des prétentions de celui-ci à la possession de Lessines et de Flobecq; l'évêque de Liège, du chef de l'étendue de leur juridiction du côté de Jumet et de Gosselies. Le plus puissant de ces princes, le roi de France, était le plus à ménager. Ce fut pour ne pas se l'aliéner que Marguerite déclara, le 6 mai 1351, au milieu des embarras que lui causait sa guerre contre son fils Guillaume, qu'elle n'avait conclu, à son préjudice, aucun traité avec l'Angleterre. Plus tard (en mai 1354), elle se reconnut sa vassale pour la rente de 3,700 livres tournois que ses prédécesseurs tenaient en fief du royaume de France. Afin d'apaiser le mécontentement du saint-siège et d'obtenir son absolution pour avoir partagé les sentiments de son mari, elle se soumit à une démarche qui dut lui être bien pénible. Le 30 juillet 1351, quelques jours après la funeste bataille navale de La Brielle, elle se déponilla de ses titres d'impératrice et de reine, abjurant ainsi les dignités éminentes auxquelles elle avait été appelée par son mariage, et déclara adhérer fermement à l'Eglise romaine. Pierre, évêque de Tournai, la propre mère de la comtesse, Jeanne de Valois, l'abbesse de Fontenelle, Waleran de Luxembourg et une foule d'autres grands personnages assistèrent à cette cérémonie.

Le dernier acte émané de Marguerite de Hainaut qui mérite notre attention, est une ordonnance du 7 juillet 1354. Elle y invoque l'état général du pays et, en particulier, le désordre résultant du changement introduit dans la mon-

naie, pour établir un tarif maximum pour le paiement des salaires, la vente et l'achat des marchandises de toute espèce. On y fixe, entre autres, le taux de la journée du maître maçon à 3 sous, et de celle de l'ouvrier à 15 deniers. Nombre de prescriptions minutieuses déterminent la manière de s'habiller des gens de service, et l'une d'entre elles défend aux valets de porter la barbe longue. A quelque temps de là, la princesse mourut au Quesnoy, le 23 juin; elle fut transportée à Valenciennes, dans le couvent des Frères mineurs, où on l'ensevelit dans le chœur. Elle laissa le Hainaut à son fils Guillaume, avec qui elle avait eu de si longs débats et qui ne tarda pas à devenir insensé. L'histoire de son gouvernement n'est pas aisée à décrire, car les contemporains n'en parlent pas et Froissart, notamment, n'y consacre pas un mot. On ne peut en tenter l'appréciation qu'à l'aide des nombreux documents qui nous sont restés sur cette époque. Ce serait tenter une entreprise stérile que de l'étudier seulement dans les chroniqueurs du pays. L'un d'eux, et des plus dignes de foi, Le Muisit, déclare ne savoir rien d'un des événements les plus importants du temps, la bataille navale de La Brielle (1). Par contre, le même narrateur répète les bruits qui couraient, de son temps, sur le projet de mariage de l'ex-impératrice avec un prince anglais, sur le désir attribué à cette princesse de mettre des soldats de la même nation dans toutes les villes et forteresses du Hainaut, ce qui suscita dans ce pays, ajoute-t-il, un mécontentement général.

On a quelquefois reproché à Marguerite de Hainaut des actes condamnables, mais qui ne paraissent rien moins que prouvés. Après la bataille de Stavoren, elle fit, dit-on, massacrer ou noyer des religieux frisons qui habitaient l'île de Marken; cette cruelle vengeance, qu'elle aurait tirée du peuple à qui elle pouvait reprocher la mort de son frère, s'expliquerait peut-être si le fait avait eu lieu immédiate-

ment après la bataille, mais Marguerite n'étant arrivée en Hollande que plusieurs mois après, on peut ou douter du fait ou l'attribuer à d'autres qu'elle. Lorsqu'elle combattit son fils Guillaume, elle lui écrivit, dit-on, que s'il tombait entre ses mains, elle le ferait couper en quartiers, tandis que Guillaume lui aurait répondu que, dans un cas pareil, il la traiterait comme sa mère. Tant de piété filiale, opposée à tant de cruauté, c'en est assez pour nous faire douter de cette anecdote, dans laquelle se peignent plutôt les passions politiques qui divisaient les Hollandais que le caractère de la princesse qui les gouverna, probablement avec plus d'indécision et de faiblesse que ne le comportaient les circonstances.

Alphonse Wauters.

Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart*, passim et en particulier, t. IV, p. 478. — Van Mieris, *Charterboek der graven van Holland*, t. II. — Devillers, *Cartulaire des comtes du Hainaut de 1345 à 1430*, t. I. — Rymer, *Fœdera, etc.* — Vinchant, *Histoire de la province de Hainaut*, t. III, p. 227. — Moréri, *Grand dictionnaire historique*, t. II, p. 130 (18^e édition). — Faider, *Coutumes de Hainaut*, t. I, p. 30 et suiv. — Albert de Strasbourg, dans Urstisius, *Scriptores rerum germanicarum* t. II. — Gilles Le Muisit, dans De Smet, *Corpus chronicorum Flandrie*, t. II. — Prud'homme, *Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut*, p. 445.

MARGUERITE DE LOUVAIN, dite *Marguerite la Fièvre*, martyre, née à Louvain, vers 1207, de parents appartenant à la classe ouvrière. Dès son enfance, elle fit paraître une grande dévotion. La jeune fille avait un parent nommé Amand, qui tenait, avec sa femme, une auberge plus spécialement destinée à l'usage des pèlerins. C'était l'auberge de *Saint-Georges*, rue de la Monnaie. Quand Marguerite fut en âge de rendre des services dans le ménage, sa mère la plaça chez l'aubergiste pour y faire l'office de servante. La jeune fille y trouva les plus beaux exemples de piété et de charité. Elle s'acquittait avec la plus entière soumission et la plus scrupuleuse exactitude de ses devoirs. Les pauvres et les souffrants étaient l'objet de sa plus tendre sollicitude.

Marguerite avait dix-huit ans. Elle

(1) *Loc. cit.*, p. 413.

était d'une beauté remarquable. Plus d'un jeune concitoyen essaya de toucher son cœur. Mais l'admirable jeune fille, qui ne voulait appartenir qu'à Dieu, resta sourde à toutes les instances; l'air hautain qu'elle prenait pour écarter les soupirants lui fit donner le nom de *Marguerite la Fièrè*. De concert avec son épouse, Amand décida de se retirer du monde et de consacrer le reste de sa vie au Seigneur. Il fit des démarches pour se faire admettre, avec sa femme, à l'abbaye de Villers. Marguerite prit la résolution d'accompagner ses parents et de prendre le voile de l'ordre de Cîteaux. Les époux vendirent donc tous leurs biens et se préparèrent à partir pour Villers. Huit garçons bouchers ayant appris que l'aubergiste était en possession du produit de la vente de ses propriétés, se travestirent en pèlerins, se présentèrent à l'hôtellerie de *Saint-Georges* et y demandèrent l'hospitalité pour une nuit seulement. Bien que le vieil aubergiste eût fixé son départ au lendemain, il ne voulut point renvoyer ceux qui venaient lui demander un gîte au nom du Sauveur. Il admit donc les faux pèlerins et comme il n'avait plus de boisson à leur servir, il envoya Marguerite au pressoir de la rue des Chevaliers pour y prendre du vin. A peine était-elle sortie que les malfaiteurs assassinèrent l'aubergiste et sa femme, et volèrent tout l'argent qui se trouvait dans la maison. En rentrant, Marguerite fut bâillonnée par les assassins qui l'entraînèrent hors ville, dans une maison qui leur servait de repaire et qui était située sur les bords de la Dyle. Après avoir partagé leur butin, ils délibérèrent sur ce qui leur restait à faire de leur captive. Frappé de la beauté de la jeune fille, l'un des scélérats, moins humains que ses compagnons, voulut la sauver en proposant de la prendre pour femme. Mais Marguerite déclara qu'elle préférerait perdre la vie que perdre la virginité. Alors l'un d'entre eux proposa d'ajouter dix marcs à la part de celui qui serait disposé à tuer Marguerite. La soif de l'argent arma le bras de l'un de ces misérables. Il saisit la jeune fille,

lui donna un coup de couteau à la gorge et lui enfonça ensuite son poignard dans la poitrine. La nuit étant arrivée, les assassins jetèrent le corps de la vierge dans la Dyle. C'était le 2 septembre 1225. Les poissons, dit la légende, tinrent le corps de Marguerite sur les flots et le transportèrent, contre le courant, à Louvain. A cette époque, Henri Ier, duc de Brabant, occupait, avec son épouse Marie, fille de Philippe-Auguste, le château du *Mont-César*. Dans la soirée ducrimè, le prince s'était mis à l'une des fenêtres du manoir. Dirigeant ses regards dans la direction de la Dyle, il fut frappé, dit la légende, par une clarté qui entourait un objet surnageant dans la rivière, tandis que chantaient dans les nuages des voix d'anges. Ayant fait prendre des informations sur cette étrange apparition, il apprit que c'était le corps d'une jeune fille que les flots ramenaient à Louvain. Le duc ordonna de retirer le corps de l'eau et le déposa sur le bord de la rivière. Toujours d'après la tradition, le corps exhalait un doux parfum. On y vit un miracle. Le chapitre de Saint-Pierre vint prendre le corps et le transporta à la collégiale. Il ne fut pas inhumé. On l'exposa à la vénération des fidèles dans une petite chapelle en bois établie contre les murs du chœur. A partir de ce moment on considérait Marguerite comme bienheureuse. Devant ses restes, on allait réciter des prières, allumer des cierges et déposer des offrandes. La chapelle de la bienheureuse Marguerite est mentionnée dans des actes des échevins de Louvain de 1453, 1479 et 1491. Elle fut rebâtie, en 1540, aux frais de Martin de Bock, poissonnier, à Anvers, natif de Louvain. Cet intéressant édifice, qui s'élève près de la Grand'Place, entre deux contreforts de l'abside de la collégiale de Saint-Pierre, a été restauré en 1835.

Ed. van Even.

Cæsarii Heisterbachensis, Illustrium miraculorum et historiarum memorabilium lib. XII (Cologne, 1594). — Molanus, *Natales sanctorum Belgii* (Douai, 1616). — Ed. van Even, *La Chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain, dite Marguerite la Fièrè* (Bruxelles, 1886).

MARGUERITE DE MALE. Voir MARGUERITE DE FLANDRE.

MARGUERITE DE PARME (MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DE PARME), gouvernante générale des Pays Bas de 1561 à 1567, morte en 1586.

On sait, aujourd'hui, d'une manière certaine, grâce aux travaux de Serrure, que Marguerite de Parme naquit, en 1522, des amours de Charles-Quint et de Jeanne Vander Gheynst, jeune fille appartenant à une famille d'ouvriers des environs d'Audenarde. L'historien Strada avait brodé un véritable roman sur cet incident. D'après lui, Jeanne van Geste était fille de Jean van Geste et de Marie Coquambe, personnages considérables de la noblesse flamande et qui étaient morts tous deux de la peste. Leur fille, devenue grande et d'une beauté merveilleuse, avait été demandée en mariage par une foule de prétendants, qu'elle repoussa parce qu'elle voulait se consacrer à Dieu. Le jeune Charles-Quint ayant, vers ce temps, passé à Audenarde, et un bal lui ayant été offert par le comte d'Hooghstraeten, Marguerite y fut conduite et attira les regards de l'empereur, à qui elle fut livrée par des courtisans trop complaisants. Tout cela n'est qu'un mythe. Jeanne était la fille de Gilles Vander Gheynst, ouvrier tapissier, et de Jeanne Vander Coye, tous deux demeurant au village de Nukerke, près d'Audenarde. On ne sait comment elle connut Charles-Quint, mais on n'ignore pas qu'elle mit au jour une fille qui reçut le nom de Marguerite et que, le 1^{er} août 1522, en raison sans doute de ce qu'elle avait cédé aux désirs du jeune prince, il lui fut assigné une rente annuelle de 24 livres parisis, par un acte où figure entre autres, au nombre de ses parents et alliés, André de Douvrin, sommelier de corps de l'empereur. Jeanne vécut jusqu'au 15 décembre 1541, après avoir épousé, le 13 octobre 1525, Jean Vanden Dycke, qui fut nommé, le 21 avril 1539, maître extraordinaire de la chambre des comptes du Brabant et mourut à son tour le 1^{er} septembre 1572, ayant eu d'elle

un fils et deux filles. Il y a quelques années, un écrivain anglais, Rawdon Brown, prétendit que Marguerite de Parme eut pour mère une fille du comte Jérôme de Nogarola, Vénitien qui avait embrassé le parti de l'empereur Maximilien, lors de la guerre de ce monarque contre la république, et qui en avait été puni par la confiscation de ses biens et la peine de bannissement; d'après lui elle serait née à Valladolid et sa mère avait alors changé son nom en celui de Van Geste. On a suffisamment prouvé que cette autre fille naturelle n'a aucun rapport avec Marguerite de Parme; on ne connaît, d'ailleurs, aucun détail sur son existence, si ce n'est que, dix-huit mois après sa naissance, il fut question de la marier à Hippolyte, fils illégitime de Julien de Médicis. C'est ce qu'atteste Conradini, dans une dépêche adressée au conseil des Dix, de Venise, et datée du 25 janvier 1525.

Ce fut dans la maison de Douvrin que fut élevée Marguerite; elle annonça de bonne heure d'heureuses dispositions et montra beaucoup d'adresse dans les exercices de corps. Strada dit qu'elle n'avait pas encore dix ans qu'elle suivait déjà sa tante, Marie de Hongrie, par les plaines et par les bois. Il est difficile d'accepter son témoignage, la fable qu'il a inventée sur la naissance de Marguerite ne nous inspirant aucune confiance pour ses autres assertions. La jeune princesse n'était pas nubile que son père songea à la marier; il voulut d'abord lui donner pour époux Hercule d'Este, prince de Ferrare, mais ce projet n'eut pas de suite. Charles-Quint s'étant réconcilié avec le pape Clément VII de Médicis, devenu maître de Florence, il maria Marguerite ou plutôt la livra à Alexandre, fils naturel de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, jeune homme cruel et dissolu, dont le règne ne fut pas long, car il souleva contre lui ses sujets et jusqu'à ses propres parents, et fut poignardé dans la nuit du 5 au 6 janvier 1537. Le professeur De Leva, de l'université de Padoue, a prétendu avoir trouvé, aux archives de Madrid, un acte de légitimation de Marguerite, dressé à l'occasion de son mariage et

daté du 9 janvier 1529 ; mais cet acte, ainsi qu'on l'a établi depuis, n'a jamais existé qu'en projet. Marguerite fut envoyée par son père en Italie, en 1533, et fixa d'abord sa résidence à Naples, dans le quartier appelé Pizzofalcone, où elle vécut entourée des plus hautes dames de la société napolitaine. Parmi les personnes qui étaient attachées à son service figurent encore, à cette époque, André de Douvrin, seigneur de Droogenbosch, son fils et deux filles du même gentilhomme, dont l'aînée était la femme du sieur de Zonneman ; ils la quittèrent tous en août 1533, « pour non » leur estre convenable de demeurer par » delà, ni à leurs particulières affaires ». Ce fut le 29 février 1537 que Marguerite, âgée seulement de quinze ans, épousa, à Naples, le duc Alexandre de Médicis, après la mort duquel elle se retira au château de Florence, où elle fut honorablement traitée par les conjurés. Elle aimait extrêmement la Toscane et aurait volontiers épousé le duc Côme de Médicis, le successeur d'Alexandre.

Mais l'empereur n'entendait pas que sa fille suivît ses propres penchants. Il commença par lui imposer pour grand maître et pour première dame d'honneur Lope Hurtado de Mendoza, un de ses conseillers, et sa femme, Margarita de Rojas (7 novembre 1537), puis il lui annonça qu'il la mariait à Octavio Farnèse, petit-fils du pape Paul III. Cette seconde union fut célébrée à Rome, le 4 novembre 1538. Elle était aussi peu convenable que la première. Par cette dernière, on avait jeté Marguerite à peine nubile dans les bras d'un homme de trente sept ans ; par la seconde, on la donnait à un adolescent, qui venait à peine d'accomplir sa quatorzième année. Aussi ce mariage ne s'accomplit-il pas sans difficulté. D'abord, Marguerite se refusa obstinément à partager le lit de son jeune époux ; le caractère grossier d'Octave, les mauvais traitements de son père et l'avarice du pape, son aïeul, ajoutaient encore aux répugnances de la jeune femme. Sur la plainte du pape, Charles-Quint envoya à sa fille le sei-

gneur d'Andelot, non pour intervenir en sa faveur ou pour s'assurer si elle avait quelque grave raison à donner, mais pour lui enjoindre d'avoir à se soumettre. En terminant sa lettre, il déclare que si l'on ne parvient pas à vaincre sa résistance, la justice doit avoir son cours et il donne à entendre qu'elle aurait tort. Quel tribunal, en effet, eût osé décider contre les désirs du souverain pontife, en faveur d'une princesse que son protecteur naturel abandonnait ainsi à l'avance ? Une lettre du 12 décembre 1540 apprend que la concorde s'était enfin établie dans le jeune ménage. Marguerite, résignée à la vie conjugale, mit au jour, à Rome, en 1545, deux jumaux, dont un seul vécut : Alexandre, qui s'illustra depuis sous le nom d'Alexandre de Parme. L'existence de Marguerite fut encore troublée par d'autres événements. Son beau-père, s'étant rendu odieux par ses excès abominables et par ses horribles débauches, fut assassiné le 10 décembre 1547 ; le vieux pape Paul III voulut alors faire rentrer dans le domaine de l'Eglise Parme et Plaisance, qu'il avait données à son fils. Octave, de son côté, réclama ces villes comme son héritage, et, après une guerre de peu de durée, le nouveau pape, Jules III, lui en assura la possession intégrale. Marguerite ne trouva pas un bon accueil près de son père dans deux autres occasions. Son époux, mécontent de Charles-Quint, s'étant allié avec Henri II, roi de France, en 1551, l'empereur confisqua les revenus qu'il avait assignés à sa fille dans le royaume de Naples et, à ses réclamations, répondit simplement « que la » raison et l'honnêteté ne souffraient » pas que ses ennemis lui fissent la » guerre avec l'argent de ses royaumes » (lettre du 30 septembre 1551). Lorsque, sept ans plus tard, Charles s'était enfermé dans le monastère de Yuste, Marguerite ayant exprimé le désir de le revoir encore une fois, il lui répondit, le 31 mars 1558, qu'il « eût été charmé » de la voir avant de quitter les Pays- » Bas, mais que sa visite serait actuelle- » ment sujette à trop d'inconvénients et

• que pour ce motif il l'en dispense ». En 1557, Marguerite s'était rendue d'Italie en Angleterre pour voir son frère Philippe II, devenu roi d'Espagne, alors marié à la reine Marie Tudor; après l'avoir entretenu, elle était retournée en Italie, au mois d'avril.

Après la mort de Charles-Quint, la paix de Cateau-Cambrésis rendit momentanément la paix à l'Europe; Emmanuel-Philibert de Savoie rentra alors en possession de ses Etats, qui avaient été conquis par les Français, et son départ laissa vacant le gouvernement des Pays-Bas. L'empereur Ferdinand Ier aurait voulu que le roi Philippe II en investit un des archiducs; d'un autre côté, Christine, duchesse douairière de Lorraine, souhaitait ardemment l'obtenir, mais Philippe le donna à Marguerite de Parme, • par le motif ou sous le prétexte », dit Gachard, • que l'empereur, avant de mourir, la lui avait recommandée pour cette charge ». La princesse s'empressa de quitter son époux, dont il est rarement question dans sa volumineuse correspondance, que l'on a conservée et publiée; elle partit d'Italie le 25 juin 1559, et arriva à Gand le 28 juillet. Le 7 août, le roi la présenta aux Etats généraux rassemblés dans cette ville, en leur disant • qu'il l'avait choisie pour lui être si proche du sang, et pour la singulière affection qu'elle avait toujours portée aux Pays-Bas, où elle était née, avait été nourrie et dont elle savait toutes les langues ». Il ajouta qu'il lui donnait le même pouvoir, la même autorité qu'avaient eue la reine douairière de Hongrie et le duc de Savoie. Cette autorité était en apparence presque sans limites, mais elle était considérablement réduite par des instructions secrètes, où il était dit qu'elle devait se conduire en toutes choses par l'avis ou délibération des conseils collatéraux, que le roi se réservait la collation d'une foule de dignités et de charges importantes, qu'elle avait à se guider surtout d'après les conseils de l'évêque d'Arras (Nicolas Perrenot de Granvelle) et à ne consulter que lui, le président Viglius et le

seigneur de Berlaimont lorsqu'il s'agirait de pourvoir aux offices et aux bénéfices. Il lui alloua un traitement annuel de 70,000 florins, somme sur laquelle elle devait payer les gentils-hommes et officiers de sa maison, les archers et haliebardiens de sa garde et les frais de sa chapelle. Il partit le 10 août pour aller s'embarquer en Zélande, et Marguerite entra en possession de sa charge dès le lendemain.

La gouvernante trouva le pays épuisé par des dépenses excessives, troublé par l'opposition qu'avait soulevée l'institution des nouveaux évêchés, par le mécontentement résultant de la sévérité excessive avec laquelle on exécutait les élites draconiens portés par Charles-Quint contre les hérétiques, par la haine générale que l'on portait à Granvelle. Entrer dans tous les détails des querelles dont notre pays devint le théâtre serait impossible; nous serons obligés de nous borner à en retracer quelques épisodes.

Les premières années du gouvernement de Marguerite de Parme virent se préparer les événements qui ne tardèrent pas à se produire. La duchesse gouverna d'abord avec l'appui de Granvelle, mais l'opposition des seigneurs ne tarda pas à troubler cette bonne harmonie et le crédit du tout-puissant ministre baissa considérablement. La gouvernante reçut à cette époque la visite à Bruxelles de son mari; elle alla avec celui-ci à l'hôtel de ville, en 1562, voir passer l'Ommeganck, dans lequel parurent les chars qui avaient été construits à l'occasion du grand concours de rhétorique d'Anvers, en l'année 1561. En 1565, son fils Alexandre Farnèse vint à son tour la trouver dans la même ville et s'installa au palais, le 30 avril. La gouvernante, qui avait pour lui toutes les tendresses d'une mère, prodigua l'argent pour rendre ses noces avec la princesse Marie de Portugal, aussi brillantes, aussi somptueuses que possible. Une ambassade, qui ne comptait pas moins d'un millier de personnes, tant maîtres que serviteurs, s'embarqua à Flessingue pour aller chercher la princesse; l'arrivée à Bruxelles et le ma-

riage, le 11 novembre, furent célébrés par des fêtes magnifiques, entre autres par une joute dans laquelle le prince d'Orange, conduisant seize gentilshommes costumés en amazones et dont l'un était le jeune prince, en combattit seize autres, guidés par le comte d'Egmont.

Le pays continuait toujours à être fort agité, et la gouvernante voyait s'augmenter à chaque instant les difficultés et les débats. Sur de nouvelles remontrances de sa part, Philippe II avait enfin consenti au départ de Granvelle, qui quitta Bruxelles le 10 mars 1564. Cette concession calma quelque peu les esprits, mais ce ne fut pas pour longtemps. Par sa fameuse dépêche datée du Bois de Ségovie, le 17 octobre 1565, Philippe II déclara sa ferme résolution de faire exécuter les placards relatifs à l'hérésie, comme la seule résolution convenable au bien de la religion et à celui de ses Pays-Bas, qui « ne vaudraient rien sans elle ». Notifiée aux gouverneurs des provinces et aux officiers de justice, cette décision mit le feu aux poudres. Le mécontentement devient universel, la majeure partie de la noblesse se coalise, signe le compromis des Nobles, et les confédérés viennent à Bruxelles, au palais, où demeure la gouvernante, réclamer l'abolition de l'inquisition et des placards. Ils présentèrent un exposé de leurs griefs à la gouvernante, et, comme la réponse de la princesse ne fut pas explicite, ils se rendirent une seconde fois en corps auprès d'elle pour obtenir une déclaration moins vague. Marguerite de Parme avait à l'avance demandé à ce sujet l'avis des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et des gouverneurs des provinces. D'après leurs conseils, elle répondit aux confédérés qu'elle allait consulter le roi; qu'un projet de modération serait préparé et que, provisoirement, les inquisiteurs, là où il en existait, recevraient l'ordre de ne procéder qu'avec discrétion. Ce fut alors que le marquis de Berghes et le sire de Montigny acceptèrent la mission de se rendre auprès du roi pour l'engager à venir lui-même aux Pays-Bas et pour lui exposer les faits. Mais Philippe II

ne voulait pas venir s'assurer par lui-même de la situation réelle de ces provinces; il annonçait à chaque instant un départ qui ne devait pas se réaliser; à la fois absolu dans ses idées et hésitant dans l'exécution de ses projets, il ne prenait qu'avec lenteur et comme à regret des mesures décisives.

Marguerite de Parme s'adressa aux Etats et fit, de concert avec eux, de nouveaux règlements pour les étrangers et les prêches, mais elle défendit aux magistrats des villes d'en communiquer le texte aux corps de métiers, dans lesquels les idées de réforme religieuse comptaient beaucoup d'adhérents. Cependant les prêches se multipliaient dans les campagnes et l'audace des mécontents allait sans cesse croissant. Les confédérés, voulant en venir à une démonstration importante, tinrent une assemblée à Saint-Trond, où ils résolurent d'annoncer au peuple qu'ils ne lui laisseraient faire aucune violence et qu'au besoin ils opposeraient la force à la force. Le comte Louis de Nassau, accompagné de onze autres gentilshommes, se présenta au palais le 30 juillet 1566, et réclama différentes mesures et, en premier lieu, la convocation des Etats généraux. La duchesse accueillit très mal cette nouvelle requête et se mit contre les délégués en une telle colère « qu'elle a pensé crever », dit le comte Louis dans une lettre au prince d'Orange, datée du jour même. Marguerite se trouvait, en effet, dans la position la plus déplorable : entre un roi absolu et un parti ombrageux, violent et d'autant plus audacieux que les tergiversations du monarque devenaient plus évidentes. Celui-ci, en effet, par une lettre du 31 juillet, écrite en français, avait cédé aux demandes de sa sœur, mais dans une protestation, dont le contenu devait rester secret et qui avait été dressée par-devant notaire, il s'empressa de révoquer ce qu'il venait de concéder et se réserva de punir les coupables. Il chargea en même temps ses ambassadeurs à Rome d'assurer le pape (c'était alors le rigide Pie V) qu'il ne voulait souffrir la moindre chose qui fût préjudiciable à la

religion et au service de Dieu et qu'il perdrait même cent vies, s'il les avait, « car il ne voulait être seigneur d'hérétiques ».

Au milieu de ces négociations difficiles éclata tout à coup le mouvement des iconoclastes. La Flandre maritime donna le signal de la dévastation des églises et des monastères, qui s'étendit en quelques jours sur une grande étendue du pays. Les magistrats et la bourgeoisie, consternés, hésitèrent à réprimer ces actes de vandalisme, qui paraissaient à beaucoup d'esprits comme la punition légitime de la barbarie des édits contre l'hérésie. Marguerite consternée songea d'abord à fuir de Bruxelles et à se retirer à Mons. Elle demanda à ses conseillers un nouveau serment de fidélité que plusieurs d'entre eux refusèrent, en alléguant qu'ils en avaient déjà prêté un, et confia au comte de Mansfeld la garde de la capitale, où l'on adopta quelques mesures pour le maintien de la tranquillité publique. Néanmoins, le lendemain, 22 août, elle annonça son prochain départ, qui ne put toutefois avoir lieu, la commune s'étant opposée au départ de ses bagages. La princesse se récria contre cet attentat à sa liberté, mais, fort heureusement, ses conseillers parvinrent à la calmer, la bourgeoisie ayant décidé qu'on ne tolérerait en ville ni prêches, ni pillages. Après avoir pris l'avis des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, Marguerite résolut, le 25 août, d'accorder aux nobles confédérés les points stipulés dans leur requête; ceux-ci, de leur côté, s'engagèrent à s'employer de toutes manières à faire cesser les troubles et promirent de considérer leur compromis comme nul, aussi longtemps que l'on observerait la garantie que la duchesse leur avait donnée au nom du roi. Ils confirmèrent leur engagement par un serment solennel, mais ils subordonnèrent l'exécution de leur promesse à la condition qu'une assurance positive leur serait donnée. Marguerite ne connaissait que trop bien les sentiments réels du roi. Aussi, tout en consentant à répondre aux désirs des confédérés, ne voulut-elle ni signer sa déclaration, ni en remettre

une copie au prince d'Orange, à d'Égmont ou à de Hornes. Au contraire, elle s'empressa de faire dresser, le 30 septembre, par le secrétaire d'État Berthy, un acte constatant ce qui s'était passé du 20 au 25 août, « pour servir de mémoire à la postérité », c'est-à-dire pour justifier au besoin son manque de foi.

On peut juger de l'irritation du roi lorsqu'il apprit ces événements. Son parti fut pris immédiatement. Il ordonna de lever des troupes nombreuses pour se rendre aux Pays-Bas, tout en s'efforçant de persuader, même à sa sœur, qu'il ne nourrissait aucune pensée de vengeance. Ses concessions ayant calmé quelque peu les esprits et rendu du courage aux ennemis des désordres et aux partisans du gouvernement, Marguerite s'empressa d'agir avec énergie et avec suite. Une lettre de son secrétaire, Armenteros, à Antonio Lopez, de l'année 1566, donne une idée de ce qu'était alors son existence : « Je ne sais », dit-il, « comment Madame est encore en vie. Je crains qu'elle ne tombe en quelque grave maladie, par suite des peines et des dégoûts qu'on lui donne incessamment. Il y a plus de trois mois qu'elle se lève avant le jour et que, le plus souvent, elle tient conseil le matin et le soir; tout le reste de la journée et de la nuit, elle le consacre à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivent de toutes parts et à déterminer les réponses à y faire ».

Des notes curieuses, découvertes et publiées par Gachard, apprennent que les villes des Pays-Bas étaient qualifiées alors de bonnes ou de mauvaises, selon que la population s'y montrait plus ou moins docile aux ordres du gouvernement. Bruxelles, Louvain, Courtrai, Lille, Douai, Arras, Mons, Namur, Luxembourg et Dordrecht figuraient dans la première catégorie; Gand, Bruges, Tournai, Valenciennes, Maestricht, Bois-le-Duc, Utrecht, la plupart des cités hollandaises dans la seconde. On ne parle pas d'Anvers; mais les scènes terribles qui s'y passèrent dénotent bientôt les tendances de la population, qui comp-

tait bon nombre d'ardents calvinistes et de luthériens plus modérés. Le prince d'Orange y avait longtemps fait régner l'ordre; mais la gouvernante l'ayant appelé à Bruxelles, son départ fut suivi d'une sédition terrible et du pillage des principales églises. Cependant, la tranquillité ayant été maintenue à Bruxelles et dans la plus grande partie du pays wallon, Marguerite s'occupa sans relâche du soin de rétablir l'ordre dans les différentes provinces. Pendant qu'à Madrid le seigneur de Berghes et Montigny insistaient auprès du roi pour qu'il chargeât le prince d'Eboli, connu pour la modération de ses idées, du soin de venir le représenter aux Pays-Bas, ce monarque, tout entier à ses pensées de vengeance, chargeait de ce soin le duc d'Albe (1^{er} décembre). C'est précisément l'époque où Marguerite, d'un côté, montre une ardeur croissante pour rétablir l'ordre, et, d'un autre côté, retire peu à peu les concessions qu'elle avait précédemment accordées. Tandis que le comte d'Egmont pacifia la Flandre, que Tournai est soumise, que Valenciennes est réduite à l'obéissance après un long siège, que la population anversoise partagée en catholiques, en luthériens et en calvinistes, voit une troupe de ces derniers défaite à ses portes, à Austruweel, Marguerite seconde par des mesures sévères l'action de la force armée. Le 4 décembre, elle déclare que l'exercice de la religion réformée n'est pas une conséquence de la liberté d'ouvrir des prêches; que ces derniers ne doivent être permis que dans les limites de l'accord conclu avec les confédérés; qu'il est strictement défendu de tolérer la présence de pasteurs étrangers, bannis ou apostats. Lorsque son œuvre sera achevée, lorsque le pays semblera pacifié, le 12 juin 1567, elle rétablit dans toute leur vigueur les placards qui avaient excité tant de troubles; elle inaugure, par une preuve éclatante de mauvaise foi, la période terrible qui va s'ouvrir. Elle avait reçu de son frère une lettre annonçant l'envoi prochain aux Pays-Bas du duc d'Albe pour y rassembler l'armée dont il voulait être accompagné. Elle se douta de ce qui

allait arriver, et répondit cependant au roi qu'elle correspondrait avec le duc autant qu'elle le trouverait convenable au service public et au maintien de son autorité, étant bien persuadée « qu'il » n'entendait pas lui enlever le pouvoir » pour le donner à d'autres ». Mais bientôt elle fut forcée de reconnaître que ses pressentiments ne l'avaient pas trompée. Philippe II laissait ses lettres sans réponse, et, lorsqu'il lui écrivait, c'était pour lui lier les mains. Elle parla alors de son départ, et renouvela sa demande de savoir qu'il lui était impossible d'avoir la moindre confiance en la parole du roi; plus que personne elle connaissait sa profonde duplicité. Dans une lettre du 14 juillet, elle osa lui écrire qu'il ne pouvait faire un plus mauvais choix que celui du duc, si odieux aux Belges qu'il suffisait à lui seul pour faire haïr toute la nation espagnole, paroles prophétiques dont le roi ne tint nul compte. On peut imaginer, dit Gerchard, l'accueil qu'elle fit à don Ferdinand Alvarez de Tolède lorsqu'il arriva à Bruxelles. Quand il se présenta au palais, il la trouva debout, près d'une table, dans sa chambre à coucher, où elle donnait ses audiences ordinaires; elle ne fit pas un mouvement pour aller à sa rencontre. Lui, au contraire, dit un témoin oculaire, le contador Mendivil, se montra on ne peut plus respectueux. Toutefois, il agit, dès lors, comme s'il n'y avait dans le pays d'autre autorité que la sienne. Aussi Marguerite s'empressa-t-elle de renouveler l'offre de sa démission; quelques jours après (le 29 août), elle envoya à Madrid son secrétaire Machiavel, afin d'en rapporter son congé, avec la mission expresse de déclarer que, si on ne le lui donnait pas, elle le prendrait. Le roi accepta alors et, pour adoucir le ressentiment de sa sœur, il éleva à la somme de 14,000 ducats la rente de

8,000 ducats qu'il lui avait assignée sur le royaume de Naples; il accompagne cette communication de grands éloges sur les services que Marguerite lui avait rendus. Après avoir remercié le roi et lui avoir écrit pour l'engager à la clémence envers les peuples des Pays-Bas, elle écrivit aux Etats, aux magistrats des villes, aux conseils de justice pour prendre congé d'eux. Elle quitta Bruxelles le 30 décembre, accompagnée par une compagnie d'arquebusiers à cheval, que commandait le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, et elle arriva à Plaisance au mois de février 1568. Son départ causa de grands regrets aux Pays-Bas, où on la comparait tristement au féroce et brutal soldat à qui Philippe II avait abandonné nos provinces. Les Etats de Brabant et de Flandre, en témoignage de leur gratitude pour la sagesse de son administration, lui votèrent les premiers un don de 20,000 et les seconds un don de 30,000 florins.

On a beaucoup vanté Marguerite de Parme. Gachard me paraît avoir mieux jugé cette princesse dans les lignes suivantes : « Elevée à l'école de la politique italienne, sa conduite se ressentit nécessairement des impressions que son esprit en avait reçues. Après avoir d'abord témoigné une grande déférence au cardinal de Granvelle, à qui elle devait beaucoup, après l'avoir soutenu chaudement dans sa lutte contre les seigneurs, elle l'abandonna et se joignit à ses ennemis, dès qu'on fut parvenu à la persuader que le départ du premier ministre la rendrait l'arbitre absolu des affaires. Elle l'accusa ensuite de la plupart des difficultés qu'elle rencontrait. Elle accabla de dégoûts ses amis, même sans épargner le président Viglius, dont il ne tint pas à elle que le roi ne signât la destitution. A cette époque, elle ne savait assez exalter le patriotisme des seigneurs et leur dévouement au roi; elle partageait leurs vues sur l'abolition de l'inquisition, sur la modération des placards, sur l'assemblée des Etats généraux. Plus tard, c'est-à-dire quand Philippe II se fut décidé à

réprimer par les armes la révolte des Pays-Bas, elle changea de langage; elle représenta les seigneurs comme des ennemis de Dieu et du roi : le comte d'Egmont fut tout particulièrement l'objet de son animadversion et de ses plaintes. Elle tint assez peu compte de l'accord qu'elle avait conclu avec les confédérés au mois d'août 1566, du moment qu'elle se crut assez redoutable pour s'affranchir des obligations qu'elle avait contractées. Assurément, Marguerite, si Philippe II l'eût laissée à la tête du gouvernement des Pays-Bas, n'aurait pas commis toutes les atrocités dont le duc d'Albe se rendit coupable; mais, ou je me trompe fort, ou Philippe II aurait trouvé en elle un assez docile instrument. Déjà elle avait fait faire nombre d'exécutions à Valenciennes, à Tournai et ailleurs; elle avait envoyé des commissaires dans la plupart des provinces, pour s'informer sur les auteurs des troubles et provoquer leur châtiment. On apprendra, par les documents de Simancas, que, avant l'affaire d'Austruvel, elle avait fait dire à Philippe de Lannoy, qui commandait les troupes royales, de n'épargner aucun des rebelles. En dernière analyse et sans contester le caractère et les talents que Marguerite déploya dans le gouvernement des Pays-Bas, il est permis de croire que le choix fait du duc d'Albe pour lui succéder contribua puissamment à populariser son administration et à exciter, chez les Belges, les regrets qui la suivirent dans sa retraite (1) ».

Un plus grave reproche que mérite la gouvernante générale des Pays-Bas, c'est de s'être associée complètement au système de duplicité adopté par le roi, son frère. Lorsqu'elle accordait des concessions aux nobles des Pays-Bas, elle savait parfaitement qu'elles ne seraient pas ratifiées par Philippe II ou que son approbation n'était donnée qu'à contre cœur. Lorsqu'elle demandait autour d'elle des conseils, elle savait parfaite-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CLXII.

ment qu'il était dangereux d'en donner qui ne fussent pas conformes à la volonté *réelle* du souverain. Voilà ce qui entache son nom aux yeux de l'histoire; voilà ce que ne peuvent lui pardonner ceux qui détestent la dissimulation; voilà ce qui a dû éloigner de Marguerite de Parme un grand nombre de ses contemporains, et si ceux-ci n'ont pas exprimé à son égard leurs véritables sentiments, c'est qu'ils n'ont pas eu occasion de les manifester, car, à peine partie, elle fut oubliée. On parle des difficultés qui l'assiégèrent, des peines qu'elle dut se donner. Mais de qui était-elle entourée? D'une part, on voyait en elle l'exécutive des volontés du roi; d'autre part, on lui reprochait trop de mollesse dans son obéissance. C'est ce qui résulte des accusations lancées contre elle par un homme qui avait toute la confiance de Philippe II, le frère Laurent de Villavieiosa, qui, à l'époque la plus difficile de sa vie, dans une lettre datée du 5 octobre 1566 et adressée au roi, s'exprime de la manière suivante: « Madame, dit-il, « a commis de très-graves erreurs, en « ne suivant pas les ordres de Votre Ma- « jesté sur bien des choses qui regardaient les personnes pourvues et à « pourvoir des charges publiques: en « quatre années, jamais rien ne s'est fait « de ce que demandaient les catholiques, « ni de ce qui pouvait être favorable à « la religion, et, au contraire, on a fait « ce que désiraient les hérétiques et « leurs fauteurs... Jamais, Madame ne « voulut déposer les pensionnaires suspects ou protecteurs avoués des hérétiques... Si, comme nous l'en suppliâmes, elle eût composé les magistrats des villes de catholiques et non d'hérétiques, les choses n'en seraient pas venues au point où elles sont. Elle ne peut s'en disculper, puisqu'on l'avait averti: mais elle ne nous voulait ni entendre, ni voir, tandis qu'elle accueillait tous ceux que le prince d'Orange et le comte d'Egmont lui envoyaient... Dans les affaires d'Etat, jamais elle ne voulut croire Berlaymont: un jour qu'il réclamait contre une décision par laquelle certains

« lieux et certaines prééminences de « justice étaient attribuées à Montigny « dans le pays de Hainaut, au préjudice de Votre Majesté, et soutenait « qu'il fallait au préalable une décision « de Votre Majesté, elle lui répondit « que s'il devait la contrecarrer en tout, « il n'avait qu'à gouverner à sa place, « ajoutant avec colère qu'elle donnerait « exécution à ce qu'elle avait résolu, « sauf à en avertir ensuite Votre Majesté. « Elle détestait le comte d'Arenberg et « le duc d'Aerschot, à ce point que, « quand Votre Majesté nomma le duc « conseiller d'Etat, elle en témoigna un « vif déplaisir et retint pendant dix- « huit jours les lettres-patentes qui lui « avaient été envoyées. Lorsque les confédérés demandèrent que Votre Majesté supprimât les conseils, ainsi que celui des finances, elle disait hautement qu'elle se retirerait chez elle si « Votre Majesté ne faisait pas droit à « cette demande... (1) ». Il y avait évidemment de l'exagération dans ces reproches, mais un fait que l'on ne peut contester, c'est que Philippe II avait la plus grande confiance dans les rapports du frère Laurent, et qu'en se servant de Marguerite de Parme, il préparait tout pour lui donner un successeur.

Lorsque Jean d'Autriche, nommé gouverneur des Pays-Bas par Philippe II, se fut brouillé avec les Etats généraux après la prise du château de Namur, le roi conçut le projet d'envoyer dans nos provinces Marguerite de Parme et le cardinal de Granvelle pour y jouer en quelque sorte le rôle de médiateurs. Le cardinal, connaissant la haine que lui portait une grande partie de la noblesse et du peuple, répondit sans hésiter par un refus. Marguerite, se flattant de ressaisir l'autorité dont elle avait été investie, se laissa persuader et, après quelques hésitations, accepta. Elle allait se mettre en route lorsqu'elle fut atteinte, à Aquila, le 31 décembre 1577, d'une atteinte de goutte qui la força de se mettre au lit et, peu de jours après, le roi l'avertit de suspendre son voyage,

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. XL.

l'arrivée de l'archiduc Matthias aux Pays-Bas ayant changé l'aspect des affaires dans nos provinces. Plus tard, le 30 août 1578, il lui écrivit de s'épargner la peine qu'elle avait bien voulu se donner pour lui. Mais la mort inopinée de don Juan d'Autriche, qui expira la 1^{er} octobre suivant, vint changer la résolution du roi. En vertu du traité de réconciliation conclu avec les provinces wallonnes, il s'obligea à nommer au gouvernement général des Pays-Bas un prince ou une princesse de son sang; le prince de Parme, neveu de Jean d'Autriche, devait exercer cette charge pendant six mois seulement, après lesquels, si le nouveau gouverneur n'était pas nommé, le conseil d'Etat prendrait la direction des affaires. Philippe II songea de nouveau à Marguerite de Parme, et cette princesse accepta, sans en faire part à son mari, ni à son fils. Le 23 juin 1580, elle arriva à Luxembourg et se rendit de là à Namur, le 26 juillet suivant.

Mais Alexandre Farnèse ne l'entendait pas ainsi. Il voulait bien conserver le commandement de l'armée, mais il entendait rester maître de l'administration politique des Pays-Bas, sans avoir à côté, et même au-dessus de lui, une volonté qui aurait pu subir l'ascendant de conseillers jaloux et mal intentionnés. Dès l'arrivée de sa mère aux Pays-Bas, il l'instruisit de sa résolution et en écrivit au roi et au cardinal de Granvelle. Marguerite se montra disposée à céder aux remontrances de son fils, mais Philippe II persista dans son opinion et parvint à persuader la duchesse. Mais Alexandre répondit à sa mère qu'il ne voulait absolument pas de l'autorité partagée, que sa réputation en serait atteinte, et qu'il était décidé à partir pour aller trouver le roi, à qui il rendrait compte de ses actions. Marguerite lui envoya son secrétaire, Mutio Davanzatti, qui lui fit sans succès les remontrances les plus vives. Comme Alexandre annonçait publiquement l'intention de quitter l'armée, les gens de guerre commencèrent à s'émouvoir. Tout fut inutile. Une lettre du roi, du 22 juillet

1581, par laquelle il annonçait à Alexandre Farnèse sa nomination en qualité de chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ne fit qu'accélérer le dénouement. Après avoir entendu Pierre Aldobrandini, que le roi avait chargé de lui exposer ses intentions, Alexandre répondit que sa détermination était irrévocable. Il demanda au roi, le 5 septembre 1581, d'avoir pitié de lui et de ne pas persister à exiger une chose à laquelle il lui était impossible de consentir. Philippe II prit le parti de se rendre enfin à ses observations et envoya au prince de Parme les patentes de gouverneur et de capitaine général, tout en enjoignant à Marguerite de rester aux Pays-Bas, en évitant de rien ébruiter.

La situation nouvelle faite à Marguerite de Parme n'était pas de nature à la retenir aux Pays-Bas; aussi recommença-t-elle à solliciter du roi la permission de retourner en Italie, et, comme ses démarches restaient infructueuses, elle lui représenta que l'altération de sa santé exigeait impérieusement son retour en Italie. Elle attribuait sa mauvaise santé à l'air froid et humide des Pays-Bas et prétendait que son retour dans les contrées méridionales de l'Europe pouvait seul lui rendre la santé. Elle resta toujours en correspondance avec Granvelle, dont elle épousait en général l'opinion. Comme lui, elle aurait voulu voir le roi rompre avec la France; comme lui, elle avait le goût du despotisme et la haine des privilèges et des lois de la Belgique. Le roi, qui semble n'avoir eu à cette époque qu'une médiocre confiance dans les capacités du prince de Parme, ou qu'une grande jalousie pour elles, usait de tous les moyens pour la retenir aux Pays-Bas. Ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois qu'il accueillit enfin sa demande, par une de ces lettres pleines de verbiage qu'il savait écrire. Le 14 septembre 1583, Marguerite reprit le chemin de l'Italie, sans que son départ produisît la moindre impression, sans le moins suspendre le cours des succès considérables que remportait son fils, le prince Alexandre de Parme, sur les troupes

des États. Marguerite, qui avait en la conscience de son inutilité, se retira dans son domaine d'Aquila, au royaume de Naples, et mourut, le 18 janvier 1586, à Ortona, petite ville des Abruzzes, sur le golfe de Venise (1), précédant de bien peu au tombeau son mari, le duc Octave Farnèse, qui expira le 18 septembre de la même année. Un an avant sa mort, elle eut la consolation de voir le roi Philippe II céder enfin à ses sollicitations et ordonner à la garnison espagnole du château de Plaisance d'abandonner cette forteresse. Comme le remarque Gachard, il ne pouvait refuser à Marguerite cette satisfaction, après les inappréciables services que lui avait rendus Alexandre Farnèse, qui venait de faire rentrer sous sa domination Bruges, Gand, Bruxelles, Malines et Anvers, c'est-à-dire presque toutes les villes de la Belgique flamande. Marguerite de Parme ne se doutait pas, à cette époque, que Philippe II, jaloux de tant de succès, se déterminerait un jour à destituer, tout en le comblant d'éloges apparents, celui à qui il devait le rétablissement de son autorité dans les Pays-Bas méridionaux. Il ordonna de le faire arrêter en cas de résistance, mais cet ordre ne reçut pas d'exécution, car Alexandre Farnèse mourut le 3 décembre 1592, au moment où, pour servir le roi, il allait entrer en France, malgré le misérable état de sa santé (2).

Plusieurs historiens, tels que De Thou et Muratori, ont fait un grand éloge de Marguerite; mais l'écrivain qui a le plus fait pour sa réputation est le jésuite Strada, dont le livre a été écrit surtout pour exalter Alexandre Farnèse et sa mère. En racontant les événements si dramatiques de notre histoire au XVII^e siècle, il a pallié la part que prit Marguerite à la politique cauteleuse de Philippe II et de Granvelle; il a essayé de la représenter comme une femme supérieure alors qu'elle ne fut qu'un instrument docile entre les mains de son frère.

1 Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. II, p. LVI.

2 Voir les curieuses révélations faites à ce sujet par Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. LXXX à LXXXV.

C'est avec une exagération manifeste qu'il la représente comme douée de facultés merveilleuses. « Non seulement », ajoute-t-il, « elle avait un esprit qui surpassait la condition d'une femme, mais elle avait encore un port et une démarche qui ne faisaient pas tant juger que c'était une femme avec le courage d'un homme, qu'un homme avec les habits d'une femme. Elle était si forte et si vigoureuse que, quand on chassait le cerf, elle avait coutume de relayer d'autant de chevaux que les plus robustes chasseurs. Elle avait même un peu de barbe au menton. Au reste, elle avait l'esprit prompt et présent, et une merveilleuse adresse pour faire tourner les affaires comme elle le voulait ». Ce jugement est celui d'un courtisan plutôt que d'un historien. Marguerite fut toujours sans pouvoir réel. On le vit bien lorsque, après sa conduite décidée et énergique en 1566, elle dut céder le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe; on le vit encore mieux lorsque, de retour dans nos provinces par ordre du roi, elle dut renoncer à y rester, parce que son fils Alexandre, jugeant mieux la situation qu'elle, refusa de partager avec elle l'autorité et continua seul une tâche que, seul, il était en état de continuer. Marguerite eut le bon esprit de ne pas insister auprès du roi et de se résigner à abdiquer plutôt que de contrecarrer les efforts de son fils Alexandre. Mais c'est étrangement s'abuser que de parler des qualités merveilleuses de Marguerite de Parme quand on la compare à quelques-unes de ses contemporaines, telles que Elisabeth, reine d'Angleterre, Marie Stuart ou Marguerite de Navarre. Elle gouverna la Belgique pendant sept années, mais elle ne fit en réalité rien pour elle.

Alph. Wauters.

Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II* (Bruxelles, 1867; 3 vol. in-4^o). — Pouillet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle* (Bruxelles, 1877-1894; 41 vol. in-4^o). — De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II* (Bruxelles, 1812; gr. in-8^o). — Steeger, *Versuch einer Grundriss der Niederländischen Unruhen unter der Hertogin von Parma und dem Herzog von Alva*

(Munich, 1808; in-8°. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles* (Bruxelles, 1842-1843; 3 vol. in-8°). — Wauters, *Commencement des troubles des Pays-Bas, sous Marguerite de Parme*, dans le *Tresor national*, année 1842. — Gachard, *Les Archives Farnésiennes à Naples* (Bruxelles, 1869; in-8°. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI). — Serrure, *Sur la naissance de Marguerite de Parme* (*Messenger des Sciences et des Arts*, t. IV). — Vander Meersch, *Recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme*. — Auguste Castan, *Les Noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XLI. — Galesloot, *Quelques renseignements concernant la mère de Marguerite d'Autriche*, dans le *Messenger des Sciences historiques*. — Crützen, *L'Origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas*. — Vander Taelen, *Notice sur Jeanne-Marie Vander Gheynst, mère de Marguerite de Parme* (dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, 1878), ou l'auteur a essayé, sans succès, de défendre le récit de Strada.

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, née vers 1450, décédée à Malines en 1503. Elle était fille de Richard, duc d'York, et sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Marguerite d'York fut demandée en mariage par Charles le Téméraire, déjà veuf deux fois. Par cette union, le duc espérait rendre plus étroits encore les liens d'amitié qui, depuis si longtemps, s'étaient établis entre la Bourgogne et l'Angleterre. De son côté, le roi de France, Louis XI, dont la politique était de désunir ces deux pays, avait fait demander la main de la princesse pour son frère Charles. La demande du Téméraire fut agréée. Suivant de Barante, ce fut le 25 juin 1468 que Marguerite débarqua à l'Ecluse; elle y séjourna pendant une semaine. Puis elle fut menée par le canal à Damme, près de Bruges. C'est là que, suivant de Barante, se célébra le mariage, le 2 juillet, à cinq heures du matin (1). A dix heures, la nouvelle duchesse de Bourgogne faisait son entrée à Bruges par la porte Sainte-Croix, vêtue d'une robe de drap d'argent, couverte

(1) Le registre d'Ypres, intitulé *Wet vernieuwinghen van 1443 à 1480*, mentionne que Marguerite d'York arriva à Damme le samedi 2 juillet, et que le lendemain le duc arriva de Bruges et l'épousa. Le registre de la collée de Gand dit aussi que le mariage eut lieu le 3 juillet. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, annotée par Gachard, t. II, en note. — Voir le même ouvrage pour les détails de la cérémonie nuptiale.

de pierres et portant une couronne de diamants. Au témoignage d'Olivier de La Marche, sa suite était composée de plus de soixante dames des plus nobles d'Angleterre et de Bourgogne, et les principaux seigneurs bourguignons l'escortaient en grand appareil. Les rues de Bruges étaient tendues de drap d'or et de soie, et pendant huit jours ce ne furent que fêtes, joutes et banquets pour célébrer l'heureux événement.

Durant la vie de son époux, Marguerite d'York, aidée de sa belle fille, Marie de Bourgogne, avec qui elle vivait dans la plus grande intimité, fit tous ses efforts pour prémunir le Téméraire contre la politique astucieuse de Louis XI, en rapprochant de plus en plus la Bourgogne de l'Angleterre. Quand Edouard IV, chassé du trône d'Angleterre (1470), vint chercher un refuge en Hollande, la duchesse sollicita des secours en sa faveur. A défaut de soldats, le Téméraire fournit l'argent grâce auquel le fugitif put enrôler des troupes et reconquérir bientôt son trône (1471). En 1474, lorsque le Téméraire se maintenait déjà avec peine au milieu des embarras qu'il s'était créés de toutes parts, l'intervention de Marguerite avait décidé Edouard IV à débarquer à Calais avec des troupes qui devaient se réunir aux forces de la Bourgogne. Mais Louis XI, par d'habiles négociations, sut pousser le roi d'Angleterre à déposer les armes. Abandonné à ses seules forces, le Téméraire succomba devant Nancy (1477). Marguerite fit rendre les derniers honneurs aux mânes de son époux, et liquida promptement ses nombreuses dettes privées. Dès ce moment, la veuve du Téméraire, appelée désormais « la vieille princesse » ou « la douairière », se consacra tout entière à défendre les droits de sa belle-fille contre les ennemis du dehors et contre ceux de l'intérieur. Louis XI, grâce à de honteuses intrigues, était parvenu à broniller la jeune duchesse avec ses États. Bientôt Marguerite d'York fut séparée de sa belle-fille. Mais les deux princesses trouvèrent moyen de correspondre secrètement, grâce à l'entremise de la dame de Halle-

wyn (1). Il s'agit bientôt de donner un époux à Marie de Bourgogne. Marguerite aurait voulu lui faire épouser son frère, le duc de Clarence; les Etats de Gand voulaient Adolphe de Gueldre; le duc de Clèves posait la candidature de son fils; l'empereur Frédéric III présentait Maximilien d'Autriche. Le duc de Clarence étant mort pendant les négociations, Marguerite d'York se prononça pour Maximilien, qui fut préféré.

Bientôt Maximilien et son épouse, excités par elle, déclarèrent la guerre à Louis XI qui revendiquait une partie de l'héritage du Téméraire. Pour se venger de la veuve du Téméraire, le roi de France fit dévaster par ses troupes la seigneurie de Cassel qui avait été assignée à Marguerite comme « bien de veuve ». La douairière sollicita l'intervention de son frère Edouard IV, et Louis XI consentit à la prendre sous sa protection, elle et ses biens, à condition qu'elle fixât sa résidence en France. Mais la douairière ne voulut pas souscrire à cette condition. Elle continua à soutenir de tout son crédit Maximilien dans la guerre avec la France et chercha à rompre la paix qui existait entre ce royaume et celui d'Angleterre. Voyant que ses efforts restaient sans succès auprès de son frère, elle n'hésita pas à se rendre elle-même auprès de lui, en se mettant à la tête d'une ambassade que Marie de Bourgogne et Maximilien envoyaient à Londres (juin 1480). Cette suprême démarche resta sans succès; Edouard IV persévéra dans sa politique.

En 1482, Marguerite eut la douleur de voir mourir sa belle-fille, Marie de Bourgogne. Cette princesse lui recommanda de veiller sur ses enfants, principalement sur son fils Philippe, que Marguerite avait tenu sur les fonts baptismaux, à Bruges. La duchesse se consacra tout entière à accomplir cette pieuse mission. Cependant, après l'avènement de Henri VII au trône d'Angleterre, elle se souvint un instant qu'elle était

Anglaise et princesse. Malgré le mariage conclu par l'usurpateur avec la fille d'Edouard IV, Marguerite d'York essaya de le détrôner en lui suscitant un compétiteur dans la personne de Perkins Warbeck, qui passait pour un fils naturel d'Edouard IV, et que la princesse avait élevé. Cette intervention hostile, et d'ailleurs sans succès, dans les affaires de son neveu fit donner à la princesse le surnom de « Junon du roi d'Angleterre ».

Marguerite d'York mourut à Malines sans postérité. Elle laissait d'unanimes regrets. Résidant alternativement à Audenarde et à Binche, puis à Gand et à Malines, elle s'était rendue populaire par ses largesses et par de nombreuses fondations de piété, parmi lesquelles nous citerons l'asile des filles repenties, à Mons. Elle s'était également occupée de la réforme du clergé, dont les abus et l'immoralité étaient devenus un scandale.

A. Beeckman.

Phil. de Commines, *Mémoires*. — Olivier de La Marche, *Mémoires*. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*. — Hume, *History of the house of Tudors*. — *Messenger des Sciences histor.*, 1842, p. 327; 1843, p. 72. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*.

MARGUERITE D'YPRES (la bienheureuse), née à Ypres, vers l'année 1216, et décédée dans la même ville en 1237. Elle mena une vie remarquable par la simplicité et l'innocence, si l'on doit en croire son biographe principal, le père Thomas de Cantimpré. Elle eut toutefois à endurer, pendant quelque temps, des épreuves intérieures fort rudes, dont elle triompha par sa vertu et par le secours du ciel. Il paraît qu'elle était inscrite parmi les membres du tiers ordre de Saint-Dominique, vivant au milieu du monde. Elle mourut très jeune, dans la vingt et unième année de son âge. Plusieurs bienfaits furent obtenus par ceux qui l'ont invoquée après sa mort.

E.-H.-J. Reusens.

Vie de la sainte, par Thomas de Cantimpré, publiée dans les *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum*; et J. Ghequiere, *Iets over de zalige Margriete van Iper, preekheeres* (Louvain, 1883).

(1) Jeanne de Clite, dame de Commines, cousine de Philippe de Commines, veuve de Jean, seigneur de Hallewyn.

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, dont elle était le quatrième enfant; elle naquit à Bruxelles, le 15 septembre 1505, et fut baptisée, le 20, dans l'église du Sablon. La cérémonie, entourée d'une grande pompe, attira une telle foule que l'officiant, l'évêque d'Arras, eut sa crose brisée. Le parrain était l'empereur Maximilien; les marraines, Mme de Ravestein et Mlle de Nassau.

Maximilien, maintenant ses prétentions sur la Hongrie et la Bohême, avait voulu les édifier sur un mariage, et le refus de Marguerite d'Autriche de participer à ses combinaisons matrimoniales n'avait fait que modifier ses intentions. Depuis 1512, il avait jeté les yeux sur Marie, la troisième fille de Philippe le Beau et appelé cette jeune princesse à Vienne (1514). Le gouvernement des Pays-Bas désapprouvait ces projets qui ne rencontraient pas moins de résistance de la part de Ladislas, roi de Hongrie. Malgré tous les avantages que présentait une alliance avec la maison d'Autriche pour la défense contre les Turcs, le prince hésita longtemps. La crainte des Ottomans le décida et, le 22 juillet 1515, le mariage de son fils Louis avec la princesse Marie fut célébré dans la cathédrale de Saint-Etienne, à Vienne. Louis, né le 1er mai 1506, avait été élu roi de Hongrie, le 4 juin 1507, et roi de Bohême, le 11 mars 1509, afin de prévenir les éventualités d'une élection dans ces royaumes électifs. Pour mieux assurer à la couronne d'Autriche la réversibilité des dits royaumes, le jour même de l'union des deux enfants (elle ne fut réalisée qu'en 1522) eut lieu celle de l'infant Ferdinand, représenté par son aïeul, avec Anne de Bohême, sœur de Louis, sous la réserve que cette princesse conserverait la faculté d'opter, dans le terme d'un an, entre cet époux et son frère Charles. Un des articles du mariage de Marie et de Louis portait que si le roi mourait sans postérité, les royaumes de Hongrie et de Bohême

reviendraient à Ferdinand et à Anne.

Les événements de Hongrie n'entrent pas dans notre cadre. Nous nous bornons à dire que lorsqu'il fut question du mariage définitif de Louis, la nation, quoique déchirée par les factions, se montra généreuse. L'apanage de la reine, à son arrivée dans le pays, fut considérablement augmenté. Au commencement de décembre 1521, le roi, déclaré majeur, jura solennellement de défendre les droits du pays, et Marie fut couronnée reine le 11 du même mois. Les noces furent célébrées, à Bude, le 13 janvier 1522, remplissant de joie le cœur des patriotes. Mais des esprits clairvoyants, qui remarquaient la chevelure déjà grisonnante du jeune époux de seize ans et la nervosité habituelle de la reine, craignaient que l'union ne demeurât stérile. Marie fut couronnée reine de Bohême, le 1er juin suivant.

Au commencement d'août 1526, Soliman recommença la guerre contre la Hongrie. Louis prit le commandement des armées hongroises, laissant la reine à Bude. Il se rendit à Mohacs pour y prendre position sur le Danube. Après un premier succès, les Hongrois furent écrasés par le nombre (29 août 1526). Louis tomba de cheval dans une mare, et son corps ne fut retrouvé que deux mois plus tard. La reine fut inconsolable et elle ne consentit jamais à se remarier. Quelques mois plus tard, elle se rendit en Belgique, auprès de sa tante, l'archiduchesse Marguerite. Elle y apportait le missel de Mathias Corvin, qu'elle avait dans sa chapelle portative et qui, depuis le 26 septembre 1599, servit pour la prestation de serment de nos princes souverains en qualité de ducs de Brabant.

Marguerite de Savoie étant décédée, le 30 novembre 1530, il fallut pourvoir à son remplacement. Charles-Quint jeta les yeux sur sa sœur Marie. Unie à un homme qu'elle aimait, elle avait passé la vie au milieu des plaisirs et des fêtes jusqu'au moment où le désastre de Mohacs vint briser son bonheur. Résidant principalement à Vienne, elle voulait se retirer en Espagne pour consacrer ses

soins à sa malheureuse mère; mais les intérêts de son frère Ferdinand s'y opposaient. Louis II ne laissait point d'enfant, et Marie, après avoir présidé elle-même la diète de Presbourg où la couronne de Hongrie fut décernée à Ferdinand, gouverna le royaume en qualité de régente jusqu'en 1528. Depuis, elle séjourna tantôt à Linz, tantôt à Passau, puis à Augsbourg, repoussant toutes les offres de mariage. Prévenue que Charles-Quint voulait lui confier le gouvernement des Pays-Bas, elle pria Ferdinand de l'en dissuader; mais ce fut inutile. Elle reçut avis de sa nomination, le 3 janvier 1531. Charles lui adressa une lettre élogieuse, disant qu'il lui semblait impossible de trouver une personne plus qualifiée qu'elle; qu'elle était propre à remplacer la feuve gouvernante, et qu'elle y seroit plus suffisante et idoine. Il la pria d'accepter et la rassurait sur ses craintes d'être obligée de se remarier et qu'il n'eût quelque facherie au sujet des propos qu'ils eurent, lors de leur séparation, touchant la foy. Mais il la dissuadait d'amener aux Pays-Bas des personnes entachées des nouvelles doctrines et il désignait celles qu'elle aurait à licencier. La princesse hésita néanmoins. Ce ne fut que le 29 janvier qu'elle informa le seigneur de Boussole de son acceptation. Elle rencontra dans sa réponse les points principaux de la lettre de son frère et pria l'empereur de lui envoyer des fonds s'il voulait qu'elle se conformât promptement à ses désirs.

Charles s'était enquis des dispositions des Pays-Bas au sujet de la régente qu'il comptait leur donner et, après qu'il lui en eut écrit, elle se rendit dans nos provinces. Il convoqua ensuite les États généraux et leur demanda de nouveaux subsides. Le 14 mars, il alla à Louvain au-devant de sa sœur, l'amena à Bruxelles, l'initia à ses vues et à l'exercice du pouvoir. Puis il annonça, le 5 juillet, aux États généraux son prochain départ pour l'Allemagne et le choix qu'il avait fait de la reine douairière de Hongrie pour exercer le gouvernement des Pays-Bas en son absence. Marie entra aussitôt

en fonctions. Les États généraux ne reçurent communication des lettres-patentes que le 7 octobre. En considération de l'état précaire de la Hongrie, où se trouvait assis le douaire de la reine, son traitement était porté à 36,000 livres et assigné sur les plus importantes recettes des Pays-Bas. Sur cette somme, 3,000 étaient affectées à la solde d'un capitaine et de vingt-quatre archers de la garde de la gouvernante, et 1,000 aux gages des chantes de la chapelle.

La tâche était lourde pour une jeune femme de vingt-six ans qui trouvait les affaires fort embrouillées. Comme le dit Mr Henne, pendant les vingt-quatre années qu'elle va teur les rênes du gouvernement, de grandes fautes seront commises; mais on ne la verra jamais faiblir. Aussi énergique, intrépide même devant l'émeute et l'insurrection que devant les Français et les Gueldrois, elle sera l'inébranlable champion de l'autorité souveraine, l'adversaire le plus acharné des ennemis de son frère. Elle sera la digue contenant les mécontentements et les colères mugissant de toutes parts.

Son histoire se confond, à partir de ce moment, avec l'histoire générale du règne de Charles-Quint. Le but de cette notice ne peut être que de mettre en relief la part personnelle qu'elle eut aux événements.

Elle aide l'empereur dans les préparatifs de l'expédition de Tunis, accueille le bey fugitif Muley-Hassan et entretient une correspondance active avec son frère, sans doute à cause du grand nombre de Belges qui guerroyaient en Afrique. Elle est une tendre amie pour sa nièce Christine de Danemark, veuve du duc François Sforce de Milan, qui vint s'établir aux Pays-Bas jusqu'à son mariage avec le duc de Lorraine. Elle seconde puissamment son frère pendant les guerres du Milanais, de Provence et de France, et désigne judicieusement ses commissaires pour la trêve entre la France et les Pays-Bas, au village de Bomby. Sa sœur Eléonore lui prête son concours pour amener la paix (1538).

Les deux reines proposent une conférence entre l'empereur et François Ier, à Nice. Le pape Paul III y assisterait. Le 18 juin 1538, la trêve de dix ans fut conclue.

Marie ne fut pas moins utile à son frère pendant les troubles de Gand. Il y allait du sort de l'organisation des armées impériales, soutien de sa puissance. Elle déploya, pendant ces redoutables conjonctures, un esprit de clairvoyance, de temporisation et à la fois de fermeté qui sauva la situation. Elle instruisait l'empereur, avec une sûreté de vues remarquable, des moindres incidents. Elle avait posé la question aux Etats généraux ouverts le 24 mars 1537. Les *aides* demandées paraissant excessives au quartier de Gand, celui-ci les refusa, malgré le consentement de toutes les provinces, y compris la Flandre, Bruges, le Franc de Bruges et Ypres. Les Gantois firent des propositions qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire l'organisme d'une armée permanente et s'adressèrent au roi de France, lui demandant assistance et lui offrant la souveraineté de Gand et de Flandre. Eu égard à la trêve, ils essayèrent un refus. Dès le 16 mai 1538, elle avait envoyé deux commissaires prudents et modérés. On leur demanda de surseoir aux exécutions. Les négociations traînèrent jusqu'au 7 juillet 1539, mais sans concessions de la part du gouvernement. L'insubordination prenant des proportions graves, la régente demanda les ordres de l'empereur et l'engagea à venir mettre un terme à la conduite des Gantois qui ne voulaient plus lui obéir à elle. Charles-Quint accomplit sa marche triomphale à travers la France et fut reçu, le 17 janvier 1540, par la reine Marie et sa nièce, la princesse Christine. Lorsque l'empereur entra à Gand, le 14 février, Marie recommanda les mutins à sa clémence.

Pendant le séjour de l'empereur aux Pays-Bas, Marie l'accompagne partout et ne le quitte, à Luxembourg, que lorsqu'il prend congé d'elle (8 janvier 1541). Elle lui prête un concours habile pour l'acquisition définitive de la Guel-

dre et de Zutphen. Elle avait, dès 1536 (4 octobre), demandé aux Etats généraux des subsides pour soutenir la guerre de Gueldre et fait des propositions de paix à Charles d'Egmont. Le traité de Grave en fut la conséquence. Il stipulait entre autres que la régente lui payerait en une fois 35,000 florins des Pays-Bas et 20,000 de pension, afin d'obtenir la cession définitive de ses droits sur Groningue, Drenthe, les Ommelandes et de ses prétentions sur le territoire de la seigneurie d'Utrecht et l'Over-Yssel. Charles n'en continuait pas moins ses intrigues; mais, vieux et infirme, il abandonna la souveraineté à Guillaume III de Juliers. La reine Marie s'opposa à ce choix, en vertu des traités de Schoonhoven et de Cambrai et d'arrangements plus récents. La guerre continua. Les troupes brabançonnnes s'emparèrent de Ruremonde où l'empereur fit une entrée solennelle, suivi deux jours après de sa sœur. Le duc Guillaume fit sa soumission à l'empereur, le 7 septembre 1543.

La régente convoqua derechef les Etats généraux (22 septembre), et cette fois à Diest. La session avait pour objet de féliciter l'empereur de ses longs et pénibles voyages. Il répondit en recommandant aux Etats de vivre en paix et union et d'obéir à sa sœur. Alors la reine de Hongrie se leva; elle rendit compte à son frère de toute la fidélité et de tout le zèle que les habitants des Pays-Bas lui avaient témoignés en son absence.

Le 18 octobre, elle va avec Charles au-devant de la reine Eléonore, puis organise dans la forêt de Soignes une chasse dont Vandenesse a laissé la captivante description.

En 1544, elle envoie des secours à Henri VIII, qui force François Ier à signer le traité de Crépy. En 1546, ayant observé qu'aucune place de guerre ne défendait la frontière au sud-est des Pays-Bas, elle soumet à l'empereur un plan de construction de forteresses au nord de Rocroy, quadrilatère régulier avec, à chaque angle, bastion à oreillon. Charles-Quint l'approuve et la ville, de

peu d'étendue, fut appelée Mariembourg, du nom de la reine.

Mais la diète impériale va s'ouvrir et de nombreuses affaires y appellent la régente. Elle s'y rend, le 24 novembre 1547. Elle demande à l'empereur de faire modérer la rigueur des placards contre les luthériens et autres partisans de la Réforme. Elle désire aussi régler la question de son douaire de reine de Hongrie et de sa dot. L'arrangement est signé, le 7 mars 1548. Elle revient aux Pays-Bas le 13. Sa présence y est nécessaire pour aider Charles-Quint à mener à fruit une des affaires les plus délicates de son règne, celle des rapports des provinces belges avec l'empire d'Allemagne.

Maximilien avait divisé l'Empire en dix cercles; les Pays-Bas, y compris les possessions bourguignonnes, en formaient un sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. De longues contestations s'élevèrent à ce sujet entre la Belgique et l'Allemagne. Les Etats germaniques prétendaient astreindre les provinces belges à payer les contributions votées par l'Empire et les soumettre à la juridiction de la chambre impériale. Les Pays-Bas s'y refusaient; ils reconnaissaient malaisément leur incorporation à l'Allemagne, attendu qu'ils ne l'avaient point consentie, qu'ils n'avaient pas même été appelés à y donner leur assentiment; Maximilien avait été d'autant moins en droit de disposer d'eux qu'il n'était pas leur souverain, mais le tuteur de son petit-fils, l'archiduc Charles, et qu'il exerçait seulement la régence du pays pendant la minorité du jeune prince.

Les diètes avaient été saisies de ces contestations qui n'avaient abouti à aucun résultat. Charles-Quint résolut d'y mettre un terme. Il fit à la diète d'Augsbourg de 1547 des propositions conciliantes qui aboutirent, le 26 juin 1548, à la célèbre *Transaction d'Augsbourg*. Marie de Hongrie, aidée de Viglius et de Granvelle, avait été l'âme des négociations. Elle obtint également, par son tact et son habileté, l'adhésion successive de nos provinces.

Celles-ci, avec tous leurs duchés, comtés, marquisats prélaturess, baronnies et seigneuries, vassaux, sujets et alliés y appartenant ou enclavés directement ou indirectement, devaient être à perpétuité sous la protection de l'Empire, convoqués aux diètes impériales et défendus comme les autres membres du corps germanique. En revanche, ils devaient contribuer, dans les matricules de l'Empire, autant que deux électeurs, soit en hommes, soit en argent; mais s'il s'agissait de l'impôt turc, ils devaient fournir un apport triple. Marie de Hongrie se souvenait de Mohacs.

Ces pays, qu'ils eussent antérieurement appartenu à l'Empire ou non, ou fait partie d'un autre cercle, devaient désormais former " en une masse " le cercle de Bourgogne. En matière d'affaires matriculaires de l'Empire, le Cercle serait soumis à la juridiction de la chambre impériale, mais point pour d'autres affaires, ni en première, ni en seconde instance. Il ne serait pas non plus astreint aux lois de l'Empire, mais formerait un Etat indépendant et libre; seulement, ce qui, dans cet Etat, avait été mouvant de l'Empire, le resterait. Le Cercle de Bourgogne demeurerait également compris dans les paix publiques; les sujets et les biens de l'Empire qui s'y trouveraient, et réciproquement, les Belges et leurs biens dans l'Empire jouiraient de toute protection et sûreté; en cas de contestation, le plaignant traduirait le défendeur devant son juge naturel. Les Etats belges devaient ratifier le traité dans le délai d'un an.

Cette cause importante n'avait pas détourné l'attention de la régente de nos affaires intérieures. A la fin de mars 1548, elle allait au-devant de Philippe, fils de Charles-Quint, futur souverain des Pays-Bas, l'accompagnait, avec la famille impériale, dans sa promenade à travers le pays et lui faisait les honneurs de son château de Binche, " maison, " dit un historien contemporain, " qui estoit " un miracle du monde foisant honte aux " sept miracles tant renommés de l'antiquité ". Elle le reçoit non moins fastueusement à Mariemont, autre mer-

veille de luxe et de goût. Elle l'accompagne ensuite pour son inauguration en Hollande.

En novembre 1548, elle installe à Gand sa sœur Eléonore, veuve de François Ier, qui avait exprimé à Charles-Quint son désir de vivre aux Pays-Bas.

Puis l'empereur la fait venir une nouvelle fois à Augsbourg (10 septembre 1550). Il lui demande de persuader à Ferdinand de renoncer à son titre de roi des Romains en faveur de Philippe; mais Ferdinand ne se laissa pas convaincre. Charles demanda en même temps à Marie de négocier, en exécution du traité de Middelbourg, le transfert du corps de leur bisaïeul, Charles le Téméraire, de Nancy à Bruges, pour être placé dans un mausolée à côté de celui de Marie de Bourgogne. Et les démarches de la reine réalisent le vœu pieux de l'empereur.

Cependant Henri II entre en Lorraine. Il expulse de Nancy Christine de Danemark, veuve pour la seconde fois, avec son fils le jeune duc Charles III. La duchesse se retire auprès de la régente, à Bruxelles, où elle séjourne plusieurs années. Pendant cette invasion, Marie fait ravager la Picardie, ce qui force Henri II de revenir à Paris. Les troupes de la reine avaient détruit le château de Folembrais. Henri, pénétrant dans le Hainaut, donne lui-même l'ordre de brûler Mariemont et Binche. Granvelle annonce, avec ménagements, à la régente la perte de ces deux belles résidences. Elle répond avec une ironie froide et une philosophie peut-être plus apparente que réelle : « ... Ne suis-je femme qui mette le cœur à telles choses pour en avoir grand regret à les perdre, comme choses transitoires et muables, de quoi l'on doit user quand on l'a, et s'en passer quand on ne l'a pas. Voilà, sur ma foi, tout le regret que j'en ai ».

Charles-Quint, malade et fatigué, fait son dernier testament et dispose que la reine Marie, devant l'accompagner en Espagne, serait la première exécutrice en ce royaume. On le rappelle en Italie, mais sa santé le retient à Bruxelles. Pour avoir plus de repos,

il va loger dans une petite maison bourgeoise attenante au palais du Parc, que Marie avait achetée en 1551 et qu'elle fit rebâtir. C'est là qu'il prépara son abdication dont la régente, son frère et ses sœurs ne parvinrent point à le dissuader. Elle assista, attristée, à cette cérémonie d'une grandeur épique. Charles-Quint lui paya, d'abord par la voix du chancelier Philibert van Brussel, le juste tribut d'éloges qui lui revenait, pour avoir, pendant vingt-quatre ans, partagé tous les travaux de son frère. Il ajouta lui-même : « Marie, ma sœur, m'a tou-
« jours aidé généreusement, même pen-
« dant les dangers de la guerre. Ils ont été
« plus graves dans ces derniers temps ;
« ma sœur vous en a informé... » A la fin du discours, on vit, dit Ponterus Heuterus, les larmes inonder les visages de l'empereur et de la reine.

Après l'évêque d'Arras, elle prit elle-même la parole et dit aux Etats généraux qu'en conséquence du discours de son frère, elle résignait les pouvoirs qu'elle exerçait depuis vingt-cinq ans. « Ce doit être pour vous, continua-t-elle, « une cause de consolation et de joie de voir que mon frère, affaibli par une « maladie atroce, est remplacé par le « roi Philippe, jeune prince dans la vi- « gueur de la jeunesse, d'un bon caractère, « ayant peu d'expérience, mais qui suivra « vos conseils ». Elle ajouta qu'elle partait pour l'Espagne avec son frère, rappelant encore une fois que c'était la vingt-cinquième année qu'elle administrait le gouvernement, malgré la faiblesse de son sexe et l'incapacité de son jugement. Elle alléguait aussi d'autres causes, ayant fait ce qu'elle avait pu; réclamant l'indulgence de son frère, de son neveu et des Etats généraux; faisant observer que jamais personne n'avait eu autant de zèle et de sincérité qu'elle, pour le bon gouvernement de ces provinces; espérant que la nation continuerait de vivre dans la concorde et l'union, sous l'obéissance à Dieu, à l'Eglise et au prince.

Le syndic Maes fit une réponse approbative, mais prolixie, au nom des Etats généraux.

Marie et la reine Eléonore assistent également, dans la maison du Parc, à l'abdication de Charles en qualité de roi d'Espagne. Puis les deux sœurs se préparent à accompagner leur frère. Elles partent le 18 août de Gand, pour s'embarquer dans l'île de Walcheren et prennent passage, le 7 septembre, à Souburg, sur le navire qui les conduira dans la péninsule ibérique.

Charles-Quint retiré à Yuste, Marie s'établit avec sa sœur à Jarandilla. Ce ne fut pas pour longtemps. Eléonore mourut le 18 février 1558. La reine de Hongrie était dans la désolation. Elle s'efforça pourtant de consoler son frère; puis, avide de solitude, elle se fixa à Cigalès, à deux lieues au sud de Valladolid. Philippe II lui proposa de reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Charles-Quint lui écrivit pour appuyer la demande de son fils. Elle refusa longtemps pour des raisons nombreuses et n'y consentit que le 9 septembre. Elle allait s'embarquer au port de Laredo, lorsqu'elle apprit que l'empereur venait de décéder le 21. Désolée, elle revint à Cigalès, souffrant d'une cardialgie. Elle y succomba le 18 octobre, ayant eu le chagrin d'avoir vu mourir son frère un mois avant elle. Par un testament daté de Cigalès, le 27 septembre précédent, elle voulait être inhumée dans le même endroit que la reine Eléonore. Elle ordonnait que ses obsèques fussent modestes et que le plus gros de la dépense fût converti en aumônes.

Telle était la femme distinguée qui, à peine âgée de vingt-six ans, prit en mains le gouvernement de nos provinces. De taille moyenne, mince et frêle, ressemblant beaucoup à son frère, elle était intelligente et habile comme Marguerite et la surpassait en activité et en énergie. Les historiens hongrois lui ont reconnu les mêmes qualités. Elle était passionnée pour les exercices du corps, la chasse et l'équitation. « C'est une femme qui tient beaucoup de l'homme, » dit Navagero; « car elle pourvoit aux choses » de la guerre et elle en raisonne ainsi » que de la fortification des places et de » toutes les matières d'Etat ». Dévouée

à la mémoire de son mari, qu'elle appelait « le parangon des maris », De Thou affirme qu'elle ne méritait point les épigrammes acérées et mordantes que les Français ont lancées contre sa vertu. Au dire du pénétrant Navagero, « elle » passait pour être très chaste ». Elle était belle, suivant Brantôme, qui, d'ailleurs, ne la ménage pas autrement, et « n'avoit de laid et à quoi reprendre, » sinon sa grande bouche et avancée à « la mode d'Autriche ». Sa prédilection pour Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten et pour le seigneur de Barbençon n'aurait jamais dépassé les bornes de la stricte amitié. Mais, d'autre part, elle était autoritaire et, toujours au témoignage de Navagero, « elle passait » pour être dure ». Elle faisait châtier rigoureusement la désobéissance à ses ordres et réprimait énergiquement les troubles.

A-t-elle été, comme on l'a dit de sa sœur Isabelle, la reine de Danemark, atteinte un moment par le souffle de la Réforme? Luther, qui lui avait adressé, lors de son veuvage, une lettre de condoléance, lui dédie un de ses livres, et Pfister assure que, pendant la diète d'Augsbourg, où la Confession fut proclamée, elle autorisait chez elle des prêches; on l'aurait vue lire la Bible à la dérobée. Le pape Paul III l'aurait accusée auprès de l'empereur de favoriser la ligue de Smalkalde et d'empêcher l'alliance catholique. En Belgique, on ne remarque point de velléités de cette nature. Tout en recommandant la modération, elle exécutait les ordres de l'empereur. Lors de l'érection dans l'église de Sainte-Gudule, de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, la première pierre fut posée, le 18 février 1534, par Philippe de Lannoy, au nom de Marie de Hongrie, et l'on voit sur la seconde verrière (Vérification des hosties à la synagogue) la reine et feu son mari agenouillés. Le travail fut exécuté en 1547, d'après Jean Ack et Cocxie. A droite, au sud, du côté de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, un splendide vitrail représente Louis et Marie de Hongrie en adoration devant

la sainte Trinité, et leurs patrons, saint Louis, roi de France, et la sainte Vierge, d'après le dessin de Van Orley.

Surnommée « Diane chasseresse », elle fit exécuter sévèrement les édits contre les braconniers et, après la mort de son grand veneur, le sire de Molem-bais, qui avait succédé lui-même à Jean de Berghes, Marie prit elle-même la direction des meutes de son frère et les augmenta considérablement. On lui attribue l'introduction en Belgique de la mode allemande de chasser aux toiles.

Protectrice des lettres et des arts, elle continua aux poètes, aux peintres, aux musiciens, aux sculpteurs, les bienfaits de Marguerite. Erasme, qui lui dédia sa « Veuve chrétienne », l'appelle « la femme la plus louée » de son époque. Elle parlait plusieurs langues avec une égale facilité et faisait ses délices des classiques latins. Elle s'essayait même dans les arts et les sciences. Elle recevait toutes les publications nouvelles et sa précieuse collection de livres et de manuscrits, provenait en partie des trésors de Mathias Corvin, a enrichi la bibliothèque de Bourgogne. Elle ne négligea pas non plus le développement des intérêts matériels. Sous son administration, l'industrie et l'agriculture furent tenues en honneur par l'exemple même de la princesse. Dans son domaine de Turnhout, elle se plut à élever du « blanc bétail ». Elle rendit un hommage éclatant à la mémoire de Guillaume Beuckels. Vaernewyck prétend qu'elle aurait trouvé le secret de polir les pierres bleues des riches carrières d'Arquennes et de Feluy.

Émile de Borchgrave.

Les historiens des Pays-Bas. — Alex. Henne, *Histoire générale du règne de Charles-Quint*, passim. — Le même, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, passim. — Les historiens de la maison d'Autriche. — Szalay, *Geschichte von Ungarn*, t. I. — *Journal de Vandenesse*. — Marchal, *Histoire de Charles-Quint*. — Les publications de Gachard. — Juste, *Vie de Marie de Hongrie*. — Em. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne*. p. 157-199.

MARIE DE BOURGOGNE (duchesse), souveraine des Pays-Bas, naquit à Bru-

xelles, le 13 février 1457, et décéda à Bruges, le 27 mars 1482. Fille et enfant unique de Charles le Téméraire et de sa seconde femme, Isabelle de Bourbon, qui succomba, en 1465, à une phthisie pulmonaire, elle trouva une seconde mère dans Marguerite d'York, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, qui devint, en 1466, la troisième femme de Charles. Elle allait avoir vingt ans lorsque son père fut tué devant Nancy (5 janvier 1477). Elle était, par son ordre, à Gand, pour solliciter des subsides de la part des États généraux siégeant dans cette ville, subsides indispensables pour le recrutement d'une nouvelle armée. On lui accorda cent mille hommes (Gachard). Mais aussitôt que la mort du duc fut connue avec certitude, on s'empressa de faire la paix avec le duc de Lorraine et avec les Liégeois.

Le roi de France désirait le mariage de Marie avec son fils, le dauphin, âgé de huit ans. En attendant que ce mariage pût se consommer, Louis XI aurait été en réalité le souverain de tous les États de la maison de Bourgogne. Louis fit brusquement envahir le duché et le lieutenant du feu duc, n'ayant pas les moyens de résister à l'invasion, se retira dans la Franche-Comté. Il en résulta que Marie, quoique portant la dénomination de duchesse de Bourgogne, n'exerça point la souveraineté dans ce pays. Les États de Bourgogne répondirent aux promesses du roi qu'ils s'engageaient, sous certaines réserves, à faire les serments accoutumés. Ils stipulaient qu'en cas où le dernier duc serait retrouvé vivant, le roi se départirait aussitôt de cette possession et obéissance et observerait la trêve de neuf ans conclue avec le duc Charles. Ils remerciaient le roi de l'intention qu'il manifestait de marier Mgr le dauphin avec M^{lle} de Bourgogne.

Les Francs-Comtois s'opposèrent aux armes de Louis XI, qui tourna alors ses efforts d'un autre côté. Il envoya en Flandre des agents chargés de répandre des ferments de sédition. A leur tête était Olivier de Necker ou le Mauvais, qui se faisait appeler *le Dain*, né à

Thielt et passé au service du roi, qui l'avait fait comte de Meulan. Il se voyait déjà gouverneur de la Flandre.

Les Etats, réunis à Gand, se constituèrent les défenseurs de la princesse. Mais ce fut au prix d'énormes sacrifices de son côté. Elle leur octroya une charte dépassant tous les privilèges passés et s'étendant au pays tout entier (11 février 1477); elle stipulait, entre autres, que toutes les affaires seraient traitées en flamand. Le 15, on annula, dans la salle de la Collace, la « paix de Gavre » et le *Calfel*. Le 7 mars, Bruges obtint des concessions non moins importantes.

La duchesse envoya peu après une ambassade solennelle à Louis XI. Le chancelier Guillaume Hugonet, le sire d'Humbercourt et le coadjuteur de Térouanne, Guillaume de Clugny en faisaient partie. D'après Commynes, le mariage de Marie avec le dauphin aurait été, dans l'esprit du roi, l'objet principal du voyage et les négociateurs susdits « qui avoient leurs biens aux limites du roy (l'un en la duché de Bourgogne, l'autre en Picardie, vers Amiens, prestoient l'oreille au roy et à ses offres et donnèrent quelque contentement de le servir, en faisant ce mariage, et de tous poinets se retirer sous luy, le dit mariage accompli ». Louis avait refusé de reconnaître les droits de la duchesse et d'accorder le maintien des trêves conclues avec le feu duc, à moins que la cité d'Arras ne lui fût remise, que le comté de Boulogne lui fût donné en gage et qu'il lui fût fait ouverture des villes et places du comté d'Artois. Le mariage de son fils avec M^{lle} de Bourgogne le ferait renoncer à toutes ses prétentions.

Les négociateurs ayant vu leur mission échouer, les Etats envoyèrent à leur tour une ambassade à Louis XI. Ils devaient faire entendre par-dessus tout que le mariage de la duchesse ne pouvait se faire sans le consentement de leurs mandants qui devaient être consultés. Louis XI leur exhiba aussitôt une lettre écrite à la fois de la main de la duchesse, de Marguerite d'York et du seigneur de Ravenstein, la première disant que cette

grave affaire devait être traitée par les deux autres et par Hugonet et Humbercourt. Les délégués décontenancés et furieux rentrèrent à Gand et leur arrivée hâta le déchaînement de la tempête. La présence d'Olivier le Dain avait fait circuler des rumeurs de trahison, et plusieurs magistrats furent immolés à la colère populaire. Le 19 mars, Hugonet et Humbercourt furent arrêtés à leur tour. La duchesse se laissa arracher la nomination d'une commission chargée de procéder au jugement des prévenus. Ce tribunal extraordinaire était composé de plusieurs seigneurs, des échevins et doyens de Gand; en tout vingt-huit Gantois et huit commissaires étrangers. Les principaux chefs d'accusation étaient l'abus des blancs-seings que le duc Charles avait confiés aux accusés, les exactions qui les avaient enrichis, la tradition d'Arras à Louis XI. Les accusés furent condamnés par des juges incompétents pour juger les ministres du prince. Pour procéder régulièrement et légalement, il eût fallu renvoyer le chancelier devant le grand conseil et Humbercourt devant le chapitre de la Toison d'or. La duchesse fit une suprême tentative pour sauver ses conseillers. A pied, vêtue de deuil, les cheveux en désordre, elle chercha à émouvoir le peuple en faveur des condamnés. Démarche vaine. Ils eurent la tête tranchée. Clugny échappa au supplice, vu sa qualité de prêtre. On a apprécié diversement la sentence gantoise; si l'animosité populaire n'y fut pas étrangère, la conduite politique des condamnés n'avait pas été, au témoignage de Commynes, d'un loyalisme à l'abri de tout soupçon.

Des troubles analogues à ceux de Gand éclatèrent à Bruges, à Ypres, à Anvers, à Mons, et partout la jeune duchesse dut acheter la tranquillité au prix de concessions plus ou moins onéreuses. Tandis que l'émeute paralysait la souveraine et faisait souffrir le peuple, Louis XI mettait en mouvement tout un arsenal d'intrigues pour attirer à son service la noblesse des Pays-Bas, continuant à prétexter qu'il voulait sauve-

garder les domaines de sa filleule, sa vassale et future belle-fille. Il soutenait que la Bourgogne était un apanage de la maison de France et devait y être réunie à défaut d'héritier mâle, la succession des apanages étant interdite aux femmes d'après une ordonnance testamentaire du roi Philippe le Bel de 1314 et une ordonnance organique du roi Charles V en 1374. Le maître des requêtes de l'hôtel, Jean du Fay, répondit par ordre de la duchesse, et son mémoire est un chef-d'œuvre d'érudition historique et de jurisprudence ; il ne fut achevé et publié qu'après le mariage de Marie. Il porte pour titre : « Du droit que prétend ma très redoutée dame, Madame la duchesse Marie, au duché de Bourgogne, comté d'Artois, Boulogne, etc. »

Louis XI n'en poursuivait pas moins l'exécution de ses desseins et s'emparait de la Picardie et de l'Artois. La ville d'Arras, traitée cruellement, vit ses fortifications détruites de fond en comble. Tournai fut surprise par les manœuvres insidieuses d'Olivier le Dain. Le roi lui-même entra en Hainaut. Il s'y rendit maître de plusieurs villes et ordonna les plus grandes horreurs pour terroriser les populations. Le sentiment populaire continua à lui résister. Les Gantois libérèrent Adolphe, fils d'Arnould de Gueldre, de sa prison à Courtrai et le mirent à la tête d'un corps de troupes qui s'opposa à la marche envahissante de l'ennemi. Adolphe fut tué en cherchant à reprendre Tournai, et la mort délivra Marie d'un prétendant qui lui était odieux par sa conduite licencieuse.

Mais le choix d'un époux s'imposait. Marguerite d'York désirait que Marie s'unît à son frère, le duc de Clarence ; toutefois, voyant qu'Edouard IV favorisait le comte de Rivers, son beau-frère, elle engagea sa belle-fille à reprendre le projet de feu le duc Charles et de l'empereur Frédéric, en vertu duquel le duc Maximilien d'Autriche épouserait la princesse ; mais l'archiduc était alors un enfant de quatorze ans. En 1477, il en avait dix-huit à dix-neuf. L'empereur fit bon accueil à la proposition et

envoya ses ambassadeurs en Belgique. Tandis qu'on négociait, Marie mit fin aux délibérations en disant, au témoignage d'Olivier de La Marche : « J'en tends que Monsieur mon père, que Dieu pardonne, consentit et accorda le mariage du fils de l'empereur et de moi. Je ne suis point délibérée d'avoir d'autre que le fils de l'empereur ». Louis XI s'efforça en vain de traverser l'arrangement. Maximilien vint aux Pays-Bas amenant huit cents lances allemandes, c'est-à-dire huit cents hommes de cavalerie et deux mille quatre cents d'infanterie. Il était donc en état de défendre les droits de sa future épouse.

Quelques historiens affirment qu'il fallut que Marie lui envoyât, à son arrivée à Louvain, des costumes, afin qu'il entrât dans la riche et magnifique ville de Gand en une tenue conforme à la dignité de la cour de Bourgogne. Cela ne prouverait que la simplicité de la cour germanique en regard de la magnificence qui régnait aux Pays-Bas. Mais Maximilien, qui ne parlait que l'allemand, dut apprendre le « bourguignon », c'est-à-dire le français. Le contrat de mariage fut rédigé à Gand, le 18 août 1477. Il fut décidé, par l'article 2, que les enfants à naître succéderaient au premier décédé des deux époux dans les duchés, comtés, etc. Mais on oublia les stipulations concernant une tutelle éventuelle et qui aurait dû être laissée au survivant des deux époux, et cette omission créa plus tard de profonds dissentiments entre le prince et le pays. En vertu de la clause la plus importante, les deux époux devaient régner ensemble à titre égal, leurs noms figurer en tête du formulaire des actes publics, etc. Le 19 août, le mariage fut béni par l'évêque diocésain de Tournai. A partir de ce jour, la dynastie régnante des Pays-Bas cessa d'être appelée maison de Bourgogne-Valois ; elle prit le nom de maison d'Autriche.

Les jeunes époux s'empressèrent d'aller visiter les villes de Lille, Douai, Orchies et les autres places de la frontière les plus menacées de l'invasion française. Louis consentit à une trêve

de dix jours, à renouveler à volonté, c'est-à-dire, selon sa pensée secrète, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé une armée assez forte pour substituer la guerre régulière aux invasions et usurpations. Pendant cet armistice, Maximilien et Marie parcoururent successivement toutes les provinces des Pays-Bas. Le 5 septembre, ils furent à Louvain pour le renouvellement du serment de la constitution, dite *Joyeuse Entrée* de Brabant. Le 3 janvier 1478, ils signèrent ensemble les articles additionnels à cette charte.

Le 17 avril, Maximilien reçut, « au nom de son épouse, Marie de Bourgogne », l'investiture de tous les Pays-Bas relevant de l'Empire. C'était une modification apportée aux usages. Pour la première fois, l'Empire acceptait la succession par les femmes, ce qui, sans doute, n'aurait pas eu lieu, s'il ne s'était agi du fils de l'empereur. Les matricules impériales de 1480 et 1481 taxaient le « duc de Bourgogne » à six cent soixante-douze hommes à pied et six cents soixante-treize à cheval.

La question de la Toison d'or s'imposa aussi à Maximilien. Suivant les statuts de l'ordre, la grande maîtrise ne pouvant être conférée à une femme, Marie était inhabile à exercer cette dignité. Maximilien la rétablit. Trois jours après son mariage, les chevaliers de l'ordre aux Pays-Bas, réduits à cinq, se rendirent à l'hôtel du duc pour l'informer, conformément à l'article 65, des intentions du fondateur. Un chapitre fut convoqué à Bruges. C'était le treizième depuis l'institution de l'ordre. Marie de Bourgogne et Marguerite d'York y assistaient. Ce fut le sire de Ravestein qui conféra la chevalerie à Maximilien (30 avril 1478).

Marie et son époux donnèrent tous leurs bons soins à l'organisation d'une armée permanente qui leur était nécessaire pour résister aux troupes disciplinées de Louis XI. Le 19 mars 1479, les Etats généraux réunis à Anvers accordèrent aux souverains le paiement d'une levée de vingt-sept mille quatre cents hommes en milices flamandes et

brabançonnnes d'infanterie et de huit cent vingt-cinq lances de cavalerie.

La trêve du 11 juillet de l'année précédente étant expirée, les deux armées ennemies des Pays-Bas et de France se préparèrent à recommencer les hostilités. Le jeune duc Maximilien commandait en personne. Après diverses rencontres, il gagna la bataille de Guinegate (7 août 1479) sur le général de Louis XI, le sieur d'Esquerdes. L'armée belge fut alors licenciée, la durée du service exigible, selon l'aide pécuniaire, touchant à sa fin. Maximilien n'envahit point l'intérieur de la France, son effectif n'étant pas assez élevé. Il se tint sur une ferme défensive. Ce n'étaient, d'ailleurs, pas seulement les Pays-Bas qui pouvaient arrêter Louis XI, mais aussi l'Empire. Dès le 31 janvier de la même année 1479, comme conséquence de l'investiture dont il a été parlé plus haut, Frédéric III avait ordonné des levées dans toute l'Allemagne, tant pour contrarier les entreprises des troupes françaises contre les provinces belges que pour reprendre la ville impériale de Cambrai dont Louis XI s'était emparé et qu'il abandonna. D'autres auxiliaires encore raffermirent la position de Maximilien. Le pape Sixte IV autorisa, le 5 septembre 1480, son nonce à Paris, à prononcer l'excommunication contre le roi s'il continuait la guerre. Quelques mois plus tard (11 août 1481), Edouard IV envoyait de nouveaux renforts que Marguerite d'York lui avait demandés pour la fille de feu son mari et pour Maximilien qu'elle aimait, au dire des historiens du temps, comme s'il eût été son fils. Les Etats de Flandre avaient montré moins d'empressement.

Mais tout cet appareil guerrier n'était plus nécessaire. Louis XI était paralysé par une première attaque d'apoplexie. A la fin de 1481 et au commencement de 1482, Maximilien et Marie allèrent à Mons. Les garnisons de Guise et de Saint-Quentin, dont Louis XI s'était emparé, firent une invasion dans le Cambrésis, brûlèrent la ville de Câteau et se retirèrent. Les jeunes souverains se ren-

dirent alors à Bruges, laissant leurs deux enfants sous la garde des Gantois qui avaient exigé qu'ils fussent élevés dans leur ville.

Dans les premiers jours de mars, la jeune duchesse voulut se donner, dans sa résidence de Wynendale, le plaisir de la chasse à l'oiseau. Elle était accompagnée de son mari et chevauchait, ainsi que les seigneurs et les dames de la cour. Un tronc d'arbre était couché en travers du chemin. La duchesse donne l'élan à sa haquenée pour le franchir; la selle tourne, la princesse tombe et se blesse grièvement. Le fémur était fracturé. Elle fut transportée à Bruges, et soit pudeur, soit crainte d'inquiéter son mari, qu'elle aimait tendrement, elle refusa de se laisser donner les soins nécessaires. Elle mourut après trois semaines de souffrances, le 27 mars 1482, âgée de vingt-cinq ans. Ses obsèques eurent lieu le 3 avril suivant en l'église Notre-Dame, où elle repose, dans un mausolée, merveille d'art, à côté de son père, dont les restes mortels y furent transportés par la sollicitude de Charles-Quint.

La duchesse Marie eut trois enfants : 1^o Philippe, surnommé le Beau, né à Bruges, le 20 juillet 1478, père de Charles-Quint; 2^o Marguerite, née à Bruxelles, le 10 janvier 1480, duchesse de Savoie, gouvernante des provinces belges; 3^o François, né le 2 septembre 1481, à Bruxelles, où il mourut le 26 décembre suivant.

Avec Marie disparut cette célèbre maison de Bourgogne qui avait, pendant un siècle, régi les destinées de la Belgique. Pendant cette période, nos provinces virent s'éteindre successivement la descendance de leurs anciens princes et se trouvèrent réunies pour la première fois sous la même souveraineté. Toutefois l'unité politique n'apporta pas encore l'établissement d'un gouvernement commun et d'une législation uniforme. Chaque duché ou comté entendait conserver son individualité sans consentir les sacrifices nécessaires à l'intérêt général. Même lorsque Maximilien créa le « Cercle de Bour-

« gogne » auquel Charles-Quint donnera son cutier développement, l'esprit d'individualisme ne cessera de nous affaiblir.

Émile de Borchgrave.

Commines. — Olivier de La Marche. — Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*. — Nameche, *Hist. nat.* — Les historiens belges. — Don Planchet, *Hist. de Bourgogne*. — Saint-Genois et Gachard (procès de Hugonet et Humbercourt), dans les *Bulletins de l'Académie royale*. — E. de Borchgrave, *Hist. des rapports de droit public entre la Belgique et l'Allemagne*, 1870, p. 88-110.

MARIE DE BRABANT, femme d'Othon IV, empereur d'Allemagne, puis de Guillaume Ier, comte de Hollande, morte en 1260.

Le nom de cette princesse mérite d'être signalé ici, car il s'y rattache le souvenir d'une grande modification apportée aux lois féodales qui régissaient autrefois le pays. J'en ai parlé ailleurs d'après les preuves que j'ai réunies à ce propos (1). Longtemps on a cru que le duc de Brabant Henri Ier, célèbre par la longueur de son règne, les expéditions auxquelles il prit part, les affaires importantes où il joua un rôle, avait eu de bonne heure un héritier mâle. C'était une erreur : les premiers nés de ses fils, notamment Godefroid, qui vit le jour en 1195, ne vécut pas. En 1197, il n'avait qu'une fille, nommée Marie, et ce fut de concert avec sa première femme, Mathilde d'Alsace, et avec elle, qu'il céda alors aux religieux de Signy, « pour y fonder un monastère s'ils le jugeaient convenable », le bien de Pontiz, situé aux portes de Liège, à Herstal. Il partit ensuite pour l'Orient et, pendant qu'il se trouvait en Palestine, il écrivit à Adolphe, archevêque de Cologne, une lettre dans laquelle il lui recommande sa femme et sa fille unique. Tous ces faits concordent avec les indications puisées dans les *Annales Parcenses*, vieille chronique latine, où on voit que le duc Henri II naquit en 1207 et son frère Godefroid de Louvain en 1208. Ceci nous explique pourquoi le duc Henri Ier réclama et obtint, en 1204, du roi Philippe de Souabe, entre

(1) *Table chronologique des diplômes imprimés*, t. III, p. 48.

autres faveurs exceptionnelles, le privilège de laisser ses États à ses filles, à défaut d'héritier mâle. On sait que, dans le droit féodal primitif, l'héritage paternel était dévolu à celui-ci et que, au XIII^e siècle encore, plus d'une princesse en fut dépouillée au profit d'un oncle. C'est ce qui arriva, notamment, à Ade, fille de Thierry VII, comte de Hollande, à qui son oncle, Guillaume I^{er}, enleva la possession de la Hollande. Mais, en Brabant, le système nouveau prévalut peu à peu, et c'est pourquoi on trouve si souvent, dans les actes de l'époque, des fiefs indiqués comme tenus *jure Brabantino*, suivant le droit brabançon. c'est-à-dire avec la faculté pour les filles de les posséder à défaut de fils.

Marie était la seule et même l'unique héritière de Henri I^{er}, et, par conséquent, un parti très enviable, lorsque, en 1297, l'empire vint à vaquer par la mort de Henri VI, le fils et le successeur de Frédéric Barberousse. Deux partis se formèrent aussitôt. Les partisans de la famille régnante se rallièrent autour de Philippe, duc de Souabe, frère de Henri VI, dont le fils, depuis Frédéric II, était alors très jeune. Leurs ennemis héréditaires se groupèrent autour d'Othon de Saxe, dont l'élection reçut l'approbation du pape Innocent III. Waleran, fils du duc de Limbourg, occupa Aix-la-Chapelle au nom de Philippe, mais la plupart des princes belges, entre autres Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut (depuis Baudouin de Constantinople), et Mathilde, duchesse de Brabant (agissant au nom de son mari, encore absent), se prononcèrent pour Othon, qui devait épouser la jeune Marie, fille de Mathilde. Aix-la-Chapelle fut assiégé et pris, et les partisans d'Othon y procédèrent, le 4 juillet 1198, au couronnement de ce prince. Sa fiancée assista à la cérémonie, mais, à cause de son jeune âge, elle ne porta pas la couronne. L'union projetée ne se réalisa pas à cette époque; au contraire, le roi Othon se brouilla avec l'archevêque de Cologne Adolphe, qui entraîna dans sa défection le duc Henri I^{er}. En vain le

pape Innocent pressa-t-il le roi de réaligner ses promesses et l'archevêque de rester fidèle à ses engagements, le roi Philippe fit reconnaître son autorité sur les bords du Rhin et de la Meuse et conclut à Coblenz, le 12 octobre 1204, la paix avec le duc de Brabant. Pour mieux émenter sa puissance, il se réconcilia avec Othon, qui devint son gendre, mais il ne tarda pas à périr sous les coups d'un assassin.

Othon lui succéda et reçut ensuite en Italie la couronne impériale, mais ne tarda pas à trouver un autre compétiteur dans la personne de Frédéric II, que le pape et le roi de France soutenaient contre lui. Comme il était alors veuf, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre et de Hainaut, Ferrand de Portugal, le décidèrent à épouser Marie de Brabant. Le 19 mai 1214, la cérémonie nuptiale fut célébrée avec beaucoup d'éclat à Maestricht, mais les événements politiques ne tardèrent pas à tourner au désavantage d'Othon. Ses troupes et celles de ses alliés furent complètement défaites à Bouvines, près de Tournai, par l'armée française, en 1215; Frédéric II, de son côté, vint lui enlever les villes rhénanes. Les habitants de Cologne, où séjournait alors Marie, se prononcèrent en faveur de Frédéric, et l'impératrice, déguisée en homme, eut grand-peine à se sauver de cette ville. Elle y avait affiché, dit-on, une passion effrénée pour le jeu. Marie et son mari se retirèrent alors à Brunswick, dans leurs possessions héréditaires, où le premier mourut le 27 avril 1218, sans avoir eu d'enfants.

La jeune impératrice, devenue veuve, ne tarda pas à se remarier à Guillaume I^{er}, comte de Hollande, dont elle était déjà veuve en juin 1223; à cette date, elle donna à l'abbaye de Rynsburch 50 livres de Hollande pour fonder un autel où l'on célébrerait la messe pour les défunts, devant le tombeau du comte, son mari. Par une charte du 21 février 1233, on apprend qu'elle s'était constituée caution pour son père de l'accomplissement des conventions du mariage de sa sœur Mathilde avec Florent, comte de Hollande,

filz de Guillaume I^{er} et de sa première femme. Elle vécut entourée de considération, car nous voyons le pape Innocent IV, au mois de février 1245, prendre, à sa demande, des décisions favorables à Arnoul, chanoine de Tirlemont, et à Henri, chanoine de Saint-Denis, à Liège. C'est, à cette époque de sa vie, qu'elle habita quelque temps, paraît-il, l'abbaye d'Afflighem. Après la mort de Mathilde, comtesse de Boulogne, fille de Renaud de Dommartin et d'Idé d'Alsace, comtesse de Boulogne, son héritage fut revendiqué par Marie, qui était l'aînée des enfants de Mathilde, sœur d'Idé. Elle céda immédiatement ses droits à son neveu, le duc de Brabant Henri III (le 14 février 1259), mais celui-ci essaya sans succès de les faire valoir; il eut à ce sujet des débats avec le comte de Saint-Pol et sa femme. Marie ne les vit pas terminer. Le 6 mars de l'année suivante, elle testa et déclara que le produit de ses écuelles d'argent, de ses vases d'argent doré et de ses autres bijoux, de même que de ses anneaux d'or, de ses pierres précieuses et de ses objets de harnachement (*equitatura*) devait être distribué à ses serviteurs. La date précise de sa mort est inconnue, mais est antérieure au 14 juin 1260.

Marie de Brabant avait reçu comme apanage quelques biens dans les Etats de son père, notamment la terre de Helmont, comme on le voit dans un diplôme daté de l'année 1246 et où elle règle les droits qu'y possédait l'abbaye d'Averboden; elle avait institué à Misco, petit village peu éloigné de Diest, une chapellenie, dont son petit-neveu, le duc Jean I^{er}, transféra, en janvier 1280-1281, la dotation au béguinage d'Aerschot. Elle paraît avoir fondé l'abbaye de Binderen, où l'on suppose qu'elle reçut la sépulture.

Alphonse Wauters.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 204. — Ernst, *Histoire de Limbourg*, t. III. — Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés*, t. III, p. 18 et *passim*. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 180; etc.

MARIE DE BRABANT, duchesse de Bavière. Seconde fille de Henri II, le

Magnanime, duc de Brabant et de Marie de Sonabe, fille de l'empereur Philippe, assassiné à Bamberg par Othon de Wittelsbach, cousin des souverains de la Bavière, elle était la tante de Marie de Brabant, reine de France (voir ce nom). Les auteurs de l'époque gardent le silence sur les premières années de la princesse et sur son éducation. Il paraît certain qu'elle aurait été, encore en bas-âge, fiancée au prince Louis de Bavière, fils de Othon II le Glorieux, dans une cour plénière, tenue le 6 janvier 1236, à Haguenau, à la suggestion de l'empereur Frédéric II et d'autres princes. Né au château de Heidelberg, le 13 avril 1229, le duc n'avait alors que sept ans. Nous en sommes réduits aux conjectures au sujet de la combinaison politique à laquelle le mariage de notre princesse devait servir de base ou de couronnement. L'union ne se conclut que près de vingt ans plus tard, après un partage de territoires entre Louis et son frère cadet, transaction qui eut lieu à Landshut le 25 mars 1225.

Partisan du roi Conrad IV, Louis de Bavière soutint énergiquement les prétentions de ce dernier contre le roi des Romains, Guillaume de Hollande, son cousin germain par alliance, la mère de Guillaume étant la sœur du duc Henri. Dans une circonstance unique, il lui donna une preuve de déférence en délivrant la reine, retenue captive au château de Rietberg par un seigneur attaché, comme Louis, au parti des Hohenstaufen. La guerre sévissait entre les deux rivaux. Soixante villes rhénanes et autres formèrent entre elles une alliance offensive et défensive contre tous les perturbateurs de la paix publique. Elles prièrent le duc Louis, palatin du Rhin, d'entrer dans la ligue. Le duc accepta. Ce fut le signal d'une recrudescence d'hostilités. Louis donna ordre à ses troupes de se joindre à celles des villes confédérées et se disposa à se mettre à leur tête. Son mariage ayant eu lieu sur ces entrefaites, il assigna à sa jeune femme pour résidence le château de Donawerth, où elle attendrait son retour, en compagnie de sa

belle-sœur, la reine Elisabeth de Sicile, la jeune veuve de Conrad. Les princesses et les habitants de Donawerth ne tardèrent pas à recevoir des bulletins de victoire. L'expédition du duc eut un plein succès. Il ne restait plus qu'à soumettre Augsburg, qu'il résolut de réduire par la famine. C'est à ce moment qu'un drame lugubre vint assombrir son existence, drame dont la légende s'est emparée, que les chroniqueurs et les historiens ont raconté diversement, et dont on ne parviendra probablement jamais à pénétrer le mystère.

Parmi les seigneurs de la suite du duc, aucun ne possédait sa confiance et son amitié au même degré qu'un chevalier renommé par ses exploits, le sire d'Otlingen, suivant d'autres le landgrave Rucho ou Henri de Peilstein. Il était admis avec quelques autres gentilshommes de la cour palatine à jouer aux échecs avec la duchesse. Marie de Brabant avait l'habitude de le *vouvoyer* (*ihrzen*), tandis qu'elle tutoyait (*dürzen*) d'autres personnes de son entourage. Le seigneur la suppliait de lui faire la même faveur. Pressentant des arrière-pensées, Marie refusait. Mais le siège d'Augsbourg traînant en longueur, la princesse écrivit deux lettres, scellées l'une de cire rouge, l'autre de cire noire; la première, pressant le duc de revenir à Donawerth pour quelque temps et de confier le commandement de ses troupes à l'un de ses capitaines; la seconde priant le chevalier de déterminer son époux à regagner sa résidence; que s'il y parvenait, elle lui accorderait volontiers à son retour ce qu'elle lui avait toujours refusé jusque-là. Par une erreur funeste, la lettre destinée au chevalier fut remise au duc, lequel, soupçonnant des relations coupables entre sa femme et le chevalier, jura de se venger. Il monte à cheval et, suivi de deux écuyers, part pour Donawerth. On arrive dans la nuit. Louis refuse d'écouter les protestations d'innocence de la duchesse et les supplications de sa sœur, la reine Elisabeth. Dans un accès de rage, il donne ordre de décapiter la princesse et la vue du sang ne faisant qu'augmenter sa fureur,

il frappe lui-même la suivante de la duchesse, Helica de Prenberg, qui lui reprochait sa folle cruauté et fait précipiter de la tour la femme du gouverneur du château qu'il accusait d'être la complice de l'adultère.

Cette horrible tragédie se jouait le 18 janvier 1256.

La légende ajoute que, dans la nuit qui suivit le crime, le duc Louis, en proie à un affreux cauchemar, et déjà poursuivi par le remords vengeur, avait vu apparaître au pied de son lit le spectre de sa femme. La vision pardonna le meurtre, mais enjoignit au duc de se rendre à Rome et d'accomplir la pénitence que le saint-père lui imposerait. Quoi qu'il en soit de cette tradition, lorsque le duc de Bavière se montra le matin, on aurait remarqué que ses cheveux avaient blanchi pendant cette nuit fatale. Il n'avait que vingt-sept ans.

D'après une autre version, encore moins vraisemblable, il aurait délibéré pendant plusieurs semaines avant de se résoudre à faire procéder à l'exécution.

Les corps des victimes furent inhumés dans une chapelle de l'abbaye de Sainte-Croix, à Donawerth, et des funérailles solennelles célébrées par l'abbé. En expiation de son péché, le pape Alexandre IV laissa au duc le choix entre un pèlerinage en terre sainte avec mille chevaliers ou la fondation d'un cloître desservi par douze chartreux. Louis préféra la seconde alternative et demanda que les chartreux fussent remplacés par des cisterciens. L'acte de la fondation de la maison fut dressé en 1266, ce qui permet de penser que ce fut que dix ans après le meurtre, que Louis accomplit sa pénitence. La charte ne dit pas, d'ailleurs, que ce fut pour expier la mort de Marie de Brabant que le monastère fut fondé; elle contient la formule générale : *Pro remedio et salute nostrorum peccaminum et progenitorum nostrorum...* Le monastère, nommé *Fürstenfeld* et érigé entre Munich et Augsburg devint célèbre dans la suite. Deux inscriptions,

d'une époque postérieure peut-être, retracèrent la cause de la fondation; l'une portait :

Ad hospites :

*Coniugis innocue fusi monumenta cruoris
Pro culpa precium claustra sacrata vides.*

Et l'autre :

*Bojarum clarus facit hæc fundamina princeps
In precium culpæ coniugis innocue.*

Louis de Bavière ne tarda guère à retrouver sa tranquillité d'esprit. Quelques mois après la mort tragique de sa femme, il songea à se remarier, non point par inclination, mais par calcul. Le 24 novembre 1256, il promit sous serment d'épouser la fille du roi d'Angleterre ou, à défaut de celle-ci, la fille de sa sœur, et il jura d'élire comme roi des Romains Richard de Cornouailles, afin d'obtenir de celui-ci, s'il devenait empereur, le titre de roi; mais il n'épousa pas la princesse anglaise, soit que Richard lui eût refusé la main de sa nièce, soit, ce qui est plus probable, que Louis lui-même eût rompu l'engagement. Il convola, en 1260, avec Anna, fille du duc de Pologne, qui mourut en 1271, et, en 1278, avec Mathilde, fille de Rodolphe de Habsbourg.

Les traits dominants de son caractère étaient la cupidité, la cruauté, la fourberie. L'histoire de son règne est en même temps celle de ses trahisons; mais il laissa la Bavière agrandie et son fils fut l'empereur Louis V. On se demande, à voir sa politique cauteleuse, si le meurtre de Marie de Brabant n'a pas été le résultat de quelque machination froidement préméditée, si Louis n'a pas imaginé une liaison coupable pour se débarrasser d'une femme importune ou qui avait cessé de lui plaire. Le prétendu complice de la princesse ne fut pas inquiété. Il vécut libre et comblé d'honneurs.

Si l'on en croit Butkens, la cour de Brabant chercha à obtenir réparation du meurtre de Marie et elle y aurait réussi, en 1308, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle après la perpétration du crime et quatorze ans après la mort de Louis de Bavière. Par une charte de 1308, sans mention du mois ni du jour, le duc de

Bavière Rodolphe Ier, le Bègue, promit de fonder en mémoire de Marie de Brabant, dans la chapelle de la Sainte-Croix, une messe et une lumière perpétuelle; que si une expédition avait lieu pour la délivrance du Saint-Sépulchre ou contre les Ruthènes et Sarrazins, il y enverrait quatre (?) chevaliers pour le salut de son âme; s'agissait-il du duc de Brabant, il le secourrait contre qui ce fût, excepté contre l'Empire, avec deux cents chevaliers. Je ne sais si la charte est authentique et où Butkens l'a trouvée; mais le couvent de Sainte-Croix ignorait la fondation dont je viens de parler, et son dernier abbé, qui en a écrit l'histoire, n'en fait aucune mention. On peut, en conséquence, supposer que la charte, signalée par Butkens, est apocryphe ou n'est que la minute d'un document auquel, pour des raisons qui demeurent inconnues, il n'a pas été donné de suite. Quoi qu'il en soit, l'histoire a donné au duc Louis le surnom de *Sévère*. Le souvenir de Marie de Brabant est resté en vénération dans la contrée où le drame s'accomplit. Dès le xiv^e siècle, en 1313, un chroniqueur disait : *Quæ nunc miraculis multis claret*, et le dernier abbé du monastère de Sainte-Croix affirme que la croyance populaire n'avait pas varié à cet égard dans le premier quart de ce siècle.

M'étant arrêté à Donawerth, il y a quelques années, je n'ai pas négligé de visiter le tombeau de la princesse. Ce monument, en marbre rouge, occupe le centre d'une ancienne chapelle, située à côté du chœur, dans l'église Sainte-Croix, et qui a été convertie depuis en bibliothèque. Il est fermé par un couvercle en pierre de six pieds neuf pouces de long sur deux pieds quatre pouces de large et sur lequel figurent les armes de Brabant, de Bavière et du Palatinat, avec cette inscription gravée tout autour en lettres gothiques :

ANNO D. M^{CC}LVI. XV. KAL. FEBR.
IN CASTRO. WERD. OBIT. DOMINA MAR-
RIA. DUCISSA. BAWARIE. FILIA. DUCIS.
DE BRAWANT.

Autrefois, une tablette appendue au mur rappelait, en vers latins passable-

ment informes, le souvenir de la catastrophe. Aujourd'hui, c'est le bedeau de l'église qui en narre les détails. A droite et à gauche du tombeau de Marie de Brabant, on remarque deux pierres tumulaires plus modernes, portant le nom des dames qui partagèrent le sort de la princesse :

MECHTILDIS DE PAILSTEIN † 18 JANUARI 1256.

Et

HELICA DE PRENNBERG † 18 JANUARI 1256.

Du château où se déroulèrent les événements qui précèdent et qui datait du x^e siècle, il ne reste plus qu'un fragment de mur eucasté dans le rocher. Une plaque commémorative y a été attachée en 1825. Elle dit, entre autres : *Mangoldstein... ano 1256 durch die Ent-hauptung der Herzogine Maria von Brabant in Trauer gehüllt...*

Le troubadour Stolle le Jeune composa, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, une élégie dans laquelle il indique comme les inspirateurs du meurtre de Marie les seigneurs de Eisolsried et de Bruckberg.

Got scheude die den rat ym haben geraten
Der von Ysolsried so hore ich ten,
Unde der von Brockenberg
Die zwene haben geraten die lesterlichen werk
An der edlen Hertzogyn.
Man sollte sie beide of cyner herde braten...

Émile de Borchgrave.

Söld, *Ludwig der Strenge*. Nurnberg, 1857. — Böhmer, *Wittelsbachische Regesten*. Stuttgart, 1874. — Böhmer, *Monumenta Wittelsbaccencia*, dans *Quellen und Erörterungen zur bairischen und deutschen Geschichte*. München, 1857 und 1861. — Von der Hagen, *Minnesinger*, II, t. II, p. 353; III, t. I, p. 6; IV, p. 706-707, 1838, in-4^o. — Tolner, *Historia palatina*, t. II, p. 401. — Deutinger, *Regesten, etc.*, t. II, p. 155. — Myller, *Sammlung deutscher Gedichte aus den XII, XIII und XIV Jahrh.*, t. II, p. 448, 1785. Holland, *Geschichte der altdeutschen Dichtkunst in Bayern*, p. 554-552, 1862. — Pertz, *Monumenta Germaniae*, t. XI (*Annales Mellicenses, Osterhovienses, continuatio Lambaccensis, continuatio Sanceracensis, auctarium vindobonense*); t. X (*Annales Augustani*); t. XII (*Annales Tusfordenses, Zwifaltenses, Meereshemenses, chronicon chiacense*); t. XVII (*Annales Herm. Atahensis, note atahenses, annales Moguntinenses*); t. XIX (*Annales Osterhovienses, Heimbürgenses*), etc. — Pertz, *Fontes rerum germanicarum (Annales Colnarienses)*. — *Monumenta boica (Necrologium Furstenfeldense*, t. IX, p. 337). — *Necrologium Kiderstorfense*, t. XIV, p. 468. — *Necrologium Seelighthalense*, t. XV, p. 508, 89-99. — Pertz, *Archiv für deutsche Geschichte*, t. V, p. 568, 569. — Oefele, *Script-*

tores rerum boicarum, t. I et II. — Pezii, *Thes. anecdot.*, t. III, p. III, col. 274-276. — Pezii, *Scriptores rerum Austriae*, t. II (*Bernardi novici chronicon Bavariae*). *Andrew presbyteri Ratisponensis chronicon de ducibus Bavariae*, éd. Freher. Arnberg, 1612. — Freiberg, *Sammlung hist. schriften und Urkunden*, t. II, p. 128. — *Breve chronicon Augustanum*, dans Oefele. — FATHERER, *Chronik von Bayern, etc.* — *Caelestin Königsdorfer's Geschichte des Klosters zum Heiligen Krcuz in Donauwörth*, t. I, p. 90-94, 440-443, 1819. — Aventini, *Annales Boiorum*. Ingolstadt, 1534, p. 696, 697. — Aurora, 1804, p. 35. — Eos, 1818, p. 396. — Butkens, *Trophées du Brabant*, 1724, t. I. — Dynter, édition de Ram, t. II, II, p. 177. — E. de Borchgrave, *Marie de Brabant*, dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, 2^e série, t. XXX, no 42, 1870.

MARIE DE BRABANT, reine de France. Fille de Henri III, duc de Brabant, et de Adelaïde de Bourgogne, elle naquit à Louvain, le 13 mai 1254. Des fêtes brillantes eurent lieu à cette occasion à la cour somptueuse du souverain brabançon. Intelligente et douée d'un heureux naturel, la jeune princesse reçut une éducation en rapport avec son rang. Elle avait un goût prononcé pour la poésie. Elle lisait avidement les fabliaux et les romans de chevalerie. Adenès le Roi, le futur auteur de *Cleomadès*, stimulait son ardeur. A peine âgée de sept ans, elle avait perdu son père; sa mère s'était retirée du monde et mourut en 1272. A dix-huit ans, Marie, belle et gracieuse, passait pour une princesse accomplie. Philippe le Hardi, qui venait de monter sur le trône de France, envoya une ambassade à Jean le Victorieux pour solliciter la main de sa sœur. Le duc agréa sa demande et conduisit Marie à Paris au mois de mai 1275. Les noces furent célébrées avec un éclat inaccoutumé dans la Sainte-Chapelle. Les premiers temps de cette union furent heureux. Marie donna le jour à un fils. Elle continuait à cultiver et à favoriser les lettres. Ce fut à sa cour que Adenès le Roi composa *Cleomadès* en l'honneur de la reine et de sa belle-sœur, Blanche de France, ainsi que le prouve l'acrostiche qui termine le poème : *la roysne de France, Marie, Madame Blanche*. Le poète garda le souvenir de l'accueil qu'il avait reçu à la cour de France. Lorsqu'il eut terminé son grand ouvrage les

Enfants d'Ojier, il en envoya un exemplaire avec ces quatre vers :

Ce livre veuil la roine enuoyer
Marie, cui Jhesu vueille adrecier
De ce chemin tenu sans forvoyer
Ci explicit, Dix la vueille otroier.

Marie de Brabant exerçait une influence bienfaisante autour d'elle et s'en montrait heureuse. L'infériorité d'esprit de son mari ne devait pas tarder à assombrir son bonheur.

Crédule et borné, Philippe se plaisait aux propos des courtisans et donnait sa confiance à qui ne la méritait pas toujours. L'homme qui avait alors toute sa faveur était Pierre de Labroce ou Labroche, son premier chambellan, homme avide, envieux, astucieux et habile. Il n'était pas le parvenu que l'on a dit ; il appartenait à une famille ancienne et illustre de Touraine. Tant que vécut saint Louis, il paraît avoir été irréprochable ; la faiblesse de Philippe encouragea ses rêves ambitieux. Le mariage du roi avec la princesse de Brabant marqua un temps d'arrêt dans la faveur dont il jouissait. Il déplut à Marie, qui ne cacha pas son aversion à son égard. Avait-il essayé, comme le disent nos annalistes Louis de Velthem et autres, d'attenter à l'honneur de la reine ? Cherchait-il à se venger ou, jugeant une disgrâce possible, à prévenir l'effet de l'hostilité de la reine par une attaque directe contre elle ? Quoi qu'il en soit, il aurait à prix d'or fait empoisonner par un de ses domestiques le fils aîné de Philippe, issu de son premier mariage, puis accusé la reine du forfait, la mort du jeune prince devant assurer le trône à son propre fils. La dame de Perwez, cousin de la reine, et son confesseur, le frère Henri, un Brabançon, furent impliqués dans l'accusation. Philippe refusa d'abord d'ajouter foi à ces infamies ; mais l'habile Labroce ne tarda pas à vaincre ses hésitations. Marie fut enfermée dans la tour du château de Vincennes. Elle devait être brûlée vive. Le supplice fut ajourné, la reine étant grosse de son second enfant.

Marie trouva moyen d'informer son frère de sa lamentable situation. Le duc

partit en hâte, accompagné d'un seul page, Godekin Van den Stalle. Arrivé à Paris, il pénétra, déguisé en moine, dans la prison de sa sœur, la rassura, lui promit de la délivrer et défia, en présence du roi, Labroce en combat singulier. Philippe, afin de n'exposer point son favori à une issue dangereuse, promit au duc Jean de faire instruire l'affaire et ordonna la mise en liberté de la reine et des dames de sa cour.

La médecine ignorait à cette époque l'art de chercher les preuves d'un empoisonnement dans l'observation du corps ou dans l'analyse des substances administrées à la victime. On recourait à la science de la divination. Il y avait des êtres que l'on croyait doués du pouvoir de révéler le secret des choses. Le nombre en était parfois considérable ; on en comptait, pour lors, quatre, jouissant d'une réputation fortement établie, le vidame de Laon, un sarabaïte ou moine vagabond, et deux béguines belges, Alix la Lépreuse et Isabelle de Spalbeek, du béguinage de Nivelles. Ces dernières obtinrent la préférence dans l'enquête concernant l'accusation portée contre Marie de Brabant.

Le vidame de Laon, qui était vraisemblablement un protégé de Pierre de Labroce, répandait le bruit que le roi était « entechiez de pechié contre nature », qu'il le tenait de nos deux béguines et que, si le souverain n'y prenait garde, il perdrait un de ses fils dans l'année. Cette imputation méchante affligea vivement le roi. Il en entretint le légat du pape qui lui conseilla d'entendre les deux béguines en présence du chanoine de Laon et d'envoyer à cet effet un homme d'une intégrité reconnue. Labroce obtint que le député choisi par le roi fût son cousin, Pierre de Benies, doyen de Bayeux. Ce dernier se mit en rapport avec l'évêque de Liège qui l'accompagna chez les deux béguines. Celles-ci déclarèrent sous la foi du serment qu'elles n'avaient rien fait savoir au vidame de Laon, que tout ce qu'on racontait à cet égard était faux. Benies interPELLA Isabelle de Spalbeek, en l'absence de l'évêque, sur la mort du

fil du roi ; la réponse fut tout en faveur de Marie de Brabant. D'autres tentatives furent faites pour obtenir des déclarations contraires ou contradictoires de la devineresse. Ce fut en vain. Le roi, voyant qu'il ne pouvait rien apprendre par ses délégués, résolut de s'adresser directement à l'évêque de Liège. Il envoya au prélat belge une députation composée de Arnould de Wesemale, grand maître du Temple, ancien maréchal de Brabant et de Gautier de Chambly, archidiacre de Meaux. Les réponses ne furent pas favorables à Pierre de Labroce. La béguine, qui ne comprenait pas le français, confondit l'interprète flamand qui avait été suborné. Elle termina sa déclaration par ces paroles : « Dites au roi qu'il ne doit pas croire ceux qui lui parlent mal de son épouse, car elle est bonne et loyale envers lui comme envers les siens. C'est une dame d'un cœur généreux ».

L'enquête avait tourné contre l'accusateur de Marie de Brabant ; un événement inattendu acheva de dévoiler sa conduite odieuse.

La guerre éclate entre la France et sa Castille à propos de la succession de la Navarre. Philippe juge nécessaire de convoquer le ban et l'arrière-ban de sa milice et d'aller prendre à Saint-Denis l'oriflamme sacrée comme pour les grandes expéditions de Palestine. Arrivé dans les défilés de Roncevaux, on découvre qu'il est trahi. Une cassette mystérieuse contenant des lettres scellées du seau du chambellan, et remise par un moine de Mirepoix, révèle que Labroce livre au roi de Castille les secrets de son souverain. Le roi Philippe nomme une commission, dont fait partie le duc de Brabant, pour instruire le procès du traître. Celui-ci est condamné et pendu à Montfaucon.

L'honneur de la reine était vengé ; mais de la calomnie il reste toujours quelque chose. Le peuple, qui ignorait le contenu des lettres de Mirepoix et chez lequel Labroce comptait des partisans, douta de la félonie et fit entendre quelques murmures. Dante s'en fit l'écho. Il plaça le ministre, dans son

Purgatoire, parmi les négligents. « Je vis », dit-il, « le comte Orso, et cette âme, séparée de son corps par haine et par envie, comme elle le disait et non pour une faute commise ; je veux dire Pierre de la Broce, et qu'elle y songe bien, pendant qu'elle est en vie, la dame du Brabant, afin qu'elle ne soit pas d'un plus triste troupeau ».

(*Divine Comédie*, chant VI, traduction Fiorentino.) Pierre de Benies, devenu évêque de Bayeux, s'était réfugié à Rome, et l'accueil qu'il recevait dans la ville éternelle était peu favorable à la cause de la reine. Les partisans de Marie, seigneurs de France et princes des Pays-Bas, engagèrent la reine à s'adresser au pape Nicolas III et à lui demander en termes énergiques la punition de l'intrigant prélat. Marie céda à leur désir et adressa au saint-père une lettre dont le ton est plus d'un reître que de la femme poétique dont l'histoire nous a retracé le souvenir. Il n'y a pas à s'en étonner. Après les mots *Fraucorum Regina*, on lisait, au bas du document, les noms — qui ont été biffés — des ducs de Brabant et de Bourgogne, des comtes de Gueldre, de Bretagne, de Hollande, de Luxembourg, etc.

Nicolas III attendit près de cinq mois avant de répondre à l'épître de la reine. Sa réponse fut digne autant que gracieuse ; il rendait hommage à l'innocence et aux vertus de Marie ; mais il passait sous silence tout ce qui avait trait à l'évêque de Bayeux. Philippe le Hardi écrivit lui-même au pape pour dénoncer la conduite de l'évêque dans l'enquête concernant la mort de son fils Louis. Le chef de la catholicité lui répondit d'une manière polie, mais vague. Le roi lui députa Arnould de Wesemale et le chargea de demander la déposition ou la punition du prélat. Le saint père, circonvenu par l'adroit évêque, refusa d'agir contre lui et écrivit au roi pour lui recommander d'éviter tout scandale, ajoutant : « ... Il nous paraît que jamais aucun homme discret ne voudra croire rien de contraire à l'innocence de notre chère fille en J. C., Marie, reine de France et votre illustre épouse,

• songeant à la race dont elle est née, • et au haut mariage qu'elle a contracté, • en sorte qu'il ne faut point croire que • les accusations que nous relèvent votre • lettre, soient renouvelées contre elle, • ou par esprit de vengeance, ou pour aucune autre occasion... • Le duc de Brabant et le comte d'Artois qui avaient siégé au procès de Pierre de Labroce, ne furent pas plus heureux dans la démarche qu'ils firent auprès de Nicolas pour obtenir la punition de Pierre de Benies. Philippe fit saisir le temporel du prélat et décréta son bannissement.

Marie fonda à Nivelles, en 1283, en souvenir d'Isabelle de Spalbeek, qui avait refusé de déposer contre sa conscience, un institut de béguines et le dota de revenus considérables, institut qui portait le nom de « Béguinage de la Royauté ».

Philippe avait continué la guerre avec le roi d'Aragon. Il avait obtenu la main de la princesse de Navarre pour son fils aîné, et il accepta du pape le trône d'Aragon pour son second fils. Tandis qu'il poursuivait les hostilités avec des chances diverses, il succomba près de Perpignan, le 6 octobre 1285. La perte de son époux, dont elle avait reconquis l'affection et la confiance, affligea vivement la reine. Le nouveau roi, son beau-fils, Philippe le Bel, chercha à adoucir son chagrin. Elle accepta l'offre qu'il lui fit de continuer à habiter, avec ses enfants, la cour royale. Son douaire fut fixé à 10,000 livres, somme considérable pour l'époque. Ses enfants contractèrent de brillantes alliances. Louis, comte d'Evreux, épousa Marguerite d'Artois et fut la souche des comtes d'Evreux qui devinrent rois de Navarre. Blanche, d'abord fiancée à Jean de Namur, fils aîné de Guy de Dampierre, comte de Flandre, épousa Rodolphe, duc d'Autriche, et Marguerite fut la seconde femme d'Edouard d'Angleterre. Marie de Brabant fut consultée fréquemment à propos des affaires d'Etat, et elle termina plusieurs différends à la satisfaction de son beau-fils. Vers la fin de sa vie, elle se retira en Picardie, au château de Murel, près de Meulan. Elle s'y oc-

cupait de littérature, de bonnes œuvres, de pratiques de dévotion, et du soin de faire rendre justice à tous. En souvenir de son origine et pour honorer ses parents, elle fit placer un vitrail armorié dans la chapelle contenant leur sépulture. La partie inférieure représentait, au milieu, la donatrice : *Dame Maria, royne de France*; à la droite, son père : *li dux Henris de Brabant*; à la gauche, sa mère : *la duchesse Allis, née Borgone*. Elle fit rebâtir l'hôpital de Noyon et le dota de nouveaux revenus. Elle mourut le 10 janvier 1321, âgée de soixante-six ans. Elle fut enterrée, selon son vœu, en l'église des Récollets de Paris. Le superbe mausolée que ses enfants lui érigèrent fut détruit par un incendie, en 1550. Il ne resta rien de la princesse, si ce n'est son nom que la poésie et le roman ont popularisé. Marie de Brabant est une des reines les plus éminentes qui ont occupé le trône de France.

Émile de Borchgrave.

Les chroniqueurs et historiens français. — Les annalistes flamands et brabançons, spécialement Louis de Velthem et Van Heelu. — Edward van Even, *Marie de Brabant*. Louvain, Van Linthout et Cie, 1833, et les sources citées. — Le Roux de Lincy, *Femmes célèbres de l'ancienne France*. — *Hist. litt. de la France*, article de Daunou. — Achille Jubinal, *La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce*. Paris, 1835. — Mlle Joséphine Amory, *Galerie des femmes célèbres depuis le 1er siècle de l'ère chrétienne jusqu'au 17^e siècle* (notice : *Marie de Brabant*). Paris, 1847. — Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, 1692, t. XIV. — Sismondi, *Histoire des Français*. Bruxelles, 1847, t. V. — Imbert, *Marie de Brabant*, tragédie, représentée à Paris en 1780. — Maugenet (anagramme de Menegaut), *Marie de Brabant*, roman historique. Paris, 1802, 2 vol. — Ancelot, de l'Académie française, *Marie de Brabant*, poème en six chants. Paris, 1825. — Marchangy, *La Gaule poétique*, 4^e édition. Paris, 1825, t. V, p. 169-184. — Le Mayeur, *La Gloire Belgique*. Louvain, 1830, t. II, p. 363-367. — Willems, *Maria van Brabant*, ballade. Anvers, 1828, de 41 p. — Baron de Reiffenberg, *Archives philologiques*, 1825, t. 1, p. 82-86.

MARIE DE BRIENNE, impératrice de Constantinople, comtesse de Namur, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, avait épousé, avant 1239, Baudouin de Courtenay, qui fut le dernier empereur latin de Constantinople (voir ce nom). Son mari lui assigna, au mois de juin 1239, au lieu de ses domaines de Mailly, de Betry et de Coulanges-sur-

Yonne, le village de Blaton et ses dépendances. Baudouin qui recourut vainement aux moyens les plus extrêmes pour soutenir son empire chancelant, avait engagé au roi de France son comté de Namur, afin de se procurer de l'argent. Cet engagement motiva l'intervention de Guillaume, roi des Romains, et sous le prétexte que Baudouin ne lui avait pas fait hommage de son comté, il en investit, le 27 avril 1248, l'héritier du comté de Hainaut, Jean d'Avesnes. L'empereur, que les événements retenaient en Orient, envoya sa femme défendre ses droits. Marie de Brienne se rendit à Paris et y obtint l'appui de la reine Blanche de Castille. A la mort de cette dernière, en 1253, Marie vint résider à Namur et gouverna ce comté au nom de son mari. Dans le but de seconder les efforts de l'empereur et lui procurer des ressources, elle ne tarda pas à accabler ses sujets d'exactions.

Une grave insurrection éclata à Namur, en 1256; le bailli de la comtesse fut massacré et Marie de Brienne voulut exiger des bourgeois de sa capitale une réparation que tous trouvèrent excessive. Les Namurois, pour mieux résister aux prétentions de leur souveraine, s'adressèrent à Henri II, comte de Luxembourg, et lui firent hommage du comté de Namur. L'impératrice chercha alors des alliés et obtint, à force de sollicitations, l'assistance de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Mais les troupes mises à sa disposition finirent par se débander et ne réussirent pas à faire lever le siège de Namur que le comte Henri tenait étroitement bloquée. Après deux ans de résistance, la garnison de Namur dut capituler, le jour de saint Vincent 1258. L'impératrice Marie, n'obtenant plus, malgré ses démarches pressantes, de nouveaux appuis, finit par céder les droits de son mari sur le comté de Namur à Gui de Dampierre. La vente fut consommée en 1263. La prise de Constantinople, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1261, avait obligé l'empereur Baudouin à chercher un asile en Europe. Il erra de cours en

cours. Sa femme, après la cession du comté de Namur, paraît avoir partagé la vie errante de son mari. Elle alla, en 1270, solliciter le secours des rois d'Aragon et de Castille, afin d'en obtenir les sommes nécessaires pour dégager son fils Philippe, retenu à Venise, comme caution des capitaux prêtés à l'empereur, son mari, avant la prise de Constantinople. On ne peut préciser l'année de sa mort; ce fut après 1273.

Marie de Brienne fut une princesse malheureuse dont le P. de Marne vante le courage et la vertu. Appelée à gouverner pendant quelques années le comté de Namur, elle eut à traverser des circonstances critiques où elle fit preuve d'une admirable énergie, mais elle ne put obtenir d'appuis assez puissants pour triompher de ses adversaires. Son gouvernement du pays de Namur ne fut marqué par aucun acte important.

Ernest Mathieu.

Les historiens du comté de Namur. — Du Cange, *Histoire de l'empire de Constantinople*, édition Buchon. — S. Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, introduction.

MARIE DE CHAMPAGNE, comtesse de Flandre et de Hainaut, impératrice de Constantinople, fille de Henri 1^{er}, comte de Champagne, naquit vers 1173 et fut fiancée dès le berceau à Baudouin, fils de Baudouin le Courageux, comte de Flandre et de Hainaut et de Marguerite d'Alsace. Le traité de fiançailles fut renouvelé plusieurs fois et le mariage fut célébré, en 1185, alors que la jeune princesse avait atteint sa douzième année. « Ensuite de cet accord », nous apprend Gislebert, « Baudouin, fils du comte de Hainaut, épousa à Château-Thierry Marie, sœur du comte de Champagne; il avait treize ans, elle douze. Marie s'adonna dès son jeune âge au service de Dieu, priant, veillant, jeûnant, répandant l'aumône. Son mari, chaste dans sa jeunesse et au milieu des armes, lui voua tout d'abord le plus tendre amour; aucune autre femme n'attira ses regards. Ce n'est point chose commune qu'un homme sache ainsi se contenir strictement dans les limites de la foi conjugale. Les noces furent

• célébrées à Valenciennes avec solennité et allégresse, au milieu d'une foule de chevaliers, de dames et de personnes de toute condition ».

A cette époque, les cours de Flandre, de Hainaut et de Champagne rivalisaient dans le luxe et l'amour des lettres. Marie de Champagne, dont les contemporains vantent la beauté, sut exercer une bienfaisante influence dans le domaine politique et dans le mouvement littéraire. Dès 1197, le comte Baudouin, son mari, l'associa à plusieurs actes du gouvernement, surtout en Flandre ; elle participa avec lui à diverses donations faites à des églises ou à des monastères. Marie confirma, en 1198, à ses « très chers amis », les bourgeois de Saint-Omer les concessions que son mari leur avait faites. Cette princesse intervint encore, le 15 juillet 1199, à six actes par lesquels le comte Baudouin renouvelait les tarifs de tonlieux ou péages que percevaient à Gand les seigneurs qui les avaient reçus en fiefs des prédécesseurs du comte. Comme le remarque le chanoine De Smet, l'intervention de la femme était « chose insolite quand le comte possédait de son droit le comté ». Nièce de Philippe-Auguste, par sa mère, Marie de Champagne fut chargée d'aplanir les voies pour négocier entre le monarque français et son mari une paix durable. Elle se rendit à Paris vers le mois d'octobre 1199 et réussit à amener une entente qui est connue sous le nom de paix de Péronne (janvier 1200).

Cette princesse aimait les lettres et ne cessa d'encourager les trouvères et les poètes. C'est pour elle que le célèbre Chrétien de Troyes écrivit sa dernière œuvre ; Marie choisit elle-même le sujet de ce second poème du nom de Lancelot qu'on appelle Lancelot de la Charrette ; elle l'avait tiré d'un épisode de Lancelot du Lac ; l'auteur fait allusion à cette particularité dans sa dédicace :

Puisque madame de Champagne
Vielt que romans à faire anraigne,
Je l'anprendrai moult volentiers
Come cil qui est suens antiens...

Lors de son départ pour la croisade, Baudouin laissa à sa femme l'adminis-

tration de ses comtés. On connaît plusieurs diplômes émanés de cette princesse ; l'un du mois de février 1203, relatif à la donation d'une partie des dîmes de Haine-Saint-Pierre à l'abbaye d'Alne, est daté de Mons, la première année du voyage (*peregrinationis*) du comte, son seigneur.

Marie de Champagne s'était engagée à rejoindre son époux en terre sainte et ne tarda pas à accomplir sa promesse ; elle mourut en route de la peste à Saint-Jean-d'Acre, le 20 août 1204, au moment où elle venait d'apprendre l'élévation de son mari au trône impérial de Constantinople. Elle ne laissa que deux filles, Jeanne et Marguerite, qui gouvernèrent successivement les comtés de Flandre et de Hainaut.

Ernest Matthieu.

Gislebert, *Chronica Hanoniæ*, édit. Godefroid Meniglaïse. — De Smet, *Mémoire hist. et critique sur Baudouin IX.* — A. Dinaux, *Les Trouvères de la Flandre et du Tournésis.* — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. V.

* **MARIE DE FRANCE**, poétesse, ainsi nommée dans les vers qu'elle composa pour la cour de Windsor au XIII^e siècle. Peut-être était-elle de Compiègne, s'il faut admettre les conjectures d'A. Dinaux. Il croit voir son nom dans l'*Evangile as fames* de Jehan Dupin. Le passage serait concluant si réellement Marie de France avait composé le *Couronnement du Renard*. Il en résulterait même qu'elle l'aurait écrit pour Guillaume de Dampierre qui fut comte de Flandre de 1246 à 1251. Mais Rothe (p. 353) n'y reconnaît pas le style de Marie. Ce serait plutôt du trouvère Baudouin Butors, qui fut longtemps à la solde de Guy de Dampierre, le frère puîné de Guillaume.

On sait avec quelle délicatesse féminine, avec quelle sensibilité pénétrante Marie a transformé les *Lais* bretons qu'elle dédia probablement à Henri III. Son *Ysopet*, recueil de cent trois fables, qu'on retrouve en partie dans l'*Ysopet* flamand, témoigne également d'un talent gracieux et d'une grande générosité de caractère. Pas plus que La Fontaine cependant, elle ne songe à une morale

idéale. Il s'agit surtout de prudence et d'expérience :

Romulus qui fu emperere
A sun fil escriv e manda
E par essemple li mostra
Cum il se puist cuntreguetier,
K'hum ne le peust engingnier.

Mais pour quel comte Guillaume a-t-elle translaté ces apologues que Henri I^{er} Beauclerc, roi d'Angleterre, avait traduits du latin en anglais? Robert (*Fables inédites*, t. I, cxviii) suppose Guillaume d'Ypres, le rival de Charles le Bon. Roquefort et Rothe suggèrent Guillaume Longue-Epée, bâtard de Henri II, et que son frère Richard, Cœur-de-Lion, créa comte de Salisbury. Dinaux et d'autres songent à Guillaume de Dampierre :

Ki fleurs est de chevalerie
D'enseignement et courtoisie...
Pur l'amur le cunte Willaume
Le plus vaillant de ce royaume
M'entremis de cest livre faire
Et de l'engleis en romans traire.

Sa grande légende de *Saint-Patrice* fut également paraphrasée en flamand.

Les t. I et VIII de la *Romania* discutent les questions très embrouillées relatives à l'origine et à la transformation des Lais bretons de Marie de France. Au tome XIV, p. 603 de la même revue, M^r Gaston Paris rend compte de l'ouvrage de Karl Warnke (édition des Lais, au t. III de la *Bibliotheca Normannica*): « L'introduction comprend, outre la « classification des manuscrits et l'étude « de la langue du poète et de la graphie « du principal manuscrit, une très « courte notice biographique et littéraire sur la personne de Marie. « M^r Warnke n'a rien trouvé de nouveau à dire; il n'a pu encore examiner le récent écrit où M^r Mall, revenant à une opinion qu'il a plus que « personne contribué à ruiner, veut « maintenant, que Marie ait vécu sous « Henri III et non sous Henri II ». M^r Paris ajoute en note : « Je signale « ici l'indice qu'on peut tirer de la mention, dans le *Fraïsche*, de l'archevêché « de Dol. L'archevêché de Dol fut supprimé en 1199 ».

M^r Warnke (*Zeitschrift für roman. philol.*, IV, 223-248) examine les allu-

sions contenues dans les vers de Marie et des auteurs qui ont parlé d'elle. Il en conclut qu'elle a dû vivre au milieu et à la fin du XIII^e siècle. D'après le dialecte qu'elle a préféré, il la croit originaire de Normandie, comme le pensait déjà l'abbé de la Rue. Son nom de *Marie de France* lui fut donné en Angleterre, parce qu'elle était venue du continent.

J. Stecher.

A. Dinaux, *Trouvères de Flandre*. — B. de Roquefort, *Oeuvres de Marie de France* (1820). — *Histoire littéraire de France*, t. XIX. — Rothe, *Les Romans du Renard*, classés, analysés, 1845. — W. Hertz, *Marie de France, Poëtische Erzählungen*. Stuttgart, 1862.

MARIE DE HONGRIE. Voir **MARIE D'AUTRICHE**, reine de Hongrie.

MARIE D'OIGNIES (sainte) naquit à Nivelles vers 1177. Ses parents étaient fort riches et, comme tant d'autres grands bourgeois à cette époque, alliés à quelques familles nobles du pays. Dans leur maison, elle reçut l'instruction rudimentaire qui suffisait alors aux jeunes filles laïques. On peut conclure d'une anecdote rapportée par son biographe qu'on ne lui fit pas même apprendre à lire. De très bonne heure, la vie séculière lui inspira un profond dégoût. Elle manifestait une horreur inconcevable pour les plaisirs de ses compagnes et pour la parure. Ses parents, croyant sans doute que le mariage modifierait son caractère, lui firent épouser, à quatorze ans, un jeune homme appelé Jean. Ils furent cruellement déçus. Affranchie désormais de la contrainte que sa famille avait exercée sur elle jusque-là, Marie put donner libre cours à ses penchants mystiques. Elle se livra, avec une véritable passion, à une vie d'ascète. Elle couchait sur la dure, portait une corde sous ses vêtements, se donnait journellement la discipline. Bientôt elle parvint à décider son mari à l'imiter. Et, ayant résolu de vivre désormais chastement, tous deux, après avoir donné leurs biens aux pauvres, ils se retirèrent à la léproserie de Willambroux, dans les environs de Nivelles. Ils y passèrent de longues années au service des malades. L'exaltation mystique de Marie ne fit que croître dans cette

nouvelle existence. Elle était tourmentée de visions, se martyrisait à force de macérations, ne se nourrissant que de légumes et de pain noir, jeûnant au pain et à l'eau pendant des mois entiers. Sa réputation ne tarda pas à se répandre dans les environs. De toutes parts on accourait vers elle ; on lui attribuait des guérisons miraculeuses. Mais Marie était une pure contemplative. Le séjour de Willambroux, où affluaient tant de visiteurs, fuit par lui devenir odieux, et elle résolut de le quitter. Elle pensa d'abord à se vouer complètement à la pauvreté et à ne vivre que d'aumônes mendrées de porte en porte. Il fallut les supplications et les larmes de ses amis pour la décider à renoncer à ce projet.

Vers cette époque, Gilles de Walcourt et ses frères venaient de fonder à Aiseau, sur les bords de la Sambre, le monastère d'Oignies. Leur mère et quelques autres pieuses femmes s'étaient fixées auprès d'eux et vivaient sous leur direction, comme, quelques années plus tard, à Saint-Damien, sainte Claire et ses compagnes sous la direction de saint François d'Assise. C'est dans cette tranquille solitude que Marie vint passer ses dernières années. Elle n'y trouva pas, toutefois, la paix complète qu'elle cherchait si avidement. Sa présence rendit bientôt fameux le béguinage d'Oignies et, plus encore qu'à Willambroux, les pèlerins affluèrent. Ce n'était plus seulement les paysans des alentours qu'on voyait s'y presser. Marie était désormais célèbre. Elle recevait des dignitaires de l'Église, des princesses féodales, des chevaliers. L'évêque de Toulouse, Fouques, chassé de son diocèse par les Albigeois, vint la voir, accompagné de Jacques de Vitry, qui étudiait alors la théologie à Paris, et telle fut l'impression produite par elle sur ce dernier, qu'il se décida à embrasser à son tour la vie monastique dans l'abbaye d'Oignies. Ces deux mystiques étaient faits pour se comprendre. Jacques devint le directeur, l'ami, le confident de Marie. Il fut pour elle ce que saint François devait être plus tard pour sainte Claire. Devenu évêque de Saint-Jean d'Acre, puis cardinal, il n'oublia ja-

mais les années qu'il avait passées à Oignies, et c'est là, comme on sait, qu'il voulut être enterré.

Cependant, exténuée par les jeûnes et les macérations, Marie sentait sa fin prochaine. Sa santé était délabrée depuis longtemps et elle refusait obstinément de se soigner. Elle mourut âgée d'environ trente-six ans, le 23 juin 1213.

Peu de temps après, Jacques de Vitry rédigea, à la prière de l'évêque de Toulouse, la biographie de son amie. Nous devons regretter que, se conformant trop fidèlement aux désirs de l'évêque qui l'avait prié de lui fournir surtout des exemples de piété qu'il pût introduire dans ses sermons contre les hérétiques, il n'ait eu en vue dans cet écrit, que l'édification des fidèles. Il ne nous fournit sur son héroïne que bien peu de détails précis et vivants. Tel qu'il est pourtant, son travail est une source des plus précieuses pour l'histoire du mysticisme dans nos contrées au XIII^e siècle, et il ne le cède guère en intérêt, à cet égard, au *Dialogus Miraculorum* de Césaire de Heisterbach et au *Bonum universale de Apibus* de Thomas de Cantimpré.

H Pirene.

Acta Sanctorum Boll., 23 juin t. IV. *Vie de Marie*, par Jacques de Vitry, p. 636 et suiv. — *Autre Vie*, par Thomas de Cantimpré (attribuée dans l'édition à Nicolas de Cantimpré), p. 664 et suiv.

MARIE LA MALHEUREUSE, jeune fille brabançonne qui vivait au XIV^e siècle. Du temps du duc Jean II de Brabant, selon *Die alder excellente Cronyke van Brabant*, vivait à Woluwe-Saint-Pierre une belle jeune fille qui avait résolu de vivre dans la continence. Pour mieux fuir le monde, elle alla habiter, comme une recluse, près d'une église dédiée à Notre-Dame, évidemment la chapelle ou église de Stockel, dédiée à Notre-Dame, et non celle de Woluwe-Saint-Pierre ou de Woluwe-Saint-Lambert, comme le prétend l'auteur d'un opuscule publié en 1657. Elle y passait la journée en prières et demandait à l'aumône les moyens de vivre, mais sa vie solitaire ne la mit pas à l'abri des tentatives de séduction. Un chevalier la rencontra et la pressa de satisfaire à ses désirs. La résistance de

la jeune Marie l'ayant irrité, il se glissa dans sa retraite et y cacha une coupe de prix; puis il alla trouver Marie et, après l'avoir sollicitée de nouveau, il prit la coupe dans le sac où il l'avait cachée et courut chez le maire l'accuser de vol, en lui reprochant d'être une sorcière, qui l'avait fasciné par des cérémonies magiques. Bientôt elle fut arrêtée et conduite devant les juges du lieu, qui la condamnèrent à mort. On lui lia les pieds et les mains, puis on la jeta dans une fosse que l'on recouvrit de terre. On raconte, de plus, que l'assassin fut puni par une attaque de folie et qu'il ne recouvra la raison qu'au tombeau de sa victime, qui fut ensevelie avec honneur sous l'autel de l'église de Woluwe-Saint-Lambert et reçut de la voix publique le nom de sainte Marie la Lamentable, en flamand de *Ellendige Marie*. Dans la suite, au lieu dit *Linneke Mare*, on éleva une chapelle, à laquelle des indulgences furent accordées en 1363 et qui existe encore, telle à peu près qu'elle a été édiflée au moyen âge.

Alph. Wauters.

Acta Sanctorum, Junii, t. III, p. 649. — *Het Leven van de salige maeghet ende maertelaresse Marie, bygenaemt de Ellendige* (Malines, 1769; in-8°). — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 249.

MARIE-ANNE-Éléonore-Guillielmine-Josèphe d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, fille de Charles VI, empereur d'Allemagne, et d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbùttel. Elle naquit à Vienne, le 14 septembre 1718, et mourut à Bruxelles, le 16 décembre 1744. La naissance de la jeune princesse et les cérémonies de son baptême, pendant lesquelles sa tante Marie-Elisabeth la tint sur les fonts baptismaux au nom de la reine de Portugal, furent célébrées à Vienne avec un éclat extraordinaire. Les fêtes furent répétées, sur un pied plus modeste, à Bruxelles, le 27 septembre de la même année : le gouverneur général assista, dans l'église Sainte-Gudule, à de grandes cérémonies religieuses, qui furent terminées, le soir, par l'illumination des principaux édifices de la ville. Tout le monde voyait,

dans la naissance de Marie-Anne, un gage de stabilité pour la dynastie autrichienne, si chère aux Belges à cette époque. La princesse fut élevée sous la direction de sa gouvernante, la comtesse douairière de Thurn-et-Taxis, née comtesse Souches. Son éducation fut en tous points semblable à celle de sa sœur aînée, Marie-Thérèse, appelée plus tard à la souveraineté des Pays-Bas autrichiens. De même que celle-ci, elle prit part, pendant son enfance, aux récréations scéniques organisées dans le palais impérial à Vienne. Lorsqu'elle parvint à l'âge de la puberté, différents projets de mariage furent combinés. Finalement le prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, devint, le 17 janvier 1744, l'époux de l'archiduchesse. Charles avait été nommé (7 août 1741) gouverneur général adjoint des Pays-Bas pour aider la gouvernante en titre, Marie-Elisabeth, dans l'administration de ces provinces. Cette princesse étant morte le 26 août 1741, le prince Charles devint seul gouverneur général. Le lendemain du mariage de celui-ci, l'impératrice-reine signa des lettres patentes en vertu desquelles elle associait à son beau-frère, pour la direction des affaires, sa « très » « chère et très aimée sœur, la sérénissime archiduchesse d'Autriche Marie-Anne d'Autriche, laquelle, pour l'affection qu'elle porte à S. M., a bien voulu se charger des soins et direction du gouvernement des Pays-Bas avec le prince, son époux, ou seule et séparément en cas d'absence ». Les nouveaux mariés quittèrent Vienne le 3 février de la même année, arrivèrent le 24 suivant à Westwezel, village des Pays-Bas, où le comte de Königsegg-Erps, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine, les reçut à la tête d'un détachement de husards. De là ils se rendirent successivement, au milieu de réceptions brillantes, à Anvers et à Malines. Ils entrèrent le 26 mars à Bruxelles, où ils furent accueillis avec allégresse par la population. Les troupes britanniques, qui occupaient en ce moment les Pays-Bas, par suite des craintes d'une invasion des Français, reçurent aussi les nouveaux venus

avec distinction. Nous passons sous silence ces fêtes, dont toutes les relations ont été imprimées. Pendant une grande partie de l'année, c'était une continuité de fêtes civiles et religieuses, de parties de gala à la cour, de réceptions cérémoniales, toutes relatées par la *Gazette*. Obligé d'aller prendre le commandement de l'armée autrichienne campée près du Rhin, le prince Charles de Lorraine quitta Bruxelles en mai 1744, et abandonna le gouvernement du pays à sa femme, conformément aux dispositions prises par l'impératrice-reine. La princesse était aidée, dans la direction des affaires, par le ministre plénipotentiaire comte de Kaunitz-Rittberg. Ce fut en sa compagnie qu'elle alla inspecter (26 mai 1744) le camp des troupes anglaises et hollandaises réunies à Assche pour résister à la France en cas d'attaque. Pendant l'absence de son mari, la gouvernante entretenait avec sa sœur, l'impératrice-reine, une correspondance en allemand sur les affaires politiques en Europe, correspondance qui, durant la guerre avec la France, présente un intérêt tout particulier. Marie-Thérèse y fait connaître, dans ses moindres détails, les relations diplomatiques qu'elle entretenait avec Burmania, l'ambassadeur hollandais, et avec Robinson, l'envoyé de l'Angleterre à Vienne. Toutes ces lettres, et les mémoires qui y sont joints, traitent spécialement des mesures à prendre pour préserver les Pays-Bas de l'invasion des armées françaises. En ce moment, Marie-Anne se trouvait dans un état intéressant. Bien souvent sa sœur Marie-Thérèse avait exprimé, dans ses lettres, certaines appréhensions sur cette situation, par suite de sa compulseness. Ce que l'impératrice-reine avait prévu arriva fatalement. Dès le 9 octobre, des symptômes sinistres se firent jour. Marie-Anne mit au monde une fille morte. Les suites de cet accident furent des plus désastreuses. Une faiblesse extraordinaire, des fièvres continuelles la conduisirent au tombeau. Ses obsèques furent célébrées avec une grande pompe, et le comte Kaunitz-Rittberg reprit immédiatement le gouvernement de nos

provinces jusqu'au retour du prince Charles de Lorraine.

Ch. Piot.

D'Arneht, *Geschichte Maria-Theresias*. — *Recueil des pièces diverses à l'honneur du prince Charles de Lorraine*. — *Ordonnances des Pays-Bas*, t. V et VI. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — *Gazette des Pays-Bas*, année 1744. — *Recit des réjouissances publiques de la ville d'Anvers à l'heureuse arrivée de LL. AA. Marie-Anne et Charles de Lorraine*. — Archives du Conseil privé, de la chancellerie des Pays-Bas et de la secrétairerie d'Etat et de guerre à Bruxelles.

MARIE-CHRISTINE—Josèphe-Jeanne-Antoinette d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, était fille de François de Lorraine, empereur d'Allemagne, et de Marie-Thérèse d'Autriche, souveraine de nos provinces. Elle naquit à Vienne, le 13 mai 1742, et y mourut, le 24 juin 1798. L'archiduchesse Marie-Anne, au nom de l'impératrice douairière, et le prince de Hesse-Reinfels, pour le roi de Sardaigne, furent parrain et marraine de l'enfant. Conformément aux usages reçus dans la famille impériale, la princesse passa son enfance, en société de ses frères et sœurs, pendant l'été au château de Schönbrunn et à Laxenburg. En hiver, elle résidait à Vienne, où elle brillait à la cour par la grâce, l'élégance et le charme de sa conversation. Une relation du 22 mars 1747, rédigée par le comte de Podewils, ministre du roi de Prusse, fait de sa personne la description suivante : elle est d'une jolie figure et marque beaucoup d'esprit. Elle aime autant à parler français que son père le hait, et ne veut pas qu'on lui parle en d'autre langue. Une instruction solide lui fut donnée par le Père François Lachner, jésuite, qui l'initia à l'histoire et à la connaissance de différentes langues. Elle parlait l'italien et le français, nous venons de le voir, écrivait très bien l'anglais et passablement mal l'allemand, selon la mode généralement admise pendant le XVIII^e siècle dans les cours d'outre-Rhin. Si elle ne faisait pas de progrès très marquants sur le clavecin, elle s'occupait avec succès de dessin et de peinture. Ses copies de tableaux de genre de quelques-uns de nos meilleurs maîtres attestaient un

certain talent à manier le pinceau. Quant à son éducation, elle fut confiée, sous la direction de sa mère, à la baronne Basquez, née comtesse Kokosowa, femme d'un esprit distingué, qui devint plus tard sa maîtresse de cour (*Oberhofmeisterin*). Dès l'âge de dix-huit ans, elle avait sa petite cour à elle, et contracta ainsi les liens d'une amitié intime avec sa belle-sœur, première femme de Joseph II. Ces deux princesses faisaient ensemble de la musique et s'entr'aidaient à composer des mémoires sur les affaires du temps. Rarement elles se quittaient. Lors de la mort de son amie, elle eut un soin tout particulier de l'enfant de Joseph. En 1760, arrivèrent à la cour de Vienne le prince Albert-Casimir de Saxe-Teschén et son frère Clément. Albert devint bientôt l'époux de Marie-Christine (8 avril 1766). Au moment du mariage, Marie-Thérèse adressa à sa fille une lettre charmante sur la conduite qu'elle devait tenir à l'égard de son mari. Marie-Christine suivit son époux en Hongrie, où il remplissait les fonctions de gouverneur général de ce royaume. Pendant son séjour au château de Presbourg, elle y tint une cour splendide, qui faisait les délices de l'aristocratie hongroise, grâce aux nombreuses fêtes qu'elle y organisait. A titre d'enfant chéri de sa mère, elle tint avec celle-ci une correspondance active, dont M^r Wolf nous a laissé d'excellents résumés. En 1776, elle entreprit un grand voyage en Italie, où elle fut accueillie dans toutes les cours avec la plus grande distinction. Lorsque son mari suivit l'armée autrichienne pendant la campagne de 1778 à 1779, elle retourna à Vienne auprès de sa famille. A la suite du décès du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (4 juillet 1780), Marie-Thérèse voulut le remplacer par sa fille et lui associa son mari. Des lettres patentes rédigées dans ce sens (20 août 1780) leur furent remises. En attendant l'arrivée des nouveaux gouverneurs dans nos provinces, le prince de Stahremberg les remplaça à titre provisoire. Au milieu de leurs apprêts de voyage, Marie-

Thérèse tomba malade; elle expira le 28 novembre de la même année. Nos provinces passèrent ainsi à son fils Joseph II, qui, conformément aux vœux de sa mère, accorda (le 12 janvier 1781) de nouvelles patentes de gouverneurs généraux à sa sœur et à son époux. Ils quittèrent Vienne le 1^{er} juin suivant, et arrivèrent le 9 à Tirlemont, où le prince de Stahremberg les reçut; ils firent le 10 leur entrée solennelle à Bruxelles; le conseiller Limpens a donné une relation officielle et très circonstanciée de la cérémonie.

Le caractère quelque peu impérieux et têtu de Joseph II porta bientôt du froid entre lui et sa sœur. L'empereur refusa de lui fournir les finances nécessaires pour l'aider à soutenir son rang. A aucun prix il ne voulait l'autoriser à accepter le don gratuit ordinairement offert par les Etats aux gouverneurs généraux lors de leur arrivée dans le pays. Marie-Christine s'en plaignit amèrement à son frère Léopold, et fit des récriminations à propos de la manière dont elle avait été traitée lors du partage de la succession de leur mère. Dénuée de toutes ressources financières, elle avoua qu'il lui était impossible de faire face aux dépenses. D'autres difficultés plus graves encore surgirent à propos des réformes que l'empereur voulait introduire aux Pays-Bas. Connaissant parfaitement la manière de voir de sa sœur en matière politique, Joseph II n'avait aucune confiance en elle. Jamais il ne la consultait ni à propos des difficultés qu'il soulevait dans nos provinces, ni au sujet de ses réformes politiques. « Ce qui le prouve » disait-elle à son frère Léopold, « c'est que dans son cœur l'empereur nous accuse de faiblesse; il relève toujours la différence de conduite de Murray (commandant militaire) de la nôtre. Cela est facile : Murray avait des ordres positifs de l'empereur d'assembler des troupes; nous, rien. Même le comte de Belgiojoso (ministre plénipotentiaire) en avait, où S. M. commandait sur tout d'user de modération et de prudence ». Elevée dans des principes diamétralement opposés à ceux de son

frère, Marie-Christine portait le plus grand respect aux institutions séculaires de notre pays. Elle préférât en ce moment le régime de l'Europe d'autrefois à des innovations non expérimentées, surtout lorsqu'elles étaient imposées par le souverain, en dépit de la nation. Plus tard, cependant, lorsqu'elle revint au pays, elle voulut s'appuyer sur le parti démocratique belge pour sauver le pouvoir de son frère Léopold. Pendant les contestations si graves qui s'élevèrent entre l'empereur Joseph et les Pays-Bas, elle tenta, mais en vain, de se porter médiatrice. Obligée de se rendre, elle et son mari, à Vienne, pour y être présents à l'audience accordée par l'empereur aux députés des Etats, la princesse n'y séjourna pas longtemps, voyant l'impossibilité de réussir dans ses vues. Le 23 janvier 1788, elle rentra de nouveau à Bruxelles, mais complètement à la merci de Trautmansdorff, le nouveau ministre plénipotentiaire, et du général d'Alton. Tout allait de mal en pire. Enfin, l'insurrection des populations des Pays-Bas (novembre 1789) perdit complètement le gouvernement. Marie-Christine et son mari durent abandonner nos provinces, non sans une certaine opposition de leur part. Le 17 novembre 1789, pendant la soirée, Trautmansdorff voulait absolument faire partir la princesse, conformément aux ordres donnés par l'empereur. En présence de la résistance de Marie-Christine, le ministre la traita brutalement, surtout lorsqu'elle lui fit observer qu'elle n'était pas « une femme comme les autres, peureuse et découragée; que sa position ne lui permettait pas, pour sa propre réputation, de quitter le pays ». Malgré elle, et en dépit de ses protestations, elle dut abandonner Bruxelles (18 novembre 1789), se rendit à Luxembourg, de là à Coblenze et puis à Bonn, où elle séjourna longtemps. Malgré son éloignement des Pays-Bas, elle y fit encore des démarches afin de sauver le pouvoir de son frère. Elle s'adressa notamment à l'archevêque de Malines, à qui elle écrivait, le 12 décembre 1789, que l'empereur était décidé à suivre aux Pays-Bas une autre

ligne de conduite. Le cardinal promit beaucoup, mais rien ne se fit. De plus, les lettres qu'elle avait adressées à Trautmansdorff devinrent l'objet d'une publication qui lui fit beaucoup de mal dans l'opinion publique. Au moment de la mort de Joseph II (20 février 1790), Marie-Christine écrivit à son frère Léopold une lettre remarquable, dans laquelle, après avoir rendu compte de la part prise par les puissances voisines à la révolution des Pays-Bas, elle lui conseilla d'entamer des négociations pour rentrer en possession de ses provinces, ou de faire la guerre. Léopold, héritier des Etats de son frère Joseph, choisit le premier moyen. Après avoir négocié avec succès à La Haye sa rentrée aux Pays-Bas, il renvoya dans ces provinces Marie-Christine et son mari, qui séjournèrent successivement à Bonn, à Francfort, à Vienne et à Dresde, et rentrèrent (15 juin 1791) à Bruxelles en qualité de gouverneurs généraux. Au moment de son départ, le neveu de la princesse, connu plus tard sous le nom de François II, lui donna, sur la conduite qu'elle devait suivre à l'avenir, des recommandations très sages, imprimées dans les *Lettres historiques*. Elle et son mari promirent beaucoup, mais il y eut encore de grandes méfiances dans le peuple. Cependant, lorsqu'elle passa par Courtrai et par Binche, elle y fut accueillie avec enthousiasme. Les habitants des Pays-Bas, redoutant les conséquences de l'orage qui grondait en ce moment chez leurs voisins du Midi, voulurent se vouer à leur souverain et à ses représentants. Dans le but d'assurer le maintien de Léopold, Marie-Christine commença à pencher vers le parti démocratique, tandis que de Kaunitz travaillait dans un sens contraire. Au milieu de ces débats, Léopold mourut subitement (1er mars 1792). Son fils François II lui succéda dans les différents Etats de la monarchie autrichienne. Le 20 avril suivant, Louis XVI, roi de France, proposa de déclarer la guerre à l'Autriche. La Belgique fut envahie. La France, partout victorieuse, obligea Marie-Christine et son époux à quitter le pays.

Ils annoncèrent aux autorités (8 novembre 1792) qu'ils allaient se retirer. Le lendemain, ils abandonnèrent les Pays-Bas pour n'y plus revenir. Les correspondances de la princesse avec les hommes politiques et les membres de sa famille sont nombreuses et intéressantes au point de vue de la situation des affaires de l'Autriche et de l'Europe en général. Rentrée en Allemagne, elle résida provisoirement à Vienne, où elle donna encore quelques fêtes, et y mourut sans laisser de descendants, conséquence de son état maladif. Son mari lui fit élever, dans l'église des Augustins, à Vienne, un mausolée très remarquable, dû au ciseau de Canova.

Ch. Piot.

D'Armeth, *Geschichte Maria-Theresias*. — Id., *Briefen der Kaiserin Maria-Theresia an ihr Kinder und Freunde*. — Id., *Joseph II und Leopolds Briefwechsel*. — Wolf, *Maria-Christine, Erzherzogin von Oesterreich*. — Id., *Leopold und Maria-Christine, ihr Briefwechsel*. — Meynert, *Kaiser Franz I zur Geschichte seiner Regierung und seiner Zeit*. — De Vivenot, *Die Politik des Oesterr. Staatskanzlers Fürsten Kaunitz-Rietberg*. — Id., *Die Politik des Oesterr. Vice Staatskanzlers Grafen Philipp von Cobenzl*. — Id., *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*. — Birkenstock, *Monumentum aeternae memoriae Mariae Christinae*. — *Relations véritables*. — *Wonderbaer leven van pater Vervisch* — Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Lettres historiques et critiques. — Verhaegen, *Le cardinal de Franckenberg*. — Le chevalier de Zeissberg, *Herzog Carl von Oesterreich*. — Zeissberg, *Zwei Jahre Belgischer Geschichte*. — Archives du Conseil privé. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

MARIE-ELISABETH-Lucie-Thérèse-Josèphe d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, fille de l'empereur Léopold et d'Éléonore-Madeleine de Neubourg, naquit à Linz, le 13 décembre 1680, et mourut au château de Mariemont, le 26 août 1741. Appelée au gouvernement de ces provinces, la princesse reçut à cet effet de son frère des lettres patentes, datées du 1^{er} septembre 1725, conformément aux intentions qu'il avait déjà exprimées sur ce point dès l'année précédente. L'éducation de Marie-Elisabeth avait été très soignée. Les langues allemande, italienne, française et latine lui étaient familières; elle les parlait avec une grande facilité. Parfois elle étonnait ses

ministres par son éloquence. Lorsqu'elle reçut le conseil d'Etat, après son arrivée à Bruxelles, elle prononça un discours à sensation. Ecrivant la langue latine avec une certaine élégance, elle rédigea à l'âge de dix-neuf ans un travail resté inédit, intitulé: *Chronologia augustissimæ domus Austriacæ in synopsis collecta, et augustissimo Romanorum imperatori Leopoldo, Hungariæ Bohemiæque regi clementissimo suo parenti dedicata* (ms. dans la bibliothèque de Vienne). Après avoir terminé les préparatifs de son voyage, elle partit de Vienne, le 4 septembre 1725, et arriva, le 4 octobre suivant, à Tirlemont, où elle fut reçue par le fils du comte de Daun, gouverneur intérimaire du pays. Un détachement de cavalerie la conduisit à Louvain. Là, elle fut complimentée par le premier bourgmestre et par le recteur magnifique de l'université, qui lui adressa une harangue en latin. La princesse répondit dans la même langue. De là elle se rendit à Bruxelles, où elle arriva le 9 du mois; elle fit son entrée solennelle et descendit au palais au milieu d'un cortège splendide, décrit par la *Gazette des Pays-Bas* et dans les *Bulletins de la commission d'histoire*. Après l'installation de l'archiduchesse, des fêtes nombreuses, des divertissements donnés à propos de l'arrivée de personnages haut placés et des parties de chasse se succédèrent sans interruption. Il n'y eut pas, à Bruxelles ou dans les environs de cette ville, de solennité religieuse ou de sermon extraordinaire, auxquels la princesse ne fût présente. Les pèlerinages et les visites rendues aux images de la Vierge vénérées dans plusieurs localités du pays y attiraient aussi la présence de la gouvernante. Elle pouvait facilement faire face à ces dépenses et à des largesses toujours agréables au peuple, grâce à la liste civile que les Etats lui accordaient annuellement. Aimant, comme tous les membres de sa famille, la musique italienne, elle assistait volontiers aux opéras représentés à Bruxelles par des troupes venues de l'Italie, auxquelles elle accorda des octrois pour exploiter le théâtre. Dans son palais, elle organisait des concerts composés de

préférence de morceaux écrits par des maîtres italiens. Son arrivée aux Pays-Bas coïncidait précisément avec la mise à exécution du décret du 19 septembre 1725 portant rétablissement des conseils collatéraux supprimés par Philippe V. Cette réorganisation donnait à la gouvernante de grands embarras. D'autres difficultés furent encore soulevées par suite de l'opposition qu'elle fit souvent à certaines mesures prescrites par l'empereur, son frère; par exemple : la création des intendants; les dispositions relatives au droit d'asile; l'armement des forteresses du pays, lorsqu'il était menacé d'une invasion de la France, dont elle était prévenue par les puissances maritimes; les différends entre l'empereur et l'évêque de Liège; les contestations soulevées à propos de la baronnie de Turnhout, réclamée par le roi de Prusse. Après avoir fait sur ces différents points des représentations à son frère, elle finit souvent par obtenir raison. Parfois aussi, quand elle n'y parvint pas, elle faisait une opposition inerte, négligeant de parti pris les instructions du souverain. A sa mort, on trouva une cassette soigneusement fermée contenant le décret relatif au droit d'asile qu'elle n'avait jamais voulu publier, comme contraire aux droits de l'Eglise. Malgré ces incidents, l'empereur portait un vif intérêt à sa sœur. Désirant lui donner la même autorité qu'avaient exercée aux Pays-Bas les infants et infantes d'Espagne, Charles VI fit rédiger pour la gouvernante des instructions générales traitant de la religion, de l'autorité souveraine, de la justice civile, des conseils des ministres, etc. Il donna aussi à sa sœur des instructions secrètes, divisées en sept chapitres, et traitant entre autres de la conduite à tenir à l'égard des habitants du pays pour leur inspirer l'amour de la dynastie régnante. Une des prescriptions à laquelle la princesse tenait le plus, était celle de l'étiquette. Elle voulait introduire à Bruxelles les usages admis dans le palais à Vienne. C'était le grand maître de la cour de la princesse qui devait mettre ces mesures à

exécution. Ce personnage, chargé en même temps de remplir les fonctions de premier ministre, déplaisait singulièrement au pays; mais ce poste fut maintenu jusqu'à la mort de Marie-Elisabeth. Depuis il fut supprimé. Si la princesse tenait d'une manière inexorable aux traditions de l'étiquette, elle aimait parfois de s'humilier, en accompagnant le Viatique chez les malades, auxquels elle distribuait des secours. Tous les ans, au jour du vendredi saint, elle lavait les pieds à douze vieilles femmes pauvres, et leur fournissait la table et des vêtements. Grâce à ses démarches personnelles, elle parvint à obtenir une amnistie en faveur des personnes impliquées dans les troubles de Bruxelles en 1718. Sa piété, sa bienfaisance étaient proverbiales. Tous les auteurs, et surtout les médailles frappées à son honneur par Roettiers, sont unanimes sur ce point. Par suite de ses préoccupations en matière de religion, elle manifestait une prédilection toute particulière en faveur de l'ordre des Jésuites. Un membre de cette association religieuse, le P. Amiot, Français, excellent prédicateur et écrivain, était son confesseur. Il lui remit les manuscrits de plusieurs de ses œuvres, servit de conseil à la princesse dans les affaires publiques et surtout à propos des questions relatives aux jansénistes, questions toujours brûlantes, malgré la bulle *Unigenitus*. Un événement bien grave faillit mettre ses jours en danger. En février 1731, pendant les préparatifs d'une fête, le feu prit dans l'office du palais habité par la princesse. Il se répandit dans tous les bâtiments avec une rapidité incroyable, pendant la nuit. On rapporte qu'elle dut son salut à un petit chien qui l'éveilla. A peine eut-elle le temps de se sauver à moitié habillée. En 1737, il fut question de la remplacer, dans le gouvernement des Pays-Bas, par le gendre de l'empereur. Par suite de la mort du duc de Toscane, ce remplacement n'eut pas lieu, au grand contentement des habitants de Bruxelles, qui allumèrent des feux de joie en apprenant le

retrait de ce projet. Néanmoins le prince Charles de Lorraine lui fut adjoint, en vertu de lettres patentes du 17 avril 1741. En juillet de la même année, elle alla passer le reste de l'été au château de Mariemont, séjour qu'elle affectionnait beaucoup, à cause des divertissements de pêche et de chasse. Elle y avait fait bâtir une chapelle dédiée à la Vierge et consacrée, le 2 août 1739, par le nonce apostolique. Désirant établir à Mariemont une station thermale, elle assista aux expériences physiques et chimiques des eaux minérales fournies par une source du parc. Ensuite elle prit part à une chasse. Au milieu de ces distractions, elle devint subitement malade, le 26 août 1741, et mourut au château de Mariemont deux jours plus tard, sans avoir été mariée. Son corps fut transporté à Bruxelles, où il fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule. Pöllnitz trace de la princesse le portrait suivant : grande, forte, pas belle, mais majestueuse, sachant bien danser, n'a jamais eu d'inclination pour le mariage. Avant d'arriver au gouvernement des Pays-Bas, il avait été question de la placer à la tête d'une riche abbaye. De Neny, homme d'Etat et contemporain de la princesse, rapporte qu'elle a été généralement chérie et regrettée : sa mémoire, dit-il, sera toujours précieuse à la nation belge et même aux voisins des Pays-Bas. Néanmoins, de Neny constate pendant son gouvernement « un peu trop de longueur dans l'expédition des affaires, un dérangement dans les finances », mais ces défauts existaient déjà antérieurement. Ils étaient aussi la conséquence d'une conscience par trop timorée de la princesse.

Ch. Piot.

D'Arneht, *Geschichte Maria-Theresias*. — Lettres du baron de Pöllnitz. — *Gazette des Pays-Bas*. — *Bulletins de la Commission d'histoire et de l'Académie royale de Belgique*. — Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle *Unigenitus* dans les Pays-Bas. — Amiot Stephani, *S. J. Elisabethe, archiducis Austriae, Belgii gubernatricis, etc.* (ms.). — T. III à V des *Ordonnances des Pays-Bas*. — Proost, *Histoire du droit d'asile en Belgique*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Archives du Conseil privé et de la chancellerie des Pays-Bas à Bruxelles.

MARIE-THÉRÈSE-Walburge-Amélie-Christine d'Autriche, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, etc., souveraine des Pays-Bas autrichiens, était la fille aînée de l'empereur Charles VI et d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbützel. Elle naquit le 13 mai 1717, et mourut le 28 novembre 1780. Son éducation fut confiée successivement à Anne-Dorothee, comtesse de Thurn-et-Taxis, née comtesse Souches, à la comtesse de Stubenberg et finalement à la comtesse de Fuchs, née comtesse Mollart. Ses professeurs furent les jésuites Michel Pachter et François-Xavier Vogel, qui lui enseignèrent les principes de la religion catholique; Spannagel l'initia à l'histoire; Marinoni aux mathématiques; Jean-François Chièvre lui apprit les langues étrangères; Caldara, maître de chapelle, la musique; Levasori della Motta, la danse. Encore enfant, elle prit une part active aux ballets organisés au théâtre de la cour. Dans la prévision de la mort imminente de son fils unique, l'archiduc Léopold, Charles VI avait réglé solennellement, le 19 avril 1713, la succession à ses souverainetés par la pragmatique sanction. En vertu de cet acte, l'empereur décida qu'à défaut d'enfants mâles de la lignée régnante, ses filles devaient lui succéder de préférence aux descendants de son frère, l'empereur Joseph 1^{er}. Afin d'initier sa fille aînée, Marie-Thérèse, à l'art de gouverner, Charles la faisait assister, dès l'âge de quinze ans, à des conseils de ministres, où les assistants remarquaient l'attention assidue qu'elle prêtait à la discussion. En attendant, la pragmatique sanction fut admise par les nièces de l'empereur et leurs maris. A la mort de l'archiduc Léopold, Marie-Thérèse fut reconnue comme héritière des Etats de la maison d'Autriche, en vertu d'un acte authentique publié à Vienne, le 6 décembre 1724. En 1736, malgré les nombreux aspirants à sa main, elle devint l'épouse de François-Etienne, duc de Lorraine, ensuite grand duc de Toscane. Lors de la mort de l'empereur (20 octobre 1740) la jeune princesse, à peine âgée de vingt-quatre ans, fut appelée à prendre pos-

session d'un trône entouré de précipices. Au lieu de sympathie, elle rencontra, chez les potentats voisins, de l'égoïsme ; au lieu d'aide et d'assistance, des inimitiés profondes ; au lieu de protection, l'abandon. Ses ennemis se multiplièrent à tel point, qu'en écrivant à sa belle-mère, elle se demandait un jour, si elle possédait encore une ville pour y faire ses couches. Au mois de décembre, les puissances de l'Europe refusèrent de reconnaître le suffrage électoral de Bohême dévolu à une femme. Pour conjurer cette opposition, Marie-Thérèse avait voulu remettre ce droit à son mari, en l'associant au gouvernement de ses Etats, si épuisés par les longues guerres de son père et si mal protégés par les forces militaires. Il n'en fallait pas davantage pour engager les prétendants aux possessions de l'Autriche à faire valoir leurs droits aux dépens d'une souveraine si mal défendue. Le duc de Bavière invoquait (3 décembre 1740) contre Marie-Thérèse le testament de l'empereur Ferdinand. L'Electeur de Saxe, s'appuyant de son côté sur les droits de sa femme, réclama vivement contre la pragmatique. De son côté, le roi d'Espagne revendiquait toutes les possessions de la succession d'Autriche. Au milieu de ces débats, Frédéric II, roi de Prusse, exigeait la remise de quatre duchés situés en Silésie, pendant que Marie-Thérèse se mettait en devoir d'occuper l'héritage de son père. A Vienne, elle avait reçu (7 novembre 1740) les hommages des Etats d'Autriche, tandis que les députés de Bohême et de Hongrie lui prêtèrent serment lorsqu'elle eut ratifié les privilèges des Hongrois, à leur grand contentement. Elle mit en liberté les maréchaux de Wallis et de Seckendorff et le comte de Neuperg, que Charles VI avait fait incarcérer. De cette manière, elle gagna les sympathies de la plupart de ses sujets. Ces sympathies étaient d'autant plus vives, qu'à des grâces extérieures, à une beauté peu commune, elle joignait une force d'esprit, un courage remarquable, une volonté ferme, de la finesse, le sentiment de la dignité, de la justice et de la reli-

gion. Elle fut enfin couronnée à Presbourg, le 24 juin 1741, mais les armées lui manquaient. Frédéric II mit ces circonstances à profit pour lui faire céder la Basse-Silésie, en promettant à la jeune souveraine aide et protection. Marie-Thérèse refusa. La Silésie passa néanmoins au roi après la bataille de Molwitz (4 avril 1741), pendant laquelle les Prussiens battirent le général Neuperg, placé à la tête de l'armée autrichienne, composée de vingt-quatre mille hommes. Cette victoire procura à la Prusse l'avantage de voir passer des forces considérables de la France à l'Electeur de Bavière, l'ennemi de Marie-Thérèse, sinon le plus actif, du moins un des plus redoutables par ses alliances. Placé à la tête de l'armée française, le comte de Saxe vola au secours de l'Electeur de Bavière qui, après avoir passé par l'Autriche, se replia sur la Bohême, prit Prague d'assaut et s'y fit couronner roi (19 décembre 1741). A son tour l'armée autrichienne le battit (17 janvier 1742) devant Scharding, quelques jours après qu'il eut été couronné empereur à Francfort. Toutes les autres puissances tenaient en ce moment une conduite plus ou moins hostile envers l'Autriche. Seul, le roi d'Angleterre, qui avait levé une armée de vingt-cinq mille hommes, fit mine de vouloir secourir Marie-Thérèse ; mais, craignant de voir envahir ses possessions du Hanovre, il se retira et signa le traité de neutralité. La reine était ainsi complètement abandonnée à elle-même. Au moment où l'Electeur de Bavière s'avancait en Autriche en faisant mine de vouloir attaquer Vienne, la princesse abandonna cette ville, dirigea ses troupes vers Prague, et se réfugia en Hongrie. Elle réunit les Etats à Presbourg, et leur présenta son fils aîné encore au berceau, en réclamant les secours de ses fidèles Hongrois. Oubliant tous les torts que les ancêtres de la reine avaient eus à leur égard, ce peuple généreux se dévoua à sa souveraine. Cependant elle parvint de nouveau à renouer des relations avec l'Angleterre et la république

des Provinces-Unies, puissances qui lui fournirent des subsides. Des souscriptions furent ouvertes en Angleterre; des dames de Londres offrirent à la reine 100,000 livres, qu'elle refusa; mais en même temps elle négociait avec le roi de Sardaigne, et fit des levées de troupes spécialement en Hongrie, sur les bords de la Drave et de la Save. Le comte de Khevenhuller, leur commandant, envahit la Bavière pendant que le prince Charles de Lorraine, beau-frère de la reine, se défendait à la tête de son armée au centre de la Bohême. Marie-Thérèse reprit, de cette manière, une grande partie du territoire qu'elle avait perdu. Elle transporta immédiatement la guerre aux bords du Rhin. La France, de son côté, envoyait continuellement des armées en Allemagne, pour soutenir l'Electeur de Bavière, pendant que le comte de Saxe cherchait à s'emparer d'Egra, ville frontière de Bohême servant de dépôt aux magasins militaires des Autrichiens. D'autre part, le prince Charles de Lorraine, voulant empêcher la jonction du roi de Prusse et du maréchal de Broglie, fut battu près de Czaslaw. Frédéric II remportait une victoire signalée à Czaslaw, pendant que de Broglie battait les Autrichiens à Lobkowitz, près de Sahay. Tant de revers engagèrent enfin Marie-Thérèse à négocier avec le roi de Prusse. Le 11 juin 1742, fut signé à Breslau un traité par lequel elle céda à Frédéric la haute et la basse Silésie, y compris le comté de Glatz. La Prusse promit, de son côté, une neutralité complète. Instruit de cette négociation, le maréchal de Belle-Isle prévint que si le roi de Prusse abandonnait la Bohême, les troupes du prince Charles de Lorraine et celles commandées par Lobkowitz forceraient de Broglie à se retirer, pendant que le comte de Königsegg investirait Prague pour en déloger les Français. Dans cette situation, le cardinal de Fleury, ministre de France, crut convenable d'offrir la paix à Marie-Thérèse. Elle refusa. Cependant une partie de la garnison française de Prague parvint à s'échapper de la ville; mais Lobkowitz, qui avait

repris le siège de cette place, ne continua pas moins ses opérations et finit par s'en emparer, à la condition d'accorder les honneurs de la guerre aux assiégés. Ces succès enhardirent Marie-Thérèse. Elle voulut rétablir les affaires en Italie en négociant avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et ces négociations réussirent à merveille. Le duc ayant réuni ses forces à celles de la reine, leurs entreprises furent aussi heureuses en Italie qu'en Allemagne. Pendant l'année 1743, le prince Charles de Lorraine recommença les opérations de son côté. Il battit un partisan ennemi, ce qui obligea les Français, qui s'étaient concentrés à Eggenfelden, à se retirer. Minuzzi, commandant de la cavalerie bavaroise, fut vaincu à son tour. Ces revers engagèrent l'empereur Charles VII à signer (27 juin 1743) les préliminaires de la paix avec la reine. Désormais il se contentait de la couronne impériale. Débarrassée de ce compétiteur, Marie-Thérèse, grâce aux secours de l'Angleterre, de la Hollande et de la Savoie, continua la guerre avec la France. Pour opérer une diversion, Louis XV tenta de ruiner les forces de la reine en attaquant les Pays-Bas autrichiens. Au mois de mai 1744, le roi de France se rendit au siège de Tournai, entrepris par le maréchal de Saxe. Cette ville, défendue par une garnison hollandaise, était soutenue par l'armée anglaise, sous le commandement du duc de Cumberland, qui était campé dans les environs. En dépit de la réunion de ces forces, le maréchal continuant le siège, fit passer des troupes dans la plaine de Fontenoy, où les alliés de la reine furent vaincus. Ceux-ci se retirèrent cependant en bon ordre; mais Marie-Thérèse perdit dans notre pays Tournai, Gand, Audenarde, Termonde, Ostende, Nieuport, Ath, etc. Tous les Pays-Bas furent conquis par les Français. Dans l'entre-temps Louis XV négociait une alliance nouvelle avec le roi de Prusse. Jaloux des succès de la reine en Allemagne, Frédéric fit (22 mai 1744) un traité d'union et de confédération avec la France, l'empereur, le roi de Suède

et l'Electeur palatin. Les armées françaises, composées de soixante et dix mille hommes, envahirent la Bohême (2 septembre 1744). Prague fut prise; mais au moment de l'arrivée du prince Charles de Lorraine à la tête de quatre-vingt mille hommes, l'ennemi se retira dans la Silésie. De son côté, le roi de France pénétrait dans le Brisgau, lorsque l'empereur Charles VII mourut le 20 janvier 1745. A cet événement succéda la défaite des Bavaois à Pfaffenhoven, et la cause de Marie-Thérèse se releva de nouveau. Le fils de l'empereur défunt, mal soutenu par ses alliés, reconnut la reine, abandonna l'alliance française et signa la paix de Füssen. En même temps, la maison de Bavière renonça à ses prétentions sur les Etats de Marie-Thérèse; elle s'engagea à observer une neutralité absolue et promit de faire sortir de ses possessions les troupes étrangères. Cet avantage fut contre-balancé par la perte de la bataille de Friedberg, dans le duché de Schweinitz, où le roi de Prusse battit le prince Charles de Lorraine. Malgré ces revers, la reine voulait faire passer la couronne impériale sur la tête de son époux. En dépit du roi de Prusse, de l'Electeur palatin et des efforts de l'armée française campée près de Francfort, l'élection à l'empire eut lieu (15 septembre 1745). Le mari de la reine fut proclamé empereur. Peu de jours après ce triomphe, le roi de Prusse remporta encore, sur le prince Charles de Lorraine, une nouvelle victoire, près de Pruhonitz (29 septembre). Il déclara aussi la guerre au roi de Pologne, qui avait conclu la paix avec Marie-Thérèse. Le 15 décembre, le prince d'Anhalt ayant battu, près de Dresde, les Autrichiens et les Saxons, Frédéric II entra dans cette ville. Au milieu de ces triomphes et sur les sollicitations de l'Angleterre, le roi de Prusse se décida à faire la paix avec Marie-Thérèse. Celle-ci fut signée, le 25 décembre 1745, à Dresde. L'Electeur palatin et le prince de Hesse y furent compris, de manière que la France, soutenue par l'Espagne, resta seule sur la brèche. La guerre fut continuée en Italie,

pendant que Louis XV poussait avec vigueur la conquête des Pays-Bas. Enfin le duc de Saxe s'empara de Bruxelles; le gouvernement établi par Marie-Thérèse dut s'enfuir. La France était victorieuse, mais la politique lui commandait d'offrir la paix à l'impératrice-reine. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748. Après avoir déposé les armes, Marie-Thérèse s'occupa immédiatement à cicatrizer les plaies causées par une guerre si longue et si cruelle. Le commerce, l'industrie, l'administration, la législation en matière civile, criminelle et militaire surtout, l'instruction publique furent, dans ses pays, l'objet d'une sollicitude toute particulière. En ce qui concerne l'instruction, elle se laissait guider le plus souvent par son médecin Van Swieten. Conformément aux tendances de l'époque, elle centralisait autant que possible tous les pouvoirs dans les pays soumis à son sceptre. Un événement plus ou moins prévu depuis quelque temps, fut la guerre commencée en 1755 entre la France et l'Angleterre. Marie-Thérèse voulait tirer immédiatement parti de cette situation, dans l'espoir de pouvoir récupérer les provinces qu'elle avait perdues pendant les campagnes précédentes. Parfaitement renseigné sur ce qui se passait dans le cabinet de Vienne, de Keit, l'agent du gouvernement britannique en Autriche, demanda une réponse catégorique aux questions suivantes : l'impératrice-reine fournira-t-elle des secours au Hanovre, si ce pays est attaqué par la France? Quel sera ce secours? Sa Majesté est-elle décidée à renouveler le traité de subside avec la Bavière? Compte-t-elle contribuer à la marche des Bavaois? L'agent anglais ne reçut pas de réponse. Le motif en est facile à comprendre. Marie-Thérèse négociait secrètement, depuis 1755, une alliance avec la France. Elle voulait se soustraire en même temps aux obligations du traité de la Barrière, qui garantissait l'indépendance des Pays-Bas sous la protection de l'Angleterre et de la Hollande. Afin de donner le change à ces puissances sur ses intentions, l'impératrice-reine fit pousser ces négocia-

tions avec vigueur par de Kaunitz et Stahremberg. En outre, elle fit offrir à la France les villes de Mons, d'Ypres, de Furnes et d'Ostende, la cession à l'infant don Philippe du Brabant et du reste du Hainaut, en échange de Parme et de Plaisance. Au moyen de ces concessions, elle espérait pouvoir récupérer, par l'intermédiaire de l'alliance française, les provinces conquises par la Prusse, et, si possible, anéantir cette puissance. Mais la France, si intéressée à diviser l'Allemagne, refusa. Elle consentit à signer (1^{er} mai 1756) le traité de Versailles, auquel la Saxe et la Russie accédèrent. De son côté, l'Angleterre souhaita une alliance avec la Prusse. Ces actes furent le signal de la guerre de Sept ans, qui mit toute l'Allemagne à feu et à sang, et finit par relever la gloire de Frédéric II. Ce monarque entra dans la Saxe, pénétra en Bohême, fut vainqueur à Lowositz, et fit capituler l'armée saxonne. Des princes de l'empire germanique et la Suède prirent, dans l'entre-temps, fait et cause pour Marie-Thérèse. Après avoir conclu ces alliances, elle obtint de la France des secours et des subsides, pendant que le roi de Prusse battait le prince Charles de Lorraine en Bohême. Cependant l'impératrice-reine obtint un succès éclatant à Kullin (18 juin 1757). Enfin, c'était pour les belligérants une suite continuelle de défaites et de victoires, sans aucun résultat décisif, quand la mort de l'impératrice de Russie changea complètement la situation. Le successeur de cette souveraine, Pierre III, conclut avec le roi de Prusse une alliance; la Suède en fit autant (22 mai 1762) : la cause de Frédéric était sauvée. Celle de Marie-Thérèse semblait, au contraire, définitivement perdue. Son alliance avec la France l'avait complètement isolée, isolement que Joseph II déplora amèrement. Ce pacte procura momentanément la paix aux Pays-Bas, pour perdre plus tard leur indépendance, jusqu'alors soutenue par l'Angleterre et la Hollande. Comprenant enfin sa situation, l'impératrice-reine vit qu'elle n'avait rien à espérer de l'issue d'une guerre

dont elle était en quelque sorte la cause première. Elle dut se résigner à signer la paix de Hubertsbourg (15 février 1763). Vaincue sur les champs de bataille, trompée dans ses espérances de reprendre les pays qu'elle avait perdus, Marie-Thérèse se décida à remplir dans les possessions soumises à sa domination un rôle des plus heureux. De son côté, le roi de Prusse promit de voter en faveur du fils aîné de l'impératrice-reine, lorsque la couronne impériale deviendrait vacante. A la mort de son père, Joseph II lui succéda, mais il eut avec sa mère des discussions bien graves, dont elle se plaignit amèrement à sa confidente, la marquise d'Herzelles. Pour se consoler de ces troubles de famille, Marie-Thérèse vouait un véritable culte à la mémoire de son époux. Lorsque la Russie menaçait la Porte, l'impératrice-reine conclut avec la Turquie une convention, qui, par suite du partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, resta sans effet.

La branche électoral de Bavière s'étant éteinte au moment de la mort de Maximilien-Joseph (30 décembre 1777), l'impératrice-reine conclut avec l'Électeur palatin Charles-Théodore un traité de partage (3 janvier 1778). Elle s'empara immédiatement de la Basse-Bavière, mais elle fut obligée de la restituer en vertu du traité de Tessen (13 novembre 1779). Nous avons dit qu'après la guerre de Sept ans, Marie-Thérèse s'occupait avec sollicitude du bonheur de ses sujets. Notre pays lui doit beaucoup, sous ce rapport. Elle s'occupait avec tact de l'administration des finances, de la situation des provinces et des villes, par l'institution de la *Jointe* des administrations (22 novembre 1753). Mais elle eut le tort de mettre à charge des Pays-Bas plusieurs emprunts qu'elle avait contractés pour secourir les États héréditaires. Les affaires ecclésiastiques aussi furent, de sa part, l'objet d'une surveillance continuelle : la publication des bulles par les évêques fut prohibée; les mandements de carême, l'adoption des bréviaires, l'observance du carême, l'impression du

catéchisme, les dispenses des bans de mariage, les peines infligées aux religieux et aux religieuses par leurs supérieurs, l'admission aux ordres et aux vœux, la sécularisation du droit d'asile, donnèrent lieu à un grand nombre de dispositions législatives. En ce qui concerne la presse, elle voulait maintenir la censure, sans que le clergé pût s'en mêler, suivant un usage ancien. Néanmoins la presse périodique écrite en langue française fut particulièrement encouragée par les agents du gouvernement. Malgré elle, l'impératrice souscrivit (13 septembre 1775) un bref de Clément XIV, qui supprima l'ordre des jésuites. Dans une lettre particulière à de Neny, elle disait à ce sujet : « Les pauvres jésuites ont enfin reçu leur arrêt de mort, tout l'ordre est réformé; je les estimerai toujours et je les plaindrai ». Cette lettre s'explique facilement : l'impératrice-reine avait un jésuite pour confesseur. Par suite de la suppression de cet ordre, les *Acta Sanctorum* devaient cesser de paraître; mais Marie-Thérèse résolut de continuer cette publication. Un de ses titres les plus recommandables est celui d'avoir introduit aux Pays-Bas le bien-être matériel en favorisant le commerce et l'industrie. L'instruction, sauf celle donnée dans les écoles primaires, fut également l'objet de ses préoccupations. Elle introduisit des changements dans l'université de Louvain, créa pour l'instruction moyenne des collèges qui ne produisirent pas tous les résultats auxquels elle s'attendait. Par l'organisation de plusieurs académies, elle favorisa l'art, encouragea la peinture et la statuaire et affranchit les artistes de l'influence des corporations des métiers. Cependant elle enleva aux Pays-Bas, pour les placer à Vienne, les meilleurs tableaux provenant des collèges supprimés des jésuites. A la recommandation du comte de Cobenzl, son ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, elle organisa à Bruxelles (1769) la Société littéraire, qu'elle convertit en Académie royale de cette ville (16 décembre 1772). En 1755, elle institua, grâce à l'intervention de

son ministre, une bibliothèque publique à Bruxelles, organisa les archives de l'Etat et décida d'en faire publier les actes les plus intéressants, projet qui ne reçut pas d'exécution. Elle imprima une vie nouvelle au conseil privé, où régnèrent les principes de l'école philosophique de France. La carte des Pays-Bas, par Ferraris, fut publiée aux frais du gouvernement. Marie-Thérèse eut aussi la gloire d'abolir la torture infligée aux accusés; elle créa des dépôts de mendicité, fit tracer des routes nouvelles, creuser des canaux, et protégea la pêche nationale. Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, aidé du comte de Cobenzl et inspiré par lui, changea complètement la face du pays, qui retomba, après la mort de l'impératrice-reine, dans une situation des plus graves.

Marie-Thérèse écrivit beaucoup : ses nombreuses correspondances, adressées à ses enfants et à ses amis, ont été publiées, et témoignent de ses vues élevées en matière politique et d'excellentes relations de famille. Elle a rédigé aussi des notes intéressantes sur son règne, ainsi que sur les personnages de son entourage; elles ont été publiées par M^r d'Arneht, dans une brochure intitulée : *Zicei Denkschriften der Keiserin Maria-Theresia*. Malgré le peu de confiance qu'elle avait dans le prince Charles de Lorraine depuis ses défaites pendant la guerre, elle entretenait avec lui une correspondance de cabinet très suivie. Elle en avait fait autant avec sa sœur Marie-Anne, pendant l'absence du gouverneur général. Son attachement à sa famille, sa bienfaisance étaient proverbiales à Vienne; elle était aimée et respectée par tous ses sujets. Ce dévouement s'est surtout manifesté au moment où sa vie était en danger, lorsqu'elle fut atteinte de la variole.

Ch. Piot.

Rautensbrauch, *Biographie der kaiserin Maria Theresias*. — Richter, *Lebens und Staatsgeschichte Maria-Theresias*. — Fromageot, *Annales du règne de Marie-Thérèse*. — Castillon, *Précis de la vie de Marie-Thérèse*. — *Œuvres et correspondances de Frédéric le Grand*. — *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*. — Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*. — Krajan, *Maria-Theresia und Joseph II*. — Filon, *l'Am-*

bassade de Choiseul à Vienne. — D'Arneth, *Maria-Theresia's Regierung.* — Id., *Maria-Theresia nach dem Erbfolgekrieg.* — Id., *Zwei Denkschriften der Kaiserin Maria-Theresia.* — Von Ranke, *Der Ursprung des siebenjährigen Krieges.* — De Jonghe, *Geschiedenis der diplomatie gedurende den oostenrijkschen successieoorlog.* — Du Moulard, *Mémoires et correspondances.* — Duclos, *Mémoires secrets.* — Shaw, *Essai sur les Pays-Bas.* — Wraxell, *Memoirs of the courts of Berlin, Dresden and Vienna.* — Vitzthum, *Die Geschichte des sachsichen Cabinets.* — Bulletins de l'Académie royale de Belgique et de la Commission d'histoire. — Lettres historiques. — *Revue de Bruxelles.* — Lettres de Marie-Thérèse à la marquise d'Herzelles. — Du Moulard, *Mémoires et correspondances littéraires et dramatiques.* — Beer, *Aufzeichnung des Grafen Bentinck über Maria-Theresia.* — Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche.* — Van Ruckelingen, *Belgie onder Maria-Theresia.* — D'Arneth, *Briefe der Kaiserin Maria-Theresia an ihre Kinder und Freunde.* — D'Arneth et Gellroy, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette.* — Essai d'une élogie historique de Marie-Thérèse. — Nélis, *Oraison funebre.* — Heeren, *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas en 1748 et suiv.* — Steur, *Précis historique de l'administration générale des Pays-Bas, sous Marie-Thérèse.* — Relation de la campagne en Brabant, 1743 et suiv. — Discailles, *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse.* — Piot, *Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens.* — Piot, *Les Tableaux des collèges des Jésuites, supprimés en Belgique.* — Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles.* — Herrmann, *Maria-Theresia als Gesetzgeberin.* — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XX. — Alexandre, *Histoire du Conseil privé.* — Comte de Villermont, *Marie-Thérèse.* — Zeissberg, *Zwei Jahre belgischer Geschichte.* — Id., *Herzog Karel von Oesterreich.*

MARIE (*Jean-Baptiste*), médecin, natif à Liège, le 19 août 1771, et mourut à Compiègne (France), au commencement du mois de décembre 1852. Élève de Desault, il étudiait encore la médecine à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1793, quand il fut enrôlé dans les armées de la République; il rejoignit, en qualité d'officier de santé, les troupes qui devaient empêcher les Espagnols de forcer les passages des Pyrénées. Vers 1795, Marie, élevé au grade de chirurgien-major, fut attaché à l'armée d'Allemagne : blessé grièvement pendant la retraite de Moreau, il revint à Paris, où il séjourna quelque temps. Sa convalescence achevée, il reprit du service et partit pour l'Italie à la suite du 12^e régiment de dragons. Mais, couvert de blessures dans divers combats, il dut de nouveau rentrer en France et sollicita sa mise à la retraite. Il s'établit à Paris,

termina ses études et présenta une thèse *Sur les plaies de tête par des instruments piquants, tranchants et contondants* (Paris, an XII; in-4^o, 42 p.). Sa réputation lui attirabientôt une clientèle considérable. Nous le voyons quitter Paris et aller s'établir à Compiègne, où Napoléon le nomma son médecin à cette résidence. Marie conserva ces fonctions sous Louis XVIII, sous Charles X et sous Louis-Philippe; à la Révolution de février, il donna sa démission. Dans les dernières années de sa vie, Marie avait peu à peu abandonné la pratique de son art; mais sa porte n'était jamais restée fermée pour les malheureux qui venaient réclamer gratuitement ses soins. Le docteur, qui était membre correspondant de la Société de médecine de Paris, aurait écrit dans différentes revues des articles dont nous n'avons pu retrouver la mention. Nous nous demandons même si une brochure de trente-cinq pages, parue à Paris, en 1829, *Sur l'étranglement de la hernie entéro-épiploïque inguinale*, par J.-B.-A. Marie, peut lui être attribuée. Le nécrologe liégeois dit aussi que Marie aurait professé pendant un certain temps à l'École de médecine de Montpellier. Or, il résulte d'une lettre qui nous est adressée par le secrétaire de la faculté de médecine de cette ville que les archives de l'université de Montpellier ne contiennent aucune mention de ce fait. Marie avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous ignorons sous quel souverain.

D^r Victor Jacques.

La Tribune (de Liège), 16 décembre 1852. — *Nécrologe liégeois pour 1852* (Liège, 1853).

MARIEVOORDE (*Dieudonné DE*), ou A MARIVORDA, poète latin, né à Bruges, florissait dans la seconde moitié du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Nous n'avons aucun renseignement sur la vie de cet auteur, qui n'est pas mentionné par les anciens biographes, tels que Foppens et Paquot. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse, qui portait d'argent au chevron de sable, accompagné de trois losanges de gueules, deux en chef, un en pointe, et dont plu-

sieurs membres firent partie du Magistrat de Bruges. Les *Delitiæ poetarum belgicorum* renferment de Dieudonné de Marievoorde quelques petites poésies latines adressées à Hubert Goltzius, qui ne donnent guère une idée avantageuse de son talent; on peut en juger par ce distique, d'un goût douteux, sur le *The-saurus rei antiquariæ* :

*En iterum, studiosa cohors, huber Thesaurus
Huberis Huberti : manat ab huberibus.*

Il a aussi écrit une épitaphe en vers latins pour son oncle, Enée de Marievoorde, mort à Anvers, le 9 mars 1606, reproduite par Sanderus, ainsi qu'un quatrain en tête des *Poemata* de François Modius, un concitoyen, qui lui avait lui-même consacré une épigramme. La *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* dit qu'il a composé des vers flamands, qui ont été publiés, mais nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion.

Paul Bergmaers.

H. Goltzius, *Thesaurus rei antiquariæ* (1579, *passim*. — Fr. Modius, *Poemata* (1583), p. 124. — *Delitiæ poetarum Belgicorum* (1614, t. III, p. 400-401. — A. Sanderus, *De Brugensibus eruditionis fama claris* (1624), p. 9-10. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (1843-1849), t. IV, p. 97-98. — J. Gailliard, *Bruges et le Franc* (1857-1864), t. II, p. 481-488, et *passim*.

MARIN (*Pierre*), écrivain ecclésiastique du XVII^e siècle. Foppens nous apprend qu'il était chanoine de la cathédrale Saint-Aubain, à Namur, et aumônier du marquis Ambroise de Spinola. Ce bibliographe cite de Marin l'opuscule suivant : *De peregrinantibus ad Montem Acutum*. Bruxelles, J. Mommaerts, 1606; in-12. Pierre Marin résigna sa prébende canoniale en 1607.

Paul Bergmaers.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (1739), t. II, p. 991. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, p. 488.

MARINUS (*Jacques*), philologue, natif à Weert, mourut, probablement à Bois-le-Duc, vers 1550. Entré dans l'ordre des Hiéronymites, il dirigea pendant de longues années, et jusqu'à sa mort, le collège de Bois-le-Duc. Au mois de février 1526, il fit paraître à

Anvers, chez Michel Hillen, un opuscule intitulé : *Syntaxis Iacobi Marini Wertensis, scholæ Buschiducensis gymnasiarchæ, viri tum græce tum latine peritissimi, ea ratione litterariæ publi consulens, ut quicquid ad veram latinitatis constructionem spectet, bonarum litterarum studioso abunde satisfariat*. En soixante-quatre pages d'un style élégant et clair, l'auteur a su faire un excellent traité; le livre est remarquable de méthode et présente, après chaque règle, de nombreux exemples tirés de la meilleure latinité.

Marinus n'en était pas à son coup d'essai. Quelques années auparavant, il avait donné un écrit sur la construction des parties du discours, mais il ne s'en montrait pas content : l'ouvrage, en effet, était conçu d'après les vieilles idées qui avaient cours alors, et l'auteur était novateur, mais il craignait de soulever la réprobation. Il se décida cependant à publier un traité selon ses vues, rompant avec l'habitude de formuler les règles en vers, et lui donna le titre que nous avons transcrit ci-dessus. Le livre eut du succès : Marinus en fit paraître une seconde édition en 1542, et Jérôme van Veerle, son successeur, le retoucha et le publia une troisième fois en 1555.

Alph. Roersch.

Paquet, *Mémoires littéraires*, t. I, p. 343. — J. Habets, *Geschiedenis van het tegenvoordig Bisdom Roermond* (Ruremonde, 1892), t. III, p. 353. — L'ouvrage de Marinus, à la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

* **MARINUS CLAESZOOON** mieux connu comme MARINUS DE ZEEUW (le Zélandais), ou de ROMERSWAEL, peintre, originaire de cette dernière ville, aujourd'hui submergée, dans l'île de Walcheren. Né vers 1497, d'un père également peintre, Claes de Zierickzée, inscrit à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1509, Marin figure à son tour comme élève de Simon van Daele, peintre sur verre. Mentionné par Guichardin parmi les maîtres notables des Pays-Bas, « *Marino di Sirissea* » (di « *Siressia* », pour Varsari), Marinus est, en outre, cité élogieusement par Van Mander. L'historien de la peinture néerlandaise, faute de con-

naître les dates de naissance et de mort du personnage, assure qu'il était contemporain de Frans Floris et caractérise sa manière en la disant « plus dure » qu'agréable ». Les dates relevées sur les tableaux de Marinus embrassent une période de quarante ans, de 1521 à 1560. Il a fallu pour établir l'identité du maître l'effort successif d'un groupe de critiques passablement serré. Waagen allait jusqu'à inventer un peintre Maximin ayant travaillé à Bâle; Clément de Ris lisait Maxing ou Maring. Ce fut Otto Mündler qui mit les chercheurs sur la voie (*Journal des Beaux-Arts*, 1863, p. 127), mais Siret se crut autorisé à admettre dans le *Dictionnaire des peintres* le « Maximin » de Waagen, conjointement avec Marinus. Sans contester possible, il s'agit d'un des maîtres les plus typiques du XVI^e siècle. Sa technique est d'ordre supérieur, et s'il tend à pousser l'expression jusqu'à la grimace, son étude de la physionomie humaine n'en est pas moins admirable; sa précision dans le détail nous procure une vaste somme d'informations sur les mœurs et le caractère du temps, rendu avec la plus scrupuleuse fidélité. Nous dirons, au surplus, pour donner la mesure de la valeur du peintre, que plus d'une fois ses œuvres ont été confondues avec celles de Quentin Metsys, même de Holbein. Mais la limite de ses sujets est restreinte. En dehors d'une Madone au musée du Prado, nous ne connaissons de lui que des figures à mi-corps, de grandeur naturelle, de *Saint Jérôme en méditation*, des banquiers, usuriers ou des receveurs de taxes dont la fréquente répétition suggère forcément l'idée que les épisodes de l'espèce, attribués à Q. Metsys, émaneraient peut-être du pinceau de Marinus. Plus d'un auteur incline à croire que le *Saint Jérôme* attribué à Metsys, au musée de Berlin (474^b), est l'œuvre de Marinus, chose acceptable, vu l'analogie de sujet et de manière. Marinus a fait emploi, pour illustrer les missels souvent introduits dans ses peintures, de compositions d'Albert Dürer. Il eut de bonne heure ses copistes. Dans l'inventaire après

décès du peintre Bernard de Ryckere, dressé dès 1590 et publié par Mr P. Genard, figure la mention d'un tableau de *Changeurs* de Marinus * et « sa copie ». A s'en tenir aux dates inscrites sur ses œuvres, Marinus aurait cessé de travailler après 1560. Nous recueillons toutefois cette mention que, le 23 juin 1567, « Marinus Claeszoon » de Romerswael fut condamné à Middelbourg pour avoir participé à la dévastation de la Westmunsterkerck au mois d'août précédent. La sentence l'oblige à suivre la procession en chemise, un cierge à la main, et à être ensuite banni de la ville l'espace de six ans. Nous ignorons en quel lieu le peintre alla finir ses jours.

Les tableaux actuellement déterminés de Marinus sont en petit nombre. La figure de *Saint Jérôme* se répète deux fois au musée de Madrid, dont une fois avec la date de 1521; on la retrouve ensuite avec la date de 1533 et la signature *Opus Marini de Romerswael*, au musée de l'Académie de Saint-Ferdinand, dans la même ville; encore au musée de Séville; chez M. de Becker, à Louvain (1541); ensuite au musée de Douai; dans la galerie impériale de Vienne et, de plus, peut-être, à Berlin. Des *Changeurs* et des *Receveurs de taxes*, à la Pinacothèque de Munich (1538 et 1542); Madrid (1548); Nantes (id); Londres (sans date); Anvers (attribué à Q. Metsys); Valenciennes; marquis de Lansdowne (attribué à Holbein); musée impérial de Vienne; musée de Copenhague (1560). *La Vierge et l'Enfant Jésus*, sous le monogramme faux d'Albert Dürer au musée de Madrid.

Henri Hymans.

Van Mander, *Het schilder-boeck*. — Max Rooses (traduction Réber), *Geschichte der Malerschule Antwerpens* (Munich, 1881, p. 82-83). — Fernand Petit, Burton, Houdoy, Sigurd Muller, notes dans la *Chronique des Beaux-Arts*, Paris, 1879, pp. 217, 230, 263. — H. Hymans, *Marin le Zelandaïs de Romerswael* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1884, p. 241). — Le même, *le Livre des Peintres*, t. II, Paris, 1883, p. 83 et suiv. — Le même, le Musée du Prado (*Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1893).

* **MARINUS**, également désigné sous le nom de **VANDER GOES** et de **ROBIN**, graveur, né à Londres (?) en 1599, mort

à Anvers le 27 avril 1639. Les prénoms d'Ignace-Corneille, que quelques auteurs se sont aventurés à donner au personnage, sont de pure fantaisie, par la raison bien simple que Marinus n'est pas un nom patronymique, mais un prénom. Admis à la gilde anversoise de Saint-Luc, à Anvers, en 1630-1631, comme élève de Lucas Vorsterman, « Marinus » Robin « avait peut-être travaillé déjà sous l'illustre chalcographe en Angleterre même. Le retour de Vorsterman à Anvers était de la veille. Notre hypothèse se trouve fortifiée par la circonstance que, dès l'année suivante, Marinus — c'est de ce nom seul qu'il signe ses planches, — était franc-maître, recevait des élèves et se signalait comme un des meilleurs interprètes des œuvres de Rubens. C'est de lui, notamment, que procèdent les deux splendides estampes des *Miracles de saint Ignace* et de *saint François-Xavier*, d'après les chefs-d'œuvre de Rubens ornant aujourd'hui le musée impérial de Vienne. Marinus a signé encore une belle reproduction de la *Fuite en Egypte* du maître, l'effet de nuit appartenant au Louvre. Moins heureux dans une *Madeleine*, sa seule estampe d'après Van Dyck, il se signale comme un artiste de grand style dans les reproductions du *Martyre de sainte Apollonie* et de *l'Adoration des Bergers*, d'après Jordaens. L'école d'Anvers vit peu de manifestations de cette importance sortir de ses presses. Bien que sensiblement influencé par Vorsterman, Marinus fait preuve d'une somme considérable d'initiative. Sa taille légère et pittoresques adapte avec un vrai bonheur au style des œuvres qu'il est appelé à traduire. Très coloriste, en outre, il parvient à harmoniser ses planches avec un art dont nul avant lui, son maître excepté, n'avait donné l'exemple. Les planches du *Martyre de sainte Apollonie* et de *l'Adoration des Bergers* font encore partie de la chalcographie du Louvre. (Catalogue, nos 678, 681.) *La Fuite en Egypte*, le *Saint Ignace* et le *Saint François-Xavier* furent insérés, en 1808, dans le recueil des œuvres de Rubens, paru à Amsterdam. Nous ignorons ce que ces

œuvres sont devenues. En dehors des créations déjà citées, Marinus a gravé d'après Jean Vanden Hoecke une *Sainte Famille*, et le *portrait équestre du Cardinal-infant*, ce dernier pour le livre de Diego Aedo y Gallarte : *Viaje del infante Cardenal*, publié à Anvers en 1635, par Cnobbaert, ouvrage dont le titre, dessiné par Rubens, est de même son œuvre. On possède également de lui des sujets de genre d'après Adrien Brouwer, Corneille Sachtleven, M. Zorg (Rockes), et Théodore van Thulden. Son œuvre compte au plus une quinzaine de pièces, circonstance expliquée par une carrière fort courte. Le *Manuel* de Le Blanc attribue à Marinus, une *Sainte Catherine*, grande estampe d'après Jordaens. Il y a là évidemment une confusion avec la *Sainte Apollonie*. Nous n'avons jamais rencontré la *Madone* que, selon Kramm, il aurait gravée d'après Michel-Angé de Caravage. En revanche, il a gravé d'après le même peintre un *Saint Jérôme en pénitence*, pièce peu commune.

L'obituaire de l'église Saint-Jacques, déposé à l'état civil, à Anvers, enregistré, sous la date du 27 avril 1639, le décès et l'inhumation de Marinus *Van der Goes*, demeurant rue de Hoboken, « à côté du collège des Irlandais ».

Henri Hymans.

Rombouts et Van Lerius, *Les Liggeren et autres archives de la gilde anversoise de Saint-Luc*, t. II, p. 46. — *Catalogue du Musée d'Anvers*, 3^e édit., 1873, p. 24. — H. Hymans, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens* (Bruxelles, 1879; in-8^o), p. 409 et suiv. *Ibid.*, *Catalogue raisonné de l'œuvre de Lucas Vorsterman* (Brux., 1893).

MARISSAL (Louis), écrivain ecclésiastique, natif de Saint-Omer, vécut dans la première moitié du XVII^e siècle, et mourut le 12 novembre 1637. Il prit le froc de dominicain et consacra les loisirs du cloître à l'œuvre suivante : *Tableau des vertus et miracles du B. Ambroise de Sienna et du B. Jacques (Solomone) Venetien de l'ordre des FF. Prescheurs*. Traduit de l'italien. Mons, Charles Michel, et Lille, Pierre de Rache, 1623; in-4^o. Paquet présume qu'il était l'oncle d'Ambroise Marissal également natif de Saint-Omer et religieux dominicain,

mort le 13 juin 1673, qui laissa quatre volumes manuscrits de sermons intitulés : *Conciones Adventus, Quadragesimæ, de Tempore et de Sanctis*.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, t. II, p. 203, 205, — Quéatif et Echarl, *Script. ord. prædic.*, t. II, p. 644, 695.

MARISSAL (*Philippe-Charles* MARESCHAL dit) (1), artiste peintre, né à Gand le 22 août 1698, mort le 14 février 1770. Après avoir reçu des leçons de son concitoyen Gilles Le Plat, Marissal se rendit à Paris, où il se livra, pendant quatre années, à l'étude approfondie de son art. Il fut frappé des avantages et de l'éclat de l'Académie française de dessin et de peinture, et résolut, à son retour, d'établir dans sa ville natale une institution analogue, ou tout au moins semblable, aux écoles d'Anvers et de Bruges. Mais il n'avait à sa disposition ni les influences ni les fonds nécessaires à la réalisation de son projet. Aussi se contenta-t-il, pour le moment, d'ouvrir chez lui une école particulière où il avait une dizaine d'élèves, l'exiguïté de sa demeure ne lui permettant pas d'en recevoir davantage. C'était en 1748.

Trois années plus tard, Marissal, dont le nom commençait à être connu, s'adressa au magistrat de la ville de Gand, et demanda l'autorisation d'ouvrir une académie publique. On lui accorda l'usage d'une partie du local du Mont-de-Piété, et, à l'effet de couvrir les frais de l'entreprise, les amateurs d'art ouvrirent une liste de souscription qui se couvrit rapidement de signatures. Cependant le local était trop distant du centre de la ville pour qu'il fût fréquenté comme le désirait Marissal. Celui-ci adressa une nouvelle requête au magistrat, et obtint de pouvoir donner ses leçons à l'hôtel de ville même (1752). Aussitôt les élèves afflu-

rent et leur nombre dépassa bientôt la centaine. L'institution acquit une certaine réputation, et le comte de Cobenzl la prit sous sa protection. Grâce à des contributions volontaires, Marissal put créer des concours; la première distribution des prix eut lieu le 14 mars 1754. Le 17 avril suivant, Charles de Lorraine accorda, à son tour, à l'Académie sa haute protection. Un événement imprévu parut soudain devoir entraver le développement de la nouvelle institution. A la suite de l'incendie de l'Académie de Bruges, en 1755, le magistrat gantois craignant un malheur semblable pour l'hôtel de ville, suspendit les cours. Quelque temps s'écoula avant qu'on pût trouver un autre local au centre de la ville. Le receveur des ouvrages de la ville, David TKint, proposa d'approprier lui-même, à peu de frais, l'étage du *Pakhuis* ou entrepôt, situé au marché aux Grains; cette proposition fut acceptée, et les leçons recommencèrent en 1756. L'Académie resta installée au *Pakhuis* jusqu'en 1804, époque à laquelle elle prit possession des bâtiments de l'ancien collège des Augustins, qu'elle occupe encore actuellement. Au bout de peu de temps, Marissal avait senti qu'il ne lui était plus possible de donner, à lui seul, l'enseignement aux nombreux élèves qui se pressaient à l'Académie. Il s'adjoignit pour le dessin François De Langhe, Emmanuel Hoogstoel, Minne et Pierre Leynens; pour l'architecture, Jean-Baptiste Simoens.

Marissal s'adonnait spécialement au portrait et à la peinture décorative, mais son mérite artistique est médiocre, et ses toiles ne se rencontrent point dans les musées. Il exécuta pour la cérémonie de l'inauguration de Marie-Thérèse, comme comtesse de Flandre, à Gand, en 1744, un grand tableau allégorique, dont une reproduction, gravée par Fr. Pilsen, figure en tête de la relation de cette cérémonie. Son portrait peint, par lui-même passa en vente publique en mai 1828; j'ignore ce qu'il est devenu. Le principal titre de Marissal à notre souvenir est certainement d'avoir créé et dirigé avec succès l'Académie gan-

(1) Voici, en effet, l'acte de naissance de cet artiste, extrait des registres de la paroisse Saint-Jacques : *Die 22 Augusti 1698, infrascriptus baptizari Philippum Carolum, filium Joannis Caroli Mareschal et Petronillie Gœnens, conjugum, natum eadem die, hora 7^{ma} mane. Susceptores Philippus De Suttere et Amelberga Cayphas. (Sign.) Van Dale, pastor.*

toise. C'est ce que rappelle une plaque commémorative placée à l'intérieur de l'église des Augustins, à Gand.

Paul Bergmans.

Relation de l'inauguration de Marie-Thérèse comme comtesse de Flandres Gand, 1744. — [E.-C. Vande Vivere, *Historie der koninklijke Akademie van teeken-, schilder- en bouw-kunsten* (Gand, 1794), p. 1-8. — Marc van Vaernewijck, *De Historie van Belgis* (Gand, 1829, t. II, p. 86-90. — *Revue de la numismatique belge*, t. IV (Bruxelles, 1848), p. 228-230. — Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres* (3^e éd., Bruxelles, 1883, t. II, p. 22.

MARISSAL (*Victor-Joseph*), botaniste, né à Tournai, le 5 janvier 1824, mort à Fall-River, près de Boston, le 16 septembre 1881. Encouragé par son compatriote B.-C. Dumortier, Marissal publia en 1846, dans les *Mémoires de la Société de littérature, des sciences et des beaux-arts* de Tournai, les résultats de ses herborisations aux alentours de cette ville, sous le titre de : *Catalogue de phanérogames observées depuis 1842 dans les environs de Tournai, disposé suivant le système de M. B.-C. Dumortier*. Quatre années plus tard, il donna, dans le même recueil, sous le titre de : *Catalogue des espèces omises dans la flore du Hainaut et observées dans les environs de Tournai*, une première centurie de plantes cryptogames (Algues). Ces deux publications dénotaient chez ce jeune savant un goût très prononcé pour la botanique et faisaient bien présager de l'avenir. Malheureusement, pendant le séjour qu'il fit à Bruxelles, où il avait commencé des études de médecine, il dissipa la petite fortune que sa mère, devenue veuve, lui avait laissée et fut ainsi mis dans l'impossibilité d'obtenir ses derniers diplômes. Il prit alors la résolution de s'expatrier. A l'aide du produit de la vente de sa bibliothèque, il passa en Amérique et s'installa à Fall-River, où il pratiqua la médecine. Nous ne savons pas s'il y poursuivit ses recherches de botanique. Il a laissé, dans sa nouvelle patrie, la réputation d'un homme instruit et dévoué à toutes les œuvres de philanthropie.

Fr. Crépin.

Renseignements particuliers.

MARISSEN (*Jean VAN*), professeur et poète dramatique, naquit à Bruges, le 9 mars 1615, entra dans la Compagnie de Jésus, le 25 septembre 1634, professa la grammaire à Gand, et mourut à La Haye, le 7 juillet 1666. Il a écrit une tragédie intitulée : *Justus Martelaer*, aussi fortement conçue qu'habilement exécutée, et qui fut représentée avec succès au collège de Gand, le 20 juin 1639.

Feid. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARIUS (*Adrien*). Voir EVERARDI (*Adrien*).

MARIUS (*Corneille*). Voir MEEREN (*Corneille VANDER*).

MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS (... VAN BALLAER, en religion), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, le 2 mai 1626, mort à Bruges, le 2 novembre 1695. Il était frère du célèbre écrivain ascétique Jean van Ballaer, plus connu sous le nom de Michel de Saint-Augustin. Entré chez les Carmes, Marius fit sa profession, le 26 juin 1645, et reçut la prêtrise, le 11 juin 1650. Il fut prieur des couvents de Malines et de Bruges, et définitif de sa province. On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Fonteyn-adere des levens, straelende tot schoone onderwijsinghen van een godvruchtigh innigh leven*. Anvers, veuve J. Cnobbaert, 1655; petit in-12. L'approbation du provincial est datée de Bruges, 27 octobre 1655. — 2. *Excitamenta devotionis ad S. Josephum sponsum Deiparæ*. Anvers, 1667; in-16. Aussi à Bruges. Comme le précédent, ce traité est écrit en flamand; je cite le titre en latin, tel que Cosme de Villiers le traduit, n'ayant pu en retrouver un exemplaire. — 3. Ce fut Marius de Saint-François qui, à l'époque de son priorat, fournit à Sanderus les renseignements nécessaires à la rédaction de l'article concernant le couvent des Carmes de Malines, dans la *Brabantia sacra*.

Cosme de Villiers cite un second Marius de Saint-François qui aurait

écrit en flamand un petit manuel de dévotion, dont il traduit ainsi le titre : *Instructio vitæ spiritualis* (Anvers, Cnobbaert, 1658, in-16). Il semble qu'on puisse identifier cet ouvrage avec la *Fonteyn-adere des levens* que je viens de citer et qui porte en sous-titre : *Onderwijsinghe van een godtruchigh innigh leven*.

Paul Bergmans.

Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana* (Orléans, 1752), t. II, col. 359, et les notes mss. de J. Goyers sur cet ouvrage (bibl. de l'université de Gand).

MARIUS DE SAINT-JACQUES. Voir DEL BARE (*Marius*).

MARLIER (*Jérôme*), ou MARLIÈRE, abbé du monastère de Saint-Ghislain, magistrat, historien et poète, né à Mons, en 1613, mort à Saint-Ghislain, le 2 juin 1681. Il avait à peine dépassé sa quinzième année lorsqu'il embrassa la vie religieuse, sous la règle de Saint-Benoît, à l'abbaye de Saint-Ghislain. Augustin Crulay, appelé, en 1640, à gouverner ce monastère, résolut d'y introduire la réforme de la congrégation du Mont-Cassin, acceptée, depuis 1628, par l'abbaye bénédictine de Saint-Denis-en-Broquerie. Ce ne fut pas sans rencontrer de nombreux obstacles, même de la part d'une partie de ses religieux. Marlier le seconda particulièrement dans cette entreprise; les qualités solides dont il fit preuve amenèrent l'abbé Crulay à le choisir, en 1642, comme prieur, bien qu'il comptât seulement vingt-neuf ans. Il reçut, le 29 juin suivant, ainsi que le plus grand nombre des moines de Saint-Ghislain, l'habit des bénédictins réformés, à l'église du monastère de Saint-Denis; le 28 avril 1643, ils obtinrent leur affiliation à cette dernière abbaye.

Les capacités administratives de Marlier lui firent conférer, peu après, la gestion du temporel avec le titre de procureur et de receveur. La guerre et les frais de procédure occasionnés par la réforme avaient obéré cette communauté. Notre receveur réussit à remédier efficacement à une situation désastreuse.

Après la mort de Crulay, Marlier fut

nommé, le 25 février 1649, à la dignité abbatiale. Il gouverna cette maison pendant trente-trois ans, mais non sans éprouver de graves déboires : les séjours fréquents de troupes; trois sièges successifs que la ville eut à subir; le monastère ruiné; les religieux chassés par les Français, réduits à chercher un asile au dehors; les biens dévastés. Toutes ces calamités se succédant coup sur coup forcèrent Marlier à contracter des emprunts pour faire subsister les moines. Loin de lui savoir gré de ses efforts et de tenir compte d'une situation critique, plusieurs religieux l'accusèrent, en 1671, d'avoir mal administré le temporel. La cour souveraine de Hainaut lui enleva la gestion des biens du monastère, mais Marlier réussit à se justifier pleinement et établit, devant l'archevêque de Cambrai et ses délégués, que, dans sa gestion, depuis 1649 jusqu'en 1672, il avait réalisé 220,000 livres de boni.

Dom Baudry a tracé le portrait suivant de Marlier : « Il étoit agréable dans la conversation, poli, éloquent et un esprit au-dessus du commun; il possédoit le droit canon et civil, il étoit entreprenant et intègre et surtout portoit avec un courage et une constance admirable toutes les disgrâces de la fortune et les efforts de ses puissances ennemis qui le traversèrent pendant une grande partie de sa prélatrice sans pouvoir ébranler sa patience et sa fermeté. La profonde connoissance des affaires de l'État et sa délicatesse à les manier lui concilièrent l'estime des princes et des seigneurs du pays qui recherchoient passionnément sa compagnie pour profiter de ses lumières et de ses conseils dans les affaires les plus importantes de la province et de l'État, dont il fut toujours regardé comme le principal ordonnateur et le plus ferme appui, et reconnu tel par ses adversaires même ».

Le continuateur de dom Baudry, dom Rutot, fait néanmoins quelques réserves aux éloges décernés à l'administration de Marlier; il estime que l'annaliste de Saint-Ghislain s'est trop laissé guider par le récit écrit par notre abbé des

événements arrivés sous sa prélaturo ; les graves dissentiments entre les moines qui avaient troublé, pendant près d'un demi-siècle, le calme de la vie monastique, avaient trop vivement excité les passions, pour qu'un écrivain appartenant à ce monastère pût parvenir à les apprécier impartialement. Les réserves de dom Ratot n'infirmant toutefois en rien les qualités personnelles de notre prélat.

Jérôme Marlier fut nommé, le 8 juillet 1658, conseiller ecclésiastique à la cour souveraine de Hainaut, en remplacement de Paul de Carondelet; il exerça cette charge jusqu'au mois de mars 1672, et s'en acquitta dignement. Comme abbé, il était appelé à siéger aux Etats de la province; le titre de primat de Hainaut attribué aux abbés de Saint-Ghislain lui donnait une place prépondérante dans la chambre du clergé. Marlier eut à diverses reprises à s'opposer, soit aux Etats, soit à la cour, à des mesures proposées par les grands baillis de Hainaut qui portaient atteinte aux prérogatives de ces corps; de là des difficultés sérieuses entre lui et le comte de Bucquoy, d'abord; ensuite avec son successeur, le duc d'Arenberg. Elles obligèrent Marlier à donner, en 1672, sa démission de conseiller.

On doit à Jérôme Marlier : 1. *Abrégé de la vie de saint Ghislain, dressé en faveur des pèlerins*, petit volume in-18 de 56 pages, portant l'approbation de Th. Plicette, datée du 5 mai 1655. Ce livret de pèlerinage a eu quatre éditions. — 2. *Mémoires* restés manuscrits et comprenant plusieurs volumes; le plus volumineux forme un in-8° de 156 pages, et contient l'histoire du monastère de 1649 à 1680. Les autres volumes se composent des pièces justificatives de la conduite de l'auteur, d'un état des biens de l'abbaye et des cures à sa collation. « Tout cela », au témoignage de Paquot, renferme des anecdotes assez curieuses. — 3. Il a écrit quelques pièces de poésie qui ne nous ont pas été conservées.

Ernest Mathieu.

Dom Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, ms. de la bibliothèque publique de

Mons. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II. — Adolphe Mathieu, *Biographie montoise*. — De Boussu, *Histoire de Saint-Ghislain*. — L.-A.-J. Petit, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*. — Conseil souverain de Hainaut, avis rendus, n° 433 aux archives de l'Etat, à Mons.

MARLIER (*Pierre DE*), sculpteur.
VOIR DE MARLIER (*Pierre*).

MARLIN (*Pierre-François-Henri-Désiré*), professeur, littérateur, né à Liège, en 1800, mort à Herstal, le 19 juin 1851. Il fit de brillantes études au collège communal et à l'université de sa ville natale, et manifesta de bonne heure la tournure encyclopédique de son esprit, partageant ses prédilections entre les sciences et les lettres, moins du reste, il faut le dire, pour les approfondir que pour se rendre capable de les vulgariser. C'est dire que le professorat était sa véritable vocation. Il débuta par des leçons particulières, tout en se préparant au doctorat en philosophie. En 1826, il obtint le prix (1) au concours universitaire (faculté des lettres) et, la même année, la chaire de troisième et de quatrième au collège communal de Huy. Ici se retrouve le trait de caractère que nous avons signalé tout à l'heure. Non content d'enseigner les humanités, Marlin se préoccupa des lacunes du programme des collèges, en recommandant (le premier en Belgique) la création d'une *section industrielle*. La ville de Huy le prit au mot et vota l'impression du discours qu'il prononça le jour de l'inauguration des cours *professionnels*. Cependant il ne tarda pas à changer de résidence. En 1829, nous le trouvons à l'athénée de Namur, professeur de physique et de mécanique industrielles. La révolution éclate : il s'exalte, quitte sa chaire et entre dans l'armée belge en qualité d'officier du génie. Mais sa vocation reprend le dessus; aussitôt le nouvel ordre de choses consolidé, il renonce à s'occuper de fortifications et s'estime heureux de redevenir professeur à Namur.

Ici reparait l'humaniste. Marlin consacre ses loisirs à la critique des méthodes en vogue pour l'enseignement

(1) *Ann. Acad. Leod.*, 1826, p. 259-333.

des langues anciennes. Il émet ses vues pratiques dans une brochure où il réclame la réduction à quatre années des cours de grec et de latin; il voudrait que l'on commençât par l'étude du grec; enfin, il répudie la méthode synthétique en vogue, pour lui préférer les procédés analytiques. Ces préoccupations ne l'absorbent pas encore tout entier: il trouve du temps pour se préparer au doctorat en médecine, et il aboutit.

En 1835, il est nommé directeur de l'athénée de Namur. Le moment paraît venu de mettre en pratique ses idées de réforme: il publie une brochure où les méthodes surannées sont prises à partie, et du même coup soumet les siennes au contrôle de l'expérience. Quelques-uns de ses collègues l'approuvent; d'autres rechignent et lui font la vie dure. En 1839, sonne pour lui l'heure de la délivrance: il passe de Namur à Liège en qualité de préfet des études et professeur de rhétorique, fonctions délaissées par Hippolyte Guillery (voir ce nom). Dès qu'il en a l'occasion, Marlin renoue le fil de ses idées pédagogiques; une brochure de l'avocat J. Gendebien sur l'enseignement moyen provoque de sa part un nouvel écrit qui attire l'attention. Notons en passant qu'en 1845, sous le ministère Vande Weyer, Marlin fut nommé agrégé à l'université de Liège. Cette distinction resta pour lui purement honorifique.

A Tournai, où il arriva en 1848, avec le titre de principal de l'athénée, il s'occupa moins de ses anciens projets que de travaux d'érudition et de littérature pure. Il s'affilia à la *Société historique et littéraire* et y paya sa bienvenue par une dissertation *sur la langue des Gaulois*, qui ne s'arrête à aucune solution. Sa traduction en vers du poète de Teos, qui date de sa jeunesse, mais ne vit le jour qu'à l'époque où nous sommes parvenus, mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Marlin écrivait élégamment en prose et tournait le vers avec une facilité peu commune; c'était, en outre, un excellent professeur et une âme généreuse. Il travailla jusqu'au dernier moment. Voici la liste de ses publications: 1. *La Voix de l'humanité*

et le Réveil de la liberté en Grèce, poèmes. Bruxelles, 1826. — 2. Dissertation latine (couronnée) sur cette question: *Monstretur rationibus, præcipue historicis, nullum vigere imperium, etiamsi optime constitutum sit, nisi civium virtute et opinione sustineatur*. — 3. Discours *Sur l'utilité de l'instruction industrielle*. Huy, 1829. — 4. *Méthode pour l'enseignement des langues anciennes*, adaptée au projet de la Commission de l'instruction publique. Namur, 1832; in-12.--5. *Examen de la méthode d'enseignement ordinaire et des améliorations dont elle est susceptible*, ou compte rendu de ce qui a été fait à l'athénée royal de Namur depuis la nomination d'un directeur. Huy, 1835. — 6. *De l'Enseignement moyen. Lettre à M. J. Gendebien*, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, à l'occasion de sa brochure intitulée: *D'une Réforme dans l'enseignement moyen*. Liège, 1843; in-8° de 106 pages. — 7. *Notice sur le jeune Vito Mangiamela* (mathématicien, émule de Henri Mondeux) dans la *Revue belge*, 1838. — 8. *Notice sur quelques localités de l'ancien duché du Luxembourg*, *ibid.*, 1837. — 9. *Dissertation philologico-historique sur la langue des Gaulois* (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. II). — 10. *Rapports entre la civilisation de l'Égypte et celle de l'Indoustan*. Bruxelles, 1835. — 11. *De la Littérature en Belgique*. Liège, 1836. — 12. *Fables narratives et descriptives*. Tirlemont, 1850. — 13. *Aperçu historique sur la langue française*. Anvers, 1850. — 14. *Essai de traduction en vers du poète de Teos*. Tournai, 1850.

Alphonse Le Roy.

Victor van Achter, *Notice sur P.-F.-H.-D. Marlin* (*Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. III). — Renseignements personnels.

MARMION (*Simon*), peintre et miniaturiste, né à Valenciennes, mort en 1489. La ville de Valenciennes, où un grand commerce et des libertés étendues se maintinrent pendant tout le moyen âge, vit également fleurir dans son sein la littérature et les arts. Elle avait produit au xiv^e siècle André Beauneveu, un des peintres et des sculpteurs les plus renommés de son époque,

elle vit naître, pendant le siècle suivant, Simon Marmion, qui jouit aussi d'une grande réputation, mais dont les œuvres sont très rares. Lemaire des Belges, dans sa *Couronne Margaritique*, qu'il composa en 1506, cite son nom parmi ceux des plus habiles artistes, parmi ceux dont les noms ne tomberont jamais dans l'oubli :

Ne, si je fusse un peu bon escrivain,
De Marmion, prince d'enluminure,
Dont le nom croist comme paste en levain,
Par les effets de sa noble tournure.

—Ailleurs, dans une complainte sur la mort de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, arrivée en 1503, complainte qui fut imprimée en 1509, le même poète compare « Marmion, jadis de Valenciennes, » aux esprits « récents et « nouvellets, plus annoblis par leurs « beaux pinselets ».

Marmion était fils d'un nommé Jean Marmion, de Valenciennes, où il naquit probablement de 1420 à 1430. En 1453, il exécuta un tableau pour la salle aux plaids de l'hôtel de ville d'Amiens. En 1454, il habitait encore cette dernière ville, lorsqu'il alla travailler, au prix de 12 sous par jour et pendant neuf jours, aux entremets du banquet de Lille, pour compte du duc de Bourgogne, Philippe. Ce fut peu de temps après cette date qu'il entreprit l'exécution d'un retable pour l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, que dirigeait alors l'un des favoris du même duc, Guillaume Fillastre, évêque de Toul et de Tournai. Le manuscrit auquel les détails qui suivent sont empruntés ne nomme pas l'artiste, et ne le désigne que par ces mots « un ouvrier de Valenciennes », mais aucun autre artiste de cette ville n'étant alors célèbre, on peut hardiment en conclure que c'est de Marmion qu'il s'agit. L'œuvre fut achevée en 1458, comme nous l'apprennent ces vers :

*VullleMus præses tullensis et Istlus abbas
Conventus opus tibi trino, sanxit et una.
Littera rubra (1) notans numerum tibi denotat
[annum*

(1) Les lettres rouges de l'inscription sont ici remplacées par des capitales. Les *I* comptent pour des *C*.

Tous les anciens auteurs parlent avec de grands éloges de ces peintures. Martène et Durand disent qu'elles n'ont pas de prix, et Rubens, ajoutent ces savants religieux, offrit de les couvrir de pièces d'or si on voulait les lui céder. Dom De Witte, l'auteur du *Cartulaire manuscrit* de l'abbaye, d'accord avec la tradition conservée dans le monastère même, et avec Descamps, les attribuaient à Hemmelinck. Mais les critiques modernes ont contesté cette attribution, qui ne peut plus être maintenue. Vendu lors de la Révolution française, le retable passa des mains d'un particulier de Paris dans celles de Nieuwenhuys, qui le céda au prince d'Orange. Lors de la dispersion de la richissime collection de celui-ci, il devint la propriété du prince Frédéric, son frère, dont les héritiers le possèdent encore. Ce retable de Saint-Bertin se compose de deux panneaux de bois, hauts chacun de 20 1/2 pouces et larges de 52 1/2. Sur le premier, on voit un édifice ogival, présentant cinq arcades, dont chacune contient un des sujets de la composition. Sous la première arcade est agenouillé, devant un prie-Dieu, un prélat richement vêtu (sans doute Fillastre lui-même), accompagné d'un autre ecclésiastique. Au-dessus d'eux est un ange qui porte des armoiries. Sous la deuxième on voit la mère de saint Bertin, remettant à une nourrice son fils qui vient de naître. Dans la troisième, le saint, âgé d'environ quatorze ans, prend l'habit religieux, dans l'abbaye de Luxeuil, des mains de saint Omer. Dans la quatrième, saint Bertin, en compagnie de saint Momelin et de saint Ebertran, est accueilli avec bonté par deux abbés. La cinquième scène représente la donation de la terre de Sithiu (où fut depuis fondée l'abbaye), faite par Aldroald à saint Bertin et à ses compagnons; on voit ceux-ci construire l'abbaye, à droite. Le second volet offre d'abord, à l'intérieur de l'abbaye, la représentation d'un miracle arrivé pendant une chasse. Plus loin se voient successivement, entre des arcades, un chevalier recevant du saint l'habit religieux, un sermon prêché par celui-ci,

saint Bertin conversant avec un évêque, en présence du démon, déguisé en grande dame, et enfin la mort du cénobite. Entre la première et la deuxième arcade, on remarque une galerie, sur les murs de laquelle est peinte une danse des morts, que deux personnes, un page et un moine paraissent contempler avec admiration.

Ces tableaux, cités avec éloge par Mr de Laborde, sont les seuls d'après lesquels on puisse actuellement juger du talent de Marmion. Ses autres œuvres ont disparu, notamment la *Vierge Marie*, que Velasquez de Lucenna, maître d'hôtel de Charles-Quint, donna, en l'année 1512, à l'hôpital de Louvain, et le tableau d'autel de la chapelle Saint-Luc, devant lequel on voyait jadis son tombeau, derrière le chœur de l'église Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes. Marmion avait peint pour l'église Saint-Jean, à Valenciennes, plusieurs tableaux très estimés, qui furent détruits avec cet édifice dans un incendie survenu le 11 juin 1520. Guichardin nous apprend qu'il était un excellent peintre et homme lettré; un ancien manuscrit l'appelle « un excellent ouvrier, digne de grande admiration ». On retrouvera certainement quelque jour l'un des missels qu'il se plut à enluminer, comme ce bréviaire qu'il orna « d'histoires, de vignettes, « de lettrines » pour les ducs de Bourgogne, Philippe et Charles le Téméraire. Commencé en 1467, ce travail ne fut terminé qu'en 1470 et fut payé 490 livres 15 sous de 40 gros de Flandre, somme très importante pour l'époque. Les vignettes ornent chaque mois du calendrier de ce livre d'heures, coûtèrent chacun 24 sous; des « histoires » de couleurs 4 livres 5 sous ou 60 sous chacune; les simples lettrines, d'après leurs dimensions, 6 sous, 3 sous ou 6 deniers le cent. On a cru retrouver ce beau missel, exécuté au prix de tant de dépenses, dans un livre d'heures que l'on conserve encore à la bibliothèque royale de La Haye.

Marmion se maria, en 1466, à Jeanne de Quaroube, fille de Jean, son concitoyen,

qui donna à sa fille, à cette occasion, des rentes montant à 100 livres tournois par an, plus un capital s'élevant également à 100 livres de la même monnaie. Par un acte du 15 mars 1465-1466, il reconnut qu'il avait rempli toutes ses obligations. Le peintre possédait à Valenciennes une maison située dans la rue Sainte-Catherine et qu'il agrandit par des acquisitions, en 1470. On ne connaît pas sa descendance, mais il eut, à ce que l'on prétend, un frère nommé Mille ou Emile, avec qui il aurait été reçu franc-maître dans la corporation des enlumineurs de Tournai. Il mourut en 1489. On a conservé la longue et ridicule inscription que lui consacra le verbeux Molinet, autre enfant de Valenciennes, qui vivait de nos temps et qui aurait mieux fait de nous conserver quelques détails sur sa biographie que d'accoucher d'une poésie aussi ridicule que la suivante :

Je suis Simon Marmion vif et mort,
Mort par nature et vif entre les hommes.
Après le vif, moy vif peindiz la mort
Qui durement mal point et que s'amort
À mordre tous, comme nous que mort sommes.
Quand j'ay la mort, dormant le pesant somme,
Ressuscité par vif art de peinture,
Aux vivans suis de la mort pourtraiture.

Du maistre peintre à qui devons homaige
Tellement fus peint et illuminé,
Qu'il me créa à sa divine imaigne.
Autres voians mes traits et mon imaigne,
Ont après moy leurs œuvres patronnez.
Quand j'ay tout peint et tout imaginez,
La mort terrible à broyez mes couleurs;
Au resveiller sont les griefves douleurs.

Ciel, soleil, feu, air, mer, terre visible,
Métaulx, bestiaux, habits rouges, bruns, vers,
Bois, bled, champ, pretz, toute chose sensible,
Par art fabricq ai atteint es possible
Aultant ou plus que nuls des plus experts,
Tant vivement que nuls bruiets je n'y perds,
Car j'ai pourtrait tel mort gisant soubz lame
Qu'il semble vif et n'y reste que l'ame.

Les yeulx ont prins doulice réfection
Et mes exploits tant propres et exquis
Qu'ils ont donné grande admiration
Riant object et consolation
Aux empereurs, rois, comtes et marquis.
J'ai décoré par art et sens acquis
Livres, tableaux, chappelles et autels,
Tels que pour lors ne sont guerre de tels.

Peintres mortels qui prenez patronnaige
Sur mes couleurs vertes, noires et blanches;
Quand vous avez pourtraict vos personaiges,
Après les miens, dont sont grand les sommaiges,
Octroyez nous les douces bienveuillances,
Priez aux saincts dont j'ay fait les semblances
Que l'Eternel peintre pardon me face
Sy que lassus je tire apres sa face.

Le jour et l'an de la nativité
 Notre Seigneur, mil avec quatre cens
 Quatre vingt neuf lors fort débilité.
 La fière mort, par son habileté,
 Me despouilla avec cœur, force et sens.
 Vous qui voyez ces imaiges présens,
 Pryez saint Luc, dont voyait la chappelle,
 Que Dieu lassus en sa gloire m'appelle.

Alfred Michiels consacre à Marmion une notice très étendue dans la seconde édition de son *Histoire de la peinture flamande*; il y attribue à ce peintre différents tableaux dans lesquels il croit retrouver sa manière. Sans insister sur ce point, je ferai remarquer que c'est lui qui a reconnu, dans le texte du manuscrit de Saint-Omer, cité par M. Laplane, la véritable signification des mots « ouvrier de Valenciennes » par lesquels on désigne l'auteur du retable. Laplane paraît y voir un simple artisan, auteur de la menuiserie du retable; Michiels a deviné avec raison qu'il s'agissait là du peintre lui-même et que ce peintre ne pouvait être que Marmion, dont il est quelquefois mention dans les anciens écrits concernant sa ville natale, comme d'un « excellent ouvrier ».

Alphonse Wauters.

Le Glay, *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord* (Lille, 1844), p. 27. — De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 496, et t. II, p. xxvii et xlv. — Dela Fons Mélicoq, dans la *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 47. — Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 9 à 11. — Pinchart, dans l'édition belge de Crowe et Cavalcaselle, *Les Anciens Peintres flamands*, t. II, p. ccxxxix et cclxix, et dans les *Archives des arts, des sciences et des lettres*, t. II, p. 201 et suivantes (voir également le *Messageur des sciences historiques de Belgique*, année 1861, p. 151). — Wauters, *Thierry Bouts et ses fils*, p. 43. — Michiels, *Histoire de la peinture flamande* (2^e édition), t. III, p. 373. — D'Oultremont, *Histoire de Valenciennes*, p. 382. — Dusevel, *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens pendant les xiv^e, xv^e et xvii^e siècles*, p. 25 (Amiens, 1858). — Molanus, *Historie Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 470.

MARNE (Jean-Baptiste DE), historien, fils de Martin de Marne, commissaire et garde d'artillerie, et de Marie-Françoise de Douai, naquit à Douai, le 26 novembre 1699, et mourut à Liège, le 9 septembre 1756. Il suivit les cours des humanités et de philosophie dans sa villenatale. Ensuite (29 septembre 1716) il entra au collège des Jésuites à Tournai. Après y avoir terminé son noviciat,

il passa au collège de cet ordre à Lille, pour se perfectionner dans les belles-lettres, qu'il enseigna ensuite dans les collèges de Mons et de Tournai. Plus tard, il retourna à Douai, afin de pouvoir y fréquenter le cours de théologie pendant quatre ans. En même temps il dirigea celui de la philosophie en cette ville, et le 2 février 1733, il prononça ses vœux en qualité de père profès de la compagnie. La nécessité s'étant fait sentir de représenter la province wallonne des jésuites à Paris, pour y défendre ses intérêts, de Marne fut chargé de cette mission à la fois délicate et honorable. Pendant les quatre années de sa résidence en France, il sut se concilier l'affection de plusieurs personnages haut placés et d'un grand nombre de gens de lettres. Revenu aux Pays-Bas, il fut nommé recteur du collège de Nivelles et directeur de la première congrégation en cette ville. De là il fut encore envoyé à Paris, où il continua à résider pendant plusieurs années. Ayant terminé cette mission, il revint aux Pays-Bas, entra au collège de Namur et remplit les fonctions de ministre. Pendant son séjour en cette ville, Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, l'appela à sa cour pour y remplir la charge de confesseur et d'examinateur synodal du diocèse, fonctions qu'il occupa pendant dix ans. Ce fut durant son séjour à Liège qu'il conçut le projet d'écrire une histoire de cette principauté, projet qui l'amena à étudier spécialement les annales du comté de Namur. Sentant approcher sa fin, il se retira au collège des Jésuites à Liège, où il mourut.

Nous avons de lui : 1. *Le Martyre du secret de la confession, ou la Vie de saint Jean-Népomucène*. Paris, 1741. — 2. *Histoire du comté de Namur*, dont la première édition fut publiée à Liège en 1754. Cette histoire renferme différentes dissertations historiques et critiques, très savantes sur les premiers évêques de Tongres; un essai critique sur la position des différentes peuplades anciennes en Belgique; des recherches sur le comté de Lomme; un examen critique de la charte de fondation du

monastère d'Hastière; une dissertation sur la question de savoir si Gerberge, comtesse de Louvain, était la fille du duc Charles de France. Paquot a donné, en 1781, de l'*Histoire de Namur* une nouvelle édition enrichie de notes. Redoutant la contrefaçon, aux Pays-Bas autrichiens, de son livre, qui était publié dans la principauté de Liège, de Marne écrivit à de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine dans ces provinces, afin d'obtenir un privilège exclusif de son édition. Cobenzl lui adressa des compliments sur son travail; mais le ministre l'engagea à modifier quelques passages de son livre, d'après des notes fournies par de Neny, spécialement en ce qui touche les différends entre la souveraine des Pays-Bas autrichiens et le prince-évêque de Liège. Ces différends concernaient principalement la prise en possession par Marie-Thérèse de Fontaine-l'Évêque. Elle s'était emparée de cette seigneurie par des voies de fait, au détriment des droits du pays de Liège. Le *Bulletin du bibliophile belge* a imprimé (t. VII, page 483 à 489) trois lettres relatives à un point de juridiction traité par de Marne dans son *Histoire de Namur*. Au tome XVI (p. 265 à 279) du même recueil est reproduite une épître dédicatoire adressée par l'auteur aux États de Namur, des observations sur le manuscrit de l'histoire de cette province et une réponse aux remarques sur le comté de Lomme.

Ch. Piot.

Paquot, *Mémoires littéraires*, et l'introduction à l'édition de l'*Histoire de Namur*, par cet écrivain. — Œuvres complètes de Stassart. — Bédélièvre, *Biographie liégeoise*. — De Backer, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — *Bibliophile belge*. — *Bulletins de la Commission d'histoire*.

MARNE (*Jean-Louis Marnet* dit **DE**), peintre, mort en 1829. Cet artiste, aussi oublié aujourd'hui qu'il était autrefois célèbre, naquit à Bruxelles, non en 1744, comme on le dit d'ordinaire, mais, selon Jal, en 1754, et fut baptisé dans cette ville, à l'église Sainte-Gudule, le 22 janvier. Il était fils, ajoute le même auteur, de sire Jean-Joseph de Marnette de Marne

et de dame Anne-Ernestine-Christine, baronne d'Auschütz. Ces détails, que Jal, dans son excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, a accueillis sur la production d'un prétendu acte de baptême, doivent être inexactes, car il n'en trouve nulle trace dans les anciens registres aux baptêmes de la paroisse de Sainte-Gudule. On voit, au contraire, parmi les mariages contractés dans la même église, figurer celui des parents de de Marne, indiqués sous leurs véritables noms : Joseph Marnet et Anne-Ernestine Auschütz, dont l'union fut célébrée le 25 mars 1754, c'est-à-dire deux mois après la date assignée par Jal à la naissance de notre artiste, et dix ans après la date généralement adoptée. A quelle époque naquit-il donc? Je ne saurais le préciser. A en juger par ce qui précède, il faut avouer que les événements qui suivent, et pour lesquels j'ai suivi les biographes ordinaires de De Marne, auraient grandement besoin d'être contrôlés. Je ne les donne ici que sous toute réserve. Après la mort d'un frère, qui était lieutenant au régiment de Los-Rios, il quitta sa patrie, à l'âge de douze ans, avec sa mère, qui avait peu de fortune, et vint à Paris, où il fut placé chez un peintre en tapisserie. Né avec un esprit vif et ardent, il s'ennuya bientôt du peu de progrès qu'il faisait chez son maître et, accompagné d'un camarade, partit sans en rien dire à sa mère. Ils se rendirent à Reims, où quelques personnes s'intéressèrent aux jeunes voyageurs et leur firent quelques commandes. De Marne alla ensuite dans son pays natal et en Hollande, où il espérait trouver plus de ressources. Ses efforts n'ayant pas été couronnés de succès, il revint à Reims et partit ensuite pour Rouen et Le Havre, où il comptait s'embarquer pour les colonies françaises. N'ayant pas trouvé d'occasion favorable pour exécuter son projet, il se détermina enfin à retourner chez sa mère, qui l'accueillit avec bonté et le plaça chez Gabriel Briare, où il s'appliqua à l'étude du dessin et de la peinture. Sa passion pour l'art était si vive, qu'il refusa, dit-on, les offres de son beau-frère,

le comte Walewski (Wistocka, selon Jal), qui voulait l'emmener en Pologne et le faire entrer dans la garde noble du roi. Après huit ans d'études acharnées, il se mit à peindre l'histoire et le paysage. Une visite au cabinet de Randon de Bossette lui procura l'occasion d'admirer des toiles de Karel Dujardin, dont il s'appliqua depuis à imiter la manière. Il prit part, en 1774, au concours dans lequel David obtint le prix, et fut reçu, en 1783, comme agrégé dans l'Académie royale de peinture de Paris, mais sans parvenir à dépasser ce grade. Il prit part aux expositions qui eurent lieu dans la capitale de la France en 1783, 1793, 1795, 1799, 1802, 1804, 1806, 1808, 1812, 1814, 1817, 1819, 1822, 1824 et 1827. Ses tableaux lui valurent la médaille d'or en 1806 et en 1810, et à la fin de sa carrière, en 1828, il fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

De Marne s'essaya d'abord dans le genre historique et peignit, notamment, *l'Entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII dans la forêt de Fontainebleau*, et une *Prise de la Grenade*; mais il se livra presque exclusivement au paysage, vers lequel il se sentait instinctivement porté. Il avait fait un premier voyage en Suisse, pour y faire des études d'après nature; il en entreprit, après sa réception à l'Académie, un second, qui dura deux ans. Mais la Révolution française exerça sur sa manière une fâcheuse influence. Il dut alors, pour vivre, travailler à la manufacture de Sèvres et à celle de Dohl, et exécuta des travaux qui nuisirent à son talent. Sa touche, de spirituelle qu'elle était, dit Charles Blanc, devint lâche à l'excès, et il tomba dans le genre que l'on a si justement décrié sous le nom de genre *porcelaine*. Son talent, d'abord si naïf et si frais, se ressentit de ce déplorable abandon. Devenu producteur infatigable, il fut amené à se copier lui-même et dut retourner de mille façons les mêmes idées. Ses meilleurs travaux datent de 1792 à 1806.

Comme l'a dit un critique, de Marne obtint, de son vivant, « une vogue qui

« était trop exagérée pour se maintenir
« longtemps à la même hauteur. Les ama-
« teurs et les marchands se disputaient
« ses toiles avant qu'elles fussent sorties
« de son atelier; on les payait plus cher
« de jour en jour, car la plupart étaient
« transportées à l'étranger où elles se
« vendaient comme des Ruysdael et des
« Hobbema. Il arriva du premier coup à
« un succès inouï, qui dura jusqu'à sa
« mort et qui semblait augmenter à
« chaque Salon. Mais, dès qu'il eut dis-
« paru, amateurs et marchands se re-
« froidirent comme ses œuvres, dont la
« valeur ne fit que déchoir d'année en
« année, et qui maintenant n'ont plus
« dans les ventes qu'une valeur très
« modérée ». Les musées de Paris, de
« Bruxelles et de Saint-Petersbourg pos-
« sèdent les tableaux de De Marne que
« l'on peut ranger au nombre de ses meil-
« leurs productions. Au Louvre on voit :
« une *Route bordée d'arbres*, une *Foire à la*
« *porte d'une auberge*, achetée, ainsi que
« la toile précédente, au prix de 1,200 fr.,
« l'une et l'autre pour le roi Louis XVIII,
« en 1815; et le *Départ pour une noce de*
« *village*, provenant du musée Napoléon, et
« qui avait valu à l'artiste une médaille
« d'encouragement. Le musée de Bruxelles
« a acheté à la vente Wilson, en 1880,
« pour 8,800 francs, une *Grande Fête*
« *patronale*, provenant de la collection
« Pérignon. Au musée de l'Ermitage, à
« Saint-Petersbourg, on voit une *Forge en*
« *plein air*, une *Foire*, une autre *Foire*,
« achetée en 1806; une *Route longeant*
« *une ricière*, achetée en 1808, une *Au-*
« *berge*, acquise du comte de Nape, à
« Paris, en 1804, en même temps que la
« première des *Foires* citées plus haut.

Une notice, à laquelle j'ai emprunté en partie les détails biographiques rapportés plus haut, fait un grand éloge du talent de De Marne; elle fut publiée en 1816, à l'époque où sa réputation avait atteint son apogée, et probablement dans le but de faciliter la vente de la collection du comte de Nape, où il n'y avait pas moins de trente et un de ses tableaux. J'en donne ici la liste, pour que l'on puisse juger des sujets que De Marne affectionnait : *Paysage avec animaux*;

Foire, où le seigneur d'un château voisin se promène avec des dames; *Prairie*, peuplée d'animaux, et terminée par la vue d'une grotte qu'on appelle le château de La Roche, en Franche-Comté; *Vue de la baie des Crevettes*, près de Caen; *Paysage* représentant un champ de blé et une chaumière; *Grande Route bordée d'arbres*; *Vue d'un canal* traversant une grande étendue du pays, ayant, dans le lointain, le clocher d'une ville; *une Charlatane vendant des remèdes* à des spectateurs groupés autour d'elle; *Site pittoresque pris en Suisse*; *un Joueur de vielle* faisant danser des singes devant la porte d'une chaumière; *Diane chassant avec ses nymphes dans l'intérieur d'une forêt*; *un Chien semblant pleurer son maître*, sur le bord de la mer; *Robinson Crusoe* dans son île, sortant de sa cabane pour aller à la chasse; *Paysage*, traversé par une petite rivière; *Vue de Sceaux*, près de Paris; *un Médecin debout*, dans son laboratoire, tenant une fiole de la main gauche; *Site de la Suisse au soleil levant*; *un Canal glacé*, animé par des patineurs et par des traîneaux; *un Paysage, avec animaux*, étude d'après nature faite en Suisse; *Diane se baignant avec ses nymphes*; *la Mer*, déchaînée par une tempête; autre *Vue des environs de Sceaux*; *Vaste étendue de mer agitée par une tempête*; *Des faneurs et des faneuses* faisant un repas champêtre dans une prairie, par une belle soirée d'été; *Atelier d'un peintre hollandais*; *les Vendanges*; *un Clair de lune*; *une Grande route bordée d'arbres*; *les environs de la Hogue, en Normandie*; *Foire*, où sont réunis une quantité immense d'hommes et d'animaux; *Scène de bataille*. En résumé, on doit savoir gré à De Marne de ses efforts pour ramener en France le paysage vers une imitation plus complète de la nature; malgré les défauts qu'on peut lui reprocher, il s'efforce d'être vrai. Son talent était un composé de goût français avec l'action de coloris qui le rattachait, comme le dit très bien M^r Fétis, à la patrie flamande.

De Marne avait épousé à Paris, le 7 janvier 1788, du consentement de sa mère, Madeleine-Olive Legrand, petite-

filles d'un maître maréchal, âgée de vingt-sept ans. La cérémonie nuptiale se célébra à l'église Saint-Eustache et le marié habitait alors rue Brunfaut. De cette union naquirent cinq enfants : Caroline-Olive, qui s'allia à Robert, peintre distingué de la manufacture de Sèvres; une autre fille, deux fils qui furent aussi peintres, et Charles-Théodore, horloger, chez qui De Marne habitait, à Batignolles près de Paris, rue Bénard, lorsqu'il mourut le 24 mars 1829, âgé de soixante-quinze, et non de quatre-vingt-cinq ans, comme le porte par erreur l'acte de décès. Cet artiste, qui a aussi travaillé à l'eau-forte, menait une vie très solitaire et employait au travail la plus grande partie de la journée. Il passait ordinairement l'été dans sa propriété de Boissamard, près de Charny, dans le département de l'Yonne. Quoique bon mari, bon père et bon ami, il fuyait la société et ne fréquentait pas même ses camarades. Son portrait se trouve dans une gravure exécutée par Boissy en 1805, où il figure avec un certain nombre de contemporains; il y occupe la cinquième place de la quatrième rangée, en commençant par la droite du lecteur. Le *Magasin pittoresque* de 1867 (p. 38) a donné une reproduction de cette gravure.

Alph. Wauters.

Millin, *Annales encyclopédiques*, année 1817. — Jean-Louis de Marne, *Notice sur sa vie et sur quelques-uns de ses ouvrages*, dans la *Revue universelle des arts*, t. XXI, p. 269 à 299. — Villot, *Catalogue des tableaux exposés au Louvre*, école française, p. 243 (édit. de 1855). — Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles*, p. 370 (3^e édit., 1882). — *Ermitage impérial, Catalogue de la galerie de tableaux*, 3^e vol., p. 59 (2^e édit., 1874). — Voir surtout Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 838. — Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles, école française*, p. 308.

MARNEFF (*Félix-Guillaume*), auteur dramatique flamand, né à Louvain, le 9 octobre 1809, mort dans cette ville, le 25 décembre 1864. Fils d'un imprimeur, il devint candidat notaire et fut agent d'affaires dans sa ville natale. Il est l'auteur d'une pièce de théâtre, d'ailleurs sans valeur littéraire, représentée à Louvain, le 15 avril 1860 :

De zwarte minnaer, blyspel met zang in een bedryf. Louvain, G. Robyns, s. d.; in-18.

Paul Bergmaus.

Bibliographie nationale, t. II, p. 612. — Renseignements fournis par M^r Ed. van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MARNEFFE (*Louis-Joseph DE*), lieutenant général, né à Bruxelles, le 19 mars 1789, mort à Louvain, le 19 mars 1848. Entré au service de l'empire français, le 4 septembre 1804, en qualité de soldat volontaire au 1^{er} régiment de hussards, de Marneffe prend part à la campagne d'Allemagne en 1805. Nommé officier d'ordonnance de Louis Bonaparte, roi de Hollande, le 10 novembre, il fait en cette qualité les campagnes de Pologne, de Naples, d'Italie et celle de 1809 contre la Prusse; il est en Espagne en 1811 et fait partie de la grande armée dans la campagne de Russie en 1812. Déjà atteint d'un coup de feu à la jambe en Italie, il est blessé de nouveau à Kowno, le 23 juin 1812, et nommé capitaine, le 30. A la Moskowa, il a trois chevaux tués sous lui. Le 14 octobre, il enfonce avec son escadron trois bataillons ennemis; il est frappé de sept coups de lance et d'un coup de sabre et, cinq jours après, est décoré de la Légion d'honneur. Malgré ses blessures, dans la retraite de Russie, il parvient à atteindre Königsberg, y est fait prisonnier, le 4 janvier 1813, et ne rentre dans sa patrie que le 19 décembre 1814. Il est admis avec son grade dans l'armée des Pays-Bas et, le 8 janvier suivant, est nommé major aide de camp du général Evers. Le 18 juin 1815, il assiste à la bataille de Waterloo, où il se fait remarquer; il est nommé lieutenant-colonel, le 30 décembre 1826, puis colonel commandant les cuirassiers le 19 avril 1830. Ayant obtenu sa démission honorable, le 18 octobre suivant, il passe dans l'armée belge et est chargé, avec le grade de général-major de l'organisation du 1^{er} régiment de lanciers sous la haute direction du général marquis de Chasteler, puis appelé au commandement de la brigade de cavalerie de la 2^e division; enfin,

il est nommé lieutenant général le 21 juillet 1842.

P. Henrard.

MARNIX (*Charles-Gustave-Ghislain-Marie*, comte **DE**), des vicomtes d'Ogimont, barons de Pottes; grand maréchal de la cour, sénateur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Fils de Ghislain-Marie, grand-veneur de S. M. le Roi des Pays-Bas pour les provinces méridionales, membre de la première chambre des États généraux, président du corps équestre de la province d'Anvers de 1817 à 1830, et de Dorothee-Louise-Ghislaine Vander Gracht. Né au château de Bornhem, en 1807, il faisait partie de la députation permanente d'Anvers depuis 1836, lorsque, par arrêté royal du 10 mai 1839, il fut nommé chargé d'affaires de Belgique à Copenhague, et, le 30 septembre 1840, commissaire d'arrondissement à Malines. Après avoir d'abord accepté ces fonctions, il les déclina et fut remplacé par le comte Léon de Baillet. Il retourna en Danemark et y conclut et signa une convention de navigation entre la Belgique et ce pays. Tout en conservant son mandat de conseiller provincial, il passa en la même qualité de chargé d'affaires à Madrid, le 1^{er} avril 1841. Il gérait en même temps, comme précédemment le comte de Lalaing, les intérêts sardes. Reçu par la reine, en audience particulière, le 24 novembre 1841, il signait, le 25 octobre 1842, un traité de commerce et de navigation entre la Belgique et l'Espagne. Il obtint sa démission honorable le 10 mai 1847, « ayant été appelé à des fonctions particulières » près la personne du roi Léopold I^{er}, continuant à faire partie du corps diplomatique et conservant son rang d'ancienneté. Un arrêté royal du 7 juillet 1847 disposait que « le comte Charles de Marnix, maréchal de la cour, prendra, dans le corps diplomatique le rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ». Cet arrêté portait : « Prenant en considération les services rendus par le comte de Marnix pendant plus de huit ans

« d'exercice dans ses fonctions de chargé « d'affaires ». Il mourut en son château de Bornhem le 8 mars 1862. Il avait épousé Adrienne-Eléonore-Joséphine baronne de Heeckeren. Sa fille unique épousa son cousin le vicomte Ferdinand de Marnix, qui fut pendant quelques années secrétaire de légation et devint plus tard sénateur pour Bruxelles.

Emile de Borchgrave.

Archives du ministère des Affaires étrangères.

MARNIX (Jacques DE), homme de guerre et négociateur. Seigneur de Thoulouze, en Franche Comté, qualifié baron de Pottes, en Hainaut, il descendait d'une noble famille de la Tarentaise (Savoie). Son grand-père était Claude de Marnix, qui aurait épousé Marie de Vandau. Son père, Jean, avait suivi dans les Pays-Bas Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie; il était devenu, sous le titre de secrétaire et de trésorier général, le ministre de confiance de cette princesse et avait été chargé par elle d'importantes négociations au moment où Charles-Quint et François I^{er} se disputaient la couronne impériale. Jean de Marnix, marié à Jeanne de Cerf, demoiselle d'atours de Marguerite et fille du seigneur de Hagedoorn, fut l'un des négociateurs testamentaires de Marguerite, et Jacques semble avoir été subrogé dans cette mission, au moins en ce qui concerne l'achèvement de la célèbre église de Brou, élevée par la duchesse au faubourg de Saint-Nicolas, commune de Bourg-en-Bresse, monument auquel elle avait consacré deux cent mille écus et qui était destiné à sa sépulture. On y voit encore de nos jours un superbe mausolée qui renferme le corps de la princesse, tandis que ses entrailles ont été ensevelies à Saint-Pierre à Malines, et que son cœur repose aux Annoneiades à Bruges.

Jacques avait été élevé par les soins de Marguerite, qui lui donna, en 1511, une prébende à Soignies. Charles-Quint le créa chevalier par patentes, délivrées au château Cambresis, le 3 novembre 1543. Il reçut, par lettres impériales du 12 octobre 1551, la charge de « com-

« missaire général des monstres » ou des gens de guerre aux Pays-Bas, chaque corps d'armée ayant un officier supérieur ainsi dénommé et choisi parmi les fonctionnaires militaires, judiciaires ou administratifs d'un ordre élevé. Il touchait de ce chef six cent cinquante-sept livres l'an. Il prit part, en sa qualité de commissaire général, aux opérations contre la France conduites en 1552 par le comte de Rœulx et en rendit compte, d'abord verbalement, ensuite dans un rapport du 25 novembre.

Jacques de Marnix est encore connu par la mission qu'il remplit en Angleterre, conjointement avec Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, et Simon Renard, ancien ambassadeur de Charles-Quint en France. Aussitôt que l'empereur eut connaissance de l'acte par lequel Edouard VI instituait Jane Grey héritière de la couronne britannique, il députa à Londres les trois seigneurs nommés plus haut, sous le prétexte apparent de s'enquérir de la santé du roi et de l'assurer de son désir de rendre la paix à la chrétienté. Toutefois, les instructions secrètes de ses envoyés leur prescrivait d'agir, de concert avec son ambassadeur, Jean Scheyfve (plus tard chancelier de Brabant), pour traverser les menées de Henri II, empêcher son alliance avec l'Angleterre, favoriser les intérêts de la princesse Marie, concourir, autant que la prudence le permettait, à son avènement au trône.

Mais à peine étaient-ils arrivés à Londres qu'Edouard VI mourut (6 juillet 1553). Jane Grey fut reconnue reine; mais l'infortunée ne conserva pas longtemps cette couronne qu'on lui avait imposée; dès le 19, les partisans de Marie s'emparèrent du pouvoir et publièrent, au milieu des acclamations du peuple, qu'elle était la seule et légitime reine. Cet événement assurait l'influence de l'empereur et renversait les projets de la France. Charles donna aussitôt l'ordre à ses ambassadeurs de présenter ses félicitations à la reine, de lui réitérer ses sentiments de sincère amitié, de lui donner tous les conseils de sagesse

et de circonspection que comportaient les circonstances. Il méditait de faire épouser la reine par son fils, malgré la différence d'âge, Marie ayant onze à douze ans de plus que Philippe. Le prince ayant acquiescé au projet, il fallait obtenir le consentement de la reine, ce qui était moins aisé, et Charles, qui avait une entière confiance dans la dextérité de Simon Renard, rappela Marnix, Montmorency et Scheyfve, laissant au premier le soin de conduire l'affaire à bonne fin.

De même que son père avait avancé de l'argent à ses souverains, Jacques de Marnix aurait eu également l'occasion de faire un prêt à Charles-Quint. On en donne pour preuve la rente créée à son profit par l'empereur et hypothéquée sur son douaire de Liasnant, en 1555.

Il épousa : 1^o le 3 avril 1535, Marie de Hamericourt, sœur de Gery, évêque de Saint-Omer, et belle-sœur de Thomas de Thiennes, fille de Gérard, chevalier, seigneur de Willersies, de Neufville-sur-Sambre, du Mont de Ste-Aldegonde, etc., conseiller et maître d'hôtel de la reine-douairière de Hongrie et d'Isabelle de Spangen; 2^o le 5 février 1546, Marie de Bonnières de Souastre, dame d'Ogimont et des Deux-Treilles, demoiselle d'honneur de Marie de Hongrie, fille de Jean, seigneur de Souastre et de Jeanne de Lannoy, dame d'Ogimont. Du premier mariage est né Philippe de Marnix, le célèbre confédéré.

Thoulouze ou Toulouse, situé non loin de Lons-le-Saulnier, avait été donné à Jean de Marnix par Marguerite d'Autriche, avec haute, moyenne et basse justice. Il y avait à Bruxelles la maison de Thoulouze, presque contiguë à l'hôtel de Nassau, place du Musée. La famille possédait encore une maison de campagne, dite de Thoulouze, à Bruxelles, aujourd'hui rue de l'Activité. Enfin, la chapelle de Thoulouze, lieu de sépulture de la famille, se trouvait dans l'église de l'abbaye de Caudenberg. Il résultait des informations authentiques prises par le chapitre de Liège, sur l'ancienneté et la noblesse de la famille de Marnix que « de toute ancienneté

« et ab ævo immemorabili et de tempore
« in tempus, ladiete maison et famille »
« de Marnix, extraicte de Tharentaise
« (duché de Savoie), a esté tenue et
« estimée entre les nobles et plus privi-
« légiées de ce pays-là ». L'aîné de la
famille était seigneur temporel de
Marnix, de Thoulouze et de Bauden-
ghien, au comté de Hainaut.

Émile de Borchgrave.

Le Glay, *Corresp. de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, passim. — Juste, *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 3-5. — Bremont, *Hist. géncal. de la maison de Beaufort*. — Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. III, p. 362. — Ph. de Marnix, *Réponse à un libelle fameux*.

MARNIX (*Jean DE*), seigneur de Thoulouze et de Budingén ou Beaudenghien, aujourd'hui Buysinghen, près de Hal, était fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, et de Marie de Hamericourt, fille elle-même de Henri, seigneur de Willinçy, Mont-Sainte-Aldegonde, Villeris, Neuville, etc., et d'Elisabeth de Spangen. On ne saurait préciser l'époque à laquelle Jean de Marnix vint au monde; on sait seulement qu'il était le frère aîné de Philippe de Marnix, né en 1538, et qu'il ne pouvait guère différer d'âge avec lui, puisque les deux frères fréquentèrent ensemble l'université de Genève. Une personne, qui le vit au commencement de 1567, rapporte qu'il pouvait avoir alors trente-quatre à trente-six ans; d'après cela, il serait né vers 1532. On ignore de même son lieu de naissance. Peut-être est-il né dans une maison que possédait sa famille sur la place du Musée, à Bruxelles, et qui porta également le berceau de son frère Philippe. Il n'est pas non plus impossible qu'il naquit dans une autre maison que possédaient ses parents dans la rue de l'Activité.

L'histoire des premières années de Jean de Marnix est restée fort obscure. Il est plus que probable qu'il étudia quelque temps à l'université de Louvain; pour son frère il n'y a aucun doute à cet égard. En ceci il n'y a rien qui

doive nous étonner, car les fils de presque toutes les familles distinguées des Pays-Bas allaient à Louvain pour y terminer leur éducation. D'ailleurs, les parents de Marnix furent toujours considérés comme fort bons catholiques. Mais les deux frères — ou tout au moins Philippe — habitaient à Louvain chez un ecclésiastique qui était loin d'être défavorable aux nouvelles idées religieuses. Ce fut probablement lui qui les détermina à quitter l'université de Louvain pour aller étudier à Genève. Il est permis de douter que leurs parents consentirent de bon gré à cette résolution. Quoi qu'il en soit, Jean et Philippe se rendirent à Genève, où on les trouve inscrits sur le registre des étudiants en 1559. Après y avoir suivi pendant un certain temps les leçons de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, ils en revinrent ensemble en 1562 et non pas en 1559, ou en 1560, comme on l'admet généralement.

Il est fort probable qu'en quittant la Suisse, les Marnix ne retournèrent pas directement dans les Pays-Bas. Peut-être passèrent-ils par l'Espagne, où, d'après ce qu'affirme Pontus Payen dans ses mémoires, ils séjournèrent quelque temps. Peut-être est-ce alors que le célèbre médecin Pасhasius Justus fit leur connaissance et les prit en amitié; il guérit un des deux frères d'une grave maladie qui le surprit à Boulogne.

L'époque exacte à laquelle Jean de Marnix retourna dans les Pays-Bas est encore une fois ignorée, mais en 1565 on l'y rencontre déjà. Elevé à l'université calviniste de Genève par des professeurs dont la renommée était déjà universelle, il n'est pas étonnant qu'il revint dans sa patrie partisan convaincu de la religion réformée. Il détestait les rigueurs de l'inquisition espagnole, et voyait avec peine que le gouvernement de Philippe II torturait de la façon la plus barbare ceux qui voulaient introduire dans les Pays-Bas les doctrines nouvelles auxquelles lui-même était si fortement attaché. Peu disposé à pratiquer aveuglément un culte dont il condamnait les dogmes, il travailla de

bonne heure à obtenir pour lui et ses concitoyens la liberté religieuse. Au mois d'août 1565, il se rencontra aux bains de Spa avec Louis de Nassau, Nicolas de Hames, et d'autres seigneurs. Soit que cette rencontre eût été voulue, soit qu'elle n'eût été que l'effet du hasard, elle eut en tout cas de grandes conséquences pour l'avenir, car c'est là que furent jetés les fondements du Compromis des nobles. Malheureusement, on ne connaît pas en détail les décisions qui furent prises aux entrevues de Spa. On devait, d'ailleurs, agir dans le plus grand secret et se garder d'ébruiter l'affaire, pour ne pas compromettre le résultat de l'entreprise. Une réunion des nobles aurait attiré sur ces derniers l'attention du gouvernement, qui n'aurait pas manqué d'user de son influence pour ruiner l'édifice dont Jean de Marnix et ses compagnons venaient de jeter les bases. Il fallait, au contraire, gagner les seigneurs un à un, et attendre ensuite une occasion favorable où tous pourraient s'assembler sans exciter des défiances. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Déjà vers le milieu du mois d'octobre, plusieurs seigneurs se trouvèrent réunis au château d'Antoing pour prendre part aux fêtes données à l'occasion du mariage du baron de Montigny avec la princesse d'Epinoÿ (25 octobre). Il est probable que Jean de Marnix y assista, sans qu'on puisse cependant l'avancer avec certitude.

Un mois environ après cet événement, devait se célébrer à Bruxelles le mariage d'Alexandre Farnèse, fils unique de la régente, avec une princesse de Portugal. Dès le commencement de novembre, beaucoup de nobles étaient arrivés dans la capitale, pour rehausser par leur présence l'éclat des fêtes. Dans les premiers jours du mois, François Junius, pasteur de l'église des huguenots à Anvers, fut mandé à Bruxelles, à l'hôtel du comte de Culembourg, où il tint un prêche en présence de quelques seigneurs. Ces seigneurs avaient probablement été déjà, chacun séparément, acquis à la cause des nobles par les organisateurs de l'entrevue de Spa. Ces der-

niers, en mandant auprès d'eux le prédicateur Junius, semblent avoir eu pour but d'exciter l'enthousiasme des assistants par une conférence sur la mauvaise situation faite par le gouvernement à la religion calviniste. Ce sujet devait fatalement, et c'est bien ce qu'avaient compté les organisateurs de la réunion, amener une discussion sur les affaires de l'Etat; les invités savaient d'ailleurs d'avance que c'était bien là l'ordre du jour de l'assemblée. Il ne se trouvait guère à cette réunion qu'une vingtaine de seigneurs. Car Jean de Marnix et ses compagnons n'avaient pas trouvé nécessaire que l'assistance fût nombreuse : l'essentiel était de n'inviter que des seigneurs sur la collaboration desquels on était sûr de pouvoir compter. Lorsque Junius eut terminé son prêche, la discussion commença : elle montra une fois de plus que les biens et la vie des nobles étaient entièrement entre les mains des inquisiteurs espagnols. C'est pourquoi les seigneurs résolurent de s'aider mutuellement et de faire entre eux une confédération contre le concile de Trente, l'inquisition et les rigoureux édits du roi. On résolut enfin de rédiger un pacte d'alliance, et de le soumettre ensuite à la signature de toute la noblesse des Pays-Bas. Mais Jean de Marnix avait depuis longtemps prévu la chose; peut-être l'avait-il déjà formellement préconisée aux entrevues de Spa. Lui, qui avait également porté le premier la parole pour proposer la formation de la ligue, donna maintenant lecture à l'assemblée d'un projet de formule qu'il avait rédigée avec l'aide de Gilles Le Clercq, de Tournai, qui fut longtemps le principal secrétaire de Louis de Nassau. Cette formule fut à son tour discutée et les assistants y firent les modifications qu'ils crurent devoir y faire. Quelques jours après, la rédaction de la pièce fut définitivement arrêtée dans la maison de Nicolas de Hames, et chacun des seigneurs présents signa à son tour le Compromis des nobles, que la suite des circonstances devait rendre si célèbre.

Longtemps on a discuté qui pouvait

bien être le rédacteur du Compromis; longtemps aussi on a généralement admis que c'était Philippe de Marnix, frère du seigneur de Thoulouze; mais les historiens qui ont avancé cette manière de voir, semblent s'être trouvés sous l'influence de la célébrité que le seigneur de Sainte-Aldegonde acquit dans la suite, d'autant plus, comme le fait remarquer Groen Van Prinsterer, que plus tard ses amis, aussi bien que ses adversaires, devaient être assez portés à exagérer la part qu'il avait prise aux troubles des Pays-Bas. En effet, aucun document ne fait la moindre allusion au fait que Philippe de Marnix aurait rédigé le Compromis; aucun indice ne porte même à croire qu'il ait été présent aux entrevues de Spa. D'ailleurs, on voit fort bien que, dans les premiers temps de l'agitation, il n'a pas joué un rôle aussi éminent que plus tard, et qu'il se laissait distancer de beaucoup par son frère aîné. Peut-être pourra-t-on dire que, de tous les nobles, Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde était celui qui maniait le plus facilement la plume; mais ce n'est qu'à une date postérieure qu'il livra les premières preuves de son talent littéraire. Aussi ne rédigea-t-il aucune des requêtes ordonnées par les nobles confédérés en 1566 et en 1567. D'un autre côté, ce sont précisément ses écrits qui ont, en premier lieu, fait suggérer la pensée que le Compromis pouvait fort bien ne pas avoir été composé par lui. En effet, Groen Van Prinsterer, reprenant l'idée que Bilderdyk avait déjà émise auparavant, a cru remarquer que la rédaction du Compromis des nobles était trop violente pour qu'on pût l'attribuer à un homme aussi prudent et aussi modéré que le seigneur de Sainte-Aldegonde. Aussi l'hypothèse qui consiste à regarder Philippe de Marnix comme le rédacteur du Compromis, ne compte-t-elle plus guère aujourd'hui de partisans.

Parfois on a songé à Nicolas de Hames, héraut de l'ordre de la Toison d'or. Marguerite de Parme le regardait, en effet, comme le véritable organisateur de la confédération, et ce n'est qu'après beau-

coup d'hésitations, et sur les instances réitérées du prince d'Orange et des autres membres du conseil d'Etat, qu'elle abandonna momentanément le projet de le punir. Mais il est à remarquer que la régente ne connut l'existence de la confédération des nobles qu'en février 1566, c'est-à-dire trois mois après sa formation. Preuve éclatante du secret dont les nobles entouraient leurs entreprises! Or Nicolas de Hames ne se distinguait pas précisément par la prudence; en outre, il tint plusieurs fois en son hôtel des réunions de seigneurs. Tout ceci exerça naturellement de l'influence sur Marguerite de Parme, lorsque, apprenant la formation de la ligue, elle en rejeta toute la responsabilité sur Nicolas de Hames. Il est vrai que celui-ci était un des membres les plus résolus de la noblesse confédérée. On le voit partout, et notamment à Spa, aux côtés de Jean de Marnix pour jeter les bases de la ligue. Mais, en l'absence d'autres preuves, celles-ci sont encore bien insuffisantes pour lui attribuer, de préférence à son compagnon, la rédaction du Compromis.

D'autres arguments, plus sérieux, plaident, au contraire, en faveur du seigneur de Thoulouze. C'est ainsi que Maximilien de Blois Treslong, prisonnier du duc d'Albe, raconta, évidemment sans parti pris, devant le conseil des Troubles, les circonstances dans lesquelles fut adopté le Compromis des nobles. Il y dit formellement que c'est bien le seigneur de Thoulouze qui le rédigea. D'autre part, le prisonnier Pierre d'Andelot avoua aussi dans ses interrogatoires qu'avant la Noël 1565, il signa le Compromis sur les instances de Jean de Marnix. « Thoulouze lui dit » alors aussi que depuis longtemps auparavant il avait travaillé avec Gilles Le Clercq pour en venir au dit Compromis ». Il faut bien admettre, — les termes employés paraissent, d'ailleurs, suffisamment clairs, — qu'il s'agit ici de la rédaction du Compromis et non pas du projet de former une ligue. Car Gilles Le Clercq ne semble aucunement avoir joué dans l'organisation de la confédéra-

tion des nobles un rôle assez important pour que Jean de Marnix le citât de préférence à des seigneurs aussi influents que Louis de Nassau, et surtout Nicolas de Hames, avec lequel il était dans des rapports constants.

Ces récéits de deux témoins oculaires, qui n'avaient aucun intérêt à altérer la vérité, récéits qui n'ont, d'ailleurs, jamais été contredits par un document d'une valeur supérieure ou égale, prouvent donc bien que ce fut Jean de Marnix qui composa le Compromis des nobles, et que Gilles Le Clercq, lui aussi, eut une part dans la rédaction de la pièce.

Les historiens n'ont pas encore su se mettre d'accord pour fixer le jour où le Compromis des nobles fut adopté. Junius, témoin oculaire, prétend que l'assemblée tenue chez le comte de Culembourg eut lieu au commencement du mois d'octobre, le jour où fut célébré le mariage de Farnèse. Mais il est évident qu'il a voulu dire au commencement du mois de novembre, car c'est en novembre, mais seulement le 11, que le mariage de Farnèse eut lieu. D'autre part, il est difficile d'admettre que cette assemblée puisse avoir été tenue le jour même du mariage, journée que les nobles, expressément venus à Bruxelles à cette occasion, devaient passer presque tout entière en cérémonies et en festivités dans l'entourage de Farnèse. Dans un autre écrit, dont Te Water met l'authenticité en doute en s'appuyant sur des arguments assez faibles, Junius prétend que Farnèse se maria le 3 novembre — ce qui est impossible — et que les nobles tinrent une réunion la veille, donc le 2. On voit donc que l'auteur s'est positivement trompé au sujet de la date où le fils de la régente se maria. Il en est également ainsi quand il affirme que ce même jour eut lieu l'assemblée chez le comte de Culembourg; il paraît, au contraire, certain qu'elle se tint quelques jours auparavant. Son erreur pourrait peut-être s'expliquer par ce fait qu'assister aux noces de Farnèse était le but principal, du moins en apparence, de l'arrivée des nobles à

Bruxelles. Enfin, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'université de Leyde et provenant de Merula, qui a spécialement étudié la vie de Junius, il ressort que l'auteur place également cette réunion au 2 novembre, sans cependant motiver son opinion. Tout ceci, même en y donnant une certaine probabilité, est donc loin de prouver que cette assemblée se tint le 2. Mais on peut toujours admettre que le Compromis des nobles fut définitivement adopté en la maison de Nicolas de Hames, à Bruxelles, au commencement de novembre 1565.

Après que le Compromis eut été signé par tous les assistants, on fit sept copies du même texte qui furent signées à leur tour. Alors ces copies furent remises aux seigneurs confédérés pour que chacun recrutât de nouveaux adhérents. Une province était assignée à chacun d'entre eux, et d'après Maximilien de Blois Treslong, Jean de Marnix aurait obtenu la Gueldre, et son frère le Hainaut ou la Flandre. Nous ne savons rien des occupations de Jean de Marnix dans cette province éloignée; mais déjà avant la Noël, on le voit activement à l'œuvre dans sa seigneurie de Beaudenghien, près de Hal. C'est là qu'il recueillit notamment la signature de Pierre d'Andelot.

Dans sa seigneurie, Jean de Marnix vivait d'une façon peu catholique. De même que les autres membres de sa famille, il n'assistait pas aux offices divins et se moquait tout haut de ceux qui allaient à l'église. Au *xvii*^e siècle, et surtout à la campagne, une telle conduite devait naturellement provoquer un certain scandale. Aussi, s'il faut en croire les lettres secrètes que le prévôt Morillon écrivait à Granvelle, dans les premiers jours de février 1566, le curé de Hal se rendit-il auprès de lui, pour l'exhorter à vivre désormais en bon catholique. Morillon se plaint, d'ailleurs, toujours des frères de Marnix, notamment dans une lettre du 28 avril; et plus tard, le 26 mai, il les dénonce comme étant « cause d'une infinité de maux ». Ces maux étaient surtout le grand nombre

de seigneurs qu'ils entraînaient dans leur confédération.

Cependant Jean de Marnix ne perdait aucunement de vue les agissements des nobles confédérés, et il ne restait dans son château que pour autant que sa présence ne fût pas nécessaire ailleurs. Au commencement du mois de mars, nous le voyons assister, avec son frère, à l'assemblée tenue à Bréda, chez le prince d'Orange. Dans cette réunion, il semble avoir été un instant question de recourir à des mesures de rigueur, et notamment de s'emparer d'Anvers. Mais ce projet ne fut pas admis, et on trouva préférable d'essayer un moyen plus pacifique en adressant une requête à Marguerite de Parme. D'après les révélations que fit Pierre d'Andelot devant le conseil des Troubles, le seigneur de Thoulouze y montra en sa présence au comte Louis de Nassau une requête longue de six ou sept feuillets d'écriture qui, à raison de sa grande prolixité, ne satisfit pas le comte et que celui-ci voulut abréger. Il ajoute qu'il ne sait pas si Thoulouze était bien le rédacteur de cette requête. Mais ceci semble assez probable par le fait même que ce fut lui qui la montra. D'ailleurs, son projet d'adresse ne fut pas approuvé et Louis de Nassau rédigea lui-même la requête qu'on présenta plus tard à la régente. Mais il se sera vraisemblablement aidé de la rédaction de Jean de Marnix, et n'aura fait peut-être que l'abréger.

On avait cru bon, pour présenter l'adresse à la régente, que les nobles vinsent à Bruxelles en aussi grand nombre que possible. C'est pourquoi quelques seigneurs furent chargés de se rendre chacun dans une province pour avertir les confédérés des résolutions qui venaient d'être prises. Jean de Marnix et le seigneur de Welle reçurent en partage la Gueldre et l'Overysse.

Sur ces entrefaites, le 3 avril approchait. Dans une lettre que Morillon écrivit à Granvelle le 7 avril, on remarque le passage suivant : « Le diet comte d'Égmond est fort triste, et n'est visité des seigneurs comme du passé. Il a dit à Hincart que ung jour ces gens beau-

« vront leur folie. Toutefois on m'as-
 « seure que les Tholouses sont de nuit
 « esté vers luy, qui sont maintenant
 « fort braves ». Kervyn de Lettenhove
 voit dans cette lettre que « lorsque
 « la nuit (du 2 au 3 avril) fut arrivée,
 « Jean et Philippe de Marnix se rendi-
 « rent chez le comte d'Egmont et le
 « pressèrent de se joindre à eux (pour
 « présenter la requête à la régente).
 « Egmont repoussa leurs instances. Il
 « était fort triste. Un jour viendra, dit-il,
 « où ces gens boiront leur folie ». Le
 comte d'Egmont persista, en effet, dans
 son refus de prendre part aux démarches
 des confédérés. Dès lors, si les frères de
 Marnix lui firent une visite nocturne
 peu avant le 7 avril, il est bien possible
 que c'était pour le décider à marcher
 désormais de concert avec eux. Mais
 cette entrevue se fit-elle dans la nuit du
 2 avril, et y proposa-t-on au comte
 d'Egmont d'accompagner le cortège des
 confédérés au palais de la régente ?
 C'est ce que Kervyn de Lettenhove
 affirme peut être un peu trop positive-
 ment d'après les données si vagues de
 la lettre de Morillon. Son opinion sem-
 ble, d'ailleurs, d'autant moins probable,
 que les frères de Marnix devaient bien
 savoir qu'il n'était pas possible au comte
 d'Egmont, membre du conseil d'Etat,
 d'aller manifester dans les rangs de l'op-
 position.

Le 3 avril, un nombreux et brillant
 cortège de nobles, dans lequel, sans
 aucun doute, doivent s'être trouvés les
 frères de Marnix, défila devant Margue-
 rite de Parme, à qui le seigneur de
 Brederode remit la première requête des
 nobles, demandant l'abolition de l'in-
 quisition et la convocation des États
 généraux. La régente se borna à répon-
 dre que ses pouvoirs étaient trop limités
 pour accorder une telle demande. Elle
 promit de faire parvenir la requête au
 roi, et, en attendant la réponse de ce
 dernier, d'agir avec le plus de modé-
 ration possible dans la répression des
 hérésies. De leur côté, les nobles s'enga-
 gèrent à veiller avec soin au maintien
 de l'ordre public. Lorsque les nobles
 eurent reçu cette réponse évasive, ils

décidèrent de laisser à Bruxelles quatre
 d'entre eux pour former une espèce de
 conseil de la confédération et pour veil-
 ler à ce que les promesses de la régente
 fussent bien exécutées. En même temps
 ils choisirent dans chaque province quel-
 ques seigneurs qui devaient également
 veiller à l'exécution stricte des promesses
 tant de la régente que des confédérés.
 D'après une liste que Groen Van Prin-
 steter suppose être relative à cet envoi
 de seigneurs dans les provinces, Jean
 de Marnix aurait été chargé, avec quatre
 autres confédérés, d'exercer sa surveil-
 lance sur le Hainaut.

Cependant la réponse de Philippe II
 à la requête des nobles tardait à arriver,
 et le peuple se montrait de plus en plus
 turbulent. D'autre part, parmi les mem-
 bres de la confédération, les uns étaient
 devenus des exaltés, d'autres, au con-
 traire, s'en étaient plus ou moins déta-
 chés. C'est pour resserrer les liens entre
 les membres de la ligue et pour laver la
 noblesse du reproche qu'elle était cause
 de l'effervescence populaire, que les con-
 fédérés tinrent une grande réunion à
 Saint-Trond, dans la seconde quinzaine
 de juillet. Jean de Marnix semble avoir
 joué dans cette assemblée un rôle im-
 portant. Le 28 juillet, Morillon écrivit
 à Granvelle : « L'on dit que les Tho-
 « lousez ont fait grand mal en la dite
 « assemblée et que ce sont eux qui con-
 « duisent les ministres et preschez par
 « tout le pays, et que la dissension y
 « at esté grande... » Il paraît, en effet,
 que les nobles ne purent que difficile-
 ment se mettre d'accord. Les uns ne
 demandaient que l'abolition de l'inqui-
 sition et la modération des placards ;
 d'autres voulaient le libre exercice de la
 religion réformée. Comme on proposait
 d'accepter la confession luthérienne
 d'Augsbourg pour se concilier les prin-
 ces allemands, Jean de Marnix se serait
 écrié « qu'il aimait mieux mourir que
 « d'accepter la confession d'Augsbourg,
 « vu qu'il était calviniste ». C'est du
 moins ce que M^r Rahlenbeck affirme
 avoir trouvé dans les archives de Bru-
 xelles. D'après les interrogatoires de
 Philippe de Wingle il paraîtrait que

Jean de Marnix prononça plus tard ces mêmes paroles à Anvers.

Pendant que les nobles étaient réunis à Saint-Trond, les marchands et les bourgeois appartenant à la religion réformée leur adressèrent une requête pour demander leur protection. Les nobles promirent leur appui à condition que le peuple s'abstiendrait de tout désordre. Cette réponse à la requête des bourgeois est signée par Jean de Marnix et par beaucoup d'autres seigneurs.

Cependant Marguerite de Parmevoyait avec une certaine inquiétude cette nouvelle réunion des nobles à Saint-Trond. Craignant que les confédérés ne vinsent une seconde fois en cortège lui faire une visite en son palais de Bruxelles, elle les fit prier de s'abstenir de cette démonstration. S'ils avaient quelque chose à lui demander, elle ferait recevoir leurs délégués dans une localité des environs. Ces propositions furent acceptées, et, de commun accord, on décida que l'entrevue aurait lieu au village de Duffel. C'est là que, le 18 juillet, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, au nom de la régente, entrèrent en relations avec les députés des nobles, parmi lesquels ne se trouve pas Jean de Marnix. Dans cette assemblée de Duffel, on décida que les nobles enverraient douze délégués à Bruxelles pour exposer leurs griefs à la régente. Jean de Marnix ne se trouve pas davantage parmi ces députés qu'on nomma par dérision les douze apôtres, et qui remirent à Marguerite de Parme la deuxième requête des nobles, en y demandant une prompt réponse. Mais la régente voulait d'abord connaître l'avis du roi; ainsi cette réponse ne fut donnée que le 23 août: elle accordait l'abolition de l'inquisition et autorisait les prêches publics, là où ils s'étaient tenus jusqu'à ce jour. Le 25 août, ces engagements furent encore précisés, et les seigneurs députés promirent à leur tour que le Compromis des nobles pourrait être considéré comme dissous, aussi longtemps que les promesses de la régente seraient ponctuellement observées.

Jean de Marnix n'était pas présent quand cet accord fut conclu, et de même que le seigneur de Bréderode et d'autres encore, il s'y montra défavorable. Dans une lettre datée d'Anvers le 3 septembre 1566, et adressée à un certain Metel, Jean de Marnix fait connaître clairement son opinion à ce sujet. « La réponse donnée à la noblesse », écrit-il, « est imprimée, laquelle, si je puis recouvrer, vous enverrai combien qu'en l'accord des gentz hommes plusieurs choses ne me contentent point, et nommément d'avoir cassé le Compromis sans en avoir aucune commission. Mais ils s'excusent sur plusieurs promesses verbales qui leur furent faits par les seigneurs mesmes sur la protestation qu'ils ont faite, si on ne leur tient de point en point les assurances et tout ce qu'on leur a promis, qu'ils sont en leur entier ». Une copie contemporaine de cette lettre très longue et très intéressante de Jean de Marnix, la seule qui est parvenue jusqu'à nous, est conservée à la bibliothèque de l'université de Leyde. Elle fait connaître plusieurs détails sur les rapports des confédérés avec la régente depuis l'assemblée de Saint-Trond, et sur les agissements des iconoclastes dans différentes parties du pays. On y voit encore que Jean de Marnix avait été peu de temps auparavant à Cologne. Il s'y était rendu probablement en compagnie de Louis de Nassau, après l'assemblée de Saint-Trond.

Dès le 18 août, les iconoclastes avaient commencé leurs excès à Anvers, et depuis ce jour le magistrat de la ville réclamait instamment le retour du prince d'Orange pour rétablir l'ordre. Mais retenu par la régente pour l'assister de ses conseils, le prince ne pouvait pas quitter Bruxelles. Le 24 août, alors donc que l'accord entre Marguerite de Parme et les délégués de la noblesse n'était pas encore définitivement conclu, il chargea Jean de Marnix et Nicolas de Hames de se rendre à Anvers pour faire évacuer par les protestants les églises dont ils s'étaient emparés. Quand les deux seigneurs arrivèrent devant les murs d'An-

vers, ils trouvèrent les portes de la ville fermées. Mais sur la présentation de la lettre de créance du prince d'Orange on les laissa entrer. Ils se rendirent directement à l'hôtel de ville, où ils déclarèrent que le prince d'Orange était très affecté des désordres qui s'étaient produits, qu'on devait déposer les armes, et qu'on ne pouvait pas prêcher dans les églises la religion réformée; mais que, par contre, ces prêches étaient permis dans le quartier qu'on appelait la nouvelle ville. De là ils allèrent à la " Borchtkerke " où les protestants étaient entrés de force et s'étaient mis à prêcher. Ils leur firent connaître le but de leur mission et les conduisirent alors dans la nouvelle ville. Les protestants obéirent sans peine; partout on se disait avec joie que maintenant les prêches étaient autorisés par le gouvernement. Le lendemain, 25 août, Jean de Marnix et son compagnon se rendirent encore une fois à l'hôtel de ville pour intercéder en faveur de ceux qui avaient été arrêtés lors des récents désordres. Cependant ils ne demandaient aucune grâce pour ceux qui avaient volé quelque objet dans une église. Le 26 août, le prince d'Orange arriva lui-même à Anvers. Cependant Jean de Marnix ne quitta pas encore la ville. Dans sa lettre du 3 septembre, il écrit qu'il est toujours retenu à Anvers, mais qu'il espère pouvoir retourner à Bruxelles quelques jours après. Peut-être sa mission était-elle déjà terminée le lundi 2 septembre, car le 8 Morillon écrivit à Granvelle : " Hames et Tholouze, qui dict que avec ce mois se acheveront les messes, avoient lundi adisté le prescheur pres de Bruxelles où furent peu de gens de sorte ". Mais il paraît plus probable qu'il retourna immédiatement après chez le prince d'Orange, comme semble l'avoir fait Nicolas de Hames. En tout cas, il ne peut être resté longtemps à Bruxelles, et l'espoir qu'il exprimait, dans sa lettre du 3 septembre, d'y jouir quelque temps du repos, ne devait plus jamais se réaliser. Depuis ce moment, on le retrouve presque constamment à Anvers, puis plus tard voyageant d'une

ville à l'autre, jusqu'au moment où le malheur de ses armes le conduisit à la mort.

En même temps qu'il remplissait la mission que le prince d'Orange lui avait confiée, Jean de Marnix s'occupait aussi de rassembler de l'argent pour le compte des confédérés. En effet, le prince d'Orange écrit d'Anvers le 2 septembre à Louis de Nassau : " Monsr de " Toulouse m'a dict que les mille escus " sont prêts dont luy aviez parlé, rest a " scavoir a qui il les delivrerat, ce que " me porres mander ". Dans une autre lettre de Bernard de Mérode au même Louis de Nassau, il est encore question de ces écus destinés sans doute à des préparatifs militaires.

Le 29 septembre, Morillon écrivit à Granvelle que " les Toulouses sont com- " mensales perpetui ". Il ressort aussi de cette lettre qu'en ce moment Jean de Marnix était à Anvers. Il y était encore à la fin du mois d'octobre lorsqu'il y signa une requête adressée à Philippe II par les bourgeois et les habitants de la ville, pour lui offrir une somme de trois millions si on leur accordait le libre exercice de la religion réformée. Jean de Marnix donnait pour sa part 1,000 écus. Le 3 décembre, Jean de Marnix arriva avec plusieurs gentils-hommes chez le seigneur de Brederode, à Vianen. Là étaient déjà arrivés avant lui le comte Louis de Nassau et le prince d'Orange, accompagnés d'une suite nombreuse. Le 22 du même mois, Morillon écrivit à Granvelle que " l'ainé des Thou- " louses a esté veoir le dict s' (évêque) " de St Aumer duquel l'on at très-mal " parlé pour ce qu'il le tenoit si longue- " ment, et que l'autre commençoit à " semer son venin, mais il estoit mal " arrivé en ce pays ". Morillon semble être dans le vrai lorsqu'il donne à cette entrevue un caractère politique; car bien que Jean de Marnix fût le neveu de cet évêque de Saint-Omer, il est difficile à admettre qu'il aurait entrepris le voyage si long de Vianen uniquement pour faire à son oncle une visite de convenance. D'autant plus qu'immédiatement après, le 1^{er} janvier 1567, il

arriva de nouveau à Vianen. Vers cette époque, Gilles Le Clercq y vint également. Sur les plaintes que ce dernier y fit au seigneur de Brederode de ce que les prêches et l'exercice de la religion réformée étaient empêchés contrairement à l'accord du 25 août, Brederode se rendit le 6 février à Amsterdam avec Jean de Marnix et beaucoup d'autres seigneurs. Il voulait consulter le prince d'Orange et le comte Louis de Nassau qui se trouvaient en cette ville. Dans ces entrevues, on résolut de présenter une troisième requête à la gouvernante; elle fut rédigée par Jean de Marnix et Gilles Le Clercq, les mêmes qui avaient rédigé le Compromis des nobles.

Le 21 janvier, Brederode revint à Vianen, où Jean de Marnix donna lecture de la requête aux autres confédérés. Il y fut résolu de la faire remettre à la régente par Brederode en personne. Ce dernier partit à cet effet le 29 pour Anvers, où, en présence des deux frères de Marnix, du seigneur de Wingle et de beaucoup d'autres, on donna encore une fois lecture de la requête. Mais, sur ces entrefaites, Marguerite de Parme avait appris ce qui se passait. Ne voulant plus en aucune façon recevoir les nobles à Bruxelles, elle fit remettre, le 2 février, aux soldats de sa garde une liste des nobles de ceux lesquelles les archevêques de Son Altèze et aultre de la garde de Bruzelle ne laisseront entrer en ycelle. Sur cette liste se trouvaient notamment les deux frères de Thoulouze. Brederode, les frères de Marnix et les autres seigneurs durent ainsi renoncer à venir à Bruxelles, et ce fut Maximilien de Blois Treslong qui remit, peu de temps après, la requête à la régente.

La conduite de Marguerite de Parme n'était pas de nature à inspirer beaucoup de confiance aux confédérés; ils comprirent que, désormais, il fallait abandonner tout espoir d'arriver à une solution pacifique. Ils se préparèrent à la guerre et s'occupèrent d'organiser leurs forces. Quelque temps auparavant, alors qu'il était encore à Vianen, Jean de Marnix avait dit à Maximilien de Blois que si Son

Altesse ne voulait pas consentir aux demandes contenues dans la troisième requête, outre les quatre mille chevaux et les quarante enseignes d'infanterie que Louis de Nassau devait emmener d'Allemagne, Brederode rassemblerait encore d'autres troupes à Vianen. C'est ce qu'il fit, en effet. En son nom, Jean de Marnix, Pierre Vander Aa et quelques autres enrôlaient à Anvers tous ceux qui venaient se présenter et les dirigeaient ensuite sur Vianen, où un premier renfort arriva d'Anvers le 4 février. Il était envoyé par Brederode lui-même, qui retourna dans son château de Vianen le 16 du même mois. Ayant appris ce qui se passait, Marguerite de Parme écrivit à Anvers le 17. Le lendemain, le prince d'Orange ordonna que tous les soldats qui n'étaient pas au service du gouvernement eussent à quitter immédiatement la ville. Là-dessus ils partirent et se rassemblèrent à Merxem, Damburgge et dans les villages environnants; finalement ils partirent pour Vianen, où ils arrivèrent les 21, 22 et 23 février avec D'Andelot, Vander Aa, et d'autres seigneurs qui les commandaient.

Malgré la défense de la régente, Jean de Marnix restait toujours à Anvers pour enrôler de nouvelles recrues. Mais de telles manœuvres devenaient dangereuses. Marguerite de Parme, continuellement tenue au courant des événements, apprit que les confédérés étaient sur le point de tenter un coup de main contre l'île de Walcheren. Elle prit ses mesures et fit notifier à toutes les villes de l'île qu'elles avaient à se tenir sur leurs gardes; elle-même y envoya des renforts. Alors les confédérés comprirent que le moment était venu pour mettre leurs projets à exécution. Le 1er mars, Jean de Marnix prit place sur le bateau qui faisait le service d'Anvers à Middelbourg. Il était accompagné de Pierre Haeck, ancien bailli de cette dernière ville, qui avait offert ses services à la cause des nobles. Le bateau s'arrêta la nuit devant Honnenisse, ne pouvant continuer son voyage à cause de la marée. Le lendemain

matin, au moment du départ, il fut rejoint par trois navires venant d'Austruweel, qui étaient remplis de soldats récemment enrôlés à Anvers. Jean de Marnix et Pierre Haeck quittèrent le bateau sur lequel ils se trouvaient pour prendre place à bord d'un de ces navires qui portait également Gilles Le Clercq et Jean de Blois, et dont Jean de Marnix prit le commandement. Les autres navires étaient commandés, l'un par un certain Jean Denys, et l'autre par un capitaine français dont le nom est resté inconnu. Cette petite flotte descendit l'Escaut jusqu'au moment où étant arrivée en face du château de Rammekens, P. Haeck et Gilles Le Clercq mirent pied à terre pour aller parler au commandant de la place, après quoi ils vinrent faire rapport de leur mission à Jean de Marnix. Les chefs de l'expédition avaient compté sur les intelligences que Pierre Haeck avait dans l'île pour pouvoir débarquer leurs troupes en cet endroit. Mais leurs espérances furent déçues, et après s'y être procuré quelques vivres, ils remirent à la voile dans la direction de Flessingue. Arrivés entre le château de Rammekens et cette dernière ville, le stadhouder du bailli de Middelbourg vint demander à Jean de Marnix de quelle autorité il était venu jusque-là. Ce dernier lui répondit qu'il savait ce qu'il avait à faire et qu'il ne devait point lui en rendre compte, ajoutant « qu'on avait bien laissé débarquer » la veille ces autres violeurs de femmes » et ces bandits » — il faisait allusion aux soldats que la régente avait envoyés au château de Rammekens — « tandis que maintenant on se montrait » hostile à des gens qui ne voulaient de » mal à personne ». Pour toute réponse l'envoyé lui dit qu'il ne devait pas essayer de débarquer ses troupes, car tous les habitants étaient prêts à lui résister. Voyant qu'il était inutile de tenter le débarquement en cet endroit, Jean de Marnix continua sa route pendant la nuit. Il passa en face de la ville de Middelbourg et arriva le lendemain matin devant Arnemuyden. Mais là, l'expédition fut reçue à coups de feu. En vain

Marnix descendit-il à terre pour exhorter les habitants à cesser les hostilités; on le menaça de bombarder ses navires s'il ne partait à l'instant. Cédant devant ces menaces, la flottille dut rebrousser chemin.

L'expédition de Jean de Marnix contre l'île de Walcheren avait donc échoué, malgré l'influence dont Pierre Haeck croyait y jouir. Les événements venaient de prouver que cette influence n'était pas bien grande; plutôt que de compter sur elle, on aurait probablement mieux réussi si on avait pu agir avec plus de promptitude, et ne pas laisser à Marguerite de Parme et aux autorités de la Zélande le temps de se mettre sur leurs gardes.

Le 4 mars, Jean de Marnix débarqua ses troupes à Austruweel, devant les murs d'Anvers; mais, le 5, le prince d'Orange lui donna l'ordre de partir endéans les trois heures, sans quoi il se verrait obligé de le repousser de force. Jean de Marnix fit semblant d'obéir et se dirigea vers la Flandre; mais il revint le lendemain et se mit à enrôler de nouveaux soldats. L'ordre fut renouvelé et Marnix promit encore une fois d'obéir. Mais en ce moment arrivèrent les deux autres navires qu'on avait perdus de vue jusqu'alors, et qui débarquèrent également leurs troupes. Dès lors, Jean de Marnix crut disposer de forces suffisamment nombreuses pour ne plus obéir à l'ordre du prince d'Orange. Ce dernier refusa néanmoins d'envoyer contre lui la garnison d'Anvers, parce que la surexcitation des esprits était trop grande pour pouvoir abandonner la ville à elle-même. Cependant les troupes de Jean de Marnix ne trouvaient pas à Austruweel des moyens de subsistance suffisants. Elles se dirigèrent sur Eeckeren, puis sur Merxem, et enfin sur Deurne où elles arrivèrent dans la soirée du 9 mars, pillant toujours les villages des environs. Elles maltraièrent les prêtres et les ecclésiastiques et, d'après l'habitude des soldats de l'époque, elles s'emparaient de toutes les armes et munitions qu'elles pouvaient découvrir. Le 12, Jean de Marnix, ayant reçu la

fausse nouvelle que de la cavalerie était en marche contre lui, retourna de Deurne à Austruweel, qui était une position favorable, munie de bons retranchements et appuyée sur l'Escaut.

Le lendemain, 13 mars, vers 8 heures du matin, les troupes de Jean de Marnix virent tout à coup s'approcher vers eux une colonne de soldats. Ils laissèrent aussitôt éclater leur joie, croyant que c'étaient les secours que Brederode devait leur envoyer de Vianen, ou le comte Louis de Nassau d'Allemagne. En réalité, c'était le seigneur De Beauvoir que la régente avait envoyé contre eux avec une partie de sa garde de corps, deux compagnies du comte d'Egmont, et encore quelques autres troupes formant un total d'environ huit cents hommes. D'après l'ambassadeur anglais Gresham, Beauvoir avait quinze cents fantassins et cent cinquante cavaliers et Thoulouze mille hommes seulement (Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IV, p. 431). Pontus Payen dit huit cents pour De Beauvoir et trois mille pour Thoulouze (*Mémoires*, I, p. 300). Le seigneur De Beauvoir avait conduit sa colonne dans le plus grand secret par une marche de nuit. Ce n'est que quand il se trouva en face de l'ennemi qu'il fit tout à coup déployer ses drapeaux et battre le tambour. Comprenant son erreur, mais ne perdant pas son sang-froid, Jean de Marnix exhorta ses hommes à bien défendre les retranchements, qui étaient inexpugnables devant un si petit nombre d'adversaires et à attendre que l'ennemi fût sous leur portée avant de faire feu. Mais cette bande de vagabonds indisciplinés auxquels Jean de Marnix commandait, et dont les circonstances seules avaient fait des soldats, ne pouvaient pas garder le calme que leur chef leur prêchait. Déjà entièrement démoralisés par l'arrivée soudaine et imprévue de l'ennemi, ils coururent cependant aux retranchements; mais ils tirèrent en toute hâte et sans viser, de sorte que leurs balles passaient toutes au-dessus des assaillants sans les atteindre. D'un autre côté, dès

qu'un d'entre eux montrait sa tête au-dessus des remparts, il tombait aussitôt frappé par une balle ennemie. Une seule attaque vigoureuse des vétérans aguerris de De Beauvoir leur livra les retranchements. Depuis ce moment, ce fut une lutte corps à corps dans la plaine, bien plutôt un massacre qu'une bataille. Marguerite de Parme avait ordonné de ne point faire de quartier, et de ne faire prisonniers que les chefs. Aussi les troupes de Jean de Marnix furent-elles taillées en pièces sans presque faire de résistance. Ceux qui ne tombèrent pas sous les coups des ennemis, se noyèrent dans l'Escaut; six ou huit cents d'entre eux cherchèrent un refuge dans une ferme, mais les soldats de De Beauvoir y ayant mis le feu, ils périrent tous dans les flammes. Environ quinze cents hommes perdirent ainsi la vie; trois cents prisonniers furent passés au fil de l'épée. Quant à de De Beauvoir, il n'avait subi aucune perte sérieuse.

Jean de Marnix lui-même partagea le sort de presque tous ses soldats. Vainement offrit-il 2,000 écus pour sa rançon; il fut haché en pièces. Son corps fut probablement aussi dévoré par les flammes, car on ne put jamais le retrouver.

Ainsi périt Jean de Marnix au combat d'Austruweel, le 13 mars 1567. L'avenir semblait lui réserver une place importante dans l'histoire de la révolution du xvii^e siècle, quand la mort vint l'arracher, dans la fleur de l'âge, à la scène politique où il n'avait pu se montrer que pendant deux ans. Plein d'enthousiasme pour la cause qu'il défendait, il joignait à cette ardeur juvénile un savoir et une érudition auxquels ses contemporains, même ceux qui étaient hostiles à ses tendances, se plaisent à rendre hommage. Les partisans de la politique espagnole le tenaient pour un de leurs plus redoutables adversaires; aussi regardèrent-ils sa mort comme un événement heureux. Mais quand le duc d'Albe arriva dans nos provinces, il trouva que cette mort prématurée ne suffisait pas encore pour venger le mal que Jean de Marnix avait fait à la cause de Philippe II. Par jugement en date du

1^{er} mai 1570, le conseil des Troubles condamna sa mémoire et déclara ses biens dévolus au fisc. Ainsi fut confiscuée sa seigneurie de Buysinghen. Mais après la capitulation d'Anvers, le prince de Parme ordonna, à la requête de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, la restitution de ce domaine à la famille du défunt. Quant à la seigneurie de Thoulouze ou de « Tholouze » du nom de laquelle Jean de Marnix est toujours désigné par ses contemporains, elle était située en Franche-Comté.

Au point de vue des mœurs, Jean de Marnix était d'une grande sévérité. Plusieurs fois il réprimanda son frère, parce que ce dernier ne dédaignait pas de se livrer de temps en temps au plaisir de la danse. Au physique, il était de taille moyenne, assez maigre de figure, doux dans ses manières. Il avait épousé Catherine de Ghoir, fille d'Allard, seigneur de Kaldenbroek. De ce mariage naquit une fille, Ursule, qui se maria dans la suite à Bernard de Loutsenrade.

Daniel Jacobs.

Lettre inédite de Jean de Marnix, conservée à la bibliothèque de l'université de Leyde. — Gachard, *Précis de la correspondance de Philippe II*. — Pouillet, *Correspondance de Gramvelle*. — De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre au XVII^e siècle*. — Marcus, *Sententiën en indagingen van den hertog van Alba*. — Van Vloten, *Onderzoek van 's konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche beroerten van 1566 en 1567*. — Henne, *Mémoires de Pontus Payen*. — Rahlenbeck, *Mémoires de Jacques de Wesembeke*. — Blaes, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*. — Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica*. — Génard, *Antwerpsch archievenblad*. — Hopperus, *Mémorial*. — Merula, *Vita Francisci Junii*. — Strada, *De Bello belgico*. — Burgundius, *Historia belgica*. — Gerdes, *Sermon antiquarium*. — Schoockius, *Exercitationes variorum in diversis materiis*. — Le Charpentier, *Histoire généalogique des Pays-Bas, ou Histoire de Cambrai et du Cambrésis*. — Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandse Edelen*. — Arend, *Algemeene geschiedenis des Vaderlands*. — Bilderdijk, *Geschiedenis des Vaderlands*. — Motley, *The rise of the Dutch Republic*. — Van Vloten, *De Nederlanden onder koning Philips II*. — Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — 's Gravezande, *Tweede eeuwgedachten der Middelburgsche vrijheid*. — 's Gravezande, *Tweede honderdjarige gedachtenis der Synode van Wesel*. — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*. — Henne et

Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Paul Fredericq, *Marnix en zijne nederlandse geschriften*. — Paillard, *Huit mois de la vie d'un peuple*. — Juste, *Vie de Marnix de 15^{te} Aldegonde*. — Rahlenbeck, *Nicolas de Hames*. — Ritter, *Ueber die Anfänge des niederländischen Aufstandes*.

MARNIX (Philippe DE), seigneur de Sainte-Aldegonde, West-Soeburg et Touwinck, né à Bruxelles, en 1538, mort à Leyde, le 15 décembre 1598. Il était le second fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, seigneur de Thoulouze, etc., et de Marie de Hamericourt.

La famille des Marnix, originaire de la Tarentaise (Savoie), était venue s'établir dans les Pays-Bas, au commencement du règne de Charles-Quint : Jean de Marnix, le grand-père de Philippe, devint secrétaire et trésorier général de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, et remplit plusieurs missions diplomatiques que Charles-Quint lui confia. Très jeune encore, Philippe de Marnix se rendit à Genève avec son frère aîné, Jean, pour y faire ses études sous la direction de Calvin, de Théodore de Bèze et d'autres maîtres éminents. En même temps qu'il s'initiait à la religion réformée, il fit son éducation littéraire : il étudia les langues anciennes, surtout le grec et l'hébreu, afin de pouvoir lire l'Ancien et le Nouveau Testament dans le texte original. Il apprit aussi plusieurs langues modernes : le néerlandais, le français, l'allemand, etc. Lorsqu'il revint dans sa patrie, à l'âge de vingt et un ans, il avait déjà acquis un précieux trésor scientifique et littéraire qu'il enrichit encore plus tard par un travail assidu et qu'il mit à profit pour défendre ses convictions religieuses.

Par suite de ses profondes connaissances théologiques et de son remarquable talent, il était tout naturellement désigné pour combattre au premier rang parmi les chefs de la Réforme dans les Pays-Bas et pour jouer un des rôles les plus importants dans la révolution du XVII^e siècle.

A son retour de Genève, Marnix avait vu les terribles effets des placards de Charles-Quint. Les partisans des doctrines réformées étaient en butte aux

persécutions les plus cruelles; les tribunaux de l'inquisition condamnaient à la peine de mort indistinctement tous les protestants et même les suspects.

Marnix se prépara, avec d'autres membres de la noblesse, à prendre des mesures de résistance contre cet odieux régime auquel on voulait astreindre le pays. Il prit une part active à la formation du célèbre *Compromis des nobles* (1566); ce ne fut pas lui cependant qui rédigea la déclaration des conjurés.

Le 5 avril 1566, il se rendit, sans aucun doute, à Bruxelles avec les nobles confédérés pour présenter à Marguerite de Parme la fameuse requête qui demandait d'abolir l'inquisition et de suspendre les exécutions pour cause d'hérésie. Avec Louis de Nassau et de Brederode, il exerça une influence prépondérante sur les mesures qui furent prises par les signataires du *Compromis* à l'assemblée de Saint-Trond (15 juillet 1566); il y fut décidé que les calvinistes et les luthériens seraient mis sur le même pied et qu'une nouvelle requête serait présentée à la gouvernante.

Pendant ce temps, la réforme avait fait de grands progrès dans les Pays-Bas: les prédicateurs, dont le nombre croissait considérablement, allaient de ville en ville, tenaient des prêches en plein air et amenaient ainsi beaucoup de conversions. Mais ils mirent parfois trop de zèle à propager leurs doctrines, en engageant le peuple à rompre avec éclat avec l'ancienne religion qu'ils qualifiaient d'idolâtrie.

Au mois d'août 1566, des troubles éclatèrent dans plusieurs grandes villes: la populace, excitée par les prédicateurs, pénétra dans les églises, les chapelles et les couvents et y brisa les statues, les tableaux et les trésors artistiques qui s'y trouvaient. Les iconoclastes furent poursuivis avec la plus dure rigueur; ils furent même désavoués par un grand nombre de protestants. Marnix, cependant, osa prendre en mains leur défense; il rédigea un écrit intitulé: *Van de beelden afheerpen in de Nederlanden in augusto 1566*, qu'il développa et publia ensuite sous le titre de: *Vraye narration*

et apologie des choses passées aux Pays-Bas touchant le fait de la religion en l'an 1566. Il eût préféré que les images et les objets du culte eussent été enlevés paisiblement et sans trouble, mais il ne considérait pas l'acte des iconoclastes comme répréhensible en soi. Il tâcha de montrer que la colère du peuple contre des objets inanimés marquait l'empressement de se racheter des anciennes superstitions: « Le peuple », disait-il, « n'avait pas été poussé par le mépris de l'autorité, mais par un désir ardent et sincère de montrer à tous combien il était affligé d'avoir si longtemps exercé une pareille idolâtrie et blâmé le nom de Dieu ».

La réaction qui se produisit contre la réforme fut violente: l'inquisition et le conseil des Troubles fonctionnèrent sans relâche. Une foule de protestants se virent forcés d'émigrer. Marnix, accompagné d'un grand nombre de ses compatriotes flamands et brabançons, se réfugia à Emden, dans la Frise orientale. Le 17 août 1568, c'est-à-dire quelques semaines après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, il fut condamné par contumace au bannissement perpétuel, sous peine de la hart, avec confiscation de tous ses biens, meubles et immeubles, droits et actions, fiefs et héritages.

Ce fut en 1568, pendant son exil au château de Lützburg, près de Norden, dans le voisinage de Emden, qu'il composa son célèbre ouvrage: *Den Byenkorf der H. Roomsche Kercke*, ou, du moins, qu'il traduisit — comme le pense M^r Van Toorenbergen — le texte de cette œuvre qu'il avait déjà préparée et rédigée en français auparavant.

Voici, d'ailleurs, comment il avait été amené à écrire sa fameuse satire de l'Eglise catholique: un chanoine de Reims, nommé Hervet, avait publié un livre contre les protestants et les avait mis au défi de lui répondre: Marnix s'était mis aussitôt à l'œuvre. Par ironie, il se fait passer, dans le *Byenkorf*, pour un théologien catholique de l'université de Louvain, qui prend la défense de l'Eglise romaine et soutient Hervet contre les protestants: il dédie même

son livre à l'un des chefs de l'inquisition, Sonnius, ancien évêque de Bois-le-Duc, qui venait d'être nommé au nouveau siège épiscopal d'Anvers (1568); il le félicite de ce qu'il a obtenu du pape la création de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas et de ce qu'il a ainsi renforcé la puissance de l'inquisition.

Tout en feignant de défendre les dogmes et les institutions de l'Eglise catholique, il l'accable de sarcasmes; il attaque tout en même temps : dogmes, institutions, traditions, sacerdoce, livres, culte, légendes, coutumes : c'est une véritable guerre à outrance contre la théologie du moyen âge et tout ce qui est en rapport avec elle.

Le *Byenkorf* traite successivement de la toute-puissance de l'Eglise catholique, de sa manière d'expliquer l'écriture sainte, les Pères de l'Eglise et les sources du droit ecclésiastique, de la messe, des indulgences, de la papauté, des prêtres, du culte des images, de la confession et des autres sacrements, de l'hérésie, de l'ignorance et de la conduite scandaleuse des ministres protestants contrastant avec la conduite exemplaire des prêtres catholiques, etc., etc.

L'historien de Thou disait à propos de cet ouvrage : « M. de Sainte-Aldegonde » a mis la religion en rabelaiserie ». Il n'est pas impossible, comme le croit M^r Van Toorenbergen, que Marnix ait eu l'occasion de lire à Genève les écrits du joyeux curé de Meudon et qu'il ait appris ainsi à satiriser avec une verve si étonnante. Il devait aussi connaître, d'ailleurs, les ouvrages d'Erasmus, de Reuchlin, d'Agrippa, et de tous les humanistes célèbres. Le *Byenkorf* témoigne de l'étendue extraordinaire du savoir de son auteur : tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les ouvrages des Pères de l'Eglise, les décrets des conciles, les écrits de saint Thomas d'Aquin et des autres docteurs du moyen âge, Marnix les a tous lus et approfondis; il en parle avec la facilité, la clarté et la logique d'un homme qui est maître de sa matière. Il n'avait acquis ce trésor de connaissances que grâce à un travail assidu, mais il par-

vint à composer un véritable chef-d'œuvre d'érudition et d'esprit, afin de défendre sa propre religion contre ceux qu'il regardait comme les ennemis les plus acharnés de la vérité.

Le *Byenkorf* est, pour l'époque à laquelle il a été composé, un modèle de style satirique : c'est le plus grand, le plus sanglant des pamphlets que possède la littérature néerlandaise. D'ailleurs, le succès qu'obtint l'œuvre de Marnix fut immense. Editée d'abord en 1569, elle fut réimprimée notamment en 1572, 1574, 1577, 1593 et 1597. La popularité du *Byenkorf* ne fit que s'accroître au XVII^e siècle : dix-sept éditions en furent faites dans le pays, et à l'étranger parurent un grand nombre de traductions : on ne connaît pas moins de quatorze éditions allemandes et quatre éditions anglaises. Il est donc certain que l'influence exercée par l'œuvre de Marnix a été très considérable, non seulement dans les Pays-Bas, mais aussi en Allemagne et en Angleterre.

C'est également pendant son séjour à Lützburg (1568-1569), que Marnix écrivit deux *Adrysen* à un de ses amis, Pierre Carpentier, qui s'était réfugié à Londres avec un grand nombre de protestants des Pays-Bas. Des difficultés avaient surgi au sein de la communauté protestante établie à Londres; c'est à ce propos que Marnix rédigea ces deux lettres, afin d'amener un arrangement à l'amiable; elles traitent de questions théologiques, mais elles sont surtout intéressantes en ce qu'elles montrent clairement l'esprit de modération de Marnix : il s'élève, en effet, contre la prétention de certains ministres protestants qui veulent imposer leurs opinions : *Sy moghen wel raed gheven, dit-il, maer sy en moghen niet ghebieden; sy en moghen niet heersschen; sy moeten de consciencien vry laten daer se God vry in ghelaten heeft.*

Marnix, qui s'était rendu à Heidelberg après son séjour en Frise et s'était mis au service de Frédéric III, comte palatin, entra bientôt en relations avec Guillaume d'Orange.

Le Taciturne n'avait pris les armes

contre l'Espagne qu'après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes et l'institution du conseil des Troubles par le duc d'Albe. C'est alors (1568) qu'il s'adressa au comte palatin Frédéric III, pour lui demander l'aide de Marnix ; celui-ci lui inspirait la plus grande confiance, et il devint bientôt son conseiller intime, son « ministre et serviteur particulier » ; il s'attacha de tout cœur à la cause de Guillaume d'Orange, qui était, d'ailleurs, intimement unie au but qu'il poursuivait lui-même. Comme le Taciturne, il voulait l'affranchissement des Pays-Bas du joug de l'Espagne et de Rome. Tous deux unirent leurs efforts pour arriver à la réalisation de ce dessein.

La première campagne de Guillaume d'Orange n'avait pas été heureuse : après la victoire de Heiligerlee (23 mai 1568) remportée par le comte Louis de Nassau, que Marnix était venu rejoindre sur l'ordre du prince, l'armée des gueux fut totalement défaite par le duc d'Albe à Jemgum (21 juin). Une autre armée conduite par le prince d'Orange lui-même, qui était entrée dans le Limbourg, fut poursuivie par le duc et obligée de quitter nos provinces au mois de novembre 1568.

La cause des gueux paraissait à jamais perdue après les désastres qu'ils avaient subis. Marnix parvint cependant à relever les courages par le *Wilhelmuslied*, cet hymne national si simple mais si émouvant qu'il composa à cette époque ; il inspira à ses compatriotes une nouvelle confiance en l'avenir ; il leur communiqua en quelque sorte les paroles mêmes du prince d'Orange s'adressant à son peuple pour l'assurer qu'il restera toujours à son poste, même pendant les jours d'adversité, et que la Néerlande peut compter sur lui jusqu'à la mort.

Lors de la seconde expédition du Taciturne dans les Pays-Bas, après la prise de La Brielle par les gueux de mer (1^{er} avril 1572), Marnix composa un autre chant : *Ras, seventien provincen!* qui était un pressant appel au pays tout entier pour secouer la tyrannie espagnole.

Un grand nombre de villes s'insurgèrent et se placèrent sous la conduite du prince d'Orange. Les députés des villes hollandaises se réunirent pour la première fois à Dordrecht (juillet 1572). Marnix les conjura, au nom du prince, de s'imposer des sacrifices pour la cause nationale, de manière qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à l'assistance pécuniaire du roi de France ou de la reine d'Angleterre ; car, disait-il, les gages qu'il faudrait donner à ces souverains étrangers mettraient en péril l'indépendance des Pays-Bas. Il leur déclara ensuite que, dans les intentions du prince d'Orange, il fallait garantir le libre exercice de la religion, tant pour les catholiques que pour les réformés. Il les adjura enfin de rester unis avec leur défenseur. Les députés promirent à Marnix, en lui donnant la main, de ne conclure aucun accord avec le roi Philippe II sans le consentement du prince et sans le comprendre dans le traité. Marnix promit de même par serment, au nom du Taciturne, que celui-ci ne ferait aucun accommodement avec le roi, sans consulter au préalable les Etats de Hollande.

Vers la fin de l'année 1572, Marnix reçut de Guillaume la mission de renouveler le magistrat de la ville de Harlem, une des places les plus importantes de la Hollande. Il fut investi ensuite du commandement de Rotterdam, de Schiedam et de Delft. Mais, au commencement du mois de novembre 1573, pendant qu'il s'occupait de fortifier le poste important de Maesland-Sluis, il fut surpris par les ennemis et « ayant été délaissé de ses soldats », il fut fait prisonnier et conduit à La Haye, où il fut mis sous la garde du « mestre du camp » don Julian Romero. Découragé par l'insuccès des tentatives du parti national, ne voyant plus aucun moyen de remédier à la situation par suite du manque de ressources et de l'isolement dans lequel les princes allemands laissaient les réformés des Pays-Bas, Marnix écrivit de sa prison au prince d'Orange pour lui proposer d'entrer en négociations avec Philippe II

dans le but d'établir la paix. Dans sa lettre du 7 novembre 1573, il lui demanda également de « vouloir envoyer « homme exprès, ou lettres, audiet « mestre de camp, pour traiter résolu- « tement et fructueusement sur l'entre- « change des prisonniers, de costé et « d'autre ». Marnix craignait beaucoup pour sa vie : il est probable que le duc d'Albe l'eût fait mourir, si Guillaume d'Orange n'avait déclaré qu'il agirait à l'égard du comte de Boussu et des autres prisonniers espagnols de la même manière que le duc traiterait Marnix.

On ne parvint à aucun accord au sujet de l'échange des prisonniers, de sorte que la captivité d'Aldegonde se prolongea pendant près d'une année (novembre 1573-15 octobre 1574). Quant à la proposition qu'il avait faite au prince de « venir à quelque accord tolérable » avec l'Espagne, le Taciturne ne voulut pas en entendre parler; il la considérait, d'ailleurs, comme « préjudiciable et at- « tirante plustost une ruine entière « qu'une conservation du pays ».

Marnix recouvra sa liberté après que le gouverneur général Requesens eut approuvé la promesse faite par Mondragon, lors de la capitulation de Middelbourg, de faire mettre en liberté ceux qui étaient tombés au pouvoir des Espagnols. Aldegonde redoubla de vigueur et d'activité : il prit alors part aux conférences de Breda, qui furent ouvertes au commencement du mois de mars 1575, sous la médiation de l'empereur Maximilien II. Mais elles n'aboutirent à aucun résultat : le roi ne voulait accorder aux réformés que l'alternative de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine ou de s'expatrier après avoir vendu leurs biens; il refusait, en outre, le renvoi des troupes espagnoles et la convocation des Etats généraux. La même année, Marnix fit de longs voyages en Allemagne et en Pologne pour visiter les princes étrangers, dans l'espoir de les intéresser à la révolution des Pays-Bas et de provoquer une intervention de leur part. Il avait été chargé en même temps de négocier à Heidelberg le mariage de Guillaume d'Orange avec

la princesse Charlotte de Bourbon-Montpensier.

Quelques mois plus tard, il fut désigné par les Etats pour se rendre en Angleterre à l'effet d'offrir à la reine Elisabeth la souveraineté de la Hollande et de la Zélande. Mais Elisabeth refusa et elle ne fournit pas de secours pour soutenir la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne.

Les événements semblaient favoriser cependant la cause de la révolution. La mort de Requesens et l'insubordination continuelle des armées espagnoles déterminèrent dans le pays une réaction presque générale. Protestants et catholiques s'unirent pour résister aux troupes étrangères et le conseil d'Etat proscrivit les soldats espagnols.

L'union en un seul faisceau des dix-sept provinces des Pays-Bas fut scellée par la célèbre *Pacification de Gand*. Marnix fut l'âme des négociations qui précédèrent la conclusion de ce traité. Il y prit part, en effet, comme représentant du prince d'Orange et comme délégué des Etats de Hollande. L'acte de la Pacification qu'il signa le 8 novembre 1576, en même temps que tous les autres délégués, tant catholiques que protestants, proclamait l'union indissoluble des Pays-Bas, qui rentraient en possession de tous leurs privilèges, maintenait la religion catholique, mais accordait des garanties sérieuses aux dissidents; il suspendait les édits contre la Réforme et tolérait même l'exercice public de la religion protestante « dans « les pays de Hollande, Zélande et « places alliées », jusqu'à ce que les Etats généraux eussent pris une résolution définitive à ce sujet.

La Pacification de Gand était à peine conclue qu'on apprit l'arrivée du nouveau gouverneur général, don Juan d'Autriche. Malgré l'opposition du prince d'Orange, qui envoya Marnix à Bruxelles, pour agir en son nom, les Etats généraux entrèrent en négociations avec le représentant de Philippe II. Aldegonde les avait avertis pourtant que don Juan faisait à la hâte de nouvelles levées et se préparait à la

guerre. Il les avait engagés, en conséquence, à recourir aux princes d'Allemagne pour les opposer aux ennemis. Il les avait surtout conjurés de ne pas croire légèrement aux bruits calomnieux que l'on cherchait à répandre contre le prince d'Orange et ses partisans, mais, au contraire, d'avoir foi en leur loyauté et de se joindre à Guillaume de Nassau pour maintenir invariablement la Pacification de Gand. Il parvint à décider les Etats à exiger du lieutenant de Philippe II le rétablissement des privilèges du pays, le renvoi des troupes étrangères et la ratification de la Pacification. Mais don Juan, dans l'*Edit perpétuel* (17 février 1577), tout en acceptant les clauses générales, ne put admettre l'exercice, même provisoire, de la religion protestante.

Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendonck, un des principaux intermédiaires du traité entre don Juan et les Etats généraux, avait cherché à persuader au prince d'Orange que sa défiance à l'égard du roi et du nouveau gouvernement était mal fondée. Marnix se chargea de répondre au seigneur de Grobbendonck. Il trouvait, disait-il, dans sa lettre, que les Etats eussent dû

- déclarer ouvertement don Jehan pour
- ennemy, comme il appert, par toutes
- ses actions, suyvnt la charge qu'il a
- eue du roy, qu'il s'est toujours tenu
- du party des Espaignolz, bannis et
- déclairez rebelles, et a approuvé et
- ratifié leurs actions, sinon en chasque
- point particulier, au moins en général,
- ayant trouvé bonne la déclaration
- de la guerre et de l'hostilité qu'ilz ont
- monstrée aux estatx •.

Don Juan tenta d'entrer en négociations avec Guillaume de Nassau qui, avec les Etats de Hollande et de Zélande, avait refusé d'adhérer à l'*Edit perpétuel*. Mais, à l'entrevue de Gertruidenberg (mai 1577), le prince d'Orange et Marnix repoussèrent les avances du lieutenant de Philippe II et des députés des quinze provinces soumises, en leur disant qu'ils ne pouvaient approuver un acte qui annulait une des principales clauses de la Pacification de Gand.

C'est en cette année que Marnix rendit les plus grands services à la cause de Guillaume le Taciturne. Grâce à son habile intervention auprès des Etats généraux, il parvint à détruire les bruits que le parti aristocratique et catholique cherchait à répandre pour anéantir l'influence du prince. Il leur rappela en même temps les obligations stipulées par la Pacification de Gand et les engagea à prendre les mesures nécessaires pour opposer une forte résistance au gouverneur général. Don Juan montra une irritation extrême contre le principal agent de son antagoniste ; il aurait voulu le faire expulser immédiatement de Bruxelles. Mais les Etats refusèrent d'accéder à son désir ; ils montrèrent même de si mauvaises dispositions envers le gouverneur que, le 6 septembre 1577, ils invitèrent le prince d'Orange à se rendre à Bruxelles. Guillaume y fit son entrée le 23, et, malgré l'opposition des seigneurs catholiques, il reçut des Etats le gouvernement du Brabant, sauf ratification des Etats particuliers des provinces. Le duc d'Aerschot, gouverneur de la Flandre, qui était hostile au prince, soumit aussitôt le cas au clergé et à la noblesse de son comté ; ceux-ci ne voulurent pas approuver la nomination de Guillaume de Nassau comme gouverneur du Brabant.

Les calvinistes démagogues de Gand, conduits par Hembyze et Ryhove, que le prince d'Orange et Marnix eurent le tort d'appuyer secrètement au début, arrêtaient le duc d'Aerschot et les députés des Etats de Flandre. Cet acte de violence excita dans tout le pays la plus vive indignation : les partisans du prince eux-mêmes désapprouvèrent hautement la conduite des calvinistes gantois. Les Etats généraux requirent aussitôt Marnix de se rendre à Bruxelles. Celui-ci s'efforça de réparer le mal, mais, le 2 novembre, il écrivit à Guillaume que la plaie était plus profonde qu'il ne l'avait cru : « Si on pouvoit justifier le fait de Gand », disait-il, « ce seroit un grand point ».

Grâce à l'intervention du prince d'Orange, le duc d'Aerschot fut remis

en liberté et Marnix put alors s'occuper du renouvellement du traité du 8 novembre 1576 (1^{re} union de Bruxelles); le 10 décembre 1577, une nouvelle union fut conclue à Bruxelles entre les catholiques et les protestants.

Quelque temps après, le Taciturne, reconnaissant les immenses services rendus par son conseiller, parvint à le faire désigner, le 29 décembre, par les Etats généraux comme membre du conseil d'Etat. Les adversaires de Marnix, qui avaient essayé de faire échouer la proposition du prince, réussirent à lui imposer une mission lointaine et dangereuse. Il fut envoyé à Groningue avec le docteur Sille, pensionnaire d'Anvers, pour obtenir la mise en liberté de nobles et de prélats qui y avaient été emprisonnés par la bourgeoisie.

De retour en Brabant, il reçut la mission de se rendre dans l'Artois, afin d'y combattre le parti antinational. Il obtint des Etats de cette province le vote de nouveaux subsides pour organiser la résistance. Mais, pendant son absence, le clergé fit naître un mouvement de réaction et excita le peuple contre le prince d'Orange. Lorsque Marnix revint à Arras, le clergé lui signifia nettement qu'il s'opposait au vote des Etats qui avait décrété la levée d'un impôt sur tous les habitants sans distinction, et on proféra de terribles menaces contre Guillaume et ses partisans.

Ce fut encore Aldegonde qui fut désigné comme chef de l'ambassade envoyée par les Etats généraux à la diète de Worms (1578) pour réclamer le secours des princes allemands. Dans un discours célèbre, il rappela d'abord les causes de la révolution des Pays-Bas, montra combien « il touchoit à l'Allemagne que ces provinces-là ne soient « arrachées des entrailles du Saint-Empire, pour tomber en la puissance « de si cruels ennemis et nation étrangère. Et toutefois », disait-il aux princes allemands, « il appert que cela ad- « viendra infailliblement si ce n'est que « vous vous esveillez une fois pour se- « courir vos alliez et voisins... » Il de-

manda enfin de mettre don Juan au ban de l'Empire « en défendant et interdisant bien expressément qu'il ne soit, « de la part d'Allemagne, assisté de vic- « tuailles, d'armes et souldats... ». Les princes électeurs et les conseillers de la diète répondirent qu'ils prendraient en considération les demandes faites par les députés des Pays-Bas, mais ils ne prirent malheureusement aucune résolution immédiate.

Revenu dans sa patrie, Marnix — contre lequel on a lancé, plus d'un siècle après, l'inepte accusation d'avoir pillé, dans la suite, l'église de Lierre — continua toujours la politique tolérante et modératrice qui était celle du prince d'Orange. Il voulait maintenir à tout prix l'union entre catholiques et protestants, afin d'opposer une résistance efficace à l'ennemi. C'est pourquoi il combattit les excès des ultracalvinistes de Gand, de même qu'il s'était efforcé de faire échouer les tentatives séparatistes des catholiques de l'Artois. Un véritable régime tyrannique avait été établi à Gand par les calvinistes les plus exaltés. Les églises avaient été envahies par la populace, les couvents livrés au pillage, les prêtres chassés de la ville; l'exercice du culte catholique était absolument défendu par le magistrat. C'est en ces circonstances que Marnix se rendit à Gand, de la part du Taciturne, pour exhorter les chefs calvinistes à accepter la Paix de Religion (22 juillet 1578), qui proclamait la tolérance pour les deux cultes, et à participer aux dépenses faites pour la défense commune du pays. Il ne parvint pas cependant à vaincre immédiatement la résistance des ultracalvinistes, qui étaient excités par le fougueux prédicateur Dathenus, l'ennemi personnel de Guillaume d'Orange, et qui appelèrent à leur secours le comte palatin Jean-Casimir. Mais, grâce aux démarches pressantes de Marnix et des autres personnages délégués par les Etats généraux, les calvinistes gantois finirent par accorder la restitution des biens ecclésiastiques, et, quant à l'exercice de la religion catholique, « iceux en

« sont contens de l'admettre », écrivait Marnix le 20 octobre aux Etats généraux, « moyennant que la leur soit admise aux autres provinces, où elle sera demandée et un *religionsfried* généralement establiz ». Mais tout à coup arrivèrent les nouvelles d'Arras, où les catholiques venaient de faire exécuter un certain nombre de *patriotes*, parmi lesquels plusieurs personnages notables. La situation de Marnix au milieu des Gantois indignés de la conduite des catholiques de l'Artois, était naturellement très critique. « Cela a tellement altéré les cœurs d'un chascun et l'estat des affaires », écrivait-il le 26 octobre aux Etats généraux, « que non seulement il est à craindre que l'on ne procède icy avecq tous les prisonniers de la mesme façon (comme bien que quant à eux ilz promectent de tenir la main qu'il ne se fera poinet, mais aussy s'il n'est ainssy à la vérité, ce que ne pouvons croire) nul homme de bien et d'honneur ne n'oseroit doresnavant plus entremestre de moyenner telles paix fourrées, pendant qu'ailleurs on ensanglante les mains du sang des meilleurs patriotz ». Aldegonde obtint uniquement des chefs de la commune de Gand la promesse de rendre aux catholiques deux ou trois églises et de leur laisser l'usage de leurs biens, aussitôt que l'exercice libre et public de la religion réformée aurait été permis dans toutes les villes et places des Pays-Bas. Lorsque Marnix quitta la ville de Gand, pour présenter son rapport aux Etats généraux, l'agitation y était extrême : une scission s'était opérée entre les ultracalvinistes, à la tête desquels se trouvait Hembyze, et les partisans du prince d'Orange, qui avaient pour principal chef Ryhove. Sur les instances des quatre membres de Flandre, le Taciturne se rendit dans la turbulente cité calviniste, le 2 décembre 1578, pour régler « cette affaire de Gand », dont, suivant Marnix, dépendait « toute la conservation du pays ». Après de nombreuses difficultés, la paix de religion fut enfin ratifiée par la Collace gantoise le 16 décembre, et promulguée

le 27 du même mois. Mais il était trop tard.

L'union que Guillaume de Nassau et Marnix s'étaient efforcés de maintenir entre les différentes provinces des Pays-Bas, venait d'être définitivement rompue par suite de la malheureuse défection de l'Artois et du Hainaut. Le prince d'Orange et Marnix furent l'objet des attaques les plus violentes dans la *Lettre d'un gentilhomme vray patriote à MM. les Etats généraux assemblés en la ville d'Anvers*, qui était écrite par un membre de la noblesse wallonne, organe du parti des malcontents. Guillaume avec tous ses « apostés », dont était « superintendant et instructeur le S^r d'Aldegonde, personne vraiment factieuse et perverse, fut accusé d'avoir été « auteur, conseiller et directeur de toutes les débordées insolences et de l'effrénée rage des Gantois », et d'avoir voulu fonder une « domination calvinistique plus dangereuse et, sans comparaison d'Espagne ». Ce fut l'ami du Taciturne, Marnix lui-même, qui se chargea de répondre aux invectives et aux calomnies dirigées contre le « père de la patrie ». Dans sa *Response à un libelle fameux nauyères publié contre Monseigneur le prince d'Oranje, etc.*, il fit une brillante apologie du chef de la révolution des Pays-Bas, du défenseur de la tolérance religieuse, et montra combien étaient fausses les accusations qu'on lui imputait.

Lors des négociations qui eurent lieu à Cologne, en 1579, entre les représentants des Etats généraux et les délégués de l'Espagne, Marnix se rendit dans cette ville, afin d'empêcher que les députés des Pays-Bas n'acceptassent des conditions de paix onéreuses.

Il rendit encore d'éminents services à la cause nationale en engageant les Etats de Hollande et de Zélande, qui avaient formé une confédération particulière par l'Union d'Utrecht, à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès du gouverneur général, Alexandre Farnèse, dans les Pays-Bas méridionaux.

L'année suivante (1580), il fut de nouveau obligé de se rendre à Gand pour réprimer les excès des ultracalvinistes. Il fit connaître au magistrat que c'était la volonté de l'archiduc Mathias et du prince d'Orange que les catholiques eussent à Gand le libre exercice de leur culte. Mais il ne reçut pas un accueil bienveillant. Marnix dit lui-même dans sa *Response apologetique à un libelle fameux* : « Je me rendis suspect et au-
« cunement odieux à plusieurs de la
« religion, d'autant que je soustenois
« qu'il falloit laisser vivre les catholi-
« ques romains en leur liberté, sans
« même inquiéter les ecclésiastiques en
« l'exercice de leur religion, ni en la
« possession de leurs biens. Aussi fus-je
« par diverses fois employé envers ceux
« de Gand pour cest effect, où non seu-
« lement j'encourus la haine deceux qui
« pour lors gouvernoient la ville, mais
« même me trouvai en manifeste dan-
« ger de ma vie ».

Aldegonde s'occupa alors de la réalisation d'un projet qu'il méditait depuis longtemps; celui de s'adresser au roi de France pour lui demander des secours. En présence de l'inertie des princes allemands et du peu d'appui que fournissait la reine d'Angleterre, Guillaume d'Orange et Marnix s'étaient vus forcés de chercher un allié en France. Ils n'avaient pas été très favorables cependant à l'intervention du duc d'Anjou, le frère du roi de France, en 1578. Dans la crainte de mécontenter les princes allemands, Marnix, qui fut employé comme conseiller d'Etat dans les négociations préliminaires avec le prince français, avait agi alors avec la plus grande circonspection et avait cherché uniquement à « donner apaisement au
« duc, afin qu'il ne se montrât point
« contraire aux Pays-Bas, voire qu'il
« voulût les assister ». Mais le traité définitif conclu entre les Etats et le duc d'Anjou, le 29 août 1578, accordait pourtant à celui-ci le duché de Luxembourg et la Franche-Comté de Bourgogne, qui étaient au pouvoir de l'Espagne, en échange d'un secours de deux mille chevaux et de vingt mille soldats

d'infanterie; de plus, dans le cas où les Pays-Bas se donneraient un nouveau souverain, ils choisiraient le duc d'Anjou de préférence à tout autre.

Or, le Taciturne songeait, en 1580, aux moyens de destituer Philippe II. Il semble avoir hésité quelque temps sur la légalité de la déposition du souverain des Pays-Bas. C'est à ce propos qu'il consulta Marnix. Celui-ci, dans sa lettre du 27 mars 1580, tâcha de lui démontrer que les Etats du pays avaient le droit de déclarer Philippe II déchu, « pour ce que premièrement, il est tyran
« et oppresseur de nos loix et libertés
« par le ministère des estrangiers, aux-
« quels il ne nous peut ny doit assub-
« jettir, et puis pour ce qu'il est ennemy
« juré de la vraye religion et de la pa-
« rolle de Dieu, et ne veut en façon
« quelconque recevoir la maniance du
« pays, sinon à condition qu'il puisse
« extirper le règne de Jésus-Christ ». Le prince qu'il fallait choisir à la place du roi d'Espagne ne devait, selon Marnix, pas être nécessairement un disciple de la nouvelle religion. Il conseillait même de choisir le duc d'Anjou, bien qu'il fût catholique, s'il y avait « appa-
« rence et espoir qu'en lieu d'opprimer
« nos droiets et libertés, il les maintien-
« dra, et, en lieu d'extirper ceux de la
« vraye religion, il les garentira. Ce
« que nous faut principalement cer-
« cher aux rois et princes », disait-il,
« (c'est) que sous leur protection nous
« puissions servir Dieu *en repos et tran-
« quillité* ».

Marnix se montra, aux Etats généraux, un partisan convaincu de la proposition de conférer la souveraineté des Pays-Bas au frère d'Henri III. Malgré l'opposition de certaines provinces et après de nombreuses discussions, l'assemblée des Etats finit par voter le projet et nomma sept députés qui se rendraient en France pour traiter avec le duc d'Anjou des conditions de son élévation au trône des Pays-Bas. Marnix, qui avait été désigné également pour prendre part à l'ambassade, s'excusa d'abord, prétextant que ses occupations au conseil d'Etat et le serment qu'il

avait prêté à l'archiduc Mathias ne lui permettaient pas de quitter le pays ; il finit cependant par accéder à la demande des Etats et s'embarqua à Flessingue, le 24 août 1580, avec les autres ambassadeurs.

Les négociations eurent lieu à Plessis-lez-Tours ; le 19 septembre, le traité fut signé à Tours, mais il ne fut définitivement conclu et approuvé par le duc qu'à Bordeaux, le 23 janvier 1581. Dans son rapport aux Etats généraux, Marnix explique les causes de ce retard : il provenait de ce que l'on devait attendre la décision du roi de France relative aux articles XV et XVI du traité, qui astreignaient celui-ci à protéger de toute façon les Pays-Bas contre l'Espagne.

Le traité de Bordeaux imposait au frère de Henri III de nombreuses conditions qui limitaient son pouvoir comme souverain des Pays-Bas et qui sauvegardaient l'indépendance de ces provinces : le duc d'Anjou promettait de respecter les droits et privilèges du pays et de confirmer toutes les ordonnances antérieures, notamment celles de l'archiduc Mathias et des Etats généraux ; il était obligé de convoquer, au moins une fois par an, l'assemblée des Etats, qui pouvaient, d'ailleurs, se réunir de leur propre autorité toutes et quantes fois qu'ils trouveront convenir pour les affaires du pays, suivant les anciens privilèges. Il ne pouvait nommer des étrangers aux fonctions de conseiller d'Etat. Il devait, enfin, maintenir la situation religieuse existante, c'est-à-dire accorder une protection égale aux catholiques et aux protestants. Quant à la succession au trône, il était stipulé que les descendants mâles pouvaient seuls régner dans les Pays-Bas et que dans le cas où le duc aurait plusieurs enfants mâles, c'étaient les Etats qui choisissaient l'héritier présomptif. De plus, si le prince mourait sans postérité, les Etats avaient le droit de nommer un nouveau souverain. S'il faut en croire Strada, Marnix aurait conclu, en outre, un traité secret avec le duc d'Anjou relativement à la souveraineté de la Hollande et de la Zélande : ces deux pro-

vinces auraient été données en fief à la maison d'Orange.

Après la proclamation du duc d'Anjou comme souverain, Guillaume le Taciturne et Marnix n'avaient pas encore abandonné l'espoir d'obtenir des secours efficaces de la part des princes allemands. Dans son *Discours sur la Correspondance d'Allemagne* qu'il adressa au prince d'Orange au mois de janvier 1581, Marnix indiqua les raisons qu'on devait faire valoir auprès des chefs protestants pour les engager à intervenir dans la révolution des Pays-Bas. Il insista d'abord sur ce point que les Pays-Bas, tout en se trouvant sous le sceptre d'un prince français « demoureront souz le « Saint-Empire, non plus ne moings et « aux mesmes charges qu'ilz ont esté au- « paravant ». Il tâcha de montrer que la politique ambitieuse de Philippe II mettait en danger non seulement l'existence de la France, l'ennemie particulière du roi d'Espagne, « mais même « celle de toute la chrestienté ». Il déclara que l'intention du duc d'Anjou était de secourir les Pays-Bas « selon « les moyens que Dieu luy a donnez « pour les rethirer de ceste inique op- « pression et obvier aux desseings dudit « roi d'Espagne, que sont de si grande « conséquence à toute la chrestienté, et « que cependant il désire par tous moyens « possibles entretenir toute amitié avec « le (...) Sr comte palatin et aultres « princes d'Allemagne, auxquelz il im- « porte grandement que le cours de « ceste grandeur monarchicque d'Es- « paigne soit arresté et rompu ». Enfin Marnix faisait entrevoir, grâce à l'intermédiaire du duc d'Anjou, « une alliance « commune du royaume de France avecq « la royne d'Angleterre et les Pays-Bas « et aultres princes de la chrestieneté « qui se trouveront affectionnez au bien « et repos général d'icelle ». Il semblait que ce plan allait pouvoir se réaliser en partie. En effet, le duc d'Anjou se rendit en Angleterre, le 1er novembre 1581, pour chercher des secours et même pour demander la main de la reine Elisabeth. Les Etats généraux, qui, dès le 26 juillet, avaient proclamé la déchéance de

Philippe II, envoyèrent Marnix et Justin de Nassau en Angleterre avec la mission d'appuyer les démarches du nouveau souverain des Pays-Bas et de l'engager à se rendre le plus tôt possible dans les Pays-Bas pour se faire inaugurer. Marnix, qui avait espéré un instant que le mariage projeté allait pouvoir s'accomplir, comme le prouve sa lettre au prince d'Orange du 22 novembre 1581, vit bientôt que la reine cherchait à éconduire le duc d'Anjou. Les négociations n'aboutirent à aucun résultat, et Alençon, accompagné des ambassadeurs des Pays-Bas, quitta l'Angleterre et débarqua à Flessingue le 1^{er} février 1582. Le 19, il faisait à Anvers son entrée solennelle comme duc de Brabant.

Marnix s'efforça par tous les moyens de vaincre les préventions des provinces flamandes à l'égard du prince français; il profita de chaque occasion pour signaler l'esprit conciliant et le dévouement du nouveau prince. Il était, d'ailleurs, convaincu de la bonne foi du duc d'Anjou, et il avait le meilleur espoir en la réussite de la lutte décisive que les Pays-Bas allaient livrer contre l'Espagne. Malheureusement ses efforts ne furent pas secondés par la reine d'Angleterre, ni par les princes protestants de l'Allemagne. D'autre part, un événement des plus tristes vint jeter le découragement parmi les patriotes : la nouvelle de l'attentat commis par Juan Jaureguy contre le prince d'Orange (18 mars 1582), provoqua une sorte de perturbation dans presque toutes nos provinces en même temps qu'elle excita la joie de la cour de Madrid, surtout lorsqu'on fit courir le bruit de la mort du Taciturne. Ces événements impressionnèrent vivement Marnix dont le cardinal Granvelle désirait tout aussi vivement la mort que celle du chef de la révolution. Enfin, au commencement de l'année 1583, Marnix fut complètement désillusionné sur les intentions du prince français. Le 16 janvier, le duc d'Anjou fit la tentative audacieuse de s'emparer de la ville d'Anvers, afin d'établir son autorité absolue sur le pays. Il avait essayé, mais en vain, de

séduire Aldegonde en le gratifiant quelques jours auparavant d'une somme de 5,000 liv. et d'une pension de 600 liv. « en considération de ses bons et agréables services ».

Marnix, abattu et découragé en voyant s'anéantir tout à coup ses plus belles espérances, sollicita, après quelques mois, du prince d'Orange l'autorisation de se retirer dans son petit domaine de West-Soeburg, dans l'île de Walcheren. Il était, d'ailleurs, malade et « sans moyen » de s'entretenir « à Anvers. Guillaume lui accorda la faveur demandée, à condition que « toutes et quantes fois qu'il « le demanderoit », Marnix « seroit « prêt à s'employer là où il ordonneroit ». Les Etats généraux qui auraient voulu renouer les négociations avec le duc d'Anjou, désignèrent Aldegonde pour être leur interprète auprès de celui-ci, mais il refusa.

Pendant sa retraite, il s'adonna à l'agriculture et consacra ses loisirs à l'étude : il corrigea sa traduction néerlandaise des psaumes de David, dont il avait déjà publié la première édition à Anvers en 1580. C'est dans ces psaumes, qu'il traduisit de l'hébreu en vers néerlandais, que se révèle le mieux son talent de poète. Il y mit, d'ailleurs, un soin extraordinaire et il s'en occupa jusqu'à la fin de sa vie. Outre les *Psalmen Davids*, il composa encore dans le même genre une traduction de cantiques bibliques qu'il publia dans la seconde édition des psaumes (1591) sous le titre de : *Het Boeck der Heylige Schriftuerliche Lofsangen*.

Il est probable que pendant son séjour à West-Soeburg il écrivit également son traité sur l'éducation : *Ratio instituendæ juventutis*. Ce petit ouvrage, qui n'a pas encore été étudié jusqu'à présent, montre en tout cas la variété des connaissances dont son auteur était doué. Il est intéressant de constater que Marnix attache une importance toute particulière à l'étude de la langue maternelle; c'est au moyen de cette langue qu'il veut que l'on apprenne les éléments du latin; d'après lui, on doit, d'ailleurs, s'attacher à écrire aussi correctement la

langue vulgaire que le latin et le grec. Enfin, il préconise la connaissance simultanée d'une langue romane et d'une langue germanique.

Dès la fin de l'année 1583, Marnix dut sortir de sa retraite; il fut appelé par le prince d'Orange à rendre de nouveaux services à la cause nationale. Malgré son état maladif, il se remit, comme il le dit, « sous le joug du devoir, dont nous sommes obligés à la patrie »; après avoir refusé la charge de gouverneur de Bruges, il consentit à entrer au conseil des députés des Etats du Brabant. Guillaume aurait voulu lui faire accepter les fonctions de *marckgrave* d'Anvers, qui lui auraient permis d'exercer une influence considérable au sein de cette ville; mais, devant son refus, il le pria instamment de bien vouloir accepter la charge de bourgmestre, lui disant que sinon « il tenoit la ville pour assurée » dont nous sommes obligés à la patrie »; après avoir refusé la charge de gouverneur de Bruges, il consentit à entrer au conseil des députés des Etats du Brabant. Guillaume aurait voulu lui faire accepter les fonctions de *marckgrave* d'Anvers, qui lui auraient permis d'exercer une influence considérable au sein de cette ville; mais, devant son refus, il le pria instamment de bien vouloir accepter la charge de bourgmestre, lui disant que sinon « il tenoit la ville pour assurée » dont nous sommes obligés à la patrie ».

La popularité du prince d'Orange à Anvers s'était, en effet, affaiblie peu à peu : les habitants avaient été secrètement excités par des partisans de l'Espagne. Aussi fallait-il à la tête de la commune un homme énergique, dévoué et capable de défendre au besoin la ville contre le gouverneur général, Alexandre Farnèse, prince de Parme, dont les succès inquiétaient le Taciturne. Guillaume fit voir à Marnix que ce poste de bourgmestre d'Anvers « estoit et le plus honorable et le plus propre à faire service à toute la patrie qui fut en ce pays, puisque de la ville d'Anvers dépendait tout le Brabant et le residu de Flandres » qui n'était pas encore au pouvoir de l'ennemi. Marnix se rendit aux prières du prince et, après avoir été nommé *buitenburgyemeester* par les échevins de la ville d'Anvers, il entra en fonctions le 30 novembre 1583. Il se trouva malheureusement dans une situation des plus difficiles. Il avait à organiser le mieux possible la défense de la ville, que Farnèse méditait depuis longtemps d'attaquer. De plus, il avait à lutter contre un ennemi intérieur, notamment le parti de la paix dont l'influence était déjà considérable. Ce qui

lui manquait, c'était l'autorité nécessaire pour faire exécuter ses ordres : son pouvoir de bourgmestre, qui de sa nature n'était pas très étendu, fut encore contrecarré par les différents corps municipaux et par les autorités militaires de la bourgeoisie. Enfin, son action s'amoindrisait encore à mesure que la popularité du prince d'Orange, dont il était le représentant, diminuait dans la citadelle des Pays-Bas.

Après une tentative infructueuse sur Lierre (18 janvier 1584), qui était au pouvoir des Espagnols, Marnix tâcha de préparer les moyens d'une résistance efficace. Le 12 juin 1584, il s'était rendu à Delft pour assister au baptême du fils de Guillaume d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau, et il avait eu avec le prince un long entretien au sujet des desseins d'Alexandre Farnèse de s'emparer d'Anvers. Le Taciturne lui promit de lui envoyer des secours dans deux mois et lui recommanda de ne pas tarder à organiser la défense. Dès son retour, Aldegonde réunit le grand conseil de la ville, lui rendit compte de l'entrevue qu'il avait eue, et proposa, selon la recommandation expresse de Guillaume, de construire immédiatement un fort à l'entrée de la digue de Cauwesteyn et d'inonder les polders en percant le *Blauwengarendyck*; de la sorte on pouvait conserver, en tout cas, les communications d'Anvers avec la Zélande. Mais ce projet échoua devant l'opposition d'un grand nombre de bourgeois et, en particulier, des bouchers auxquels le percement de la digue aurait pu faire quelque tort.

Le prince de Parme avait commencé sérieusement l'investissement d'Anvers, le jour même où Guillaume d'Orange fut assassiné par Balthasar Gérard (10 juillet 1584). Il remporta de rapides succès et s'empara d'un grand nombre de positions autour de la ville, mais il échoua devant le fort de Lillo et résolut alors de fermer le fleuve un peu plus haut, près de Calloo.

Pendant ce temps, la nouvelle de la mort du Taciturne et les progrès d'Alexandre Farnèse avaient jeté le

découragement parmi beaucoup de bourgeois à Anvers, et Marnix eut grand-peine à contenir le parti de la paix, qui comprenait un grand nombre de notables. Le 25 octobre, il fut obligé de faire publier, de concert avec le collège des échevins, une ordonnance interdisant, sous peine de mort et de confiscation des biens, de recommander la paix avec le roi d'Espagne et enjoignant à tout bourgeois de jurer « qu'il défendra et maintiendrait la cause commune sans rechercher aucune paix particulière ».

Enfin, le 13 novembre, le prince de Parme adressa une lettre au magistrat, aux doyens des confréries et au grand conseil pour les exhorter à ne pas s'obstiner dans la résistance et à se soumettre à leur roi légitime. La réponse du magistrat, qui fut peut-être rédigée ou dictée par Marnix lui-même, disait que la réconciliation était impossible, si le roi n'accordait ce point essentiel : le libre exercice de la religion protestante, « lequel toutesfois est l'unique fondement et le principal pivot sur lequel se tourne le fait de la paix ou de la guerre ». D'ailleurs, la ville d'Anvers déclarait ne pouvoir traiter sans l'assentiment des autres provinces unies et du roi de France sous la protection duquel le pays se trouvait.

Farnèse envoya, le 10 décembre, une seconde lettre au magistrat, dans laquelle il l'engageait à ne pas attendre une décision de la « généralité », mais à commencer des négociations particulières, afin d'éviter les maux dont la ville était menacée. La mort du prince d'Orange avait privé la révolution de son chef. Le pays pouvait être comparé, selon l'expression de Marnix, à « un navire qui se trouve en grande tempête » destitué de gouverneur et de pilote ». Marnix et ses partisans, en présence de l'inaction de la reine d'Angleterre, firent alors une tentative désespérée pour soutenir la guerre contre Philippe II. Bien que presque la totalité des provinces méridionales fût tombée au pouvoir du prince de Parme, Aldegonde écrivit un mémoire proposant la donation du pays

tout entier au roi de France « sans aucune réserve hors celle qui concerne l'assurance de nostre liberté, l'entretien de nos privilèges et religion réformée », et les Etats généraux votèrent le projet et nommèrent des délégués pour aller offrir la souveraineté des Pays-Bas à Henri III. Mais les négociations qui furent faites à ce sujet n'aboutirent à aucun résultat.

Pendant ce temps les Espagnols étaient parvenus à se rendre maîtres de l'Escaut : l'armée d'Alexandre Farnèse avait fait de prodigieux efforts pour construire le pont de Calloo qui devait empêcher toute communication entre Anvers et la Zélande, et, à la fin du mois de février 1585, le fleuve fut barré. Malgré les démarches répétées de Marnix, qui avait envoyé plusieurs agents en Hollande et en Zélande pour y réclamer des secours, aucune armée ne vint dégager la place. Il fut obligé de faire lui-même plusieurs sorties, afin d'entraver les progrès de l'ennemi, mais ses efforts auraient dû être soutenus par les confédérés. Enfin, une flotte zélandaise, conduite par Justin de Nassau, apparut dans les eaux de l'Escaut et s'empara du fort de Liefkenshoek et de différentes autres positions : elle négligea cependant, nonobstant les pressantes recommandations de Marnix, de s'établir au trou de Calloo, d'où elle aurait pu ouvrir le feu sur le pont construit par Farnèse.

D'autre part, les Zélandais, de concert avec les Anversois, essayèrent de forcer la digue de Cauwesteyn et de frayer ainsi, par le pays submergé, un passage aux bateaux chargés de vivres. Cette tentative échoua malheureusement : le 7 mai 1585, les Zélandais, trompés par des signaux faits mal à propos, commencèrent l'attaque, occupèrent la digue et s'y maintinrent même pendant quelque temps, mais pas assez pour pouvoir la rompre; ils furent obligés de battre en retraite, ne recevant pas de Marnix les secours attendus.

Une autre expédition, mieux combinée que la précédente, fut faite le

26 du même mois : les troupes anversoises arrivèrent sur la digue de Cauwesteyn en même temps que les troupes zélandaises conduites par le comte de Hobenlo, et parvinrent, grâce à des prodiges de courage, à garder cette position pendant sept à huit heures. Marnix y fit preuve d'une vaillance extraordinaire, mais on lui reprocha plus tard d'avoir compromis le résultat de la journée en quittant le champ de bataille. Il fut obligé, en effet, de s'embarquer pour Anvers, afin de prendre sans doute les mesures nécessaires pour renforcer ses troupes. La journée se termina par un désastre : avec la marée montante, des troupes fraîches arrivèrent en aide aux Espagnols, et les confédérés qui occupaient la digue, ne purent soutenir le choc et se sauvèrent dans leurs barques en subissant de grandes pertes.

A partir de ce moment, la situation des assiégés s'empira de jour en jour : par suite du blocus de l'Escaut, la famine allait bientôt se déclarer. Farnèse ne connaissait cependant pas la pénurie des Anversois; il tâcha d'entrer en négociations avec eux et il chargea le colonel Vanden Tympel, gouverneur de Bruxelles, de faire quelque remarquable service à Sa Majesté, en traitant tant avec Aldegonde ou autre de la réduction de la ville à l'obéissance d'icelle. Bien que Marnix ne se fit aucune illusion sur la résistance que la ville pouvait encore opposer à l'ennemi, il s'efforça d'inspirer encore du courage à ses concitoyens; il dut toutefois céder aux instances du magistrat, qui voulait engager des négociations avec le général espagnol. Il fit alors une première démarche auprès de l'ennemi : il écrivit une lettre au prince de Parme pour lui faire connaître son projet formel de traiter de la soumission de toutes les provinces et villes encore unies. Il demandait de bonnes et raisonnables conditions, en oubliant toutes choses passées, et l'octroi de quelque liberté de religion, ores qu'elle ne fust que provisionnelle jusques à quelque concile général ou synode provincial. Cette lettre, qu'il avait remise à un

tambour ennemi, ne parvint pas à Alexandre Farnèse.

Marnix, ne recevant pas de réponse, fut sollicité par le magistrat de faire une nouvelle démarche : il fit écrire alors par Jean Van Damme, ancien bourgmestre de Courtrai, une lettre à Richardot, président du conseil d'Artois et le plus influent des ministres de Farnèse, afin de sonder les intentions du lieutenant de Philippe II. La réponse de Richardot fut favorable à la conclusion de la paix : elle proposait au bourgmestre d'Anvers une entrevue avec le prince de Parme.

Le 14 juin, Marnix demanda un sauf-conduit pour les délégués que le magistrat enverrait au camp des Espagnols; dès le lendemain, le conseiller d'Alexandre Farnèse répondit que son maître serait heureux de s'entretenir avec eux, et les pria de venir négocier le lendemain, 16 juin. Les députés furent empêchés de se rendre à cette invitation. En effet, la nouvelle des négociations avait été divulguée à Anvers et il en résulta une commotion populaire : tous les collèges urbains se montrèrent mécontents de n'avoir pas été consultés dès le début, et déclarèrent qu'il fallait préparer, non pas un arrangement particulier pour Anvers, mais un traité général dans lequel interviendraient la Hollande, la Zélande et les villes alliées. On résolut d'envoyer immédiatement des députés au comte Maurice de Nassau, aux Etats généraux et aux Etats de Hollande et de Zélande pour demander leur avis et pour leur faire part, en même temps, de la détresse extrême où se trouvait la ville d'Anvers.

Marnix s'occupa des moyens de pourvoir autant que possible à la subsistance de la ville; il se mit en relations avec les chefs militaires de la commune, et on décida qu'il fallait tâcher d'éloigner la moitié de la population de la ville. Marnix s'offrit, pour donner l'exemple, de faire sortir sa femme et ses enfants. Mais on ne parvint à se débarrasser que de quatre à cinq cents personnes, et on eut beaucoup de peine à

rassurer les catholiques et à prévenir une sanglante collision entre papistes et protestants, car un capitaine de la bourgeoisie, nommé Edouard de Gisteltes, avait fait courir le bruit qu'on voulait se défaire en une nuit de tous les catholiques.

Pendant Marnix continuait à correspondre avec Richardot, afin de ne pas briser les négociations qu'il avait entamées. La capitulation d'Anvers était inévitable : les secours de la Hollande et de la Zélande par l'Escaut ne pouvaient plus parvenir à la ville, car les Espagnols avaient trop bien fortifié le pont de Calloo et les digues voisines. Quant à dégager la ville par terre, il ne fallait pas y songer un seul instant : les troupes de Farnèse s'étaient emparées successivement de Borgerhout, de Berchem, des châteaux de Sterckenhof, de Cantecroy, de Stralen, de Hoboken, etc. Marnix ne songea plus qu'à obtenir du prince de Parme un traité aux conditions les plus avantageuses. Seulement, les Anversois ne voulaient pas d'un accommodement particulier ; « ils n'estoient nullement d'avis », écrivait Marnix à Richardot, le 22 juin 1585, « d'entrer en traité autre que « général ». C'est pourquoi Aldegonde pensait « qu'il valloit mieux temporiser, « pour avoir loisir encheminer les im- « pressions du peuple au sentier de la « raison, que, en précipitant, donner « occasion à quelque aigreur ou alté- « ration, qui légèrement eust peu estre « causée par soupçons et defiances « aisées à pulluler en une ville si popu- « leuse et de si diverses humeurs ».

Enfin, les habitants d'Anvers se virent à bout de ressources et réclamèrent la paix à toute force. La population se livra à des manifestations séditieuses ; le 3 juillet, Marnix eut beaucoup de peine à la calmer ; le 4, des attroupements se formèrent devant sa maison et des troubles éclatèrent en plusieurs endroits. Le bourgmestre dut se rendre par trois fois, au péril de sa vie, au milieu des groupes irrités pour tâcher de rétablir l'ordre. Sur ces entrefaites, il avait réuni le grand conseil de la ville et lui avait

soumis la proposition de négocier avec le prince de Parme : il lui demanda s'il fallait s'aboucher immédiatement avec Farnèse pour conclure un accord particulier, ou bien attendre l'avis des confédérés au sujet du traité général. Le grand conseil s'ajourna jusqu'au 6 juillet pour faire connaître sa résolution. Ce jour-là, en considération de la détresse extrême où la ville se trouvait, il décida d'envoyer, tant au nom de ceux d'Anvers qu'au nom de ceux de Malines qui désiraient être compris dans la négociation, des députés au lieutenant de Philippe II, afin de préparer les bases d'un traité de réconciliation. Le magistrat désigna, à cet effet, avec l'approbation du grand conseil, Marnix de Sainte-Aldegonde et les échevins Jean de Schoonhoven et André de Hessel. Guillaume de Mérode, seigneur de Duffel, devait les accompagner.

La première entrevue eut lieu le 10 juillet. Le prince de Parme eut avec Marnix une longue conférence secrète et il fit sur celui-ci une excellente impression. Bien qu'il ne pût accorder les conditions demandées concernant le libre exercice de la religion protestante, son caractère bienveillant lui valut la sympathie des députés anversois et en particulier d'Aldegonde. Farnèse s'étonna de ce que les délégués n'avaient pas reçu « plus particulière charge de traiter », et manifesta au magistrat son désir de hâter les négociations. Le 12, Marnix et ses collègues reçurent communication d'un projet de réconciliation et retournèrent en ville le lendemain. Ils furent accueillis avec des transports de joie, mais lorsque, le dimanche 14 juillet, ils firent connaître au grand conseil le résultat de leurs négociations, le désappointement se manifesta parmi un grand nombre de bourgeois ; des discussions s'élevèrent au sein de l'assemblée après que Marnix l'eut informée que le prince ne pouvait accorder le libre exercice de la religion protestante. Malgré toute son éloquence, malgré les preuves qu'il donna en faveur de la clémence et de la loyauté d'Alexandre Farnèse, le bourgmestre

d'Anvers ne parvint pas à calmer l'agitation.

Dans sa lettre à Richardot du 15 juillet, il lui fit part de la fâcheuse impression qu'avait produite sur les membres de la bourgeoisie la lecture des articles restrictifs concernant le protestantisme. Il lui disait en même temps que la proscription de cette réforme aurait provoqué le dépeuplement et, par suite, la ruine de la ville d'Anvers. Mais il était absolument forcé de continuer les négociations de paix. Il apprit bientôt que Malines venait d'ouvrir ses portes au marquis de Renty, chef de l'infanterie wallonne (15 juillet 1585). Les députés des Provinces-Unies qui arrivèrent quelque temps après, avec la promesse de secourir Anvers par terre dans trois mois, si la ville voulait encore se défendre pendant tout ce temps, furent obligés d'avouer eux-mêmes, lorsqu'ils eurent connaissance de la situation, que le magistrat ne pouvait faire autrement que poursuivre la conclusion du traité de paix.

Lorsque la nouvelle de la prochaine capitulation d'Anvers se répandit dans le pays, la conduite du défenseur de cette ville fut vivement critiquée. On reprocha à Marnix de traiter avec le prince de Parme; on le soupçonna d'être de connivence avec lui et d'avoir trahi ses concitoyens lors de sa conférence secrète avec Farnèse. Sa loyauté était pourtant intacte. Il avait la ferme conviction que la ville attendrait en vain des secours et qu'elle était incapable de résister plus longtemps. Le grand conseil et les autres collèges urbains partageaient l'avis du bourgmestre, et, le 23 juillet, ils résolurent, à l'unanimité, de choisir quelques notables pour commencer les négociations définitives.

Les délégués, au nombre de vingt et un, avaient à leur tête Philippe de Marnix, Guillaume de Mérode et les échevins Jean de Schoonhoven, André de Hessel et Mathieu de Lannoy. Ils furent reçus le lendemain au camp espagnol et Marnix prit la parole en leur nom. Il remit au prince la lettre de

créance que la ville d'Anvers lui envoyait et lui communiqua les diverses propositions de paix que voici : amnistie complète pour tous les habitants; libre exercice de la religion protestante et concession de quelques temples réformés; admission des protestants aux emplois publics au même titre que les catholiques; exemption de toute mesure pouvant nuire au commerce urbain, telle que l'établissement d'un château fort ou l'introduction d'une garnison considérable. Les jours suivants, Farnèse s'entre tint avec les différents membres de la députation et leur assura que le roi pardonnerait aux Anversois, pourvu qu'ils acceptassent les conditions relatives à la religion catholique et à la sûreté de la ville. Marnix objecta que l'introduction d'une garnison, sous quelque prétexte que ce fût, entraînerait des conséquences désastreuses dans cette grande ville commerciale. Tous les bourgeois indistinctement, disait-il, protestants et catholiques, avaient encore présent à la mémoire le terrible sac de 1576 et redoutaient les maux qui pourraient résulter de la présence de troupes étrangères.

Mais le prince de Parme, se conformant sans doute aux instructions qu'il avait reçues, indiqua comme points principaux à être insérés dans le traité les articles suivants : la religion catholique romaine sera maintenue dans le *statu quo ante bellum*, c'est-à-dire qu'elle sera seule tolérée; cependant ceux qui refuseront de se convertir obtiendront un délai de quatre ans pour quitter la ville, à condition toutefois d'éviter tout scandale; la ville payera 400,000 florins pour l'entretien des gens de guerre qui devront y séjourner; enfin, le lieutenant du roi entrera à Anvers avec le nombre de troupes qu'il jugera convenable pour s'assurer de la ville.

Marnix, accompagné de la plupart des députés, retourna à Anvers pour soumettre les articles de la paix à la ratification de la commune. Aucun secours n'était venu de l'étranger pendant son absence, mais un agent des Provinces-Unies, nommé Everwyn, qui avait

réussi à pénétrer dans la ville, voulut retarder la conclusion du traité en faisant espérer un secours prochain. Pendant ce temps, les troupes ennemies dévastaient les environs immédiats de la ville et détruisant les moissons, enlevant ainsi aux Anversois tout espoir de pouvoir encore se ravitailler. Lorsque le grand conseil se réunit pour délibérer sur la proposition d'Everwyn, le peuple s'attroupa devant l'hôtel de ville en criant qu'il voulait la paix.

Le 10 août, les propositions du prince de Parme furent soumises au grand conseil; elles furent très mal accueillies de la part d'une partie de l'assemblée. C'est alors que Marnix prit la parole et fit son rapport sur les dernières négociations; pour dissiper les défiances, il ne put s'empêcher de faire l'éloge d'Alexandre Farnèse, qui, en toute circonstance, avait observé fidèlement les traités conclus avec les autres villes du pays. Tandis que les membres délibéraient, une sédition populaire se préparait pour les cas où le vote aurait été défavorable à la conclusion de la paix. Enfin, les différents groupes se rallièrent au vœu du plus grand nombre, et les articles proposés par le prince de Parme furent adoptés à l'unanimité.

La capitulation d'Anvers fut signée le 7 août 1585. Elle accordait une amnistie générale et laissait aux protestants la faculté de quitter le pays en conservant la jouissance de leurs biens ou de demeurer encore à Anvers pendant quatre ans, sans être inquiétés. La ville devait être occupée par une garnison de deux mille fantassins et de deux cornettes de chevaux; mais elle ne recevrait pas de garnison si les provinces de Hollande et de Zélande consentaient à se réconcilier avec le roi. Quant à Marnix, il devait jurer de ne pas porter les armes durant un an contre le roi d'Espagne.

La nouvelle de la reddition de la ville qui avait constitué le centre de la révolution et le cœur de la résistance excita dans les Provinces-Unies une émotion profonde. Le roi était désormais en possession de la dernière citadelle du protestantisme dans les provinces méridio-

nales, et la Hollande et la Zélande se trouvaient ainsi exposées directement aux attaques de l'Espagne. On rejeta la responsabilité de ce grand désastre sur Marnix de Sainte-Aldegonde; il avait capitulé, prétendait-on, avant qu'il eût été forcé de le faire et alors qu'il savait que des secours allaient lui arriver prochainement. On disait qu'il s'était laissé corrompre par Alexandre Farnèse et qu'il avait trahi la ville dont la défense lui était confiée.

Il est certain que Marnix désirait la fin de cette guerre longue et désastreuse: persuadé que la résistance était devenue impossible, il désirait une réconciliation de toutes les provinces avec l'Espagne; il avait affaire, d'ailleurs, à un prince sympathique et conciliant, qu'il rêvait de voir un jour sur le trône des Pays-Bas. Mais il est hors de doute également que sa conduite fut tout à fait irréprochable; il agit en toute loyauté et resta fidèle à la cause qu'il avait défendue, toute sa vie, avec tant de dévouement. Il ne livra Anvers qu'à la dernière extrémité: les ennemis, auxquels Marnix avait persuadé que la ville était encore pourvue de vivres pour plusieurs mois, constatèrent avec étonnement, lorsque Anvers leur ouvrit ses portes, que toutes les provisions étaient épuisées; la famine sévit, d'ailleurs, d'une manière intense deux ou trois jours après la capitulation. De plus, le témoignage du brave de La Noue en faveur de Marnix prouve suffisamment que le bourgmestre d'Anvers sut remplir son devoir: « On ne peut imputer au Sr de Sainte-Aldegonde », disait-il, « qu'il ait perdu Anvers; il la rendit au temps qu'elle ne se pouvoit sauver. Et quand j'eusse esté du costé des Etats avec douze mille hommes, je n'eusse peu la délivrer; car ayant veu les superbes deffensces qu'avoient faites les Espagnols, je tien qu'elles estoient inforsables. Ce que je dis est pour la compassion que j'ay de voir des personnes de mérite souffrir par leurs concitoyens sans occasion ». Le même de La Noue fait aussi en ces termes l'éloge de Marnix: « Je Pay toujours connu bien zélé à la religion et à sa

• patrie et lui porteray ce tesmoignage
 • qu'il a le cœur et les mains nettes; et
 • s'il eust esté autrement, je l'eusse peu
 • savoir ». Quant aux négociations qui
 eurent lieu entre Marnix et le prince de
 Parme, toute la correspondance secrète
 d'Alexandre Farnèse ne contient pas un
 mot qui puisse faire suspecter l'inté-
 grité de l'ancien conseiller du Taciturne;
 elle fournit, du reste, en même temps
 des preuves de son complet désintéres-
 sement; le prince dit dans une de ses
 lettres à Philippe II : « Quoique le
 • Sr de Sainte-Aldegonde soit pauvre,
 • je ne vois pas qu'il soit intéressé,
 • seulement, je le trouve obstiné dans
 • sa religion ». Quelques auteurs ont
 prétendu que Marnix obtint des faveurs
 particulières de la part du prince de
 Parme pour sa personne et pour sa fa-
 mille, mais les sources prouvent ample-
 ment la fausseté de cette assertion. La
 remise des biens immeubles qui fut ac-
 cordée aux Marnix, ne fut que l'appli-
 cation d'une mesure générale pour tous
 les habitants de la ville d'Anvers, me-
 sure stipulée dans une des clauses du
 traité de capitulation.

Aldegonde avait écrit aux conseillers
 députés de Zélande pour les informer de
 l'émigration dans leur pays d'un certain
 nombre de protestants qui quittaient la
 ville d'Anvers. Il leur demandait pro-
 tection pour ces exilés et annonçait qu'il
 viendrait lui-même s'établir avec sa fa-
 mille dans l'île de Walcheren. Les Etats
 de Zélande lui répondirent qu'ils ne pou-
 vaient permettre ni à lui, ni aux siens,
 d'entrer dans la province, à cause de
 l'attitude qu'il avait tenue lors du siège
 d'Anvers, mais que les étrangers qui
 voudraient venir seraient les bienvenus.
 C'est alors que Marnix entreprit d'écrire
 sa justification, il le fit avec une rare
 noblesse : il publia bientôt un exposé de
 la situation d'Anvers pendant le siège,
 avec l'explication des motifs qui l'avaient
 forcé à traiter avec Farnèse, sous le
 titre de : *Brief recit de l'estat de la ville
 d'Anvers du temps de l'assirgement et
 rendition d'icelle, servant en lieu de Apo-
 logie pour Philippe de Marnix, sieur de
 Mont Saint Aldegonde, contre ses accu-*

*sateurs, au regard de l'administration
 qu'il y a eue.* On y voit que l'idéal de
 Marnix, après la mort de Guillaume le
 Taciturne, eût été la réconciliation des
 Pays-Bas avec l'Espagne, mais le main-
 tien du libre exercice de la religion
 protestante. « Tant s'en faut », disait-il
 à ses accusateurs », que j'estime avoir
 • failly en cela, que je prie Dieu de
 • vouloir tellement toucher le cœur du
 • roy, qu'il soit content de tollerer ses
 • sujets en ce qui touche leur conscience
 • et le service qu'ils doivent à Dieu, et
 • leur donner une bonne paix, à charge
 • de lui prester en toutes choses humai-
 • nes toute très humble fidélité et obéis-
 • sance. Que s'il luy plaisoit nous faire
 • ceste grâce, je dis franchement que je
 • tiendroye pour abominables ceux qui
 • voudroyent encor continuer ceste mi-
 • serable guerre. Puisque nous avons
 • toujours protesté que nous ne dési-
 • rions sinon de rendre à ce Dieu qui est
 • à Dieu et au roy ce qu'est au roy. Et
 • que tout le reste de ce qui est ensuivy a
 • l'occasion de ces guerres, a esté ex-
 • torqué par une extrême et inévitable
 • nécessité, pour nous sauver en quelque
 • façon de la miserable ruine que nos en-
 • nemis nous ont pourehassée envers
 • Sa Majesté, lui persuadant que nous
 • sommes les plus execrables creatures
 • qui soient sur la terre, à cause que
 • nous ne trouvons en noz consciences
 • que nous puissions nous assujestir à
 • autres loix et ordonnances spiritueles,
 • que celles qui ont esté ordonnées par
 • Jesus-Christ et ses apotres. Voyla pour-
 • quoy je prie Dieu qu'il veuille inspi-
 • rer les cœurs et de Sa Majesté et de ses
 • sujets, affin que d'un costé et d'autre
 • l'on ne cherche que ce qui concerne
 • l'honneur de son nom et le bien et
 • salut de son povre peuple. Tant y a
 • que pour avoir cogneules maux infinis
 • que ceste guerre civile produit à l'in-
 • terest de l'un poinet et de l'autre, je
 • conseille et conseilleray tout le monde
 • à la paix, tant qu'il y aura moyen de
 • vivre en une bonne et libre conscience
 • et servir le grand Roy des Roys selon
 • sa parolle et commandement ». Marnix
 avait vu avec douleur les effets désastreux

produits dans le pays par l'état de guerre presque permanent. Les villes avaient été en proie à de graves désordres; l'autorité des magistrats s'était trouvée souvent impuissante à contenir les violences des multitudes, et même dans plusieurs endroits avait régné pendant quelque temps une démagogie tyrannique, au détriment à la fois des catholiques et des protestants.

De plus, le sort des armes n'avait pas été favorable aux partisans de la révolution, et la lutte était, d'ailleurs, devenue trop inégale à partir du jour où les patriotes, privés de leur chef, avaient eu à lutter contre les armées bien disciplinées d'un des plus grands généraux de l'époque, le prince de Parme. Marnix se demandait pourquoi, dans de telles circonstances, il fallait continuer la guerre : « Si les armes nous font toujours déclinants », écrivait-il, le 24 octobre 1585, à son cousin Adolphe de Meerkereke, « si les armées abolissent toutes loyset toute la police ancienne, dissipent les églises de Dieu, ancantissent toute piété et religion, effacent toute mémoire de la Parolle de Dieu, et finalement nous font venir les uns devant, les autres après, sous la puissance de nos ennemis : pourquoi ne regarderions-nous pas à ce qu'est plus apparent de nous conserver?... Certes, après avoir mille et mille fois essayé les armes en vain, nous pourrions bien quatre ou cinq fois tenter le moyen de la paix, par aventure ce sera en vain, par aventure avec grand fruit ».

Les Provinces-Unies voulaient cependant continuer la lutte : elles considéraient comme impossible l'établissement d'un « accord tolérable » avec l'Espagne. La haine qu'on avait conçue contre Marnix ne diminua point après la publication de son *Briefve recit*. Ses partisans furent même l'objet de sévères poursuites : ainsi, Guillaume Martini, ancien greffier d'Anvers, ayant débarqué à Dordrecht, fut conduit à La Haye, retenu prisonnier pendant quatorze jours et reçut ensuite l'injonction de quitter le pays. Le seigneur de Jamars, qui avait

signé la capitulation de Malines, et Olivier Vanden Tympel, l'ancien défenseur de Bruxelles, furent également arrêtés. Malgré le danger auquel il s'exposait, Aldegonde prit la résolution de se rendre au milieu de ses adversaires et de les obliger à entendre sa justification. Vers la mi-novembre 1585, il débarqua inopinément dans l'île de Walcheren. Les Etats de Zélande lui firent aussitôt demander les motifs de son arrivée et lui intimèrent l'ordre de demeurer en sa maison et de ne communiquer avec personne, même par lettres. Marnix leur adressa une requête afin de pouvoir présenter sa défense, connaître ses accusateurs et être confronté avec eux. Cette demande embarrassa les Etats; ils prirent l'avis du conseil d'Etat, au sujet des accusations dirigées contre l'ancien bourgmestre d'Anvers, puis écrivirent aux Etats généraux pour leur remettre le jugement de cette affaire délicate. L'assemblée des délégués des Provinces-Unies, imitant la réserve tenue par le conseil d'Etat et par Maurice de Nassau, refusèrent de jeter un blâme sur celui qui, depuis vingt ans, combattait au premier rang des défenseurs du protestantisme dans les Pays-Bas. Le 25 décembre, les Etats de Zélande informèrent Marnix que, les Etats généraux ne prenant aucune résolution en ce qui le concernait, ils l'autorisaient à aller et venir dans le pays comme bon lui semblerait.

C'est dans l'île de Walcheren, dans son château de West-Soeburg, au milieu d'une population de pêcheurs et d'agriculteurs, que Marnix séjourna pendant quatre années, loin des affaires, se livrant à ses études favorites. Il resta pour ainsi dire dans un isolement complet, ne correspondant qu'avec ses amis intimes; mais il ne put s'empêcher de songer à l'avenir de sa patrie, qu'il était désolé de ne plus pouvoir servir, et surtout à la destinée des provinces méridionales qui allaient être soumises complètement à l'autorité de l'Eglise romaine.

Les protestants des différentes villes dont le prince de Parme s'était emparé n'avaient obtenu qu'un délai d'un, deux, trois ou quatre ans pour quitter le pays,

sinon ils devaient renoncer à leur religion et rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Un assez grand nombre se résignèrent à pratiquer le culte qui leur était imposé. C'est à ses anciens coreligionnaires du Brabant, de la Flandre et du Hainaut que Marnix adressa, en 1589, une exhortation pour qu'ils restassent fidèles à leurs croyances. Il écrivit la *Trouwe Vermaninge aen de christelicke gemeynten van Brabant, Vlaenderen, Henegou, ende andere omliggende landen*. Il suppliait ses compatriotes de ne pas pratiquer cette religion qu'il considérait comme une abominable idolâtrie, et d'aller chercher un refuge et une protection dans les provinces septentrionales.

En 1590, Marnix sortit de sa retraite à la demande des Etats de Hollande eux-mêmes. Il avait été chargé de déchiffrer quelques lettres qui avaient été interceptées par le gouverneur de Berg-op-Zoom, et il avait reconnu que plusieurs de ces lettres révélaient les desseins de Philippe sur les Provinces-Unies, sur l'Angleterre et sur la France. Les Etats le chargèrent de se rendre auprès de la reine d'Angleterre et auprès d'Henri IV pour leur donner connaissance de ces documents.

Lors de son voyage en France, Henri IV résolut de le prendre à son service : il déclara qu'il voulait faire de lui son conseiller afin « d'entretenir pardeça bonne correspondance entre MM. les Estats et Monseigneur le comte de Nassau... avecq Sa Majesté ». Cette mission, qui éveilla de grandes jalousies en Angleterre, fut accomplie à la satisfaction des Etats de Zélande. Ils ne se bornèrent pas à payer les frais du voyage entrepris par Marnix : ils lui firent encore don, à son retour, d'une somme de 1,000 florins. De son côté, Maurice de Nassau aurait voulu le faire entrer dans son conseil. Grâce à l'intervention du vicomte de Touraine, lieutenant général d'Henri IV, qui déclara que le roi serait très satisfait de l'acceptation de Marnix, « veu que son intention principale estoit de maintenir toute bonne correspondance et amitié avecq ce pays de par-

« deça », Marnix entra au service du fils du Taciturne.

Quelque temps après, les Etats généraux des Provinces-Unies chargèrent Aldegonde, sur la proposition de deux synodes, de faire une nouvelle traduction de la Bible en langue vulgaire. Personne n'était plus à même que Marnix de faire ce travail : il avait déjà donné des preuves suffisantes de son remarquable talent comme écrivain néerlandais, et il connaissait d'une manière parfaite les langues grecque et hébraïque. Il vint se fixer à Leyde, près de l'Université qu'il avait contribué à organiser avec son célèbre fondateur et il se mit à traduire les Ecritures, mais il ne put malheureusement achever que la traduction de la Genèse.

Il fut détourné de ses occupations par une polémique violente à propos du livre qu'il publia, en 1595, au sujet des sectes des libertins, sous le titre de : *Ondersoekinghe ende grondelycke wederlegginge der geestdryvische leere*. Dans cet écrit, il avait attaqué vivement les doctrines propagées par les sectaires appelés enthousiastes ou libertins, qui, selon lui, voulaient saper les bases mêmes du christianisme. Il avait lu les différents livres qui avaient répandu ces doctrines subversives, tels que ceux de Johann Tauler, de David Jorisz, etc., et il avait tâché de réfuter successivement les théories des anabaptistes, des nicolaïtes et d'autres hérétiques qu'il confondait tous sous le nom de libertins (*geestdryvers*); il avait montré en même temps le danger social qui serait résulté de la pratique de ces doctrines, et il exhortait les membres des Etats généraux à prendre les mesures nécessaires pour les extirper. Il proposait d'empêcher en tout cas la vente des livres pernicieux, et il aurait même désiré que l'autorité punit de peines corporelles ou d'amendes ceux qui faisaient partie de la secte des libertins.

Le livre de Marnix provoqua aussitôt un mouvement d'indignation contre son auteur : Caspar Coolhaes écrivit une réfutation de cet écrit et accusa l'ancien conseiller du Taciturne de vouloir intro-

duire dans les Pays-Bas une inquisition protestante; en même temps parut une brochure française sous le nom de : *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimés de Philippe de Marnix, ... par un gentilhomme allemand studieux à la paix et amateur de la liberté Belgique*, qui attaquait non seulement l'intolérance du calviniste, mais aussi la conduite de l'homme d'Etat. Marnix se vit forcé de répondre à cet écrit et il publia sa *Response apologétique à un libelle fameux*. Il parvenait sans peine à se disculper des calomnies injurieuses qui lui étaient adressées par rapport à son rôle politique, mais il ne savait pas justifier suffisamment son intolérance religieuse. Il avait employé l'expression « peines corporelles » qu'il ne pouvait pas retirer. Il est certain pourtant que ses adversaires lui imputaient, à ce sujet, des accusations absolument imméritées. Il rappelait lui-même la modération dont il avait fait preuve lors des troubles calvinistes à Gaud, la protection qu'il avait accordée aux catholiques dans différentes circonstances, notamment pendant le siège d'Anvers. On a vu, d'ailleurs, d'autres exemples encore de son caractère indulgent.

Cependant il voulait que l'autorité civile extirpât ceux qui « sous ombre de religions ou d'inspirations divines » voulaient détruire l'ordre social. Il mentionne comme exemples les jésuites, qui avaient été bannis de plusieurs pays, parce qu'ils prêchaient, au nom de la religion catholique, d'assassiner les princes protestants. « Il faut donc », disait-il à l'auteur de l'*Antidote* », que tu confesses, malgré que tu en aies, qu'il se trouve aucunes sortes d'herétiques » prétendans faulsement la religion aux crimes et enormités qu'ils se resolvent de commettre, lesquels le magistrat non seulement peut en toute raison et équité, mais aussi par obligation de sa charge est tenu de punir ». Marnix avouait même que les protestants devraient également être poursuivis et puis s'ils étaient les perturbateurs de

la société. Il concluait enfin : « Il y a plusieurs sortes et différences d'herétiques, et la plus part d'eux sont dignes de commiseration; mais quelques uns meritent d'estre exterminés pour conserver et l'Eglise et la République ».

Marnix admet donc le principe de la poursuite et de la punition des hérétiques, tout comme ses adversaires de l'Eglise romaine, mais il en diffère par le mode d'application. Dans sa *Response Apologetique*, il tâche de montrer également — ce que personne ne contestait au XVII^e siècle — que l'autorité civile est chargée de protéger la religion : « Le devoir du magistrat » est, dit-il, « d'estre gardien des deux tables de la loi, et surtout d'estre soigneux que l'honneur du nom de Dieu soit maintenu ». Il était convaincu que « la piété (qui n'a autre objet que l'honneur et service de Dieu) non seulement doit estre en souveraine recommandation aux magistrats : ains est mesmes le principal but auquel ils doivent dresser le compas et la balance de toute leur administration ».

Pendant les dernières années de sa vie, Marnix travailla encore à son ouvrage capital en langue française : le *Tableau des differens de la Religion*, qui resta inachevé et ne fut publié qu'après sa mort. Il prit le même thème qu'il avait adopté pour son *Byenkorf* : il composa, sous une forme ironique, une violente satire de l'Eglise romaine; il mit, comme dit De Thou, « la religion en rabelaiserie ». Les deux œuvres principales d'Aldegonde offrent plus d'une analogie, mais on ne connaît pas encore bien cependant les différents rapports qu'elles ont entre elles. Il traite dans le *Tableau* plusieurs points avec beaucoup plus de détails qu'il ne le fait dans son ouvrage néerlandais. Il parle de toutes les questions religieuses avec une érudition et une abondance étonnantes. En outre, son style coloré et pittoresque, sa langue fougueuse, la variété de son argumentation compensent amplement la sécheresse du sujet. Par ce chef-d'œuvre satirique, Marnix occupe un des pre-

miers rangs parmi les prosateurs français du xvii^e siècle.

Outre les écrits qui sont mentionnés au cours de cette biographie, on lui attribue encore : la *Response a un petit livret n'agueres publié et intitulé : Déclaration de l'intention du seigneur don Jehan d'Autriche, en laquelle la vraye intention dudit seigneur don Jehan est manifestement descouverte, et l'origine des presentes guerres et troubles de pardeça bien clairement et à la vérité exposée* (1578).

— Une exhortation aux princes, intitulée : *Ad potentissimos ac serenissimos reges, principes, reliquosque amplissimos Christiani orbis ordines, seria de reip. Christianæ statu ejusque salute atque incolunitate consertanda, germani cujusdam nobilis et patriæ amantis tiri, commonefactio* (1584). Marnix est peut-être aussi l'auteur de deux écrits attribués auparavant à Wesenbeke : la *Défense de Jacques de Wesenbeke, imprimé en janvier 1569*, et la *Description de l'estat, succès et occurrences advenues au Païs-Bas au faict de la religion, imprimé en Aougst 1569*.

Jusqu'à sa mort, qui survint le 15 décembre 1598, Marnix ne cessa d'être un travailleur infatigable; il resta toujours fidèle à sa mâle devise : « Repos ailleurs ».

Grâce à son merveilleux talent littéraire et aux profondes connaissances qu'il avait acquises, Marnix exerça sur son époque une influence considérable par les ouvrages qu'il publia. Ses œuvres théologiques eurent un succès immense, qui s'étendit même jusqu'à l'étranger; ses écrits politiques ont largement contribué à donner une forte impulsion au mouvement révolutionnaire et à soutenir le parti national du prince d'Orange; enfin, le *Wilhelmustied* qu'il composa devint l'hymne patriotique de la révolution.

Bien que, comme homme d'Etat, Marnix n'atteignît pas le génie de Guillaume le Taciturne, on doit avouer qu'il rendit cependant de nombreux et éminents services. Ce qui prouve, d'ailleurs, qu'il possédait de sérieuses qualités politiques, c'était que le prince d'Orange lui

confia souvent les missions les plus délicates et ne prit jamais de résolution importante sans demander l'avis de son conseiller. Marnix fut l'interprète du chef de la révolution au congrès de Breda, aux conférences de Gertruidenberg, à la diète de Worms de 1578, aux négociations de la Pacification de Gand et dans d'autres circonstances. Il fut le véritable représentant de la politique nationale de Guillaume d'Orange; il essaya de maintenir l'unité des Pays-Bas dans leur soulèvement contre l'Espagne. Pendant toute sa carrière, il travailla pour la réalisation de ce but. Après avoir pris une part importante à la conclusion de la Pacification de Gand, il s'efforça de faire appliquer la Paix de Religion qui seule pouvait maintenir l'union des provinces. Il se montra un partisan convaincu de la modération et de la tolérance dont usait le prince d'Orange et devint l'adversaire décidé des ultracatholiques en même temps que des catholiques réactionnaires.

Marnix eut à lutter contre bien des difficultés; il se trouva dans plus d'une situation critique, mais il fit toujours preuve d'un dévouement absolu à la cause de la révolution. Après la déchéance de Philippe II, il fut le principal intermédiaire entre les Etats et le duc d'Anjou, ce prince sur lequel il avait fondé tant d'espérances. Son idéal, qui fut toujours de constituer les Pays-Bas libres et indépendants, jouissant avant tout du libre exercice des deux religions, ne se réalisa pas; on ne peut, en tout cas, reprocher au conseiller du Taciturne de ne pas avoir mis tout en œuvre pour y parvenir. Il échoua devant les forces trop puissantes de l'Espagne. Ce fut lui qui fut chargé de défendre le dernier boulevard des provinces méridionales; il soutint vaillamment le siège pendant treize mois, et on peut dire qu'il ne céda qu'à « la loi de fer de la nécessité ».

Partisan de l'ordre et de l'autorité, il espérait en dernier lieu qu'une réconciliation de tous les Pays-Bas avec le roi d'Espagne eût été possible sur les bases d'une tolérance pour les deux cultes; son désir était loyal et sincère, et

parfaitement compatible avec le but qu'il avait poursuivi toute sa vie; défenseur convaincu de la religion calviniste, patriote ardent, il montra, pendant toute sa carrière, un dévouement continu, une rare intégrité, une loyauté à toute épreuve.

Marnix est un des personnages les plus illustres et une des figures les plus sympathiques de notre histoire. Il brille au premier rang de ses contemporains, non seulement par sa science profonde, ses éclatants mérites littéraires, ses grands talents politiques, mais aussi par son caractère noble et désintéressé.

Herman Vander Linden.

(A. Lacroix et A. Willems, *Œuvres de Ph. de Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1854-1861, 8 vol. — J.-J. van Toorenbergen, *Philips van Marnix van Sainte-Aldegonde : Godsdiensige en kerkelijke geschriften*, 1871-1891, 3 vol. avec un appendice. — *Correspondance de Marnix et de Richardot* (1883), dans les *Comptes rendus de la Comm. roy. d'hist.*, 3^e série, t. IX, p. 329-334. — *Documents concernant le siège d'Amers* (1883), *ibid.*, 3^e série, t. XII, p. 189-209. — *Actes du prince de Parme en faveur de Ph. de Marnix*, *ibid.*, 3^e série, t. II, p. 309-316. — *Lettres de Marnix à Walsingham*, *ibid.*, 3^e série, t. II, p. 381 et suiv., et p. 391. — *Le duc d'Alençon et Marnix de Sainte-Aldegonde*, *ibid.*, 3^e série, t. I, p. 263-273. — Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, p. 255-306. — J.-L.-A. Diegerick, *Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde et du prince Jean Casimir*, publ. dans la 2^e série, t. IV, 1^{re} partie du *Coder diplomatien Neerlandicus van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*. — Gaehard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. — Gaehard, *Correspondance de Philippe II*. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre* (publ. dans la *Collection des Chroniques belges*), VIII et IX. — P.-L. Muller et A. Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas 1576-1583*, t. I, II, III (publ. dans les *Werken van het hist. genootschap gevestigd te Utrecht*). — Gaehard, *Actes des États généraux 1576-1583*. — W. Broes, *Filip van Marnix, bijzonder aan de hand van Willem I*, 3 vol. (1838-1840). — E. Quinet, *Fondation de la République des Provinces-Unies : Marnix de Sainte-Aldegonde* 1834. — J. van Vloten, *Marnix van Sainte-Aldegonde en de wording van het Nederlandsch geneebest*, vrij naar het fransch van E. Quinet, met aanteekeningen en bijlagen (1835). — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V et VIII. — Juste, *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1838). — C.-A. Chais van Buren, *De staatkundige beginselen van Ph. van Marnix de Sainte-Aldegonde* (Dissertation académique, Leiden, 1839). — P.-L. Muller, *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord- en Zuid-Nederland (Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 1893-1894). — Kervyn de Lettenhove, *Marnix : la capitulation d'Amers*, publ. dans la *Revue générale*, juin-juillet, 1883. — P.-P.-M. Abbeding-Thijm, *De vrolijke historie van Ph. van Marnix, heer van*

Sainte-Aldegonde en zijne vrienden; eene zedeschets, opgedragen aan alle zijne bewonderaars (1876). — E. Discailles, *Guillaume le Taciturne et Marnix de Sainte-Aldegonde* (Bruxelles, 1884). — G.-D.-J. Schotel, *Gedachten over het oude volkslied « Wilhelmus van Nassowen » en den vervaardiger van hetzelfde* (Leiden, 1834). — P. Fredericq, *Marnix en zijne Nederlandsche geschriften*, publ. dans la collection du *Willems-Fonds*, n^o 93 (1881). — R. Fruin, *Een anoniem pamflet van 1567, toegekend aan Marnix* (publ. dans les *Handelingen van de maatschappij der Nederl. Letterkunde te Leiden*, 1867). — A. Bergmann, *Philips van Marnix : Plundering der hoofdkerk van Lier*, Lier, 1837. — W. Ulrich, *Sind die Zweifel, welche man bezüglich der Ehrhaftigkeit des Philipp von Marnix ..., hegt, begründet?* (Erfurt, 1890). — J.-F. van Someren, *Wesenske of Marnix?* (publié dans *Oud-Holland*, 1891, 1892). — J. Leser, *Essai théologique sur Marnix de Sainte-Aldegonde*, Faculté de théologie protestante de Strasbourg; thèse (Strasbourg, 1863). — Bor, Van Meteren, etc., et tous les historiens de la révolution des Pays-Bas au XVI^e siècle.

MAROQUIN (André), MAROQUIN ou MAROKIN, hagiographe, religieux et prieur de l'abbaye de Saint-Ghislain; il mourut dans ce monastère, le 24 novembre 1606. Dom André s'était voué à l'étude des annales de l'Eglise et il avait, pour son temps, une érudition et une critique peu communes. Il a laissé un ouvrage considérable, intitulé : *Gesta SS. Martyrum, a notariis S. R. E. summorum pontificum jussu conscripta*, en six tomes in-folio. Cet ouvrage n'a pas été imprimé; le manuscrit en était conservé dans la bibliothèque de l'abbaye. Le premier volume commence par la vie de la sainte Vierge et s'arrête à l'an 231; le deuxième continue jusqu'à la fin du troisième siècle; le troisième s'étend de l'an 302 à l'an 392; le quatrième comprend les actes des martyrs omis dans les trois premiers et continue jusqu'à l'an 1584; le cinquième et le sixième présentent, sans ordre chronologique, les vies d'un grand nombre de saints, notamment de plusieurs fondateurs ou réformateurs de monastères des Pays-Bas. Philippe Brasseur a dédié dix vers à la mémoire d'André Maroquin; il rappelle que ce savant bénédictin a facilité la rédaction des annales de Baronius.

Léop. Devillers.

Brasseur, *Sydera illustrium Harmonie scriptorum*, p. 25. — Baudry et Durol, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* (ms. de la bibliothèque publique de Mons). — Valère André, *Bibliotheca*

belgica, p. 51. — Sweetius, *Athens belgica*, p. 123. — Le Mire, *Bibliotheca ecclesiastica*, t. II, p. 182. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 54. — Dom Jean François, *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, t. II, p. 165. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1838, p. 44 et 60.

***MAROLES** (*Philippe DE*), DE MAISEREULLES, DE MATSEROLIS OU DE MOROLIS, enlumineur, né en France, au commencement du xve siècle, mort à Bruges, en 1479. Peut-être était-il parent de maître Jean de Marolles, qui était au service de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. Quoiqu'il en soit, Philippe de Maroles était valet de chambre et enlumineur du comte de Charolais, quand il vint s'établir à Bruges. Il fut inscrit, en 1469, dans la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc, en qualité d'écrivain et d'enlumineur de livres. Les registres de la confrérie nous apprennent qu'il reçut, comme élèves, Marguerite Michiels, en 1478, et Nicolas de Coutere, en 1479. Il habitait une maison qui lui appartenait, dans la rue aux Chevaux (*Peerde strate*). Sa femme étant morte la même année que lui, son confrère, Jean Roeland, dénonça leur succession au receveur des confiscations du duc de Bourgogne, parce que les défunts et leurs héritiers étaient sujets du roi de France. James Weale croit que Philippe de Maroles a pu être un des artistes employés à orner le superbe manuscrit de Froissart conservé à Breslau. Mais la seule œuvre qui puisse lui être attribuée avec certitude, est une suite de miniatures qu'il fit pour un livre de prières offert à Charles le Téméraire par le Franc de Bruges, en 1466; les comptes du Franc de Bruges nous montrent qu'il reçut pour cet ouvrage 420 livres parisis ou 35 livres de gros. Son travail fut achevé vers le commencement de 1468; car Marc le Bongeteur et Maurice de Haec, libraires, assistés des deux miniaturistes, Guillaume van Vrelant et Passchier Vander Wieghe, furent chargés de l'examiner, le 30 avril de cette année; tout au moins est-ce ainsi que James Weale interprète un poste des comptes du Franc. Ce manuscrit se trouve actuellement à

la bibliothèque impériale de Vienne (n° 1857); les miniatures et les ornements qu'il contient étant de différentes mains, il est difficile de discerner celles qui appartiennent à Philippe de Maroles. Dans les bordures, on remarque des sujets comiques qui étonnent dans un livre d'heures. Sur le 21^e feuillet, par exemple, une vieille truie est assise sur un billot, un chapelet suspendu à sa ceinture; elle file en allaitant deux cochons debout sur leurs pattes de derrière, ce qui permet à un singe de s'enfuir avec la laine. Ailleurs on voit un singe mettant un cor dans la bouche d'un petit singe couché dans un berceau (f. 73), ou un loup, déguisé en Frère gris, prêchant devant un coq (f. 86).

Paul Bergmans

Al. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II (1863), p. 208-209. — J. Weale, *le Beffroi*, t. IV (1872-1873), p. 116-117 et 278-301. — Dehaisnes, *Documents concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, 2^e partie (1886), p. 885.

MAROQUIN (*André*). Voir MAROQUIN (*André*).

MAROTEN (*Léon*), prédicateur et biographe, mort à Gand, le 27 février 1729, à l'âge de soixante et onze ans, après avoir été religieux de l'ordre de Saint-Augustin pendant cinquante et un ans. Il était fils de Guillaume Maroten († 9 mai 1652) et de Catherine Gheldolf († 2 janvier 1692). Deux de ses frères étaient également religieux : Eugène, carme déchaussé; Guillaume, dominicain; sa sœur Marie-Barbe était béguine, ainsi que nous l'apprend le testament du père, passé devant le notaire François Prottyn, le 9 mai 1682. Les états de biens, conservés aux archives de Gand, montrent que les Maroten étaient riches.

Prieur du couvent des Augustins de Bruxelles en 1691, Léon Maroten occupa les mêmes fonctions au couvent de Gand, en 1721. Il fut ensuite successivement secrétaire du Provincial et président du chapitre provincial. C'était un prédicateur distingué. Il rédigea en vers flamands la biographie de trois cent soixante-cinq religieux de l'ordre des Ermites augustins, béatifiés ou célèbres.

Ce recueil forme la troisième et dernière partie de son ouvrage : *Regel van de derde orden der Eremyten van den H. vader Augustinus, in synen oorspronck, bevestingen, voordeelen, ende leuens der Heylighen roor elcken dagh van 't jaer*. Gand, M. VanderWeen, 1709; in-8°. — Sous ses initiales : F. L. M. O. P., parurent l'année suivante deux petits livres : *Uyffligh meditatieën op de Botschap van Maria, etc.* Gand, J. Eton, 1710, in-8°. — *Een kort bewys van de eere die men op alle tyden bewesen heeft aen de Alder-H. Maghet*. Gand, J. Eton, 1710, in-8°. — Un poème en six strophes, par J. V. F. W. V. J., fut publié en son honneur sous le titre de : *Den jubilerende leeuw ofte seer eerrevoordigen pater P. Leo Marotten diffinitor* (1726). — On a encore de Marotén vingt-quatre méditations formant un vol. in-8° de 532 pages, intitulé : *Jesu-Christi Bloedige ende onbloedige aufferande*. Gand, J. Eton, 1729. — Le P. Marotén mourut pendant l'impression de cet ouvrage.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand. — Ph. Blommaert, *Nederd. schrijvers van Gent*, 1851. — Vander Aa, *Biogr. woordenb.* — Keelhof, *Geschiedenis van het klooster der paters Erasmien Augustijnen te Gent* 1864. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Recueil d'inscriptions funéraires de Gand.

MAROTTE (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né en Flandre en 1603, mort à Gand, le 8 avril 1670, à l'âge de soixante-sept ans. Il prit la robe de dominicain au couvent de Gand, où, après avoir passé son baccalauréat de théologie, il enseigna cette science. Il publia à Gand, selon Quétif et Échard, suivis par Paquet, un opuscule contre les novateurs de son temps : *Vitanda novitas, antiquitas amanda*, de deux feuillets, d'après les premiers; de 30 pages in-12, d'après le second; je n'ai pu en trouver un exemplaire.

Paul Bergmans.

Quétif et Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti* Paris, 1721, t. II, p. 634. — Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* Louvain, 1763-1770, t. XII, p. 497-498.

MARQUAIS (*Jacques DE*), écrivain ecclésiastique, abbé de Saint-Martin de

Tournai, né à Arras en 1541, mort à Tournai, le 9 mai 1604. Issu d'une ancienne famille noble de l'Artois, il était fils de Jean, écuyer, seigneur de Villers, et de Claudine de Cordes. En janvier 1551, à peine âgé de dix ans, il fut admis à l'abbaye de Saint-Vaast, où il fit ses premières études; il alla les achever à Paris, puis à Louvain, et prit, dans cette dernière université, le grade de bachelier en théologie. Ses qualités solides et ses vertus l'appelèrent, dès son retour à Arras, aux fonctions successives de sous-prieur (1568), de prévôt (1573) et de grand prieur (1579) du monastère de Saint-Vaast. Doué d'un rare talent oratoire, il prêcha fréquemment dans les trois paroisses de la ville qui dépendaient de l'abbaye, et ne cessa de défendre énergiquement les vérités catholiques contre les réformés dont le nombre augmentait alors dans l'Artois; sa vigoureuse éloquence lui valut même le surnom de Marteau des hérétiques. Sous l'inspiration de dom Jean Sarrasin, le roi Philippe II nomma, par lettres patentes du 10 juillet 1583, Jacques de Marquais abbé de Saint-Martin, à Tournai; il fut béni le 7 avril de l'année suivante. Le monastère bénédictin se trouvait alors dans une situation désastreuse, tant sous le rapport matériel qu'au point de vue de la discipline monastique. Avec une louable énergie, Marquais réussit à vaincre toutes les difficultés, n'épargnant ni son temps, ni ses fatigues. Par son exemple, sa piété, son austérité, il ne tarda pas à gagner l'affection de tous ses religieux et fit reflourir parmi eux la pratique des vertus et l'observance de la règle. Jean Vendeville, évêque de Tournai, se plut à reconnaître qu'il avait trouvé dans cet abbé « un vrai religieux, d'une piété et « d'une doctrine à l'antique », et lui voua une amitié profonde. Son biographe a pu dire de lui ce qu'on a dit de Bède : « Il lisait, il écrivait, il enseignait sans cesse, et de plus il s'occupait activement du temporel ». Il augmenta la bibliothèque de l'abbaye de nombreux ouvrages; il y introduisit, en 1586, le bréviaire romain corrigé; il

contribua largement à l'embellissement de l'église, par l'achat de tapis, de tableaux, par l'exécution d'ostensoirs, de chandeliers, de chasses en argent. Il fit rebâtir le quartier des religieux.

Malgré toutes les préoccupations qu'exigeait le gouvernement d'une importante abbaye, Jacques de Marquais trouva encore le temps de composer un certain nombre d'ouvrages. Gilles Du Quesne nous en a conservé les titres, et c'est, sauf pour un manuscrit, tout ce qu'on en connaît aujourd'hui.

En voici l'énumération : 1. *Commentarium in Regulam S. P. N. Benedicti*. — 2. *Speculum pastorum*; l'auteur se disposait à le publier, quand la mort vint le frapper. — 3. *Speculum exercitorum monachi*. — 4. *De institutione novitiorum*. — 5. *Explicationes in psalmos 45 et 46*. — 6. *Conciones variæ*. — 7. *Commentaria in Ecclesiasten et epistolam ad Romanos*. — 8. *Tractatus de explicatione Catechismi*. — 9. *Tractatus de sacramento Eucharistiæ*. — 10. *Catechismus catholicus juventuti formandæ maxime necessarius, una cum quæstionibus ejusdem catechismi rerum et germanum sensum inquirentibus et responsione adjecta*. — 11. *Incubrationes diversæ ex diversis auctoribus collectæ*. — 12. *Septem psalmsorum pœnitentialium explicatio*. Cet ouvrage est conservé à la bibliothèque d'Arras; il fut dédié, en 1583, à l'abbé Sarrazin. — 13. *Tractatus de cognitione Dei*. — 14. *Le Martyrologe de Rome avec les vies d'aucuns saints les plus illustres mises en bref, par dom Jacques de Marquais*. — 15. Une histoire des abbés de Saint-Martin de Tournai.

Ernest Matthieu.

Du Quesne, *De origine, progressu et serie abbatum celeberrimi monasterii Sancti-Martini Tornacensis*, ms. II, 306 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Dom Ursmer Berliere, *Dom Jacques de Marquais, abbé de Saint-Martin de Tournai*, dans la *Revue bénédictine*, 1894.

MARQUARD ou MARCUARD, abbé de Prüm et d'Ardenne (Saint-Hubert), né dans la seconde moitié du VIII^e siècle, mort à Prüm, le 27 mai 853. Il fut élevé à l'abbaye d'Echternach, y fit profession et obtint la direction des écoles de cette maison, qu'il rendit florissantes. Il pas-

sait pour un des hommes les plus savants de son temps. En 829, il fut nommé abbé de Prüm et d'Ardenne. Il s'y distingua par sa charité et sa régularité. Il fonda le monastère de Münster-Eifel et y plaça des religieux de son abbaye, qui appartenait à l'ordre des Bénédictins; plus tard cependant, et de son consentement, ils embrassèrent la règle des chanoines. En 836, se sentant vieillir, il remit la crosse d'Ardenne à Sévolde. Il laissa de nombreux écrits, qui, malheureusement, ne nous sont point parvenus. Neven donne les titres des principaux d'entre eux : 1. *In Musicam Boetii commentaria*. — 2. *De septem artibus, quas liberales vocant, libri totidem*. — 3. *Vita S. Willibrordi Trajectensis quondam episcopi, fundatoris monasterii Epternach*, en prose et en vers. — 4. Des hymnes, des proses et des cantiques.

G. Dewalque.

Neven, *Biographie luxembourgeoise*, où l'on trouvera l'énumération des sources anciennes.

MARQUART (Jean-Baptiste-Chrysgone), graveur de médailles et métallurgiste, fils de Guillaume et d'Anne-Thérèse Mahieu, fut baptisé dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 24 novembre 1720. Ayant suivi, en 1794, les armées autrichiennes au moment de leur retraite en Allemagne, il mourut en ce pays. L'acte de mariage de sa fille, en 1799, le mentionne comme étant décédé. Le triste état, pendant le XVIII^e siècle, de la gravure des médailles aux Pays-Bas autrichiens engagea le gouvernement de ces provinces à envoyer, en 1753, à Vienne, deux jeunes artistes de Bruxelles. Ils devaient y faire leur éducation artistique sous la direction de Mathias Donner, qui jouissait, à cette époque, d'une réputation bien justifiée de graveur distingué. Ces jeunes gens furent Jean-Baptiste Harrewyn, dont nous avons déjà publié la biographie, et Marquart. Celui-ci avait été nommé, le 14 juin 1749, essayeur général de la monnaie. Après un court séjour dans l'atelier de Donner, il partit pour Paris, où il résida pendant treize ans, afin de pouvoir bien étudier la métal-

lurgie. Ensuite il se rendit en Hongrie et y travailla dans les mines de l'impératrice-reine. Plus tard, il reçut une nouvelle mission à Paris, celle d'y faire étalonner les poids et mesures. On ne connaît de cet artiste qu'une seule médaille frappée, en 1755, en l'honneur de l'archiduc Joseph. Il a gravé aussi un cachet. Le 14 mars 1764, il reçut sa nomination de *waradin* général de la monnaie. Par suite de cet emploi, il abandonna la gravure pour s'occuper exclusivement de métallurgie. Pendant l'année 1773, il sollicita la nomination de membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, à titre de métallurgiste. A cet effet, il présenta à ce corps savant un *Mémoire sur la qualité du plomb de la mine de Vedrin, dans le comté de Namur*. Malgré l'avis favorable que l'abbé Chevalier donna sur ce travail, la nomination de Marquart rencontra une vive opposition. Il ne fut pas élu. Lorsque le gouvernement autrichien, par suite de la perte de la bataille de Jemmappe (6 novembre 1794), fut forcé de quitter les Pays-Bas, Marquart le suivit et emporta en Allemagne tout ce qui concernait l'administration de la monnaie de Bruxelles. Son nom figure sur la liste des émigrés belges, dressée en l'an v de la république française.

Ch. Piot.

Pinchart, *De la gravure sur médailles*. — Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — Archives de la Chambre des Comptes et de la Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne.

MARQUE (*Pierre DE*). Voir MARCQ (*Pierre DE*).

MARS (*Siïon*), prédicateur et provincial des récollets de la province de Saint-André, né à Mons au xvii^e siècle, a publié les œuvres suivantes : 1. *Orationes sacræ super aliquot præcipuis anni solennitatibus*. Mons, veuve S. de La Roche, 1674; petit in-8°. — 2. *L'Eglise militante ou la Cité de Dieu en terre, bâtie par les vertus, policée par les sacrements, attaquée par les puissances de l'enfer, et soutenue par les fidèles, sous les armes invincibles de Jésus-Christ*. Tour-

nai, Jacques Coulon, 1684; in-8°. — 3. *Les Mystères du royaume de Dieu qui est la sainte Eglise contenus dans les saints Evangiles distribués par tous les dimanches de l'année*. Douai, Michel Mairesse, 1691; in-4°, 2 vol. Outre les *Orationes sacræ*, il publia, dit de Boussu, dans le manuscrit autographe de son histoire de la ville de Mons, « un recueil » de ses sermons qui ne font guère honneur à leur auteur ».

Ferd. Loise.

Mathieu, *Biographie montoise*. — H. Rouselle, *Bibliographie montoise*, p. 344.

MARSHALL (*Samuel*). Voir MARESCHALLE (*Samuel*).

MARSHOUW (*Jean-Joseph-Ghislain-Philibert*), poète, né à Wavre, le 23 mars 1823, décédé dans cette ville, le 15 mars 1882. Il consacra sa vie à l'enseignement primaire et finit sa carrière comme directeur d'école moyenne. Poète médiocre, il a laissé un recueil de fables sans grande originalité. Voici, d'ailleurs, la liste complète de ses œuvres : 1. *Apologues*. Bruxelles, B.-J. Van Dooren, 1853; in-12. Deuxième édition. Ibid., 1854. — 2. *Apologues et poésies diverses*. Bruxelles, B.-J. Van Dooren, sans date (1854); in-12. Deuxième édition sous le titre de : *Ce que l'on voit dans un miroir*. Ibid., 1858. — 3. *Le Régent, opuscule humoristique sur l'avenir précaire réservé aux membres de l'enseignement officiel en Belgique*. Namur, Colin, s. d.; in-8°. Cet opuscule anonyme a paru, en feuilleton, dans l'*Organe de Namur* en 1860. Philibert Marchouw a collaboré aux *Fleurons patriotiques* d'Eng. Bochart.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II, col. 613. — Renseignements particuliers.

MARSELAER (*Adrien DE*), poète de la fin du xvii^e siècle et du commencement du xviii^e.

Issu d'une ancienne famille brabançonne qui devait son nom à un château, aujourd'hui en ruines, situé à Malderen, entre Termonde et Malines, Adrien de Marselaer était le troisième fils

d'Adrien de Marselaer, chevalier, chambellan du pape Adrien d'Utrecht ou Adrien VI. Son père habita, à la fin de sa vie, Bruxelles, où il se fit recevoir dans le lignage patricien de T'Serhuyghs, le 13 juin 1549; quant à Adrien, il servit d'abord le roi Philippe II, et accompagna à la guerre de Grenade le duc d'Arcos, don Christoval Ponce de Leon. Il habita ensuite Anvers, où il fut appelé à remplir les fonctions d'échevin en 1587. Il se maria deux fois : il épousa d'abord Josine Rosseels ou Roussel, puis Madeleine Wouters; de cette dernière, il n'eut qu'une fille, appelée Barbe, tandis que la première lui avait donné une nombreuse postérité et, entre autres, quatre fils : Charles, mort au service du roi d'Espagne à la défaite du comte Adolphe de Nassau et des troupes hollandaises, près de Rhinberg, en 1608; François, mort au siège d'Ellebogen d'un coup de canon, en 1623; Frédéric, dont la biographie suit, et Jean, blessé au siège de Verceil, puis mort en Bohême, en 1620. Leur mère était morte le 2 juillet 1600, et l'on a conservé le compte des dépenses que leur père, devenu leur tuteur, fit pour l'éducation de son fils François. On voit que celui-ci s'appliqua d'abord à étudier la peinture sous maître Ambroise Franck et avec François Borsse, peintre de paysage. En 1603, on le confia au maître d'école Gaspar De Crayer (père du célèbre peintre du même nom), qui habitait à Anvers l'*Oude Kore Markt* (l'Ancien Marché aux Grains), et se chargea de lui apprendre à écrire et à « chiffrer » moyennant 36 florins par semestre. Son père payait, en outre, 22 florins 4 sous, le 23 mai de cette même année, pour le faire recevoir dans la gilde de Saint-Luc. Mais aux occupations paisibles de sa jeunesse, François, ainsi que deux autres de ses frères, préféra les hasards de la guerre, qui leur furent funestes à tous. Aussi Adrien semble-t-il avoir reporté ses affections sur Frédéric, en faveur de qui il testa, à Dunkerque, le 7 juillet 1616 (avec codicille daté du 23 juin 1617). La date de sa mort m'est inconnue, mais je suppose qu'il vécut jusqu'en

1633, puisqu'une de ses poésies fut consacrée à la mémoire de l'infante Isabelle, qui venait de décéder.

De Maerselaer a cultivé la poésie, non seulement flamande, comme on le dit généralement, mais aussi latine et espagnole. Ses vers n'ont ni naturel, ni élévation; ce sont surtout des panégyriques emphatiques, où le goût et la mesure manquent. Le savant géographe Ortelius fut au nombre des hommes dont il essaya d'exalter le mérite; il fit également des vers lorsque l'infante Isabelle abattit l'oiseau au tir de la gilde de l'arbalète à Bruxelles, en 1615. Une de ses poésies, rédigées en langue espagnole, est consacrée à la ville de Valladolid (*Vallis Oleti*), où il se trouvait en 1616. C'est à lui qu'est due la bizarre étymologie donnée à son nom de famille; c'est du moins dans ses vers latins qu'elle est employée pour la première fois. On y traduit la désignation toute flamande *Marselaer*, ce qui pourrait signifier « la » bruyère ou le terrain vague de Mars « tius », par le jeu des mots latins *Mars e lare*, « Mars hors du foyer », ce qui lui a peut-être été inspiré par le goût de la vie domestique et des occupations paisibles. Son fils et ses admirateurs en ont depuis étrangement abusé.

Alphons Wauters.

Recueil d'opuscules d'Adrien et de Frédéric de Marselaer et des documents qui les concernent eux et leur famille, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Le rôle de Marselaer dans la littérature flamande est si peu important que Stecher ne le cite pas dans son *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* (Bruxelles, Lebegue et C^{ie}, 1886; in-8°).

MARSELAER (Frédéric DE), magistrat et littérateur, mort en 1670. Frédéric de Marselaer, fils du précédent, naquit à Anvers en 1584. Après avoir terminé dans sa ville natale ses humanités, il se rendit à l'université de Louvain, où il devint licencié en droit, le 23 mars 1611; il prit encore, dans la même ville, des leçons de littérature d'Erycius Puteanus, qui lui communiqua sa phraséologie vide et prétentieuse. Puis il alla faire un voyage en Italie, où il se fit admettre parmi les chevaliers de Notre-

Dame de Lorette. De retour aux Pays-Bas, il se fixa à Bruxelles, où il prit pour femme Marguerite de Baronaige ou Bernage, issue du mariage de Jean, seigneur de Perck, et de Catherine Le Clercq, fille de Guillaume, écrouète et lieutenant de la cour féodale de Malines. Le 8 février 1613, il fut admis dans le lignage patricien de Rodenbeke sous le nom de Frédéric de Marselaer *alias* Van Ophem, sans que j'aie pu trouver comment il se rattachait à cette dernière famille, dont les armoiries sont semblables aux siennes. A partir de cette époque il figura fréquemment dans l'administration communale de Bruxelles, soit comme échevin, en 1614-1615, en 1618, en 1624-1625, en 1627, en 1631-1632, en 1639, en 1641-1642, en 1648-1649, en 1652, en 1659; soit comme trésorier, en 1620, 1621 et 1622; soit comme bourgmestre, en 1623, en 1625, en 1630, en 1640, en 1643, en 1650, en 1651; soit comme surintendant du canal, en 1635, en 1636, en 1638, en 1653, en 1654. Il fut aussi, en 1619, mambour ou administrateur de la fondation de Bruysseghem.

Bien que ses études et ses occupations eussent fait de lui un homme de cabinet, Marselaer, qui avait été créé chevalier le 5 juin 1617, n'hésita pas à prendre les armes à l'heure du danger. En 1622, lorsqu'un détachement hollandais s'avança dans le Brabant jusqu'en deçà de la Dyle, il aida son beau-frère Guillaume de Baronaige, seigneur de Perck, à réunir à la hâte des gardes-chasses et d'autres paysans, et, à leur tête, repoussa les ennemis des environs de Vilvorde. Dans la suite, et en souvenir de ce fait d'armes, les magistrats de cette ville exemptèrent du droit de chaussée et de toute contribution personnelle Marselaer et sa femme, pour toute la durée de leur vie (17 janvier 1636) et, le 4 juillet 1637, étendirent cette franchise à celui qui leur succéderait dans la possession du château de Perck et à sa femme.

Guillaume de Baronaige étant mort sans avoir été marié, le 8 février 1626,

ses domaines de Perck, d'Elewynt, de Herzeaux (près de Courtrai), d'Oycke (près d'Audenarde), etc., passèrent à sa sœur Marguerite (relief à la cour féodale du Brabant, du 9 juillet suivant) et à son mari. Déjà influent comme magistrat, celui-ci avait voulu acquérir de nouveaux titres à la considération publique, en publiant, sous le titre de : *Καθόλιον* (le Caducée), *sive Legationum insigne, in duos libros distributum* (Anvers, Guillaume a Tungris, 1618; in-8°), un travail sur les mérites et les qualités qui doivent distinguer les ambassadeurs. Il parut, en 1626, une nouvelle édition, complétée, de cet ouvrage, avec un beau frontispice dessiné par Théodore van Loon. Le titre fut modifié en celui de *Legatus libri duo* (Anvers, Moretus; in-8°; imprimé également à Amsterdam, Josse Janssonius, 1644; in-8°; à Weimar, Thomas Eylikers, 1663; in-16; et de nouveau à Anvers, librairie de Plantin, 1660; in-fol.), et on la fit précéder d'une dédicace au roi d'Espagne, Philippe IV, si étendue, dit Paquot, « que ce monarque n'a jamais pu, sans doute, se résoudre à la lire ». Cette dédicace au roi d'Espagne était évidemment destinée à attirer à l'auteur la bienveillance de l'autorité; on sait actuellement la profonde incapacité du monarque auquel était confiée à cette époque l'Espagne, qui tombait dans une décadence rapide par suite de l'indolence de son souverain et des favoris dont il suivait les conseils. Marselaer cite, avec de grands éloges, une décision par laquelle le roi Philippe condamna à des peines sévères les gens de l'ambassade de Venise, coupables d'avoir essayé d'enlever un prisonnier à la police, en proclamant qu'il autorisait les gouvernements étrangers à en agir de même envers ses ambassadeurs dans des cas pareils. Ailleurs il discute gravement la question de savoir s'il convient à un ambassadeur de se faire accompagner par sa femme. Le magistrat de Bruxelles gratifia Marselaer, lors de la publication de la seconde édition de son *Legatus*, d'un subside de 300 florins, somme qui était alors con-

sidérable (résolution du 6 mars 1626). Un autre opuscule, intitulé pompeusement *Legatio ad Deum*, et que l'auteur dédia au pape Alexandre VII, est quelquefois joint au premier. Dans l'administration communale de Bruxelles, dont il fut presque constamment de 1615 à 1660, c'est-à-dire pendant une période de plus de quarante-cinq années, il jouissait d'une grande influence, car il s'occupait activement des affaires publiques et surtout de ce qui intéressait la capitale des Pays-Bas espagnols. Comme seigneur de Perck et d'Elewyt, il pouvait se vanter de recevoir dans ses domaines les plus grandes illustrations du temps; le célèbre Rubens, se plaisait à y séjourner dans son manoir de Steen, comme, plus tard, Teniers y donna de la célébrité à la demeure appelée *les Trois Tours* (*de Dry Toren*). Il avait de l'élégance, de la faconde, tout ce qui plaît à la multitude. Mais l'orgueil et la vanité gâtaient les qualités qui le rendaient populaire et paraissent lui avoir attiré plusieurs discussions fâcheuses. Un Locquenghien, qui était sergent-major ou commandant en chef des gardes bourgeoises, ayant été appelé aux fonctions de bourgmestre en 1636, il critiqua cette nomination, parce que, la première de ces places étant conférée par le gouvernement, Locquenghien ne pouvait remplir la seconde sans contrevenir aux privilèges de la commune. Cette observation, soutenue par une partie de ce qu'on appelait le *Wyden Raedt* ou *Large Conseil*, fut mal accueillie par le bourgmestre, qui accusa Marselaer de vouloir se faire le pédagogue de ses collègues. A cette époque, les Locquenghien jouissaient également à Bruxelles d'une très grande considération et étaient de plus les voisins des Marselaer. Leurs démêlés se manifestèrent par un acte singulier d'hostilité. Marselaer avait payé au domaine différentes sommes pour conserver le droit de faire exécuter les criminels dans ses seigneuries de Perck et d'Elewyt, lorsque, en 1643, ce droit fut de nouveau mis aux enchères par le domaine. Tandis que les Locquenghien payaient 3,330 florins la haute justice

du village de Perck, le droit d'y planter le long des grands chemins, celui d'y faire suivre les essais des abeilles (8 décembre 1643), les Marselaer s'acharnèrent sur la haute justice de Melsbroeck, où les Locquenghien possédaient la seigneurie principale et le château, et en devinrent enfin acquéreurs au prix énorme de 8,750 florins, 7,900 florins en sus des engagères antérieures payées par leurs rivaux. Cet état de choses, qui était également préjudiciable aux intérêts des deux familles, cessa quelques années après. Le conseil du Brabant, accepté pour médiateur, ordonna aux deux seigneurs de faire l'échange de leurs nouvelles acquisitions, ce qui s'effectua vers l'année 1650. Marselaer eut aussi, au sein du magistrat, une vive contestation avec le pensionnaire de la ville, De Pape (qui devint plus tard chef du conseil privé), au sujet de subsides accordés à l'hôpital Saint-Jean, qu'on accusait Marselaer de favoriser. Lui, de son côté, prétendait qu'on voulait restreindre ses droits de bourgmestre, fonctions qu'il occupait alors, et que l'on contrariait ses efforts en faveur de la création d'une voie de navigation vers le Hainaut et vers Namur. Il soutenait avoir au besoin le droit de nommer des commissaires, selon l'exigence des cas, prérogative qui avait toujours été exercée par le magistrat en corps; enfin, ce qui dénote jusqu'où il portait alors l'esprit d'autorité, il demanda au conseil de Brabant la décision de ses contestations avec ses collègues.

En 1659, des lettres patentes délivrées à Madrid, le 5 mai, érigèrent les villages de Perck et d'Elewyt en baronnie; Marselaer donna alors sa démission d'échevin de Bruxelles, fonctions qu'il remplissait pour la quinzième fois, parce que son nouveau titre lui donnait accès à l'état noble du duché de Brabant, et qu'en cette qualité il ne pouvait plus faire partie d'une assemblée représentant le tiers état. Depuis cette époque, De Marselaer vécut dans la retraite. Sa femme était morte depuis le 20 juillet 1646; il fit élever, tant pour elle que pour lui, une magnifique sépulture, en marbre, avec

une inscription somptueuse. Ce mausolée fut d'abord placé dans l'église des Pauvres-Clares, de Bruxelles, mais ensuite il le fit transporter dans le temple paroissial de Perck, où il reçut la sépulture lorsqu'il mourut, le 7 novembre 1670. Dans les dernières années de son existence, il publia un ouvrage, mélange de philosophie et de mysticisme, intitulé : *Legatio mentis ad Deum, operis de Legato perorgon* (Bruxelles, Foppens, 1664; in-16). C'est un travail assez vide et que Paquot juge écrit « d'une manière un peu décousue » ; il est précédé d'une dédicace au gouverneur des Pays-Bas, marquis de Castel-Rodigo, d'une préface, ou plutôt d'un éloge du livre, signé Guillaume de Buri, d'un extrait de la *Tessera quotidiana militis christiani* du père Staniburst, ouvrage qui est dédié à Marselaer et à son fils, Gilles-Frédéric; d'éloges, en latin, adressés à l'auteur par les pères Wallius, jésuite, et De Sayve, oratorien, et enfin, d'un portrait de Marselaer lui-même, gravé par C. Meyssens. Enfin, l'auteur y a fait insérer l'inscription de son tombeau aux Pauvres-Clares, en déclarant « que ces sortes de représentations excitaient ceux qui les regardent à détacher leurs cœurs des choses périssables pour s'attacher à Dieu ».

Marselaer laissa pour héritier son fils Gilles-Frédéric, qui avait été plusieurs fois bourgmestre et échevin de Bruxelles, et qui devint, en 1664, membre du conseil de Brabant. Depuis longtemps il ne s'occupait plus des affaires publiques; son goût pour la littérature ne se révélait que par les épitaphes emphatiques dont il ornait tous les édifices où il y avait quelque souvenir de famille à rappeler, ne reculant pas devant les expressions les plus emphatiques pour célébrer l'illustration de sa famille, que tantôt il fait dater de 100 lustres (ou 500 ans), tantôt il qualifie de très ancienne (*perantiqua*) et d'illustre. Le défaut capital de ce magistrat, son incommensurable vanité, se révèle surtout dans ses portraits, dont le meilleur fut exécuté par Van Dyck,

gravé par Corneille Galle, et placé en tête de l'édition du *Legatus*, de 1644. Marselaer y est représenté âgé de cinquante ans, ainsi que l'apprend un distique de Nicolas *Burgundus*. Un autre le représentant âgé de quatre-vingts ans, fut gravé par François Keldermans et publié, avec une inscription dédié à son fils, Gilles-Frédéric, par G. de Buri, chanoine de Saint-Roubaut, à Malines, vers l'époque où le poète bruxellois Godin consacrait à son petit-fils Frédéric-Joseph, son *Lusus anagrammaticus super illustri a centum lustris nomine de Marselaer inscriptus* (Bruxelles, 1662; in-12), poème où le vide de la pensée se marie à la forme la plus ridicule. Paquot, dans la notice qu'il a consacrée au baron de Perck, a déjà fait remarquer combien cette manière de se mettre partout en évidence, lui et ses ancêtres, cadrait peu avec le caractère de piété et d'humilité dont Marselaer faisait étalage.

Alphonse Wauters.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. III, p. 376-379 (éd. in-f°). — Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 696-697 et 443. — Le même, *Inventaire des registres, etc., des archives de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 408, 412, 418. — *Actes et documents concernant la famille de Marselaer*, 2 vol. in-fol., à la Bibliothèque royale. — Voir aussi Swerl, *Necrologium aliquot utriusque seculi Romano-catholicorum qui claruerunt ab anno 1600 usque 1739*, p. 457. — Bultkens, *Trophées du Brabant*, t. II, p. 92. — De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. II, p. 4563, où la généalogie des Marselaer est incomplète et fautive.

MARSHALL, (Edouard-Jean-Charles), historien, né à Louvain, le 6 juillet 1791, mort à Anvers, le 31 octobre 1852. Nommé, en 1830, archiviste de la ville d'Anvers, il resta en fonctions jusqu'en 1833. Ami de Philippe Bogaerts, il travailla beaucoup avec cet écrivain et publia successivement un *Essai historique et topographique sur l'origine de la ville d'Anvers et de ses premiers habitants* (Anvers, J. Jouan, 1829; in-8°), et une *Bibliothèque des antiquités belgiques* (Anvers, J.-E. Rysheuvels, 1833-1834; in-8°, 2 vol.), dont le premier volume est rédigé avec la collaboration de Bogaerts. En 1834, il se retira des archives pour occuper la place de com-

missaire de police de la cinquième section.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II, col. 613. — Renseignements fournis par Mr P. Genard, archiviste de la ville d'Anvers.

MARSIN. Voir MARCHIN.

MARSY (les DE). Cinq sculpteurs appartenant aux anciens Pays-Bas ont porté ce nom : Gaspard ou Jaspar Ier, père, né à Cambrai, qui, de son mariage avec Jacqueline Tabagues, eut, entre autres, Balthazar, Gaspard (second de ce prénom), Nicolas et Charles.

Gaspard I vint habiter Paris où il acheta sa bourgeoisie ; il travailla au Louvre et à Versailles comme sculpteur et architecte du roi, et mourut à Paris, le 13 mars 1674. Balthazar, son fils aîné, baptisé à Cambrai, le 6 janvier 1628, fut reçu, le 26 février 1673, à l'Académie royale de peinture et de sculpture ; il en fut élu, le même jour, professeur adjoint. Il fut inhumé à Paris le 16 (selon Mariette), ou le 19 (selon la liste des académiciens décédés) mai 1674. Gaspard II, dit le Jeune, né aussi à Cambrai, fut reçu à l'Académie le 5 août 1657 ; il en fut nommé professeur, le 5 juillet 1659, et directeur adjoint, le 3 août 1675. Il mourut le 10 décembre 1681, « âgé de cinquante-deux ans environ », dit son acte mortuaire, ce qui reporterait sa naissance vers 1629. Il fut aussi sculpteur et architecte du roi. Nicolas mourut le 6 avril 1672. Charles, fils de Gaspard II, fut baptisé à Cambrai, le 28 mars 1643. On ne dit rien des travaux de ces deux derniers, qui furent également sculpteurs et architectes du roi.

Il existe dans les registres de l'église Saint-Sulpice, à Paris, à la date du 10 décembre 1674, un acte de baptême d'un Balthazar, fils de feu Balthazar Marsy, « vivant sculpteur du roi ».

Selon les registres de comptabilité de la famille Borghèse, aux archives de Rome, il fut payé, le 11 juillet 1628, à Balthazar Marsy, 46 écus pour travaux de restauration d'une statue dans la villa hors la porte Pinciana ; le 23 décembre

1628, 25 écus à compte (registre des entrées et des sorties du cardinal Borghèse, années 1625 à 1628, folio 132 à 141) ; le 30 mars 1629, 30 écus pour solde de la restauration faite à une statue, dans la même villa, hors la porte Pinciana ; le 19 mai, 25 écus pour restauration à une statue dans la villa hors la porte Pinciana ; le même jour, pour restauration de trois statues à la même villa, 115 écus ; 16 juillet, comme paiement de la restauration de plusieurs statues, 27 écus 60 bajoques ; le 4 octobre, 40 écus pour restauration d'une statue (*idem*, années 1629-1631, folios 69 à 80) ; le 20 septembre 1632, 25 écus 20 bajoques comme prix de quatre bustes pour la prédite villa (*idem*, années 1632-1633, folio 82). D'un autre côté, on trouve dans la comptabilité papale, le 20 novembre 1656, à Baldassare Mari (*sic*), 20 écus, reliquat des 50 écus pour la restauration d'une statue d'empereur, retrouvée en 1653, à Torre-Valle (*regist. mandati*, 1656-1658, folio 72). Ces renseignements, donnés par Antonio Bertolotti dans son livre : *Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI et XVII* (pages 213-214), constatent la présence dans cette ville d'un Balthazar de Marsy, peut être frère, — car il devait avoir à peu près le même âge — du Gaspard ou Jaspard Marsy dont Mr Houdoy parle assez longuement dans son livre consacré à la cathédrale de Cambrai p. 138-139).

D'après un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai (*Mémoires chronologiques*), Gaspard père serait l'auteur d'une statue de saint Sébastien dont il décora le monument funéraire du chanoine Sébastien Briquet, mort en 1624, et qui était adossée contre l'un des piliers de la nef centrale de la cathédrale de Cambrai. Cette statue est au musée de Cambrai. Il reçut, en 1631, 520 livres pour divers travaux non spécifiés ; en 1632, 20 livres pour deux grands marbres ou statues *duabus magnis marmoribus* ; en 1633, 1,800 livres pour « un portail de marbre, de jaspe et « d'albâtre pour fermer les carolles du « chœur de la collégiale de Saint-Géry ».

dont les frais furent payés par les exécuteurs testamentaires du chanoine Grégoire Paudregny ; en 1641, il sculpta l'épithaphe du chanoine Nicolas du Perrois, qui fut placée devant l'autel de Sainte-Marie-Madelaine, coût 200 liv. ; en 1646, deux clôtures de chapelle, pour la somme de 7,200 livres, payée par les exécuteurs testamentaires du chanoine Robert Le Sart ; en 1649, l'épithaphe du chanoine Gabriel de Mory, dans la chapelle de Sainte-Catherine. Jean-Baptiste de Camp, chanoine de la cathédrale de Cambrai et grand amateur de peinture, mort en 1641, fit exécuter, de son vivant, par Gaspard Marsy, la clôture de la chapelle de l'Ascension. Maître Pierre, de Valenciennes (apparemment Pierre Schleiff?), fut désigné pour décorer le tombeau, d'après le testament du même prélat.

Le musée de Cambrai possède de Gaspard Marsy fils, ou le Jeune, un bas-relief en albâtre représentant la prise de cette ville en 1677, par Louis XIV. On sait que, depuis cette époque, Cambrai est restée à la France.

Balthazar et Gaspard Marsy arrivèrent ensemble à Paris, en 1648 : c'était alors la belle époque pour la décoration sculpturale des grands édifices. Ils furent bientôt favorisés de nombreuses commandes par les statuaires en renom : Sarrazin, Buyster, Michel Anguier et Van Opstal, et furent chargés notamment de la décoration des hôtels de la Vrillière et Sallé, et du château du Bouchet, près d'Etampes.

Comme ces deux artistes ont passé presque toute leur existence à travailler en commun, il a été presque impossible de retrouver quelle a été la part de chacun d'eux. Nous sommes parvenu cependant à distinguer l'auteur de deux de leurs principales œuvres : le tombeau de Jean-Casimir V, roi de Pologne, abbé commanditaire de l'abbaye de Saint-Germain des-Prés, à Paris, mort à Nevers, en 1672, c'est-à-dire deux années avant la mort de Balthazar, et les statues du monument funéraire de Turenne qui figura dans l'église abbatiale, à Saint-Denis, jusqu'au moment où ce mausolée

fut transporté dans le dôme des Invalides. Sur le monument de Jean-Casimir, l'auguste prélat est représenté à genou sur un sarcophage, revêtu de ses insignes royaux, offrant à Dieu son sceptre et sa couronne; aux angles, deux esclaves enchaînés à des trophées d'armes, symbolisaient les victoires que Jean-Casimir remporta sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. Le cœur seul du roi fut renfermé dans ce tombeau ; son corps fut transporté en Pologne. Les statues des deux esclaves sont actuellement au Louvre. Dans la basilique de Saint-Denis se trouvaient les deux statues représentant la Valeur et la Sagesse, qui figuraient sur le tombeau du maréchal de Turenne, dessiné par Lebrun et exécuté par Jean-Baptiste Tuby. Turenne ayant été tué à Salzbach le 27 juillet 1675, c'est évidemment à Gaspard de Marsy que doivent être attribuées les deux statues de ce monument, ainsi que le tombeau du roi de Pologne, car ce sculpteur vivait encore à cette époque, tandis que Balthazar n'existait plus depuis 1673. En effet, le billet de faire part des funérailles du premier de ces sculpteurs porte : « Vous este prié d'assister » au convoi et enterrement de Monsieur Balthazard de Marsy, sculpteur ordinaire du Roy et adjoint à professeur en son Académie royale de peinture et sculpture, décédé en sa maison, rue Saint Marc, hors la porte de Riche-lieu, qui se fera le jeudi 17^e mai 1673, six heures du soir, en l'église de Saint-Eustache, sa paroisse, où il sera inhumé. Requiescat in pace ».

Le billet de faire part de son frère porte : « Vous este prié d'assister au service, convoi et enterrement de Monsieur Gaspard de Marsy, sculpteur du Roy, adjoint-recteur en son Académie royale de peinture et sculpture, décédé en sa maison, rue Fremanteau, qui se fera le vendredy, 12^e décembre 1681, à dix heures précises du matin, en l'église S. Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, où il sera inhumé. De Pro-fundis ». Sur ce billet se trouvait au bas : « Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist ».

Gaspard, qui travailla pour le château de Colbert, à Sceaux, fit, pour Versailles, le groupe de trois figures représentant *la France victorieuse de l'Allemagne sous le règne de Louis XIV*, groupe qui se trouve dans l'avant-cour du château; les enfants portés par des cygnes, à la fontaine du bassin du Dragon, ayant pour sujet le serpent Python environné de quatre dauphins; la statue de l'*Aurore*, figurée par une femme ayant une étoile sur la tête et un coq aux pieds, d'après le dessin de Lebrun, pour le grand canal, et gravé par Audran en 1681; le groupe de l'*Enlèvement par Borée de la nymphe Orithye*, achevé après la mort de l'artiste, par notre compatriote Anselme Flamen, et qui se trouve aux Tuileries, que Gaspard orna du côté gauche, sur la cour du pavillon central, des statues de *la Diligence* et de *la Célérité*; dans les jardins de Trianon-sous-Bois, appelé actuellement le Grand-Trianon, un enfant entouré de raisins, un petit satyre jouant avec une panthère, sujet répété pour le jardin des Marronniers, et un petit Amour sur un dauphin. Il reçut, en 1695, 9,500 livres pour les statues en marbre: *le Point du Jour* et *Vénus et l'Amour*, des jardins de Versailles. Il fit aussi le bas-relief de la porte Saint-Martin, du côté de l'ancien faubourg, représentant *Mars, portant l'écusson de la France, poursuivant un aigle*, personification des victoires de Louis XIV en Allemagne.

Les sujets suivants ont été traités à Versailles, de 1664 à 1676, par les deux frères ou par l'un d'eux: *le Dieu Mars*, aux côtés de la façade de la petite cour du château; les statues de l'*Abondance* et de la *Richesse*, sur l'aile droite de la même petite cour; les statues allégoriques des mois de Janvier et de Mars, dans l'appartement des bains; les statues allégoriques des mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février, ornant le premier avant-corps de la principale façade donnant sur le parc; le beau groupe du bassin de Latone, ayant pour sujet Latone, fille de Cœus et de Phœbé, et ses enfants, Apollon et Diane qu'elle eut de Jupiter; la statue du Midi, figurée

par Vénus, ayant auprès d'elle un petit Amour, pour le bassin de Neptune; la statue de Bacchus entouré de satyres pour le bassin de Bacchus, d'après le dessin de Lebrun; le géant Encelade, pour le bosquet d'Encelade; enfin, les deux Tritons qui abreuvent les chevaux du Soleil, pour le groupe du bassin d'Apollon, sujet que l'on regardait comme leur chef-d'œuvre. On s'accorde à reconnaître que les travaux de Gaspard sont moins élégants et moins achevés que ceux de son frère Balthazar. Anselme Flamen ou Flamen fut son élève.

Edm. Marchal.

MARTEAU (Gilles DEMARTEAU OU DE), graveur, fils de Henri Demarteau, modeste armurier, et d'Anne De Lincé, naquit à Liège et y fut baptisé en l'église Saint-Christophe, le 19 janvier 1722. La vue du métier qu'exerçait son père porta le jeune Gilles à s'appliquer d'abord à la gravure des armes de luxe. Obéissant ensuite à de plus nobles aspirations, il quitta le toit paternel pour se mettre ailleurs en apprentissage, en vue de devenir graveur d'estampes. Aucun souvenir particulier n'est resté chez nous de ses premiers essais en ce genre, et cette absence de renseignements fait supposer qu'il ne tarda pas à se rendre à Paris pour se perfectionner dans l'art qu'il avait choisi. Nous le trouvons, en effet, dans la capitale française déjà en possession d'une certaine vogue et commençant à graver les œuvres des peintres du temps d'après les collections seigneuriales, à l'époque où la peinture à la fois gracieuse et maniérée de Boucher et de Watteau avait accaparé le goût du public. Sans négliger d'autres maîtres, Gilles Demarteau se comptait à rendre Boucher, qu'aucun graveur, au dire des connaisseurs, n'a aussi bien compris que lui, et c'est à sa prédilection pour le peintre des grâces mignardes et des amours bouffis, qu'on doit une série d'estampes pleines de finesse et de charme séduisant. Le désir d'imiter en gravure les croquis à la sanguine et les esquisses d'avant le tableau, aux différents crayons, des anciens maîtres hollandais ou italiens,

le conduisit à imaginer un procédé de reproduction dont l'invention lui fut vivement disputée par François. Il perfectionna bientôt sa découverte à un tel point qu'il est souvent difficile, disent ses biographes, de distinguer de l'original ses gravures en manière de crayon. Il exécuta plus de cinq cents pièces en ce genre, et il rendit, par ce moyen, de grands services aux artistes d'abord, dans les provinces où les élèves n'avaient pour modèles que de mauvaises copies ou de médiocres dessins, aux ouvriers ensuite, en mettant à leur portée et sous leurs yeux des modèles de meubles, d'ornements et de fleurs qui leur permettaient désormais d'étudier et de sortir de la routine. En raison de son talent et de son activité au travail, la réputation de notre artiste grandit rapidement. Ses succès ayant attiré sur lui l'attention de la cour de France, le roi Louis XV voulut les reconnaître en lui allouant une pension de 600 livres sur sa cassette particulière. Le 2 septembre 1769, Demarteau fut, en outre, admis au nombre des membres de l'Académie de peinture, où il entra en même temps que le peintre Cochin, son collaborateur. Son chef-d'œuvre de réception à l'Académie est un dessin de Cochin, gravé dans la manière rouge et représentant *Lycourgue blessé dans une sédition*. Quittant ses modèles ordinaires, qui respirent peut-être trop souvent la grâce maniérée, le graveur liégeois réagit ici contre le genre à la mode et produisit une œuvre absolument classique. Le cuivre de cet admirable morceau existe encore à Paris, à la chalcographie du Louvre; on en fait parfois de nouveaux tirages. A Paris, Gilles Demarteau avait son domicile en l'île de la Cité, dans la rue de la Pelleterie, *A la Cloche*, près le Palais. Dans cette rue qui a disparu des abords du palais de justice, près de l'ancienne église de Saint-Denis de la Chartre, il avait aussi un atelier et un magasin où il débitait ses estampes. Il alla demeurer plus tard dans la rue du Cloître-Saint-Benoît, la troisième porte-cochère à gauche en entrant par la rue des Mathurins. C'est probablement là

qu'il mourut, d'une attaque d'apoplexie, le 31 juillet 1776. Son œuvre, dont le catalogue fut gravé et publié après sa mort par son neveu Gilles-Antoine, qui fut aussi son élève et son successeur dans le négoce, est généralement tiré en rouge, parfois en noir, souvent, et c'est le cas pour les plus belles planches, en noir et en rouge aux deux crayons habilement mélangés. Il comporte des têtes, des sujets mythologiques, allégoriques et religieux, des sujets de genre, des académies et un certain nombre de cahiers de principes du dessin, d'anatomie, d'animaux et de paysages. Parmi les sept cents pièces qui composent cet ensemble, il faut surtout citer le portrait de Mme Huet, celui du peintre Carl van Loo, deux petites têtes d'après Micris, *l'Education de l'Amour*, le *Lycourgue*, la *Vénus désarmée* et la *Vénus couronnée* de Boucher, vrais chefs-d'œuvre aux deux crayons on ne peut plus finement nuancés, des pastorales, une *Vénus avec l'Amour*, la *tête d'Héliodore*, un *buste de la Vierge* d'après Pierre, la *Mise au tombeau* d'après Stellaert, la *Justice protégeant les Arts* d'après Cochin, un *sujet allégorique sur la mort du Dauphin* d'après le même, et une *suite de six paysages* d'après J. Houel. Si les amateurs ont toujours recherché avec un légitime empressement les estampes de Demarteau qui leur rendaient Boucher, Stellaert, Cochin ou Watteau avec une partie même de leur coloris, l'enseignant ne s'est pas moins emparé de presque tous les cahiers spéciaux du maître liégeois, qui semble avoir réalisé le type par excellence du dessin académique. Aujourd'hui, dans notre pays, les planches de Demarteau sont encore comprises en partie dans le Choix dit du Conseil de perfectionnement, et nombre d'entre elles sont restées au répertoire des modèles dans certaines de nos classes de dessin.

Fréd. Alvin.

Nagler, *Neues allgemeines Kunster Lexicon*. — Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1835. — Bazan, *Dictionnaire des graveurs*. — Michel Bryan, *Dictionary of painters and engravers* (Londres, 1873). — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. I, p. 246. — J.-E. Demarteau, *Notice sur Gilles Demarteau*, dans le *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XV.

MARTEAU (*Gilles-Antoine* DEMARTEAU ou **DE**), dit le Jeune, neveu et élève du précédent, naquit à Liège, en 1750, et mourut à Paris, en 1803. Il grava dans la manière de son oncle; mais sa gravure, en perdant la simplicité de celle de son maître, a perdu aussi sous le rapport de l'élan artistique du trait.

On cite les planches suivantes parmi les meilleures de Gilles-Antoine : *Plaisir innocent*, d'après Huet, *l'Agneau favori*, deux *Sujets de chasse* et *l'Amour pleurant* d'après le même, *Ruine d'un palais de Néron*, *le Printemps* et *l'Automne* de la suite des *Saisons*, ainsi que plusieurs cahiers, au nombre desquels il ne faut pas oublier de compter les *Nouveaux ornements d'arqueuserie* et les *Fragments* d'après Huet.

Fréd. Alvin.

Mêmes sources que pour l'article précédent.

MARTEL (*Nicolas*), prêtre séculier, mathématicien, né à Liège, le 24 décembre 1672, et décédé dans cette ville, où il fut inhumé le 3 décembre 1745. Il publia en 1717, chez Urbain Ancion, sous le titre d'*Eclaircissement très ample sur les règles fondamentales de l'arithmétique*, un traité assez important pour l'époque. Dans la préface, l'auteur annonce que l'ouvrage se composera de deux tomes; le premier comprenant la numération, les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers et les nombres complexes; le second traitant de la règle de trois, du cent et du mille, des fractions ordinaires, enfin de la réduction des monnaies étrangères en monnaies de Liège et du calcul de l'intérêt. Remarquons que, d'après Martel, les termes *septante*, *huitante* et *nonante* étaient couramment employés à Liège à son époque.

Le libraire S.-F. Bourguignon, qui avait racheté tout le fonds de l'ouvrage de Martel, après la mort de ce dernier, le remit par deux fois en vente avec des titres nouveaux, en 1747, puis, plus tard, sans date.

C. Bergmans.

Paul Bergmans, *Analectes belgiques*, VII (*Mes-sager des sciences*, 1893, p. 206-211).

MARTENASIE (*Pierre-François*), graveur, fils de François et de Pétronille van Neckens, naquit à Anvers, y fut baptisé le 11 décembre 1729, et mourut en cette ville, le 3 octobre 1789. Elève de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, il se distingua bientôt par un goût très prononcé pour la gravure à l'eau-forte, et fut reçu dans la corporation de Saint-Luc à Anvers, en 1760. Son activité et son application étaient telles, qu'il résolut de s'expatrier, afin de se soustraire aux charges personnelles imposées aux bourgeois d'Anvers, si nuisibles au développement de l'art. C'est ainsi qu'il se rendit à Paris, où il grava, sous la direction de Jacques-Philippe Le Bas, une estampe représentant le *Parc aux cerfs*, d'après Wouwermans, et le *Père de famille*, d'après un tableau de Jean-Baptiste Greuze. Il travailla ensuite pour le compte du graveur Laurent Cars, établi également dans la capitale de la France. Par contrat passé, le 11 septembre 1759, Cars admit notre artiste chez lui : il le nourrissait, l'habillait et lui fournissait une pension annuelle de 600 livres; de plus, il promettait à Martenasie de lui laisser, à sa mort, la jouissance d'une partie de ses œuvres. L'artiste anversois s'engageait, de son côté, à travailler exclusivement pour son patron, à ne jamais signer ses œuvres de son nom, si ce n'est la gravure destinée à le faire entrer à l'Académie. Par suite du décès, à Anvers, d'un de ses oncles, Martenasie recueillit sa succession, qui lui permit de jouir d'une certaine aisance dans sa ville natale. Il y était rentré momentanément, en restant néanmoins dans la dépendance de Cars, qui mourut seulement le 14 avril 1771. Un Mécène anversois du nom de Van Schorel voulut procurer à notre artiste une position indépendante aux Pays-Bas. Il écrivit, le 1^{er} novembre 1760, au comte de Cobenzl, la lettre suivante concernant Martenasie. « Si Votre Excellence, » dit-il, « veut faire revivre la gravure » aux Pays-Bas, la s'offre un sujet ad- » mirable, que la crainte des charges » bourgeoises et personnelles éloigne et

« empêche de s'établir ici. Il est à Paris et fait un des premiers graveurs de France... C'est un jeune homme d'une bonne conduite, natif de notre ville et élève de notre Académie ». Il offrit au ministre de lui envoyer des spécimens de la gravure de son protégé, Cobenzl accepta et fit des commandes. L'artiste refusa de les exécuter par une lettre datée d'Anvers le 26 avril 1761. En ce moment, disait-il, il était chargé d'un travail extraordinaire qu'il voulait terminer, afin de pouvoir rompre le contrat conclu avec Cars. Il fit, en outre, remarquer que Cobenzl lui commandait des gravures au burin, tandis que jusqu'à ce jour il avait travaillé à l'eau-forte, en retouchant seulement les planches au moyen de cet instrument. Pendant son séjour à Anvers, en 1761, il forma d'excellents élèves dont le comte de Cobenzl envoya des gravures au chevalier de Dorn, à Vienne. Dans ces envois figuraient des gravures d'un jeune homme nommé Overlaet, qui n'avait jamais appris le dessin, et d'un autre élève, du nom de Lens, formé au bout de deux leçons données par Martenasie. En accusant la réception de ces gravures, de Dorn disait : « Les essais des jeunes graveurs d'Anvers font honneur aux soins de l'habileté de Martenasie, qui mérite assurément toute protection ». Nommé directeur de l'Académie d'Anvers, Martenasie accepta cette place, le 6 février 1762, et fit don à cette institution des deux gravures citées ci-dessus, d'après Wouvermans et Gruze. Le magistrat d'Anvers le confirma dans cette position, le 8 novembre de la même année. Grâce aux recommandations de Cobenzl, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le nomma son graveur ordinaire, par lettres patentes du 10 septembre 1764. Pendant son administration, l'Académie d'Anvers obtint du duc d'Arenberg dix-huit bustes antiques coulés en plâtre et améliorés par Martenasie, conformément aux idées de son ami Lens. Martenasie professait une grande admiration pour l'art antique. Plus tard il s'engagea à fournir, pendant

quatre années, les fonds nécessaires pour payer les frais des cours d'hiver pour l'enseignement du dessin d'après des modèles antiques. Une partie de ces fonds devait être employée aussi à l'acquisition des médailles destinées à récompenser l'élève qui emporterait le premier prix. Ce cours, auquel il tenait beaucoup, fut ouvert le 10 novembre 1766. Trois ans plus tard, il fit don à l'Académie des premières épreuves de sa planche : *l'Enlèvement des Sabines*, d'après Rubens. Le 15 mars 1770, il donna sa démission de directeur-professeur de l'Académie, et légua à celle-ci la planche de *l'Enlèvement des Sabines*. Son élève Jacques Snyers obtint celle d'un tableau de Lens. Le portrait de Martenasie gravant la planche des Sabines et peint par cet artiste, passa aussi à l'Académie. Aujourd'hui cette toile est déposée au musée d'Anvers. En parlant de notre artiste, l'abbé Zani dit qu'il signait ses estampes du nom de Martinasi, Martenasie et Martenasie et parfois du nom de Piter Sordormina. Il paraît aussi que les planches signées Laurent Cars et d'une date postérieure à 1759 sont dues au burin de notre artiste. L'infirmité dont son patron était atteint à partir de cette année, semble donner un certain poids à cette supposition. Nous faisons suivre ici la nomenclature des planches signées Martenasie et de celles qui lui sont attribuées d'une manière certaine : *Pan et Syrinx*, d'après Bouvier, gravure exécutée lorsqu'il était professeur à Anvers, *Saint Joseph*, d'après Lens; *le Serpent d'airain*, d'après le même peintre; *Jocaste accompagné de ses filles exhortant Etiote et Belgence à la paix*, d'après le même; et les planches qui accompagnent le mémoire de Lens sur les costumes anciens; « Principes de passages pour apprendre à dessiner à la plume, dédiés à Mlle de Malezieu et gravés d'après les dessins de M. Eisen, par M. C. P. D. G. » (à notre avis, ces planches sont attribuées à tort à Martenasie); allégorie sur la naissance de Louis XIII, d'après le tableau de Rubens, de la collection de Van Schorel,

signé : Martenasie, place de Meer; *le Parc aux cerfs*, d'après Wouwermans, gravé, sous la direction de Le Bas, par Martenasie; cartouche pour l'éloge de la Folie; idem *Minerve pleurant en présence d'Amours*; *l'Enlèvement des Sabinés*, d'après Rubens, 1759; le *Testament d'Eumadias*; *l'Union de Henri IV et de Marie de Médicis*, d'après Rubens; portrait d'Etienne Jeurat, peintre du roi, 1759; *le Père de famille*, d'après Greuze; *le Bon mariage*, d'après le même artiste planche qui pourrait avoir été confondue avec *le Père de famille*; *l'Abreuvoir Champêtre*, d'après Berchem; *le Commencement de l'orage*, d'après Rembrandt; *la Petite Fermière*, d'après Wouwermans; l'Introduction à *l'Histoire universelle*; les Fables de La Fontaine; le Frontispice du livre de Hellin: *Histoire chronologique des évéques et du chapitre de Saint-Baton, à Gand*; ce frontispice est reproduit dans l'histoire de l'Académie de Gand; affiches, armoiries et avis divers. Nagler lui attribue à tort une gravure de Marcielly.

Ch. Piot.

Catalogue du Musée d'Anvers, 1857. — Courrier de l'art, t. III. — Zani, Dell' origine et dei progressi dell' incisione. — Piot, Rapport à M. le Ministre de l'intérieur, sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794. — Le Blanc, Manuel de l'amateur d'estampes. — Boraldi, Les Graveurs du XVIII^e siècle. — Vanden Branden, Geschiedenis der Academie van Antwerpen. — Nagler, Künstler-Lexicon. — Verbruggen, Histoire métallique et de la gravure d'Anvers. — Correspondance de Cobenzl, aux archives du royaume.

MARTENS (Jacques, chevalier), ou MARTINS, jurisconsulte distingué, né à Gand, d'une ancienne famille noble, au commencement du XVII^e siècle. S'il n'existe pas aux archives de cette ville de documents établissant une date précise, ils permettent néanmoins de conclure que la naissance est antérieure à 1532, année indiquée par les biographes. Après avoir exercé, pendant quelques années, la profession d'avocat, le chevalier Martens devint conseiller-pensionnaire de sa ville natale. Il fit partie en cette qualité de la commission envoyée à Charles-Quint, le 10 mai 1540, à la suite de la sentence rendue contre

les Gantois révoltés, et composée du magistrat, des députés de la ville et des « Creissers » qui s'étaient le plus distingués durant les troubles. Sa capacité et son éloquence le désignèrent au choix de ses concitoyens qui le chargèrent de porter la parole au nom des suppliants pour implorer la clémence de l'empereur. Peu de temps après, il devint conseiller au conseil de Flandre, dont il fut élu président en 1557, lors du décès de chevalier Adrien Vander Burgh. Dix ans après, le duc d'Albe le nomma troisième assesseur au conseil des Troubles, vulgairement appelé *Bloedraad*, charge qui le rendit extrêmement odieux au peuple des Pays-Bas. Il mourut à Gand le 6 mars 1573, et non le 5 mai 1574, comme le prétend à tort son biographe Piron. Il fut inhumé, à côté de son épouse Elisabeth Cabilliau, en l'église Saint-Michel, où sa pierre tombale se trouve placée devant le tabernacle. Il laissa quelques ouvrages manuscrits.

L. Tierenteyn.

Vander Vynckl, *Recueil des recherches historiques du conseil provincial ordonné en Flandre*. — Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 46864. — Bibl. de Gand, ms. n° 49, p. 72, 183. — Piron, *Levensbeschrijvingen* Malines, 1860. — Laureyns Vanden Hane, *Costumen ende wetten der stadt Ghendt* (Gand, 1779), p. 10. — Foppens, *Histoire du conseil de Flandre* (Bruxelles, 1869), p. 68, 135. — Inscriptions funéraires et monumentales : *Eglises paroissiales de Gand*, t. 1, p. 139.

MARTENS (Jacques), ou MARTINS, homme de guerre et fils du précédent, fut au service du prince d'Orange en qualité de porte-étendard, au siège de Harlem par les Espagnols, en décembre 1572. Le prince fit faire une sortie de cette place de guerre par Lumay, seigneur de La Marck, disposant à cet effet de quinze drapeaux, quatre cornettes et six pièces d'artillerie, pour contenir l'ennemi en prévenant la continuation du siège; mais celui-ci s'étant déjà déployé autour de la ville, Lumay, surpris par un obstacle, fut entièrement défait. Les Espagnols ne s'attendaient pas à une grande résistance de la part d'une ville fortifiée suivant l'ancien système; la garnison — se disaient-ils — se plierait, les bourgeois ne comptant pas. Si

Don Frédéric avait pu prévoir la défense opiniâtre durant sept mois, à ses trente mille hommes et 1,500 chevaux, il n'est pas à présumer qu'il aurait entrepris ce siège. Les Espagnols n'étaient pas à même d'endurer en hiver, sous un climat comme le nôtre, les privations qu'impose un siège. Ce n'était pas une petite affaire de procurer des vivres à une armée si nombreuse; aussi quatre cents Espagnols moururent-ils de faim. D'autre part, la situation de Harlem était telle qu'il fut impossible d'en empêcher le ravitaillement, car durant l'hiver la glace permit même le transport des canons. Néanmoins, Harlem devait être humilié et châtié : le 11 décembre 1572, on entama l'investissement par la prise d'un fort, sur la digue de Sparendam, qui fut vainement défendu. C'est dans cette circonstance que Lumay fut chargé de faire l'infroctueuse sortie dans laquelle quelques porte-étendards montrèrent comment un guerrier sait placer l'honneur et le devoir au-dessus de la vie. Après avoir mis tout en œuvre pour arrêter leurs fuyards, ils s'enroulèrent dans les plis de leurs drapeaux, et préférèrent la mort à la fuite. A un d'eux seulement, à Jacques Martens, est échu en partage l'honneur d'avoir transmis son nom à la postérité, comme celui d'une victime volontaire du terrible siège d'Harlem.

Général Frédéric Bernaert.

Vander Aa. — Piron. — Bosscha. — Bouillet.

MARTENS (*Jacques*), apparemment fils du sculpteur gantois Philippe Martens, cité ci-après, travailla, de 1702 à 1750, à l'ornementation sculpturale de l'église Saint-Jacques, à Gand. D'après le *Resolutie-Boeck*, il est considéré comme l'auteur des boiseries en chêne exécutées, en 1746, dans la chapelle Sainte-Barbe; les médaillons ont pour sujet le baptême et le mariage de sainte Barbe; le travail est d'un très beau style. Il est aussi considéré comme l'auteur du revêtement, en marbre blanc et noir, du banc de communion et des statuette du Christ et de la Vierge dans la chapelle Notre-Dame, ainsi que des travaux de sculp-

ture dans le pourtour (1751-1753), de la même église Saint-Jacques.

Edmond Marchal.

MARTENS (*Jean-Charles*), instituteur, littérateur flamand, né à Somergem (Flandre orientale), le 18 octobre 1802, mort à Ronsele, le 23 décembre 1870. Longtemps instituteur à Ronsele et secrétaire de la commune d'Oostwinkel, il occupa ses loisirs à écrire des pièces de théâtres flamandes pour les écoles, sans mérite littéraire, et dont voici l'énumération : 1. *Het verwarde schooluer, blyspel in een bedryff*. Gand, Choquet, 1842; in-32. — 2. *De berouwehebbende zoon, zedelyk tooneelspel in twee bedryven*. Ibid., 1842; in-32. — 3. *Het verjaeringsfeest, zedelyk blyspel in twee bedryven*. Ibid., 1842; in-32. — 4. *De dronkaard die een dag graaf van Vlaanderen was, blyspel in vyf bedryven*. Gand, Vander Poorten, s. d.; in-24. — 5. *De blinde man, of de bekroonde weldadigheid*. Ibid.; in-24. — 6. *Het testament of de belooning der onschuld, tooneelspel in twee bedryven*. Ibid.; in-24. Il rédigea également en 1858 un *Somergem-Almanack*.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II, p. 618-619. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*, 2^e éd., p. 496.

MARTENS (*Martin*), chimiste et botaniste, né à Maestricht, le 8 décembre 1797, mort à Louvain, le 6 février 1863. Après avoir fait ses humanités au collège de sa ville natale, Martens entra à l'université de Liège, où il obtint, en 1821, le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques, et celui de docteur en médecine. L'année où il prépara ses derniers examens, c'est-à-dire en 1820, il prit part à deux concours ouverts par les facultés de médecine et des sciences de l'université, et les deux mémoires qu'il présenta furent couronnés le même jour. Le premier de ces mémoires répondait à la question suivante : *Purgantia medicamina ordinandi methodus rector indicetur: praelata validis argumentis fulciatur. Explanetur modus agendi substantiarum purgantium*

in tubum intestinale et in organa corporis univ ersalia : quo facto, e re erit, morbos purgantia flagitantes summam ac generatim designare; quibus vero præparationibus dosibusque adhibenda sint, hæc specialiter seduloque describantur; le second traitait : *Des analogies et des différences que présentent entre eux le calorique et la lumière, et de la possibilité d'attribuer à un même principe les phénomènes de chaleur et de lumière.* Ajoutons que, pour l'obtention de ses deux diplômes, il défendit avec talent deux dissertations inaugurales, l'une sur la combustion, l'autre sur la phthisie laryngée. Comme le faisaient les jeunes docteurs de nos universités, désireux de compléter leur instruction, Martens se rendit à Paris, où il suivit avec le plus grand zèle les cliniques données dans des hôpitaux et les cours professés à la Sorbonne, au collège de France et au Muséum. En 1823, il revint dans sa ville natale pour y exercer la médecine. Ses occupations professionnelles ne suffirent pas à son activité; l'amour de la science lui faisait trouver le temps de poursuivre des recherches touchant à diverses branches qu'il affectionnait. En 1823, il présenta à l'Académie un mémoire de mécanique transcendante, qui lui valut une médaille d'argent. En 1828, il publia de remarquables articles sur l'emploi et la préparation de divers médicaments; en 1829, la commission médicale de Nord-Hollande faisait imprimer son mémoire sur la médecine physiologique de Broussais, dont il était l'adversaire déclaré. En 1833, l'Académie mit au concours une question pleine d'intérêt sur la constitution des chlorures d'oxyde. Le mémoire que Martens envoya en réponse à cette question et qui forme son œuvre capitale au point de vue du chimiste expérimentateur, fut couronné à la séance du 7 mai 1834. Ce beau succès lui valut sa nomination de correspondant à l'Académie, le 8 novembre de la même année, et celle de membre titulaire, en 1835. Dès 1825, Martens avait été nommé professeur de chimie et de botanique à l'école de pharmacie de Maestricht. Les succès

qu'il avait obtenus dans son enseignement, joints à la réputation qu'il s'était acquise par ses travaux, engagèrent le corps épiscopal à lui confier la chaire de chimie et de botanique à l'université de Louvain. A partir de cette époque, le professeur partagea le temps libre que lui laissait son double enseignement entre la chimie et la botanique. La première de ces sciences lui dut une série de nouveaux travaux, parmi lesquels nous citerons des mémoires *sur la théorie électro-chimique de l'affinité et de la composition moléculaire des corps* (1837), *sur les composés décolorants du chlore* (1837), *sur les produits de la combustion lente de la vapeur alcoolique, etc.* (1838), *sur une nouvelle classification chimique des corps* (1838), *sur la théorie chimique de la respiration et de la chaleur animale* (1838), *sur les composés décolorants, formés par le chlore avec les oxydes alcalins* (1844). Ces travaux, tous publiés par l'Académie, placèrent Martens au nombre des meilleurs chimistes de l'époque. La chimie fut sa branche de prédilection et celle qu'il cultiva avec le plus de succès. Cependant, quoique la botanique ne vint qu'en second rang dans ses recherches, cette science lui doit quelques travaux très estimables, également publiés dans les recueils de l'Académie. En voici les titres rangés dans leur ordre chronologique : *Notice sur un cas d'hybridité dans les fougères* (1837); *Notice sur quelques nouvelles espèces de plantes indigènes de l'Amérique septentrionale* (1837); *Mémoire sur les fougères du Mexique et considération sur la géographie botanique de cette contrée*, en collaboration avec Galeotti (1842); *Enumeratio synoptica plantarum ab Henrico Galeotti in regionibus Mexicanis collectarum*, en collaboration avec Galeotti (1842-1845); *Recherches sur les couleurs des végétaux* (1853); *Nouvelles recherches sur la coloration des plantes* (1855). Faisons remarquer que, dans son travail descriptif sur la flore du Mexique, sur 931 espèces, il en a décrit 434 comme étant nouvelles. Si parmi ces dernières il s'en est trouvé un certain nombre qui étaient déjà connues, mais dont les descriptions avaient

échappé aux auteurs, il en reste suffisamment pour conserver les noms de Martens et Galeotti dans les recueils généraux de la botanique systématique. Martens, associé avec Sauveur, de Hempin et Mareska, fut chargé de la confection de la pharmacopée belge, à laquelle il prit une part très importante. L'herbier formé par ce botaniste est conservé par son fils Edouard, qui l'a remplacé dans sa chaire de botanique à l'université de Louvain.

François Crépin.

Notice de P.-J. van Beneden dans l'*Annuaire de l'Académie*, 1864, p. 418-441.

MARTENS (*Philippe*), excellent sculpteur gantois du XVIII^e siècle. Par acte du conseil de fabrique de l'église Saint-Michel, à Gand, du 4 juillet 1712, cet artiste fut chargé du revêtement ouvrage de sculptures ornant la chapelle du Saint-Sacrement, moyennant la somme de 2,550 florins des Pays-Bas (argent de change). Il entreprit, en 1713, pour la somme de 600 livres de gros (argent de change), le revêtement de la chapelle, dite de Notre-Dame aux Rayons, dans la cathédrale Saint-Bavon; les deux portes latérales, faites à la même époque, sont peut-être aussi de cet artiste. Il exécuta en 1717, avec les sculpteurs Jacques Coppens et Jean Hebbelynek, les ornements qui décorent le couronnement et la partie postérieure du tabernacle du chœur de cette même église. Au surplus, la plupart des églises de Gand renferment des travaux de ces trois artistes, sans qu'on puisse spécifier par qui elles ont été sculptées. Philippe Martens reçut encore des sommes d'argent en 1704, 1716, 1717, 1718 et 1719, pour divers ouvrages dans la cathédrale Saint-Bavon. On lui confia en 1758, pour ce temple, l'exécution du beau mausolée du chanoine Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, placé dans la chapelle d'Adam et d'Eve, ou de l'Agneau sans tache. Cette œuvre, d'un style sévère, est d'une bonne exécution.

Edmond Marchal.

MARTENS (*Thierry*), le premier imprimeur de la Belgique, surnommé par

fois l'*Alde des Pays-Bas* (La Serna-Santander), né à Alost, vers 1450, mort dans cette ville, le 28 mai 1534. Né de parents aisés, il fit ses études au couvent des Pères Guillelmites, qui enseignèrent les humanités à Alost jusqu'à la fondation du collège des Jésuites. Vers l'âge de dix-huit ou vingt ans, Thierry partit pour l'étranger, suivant l'habitude de son temps, et se rendit en Italie, pour y suivre les cours de quelque université. C'est là qu'il fit probablement la connaissance d'imprimeurs et que, comprenant l'importance de l'art nouveau, il résolut de s'y consacrer. Vers la même époque, deux de ses compatriotes, Gérard de Lisa de Flandre et Antoine Mathias, d'Anvers, se mirent également en route pour l'Italie, où ils se fixèrent comme typographes, le premier à Trévise, le second à Gênes. C'est à Venise que le jeune Martens fit son apprentissage, chez un des imprimeurs établis dans cette ville : Jean et Wendelin de Spire, Nicolas Jenson, Christophe Valdarfer de Regensbourg, etc. Ses progrès furent assez rapides pour lui permettre de retourner bientôt dans sa patrie et d'établir un atelier dans sa ville natale. Il nous apprend lui-même ces détails dans la souscription d'un petit traité de Spagnuoli dit le Mantouan, ou Baptiste de Mantoue, sorti de ses presses en 1474 :

Hoc opus impressi Martins Theoloricus Alosti, Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.

« J'ai imprimé cet ouvrage à Alost,
« moi, Thierry Martens, qui apporte
« aux Flamands tout le savoir des Vénitiens ».

En 1473, paraît à Alost le premier livre imprimé en Belgique; c'est un opuscule de théologie ascétique de Denis de Leewis ou de Rickel, dit le Chartreux, intitulé : *Speculum conversionis peccatorum* (in-4^o de 28 feuillets); le nom de l'imprimeur n'est pas cité, mais on lit, au recto du dernier feuillet : *Impressum Alosti, in Flandria, anno M^o CCCC^o LXXIII^o*. Le caractère est une sorte de semi-gothique, offrant quelque analogie avec le gothique employé à Venise, à cette époque. La même an-

née, deux autres ouvrages virent le jour : *De duobus amantibus Eurialo et Lucretia opusculum*, d'Æneas Sylvius, pape sous le nom de Pie II (in-4^o, 28 feuillets), avec une souscription analogue, et un recueil d'œuvres de saint Augustin : *De salute sive aspiratione animæ ad Deum, Invocatio ad Deum pro auxilio, Psalterium et Septem psalmi ad laudem gloriosæ virginis Mariæ* (in-4^o, 22 feuillets), qui porte, au verso du feuillet 20, l'indication qu'il est imprimé à Alost. En 1474, les presses alostoises donnent le *Textus sumnularum* de Pierre Alphonse l'Espagnol (in-4^o, 108 feuillets), dont la souscription est conçue comme suit : *Impressus in Alosto oppido comitatus Flandriæ. per Johannem de Westphalia Paderbornensem cum socio suo Theodorico Marti [no]. Anno domini M^o CCCC^o LXXIII^o Maii die XXVI...*, et le *De vita beata* du Mantouan (in-4^o, 30 feuillets), de la Saint-Rémy (1^{er} octobre), avec le distique que j'ai cité plus haut. C'est probablement à l'année 1474 que se rapporte encore le *Tabulare fratrum ordinis Mariæ de Carmelo*, dont l'explicit finit par ces mots : *Ex Alosto Flandriæ Octobris XXVIII^a, Theodorico Mertens impressore peractum*. Comme l'a fait remarquer Holtrop, le *Tabulare* est en quelque sorte le complément du *De vita beata*, et il se pourrait que le Mantouan en soit aussi l'auteur.

Ces souscriptions variées ont donné lieu à de vives discussions. On s'est, notamment, appuyé sur celle du Pierre Alphonse pour attribuer à Jean de Westphalie la gloire d'avoir introduit en Belgique l'art typographique; Thierry Martens n'aurait été que son ouvrier (Holtrop) ou son baillieur de fonds (Van Even). Cette thèse, émise par Lambinet, reprise et développée abondamment par Holtrop, a été défendue par J. Franck, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, et, récemment encore, par M^r Van Even, dans son article sur Jean de Westphalie (*Biographie nationale*, t. X, col. 444-447).

Faisons remarquer qu'au point de vue philologique, la traduction du mot *socius* par *compagnon*, dans le sens d'ouvrier imprimeur, telle que la donne

Holtrop, constitue une erreur. *Socius* est un terme technique de la langue commerciale, tant dans la latinité classique que dans celle du moyen âge, et il répond exactement à *associé*. Il est bien vrai que, dans les incunables néerlandais connus, les imprimeurs qui ont travaillé ensemble ont souscrit leurs éditions de leurs deux noms reliés par la particule *et*; mais les impressions vénitiennes nous fournissent des exemples de deux noms d'imprimeurs réunis par le qualificatif de *socii*.

Le fait que la souscription cite : *Jean de Westphalie et son associé, Thierry Martens*, et non : *Thierry Martens et son associé, Jean de Westphalie*, ne me paraît pas d'une importance capitale; en conclure que Jean de Westphalie est un maître imprimeur et Thierry Martens un ouvrier, est singulièrement hasardé. On peut supposer que Jean de Westphalie a été nommé le premier dans la « firme », parce qu'il était le plus âgé, raison qui n'est pas si puérile que Holtrop veut bien le dire. Il faut bien, d'ailleurs, que quelqu'un soit cité le premier, et, si l'on s'en tient à l'ordre alphabétique, il est naturel que *Johannes* précède *Theodoricus*.

En admettant le raisonnement de Holtrop, il faudrait supposer, comme le fait remarquer Ruelens, qu'un étranger fût venu s'établir dans un coin perdu des Pays-Bas, sans y avoir été appelé, et alors qu'une grande ville, telle que Louvain, réclamait le service de typographes pour son université. Chez un homme assez entreprenant pour aller chercher fortune à l'étranger, le calcul eût été bizarre, assurément. D'un autre côté, il faudrait expliquer comment un simple ouvrier a pu signer, quatre mois plus tard, le *De vita beata* en se glorifiant d'apporter à sa patrie le savoir des Vénitiens. Holtrop a beau dire que la souscription n'a pas ce sens, que Martens n'a pas été à Venise, mais qu'il a appris son art de Jean de Westphalie, lequel revient d'Italie; ce ne sont là que des hypothèses gratuites. Le texte est clair et formel et ne peut se traduire autrement que je ne l'ai fait; de

plus, le mot *affero, j'apporte*, a une signification nette et précise : il implique le voyage de Martens et son retour.

L'argumentation de Holtrop, dont la principale base, c'est-à-dire le sens de *socius*, vient à manquer, ne peut tenir devant de telles conséquences. Le *cum socio suo* indique clairement une association entre Martens et Jean de Westphalie. La souscription du *De vita beata* nous apprend que Martens s'est initié à Venise aux secrets de l'art typographique. En combinant ces deux données positives, nous sommes amenés à croire que Martens a fait, à Venise même, la connaissance de Jean de Westphalie et qu'il lui a proposé de se rendre en Belgique, afin de s'y mettre au service de l'université de Louvain. Les deux associés vont tout naturellement s'établir d'abord dans la ville natale de Martens, où celui-ci devait trouver toutes facilités pour monter son atelier. Ils impriment le dialogue d'Æneas Sylvius, le *Speculum*, le saint Augustin et le Pierre Alphonse. Pendant ce temps, Jean s'abouche avec les recteurs de l'université ; le 7 juin 1474, il est inscrit dans la faculté de droit. L'association est rompue : Jean de Westphalie achète le fonds des éditions alostaises et fait transporter le matériel de l'imprimerie à Louvain, au moins en partie, tandis que Martens, resté seul, imprime le *De vita beata* et le *Tabulare*.

On a cru longtemps que Martens alla s'établir à Anvers à la suite du départ de Jean de Westphalie pour Louvain. On citait, à l'appui de cette opinion, un recueil d'opuscules de Rodolphe Agricola, daté d'Anvers, 1476, et la *Summa experientorum sive thesaurus pauperum* de Pierre Alphonse, datée du 22 mai de la même année ; mais on a péremptoirement établi que la première de ces éditions peut être considérée comme inexistante, et que la seconde porte 1476 par suite d'une faute d'impression ; sa date véritable est 1497. On a conjecturé aussi que Martens est resté attaché à Jean de Westphalie comme associé, ou peut-être comme fondateur de caractères, jusqu'à ce que, environ dix ans après, il ouvrit, pour son propre

compte, une officine dans sa ville natale.

Or, un savant américain, W.-J. Knapp, a publié, en 1881, une reproduction littérale d'une ordonnance espagnole de Ferdinand et Isabelle, datée de Séville, le 25 décembre 1477, et dont l'original est conservé aux archives de Murcie. L'ordonnance porte qu'un *Teodorico aleman*, imprimeur, ne sera ni molesté ni inquiété par les receveurs, et ne payera aucun droit pour ses livres. Voici la traduction du passage principal, telle que l'a donnée J. Petit : « Sachent tous que
 « Thierry le Flamand, imprimeur de li-
 « vres de moule, se trouvant en nos
 « États, nous a exposé dans sa requête
 « qu'il avait été l'un des principaux in-
 « venteurs et artisans de livres de moule
 « de tout genre ; qu'il avait résolu de
 « s'exposer aux multiples périls de la
 « mer pour apporter en ce pays de nom-
 « breux et remarquables ouvrages de
 « toute espèce, dont il a enrichi quantité
 « de nos États, d'où il ne rejaillira pas
 « moins d'honneur que d'utilité sur notre
 « pays et ses habitants ; qu'il s'est ex-
 « posé à tous ces périls dans l'espoir qu'il
 « recevrait parmi nous un bon accueil,
 « qu'on ne frapperait pas ses livres
 « d'impôts trop lourds et que ceux qu'il
 « vendrait seraient exemptés de tous
 « droits d'entrée et autres, ce que nous
 « lui avons octroyé. Qu'il soit également
 « connu de tous que nous avons pris
 « sous notre royale protection ledit
 « Thierry et ses ouvriers ou agents... »
 Ce Thierry, dit Knapp, est Thierry Martens. Mais si de nombreux exemples contemporains permettent de dire qu'*aleman* correspond à *Flamand*, il est plus difficile de démontrer que le *Teodorico* est notre Martens. Quelque ingénieuse que soit cette identification, qui explique la lacune existant dans la vie de Martens, ce n'est qu'une conjecture ; pour la transformer en fait acquis, il faudrait des preuves qu'on n'a pu découvrir jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, en 1487, Martens est fixé de nouveau à Alost. Il y imprime, pour les couvents, des traités ascétiques, dont plusieurs ne portent pas de date, tels que l'*Horologium aeternae sapientiae*,

le *De aspiratione animæ ad Deum* de saint Augustin [1487?], la *Formula vivendi canonicorum sive vicariorum secularium, etc.* Les ouvrages datés appartiennent aux années 1487, 1489 et 1490; ce sont l'*Alphabetum divini amoris* de Jean Gerson (6 février 1487), le *De Providentia* de saint Jean Chrysostome (22 mars 1487), un recueil de sermons (9 juillet 1487), une *Expositio Hymnorum*, et un petit traité de saint Bernard sur la Vierge, tous deux de 1487; les *Questiones super unicephalibus Porphyrii ac libris prædicamentorum et periermenias Aristotelis* (1489), et la *Summa angelica* d'Ange de Clavasio (4 juillet 1490).

En 1493, à la suite de la mort de Gérard Leeu qui, après avoir exercé à Gouda, s'était fixé à Anvers, en 1477, Martens continue dans cette ville, en la rue des Tailleurs de pierres, l'officine du typographe hollandais. Il signe deux éditions, imprimées notamment avec les capitales grises de Leeu et portant la marque typographique de ce dernier, le château d'Anvers : une réimpression revue et augmentée de la *Gemma vocabulorum* (20 septembre 1494), imprimée par Leeu dix ans auparavant, et la *Quodlibetica decisio* de Michel de Lille (1496). Martens imprima encore à Anvers la *Doctrina puerorum* d'Alexandre de Villa Dei (18 décembre 1493), la *Summa experimentorum* d'Alphonse l'Espagnol, dont il a été question déjà (22 mai 1497 et non 1476), et l'*Epistola de remedio amoris* d'Æneas Sylvius. Il faut signaler particulièrement un document d'une importance capitale : la première lettre de Christophe Colomb. Cette édition anonyme, dont l'exemplaire unique est conservé à la bibliothèque royale, à Bruxelles, a été définitivement attribuée à Martens par Ch. Ruelens, qui en a publié, en 1885, un fac-similé. La lettre de Colomb doit être de 1493 ou 1494.

Jean de Westphalie ayant cessé d'exercer à Louvain en 1496, Martens alla reprendre l'atelier de son ancien associé dans la ville universitaire, où il prend désormais (1501) le titre de maître imprimeur, *magister impressoriae artis*. Citons, parmi ses productions de cette

époque, un bréviaire à l'usage du diocèse de Liège (1498); un autre à l'usage du diocèse de Salisbury, en Angleterre (1499); les *Questiones in epistolas Pauli*, d'Hugues de Saint-Victor; les *Statuta synodalia Leodiensia*, et un sermon français prêché à Bruges par Olivier Maillard (1500), des opuscules de Philippe Beroaldo, de Bonagarsi de Pistoie et de Savonarole (1501).

De 1502 à 1512, nous retrouvons Martens à Anvers, où il publie une vingtaine d'ouvrages très intéressants: le *De præcellentia potestatis imperatoria*, de Jacques de Middelbourg, et les épîtres dorées de Pic de la Mirandole (1502); un recueil d'opuscules, *Lucubrations aliquot*, d'Erasme (1503); la curieuse *Œuvre nouvelle*, dont Brunet donne une description détaillée; l'*Erplanatio in septem psalmis* et les homélies de saint Grégoire (1509); les lettres d'Ange Politien (1510); les *Opuscula* de Rodolphe Agricola et une nouvelle édition de la *Gemma vocabulorum* (1511), sans compter des plaquettes de moindre importance, mais de non moindre intérêt, des principaux humanistes du temps.

En 1512, Martens s'établit définitivement à Louvain, vis-à-vis de l'école du droit civil; il y produit les livres classiques que réclament les besoins de l'enseignement universitaire, soit qu'il imprime les cours des professeurs ou les manuels que ceux-ci emploient, soit qu'il donne de nouvelles éditions des auteurs expliqués aux étudiants. C'est ainsi qu'il publie le traité d'Institutes de Nicolas de Bruxelles (1513); le discours de rentrée, comme nous dirions aujourd'hui, prononcé par Martin Dorpius, le 1^{er} octobre 1513; la *Dialectique* de Rodolphe Agricola (1515), les *Topiques* de Nicolas Everaerts de Middelbourg (1516), la *grammaire grecque* de Théodore de Gaze (1516 et 1518), la *grammaire* de Lascaris (1516), les *Questiones quodlibeticæ* d'Adrien VI (1515 et 1518), son propre dictionnaire hébraïque (1520), les *grammaires hébraïques* de Jean de Campen (1528) et de Nicolas Cleynaerts (1529). Presque tous les auteurs grecs et latins importants sont l'objet d'éditions

totales ou partielles. Signalons, parmi les éditions grecques, les deux premiers livres de l'Illiade et de l'Odyssée, avec la Batrachomyomachie et les hymnes homériques (1523), les fables d'Esopé, les idylles de Théocrite (1520 et 1528), des tragédies d'Euripide, les Olynthiennes et d'autres discours de Démosthène, de nombreux traités de Plutarque, les dialogues de Lucien, des traités de Platon et d'Aristote, de Xénophon, etc. : parmi les classiques latins, les lettres de Pline (1516), les distiques de Caton, les œuvres de Sénèque le Philosophe (1513), de Prudence, etc. Après les caractères semi-gothiques qu'il avait cédés à Jean de Westphalie, en 1474, Martens en avait fondu de nouveaux pour son usage. Dans le cours de sa carrière, on relève dix sortes de caractères gothiques, depuis le gros-romain jusqu'à la gaillarde, et six différents romains, sans compter les grandes capitales et les italiques.

Il convient d'insister sur ce fait que Thierry Martens fut le premier, en Belgique, à imprimer en grec et en hébreu. Le premier livre imprimé en grec est la grammaire de Lascaris, parue à Milan, en 1476. En Allemagne, Wolfgang Schenek imprima à Erfurt, en 1501, la syntaxe grecque de Priscien ; en France, Gilles de Gourmont donna à Paris, en 1507, un *Alphabetum græcum*. Dès 1501, Martens avait gravé un alphabet spécial pour les passages grecs cités dans ses éditions latines ; dans ces premiers caractères, les accents étaient fondus séparément et le compositeur devait les ajuster dans les interlignes. En 1512, il en fit un nouveau, prenant pour modèle celui d'Alde Manuce. Pour rendre ses éditions plus parfaites, il eut recours à un jeune grécisant, qui fut longtemps professeur au collège des Trois-Langues ou de Busleyden : Rutger Rescius. En 1516, nous voyons ce dernier corriger les épreuves d'un petit livre d'heures ; depuis cette époque, il surveilla toutes les impressions grecques de Martens, et la retraite de celui-ci, en 1529, le laissa dans un tel embarras, qu'il dut monter, pour son propre compte, une imprimerie grecque, en s'associant avec Jean Stur-

muis. C'est pour le collège des Trois-Langues que fut entreprise également l'impression en langue hébraïque, au moyen d'un double alphabet à points-voyelles. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, Thierry imprima deux grammaires et un dictionnaire ; mais il est probable qu'il existe de lui des impressions hébraïques de date plus ancienne.

S'il publie les chefs-d'œuvre de l'antiquité, Martens fait aussi une large part aux œuvres de ses contemporains : Erasme, dont on ne relève pas moins d'une cinquantaine d'éditions, Rodolphe Agricola, Jean-Louis Vivès, Thomas Morus, dont il est le premier à imprimer la célèbre *Utopia*, au commencement de 1517, Helius Eobanus Hessus, Gérard de Nimègue, Jean Fischer, Murmelius, Adrien Barlandus, Martin Dorpius, C. Grapheus, P. Dorlandus, etc. Ces publications constituent le plus beau titre de gloire de Martens ; grâce à elles, il se distingue, entre tous ses collègues, par la nature toute particulière, plus intelligente, plus progressiste de sa production. Comme l'a dit Ruelens, à qui j'emprunte cette appréciation, « il a été le vulgarisateur en Belgique de ce qui sortait de la plume des grands humanistes, des penseurs, des hommes d'action de son temps ».

C'est à partir de son établissement à Louvain que Martens a soin d'indiquer sur ses éditions le privilège qu'il se fait accorder de les débiter à l'exclusion de tout autre imprimeur ou libraire. C'est alors également qu'il adopte définitivement une marque typographique représentant une ancre suspendue à un câble ; c'est l'ancre sacrée :

*Semper sit tibi nixa meus honesto ;
Sacra hæc ancora non fefellit unquam.*

« Que ton âme soit toujours attachée à la vertu ; cette ancre sacrée ne trahit jamais ».

Martens y ajoutait encore cette autre explication :

*Ne tempestatum vis auferat, ancora sacra
Quo mentem figas, est jacienda tibi.*

« Pour que l'ouragan violent ne t'em-

• porte, jette l'ancre sacrée et fixes-y ton esprit •.

Une devise grecque disait : • Le vrai est l'apanage du vin •, mais notre imprimeur la corrigea bientôt, en ajoutant : • Dans les flots de Bacchus on fait souvent naufrage •.

Auparavant, Martens s'était parfois servi de ses initiales, T. M., accompagnées d'une triple croix et d'un cercle diversement disposés. La double ancre, elle-même, se retrouve aussi, comme motif, dans les gravures sur bois encadrant des titres, tels que ceux du *Norum Testamentum*, de 1519, et des *Parabolæ* d'Erasmus, de 1520.

Martens vivait, à Louvain, dans l'intimité des érudits que l'université y réunissait alors; il était également lié avec beaucoup de savants de son temps. Il faut citer, avant tout, le plus connu des humanistes du xvii^e siècle : Erasmus, dont la correspondance renferme plusieurs passages où s'attestent l'amitié et l'estime qu'il avait pour son éditeur, ami si dévoué que seul il suffirait à son bonheur, s'il était aussi riche que généreux (*amicum tam sincerum, ut vel hoc uno beatus sim futurus, si res animo responderet*), dit-il en 1518. Mentionnons ensuite Martin Dorpius, le théologien, président du collège du Saint-Esprit; Josse Badius van Assche, le célèbre imprimeur gantois fixé à Paris; Pierre Agidius ou Gilles, greffier de la ville d'Anvers; Adrien Barlandus, professeur de latin, puis d'éloquence, qui, dans la préface des lettres choisies d'Erasmus, qualifie Martens de « premier imprimeur de Louvain », et nous dit qu'il consacre ses jours et ses nuits au bien public, sans jamais reculer devant les frais (*qui noctes diesque publicæ vigilat utilitati, cuique nunquam exhausti satis est*); Gérard Geldenhauer ou de Nimègue, chapelain de Charles-Quint, qui quitta plus tard la religion catholique et se réfugia en Allemagne; Corneille Grapheus ou De Schryver, secrétaire de la ville d'Anvers; Rutger Rescius, dont j'ai parlé plus haut; Jean Paludanus; Nicolas de Bois-le-Duc, etc. A tous il plaisait par ses qualités intellectuelles

et morales. C'était un ami dévoué, en effet, n'hésitant pas à soigner Erasmus malade, quoique les médecins eussent abandonné l'illustre écrivain qu'ils croyaient atteint de la peste; un travailleur infatigable, la liste de ses éditions en témoigne suffisamment; un gai compagnon, d'ailleurs, ne dédaignant pas les plaisirs de la table.

Son commerce devait être d'autant plus agréable à ces érudits, que Martens était très lettré lui-même. Outre sa langue maternelle, il connaissait le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'allemand et l'italien. Il se pourrait, quoiqu'on manque de preuves positives à cet égard, qu'il ait été professeur à l'université de Louvain, comme le dit Guicciardini; il est à noter, sous ce rapport, que sa pierre tombale le montre revêtu de la robe doctorale. Valère André et Foppens lui attribuent des hymnes latines en l'honneur des saints, un dialogue sur les vertus et d'autres écrits : *hymnos in honorem sanctorum, dialogum de virtutibus, aliaque*. Ces ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais nous avons conservé les épîtres que Martens a mises en tête d'ouvrages sortis de ses presses, et dont le P. Van Iseghem a donné la traduction, ainsi qu'un lexique hébraïque, résumé des travaux de Reuchlin : *Dictionarium hebraicum*. S. l. n. n. d. (Louvain, Th. Martens, 1520); in-4^o, 48 feuillets. Car. rom. et hébraïques. L'hébreu se lisant à rebours, c'est à la fin que se trouve le titre; il est suivi d'une épître de l'imprimeur aux jeunes lecteurs, *candidis lectoribus* : « Nous avons réduit, en cet abrégé, les mots primitifs ou racines des expressions hébraïques, dont Reuchlin s'est occupé avec soin et en détail; nous avons toujours suivi littéralement sa traduction pour que nous ne paraissions pas vouloir faire de l'érudition avec l'œuvre d'autrui. C'est pour votre utilité que nous avons fait cet extrait... reportez sur Reuchlin la reconnaissance de tout ce que vous aurez pu apprendre ici ». Pareille modestie est assez rare chez les érudits du xvii^e siècle. Ajoutons que

Martens corrigea lui-même et augmenta le vocabulaire latin-flamand à l'usage des écoles, dont il donna deux éditions, en 1494 et en 1511, et qui avait été publié d'abord par Gérard Leeu, sous le titre de *Gemma vocabulorum*.

En 1529, l'octogénaire sentit enfin le besoin de chercher le repos dans quelque paisible retraite; aussi bien, rien ne le rattachait plus à la vie active : il avait perdu sa femme et avait vu mourir ses enfants avant lui. Thierry se retira dans sa ville natale et alla habiter chez les Pères Guillemites, ses premiers éducateurs. Ceux-ci mirent à sa disposition un quartier de leur couvent qui garda son nom dans la suite : *Martens-bouw* ou *Martens-pand*. Martens y vécut cinq ans, entouré de ses livres et de ses manuscrits, ainsi que de ses presses et de ses caractères, dont il semble n'avoir pas voulu se séparer; ainsi le veut, du moins, la tradition orale. Il s'éteignit le 23 mai 1534, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans environ. Martens paraît avoir épousé, vers 1490, une jeune sœur de Barthélemy Coecke, le fondateur du célèbre carillon d'Alost; elle mourut avant lui, non sans lui avoir donné plusieurs enfants, parmi lesquels une fille du nom de Barbe, et fut ensevelie à Louvain. D'après Van Iseghem, Pierre Martens qui imprima dans cette dernière ville, en 1524, deux ouvrages d'Adrien Barlandus et l'*Introductio ad sapientiam*, de Vivès, serait un fils de Thierry, décédé en cette même année 1524. Quoi qu'il en soit, Martens avait survécu à ses enfants, et son unique héritière fut sa petite-fille, encore toute jeune, Barbe van Sassen, l'enfant de sa fille Barbe, qui avait épousé Servais van Sassen, imprimeur à Louvain. Les tuteurs de l'enfant, Jean van Migerode et Jean Laus, dressèrent un état des biens de Martens; ce document, qui aurait pu nous fournir de précieux renseignements, paraît malheureusement devoir être considéré comme perdu.

Thierry Martens fut enseveli à l'entrée de l'église du couvent des Guillemites, sous une pierre qui existe encore et qui le représente en grandeur natu-

relle, revêtu d'une robe à longues manches, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin, surmonté d'un écusson où se voient les lettres T. M; la bordure de la pierre porte l'inscription suivante entrecoupée aux quatre coins par les Evangélistes : *Hier leit begraven Dierick Martens d'Eerste letterdrukker van Duitschlant, Vranckerye En Desen Nederlanden. Hy stierf A° XV° XXXIIII De XXVIII Dach In Maie.* « Ci-git « Thierry Martens, le premier imprimeur d'Allemagne, de France et de « ces Pays-Bas. Il mourut l'an 1534, le « 28 mai ». Il y a là une exagération un peu naïve, mais je crois qu'il faut plutôt l'attribuer à l'ignorance qu'à tout autre mobile. Erasme consacra à la mémoire de son ami une épitaphe qu'il envoya aux Pères Guillemites; ceux-ci la firent graver sur une lame de cuivre, qui est perdue depuis le XVIII^e siècle. Elle était conçue comme suit :

Hic Theodoricus jaceo, prognatus Alost;
Ars erat impressis scripta referre typis.
Fratribus, uxori, soboli notisque superstes,
Octavum vegetus praterii decadem.
Anchora sacra munet, gratæ notissima pbi :
Christe, precor, nunc sis anchora sacra mihi.

« Ci-git Thierry, enfant d'Alost; mon « art consistait à reproduire l'écriture « par des caractères imprimés. Survi- « vant à mes frères, à mon épouse, à mes « enfants, à mes amis, j'ai prolongé ma « vie au delà de la huitième décade. « L'ancre sacrée reste, bien connue de « la jeunesse reconnaissante; ô Christ, « je t'en prie, sois maintenant l'ancre « sacrée pour moi ».

Au commencement du XVIII^e siècle, la pierre tombale, qui courait risque d'être effacée, fut placée plus avant dans l'église; en 1774, le magistrat d'Alost la fit encastrier dans le mur nord, devant l'autel de la Sainte-Vierge, au centre d'un grand mausolée en marbre blanc et noir. Transféré lors de la suppression du couvent, en 1784, à l'église collégiale de Saint-Martin, ce mausolée y fut placé dans le mur de la chapelle de Saint-Sébastien. Cette chapelle, actuellement appelée du Sacré-Cœur, ayant été décorée, vers 1877, en style néo-gothique, on a fait disparaître le mausolée en ne

conservant que la dalle même et une pierre avec une inscription commémorative datée de 1774; à cette occasion, on a fait subir à la pierre tombale des retailles qui ne sont peut-être pas les premières, et on a doré les lettres de l'inscription.

Rappelons, en terminant, que, le 6 juillet 1856, fut inaugurée, sur la grand'place d'Alost, la statue en bronze de l'illustre typographe, œuvre méritoire de Jean Geefs. Sur la face principale du piédestal se lit cette inscription : *Theodorico Martino Alostano qui primus artem typographicam in Belgium induxit.*

• A Thierry Martens, qui, le premier, introduisit l'art typographique en Belgique. Dans sa concision et sa simplicité, l'hommage est profond; je crois en avoir démontré la légitimité.

Paul Bergmans.

L. Guicciardini, *Omnium Belgii sive inferioris Germaniae regionum accurata descriptio* (Amsterdam, 1626), p. 257. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 4117. — J. de Gand, *Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens* (Alost, 1845). — A.-F. van Iseghem, *Biographie de Thierry Mortens* (Malines, 1852), et supplément (1866). — P.-C. Vander Meersch, analyse critique du livre de Van Iseghem dans le *Messager des sciences*, 1853, p. 400-416. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XII (Bruxelles, 1856), p. 289-295; compte rendu de l'inauguration de la statue de Th. Martens, par C. R. [Ch. Ruelens]. — J.-W. Holtrop, *Thierry Martens d'Alost* (La Haye, 1867). — M.-F.-A.-G. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au xv^e siècle* (La Haye, 1874), *passim*. — Ch. Ruelens, *Histoire de l'imprimerie et des livres dans la Patria belgica* d'Eugène van Bommel, t. III (Bruxelles, 1875), p. 325-327. — A. Firmin-Didot, *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise* (Paris, 1875), p. 554 et 598-604. — *Annales du bibliophile belge*, t. I (Bruxelles, 1882), p. 59-61, article signé J. P. [Jules Petit], et relatif au document espagnol publié en 1881 par W.-J. Knapp. Le document lui-même forme un feuillet grand in-fol. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (Leipzig, 1884), p. 448-460 (article de J. Franck). Cf. la notice du même recueil sur Jean de Westphalie, t. XIV, p. 478-483. — Ch. Ruelens, *La Première Relation de Colomb* (Bruxelles, 1885). — Id., *Les Phases historiques de l'imprimerie à Anvers*, dans le *Bulletin de l'Académie d'archéologie*, t. V, no 3 (Anvers, 1890), p. 56-69. — Fr. Olthoff, *De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen* (Anvers, 1894), p. 66. — [R. Proctor], *Tracts on early printing, I. List of the founts of type and woodcut devices used by the printers of the Southern Netherlands in the fifteenth century* (Londres, privately printed, 1895).

MARTENUS (Guillaume), juriconsulte et poète, né à Dunkerque au

commencement du xv^e siècle, mort en 1559. Il étudia à l'université de Louvain, y devint docteur dans les deux droits, et se rendit ensuite, au dire des anciens biographes, en Italie. Il s'y lia d'amitié avec le célèbre Alciat, qui fut son maître, et avec Viglius d'Aytta de Zuichem, président du conseil privé, à qui il dédia plus tard le seul ouvrage de sa plume : *Ephrasis elegeiaca ad ultimum* = [Pandectarum] titulum, qui de diversis regulis juris antiqui tam hebrusco quam norico codici inscribitur : cuique carmini sua regula, qua licuit exemplarium fide, ad verbum præposita : una cum rapitis quibusdam scholiis rei subjectæ quam maxime conversionibus suo loco margine adjectis. Louvain, Régnier Velpius de Diest, 1553; in-4°. La dédicace, en vers, et la *peroratio* qui termine le volume portent la date de 1549, qui est, sans doute, celle de sa composition. Revenu, plus tard, dans les Pays-Bas, Guillaume Martenus devint président du conseil du Luxembourg, et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. Il avait pour devise : *Dulcis erit mercede labor.*

Dans l'*Ephrasis*, Martenus met laborieusement en vers deux cent et onze règles juridiques, extraites de Gaius, d'Ulpien, de Paul, de Pomponius, etc. Il suffira d'en citer quelques unes pour donner une idée de la difficulté que l'auteur a vaincue en rimant ces adages. Le célèbre brocard : *Res judicata pro veritate habetur*, devient :

Quod iudex statuit re decidente, quis illud Mutet, quam vero verius esse putent?

Quod initio vitiosum est, non potest tractu temporis convalescere :

Principiis insta, nam tractu temporis illa Firmantur solum que valere prius.

Nemo plus juris ad alium transferre potest, quam ipse habet :

Judice me, nemo poterit plus tradere cuiquam Juris, quam vere nunc sibi juris adest.

Le travail de Martenus ne doit pas plaire davantage aux juriconsultes qu'aux amateurs de poésie. L'*Ephrasis* est un tour de force qui n'a plus guère de valeur aujourd'hui qu'à raison de sa rareté.

Guillaume Martenus avait un frère, Jean Martenus, qui fut chantre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1613), p. 328. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 415.

MARTIN (saint), VII^e évêque de Tongres d'après la tradition. Il appartient au groupe des évêques empruntés par l'église de Liège à celle de Trèves dans le but de donner des prédécesseurs à saint Servais. (Voir l'art. saint Marcellus). Au X^e siècle, Hériger ne connaît de lui que son nom. Au XIII^e, Gilles d'Orval ajoute qu'il combattit le culte des démons, c'est-à-dire des divinités païennes. D'après une tradition postérieure, il aurait été l'apôtre de la Hesbaye.

H. Pirenne.

Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 205. — Fisen, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 23. — *Acta sanct. Boll.*, 21 juin.

MARTIN D'ANVERS, graveur. Voir MERTENS (*Jean*).

MARTIN DE REMOUCHAMPS, écrivain ecclésiastique, né en 1522, au village de ce nom, dans l'ancien pays de Stavelot, décédé à Florennes, le 27 décembre 1600. Il fit profession dans l'abbaye bénédictine de cette dernière localité, y exerça pendant vingt-cinq ans la charge de procureur, et fut élu abbé en 1574, à la mort de Jean d'Emethon (Ermeton?). Il fit rebâtir l'église de son abbaye, détruite par les Français en 1552. Il était renommé pour son érudition. Il laissa plusieurs écrits, aujourd'hui perdus : 1. *Epistolæ ad diversos*. — 2. *Antecessorum suorum luculenta historia*. — 3. *Ævi sui chronica*.

G. Dewalque.

De Beedelièvre, *Biographie liégeoise*.

MARTIN DE SAINT-SERVAIS, écrivain ecclésiastique. Voir QUINARD.

MARTIN LE BÉGUIN, chansonnier cambrésien de la fin du XIII^e siècle. Comme le dit Paulin Paris, qui s'est oc-

cupé de ce poète dans l'*Histoire littéraire de la France*, les béguins, au moyen âge, et surtout en Flandre, étaient une espèce de moines mendiants que l'Église répudiait et condamnait même comme hérétiques. Dinaux a voulu attribuer le surnom de *le Béguin* à un défaut de prononciation, mais Martin, dans ce cas, aurait été appelé *le Baube*. Martin le Béguin nous a laissé quelques chansons amoureuses, et notamment un lai de dix couplets : *la Note Martinet*, où il décrit minutieusement, dans une mesure rapide et variée qui appelle la musique, les perfections de sa dame : elle n'a qu'un défaut, celui d'être pauvre ; aussi les amis de Martin lui conseillent-ils de ne pas songer à l'épouser.

Paul Bergmans.

Histoire littéraire de la France, t. XXIII (Paris, 1836), p. 639-660.

MARTIN VAN TOROUT, poète flamand du moyen âge, auteur d'un traité en vers *Dboec vander Biechten* (*Traité de la Confession*). Son œuvre est conservée partiellement dans les fragments d'un manuscrit, provenant de la célèbre abbaye d'Ename, et qui date plutôt du commencement du X^e siècle que de la fin du XIV^e. La partie du poème qui a été épargnée ne comprend plus que 117 vers : les 49 premiers et les 68 derniers ; mais comme les feuillettes du manuscrit sont chiffrées, on a pu calculer que l'ouvrage entier se composait de 730 vers.

Ce fragment est trop minime pour permettre de porter un jugement exact sur l'œuvre de Martin van Torout. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'auteur semble avoir bien saisi le ton que comporte le sujet. En outre, il est aisé de se faire une idée du contenu du poème, les manuels de ce genre étant très nombreux déjà au moyen âge. Il est probable que Martin van Torout a voulu enseigner au peuple la façon convenable d'examiner sa conscience, en décrivant les péchés qu'on commet, par les sept péchés capitaux, contre les dix commandements de Dieu, les sept œuvres de charité, les sept sacrements, le sym-

bole de la foi, et ceux occasionnés par les cinq sens; le tout peut-être illustré de ce qu'on appelait au moyen âge des « exemples », comme dans le *Boec vander Biechten* qui a été imprimé en 1480, à Delft (à la suite du *Spiegel des ewighen levens*). De l'auteur même nous ne savons que le nom : il se nomme deux fois à la fin de son poème; il ne faut sans doute pas trop prendre à la lettre ce qu'il nous dit, vs. 712-715 :

*Ende bidt over Martine van Torout
Die hieraf was u allen hout
Van derre Biechte, entyese maecte
Met groeter pine, ende vele drum waecte.*

Willem de Vreese.

Les fragments du *Boec vander Biechten* ont été édités par le dr D.-J. Vander Meersch, d'abord partiellement dans le *Belgisch Museum*, 1839, p. 205-207, plus tard en entier dans le *Tuchverbond*, 1855, p. 5-8, et par Nap. de Pauw dans ses *Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, p. 390 sqq. Le dr D.-J. Vander Meersch, qui a découvert les fragments aux archives de la ville d'Audenarde, où ils se trouvent encore, prétend que le manuscrit date du XIII^e siècle; Mr de Pauw dit « du XIII^e-XIV^e » (l. c., p. 292); c'est impossible : la langue seule le démontre. En outre, il n'y a pas de raisons suffisantes pour attribuer à Martin van Torout les autres poèmes que contient le manuscrit, comme le font Vander Meersch (loc. cit.) et L.-D. Petit, *Middelnederlandsche Bibliographie*, nos 499, 500 et 837.

MARTIN (Jean), hagiographe, né à Valenciennes et profès du couvent des Frères prêcheurs de cette ville, dont il était prieur en 1479. Il mourut le 1^{er} mai 1495. Ce religieux a écrit : *la Légende de monseign. S. Dominique, père et premier fondateur de l'ordre des Frères prescheurs. Tradlatée du latin en francoys*. Paris. J. Trepperel (vers 1510); petit in-4^o goth. de 4 ff. prélim., 112 ff. de texte à 2 col. et 1 f. pour la table et la souscription. Cette légende, écrite en forme d'entretien entre un confesseur et sa pénitente, a été tirée des vies de saint Dominique par le B. Jourdan et d'autres auteurs. On attribue aussi à Jean Martin un mystère, qui a été imprimé sous ce titre : *S'ensuit ung mistere de l'institution de l'ordre des Frères prescheurs et commence saint Dominique luy estant à Rome vestu en habit de chanoine regulier. A xxxij personnaiges dont les*

noms s'ensuivent cy-après. (Paris, Jehan Trepperel, sans date); in-4^o goth. de 38 ff. à 2 col., fig. en bois. Philippe Brasseur a consacré des vers à la louange de Jean Martin.

Léop. Devillers.

Brasseur, *Sydera illustrum Hanoniae scriptorum*, p. 101. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. II, p. 312. — Brunet, *Manuel du libraire*, édit. de 1862, t. III, p. 1494 et 1975.

MARTIN (Mathieu), écrivain ecclésiastique, florissait dans la première moitié du XVII^e siècle. Religieux minime, il vécut au couvent de Mons, et fut définitiveur de sa province. A l'occasion de la mort d'Herman-Philippe de Mérode, marquis de Treslon, il dédia à la veuve de ce dernier un traité intitulé : *Les Appanages d'un chevalier chrestien*. Mons, Fr. de Waudré, 1628; pet. in-4^o. La vie n'est qu'un moment : la mort apporte le bonheur éternel à celui qui a su le mériter, comme le marquis de Treslon; il ne faut donc point pleurer la mort d'un homme de bien, telle est la thèse du P. Martin. Et il la développe abondamment en plus de quatre cents pages, dans un style d'habitude redondant et emphatique, mais qui a parfois de l'éclat et de l'énergie. La famille de Mérode fit réimprimer à petit nombre ce rarissime ouvrage, à Bruxelles, en 1845. Une autre réimpression parut à Paris, l'année suivante, dans la *Bibliothèque approuvée* publiée par la librairie Perrisse, sous le titre de : *Un cœur chrétien*.

Paul Bergmans.

L'œuvre de M. Martin; un exemplaire de l'édition originale est conservé dans la bibliothèque de la ville de Tournai. — L. Waddingus, *Scriptores ordinis Minorum* (Rome, 1630), p. 233. — Ce bibliographe donne erronément aux Appanages la date de 1528; en le recopiant, J.-Fr. Foppens (*Bibliotheca belgica*, t. II, p. 863) a commis la même erreur.

MARTINEZ (François), juriconsulte, vivait à la fin du XVII^e siècle. Greffier à la chambre de tonlieu, à Bruxelles, François Martinez compila en flamand, sur l'ordre du conseil du domaine et des finances, un traité pratique de droit domaniaal qui parut, en 1692, sous le titre suivant : *Het recht domaniael van*

Syne Majestejt in desen hertogdomme van Brabant, midtsgaders het gesagh, bewin, ende hanteringe die desenguaende zyn hebbende die raedt ende rentmeester generael, ende de gesworene erfiaeten desselvs Hooft Thol-camere binnen Brusselle. Bruxelles, Lambert Marchant, 1692; in-fol. L'imprimeur Simon t'Serstevens en donna, en 1729, une nouvelle édition en deux volumes petit in-8°.

Paul Bergmans.

L'œuvre de F. Martinez.

MARTINEZ VAN WAUCQUIER, érudit, né à Middelbourg, mort à Anvers en 1643, d'après Van der Aa (*Biogr. woordenb.*), en 1642, d'après Dierexsens (*Antwerpia Christi nascens et crescens*, t. VII, p. 265). Il fut attaché pendant de longues années, comme correcteur, à l'imprimerie des frères Moretus (maison Plantin), à Anvers. Il était versé dans les langues anciennes et possédait l'espagnol et le français. Le principal ouvrage de Martinez est le *Novum Dictionarium tetraglotton in quo voces latinæ et græcæ his respondent, cum gallica et belgica singularum interpretatione ordine alphabetico proponuntur*. Anvers, 1632; in-8°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Martinez a également laissé quelques traductions latines d'ouvrages espagnols et français : 1. *Conciones, authore R. D. Petro Besseo*. Cologne, 1610; in-12. — 2. *R. P. Jarrici thesaurus rerum Indicarum*. Cologne, 1615; in-12, 3 vol. C'est l'histoire abrégé des missions de la Compagnie de Jésus dans les Indes orientales et dans les autres pays découverts par les Portugais. — 3. *R. P. Cottoni Meditationes*. Cologne, 1617; in-12. — 4. *R. P. Petri Cottoni Sermones*. Cologne, 1617; in-12. — 5. *Sermones sublimati authore R. mo Domino Petro Camusio*. Cologne, 1619; in-8°, 2 vol. Tous ces ouvrages sont traduits du français. Les trois suivants sont traduits de l'espagnol : 6. *Thesaurus spiritualis missæ, authore R. P. Gaspare Sanchez*. Ingolstadt, 1620; in-16. — 7. *Exercitium perfectionis, authore R. P. Alphonso Roderico Vallisoletano*. Cologne, 1631-1632; in-4°, 3 vol. — 8. *Opera Sanctæ*

Matris Teresæ. Cologne, 1626-1627; in-4°, 2 vol.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 126. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 877. — Sweertius, *Athene belgica*, p. 560.

MARTINI (*Corneille*), professeur de philosophie et théologien luthérien, né à Anvers en 1567, mort à Helmstaedt, dans le duché de Brunswick, le 17 décembre 1621. Ce savant appartient à une famille dont les membres, tant à Anvers qu'à Bruxelles, ont marqué dans la magistrature consulaire. L'un d'eux fut pendant dix ans pensionnaire de la ville d'Anvers; un autre, vingt ans plus tard, fut condamné à mort et exécuté pour avoir voulu livrer la ville d'Anvers au prince d'Orange. Corneille Martini, sorti enfant de sa patrie avec sa mère et sa sœur, n'y rentra jamais. Nous le trouvons, dès 1591, fixé à Helmstaedt comme professeur de logique. C'est là qu'il fonda sa réputation par ses leçons et ses écrits. On a de lui une douzaine d'ouvrages d'autant mieux oubliés que de nos jours ils ne serviraient pas à grand' chose. Le chanoine Paquot en cite huit, mais il n'en donne que les titres sans appréciation aucune. C'est un tort, Martini, comme philosophe, ayant été un initiateur. En matière de religion, la tolérance était à ses yeux la plus nécessaire des vertus. C'était parfait, malheureusement la violence des mœurs empêcha qu'il ne fût goûté et applaudi autant qu'il le méritait. Il y eut même, au nombre de ses collègues, un nommé Strube qui s'oublia jusqu'à dire que sa doctrine était plus porcine qu'humaine. Cela suffit pour nous donner une idée des aménités qui furent échangées au colloque de Ratisbonne de 1601. Martini y alla et lutta avec autant d'énergie que de bonheur contre le P. jésuite Gretser, professeur à Ingolstadt. Son épitaphe fait allusion à cette mémorable rencontre. Ce n'est certainement pas lui, mais un homonyme, qui publia, en 1608, à Anvers, le petit in-folio avec gravures de Pierre Baltens intitulé : *les Généalogies et anciennes descentes des forestiers et contes de Flandre*. Peut-être s'agit-il ici de Cor-

neille Martini, ministre réformé, qui fut suspendu en 1619 par le synode de Leyde à cause de ses sentiments remontrants.

Ch. Rablenbeck.

Joecher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon*, t. III, p. 227. — Blaes, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 171. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 543. — (Paquot), *Mémoires pour servir, etc.*, Louvain, 1767, t. X, p. 349-352. — Kunhard, *Beitrag zur Geschichte der Universität Helmstaedt*, Helmstaedt, 1797.

MARTINI (Guillaume), pensionnaire de la ville d'Anvers au xvii^e siècle. Maître Guillaume Martini était fils d'un personnage du même nom, qui fut l'un des deux pensionnaires de la ville d'Anvers de 1546 à 1555, et qui, à sa mort, eut pour successeur le célèbre Jacques van Wesembeke, l'un des secrétaires de la même ville. Le fils entra d'abord au service de la ville de Bruxelles, où il obtint, en 1557, les mêmes fonctions que celles remplies par son père à Anvers; c'est en cette qualité, qu'à la demande des nations ou corps des métiers, il prêta serment en leur présence, le 16 décembre de la même année. En 1562, les états de Brabant l'envoyèrent en Allemagne, avec Antoine van Straeten, d'Anvers, pour prendre la défense des privilèges dont les habitants du duché jouissaient dans ce pays. Dès l'année 1565, après avoir donné sa démission à Bruxelles, il fut nommé greffier de la ville d'Anvers, fonction importante qu'il remplit constamment jusqu'en 1585. A ce titre, il souscrivit à tous les actes posés par la commune, tant pendant la domination espagnole, du temps du duc d'Albe et de Requesens, que durant la période orageuse allant de 1576 à la soumission de la ville au prince de Parme. Il disparaît alors et nous ne savons où il termina sa vie.

Maître Gilles Martini, qui était le frère de Guillaume, devint secrétaire de la ville d'Anvers en 1574, perdit ensuite cet emploi vers 1581, et fut nommé pensionnaire de la ville de Bruxelles, sur la désignation que fit de lui Alexandre de Parme (lettre datée de Beveren, le 29 mai 1585). Il hérita du fief de

Wolfslinde, à Eppeghem, que son frère et son père avaient possédé, et qu'il transmit à sa postérité. Il entra dans le lignage de Sweerts à Bruxelles. Mais il ne fit rien d'important et l'on n'en parle ici que pour éclaircir la biographie d'hommes dont le nom se retrouve mêlé aux annales de notre pays à cette époque.

Alphonse Wauters.

Génard, *Antwerpsch Archievenblad*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 3. — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 343, etc.

MARTINI (Gustave-Ferdinand-Joseph), fils du comte Joseph-Hyacinthe-Jacques Martini et de la comtesse Anne-Josèphe-Françoise-Thérèse Martini, née de Meeùs, naquit à Bruxelles, le 15 septembre 1833. Après avoir fait de brillantes études au collège Saint-Servais de Liège et au collège Notre-Dame de Tournai, il entra à dix-sept ans dans la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1850, au noviciat de Tronchiennes, et mourut âgé de vingt-deux ans au collège de la Paix, à Namur, le 25 juin 1855.

Sa courte vie ne fut qu'une longue aspiration à la sainteté. Il n'y eut place en son cœur que pour l'amour divin, pour l'amour de ses parents et celui du prochain, en vue de Dieu. Son esprit d'obéissance et d'humilité, son zèle pour le salut des âmes, son ineffable bonté, son inaltérable douceur, sa sérénité dans la souffrance, le caractère extatique de sa piété comme sa fin prématurée, ont fait de lui l'émule des Louis de Gonzague et des Jean Berchmans. C'était aussi une intelligence d'élite, s'appliquant avec ardeur aux travaux de l'esprit, à qui il n'a manqué qu'une santé solide pour être mis au niveau de toutes les branches du savoir. Toute son âme se révèle dans les pages trop peu nombreuses qu'il nous a laissées. Nous avons de lui :

1. Des extraits de sa correspondance. —
2. Des fragments de discours. —
3. Un résumé des exercices d'une retraite faite au collège de Tournai — pages 201-64 de la *Vie de Gustave Martini*, S. J., par le P. Alexandre Pravost. Paris, Tournai,

1857; in-8°; pages 225-317 de la deuxième édition, 1862; in-12.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINI (Ignace), professeur et écrivain ecclésiastique de la province gallo-belge. On ignore le lieu et la date de sa naissance. On sait seulement qu'il professa à Luxembourg et qu'il mourut à Tournai le 10 avril 1702.

Il a laissé la *Foy triomphante*. 10 et 11 septembre 1675.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINI (Jean), biographe, né à Anvers, le 31 janvier 1595, entra dans la Compagnie de Jésus, le 2 octobre 1615, et mourut le 4 juin 1625. Nous avons de lui les deux ouvrages suivants : 1. *Kort begryp des levens ende deghden van den H. P. Ignatius de Loyola, fundateur der Societeijt Jesu, wtgegeven door eenen van de selve Societeijt, met veel schoone mirakelen vermeerderd*. Malines, Godefroy Huet, 1622; in-12. — 2. *Het leven van den H. P. Franciscus-Xaverius, Apostel van Indien ende Japonien, priester der Societeijt Jesu. Nu in 't cort over-geset wt het latyn, door eenen der selver Societeijt*. Malines, Henri Jaye, 1628; in-12. Le P. de Backer dit seulement : *Leven van den H. Ignatius Loyola en Franciscus-Xaverius*. Malines, Jaye; in-12, et ne dit pas que l'ouvrage est anonyme. Le P. Sommervogel ne croit pas se tromper en attribuant au P. Jean Martini ces deux biographies.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

MARTINS (Arthur), botaniste, né à Malines, le 23 avril 1837, mort à Bruxelles, le 22 avril 1871. Amateur zélé de botanique rurale, Martinis explora avec soin les environs de Bruxelles de 1852 à 1856; plus tard, il étudia, dans tous ses détails, la flore des alentours d'Obourg. Ses recherches dans le Brabant et le Hainaut ont fourni des renseignements nombreux

à l'auteur du *Manuel de la flore de Belgique*. Il a successivement publié, dans le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, les notes suivantes : *Observations phytographiques sur quelques plantes de la flore de Belgique* (1863); *Chloranthie chez les Cevastium triviale Link, Veronica Chamædrys L. et Anemone nemorosa L.* (1864); *Note sur les Erodium pimpinellaefolium Sibth. et E. circutarium L'Hérit.* (1865); *Note sur le Montia fontana L.* (1866); *Quelques mots sur l'Alsine pallida Dmrt.* (1872). Il publia, avec la collaboration de M^r H. van Heurck, quelques fascicules de l'*Herbier des plantes rares ou critiques de Belgique*. M^r H. van Heurck, d'Anvers, l'avait appelé chez lui pour prendre soin de son herbier et des ses autres collections botaniques, sur lesquelles il a publié une notice servant de préface aux *Observations botanicæ et descriptiones plantarum novarum herbarii Van Heurckiani*. Vers la fin de 1870, il avait été nommé aide-naturaliste au Jardin botanique de Bruxelles.

Fr. Crépin.

Bull. Soc. roy. de bot. de Belg., t. X, p. 334-336.

MARTINS (Gauthier ou Wautier), maître maçon et architecte à Gand, mort en 1418. Son nom est cité dans les comptes de la ville en premier lieu à propos de la reconstruction de la grande boucherie, qui était à cette époque un vieux bâtiment en bois recouvert de chaume. G. Martins fut le principal adjudicataire de la nouvelle halle, dont le plan avait été dressé par Gilles de Sutter, géomètre de la ville. Bâtie de 1408 à 1417, et augmentée, en 1448, d'une chapelle, cette boucherie était encore au XVII^e siècle, d'après Sanderus, l'une des plus importantes de l'Europe (*Macellum majus ampla et si usquam alia per omnes Europæ regiones magnifica lanionum domus*). Un court passage des comptes de 1410-1411 renseigne que Martins prit part à la mise à prix des travaux de restauration à effectuer au beffroi.

On connaît plus de détails au sujet de la reconstruction, par notre maître maçon, de la chapelle de la chef-confrérie

de Saint-Georges, dans le cimetière de l'église Saint-Nicolas. Un différend qui s'était élevé, au sujet des sépultures dans cet édicule, entre les marguilliers de Saint-Nicolas et les confrères de la gilde, fut réglé par acte du 16 juin 1412 (document publié par M^r F. de Potter, *Gent*, t. III, p. 318). Le 5 janvier, n. s., intervint entre les mêmes parties un accord pour la reconstruction de la chapelle, et, par acte du 6 juin suivant, G. Martins entreprit le travail de bâtisse, aidé du charpentier Van Severen, pour la somme totale de 52 liv. de gros. Ces deux derniers actes, publiés par Ed. de Busscher (*Ann. Soc. des Beaux-Arts*, t. VII), contiennent des stipulations intéressantes au point de vue des détails architectoniques. M^r De Potter pose la question de savoir si réellement la chapelle a été reconstruite, le contrat du 6 juin (et non du 23 mai, comme il le dit) étant annulé dans le registre scabinal. A cela nous répondons que le document du 5 janvier précédent nous apprend que la chapelle primitive a été démolie (*afgebroken*); d'autre part, on sait que des subsides furent donnés à cette époque par la ville à la confrérie pour la construction de la chapelle; enfin, le fait que l'acte a été barré indique tout simplement que l'affaire a été terminée, ainsi qu'on le voit, d'ailleurs, par l'indication du paiement en 1419 au bas de la pièce : *quitatum* (et non *contentatum*, comme on l'a lu) *die XIII^o Januarii anno 1418* (v. st.).

Mais l'œuvre la plus importante de Martins paraît avoir été la construction de la formidable porte dite de Termonde, à l'est de Gand, dans la seigneurie de Saint-Bavon. Le travail de maçonnerie avait été adjugé à G. Martins pour la somme de 270 livres de gros; Daniel van Severen entreprit de placer la charpente avec le fer y nécessaire, pour 50 livres (compte de 1414-1415). Le dernier paiement relatif à cette construction est inscrit dans le compte 1419-1420. De même que la chapelle Saint-Georges, la porte de Termonde fut démolie au xv^e siècle; un dessin nous en a été conservé.

Depuis 1411, Martins était second géomètre arpenteur de la ville; Daniel van Severen, cité plus haut, avait, de son côté, succédé à Gilles de Sutter comme premier géomètre. Outre sa pension annuelle comme fonctionnaire, la ville octroya à diverses reprises à Martins des gratifications, notamment pour deux voyages à Vilvorde, en Brabant, où il devait acheter des pierres (1414-1415). En 1415, il intervint comme géomètre de la ville dans une nouvelle contestation entre l'église Saint-Nicolas et la gilde de Saint-Georges (12 août 1415, registre scabinal, fol. 115). Un don de 6 écus d'Utrecht (19 esc. gr. de Flandre) fut fait par le magistrat à sa fille, lors de l'entrée en religion de celle-ci à Waesmunster (compte 1416-1417).

Les renseignements publiés par M^r de la Fons de Mellicocq ont fait connaître la part importante prise par G. Martins aux travaux de fortification de Béthune, où le maître des œuvres de la ville de « Gand » construisit, en 1416, la terrasse d'une solide tour à la forteresse, ainsi qu'une bâtisse à plate-forme et galerie à la porte de Saint-Pry. Après la mort de G. Martins sa veuve chargea Nicolas van Dale de terminer les travaux.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand: comptes et registres scabinaux. — Dierick, *Mém. sur Gand*, t. II. — De Laborde, *Ducs de Bourg.*, preuves I. — *Messager des sciences hist.*, 1836, 1839, 1872. — E. De Busscher, *Annales de la soc. roy. des beaux-arts*, t. VII. — Id., *Recherches sur les peintres gantois*. — De Vigne, *Recherches corporations*. — De la Fons baron de Mellicocq, *Des artistes et ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique*. — F. de Potter, *Gent*, t. II et III.

MARTINS (*Jacques*). Voir MARTENS (*Jacques*).

MARTINS (*Jean*), peintre à Gand (1), contemporain des frères Van Eyck. Les registres scabinaux de la ville nous apprennent qu'il entreprit, le 3 juin 1419, avec le peintre Guillaume van Axpoele, de refaire en bonne couleur à l'huile (*met goeder olieerwen*) les portraits des

(1) Nous omettons, comme falsifiés, pour cette période, les renseignements contenus dans le registre des peintres de la corporation gantoise.

comtes de Flandre, peints antérieurement déjà à la détrempe sur les parois de l'avant-salle de la maison échevinale de la *Keure*. Le contrat, très détaillé, intervenu à ce sujet entre les artistes et les représentants du magistrat a été publié ou analysé successivement par MM. Diericx, De Busscher, De Potter, H. van Duyse; M. de Laborde, de son côté, y a fait allusion dans des notes relatives aux premières peintures à l'huile. On remarque dans cet acte des stipulations très curieuses concernant la bonne qualité des substances à mettre en œuvre : il sera défendu notamment de faire usage de matières corrosives.

Ces portraits, qui comprenaient une trentaine de panneaux représentant tous les comtes et comtesses de Flandre jusqu'au prince régnant Jean sans Peur, devaient, sous certains rapports, être analogues à ceux qui existaient à Courtrai. Or, il y a quelques années, on a découvert à l'église de Notre-Dame, à Courtrai, de nombreux et très importants vestiges de cette série de « pourtraitures » des souverains de Flandre. Les comptes de la ville nous donnent le détail des divers paiements faits aux artistes pour les peintures susdites à la maison des échevins; nous y trouvons que le portrait de Jean sans Peur fut peint en 1431-1432 par Jean Martins, cette fois seul.

En 1422-1423, J. Martins avait été chargé de vernir les seize pierriers en fer (*yserin steenbussen*) livrés à la ville de Gand par Colard Guyse, de Maubeuge. On voit par d'autres extraits des mêmes comptes, 1424-1425, qu'il avait enluminé le Saint-Georges destiné à être placé à la porte du *Steendam*, et orné de peintures le baldaquin de Notre-Dame pour l'église paroissiale de Saint-Pierre lez-Gand. Vu le prix payé par ce dernier travail, 2 livres 10 escalins de gros, E. de Busscher suppose que « c'étaient des médaillons à sujets religieux qu'il y peignit, de ces petits tableaux à l'huile, comme on en voit sur les étendards de nos églises ».

Pendant plusieurs années il fut payé par le magistrat pour travail fait au dais

qui était offert annuellement par la ville de Gand à Notre-Dame de Tournai, de 1426 à 1434 en collaboration avec le peintre Guillaume de Ritsere et le sculpteur Daniel Bulteel, et de 1443 à 1447 avec le peintre Nicolas Vander Meersch. Nous trouvons encore le nom de J. Martins associé à celui de G. de Ritsere pour d'autres tâches : en 1427-1428, ils entreprirent de repeindre la chapelle de la *Keure*; peu d'années après, ils peignirent, l'un et l'autre, des armoiries destinées à orner la ville lors de l'entrée d'Isabelle de Portugal (qui eut lieu le 22 août 1430); Jean Martins, pour sa part, exécuta à cette occasion neuf grands blasons aux armes de la ville.

On peut reconnaître notre Jean Martins dans le « Jehan Martin » cité, à quelques années de là, à propos du mariage de Charles le Téméraire à Bruges, en avril 1468 (n. st.) dans le « compte » des ouvrages et aussi des entremetz et « peintures faits à Bruges aux noces » de ms. le duc Charles ». Mais il n'y a rien de certain à cet égard. D'après l'auteur du supplément (1829) à l'histoire de Belgique de Marc van Vaerne-wyck, le peintre Jean Martins serait le père de Nabur Martins (voir ce nom). Nous n'avons pas découvert la preuve de cette filiation.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville : comptes et registres scabinaux. — Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, t. II. — De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, preuves. — E. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois*. — De Potter, *Gent*, t. I et V. — Id., *Geschiedenis der stad Kortryk*, t. III. — *Biogr. nat.*, au mot *Axpoele* (G. van). — H. van Duyse, *L'hôtel de ville de Gand*.

MARTINS (Joachim), médecin, né à Gand à la fin du xve siècle, mort vers 1540. On ne possède que peu de renseignements sur la vie de ce médecin; on sait seulement qu'il vécut longtemps à Bâle, où il entretenait d'étroites relations d'amitié avec Erasme et qu'il publia des Commentaires des trois livres de Galien sur les Forces de la nutrition, une traduction latine des Maximes du même, et enfin une édition complète des œuvres du médecin grec enrichie de notes. Après la mort

d'Erasmus, il serait retourné dans les Pays-Bas.

D^r Victor Jacques.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*.

MARTINS (*Nabur*), peintre, un des artistes les plus notables de l'école gantoise au xv^e siècle, mort en 1454. En 1435, il s'engagea à payer les redevances requises pour être admis dans la corporation des peintres de Gand. Ceci résulte d'un acte en date du 7 septembre 1435, enregistré dans le registre scabinal de l'année (1). Dans ce premier document il est appelé « Nabugodonosor Maertins »; les actes postérieurs donnent le prénom abrégé en Nabur, Nabur ou Naber.

Les comptes de la ville de Gand montrent que de 1440 à 1453, la plupart des travaux de peinture ou de dessin effectués par ordre du magistrat lui furent confiés : décors à la chapelle des Parchons (1440-1442); tableau d'autel et peintures murales dans la chapelle des échevins de la *keure* (1443-1444, 1445-1446, 1448-1449); dessin d'un projet pour la restauration de la « grande tour » (2) en 1448; armoiries du souverain et blason de la ville sur la porte de Saint-Liévin (1451-1452). Pendant la guerre contre le duc Philippe le Bon, il fut chargé de peindre beaucoup d'étendards, écus et pennons, notamment les bannières paroissiales ornées de figures représentant les saints patrons des églises (1451-1452), travaux auxquels participèrent aussi les peintres Casin van Bassevelde, Josse Carve et Achilet Vanden Bossche. En 1452-1453, il décora des treillis en fer de la maison des échevins, ainsi que la girouette de la *Spitaalpoorte*.

Une série d'œuvres importantes de Nabur Martins est connue par des actes

(1) Le registre de la corporation des peintres porte Nabur Martins comme doyen en 1450. Mais nous considérons comme apocryphes les mentions inscrites dans ce volume pour la période antérieure au xv^e siècle.

(2) C'était, pensons-nous, la grosse tour des remparts près de la porte de Bruges « grooten « thurre ter vesten », dont il est question au f^o 468 du même compte, et non le beffroi comme on l'a dit.

et contrats authentiques. Le 28 janvier 1442 (1443 n. st.), il s'engagea à peindre un tableau destiné au maître-autel de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, pour la somme de 14 livres de gros. N'ayant pas terminé son tableau à la date fixée, il dut promettre aux marguilliers d'Audenarde, devant les échevins de Gand (8 juillet 1443), de ne plus quitter sa besogne avant de l'avoir achevée, sous peine d'une livre de gros d'amende pour chaque absence non autorisée. Cette œuvre était, selon toute apparence, un tableau divisé en plusieurs compartiments. Une commande faite quelques années plus tard, le 28 avril 1460, au peintre Clerbaut van Witevelde, fait connaître, en effet, que le tableau du dit maître-autel d'Audenarde était à volets.

Des comptes encore inédits concernant d'importantes restaurations faites à la Cour du Prince, à Gand, nous apprennent que de 1443 à 1446 « Nabur » Martins, peintre demourant à Gand, fit de nombreux travaux à ce palais, surtout pour la décoration des « pinacles et crests » de la toiture. Il peignit notamment « les pommeaux de « chacun des dix pinnales de couleur « d'azur à oille et les grans feuilles et « petites feuilles et branches estans sur « les borts du dit pommeau avecques les « dites ymages d'ommes dont les dits « pommeaux sont garnis ». Les « heuses » ou parties inférieures des pinacles, furent ornées de la devise et des armes de Bourgogne. Il lui fut aussi fait un paiement pour avoir « progetté les deux huis « d'un pele ». Avec le verrier, Martin Beyaert, il livra pour le même palais « les panneaux de VI fenestres du plus « hault estage et vaucheure de la dicte « grant tour de voirre quit, esuelles « sont mis et ouvrés les blasons ou « armes des pays de mon dit seigneur, « bien et richement ». Deux de ces panneaux contenaient « deux ymages, « assavoir St Andry et St Philippe ».

Nous avons vu que Nabur ne travaillait pas toujours avec beaucoup d'activité. Le contrat relatif à l'exécution d'un tableau de maître-autel à Lede (4 juillet

1444) contient à cet égard une stipulation sévère : si l'œuvre n'est pas livrée aux Pâques prochaines, l'artiste payera une amende de 6 liv. de gros et encourra suspension de la franchise du métier. Des mesures étaient prises aussi pour que l'exécution fût bonne : au cas où la valeur de l'œuvre serait estimée par les experts à moins de 20 livres, somme fixée par le contrat, le prix serait diminué d'autant ; que si la peinture valait plus, l'église suppléerait. Ce tableau, d'après le contrat, devait être semblable à celui qui se trouvait au maître-autel de l'église de Notre-Dame de Saint-Pierre, à Gand.

La même année, Liévin Sneevoet lui fit faire un *Jugement dernier*, tableau qui devait être pareil à la peinture ornant la salle de réunion de la maison corporative des boulangers. Si le travail n'était pas livré à la Saint-Martin, l'amende s'élèverait à 20 escalins de gros, somme presque égale au prix convenu, qui était de 24 escalins (acte du 10 août 1444).

En 1450, il travailla derechef pour l'église de Lede, et cette fois il y livra *eenen wysere* (vraisemblablement un cadran solaire), en s'engageant, pour lui et ses héritiers, à le tenir en bon état pendant vingt ans. Le chevalier Dierix (*Mém. sur la ville de Gand*, t. II, p. 58, note) ayant mal copié ce document avait cru qu'il s'agissait de la livraison d'une horloge. De là l'erreur, reprise par plusieurs auteurs, que Nabur Martins était à la fois peintre et horloger.

Toutes les œuvres citées sont perdues, et il ne serait guère possible de se faire une idée exacte du talent de notre artiste, si l'on n'admettait avec Edm. De Busscher que l'importante peinture murale exécutée à la grande boucherie, lors de l'érection de la chapelle en 1448, est bien une production de son pinceau. Ce remarquable panneau peint à l'huile — le plus ancien de ce genre qu'on ait signalé — découvert en avril 1855 sous une couche de badigeon par le concierge de la boucherie, Fr. van Melle, fut restauré une première fois par Félix de Vigne, en 1856, et en dernier lieu par E. Briotet, de Paris, en 1887. On y

trouve en caractères gothiques : *Heef doen maken Jacob de Ketelboe[tere int jaer ons Heeren als m]en screef M CCCC ende XLVIII*. Des actes formels établissent, d'ailleurs, les relations entre Nabur et le donateur Jacques de Ketelboetere, boucher et poissonnier, que l'artiste gantois avait même fait affilier à la corporation des peintres, quelques années auparavant, en se portant caution pour lui (voir l'acte du 28 janvier 1443, v. st.).

D'autre part, on sait que Nabur Martins, qui avait vraisemblablement été, en 1448, dans la nécessité de faire des frais extraordinaires, emprunta une somme de 3 livres de gros, le 7 décembre de la même année. Mais si l'assertion de De Busscher est infiniment probable, nous devons cependant avouer que la preuve absolue manque toujours. Inutile d'ajouter, en effet, que nous n'admettons pas comme authentique le document, tombé depuis en poussière, que Th. Schellinck se rappelait, en 1858, avoir lu un jour dans les archives de l'église de Saint-Martin. De Busscher voit dans cette peinture murale « tous les caractères d'un *ex-voto* jubilaire » destiné à perpétuer le souvenir de la « longue carrière professionnelle de Jean de Ketelboetere », le boucher, père du donateur. Le tableau, dont l'ordonnance rappelle vaguement les dispositions de l'œuvre capitale des frères Van Eyck, représente l'*Adoration de l'Enfant Jésus*. Parmi les personnages agenouillés, on reconnaît, grâce aux armoiries, le duc de Bourgogne et Isabelle de Portugal, sa troisième femme, ainsi que Charles, comte de Charolais, et le seigneur Adolphe de Clèves.

Edm. de Busscher, qui place la naissance de N. Martins en 1404 et sa mort en 1482, a fait de vaines recherches pour retrouver ses traces à partir de 1454. Nous avons la preuve qu'il mourut cette même année. Sa femme légitime s'appelait Elisabeth Vander Sauteu (acte du 30 décembre 1443). A sa mort il laissa d'une Clara Vanden Sande un fils naturel encore mineur, appelé Liévin, et qui fut placé sous la tutelle

de Jean Vander Dycstat (1). Liévin Martins, Nabuers zone ou filius Nabors, dont le nom est cité dans plusieurs actes postérieurs, ne paraît pas avoir suivi la carrière paternelle.

Victor Vander Haeghen.

Archives de la ville : comptes communaux ; états de biens ; registres aux actes et contrats de la Keure. — Bibliothèque de l'université : compte des travaux à la Cour du prince. — Dierix, *Mém. sur la ville de Gand*, t. II, p. 68, 115, 343. — *Ann. soc. des Beauz-arts*, t. IV, 1851-52. — *Mess. des sciences hist.*, 1836, 1835, 1839, 1860, 1872. — *Acad. de Belg.*, *Bull.*, 1835, 7 juin; 1838, 5 août. — *Gazette van Gent*, 1836, 3-4 novembre. — Félix de Vigne, *Mœurs et usages des corpor. de métiers*, 1857, p. 97. — De Busscher, *Rech. sur les peintres gantois*, XIV^e et XV^e s. (1859). — H. van Duyse, *Journal de Gand*, 1882, 14 octobre et 1883, 3 décembre. — L. Maeterlinck, *Journal de Gand*, 1882, 12 novembre. — F. De Potter, *Gent*, t. II et V. — *Nabur Martins*, par Willem Rogghé (Anvers, 1891).

MARTINUS GREGORII. Voir GORIS (*Martin*).

MARTOU (*Edmond*), jurisconsulte, né à Ledeberg, le 16 novembre 1826, était fils d'un modeste employé. Il fit d'excellentes études à l'université de Gand, et alla, en 1847, les compléter à la faculté de droit de Paris. La révolution de Février, qui troublait son goût de l'étude, le fit brusquement rentrer en Belgique. Docteur en droit, il s'essaya dans la presse politique de Bruxelles, où son condisciple et ami Louis Hyman l'avait précédé, et il devint, en 1850, rédacteur de l'*Union libérale* de Verviers. En 1851, il publia une brochure : *De la situation financière et de l'impôt sur les successions en ligne directe* (Liège, chez Carmanne); une autre : *De l'origine et du rôle pacifique du Sénat...* « Nous croyons », écrivait-il, et ces lignes résument sa pensée, « que l'ancien Sénat, en repoussant d'une manière absolue le projet de loi sur les successions, est sorti des limites dans lesquelles doit se renfermer tout pouvoir modérateur; nous croyons qu'il a méconnu la pensée qui a présidé à son

institution, et qu'il a détruit l'économie de l'organisation politique adoptée par le Congrès de 1830 ». A la fin de 1851, il donna, dans l'*Encyclopédie populaire* éditée par Jamar, des *Etudes sur les institutions de prévoyance*. Il préconise l'épargne en termes excellents, et, comme dans les colonnes de l'*Union libérale*, il s'y montre disciple convaincu de Bastiat. « Par le vertige de la réaction », dit-il, « la liberté est devenue l'objet d'une sorte de haine; on l'a crue inconciliable avec le règne de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes. A Dieu ne plaise que je veuille mettre en doute des souffrances trop réelles! mais la juste commensuration qu'elles nous inspirent ne doit pas nous rendre injustes envers un régime qui a été fécond en bienfaits. A part quelques exceptions qui ne peuvent détruire la signification des faits généraux, il est certain que les ouvriers sont aujourd'hui mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus, qu'ils ne l'étaient dans les âges précédents. On s'étend avec complaisance sur les inconvénients des entreprises manufacturières, mais on oublie quelle était la condition des masses avant que l'industrie ne prit tant d'essor; si aujourd'hui les crises commerciales, les innovations trop brusques, engendrent beaucoup de maux, à d'autres époques d'autres causes en produisaient de plus intenses et de plus douloureux... » Martou paraissait promettre à la Belgique un économiste distingué, lorsqu'il abandonna la presse pour revenir au barreau. Il manquait de cette facilité et de cette rapidité de production qui sont des qualités essentielles chez le journaliste. A Bruxelles, il se consacra au droit, plaida avec un vrai talent de juriste des procès civils et rédigea, pour la *Revue de législation* de Wolowski une *Etude sur la réforme hypothécaire en Belgique* (t. XXXVII et XXXVIII), puis un travail : *De l'intervention de l'Etat dans l'organisation du crédit foncier* (t. XXXIX). A partir de cette époque, il étudia et fouilla notre droit hypothécaire dans ses parties les

(1) Voici l'indication précise de ces divers actes inédits qui fixent bien l'année de la mort du peintre : Registres aux états de bien 1433-54, rôle, f^o 60 v^o (acte de dation de tuteur, 15 mai 1434); 1433-56 f^o, 90 et 163 v^o; comptes de la ville, 1433-56, f^o 167.

plus obscures, les plus sujettes à controverse, et publia, dans la *Belgique judiciaire*, dans le *Moniteur du Notariat*, dans le *Recueil de l'Enregistrement*, dans le *Journal de procédure*, un grand nombre de dissertations, presque toutes relatives aux hypothèques et aux matières qui s'y rattachent; on en trouve la longue énumération dans la *Bibliographie du droit belge* de MM. Picard et Larcier. Martou s'y montre déjà un jurisculte consommé, traitant les questions les plus délicates, avec un rare talent d'exposition et un grand sens juridique. Infatigable au travail et incapable de jugement superficiel, il avait rapidement acquis, par l'étude approfondie des auteurs et des arrêts, cette expérience, ce sens pratique des affaires auxquels d'autres ne parviennent avec peine que par un long maniement. En 1855, n'ayant pas trente ans, il fit paraître le premier volume de son *Commentaire de la loi du 16 décembre 1851 sur la revision du régime hypothécaire*, avec cette épigraphe, où reparait l'économiste doublé du jurisculte: « La publicité des hypothèques est le chef-d'œuvre de la sagesse, le sceau, l'appui et la sûreté des propriétés, un droit fondamental dont l'usage a produit dans tous les temps les plus heureux effets, et a établi autant de confiance que de facilité dans les affaires que les peuples belges traitent entre eux ». (*Observ. du Parlement de Flandre*, 1771). Les trois volumes suivants, complétant l'œuvre, parurent en 1856 et 1857. Ils révélaient en Martou un véritable jurisculte. Sauf l'œuvre monumentale de F. Laurent: *les Principes du droit civil*, il n'est aucun traité d'auteur belge, relatif à notre droit civil, qui soit aussi fréquemment cité devant les tribunaux et ait autant d'autorité que le magnifique *Commentaire* dont Martou a commencé la publication avant d'avoir trente ans, qui fit abandonner ou oublier d'autres entreprises du même genre, et qui du coup le classa parmi les maîtres de la science. Ch. Faider, dans le rapport du jury sur le prix quinquennal des sciences morales et politiques (1855-1860), l'appelle: « Un important ou-

vrage, bien écrit et qui atteste de la sagacité, de l'érudition, des études sérieuses ». L'économiste reparut dans l'introduction développée dont Martou enrichit le *Code réglementaire du crédit foncier présenté à la Chambre des pairs de Portugal* (Bruxelles, 1858). L'Académie de législation de Toulouse lui avait décerné le titre de membre correspondant pour son livre sur le régime hypothécaire. Vers le même temps il fut nommé avocat près la cour de cassation (11 août 1859). Il remit la main à l'œuvre, malgré ses occupations du barreau, pour donner en 1860 le premier volume du *Traité de l'expropriation forcée* (Bruxelles, Decq). D'après la *Bibliographie du droit belge*, ce volume qui n'a au titre que le nom de Martou, a été fait en collaboration avec M^r Vanden Kerekhove. Quoi qu'il en soit, on y retrouve les maîtresses qualités qui ont assuré le succès du *Commentaire de la loi hypothécaire*. Malheureusement, Martou ne put achever son traité sur l'expropriation (les tomes II, III et IV sont de Ch. Waelbroeck). L'excès de travail, son obstination à ne rien concéder aux soins de sa santé avaient depuis longtemps miné celle-ci, lorsqu'il succomba à une maladie de poitrine, à Saint-Gilles, le 15 juillet 1862, profondément regretté de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études juridiques.

Ad. Du Bois.

MARTYNOWSKI (*Jérôme*), mathématicien, né à Ludowikonka, près de Vilna (Pologne). Il fit ses humanités au gymnase de Winica, en Pologne, et s'appliqua particulièrement aux sciences exactes. Il entra, en 1827, à l'université de Vilna, et s'y livra, pendant trois années, à l'étude de la médecine. Proscrit après la répression de l'insurrection lithuanienne, il se réfugia en France, puis en Belgique, et se fixa à Liège, où il reprit ses études de mathématiques à l'université. Il fut d'abord attaché comme surveillant au collège communal; en 1838, lors de l'organisation du régime intérieur des écoles spéciales annexées à l'université, sa conduite exemplaire,

son exactitude et surtout ses aptitudes remarquables le firent nommer répétiteur-surveillant. En 1849, sur la demande expresse de la faculté des sciences, il obtint le titre d'agrégé de cette faculté. Après la mort du professeur Meyer, un arrêté royal lui attribua exclusivement le cours de calcul différentiel et intégral. Il resta vingt ans attaché à l'université de Liège. Le typhus l'emporta brusquement, le 2 novembre 1861. Martynowski était affilié à la Société scientifique de Cracovie et à la Société royale des sciences de Liège.

On lui doit les ouvrages suivants :

1. *Leçons sur le chauffage et la conduite des machines* (in-4^o, autographié). —
2. *Leçons de calcul différentiel et intégral* (2 cahiers, in-folio, autographié). —
3. *Cours spécial de calcul différentiel et intégral* (rédigé et publié, avec l'autorisation du professeur, par les élèves de l'école préparatoire des mines. Première année, 1855; cahier in-fol., autographié). —
4. *Mémoire sur la formation des puissances ordinaires et celle du développement logarithmique d'une fonction explicite d'une seule variable* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. IV, 1837, p. 82). —
5. Note sur la Recherche du coefficient dans le retour des suites (*ibid.*, t. IV, p. 135). —
6. *Mémoire sur les formes des équations des lignes du second ordre* (*ib.*, t. VIII, p. 116). —
7. *Mémoire sur la congruence $a \frac{n-1}{2} \equiv (= 1)^s$* (*ibid.*, t. IX, 2^e série; p. 119). —
8. *Sur les transformées de l'équation du second degré à deux variables* (*Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*, t. Ier, 1843, p. 177). —
9. *Sur la solution des équations numériques* (mémoire inséré t. Ier, 1843, p. 290; t. II, 1845, p. 445 et t. VIII, 1853, du même recueil). —
10. *De la construction des normales dans les courbes du second degré* (*ibid.*, t. IV, 1848, p. 1). —
11. *Essai sur la théorie des parallèles* (*ibid.*, t. VII, 1852); cet essai fut reproduit avec de nouveaux développements dans le *Moniteur de l'enseignement moyen* (t. Ier, 2^e série). —
12. *Des combinaisons avec répétition* (*ibid.*, t. XVI, 1861; p. 53). —
13. Notes sur

l'Introduction à la philosophie des mathématiques, par Hoëne Wrouski (inédit). — 14. *Abrégé d'arithmétique. Cours de mathématiques pures et cours de statique* professé pendant l'année académique 1846-1847.

On peut encore ajouter à cette liste quelques autres notes publiées pour servir de développement à certaines théories; puis ses polémiques à propos d'une note de Lamarle sur l'emploi de l'infini dans l'enseignement des mathématiques élémentaires (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVII); enfin quelques compositions poétiques en langue slave.

C. Bergmans.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1861*. — Alph. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*.

MARVILLE (*Hennequin*, *Hans* ou *Jean DE*), mentionné, dès le 22 janvier 1372, dans les acquits de la chambre des comptes de Lille, comme sculpteur et varlet de chambre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne-Valois (lequel lui fit don, ce même jour, d'une somme de 100 livres tournois), est indubitablement Flamand, car, ainsi que le fait remarquer Mgr Dehaisnes (*Hist. de l'art dans la Flandre, etc.*, p. 510), s'il avait été Français, les scribes bourguignons de son temps l'auraient certainement appelé Jeannin ou Jeannot, au lieu de Hennequin qui figure dans les premiers comptes de la maison de Bourgogne. Son nom s'y écrivait indifféremment de Marville, de Mereville, de Menreville ou de Menneville. Il peut avoir son origine, comme le remarque encore, non sans raison, Mgr Dehaisnes, soit de Mereville, localité du département du Nord (France), ainsi que le feraient supposer les formes Menreville et Mereville, soit de Mervel, hamcau voisin de Saint-Trond, ou bien de Marville, village belge sur les confins du grand-duché de Luxembourg. Ce qui pourrait justifier son origine de la Flandre française actuelle, c'est qu'il y eut à Lille en 1366, un Jean de Menneville qui tailla un des piliers de la collégiale Saint-Pierre et qui se confond peut-être avec notre Jean de Marville, dont le nom

s'écrivit, plus d'une fois, de la même manière dans les comptes précités. Cette supposition n'a rien de trop hasardé. Au surplus, l'artiste dont nous nous occupons s'entoura presque exclusivement de sculpteurs originaires de la Flandre pour exécuter le monument funéraire commandé par Philippe le Hardi, pour la chapelle du célèbre monastère de Champmol, près de Dijon; déerété par ordonnance du 6 juin 1383, la première pierre en fut posée le 20 août suivant.

Avant le 10 novembre 1383, Philippe le Hardi ordonna à de Marville de résider à Dijon « pour certaines besognes de son mestier »; outre ses gages, on lui accorda ceux d'un valet ouvrier et ceux d'un valet avec un cheval; de 1372 à 1389, il fut payé à raison de 8 gros ou deux tiers d'un franc comme salaire journalier.

D'après le compte de 1384-1385, Jean de Marville alla lui-même acheter à Dinant le marbre et l'albâtre pour le tombeau de Philippe; il les conduisit et les déposa dans son habitation, à Dijon, où se trouvait son atelier, que les comptes qualifient d'« hostel ». Le 1^{er} novembre 1384, il s'adjoint, outre ses deux valets précités, Philippe van Ereïn, sculpteur flamand, qui fut payé à raison de 2 francs comme salaire, par semaine, somme assez importante pour le temps et qui implique l'idée d'un taux de salaire d'artiste de talent. Le 1^{er} mars 1385, de Marville engage, pour son entreprise princière Claes, Claus ou Nicolas Sluter, également Flamand (celui-ci se disait de « Orlandes », c'est-à-dire Hollande (1), dans une de ses quittances), quatre autres sculpteurs, au même salaire que Philippe van Ereïn, et cinq ouvriers payés à un taux un peu moindre; en 1386-1387, il s'adjoint encore treize sculpteurs et ouvriers; ce nombre descend à douze en 1387-1388 pour finir à six en 1388-1389.

La fatalité voulut que notre compatriote ne put achever son œuvre: il devait être mort avant le 23 juillet

(1) Ainsi appelait-on, au xv^e siècle, la partie flamande de nos provinces d'alors.

1389, car un compte mentionne, à cette date, son remplacement par Sluter. Tout faisait supposer à Mgr Dehaisnes que c'était à Jean de Marville et non à Nicolas Sluter, comme on l'avait assuré jusqu'ici, que revenait l'honneur d'avoir conçu le plan, et d'avoir, en grande partie, exécuté le tombeau actuel de Philippe le Hardi. « Jean de Marville », dit-il, « est chargé de cet ouvrage dès 1384; il achète les matériaux nécessaires; c'est sous son nom que toutes les dépenses sont mentionnées; c'est à lui que toutes les sommes sont payées pour le salaire des ouvriers qui travaillent » par son ordonnance; durant cinq à six ans, douze ou même quinze sculpteurs, et dont quelques-uns recevaient un salaire aussi élevé et même plus élevé que Nicolas Sluter, et pour la plupart de véritables artistes, s'occupent de cette œuvre sous sa direction; au moment de sa mort, en juillet 1389, la sépulture devait être presque achevée, puisque, depuis plus d'un an, on employait des polisseurs et des polisseuses de marbre, et que le nombre des sculpteurs était réduit de douze ou quinze à six. Evidemment, disait cet auteur, la conception du plan et l'exécution d'une partie notable du monument appartient à Jean de Marville.

De ces diverses circonstances, et surtout du silence des comptes de 1393 à 1402, Mgr Dehaisnes pouvait conclure qu'il était impossible que, de 1384 à 1389, date de la mort de Jean de Marville, celui-ci n'ait pas fait le tombeau en notable partie. Il lui en attribuait, en conséquence, la plus grande part, et tout spécialement la statue du duc Philippe le Hardi. Tout donc s'accordait à faire supposer que la conception du plan et l'exécution de la partie principale de l'œuvre entière, laquelle coûta la somme considérable de 6,412 livres, était de notre compatriote. La savante *Histoire de l'art dans la Flandre, etc.*, s'arrêtant à l'an 1401, Mgr Dehaisnes avoue n'avoir parcouru qu'imparfaitement les comptes des années suivantes. Il ne s'est pas arrêté à la mention d'un ouvrage imprimé qui dit, qu'en l'année

1404, un contrat fut passé avec Nicolas Sluter et Nicolas Vande Werve, son neveu, pour l'achèvement de ce tombeau. Voici le texte de ce contrat : « Claus Sluter, valet de chambre et tailleur d'ymages du duc de Bourgogne, Mond. St, par lettres de Messigny, xi juillet 1404, mande à Guillaume Chenili, receveur général de ses finances en Bourgogne, pour acheter la sépulture du duc deffunt, son père, commencée en l'église des Chartreux de Champmol lez-Dijon, pour l'ymage ou sa représentation qui y doit estre mise, avec deux grands anges qui tiendront un heaume ou bassinet atout sur timbre, un lion aux pieds, laquelle représentation sera armée, ou en habit royal, selon qu'il jugera suivant son agrement, le plus convenable, accompagnée de 40 ymages pleurants, semblables avec deux qui sont déjà faittes, 54 angelots d'albastre, etc., que led. Claus s'est engagé à finir à ses frais et depens dans 4 ans, en fournissant tout ce qui sera nécessaire pour cela generally, outre les provisions de matiere et d'outils qu'y sont déjà, lesquels luy resteront à la fin de l'ouvrage, moyennant qu'il luy donnera pour cela, pour ses gages lesd. 4 ans, 960 l., qui luy seront payez de quart d'an en quart d'an, outre ses gages de 8 gros par jour, depuis la mort du feu duc son père jusqu'au dit jour xi juillet, et 2,000 frans d'or pour tous frais qu'il fera pour ce, tant en fourniture de matiere, outils, ouvriers, qu'en autres choses quelxconques, savoir chacun d'iceux 4 ans 500 frans, qui luy seront tellement payez, qu'au deffaut led. ouvrage ne soit nullement retardé et qu'il ne puisse point alléguer au bout des dits 4 ans, si la dite sépulture n'estoit point finie, auquel cas, s'il l'alleguoit, il s'est engagé de luy donner lesd. 8 gros par jour de gages, pour tout le temps qu'il mettra à l'achever; de plus qu'il a été convenu avec luy que, si la grande pièce de marbre qui est en l'église desd. Chartreux venoit à se rompre ou endommager en aucune maniere en la travaillant et la plaçant, il n'en repondroit de rien, à

« moins que ce ne fut par sa faute propre évidemment; et en outre qu'il aura sa demeure où il est logé actuellement jusqu'à ce qu'il ait achevé l'ouvrage, avec l'exemption de tout paiement et de tous aydes et subventions qui se leveront durant led. tems à Dijon, pour quelque raison que ce soit. C'est pourquoi il luy enjoint de le payer exactement aux termes et de la même maniere que dessus est dit, de façon que tout s'execute ponctuellement, ainsy qu'il a esté convenu de part et d'autre, etc. » (*Bibl. nat. de Paris*, coll. de Bourgogne, vol. 58, folio 51, r^o et v^o; vol. 54, folio 73; vol. 100, p. 49).

D'après la même collection, vol. 41, f^o 22 v^o; vol. 53, f^o 123; vol. 100, p. 72 et 609; le 19 novembre 1408, il fut fait un grand pertuis au mur du chœur de lad. église des Chartreux, pour mettre icelluy pertuis dedans le chœur de lad. église, une tombe de marbre noir de 12 pieds de long sur 8 de large amenée de Dinant à Champmol par ordre de Mgr. le duc pour faire sa sépulture ».

M^r Bernard Proost qui nous a révélé l'existence de ces documents dans un intéressant article publié, en 1887, p. 303, de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, persiste donc, en présence de ces pièces, à attribuer le tombeau du duc Philippe le Hardi à Nicolas Sluter et à son neveu Nicolas Vande Werve, contrairement à l'avis précité de Mgr. Dehaisnes. L'ouvrage, dit M^r Proost, ne fut pas terminé à l'expiration du délai prévu par la convention précédente. Le 13 mai 1409, Jean sans Peur, pendant un séjour à Dijon, alla visiter aux Chartreux les travaux qu'on exécutait encore au tombeau de son père. Le monument ne fut complètement achevé, reçu et soldé qu'après la mort de Nicolas Sluter, au commencement de janvier 1411 (n. s.).

Le tombeau resta dans le chœur de l'église des Chartreux jusqu'en 1793, époque où il fut brisé et ses statues et statuettes dispersées, ce qui explique la présence de quelques-unes de celles-ci

dans la galerie du duc de Hamilton, en Angleterre, et au musée de Cluny, neuvième salle, nos 428 à 432. Ce n'est qu'en 1827 qu'on en rassembla les débris et que l'on reconstitua, tel qu'on le put, ce tombeau qui est considéré comme l'un des plus beaux monuments en ce genre, produits pendant le xve siècle. Seules, la statue de Philippe et quarante statuettes (ou *ploueurs*, comme on les appelait jadis), sur les quatre-vingt-dix qui entouraient la base et qui figuraient les obsèques du chef de la maison de Bourgogne-Valois, ont pu être remises à leur place. Ce monument figure, dans ces conditions, au musée de Dijon. Déjà Valery, bon critique d'art et bibliothécaire du roi, au palais de Versailles, qui écrivait en 1826 (*Voyages en Italie* : Dijon), fait remarquer que, malgré l'intention de douleur commandée par une telle cérémonie, on retrouve sous le froc et dans les traits de moines toutes les passions et tous les sentiments humains exprimés avec une vérité, une réalité tout à fait admirables. C'est donc avec raison que Dehaisnes fait ressortir que ce tombeau, tout autant que le puits de Moïse (aussi à Dijon), également de Sluter, présente, avec des tendances toujours de plus en plus marquées vers la reproduction de la nature, une puissance de génie, une science du groupement, une largeur d'exécution et une habileté de mains, que la sculpture ne devait guère dépasser tout en laissant à désirer au point de vue de la perfection anatomique des formes.

Nous avons eu la curiosité de consulter le savant auteur de l'*Histoire de l'art dans la Flandre*, pour avoir son opinion sur la substitution de Nicolas Sluter à de Marville, pour *refaire* ou *achever* le tombeau de Philippe le Hardi. Voici son avis : « Voici peut-être comment les choses ont pu se passer », dit-il. « Jean de Marville avait exécuté ou fait exécuter une notable partie du tombeau, statue ou statuettes, anges, etc., dont plusieurs étaient peut-être inachevées. Il mourut, et après que Sluter eut continué l'œuvre pendant quelque temps, celui-ci s'occupait d'autres tra-

vaux. Lorsque, en 1404, on voulut reprendre le travail interrompu du tombeau, on trouva que plusieurs parties des statues déjà faites avaient souffert, étaient inachevées ou n'étaient pas assez parfaites, et une convention fut passée pour que Sluter et son neveu s'engageassent à achever la sculpture (c'est l'expression du contrat), et à finir à leurs frais (c'est encore l'expression) 54 angelots. C'est ce qui est arrivé pour le tombeau de Jean sans Peur; Jean de la Huerta avait fait les statues et, en partie, les statuettes, et Ant. Le Mouturier, son successeur, les refit en abandonnant ou reprenant ce qui avait été fait; de même pour les tombeaux de l'église de Brou à Bourg (en Bresse), commandés par Marguerite de Savoie : les statues et les statuettes avaient été faites de 1512 à 1522, et cependant, en 1526, Louis van Boghem et Conrad Meyt exécutent les statues et les statuettes. Voici donc comment les faits ont pu se produire : en 1404, Sluter et Vande Werve auront fait ou refait la statue du duc et auront fait ou achevé un certain nombre de statuettes. S'il en est ainsi, la part de Jean de Marville dans l'œuvre est moins considérable que je ne l'avais cru d'abord, et, comme ce qu'il y a de plus remarquable dans le tombeau, c'est la statue du duc, et ensuite la galerie en albâtre, qui est certainement, comme je l'avais dit, l'œuvre de Sluter, il s'ensuit que l'honneur en revient en notable partie à Sluter et à son neveu. Toutefois la part de De Marville est encore assez importante ».

On s'accorde à reconnaître que De Marville et Sluter furent les précurseurs du mouvement initial que prit alors la sculpture française. Michel Coulomb, de Tours, comme se plaisent à le dire actuellement les historiens français (Courajod et autres), s'inspira de l'œuvre de nos deux illustres Flamands et le tombeau de ceux-ci devint le prototype des monuments funéraires français d'alors.

Par mandement, du 6 juin 1369, de Charles V, roi de France, Hennequin ou Jean de Marville avait reçu 60 francs

• pour faire certaines ymages et maçonneries • dans la chapelle fondée par le souverain dans l'église de Rouen. Il s'agit du tombeau en marbre que Charles V se fit ériger dans ce temple pour renfermer son cœur; son corps devant rester à Saint-Denis, près de Paris. Il est indubitable aussi que, vu la notoriété dont jouissait déjà Jean de Marville pour être honoré de la confiance de Philippe le Hardi, c'est au même sculpteur que l'on commanda les travaux précités au monument funéraire de Rouen, dont l'entreprise avait été confiée dès 1367 à • Hennequin (ou Jean) de Liège, ymaginier •. Il ne reste plus rien de ce tombeau démoli en 1737, et dont les débris furent dispersés en 1793.

Edm. Marchal.

Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre, etc.*, p. 510-513, etc. — Valéry, *Voyage en Italie*, p. 5. — B. Proost, *Biblioth. de l'École des chartes*, 1887.

MARVIS (*Gautier* ou *Walter DE*), évêque de Tournai, né à Tournai, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mort dans la même ville, le 17 février 1251, dans la trente-troisième année de son épiscopat. Ses parents étaient pauvres, son père exerçait l'état de cordonnier; il emprunta son nom de Marvis au quartier qu'il habitait, arrosé par le ruisseau de ce nom. Tout jeune, il fut reçu parmi les enfants de chœur de la cathédrale de Tournai, et mis ainsi à même d'étudier; son mérite le fit remarquer; il passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, pour devenir chanoine, puis doyen, puis enfin évêque, élu par le suffrage unanime du chapitre, en remplacement de Goswin (1219). Il était dans ce moment devant Damiette avec les croisés; il revint et fut sacré à Reims par l'archevêque Guillaume de Joinville. En 1223, le roi de France lui rendit les régales, et ordonna aux Tournaisiens de lui témoigner toute la fidélité qu'ils devaient à leur évêque. Son premier soin fut de mettre ordre aux affaires du diocèse, dont plusieurs laïques avaient usurpé les biens et les immunités, ce qui lui suscita des difficultés avec bon nombre de seigneurs et

même avec la commune de Tournai. Voici un de ces incidents: les Tournaisiens avaient arraché de la prison un homicide du nom de Jacques Leclercq et l'avaient exécuté, ce qui était contraire aux prérogatives de l'officialité. Ils furent condamnés à rendre le cadavre aux officiers de l'évêque, et à payer à ce dernier une amende de mille marcs d'argent. Comme la commune était sans fonds, elle céda à l'évêque une maison nommée *A la Treille*, qu'elle possédait sur la place. L'évêque, suffisamment satisfait d'avoir eu gain de cause, convertit cette maison en halle aux draps, et fit ainsi servir au profit de la ville l'amende payée par elle (1231).

La réputation de sagesse et de prudence de Gautier de Marvis était si universellement reconnue, que, en 1232, le pape Grégoire IX le nomma son légat dans le midi de la France, pour aller pacifier cette contrée troublée par les Albigeois. Il y resta plusieurs années, présida, en 1233, le concile de Bourges et assista au congrès de Melun où se trouvaient le roi et plusieurs princes. Il alla ensuite à Rome pour rendre compte de sa mission, puis rentra dans son diocèse où il eut quelque peine à rétablir la paix. Peu après, le pape l'envoya à Liège, afin d'y aplanir les difficultés qui s'y étaient élevées à l'occasion de la nomination d'un évêque en remplacement de Jean d'Eppe. Convaincu que tout bon évêque doit connaître par lui-même son diocèse, Marvis fit la visite du sien, ce qui lui prit plusieurs années; à cette occasion, il donna un bref qui délimita un grand nombre de paroisses. Cette pièce, appelée *l'Itinéraire de Walter de Marvis* (1242), est un des documents les plus intéressants que nous possédions sur la topographie de notre pays à cette époque; elle a été publiée par la Société d'Emulation de Bruges.

Gautier de Marvis réforma son clergé, régla le service et l'organisation des hôpitaux et léproseries, et fit beaucoup de fondations pieuses, tant à Tournai qu'en d'autres endroits de son diocèse. Il fut inhumé au milieu du chœur de sa cathédrale sous une plaque de

cuivre qui supportait sa statue soutenue par six lions. Cette plaque contenait une longue inscription en latin. La tombe de cet évêque fut détruite en 1566 par les iconoclastes. Plus tard, en faisant des fouilles dans le chœur, on découvrit, sous les dalles, une lame de cuivre où étaient gravés les principaux faits de la vie de Marvis.

Émile Varenbergh.

Deschamps, *Walter de Marris*. — Le Maître d'Anstaing, *la Cathédrale de Tournai*. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2^e série, t. XIII. — Cousin, *Histoire de Tournai*. — Chotin, *Id.*

MARVIS (*Jean DE*), poète, florissait à Tournai dans la seconde moitié du x^v^e siècle. Il faisait partie du *Puy d'école de rhétorique* qui s'était formée dans cette ville en 1477, et paraît y avoir joué un rôle des plus actifs. Sur les cinquante et une *congrégations* ou réunions, dont un manuscrit de la bibliothèque de Tournai nous conserve les annales, il n'en est que quatre où il n'ait pas donné lecture de quelque pièce. Le manuscrit contient en tout cinquante-six de ses poésies, dont vingt *couronnées* et cinq *chapelées*; il nous apprend, en outre, que Jean de Marvis fut le *chief* de la 1^{re}, 10^e, 20^e, 31^e et 42^e réunion. Si l'on en juge par les pièces couronnées qui ont été publiées par Fréd. Heenebert dans ses *Ritmes et refrains tournésiens*, Jean de Marvis est loin d'être un poète sans valeur. Malgré la recherche des équivoques, l'abus des tours de force poétiques : vers à écho, pièces monosyllabiques, etc., tous défauts communs à son époque, il faut lui reconnaître une certaine facilité de style, presque de l'élégance parfois. J'en citerai comme exemple le *fastras* couronné dans la 6^e *congrégation* sur ce refrain :

Ung breviaire bien porté
Vault unes matines mal dictes,

celui couronné dans la 27^e sur ce refrain :

Quel chose luy fut-il
Quand il ne luy fist mie?

ou la *pastourelle* couronnée dans la

35^e *congrégation*, et dont voici la première strophe :

Trois gens pasteurs, experts en rhétorique,
Avec aussi de musique usitez,
Confabulans, supz pred aromatique
Emprès leurs fous (1), ès spéciocitez (2)
De herbes et fleurs, le ung dist : Mes bien amez,
Chantons ici aucun motet notable,
Plaisant à Dieu et aux bons agréable,
Car pour huizeuse (3) et folée éviter,
En chose ntile, honeste et délectable
Se doit cascun volentier exercer.

Paul Bergmans.

[Fréd. Heenebert], *Ritmes et refrains tournésiens* (Mons, 1837); public. des Bibliophiles de Mons, n^o 3. — A. Van Hasselt, *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* (Mém. cour. Acad. roy., in-4^o, t. XIII, 1838), p. 138-143.

MARX (*Charles*), né vers 1730, fut nommé, le 12 mars 1761, maître de chant de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, en remplacement de Pierre-Nicolas Rochefort, de Huy. Marx conserva cette fonction jusqu'à sa mort survenue en 1788. Il s'adonnait à la composition, et on peut citer, parmi ses œuvres principales, une *Messe de Requiem*, à quatre voix, et de nombreux motets qui ne sont point sans mérite.

Paul Bergmans.

Ed. Grégoir, *les Artistes musiciens belges au xv^e et au xix^e siècle* (1885), p. 290-294.

MARY (*Benjamin*), homme d'Etat, diplomate, voyageur, né à Mons, le 22 mars 1792, décédé aux eaux de Bagnères-de-Luchon, dans les Pyrénées, le 2 août 1846. Il était fils de Hyacinthe-Charles, licencié en droit, et de Marie-Josephine Parmentier, et descendait d'une famille noble dont les armoiries étaient *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un anneaulet du même*. Après la conquête de nos provinces par la République française, son père revint avec sa famille se fixer à Enghien, où il fut attaché à l'administration de la maison d'Arenberg et remplit les fonctions notariales de 1802 à 1826. Le jeune Benjamin fit ses humanités au collège de cette ville et son droit à Bruxelles. Il alla se fixer à Namur, devint membre des états pro-

(1) Troupeaux.

(2) Beautés.

(3) Oisiveté.

vinciaux. Elu député suppléant du Congrès national par le district de Namur, il fut appelé à siéger, le 7 avril 1831, en remplacement du baron d'Hautepenne, mais il déclara ne pouvoir accepter ces fonctions, sans doute parce qu'il estimait que la mission de cette assemblée était terminée par le vote de la Constitution. Son goût pour les voyages l'amena à embrasser la carrière diplomatique. La Belgique rendue à elle-même avait, alors surtout, un besoin impérieux de se faire représenter près des gouvernements étrangers par des agents capables et expérimentés; leur mission n'était pas aisée. Benjamin Mary fut nommé, le 27 juillet 1832, chargé d'affaires de Belgique près du gouvernement impérial du Brésil; le 30 novembre 1838, il fut envoyé en la même qualité en Grèce. Notre diplomate mena à bonne fin, dans ces deux pays, la conclusion de traités de commerce et obtint pour sa patrie des conditions avantageuses. Le traité avec le Brésil fut signé le 22 septembre 1834, et rendit applicable à la Belgique le traité intervenu, le 20 septembre 1828, entre l'empire américain et l'ancien royaume des Pays-Bas. Le traité avec la Grèce fut conclu les 13-25 septembre 1840, et ratifié par une loi du 24 mars 1841.

Mary était officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre impérial du Cruzeiro, grand commandeur de l'ordre du Rédempteur de Grèce, membre du Cercle archéologique d'Athènes. Pendant son séjour à Rio-de-Janeiro, il mit à profit son talent remarquable de dessinateur pour prendre les vues les plus pittoresques du Brésil. Quelques-uns de ses dessins ont été lithographiés. Mary a laissé une relation de ses voyages au Brésil et en Grèce.

Ernest Mathieu.

Piron. *Levensbeschryvingen* (1860). — Renseignements particuliers.

MARY (*Edouard-André-Joseph*), licencié en droit, économiste et poète, frère du précédent, naquit à Enghien, le 26 avril 1796, et mourut à Bruxelles, le 30 avril 1853. Nommé, en 1822, second secrétaire de la commission per-

manente de la Société de bienfaisance des provinces méridionales, il fut chargé de diriger le *Philanthrope*, organe périodique de cette association. Il donna sa démission de secrétaire le 20 décembre 1825, mais resta toujours profondément attaché à cette utile institution. On en trouve la preuve dans le rapport qu'il publia, en 1829, sur les résultats importants obtenus au point de vue de la moralisation des vagabonds par la création des colonies agricoles, tant dans les provinces du nord des Pays-Bas que dans la Campine. Son travail intitulé : *Voyage aux colonies agricoles érigées par les sociétés de bienfaisance du royaume des Pays-Bas, précédé d'un aperçu sur la nature, les progrès et l'influence de ces institutions*, résume avec une grande netteté et un jugement sûr et pratique, les difficiles problèmes que soulève la question de l'amélioration des classes indigentes; il signale les moyens les plus efficaces pour prévenir et pour secourir la misère, ou pour la réprimer lorsqu'elle est volontaire et factice.

Edouard Mary fut, en 1819, un des fondateurs de ces sociétés pour l'encouragement de l'instruction primaire en Belgique, qui s'organisèrent sous les auspices du gouvernement; il porta ses efforts à faire ouvrir des écoles gratuites pour les enfants indigents et préconisa la méthode de l'enseignement mutuel. Il contribua également à l'établissement de la Caisse d'épargne établie d'abord à Bruxelles, en 1825, ainsi que du comité des écoles d'adultes, en 1834.

Lors des premières élections qui suivirent la promulgation de la Constitution belge, Mary fut élu membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Soignies. Il prit une part active aux discussions parlementaires; il fit preuve d'une grande compétence dans les questions financières pendant les sessions de 1831-1832 et 1832-1833; mais lors de l'élection du 23 mai 1833, après la dissolution des Chambres, il succomba au ballottage à Soignies contre Barthélemy Dumortier.

A la suite de cet échec, Edouard Mary quitta Enghien pour se fixer défi-

nitivement à Bruxelles. Un arrêté royal du 6 avril 1843 le désigna comme membre de la commission provinciale de statistique du Brabant qui venait d'être organisée. Il consacra, en outre, ses loisirs à la poésie et fit paraître, en 1850, des *Épîtres en vers sur la Belgique*; elles sont au nombre de dix et dictées par un noble sentiment patriotique; l'auteur s'est inspiré des poèmes de Lemayeur et de Lesbroussart. A leur exemple, il fait suivre ses épîtres de notes historiques et statistiques sur notre pays. Nos écrivains tendaient alors à faire revivre et à affirmer dans le domaine littéraire et artistique surtout l'existence de la patrie belge.

Ernest Matthieu.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — Hymans, *Histoire parlementaire de la Belgique*. — Renseignements particuliers.

MASCHEREL (*Renard*) ou **MAXHERÉ**. Voir **SCHÖNAU** (*Renard* DE).

MASIUS. Voir aussi **MAES**.

MASIUS (*Gilbert*), évêque de Bois-le-Duc, né à Bommel, mort le 2 juillet 1614. Il fit ses licences en théologie à l'université de Louvain, devint, en 1579, chanoine de la cathédrale de Bois-le-Duc, en 1588 pléban de la même église, fonctions qu'il remplissait avec le plus grand zèle. Appelé au siège épiscopal de ce diocèse, le 1^{er} novembre 1593, il fut sacré en cette qualité, le 7 mars 1594, à Bruxelles, dans la chapelle ducale, en présence de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas. Le 25 mars, il entra dans son diocèse, qui était dépourvu d'évêque depuis deux ans. Il s'occupa avec zèle de son ministère, et visita son clergé au milieu des dangers les plus graves, par suite des hostilités entre les États généraux et les Pays-Bas espagnols. Pendant les deux sièges de Bois-le-Duc, en 1601 et 1603, il excita ses concitoyens à la résistance, et exposa souvent sa personne au milieu des hostilités. Régulièrement il fit des sermons les dimanches et les jours de fêtes solennelles. Ami de saint François de Sales, évêque de Genève, il entretenait avec ce prélat une correspondance

très suivie. Une de ses grandes préoccupations était celle de pourvoir à la subsistance des nouveaux curés de son diocèse, en leur distribuant les revenus des premières prébendes vacantes de sa cathédrale. Désormais les cures ne pouvaient plus être confiées qu'à des licenciés en théologie, ou à des ecclésiastiques qui avaient passé, dans les écoles de théologie, le temps nécessaire pour parvenir à ce grade. A cet effet, il obtint, le 4 août 1607, que l'archiduc Albert se désistât de son droit de nommer à ces prébendes, à titre de souverain. Ce prince accorda en outre à Masius, en 1602, le privilège de conférer, pendant dix ans, tous les canonicats et les prébendes qui étaient à la collation du souverain. Pendant la même année, il assista à la réunion des évêques, tenue à Malines, afin d'obtenir du gouvernement des Pays-Bas la mise à exécution de certaines mesures prescrites par ce concile. L'année suivante, les États généraux lui donnèrent des saufs-conduits pour visiter son diocèse en détail. En 1609, il résida constamment à Bruxelles et ne retourna dans son diocèse que l'année suivante. Il y introduisit le catéchisme de Malines amplifié et intitulé : *Catechismus voor de catholyke joncheyt des bisdoms van 's Hertogenbosche, met den catechismus van Mechelen, door order van Masius*. Les 19 et 20 octobre 1612, il tint le second synode de son diocèse, pendant lequel il ratifia et confirma les mesures prises par son prédécesseur, l'évêque Mathias. Ces résolutions ont été imprimées à Cologne, en 1613. L'építaphe et le portrait de Masius se trouvent dans le *Théâtre sacré de Brabant*. Foppens reproduit aussi son építaphe. On possède de lui plusieurs sermons qui sont restés en manuscrit. Les *Statuta synodi dioecesanæ II. Celebrata anno 1612 præmissa insigni oratione, quam in eodem synodo ad clerum habuit* ont été imprimés à Cologne en 1613. Une traduction en flamand de ces statuts a été éditée à Bois-le-Duc, en 1620.

Ch. Piot.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Vande Velde, *Synopsis*. —

Knippenberg, *Historia ecclesiarum ducatus Geltriv.* — *Théâtre sacré de Brabant.* — *Beschryving van Bommel.* — Kist et Royaards, *Kerkelyk archief.* — Vander Aa, *Biographisch woordenboek.*

MASSÆUS (Chrétien), ou MASSEEUW, historien et philologue, né à Warneton, le 13 mai 1469, mort à Cambrai, le 25 septembre 1546. Il fut prêtre de la congrégation de Saint-Jérôme et consacra sa vie à l'enseignement. Il débuta au collège de Gand où il s'acquit une grande renommée. En 1495, son correspondant et son ami l'illustre Trithème le citait parmi les illustrations du temps et faisait de lui cet éloge : *vir in divinis scripturis studiosus et eruditus ac veterum lectione dives, secularis quoque literatura non ignarus ingenio subtilis et clarus eloquio.*

L'évêque Jacques de Croy attira à Cambrai un professeur aussi éminent. Massæus s'y rendit en 1509 et dirigea les cours de belles-lettres pendant près de quarante ans. C'est le séjour prolongé de Massæus en cette ville qui lui fit prendre le surnom de *Cameracenas* que portent les titres de tous ses ouvrages.

Il forma de brillants élèves; entre autres, le célèbre imprimeur J. Badius van Assche, l'ami intime d'Erasmus, qui écrivit quelques vers pour un des livres de son maître : *Tertia pars grammatices.*

Il mourut à Cambrai à l'âge de soixante-seize ans et fut enterré dans la maison de son ordre; son épitaphe fut composée par Godefroid Regnier (Regnerius). C'est par suite d'un lapsus que Gérard J. Voss le fait décéder en 1506.

Dès 1502, Massæus commença à travailler à un grand ouvrage devant renfermer l'histoire du monde depuis la création jusqu'à l'époque contemporaine. Il reçut à ce propos des conseils et de chaleureux encouragements de Trithème. Le livre cependant avança lentement : les difficultés de l'entreprise étaient multiples et l'auteur fort absorbé par les préoccupations de l'enseignement. Après le septième livre, il déposa la plume pendant quinze années et ce ne fut qu'après ce long intervalle qu'il aborda le huitième livre où il parle de la naissance du Christ.

L'œuvre ne parut qu'au bout de trente-huit ans sous le titre : *Chronicon multiplicis historiæ utriusque testamenti, Christiano Massæo Cameracense auctore, libri viginti.* Anvers, J. Crinitus, 1540; in-4o, 45 f. n. ch., 184 pag.

Les feuillets non chiffrés contiennent un quadruple calendrier romain, macédonien, égyptien, hébreu; une table chronologique allant de la création jusqu'en 1540; enfin un index et des errata.

Dans la préface, l'auteur se défend d'avoir fait une simple compilation; il prétend avoir fait œuvre personnelle de critique. Nous devons dire qu'il cite très fréquemment ses sources. Le style est nerveux et concis; les phrases sont fort courtes. Cet ouvrage obtint le plus grand succès; au dire de Gérard J. Voss, qui cite Massæus dans son *De computi scriptoribus, ac Chronologicis qui claruere proximo sesqui seculo*, il emporta tous les suffrages et couvrit son auteur de gloire.

Massæus devait acquérir encore d'autres titres à la célébrité. Il publia un cours de grammaire en trois parties; leurs titres donnent une idée de leur contenu : *Scholæ pædagogici prima pars Grammatices rursus revisæ et adauctæ a leo ut nihil præteritum sit, quod huc pertinens videbatur. In fronte præfert sui auctoris Eucominum cum duplici lectionis exercitamento, auctore Godefrido Regnerio.* — *Secunda pars Grammatices diligentè et recognita et adaucta, ex Gellio, Vallâ, Manutio, Diomede, Prisciano, aliisque fide dignis, tam Poetis quam Oratoribus. De figuris opusculum sane quam eruditissimum. Item Dialogus et Gratiarum actio.* — *Tertia pars Grammatices, diligentè et recognita et adaucta. In qua syllabarum quantitates sic traduntur, sic declarantur, ut difficillimum fuerit, eas vel apertius distingui, vel copiosius approbari. Quibus additur et ars metrica pristina dignitati, ex Divi Augustini libris de musica, restituta.* Chaque partie fit probablement l'objet de plusieurs éditions : la première parut à Anvers, chez Vors-terman, en 1536 (94 ff., et 6 pages), et à Paris, chez Savetier, en 1549; la seconde à Paris, chez Chaudière, en 1534

(62 ff.), et à Gand, chez Gualterot et Duchesne, en 1545; la troisième à Paris, chez Chaudière, en 1535 (71 ff.), et à Gand, chez Lambert, en 1543 (62 ff.). L'*Ars versificatoria*, contenue dans cette dernière, est en 22 feuillets; l'ouvrage est terminé par quelques règles d'accentuation. Le livre suscita de vives protestations de la part de Despautère; celui-ci cria au plagiat, se répandit en invectives très violentes à l'égard de Massæus et alla même jusqu'à confondre dans son ressentiment tout l'ordre ecclésiastique. Massæus lui répondit avec calme et mesure à la fin de la seconde partie de sa grammaire.

Valère André attribue encore à Massæus un ouvrage grammatical en vers, qui aurait paru à Paris, chez Badius; il y a probablement là une confusion assez explicable avec les ouvrages dont les titres précèdent.

On attribue aussi à Massæus un *Contra Jacobum Merlinum Dialogorum liber unus*. Trithème parle aussi d'un traité de *Psalmorum titulis et uctoribus*, destiné à déterminer s'il faut voir en David seul l'auteur du *Psautier*.

Ajoutons, pour être complet, que H. Delmotte, a vu en 1833, un exemplaire complet de la grammaire de Massæus, suivi d'un petit traité en vers latins sur le même sujet, imprimé à Cambrai, en 1549, chez B. Brassart, sans nom d'auteur. Il a cru reconnaître là un opuscule de Massæus resté inédit et publié après sa mort : ceci nous paraît fort difficile à établir.

Massæus laissa en manuscrit une vie de saint Jérôme, ainsi qu'une courte chronique de Cambrai, qui fut conservée à l'abbaye du Saint-Sépulchre, à Cambrai, et dont Paquet déplore la perte.

La bibliothèque de la ville de Cambrai ne renferme aucun de ces ouvrages.

Alphonse Koersch.

Vander Aa, XII, 1, p. 330 sqq., et les auteurs cités par lui. — *Joh. Trithemii opera historica* (Francfort, 1601, t. I, p. 482; t. II, p. 557. — Ger. J. Voss, *De universa mathematica natura et constitutione* Amsterdam, 1630, p. 230. — G.-D.-J. Schotel, *De illustre School te Dordrecht* Utrecht, 1857, p. 12. — Binaux, *Archives historiques et littér. du nord de la France* (Valenciennes, 1833), t. III, p. 91. — *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre occid.* (Bruges, 1843, t. I, p. 314.

MASSANGE (*Henri-Antoine-Joseph*), philanthrope, né à Stavelot, le 10 mars 1785, décédé à Paris, le 10 mars 1830. Il était fils de Jean-François-Joseph Massange, ancien bourgmestre, et de Jeanne-Marie Nicolay. Il appartenait donc à une des familles industrielles les plus riches de sa ville natale et il fit toujours le meilleur emploi de sa fortune. Il aimait beaucoup les voyages; c'est ainsi que la mort le surprit à Paris, où il fut inhumé au Père-Lachaise. Il était resté célibataire. Longtemps avant sa mort il avait exprimé l'intention d'affecter 100,000 francs à la fondation d'une institution de bienfaisance; après son décès, sa famille fit donation de la dite somme, que la ville de Stavelot fut autorisée à accepter par arrêté royal du 23 février 1852, au nom du bureau de bienfaisance. Le conseil communal, avec l'aide de la famille du donataire, a fait élever un édifice qui porte cette inscription : « A la mémoire de M. Henri » Massange ». Ce bâtiment, consacré surtout aux distributions du bureau de bienfaisance, abrite encore provisoirement les bureaux de l'administration communale et de la justice de paix.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

MASSAU (*Jean-Laurent*), né à Verriers, le 28 novembre 1782, étudia d'abord les mathématiques sous la direction de son oncle, nommé Piette, et ouvrit une école en 1807. Dix ans après, il fut nommé arpenteur. ensuite huissier, fonction qu'il n'échangea plus contre une autre. Sa passion pour les livres le rendit très versé dans la bibliographie, et la plupart des spécialistes recoururent à ses lumières; il les mettait à leur service, ainsi que ses nombreux travaux graphiques, avec une générosité parfaite. Il collabora, entre autres, à l'*Hermite en Belgique*, au *Plutarque des Pays-Bas*, à la *Biographie des Pays-Bas*, et principalement à la *Biographie liégeoise*.

Il coopéra aussi à une biographie éburonne à laquelle travaillait de Villenfagne au moment de sa mort. Ce sa-

vant, déjà en 1815, engageait vivement Massau à faire paraître son manuscrit intitulé : *Bibliographie grammaticale ou dictionnaire des ouvrages composés, traduits et publiés en français sur les langues en général et sur le français en particulier*. L'auteur s'en défendit en disant qu'il en offrirait les matériaux à un plus habile que lui. Sa correspondance avec Peignot, Voisin, Quérard, etc., témoigne de ses mérites, et ce dernier lui exprima sa reconnaissance dans son grand ouvrage, *la France littéraire*.

Massau était en tout d'une modestie rare, mais ses concitoyens l'eurent toujours en grande estime; ils le considéraient comme leur plus excellent lecteur et comme celui qui connaissait le mieux leur idiome wallon. Il eut le malheur de perdre la vue en 1844, se retira près de ses enfants établis à Bruxelles, et y mourut le 14 septembre 1847.

Voici les titres des principaux manuscrits dus à ce savant bibliophile : 1. Plusieurs traités sur les mathématiques et la géométrie. — 2. Deux cahiers intitulés : *Additions à l'essai de curiosités bibliographiques de G. Peignot*, par J.-L. Massau fils. — 3. Un cahier dit : *Additions et corrections au Répertoire bibliographique universel, de G. Peignot*. — 4. Divers registres contenant des notes bibliographiques, des biographies, etc. — 5. Plusieurs registres contenant la Copie de sa correspondance avec des écrivains. Le tout fut exposé en vente, à Bruxelles, avec sa bibliothèque nombreuse, choisie et riche en documents rares sur l'histoire de l'ancien pays de Liège.

J.-J. Henier.

Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*. — Le journal *l'Union constitutionnelle de Verviers*, et un extrait intitulé : *Notice sur Jean-Laurent Massau, de Verviers* (Verviers, Ph. Berger, imp. du journal *l'Union constitutionnelle*; 1847). Cette notice in-12, de 40 p., est de M^r Ch. Roger-Classen, de Verviers.

MASSAUX (*Ghislain-Joseph*), sculpteur et graveur, né à Bois-de-Villers, village du canton de Fosses (province de Namur), le 7 février 1772, mort à Gand, le 9 septembre 1851. Dès son enfance, il dut aider son père, qui était garde des

bois communaux, à abattre et à scier les arbres. Tout en se livrant à ces dures occupations il taillait, dans l'écorce des arbres, des croquis qui attirèrent l'attention de l'inspecteur des forêts. Celui-ci fit dessiner l'enfant, qui reçut ensuite à Namur des leçons d'un artiste médiocre nommé Leclerc. On avait demandé aux états de Namur une pension qui lui eût permis de continuer ses études à Paris, quand l'invasion française vint renverser ces projets. Massaux se rendit à Gand, où il fréquenta l'atelier du sculpteur Charles van Poucke, tout en suivant les cours de l'Académie de dessin, où il remporta des prix en 1792, 1793 et 1796. Cette dernière année, il exposa, au Salon de l'Académie, un groupe en marbre représentant *la Géométrie*. Il exécuta aussi en terre cuite, pour Ch. van Hulthem, les bustes de Vésale et d'Erasmus; cette dernière œuvre lui servit de pièce de réception à la Société royale des beaux-arts de Gand. Il avait modelé plusieurs autres groupes et figures quand la suppression des abbayes vint porter un coup mortel à la sculpture, en supprimant son principal débouché. Massaux s'essaya à la gravure et remporta le prix, en 1798, à l'Ecole centrale. On peut citer parmi ses principales œuvres, dans ce genre, un *Recueil de principes* pour les écoles de dessin, cinq planches pour un ouvrage de Kluyskens, de nombreuses planches de fleurs et plusieurs portraits, parmi lesquels le sien, qui est reproduit en tête de la notice que P.-J. Goetgebuer lui a consacrée. S'étant marié et ne trouvant plus assez de ressources dans la gravure pour soutenir sa famille, Massaux devint directeur de l'atelier de gravure à l'imprimerie d'indiennes de De Vos-Hulpian, puis à celle des frères De Smet, à Gand. Lors de l'exposition des produits de l'industrie des Flandres, en 1849, il fut décoré de la médaille spéciale des travailleurs d'élite.

Paul Bergmans.

P.-J. Goetgebuer, *Notice sur Ghislain-Joseph Massaux* (1851).

MASSEEUW (*Chrétien*). Voir MASSEUS.

MASSEMIN (*Pierre*), professeur d'Écriture sainte, né à Bruges en 1664, était l'aîné des enfants de Jacques et de Marie La Meire. Après avoir achevé ses humanités chez les Jésuites dans sa ville natale, il fit ses études de philosophie et de théologie à Louvain, où il était élève du collège de Drieux. Devenu bachelier, il obtint, par voie de concours, la cure de Damme, le 17 juin 1690. La même année, Massemin prit le grade de licencié. Le 9 février 1697, il fut promu à la cure de Dudzele et, le 20 février 1712, à celle de la deuxième section (*portion d'argent*) de la paroisse de Notre-Dame à Bruges. Le 25 juin 1722, l'évêque Van Susteren, qui, en 1719, avait rétabli le grand séminaire supprimé depuis 1632, conféra au curé de Notre-Dame la prébende théologale avec charge d'enseigner l'Écriture sainte, en remplacement de Baudouin Siboons, et le nomma, le même jour, doyen du district de Damme.

Le professeur enseigna jusqu'en 1731, époque à laquelle il fut élu charoîne gradué. Il exerçait en même temps les fonctions d'écolâtre et d'examineur synodal. Au décès de Jean Verslype, il lui succéda en qualité d'archidiaire, le 19 septembre 1735. Massemin était, depuis trois mois, un des quatre vicaires capitulaires pendant la vacance du siège épiscopal, quand il mourut subitement, le 26 mai 1742.

Autémoignage du biographe brugeois, J.-P. van Male († 1735), Massemin possédait de solides connaissances de philosophie et surtout de théologie, cultivait la poésie à ses heures, mais excellait dans l'art de la prédication.

Il ne nous reste rien de son enseignement au séminaire. Nous n'avons de lui que ses sermons qui furent publiés après sa mort, en 1765, chez Joseph van Praet, sous le patronage de l'évêque Caïmo. Cette publication comprend dix volumes: *Sermoenen van den seer eerw. heer Petrus Massemin... op de sondagen* (3 vol.). — *Sermoenen... op de feestdagen* (2 vol.). — *Sermoenen... op verscheide materien* (2 vol.). — *Sermoenen... op de mysterien van onzen Heere Jesus Christus,*

vaerby gevoegt zyn eenige sermoenen, door den zelven gepredikt op zommige feestdagen van de aller heiligste Maegd Maria (2 vol.). — *Meditatien op het bitter lyden van Christus* (1 vol.). Massemin était spirituel et parfois satirique. Ce caractère se reflète dans l'építaphe très originale composée par l'archidiaire, pour être inscrite sur sa pierre tombale :

Nihil Nihil Umbra

Limus X Pulvis
Vernis Hic JACET Tinea
Puwedo NIIL Factor

ID EST ANIMÆ SOGUS CINIS
PETRI MASSEMIN S. T. L.
PRIDEM PASTORIS DAMMENSIS
DUDZEELENSIS ET B. M. V. BRUGIS
DEIN

HUJUS ECCLESIE CANONICI THEOLOGI SCHOLASTICI,
CHRISTIANITATIS DECANI, EXAMINATORIS AC JUDICIS
SYNODALIS, ARCHIDIAconi ET VACANTE SEDE EPISCO-
PALI VICARI GENERALIS.

FUNDATA SIBI ET SUIS MISSA HERDOMADALI PER
DD^{OS} ARCHIDIACONOS CELEBRANDA.

OEBT 26 MAI 1742, ÆTATIS ANNO 78.

AVITUM EJUS STEMMA ASPICITE

AC VESTRUM IN EO CONSIDERATE.

INDE VENITIS QUO NUNC ITIS;

ESTIS QUOD FUIT, ERITIS QUOD EST.

ORATE FRATRES.

A.-C. De Schrevel.

A.-C. De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges.*

MASSEUS (*Pierre*), dit *Moderatus*, maître de chapelle de Ferdinand Ier et compositeur de musique, florissait au XVI^e siècle. Son nom, qu'on trouve aussi orthographié MAESSEUS, MAESSIUS, MASSEUS, MAESSANUS, MASSEUS, MOESANUS, paraît être une transformation de MAES, abréviation de Thomas; la forme Massens équivaldrait à Maesoonsz, c'est-à-dire petit-fils de Thomas. Il y avait en Flandre, au XVII^e siècle, une famille Maes dont plusieurs membres s'adonnèrent à la culture de la musique: tels sont Gérard, Jean et Michel, trois ménestrels qui assistèrent à l'*omnégang* de Termonde en 1519; Jean Maes, écolâtre à l'église d'Oudenbourg (1548); Thierry Maes, ménestrel de la ville d'Audenarde (1550); Michel Maes, organiste de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde (1550), puis de l'église Saint-Jean, à Gand (1558), et un homonyme de ce dernier, Michel Maes (fils de Baudouin), accordéur et conservateur du

carillon du beffroi de Gand, de 1563 à 1593; Paul Maes, chef des ménestrels de la ville d'Audenarde (1567). Peut-être Massenus appartenait-il à cette famille; en tout cas, il est né à Gaud au commencement du xvi^e siècle.

Il fut sous-directeur de la chapelle de Ferdinand, roi de Bohême, puis empereur, à Prague, de 1543 à 1545, et premier maître de cette chapelle, de 1546 à 1562. Dans cette haute position, il remplaça le Flamand Arnold de Bruck, qui l'avait occupée de 1543 à 1545, et il eut lui-même pour successeurs quatre musiciens belges : Jean Guyot, dit Castileti, de Châtelet (1563-1564), Jacques Vaet (1564-1567); Philippe de Monte, de Malines (1568-1603), et Lambert de Sayve, de Liège (1612-1614). Il ne faut pas s'étonner de voir nos compatriotes occuper les premières fonctions à la chapelle impériale d'Autriche. Le 8 juillet 1542, Ferdinand, le futur successeur de Charles-Quint, écrit à sa sœur Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas, pour lui demander un maître de chapelle : son directeur actuel est vieux et malade, et il voudrait avoir « quelque homme de bien et expérimenté en la musique pour substituer, et lequel apprint à cognoistre la manière et façon des chantes par-deça »; or, ajoute Ferdinand, « comme par delà se recouvrent les meilleurs, il m'a prié que vous en voulissiez escrire, ce que je fais volentiers, tant pour respect dudict maistre, comme aussi de ma chapelle, laquelle désire estre bien entretenue et conservée ». C'est à la suite des démarches faites par Marie de Hongrie pour satisfaire au désir exprimé par son frère, que Pierre Massenus, qui devait déjà avoir acquis une certaine expérience, partit pour l'Autriche. Aussi cette phase brillante de l'histoire de la chapelle impériale, où elle possède une phalange de maîtres, de chantres et d'instrumentistes du plus grand mérite, porte-t-elle, à juste titre, le nom de période néerlandaise. Pendant cette période, le personnel de la chapelle s'éleva successivement du chiffre de 37 membres (1544) à celui de 47 (1549), de

56 (1556), puis de 83 (1564) pour retomber, en 1619, à celui de 60 membres.

Nous n'avons guère de renseignements sur le séjour de Massenus à la cour de Ferdinand. Les principales attributions de la chapelle impériale étaient de prêter son concours aux grandes solennités auxquelles la cour assistait, telles que processions, cortèges, entrées, etc., ainsi qu'aux cérémonies religieuses et aux représentations théâtrales. Dans toutes ces circonstances, le maître de chapelle était naturellement à sa tête. Il devait, en outre, donner l'éducation musicale à un certain nombre de jeunes enfants, qu'il logeait chez lui, et pour l'entretien desquels il recevait une certaine indemnité. Cette mesure, prescrite par une ordonnance de Ferdinand (1554), était bien nécessaire à une époque où écoles de musique et conservatoires étaient inconnus, et où l'enseignement de la musique était réservé aux maîtrises des églises.

En 1553, Massenus fut chargé d'aller recruter des chantres dans les Pays-Bas. Arrivé à Bruxelles au commencement du mois d'avril, il mit tant de zèle à s'acquitter de sa mission, que six jours lui suffirent pour rassembler toute une chapelle, *ain gannze Cappeln*, comme l'écrit Marie de Hongrie, non sans quelque exagération sans doute, dans une lettre très élogieuse, datée du 15 avril 1553. Nous savons également que Massenus se trouvait à Augsbourg en 1555, lors de la célèbre diète qui se tint dans cette ville; c'est de là, en effet, qu'il date la dédicace à Ferdinand I^{er} d'un petit opuscule de piété paru quatre années plus tard : *Piæ et breves orationis dominicæ declarationes... quibus accesserunt angelicæ salutationis meditationes*. Anvers, Guillaume Simon, 1559; in-18. Sur le titre, Massenus se donne les qualifications suivantes : *Petrus Massenus Moderatus, Gandavensis, Romanæ regis majestatis supremus chori musici rector*. C'est un petit commentaire sur l'oraison dominicale et la salutation angélique, où Massenus a rassemblé et résumé ce que les principaux auteurs ecclésiastiques ont écrit avant lui sur ce

sujet. Si les quelques distiques latins qui se trouvent à la fin de la dédicace, sous le titre de *Commendatio operis ad lectorem*, sont de l'auteur, celui-ci serait à la fois théologien, poète et compositeur de musique. Les *Piæ meditationes* étant fort rares, nous reproduisons ici les derniers vers de la *Commendatio* :

... In magnis laude est memoranda voluntas
 Quæ vigilat verbum condecorare Dei
 Ut tibi non contemendam Massenus opellam
 Exhibet officii cum pietate sui,
 In prece præsentii repetitis pectore voces,
 Quo frueret et laudis, lector amice vale.

Comme compositeur, il a produit un certain nombre d'œuvres qui n'ont pas été publiées séparément, mais qui ont paru dans les principaux recueils musicaux de son époque, tels que les *Ecangelia dominicorum et festorum dierum*, le *Novum et insigne opus musicum*, et le *Thesaurus musicus*; jusqu'à ce jour, il n'en existe pas de réimpression. Au jugement de Robert Eitner, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, le style de Massenus est âpre et dur; il rappelle la manière des premiers compositeurs néerlandais, et on peut lui appliquer ce qu'Ambros dit de ceux-ci : « C'est de la « musique faite par des hommes et pour « des hommes, de la musique, comme « Platon en voulait dans sa République. « Elle est d'une beauté noble et sévère, « qui élève l'esprit, fortifie et trempe le « cœur et n'alanguit pas l'âme, en la « berçant de rêves efféminés ».

Voici la liste complète des œuvres musicales de Massenus : 1. Deux chansons latines dans le *Parangon des chansons* (Lyon, Jacques Moderne, 1538-1543); livre VIII, fol. 31 et 33 (*Consecratio mensæ et Hymnus et gratiarum actio post sumptum cibum*). — 2. Deux pièces dans les *Selectissimæ symphonix* (Nuremberg, J. Montanus et Ulric Neuber, 1546), n^{os} 5 (*O præclarum nomen*) et 15 (*Gaudent in cælis*). La première de ces deux pièces a aussi été reproduite dans les *Eclesiasticæ cantiones* (Anvers, Thielman Susato, 1553-1560), liv. III, n^o 12. — 3. Cinq canons dédiés à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas

(*Salve suprema trinitas*) ainsi que deux chansons, *Discessu dat tota tuo Germania luctus* et *Quid majus potuere tibi dare*, dédiées à l'archiduc Maximilien, lors de son départ pour l'Espagne, dans les *Cantiones selectissimæ*, publiées par Sigismond Salminger (Augsbourg, Philippe Ulhard, 1548-1549); 2^e partie. — 4. Une pièce dans les *Selectissimæ cantiones de præcipuis sanctorum festis* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1550); n^o 16. — 5. Cinq pièces dans les *Ecangelia dominicorum et festorum dierum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1558-1559); t. III, n^o 17; t. V, n^{os} 28, 33, 45; t. VI, n^o 29. — 6. Trois pièces dans le *Novum et insigne opus musicum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1558-1559); 1^{re} partie, n^{os} 29 et 30 *Memor esto verbi tui* et *Veni sponsa Christi*; 2^e partie, n^o 83 (*Surge propra amica mea*). — 7. Une pièce dans le *Thesaurus musicus* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1564); t. IV, n^o 24. — 8. Une pièce dans les *Suavissimæ et jucundissimæ harmoniæ*, publiées par Clément Stephani (Nuremberg, Théodore Gerlach [et Ulric Neuber] 1567-1568); livre II, n^o 3.

Le catalogue de la bibliothèque musicale de Marie de Hongrie, qui fut dressé en 1558, lors de son transfert en Espagne et qui a été publié par le savant musicologue belge, Edmond Vander Stracten, mentionne un manuscrit : *Pliegos de papel grandes, de musica en aleman, de que es autor el maestro de capillo de emperador Fernando*, qui doit sans doute, étant donnée l'époque, être attribué à Pierre Massenus.

Paul Bergmans.

Foppens, *Bibliotheca belgica* (1739), t. II, p. 991. — Ed. Fétis, *les Musiciens belges* (1848), t. I, p. 442-443. — L. von Köchel, *die Kaiserliche Hof-musik-kapelle in Wien* (1869), *passim*. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (1877), p. 710-741. — Edm. Vander Stracten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V (1880), p. 92-96; t. VII (1885), p. 472 et 487, et *passim*. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XX (1884), p. 568. — P. Bergmans, *Analécetes belgiques*, IV (*Messager des sciences historiques*, 1892), p. 288-290.

ERRATA ET ADDENDA.

MALDEGHEM (*Arnould DE*). Col. 205-206. Remplacez les onze dernières lignes de cet article par le texte suivant :

Il fit son testament le 26 janvier 1275 (*feria quinta post Vincentii*), et en confirma les dispositions par acte du 3 mars 1277. L'hôpital de Maldeghem cessa, pendant longtemps, d'exister comme tel. En 1535, il se confondit avec celui de Bruges. Il y a quelque trente ans, le testament du fondateur ayant été retrouvé à Tournai, les communes intéressées (Maldeghem, Adegheem et Saint-Laurent) intentèrent un procès en revendication aux hospices de Bruges. Elles obtinrent gain

de cause. L'hôpital fut rebâti et il reentra en possession des biens primitivement affectés à son entretien (1864). Feu le chanoine Andries a consacré de longs efforts à la réussite de l'affaire.

Émile de Borchgrave.

Ajoutez à l'énumération des sources : — Wauters, *Table analytique des chartes et diplômes imprimés*, etc., t. V, passim. — Notice, par M^r Voisin, dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. VII, 2^e série, 1849, p. 343-386. — Vande Maele, *Vreugdefeest ter gelegenheid der herstelling van het oud hospitaal van Maldeghem* Bruges, 1864.

MALHERRE (*Denis*). Col. 237. Lisez : **MALHERBE** (*Denis*).

MANTEAU (*Edmond-Joseph*). Col. 401, ligne 14, au lieu de *artistes*, lisez : *artisans*.

MARCK (*Erard DE LA*). Col. 510, ligne 16, au lieu de 1638, lisez : 1538.

MARQUIS (*Godefroid*). Col. 556, ligne 16, au lieu de *deux ans*, lisez : *dix ans*.

MARISSAL (*Philippe-Charles*). Col. 752, ligne 42, après *les musées*, ajoutez :

En 1735, Marissal peignit un portrait de l'empereur Charles VI pour l'hôtel de ville de Thielt, où il est encore conservé; cette œuvre lui fut payée six livres et dix escalins de gros (*De Vlaamsche Wacht*, Gand, 8 mai 1881, p. 177).

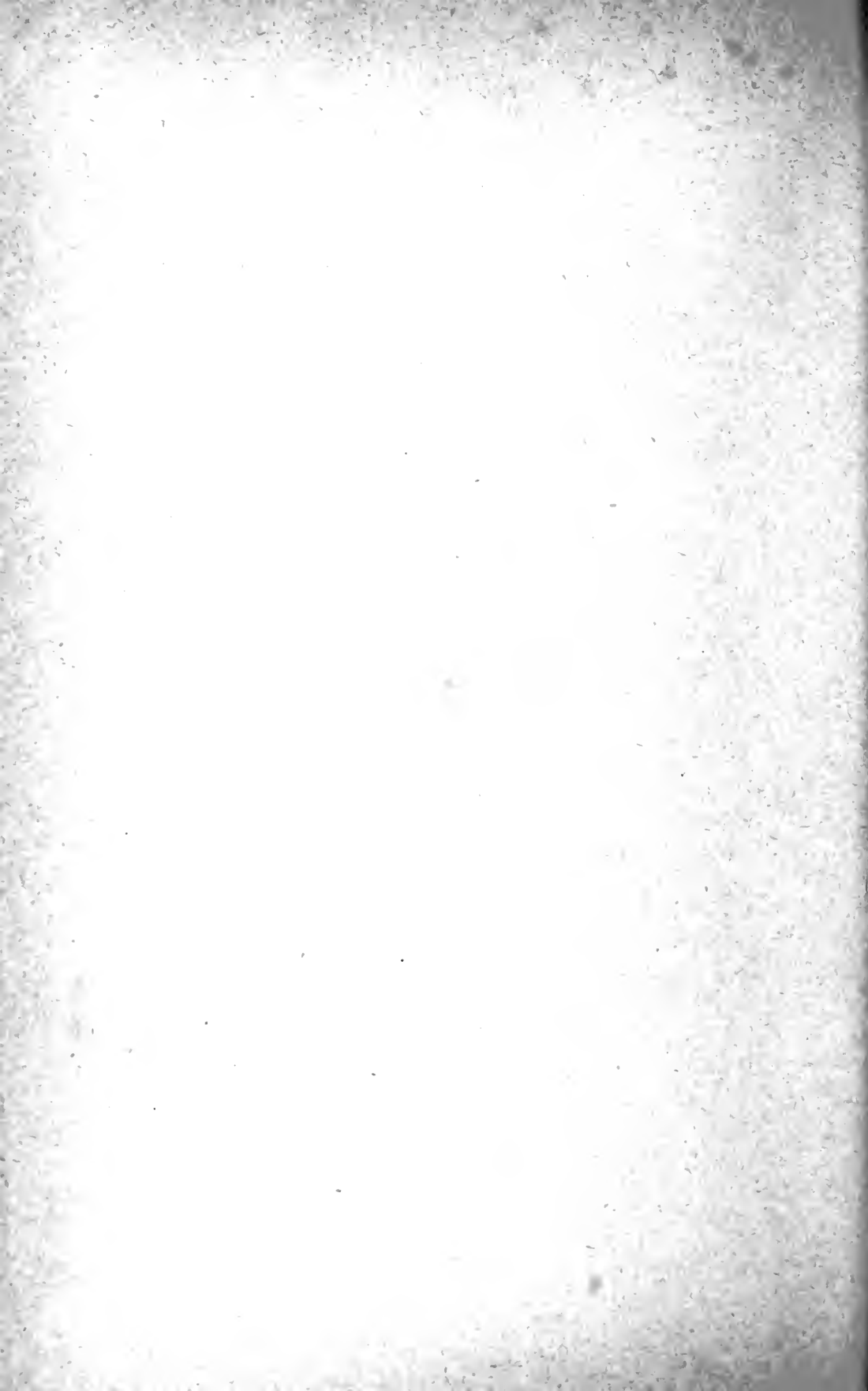


TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE TREIZIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

- ALSACE (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'Alsace*.
- A MARIVORDA (Dieudonné). Voir *Marievorde* (Dieudonné de).
- ANDRÉ DE FLORENCE. Voir *Malpighli* (André-Ghini).
- AUTRICHE (Marguerite d'), duchesse de Parme. Voir *Marguerite de Parme*.
- AUTRICHE (Marguerite d'), gouvernante des Pays-Bas. Voir *Marguerite d'Autriche*.
- AUTRICHE (Marie d'). Voir *Marie d'Autriche*.
- AUTRICHE (Marie-Anne-Éléonore-Guillémme-Josèphe d'). Voir *Marie-Anne... d'Autriche*.
- AUTRICHE (Marie - Christine - Josèphe - Antoinette d'). Voir *Marie-Christine d'Autriche*.
- AUTRICHE (Marie - Elisabeth - Lucie - Thérèse - Josèphe d'). Voir *Marie Élisabeth d'Autriche*.
- AUTRICHE (Marie - Thérèse - Walburge - Amélie - Christine d'). Voir *Marie-Thérèse d'Autriche*.

B

- BALLAER (... van), écrivain ecclésiastique. Voir *Marius de Saint-François*.
- BOUILLON (maréchal de). Voir *La Marck* (Robert IV de).
- BOURGOGNE (Jean de). Voir *Mandeville* (Jehan de).
- BOURGOGNE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Bourgogne*.

- BOURGOGNE (Marie de). Voir *Marie de Bourgogne*.
- BRABANT (Marguerite de). Voir *Marguerite de Brabant*.
- BRABANT (Marie de). Voir *Marie de Brabant*.
- BRIENNE (Marie de). Voir *Marie de Brienne*.

C

- CHAMPAGNE (Marie de). Voir *Marie de Champagne*.
- CLAESZON (Marinus). Voir *Marinus Claeszoon*.
- CONSTANTINOPLE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Constantinople*.
- COURTENAY (Marguerite de). Voir *Marguerite de Courtenay*.

D

- DEMARTEAU (Gilles). Voir *Marteau* (Gilles de).
- DEMARTEAU (Gilles-Antoine). Voir *Marteau* (Gilles-Antoine).
- DES MARÉTS (Daniel). Voir *Maresius* (Daniel).

F

- FLANDRE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Flandre*.
- FLEURANGES. Voir *La Marck* (Robert III de).

FLORENCE (André de). Voir *Malpighi* (André-Ghini).
FRANCE (Marie de). Voir *Marie de France*.

G

GESTEL (Marc van) ou VANGHISTELE, peintre. Voir *Marc van Ghistele*.
GOES (Vander). Voir *Marinus*.
GRIMAREZ (Seigneur de). Voir *Maldeghem* (Robert de).

H

HAINAUT (Margot de). Voir *Margot de Hainaut*.
HAINAUT (Marguerite de). Voir *Marguerite de Hainaut*.
HENRI de Mauer ou Mameranus. Voir *Mameranus* (Henri).
HENRI Mansdale, dit Keldermans. Voir *Mansdale* (Henri).
HERMAN (le père), récollet. Voir *Macagge* (Louis-Joseph).
HIERGES (Seigneur de). Voir *Manassès*.
HONGRIE (Marie de). Voir *Marie d'Autriche*.

J

JEAN de Bourgogne ou à la Barbe. Voir *Manteville* (Jehan de).
JEAN de Marcoing. Voir *Marcoing* (Jehan de).

K

KELDERMANS (Henri). Voir *Mansdale* (Henri).
KELDERMANS (Jean). Voir *Mansdale* (Jean van).

L

LA MARCK (Adolphe de). — T. XIII, col. 474-490.
LA MARCK (Engelbert de). — T. XIII, col. 490-497.
LA MARCK (Erard de). — T. XIII, col. 497-512 et 943-946.
LA MARCK (Everard de). — T. XIII, col. 512-516.
LA MARCK (Guillaume de), dit le Sanglier des Ardennes. — T. XIII, col. 517-529.
LA MARCK (Guillaume de), dit l'Archidiacre de Seraing. — T. XIII, col. 529-551.
LA MARCK (Guillaume de), amiral, connu sous le nom de Lumei. — T. XIII, col. 552-558.
LA MARCK (Jean de). — T. XIII, col. 558-540.

LA MARCK (Louis-Pierre-Englebert de). — T. XIII, col. 540-541.

LA MARCK (Robert 1^{er} de) ou ROBERT LE VIEUX. — T. XIII, col. 542.

LA MARCK (Robert II de) ou ROBERT LE JEUNE. — T. XIII, col. 542-547.

LA MARCK (Robert III de), connu sous le nom de *Fleuranges* ou de l'*Aventureux*. T. XIII, col. 547-548.

LA MARCK (Robert IV de), dit le Maréchal de Bouillon. — T. XIII, col. 548-551.

LANGHVELDT ou LANKVELDT. Voir *Macropeidius* (Georges).

LE BEGUIN (Martin). Voir *Martin le Béguin*.
LEYSCHOT (Seigneur de). Voir *Maldeghem* (Philippe de).

LOUVAIN (Marguerite de). Voir *Marguerite de Louvain*.

LUMEY. Voir *La Marck* (Guillaume de), amiral.

M

MACAGGE (Louis-Joseph). — T. XIII, col. 4-5.

MACAIRE (Saint). — T. XIII, col. 5-4.

MACHAIRE (Barthélemy) ou MACHARI. — T. XIII, col. 4.

MACHEREN (Jean von) ou Joannes Theodorici MACHERENTINUS. — T. XIII, col. 4-5.

MACQUE (Jean de). — T. XIII, col. 5-10.

MACQUEREAU (Robert) ou MACQUÉRIAU. — T. XIII, col. 10.

MACROPEDIUS (Georges). — T. XIII, col. 10-22.

MADELBERTE (Vierge). — T. XIII, col. 22.

MADOT (Jehan). — T. XIII, col. 23-24.

MADOU (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 24-40.

MAELCAMP (Jean-Baptiste-Séraphin). — T. XIII, col. 40-42.

MAELCOTE (Jean van). — T. XIII, col. 42-45.

MAELCOTE (Odon van). — T. XIII, col. 45-45.

MAELCOTE (Robert van) ou MALCOTIUS. — T. XIII, col. 45.

MAELCOTE (Thierry van). — T. XIII, col. 46.

MAELDERGEM (Adrien van) ou VAN MALDEGEM. — T. XIII, col. 46-47.

MAELDERY (Charles van ou de). Voir *Mallery* (Charles van).

MAELE (Siger van) ou VAN MALE. — T. XIII, col. 48-49.

MAELEN (Philippe-Marie-Guillaume Vander). — T. XIII, col. 49-65.

MAELSAECKE (Jacques van). — T. XIII, col. 65.

MAELWÆL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).

MAERE (Wauthier van). — T. XIII, col. 64.

MAERLANT (Jacques van). — T. XIII, col. 64-119.

- MAERTELAERE** (Louis de). — T. XIII, col. 119.
MAERTENS (J.). — T. XIII, col. 119-120.
MAES (Alexandre). — T. XIII, col. 125.
MAES (André) ou **MASIUS**. — T. XIII, col. 120-125.
MAES (Bernardin) ou **MASIUS**. — T. XIII, col. 125-127.
MAES (Boniface). — T. XIII, col. 127-150.
MAES (Charles). — T. XIII, col. 150-151.
MAES (Engelbert). — T. XIII, col. 151.
MAES (Gérard). — T. XIII, col. 940.
MAES (Godefroid). — T. XIII, col. 152-154.
MAES (Guillaume) ou **MASIUS**. — T. XIII, col. 154.
MAES (Henri). — T. XIII, col. 154-155.
MAES (Jacques). — T. XIII, col. 155-156.
MAES (Jean), ménestrel. — T. XIII, col. 940.
MAES (Jean) ou **MASIUS**, abbe. — T. XIII, col. 156-158.
MAES (Jean), écolâtre d'Oudenbourg. — T. XIII, col. 940.
MAES (Jean), peintre. — T. XIII, col. 158-159.
MAES (Jean-Baptiste-Louis), connu sous le nom de **MAES-CANINI**. — T. XIII, 159-140.
MAES (Michel), accordeur. — T. XIII, col. 940-941.
MAES (Michel), ménestrel. — T. XIII, col. 941.
MAES (Michel), organiste. — T. XIII, col. 940.
MAES (Nicolas), évêque. — T. XIII, col. 140-141.
MAES (Nicolas), peintre. — T. XIII, col. 141.
MAES (Paul). — T. XIII, col. 941.
MAES (Robert-Benoît). — T. XIII, col. 141-144.
MAES (Thierry). — T. XIII, col. 940.
MAES (Thomas). — T. XIII, col. 144.
MAES (Tydeman ou Tiedeman). — T. XIII, col. 144.
MAES-CANINI. Voir *Maes* (Jean-Bapt.-Louis).
MAESEN (Gérard Vander) ou **MOSANUS**. — T. XIII, col. 144-145.
MAESMAN (Jacques), connu sous le nom de **MOSANDER**. — T. XIII, col. 145.
MAESMANS (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 145.
MAESSANUS (Pierre), **MAESSEUS** ou **MAESSIUS**. Voir *Massenus* (Pierre).
MAESTERTIUS (Jacques). — T. XIII, col. 146-147.
MAETENS (Augustin-Joseph). — T. XIII, col. 147.
MAFFEUS (Pierre). Voir *Malpæus* (Pierre).
MAGALHAENS (Pierre de) ou Pedro **MAGALHANES DE GANDAVO**. — T. XIII, col. 148-149.
MAGGHIELS (Jean). — T. XIII, col. 149.
MAGHE (Engelbert). — T. XIII, col. 149-152.
- MAGNEE** (François). — T. XIII, col. 155.
MAGOTEAU (Jean). — T. XIII, col. 155.
MAHAUDEN (Raymond). T. XIII, col. 154.
MAHAUT, comtesse d'Artois et de Bourgogne. — T. XIII, col. 154-155.
MAHIEU DE DIESTVELT (Florent-Joseph de). — T. XIII, col. 155-156.
MAHIEU (Jean de) ou **MAHUSIUS**. — T. XIII, col. 156-158.
MAHIEU (Nicolas-Joseph). — T. XIII, col. 158.
MAHU (Étienne). — T. XIII, col. 158-162.
MAHUE (Cornille). — T. XIII, col. 162-165.
MAHUE (Guillaume). — T. XIII, col. 165-164.
MAHUSIUS (Joannes). Voir *Mahieu* (Jean de).
MAHY (Bernard). — T. XIII, col. 164.
MAHY (Cornille). — T. XIII, col. 164-165.
MAIGRET (Athanasie). — T. XIII, col. 165.
MAIGRET (Georges). — T. XIII, col. 165-168.
MAILLAERT (Pierre). Voir *Maillart* (Pierre), missionnaire.
MAILLARD (Claude), théologien. — T. XIII, col. 168-170.
MAILLARD (.), médecin. — T. XIII, col. 170-171.
MAILLART (Catherine). Voir *Maillart* (Philippe-Joseph).
MAILLART (Philippe-Joseph). — T. XIII, col. 171-175.
MAILLART (Pierre), chantre. — T. XIII, col. 175-185.
MAILLART (Pierre) ou **MAILLAERT**, missionnaire. — T. XIII, col. 185-186.
MAILLERY (Charles van ou de). Voir *Mallery* (Charles van).
MAISCOCQ (Charles-Albert). Voir *Maiscocq* (Jean-Hubert).
MAISCOCQ (Jean-Hubert). — T. XIII, col. 186.
MAISEREULLES (Philippe de). Voir *Marolles* (Philippe de).
MAJOR (Jean). — T. XIII, col. 186-187.
MAKEBLVDE (Lonis). — T. XIII, col. 187-190.
MALAENEL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).
MALAINÉ (Joseph Laurent). — T. XIII, col. 191.
MALAINÉ (Nicolas-François-Joseph). — T. XIII, col. 192.
MALAINÉ (Regnier-Joseph). — T. XIII, col. 192-195.
MALAINÉ, MALLEINE, MALIN, MALINNE ou **MALEING**. — T. XIII, col. 190.
MALAISE (Jacques). — T. XIII, col. 195.
MALAISE (Louis-Barthélemy). — T. XIII, col. 195-194.
MALANÉL (Mathias-Théodore). — T. XIII, col. 194.
MALAPERT (Charles). — T. XIII, col. 195-199.

- MALAPERT (Michel). — T. XIII, col. 200.
 MALAPERT (Philippe). — T. XIII, col. 200.
 MALBERG (Bernard de). — T. XIII, col. 201-202.
 MALBRANCQ (Jacques) ou MALLEBRANCQUE. — T. XIII, col. 200-204.
 MALCHIEU (Colinet de). Voir *Mansion* (Colard).
 MALCORPS (Michel). — T. XIII, col. 204-205.
 MALCOTIUS (Robert). Voir *Maelcote* (Robert van).
 MALCOTIUS (Thierry). Voir *Maelcote* (Thierry van).
 MALDEGEM (Adrien van). Voir *Maeldergem* (Adrien van).
 MALDEGHEM (Arnould de), dit de Waerhem. — T. XIII, col. 205-206 et 945-946.
 MALDEGHEM (Jean-Dominique, comte de). — T. XIII, col. 206-209.
 MALDEGHEM (Philippe de), seigneur de Leyschot. — T. XIII, col. 209-215.
 MALDEGHEM (Robert de), seigneur de Grimarez. — T. XIII, col. 215-216.
 MALDEGHEM (Romain-Eugène van). — T. XIII, col. 216-218.
 MALDEGHEM (Salomon de). — T. XIII, col. 218-219.
 MALDER (Pierre van) ou MALDERE. — T. XIII, col. 219-221.
 MALDERÉ (Jacques de). Voir *Malderée* (Jacques de).
 MALDERE (Pierre van). Voir *Malder* (Pierre van).
 MALDERÉE (Jacques de) ou MALDERÉ. — T. XIII, col. 221-225.
 MALDERUS (Jean). — T. XIII, col. 225-226.
 MALE (Aurèle-Augustin van), en espagnol MALINEZ. — T. XIII, col. 226-227.
 MALE (Charles van), dit MALINEZ. — T. XIII, col. 227.
 MALE (Guillaume van), ou MALINÆUS. — T. XIII, col. 228-251.
 MALE (Jean-Pierre van). — T. XIII, col. 251-255.
 MALE (Marguerite de). Voir *Marguerite de Flandre*.
 MALE (Pierre de). — T. XIII, col. 255-254.
 MALE (Rombaut Vanden). — T. XIII, col. 254.
 MALE (Siger van). Voir *Macle* (Siger van).
 MALEING, peintre. Voir *Malaine*.
 MALEINGREAU (Jean de). — T. XIII, col. 255.
 MALEINGREAU (Simon-Florent-Joseph de). — T. XIII, col. 255-256.
 MALFESON (Ignace-Balthazar). — T. XIII, col. 256-257.
 MALHERBE (Denis). — T. XIII, col. 257-258 et 945-946.
 MALHERBE (Dieudonné-Damien). — T. XIII, col. 258-259.
 MALHERBE (Jean-Antoine). — T. XIII, col. 259-242.
 MALIN, peintre. Voir *Malaine*.
 MALINÆUS. Voir *Male* (Guillaume van).
 MALINEZ (Aurèle-Augustin). Voir *Male* (Aurèle-Augustin van).
 MALINEZ (Charles). Voir *Male* (Charles van).
 MALINNE, peintre. Voir *Malaine*.
 MALLANTS (Pierre). — T. XIII, col. 242-244.
 MALLEBRANCQUE (Jacques). Voir *Malbrancq* (Jacques).
 MALLEINE, peintre. Voir *Malaine*.
 MALLERY (Charles van ou de), MAILLERY ou MAELDERY. — T. XIII, col. 244-249.
 MALLERY (Philippe de). — T. XIII, col. 249-250.
 MALLOUHE (Jean), ou MALLUEL. Voir *Malouel* (Jean).
 MALMEDIE (Jean-Baptiste de). — T. XIII, col. 250-251.
 MALMEDIE (J.-F. de). — T. XIII, col. 251.
 MALO (Vincent). — T. XIII, col. 251-255.
 MALOU (Jean-Baptiste). — T. XIII, col. 255-258.
 MALOU (Pierre-Antoine). — T. XIII, col. 258-262.
 MALOUEL (Jean), MALUEL, MALAENEL, MALUET, MALOUE, MALLOUHE, MAULOUE, MALLUEL, MAELWAEL ou MELLUEL. — T. XIII, col. 262-264.
 MALPÆUS (Jean), médecin. Voir *Malpé* (Jean).
 MALPÆUS (Pierre), ou MAFFEUS. — T. XIII, col. 264.
 MALPÉ (François). — T. XIII, col. 264-265.
 MALPÉ (Jean), ou MALPÆUS, médecin. — T. XIII, col. 265.
 MALPÉ (Jean), peintre. — T. XIII, col. 265.
 MALPIGHI (André-Ghini), MALPIGLI ou MALPIGIA, ou ANDRÉ DE FLORENCE. — T. XIII, col. 265-267.
 MALTE (Herman-François de). — T. XIII, col. 267-268.
 MALTE (Martin). — T. XIII, col. 268-269.
 MALUEL (Jean), ou MALUET. Voir *Malouel* (Jean).
 MAMERANUS (Henri). — T. XIII, col. 269.
 MAMMEZIUS (Galerand), ou MAZONIUS. — T. XIII, col. 269.
 MAN (Arnold de), MANILIUS ou MANLIUS. — T. XIII, col. 269-270.
 MANARÆUS (Olivier). Voir *Mannaerts* (Olivier).
 MANASSÈS 1^{er}, archevêque. — T. XIII, col. 270-276.

- MANASSÈS**, seigneur de Hierges. — T. XIII, col. 276-279.
MANCHICOURT (Pierre de). — T. XIII, col. 279-290.
MANCHION (Colard). Voir *Mansion* (Colard).
MANDER (Adam van), ou **MANDERIUS**, médecin. — T. XIII, col. 290-291.
MANDER (Adam van), poète. — T. XIII, col. 291.
MANDER (Charles van), **VANDER MANDER**, **VERMANDER** et **VER MANDER**, peintre. — T. XIII, col. 291-306.
MANDER (Charles van), dit le Jeune, peintre. — T. XIII, col. 306-309.
MANDERIUS (Adam). Voir *Mander* (Adam van), médecin.
MANDERLIER (Éloi-Joachim-Joseph). — T. XIII, col. 309-310.
MANDERSCHIED (Christophe, comte de). — T. XIII, col. 310-311.
MANDERSCHIED (Guillaume, comte de). — T. XIII, col. 311-313.
MANDERSCHIEDT (Charles-Alex. von). — T. XIII, col. 313.
MANDEVILLE (Jehan de). — T. XIII, col. 313-325.
MANDYN (Jean). — T. XIII, col. 323-324.
MANESSIER, ou **MENNESSIER**. — T. XIII, col. 324-325.
MANGEZ (Pierre-Joseph). — T. XIII, col. 326.
MANIGART (Jean-Henri). — T. XIII, col. 326-327.
MANILIUS (Arnold). Voir *Man* (Arnold de).
MANILIUS (Baudouin). — T. XIII, col. 337-340.
MANILIUS (Corneille). — T. XIII, col. 332-334.
MANILIUS (Ferdinand-Abdon). — T. XIII, col. 327-328.
MANILIUS (Gauthier). — T. XIII, col. 333-337.
MANILIUS (Giselbert). — T. XIII, col. 340-341.
MANILIUS (Gislain). — T. XIII, col. 334-335.
MANILIUS (Joseph-Jean). — T. XIII, col. 328-329.
MANILIUS (Servais). — T. XIII, col. 337.
MANILIUS (Servais II). — T. XIII, col. 329-332.
MANILIUS, famille d'imprimeurs. — T. XIII, col. 332-341.
MANIN (Henri). — T. XIII, col. 341.
MANISFELD (François-Joseph). — T. XIII, col. 341-342.
MANLIUS (Arnold). Voir *Man* (Arnold de).
MANN (Théodore-Augustin). — T. XIII, col. 343-355.
MANNAERTS (Olivier), ou **MANARÆUS**. — T. XIII, col. 335-337.
- MANS** (Arnold van). — T. XIII, col. 337.
MANS (Jean). — T. XIII, col. 337-338.
MANSDALE (Henri), dit **Keldermans**. — T. XIII, col. 338.
MANSDALE (Jean van). — T. XIII, col. 338-339.
MANSEL (Jehan). — T. XIII, col. 339-360.
MANSFELT (Charles, comte de), homme de guerre. — T. XIII, col. 360-368.
MANSFELT (Charles de), écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 368-369.
MANSFELT (Ernest de). — T. XIII, col. 369-380.
MANSFELT (Philippe-Octave, comte de). — T. XIII, col. 380-381.
MANSFELT (Pierre-Ernest, comte de). — T. XIII, col. 382-394.
MANSION (Colard). — T. XIII, col. 393-400.
MANTEAU (Edmond Joseph). — T. XIII, col. 401-405 et 943-946.
MANTELS (Jean), ou **MANTELIUS**. — T. XIII, col. 405-407.
MANZIOEN (Colard). Voir *Mansion* (Colard).
MAQUINAY (N.). — T. XIII, col. 407-408.
MARANT (Pierre-Jacques). — T. XIII, col. 408-414.
MARAS (Nicolas-Joseph). — T. XIII, col. 414-415.
MARBAISE (M.). — T. XIII, col. 415.
MARBAIX (Charles-Joseph de). — T. XIII, col. 415-417.
MARBAIX (Hippolyte). — T. XIII, col. 417.
MARBAYS (Gérard de), ou **MARBEYS**. — T. XIII, col. 418.
MARC VAN GHISTELE, ou **VAN GESTEL**. — T. XIII, col. 418-420.
MARCATELLIS (Raphaël de), **MERCASTEL**, **DE MERCATEL** ou **DE MARCANDELLIS**. — T. XIII, col. 420-425.
MARCELIS (Jean). — T. XIII, col. 423-424.
MARCELIS (Pierre). — T. XIII, col. 424-425.
MARCELLIS (Charles-Henri). — T. XIII, col. 425-429.
MARCELLUS (Saint). — T. XIII, col. 429.
MARCHAL (le chevalier François-Joseph-Ferdinand). — T. XIII, col. 430-445.
MARCHAND (Louis). — T. XIII, col. 445-446.
MARCHANT (Antoine). — T. XIII, col. 445-446.
MARCHANT (Jacques), ou **MARCHANTIUS**, écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 447-450.
MARCHANT (Jacques), historien. — T. XIII, col. 446-447.
MARCHANT (Pierre), ou **MARCHANTIUS**. — T. XIII, col. 450-454.
MARCHANTIUS (Jacques), écrivain ecclésiastique. Voir *Marchant* (Jacques).

- MARCHANTIUS (Pierre). V. *Marchant* (Pierre).
- MARCHE (Louis de). — T. XIII, col. 454.
- MARCHIN (Ferdinand, comte de), dit Marsin. — T. XIII, col. 454-457.
- MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand de), dit Marsin. — T. XIII, col. 457-470.
- MARCI (Guillaume). — T. XIII, col. 470-471.
- MARCI (Jean-François), ou DE MARCI. — T. XIII, col. 471-474.
- MARCK (de la). Voir *La March* (de).
- MARCKE (Jean-Baptiste van). — T. XIII, col. 551-552.
- MARCOING (Jean de). — T. XIII, col. 552-555.
- MARCO (Pierre de). — T. XIII, col. 555-554.
- MARQUIS (Godfroid). — T. XIII, col. 555-556 et 945-946.
- MARQUIS (Guillaume). — T. XIII, col. 556-562.
- MARQUIS (Lazare), médecin. — T. XIII, col. 562-575.
- MARQUIS (Lazare), écrivain ecclésiastique. — T. XIII, col. 575.
- MARCUARD. Voir *Marquard*.
- MAREE (Valentin). — T. XIII, col. 574.
- MARESCHAL (Philippe-Charles), dit Marissal. Voir *Marissal* (Philippe Charles Mareschal, dit).
- MARESCHALLE (Samuel), ou MARSCHALL. T. XIII, col. 574-576.
- MARESIUS (Daniel), ou DES MARÈTS. — T. XIII, col. 576.
- MARESKA (Daniel-Joseph-Benoît). — T. XIII, col. 576-579.
- MARGOT DE HAINAUT. — T. XIII, col. 579.
- MARGUERITE D'ALSACE. — T. XIII, col. 579-582.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme. Voir *Marguerite de Parme*.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante générale des Pays-Bas. — T. XIII, col. 582-604.
- MARGUERITE DE BOURGOGNE. — T. XIII, col. 604-611.
- MARGUERITE DE BRABANT. — T. XIII, col. 611-612.
- MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE. — T. XIII, col. 612-629.
- MARGUERITE DE COURTENAY. — T. XIII, col. 629-651.
- MARGUERITE DE FLANDRE ou DE MALE, comtesse de Flandre. — T. XIII, col. 652-656.
- MARGUERITE DE FLANDRE, duchesse de Brabant. — T. XIII, col. 651.
- MARGUERITE DE HAINAUT. — T. XIII, col. 656-646.
- MARGUERITE DE LOUVAIN, dite Marguerite la Fièvre. — T. XIII, col. 646-648.
- MARGUERITE DE MALE. Voir *Marguerite de Flandre*.
- MARGUERITE DE PARME. — T. XIII, col. 649-669.
- MARGUERITE D'YORK. — T. XIII, col. 669-672.
- MARGUERITE D'YPRES. — T. XIII, col. 672.
- MARGUERITE LA FIERE. Voir *Marguerite de Louvain*.
- MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie. — T. XIII, col. 675-685.
- MARIE DE BOURGOGNE. — T. XIII, col. 685-694.
- MARIE DE BRABANT, femme d'Othon IV. — T. XIII, col. 694-697.
- MARIE DE BRABANT, duchesse de Bavière. — T. XIII, col. 697-704.
- MARIE DE BRABANT, reine de France. — T. XIII, col. 704-710.
- MARIE DE BRIENNE. — T. XIII, col. 710-712.
- MARIE DE CHAMPAGNE. — T. XIII, col. 712-714.
- MARIE DE FRANCE. — T. XIII, col. 714-716.
- MARIE DE HONGRIE. Voir *Marie d'Autriche*.
- MARIE D'OIGNIES (Sainte). — T. XIII, col. 716-718.
- MARIE LA MALHEUREUSE ou LA LAMEN-TABLE. — T. XIII, col. 718-719.
- MARIE-ANNE-Éléonore-Guillaume-Josèphe d'Autriche. — T. XIII, col. 719-722.
- MARIE-CHRISTINE-Josèphe-Jeanne-Antoinette d'Autriche. — T. XIII, col. 722-727.
- MARIE-ELISABETH-Lucie-Thérèse-Josèphe d'Autriche. — T. XIII, col. 727-734.
- MARIE-THERÈSE-Walburge-Amélie-Christine d'Autriche. — T. XIII, col. 732-745.
- MARIE (Jean-Baptiste). — T. III, col. 745-744.
- MARIEVOORDE (Dieudonné de), ou A MARI-VORDA. — T. XIII, col. 744-745.
- MARIN (Pierre). — T. XIII, col. 745.
- MARINUS (Jacques). — T. XIII, col. 745-746.
- MARINUS CLAESZON, mieux connu comme MARINUS DE ZEEUW (le Zélandais), ou DE ROMERSWAEL. — T. XIII, col. 746-748.
- MARINUS, aussi VANDER GOES ou ROBIN. — T. XIII, col. 748-750.
- MARISSAL (Louis). — T. XIII, col. 750-751.
- MARISSAL (Philippe-Charles Mareschal, dit). — T. XIII, col. 751-755.
- MARISSAL (Victor-Joseph). — T. XIII, col. 755.
- MARISSEN (Jean van). — T. XIII, col. 754.
- MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS (... Van Bal-laer, en religion). — T. XIII, col. 754-755.
- MARLIER (Jérôme), ou MARLIÈRE. — T. XIII, col. 755-758.

- MARLIN (Pierre-François-Henri-Désiré). — T. XIII, col. 758-760.
- MARMION (Simon). — T. XIII, col. 760-765.
- MARNE (Jean-Baptiste de). — T. XIII, col. 765-767.
- MARNE (Jean-Louis Marnet, dit de) — T. XIII, col. 767-772.
- MARNEFF (Félix-Guillaume). — T. XIII, col. 772-775.
- MARNEFFE (Louis-Joseph de). — T. XIII, col. 775-774.
- MARNET (Jean-Louis), dit de Marne. Voir *Marne* (Jean-Louis Marnet, dit de).
- MARNIX (Charles - Gustave - Ghislain - Marie, comte de). — T. XIII, col. 774-775.
- MARNIX (Jacques de). — T. XIII, col. 775-778.
- MARNIX (Jean de). — T. XIII, col. 778-800.
- MARNIX (Philippe de). — T. XIII, col. 800-814.
- MAROCQUIN (André), MAROQUIN ou MAROKIN. — T. XIII, col. 844-845.
- MAROLLES (Philippe de), de MAISEREULLES, de MAYSEROLIS ou de MOROLIS. — T. XIII, col. 844-846.
- MAROQUIN (André). Voir *Marocquin*.
- MAROTEN (Léon). — T. XIII, col. 846-847.
- MAROTTE (Jean). — T. XIII, col. 847.
- MARQUAIS (Jacques de). — T. XIII, col. 847-849.
- MARQUARD ou MARCUARD. — T. XIII, col. 849-850.
- MARQUART (Jean-Baptiste-Chrysogone). — T. XIII, col. 850-851.
- MARQUE (Pierre de). Voir *Marcq* (Pierre de).
- MARS (Simon). — T. XIII, col. 851-852.
- MARSCHALL (Samuel). Voir *Marschalle* (Samuel).
- MARSCHOUW (Jean-Joseph-Ghislain-Philibert). — T. XIII, col. 852.
- MARSELAER (Adrien de). — T. XIII, col. 852-854.
- MARSELAER (Frédéric de). — T. XIII, col. 854-860.
- MARSHALL (Edouard-Jean-Charles). — T. XIII, col. 860-861.
- MARSIN (Ferdinand, comte de Marchin, dit). Voir *Marchin* (Ferdinand, comte de).
- MARSIN (Jean-Gaspar-Ferdinand de Marchin, dit). Voir *Marchin* (Jean-Gaspard-Ferdinand de).
- MARSY (Balthazar de). — T. XIII, col. 861-866.
- MARSY (Charles de). — T. XIII, col. 861.
- MARSY (Gaspard 1^{er} de). — T. XIII, col. 861-865.
- MARSY (Gaspard II de). — T. XIII, col. 861 et 865-866.
- MARSY (Nicolas de). — T. XIII, col. 861.
- MARTE (Louis). Voir *Marche* (Louis de).
- MARTEAU (Gilles de), ou DEMARTEAU. — T. XIII, col. 866-868.
- MARTEAU (Gilles-Antoine de), ou DEMARTEAU, dit le Jeune. — T. XIII, col. 869.
- MARTEL (Nicolas). — T. XIII, col. 869.
- MARTENASIE (Pierre-François). — T. XIII, col. 870-875.
- MARTENS (Jacques, chevalier), ou MARTINS. — T. XIII, col. 875-874.
- MARTENS (Jacques), ou MARTINS, homme de guerre. — T. XIII, col. 874-875.
- MARTENS (Jacques), sculpteur. — T. XIII, col. 875-876.
- MARTENS (Jean-Charles). — T. XIII, col. 876.
- MARTENS (Martin). — T. XIII, col. 876-879.
- MARTENS (Philippe). — T. XIII, col. 879.
- MARTENS (Thierry). — T. XIII, col. 879-895.
- MARTENUS (Guillaume). — T. XIII, col. 895-895.
- MARTIN (Saint). — T. XIII, col. 895.
- MARTIN DE REMOUCHAMPS. — T. XIII, col. 895.
- MARTIN LE BÉGUIN. — T. XIII, col. 895-896.
- MARTIN VAN TOROUT. — T. XIII, col. 896-897.
- MARTIN (Jean). — T. XIII, col. 897-898.
- MARTIN (Mathieu). — T. XIII, col. 898.
- MARTINEZ (François). — T. XIII, col. 898-899.
- MARTINEZ VAN WAUCQUIER. — T. XIII, col. 899-900.
- MARTINI (Corneille). — T. XIII, col. 900-901.
- MARTINI (Guillaume). — T. XIII, col. 901-902.
- MARTINI (Gustave-Ferdinand-Joseph). — T. XIII, col. 902-905.
- MARTINI (Ignace). — T. XIII, col. 905.
- MARTINI (Jean). — T. XIII, col. 905.
- MARTINIS (Arthur). — T. XIII, col. 905-904.
- MARTINS (Gauthier ou Wautier). — T. XIII, col. 904-906.
- MARTINS (Jacques, chevalier). Voir *Martens* (Jacques).
- MARTINS (Jacques), homme de guerre. Voir *Martens* (Jacques).
- MARTINS (Jean). — T. XIII, col. 906-908.
- MARTINS (Joaquim). — T. XIII, col. 908-909.
- MARTINS (Nabur). — T. XIII, col. 909-915.
- MARTINS (Wautier). Voir *Martins* (Gauthier).
- MARTINUS (Theodoricus). Voir *Martens* (Thierry).
- MARTOU (Edmond). — T. XIII, col. 915-916.
- MARTYNOWSKI (Gérôme). — T. XIII, col. 916-918.
- MARVILLE (Hennequin, Hans ou Jean de),

MEREVILLE, MENREVILLE ou MENNEVILLE. — T. XIII, col. 918-925.
 MARVIS (Gautier ou Walter de). — T. XIII, col. 925-927.
 MARVIS (Jean de). — T. XIII, col. 927-928.
 MARVIS (Walter de). Voir *Marvis* (Gautier de).
 MARX (Charles). — T. XIII, col. 928.
 MARY (Benjamin). — T. XIII, col. 928-929.
 MARY (Edouard-André-Joseph). — T. XIII, col. 929-931.
 MASIUS (Andreas). Voir *Maes* (André).
 MASIUS (Bernardinus). Voir *Maes* (Bernardin).
 MASIUS (Gilbert). — T. XIII, col. 931-933.
 MASIUS (Guillelmus). Voir *Maes* (Guillaume).
 MASIUS (Joannes). Voir *Maes* (Jean).
 MASSÆUS (Chrétien), ou MASSEEUW. — T. XIII, col. 933-935.
 MASSANGE (Henri-Antoine). — T. XIII, col. 936.
 MASSAU (Jean-Laurent). — T. XIII, col. 936-937.
 MASSAUX (Guislain-Joseph). — T. XIII, col. 937-938.
 MASSEEUW (Chrétien). Voir *Massæus*.
 MASSEMIN (Pierre). — T. XIII, col. 939-940.
 MASSENIUS (Pierre), MAESSEUS, MAESSIUS, MASSÆUS, MAESSANUS, MASSÆNUS ou MOESSANUS, dit Moderatus. — T. XIII, col. 940-944.
 MAULOUE (Jean). Voir *Malouel* (Jean).
 MAYSEROLIS (Philippe de). Voir *Maroles* (Philippe de).
 MAZONIUS (Galerand). Voir *Mammezius* (Galerand).
 MELLUEL (Jean). Voir *Malouel* (Jean).
 MENGHOEN (Colard). Voir *Mansion* (Colard).
 MENNESSIER. Voir *Maness'er*.
 MENNEVILLE (Hennequin ou Jean de), ou de MENREVILLE. Voir *Marvil'e* (Hennequin de).
 MERCASTEL (Raphaël de), ou de MERCATEL. Voir *Marcatellis* (Raphaël de).
 MEREVILLE (Hennequin ou Jean de). Voir *Marville* (Hennequin de).
 MERIENS (Thierry). Voir *Marteas* (Thierry).
 MODERATUS (Pierre Massenus, dit). Voir *Massenus* (Pierre).
 MOESSANUS (Pierre). Voir *Massenus* (Pierre).
 MOROLIS (Philippe de). Voir *Maroles* (Philippe de).
 MOSANDER, écrivain ecclésiastique. Voir *Maesman* (Jacques).
 MOSANUS (Gerardus). Voir *Maesen* (Gérard Vander).

O

OIGNIES (Marie d'). Voir *Marie d'Oignies*.

P

PARME (*Marguerite de*). Voir *Marguerite de Parme*.

R

REMOUCHAMPS (Martin de). Voir *Martin de Remouchamps*.
 REUIRE (P.-M. de). Voir *Maes* (Alexandre).
 ROBERT L'AVENTUREUX. Voir *La Marck* (Robert III de).
 ROBERT LE JEUNE. Voir *La Marck* (Robert II de).
 ROBERT LE VIEUX. Voir *La Marck* (Robert I de).
 ROBIN. Voir *Marinus*.
 ROMERSWAEL (Marinus de). Voir *Marinus Claeszoon*.

S

SAINTE-ALDEGONDE (Marnix de). Voir *Marnix* (Philippe de).
 SAINT-FRANÇOIS (Marius de). Voir *Marius de Saint-François*.
 SANGLIER DES ARDENNES. Voir *La Marck* (Guillaume de)

T

THOULOUBE (Seigneur de). Voir *Marnix* (Jean de).
 TOROUT (Martin van). Voir *Martin van Torout*.

V

VERMANDER (Charles), ou VER MANDER. Voir *Mander* (Charles van).

W

WAERHEM (Arnould de Maldeghem, dit de) Voir *Maldeghem* (Arnould).
 WAUCQUIER (Martinez van). Voir *Martinez van Waucquier*.

Y

YORK (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'York*.
 YPRES (Marguerite d'). Voir *Marguerite d'Ypres*.

Z

ZEEUW (Marinus de). Voir *Marinus Claeszoon*.

8872 4

197



**Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance**

**Library Network
University of Ottawa
Date Due**

